



HAL
open science

Maintenir l'ordre impérial en métropole : le service de contrôle et d'assistance en France des indigènes des colonies (1915-1945)

Vincent Bollenot

► **To cite this version:**

Vincent Bollenot. Maintenir l'ordre impérial en métropole : le service de contrôle et d'assistance en France des indigènes des colonies (1915-1945). Histoire. Université Panthéon-Sorbonne - Paris I, 2022. Français. NNT : 2022PA01H123 . tel-04043233

HAL Id: tel-04043233

<https://theses.hal.science/tel-04043233v1>

Submitted on 23 Mar 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

UNIVERSITE PARIS I PANTHÉON SORBONNE
École doctorale d'Histoire

Unité mixte de rattachement 8138 Sorbonne, identités, relations
internationales et civilisations de l'Europe (UMR Sirice)

Thèse pour l'obtention du titre de Docteur en histoire
Présentée et soutenue publiquement à Paris le 26 novembre 2022 par
Vincent Bollenot

**Maintenir l'ordre impérial en métropole. Le Service de
contrôle et d'assistance en France des indigènes des
colonies (1915 – 1945)**



Sous la direction de M. Pierre SINGARAVÉLOU

Professeur des Universités

Membres du Jury

Monsieur Marc Olivier Baruch, Directeur d'études à l'École des hautes études en sciences sociales (rapporteur).

Monsieur Emmanuel Blanchard, Maître de conférences, Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines.

Madame Jennifer A. Boittin, Associate Professor of French, Francophone Studies, and History, Penn State College of the Liberal Arts.

Madame Silyane Larcher, Chargée de recherche au Centre national de recherche scientifique.

Madame Emmanuelle Sibeud, Professeure d'histoire contemporaine, Université Paris 8 (rapporteuse)

Monsieur Pierre Singaravéλου, Professeur d'histoire contemporaine, Université Paris 1 Panthéon – Sorbonne (directeur de thèse).

UNIVERSITE PARIS I PANTHÉON SORBONNE
École doctorale d'Histoire

Unité mixte de rattachement 8138 Sorbonne, identités, relations
internationales et civilisations de l'Europe (UMR Sirice)

Thèse pour l'obtention du titre de Docteur en histoire
Présentée et soutenue publiquement à Paris le 26 novembre 2022 par
Vincent Bollenot

**Maintenir l'ordre impérial en métropole. Le Service de
contrôle et d'assistance en France des indigènes des
colonies (1915 – 1945)**



Sous la direction de M. Pierre SINGARAVÉLOU

Professeur des Universités

Membres du Jury

Monsieur Marc Olivier Baruch, Directeur d'études à l'École des hautes études en sciences sociales (rapporteur).

Monsieur Emmanuel Blanchard, Maître de conférences, Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines.

Madame Jennifer A. Boittin, Associate Professor of French, Francophone Studies, and History, Penn State College of the Liberal Arts.

Madame Silyane Larcher, Chargée de recherche au Centre national de recherche scientifique.

Madame Emmanuelle Sibeud, Professeure d'histoire contemporaine, Université Paris 8 (rapporteuse)

Monsieur Pierre Singaravéλου, Professeur d'histoire contemporaine, Université Paris 1 Panthéon – Sorbonne (directeur de thèse).

Résumé

En 1923, un Service de contrôle et d'assistance des indigènes des Colonies en France (CAI) est institué à la direction des Affaires politiques du ministère des Colonies. Sa mission est de surveiller les originaires des territoires sous domination, dont la présence en métropole est constituée à la fin des années 1910 comme un problème public. Puisant ses racines dans la surveillance de l'immigration impériale organisée pendant la Première Guerre mondiale, le service prolonge son activité jusqu'à 1944, occupant une place centrale dans le champ du contrôle des indigènes en France. Au quotidien, il informe les autorités françaises de l'activité politique des indigènes, protégés ou présumés tels, faisant de la surveillance l'une des caractéristiques du stigmatisme impérial en France.

Le personnel du CAI se compose de policiers ayant exercé dans les services de Sûreté coloniaux. En métropole, ils réinvestissent des capitaux professionnels et sociaux acquis outre-mer. Ces acteurs, par leurs pratiques et routines professionnelles, permettent au service de s'autonomiser du champ politique. Ce faisant, le CAI peut déterminer lui-même de façon discrétionnaire le périmètre de sa surveillance. Les surveillés déploient, de leur côté, des stratégies multiples d'évitement et de résistance, obligeant le service à des adaptations.

À l'intersection du service et des surveillés, les indicateurs du CAI jouent un rôle clef. Ils entrent au service de renseignement dans l'espoir de gains matériels et symboliques censés leur permettre de s'extraire d'une situation insatisfaisante. Mais ce travail particulier a davantage d'effets destructeurs que libérateurs. Maintenus dans une relative précarité, épiés tant par leurs camarades que par le service lui-même, ils en viennent souvent à des ruptures violentes avec le CAI.

Summary

In 1923, an office in charge of controlling and assisting natives from the colonies in France called the Contrôle et Assistance des Indigènes (CAI) was set up at the Political Affairs Department of the Ministry of the Colonies. Its mission was to watch over the natives from the territories under dominion whose presence in mainland France was considered as a public issue by the end of the 1910s. It originated from the surveillance of colonial immigration in World

War I; its activity went on until 1944 and held a central place in controlling natives in France. It kept French authorities informed daily of the political activity of natives from the colonies, who were protected or supposedly so, and thus made surveillance one feature of France's imperial stigma.

The CAI staff consisted of police officers who had previously worked in the colonial security services. Once in mainland France, they could again use their professional experience and contacts from overseas. Through professional practice and routine, they allowed the office to become independent from the political area. This enabled the CAI to determine its scope of supervision at its own discretion. As for those being supervised, they invented multiple strategies of avoidance and resistance, thus forcing the service to adapt.

At the crossroads between those serving and those being surveyed, CAI informers played a key role. They became spies in the hope of acquiring material and symbolic gains to allow them to escape their unsatisfactory status. But this particular work was more destructive than liberating. These people were kept in comparatively precarious situations; they were spied upon by their fellows, and often ended up brutally breaking off with the CAI.

Mots-clés

Renseignement politique – police – Communisme – Anti-impérialisme – Colonisés en France – Métropole impériale

Empire colonial français – Histoire coloniale – New Imperial History – Colonial Studies – Socio-histoire

Keywords

Political Intelligence – Police – Communism – Anti-imperialism – The Colonized in France – Imperial Metropolis

French Colonial Empire – Colonial History – New Imperial History – Colonial Studies – Socio-history

CONVENTIONS D'ECRITURE

Le tapuscrit qui suit correspond aux conventions suivantes :

- L'orthographe des citations originelles est respectée, sans indication du type [sic]. Le style originel des archives est conservé, y compris pour les télégrammes.
- L'écriture inclusive est ponctuellement utilisée pour attirer l'attention sur la dimension genrée de phénomènes particuliers. Son utilisation n'est toutefois pas généralisée, pour souligner justement le caractère masculin du microcosme étudié.
- L'orthographe des noms propres est autant que possible respectée au regard de l'orthographe perceptible dans les documents consultés.

ÉCRIRE DANS UN MONDE QUI BRÛLE :

REMERCIEMENTS

Le monde brûle. Une part importante de cette thèse a été écrite pendant l'été 2022, et en gestation les années précédentes. Les mégafeux ravagent les forêts millénaires d'Australie, du Portugal, de France et d'ailleurs. Leurs poussières se déposent au Chili, aux États-Unis ou à Paris. Les derniers glaciers du Venezuela fondent, tandis que des milliers de Pakistanais·e·s et d'Irakien·ne·s suffoquent. Ces évènements surgissent au milieu d'une pandémie touchant l'ensemble de la planète, conduisant à la mort des millions de personnes. Sur cette toile de fond, de vieux démons surgissent. Les démonstrations de force de l'extrême droite aux États-Unis, au Brésil, en Hongrie ou en Suède ou la résurgence de la menace nucléaire en attestent. D'autres démons apparaissent, en témoigne l'assassinat de mon collègue Samuel Patty le 16 octobre 2020. Ces questions – quelques-unes sélectionnées pour donner l'impression d'un contexte plus global – n'ont pas seulement été une ambiance d'écriture pour moi, mais des données structurantes. S'il est impossible de rester neutre dans un train en marche, comme l'affirmait l'historien Howard Zinn, il l'est d'autant plus dans un monde qui brûle. Cette thèse n'est donc pas neutre, mais « coléreuse¹ », et son objet n'est pas indifférent. Dans un monde de cendres et de braises, l'historien·ne peut, au mois, chercher les chiffons –ou les papiers – du passé, ni tout

¹ Xavier Vigna, *L'espoir et l'effroi*, Paris, La Découverte, 2016. Merci à Irène Gimenez de m'avoir fait découvrir ce livre.

à fait calcinés, ni complètement lisibles, afin de remettre l'incendie contemporain dans la perspective de de flammes plus anciennes².

Si mes mots n'engagent que moi, ils ont été permis par d'autres, à différents titres. Sans elles et eux, mon travail n'aurait pas été.

Ils sont en premier lieu redevables aux institutions qui m'ont accompagné plus de six ans durant. Mon directeur de thèse, Pierre Singaravélou a dû accepté de diriger mon travail, qu'il en soit remercié. Merci à mesdames et messieurs les membres du jury pour avoir accepté cette invitation à discuter mon travail : Marc Olivier Baruch, Emmanuel Blanchard, Jennifer A. Boittin, Silyane Larcher et Emmanuelle Sibeud. Merci aux bibliothécaires et archivistes qui m'ont aidé dans chaque étape de mes recherches, et notamment Olivia Pelletier.

Le Centre d'histoire d'Asie contemporaine a également joué un rôle important. Merci à Stéphane Guillerez, et merci à Chrinstina Wu qui m'a beaucoup soutenu dans mon travail. Mes ami·e·s doctorant·e·s – pour certain·e·s déjà docteur·e·s ! – m'ont toujours encouragé et stimulé par des discussions précieuses, et parfois dans des controverses périlleuses : Marie Aberdman, Pascal Bonacorsi, Clément Fabre, Julie Marquet, Romain Lebailly, Sara Legrandjacques, et Gwendal Rannou sont les camarades de ces lignes. Merci également au SIRICE et à l'ED 113 de m'avoir accueilli, et notamment à Noemi Rubello pour son aide régulière.

Si les institutions disposent à des rencontres, elles permettent aussi des amitiés : c'est tout ce qu'a été le Groupe de recherches sur les ordres coloniaux pendant ces années, et ce qu'il restera je l'espère, par la suite. À la sortie du séminaire « Histoire des populations noires en France », organisé à l'époque par Audrey Célestine, Sarah Fila-Bakabadio, Sylvain Pattieu, Emmanuelle Sibeud, et le regretté Tyler Stoval, une conversation devait prêter à conséquences. Avec Élise Abassade et Hugo Mulonnière, nous envisagions alors le prologue d'une longue aventure. L'ambition de constituer un espace de jeunes chercheurs et chercheuses dédié à l'histoire coloniale fut bientôt accomplie. Merci à celles et ceux avec qui nous avons, depuis, si longtemps et joyeusement cheminé. La plupart de nos palabres restent à faire, mais quelques-unes ont déjà été menées. Sans pouvoir saluer l'ensemble des 140 (!) inscrit·e·s sur cette liste de discussion, mes remerciements et mes amitiés les plus sincères vont plus particulièrement à certain·e·s : Étienne Arnould, Aliénor Cadiot, Quentin Gasteuil, Thierry Guillopé, David Leconte, Sara Legrandjacques, Adélaïde Marine-Gougeon, Julie Marquet, Baptiste Mollard,

² J'emprunte l'image de l'historien·ne en chiffonnier·e à Walter Benjamin, « Eduard Fuchs, collectionneur et historien », *Œuvres*, tome III, Paris, Gallimard, 2000, p. 170-225.

Antonin Plarier, Margo Stemmelin. Nous n'avons pas encore fait les 400 coups, mais déjà quelques-uns !

Une thèse n'est rien sans être relue par des gens estimés qui nous font l'honneur de consacrer l'énergie et le rare temps dont nous disposons, d'autant plus quand ceci est exigé dans des délais indécents. S'il est aisé de relire des collègues avec concession, je sais combien il peut être délicat de le faire avec critique et bienveillance. Je suis donc infiniment redevable à Élise Abassade, Pascale Barthélémy, Aliénor Cadiot, Laurent Dornel, Clément Fabre, Quentin Gasteuil, Irène Gimenez, Jacques-Louis Lantoine, Sara Legrandjacques, Clément Petitjean, et Antonin Plarier. Si des coquilles demeurent, j'en suis le seul responsable, néanmoins merci encore à Dominique et Nicolas Bollenot, et Mathilde Régnier qui m'ont bien épaulé sur ce chantier. Je renouvelle mes remerciements à mes conseillers linguistiques : Jacques et Véronica Bollenot. Un immense merci aussi à mes photographes de secours, particulièrement à Étienne Arnould, Emmanuel Blanchard, Thierry Guillopé, Hugo Mulonière, ainsi que d'autres. Merci à Pascale Barthélémy et Emmanuelle Picard pour leurs conseils avisés tout au long de mon travail.

Le travail de recherche mené pendant six ans m'a fait traverser plusieurs univers. J'ai été marqué par mon passage en tant qu'enseignant par l'Université Paris 1 Panthéon – Sorbonne. J'ai beaucoup appris auprès des collègues, et auprès des étudiant·e·s. Ils et elles, à peine plus jeunes que moi, furent une grande source de stimulation intellectuelle et d'énergie. Je me suis ensuite ancré pendant trois ans au collège Henri Barbusse de Vaulx-en-Velin (69). La place que me permirent de prendre des collègues sur qui j'ai pu compter, les responsabilités que j'ai comprises pouvoir endosser dans le collectif, le rôle que j'ai dû jouer devant les élèves m'ont transformé pour toujours. L'équipe, en particulier celle d'histoire-géographie, sait à quel point elle compte encore pour moi, et pourra encore compter sur moi. On se revoit en HIS !

Écrire dans un monde qui brûle est permis par les synergies et les amitiés, la camaraderie et les festivités, mais aussi par l'ancrage dans des espaces plus ou moins abrités de l'incendie. Nombre de ces pages purent être écrites à l'ombre des canicules étouffantes, à Voulaines-les-Templiers (21) et Saint-Romain-de-Popey (69). Je mesure la chance que j'ai eue de pouvoir m'y retrancher, le plus souvent bien accompagné. J'ai également écrit entre les murs des institutions qui m'ont accueilli, plus ou moins formellement et durablement : ceux de ma salle au collège, ceux des bibliothèques universitaires de Lyon et de Paris, du laboratoire Triangle – dont je remercie les doctorant·e·s si accueillant·e·s : Estelle Fisson, Lucie Laplace, Geoffrey Merle, Luisa Salieri, Florent Schmidt – où l'on m'accepta comme pièce rapportée, et d'autres à Lyon, Paris, Marseille, Aix-en-Provence et ailleurs. Merci aux belles personnes qui m'ont

hébergé et nourri lors de ces va-et-vient : Élise Abassade, Martin Bollenot et Elisabeth Coxall, Anouk Bottero, Guillaume Cassier, Antoine Rigaud, Marion Chrétien et Thierry Guillopé, Philippe Olivera et Emmanuelle Picard, Jean-François Perrat, Emily Lopez-Pujol et Antonin Plarier, et j'en passe. Merci à celles et ceux qui se sont enquis de mon travail et avec qui j'ai pu partager mes préoccupations durant toutes ces années : ils et elles se reconnaîtront.

Merci à mes parents, mon père et ma mère : rien de ce que je fais n'aurait été possible sans vous.

Enfin, Yoletty, cette thèse te doit beaucoup. Non seulement tu m'as accompagné quotidiennement, supportant des aléas de la recherche que toi-même tu connais. Les moments d'euphorie, de renfermement, de morosité et d'angoisse, nous les avons partagés. Ils nous ont aussi façonnés, parfois consumés. Non seulement nous avons traversé ensemble ces années si denses, et ce feu si mordant. Mais dans ce quotidien partagé, tu m'as tant apporté sur le plan scientifique, pour m'en tenir ici à celui-là, que rien des lignes qui suit ne serait ainsi sans toi. Pour ça, merci.

SOMMAIRE

Introduction

Première partie : Politiques du contrôle impérial en métropole 1915 à 1945

Chapitre 1 – La surveillance politique des impérialisés comme réponse à un nouveau problème public (1915-1923)

Chapitre 2 – Le CAI, pivot du champ de la surveillance impériale pendant l’entre-deux-guerres (1915-1940)

Chapitre 3 – Surveillance impériale en contexte fasciste. Le ferment colonial de Vichy (1940-1945)

Deuxième partie : La surveillance impériale en action

Chapitre 4 – Des agents du maintien de l’ordre impérial en métropole

Chapitre 5 – Comment surveiller ? Les routines de la surveillance

Chapitre 6 – « Signalé comme suspect ». Objets et sujets de la surveillance du CAI

Troisième partie : Être ou ne pas être surveillant : des carrières d’indicateurs

Chapitre 7 – Entrer au service du CAI

Chapitre 8 – Travailler au service du CAI

Chapitre 9 – Sortir du service du CAI

Conclusion

Introduction

1. Une histoire sans intrigue

Le propriétaire était également intransigeant au sujet de *La Race nègre* depuis qu'un gros tas de viande, qui avait été quelque chose dans l'administration coloniale et qui s'occupait maintenant de l'aide aux indigènes à Marseille, lui avait reproché de vendre ce journal. Ce monsieur avait dit au patron que les Noirs qui publiaient *La Race nègre* faisaient une œuvre anti-française et qu'un pareil journal devrait être interdit et ses rédacteurs jetés en prison comme des malfaiteurs. Le patron lui avait répondu qu'on n'était pas en Afrique occidentale où, à ce qu'on disait, les autorités locales avaient interdit la vente du *Negro World*, mais à Marseille, où il comptait bien rester maître dans son propre établissement. Et le monsieur des colonies avait quitté le café brusquement, sans dire au revoir. Le patron éclata : « Il se croyait en Afrique. Il voulait tout savoir sur moi. Il voulait même voir mes papiers. Comme un flic. Si ça n'avait pas été le souci de la clientèle, je lui aurais montré mon derrière ! »¹

L'intrigue se déroule à la fin des années 1920. Le « gros tas de viande » est un personnage inspiré du délégué du Service de contrôle et d'assistance en France des indigènes (CAI) à Marseille, Léon Josselme, tandis que le barman est très inspiré de Pierre M'Baye, sénégalais passé par les États-Unis, propriétaire du comptoir situé au 42, quai du Port². Le contrôleur s'enquiert de la présence dans le café, fréquenté par les navigateurs noirs de passage dans la cité phocéenne, de publications anti-impérialistes qu'il juge « anti-françaises », terme généralement utilisé au sein du CAI pour désigner le comportement politique de toutes les cibles du service. Loin de se soumettre aux exigences du « flic », le patron envoie le chef du CAI de Marseille sur les roses. Le derrière du tenancier de *Banjo*, pour fictif qu'il soit, dénote le concret de certains aspects de la surveillance impériale dans la France hexagonale de l'entre-deux-guerres.

En raison, entre autres, de cet aplomb, voire de sa résistance au fonctionnaire, l'homme et son établissement font l'objet d'une surveillance étroite par le service marseillais. Le 7 mars 1930, Pierre M'Baye est signalé à la direction des Affaires politiques du ministère des Colonies, dont dépend le CAI, « comme secrétaire général de la Section de Marseille de la Ligue de défense de la race nègre³ » et comme « le pourvoyeur régulier en journaux extrémistes des marins faisant la ligne de la côte⁴ ». Ayant déménagé du quai du Port au 4, rue Sainte-Anne

¹ Claude McKay, *Banjo : une histoire sans intrigue*, Paris, Éditions de l'Olivier, 2015 (première édition : *Banjo : A Story Without a Plot*, 1929), p. 88. Les citations du paragraphe suivant sont extraites de cette même source.

² Jennifer A. Boittin, « The Militant Black Men of Marseille and Paris, 1927-1937 », in Tracy Denean Sharpley-Whiting, Tyler Stovall, Keaton Danielle Trica, *Black France - France noire: the history and politics of blackness*, Durham, Duke University Press, 2012, p. 221-246, p. 226. Jennifer A. Boittin remarque également que Pierre M'Baye est semblable au tenancier de bar décrit par l'auteur dans ses mémoires : Claude McKay, *A Long Way From Home*, New York, Mariner Books, 1970.

³ ANOM, FM, 1SLOTFOM/30, Gouvernement général de l'AOF (Jules Brévié) à direction des Affaires politiques (Gaston Joseph), 7 mars 1934.

⁴ *Ibid.*

courant 1933, l'établissement « réunirait la majorité des navigateurs noirs affiliés ou sympathisants aux organisations révolutionnaires d'Afrique occidentale⁵ ». Il y a donc tout lieu, pour l'autorité coloniale, de « rendre plus active la surveillance exercée⁶ ». Les navigateurs consommant dans ce bar sont ainsi épiés par les indicateurs du CAI, et le simple fait d'avoir « été indiqué comme fréquentant habituellement le bar de Pierre M'Baye⁷ » peut justifier d'être l'objet de rapports de mouchards, réécrits par les officiers traitants, dactylographiés par les secrétaires du service, copiés et envoyés aux Gouverneurs généraux, ministres et préfets intéressés, et dont les originaux viennent grossir les dossiers individuels de surveillance soigneusement rangés dans les armoires du CAI⁸. Une chemise consacrée à Pierre M'Baye est ainsi classée non seulement dans les archives du renseignement du ministère de l'Intérieur, mais aussi dans celles du service des Colonies⁹. Pourtant, en 1933, un homme correspondant au signalement de Pierre M'Baye, patron d'un bar où les militants noirs ont leurs habitudes, est décrit par ses camarades du Parti communiste français (PCF) comme « très lié avec la préfecture de police¹⁰ ». Résistant ou collaborateur, suspect ou indicateur, l'individu cristallise deux positions habituellement considérées comme antagonistes et incarne l'éventail des attitudes possibles à l'égard des institutions du maintien de l'ordre impérial, au premier rang desquels celles de la surveillance politique. Parmi elles, le CAI joue un rôle particulier : seul service de contrôle dépendant du ministère des Colonies, il concentre une spécialisation en matière d'activités et de compétences qui le distingue de ceux du ministère de l'Intérieur avec lesquels il collabore. Créé en 1923 et actif jusqu'en 1940, le CAI ne peut se comprendre sans un cadre chronologique plus large, qui considère autant ses origines immédiates, pendant la Première Guerre mondiale, que ses prolongements concrets, pendant la Seconde.

À l'image de Pierre M'Baye et de ses camarades fréquentant son zinc, des dizaines de milliers de personnes originaires des territoires sous domination française, de passage ou installés dans l'Hexagone, y font ainsi l'objet de la surveillance spécifique entre 1915 et 1945. La Première Guerre mondiale intensifie considérablement et durablement les mobilités entre l'empire et la métropole. Treize ans après la fin du conflit, lors du recensement de la population

⁵ *Ibid.*

⁶ *Ibid.*

⁷ ANOM, FM, 1SLOTFOM/30, Gouvernement général de l'AOF à direction des Affaires politiques, 30 avril 1935.

⁸ Une liste chronologique des ministres des Colonies et des Gouverneurs généraux de l'Indochine, de l'AOF, de l'AEF et de Madagascar se trouve en annexes. Dans l'univers du renseignement, la notion d'officier traitant désigne le fonctionnaire qui analyse les données fournies par ses sources. Ces dernières peuvent être désignées indifféremment par les termes d'indicateurs, d'informateurs, ou d'agents (terme qui peut par ailleurs désigner, selon le contexte, un officier traitant ou encore un fonctionnaire dissimulé).

⁹ ANF, (19)940462/256, 25489, Pierre M'Baye, et ANOM, FM, 15SLOTFOM/298/5730, Pierre M'Baye.

¹⁰ AD93, RGASPI, 517/1/1515, Note sur Kouyaté à Marseille, 26 janvier 1933.

française de 1931, les autorités dénombrent 41 838 927 personnes en métropole, parmi lesquelles 2 605 059 étrangers et 109 898 coloniaux¹¹. Cette dernière catégorie de population ne représente donc environ que 0,25 % de la population métropolitaine, et à peine 4 % de sa population immigrée. L'immigration impériale se compose alors à 78 % de Nord-Africains (85 568 personnes), les personnes originaires d'Afrique Subsaharienne et d'Asie ne représentant respectivement que 16 401 (15 %) et 7 929 personnes (7 %)¹². Bien que minoritaire numériquement, l'immigration impériale a progressivement acquis une nouvelle visibilité : concentrée tout d'abord dans des camps militaires, elle s'installe essentiellement dès le début des années 1920 dans les grandes villes françaises¹³. De plus, l'immigration impériale commence à être l'objet de discours publics de plus en plus fréquents et répandus, contribuant à réinterroger la notion d'identité nationale et la politique impériale¹⁴.

Dans le même temps, la contribution des peuples sous domination française à la « der ders¹⁵ » requestionne la légitimité impériale. D'une part, l'équivalence tracée dans le discours colonial traditionnel entre la France et le stade le plus avancé de la civilisation est mise à mal par un carnage qui saigne le pays au point de bouleverser sa structure démographique à long

¹¹ Laure Blévis, Hélène Lafont-Couturier, Nanette Jacomijn Snoep, Claire Zalc, *1931 : Les étrangers au temps de l'Exposition coloniale*, Paris, Gallimard, 2008, p. 17. Cette catégorie de recensement correspond aux indigènes et protégés, catégories définies *infra*.

¹² L'expression d'« impériale » est privilégiée sur celle de « coloniale ». Ce choix lexical est expliqué *infra*.

¹³ Laure Blévis, Hélène Lafont-Couturier, Nanette Jacomijn Snoep, Claire Zalc, *1931, op. cit.*, p. 58.

¹⁴ Voir par exemple Lucie Cousturier, *Des inconnus chez moi*, Paris, Les Belles Lettres, 1920, qui évoque la rencontre de l'auteure avec des tirailleurs sénégalais à Fréjus en 1916. L'ouvrage, ainsi que sa suite *Mes inconnus chez eux* (Paris, Belles Lettres, 1925) sont republiés en 1950 avec une préface de René Maran, prix Goncourt 1921 pour *Batouala*, Paris, Albin Michel, 1921. Ce premier prix Goncourt décerné à un écrivain noir et critique du colonialisme en France est lui-même le signe d'un renouveau des discussions sur la question coloniale dans l'Hexagone à cette époque. Voir Roger Little, « René Maran on Lucie Cousturier, a Champion of Racial Understanding », *Research in African Literatures*, n° 34, vol. 1, 2003, p. 126-136. Par ailleurs, l'un des écueils de l'histoire culturelle du colonialisme est précisément d'échouer à proposer une étude de la réception des productions culturelles coloniales. Voir toutefois Herman Lebovics, *True France: The Wars Over Cultural Identity, 1900-1945*, Ithaca, Cornell University Press, 1992.

¹⁵ Sur cet aspect, voir Chantal Antier, *Les soldats des colonies dans la Première Guerre mondiale*, Rennes, Éditions Ouest-France, 2008 ; Philippe Buton, Marc Michel, *Combattants de l'Empire : Les troupes coloniales dans la Grande Guerre*, Paris, Éditions Vendémiaire, 2018 ; Laurent Dornel, « Les usages du racialisme. Le cas de la main-d'œuvre coloniale en France pendant la Première Guerre mondiale », *Genèses*, n° 20, vol. 1, 1995, p. 48-72 ; Richard S. Fogarty, *Race and War in France: Colonial Subjects in the French Army, 1914-1918*, Baltimore, JHU Press, 2008 ; Jacques Frémeaux, *Les colonies dans la Grande Guerre : combats et épreuves des peuples d'outre-mer*, Paris, Soteca, 2006 ; Francis Grandhomme, « 1914-1918, un avant-conflit en Indochine ? Effort de guerre français et revendications nationales », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, n° 256, vol. 4, 2014, p. 19-31 ; Mireille Le Van Ho, *Des Vietnamiens dans la Grande Guerre : 50 000 recrues dans les usines françaises*, Paris, Vendémiaire, 2014 ; Marc Michel, *Les Africains et la Grande Guerre. L'appel à l'Afrique*, Paris, Karthala, 2014 ; Jean-Loup Saletes, « Les tirailleurs sénégalais dans la Grande Guerre et la codification d'un racisme ordinaire », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, n° 244, vol. 4, 2011, p. 129-140 ; Éric Storm, Ali Al Tuma (dir.), *Colonial Soldiers in Europe, 1914-1945: "Aliens in Uniform" in Wartime Societies*, Londres, Routledge, 2016 ; Kimloan Vu-Hill, *Coolies into Rebels. Impact of World War I on French Indochina*, Paris, Les Indes savantes, 2011.

terme¹⁶. D'autre part, le recrutement des tirailleurs et travailleurs de l'empire s'est parfois monnayé contre la promesse de l'octroi de droits politiques et d'une réforme coloniale après la guerre¹⁷. Dès la fin des années 1910, le « moment wilsonien¹⁸ » et la révolution bolchévique, chacun à leur manière, remettent en cause le colonialisme¹⁹. Des voix de colonisés demandent que les promesses françaises soient honorées et que « l'impôt du sang²⁰ » n'ait pas été payé en vain. S'organisant et faisant face à la répression, la critique du colonialisme et les mobilisations en faveur du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes trouvent un écho en France métropolitaine. La guerre du Rif, pour complexes que soient ses causes, est ainsi dénoncée par les communistes français²¹. Plus tard, les soviets du Nghê Tinh et le soulèvement de Yên Bái rencontrent également des manifestations de soutien dans l'Hexagone²².

Les autorités impériales déploient alors un effort de relégitimation de la domination française. Cette entreprise implique des recompositions discursives, et l'argument de la « mission civilisatrice²³ » française est remobilisé et modifié. Elle passe également par l'usage de la répression et la criminalisation des oppositions. S'inscrivant dans ces reconfigurations discursives et pratiques, la surveillance politique est ainsi conçue au sein d'un continuum répressif comme un outil à la disposition d'une politique de maintien de l'ordre impérial à

¹⁶ François Héran, « Générations sacrifiées : le bilan démographique de la Grande Guerre », *Population & Sociétés*, n° 510, vol. 4, 2014, p. 1-4 ; et André Loez, Nicolas Mariot, « Tous égaux devant "l'impôt du sang" ? L'approche spatiale de la mort de masse en 1914-1918 et ses enjeux. Un commentaire de "Géographie économique des morts de 14-18 en France" », *Revue économique*, n° 65, vol. 3, 2014, p. 533-542.

¹⁷ Chantal Antier, « Le recrutement dans l'empire colonial français, 1914-1918 », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, n° 230, vol. 2, 2008, p. 23-36.

¹⁸ Erez Manela, *The Wilsonian Moment: Self-Determination and the International Origins of Anticolonial Nationalism*, Oxford, Oxford University Press, 2007.

¹⁹ Les liens entre révolution russe et anti-impérialisme constituent un champ de recherches foisonnant, notamment depuis l'article de John D. Hargreaves, « The Comintern and Anti-Colonialism: New Research Opportunities », *African Affairs*, n° 367, vol. 92, 1993, p. 255-261.

²⁰ Pour reprendre le premier chapitre de Nguyễn Ái Quốc, *Le procès de la colonisation française*, Paris, Librairie du travail, 1924. Sur les critiques du colonialisme émises depuis l'Europe occidentale, voir Emmanuelle Sibeud, « Une libre pensée impériale ? Le Comité de protection et de défense des indigènes (1892-1914) », *Mil neuf cent*, n° 1, vol. 27, 2009, p. 57-74. Par ailleurs, des oppositions à, précisément, verser « l'impôt du sang » éclatent lors des recrutements. Voir par exemple Ouanassa S. Tengour, « La révolte de 1916 dans l'Aurès », in Abderahman Bouchène, Jean-Pierre Peyroulou, Ouanassa S. Tengour, Sylvie Thénault (dir.), *Histoire de l'Algérie à la période coloniale*, Paris, La Découverte, 2014, p. 255-260.

²¹ Alain Ruscio, « 12 octobre 1925 : grève générale contre la Guerre du Rif », *Les cahiers de l'institut CGT d'histoire sociale*, n° 94, 2005, p. 6-11.

²² Martin Bernal, « The Nghê Tinh Soviet Movement 1930-1931 », *Past & Present*, n° 92, 1981, p. 148-168 ; Pierre Brocheux, « L'implantation du mouvement communiste en Indochine française : le cas du Nghê Tinh (1930-1931) », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n° 24, 1977, p. 49-74 ; William J. Duiker, « The Red Soviets of Nghê Tinh: An Early Communist Rebellion in Vietnam », *Journal of Southeast Asian Studies*, n° 4, vol. 2, 1973, p. 186-198 ; Tobias Rettig (dir.), « Revisiting and Reconstructing the Nghê Tinh Soviets, 1930-2011 », *South East Asia Research*, n° 19, vol. 4, 2011, p. 677- 853. Sur les échos métropolitains de l'évènement, voir Vincent Bollenot, « "Ne visitez pas l'exposition coloniale !" La campagne contre l'exposition coloniale internationale de 1931, un moment anti-impérialiste », *French Colonial History*, n° 18, 2019, p. 69-100.

²³ Alice L. Conklin, *A Mission to Civilize: The Republican Idea of Empire in France and West Africa, 1895-1930*, Stanford, Stanford University Press, 1997.

l'échelle de l'empire, métropole incluse²⁴. Si certains enjeux (le vécu migratoire, le partage d'expérience voire l'unité d'action entre des militants originaires des quatre coins de l'empire et des révolutionnaires français) y sont spécifiques, la surveillance des colonisés en France métropolitaine s'inscrit dans un paysage de la surveillance impériale à une échelle globale²⁵.

C'est dans ce contexte aux multiples strates imbriquées que s'inscrivent les données produites, à Marseille, au sujet de Pierre M'Baye. Comme lui, des milliers de colonisés sont l'objet de la surveillance générale de la Sûreté et de celle, qui leur est particulièrement destinée, du CAI. C'est sur cette toile de fond politique que se dessinent les contours du renseignement impérial en France. Si cet arrière-plan est déterminant, il ne suffit pas à expliquer le caractère très spécifique de cette surveillance.

2. Saisir la surveillance impériale en métropole

2.1 L'histoire du renseignement, une histoire politique ?

2.1.1 Un champ confronté à des représentations fictionnelles et politiques réductrices

Le renseignement politique a fait l'objet, notamment depuis la deuxième moitié du XX^e siècle, d'une abondante production fictionnelle, pour le meilleur comme pour le pire²⁶. Se sont ainsi constitués progressivement les topoï d'un registre narratif codifié qui a contribué à la

²⁴ Julie Alix, « Répression administrative et répression pénale : l'émergence d'un continuum répressif », *Savoir/Agir*, n° 55, vol. 1, 2021, p. 41-48. Ici, le continuum concerne à la fois l'espace (l'empire), la chaîne de production, et l'éventail des pratiques de la répression.

²⁵ La mention des espaces métropolitains dans l'histoire de la surveillance impériale est souvent marginale. Voir par exemple Patrice Morlat, *La répression coloniale au Vietnam (1908-1940)*, Paris, l'Harmattan, 1990 et *Les Affaires politiques de l'Indochine, 1895-1923 : les grands commis du savoir au pouvoir*, Paris, l'Harmattan, 1995. Dans ces ouvrages, la surveillance en métropole est prise en compte seulement comme une extension de celle du terrain colonial.

²⁶ Pour le meilleur, pensons à la série *Le bureau des légendes*, créée et produite par Éric Rochant et diffusée par Canal + entre 2015 et 2017, qui met en scène le quotidien de la Direction générale de la sécurité extérieure (DGSE) dans le contexte de la révolution puis de la guerre civile syrienne (depuis 2011). Voir l'analyse qu'en fait Pauline Blistène, dans « Cinquante nuances d'espions », *Inflexions*, n° 42, vol. 3, 2019, p. 113-120 ; et dans « Fictions du secret, secrets de la fiction », *Inflexions*, n° 47, vol. 2, 2021, p. 133-140. Sans chercher à distribuer les bons et mauvais points fictionnels, la série des films mettant en scène James Bond, en plus de davantage mettre en scène des jeux d'échecs plus psychologiques que politiques, véhicule une image de l'agent opérationnel et de l'officier traitant caractérisée par la domination technologique, le caractère inépuisable des moyens à disposition, la séduction, la force, et la capacité à encaisser coups et blessures sans broncher : une certaine conception de la virilité, donc. Le registre constituant à tourner au ridicule ce canon (la trilogie *OSS 117* (Michel Hazanavicius, 2006 et 2009, Nicolas Bedos, 2021), la série *Au service de la France* (Jean-François Halin, 2015-2018), ou l'inévitable *Opération Corned Beef* de Jean-Marie Poiré en 1991), contribue paradoxalement à le renforcer, et ce d'autant plus que le Squalo est lourdement sexiste.

diffusion d'un imaginaire du renseignement politique selon lequel les services dits spéciaux seraient principalement tournés vers les manœuvres et les intrigues sous-terraines. Avant cette production fictionnelle, en partie née du contexte de la guerre froide, l'imaginaire entourant les activités de renseignement politique n'est pas habité par les mêmes projections héroïques. Le renseignement politique est même conçu jusqu'à la Seconde Guerre mondiale comme l'une des activités les moins légitimes du maintien de l'ordre, un « mal nécessaire²⁷ ». Il est ainsi décrit dans une thèse en droit du tournant du siècle comme une « chose basse, répugnante presque²⁸ ».

Les stéréotypes fictionnels du renseignement entrent en écho avec des débats politiques focalisés sur les intrigues, fréquemment nourris des révélations d'anciens agents des services de renseignements plus ou moins autoproclamés²⁹. Les dernières décennies sont ainsi marquées par plusieurs polémiques, voire scandales publics, ayant pour objet le renseignement. La traque des djihadistes d'al-Qaïda deux décennies après les attentats du 11 septembre 2001³⁰, l'infiltration d'un agent de la *National Public Order Intelligence Unit* (service antiterroriste intérieur britannique) dans le « groupe de Tarnac³¹ », le système de la « fiche S³² » en France, la surveillance massive d'internet³³ ou encore l'usage de la torture³⁴, sont autant de questions liées au renseignement qui animent régulièrement le débat médiatico-politique. En somme, et indépendamment de leur valeur politique, deux positions publiques se font face dans les démocraties libérales, l'une cherchant à critiquer le renseignement, l'autre à le (re)légitimer³⁵. Selon la première, l'impératif démocratique de transparence et de respect de la vie privée et des libertés politiques serait incompatible avec les principes et les pratiques du renseignement. Pour la seconde, la préservation des libertés des citoyens ne saurait se passer d'une surveillance ayant pour finalité la mise en échec de groupes et individus considérés comme hostiles à ces libertés.

²⁷ Alexandre Rios-Bordès, *Les savoirs de l'ombre : La surveillance militaire des populations aux États-Unis (1900-1941)*, Paris, Éditions de l'EHESS, 2018, p. 61-67.

²⁸ Robert Detourbet, *L'Espionnage et la trahison, étude de droit français et de législation comparée*, Paris, Larose, 1897, p. 29, cité par Alain Dewerpe, « La République a-t-elle besoin d'espions ? », in Marc Olivier Baruch, Vincent Duclert, *Serviteurs de l'État : une histoire politique de l'administration française*, Paris, La Découverte, 2000, p. 141.

²⁹ C'est par exemple le cas du roman de DOA, *Citoyens clandestins*, Paris, Folio, 2015, dont l'auteur aime à se montrer masqué pour des interviews plus ou moins sensationnelles.

³⁰ Voir par exemple Claude Moniquet, « Ayman al-Zawahiri neutralisé, le sans-faute du renseignement américain », <https://www.huffingtonpost.fr>, 2 août 2022.

³¹ David Dufresne, *Tarnac, Magasin général*, Paris, Calmann-Lévy, 2012 ; et Laurent Borredon, « L'espion anglais qui a piégé le groupe de Tarnac », www.lemonde.fr, 8 novembre 2012.

³² Samuel Laurent, « Terrorisme : qu'est-ce que la fiche "S" ? », www.lemonde.fr, 31 août 2015.

³³ Edward Snowden, *Permanent Record*, London, Pan Books, 2020.

³⁴ La question des méthodes du renseignement américain ont été dénoncées dès janvier 2002, peu après l'ouverture du camp de Guantanamo à Cuba le 11 janvier (voir par exemple Fanny Zarifi, Elsa Longueville, « 11 septembre : la torture menée par la CIA a-t-elle freiné le terrorisme ? », <https://www.lemonde.fr>, 13 septembre 2021).

³⁵ Ces positions sont objectivées et étudiées par Laurent Bonelli, Hervé Rayner, Bernard Voutat, « Contestations et (re)légitimations du renseignement en démocratie », *Cultures & Conflits*, n° 114-115, vol. 2-3, 2019, p. 7-28.

Et ce d'autant plus que, dans la version la plus radicale de cet argument, le commun des mortels n'aurait « rien à cacher³⁶ », et, partant, rien à craindre des intrusions institutionnelles.

2.1.2 Des débats politiques aux discussions scientifiques

La reconduite des termes du débat public dans l'historiographie a en effet existé et continue dans une certaine mesure. Les *Intelligence Studies* en constituent l'archétype. Nées dans les années 1950 aux États-Unis, ces études s'organisent tout d'abord autour de la revue académique *Studies in Intelligence*, publiée par la *Central Intelligence Agency* (CIA). Pour hétérogènes qu'elles soient aujourd'hui, elles naissent de l'ambition de réinterpréter les relations internationales à l'aune de l'étude du renseignement, et de théoriser ce que pourrait être une bonne politique de renseignement. Dans un article prospectif écrit en 1988, mais régulièrement cité, le politiste étasunien Stafford T. Thomas avance que l'objet des *Intelligence Studies* devrait être « la formulation de politiques et la prescription normative³⁷ ». Au sein même du champ des *Intelligence Studies*, certains travaux appellent à remettre en cause ce positionnement normatif, et à consommer le divorce entre praticiens et analystes du renseignement (et entre analystes normatifs et non normatifs), et à se concentrer sur les « cultures du renseignement³⁸ » censées être des caractéristiques nationales, renouant avec l'un des deux projets initiaux du champ. D'autres appellent désormais à créer un nouveau sous-champ des *Critical Intelligence Studies*, demeurant ambigu sur la question de la normativité³⁹. Pour les représentants de ce courant, il ne s'agit cette fois pas d'organiser une rupture entre normatifs et analystes, mais une émulation⁴⁰. En France, cette perspective fait des émules jusqu'à présent⁴¹. L'Institut de recherche stratégique de l'école militaire propose ainsi le

³⁶ Gueric Poncet, « Surveillance : la Cnil dénonce l'argument « simpliste » de Valls et Sarkozy », <https://www.lepoint.fr>, 19 mai 2014.

³⁷ Stafford T. Thomas, « Assessing current intelligence studies », *International Journal of Intelligence and CounterIntelligence*, n° 2, vol. 2, 1988, p. 217-244, p. 218 : « The current state of research in Intelligence Studies can be assessed under four headings: description, policy formulation, normative prescriptions, and explanation. » Cet article est référencé dans des dizaines de publications.

³⁸ Bob de Graaff, « Intelligence and Intelligence Studies. Time for a Divorce? », *Romanian Intelligence Studies Review*, n° 21, 2019, p. 5-30 ; et Bob de Graaff, James M. Nyce, Chelsea Locke, *Handbook of European Intelligence Cultures*, Lanham, Rowman & Littlefield, 2016 ; David Lyon, *The Culture of Surveillance: Watching As a Way of Life*, Cambridge, Polity Press, 2018.

³⁹ Hamilton Bean, Peter de Werd, Cristina Ivan, « Critical Intelligence Studies: Introduction to the special issue », *Intelligence and National Security*, n° 36, vol. 4, 2021, p. 467-475.

⁴⁰ « Our view of CIS envisions not a definitive “divorce” but an ongoing “agonism” (a positive form of conflict) wherein reflexive and critical approaches can accentuate how the study of and for intelligence might productively influence each other. »

⁴¹ Olivier Chopin, Benjamin Oudet, *Renseignement et sécurité*, Paris, Armand Colin, 2019.

développement d'*Intelligence Studies* à la française dans sa revue⁴². Si les acteurs du renseignement ont pour fonction de conseiller les princes, certaines analyses de la surveillance semblent vouloir souffler à l'oreille de ces conseillers⁴³.

2.2 Une histoire politique et sociale de l'État

L'une comme l'autre de ces positions apparemment antagoniques (légitimation et contestation du renseignement) révèlent pourtant d'une même intuition : le renseignement n'est pas simplement une manifestation de l'État, mais l'un de ses fondements, et ce au moins pour trois raisons⁴⁴. Premièrement, les services de surveillance peuvent être conçus comme des administrations, certes plus ou moins secrètes, mais dont les principes d'organisation sont ceux d'une bureaucratie⁴⁵. Deuxièmement, ces institutions participent éminemment à la construction de l'État car elles sont censées, par leur travail, contribuer au maintien de ses structures et participer au processus de décision. Troisièmement, la légitimité et les moyens de ces services sont précisément garantis par l'État⁴⁶. Aussi, étudier les services de renseignements, leurs agents et leurs pratiques, contribue à une histoire politique et sociale de l'État.

L'objectif d'une histoire du renseignement n'est dès lors plus de légitimer un positionnement politique en faveur ou en défaveur de la surveillance politique, mais de comprendre le fonctionnement de l'État à travers ses pratiques de surveillance⁴⁷. De la manière la plus générale, le renseignement politique étatique – par opposition au renseignement privé (espionnage industriel, détectives privés) dont il ne sera pas question ici – peut se définir comme une accumulation de savoirs ayant pour finalité la perpétuation de l'ordre établi⁴⁸. Le renseignement n'est en effet pas une compilation neutre de documents, mais une production

⁴² Numéro publié... en anglais : Jean-Vincent Holeindre, Benjamin Oudet (dir.), « Intelligence Studies in France. History, Structure and Proposals », *Research Paper*, n° 67, 2018.

⁴³ Cette critique est aussi exprimée dans Laurent Bonelli, Hervé Rayner, Bernard Voutat, « Contestations et (re)légitimations du renseignement... », art. cit., p. 9.

⁴⁴ Un état de l'art des *Intelligence Studies* dressé en 1993 avançait que « ce qu'il faut, c'est une théorie de la manière précise dont comment et quand le renseignement peut contribuer à [l'analyse d'] un pouvoir d'État » (« What is needed is a theory of precisely how and when intelligence might contribute to state power » : Michael G. Fry, Miles Hochstein, « Epistemic communities: Intelligence Studies and International Relations », *Intelligence and National Security*, n° 8, vol. 3, 1993, p. 14-28, p. 24.

⁴⁵ Sébastien Laurent, « La naissance du renseignement étatique en France au XIX^e siècle, entre bureaucratie et politique », *Revue d'histoire du XIX^e siècle*, n° 35, vol. 2, 2007, p. 109-124.

⁴⁶ Sébastien Laurent, « Pour une autre histoire de l'État. Le secret, l'information politique et le renseignement », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n° 83, vol. 3, 2004, p. 173-184.

⁴⁷ La notion d'État étant ici entendue dans un sens générique. La catégorie d'« État impérial » est explicitée *infra*.

⁴⁸ Alexandre Rios-Bordès, *Les savoirs de l'ombre, op. cit.*, p. 9.

orientée par des objectifs politiques autant que par des règles professionnelles. Si cette activité peut être perçue comme illégitime, voire dégradante, c'est qu'il s'agit d'une intrusion volontaire et discrète violant à la fois la sphère de la vie privée et remettant en question la liberté d'expression et d'association. La perspective d'un service de renseignement est celle d'une suspicion charriant une « hostilité voilée⁴⁹ » aux suspects. Étudier l'histoire de la surveillance suppose de se pencher sur deux plans en constante interaction : celui de la structuration institutionnelle de la surveillance, et celui des activités et des pratiques qu'elle mobilise⁵⁰. Ceci s'inscrit nécessairement dans une histoire politique de l'État, source à la fois de la légitimité et des moyens mis à disposition des institutions de surveillance⁵¹. Pour autant, les services de renseignement peuvent jouir d'une certaine autonomie par rapport à d'autres institutions censées contrôler les administrations et par rapport au champ politique. Le CAI lui-même est caractérisé par une relative autonomisation.

Pour aborder le renseignement, la méthode historique dispose de matériaux à la fois privilégiés et piégés : les archives du renseignement politique⁵². Les archives des institutions de la surveillance politique, du moins celles qui sont communicables, peuvent permettre d'accéder à l'intérieur des bureaux de production de renseignement et de côtoyer au quotidien ses agents. Dans les cartons, les rapports, notes, factures et autres courriers ne peuvent plus être dissimulés à l'investigation. Mais reconnaître ce relatif avantage n'implique pas d'ignorer les écueils liés à l'exploitation de ces documents. Plus que d'autres administrations, les institutions du renseignement politique pratiquent, premièrement, la destruction documentaire en se débarrassant de documents pouvant compromettre les sources ou témoignant de pratiques illégales. Deuxièmement, les traces écrites laissées par ces services laissent dans l'ombre les échanges oraux, pourtant centraux dans le travail des institutions du renseignement. Les entretiens des officiers traitants avec leurs sources autant que les conversations informelles des chefs de services avec le personnel politique ne laissent guère de preuves matérielles. Enfin, les pratiques des services ainsi que le contenu de leur production peuvent demeurer un enjeu d'État

⁴⁹ *Ibid.*

⁵⁰ Sébastien Laurent, « Pour une autre histoire de l'État... », art. cit.

⁵¹ Au sens de Marc Olivier Baruch, Vincent Duclert, *Serviteurs de l'État*, op. cit.

⁵² Sébastien Laurent, *Archives « secrètes », secrets d'archives ? L'historien et l'archiviste face aux archives sensibles*, Paris, CNRS Éditions, 2003 ; Jean-Marc Berlière, « Les archives de police, des fantômes aux mirages », *Histoire et archives*, hors-série n° 2, numéro spécial « L'histoire contemporaine et les usages des archives judiciaires (1800-1939) », 1998, p. 291-304 ; et « Archives de police/historiens policés ? », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n° 48, vol. 4bis/5, 2001, p. 57-68.

à long terme. Aussi, la recherche historique peut bénéficier d'ouvertures de fonds d'archives⁵³. Elle peut, à l'inverse, se voir menacée par des restrictions⁵⁴.

Ayant à disposition ces archives, reste à savoir la manière avec laquelle les regarder. Cette recherche s'inscrit dans une histoire politique et sociale du renseignement, s'inspirant d'une ethnographie historique résolument « au ras du sol⁵⁵ », voire « dans la cale de l'État⁵⁶ », considérant que « c'est par l'examen des pratiques administratives et des représentations que se font de leur mission les agents de l'État que l'on peut saisir le sens de leur action⁵⁷ ». C'est ainsi par l'étude des pratiques que l'on peut s'atteler à une histoire politique, c'est-à-dire qui n'est pas dupe de l'apolitisme technicien revendiqué par les agents de l'État. En effet, dans le « processus ambigu de légitimation [du renseignement], la fin patriotique, donc désintéressée⁵⁸ » a joué un rôle structurant, si bien que ces services peuvent se considérer comme, « au-dessus des régimes politiques⁵⁹ », au service de la nation. C'est précisément dans un registre national-patriotique que s'inscrit l'activité du CAI.

Les déclinaisons de ce registre, partiellement imbriquées, sont le national-impérialisme et l'anticommunisme. Le national-impérialisme consiste à considérer les territoires sous domination française comme des parties de la France, certes particulières, mais dont l'indépendance serait l'équivalent d'une sécession, d'une division, d'une amputation. C'est ce que les autorités républicaines, mais aussi l'extrême droite, conçoivent sous l'expression de « plus grande France⁶⁰ ». Le nationalisme peut dans certaines circonstances paraître contradictoire avec le projet impérial de lier le destin de plusieurs nations sous l'autorité d'un même État. Cette objection à l'idée d'empire rencontre les faveurs d'une partie de l'extrême

⁵³ Le travail de Raphaëlle Branche sur l'usage de la torture par l'armée française dans le contexte de la guerre d'indépendance algérienne a ainsi pu être mené notamment par l'ouverture de fonds d'archives militaires (Raphaëlle Branche, *La Torture et l'armée pendant la guerre d'Algérie, 1954-1962*, Paris, Gallimard, 2001).

⁵⁴ Voir le communiqué commun de l'Association des archivistes français, de l'Association des historiens contemporanéistes de l'enseignement supérieur et de la recherche (AHCESR), et de l'Association Josette et Maurice Audin, « IGI 1300 – Une analyse de fond », <https://ahcesr.hypotheses.org>, 4 décembre 2020.

⁵⁵ Alexandre Rios-Bordès, *Les savoirs de l'ombre*, op. cit., p. 26.

⁵⁶ Marc Olivier Baruch, Vincent Duclert, *Serviteurs de l'État*, op. cit., p. 8.

⁵⁷ *Ibid.*

⁵⁸ Alain Dewerpe, « La République a-t-elle besoin d'espions ? », art. cit., p. 142.

⁵⁹ *Ibid.*

⁶⁰ Vincent Duclert qualifie l'expression de « mot d'ordre du “parti colonial” [...] permettait à la fois de défier les Britanniques qui parlaient de “Greater Britain” mais aussi d'éviter des appellations gênantes en régime républicain comme celle d'“empire” colonial. ». Vincent Duclert, « La France coloniale », in Vincent Duclert, Henry Rousso, *1870-1914 : La République imaginée*, Paris, Gallimard, 2021, p. 596-648, p. 642. Raoul Girardet, « L'apothéose de la “plus grande France” : l'idée coloniale devant l'opinion française (1930-1935) », *Revue française de science politique*, n° 18, vol. 6, 1968, p. 1085-1114. L'expression se retrouve aussi dans la retranscription d'un discours de Charles Maurras de 1934. Charles Maurras, « La plus grande France », *Almanach de l'Action française*, 1935, p. 69-77.

droite à la fin du XIX^e siècle⁶¹. Mais le début du XX^e siècle voit s'opérer une réarticulation de l'impérialisme et du nationalisme, au centre de laquelle la notion de « plus grande France⁶² » joue un rôle de pivot, joignant « petites patries » et « grandes nations » à l'échelle impériale. Aussi, l'opposition à la colonisation ou à certaines de ses formes, est progressivement conçue comme antinationale, anti-française⁶³. Alors que le communisme est, à sa racine, anti-impérialiste, l'anticommunisme apparaît comme une déclinaison du national-impérialisme français. Mais, plus fondamentalement, la mise en avant par le communisme d'un internationalisme découlant d'une appartenance de classe primant sur l'appartenance nationale, est considérée comme un véritable péril national⁶⁴. En raison de ces enjeux, une histoire politique de l'État à travers l'étude de l'histoire du CAI se justifie pleinement. La neutralité de l'institution est mise au service d'un projet politique : la protection d'une construction politique instable, l'État-nation impérial.

L'histoire politique du renseignement impérial que propose cette thèse est aussi une histoire sociale. Elle se place dans le sillage de travaux de socio-histoire qui cherchent à historiciser les catégories produites et utilisées par les administrations et leurs effets⁶⁵. L'objectif est aussi de saisir les caractéristiques sociales du groupe des administrateurs de la surveillance impériale en France. À l'aide des outils de la prosopographie et à l'aune des catégories d'analyse de la sociologie, l'enjeu est de saisir les caractères structurant de l'administration de la surveillance et, partant, ceux de la construction et de l'orientation de l'administration impériale dans l'Hexagone⁶⁶. La proposition centrale de ce travail est en effet

⁶¹ Olivier Dard, « Les droites radicales et l'empire colonial au vingtième siècle », in Philippe Vervaecke, *À droite de la droite : Droites radicales en France et en Grande-Bretagne au XX^e siècle*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2017, p. 169-193 ; Raoul Girardet, *L'idée coloniale en France de 1871 à 1962 : le mouvement des idées politiques dans la France contemporaine*, Paris, La table ronde, 1972 ; Jacques Marseille, « La gauche, la droite et le fait colonial en France. Des années 1880 aux années 1960 », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n° 24, vol. 1, 1989, p. 17-28.

⁶² Raoul Girardet, *L'idée coloniale en France...*, *op. cit.*, et Raoul Girardet, *Le nationalisme français : anthologie (1871-1914)*, Paris, Seuil, 1983, p. 144-220, notamment p. 152-157. Les expressions suivantes sont également expliquées dans cet ouvrage.

⁶³ Emmanuel Debono présente le concept d'anti-France tel qu'utilisé par l'extrême droite comme davantage focalisé sur l'antisémitisme et l'antimaçonnisme. C'est oublier l'utilisation républicaine du terme, désignant toute tentative supposée de fractionner une France censée être indivisible. Emmanuel Debono, « Le visage de l'anti-France dans la France des années trente : l'exemple de la Ligue internationale contre l'antisémitisme (LICA) », *Revue d'Histoire de la Shoah*, n° 173, vol. 3, 2001, p. 113-136.

⁶⁴ Sophie Cœuré, « Endiguer le bolchévisme ? La "double frontière" dans le répertoire de l'anticommunisme (1917-1941) », in Dullin Sabine et Cœuré Sophie, *Frontières du communisme*, Paris, La Découverte, 2007, p. 42-63, p. 43.

⁶⁵ Alain Dewerpe, *Espion : Une anthropologie historique du secret d'État contemporain*, Paris, Gallimard, 1994 ; François Buton (dir.), « L'observation historique du travail administratif », *Genèses*, n° 72, vol. 3, 2008, p. 2-3.

⁶⁶ Pierre Bourdieu, *Sur l'État. Cours au Collège de France*, Paris, Points, 2015. Sur la démarche prosopographique, voir Claire Lemercier, Emmanuelle Picard, « Quelle approche prosopographique ? », in Rollet Laurent, Nabonnaud Philippe, *Les uns et les autres. Biographies et prosopographies en histoire des sciences*, Nancy, Presses Universitaires de Nancy – Éditions Universitaires de Lorraine, 2012, p. 605-630.

d'expliquer la structuration de l'administration impériale par la dotation des acteurs en capitaux sociaux et culturels spécifiquement impériaux⁶⁷. Ce que les fonctionnaires impériaux partagent et ce qui les distingue, les comportements prescrits et les agissements proscrits, sont autant de manifestations du partage d'un sens commun – notion définie dans le chapitre 1 –, et de l'évolution au sein d'un même champ.

2.3 Une histoire de l'État impérial

L'histoire du renseignement politique contribue à l'histoire de l'État – en l'occurrence de la III^e République tardive et de l'État français – autant qu'à l'histoire de l'État impérial⁶⁸. Dans le sillage des travaux de George Steinmetz, qui propose une relecture critique de la sociologie de l'État de Pierre Bourdieu, il sera ici question d'État impérial davantage que colonial. En effet, l'existence même de l'« État colonial⁶⁹ » fait débat. Le pouvoir colonial est caractérisé par son hétérogénéité selon les lieux et les temps, ses tâtonnements, l'incomplétude de sa définition juridique et de son hégémonie⁷⁰. Malgré ces tensions, l'État colonial au sens sociologique du terme peut être défini comme l'ensemble des « institutions permanentes et coercitives exerçant un monopole relatif de la violence sur des territoires définis⁷¹ ». Le terme de colonie est toutefois polysémique et peut faire référence selon les contextes au statut juridique de certains territoires de l'empire (par opposition au protectorat par exemple), ou encore même, dans son sens anglo-saxon principalement, désigner simplement un groupe de

⁶⁷ Pierre Bourdieu, « Les trois états du capital culturel », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n° 30, 1979, p. 3-6 ; « Le capital social », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n° 31, 1980, p. 2-3.

⁶⁸ Jean-Pierre Bat, Nicolas Courtin, Vincent Hiribarren, *Histoire du renseignement en situation coloniale*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2021.

⁶⁹ Romain Bertrand, Emmanuelle Saada (dir.), « L'État colonial », *Politix*, n° 66, vol. 17, 2004.

⁷⁰ Les « tâtonnements » sont souvent mis en avant pour expliquer que les politiques mises en œuvre par l'État impérial semblent incomplètes, insuffisantes pour assurer la domination. Il me semble que la notion manque de rigueur dans sa définition, présuppose une approche fonctionnaliste, et peut même (souvent) tenir lieu de principe explicatif, là où les (causes et les modalités desdits) tâtonnements seraient précisément la chose à expliquer. Sur la question de la définition juridique de l'État colonial, voir Merwin Crawford Young, *The African colonial state in comparative perspective*, New Haven, Yale University Press, 1994. Sur le déficit d'hégémonie du pouvoir colonial, voir Ranajit Guha, *Dominance without Hegemony. History and Power in Colonial India*, Cambridge, Harvard University Press, 1998.

⁷¹ George Steinmetz, « Le champ de l'État colonial », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 171/172, vol. 1, 2008, p. 122-143. Notons aussi un article ayant déjà mis en œuvre cette méthode pour l'histoire impériale : Cédric Chambru, Scott Viallet-Thévenin, « Mobilité sociale et Empire : les gouverneurs coloniaux français entre 1830 et 1960 », *Revue d'histoire moderne & contemporaine*, n° 64-6, vol. 4, 2019, p. 53-88. Elle est aussi en lien avec le domaine de la sociologie des guichets et de l'action publique. Voir notamment Vincent Dubois, *La Vie au guichet. Administrer la misère*, Paris, Seuil, 2015 ; Nicolas Fischer, *Le territoire de l'expulsion : La rétention administrative des étrangers et l'État de droit en France*, Lyon, ENS Éditions, 2017 ; Sylvain Laurens, *Une politisation feutrée. Les hauts fonctionnaires et l'immigration en France*, Paris, Belin, 2009.

population installé dans un territoire dont il n'est pas originaire⁷². Le terme d'empire quant à lui désigne généralement la construction étatique englobant des populations aux statuts juridiques distincts et au traitement politique et social différencié, impliquant une inégalité entre les groupes généralement fondée sur l'assignation raciale⁷³. Autrement dit, « les empires sont davantage que des États géants, et ne sont pas les simples ancêtres des États modernes⁷⁴ », mais des façons d'administrer des populations, donc d'organiser le gouvernement. Enfin, la notion d'État impérial permet de placer au cœur de l'analyse l'interaction entre métropole, colonies et protectorats, tandis que celle d'État colonial se focalise davantage sur le gouvernement outre-mer, l'isolant tacitement de la métropole. Aussi, cette approche permet de renforcer l'hypothèse des effets retour de la colonisation généralement au cœur de l'histoire culturelle des métropoles (post-)coloniales, mais en adoptant une approche plus dynamique⁷⁵.

L'emploi de la notion de champ à propos de l'État impérial répond quant à lui à plusieurs objectifs. La notion de champ peut être définie comme un espace social au sein duquel les acteurs répondent à des règles communes, partagent un ensemble de références et se reconnaissent mutuellement comme des pairs, tout en étant en concurrence. Un champ se caractérise ainsi par des pôles en tension, et une lutte pour la définition des normes légitimes⁷⁶. Cette notion permet à la fois de se détacher d'un fonctionnalisme analysant l'État comme une accumulation d'appareils destinés à exaucer les intentions des gouvernants, et d'une analyse interactionniste qui accorde elle aussi un poids trop important aux intentions individuelles. L'usage de cette notion dans mon travail s'inscrit donc dans une perspective anti-intentionnaliste, causaliste, voire, en un sens, déterministe⁷⁷. Après la domination de la recherche des lois régissant l'histoire au sein des sciences historiques, imputant le cours des

⁷² Certains travaux en langue anglaise peuvent ainsi parler de « colonie africaine en France » pour évoquer la présence de populations africaines dans l'Hexagone. Ce qui relève d'une question de traduction a une dimension historiographique voire politique importante. À l'heure des spéculations d'extrême droite à propos d'un « grand remplacement » ou même d'un « colonialisme inversé », cette notion apparaît d'autant plus problématique qu'elle vide, ainsi employée, le terme des rapports de domination étatisés qu'il implique. Voir par exemple : Jennifer A. Boittin, « A Black Colony? Race and the Origins of Anti-Imperialism », in *Colonial Metropolis: The Urban Grounds of Anti-Imperialism and Feminism in Interwar Paris*, Lincoln et Londres, University of Nebraska Press, 2010, p. 77.

⁷³ Jane Burbank, Frederick Cooper, *Empires in World History: Power and the Politics of Difference*, Princeton University Press, 2011.

⁷⁴ George Steinmetz, « État-mort, État-fort, État-empire », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 201-202, vol. 1, 2014, p. 112-119.

⁷⁵ Herman Lebovics, *Bringing the Empire Back Home: France in the Global Age*, Durham, Duke University Press, 2004.

⁷⁶ Pierre Bourdieu, *Réponses*, Seuil, 1992, p. 78 ; et *Lire les sciences sociales 1989-1992*, volume 1, Paris, Belin, 1994, p. 326-329.

⁷⁷ Pour une approche synthétique de la question de la causalité en histoire, voir Quentin Deluermoz, Pierre Singaravélou, « Des causes historiques aux possibles du passé ? Imputation causale et raisonnement contrefactuel en histoire », *Labyrinthe*, n° 39, 2012, p. 55-79.

événements à de grandes structures telles la lutte des classes ou la marche vers la démocratie libérale, revendiquer un certain déterminisme ne va pas de soi. La limite de ces philosophies de l'histoire était moins leur déterminisme que leur articulation à un transcendantalisme supposant, même pour le matérialisme historique, une puissance surplombante tirant les ficelles de l'histoire⁷⁸. Il peut en être autrement si le déterminisme est accolé à un principe d'immanence :

Le principe du déterminisme consiste à vouloir se donner pour tâche de décrire ou, mieux, de porter au jour les mécanismes – plus ou moins cachés – qui commandent le geste et la parole des agents sociaux, gouvernent leurs pratiques et la perception qu'ils s'en font [...]. Le principe de l'immanence consiste à refuser l'idée que les déterminismes, si ancrés qu'ils soient dans l'histoire, si puissants que soient les effets qu'ils exercent sur le monde social et si brutales que soient les contraintes qu'ils font peser sur les individus, se situeraient hors d'atteinte de la transformation sociale et donc de l'action politique.⁷⁹

Cette approche déterministe et immanente entre en écho avec l'analyse d'un champ : la reconnaissance entre pairs, les références communes, les concurrences internes pour imposer les normes légitimes sont bien sociales, sans être contingentes. Dans le domaine de l'histoire de la colonisation, cette approche permet à George Steinmetz « de renforcer la thèse selon laquelle les colonies modernes formaient un État⁸⁰ ». Toutefois, ce spécialiste de la colonisation allemande à la fin du XIX^e siècle insiste sur l'autonomie du champ de l'État colonial non seulement à l'égard du champ de l'État métropolitain, mais aussi à l'égard de la métropole comme espace. La distance-temps et l'impossibilité de communications instantanées impliquaient en effet des prises de décision rapides des gouvernements coloniaux, mais aussi la reconstitution d'une sociabilité outre-mer structurée par ses propres modalités de reconnaissance entre pairs. M'inscrivant à la suite de la proposition de George Steinmetz, j'entends montrer que dans le contexte de l'empire français de la première moitié du XX^e siècle, cette autonomie spatiale est largement nuancée, et que la sociabilité et les luttes impériales trouvent en métropole des prolongements et des reconfigurations. La métropole devient un

⁷⁸ Enzo Traverso, « Marx, l'histoire et les historiens. Une relation à réinventer », *Actuel Marx*, n° 50, vol. 2, 2011, p. 153-165.

⁷⁹ Didier Eribon, « Réponses et principes », *French Cultural Studies*, n° 23, 2012, p. 151-164, p. 157. Ou, dit avec Marx : « Les hommes font leur propre histoire, mais ils ne la font pas de plein gré, dans des circonstances librement choisies ; celles-ci, ils les trouvent au contraire toutes faites, données, héritage du passé. La tradition de toutes les générations mortes pèse comme un cauchemar sur le cerveau des vivants » (Karl Marx, *Le Dix-Huit Brumaire de Louis Bonaparte*, 1852). Pour une réévaluation du déterminisme en sciences sociales, voir Jean-Matthias Fleury, « Histoire contrefactuelle et nouvelles perspectives sur le déterminisme historique », *Matière première*, n° 2, 2012, p. 169-197 ; Yves Citton, Frédéric Lordon, *Spinoza et les sciences sociales : de la puissance de la multitude à l'économie des affects*, Paris, Amsterdam, 2008.

⁸⁰ George Steinmetz, « Le champ de l'État colonial... », art. cit.

espace dans lequel les capitaux impériaux sont réinvestis, où les luttes du champ se prolongent, dans lequel les carrières impériales peuvent continuer.

3. La métropole du XXe siècle comme espace impérial

3.1 Innovations technologiques et connexions impériales

Le cadre spatial de cette étude dépend en partie de la chronologie. De ce point de vue, si le CAI a existé de 1923 à 1941, il convient pour le comprendre d'en faire la généalogie à moyen terme, et d'en voir les prolongements les plus immédiats. La naissance du CAI s'inscrit en effet dans une continuité qui remonte au moins à 1915, date de la création de l'une des premières institutions du contrôle des colonisés en métropole. Des strates d'expériences s'empilent pendant la décennie 1915-1925, expliquant la création et l'orientation du CAI pendant l'entre-deux-guerres. De la même manière, la défaite française de 1940 ne constitue pas une rupture majeure à l'échelle du service : si ses missions sont, un temps, entravées, son personnel reste très largement en place et poursuit en partie son activité jusqu'à la Libération qui, elle, signifie un changement majeur⁸¹.

Ce cadre chronologique permet d'envisager la métropole comme un espace impérial à part entière, et ce en deux sens. Dans le contexte d'un XXI^e siècle dans lequel les nouvelles technologies de communication permettent de relier instantanément différentes parties du monde et de créer des liens et des identifications par-delà la distance, il convient de se prémunir de tout anachronisme⁸². Néanmoins, la première moitié du XX^e siècle connaît un développement continu de technologies permettant des liaisons rapides entre les différentes parties de l'empire. Dans la deuxième moitié du XIX^e siècle, l'invention de la propulsion à hélice et du moteur à vapeur, et le percement du canal de Suez en 1869, permettent le

⁸¹ Ce travail mériterait donc d'être prolongé par une étude de la surveillance des colonisés en France pour la période post-1945, afin notamment d'éprouver dans quelle mesure les pratiques et catégories de la surveillance sont prolongées et redéfinies par la Libération, puis par les guerres d'indépendances indochinoise et algérienne. Certains travaux existent déjà, concernant surtout les Algériens en France : Linda Amiri, *La bataille de France : La guerre d'Algérie en métropole*, Paris, Robert Laffont, 2004 ; Emmanuel Blanchard, *La police parisienne et les Algériens (1944-1962)*, Paris, Nouveau monde, 2011. D'autres travaux existent sur le renseignement dans l'empire à cette époque, comme Jean-Marc Le Page, *Les services secrets en Indochine*, Paris, Nouveau Monde Éditions, 2014 ; ou Roger Faligot, Jean Guisnel, Rémi Kauffer, *Histoire politique des services secrets français : De la Seconde Guerre mondiale à nos jours*, Paris, La Découverte, 2013.

⁸² Jean-Paul Zuniga, « L'histoire impériale à l'heure de l'«histoire globale» ». Une perspective atlantique », *Revue d'histoire moderne & contemporaine*, n° 54, vol. 4bis.5, 2007, p. 54-68.

développement de lignes maritimes commerciales régulières et réduit considérablement la durée et le coût des trajets⁸³. Après la Première Guerre mondiale, les progrès techniques s'accroissent avec le progressif remplacement de la combustion au charbon par le pétrole, et la construction de nouveaux bâtiments pour remplacer les pertes. En 1930, la liaison commerciale régulière Marseille-Haiphong, assurée par des paquebots comme le *D'Artagnan* pouvant transporter des centaines de passagers dure environ un mois avec des escales généralement à Mers-el-Kébir, Port-Saïd, Suez, Djibouti, Aden, Colombo, Singapour et Saïgon⁸⁴. D'autres technologies contribuent à structurer un espace politique et social impérial, comme l'avion et le télégramme. À la fin des années 1920, les premières liaisons aéropostales régulières entre la France métropolitaine et l'Afrique-Occidentale française (AOF) d'une part, l'Indochine d'autre part, sont ouvertes, les vols durant alors quatre ou cinq jours⁸⁵. Enfin, les communications câblées jouent un rôle essentiel dans la constitution d'un espace impérial interactif. Déjà dotée de plusieurs liaisons par câbles intercontinentaux depuis les années 1880 et d'un réseau interne en cours de déploiement, l'AOF est reliée directement en 1905 à la métropole « par un câble allant de Brest (France) à Dakar⁸⁶ ». L'Indochine, pour reprendre cet exemple, est reliée à la France par câble dès les années 1880, et compte en 1921 plus de 13 000 km de lignes⁸⁷. Puis, la télégraphie sans fil est investie. Un réseau de transmissions radio est implanté à partir de

⁸³ Sans évoquer l'évolution rapide du transport fluvial, routier et du chemin de fer. Voir Bertrand Blancheton, « La baisse séculaire des coûts de transport XIX^e – XX^e siècle », in *Histoire de la mondialisation*, Louvain-la-Neuve, De Boeck Supérieur, 2008, p. 43-50. En 1883, le tonnage des navires à vapeur devient supérieur à celui des voiliers. « En matière de transport maritime, O'Rourke et Williamson (1999) estiment que le coût du transport transatlantique a diminué de 70 % entre 1840 et 1910 », (*Ibid*, p. 49). Voir aussi Pierre Singaravélou, *Les empires coloniaux, XIX^e – XX^e siècle*, Paris, Seuil, 2013, p. 126-127.

⁸⁴ Malgré l'intérêt pour l'histoire des connections et des techniques, une véritable histoire sociale de la navigation impériale (et des navires eux-mêmes comme espaces de sociabilité impériale), du moins pour le contexte français, reste à écrire. Voir Douglas R. Burgess, *Engines of Empire: Steamships and the Victorian Imagination*, Stanford, Stanford University Press, 2016 ; Lorraine Coons, Alexander Varias, *Tourist Third Cabin: Steamship Travel in the Interwar Years*, New York, St Martin's Press, 2003 ; Daniel R. Headrick, *The Tools of Empire: Technology and European Imperialism in the Nineteenth Century*, New York, Oxford University Press, 1981 (notamment la troisième partie : « La révolution des communications », p. 129-210) ; Thomas R. Metcalf, *Imperial Connections: India in the Indian Ocean Arena, 1860-1920*, Berkeley, University of California Press, 2008 ; Pierre Patarin, *Messageries maritimes. Voyageurs et paquebots du passé*, Rennes, Ouest-France, 1997 ; Philippe Ramona, *Paquebots vers L'Orient*, Tours, Editions Sutton, 2001.

⁸⁵ Sacha Markovic, « Le rôle de l'État dans la naissance de l'aviation commerciale française (1918-1933) », *Revue belge de Philologie et d'Histoire*, n° 78, vol. 3, 2000, p. 969-991.

⁸⁶ Olivier Sagna, « De la domination politique à la domination économique : une histoire des télécommunications au Sénégal », *tic&société*, n°2-3, vol. 5, 2012, p. 69-87, p. 74. Voir aussi Hamos Hongla, « Les communications postales et télégraphiques en AOF pendant la Première Guerre mondiale », *Outre-Mers. Revue d'histoire*, n° 306, vol. 82, 1995, p. 23-44.

⁸⁷ Fanny Dufétel-Viste, « Télégraphe et téléphone dans les colonies allemandes : entre concurrence et complémentarité », *Flux*, n° 78, vol. 4, 2009, p. 76-83 ; Daniel R. Headrick, *The Invisible Weapon: Telecommunications and International Politics, 1851-1945*, Oxford University Press, 2012, (« The Telegraph in Indochina»). L'auteur insiste sur le caractère plus tardif et modeste des investissements français au regard des structures britanniques. En Indochine, pour surmonter ses problèmes techniques et éviter la création de nouvelles lignes, les Français louent l'utilisation de leurs câbles aux Britanniques.

1901 en Afrique-Équatoriale française (AEF) et de 1904 en Indochine⁸⁸. Présentant moins de problèmes techniques et bien moins coûteuse, la technologie des stations radio à ondes courtes permet, à partir de 1925, d'établir des connexions fiables, doublant le volume des communications possibles⁸⁹. Enfin, en 1930, une liaison téléphonique directe est ouverte entre la France et l'Indochine, et l'année suivante, lors de l'ouverture de l'exposition coloniale internationale, le ministre des Colonies Paul Reynaud inaugure à Vincennes, le Poste colonial, station de radio en ondes courtes servant à couvrir les territoires sous domination française⁹⁰.



Figure 1 : Le Chantilly à quai à Saïgon en 1925⁹¹.

3.2 L'empire, unité interactive

Ces technologies, en plus de la construction idéologique et culturelle de la plus grande France et de l'expérience vécue de la mobilité impériale, contribuent à constituer progressivement métropoles et colonies comme une « unité interactive : la France impériale⁹² »

⁸⁸ *Ibid.*, (« French Colonial Wireless, 1908-1914 »).

⁸⁹ *Ibid.*, (« French Colonial Shortwave »).

⁹⁰ L'utilisation de ces communications pose par ailleurs un enjeu analytique : dès lors, certains échanges entre la métropole et les colonies ne laissent plus de trace écrite.

⁹¹ Photographie de la collection de Philippe Ramona, en ligne (www.messageries-maritimes.org/).

⁹² Tyler Stovall, « Universalisme, différence et invisibilité. Essai sur la notion de race dans l'histoire de la France contemporaine », *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*, n° 96-97, 2005, p. 63-90.

ou « l'État-nation impérial⁹³ ». Ce travail s'inscrit donc au moins en partie dans l'empreinte de la *New Imperial History* qui considère la métropole et son histoire comme marquée par le fait colonial⁹⁴. La réflexion dans un cadre impérial n'implique pas une histoire coloniale qui surdéterminerait l'histoire des territoires et des populations qui furent colonisées, à un moment donné, sous une forme ou une autre⁹⁵. Il s'agit plutôt de repenser une histoire nationale française qui ne considère encore que trop peu son caractère impérial. S'il s'agit pour Jean-Paul Zuniga d'un « lieu commun⁹⁶ » que de critiquer le nationalisme méthodologique, il reste relativement peu courant en dehors de l'histoire culturelle de considérer la métropole française comme un espace où non seulement se conçoivent et s'impulsent des politiques impériales, mais aussi où elles se mettent en œuvre, où se poursuit l'administration coloniale, et dans lequel des rapports entre colonisés et colonisateurs se jouent⁹⁷. Éprouver le continuum des catégories coloniales en métropole invite ainsi à désinsulariser une histoire parfois présentée comme une parenthèse ou une excroissance de l'histoire de France. Inversement, en faisant apparaître les voies suivies par de multiples acteurs, colonisateurs comme colonisés, ce travail peut contribuer à l'histoire des diasporas, de l'anticolonialisme et des peuples colonisés.

La question transversale de la domination n'est pas la seule posée par la démarche impériale. Considérant en particulier les oppositions à cette domination par la focale des résistances à la surveillance politique, ce travail contribue également à l'histoire du communisme international, et de l'organisation de la classe ouvrière⁹⁸. Sans patrie ni frontière, les militants internationalistes se déplacent par-delà terres et mers pour organiser la révolution mondiale⁹⁹. Étudier la surveillance politique ne peut se faire conséquemment sans tenir compte des effets produits par la surveillance sur les vies des surveillés et sur les organisations politiques visées, mais aussi des adaptations de la surveillance aux accrocs rencontrés.

⁹³ Gary Wilder, *The French Imperial Nation-State: Negritude and Colonial Humanism between the Two World Wars*, Chicago, University of Chicago Press, 2005.

⁹⁴ Stephen Howe, *The New Imperial Histories Reader*, Londres, Routledge, 2009.

⁹⁵ Guillaume Blanc, *Décolonisations. Histoires situées d'Afrique et d'Asie*, Paris, Seuil, 2022.

⁹⁶ Jean-Paul Zuniga, « L'histoire impériale à l'heure de l'"histoire globale" », art. cit., note 11.

⁹⁷ Le nationalisme méthodologique est un « biais cognitif [...qui] consiste à comprendre le monde social en prenant l'État-nation pour unité d'analyse », Speranta Dumitru, « Qu'est-ce que le nationalisme méthodologique ? Essai de typologie », *Raisons politiques*, n° 54, vol. 2, 2014, p. 9-22.

⁹⁸ Dans la lignée des travaux de Holger Weiss, *Framing a Radical African Atlantic: African American Agency, West African Intellectuals and the International Trade Union Committee of Negro Workers*, Leyde, Brill, 2013 ; *International Communism and Transnational Solidarity: Radical Networks, Mass Movements and Global Politics, 1919-1939*, Leyde, Brill, 2016 ; *A Global Radical Waterfront: The International Propaganda Committee of Transport Workers and the International of Seamen and Harbour Workers, 1921-1937*, Leyde, Brill, 2021. Voir également Éloïse Dreure, « Moscou- Paris- Alger, naissance et affirmation du Parti communiste algérien, 1920-1945 », Thèse de doctorat en histoire, Université de Bourgogne Franche-Comté, 2022.

⁹⁹ Brigitte Studer, *The Transnational World of the Cominternians*, Houndmills, Palgrave Macmillan, 2015.

Autrement dit, concevant le renseignement comme une action publique, et considérant que l'action publique se construit de manière relationnelle avec ses publics, observer l'éventail des attitudes possibles pour les militants à l'endroit de la surveillance, à leur échelle individuelle ou à l'échelle collective de leurs organisations politiques, syndicales, associatives, s'avère capital¹⁰⁰.

Cette approche relationnelle n'est pas pertinente à la seule échelle hexagonale. La surveillance politique et son appréhension par les révolutionnaires, ne peuvent être compris que dans un environnement plus vaste. Les catégories de la suspicion, les parcours de professionnalisation des surveillants et de politisation des surveillés se font dans un cadre impérial, dont l'Hexagone n'est que l'un des espaces. Celui-ci n'est même pas nécessairement conçu comme spécifiquement important : la carrière d'un agent du CAI ne peut ainsi connaître en métropole que des parenthèses, et nombre de révolutionnaires ne font, comme Nguyễn Ái Quốc, qu'y passer.

Et pourtant, la métropole tient une place particulière dans l'unité interactive de l'empire, et ce pour trois raisons. D'une part, elle est largement au centre des réseaux de communication impériaux, quoique les circulations intercoloniales aient été longtemps sous-estimées¹⁰¹. D'autre part, elle est aussi, pour la période de l'entre-deux-guerres, l'un des centres déterminants de la conceptualisation de pensées critiques du colonialisme, qu'il s'agisse de l'anti-impérialisme ou de la négritude¹⁰². Enfin, la métropole est l'espace de prise de décisions à l'échelle macro qui domine économiquement et politiquement les territoires sous son empire¹⁰³.

La centralité de la métropole n'est donc pas spatiale : il s'agit d'un centre dans le sens d'un espace dans lequel se produisent les dynamiques de la domination impériale. Loin d'être

¹⁰⁰ Guillaume Gourgues, Alice Mazeaud (dir.), *L'action publique saisie par ses « publics » : Gouvernement et (dés)ordre politique*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2019 ; Vincent Bollenot, « Surveiller les mobilisations, se mobiliser sous surveillance. Articuler histoire du renseignement et histoire des mobilisations en situation impériale », *Genèses*, n° 120, vol. 3, 2020, p. 112-130.

¹⁰¹ Damiano Matasci, Miguel Bandeira Jerónimo (dir.), « Coopérations et circulations transimpériales en Afrique (fin du XIX^e siècle - années 1960) », *Revue d'histoire contemporaine de l'Afrique*, n° 3, 2022.

¹⁰² Claire Oberon Garcia, « Remapping the Metropolis: Theorizing Black Women's Subjectivities in Interwar Paris », in Germain Felix, Silyane Larcher, *Black French Women and the Struggle for Equality, 1848-2016*, Lincoln et Londres, University of Nebraska Press, 2018, p. 215-236 ; Michael Goebel, *Anti-Imperial Metropolis: Interwar Paris and the Seeds of Third World Nationalism*, New York, Cambridge University Press, 2015. Sur les limites de cet ouvrage, voir Emmanuel Blanchard, « Ville-monde et histoire globale : Paris, 1919-1939 », *Métropolitiques*, 2018 ; et Vincent Bollenot, « Michael Goebel, Paris, capitale du tiers monde. Comment est née la révolution anticoloniale (1919-1939) », *Agone*, n° 63-64, vol. 1, 2019, p. 263-272.

¹⁰³ Voir Philippe Beaujard, Philippe Norel, Laurent Berger, *Histoire globale, mondialisations et capitalisme*, Paris, La Découverte, 2020.

un « paradoxe¹⁰⁴ » dans la République, la différenciation et la domination coloniale sont ancrées dans la métropole au XX^e siècle. Mais en métropole, la « situation coloniale¹⁰⁵ » est, en quelque sorte, inversée. Le rapport racial est numériquement chamboulé, la situation coloniale telle que conceptualisée par Georges Balandier se définissant par la domination sociale et politique forcément inachevée d'une minorité numérique sur la majorité raciale. L'immigration coloniale dans l'Hexagone étant quasi exclusivement masculine, les possibilités de relations intimes et de procréation sont également modifiées. Visibles au sein de la métropole, ces relations sont conçues à partir de la décennie 1915-1925 comme un problème public. Enfin, en métropole, les autorités ne peuvent pas déployer l'ensemble de la panoplie répressive dont elles disposent outre-mer. La censure des publications, notamment, n'y est pas aussi autoritaire. Concernant le renseignement politique, certains enjeux apparaissent aussi dans l'Hexagone comme spécifiques. Les contacts intercoloniaux et avec le mouvement ouvrier français transforment l'agenda des mobilisations. Du point de vue des agents du renseignement, l'environnement de travail est essentiellement urbain en métropole, alors que, dans les colonies, les enquêtes et l'entretien d'un réseau en milieu rural impliquent des pratiques différentes¹⁰⁶. L'analyse à l'échelle impériale doit donc s'opérer avec une attention aux configurations locales, afin de resituer les acteurs et d'incarner leur expérience impériale le plus concrètement possible.

Cette réflexion induit nécessairement la question de la circulation des acteurs, de leurs pratiques et de leurs discours. Plusieurs travaux ont développé l'hypothèse, en effet, d'une importation de pratiques proprement coloniales en France, notamment dans le domaine des pratiques du maintien de l'ordre de l'immigration (post)coloniale¹⁰⁷. Les recherches qui partent de cette hypothèse semblent estimer que la métropole était elle-même colonisée par des pratiques coloniales qui lui seraient, fondamentalement, étrangères. Cette hypothèse d'une importation coloniale est parfois décriée, du fait de la précipitation de ses conclusions. Les continuités entre colonial et métropolitain – généralement entendues d'ailleurs comme

¹⁰⁴ Contre les travaux de Nicolas Bancel, Pascal Blanchard, Françoise Vergès, *La République coloniale. Essai sur une utopie*, Paris, Albin Michel, 2003, ou encore, pour la même question traitée par la focale de la question de l'histoire du régime de l'indigénat, contre Olivier Le Cour Grandmaison, *De l'indigénat : anatomie d'un « monstre » juridique : le droit colonial en Algérie et dans l'Empire français*, Paris, La Découverte, 2010.

¹⁰⁵ Pour reprendre la notion, discutée ci-dessous, de Georges Balandier, « La situation coloniale : approche théorique », *Cahiers Internationaux de Sociologie*, n° 11, 1951, p. 44-79. Pour mettre cette notion en perspective, voir Isabelle Merle, « “La situation coloniale” chez Georges Balandier », *Monde(s)*, n° 4, vol. 2, 2013, p. 211-232 ; Emmanuelle Saada (dir.), « Regards croisés : Transatlantic Perspectives on the Colonial Situation », *French Politics, Culture and Society*, n° 2, vol. 20, 2002.

¹⁰⁶ Jean-Pierre Bat, Nicolas Courtin, Vincent Hiribarren, *Histoire du renseignement en situation coloniale*, op. cit.

¹⁰⁷ C'est notamment le cas de l'histoire culturelle : Nicolas Bancel, Pascal Blanchard, *De l'indigène à l'immigré*, Paris, Gallimard, 1998. Sur le plan de l'histoire de la police, mais de façon plus nuancée, voir Mathieu Rigouste, « L'invention de la BAC et le quadrillage sécuritaire des quartiers populaires », *Contretemps*, 2016, [[en ligne](#)].

synonymes des continuités entre les périodes coloniales et postcoloniales – tendraient à minimiser le rôle du contexte local (dans l’espace et dans le temps) dans l’analyse historique, et se baseraient sur des éléments insuffisants pour l’établissement de conclusions générales¹⁰⁸. C’est notamment, dans le débat historiographique des dernières décennies, la position critique proposée par les *Colonial Studies*¹⁰⁹. Cherchant à dépasser l’insuffisance empirique et méthodologique de *Postcolonial Studies* issues des études littéraires et davantage portées sur l’étude des discours que des conditions de leur production, les *Colonial Studies* invitent à se pencher sur l’histoire des colonisateurs¹¹⁰. Ces recherches peuvent sembler en cela un recul par rapport aux acquis des *Subaltern* puis des *Postcolonial Studies*¹¹¹. En réalité, l’histoire des agents et institutions de la domination coloniale est un chantier encore inachevé, et leur compréhension ne doit plus rien au cadre hagiographique de l’histoire de l’expansion française, mais s’inscrit dans une histoire critique associant « l’histoire de l’idéologie coloniale à une socio-histoire de la colonisation qui permet seule de bien comprendre ses fonctionnements et ses dysfonctionnements¹¹² ». Autrement dit, comprendre la domination implique de disséquer les dominants.

Pour ce faire, les *Colonial Studies* se sont en particulier penchées sur des « segments rigoureusement circonscrits du discours colonial, en particulier les pratiques et productions scientifiques et la notion de mission civilisatrice¹¹³ », l’articulant à une étude de leur réception.

¹⁰⁸ Sur les critiques adressées au courant incarné par Pascal Blanchard et l’ACHAC, voir Vincent Chambarlhac, « Fragments du jeu académique postcolonial (à propos d’un collectif, l’Association pour la connaissance de l’histoire de l’Afrique contemporaine, ACHAC) », *Histoire@Politique*, n° 12, 2010 ; Laurence De Cock, « L’Achac et la transmission du passé colonial : stratégies entrepreneuriales et culturalisation de la question immigrée dans la mémoire nationale », *Cultures Conflits*, n° 107, vol. 3, 2017, p. 105-121 ; Camille Trabendi, « Sur la fonction de deuxième et de troisième couteau (de poche) », *Agone*, 2009, n° 41-42, p. 185-192.

¹⁰⁹ Emmanuelle Sibeud, « Post-Colonial et Colonial Studies : enjeux et débats », *Revue d’histoire moderne et contemporaine*, n° 51-4, vol. 5, 2004, p. 87-95 ; Frederick Cooper, Ann Laura Stoler, *Tensions of Empire: Colonial Cultures in a Bourgeois World*, Berkeley, University of California Press, 1997. L’introduction de cet ouvrage est traduite en français sous le titre *Repenser le colonialisme*, Paris, Payot, 2013.

¹¹⁰ Cela dit sans rejet radical des *Subaltern* et *Postcolonial Studies*, et pour reprendre les termes de Enzo Traverso : « À plusieurs égards, dans sa recherche d’une synthèse entre l’anti-impérialisme, la critique de l’eurocentrisme et la mise en valeur de la subjectivité des dominés, le postcolonialisme est le produit de la rencontre du marxisme avec le postmodernisme. La posture purement défensive aujourd’hui suggérée par Éric Hobsbawm ou Ellen Meiksins Wood – faire du marxisme la force motrice d’un « front de la raison » visant à contenir la menace d’une vague irrationaliste hostile à l’histoire – me paraît de courte vue. », Enzo Traverso, « Marx, l’histoire et les historiens. art. cit., p. 155. Pour une vue aussi pertinente quoique plus méfiante à l’égard des approches postcoloniales, voir Vivek Chibber, *Postcolonial Theory and the Specter of Capital*, Londres, Verso, 2013.

¹¹¹ Emmanuelle Sibeud, « Post-Colonial et Colonial Studies... », art. cit., p. 92 ; Vincent Bollenot, « Métropole et colonies », in Sébastien Cote, Emmanuelle Picard (dir.), *Regards Historiques sur... Nations, empires, nationalités de 1789 aux lendemains de la Première Guerre mondiale*, Paris, Nathan, 2019, p. 75-96.

¹¹² Emmanuelle Sibeud, « Post-Colonial et Colonial Studies... », art. cit., p. 93.

¹¹³ *Ibid.* Pour des exemples de ces études portant sur les relations entre savoirs et pouvoir en situation coloniale, voir Hélène Blais, Claire Fredj, Emmanuelle Sibeud (dir.), « Sociétés coloniales : enquêtes et expertises », *Monde(s)*, n° 4, 2013 ; Emmanuelle Sibeud, *Une science impériale pour l’Afrique ? La construction des savoirs africanistes en France, 1878-1930*, Paris, Éditions de l’EHESS, 2002 ; Pierre Singaravélou, *Professor l’Empire*.

Cette thèse considère ainsi le renseignement politique comme un des champs de la production des savoirs coloniaux, qu'elle s'attèle à lier de façon relationnelle à la question de la réception. La complexité des interactions coloniales est en effet l'un des objets privilégiés des *Colonial Studies*. Par conséquent, les figures d'intermédiations, les négociations et arrangements locaux, les incertitudes et angoisses des colonisateurs, ou encore la capacité d'agir des colonisés ont constitué des points d'entrées majeurs de ces travaux pour comprendre le fonctionnement concret d'un régime colonial instable. Si cette réintroduction de la complexité s'entendait dans le contexte d'épanouissement de ces travaux, les *Colonial Studies* ont pu contribuer, à long terme, à nuancer la domination coloniale¹¹⁴. L'un des efforts de ce travail, par la mobilisation des outils de la sociologie critique et de l'histoire impériale, est de remettre la domination au cœur de l'analyse. Partant, il s'agit de repenser la binarité de la domination, d'observer la ligne de frontière qui sépare, au sein d'une société impériale plurielle et complexe, le groupe des colonisateurs du groupe des colonisés.

3.3 Des catégories impériales en métropole

Cette préoccupation implique une approche critique des catégories structurant le colonialisme. Les catégories politiques et juridiques organisant la domination des territoires et des populations sont mouvantes, et si elles structurent globalement la domination, elles peuvent être dépassées. Ainsi une colonie, obéissant à un gouvernement imposé par la puissance coloniale, n'est pas un protectorat qui laisse une fiction d'autonomie au pays dominé. Les fédérations coloniales elles-mêmes ont des structures différentes : la Fédération indochinoise, fondée en 1887 se compose ainsi d'une colonie (la Cochinchine), de quatre protectorats (Annam, Tonkin, Cambodge et Laos) et du territoire à bail chinois de Kouang-Tchéou-Wan. Les individus eux-mêmes peuvent donc être considérés selon des standards différents selon qu'ils sont assignés au statut de protégé ou d'indigène¹¹⁵. Au sein de cette catégorie d'indigène

Les « sciences coloniales » en France sous la Troisième République, Paris, Publications de la Sorbonne, 2011 ; Hélène Blais, *Mirages de la carte. L'invention de l'Algérie coloniale*, Paris, Fayard, 2014.

¹¹⁴ La première moitié des années 2000 est marquée par nombre de débats médiatiques et politiques autour de la colonisation française, dont le point culminant est l'année 2005, marquée en janvier par l'Appel des indigènes de la République et en février par l'article 4 de la loi instituant dans les programmes scolaires un enseignement du « rôle positif de la présence française outre-mer ». Voir par exemple Catherine Coquery-Vidrovitch, *Enjeux politiques de l'histoire coloniale*, Marseille, Agone, 2009.

¹¹⁵ Laure Blévis, « L'invention de l'« indigène » », *art. cit* ; Claire Fredj, Emmanuelle Sibeud (dir.), « Quels citoyens pour l'empire ? La citoyenneté française à l'épreuve de la colonisation dans la première moitié du XX^e siècle », *Outre-Mers*, n° 404-405, vol. 2, 2019 ; Isabelle Merle, « Retour sur le régime de

ou de sujet français, qui est de nationalité française sans pouvoir exercer de droits civils et politiques, se déclinent des situations différentes selon les territoires, en fonction de circonstances locales et des groupes sociaux¹¹⁶. C'est ainsi que naît la catégorie d'« évolué¹¹⁷ » pour désigner des colonisés ayant reçu un enseignement européen dans le contexte colonial, et travaillant généralement dans les administrations de l'empire. Enfin, en vertu du lieu de naissance ou de la trajectoire personnelle, certains colonisés sont non seulement nationaux, mais citoyens français. C'est le cas des habitants des vieilles colonies, territoires sous domination française au moment de la deuxième abolition de l'esclavage en 1848, mais aussi des habitants des Quatre Communes du Sénégal ou de certains colonisés naturalisés¹¹⁸. Mais malgré l'acquisition de la citoyenneté, des caractéristiques coloniales continuent à faire exception¹¹⁹. Car, au-delà de la problématique juridique et de l'égalité politique, ces changements de statut posent la question de la dimension racialisée de la francité¹²⁰.

Cette thèse s'inscrit dans la continuité des travaux qui ont montré que la III^e République, loin d'être aveugle à la race, est productrice de distinctions et de hiérarchies raciales. Pendant l'entre-deux-guerres, les notions de « races supérieures¹²¹ » et de « races inférieures¹²² » évoquées par Jules Ferry lors du débat du 28 juillet 1885 ne sont pas oubliées¹²³. Si elles n'ont pas de fondement scientifique légitime, ces fictions politiques n'en ont pas moins des effets concrets sur l'organisation de la société et l'exercice du pouvoir.

l'indigénat : Genèse et contradictions des principes répressifs dans l'empire français », *French Politics, Culture & Society*, n° 20, vol. 2, 2002, p. 77-97 ; Isabelle Merle, Adrien Muckle, *L'Indigénat. Genèses dans l'Empire français. Pratiques en Nouvelle Calédonie*, Paris, CNRS éditions, 2019 ; Sylvie Thénault, « L'indigénat dans l'Empire français : Algérie/Cochinchine, une double matrice », *Monde(s)*, n° 12, vol. 2, 2017, p. 21-40 ; Yerri Urban, *L'indigène dans le droit colonial français 1865-1955*, Paris, Fondation Varenne, 2011.

¹¹⁶ Sur l'imbrication de ces dimensions, voir Yerri Urban, *L'indigène dans le droit colonial français*, op. cit.

¹¹⁷ Benoît de L'Estoile, « Au nom des “vrais Africains” », *Terrain. Anthropologie & sciences humaines*, n° 28, 1997, p. 87-102.

¹¹⁸ Véronique Dimier, « De la France coloniale à l'outre-mer », *Pouvoirs*, n° 113, vol. 2, 2005, p. 37-57 ; Frederick Cooper, *Français et Africains ? Être citoyen au temps de la décolonisation*, Paris, Payot, 2014.

¹¹⁹ Silyane Larcher, *L'autre citoyen : L'idéal républicain et les Antilles après l'esclavage*, Paris, Armand Colin, 2014 ; « Tu seras une personne, mon enfant ! La citoyenneté pour les “nouveaux libres” des Antilles françaises après 1848 », *Sociologie*, n° 5, vol. 2, 2014, p. 157-170 ; « L'égalité divisée. La race au cœur de la ségrégation juridique entre citoyens de la métropole et citoyens des “vieilles colonies” après 1848 », *Le Mouvement Social*, n° 252, vol. 3, 2015, p. 137-158. Ces contributions approfondissent et reproblématisent les propositions de Frédéric Régent, « Préjugé de couleur, esclavage et citoyennetés dans les colonies françaises (1789-1848) », *La Révolution française. Cahiers de l'Institut d'histoire de la Révolution française*, n° 9, 2015.

¹²⁰ En plus des travaux cités ci-dessus, voir Abdellali Hajjat, *Les frontières de l'« identité nationale »*, Paris, La Découverte, 2012.

¹²¹ Jules Ferry, intervention orale au Parlement, 28 juillet 1885.

¹²² *Ibid.*

¹²³ Carole Reynaud-Paligot, *La république raciale : paradigme racial et idéologie républicaine (1860-1930)*, Paris, Presses Universitaires de France, 2006 ; Elsa Dorlin, *La matrice de la race : généalogie sexuelle et coloniale de la Nation française*, Paris, La Découverte, 2009, p. 193-276.

En 1972, la féministe matérialiste Colette Guillaumin forgeait le terme français de « racisé¹²⁴ ». Cette notion insistait, du fait de l'emploi du participe passé, sur le caractère dynamique et relationnel de l'assignation raciale. La personne racisée était ainsi conçue comme une personne généralement considérée comme, tendanciellement assignée à, statistiquement perçue en tant que non blanche. La notion n'implique nullement l'existence de races humaines ayant une essence biologique ou génétique. La racialisation est le fait d'adosser à certains traits relevant du phénotype ainsi qu'à certaines pratiques corporelles (le port de certains vêtements, de la barbe, de coiffes) des implications morales collectives, et d'en déduire des relations de pouvoir¹²⁵. Ainsi, les races au sens biologique n'existent pas, mais la constitution politique, sociale, historique de groupes raciaux plus ou moins distincts et (im)perméables est pourtant une réalité aux conséquences tangibles. Cette construction peut être explicite et répondre à un projet idéologique ou être plus implicite¹²⁶. La conceptualisation proposée par Colette Guillaumin peut être mobilisée pour forger des catégories d'analyse utiles à l'étude historique ou sociologique. Il convient néanmoins de ne pas appliquer sans précautions à un autre contexte cette grille forgée par et pour les années 1970.

Le CAI utilise abondamment la catégorisation raciale, contribuant à sa reconduction. Ce processus de racialisation fait aussi l'objet d'une réappropriation, d'un retournement du stigmate de la part de certains surveillés¹²⁷. Avant même le journal *L'étudiant noir* et l'invention du terme « négritude¹²⁸ » par Aimé Césaire en 1935, des organisations politiques avaient choisi de travailler politiquement les termes de la domination raciale. En janvier 1927, les militants du Comité de défense de la race nègre (CDRN) publient dans leur journal *La voix des nègres*

¹²⁴ Colette Guillaumin, *L'idéologie raciste : genèse et langage actuel*, La Haye, Mouton, 1972. Voir aussi « Penser avec Colette Guillaumin aujourd'hui », *Les cahiers du genre*, 2020/1, n° 68. Ce travail constitue l'une des références des *Critical Race Studies* (Richard Delgado, Jean Stefancic, Angela Harris, *Critical Race Theory: An Introduction*, New York, New York University Press, 2017 ; Abigail Bakan, Enakshi Dua, *Theorizing Anti-Racism: Linkages in Marxism and Critical Race Theories*, Toronto, University of Toronto Press, 2014). Pour une contribution récente, voir Milena Doytcheva, Yvan Gastaut (dir.), « Race, Racismes, Racialisations : Enjeux conceptuels et méthodologiques, perspectives critiques », *Émulations*, n° 42, 2022.

¹²⁵ Sur les facteurs de racialisation indépendants du phénotype, voir Jean-Paul Sartre, *Réflexions sur la question juive*, Paris, Gallimard, 1985 ; Juliette Galonnier, « Choosing faith and facing race: converting to Islam in France and the United States », Thèse de doctorat en science politique, IEP de Paris et Northwestern University, 2017.

¹²⁶ Pour une enquête sur les effets des assignations raciales dans le France contemporaine, voir par exemple Hélène Balazard, Marion Carrel, Samir Hadj Belgacem, Sümül Kaya, Anaïk Purenne, Julien Talpin, *L'épreuve de la discrimination : enquête dans les quartiers populaires*, Paris, Presses universitaires de France, 2021.

¹²⁷ Solène Brun, Claire Cosquer, *Sociologie de la race*, Paris, Armand Colin, 2022 ; Sarah Mazouz, *Race*, Paris, Anamosa, 2020.

¹²⁸ Christopher L. Miller, « The (Revised) Birth of Negritude: Communist Revolution and “the Immanent Negro” in 1935 », *Publications of the Modern Language Association*, n° 125, vol. 3, 2010, p. 743-749.

un article intitulé « Le mot “nègre”¹²⁹ » dans lequel ils proposent de brandir ce terme en étendard anti-impérialiste. Plus tard, le mot est réapproprié par plusieurs groupes anti-impérialistes organisés en non-mixité choisie¹³⁰. Réappropriée à des fins de résistance ou non, la catégorisation raciale entendue comme processus est l’un des piliers de la colonisation autant que la colonisation contribue à l’histoire de la racialisation des sociétés contemporaines, la race étant entendue cette fois-ci comme catégorie heuristique. Aussi, la race peut être entendue en deux sens : une catégorie d’usage à expliquer (dont le sens dépendra des contextes étudiés), ou une catégorie d’analyse à employer avec réflexivité¹³¹. Ici, il s’agit de montrer que la notion de race est structurante de la surveillance politique exercée par le CAI en métropole : des Français et des étrangers catégorisés comme noirs sont ainsi surveillés par le service alors qu’ils ne dépendent pas, en théorie, du ministère des Colonies.

Cependant, dans la métropole impériale de la première moitié du XX^e siècle, la domination raciale, quoique structurellement indépassable, n’est pas l’unique paramètre de la surveillance politique exercée par le CAI¹³². Les questions du statut juridique et social, et des appartenances politiques et donc des réseaux sociaux, participent également à la composition d’un paysage de la surveillance politique¹³³. Bien plus, les constructions raciales dominantes, quoique parties prenantes d’un sens commun colonial, ne sont pas nécessairement partagées de la même manière par tous les acteurs de la colonisation. Enfin, des « troubles dans la race¹³⁴ » peuvent survenir, et les catégorisations s’avérer incertaines, voire contradictoires. Dans le

¹²⁹ Le Comité, « Le mot “nègre” », *La voie des nègres*, n° 1, 1927, p. 1. Dans ce travail, ce terme ou sa déclinaison en anglais est exclusivement utilisé pour citer la catégorie employée par les acteurs de l’époque et pour rendre compte de leurs choix sémantiques.

¹³⁰ Philippe Dewitte, *Les Mouvements nègres en France, 1919-1939*, Paris, l’Harmattan, 1985 ; « Le Rouge et le Nègre », *Hommes & Migrations*, n° 1257, 2005, p. 34-40 ; Pap Ndiaye, « Présence africaine avant “Présence Africaine”. La subjectivation politique noire en France dans l’entre-deux-guerres », *Gradhiva. Revue d’anthropologie et d’histoire des arts*, n° 10, 2009, p. 64-79 ; Holger Weiss, *Framing a Radical African Atlantic*, *op. cit.* ; Vincent Bollenot, « Une intersectionnalité avant l’heure ? Les mobilisations anti-impérialistes en France pendant l’entre-deux-guerres », communication pour le 15^{ème} congrès de l’Association française de science politique, Bordeaux, 3 juillet 2019 [[en ligne](#)].

¹³¹ Pour aller au-delà de Loïc Wacquant, « For an analytic of racial domination », *Political Power and Social Theory*, n° 11, 1997, p. 221-234, qui semble considérer comme indépassable la contradiction entre les deux natures du terme.

¹³² Voir Sue Peabody, Tyler Stovall, *The Color of Liberty: Histories of Race in France*, Durham, London Duke University Press, 2003.

¹³³ Sur la question du statut, de l’indigénat, de la sujétion et de la citoyenneté, voir note 113.

¹³⁴ Pour reprendre l’expression (dérivée de Judith Butler, *Gender Trouble*, New York, Routledge, 1990) de Silyane Larcher, « Troubles dans la “race”. De quelques fractures et points aveugles de l’antiracisme français contemporain », *L’Homme & la Société*, n° 198, vol. 4, 2015, p. 213-229 ; et de Solène Brun, *Trouble dans la race : construction et négociations des frontières raciales dans deux types de familles mixtes en France*, Thèse de doctorat en sociologie, Institut d’études politiques de Paris, 2019. Sur l’incertitude des catégorisations, voir par exemple Bastien Bosa, Julie Pagis, Benoît Trépiéd, « Le passing : un concept pour penser les mobilités sociales », *Genèses*, n° 114, vol. 1, 2019, p. 5-9.

contexte de cette thèse, la notion coloniale de « métissage¹³⁵ » peut perturber la hiérarchisation raciale d'empire.

Pris isolément, les paramètres de l'assujettissement juridique et de la domination raciale sont donc insuffisants pour aborder à elles seules la surveillance politique exercée sur les personnes originaires des territoires sous domination française en métropole. À l'intersection de ces différentes catégories, je propose ici la notion d'impérialisé¹³⁶. L'impérialisation est la conjonction d'assignations raciales et légales, formant ensemble un rapport de pouvoir. Le terme sous-entend une relation asymétrique. Les impérialisés peuvent être définis du point de vue des colonisateurs comme les objets supposés de l'exercice du pouvoir impérial. Un·e impérialisé·e n'est pas seulement racisé·e, il ou elle est aussi présumé·e assujetti·e par le droit. Il ou elle n'est inversement pas seulement dominé·e par un ensemble de dispositifs juridiques d'exception, mais aussi par des hiérarchies raciales consubstantielles à l'ordre impérial. Les impérialisé·e·s ne forment toutefois pas un groupe homogène, mais traversé par des appartenances de genre, de classe, et des distinctions raciales que le pouvoir impérial ménage dans son exercice. Cette domination peut connaître non seulement des résistances actives (l'anti-impérialisme, le nationalisme), mais s'exerce de façon différenciée selon les contextes. Être impérialisé à Paris et à Marseille, en métropole et dans une colonie ou un protectorat, en 1890 ou en 1940 ne renvoie pas à la même réalité historique. En d'autres termes, être impérialisé, c'est être marqué du sceau d'un stigmaté impérial aux déclinaisons multiples¹³⁷.

Au cœur de ce néologisme se niche une démarche intersectionnelle, consistant à observer les interactions sociales comme prises dans des schèmes de catégorisations et des rapports de pouvoir pluriels¹³⁸. Ce rapport de pouvoir est un rapport de genre. L'immigration impériale en France métropolitaine dans les années 1915-1945 est ainsi quasi exclusivement masculine et les agents du CAI, en dehors des fonctions de secrétariat administratif, étant également des

¹³⁵ Le terme de « métis » est ici aussi employé seulement comme citation d'une catégorie d'usage des acteurs historiques évoqués. Ce terme, forgé par et pour l'histoire coloniale, impliquant explicitement l'existence de races biologiques distinctes, continue à être abondamment employé, souvent sans recul critique.

¹³⁶ Dans le cadre de ce travail, la question de la surveillance des Algérien·ne·s en France et en Algérie n'est abordée qu'à titre de point de comparaison et de contextualisation. Du fait du cloisonnement institutionnel – les Algérien·ne·s dépendent du ministère de l'Intérieur et non des Colonies –, les services de maintien de l'ordre qui, dans l'Hexagone, les ciblent, sont distincts. Il ne faut pas en déduire qu'ils et elles ne seraient pas impérialisé·e·s également.

¹³⁷ Au sens de Erving Goffman, *Stigma. Notes on the Management of Spoiled Identity*, Upper Saddle River, Prentice-Hall, 1963.

¹³⁸ Voir Éléonore Lépinard, Sarah Mazouz, *Pour l'intersectionnalité*, Paris, Anamosa, 2021 ; Abdellali Hajjat, Silyane Larcher (dir.), « Intersectionnalité », *Mouvements.info*, 2019 [en ligne]. La notion est originellement présentée par Kimberle Crenshaw, « Demarginalizing the Intersection of Race and Sex: A Black Feminist Critique of Antidiscrimination Doctrine, Feminist Theory and Antiracist Politics », *The University of Chicago Legal Forum*, n° 140, 1989, p. 139-167.

hommes, la surveillance, de la même manière que le militantisme anti-impérialiste, relève à bien des égards d'une histoire des masculinités¹³⁹. La surveillance des relations entre hommes impérialisés et femmes françaises en métropole répond ainsi à la fois à un souci de maintien de l'imperméabilité – et donc de la domination – raciale, mais peut aussi receler un souci de hiérarchiser les masculinités¹⁴⁰. Cette relation est de plus une relation de classe. Si l'administration de la surveillance comme l'immigration impériale est caractérisée par une relative hétérogénéité sociale, la fonction de la surveillance politique est le maintien d'un ordre établi qui, particulièrement dans le cas du CAI, s'adosse à une conception de l'économie politique. Il s'agit très explicitement pour le service, dès sa naissance, de surveiller une main-d'œuvre particulière pour optimiser son usage dans l'économie de guerre puis dans le cadre du capitalisme impérial. À la racine de la surveillance, l'organisation économique de l'empire joue un rôle fondamental. Au cœur du concept impérial de mission civilisatrice, se trouve ainsi la notion de « mise en valeur¹⁴¹ » des territoires sous domination française et de perfectibilité de sa main-d'œuvre pour répondre aux besoins du capitalisme impérial. D'un autre côté, les surveillés sont d'autant plus considérés comme dangereux qu'ils luttent contre le capitalisme.

À bien des égards, certains de ces enjeux peuvent faire entendre aujourd'hui des échos persistants. Un siècle après les faits relatés, l'inscription dans la socio-histoire autant que dans une démarche intersectionnelle invite à un exercice réflexif conséquent, voire à une situation des savoirs produits¹⁴². Mon travail est élaboré dans le contexte de la France des années 2020, dans un milieu universitaire, par un homme français, généralement identifié comme blanc. L'inscription dans un contexte universitaire permet certes la stimulation et l'émulation collective ainsi que le bain dans une culture savante du fait de l'accès à des bibliothèques et des outils électroniques. Elle est également une contrainte : si j'ai pu bénéficier d'un contrat doctoral en début de thèse, j'ai par la suite travaillé à temps plein en collège. L'organisation contrainte du temps et la limite des ressources matérielles ont des effets sur la recherche. Par ailleurs, la connaissance de dynamiques de racialisation dans la France contemporaine m'invite autant à la sensibilité analytique qu'à la prudence historique dans l'examen de pratiques de

¹³⁹ Voir, par exemple, la Journée d'études « Les communistes à l'épreuve du genre », organisée par le laboratoire Criham, sous la coordination d'Anne Jollet, Fanny Le Bonhomme, Laurence Montel, Université de Poitiers, 25 mars 2021.

¹⁴⁰ Kristen Weischedel, « “Je voulais être homme, rien qu'homme” : An Analysis of the Intersection of Communism and Masculinity In The Negritude Movement, 1930-1939 », *Senior Independent Study Theses*, paper n° 183, 2012.

¹⁴¹ Albert Sarraut, *La Mise en valeur des colonies françaises*, Paris, Payot, 1923. D'où la notion de « perfectibilité » des impérialisés (Carole Reynaud-Paligot, *La république raciale*, *op. cit.* p. 240).

¹⁴² Donna Haraway, « Situated Knowledges: The Science Question in Feminism and the Privilege of Partial Perspective », *Feminist Studies*, n° 14, vol. 3, 1988.

domination du passé qui, à bien des égards, résonnent encore de nos jours¹⁴³. De plus, mon point de vue est celui d'une personne n'ayant pas de compétence linguistique relative au passé impérial français autre que le français. Ce point de vue exige une exploitation particulièrement critique de sources qu'il ne m'est pas possible de confronter à des productions en vietnamien, en ouolof ou en arabe par exemple¹⁴⁴. La mobilisation de travaux de collègues compétents pour l'analyse de telles sources est ainsi importante.

4. Objet, sources et méthodes

4.1 Le Service de contrôle et d'assistance des indigènes des Colonies en France

Si cette thèse aborde de manière générale la surveillance des impérialisés en France, elle porte de façon plus particulière sur le CAI. Cette restriction de la focale se justifie par le fait qu'il s'agit du seul service du ministère des Colonies chargé d'une véritable démarche de renseignement politique. Le CAI exerce cependant dans un environnement institutionnel dont il n'est qu'une des composantes. En particulier, il communique au quotidien avec les services de la Sûreté qui s'intéressent aussi aux activités des impérialisés en France. Néanmoins, le CAI est le seul service pouvant se prévaloir des compétences et du réseau structurant son activité. Ce service est enfin pleinement impérial, dans le sens où ses agents, son rattachement institutionnel, ses contacts administratifs et les cibles de sa surveillance ne peuvent se comprendre qu'à l'échelle de l'empire.

La focale sur le CAI est aussi un choix analytique : une telle étude faisait défaut, et pourra intéresser nombre de recherches à l'avenir. Le CAI a en effet produit des centaines de milliers de documents, pour certains déjà connus, identifiés et utilisés dans d'autres travaux. Pourtant, aucune étude exhaustive ne s'était jusqu'ici penchée de façon systématique et exclusive sur le CAI. Ces documents sont conservés aux Archives nationales d'outre-mer (ANOM), à Aix-en-Provence, dans le fonds SLOTFOM, du nom du dernier service ayant hérité des documents du

¹⁴³ Durant cette recherche, le monde a notamment été marqué par les mouvements de contestations des violences policières et leurs enjeux raciaux. Voir Keeanga-Yamahtta Taylor, *From #Blacklivesmatter to Black Liberation*, Chicago, Illinois, Haymarket Books, 2016.

¹⁴⁴ Mais aussi en russe et en allemand, pour les sources produites dans le cadre du Komintern.

CAI, le Service de liaison avec les originaires des territoires français d'outre-mer¹⁴⁵. Ce fonds est considérable : composé de 587 articles, qui représentent 81,8 mètres linéaires, il comporte des documents qui couvrent la période 1911-1957, classés en quinze sous-séries. Ces documents sont pour beaucoup des correspondances entrantes et sortantes des deux bureaux du CAI (Paris et Marseille). De plus, des dizaines de milliers de rapports de surveillance individuels et de coupures de presse sont conservés dans le même fonds. Des rapports de synthèse mensuels de plusieurs dizaines de pages destinés aux ministères et Gouvernements généraux intéressés sont aussi archivés. On trouve également dans ce fonds des documents très hétérogènes quant à l'emploi du personnel du service : arrêtés de nomination, dossiers de retraite, correspondance professionnelle et parfois privée. Des pièces relatives à la logistique du service figurent aussi dans ce fonds : notes de frais, pièces comptables, itinéraires, inventaires de bureaux. Enfin, le CAI et le ministère des Colonies ont sur eux-mêmes une démarche réflexive : périodiquement, des évaluations, enquêtes internes et bilans sont dressés afin de déterminer si le service fonctionne de manière satisfaisante ou non.

Ces documents ont constitué l'essentiel du matériau de cette thèse. Néanmoins, ils ont été mis en regard avec d'autres fonds et d'autres centres d'archives. Aux ANOM, le fonds du Gouvernement général de l'Indochine a été consulté, les carrières des agents du CAI étant souvent organisées entre l'Hexagone et la fédération asiatique. De plus, le fonds privé déposé par Gaston Joseph, directeur des Affaires politiques du ministère des Colonies de 1929 à 1944, s'est révélé très utile.

En dehors des ANOM, plusieurs centres d'archives départementales ont été fréquentés, à des fins différentes. À Carcassonne, les archives départementales de l'Aude conservent les documents d'Albert Sarraut, ancien député, ministre des Colonies et Gouverneur général de l'Indochine dont le rôle dans la naissance du CAI ainsi que des services de renseignement en Indochine fut capital. À Nice, les archives départementales des Alpes-Maritimes abritent les mémoires de René Veyrenc, qui revient sur sa carrière en tant qu'officier traitant au CAI dans les années 1930. Dans d'autres centres départementaux, comme à Marseille et le Havre, les archives de la Sûreté locale m'ont permis de suivre la surveillance des militants dans d'autres lieux que la région parisienne, de prendre en compte les déplacements de certains révolutionnaires, et de comparer le fonctionnement concret de la Sûreté et du CAI.

¹⁴⁵ Jean-Pierre Bat, « Le Centre des archives d'outre-mer (CAOM) n'est plus, vive les Archives nationales d'outre-mer (ANOM) ! », *Afrique & histoire*, n° 7, 2009, p. 281-282 ; Isabelle Dion, Benoît Van Reeth (dir.), *Histoires d'outre-mer : les Archives nationales d'outre-mer ont 50 ans*, Paris, Somogy, 2017.

En région parisienne, les archives de la préfecture de police de Paris au Pré Saint-Gervais ont rempli la même fonction. J’y ai également mené des recherches sur un acteur de premier plan du CAI, Adrien Devèze, alias de l’agent Désiré, inspecteur en retraite. Ces documents ont été mis en regard avec des cartons de la série F7 des archives nationales (ANF) à Pierrefitte-sur-Seine, qui abritent des milliers de feuillets produits et classés par la Sûreté au sujet des activités des présumés révolutionnaires impérialisés en France. Aux ANF, j’ai aussi pris connaissance du fonds de Moscou, composé de documents des services du ministère de l’Intérieur, dérobés par les nazis pendant la Seconde Guerre mondiale, puis récupérés par les soviétiques, et enfin restitués à la France dans les années 1990. Enfin, à Vincennes, des documents conservés par le service historique de la défense (SHD) m’ont permis d’éclairer certains enjeux propres aux relations entre ministère des Colonies et ministère de la Guerre dans la surveillance des impérialisés en métropole.

Au-delà de ces documents produits par et pour la surveillance politique, j’ai pris connaissance de documents présentant d’autres points de vue. Il ne pouvait pas être question, notamment, d’essayer d’appréhender le point de vue des surveillés que par les documents produits par la surveillance. Or de nombreuses traces de cette surveillance peuvent être détectées dans les documents produits par des individus et des organisations surveillées. En ce sens, des documents de travail de la commission coloniale du PCF, conservés aux archives départementales de Seine-Saint-Denis, à Bobigny, ont été consultés. Le fonds français du Komintern, déposé à Dijon et numérisé par la Maison des sciences de l’Homme (MSH), a également été dépouillé. Ces documents montrent que dans la vie interne des organisations surveillées, le problème de la surveillance et de la pénétration policière est régulièrement posé. La presse révolutionnaire (communiste et anti-impérialiste), consultée à la Bibliothèque nationale de France (BNF) a de plus permis de mesurer l’expression publique des (organisations) révolutionnaires à propos du renseignement politique les ciblant. Enfin, plusieurs mémoires de militants impérialisés ayant alors vécu en France existent, et abordent tous la question de la surveillance, des écrits de Phan Văn Truong à ceux de Lamine Senghor, en passant par les souvenirs plus ou moins fictionnels de l’écrivain et militant Claude McKay¹⁴⁶.

¹⁴⁶ Phan Văn Truong, *Une histoire de conspirateurs annamites à Paris, ou la vérité sur l’Indochine*, Montreuil, l’Insomniaque, 2003. Voir également Lâm Bui, Viêt Quốc Hoàng, Luong Van Lê, *Récits de la résistance vietnamienne (1925-1945)*, Paris, Maspero, 1966 ; Lamine Senghor, *La violation d’un pays*, Paris, l’Harmattan, 2012 (textes écrits jusqu’en 1927, rassemblés en ANOM, FM, 5SLOTFOM/19-20) ; Claude McKay, *Home to Harlem* (1928) ; *Banjo: A Story without a Plot* (1929) ; *Gingertown*, (1932) ; *Banana Bottom* (1933) ; *Romance in Marseille* (1933) ; *A Long Way from Home* (1937) ; *Harlem : Negro Metropolis* (1940). Claude McKay est né en 1889 dans la Jamaïque coloniale, avant d’être naturalisé étasunien. Il évoque largement la vie des impérialisés de Marseille dans ses ouvrages.

Enfin, plusieurs des cadres du service, hauts fonctionnaires, officiers traitants et chefs de bureaux, ont été intégrés à l'ordre de la Légion d'honneur. La consultation de leurs dossiers a permis de revenir de façon plus détaillée sur les parcours professionnels et les caractéristiques sociales du petit milieu de l'administration impériale dans l'Hexagone. De plus, ces acteurs se caractérisent par leur propension à écrire, ayant laissé nombre d'ouvrages relatifs à leur expérience ou à leur pensée impériale¹⁴⁷. Tous les acteurs n'ayant pas été l'objet ou les auteurs de ce genre de documents, les annuaires administratifs des personnels des Gouvernements généraux de l'Indochine, de Madagascar, de l'AOF et de l'AEF ont été pris en considération pour retracer les carrières des agents du CAI. Les archives départementales numérisées ont également été consultées à des fins de généalogie.

4.2 Au cœur des archives impériales : ethnographie et sociologie historique

Le fonds du SLOTFOM au cœur de cette recherche a déjà été largement mobilisé pour écrire l'histoire des mobilisations collectives, de la vie culturelle ou sociale des impérialisés en métropole, ainsi que l'histoire du maintien de l'ordre impérial outre-mer¹⁴⁸. Dès lors les historien·ne·s ont affronté la question de la critique externe des documents produits par le CAI. Toutefois, le statut conféré à cette histoire du CAI est de l'ordre de la précaution analytique préalable à d'autres développements. Les documents produits par le service sont ainsi souvent mobilisés pour faire une histoire des objets de la surveillance en tant que sujets. La

¹⁴⁷ Par exemple les deux directeurs des Affaires politiques : Albert Duchêne, *La politique coloniale de la France : le ministère des colonies depuis Richelieu*, Paris, Payot, 1928 ; et Gaston Joseph (avec Georges Tajasque et Hyacinthe Desanti), *L'âme d'un empire*, Paris, La Nouvelle édition, 1944.

¹⁴⁸ Sur les mobilisations collectives, voir Pierre Brocheux, « L'implantation du mouvement communiste en Indochine française... », art. cit. ; Philippe Dewitte, *Les Mouvements nègres en France*, op. cit. ; Daniel Hémerly, « Révolutionnaires légaux et pouvoir colonial à Saïgon de 1932 à 1937 : le groupe et le journal La Lutte », Thèse de doctorat en histoire, Université Paris 7, 1973 ; David Murphy, « Tirailleur, facteur, anticolonialiste : la courte vie militante de Lamine Senghor (1924-1927) », *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*, n° 126, 2015, p. 55-72 ; Thu Trang-Gaspard, *Hồ Chí Minh à Paris, 1917-1923*, Paris, l'Harmattan, 2000. Sur la vie culturelle, voir Michael Goebel, *Anti-Imperial Metropolis*, op. cit. ; Olivia Pelletier, « Bougres de Nhà-Quê de Jules Guieysse : une pièce de théâtre anticolonialiste dans les années trente », *Revue d'Histoire du Théâtre*, n° 264, vol. 4, 2014, p. 485-502 ; Olivier Sagna, « Des pionniers méconnus de l'indépendance : Africains, Antillais et luttes anti-colonialistes dans la France de l'entre-deux-guerres (1919-1939) », Thèse de doctorat en histoire, Université Paris 7, 1988. Sur la vie sociale, voir Jennifer A. Boittin, *Colonial Metropolis*, op. cit. ; Mireille Le Van Ho, « Un milieu porteur de modernisation : travailleurs et tirailleurs vietnamiens en France pendant la Première Guerre mondiale », Thèse de doctorat, École des Chartes, 1986 ; Sara Legrandjacques, « Voies étudiantes. Pour une histoire globale des mobilités étudiantes en Asie (Inde britannique - Indochine française, années 1850-1940) », Thèse de doctorat en histoire, Université Paris 1 Panthéon – Sorbonne. Sur le maintien de l'ordre, voir Patrice Morlat, « Pouvoir et répression au Vietnam durant la période coloniale (1912-1940) », Thèse de doctorat en histoire, Université Paris 7, 1986 ; Kathleen Keller, *Colonial Suspects. Suspicion, Imperial Rule, and Colonial Society in Interwar French West Africa*, Lincoln et Londres, University of Nebraska Press, French Overseas, 2018.

documentation issue de l'activité du CAI a donc principalement servi à écrire l'histoire d'objets déjà objectivés par le CAI lui-même.

Inversement, et de façon complémentaire, la démarche est ici d'appréhender les documents issus d'une activité de pouvoir impérial « comme des récits de l'histoire coloniale¹⁴⁹ », et donc comme en premier lieu révélateurs de ses producteurs et de ses conditions de production autant que des objets construits. M'inscrivant dans le sillage d'Ann Laura Stoler, je considérerai ici cette documentation non pas pour son arrière-plan, les événements relatés dans les millions de lignes de rapports de surveillance sur la vie quotidienne ou les engagements politiques des personnes sous surveillance, mais pour sa forme, sa matérialité, sa « matière active¹⁵⁰ ». Que dit l'existence de ces dizaines de milliers de documents du cadre mental et des modalités pratiques du gouvernement impérial ?

L'enjeu est donc de faire l'histoire de l'objectivation des surveillés en France, de déterminer le processus par lequel les personnes sous surveillance sont constituées comme suspects, et de détricoter les catégories présidant à cette objectivation. Sans chercher à dessiner les catégories définitives de la surveillance politique – leur malléabilité étant précisément l'une des conditions de leur utilité –, il s'agira d'évaluer la fonction de ces catégories dans les relations de pouvoir impériales en métropole, de défaire l'opération de constitution des impérialisés dans l'Hexagone en tant qu'objet de suspicion, et de montrer que ce processus est partie prenante de la construction d'une domination impériale au cœur de la France.

Si plusieurs outils méthodologiques ont été employés, le cadre général est celui d'une ethnographie historique. La comparaison entre l'enquête ethnographique telle que déployée parmi les vivants et la plongée dans des cartons d'archives a bien sûr ses limites. Les interactions avec les enquêtés, les enjeux de l'entrée dans le terrain, de sa conservation et de sa restitution, ou encore l'expérience de la recherche n'ont pas de commune mesure. La fréquentation extensive des archives d'une institution a néanmoins des accents ethnographiques : le long du grain de l'archive, il est possible de faire connaissance avec la facette écrite des bureaucrates en situation de travail, de s'accoutumer à leurs habitudes, de comprendre le sens commun et les pratiques qu'ils partagent¹⁵¹.

¹⁴⁹ Ann Laura Stoler, *Au cœur de l'archive coloniale : questions de méthode*, Paris, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, 2019, p. 22.

¹⁵⁰ Ann Laura Stoler, *Au cœur de l'archive coloniale, op. cit.*, p. 22. Sur la matérialité, voir Joël Glasman, « “Connaître papier”. Métiers de police et État colonial tardif au Togo », *Genèses*, n° 86, 2012, p. 37-54.

¹⁵¹ Du titre en anglais Ann Laura Stoler, *Along the Archival Grain: Epistemic Anxieties and Colonial Commonsense*, Princeton, Princeton University Press, 2009.

Mais les archives institutionnelles ont leurs silences qu'une ethnographie historique ne peut ignorer. Pour dépasser la collection d'impressions ou d'anecdotes, cette démarche doit donc se doubler d'une mobilisation d'outils plus systématiques. Pour délicat qu'il soit, le recours à la prosopographie a permis d'établir les caractéristiques sociales, les concurrences et les tendances au sein du CAI. Cette prosopographie s'est déployée sous la forme de deux bases de données distinctes. La première, concernant le personnel du CAI, a cherché à caractériser tous les acteurs travaillant formellement au service du CAI. Cette formalité est relative : les contrats de travail ou arrêtés de nominations n'existent pas toujours, et c'est la récurrence des acteurs dans les archives du service qui a permis de déterminer les contours de cet ensemble. Au total, cinquante-neuf personnes ont été identifiées comme travaillant pour le CAI, mais ce parfois pour des périodes courtes de quelques semaines. Pour chacune de ces actrices – treize femmes apparaissent – et acteurs, j'ai déterminé autant que possible certains traits communs socioprofessionnels, en caractérisant leurs origines sociales, leur formation, leur carrière professionnelle et leur réseau aussi finement que les documents réunis le permettaient. La deuxième base de données a pour objet les indicateurs du service qui évoluent au cœur des milieux que le CAI cherche à observer. Au total, trente-deux pseudonymes d'agents ont pu être retrouvés. Mais seul le profil de neuf d'entre eux a pu être analysé finement après identification formelle et à l'aide de documents tirés de plusieurs fonds. Le caractère restreint de l'une comme de l'autre de ces bases de données invite à une analyse qualitative, qui restitue avec finesse les parcours pour trouver les traits sociologiques saillants de la surveillance impériale en France. Dans ce contexte, l'étude d'un cas d'administrateur ou d'indicateur a non seulement valeur individuelle, mais peut aussi avoir une dimension plus générale, à l'échelle du service.

Ces recherches ont été facilitées par une troisième base de données, réunissant les 23 212 dossiers individuels ouverts par le CAI ou son successeur, le SLOTFOM, réunis dans la quinzième et dernière sous-série du fonds. Il s'agit d'une longue liste de noms et prénoms, généralement accompagnés des dates et lieux de naissance. Ceci a contribué à définir les contours de la population sur laquelle s'exerçait la surveillance du CAI.

4.3 Problématique et annonce du plan

L'ensemble de ces cadres méthodologiques, de ces outils historiographiques et de ces archives ont été employés pour poser une hypothèse centrale : l'autonomie négociée et relative du renseignement à l'égard du champ politique. Cette hypothèse naît du constat, au fil des

sources, d'un décalage. D'une part, le CAI naît d'une véritable impulsion politique. C'est notamment Albert Sarraut et ses « grands commis¹⁵² » qui structurent la surveillance politique en Indochine comme en métropole pendant la décennie 1915-1925. De plus, les catégories de communisme ou d'anti-France en usage dans le service du CAI sont éminemment politiques. De fait, cette surveillance contribue à constituer de manière binaire deux groupes : ceux qui aiment la France et ceux qui la haïssent. La définition de ces entités et la notion même de France qu'elle implique sont très politiques. Il s'agit d'un processus d'autant plus politique que les communistes que le CAI surveille arrivent, dans le cadre d'une coalition hétérogène, à prendre une part de pouvoir en 1936, à l'heure du gouvernement de Front populaire. Le communisme, et donc une partie de ce que le CAI constitue comme anti-France, est ainsi dans le contexte une possibilité réelle, qui peut peser dans les rapports de forces politiques nationaux, voire globaux. Pourtant, au quotidien, les relations entre le CAI et le champ politique sont relativement distendues. Elles sont ainsi médiées par des cadres (à la tête des bureaux ou de la direction des Affaires politiques) dont la stabilité et la longévité sont notables, alors que les gouvernements se succèdent. De plus, les agents et leurs informateurs ne se préoccupent guère au quotidien de l'actualité politicienne.

L'hypothèse de l'autonomie peut être éprouvée à l'aune des outils présentés ci-dessus. Le renseignement politique est une administration, les officiers traitants des fonctionnaires, et leurs indicateurs ont leurs routines. Les pesanteurs de la pratique, des temporalités d'enquêtes au long court, les routines du secrétariat et la médiation de cadres capables de synthétiser et de repolitiser la somme d'informations produites sont autant d'éléments permettant au CAI d'établir une distance avec les aléas du champ politique. Ce faisant, le CAI reconduit les catégories dominantes et structurantes au cours de la décennie de son institutionnalisation. Plus fondamentalement, ces routines impériales et les catégories d'appréhension du monde structurant le service expliquent en grande partie son prolongement dans l'État français de 1940 à 1944. De manière plus générale, la proposition est ainsi que la relative autonomie des services de renseignements à l'égard du champ politique est une condition de leur fonctionnement¹⁵³.

Les résultats de cette recherche sont présentés ici en trois parties. La première explore l'histoire politique et administrative de la surveillance impériale dans l'Hexagone. Cette partie se compose de trois chapitres. Le premier revient sur les premières élaborations institutionnelles

¹⁵² Patrice Morlat, *Les Affaires politiques de l'Indochine*, op. cit. ; et « Projets coloniaux et mise en pratique : la politique des "fils" de Sarraut en Indochine dans les années vingt », *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*, n° 85, 2001, p. 13-28.

¹⁵³ Sébastien Laurent, « La naissance du renseignement étatique en France... », art. cit.

en métropole, réalisées à la faveur de la Première Guerre mondiale. Ces élaborations reposent sur la construction d'un problème public de la présence des impérialisés en France métropolitaine. Le deuxième montre que, depuis la deuxième moitié de la guerre jusqu'aux années 1930, se constitue progressivement un paysage complexe et varié du contrôle des impérialisés dans l'Hexagone et dans l'empire. Le foisonnement d'institutions du contrôle, qu'elles soient publiques ou privées, montre ainsi quel est l'environnement du CAI, permettant de mieux comprendre l'importance et le rôle de cette institution. Enfin, le troisième chapitre veut montrer que les pratiques et catégories d'appréhension du monde portées par le CAI trouvent une continuité dans l'État français. Si des modifications de l'activité sont dues à la conjoncture, la structure du service perdure sous Vichy. Ce dernier chapitre permet de comprendre sous un nouvel angle l'articulation entre la République, Vichy, et l'impérialisme français.

La deuxième partie entend précisément examiner les pratiques du CAI à l'aune d'une sociologie historique. Le quatrième chapitre se concentre ainsi, grâce à une prosopographie des cadres du service, sur le sens commun partagé par les administrateurs impériaux en métropole. Le cinquième ouvre cette prosopographie à toutes les échelles du service, afin de comprendre les pratiques et les routines de la surveillance politique des impérialisés dans l'Hexagone. Précisément, le sixième chapitre cherche à dessiner les contours de l'objet du CAI. L'argument de ce chapitre est que l'extensivité des catégories de la surveillance permet à ses agents de déterminer eux-mêmes qui surveiller, en toute autonomie. Néanmoins, cette surveillance n'a rien d'une évidence : elle rencontre des stratégies de résistance et d'évitement de la part des surveillés. Cette surveillance n'en a pas moins des effets, lourds et concrets, sur la vie de ses objets.

La dernière partie cherche enfin à évaluer la position particulière des informateurs du CAI, à la fois surveillants et surveillés, partie prenante d'un monde comme de l'autre. Les trois derniers chapitres suivent ainsi la carrière des indicateurs au service du CAI, depuis leur recrutement jusqu'à leur sortie du service, en passant par leurs pratiques, et la manière dont, à l'image de Pierre M'baye, les injonctions contradictoires sont négociées au jour le jour. L'enjeu de cette dernière partie est de déconstruire la notion même de mouchard, afin de comprendre les logiques de la collaboration avec les services de surveillance, et les effets que produit ce métier particulier sur la subjectivité des acteurs, mais aussi, à plus grande échelle, sur le mouvement révolutionnaire.

**Première partie : Politiques du
contrôle impérial en métropole
1915 à 1945**

CHAPITRE 1. LA SURVEILLANCE POLITIQUE DES

IMPERIALISES COMME REPOSE A UN NOUVEAU

PROBLEME PUBLIC (1915-1923)

Introduction

Dans *La répression politique au Vietnam*, Patrice Morlat consacre un chapitre à ce qu'il considère être la « surdétermination policière du champ politique¹⁵⁴ ». L'inverse n'en est pas moins vrai, puisqu'il y insiste sur les contraintes politiques qui pèsent sur une activité policière destinée à traquer les ennemis d'Albert Sarraut et de ses « commis¹⁵⁵ », en Indochine comme en métropole. En effet, la surveillance impériale relève en partie d'impératifs nationalistes qui, au sein du champ politique, s'expriment par la crainte d'activités considérées comme anti-françaises. Il s'agit notamment de documenter l'activité des réseaux anticolonialistes dans un contexte où les contestations impériales sont fortes. En métropole, l'impulsion politique dans la création des premiers organismes de surveillance politique des indigènes est tout aussi importante. Mais, au-delà de la prise en compte des rapports de forces politiques conjoncturels, l'étude des documents produits entre 1915, date de la création du Contrôle général des troupes indigènes (CGTI), et 1923, date de sa transformation en Service de contrôle et d'assistance en

¹⁵⁴ Patrice Morlat, *La répression coloniale au Vietnam*, op. cit., p. 71-108.

¹⁵⁵ Patrice Morlat, *Les Affaires politiques de l'Indochine, 1895-1923*, op. cit.

France des indigènes des colonies, informe des catégories de pensée impériale et de leur recomposition progressive. En ce sens, sous le bruit des déclarations politiques, et des décisions interministérielles, se perçoit au fil de l'archive la rationalité politique dans laquelle s'inscrit la surveillance impériale.

L'enjeu central de ce chapitre est de montrer qu'à l'aune de l'étude de la surveillance politique, les années 1915-1923 ici considérées sont une période de recomposition d'un sens commun impérial amené à se redéfinir dans un contexte de nouveaux rapports de forces politiques. Pierre Bourdieu définit la notion de sens commun comme :

un fonds d'évidences partagées par tous qui assure, dans les limites d'un univers social, un consensus primordial sur le sens du monde, un ensemble de lieux communs (au sens large), tacitement acceptés, qui rendent possibles la confrontation, le dialogue, voire le conflit.¹⁵⁶

Suivant le travail d'Ann Laura Stoler, il est possible d'en proposer une extension impériale – l'historienne étasunienne utilise l'épithète de colonial. Dès lors, ce sens commun impérial peut être, basé sur la définition bourdieusienne, entendu comme l'ensemble des références et des évidences, des sentiments et des raisonnements, des habitudes et des certitudes implicitement et explicitement en circulation chez les administrateurs à propos de la domination impériale. Le sens commun impérial dont il est question peut être défini comme ce qui est tacitement considéré comme fondamentalement vrai par les administrateurs coloniaux, les « compréhensions implicites de la façon dont les choses fonctionnent¹⁵⁷ ». Il est construit du fait de socialisations impériales : formation dans des cadres spécifiques comme l'École coloniale, discussions avec des administrateurs, expérience personnelle ou professionnelle dans les territoires sous domination française ou au ministère des Colonies, lecture d'une certaine presse et de certains livres, constituent un ensemble de références communes aux administrateurs coloniaux. En retour, ce sens commun impérial tend à sa propre reproduction : son acquisition par des aspirants à l'exercice de fonctions impériales implique qu'à leur tour ceux-ci considèrent les références du monde dans lequel ils prétendent pénétrer comme légitimes. Cette dynamique n'implique pas toutefois un immobilisme ni une reproduction mécanique : des luttes de champ à l'intérieur de certains segments de l'administration coloniale, des changements politiques, des conjonctures culturelles spécifiques peuvent mener à de plus ou moins tacites et plus ou moins soudaines reconfigurations des référents. Il n'en demeure pas moins que la dissection du sens commun impérial est opérante pour comprendre les ressorts de

¹⁵⁶ Pierre Bourdieu, *Méditations pascaliennes*, Paris, Seuil, 1997, p. 151.

¹⁵⁷ Ann Laura Stoler, *Au coeur de l'archive coloniale*, op. cit., p. 70.

la surveillance exercée par le CAI. L'ensemble de valeurs et de références en circulation parmi les administrateurs du service a ainsi une dimension administrative et juridique, la domination impériale s'armant de la force de la loi.

Entre les années 1915 et 1923, ce sens commun partagé entre les administrateurs impériaux contribue à faire de la présence d'impérialisés en France un « problème public¹⁵⁸ ». Si ce problème trouve des porteurs particuliers dans les cas indochinois et nord-africains, il concerne bel et bien toutes les personnes originaires des territoires sous domination française. Une surveillance politique les ciblant spécifiquement est alors conçue comme une réponse à ce problème public, de la même manière que, depuis la fin du XIX^e siècle, les techniques d'identification et l'institutionnalisation de la surveillance des étrangères et des étrangers en France sont légitimées comme des réponses au problème public de l'immigration¹⁵⁹.

La première section de ce chapitre revient ainsi précisément sur les origines institutionnelles du service de contrôle et d'assistance en France des indigènes des Colonies (CAI), afin de montrer les différentes étapes de sa progressive constitution. La seconde section montre que la généalogie du service doit prendre en compte non seulement son ancêtre immédiat – le Service de renseignement du Contrôle général des travailleurs indochinois (SR du CGTI), mais aussi son environnement politique. La mise en place de cette surveillance spécifique s'opère de manière dynamique dans le cadre des recompositions des rapports de forces politiques à l'échelle impériale et partant, du sens commun impérial en métropole. Cette seconde section montre comment l'existence d'institutions spécifiques de la surveillance impériale en France est à la fois légitimée par et partie prenante de la définition d'un problème public de la présence des impérialisés en France. Ce problème public est lui-même justifié par plusieurs arguments : l'organisation politique des anti-impérialistes, les relations intimes existant entre des Françaises et des impérialisés, et des phénomènes de réactions racistes à leur présence dans l'Hexagone. C'est aussi dans le cadre de la construction de ce problème public qu'une tentation ségrégationniste s'exprime, temporairement, dans certaines administrations.

¹⁵⁸ Daniel Cefaï, « La construction des problèmes publics. Définitions de situations dans des arènes publiques », *Réseaux. Communication - Technologie - Société*, n° 14, vol. 75, 1996, p. 43-66 ; Joseph M. Gusfield, *La culture des problèmes publics*, Paris, Economica, 2009.

¹⁵⁹ Sur la construction de la présence d'étrangers en France comme problème public, voir Gérard Noiriel, *Le creuset français : histoire de l'immigration XIX^e – XX^e siècles*, Paris, Seuil, 1988 ; *Immigration, antisémitisme et racisme en France, XIX^e – XX^e siècle : discours publics, humiliations privées*, Paris, Fayard, 2007 ; *Réfugiés et sans-papiers : La République face au droit d'asile, XIX^e – XX^e siècle*, Paris, Fayard, 2012.

1. La genèse administrative du CAI

Le CAI apparaît en 1923, dans la continuité de précédentes institutions ayant pris en charge la surveillance des impérialisés dans l'Hexagone. Dès la mobilisation d'une main-d'œuvre originaire des territoires sous domination française en 1915, l'enjeu du contrôle apparaît pour l'administration militaire et coloniale. Entre 1915 et 1923, les évolutions institutionnelles sont rapides et s'orientent dans deux directions différentes. Le Service d'organisation des travailleurs coloniaux (SOTC) est institué au ministère de la Guerre. En son sein, un Contrôle général des travailleurs indigènes (CGTI) sert à l'inspection du travail des impérialisés. Mais en 1917, le ministère des Colonies met la main sur la section indochinoise du CGTI, et s'en sert pour construire l'embryon de CAI : le SR du CGTI. Au même moment, le contrôle des Nord-Africains est pris en charge par le Service d'assistance et de surveillance des musulmans (SASM), bientôt rebaptisé Bureau des affaires indigènes (BAI), ancêtre du Service d'assistance aux indigènes nord-africains (SAINA). Ces deux directions correspondent à deux domaines de spécialisation des agents en France, mais tendent à être conçues comme des réponses à un même problème public : la présence d'impérialisés en métropole.

1.1 Histoire de l'histoire des archives du CAI

La genèse administrative du CAI est paradoxalement son aspect le mieux connu comme en témoignent les principaux ouvrages mobilisant les documents du CAI ou du CGTI¹⁶⁰. Pourtant, la prolifération d'institutions de la surveillance et les lacunes documentaires rendent difficilement lisibles les parentés et concurrences administratives. Cette tendance à l'histoire institutionnelle peut être influencée par l'histoire archivistique du fonds, et par la dépendance des historiennes et des historiens à la synthèse archivistique rédigée par Jacques Dion¹⁶¹. Ce répertoire numérique, inventaire numéroté du fonds SLOTFOM, évoque en effet le cheminement institutionnel de cette documentation. Le fonds est composé de documents produits pendant la période 1915-1923, regroupés, parmi d'autres, dans la première des quinze

¹⁶⁰ Daniel Hémerly, « Du patriotisme au marxisme... », art. cit. ; « Aux origines des guerres d'indépendance vietnamiennes ... », art. cit., Mireille Le Van Ho, « Un milieu porteur de modernisation », *op. cit.* ; Patrice Morlat, *Pouvoir et répression au Vietnam*, *op. cit.* ; Jennifer Anne Boittin, *Colonial Metropolis*, *op. cit.*

¹⁶¹ Jacques Dion, « Service de Liaison avec les originaires des territoires français d'outre-mer. Répertoire numérique, » non daté (document dactylographié consultable sur demande aux ANOM).

sous-séries. Lors de la création du CAI, dans les locaux des précédentes institutions, ces documents sont restés dans les armoires. L'inventaire est ensuite rédigé à la fin des années 1970. Pour les services du ministère de l'outre-mer, cette période est caractérisée par les conséquences des indépendances et synonyme de fortes incertitudes et d'importantes tensions dans les administrations. Ce contexte imprègne donc les premiers travaux portant sur les documents laissés par l'activité du CAI.

Lors d'un entretien téléphonique réalisé le 22 août 2019, Jacques Dion m'a expliqué le contexte dans lequel il a réalisé ce travail. Arrivé aux archives de la rue Oudinot en 1977, il fut amené à se pencher l'année suivante sur un ensemble de cartons estampillés « SLOTFOM¹⁶² ». Selon lui, ces cartons étaient probablement restés enfermés dans la cave sombre dans laquelle ils étaient conservés depuis la fermeture du SLOTFOM en 1955. Il a également évoqué sa découverte fortuite de la sous-série 15, comportant les dossiers individuels de surveillance, dont les cartons étaient posés à même le sol dans un couloir, et dont l'ouverture du premier dossier (celui d'Hô Chí Minh) fut une surprise. Jacques Dion réalisa cet état numérique entre 1977 et 1981.

En plus de la méthode archivistique consistant à se concentrer sur les contextes institutionnels de production, le document est produit par Jacques Dion pendant une période de transition politique et administrative caractérisée par les pesanteurs des logiques politiques impériales, mais aussi des recompositions d'ampleur. Les documents hébergés rue Oudinot ne sont certes plus, depuis 1961, dépendants du ministère de la France d'outre-mer, mais constitués en section d'outre-mer des Archives nationales. De plus, un départ d'incendie dans les locaux de la rue Oudinot en 1979 impose le déménagement de ces documents, les déplaçant définitivement des locaux de l'ancien ministère des Colonies¹⁶³. Jean Favier, directeur général des Archives de France, secondé de Félix Giacomoni, ancien de l'ENFOM, organise alors le transfert de ces documents aux archives des administrations des territoires anciennement dominés par la France au sein du centre d'archives construit à cet effet en 1966 à Aix-en-Provence. Ces transferts d'archives se situent eux-mêmes dans une période de discussions relatives au statut des documents produits par les administrations impériales. C'est dans ce contexte d'intenses interrogations que Jacques Dion se consacre au fonds SLOTFOM.

¹⁶² Entretien téléphonique avec Jacques Dion, 22 août 2019 (non enregistré, une heure).

¹⁶³ Une histoire rigoureuse des archives du ministère des Colonies reste à faire. Néanmoins, des éléments à ce propos peuvent être trouvés dans un dossier du n° 7 de la revue *Afrique et histoire* (voir notamment Ousmane Mbaye, « Le CAOM : un centre d'archives partagées ? », *Afrique & histoire*, n° 7, vol. 1, 2009, p. 291-299 ; Jean-Pierre Bat, « Le Centre des archives d'outre-mer (CAOM) n'est plus... », art. cit. ; Isabelle Dion, Benoît Van Reeth (dir.), *Histoires d'outre-mer*, op. cit.

Pour autant, cette transition n'est pas synonyme de rupture absolue des discours et des pratiques archivistiques précédentes. Au niveau des pratiques archivistiques, Jacques Dion décrit la période pendant laquelle il travaillait rue Oudinot, et notamment après l'annonce du transfert de ces archives en 1979, comme particulièrement tendue. Une distinction entre les archives dites « de souveraineté¹⁶⁴ » et « de gestion¹⁶⁵ » est appliquée unilatéralement par la France aux indépendances. Les premières, issues des activités liées à l'exercice de la souveraineté, auraient été des documents purement français, produits par des administrateurs et des administrations françaises, contribuant à l'histoire de la France. Les secondes auraient quant à elles légitimité à rester dans les anciennes colonies pour permettre la continuité de certaines activités administratives. Cette distinction, discutable à bien des égards, présuppose que les archives dites de souveraineté non seulement participeraient davantage de l'histoire de France qu'à celle des pays décolonisés, mais les prédestinent aussi à un usage historien, noble, alors que les archives dites de gestion ont un usage moins savant¹⁶⁶. Enfin, la séparation entre ces deux types d'archives répond davantage à des orientations politiques qu'à des considérations archivistiques, puisqu'elle repose sur la différenciation opérée entre services d'État et services territoriaux lors de la loi-cadre Defferre. Pour le fonds SLOTFOM, cette distinction n'est pas en question, mais les polémiques initiées dans les années 1960 sont la toile de fond sur laquelle s'est opérée la mise en intelligibilité de cet ensemble documentaire.

Enfin, concernant le fonds SLOTFOM, Jacques Dion s'est appuyé pour réaliser son état numérique sur un précédent état du fonds réalisé par les archivistes du CAI probablement dans les années 1930¹⁶⁷. Le cadre de classement du service lui-même, et donc sa logique d'organisation et d'utilisation des documents, a déterminé la manière dont les historiennes et les historiens peuvent aujourd'hui accéder au fonds. En matière de modifications, Jacques Dion s'est borné à constituer une nouvelle sous-série, la 14, pour y rassembler de nombreux documents dérangés produits dans les années 1940 et 1950, et à réincorporer la sous-série 15 au fonds.

S'il faut voir dans cette fidélité à l'architecture du fonds un respect du principe de préservation des cadres de classements utilisés par les administrations elles-mêmes, elle prend dans le contexte de l'ancien ministère des Colonies une dimension particulière. Il s'agit de documents produits par une institution, longtemps archivés par cette institution elle-même,

¹⁶⁴ Gérard Ermisse, Christine Martinez, « Archives, archivistes, et archivistique françaises, à l'épreuve des relations internationales », *Gazette des archives*, n° 204, vol. 4, 2006, p. 89-106, p. 90.

¹⁶⁵ *Ibid.*

¹⁶⁶ Jean-Pierre Bat, « Les archives de l'AEF », *Afrique histoire*, n° 7, vol. 1, 2009, p. 301-311.

¹⁶⁷ Je n'ai pas pu consulter ni retrouver la trace de ce document.

conservés dans ses locaux, fréquentés par d'anciens fonctionnaires dudit ministère. Cette relative continuité de l'institution et de ses logiques a des implications politiques, y compris à la fin des années 1970 et au début des années 1980, situation dans laquelle est réalisé l'inventaire numérique du fonds SLOTFOM. L'introduction à cet outil présente ainsi l'activité du CAI : « Tout particulièrement, le SLOTFOM eut à suivre le *problème indochinois* depuis l'apparition des premiers mouvements autonomistes jusqu'au *drame de la décolonisation*¹⁶⁸ ». Cette expression se retrouve sous sa plume dans l'inventaire qu'il réalise en 1979 des archives de Gaston Joseph, haut fonctionnaire du ministère des Colonies¹⁶⁹ dont il est amené à classer le fonds, et qu'il évoque ainsi : « [Gaston Joseph] suscita les réflexions sur les structures nouvelles de l'Empire et suivit avec amertume l'évolution et *les drames de la décolonisation*¹⁷⁰ ». Interrogé sur l'ambiance dans les services archivistiques de l'ancien ministère des Colonies à cette époque, Jacques Dion confirme la prégnance du regret d'un passé prestigieux, mais aussi la grande défiance vis-à-vis des revendications archivistiques des anciens impérialisés¹⁷¹. Dans ce contexte, l'ancrage dans un passé archivistique pouvait tenir lieu d'affirmation de la légitimité d'institutions (et d'individus les composant) symboliquement et matériellement déclassées. Au moment de la fermeture de la section d'outre-mer rue Oudinot en 1979, l'avenir des archivistes pouvait sembler incertain.

D'un autre côté, les premiers travaux prenant en compte les documents produits par le CAI sont ceux de jeunes chercheurs ayant largement contribué à l'histoire du mouvement ouvrier et de l'anticolonialisme. Jacques Dion dit ainsi avoir été influencé dans son intérêt pour le fonds SLOTFOM par de nombreuses discussions avec Daniel Hémerly, avec qui il a pu partager sa découverte du premier dossier de la sous-série 15 du fonds, celui d'Hồ Chí Minh. Les chercheuses et chercheurs qui fréquentaient alors le fonds étaient Mireille Le Van Ho, réalisant une thèse codirigée par Daniel Hémerly, Philippe Dewitte, travaillant alors sous la direction de Juliette Bessis, et Olivier Sagna, sous la direction de Catherine Coquery-Vidrovitch. La perspective intellectuelle pour aborder ce fonds est alors critique de la domination coloniale.

Ces éléments permettent de comprendre le contexte dans lequel a été produit un inventaire qui a en partie cadré la production universitaire ultérieure. Il s'agit (encore) d'un contexte de tensions politiques importantes et d'incertitudes institutionnelles, au cœur duquel les archives

¹⁶⁸ Jacques Dion, « Service de Liaison... », *op. cit.*, p. 3 (section : « historique du SLOTFOM »). Je souligne.

¹⁶⁹ Ce fonds privé est aujourd'hui conservé aux ANOM, composé de 8 liasses communicables sous la cote 83APOM/1-8.

¹⁷⁰ 83APOM/1-8, introduction de l'inventaire rédigé par Jacques Dion, p. 2, je souligne.

¹⁷¹ Entretien téléphonique avec Jacques Dion, 22 août 2019.

de la section d'outre-mer sont peu à peu en train de changer de statut. Aussi, le recours à des travaux portant sur d'autres fonds et la consultation d'autres archives peut permettre de construire une autre perspective sur les documents du fonds SLOTFOM. En cela, le recours aux documents produits par des institutions militaires et conservés au SHD a permis à la marge de porter un regard de biais sur cette documentation¹⁷².

1.2 La progressive mise en place d'une administration du contrôle des Indochinois en France

Plusieurs étapes, plus ou moins mêlées, se succèdent pour voir la progressive mise en place d'une administration du contrôle des Indochinois en France. L'enchevêtrement de ces étapes implique un double défi. D'une part, il est nécessaire de rendre intelligible, au-delà de changements institutionnels parfois anecdotiques, sans réelle prise sur les pratiques, la chronologie stratifiée de cette administration du contrôle. Cet impératif impose de dégager des lignes de force, des tendances historiques générales, afin de proposer une montée en généralité qui puisse faire sens. D'autre part, il convient de montrer les méandres de l'histoire administrative, la finesse des strates et la complexité du paysage institutionnel. Ces détails peuvent en effet être utiles aux spécialistes, mais illustrent également des tâtonnements administratifs qui font pleinement sens dans la période de fortes tensions et de recompositions politiques que constitue la Première Guerre mondiale.

1.2.1 Le recours à la main-d'œuvre indigène

Dès 1914, les autorités françaises diagnostiquent leur manque de troupes, mais aussi de main-d'œuvre pour prendre le dessus sur les troupes allemandes. Après la bataille de la Marne, alors qu'il devient évident que la guerre durera et passera par des hécatombes, l'enjeu industriel et logistique apparaît fondamental. Pour pallier la pénurie d'hommes dans les usines d'armement, le premier réflexe des autorités françaises est de laisser les industriels outrepasser les impératifs militaires, allant jusqu'à permettre aux patrons de procéder à des recrutements

¹⁷² Notamment SHD, GR/7/NN/9/1045-GR/7/NN/9/1054. Les documents consultés aux archives nationales sont quant à eux utilisés à partir du chapitre 2.

dans des dépôts militaires¹⁷³. Pour encadrer ce mouvement, le sous-secrétaire d'État à l'Armement et aux équipements militaires, Albert Thomas, institue le 10 juin 1915 un Service ouvrier, chargé de distinguer les ouvriers spécialisés dont la présence est indispensable dans les usines des autres, nécessaires dans les tranchées¹⁷⁴. Ce service devient rapidement incontournable dans l'organisation de l'économie de guerre, mais il ne résout pas pour autant la question de l'approvisionnement en main-d'œuvre.

La mobilisation d'hommes étrangers d'une part, et coloniaux d'autre part est alors rapidement envisagée. Parmi les étrangers, les Chinois sont les principaux concernés¹⁷⁵. En ce qui concerne l'empire, plusieurs colonies sont sommées de fournir des ressources humaines. C'est tout d'abord le cas de l'Algérie : Paris demande à la colonie nord-africaine de fournir 40 000 hommes dès 1915. En février, le processus commence par le recrutement de 150 débardeurs marocains acheminés à Bordeaux par un industriel¹⁷⁶. En août, environ un millier de travailleurs nord-africains ont rejoint Bordeaux, et plusieurs centaines sont envoyés dans d'autres localités. Le mouvement est ensuite pris en charge par l'État : l'immigration impériale doit désormais être décidée, encadrée, et suivie par les autorités¹⁷⁷. En décembre, le ministre de la Guerre Joseph Gallieni entend l'accélérer, s'inquiétant de la « pénurie générale de la main-d'œuvre affectée aux Services de l'Arrière aux Armées¹⁷⁸ ». Pour lui, la solution se trouve en Algérie : « les engagements de travailleurs auxiliaires kabyles seront dès maintenant repris, et resteront ouverts sans limitation de nombre¹⁷⁹ ». Les résultats ne sont pas à la hauteur des espérances du ministre dont les instructions sont régulièrement reformulées. En avril 1916, le général Hubert Lyautey, alors Commissaire résident général de la République française à Rabat, organise le « recrutement intensif et envoi rapide en France main-d'œuvre indigène

¹⁷³ Florent Lazarovici, « L'organisation du ministère de l'Armement sous Albert Thomas : une expérience socialiste ou technocratique ? », in Romain Ducoulombier (dir.), *Les socialistes dans l'Europe en guerre : réseaux, parcours, expériences, 1914-1918*, Paris, l'Harmattan, 2010, p. 55-71, p. 60.

¹⁷⁴ ANF, fonds Albert Thomas (94 AP). Sur le ministère de la Guerre et le sous-secrétariat d'État à l'Artillerie et aux équipements militaires, créé le 18 mai 1915, renommé sous-secrétariat d'État à l'Artillerie et aux munitions en juillet, puis devenu en décembre 1916 le ministère de l'Armement et des Fabrications de guerre, voir Anne-Laure Anizan, « 1914-1918, le gouvernement de guerre », *Histoire@Politique*, n° 22, vol. 1, 2014, p. 215-232.

¹⁷⁵ Laurent Dornel, Céline Regnard, *Les Chinois dans la Grande Guerre : des bras au service de la France*, Les Indes savantes, 2019 ; et Laurent Dornel, « Les travailleurs chinois en France pendant la Grande Guerre », *Hommes et migrations*, n°1308, 2014, p. 174-178.

¹⁷⁶ SHD, GR/7/NN/9/45, Rapport sur l'utilisation de la main-d'œuvre des musulmans nord-africains à Bordeaux, 15 janvier 1916.

¹⁷⁷ Vincent Viet, « Le droit du travail s'en va-t-en guerre (1914-1918) », *Revue française des affaires sociales*, n° 1, 2002, p. 155-167.

¹⁷⁸ SHD, GR/7/NN/9/45, Lettre de Joseph Gallieni au commandant en chef des troupes de terre et de mer en Afrique du Nord, 13 décembre 1915.

¹⁷⁹ *Ibid.*

actuellement disponible au Maroc¹⁸⁰ ». Il vise le recrutement de 3 000 ouvriers en deux mois. La réalité est bien en deçà de cet objectif, puisqu'en 1916, seuls 15 000 travailleurs nord-africains sont arrivés en France, dans la Beauce ou les Basses-Alpes¹⁸¹.

Cette migration est encadrée par la création au sein de la Section Afrique de l'État-major des armées (ministère de la Guerre) en 1916 du Service d'assistance et de surveillance des musulmans (SASM), qui a pour rôle de proposer des textes normatifs sur l'emploi des Nord-Africains en France métropolitaine, et de proposer des médiations entre travailleurs et employeurs en cas de conflit¹⁸². Le ministère des Colonies cherche lui aussi à se doter d'une institution comparable : c'est le Service de l'Afrique du Nord ou Service de contrôle des travailleurs de l'Afrique du Nord, créé le 4 août 1917. Or non seulement ce service fait doublon avec le SASM, mais il prétend faire relever des Nord-Africains d'un service du ministère des Colonies, et non de l'Intérieur. Cette prétention ne fait pas long feu : ce service est supprimé le 27 mars 1918¹⁸³.

En Indochine, le Tonkin est particulièrement concerné par le recrutement de travailleurs impériaux, puisqu'« avec son delta surpeuplé [il] apparaissait comme un réservoir inépuisable d'énergie humaine¹⁸⁴ ». Les autorités ont toutefois conscience que cette mobilisation ne serait pas sans poser problème. Comment convaincre les Tonkinois de venir dans un continent à feu et à sang ? Comment les former rapidement au travail industriel ? Quelle place leur accorder dans le tissu industriel à moyen et long terme ? Comment procéder pour ne pas provoquer de résistances qui échapperaient aux capacités répressives ? De plus, il est entendu pour les ministres de la Guerre et des Colonies que ce recrutement ne pourrait être envisagé qu'« après avoir employé tous nos nationaux qui pourraient être sans travail et après avoir épuisé toutes les ressources de la main-d'œuvre féminine française¹⁸⁵ ».

En mai 1915, un premier essai concernant la colonie asiatique est mené : quarante-quatre ouvriers industriels indochinois sont débarqués le 12 du mois à Marseille, et employés à l'école d'aviation de Pont-Long, non loin de Pau. Cette expérimentation ayant donné, d'après ses

¹⁸⁰ SHD, GR/7/NN/9/1045, Hubert Lyautey au président du conseil Aristide Briand, 11 avril 1916.

¹⁸¹ Ali Mekki, *De la vallée de la Soummam à la vallée de la Durance : Un siècle d'émigration kabyles. 1915-2015*, Aix-en-Provence, Presses universitaires de Provence, 2021 ; Abdelmalek Sayad, « Aux origines de l'émigration kabyle ou montagnarde », *Hommes & Migrations*, n° 1179, 1994, p. 6-11, p. 10.

¹⁸² Laurent Dornel, « L'appel à la main-d'œuvre étrangère et coloniale pendant la Grande Guerre : un tournant dans l'histoire de l'immigration ? », *Migrations & Société*, n° 156, 2014, p. 51-68, note 58. Selon Laurent Dornel, le SASM est l'ancêtre des Bureau des affaires indigènes (BAI).

¹⁸³ SHD, GR/7/NN/9/1045, Note sur le contrôle des contingents indigènes de l'Afrique du Nord en France.

¹⁸⁴ ANOM, FM, 1SLOTFOM/7, dossier « Personnel attaché au service », rapport non daté, non signé, p. 1.

¹⁸⁵ ANOM, FM, 1SLOTFOM/4, dossier « contrôle général des Indochinois », note des ministres de la Guerre et des Colonies, 26 décembre 1915.

instigateurs, des résultats satisfaisants, elle est reproduite à plus grande échelle : le 13 septembre 1915, 574 ouvriers spécialisés indochinois sont débarqués à Marseille. Les contingents d'ouvriers spécialisés indochinois disposés et en capacité de venir travailler en France étant limités, le recrutement cible rapidement des « tâcherons, simples manœuvres¹⁸⁶ ». Au total, en 1915, environ 4 000 ouvriers non spécialisés sont recrutés en Indochine pour travailler dans les usines françaises des arsenaux des écoles d'aviation, donnant aux autorités des résultats « dépass[ant] les prévisions les plus optimistes¹⁸⁷ ».

À partir du règlement du 12 février 1916, les modalités de présence évoluent : le recrutement ne s'opère plus sous un statut civil et pour un an, comme précédemment, mais à titre militaire et pour la durée de la guerre augmentée de six mois, afin d'exercer sur les migrants « une discipline militaire¹⁸⁸ ». Cette décision implique aussi que les prises de décisions du ministère de la Guerre puissent les concerner sans médiation¹⁸⁹. Le transfert de cette main-d'œuvre indochinoise en France prend dès lors une autre ampleur : entre 1915 et 1919, 49 000 hommes indochinois sont amenés en France pour se consacrer à des tâches logistiques ou dans les industries de guerre, en plus des 43 000 tirailleurs recrutés¹⁹⁰. En tout, 887 400 impérialisés sont mobilisés, dont 350 000 travailleurs¹⁹¹.

Les autorités militaires prennent donc rapidement le parti de gérer elles-mêmes les travailleurs impérialisés, et à industrialiser une main-d'œuvre paysanne à marche forcée, en la soumettant aux cadres militaires. Des groupements de travailleurs comparables à des casernes sont ainsi constitués dans le Midi, puis en région parisienne et dans la zone des armées, essentiellement consacrés aux industries militaires (poudreries, manufactures de caoutchouc) et de la logistique (fabrication de wagons et de voies ferrées). Pour les autorités, la disciplinarisation militaire de cette main-d'œuvre doit permettre d'augmenter ses rendements. Les raisons économiques de l'encadrement militaire impliquent, en plus de l'établissement de cadres et de normes, l'institution de la surveillance et du contrôle. L'enjeu est de fournir à l'autorité militaire un retour sur son activité et de maintenir une veille sur ses succès et échecs. Dans un premier temps, ce besoin de contrôle est exprimé en des termes qui peuvent paraître

¹⁸⁶ *Ibid.*

¹⁸⁷ *Ibid.*, p. 7.

¹⁸⁸ *Ibid.*, p. 2.

¹⁸⁹ *Bulletin officiel du ministère de la Guerre. Partie supplémentaire*, 1916, p. 6, Règlement fixant les conditions d'engagement et les obligations des ouvriers indigènes employés pour les besoins de la défense nationale, 12 février 1916.

¹⁹⁰ Mireille Le Van Ho, *Des Vietnamiens dans la Grande Guerre*, *op. cit.* Pour davantage d'information sur les soldats coloniaux et leur mobilisation en France pendant la Première Guerre mondiale, voir la note 12 de l'introduction.

¹⁹¹ Mireille Le Van Ho, *Des Vietnamiens dans la Grande Guerre*, *op. cit.*, p. 11.

flous : il faudrait veiller à leur « état d'esprit, [leurs] sentiments et [leurs] impressions profondes¹⁹² ».

La notion d'état d'esprit est un trait commun à la surveillance de l'ensemble des impérialisés jusqu'à la Seconde Guerre mondiale au moins. Cette catégorie permet d'englober à la fois les convictions personnelles, résumées à un état moral, et leurs manifestations politiques collectives, ramenées au domaine de l'irrationnel. La surveillance de l'état d'esprit des impérialisés se justifie, du point de vue des colonisateurs, par un double souci. D'une part, du point de vue économique, il s'agit de garantir la productivité d'ouvriers et d'éviter toute interférence dans leur activité. D'autre part, du point de vue politique, il est question d'éviter tout trouble, toute remise en cause de la légitimité de la domination française¹⁹³. Cette préoccupation intervient alors même que le pays est déjà en guerre et que les ennemis ont déjà tendu la main aux anticolonialistes pour fragiliser le pays. Ainsi, un rapport du consul général de France à Hongkong du 14 janvier 1915 et cité dans un rapport de renseignement de 1920 évoque de « l'argent allemand mis à la disposition des rebelles annamites¹⁹⁴ ». Lyautey lui-même s'émeut « des folles promesses allemandes aux peuples musulmans¹⁹⁵ ». De même, c'est pour motif de collusion avec l'Allemagne qu'à Paris, Phan Châu Trinh et Phan Văn Trường sont arrêtés¹⁹⁶. Les relations entre anticolonialistes indochinois, chinois, et japonais, entrent également dans les considérations des autorités coloniales¹⁹⁷. En France, la justification de la surveillance des indigènes en métropole n'est pas aussi directement liée à cette conjoncture. Selon les analyses en vigueur au sein du ministère des Colonies :

Transportés dans un monde nouveau, à une énorme distance de leur pays d'origine, éloignés de leur famille et de leurs occupations ordinaires, les travailleurs indochinois éprouvent au bout d'un certain temps un malaise qui peut se changer en nostalgie, et même en neurasthénie aiguë. Si le malaise n'est pas combattu, il ira s'aggravant, faisant perdre au travailleur ces précieuses qualités de zèle, d'attention

¹⁹² ANOM, FM, 1SLOTFOM/7, dossier « Personnel attaché au service », rapport non daté, non signé, p. 9.

¹⁹³ Charles-Robert Ageron, *Les Algériens musulmans et la France (1871-1919)*, Paris, Presses universitaires de France, vol 2., 1968, p. 1139-1227 ; Laurent Dornel, « L'appel à la main-d'œuvre étrangère et coloniale... », art. cit. ; Gilbert Meynier, *L'Algérie révélée : la guerre de 1914-1918 et le premier quart du XX^e siècle*, Genève, Librairie Droz, 1981, p. 523.

¹⁹⁴ ANOM, FM, 1SLOTFOM/4, dossier « Contrôle général des Indochinois », Note sur le SR, 1^{er} décembre 1920.

¹⁹⁵ SHD, GR/7/NN/9/45, Rapport sur l'utilisation de la main-d'œuvre des musulmans nord-africains à Bordeaux, 15 janvier 1916.

¹⁹⁶ Phan Văn Trường, *Une histoire de conspirateurs annamites à Paris*, op.cit.

¹⁹⁷ Du moins pour le début du siècle, en témoigne par exemple l'exil de Phan Bội Châu au Japon. Voir Arnaud Leveau, « Intrusions européennes et renforcement des communautés chinoises », in *Le Destin des fils du dragon : L'influence de la communauté chinoise au Viêt Nam et en Thaïlande*, Bangkok, Institut de recherche sur l'Asie du Sud-Est contemporaine, Focus, 2018, p. 119-143 ; Yves Le Jariel, *Phan Bội Châu (1867-1940) : le nationalisme vietnamien avant Hồ Chí Minh*, Paris, l'Harmattan, 2008.

et de docilité qui caractérisent la race annamite. Au lieu d'un collaborateur actif et souple, il ne restera qu'un mécontent aigri et indiscipliné.¹⁹⁸

C'est donc pour que ce travailleur impérialisé « garde sa bonne humeur », qu'il « n'ait pas l'impression d'être abandonné », bref, qu'il soit corvéable à merci, que les premières institutions de contrôle et d'assistance sont conçues. Contrôle et assistance sont donc déjà vus comme les deux faces d'une même pièce. En substance, assister serait, de manière générale, prévenir le besoin de contrôle, mais le contrôle resterait indispensable pour éviter, de manière particulière, les excès de quelques-uns. Il s'agit donc, avec la main gauche de l'État, de proposer au travailleur « après son labeur, le réconfort des distractions saines ». Pendant ce temps, la main droite doit être engagée à surveiller et punir.

Pour les autorités, cette surveillance est un impératif racial, mais elle pose la question de la hiérarchie des normes en France. Les impérialisés seraient à la fois racialement plus disposés à la paresse et la déviance, et socialement perturbés par leur parcours migratoire. La création du Service d'organisation des travailleurs coloniaux (SOTC) est ainsi un moyen d'organiser l'immigration impériale, « pour éviter autant que possible les inconvénients qui pourraient résulter de cette brusque transplantation de nombreux jaunes et noirs¹⁹⁹ ». L'arrêté de création du service fait donc allusion aux « inconvénients²⁰⁰ » de la présence d'impérialisés en métropole, qui seraient supérieurs à ceux du travail salarié féminin²⁰¹. En un sens, pour les ministres de la Guerre Joseph Gallieni et des Colonies Gaston Doumergue, il est préférable de passer outre les convenances liées aux hiérarchisations de genre que de mettre en danger la domination impériale. Cependant, cette hiérarchisation des périls ne signifie pas nécessairement une priorisation de l'ordre racial sur la domination patriarcale. La crainte de la mobilisation de la main-d'œuvre coloniale signifie au contraire que la domination impériale est moins solidement établie que la domination de genre, et que le moindre aléa pourrait l'ébranler.

C'est donc d'impératifs économiques empreints d'une idéologie à la fois paternaliste, industrielle et raciale que naissent les premières institutions de la surveillance des impérialisés en France.

¹⁹⁸ ANOM, FM, 1SLOTFO/7, dossier « Personnel attaché au service », rapport non daté, non signé, p. 9. Les citations du paragraphe suivant sont tirées de cette même source.

¹⁹⁹ ANOM, FM, 1SLOTFO/4, décision des ministres Joseph Gallieni et Gaston Doumergue, 26 décembre 1915.

²⁰⁰ *Ibid.*

²⁰¹ Laura Lee Downs, *Manufacturing inequality: gender division in the French and British metalworking industries, 1914-1939*, Ithaca, Cornell University Press, 1995.

1.2.2 Le service d'organisation des travailleurs coloniaux en France (1)

Le SOTC est le premier service créé spécifiquement pour organiser et contrôler les impérialisés en France. Créé par un arrêté interministériel du 26 décembre 1915 signé de Joseph Gallieni et Gaston Doumergue, le service est « rattaché à la 8^e direction [c'est-à-dire la direction des troupes coloniales] et placé sous les ordres du ministre de la Guerre²⁰² ». Avant de commencer ses activités le 1^{er} janvier 1916, il a pour mission « l'organisation et [...] la surveillance [...des...] ouvriers indigènes civils ou militaires ». Le détail de ses fonctions, dans la suite de l'arrêté, permet d'évaluer les objectifs proprement économiques d'un service qui doit « assurer la liaison entre les différents services employeurs et les Colonies, il reçoit les demandes des premiers et y donne satisfaction ». Dans les faits, le SOTC doit veiller à l'application des contrats d'engagement des impérialisés. Autrement dit, les autorités anticipent des problèmes de fonctionnement entre les entreprises métropolitaines et la main-d'œuvre impériale. Il conviendrait d'assister les patrons pour parvenir à une exploitation optimale de ces employés. Enfin, ce service a, en plus de son rôle de surveillance des indigènes et d'inspection du travail, un rôle normatif puisqu'il « détermine les conditions d'utilisation de la main-d'œuvre indigène et en précise les mesures d'application (encadrement, habillement, discipline, heures de travail) ». Il doit donc produire des textes normatifs, les diffuser aux autorités et aux employeurs, puis veiller à leur mise en œuvre. Il participe pleinement d'une réification des populations colonisées.

Institutionnellement, le général Pierre Famin, directeur des Troupes coloniales depuis 1914, est chargé de l'organisation du service²⁰³. Il choisit comme collaborateurs « Boschetti, chef de bureau au ministère de la Guerre, et le commandant Weil, de l'artillerie coloniale²⁰⁴ ». Le SOTC est installé au 282, boulevard Saint-Germain, puis au 9, avenue Labourdonnais, dans le septième arrondissement de la capitale²⁰⁵. Le SOTC comprend formellement six sections :

²⁰² ANOM, FM, 1SLOTFO/4, Arrêté interministériel, 26 décembre 1915. Les citations suivantes sont tirées de la même source. Ce service est l'objet d'une étude précoce : Bertrand Nogaro, Lucien Weil, *La main-d'œuvre étrangère et coloniale pendant la guerre*, Paris, Presses Universitaires de France, 1926. Il est depuis largement revisité : Daniel Brückenhaus, *Policing Transnational Protest: Liberal Imperialism and the Surveillance of Anticolonialists in Europe, 1905-1945*, Oxford, Oxford University Press, 2017, p. 62 ; et Laurent Dornel, « L'appel à la main-d'œuvre étrangère et coloniale... », art. cit. (Laurent Dornel réalise actuellement une habilitation à diriger des recherches, largement consacrée au SOTC ; et je lui renouvelle mes remerciements pour son aide à l'élaboration de ces pages).

²⁰³ À son sujet, voir Laurent Dornel, « Les usages du racialisme... », art. cit., p. 49.

²⁰⁴ « Les Indochinois en France », *La dépêche coloniale illustrée*, numéro spécial publié par le Comité d'assistance aux travailleurs Indochinois, 1918, p. 61-72, p. 61.

²⁰⁵ L'essentiel des archives du SOTC se trouve, conformément à son attache institutionnelle, au SHD (GR/7/NN/9/1045-GR/7/NN/9/1054).

1° La section indochinoise et malgache, dont le chef est M. Krautheimer, administrateur de 2e classe des services civils de l'Indochine ;

2° La section du Nord-Africain (Maroc, Tunisie, Algérie). Le chef de cette section fut d'abord le capitaine Lefrançois. Il a été remplacé par le capitaine Morbieu ;

3° La section chinoise (le commandant Desfontaine, chef de section) ;

4° La quatrième section traite les questions administratives et de contentieux. Elle est dirigée par M. Brodin, ancien capitaine d'artillerie coloniale, agent principal d'administration des travailleurs coloniaux ;

5° Section-Comptabilité et finances, chef de section, le sous-intendant Baré ;

6° Section-Personnel des groupements.²⁰⁶

Ainsi, pour résumer, le ministre de la Guerre se charge de nommer directement le chef de ce SOTC, « assisté d'un contrôleur, choisi parmi les fonctionnaires ou anciens fonctionnaires du département des Colonies²⁰⁷ ». Un officier de 3^e classe et un personnel censé représenter les « différents services intéressés (Guerre, Colonies, Services employeurs) » sont enfin prévus.

L'arrêté dote le Service d'un « dépôt à Marseille, où seront rassemblés les indigènes provenant ou à destination des Colonies et où sera faite la répartition entre les services employeurs suivant les instructions du Service central ». De plus, un service de contrôle permanent doté d'un officier colonial et d'un fonctionnaire est censé être installé « dans chaque région, suivant l'importance des services employeurs » pour veiller à la bonne exécution des directives du service central.

Dès l'hiver 1915-1916, c'est donc le maillage complet du territoire par des services spécifiquement dédiés à l'encadrement des impérialisés qui est organisé, en particulier pour maximiser les bénéfices et minimiser les risques liés à la mobilisation des populations de l'empire. Le SOTC est pourtant bientôt dépassé par un de ses propres services : le Contrôle des tirailleurs et travailleurs indigènes (CGTI)²⁰⁸.

1.2.3 Le Contrôle général des travailleurs et tirailleurs indigènes

Fonctionnant sur le modèle du Service ouvrier du sous-secrétariat d'État à l'Artillerie et aux munitions, l'appareil principal du SOTC est le CGTI, qui emploie des contrôleurs chargés

²⁰⁶ *Ibid.*

²⁰⁷ ANOM, FM, 1SLOTFOM/4, Arrêté interministériel, 26 décembre 1915. Les citations suivantes sont tirées de la même source.

²⁰⁸ L'inventaire du fonds SLOTFOM et le livre de Mireille Le Van Ho évoquent une instruction du ministère de la Guerre en date du 20 mars 1916, mais celle-ci concerne en réalité le SOTC.

de veiller sur les conditions de travail des impérialisés en France. Au sein du SOTC, le CGTI est institué par arrêté ministériel du ministère de la Guerre le 23 décembre 1916. Mais le CGTI acquiert progressivement une importance particulière qui l'amène à s'autonomiser du SOTC. Le 18 avril 1917, un arrêté interministériel signé des ministres de la Guerre (Paul Painlevé), de l'Armement et des Fabrications de guerre (Albert Thomas) et des Colonies (André Maginot) dispose ainsi que « le contrôle des tirailleurs et travailleurs indigènes, précédemment organisé au ministère de la Guerre (8^e Direction, 5^e Bureau)²⁰⁹ », c'est-à-dire le CGTI, est désormais placé sous l'autorité du ministre des Colonies « à la Direction des services militaires (1^{er} Bureau) », arrachant ainsi le CGTI de sa matrice, le SOTC.

Cette redéfinition du CGTI est l'occasion de structurer davantage son activité, en découpant son activité par colonie. C'est ainsi que sont créées au CGTI trois divisions (indochinoise, sénégalaise et malgache), démontrant l'ambition intercoloniale du service. La section indochinoise est la plus développée puisqu'elle doit comprendre quatre contrôleurs régionaux, et donc un maillage territorial relativement fin. Ces contrôleurs sont Jean Przulski à Paris, alors administrateur de 4^e classe de l'Indochine, M. Lamarre à Bordeaux, administrateur de 2^e classe de l'Indochine, M. Pech à Toulouse, administrateur de 2^e classe de l'Indochine. Le contrôle des Sénégalais et plus largement des « Indigènes provenant de l'AOF » est confié à « M. l'administrateur des Colonies Longeay ». Quant à la division malgache, elle revient au lieutenant Raoult, administrateur de Madagascar. Tous ces fonctionnaires sont détachés de leur Gouvernement général pour être rattachés au ministère des Colonies. Les administrateurs de 2^e et 1^e classe Krautheimer et Jules Bosc travaillent également comme cadres de ce service.

Concernant le fonctionnement du CGTI, la dernière disposition de l'arrêté prévoit que « les contrôleurs sont accrédités par les ministres de la Guerre et de l'Armement et par le Général Commandant en Chef pour pouvoir pénétrer dans tous les ateliers, hôpitaux et formations militaires de l'Intérieur et de la zone des armées. Toutes facilités devront leur être accordées pour l'accomplissement de leur mission ». Des pouvoirs d'observation spéciaux sont donc accordés aux acteurs de la surveillance. L'arrêté de nomination de Jules Bosc en tant que contrôleur du CGTI permet de trouver les sources de ce dispositif de surveillance autorisant les contrôleurs à se déplacer observer comme ils l'entendent. Le 23 décembre 1916, Jules Bosc est engagé au « contrôle général des travailleurs indochinois engagés en France pour les besoins

²⁰⁹ ANOM, FM 1SLOTFOM/4, Contrôle des tirailleurs et des travailleurs indochinois, sénégalais et malgaches, 18 avril 1917. Les citations suivantes sont extraites de la même source.

de la défense nationale et employés soit dans les établissements militaires soit dans les établissements de l'industrie privée²¹⁰ ». L'arrêté étant antérieur au 18 avril 1917, le CGTI est alors encore attaché au SOTC. Cet arrêté de nomination précise la mission de Jules Bosc : « visiter périodiquement les groupements d'ouvriers indochinois et de sectionnaires et les dépôts de tirailleurs situés dans la zone de l'intérieur ». Un laissez-passer très important lui est aussi accordé : « il sera directement accrédité auprès des autorités placées à la tête de ces diverses formations ou établissements où il aura libre accès. [...] M. Bosc aura libre accès dans les hôpitaux ou ambulances de la zone de l'intérieur où sont soignés des Indochinois tirailleurs ou travailleurs ». Le SOTC a ainsi les mains libres pour mener à bien ses missions de contrôle de la main-d'œuvre.

1.2.4 Le service de renseignement du CGTI contre l'anti-impérialisme

Au-delà de ses ambitions, de son arrière-plan et de l'évolution de ses structures, le CGTI instaure un fonctionnement qui marque durablement la surveillance impériale en métropole. À l'automne 1919, il connaît plusieurs mutations. Premièrement, en novembre, est créée à Marseille l'antenne dirigée par Léon Josselme. Dans les faits, il s'agit d'un service de contrôle postal de la ville qui est ainsi intégré au CGTI. Ce bureau, dépendant du ministère de la Guerre, était jusqu'alors chargé de la censure du courrier en provenance et en partance des travailleurs et tirailleurs indochinois et malgaches. À la fin de la guerre, ce service, « normalement, aurait dû être supprimé²¹¹ ». Dans cette situation, le chef de service, Léon Josselme, passe par le ministère des Colonies pour faire pression sur son propre ministère de tutelle, le ministère de la Guerre, afin de maintenir le bureau ouvert. Forte de ses compétences acquises pendant la guerre, l'administration militaire de Léon Josselme obtient gain de cause et devient ainsi une administration civile²¹².

Deuxièmement, un service de renseignements politiques au sein du CGTI (SR du CGTI) est institué en octobre 1919. Sa création répond aux exigences d'un contexte politique nouveau dans lequel les remises en causes de la domination impériale se précisent : « Dans le courant 1919, il fut remarqué que certains Indochinois résidant en France manifestaient un état

²¹⁰ ANOM, FM, 1SLOTFO/6, 23 décembre 1916, engagement de Jules Bosc. Les citations suivantes sont tirées de la même source.

²¹¹ ANOM, FM, 1SLOTFO/4, dossier « Contrôle général des Indochinois », note d'ensemble, 1^{er} semestre 1920, p. 3.

²¹² Voir *infra*.

d'esprit fâcheux²¹³ ». L'allusion aux « revendications du peuple annamite²¹⁴ » signées par Nguyễn Ái Quốc cette année est claire : le révolutionnaire indochinois sera l'ennemi principal du nouveau service. Outre l'analyse des recompositions politiques, l'autre constat motivant la création de ce nouveau service est l'insuffisance des services du ministère de l'Intérieur (Sûreté et préfecture de police) à assurer une surveillance étroite des Indochinois en France, du fait d'un manque de ressources humaines et matérielles à y consacrer. Sur proposition du Gouverneur général de l'Indochine, le ministre des Colonies Henry Simon institue en octobre 1919 « un Service de renseignements politiques ayant pour mission de surveiller les faits et gestes des Annamites en France et leurs relations avec leurs pays d'origine²¹⁵ ». Dès octobre 1919, le nouveau service commence ainsi à ouvrir des dizaines de dossiers individuels de surveillance, afin de documenter les faits et gestes des Indochinois en France et de comprendre la composition des réseaux anti-impérialistes balbutiants. Pour ce faire, le SR collabore avec les services du ministère de l'Intérieur, de la Guerre, et avec le Service central des renseignements de la Sûreté générale à la direction des Affaires politiques de l'Indochine. Un réseau humain est rapidement mis en place. Un inspecteur de la préfecture de police en départ pour la retraite, Adrien Devèze, est mis à la disposition du SR pour assurer la liaison avec la Sûreté et coordonner la production d'information. Des indicateurs indochinois sont recrutés : leur rôle n'est plus, comme au SOTC, l'interprétariat ou l'intermédiation au sein de groupements d'impérialisés, mais bel et bien l'espionnage de cibles identifiées.

Les deux dynamiques – création de l'antenne marseillaise et du SR du CGTI – se rencontrent. Le 20 janvier 1920, le Gouverneur général de l'Indochine, puis le ministre des Colonies le 13 mars 1920 prennent deux arrêtés rattachant le contrôle postal marseillais et Léon Josselme au CGTI et intimant à ce dernier de créer « un service de surveillance et de Sûreté [qui] renseigne le service central de Paris et établit, en même temps, une liaison entre le contrôle général et les autorités policières de la [...] Région²¹⁶ ». La structure durable de la surveillance des impérialisés en France est ainsi posée.

Le SR du CGTI cherche rapidement à acquérir une dimension internationale : dès sa constitution, la question de la collaboration internationale avec les institutions de renseignement

²¹³ ANOM, FM, 1SLOTFOM/4, dossier « Contrôle général des Indochinois », Note d'ensemble, 1^{er} semestre 1920 p. 1.

²¹⁴ À ce sujet, voir par exemple Pierre Journoud, « Paris 1917-1923 : l'entrée en politique du futur Ho Chi Minh, au prisme de la sûreté française », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, n° 273, vol. 1, 2019, p. 35-48.

²¹⁵ ANOM, FM, 1SLOTFOM/4, dossier « Contrôle général des Indochinois », Note d'ensemble, 1^{er} semestre 1920 p. 1.

²¹⁶ ANOM, FM, 1SLOTFOM/4, dossier « Contrôle général des Indochinois », Note d'ensemble, 1^{er} semestre 1920 p. 4.

d'autres pays se pose. En effet, les Indochinois suspectés par le SR du CGTI de militer pour l'indépendance nationale ne sont pas tous définitivement installés en France. Certains sont caractérisés par leur mobilité, notamment en pays rhénan occupé et en Angleterre.

Dans le premier cas, par exemple, Phan vãn Truong, condamné en 1915 pour atteinte à la Sûreté de l'État, est ainsi installé à Mayence, d'où il correspondrait activement avec des anticolonialistes d'Europe, mais aussi vivant en Chine et au Japon²¹⁷. Pour organiser la surveillance coloniale dans la zone, le SR du CGTI délègue un émissaire, Fauconnier, à Coblenze, auprès du Haut-Commissaire de la République française dans les provinces du Rhin. À l'issue de cette rencontre, un service militaire de surveillance et de contrôle postal est créé outre-Rhin²¹⁸.

Concernant l'Angleterre, il ne s'agit plus de discuter avec des homologues français occupant une zone étrangère, mais avec d'autres institutions nationales. Sur intervention du SR du CGTI, le ministre des Colonies entre ainsi en contact avec les services de renseignements extérieurs du ministère des Affaires étrangères. L'ambassade de France sollicite ainsi le gouvernement britannique, mais l'enquête des services du *Foreign Office* demeure infructueuse, ou du moins ne communique-t-elle pas à ses collaborateurs français des résultats pleinement satisfaisants²¹⁹.

Au début des années 1920, alors que les militants anti-impérialistes se caractérisent par une mobilité certes coloniale, mais aussi européenne et atlantique, la surveillance à échelle internationale peine réellement à s'établir de manière efficace et durable, en dehors des habitudes prises dans la lutte contre l'anarchisme et la propagande par le fait²²⁰.

Dans le courant du deuxième semestre 1919, le SR du CGTI naît d'une impulsion politique certaine, et d'un peu d'improvisation : le 21 octobre 1919, Pierre Guesde signe ainsi un reçu attestant avoir « reçu du Gouverneur général [Sarraut] la somme de deux mille cinq cents francs pour organisation du service de la Sûreté indochinoise en France et frais de surveillance²²¹ ». Mi-1920, c'est-à-dire moins d'un an après sa constitution, le SR du CGTI a

²¹⁷ ANOM, FM, 1SLOTFOM/4, dossier « Contrôle général des Indochinois », Note d'ensemble, 1^{er} semestre 1920, version longue, p. 11.

²¹⁸ Ce service reste encore à être étudié de façon précise.

²¹⁹ ANOM, FM, 1SLOTFOM/4, dossier « Contrôle général des Indochinois », Note d'ensemble, 1^{er} semestre 1920, version longue, p. 11.

²²⁰ Daniel Brückenhaus, *Policing Transnational Protest*, op. cit.

²²¹ AD11, papiers Sarraut, note manuscrite de Pierre Guesde, 21 octobre 1919. Document reproduit en annexes.

déjà structuré un petit réseau d'informateurs indochinois (l'ordre de grandeur est d'environ cinq indicateurs réguliers), composé des réseaux d'échanges de l'information politique entre services et initié de véritables routines de travail. Quantitativement, le SR du CGTI a déjà établi environ 250 dossiers individuels²²² qui, qualitativement, concernent notamment le réseau révolutionnaire établi autour de Nguyễn Ái Quốc²²³, Phan Châu Trinh²²⁴, Khánh Ký²²⁵, Phan Văn Trường²²⁶, ou encore Nguyễn Thế Truyền²²⁷.

De 1915 à 1919, la présence de plus en plus importante d'impérialisés, notamment indochinois, en France, et leur politisation, justifie pour les autorités la mise en place d'une surveillance institutionnalisée spécifiquement focalisée sur cette population. Une succession d'institutions exclusivement dédiées au contrôle des impérialisés se suivent et se concurrencent : le SOTC fin 1915, le SASM en 1916, le détachement du CGTI en 1917, et enfin son SR en 1919. Le SR du CGTI, qui puise ses racines dans le SOTC, est l'institution qui jette véritablement les bases d'un contrôle politique des impérialisés en métropole. Certaines de ses pratiques de travail, la formation d'une partie de son personnel administratif, ses logiques politiques, prennent ainsi place le contexte de la Première Guerre mondiale et de ses immédiats prolongements.

C'est ainsi progressivement, dans un mouvement de va-et-vient entre l'observation de la conjoncture politique, des enjeux circonstanciés de gestion des migrations impériales et de leurs relations avec les autochtones de la métropole, ainsi que les tendances perçues, à travers leurs propres catégories, par les agents de terrain, que se constitue un sens commun de la surveillance impériale en France. Ce sens commun est non seulement façonné par les trajectoires professionnelles et personnelles des différents agents du service, mais aussi par une mémoire de l'institution, voire d'une dépendance au sentier²²⁸. La dépendance au sentier peut être définie comme la dynamique par laquelle « les modèles de mobilisation politique, les règles du jeu institutionnelles et même les façons de voir le monde vont générer des dynamiques

²²² ANOM, FM, 15SLOTFOM/4, dossier « Contrôle général des Indochinois », Note d'ensemble, 1^{er} semestre 1920, version longue, p. 11.

²²³ ANOM, FM, 15SLOTFOM/1.

²²⁴ ANOM, FM, 15SLOTFOM/2/2.

²²⁵ ANOM, FM, 15SLOTFOM/3/3. Au sujet de ce photographe militant, protagoniste majeur, proche de Nguyễn Ái Quốc, voir le travail de recherche actuel de Jacqueline Hoàng Nguyễn : « Visual Empire: Translations and Reproductions », “Art, Technology and Design” program at Konstfack University of Arts, Crafts and Design and KTH Royal Institute of Technology.

²²⁶ ANOM, FM, 15SLOTFOM/3/4.

²²⁷ ANOM, FM, 15SLOTFOM/27/546.

²²⁸ Paul Pierson, *Politics in Time – History, Institutions, and Social Analysis*, Princeton, Princeton University Press, 2004.

d'autorenforcement²²⁹ ». Autrement dit, les logiques poussant à la mise en place des institutions de la surveillance pendant l'entre-deux-guerres ont une tendance lourde à s'autoconfirmer et se renforcer. Créées pour surveiller un ennemi, les institutions de la surveillance, en le détectant, justifient leur existence. L'institutionnalisation de la surveillance des impérialisés dans la seconde moitié des années 1910 repose sur l'expression d'une analyse politique de la conjoncture portée dans la haute administration coloniale, et partagée dans les ministères de l'Intérieur et de la Guerre, mais aussi par les services d'autres pays européens. Ce diagnostic de la situation politique entraîne un processus de constitution de l'ennemi à surveiller. Cette constitution de l'ennemi n'est pas univoque, et peut laisser apparaître des flous, voire des tensions, mais n'en est pas moins un élément moteur de la systématisation de la surveillance. Toutefois, au tournant des années 1910 et 1920, la peur principale des services est la bolchévisation des impérialisés, ainsi que leurs relations avec les Françaises et les Français sur le sol de l'Hexagone. Ces éléments sont étiquetés comme les caractéristiques du problème public de la présence des impérialisés en métropole.

2. La construction d'un problème public de la présence indigène en France

Les créations du SOTC, du CGTI et de son SR reposent sur la progressive constitution d'un problème public de la présence des impérialisés en France. Dans une perspective non pas fonctionnaliste mais interactionniste inspirée des travaux de Howard Becker, Daniel Cefaï avance ainsi qu'un objet n'est pas constitué comme problème public parce qu'il représenterait une anomalie statistique, mais parce qu'il est produit par un processus d'étiquetage d'objets et de pratiques jugés déviants²³⁰. Les administrateurs impériaux en France ne sont ainsi pas en train de traiter un dysfonctionnement au moment où ils construisent les institutions de la surveillance, mais d'explicitier ce qu'ils considèrent comme une déviation, révélant ainsi leur sens commun. La constitution de ces services est ainsi marquée par la crainte de la jonction d'ennemis de l'extérieur (Allemands puis bolchéviques) et de l'intérieur (anarchistes, socialistes, puis progressivement communistes). Entre les deux, les impérialisés occupent une place paradoxale, à la fois considérés comme partie prenante de la plus grande France, mais

²²⁹ Daniel Kübler, Jacques de Maillard, *Analyser les politiques publiques*, Presses universitaires de Grenoble, 2016, p. 247.

²³⁰ Daniel Cefaï, « La construction des problèmes publics... », art. cit.

éminemment suspects de séparatisme. Les raisons politiques ne sont pas les seules constitutives du problème public de l'immigration impériale en métropole. La perturbation des hiérarchies raciales et sexuelles en est également constitutive. Enfin, la question de l'hostilité que les impérialisés peuvent rencontrer de la part des Français, dont des manifestations éclatantes surviennent au cours de la Première Guerre mondiale, est le troisième pilier de ce problème public.

2.1 Les raisons politiques

L'apparition du SR du CGTI prend place dans un contexte de rupture et de renouvellements pour l'anti-impérialisme. Ces renouvellements sont en partie incarnés par l'ennemi numéro 1 du service : Nguyễn Ái Quốc. En 1919, lui et ses camarades parisiens se saisissent du « moment wilsonien²³¹ » pour publier en marge de la conférence de Paris les « revendications du peuple annamite²³² » plaidant pour l'application à l'Indochine du « droit sacré pour les peuples de disposer d'eux-mêmes²³³ ». Le document ne demande pas explicitement l'indépendance, mais des avancées conséquentes en termes de droits politiques, se plaçant sous la protection de valeurs associées à la République française comme la liberté, la justice, et la « Fraternité universelle²³⁴ ». Le futur Hồ Chí Minh n'est pas le seul à manifester son intérêt pour le moment wilsonien : l'émir Khaled adresse au président étasunien une lettre qui, sans elle non plus évoquer formellement d'indépendance algérienne, plaide pour « l'affranchissement de tous les petits peuples opprimés, sans distinction de race ni de religion²³⁵ ».

Pourtant, ce n'est pas en ces termes – wilsonisme ou républicanisme – que les autorités coloniales encodent les activités et les discours de Nguyễn Ái Quốc et ses camarades. Au contraire, ils sont globalement qualifiés d'anti-français. Si cette catégorie recoupe un vaste éventail d'opinions et d'attitudes politiques, elle n'en prend pas moins une nouvelle dimension après la révolution bolchévique. Les ancêtres administratifs de ce qui devient le CAI en 1923

²³¹ Erez Manela, *The Wilsonian Moment*, *op. cit.*

²³² « Les revendications du peuple Annamite », tract publié en juin 1919.

²³³ *Ibid.*

²³⁴ *Ibid.* Pour une analyse du discours « républicaniste » des anticolonialistes en France, voir Michael Goebel, *Anti-Imperial Metropolis*, *op. cit.*, p. 216-251. Pour une critique de cette analyse en particulier, voir Vincent Bollenot, « Michael Goebel, Paris, capitale du tiers monde », art. cit.

²³⁵ Charles-Robert Ageron, « La pétition de l'Émir Khaled au Président Wilson (mai 1919) », *Revue d'histoire maghrébine*, n° 19-20, vol. 7, 1980, p. 199-209.

sont ainsi très largement légitimés par l'idée d'une contagion bolchévique pouvant subvertir l'ordre impérial. La seconde justification politique de la création de ces institutions est le maintien de l'ordre sexuel impérial en France, remis en cause par la présence d'hommes impérialisés dans l'Hexagone.

2.1.1 Le spectre du communisme

2.1.1.1 L'impulsion communiste de l'anti-impérialisme à la fin de la guerre

Le retentissement de la révolution bolchévique de 1917 est considérable pour la question impériale²³⁶. Si cette influence est importante, c'est qu'un mouvement communiste international parvient à se structurer et à établir un rapport de forces avec les démocraties impériales. Au lendemain de la guerre, le mouvement communiste parvient à plusieurs démonstrations de force qui, si elles n'entraînent pas une victoire de la classe ouvrière organisée, signalent aux gouvernements européens l'existence d'une sérieuse remise en cause de l'ordre établi. Sur les ruines des empires centraux, deux révolutions manquées sont particulièrement marquantes. D'une part, la révolte spartakiste, si elle n'est pas à proprement parler l'initiative du Parti communiste allemand, voit le jeune gouvernement social-démocrate vaciller devant l'ampleur des grèves, et la détermination de la classe ouvrière. D'autre part, la République des conseils mise en place en Hongrie parvient à porter communistes et sociaux-démocrates au pouvoir. Si ce gouvernement recourt à une répression massive sans pour autant faire long feu (du 21 mars au 6 août 1919), et si la révolte spartakiste est matée – Rosa Luxembourg et Karl Liebknecht sont assassinés sur ordre du gouvernement social-démocrate –, ces événements majeurs montrent la puissance du communisme. En France, le mouvement ouvrier est certes moins proche du pouvoir, mais les grandes grèves de mai à juillet 1919 contre le chômage et l'inflation n'en sont pas moins marquantes. Certains grévistes appellent même à imiter les révolutionnaires bolchéviques pour en finir avec le capitalisme en France, si bien que Gérard Noiriel qualifie cette séquence de « révolution manquée²³⁷ ».

Le Komintern est créé en mars 1919²³⁸. Les bolchéviques sont alors en pleine guerre contre les armées blanches et les anciens partenaires de la Première Guerre mondiale. En

²³⁶ Vincent Bollenot, « Surveiller les mobilisations, se mobiliser sous surveillance... », art. cit.

²³⁷ Gérard Noiriel, « Les grèves de 1919 en France : révolution manquée ou mouvement d'humeur ? », *French Politics and Society*, n° 8, vol. 1, 1990, p. 48-55.

²³⁸ En 1921, est également créé le Profintern, ou Internationale syndicale rouge, organisation syndicale internationale communiste. Voir Reiner Tosstorff, *The Red International of Labour Unions (RILU) 1920 - 1937*, Leyde, Brill, 2016.

France, des mutineries en soutien aux bolchéviques éclatent dans des navires stationnés dans la mer Noire. L'apparition du Komintern donne de plus l'impulsion à la création de sections nationales, c'est-à-dire de partis communistes nationaux. En France, le congrès de Tours en décembre 1920 voit l'apparition d'une scission au sein de la Section française de l'Internationale ouvrière (SFIO) puis du Parti communiste français (PCF). Nguyễn Ái Quốc s'illustre lors de ce congrès par une prise de parole contre l'impérialisme français et pour la prise en compte de la question coloniale dans les milieux révolutionnaires français, et fait partie de 3 208 militantes et militants s'exprimant à 70 % en faveur de la création de la section française du Komintern²³⁹.

Or la huitième des vingt-et-une conditions d'entrée au Komintern, formulées au deuxième congrès de l'organisation internationale en juillet 1920, est précisément la lutte anticolonialiste. L'ambition communiste est double. D'une part, politiquement, il s'agit de combattre l'impérialisme, théorisé par Lénine comme une forme spécifiquement contemporaine d'expression de la domination capitaliste²⁴⁰. En ce sens, combattre la domination coloniale est une forme particulière d'expression de la lutte contre le capitalisme, et la lutte anticapitaliste et la bataille anticoloniale ne sont pas strictement distinguables. D'autre part, stratégiquement, les communistes perçoivent que l'empire non seulement est mal maîtrisé, mais que la chape de plomb répressive mise en place par les colonisateurs est propice aux révoltes. En d'autres termes, le combat anti-impérialiste pourrait bien casser le pied d'argile colonial des métropoles capitalistes.

En France, le combat anti-impérialiste se structure en partie au sein des mouvements socialistes et communistes. Nguyễn Ái Quốc adhère ainsi à la SFIO dès 1918. Après la dissolution de l'Association des patriotes annamites en 1915, les révolutionnaires indochinois de Paris fondent le Groupe des patriotes annamites en 1919. Le Groupe fusionne en juin 1921 avec la Ligue française pour l'accession aux droits de citoyen des indigènes de Madagascar sous le nom d'Union intercoloniale (UIC), fondée à l'été 1920 par des avocats antillais et des vétérans malgaches avec le soutien financier de la Ligue française des droits de l'homme²⁴¹. L'UIC est une association rapidement identifiée en tant que dépendant du PCF et composée de militants impérialisés du PC. De plus, avant le congrès de Tours, il existait déjà un Groupe socialiste des originaires des colonies, dont l'UIC est un des prolongements après la scission.

²³⁹ Alain Ruscio, *Hồ Chí Minh : écrits et combats*, Paris, Le Temps des Cerises, 2019.

²⁴⁰ Vladimir Lénine, *L'impérialisme, stade suprême du capitalisme, ou L'impérialisme, dernière étape du capitalisme*, 1917 (première traduction en français en 1923).

²⁴¹ Michael Goebel, *Paris, capitale du tiers monde*, op. cit., p. 244 ; Charles-Robert Ageron, « La pétition de l'Émir Khaled au Président Wilson... », art. cit., p. 209, note 1.

Un autre de ses prolongements est le Comité d'études coloniales dont le PCF se dote début 1921, et qui présente une résolution sur le communisme aux colonies au premier congrès du PCF en décembre 1921 à Marseille²⁴². Le Comité d'études coloniales est renommé Commission coloniale en 1924, puis Section coloniale.



Figure 2 : Nguyễn Ái Quốc au congrès de Tours (25-30 décembre 1920)²⁴³.

Cette profusion d'organisations plus ou moins anti-impérialistes et de publications anticolonialistes explicitement affiliées au communisme pour la plupart, est progressivement perçue par les autorités qui, en réponse, instituent une surveillance spécifique.

²⁴² Malgré sa faiblesse cet ouvrage reste la référence à ce sujet : Pierre Durand, *Cette mystérieuse section coloniale : le PCF et les colonies (1920-1962)*, Paris, Messidor, 1986. Voir également la critique sévère mais juste qu'en fait Charles-Robert Ageron, « Durand (Pierre) : Cette mystérieuse section coloniale. Le PCF et les colonies (1920- 1962) », *Outre-Mers. Revue d'histoire*, n° 280, vol. 75, 1988, p. 363-363.

²⁴³ AD93, 83Fi, JOURNAL *l'Humanité*, Congrès du Parti communiste français (PCF) : Hồ Chí Minh debout et Paul Vaillant-Couturier (à sa droite, assis) au congrès de Tours. Tours (37), 25-30 décembre 1920.

2.1.1.2 *En défense du capitalisme impérial : la progressive constitution du péril indigéno-communiste*

La surveillance spécifique des impérialisés de métropole ne relève pas de l'évidence : leurs mobilisations anti-impérialistes auraient pu être observées par les services déjà existants, ou encore être prises en charge par un nouveau service de surveillance spécifiquement anticommuniste²⁴⁴.

La constitution des impérialisés en France comme de potentiels communistes, ou à tout le moins anti-français est progressive. Les rapports à ce sujet se font de plus en plus précis et intenses à mesure que les institutions de la surveillance se mettent en place, parallèlement à la structuration du mouvement communiste et de la formulation de son anti-impérialisme radical. En dernière instance, au moment de la création du SR du CGTI (octobre 1919), ce qui effraie les autorités, c'est en effet d'observer que les mouvements qu'ils épient n'ont pas « un caractère d'ordre purement indochinois, mais bien au contraire un caractère d'ordre général²⁴⁵ ». Les connexions internationales des révolutionnaires d'une part, le rapprochement de différentes nuances politiques d'autre part, justifient la constitution de l'embryon d'une surveillance intercoloniale. C'est donc bien la conception anti-impérialiste qui germe à l'époque, les contacts entre différents impérialisés en France et leur organisation autour d'une perspective, voire d'un débouché politique commun, qui alerte les autorités. Autrement dit, la contestation de l'ordre impérial trouvant dans le communisme une nouvelle synthèse, les autorités conçoivent le besoin d'une mise à jour des appareils de maintien de l'ordre.

L'une des périodes charnières de la constitution de l'ennemi à surveiller est celle des lendemains de la guerre, avant la démobilisation. Avant que le SR du CGTI ne soit créé, il est en effet question au sein des hautes administrations militaires et coloniales du devenir d'institutions issues de la guerre, comme le SOTC, le CGTI ou le contrôle postal de Marseille. Défendant son poste et son administration, Léon Josselme rédige un long rapport pour défendre le bilan du contrôle postal des Indochinois et Malgaches qu'il dirige. Dans ce contexte, il conçoit un « intérêt spécial²⁴⁶ » voire une fonction stratégique au service dont il a la charge :

²⁴⁴ La Sûreté se spécialise toutefois dans la surveillance des communistes, en témoignent les fonds de Moscou (ANF, 19970584/1-19970584/3).

²⁴⁵ ANOM, FM, 1SLOTFOM/4, dossier « Contrôle général des Indochinois », Note d'ensemble, 1^{er} semestre 1920 p. 1. Ce document est probablement écrit par Pierre Guesde (voir *infra*). Une autre note, exclusivement consacrée à Nguyễn Ái Quốc, emploie exactement la même expression (voir *infra*) : ANOM, FM, 1SLOTFOM/2, Paris, Pierre Guesde, Note pour M. le ministre, le 12 octobre 1920.

²⁴⁶ ANOM, FM, 1SLOTFOM/1, Rapport du contrôle postal indochinois, Léon Josselme, le 10 septembre 1919. Les citations suivantes sont tirées de la même source.

devenir « l'instrument régulateur, au point de vue de l'information des pouvoirs publics ». Selon lui en effet, une menace diffuse existe et fait courir un risque à l'empire :

Il sera indispensable de connaître l'état d'esprit que nos protégés ramèneront dans notre France Asie. Il sera impérieux de connaître aussi tous ceux qui voudront ramener par-delà les mers, esprit d'indépendance, de révolte, de scission [...].

Selon lui, « l'état d'esprit [qui] est toujours fâcheux » des indigènes s'incarne dans « les relations entre Indochinois et certains groupements » qui ont été remarquées en métropole.

Il avance enfin un argument très explicitement en faveur du capitalisme impérial : selon lui, les groupes contestataires d'impérialisés qui commencent à se faire entendre risquent d'organiser en France comme dans les territoires sous domination française des manifestations à même de déstabiliser l'économie. Inversant la cause et les effets, il affirme, en effet, que les grèves et manifestations de mai, juin et juillet 1919 « sont les causes principales du renchérissement de la vie en France ». Or écrit-il, le capital a trouvé dans l'empire un territoire d'investissements qui restent fragiles. Il redoute ainsi que des manifestations en Indochine provoquent « l'exode du capital » s'il devait, « loin des yeux de son propriétaire, avoir les mêmes risques que dans la métropole ».

De tous ces éléments, Léon Josselme conclut qu'« il serait d'une utilité absolue, d'étudier la possibilité de continuer le contrôle postal, dans la colonie, même après la rentrée des indigènes et cela pendant longtemps ». Anticipant les vœux de ses autorités formulés par les arrêtés des 20 janvier et 13 mars 1920, il propose ses propres solutions pour la création d'un « Service des renseignements politiques » articulé au service de contrôle postal. Il demande même la prévision de fonds secrets, à même de régler les « frais indispensables pour créer une atmosphère de confiance autour des agents ». Si le seul rapport de Léon Josselme n'a pas l'influence nécessaire pour aboutir sans autre explication à la création du SR du CGTI, les remontées de terrain et l'analyse d'un chef de bureau en capacité de rédiger et de faire circuler ce genre de notes au plus haut niveau exercent une influence certaine sur la pérennisation de la surveillance impériale en France métropolitaine. D'autant plus qu'il rencontre le soutien appuyé de son supérieur immédiat, le chef du CGTI, Pierre Guesde.

La vision de Léon Josselme est en effet pleinement partagée et complétée par la tête du CGTI, que le répertoire d'action des anti-impérialistes, et notamment le recours à l'action directe, inquiète. Pierre Guesde, le contrôleur général à la tête du CGTI et de son SR rédige en octobre 1920, un an après sa création, un bilan des activités du service secret destiné au ministre

des Colonies Albert Sarraut²⁴⁷. Il s'inquiète ainsi d'une accélération de l'organisation de la contestation. Si la chronologie de l'organisation du communisme et de l'anti-impérialisme en France explique en partie cette inquiétude, l'institutionnalisation de la surveillance a aussi sa propre inertie. Les catégories de travail en usage au sein du SR du CGTI commencent ainsi à être affinées. Alors qu'il continue à être question de la surveillance de l'état d'esprit des impérialisés en France, sa documentation en 1920 emploie désormais la catégorie d'« indépendance²⁴⁸ » ou de « mouvement révolutionnaire [...] d'ordre général²⁴⁹ » pour qualifier les aspirations des populations surveillées. Dès lors, l'ennemi combattu par le service de contrôle est une hydre indigéno-communiste aux « ramifications [qui] s'étend[ent] de tous les côtés²⁵⁰ », au visage à la fois « socialiste et anarchiste²⁵¹ » et naviguant dans les eaux de nombreuses nations.

Des raisons politiques président donc explicitement à la constitution progressive de la présence des impérialisés en France comme un problème public. Ce problème a néanmoins plusieurs facettes, et les relations intimes que les impérialisés pourraient entretenir avec des Françaises jouent un rôle important dans la construction du problème public de leur présence dans l'Hexagone.

2.1.2 Maintenir les hiérarchies sexuelles et raciales d'empire en France

2.1.2.1 L'ordre sexuel impérial

Le plus grand levier de légitimation des services de surveillance des impérialisés en France est celui de la protection de la population française. Cela passe par la prévention de toute action directe pouvant porter atteinte à ce que les administrateurs impériaux considèrent être les intérêts des Français. Cette protection passe ainsi par une politique de préservation de ce que l'idéologie impériale conçoit comme la race française. La surveillance des impérialisés en France est ainsi justifiée par la surveillance de leurs comportements sexuels, dans le sens où ils peuvent faire peser une « menace pour l'ordre colonial²⁵² ». Les débuts de la surveillance en France entrent dans le cadre de la « question métisse²⁵³ » étudiée par Emmanuelle Saada. Selon

²⁴⁷ ANOM, FM, 1SLOTFOM/2, Paris, Pierre Guesde, Note pour M. le ministre, le 12 octobre 1920.

²⁴⁸ *Ibid.*

²⁴⁹ *Ibid.*

²⁵⁰ *Ibid.*

²⁵¹ *Ibid.*

²⁵² Emmanuelle Saada, *Les enfants de la colonie. Les métis de l'empire français entre sujétion et citoyenneté*, Paris, La Découverte, 2007, p. 55.

²⁵³ *Ibid.* Voir également Richard S. Fogarty, « Race and Sex, Fear and Loathing in France during the Great War », *Historical Reflections/Réflexions Historiques*, n° 34, vol. 1, 2008, p. 50-72.

l'historienne, la naissance d'enfants qualifiés dans le système colonial de « métis²⁵⁴ » est perçue par les autorités coloniales comme à même de subvertir l'ordre racial. L'empire est en effet largement structuré par la définition de groupes humains conçus comme relativement imperméables et inégaux : les races. La procréation entre des individus de deux races différentes engendrerait donc un métis dont la catégorisation raciale pose un problème pour l'ordre colonial. D'un côté, l'admettre dans la race des dominants implique d'y accepter des attributs (notamment un phénotype) précisément caractérisés comme étrangers aux colonisateurs, et ainsi ouvrir la voie à une transformation de ladite race²⁵⁵. Or ces races étant hiérarchisées, cette transformation correspond dans l'idéologie impériale à une dégradation. D'un autre côté, ne pas reconnaître l'enfant ainsi né comme blanc revient à abandonner le fils ou la fille d'une personne considérée comme blanche, et le ou la laisser vivre sa vie, et se reproduire à son tour, parmi les colonisés. Pour conserver l'imperméabilité des catégories raciales, l'administration impériale française déploie donc de grands efforts, dont les services de contrôle des impérialisés en France sont partie prenante.

La problématique du maintien de l'ordre racial en métropole est le miroir inversé de la situation dans les territoires sous domination française. En effet, si des relations sexuelles entre colonisateurs et colonisés pouvaient être envisageables, elles devaient jusqu'alors être confinées aux territoires dominés d'une part pour, d'autre part, les restreindre à des relations hétérosexuelles entre hommes français et femmes colonisées. Dans certaines circonstances, il pouvait en effet être admis que, loin de son foyer, loin du marché matrimonial et sexuel blanc, le colonisateur doive se résoudre à des relations sexuelles avec des autochtones. Le concubinage et la procréation n'en étaient pas moins considérés comme problématiques, pouvant corrompre ou dé-civiliser le colonisateur²⁵⁶. En métropole, le rapport racial est inversé : les populations considérées comme non blanches sont numériquement très minoritaires. Néanmoins, les populations non blanches y deviennent relativement visibles à partir de la guerre, et des relations intimes pourraient alors être perçues par le plus grand nombre au sein de la métropole

²⁵⁴ Le terme, qui présuppose l'existence de races distinctes, est toujours employé ici comme une catégorie d'usage située dans le contexte impérial.

²⁵⁵ Sur la lente construction politique et savante des hiérarchies raciales dans le contexte impérial français, voir Carole Reynaud-Paligot, *La république raciale*, op. cit. ; Sue Peabody, "There are No Slaves in France": *The Political Culture of Race and Slavery in the Ancien Régime*, Oxford, Oxford University Press, 1996 ; Sue Peabody, Tyler Stovall, *The Color of Liberty*, op. cit. Sur le maintien de l'ordre sexuel-racial voir également Elisa Camiscioli, *Reproducing the French race : immigration, intimacy, and embodiment in the early twentieth century*, Durham, Duke University Press, 2009 (en particulier le chapitre 4). Du côté britannique, voir et Angela Woollacott, *Gender and empire*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2006. Pour une mise en perspective globale, voir Antoinette M. Burton (dir.), *Gender, Sexuality and Colonial Modernities*, Londres, Routledge, 1999.

²⁵⁶ Ann Laura Stoler, *Carnal Knowledge and Imperial Power: Race and the Intimate in Colonial Rule*, Berkeley, University of California Press, 2010.

coloniale. Or le rapport de genre est aussi inversé : la quasi-absence de femmes parmi l'immigration coloniale implique pour les immigrés la recherche de partenaires au sein de la population française. À mesure qu'il devient évident que les impérialisés venus combattre ou travailler en France pendant la guerre ne sont pas appelés à rentrer dans de brefs délais, les autorités coloniales conçoivent du bout des lèvres leur sexualité comme un problème qu'il convient de gérer.

2.1.2.2 La gestion de l'intimité impériale en France

À l'inverse de l'organisation politique, les relations intimes ne sont pas constituées de la même manière comme une menace à l'ordre impérial en métropole ou dans les territoires sous domination française. Cela s'explique par une inversion des rapports de genre. La sexualité des administrateurs coloniaux ou plus largement des Français avec des femmes indigènes outre-mer n'est pas autant surveillée que celle des impérialisés en France avec des femmes françaises. La catégorie d'état d'esprit en vigueur au sein des services de surveillance, ne renvoie pas seulement à la question de la subversion politique organisée, inclut aussi la question de l'intimité des impérialisés. Le contrôle postal des Indochinois et Malgaches en France relève ainsi les traces de la vie sexuelle de la population dont le service épiluche le courrier²⁵⁷. Dans le rapport de Léon Josselme de septembre 1919 déjà cité, longuement consacré à Nguyễn Ái Quôc, sont ainsi mentionnées des photographies saisies par son bureau : « 142 cartes obscènes et nudité, 98 têtes de femmes, 115 baisers, 32 photographies diverses, soit 387 cartes²⁵⁸ ». Quelques mois plus tard, il fait remarquer à sa hiérarchie que son bureau n'a pas le temps nécessaire pour ouvrir toutes les enveloppes destinées ou expédiées par les Malgaches en France, mais remarque que ces dernières « sont en général très épaisses, plusieurs d'entre elles doivent contenir, semble-t-il, si j'en juge par l'expérience acquise, des cartons de photographies, obscènes pour la plupart sans doute²⁵⁹ ». Les liaisons avec les Françaises sont de plus au cœur des préoccupations du contrôle postal. En septembre 1919 par exemple, Léon Josselme souligne dans son rapport mensuel qu'il a remarqué « une seule lettre intéressante est à signaler²⁶⁰ ». Celle-ci est pourtant lacunaire : « Chers Parents, je vous préviens que je vais contracter mariage avec une Française. Je vous écrirai les détails²⁶¹ ».

²⁵⁷ Laurent Dornel travaille actuellement sur ce sujet.

²⁵⁸ ANOM, FM, 1SLOTFOM/1, Rapport du contrôle postal indochinois, Léon Josselme, le 10 septembre 1919. Lesdites photographies ne sont pas contenues dans le carton.

²⁵⁹ ANOM, FM, 1SLOTFOM/1, Rapport du contrôle postal indochinois, Léon Josselme, 15 août 1921.

²⁶⁰ ANOM, FM, 1SLOTFOM/1, Rapport du contrôle postal indochinois, Léon Josselme, 1 septembre 1921.

²⁶¹ *Ibid.*

Le contrôle de l'intimité ne s'en tient pas à la collecte de photographies érotiques ou les traces de relations intimes. Cette dimension du contrôle impérial en France est constituée comme un problème public *a minima* dès 1917, et ce au plus haut niveau de l'État. Le 2 juillet 1917, le ministre de la Justice, René Viviani s'adresse au procureur général. René Viviani est un acteur alors bien connu : cet Européen d'Algérie socialiste, co-fondateur de *l'Humanité* affilié au Parti républicain socialiste (non marxiste), a été député de la Creuse, puis, chef du gouvernement du 13 juin 1914 au 29 octobre 1915, puis, entre autres fonctions, ministre de la Justice entre 1915 et septembre 1917. Dans ce courrier, René Viviani interpelle le procureur général à propos de « projets de mariage [qui] auraient été formulés entre des femmes françaises et des indigènes de nos colonies d'Afrique ou d'Extrême-Orient, venus en France comme militaires ouvriers pour coopérer à la Défense nationale²⁶² ». S'il réagit à ces projets, c'est que, selon lui, « de telles unions ne doivent pas être encouragées ». Le garde des Sceaux estime en effet que ces amours « ne peuvent que porter atteinte à notre prestige dans les milieux indigènes [et] sont de nature à causer à nos compatriotes les plus graves désillusions ».

Le ministre socialiste avance alors un raisonnement systémique, qui mêle des arguments juridiques, moraux, économiques en défense des femmes françaises. En dernière instance, il invoque implicitement la race. D'après son analyse, « tout indigène qui vient en France peut donc être présumé marié », car les mariages, notamment en Indochine, ont tendance à être contractés très jeunes. En conséquence, si un impérialisé « contracte un mariage avec une Française, celle-ci dans la plupart des cas, ne peut être à ses yeux et aux yeux de ses compatriotes qu'«une femme de second rang» ». René Viviani enfonce ensuite le clou : « D'autre part s'il est célibataire, la loi annamite lui permet même après son mariage d'introduire à son foyer une «femme de second rang» et même des concubines ». Il complète enfin son argumentaire par l'évocation d'autres situations impériales : « À Madagascar, dans la Nouvelle-Calédonie, dans l'Afrique du Nord, dans l'Afrique occidentale et au Maroc la situation de la femme est également très inférieure à celle de la femme européenne de la plus basse condition ». Dans la pratique, les impérialisés n'auraient de toute façon selon René Viviani pas les moyens d'entretenir une femme française.

En substance, selon le ministre de la Justice, le mariage d'un impérialisé avec une Française implique une perturbation de l'ordre racial de l'empire. L'homme et ses semblables considéreraient nécessairement ladite femme avec mépris, femme qui serait reléguée tacitement

²⁶² ANOM, FM, 1SLOTFOM/1, Le garde des Sceaux au procureur général, 2 juillet 1917. Ce courrier est lui-même probablement l'effet de rapports et de notes circulant dans les services spécialisés de la Guerre et des Colonies. Les citations suivantes sont issues de ce même document.

à un rang inférieur à celui d'une femme indigène dans ce système de valeurs. De manière générale, l'auteur du courrier utilise donc le levier de la protection des femmes françaises pour s'opposer aux unions de ces dernières avec des hommes indigènes : « il importe de protéger dans la mesure du possible, nos compatriotes imprudentes ou trop crédules contre les dangers éventuels qu'elles ne soupçonnent pas ». Le garde des Sceaux demande alors au procureur général de prévenir les maires des communes où sont concentrées les impérialisés en France, aptes à célébrer ces mariages, de son point de vue. Le ministre souhaite qu'un travail de conseil soit effectué auprès des femmes ayant ces projets de mariage pour les en dissuader, sous prétexte de se renseigner sur les ressources matérielles des hommes. Au cas où une telle dissuasion ne suffirait pas à ajourner le projet, René Viviani recommande une option rendant quasi impossibles, de fait, ces mariages : exiger des indigènes « toutes les pièces qui sont nécessaires en France à la validité du mariage » et les faire légaliser par le ministère des Colonies. Cette étape permettrait officiellement au ministère de « communiquer à la future et à ses parents » les renseignements collectés au sujet du prétendant. Dans les faits, elle pouvait rendre impossible ou décourager l'union, faute de disposer de la documentation nécessaire.

Sous cet argument de la protection des femmes se dessinent les contours d'une politique de préservation de la race²⁶³. L'ampleur des mesures ainsi projetées pour éviter à des femmes françaises des situations inconvenantes est ainsi spécifique aux mariages avec des impérialisés. Elle entre toutefois dans le contexte d'un souci plus large encore pour une soi-disant dégénérescence d'une race française, caractérisée par la propagation de maladies vénériennes et la dénatalité²⁶⁴. Pas plus que dans la lutte contre les maladies vénériennes, la prévention des mariages interraciaux ne vise à préserver les femmes de la misère. Les mariages malheureux, les abandons familiaux ou les cas où des maris français ne pourraient pas subvenir aux besoins de leur famille sont monnaie courante²⁶⁵. La préoccupation du ministre socialiste est donc bien le contrôle d'une procréation remettant en cause l'imperméabilité des hiérarchies raciales d'empire²⁶⁶.

²⁶³ Tyler Stovall, « Love, Labor, and Race: Colonial Men and White Women in France during the Great War », in Tyler Stovall, Georges Van Den Abbeele (dir.), *French Civilization and Its Discontents: Nationalism, Colonialism, Race*, Lanham, Lexington Books, 2003, p. 297-322.

²⁶⁴ Jean-Yves Le Naour, « Sur le front intérieur du péril vénérien (1914-1918) », *Annales de démographie historique*, n° 103, 2002, p. 107-120 ; Alain Clément, « L'analyse du déclin dans la seconde moitié du XIX^e siècle. Le point de vue des économistes français », *Revue économique*, n° 66, vol. 5, 2015, p. 843-872.

²⁶⁵ Sur le marché matrimonial de l'époque, voir Claire-Lise Gaillard, « "Célibataire épouserait demoiselle avec dot" : histoire du marché de la rencontre en France (XIX^e au XX^e siècle) », Thèse de doctorat en histoire, Université Paris 1 Panthéon – Sorbonne, 2021.

²⁶⁶ Jean-Yves Le Naour, « La question de la violation de l'interdit racial en 1914-1918. La rencontre des coloniaux et des femmes françaises », *Cahiers de la Méditerranée*, n° 61, 2000, p. 171-186. Jean-Yves Le Naour relève également dans cet article les photographies érotiques de femmes blanches échangées entre tirailleurs.

Le courrier de René Viviani ne reste pas lettre morte, même si le « caractère confidentiel²⁶⁷ » de sa démarche est pleinement assumé par son auteur. Selon lui, il s'agit d'« éviter tout froissement chez nos protégés et indigènes²⁶⁸ » et la démarche ne doit donc recevoir « aucune publicité²⁶⁹ ». Quelques jours plus tard, le 7 juillet, le ministre se fend d'un second courrier secret adressé au ministre des Colonies qui, quant à lui, aborde explicitement la question de la gestion des enfants nés de relations entre Françaises et impérialisés²⁷⁰. Dans le cadre de cette politique de préservation de la race, se pose en effet la question concrète du devenir de tels enfants dits métis que les précédentes mesures n'auraient pu éviter. Faut-il admettre ces enfants dans le monde des colonisateurs ou les reléguer dans celui des colonisés ? René Viviani penche pour la première option, mais en élaborant un certain nombre de garanties. Le garde des Sceaux expose ainsi au ministre des Colonies qu'il estime devoir éviter systématiquement les reconnaissances de ces enfants par leur père, afin que ceux-ci ne puissent pas, le cas échéant, emmener leur(s) enfant(s) dans leur pays d'origine. Mais le ministre de la Justice rencontre un obstacle de taille : « il ne [lui] paraît pas possible de s'opposer légalement à ces reconnaissances²⁷¹ ». En conséquence, il propose d'encourager systématiquement les femmes à reconnaître leur maternité avant que le père ne puisse le faire, afin que la puissance paternelle ne soit pas transmise au père, mais à la mère. En dernière instance, René Viviani propose même que, dans les cas où le père aurait déjà reconnu l'enfant, les mères demandent au tribunal, « conformément à article 383 du Code civil, de [leur] conférer la puissance paternelle en invoquant l'intérêt de l'enfant²⁷² ». En d'autres termes, pour le ministre de la Justice, il est préférable de donner à une femme le pouvoir d'un homme que de permettre à un colonisé de pénétrer le monde des colonisateurs, à une personne considérée comme non blanche d'exercer son autorité sur une femme considérée blanche et un enfant appelé à faire partie de la société française.

Les mères françaises pourraient en effet mettre en péril l'idée de hiérarchie, d'imperméabilité, voire de différences raciales. S'il est impossible de mesurer la circulation et les effets des circulaires secrètes de 2 et 7 juillet 1917, les autorités militaires et coloniales demeurent particulièrement proactives sur cette question. En mars 1919, par exemple, le ministère des Colonies (Henry Simon) souligne auprès de son homologue de la Guerre « le

²⁶⁷ ANOM, FM, 1SLOTFOM/1, Le Garde de Sceaux au procureur général, 2 juillet 1917.

²⁶⁸ *Ibid.*

²⁶⁹ *Ibid.*

²⁷⁰ ANOM, FM, 1SLOTFOM/1, le Garde des Sceaux au ministre des Colonies, 7 juillet 1917.

²⁷¹ *Ibid.*

²⁷² *Ibid.*

danger que présente, au point de vue social, l'arrivée en Indochine d'un certain nombre de filles-mères françaises venant rejoindre l'indigène, père de leur enfant²⁷³ ». Pour prévenir ce genre de situations, il propose « d'opposer un refus à toute demande de passage qui serait sollicitée par les personnes susvisées²⁷⁴ », manière de voir que « partage entièrement²⁷⁵ » le ministre de la Guerre. L'autre piste étudiée par le ministre des Colonies est, au contraire, le maintien en France des pères de famille impérialisés²⁷⁶. Cette proposition ne rencontre pas les faveurs du ministère de la Guerre qui estime que le faible nombre cas concerné invite à un règlement au cas par cas. Au contraire de son interlocuteur, il fait primer sur une vision étroite de la préservation de la race une certaine solidarité de classe : au cas où l'indigène ou présumé tel en question aurait les ressources et la stabilité sociale nécessaire dans la colonie, il pourrait alors, « très exceptionnellement²⁷⁷ » y amener sa famille.

Mi-1919, un compromis entre la politique de préservation de la domination raciale et le respect du droit est en effet formulé. Toute demande de mariage entre une Française et un impérialisé sera désormais rejetée, « sauf en cas de naissance ou d'existence d'un enfant à naître²⁷⁸ ». Dans ce dernier cas,

il y aura lieu, en principe, d'accueillir les demandes de maintien en France d'indigènes ayant, malgré les précautions indiquées par les circulaires précitées du Garde des Sceaux, contracté une union légale avec une femme française ou l'ayant rendu mère à la suite d'une réunion régulière ou non. Chaque cas devra être l'objet d'un examen spécial étant donné les graves questions en jeu : conditions de vie matérielle et morale de la femme française qui voudrait suivre aux colonies un mari indigène non autorisée à rester en France ; situation des enfants nés de pareilles unions, etc., etc.²⁷⁹

Le niveau de diffusion des circulaires secrètes, leur application ou non, leur durée d'effectivité et le nombre de mariages ainsi entravés restent des éléments à préciser. Néanmoins, la circulation de ces opinions, dont certaines à valeur de circulaires confidentielles, au plus haut niveau de l'État, permet de conclure à la réflexion d'une politique de préservation de rapports de pouvoirs racialisés, réflexion inhérente au projet impérial français. Qui plus est, cette politique de préservation passe par une tentation ségrégationniste, dans le sens où une

²⁷³ ANOM, FM, 1SLOTFOM/1, réponse du ministre de la Guerre au ministre des Colonies, 30 mars 1919.

²⁷⁴ *Ibid.*

²⁷⁵ *Ibid.*

²⁷⁶ ANOM, FM, 1SLOTFOM/1, réponse du ministre de la Guerre au ministre des Colonies, 4 septembre 1919. Une autre option, explorée plus tard, est celle du regroupement familial (Jean-Yves Le Naour, « La question de la violation de l'interdit racial... », art. cit., p. 186.

²⁷⁷ ANOM, FM, 1SLOTFOM/1, réponse du ministre de la Guerre au ministre des Colonies, 4 septembre 1919.

²⁷⁸ ANOM, FM, 1SLOTFOM/1, Le ministre des Colonies au ministre de la Guerre, 26 mars 191.

²⁷⁹ *Ibid.*

dynamique impulsée par les autorités politiques et exercée par l'administration coloniale en France dans l'institution du CGTI contribue activement à séparer des couples et empêcher des unions contre le gré des personnes concernées. Cette brève tentation ségrégationniste, projetant de mettre physiquement à distance les personnes considérées comme blanches de celles dites non blanches, est multiforme, et le contrôle sexuel n'en est qu'un des aspects. Il en est toutefois l'une des facettes les plus prégnantes, et les plus institutionnalisées.

2.1.2.3 Le rôle des administrations du contrôle dans la lutte contre les mariages entre impérialisés et Françaises en métropole

Cette vigilance intense quant aux projets de mariage concerne au plus haut point le CGTI, car c'est ce service qui est censé l'appliquer. Si une analyse systématique et statistique des unions dites interraciales et de leur devenir reste à mener, deux cas peuvent servir à comprendre la manière dont le CGTI intervient dans le processus de contrainte l'intimité des impérialisés.

Le 3 mars 1920, Henri Cassart, père de famille perpignanais, s'adresse au ministère des Colonies pour une affaire personnelle. Sa fille est fiancée depuis deux ans avec un tirailleur malgache, Stanislas Razafy, désormais démobilisable. Henri Cassart demande au ministre de le démobiliser en France et de non pas à Madagascar, car « son devoir est de rester ici et de s'unir à [sa] fille²⁸⁰ ». Henri Cassart souligne aussi qu'il se porte garant des besoins matériels du jeune couple. Il s'investit donc en soutien de sa fille et de son choix familial. La direction des services militaires du ministère des Colonies répond à propos de ce projet de mariage qu'« il serait prudent de s'assurer, avant d'y donner suite, que ce dernier n'est pas déjà marié dans son pays²⁸¹ ». Elle lui propose même de mener²⁸² une enquête à ce sujet et d'ajourer pour cela le mariage des quelques mois nécessaires.

En janvier 1921, Jérôme Rainilaimena, canonnier au deuxième régiment d'infanterie coloniale, formule une demande d'autorisation de mariage au ministère des Colonies, dont les services interrogent Tananarive. La réponse du Gouvernement général de Madagascar est sans appel :

Rainilaimena n'a aucune fortune, ses père et mère sont aussi pauvres que lui. Il fut d'abord cantonnier, puis cuisinier, chez des Chinois. Ses parents refusent leur consentement à ce mariage, pour lequel j'émetts un avis nettement défavorable.²⁸²

²⁸⁰ ANOM, FM, 1SLOTFOM/1, Henri Cassart au ministère des Colonies, 3 mars 1920.

²⁸¹ ANOM, FM, 1SLOTFOM/1, ministère des Colonies à Henri Cassart, 19 mars 1920.

²⁸² ANOM, FM, 1SLOTFOM/1, Gouvernement général de Madagascar à ministère des Colonies, 2 mai 1921.

Ces deux cas, dans lesquels le CGTI intervient directement pour dissuader des mariages entre une Française et un impérialisé sont probablement révélateurs d'un fonctionnement institutionnel de plus vaste ampleur. Un rapport de synthèse sur le fonctionnement du CGTI indique en effet que le contrôleur général donne aux contrôleurs la consigne de :

rechercher les projets d'union mixte qui pourraient exister dans leur circonscription et d'intervenir discrètement auprès des intéressés ou de leur famille pour tenter de les détourner de leur dessein en leur représentant le sort réservé à la future conjointe appelée à mener une existence misérable dans un milieu indigène.²⁸³

Selon l'auteur du rapport, « les mesures adoptées ont eu les effets les plus heureux²⁸⁴ », et il ne dénombre que deux mariages de ce type. En revanche, il regrette que cette politique n'ait pas pu éviter les liaisons hors mariage, entraînant parfois des naissances, et évoque le refus systématiquement opposé par le service aux demandes de passages pour les mères ou leur enfant pour l'Indochine au compte du budget colonial.

Dès l'appel à la main-d'œuvre impériale, la sexualité des impérialisés en France est constituée comme posant un problème, perturbant les catégories structurant l'ordre impérial et pouvant contribuer au déclin français²⁸⁵. Si les relations d'amour inquiètent, les relations de haine préoccupent également les autorités françaises, et débouchent, elles aussi, sur une brève tentation ségrégationniste.

2.1.3 Les tensions raciales populaires

Les tensions voire les haines qui éclatent ponctuellement entre impérialisés et Françaises et Français sont au cœur de la constitution de la présence impériale en France comme un problème public légitimant une surveillance spécifique. Ceci passe ainsi par certaines formes de médiatisation d'incidents précis et de leur étiquetage comme relevant de dynamiques plus générales. La présence de populations non blanches en France est en effet médiatisée comme relativement problématique dès la Première Guerre mondiale²⁸⁶. Le racisme, la xénophobie, et plus généralement la domination impériale, ne sont pas strictement des dynamiques

²⁸³ ANOM, FM, 1SLOTFOM/4, note sur l'organisation et le fonctionnement du CGTI.

²⁸⁴ *Ibid.*

²⁸⁵ Robert Frank, *La hantise du déclin : le rang de la France en Europe, 1920-1960*, Paris, Belin, 1994.

²⁸⁶ Laurent Dornel, Céline Regnard, *Les Chinois dans la Grande Guerre...*, *op. cit.* ; Jean-François Jagielski, « Entre fiction et réalité, la rumeur des Annamites massacrant les Parisiennes », in André Loez, Nicolas Mariot, *Obéir, désobéir*, Paris, La Découverte, 2008, p. 139-150 ; « Entre gratitude forcée, rejet et coercition : les travailleurs coloniaux de la Grande Guerre », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, n° 91, vol. 3, 2008, p. 84-89. Jean-Yves Le Naour, *La Honte noire. L'Allemagne et les troupes coloniales françaises, 1914-1945*, Paris, Hachette, 2004 ; et Tyler Stovall, « The Color Line behind the Lines: Racial Violence in France during the Great War », *The American Historical Review*, n° 103, vol. 3, 1998, p. 737-769.

descendantes, produites par les institutions et auxquelles les populations adhèrent plus ou moins²⁸⁷. À l'inverse, la surveillance impériale n'est pas mise en place en France pour répondre spécifiquement à une demande populaire que ces émeutes manifesteraient. En revanche, les épisodes de tensions raciales en France dans la deuxième moitié des années 1910 préoccupent les autorités françaises dans le sens où elles veulent, d'une part, connaître les effets de la présence des impérialisés en France, et d'autre part prévenir des réactions populaires qui les mettraient en danger. En ce sens, la surveillance est censée parvenir à mesurer les relations entre impérialisés et Français, contribuant à faire de leur présence en métropole un problème public.

Dès la mi-1917, alors que les grèves ouvrières et les mutineries secouent l'actualité sociale d'un pays en pleine guerre, plusieurs révoltes racistes éclatent. Le CGTI existe certes déjà, mais son analyse de ces épisodes conforte son existence. Le 4 juin 1917 à 19h30, « six ou sept Indochinois entraient dans un bureau de tabac [...] et achetaient divers articles de fumeurs. Ils étaient déjà sortis quand l'un d'eux rentra dans le débit et prit, comme font beaucoup de clients en se servant eux-mêmes, une boîte d'allumettes²⁸⁸ ». Alors que la patronne demande deux sous, un consommateur se lève et s'exclame : « Ces Annamites ne sont venus en France que pour nous voler et nous tuer²⁸⁹ ». Rapidement, la bagarre se déclenche. Humilié et blessé, le tirailleur court chercher des camarades au bastion Saint-Ouen, et repart à la recherche de son agresseur. Ce faisant, un soldat français les bouscule, puis distribue des coups de poing. Les civils alentour, prenant fait et cause pour le Français, se joignent à la mêlée. D'autres Indochinois viennent au secours de leurs compatriotes et blessent des civils de leurs baïonnettes. La foule se reforme très vite pour poursuivre les indigènes qui se réfugient dans leur bastion. Depuis les fenêtres de l'édifice claquent des coups de feu. Atteinte en pleine poitrine, une jeune femme s'effondre, morte. Le drame galvanise les mille cinq cents manifestants :

Des pavés sont lancés contre les fenêtres du bastion dont les vitres volent en éclats. Les agents, en nombre insuffisant, cherchent vainement à calmer cette foule qui les déborde. [...] À 9h30 arrive le préfet de police avec du renfort, mais ce renfort

²⁸⁷ Laurent Dornel, *La France hostile : histoire de la xénophobie en France au XIX^e siècle*, Paris, Hachette, 2004. Une historiographie fonctionnaliste (qui s'ignore d'ailleurs parfois) a tendance à analyser le racisme comme avant tout une production institutionnelle servant le gouvernement.

²⁸⁸ ANOM, FM, 10SLOTFOM/2, « Note sur les incidents survenus à Saint-Ouen le 4 juin 1917, 10 juin 1917 » Ce document est un rapport d'enquête écrit le 10 juin par le contrôleur général du CGTI, Jules Bosc. La teneur de l'incident est confirmée par un dépôt de plainte, par le témoignage de la débitante et par un rapport adressé par le général Dubail au ministre de la Guerre, daté du 5 juin (SHD 16N146), analysés par Jean-François Jagielski, « Entre fiction et réalité... », art. cit.

²⁸⁹ ANOM, FM, 10SLOTFOM/2, « Note sur les incidents survenus à Saint-Ouen le 4 juin 1917, 10 juin 1917 »

trop faible ne réussit pas à rétablir le calme. Il faut l'intervention de deux escadrons de la garde à cheval qui coupe la foule, l'oblige à circuler et à évacuer les lieux.²⁹⁰

Au milieu de la nuit, la situation maîtrisée, les tirailleurs coloniaux sont exfiltrés. Si leur départ met fin à l'émeute, « les commentaires vont toujours leur train et ils ne sont pas favorables à nos Indochinois ; les Malgaches et les Sénégalais sont, du reste, englobés dans le même sentiment d'animosité et d'antipathie²⁹¹ ».

Comment donc la présomption du vol d'un paquet d'allumettes peut-elle déclencher une telle émeute ? Pourquoi des Indochinois qui jusqu'ici fréquentaient cordialement les habitants de Saint-Ouen sont-ils soudainement accusés d'être « “des sauvages”, des voleurs et des fripouilles²⁹² » ?

Si l'ampleur des événements de Saint-Ouen est impressionnante, les tensions raciales ne sont pas rares depuis l'arrivée en France de travailleurs coloniaux et chinois. Dès le début 1916, les services du ministère de la Guerre s'émeuvent de rixes opposant Français et impérialisés. La justification de l'extension du SASM aux travailleurs repose ainsi sur la description des violences subies et perpétrées par les musulmans dans la région bordelaise. En plus de se faire abuser par des employeurs malveillants, certains de ces employés subiraient les mauvais traitements de la population, et même de la police :

Dans les divers groupements qui viennent d'être énumérés, des incidents malheureux se produisirent en grand nombre dès l'arrivée des musulmans. D'abord leur ignorance presque générale de la langue française, comme leurs faces brunes et leurs accoutrements hétéroclites arrêtaient partout sur eux l'attention des badauds qui s'ameutèrent autour d'eux à chacune de leurs sorties en ville les considérant comme des numéros du Jardin d'acclimatation, leur jouant des farces de mauvais goût, leur offrant à boire, s'amusant de leur ébriété les entraînant dans les quartiers de prostitution où ils s'égarèrent se faisant exploiter dans leur inexpérience de ces milieux par les filles et les souteneurs qui, après les avoir dépouillés, trouvaient encore plaisant de les livrer chargés de toutes les inculpations, à la police toujours prête à les déférer au « Petit Parquet » où à la correctionnelle. [...] Ces individus vont vagabonder, roulant d'aventure en aventure alternativement victimes ou auteurs de farces, de grivèleries, de vols ou d'escroqueries qui en feront des clients habituels de la police et de la justice métropolitaine.²⁹³

La racialisation populaire des musulmans se fonde ici sur une distinction du « teint²⁹⁴ », l'habillement, l'élocution et les habitudes. L'inadéquation des habitudes des impérialisés aux

²⁹⁰ *Ibid.*

²⁹¹ *Ibid.*

²⁹² *Ibid.*

²⁹³ SHD, GR/7/NN/9/45, Rapport sur l'utilisation de la main-d'œuvre des musulmans nord-africains à Bordeaux, 15 janvier 1916.

²⁹⁴ *Ibid.*

coutumes de la métropole les rendrait donc particulièrement susceptibles d'être victimes d'abus. Les différents rapports d'enquêtes du CGTI soulignent dans un vocable comparable que « les tirailleurs sont systématiquement insultés, menacés, frappés²⁹⁵ ». Le 31 mai 1917, un tirailleur nommé Trinh Van Dai, du sixième bataillon indochinois à Maxéville, est même assassiné d'une balle dans la tête par un soldat français. Les quelques dizaines d'« incidents pénibles²⁹⁶ » mentionnés dans les archives du CGTI constituent la partie émergée de l'iceberg des insultes et bagarres ne faisant pas toujours l'objet de signalements. Néanmoins, des rixes peuvent opposer des soldats entre eux indépendamment de la question raciale. Dans le cas des travailleurs et tirailleurs originaires des territoires sous domination française, ces incidents sont compilés et analysés comme un phénomène justifiant une surveillance spécifique, mais aussi une séparation physique entre impérialisés et France. Face aux conflits répétés à Bordeaux, le SASM invite en effet à restreindre considérablement la liberté des musulmans. Il conviendrait « de caserner ces groupes de travailleurs à leur arrivée dans la localité où ils doivent travailler, dans un immeuble entouré d'une clôture effective avec porte unique de sortie et poste de garde, police ou douaniers²⁹⁷ ». L'objectif s'apparente même à l'effacement des musulmans de l'espace public, avec un contrôle vestimentaire et une discrimination de la possibilité de circuler fondée sur l'adéquation des personnes aux codes métropolitains. Le SASM invite ainsi à contrôler « des sorties et des rentrées qui ne seraient individuelles que pour seuls musulmans parlant français et proprement vêtus²⁹⁸ ». Cette séparation est d'autant plus promue que, dans l'Hexagone, la question de l'application du régime de l'indigénat pose question. L'auteur du rapport regrette que certains députés se prononcent en faveur de son abolition. Plus largement, une correspondance nourrie entre les Gouvernements généraux et la métropole montre les hésitations au sujet de la possibilité ou non de prolonger l'indigénat en France. Si la réponse s'avérait négative, l'ordre impérial serait ainsi troublé par sa métropole²⁹⁹.

Les causes des tensions raciales restent difficiles à expliciter pour les services chargés de la surveillance. Pour les auteurs des enquêtes du CGTI, il ne faut généralement qu'une goutte d'alcool, dont la consommation est peu contrôlée, pour faire déborder le vase. Toutes les descriptions de bagarres mentionnent l'état d'ébriété des Français, ainsi que leur propension à voler les cigarettes des indigènes. L'une des solutions pourrait donc être la prohibition de

²⁹⁵ ANOM, FM, 1SLOTFOM/2, Rapport de Jules Bosc, 15 juillet 1917.

²⁹⁶ *Ibid.*

²⁹⁷ SHD, GR/7/NN/9/45, Rapport sur l'utilisation de la main-d'œuvre des musulmans nord-africains à Bordeaux, 15 janvier 1916.

²⁹⁸ *Ibid.*

²⁹⁹ Isabelle Merle, Adrian Muckle, *L'Indigénat. Genèses dans l'Empire français*, op. cit., notamment p. 323-324.

l'alcool pour les tirailleurs et travailleurs impérialisés en métropole³⁰⁰. Les cadres militaires ne sont toutefois pas sourds à des explications plus structurelles, et liées à l'actualité sociale que traverse le pays :

Des gens intéressés à semer le trouble dans nos rangs disent volontiers que les Annamites ont été envoyés en France pour tirer sur « le peuple » et qu'à Paris les grèves ont été étouffées grâce aux contingents annamites.³⁰¹

Le capitaine du sixième bataillon indochinois relève lui aussi que « des bruits ont, il est vrai, circulé, d'après lesquels les Indochinois auraient été appelés à réprimer les troubles à l'Intérieur, auraient tiré sur les femmes au cours d'émeutes³⁰² » avant de souligner que ces « bruits³⁰³ » sont de toute évidence « invraisemblables³⁰⁴ ». Sans doute ce capitaine ne connaît-il pas l'affrontement mortel de Saint-Ouen ni la répression des manifestations de femmes de soldats demandant le retour de leur mari (et ce dans le contexte d'une révolution russe initiée, le 8 mars 1917, par la marche des femmes). Toujours est-il que fin mai-début juin, les mutineries sont réprimées par près de cinquante exécutions, tandis qu'hommes et femmes de l'arrière organisent des grèves³⁰⁵. Dans ces conditions, spécialement dans le Grand Est, les immigrés fraîchement arrivés sont perçus comme des briseurs de grève et des forces répressives. Enfin, les hommes qui rentrent du front pour des permissions ou par suite de blessures sont irrités de voir leur masculinité concurrencée par des indigènes en leur absence.

2.1.4 L'installation des Bureaux des affaires indigènes

La région parisienne et l'Est ne sont pas les seules zones concernées. Le Havre est ainsi marqué par une grande bagarre entre Marocains et Français le 17 juin 1917, débouchant sur une soixantaine d'arrestations et de contraventions³⁰⁶. De plus, une nouvelle institution militaire est implantée au Havre à la fin du mois : une annexe du Bureau des affaires indigènes (BAI)³⁰⁷. Destiné à contrôler les circulations de sujets et de protégés français, de leur distribuer des permis de travailler et de voyager, et de se renseigner sur leur supposé état d'esprit, le BAI est une transposition métropolitaine des Bureaux arabes algériens. Les Bureaux des affaires indigènes

³⁰⁰ Nessim Znaïen, « Une généalogie coloniale des politiques prohibitives en France durant la Première Guerre mondiale ? », *Le Mouvement Social*, n° 278, 2022, p. 41-53.

³⁰¹ ANOM, FM, 1SLOTFOM/2, Rapport de Jules Bosc, 15 juillet 1917.

³⁰² *Ibid.*

³⁰³ *Ibid.*

³⁰⁴ *Ibid.*

³⁰⁵ Claude Didry, « Les midinettes, avant-garde oubliée du prolétariat », *L'Homme la Société*, n° 189-190, vol. 3, 2013, p. 63-86.

³⁰⁶ AD 76, 11R236.

³⁰⁷ AD 76, 11R235.

semblent être le prolongement du SASM, recomposé en juillet 1916, et dont le principal office est à Rouen³⁰⁸. Le BAI est le pendant politique du SOTC. Au ministère de la Guerre, ce second service se charge du contrôle politique là où le premier est un service de contrôle de la main-d'œuvre. Mais ni la répression ni la création de ce bureau n'empêchent de nouvelles manifestations des tensions entre Françaises et Français et impérialisés. Le 21 septembre, un soldat français prend prétexte du refus d'une cigarette pour insulter et rosser un Marocain. L'incident débouche sur une émeute contre les Marocains, dont deux finissent sérieusement blessés. Pour les autorités, c'est la preuve « que la population ouvrière continue à être montée contre les travailleurs coloniaux³⁰⁹ ».

Dès lors, l'administration va être tentée de répondre au problème public que constitue la présence des impérialisés dans la ville par des moyens ségrégationnistes. Il serait en effet « de toute nécessité que les groupements [indigènes] que nous recevrons [...] soient logés dans des baraquements défendus par des palissades et dont l'accès put être facilement interdit³¹⁰ », écrit ainsi dès le 22 septembre le chef du Bureau de centralisation des renseignements de l'État-major du commandement supérieur de la Défense du Havre. Le 7 juillet précédent, le contre-amiral Didelot, Gouverneur de la place du Havre, avait déjà décidé à la suite des troubles du 17 juin d'interdire à tout propriétaire de l'agglomération d'héberger des ouvriers coloniaux³¹¹. Le 29 septembre, une semaine après les bagarres du 21, jour de l'Aïd el-Kébir, une descente de police est organisée pour repousser les Marocains hors de la ville³¹².

La tentation ségrégationniste est désavouée après quelques mois par les tribunaux civils. S'il n'y a pas trace d'une contestation de leur cantonnement par les indigènes eux-mêmes, qui n'ont alors pas de droits politiques propices à la mobilisation collective, le Bureau annexe des affaires indigènes du Havre constate que sa politique menée depuis six mois « a été vivement combattue par les logeurs³¹³ ». En effet,

un jugement de Simple Police rendu le 1^{er} mars 1918 et basé sur de nombreux arrêts de Cassation a déclaré inopérant vis-à-vis des logeurs l'arrêté de M. l'Amiral Gouverneur du 7 juillet 1917 interdisant à ceux-ci de recevoir les indigènes nord-africains.³¹⁴

³⁰⁸ Laurent Dornel, « L'appel à la main-d'œuvre étrangère et coloniale... », art. cit., note 58.

³⁰⁹ AD76, 11R238, Le Havre, le 22 septembre 1917.

³¹⁰ *Ibid.*

³¹¹ AD76, 11R238, Arrêté du 7 juillet 1917.

³¹² AD76, 11R238, 29 septembre 1917.

³¹³ AD76, 11R238, Rapport, période du 1^{er} janvier au 20 août 2018.

³¹⁴ *Ibid.*

Le chef du bureau ne peut que regretter le retour de Nord-Africains en centre-ville et envisager le recours à des expulsions de ces « indigènes qui paraîtraient dangereux ou oisifs³¹⁵ ».

Le recours à des baraquements spécifiques pour les impérialisés et autres règlements les séparant – au nom de leur protection – des Européens sont systématiquement utilisés par les autorités militaires. La tentation ségrégationniste est brève : dans le cas du logement, le tribunal casse les décisions de l'administration militaire, et dans le cas des mariages, l'expérience montre que des couples qualifiés de mixtes par l'administration deviennent monnaie courante dans les années 1920. Néanmoins, cette tentation et son recours pour faire face aux tensions raciales contribuent à constituer la présence des impérialisés en France comme un problème public et à légitimer le recours à des mesures d'exception. Dès lors, la surveillance politique se voit pleinement légitimée.

La mise en place d'une surveillance spécifique des impérialisés en France répond à un processus de constitution de leur présence dans l'Hexagone en un problème public, et doit jouer le rôle d'instrument de mesure et d'évaluation de la déviation à l'œuvre. Cette déviation consiste, d'une part, dans la politisation des impérialisés en métropole. La circulation de rapports sur la menace plus ou moins imminente que représente pour la nation française l'organisation de groupes anti-impérialistes justifie la surveillance spécifique sur le plan de la politique. D'autre part les échanges intenses concernant les relations entre métropolitains et impérialisés mettent en évidence plusieurs points de tension. Les relations avec des femmes françaises et le risque de voir naître dans l'Hexagone des enfants considérés comme métis d'un côté, les tensions parfois vives et difficilement prévisibles entre Français et impérialisés de l'autre, sont des éléments légitimant la surveillance sur le plan politique. La récurrence de ces éléments dans des notes et rapports en circulation dans les institutions fait de la surveillance une solution au problème public de la présence d'impérialisés en France métropolitaine.

La constitution de ce problème public est enfin portée par un personnel politique gravitant autour d'Albert Sarraut. Le sens commun impérial de ces acteurs trouve un débouché évident dans la promotion, l'institutionnalisation et l'extension de la surveillance impériale.

³¹⁵ *Ibid.*

2.2 Les réseaux politiques : la centralité d'Albert Sarraut

2.2.1 Albert Sarraut et ses réseaux de surveillance en Indochine

L'organisation d'une surveillance politique des impérialisés en métropole est portée par un volontarisme politique qui explique l'élaboration institutionnelle sur le moyen terme. La constitution de la présence en France des impérialisés en problème public est ainsi également politique dans le sens où elle est le fait de quelques personnalités politiques identifiables, au centre desquelles Albert Sarraut (1872-1962) joue un rôle moteur, et ce avec constance. L'homme d'État a une importance décisive sur deux plans : l'élaboration ou la mise à jour d'une pensée raciale républicaine³¹⁶ et la constitution d'un réseau humain et institutionnel de surveillance des impérialisés en Indochine³¹⁷. Or ce réseau gagne dans les années 1920 une dimension métropolitaine, tendant à devenir bipolaire, voire à se centraliser à Paris.

Le député de l'Aude devient Gouverneur général de l'Indochine en 1911. Quelques mois après la répression des révoltes de 1908, sa mission est de construire des modalités de gouvernement plus en accord avec le discours de mission civilisatrice tout en réalisant des économies budgétaires. Ce radical est censé appliquer le programme de son parti, décidé lors du congrès de Nancy en 1907, articulant affairisme et les idéaux républicains qu'il contribue lui-même à forger, tels que la « mise en valeur³¹⁸ » et la « mission civilisatrice³¹⁹ ». Pour ce faire, le Gouverneur général de l'Indochine s'entoure d'administrateurs des services civils spécialisés dans ce qui est alors appelé les Affaires indigènes, comprenant notamment un volet de surveillance politique. Parmi eux, Jules Bosc, premier directeur des Affaires politiques d'Indochine, Paul Blanchard de la Brosse, spécialisé dans le travail politique, et Jean Przulski, chargé des services secrets.

L'une des actions d'Albert Sarraut pendant son premier mandat de Gouverneur général de l'Indochine (1911-1914) est la mise en place d'un appareil de renseignement civil. Après l'affaire Dreyfus, en métropole, le renseignement politique a de plus en plus été conféré à la Sûreté. Albert Sarraut s'inspire de cette démarche et crée en 1912 la direction des Affaires politiques et indigènes auprès du Gouvernement général, dont les services sont censés assurer

³¹⁶ Clifford Rosenberg, « Albert Sarraut and Republican Racial Thought », *French Politics, Culture & Society*, n° 20, vol. 3, 2002, p. 97-114.

³¹⁷ Patrice Morlat, « L'Indochine à l'époque d'Albert Sarraut », *Outre-Mers. Revue d'histoire*, n° 376-377, 2012, p. 179-195 ; *La répression coloniale au Vietnam op. cit.* ; et *Les Affaires politiques de l'Indochine, op. cit.*

³¹⁸ Albert Sarraut, *La Mise en valeur des colonies françaises, op. cit.*

³¹⁹ Sur cette notion voir Alice L. Conklin, *A Mission to Civilize, op. cit.*

le renseignement intérieur comme extérieur de l'Indochine³²⁰. Durant son deuxième mandat (1917-1919), il crée la Sûreté générale indochinoise en juin 1917, dont la première section est intitulée « information politique, surveillance des gouvernements et des individus suspects, contrôle de la presse et des associations³²¹ ». Quant au contrôleur général à la tête du CGTI, Pierre Guesde, il s'agit d'un ancien directeur des Affaires indigènes à la résidence supérieure du Cambodge, puis chef de cabinet du ministre des Colonies de 1911 à 1914³²².

Les méthodes développées dans la Sûreté indochinoise sont typiques des services de Sûreté : filatures, revues de presse, entretien d'un réseau d'indicateurs, écriture et circulation de rapports d'enquêtes et de notes de synthèses... Autant de modalités d'action qui seront également celles du CAI des années plus tard.

2.2.2 Albert Sarraut et la surveillance en France métropolitaine

La politique de surveillance d'Albert Sarraut se déploie aussi en métropole, sous son impulsion lorsqu'il est Gouverneur général de l'Indochine, mais aussi lorsqu'il est ministre des Colonies (1920-1924). Le CGTI est le fruit de la pression d'Albert Sarraut, lorsqu'il était Gouverneur général de l'Indochine. Il entend garder l'initiative en ce qui concerne la surveillance des ressortissants de sa colonie, et placer en métropole des spécialistes dont il est proche pour réaliser ces missions. Pendant le premier mandat d'Albert Sarraut comme Gouverneur général de l'Indochine, entre 1911 et 1914, Jean Przyluski a travaillé aux Affaires indigènes du Tonkin, et a mis en place les services secrets indochinois dans le sud de la Chine en 1913. Quant à Jules Bosc, à la tête de la direction des Affaires politiques de l'Indochine, il est parvenu à faire assassiner par un de ses proches retourné au service des colonisateurs le célèbre Hoàng Hoa Thám (alias Le Đè Thám, considéré comme un bandit par les autorités coloniales et comme un préfigurateur de la lutte de libération nationale dans la mémoire vietnamienne)³²³. Paul Blanchard de la Brosse, spécialisé dans le travail politique en Indochine, devient lui aussi contrôleur du CGTI en France. Il est ainsi compréhensible que les

³²⁰ Le Gouvernement général est alors confronté, en particulier, aux réseaux de Phan Bội Châu et Gilbert Trần Chánh Chiếu organisés en partie depuis le Japon et la Chine.

³²¹ Cité par Patrice Morlat, « L'Indochine à l'époque d'Albert Sarraut », art. cit.

³²² Mireille Le Van Ho, « Les Vietnamiens dans la Grande Guerre : des recrues pour l'industrie de l'armement », *Hommes & migrations*, n° 1309, 2015, p. 168-171.

³²³ Patrice Morlat, « Projets coloniaux et mise en pratique : la politique des "fils" de Sarraut en Indochine dans les années vingt », *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*, n° 85, 2001, p. 13-28. Sur la notion de « bandit » dans le registre impérial, voir Antonin Plarier, « Le Banditisme rural en Algérie à la période coloniale (1871 - années 1920) », Thèse de doctorat en histoire, Université Paris 1 Panthéon – Sorbonne, 2019.

références, les pratiques et les problématiques au cœur du CGTI soient influencées par cette filiation indochinoise.

En octobre 1919, alors que le SR du CGTI vient à peine d'être créé, Albert Sarraut, qui n'est alors plus Gouverneur général de l'Indochine, mais pas encore ministre des Colonies, rédige un long câblogramme à son successeur à Hanoï, lui expliquant l'histoire du jeune service :

Nouvel état d'esprit ressortant correspondances indochinoises en France, existence Paris nombreux indigènes dont quelques intellectuels nécessitant surveillance constante et au sujet desquels n'ai aucun renseignement m'ont amené créer service renseignements qu'ai confié à M. Arnoux, spécialisé choses indigènes qui sera adjoint M. Guesde, contrôleur général des Indochinois. Service ainsi créé sera intéressant lier avec votre service central de renseignement. Vous prie de me faire adresser urgence feuille concernant Annamites marquants connus de vous comme résident actuellement en Europe, ainsi que tous renseignements que jugerez susceptibles faciliter organisation nouveau service. Vous ferai communiquer en retour tous renseignements recueillis en France et pouvant vous intéresser.³²⁴

Albert Sarraut est donc non seulement à l'origine formelle du SR du CGTI, mais il s'investit réellement dans sa structuration, et prend l'initiative d'articuler ce service à un autre qu'il a également créé, de l'autre côté de l'empire : le Service central des renseignements de la Sûreté générale à la direction des Affaires politiques de l'Indochine. En réponse, Pierre Pasquier, fidèle de l'ancien Gouverneur général, alors chef de cabinet du nouveau (Maurice Montguillot) et futur Gouverneur général lui-même, ouvre des crédits pour le fonctionnement du SR du CGTI.

L'implication personnelle d'Albert Sarraut dans la constitution du service de renseignements se manifeste aussi dans son choix du personnel. Si le télégramme montre qu'il a personnellement choisi les deux cadres du nouveau service, les autres acteurs du SR seront pour beaucoup recrutés par Albert Sarraut. En tant que ministre des Colonies, la validation d'un recrutement doit certes passer par sa signature. Mais son investissement dès les premiers jours du SR du CGTI et la régularité des arrêtés de nomination structurels qu'il signe laissent penser à un investissement continu du temps de son premier mandat au ministère des Colonies dans l'évolution du service, et ce en dialogue avec ses collègues à la tête de ces services. Le 13 mars 1920, sur proposition de Jules Bosc, il nomme ainsi Léon Josselme au poste d'« adjoint au contrôleur général des troupes indochinoises pour l'organisation à Marseille d'un service de

³²⁴ ANOM, FM, 1SLOTFOM/7, Arrêtes, décisions concernant les traitements et les indemnités des fonctionnaires et du personnel du CAI, Câblogramme n°1431 du 8 octobre 1919, Albert Sarraut à Maurice Montguillot.

surveillance et de Sûreté³²⁵ ». En octobre 1922, il nomme Georges Nadaud, un policier de la Sûreté indochinoise en France, comme nouvel adjoint au CGTI³²⁶.

Enfin, en 1923, c'est bien Albert Sarraut lui-même qui porte la création du CAI³²⁷.

2.2.3 Épilogue : la marque durable d'Albert Sarraut

L'action d'Albert Sarraut laisse un souvenir amer aux impérialisés en France. Revenant sur son mandat quelques années plus tard, un militant estime que les difficultés des révolutionnaires indochinois étaient largement dues à « M. Sarraut qui en interdisait nos journaux intimidait et décourageait les Annamites qui perdaient confiance et ne donnaient plus d'argent³²⁸ ». Le militant est donc particulièrement heureux lorsqu'Albert Sarraut quitte le ministère de l'Intérieur en 1928 et estime « que le départ de Sarraut est un soulagement non seulement pour les Annamites, mais pour le Parti communiste tout entier [...et...] espère que les Indochinois de la Métropole le comprendront³²⁹ ». Mieux, « on considère le départ de M. Sarraut comme une délivrance³³⁰ » et l'opportunité de reprendre des activités politiques délaissées.

La colère des militants est grande lors de sa nomination pour un second mandat de ministre des Colonies le 3 juin 1932. Pour certains :

Il faut être fort, dit-il, car M. Albert Sarraut est redevenu ministre des Colonies et son premier acte sera d'exercer des répressions contre les Indochinois, nos compatriotes doivent prévoir cela. Une fois que M. Sarraut sera au pouvoir, les Indochinois en France et en Orient souffriront de l'esclavage ; avis aux peuples opprimés qui devront se défendre. [...] Maintenant que M. Albert Sarraut est au pouvoir, ajouta-t-il, il va prendre la revanche sur les communistes, ce sera la lutte, aussi faisons-nous attention au journal afin qu'ils ne le fassent pas saisir.³³¹

Cet avis est largement partagé et les actions répressives du ministre doivent être bien anticipées :

Mme Van Le Luat dit aux convives de faire très attention, car l'association est renommée pour ses tendances révolutionnaires et M. Sarraut revenu au pouvoir

³²⁵ ANOM, FM, 1SLOTFOM/7, Arrêtes, décisions concernant les traitements et les indemnités des fonctionnaires et du personnel du CAI, Arrêté ministériel du 13 mars 1920.

³²⁶ ANOM, FM, 1SLOTFOM/7, Arrêtes, décisions concernant les traitements et les indemnités des fonctionnaires et du personnel du CAI, 18 octobre 1922.

³²⁷ Voir *infra*.

³²⁸ ANOM, FM, 3SLOTFOM/3, Note de l'agent Désiré, du 9 juillet 1927.

³²⁹ ANOM, FM, 3SLOTFOM/3, 15 novembre 1928.

³³⁰ *Ibid.*

³³¹ ANOM, FM, 2SLOTFOM/8, rapport de Durand, 4 juin 1932.

réprimera énergiquement tous les animateurs des associations communistes des colonies.³³²

Le rôle d'Albert Sarraut est ainsi perçu comme très déterminant par les militants, et les archives des administrations de la surveillance autant que ses archives personnelles montrent son importance de premier plan dans la genèse d'une surveillance impériale durable pendant l'entre-deux-guerres en France comme en Indochine³³³.

Conclusion : La surveillance comme réponse à un nouveau problème public

La présence des impérialisés en France est progressivement constituée dans les années 1915-1923 comme un problème public. Celui-ci s'ancre dans la dynamique de la construction d'un problème public plus vaste, celui de la présence des étrangers en France depuis la fin du XIX^e siècle. Ce problème public est constitué parallèlement à une immigration impériale, qui lui échappe jusqu'ici largement. Au problème public de la présence impériale dans l'Hexagone, répondrait la politique publique de gestion de l'immigration, au sein de laquelle la surveillance jouerait un rôle pivot. Alors que les impérialisés ont été recrutés pour participer aux combats et à l'industrie militaire en France dès 1915, leur présence est en effet étiquetée à plusieurs égards comme un problème à gérer par les administrateurs militaires et impériaux en France. Leur préoccupation la plus prégnante est celle de l'organisation politique des impérialisés en France. Le rôle en cela des Indochinois en France est important, même si la focale des services de surveillance est particulièrement apte à déceler leurs mobilisations : nombreux par rapport aux autres immigrations impériales (à l'exception des Algériens), leurs organisations révolutionnaires sont précoces. Plus ces militants s'organisent, plus leurs mots d'ordre se diffusent, plus leur environnement évolue en un anti-impérialisme global et révolutionnaire dans le contexte post-1917, et plus cette organisation est perçue comme problématique par l'administration. De plus, les administrateurs estiment que le maintien des hiérarchies de genre et de l'ordre racial est mis en péril par la présence des impérialisés en France. La naissance d'enfants dits métis, de mères françaises et de pères originaires de l'empire, est vue comme une remise en cause de la domination impériale et de l'imperméabilité des races. Enfin, les

³³² ANOM, FM, 2SLOTFOM/8, rapport de Durand, non daté.

³³³ AD11, 12J/172.

confrontations raciales au cours d'émeutes racistes marquent largement l'année 1917. Ces événements témoignent de la mauvaise considération des impérialisés par une partie de la population française. Mais la régularité des relations intimes interraciales malgré la préoccupation des autorités témoigne quant à elle d'une certaine acceptabilité sociale à cette époque de la présence impériale en France. Cette acceptabilité et l'ambivalence des attitudes en France peuvent expliquer que la tentation ségrégationniste, au demeurant difficilement justifiable dans le cadre juridique existant, soit limitée.

L'ensemble de ces éléments aboutit à la mise en œuvre progressive d'une politique de surveillance systématique. Son institutionnalisation est bicéphale, à cheval entre le ministère des Colonies et celui de la Guerre. C'est d'abord l'administration militaire, avec le SOTC puis le SASM, qui se charge de cette tâche dès l'hiver 1915-1916. Rapidement, le ministère des Colonies entend prendre la main en s'appropriant le CGTI, étendu après la guerre avec son service de renseignements. Pendant ce temps, le SASM se transforme en BAI, aligné sur le modèle nord-africain des Bureaux arabes.

Albert Sarraut, Gouverneur général de l'Indochine puis ministre des Colonies, et ses commis (Jules Bosc, Pierre Pasquier, Jean Przyluski ou Paul Blanchard de la Brosse) jouent un rôle de premier plan dans l'institutionnalisation de cette surveillance en France. Ils posent ainsi les premières pierres institutionnelles, mais aussi les ressources humaines et certaines habitudes de travail qui deviennent ensuite celles du CAI. L'ensemble de ce personnel partage un sens commun impérial qui fait de la surveillance politique un élément central.

Lors de l'institutionnalisation du CAI à l'hiver 1923-1924, la surveillance des indigènes à l'échelle de l'Empire est d'ailleurs devenue un véritable domaine de l'action publique à part entière.

CHAPITRE 2. LE CAI, PIVOT DU CHAMP DE LA

SURVEILLANCE IMPERIALE PENDANT L'ENTRE-

DEUX-GUERRES (1915-1940)

Introduction

La constitution d'un problème public de la présence d'impérialisés en métropole s'insère dans la construction plus vaste d'un problème public de l'organisation politique des impérialisés à l'échelle de l'empire. Le CAI est créé en 1923, dans un contexte d'institutionnalisation déjà avancée d'administrations de la surveillance dans les territoires sous domination française. Un personnel spécialisé, des routines relativement communes, des objectifs similaires peuvent se distinguer dans différentes institutions à l'échelle impériale, produisant un champ de la surveillance impériale, autant qu'un champ impérial de la surveillance, pendant l'entre-deux-guerres.

Plusieurs travaux sur le renseignement (impérial) privilégient le concept de « communauté de savoir¹ », parfois employé pour désigner la manière dont les interactions sociales s'organisent en vue d'une production cognitive. Ce concept, fondamentalement

¹ Ce concept est, du moins, utilisé dans le champ de l'histoire impériale des rapports entre savoir et pouvoir. voir par exemple Christopher Alan Bayly, *Empire and Information: Intelligence Gathering and Social Communication in India, 1780-1870*, Cambridge, Cambridge University Press, 1996 ainsi que la critique, sévère, sur l'usage de ce concept de Claude Markovits, « Christopher A. Bayly, Empire and Information. Intelligence Gathering and Social Communication in India, 1780-1870 », *Annales*, n° 54, vol. 3, 1999, p. 784-786.

intentionnaliste, place au premier plan la volonté des acteurs pour expliquer leur organisation et leurs pratiques, et induit donc une propension à confondre les catégories de la pratique des acteurs étudiés, et les catégories analytiques. Je défends la notion de champ ici. Si les deux registres ne sont pas absolument imperméables, la réflexion en termes de champ permet de saisir, au long court, plus finement les dynamiques sociales à l'œuvre dans l'institutionnalisation dudit processus cognitif, et les traces de concurrences entre institutions et leur autonomie.

Dans le sillage du travail de George Steinmetz, l'objectif est ici d'appréhender l'État colonial comme « un champ de luttes pour la définition des indigènes et de la politique indigène² ». Dans ce contexte, la « capacité supposée à comprendre les indigènes devint le capital spécifique du champ de l'État colonial³ ». Si l'on peut considérer avec Martin Thomas les États impériaux comme des États du renseignement, et que « tout l'appareil administratif de l'État colonial était une communauté du renseignement⁴ », l'institutionnalisation et l'autonomisation du renseignement impliquent en effet la spécialisation et la professionnalisation d'un personnel aux capitaux rares. En ce sens, l'analyse en termes de champ permet de restreindre la focale en termes d'acteurs afin d'observer plus finement leurs dynamiques. L'objet de ce chapitre est d'observer comment, entre l'apparition des premières institutions du contrôle en 1915 et la défaite française de 1940, prolifèrent en métropole des institutions du contrôle impérial.

Le concept de champ permet aussi de mettre au second plan la question spatiale en se focalisant sur les relations sociales et sur l'histoire institutionnelle, afin de mettre l'analyse de la métropole dans son contexte impérial. Cette perspective de la réflexion sur la constitution d'un champ à l'échelle impériale nuance les hypothèses de George Steinmetz, pour qui l'État colonial est « relativement indépendant de l'État métropolitain et des intérêts économiques européens dans la colonie⁵ ».

Il s'agit ici de dessiner les contours institutionnels de la surveillance impériale afin de comprendre le contexte administratif dans lequel s'inscrit la création puis la pérennisation du CAI. La période de l'entre-deux-guerres est marquée par l'existence d'institutions du contrôle impérial, en France comme au-delà des mers. Selon la rationalité des administrateurs de la surveillance, l'empire ne pourrait pas être sans surveillance, et la surveillance devrait constituer

² *Ibid.*

³ George Steinmetz, « Le champ de l'État colonial », art. cit., notamment p. 15.

⁴ Martin Thomas, *Empires of Intelligence*, op. cit., p. 15.

⁵ George Steinmetz, « Le champ de l'État colonial », art. cit.

l'un des piliers de l'empire⁶. Si la chronologie ne suffit pas à elle seule à déterminer les causes et leurs effets, elle contribue toutefois à montrer la progressive constitution d'un ensemble hétérogène d'institutions, et d'évaluer dans quelle mesure le CAI s'insère dans un champ à la fois extensif et intensif. Extensif, car du point de vue territorial, les services de renseignement couvrent un domaine de plus en plus vaste. Intensif, car du point de vue des concurrences et complémentarités institutionnelles, des habitudes de travail et des catégories pratiques de la surveillance, le contrôle se fait plus étroit, dans les territoires dominés comme en France.

Parler, avec Martin Thomas, de l'État colonial comme un « État du renseignement⁷ » est particulièrement pertinent pour l'administration impériale de l'entre-deux-guerres mondiales. Une synthèse des circulations des modèles, du personnel, et la chronologie fine à l'échelle de l'empire, de la constitution d'un véritable champ de la surveillance politique reste à écrire : les contributions récemment réunies par Jean-Pierre Bat, Nicolas Courtin et Vincent Hiribarren dessinent par exemple un panorama hétérogène de l'objet, très précieux quant à l'étude des pratiques, mais ne permettant qu'imparfaitement de mettre en évidence certaines logiques politiques communes, ni véritablement d'apprécier les contours de la surveillance envisagée comme un champ⁸. Plusieurs travaux existants permettent néanmoins de remettre en contexte le CAI et de voir dans quelle mesure le service contribue à des dynamiques plus larges. Les recherches portant sur le *policing* et la violence coloniale qui permettent un recul conceptuel, mis en regard avec les contributions plus géographiquement circonscrites sont les outils indispensables à cette mise en contexte à l'échelle impériale⁹. Ce chapitre propose une mise en regard des rythmes de l'institutionnalisation de services spécifiquement dédiés à la surveillance des impérialisés et de leurs pratiques, voire des caractéristiques sociales de son personnel ou de ses soubassements politiques (en termes de réseaux et de discours). Cette approche impériale permet de montrer que le CAI joue, pendant les années 1920 et 1930, un rôle de pivot de la surveillance à l'échelle impériale¹⁰. Il s'agit ainsi de contribuer à la compréhension des empires coloniaux comme des empires du renseignement.

⁶ Sur un autre contexte (géographique et chronologique), voir Christopher Alan Bayly, *Empire and Information, op. cit.* Si cet ouvrage ne porte pas seulement sur le renseignement politique, il avance qu'un lien structurel associe la conquête impériale au renseignement.

⁷ Martin Thomas, « Colonial states as intelligence states: Security policing and the limits of colonial rule in France's Muslim territories, 1920–40 », *Journal of Strategic Studies*, n° 28, vol. 6, 2005, p. 1033-1060.

⁸ Jean-Pierre Bat, Nicolas Courtin, Vincent Hiribarren, *Histoire du renseignement en situation coloniale, op. cit.*

⁹ Voir notamment les ouvrages transversaux de David M. Anderson, David Killingray, *Policing the Empire: Government, Authority, and Control, 1830-1940*, Manchester, Manchester University Press, 1991 ; Emmanuel Blanchard, Marieke Bloembergen, *Policing in Colonial Empires : Cases, Connections, Boundaries*, New York, Peter Lang, 2017 ; Martin Thomas, *Violence and Colonial Order: Police, Workers and Protest in the European Colonial Empires, 1918-1940*, Cambridge, Cambridge University Press, 2012.

¹⁰ Dans le sens de Jane Burbank, Frederick Cooper, *Empires in World History, op. cit.*

1. Le paysage de la surveillance politique dans l'empire à la fin de la Première Guerre mondiale

Pour dépeindre le paysage de la surveillance impériale pendant l'entre-deux-guerres, la méthode comparative est incontournable : ce chapitre va donc s'occuper à restituer ces cadres de comparaison afin de pouvoir développer par la suite plus efficacement les spécificités du CAI et du renseignement en métropole. D'une part, la réflexion quant à la nature du renseignement impérial doit se nourrir de comparaisons et de mises en perspectives, afin de voir à quel point les pratiques sont générales et comment elles s'adaptent selon des circonstances variées. D'autre part, la construction de l'historiographie, ses lacunes et ses points forts, invite à une telle démarche. Plusieurs travaux sur le renseignement impérial ont en effet choisi d'adopter une méthode non seulement comparative, mais aussi relationnelle. Alors que les empires coloniaux affrontent certaines problématiques communes d'une part, et que leurs frontières poreuses sont des espaces de contacts interimpériaux d'autre part, les différentes puissances impériales peuvent être amenées à collaborer pour mener à bien leurs missions¹¹. Ces collaborations peuvent impliquer des échanges d'informations. Enfin, certains travaux partent également du principe que les unités territoriales impériales sont des institutions ne correspondant pas aux unités culturelles et politiques, préimpériales. En ce sens, la mise en regard peut servir à opérer un pas de côté vis-à-vis des catégories impériales et à les relativiser. Par souci de clarté et pour peindre un tableau impérial de la surveillance, cette section procède par succession de synthèses territoriales, dont le découpage relève néanmoins largement du point de vue impérial, l'objet étant ses institutions de contrôle.

1.1 Le renseignement impérial dans le monde arabe (Maghreb, Proche-Orient)

1.1.1 Le contexte

Christopher Alan Bayly parle du colonialisme britannique en Inde comme un « ordre du renseignement¹² » (*intelligence order*). Ce concept peut être radicalisé : le renseignement apparaît à ce titre comme la racine de l'état colonial Martin Thomas qualifie en ce sens l'État

¹¹ Voir par exemple Sara Legrandjacques, « Voies étudiantes... », *op. cit.*

¹² Christopher Alan Bayly, *Empire and Information*, *op. cit.*, Martin Thomas, « Colonial states as intelligence states... », art. cit.

colonial d'« État du renseignement¹³ » (*intelligence state*). Pour le démontrer, l'historien britannique adopte une réflexion comparative des États impériaux et de leurs institutions de renseignement (militaire notamment) dans les territoires sous domination française et britannique au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. Ici, la dominante religieuse (l'islam) et linguistique (l'arabe) détermine le choix d'analyse de l'auteur, qui s'appuie sur la progressive construction d'un ennemi commun aux institutions de surveillance impériale de la région : le panislamisme ou le nationalisme panarabe. Enfin, une relative cohérence chronologique lie l'institutionnalisation de la domination européenne sur la région. Ces institutions du renseignement ont joué pendant l'entre-deux-guerres un rôle capital dans la domination française comme britannique dans la région, dans la lutte contre des formes variées d'anticolonialisme. Leurs spécialistes ont informé les administrations coloniales des aspirations des populations colonisées, jouant un rôle central qui justifie le qualificatif d'État du renseignement. En effet, la prise de décision politique dépend selon lui d'indications fournies par les administrations de la surveillance.

Les méthodes et les problématiques communes aux institutions de la surveillance décrites par Martin Thomas sont celles largement celles du CAI. Qu'il s'agisse du recrutement et de l'entretien d'un réseau d'informateurs, de la rédaction de notes de synthèse politique, ou encore de l'obsession pour la défense des frontières raciales et la vigilance vis-à-vis des relations sexuelles interraciales, les enjeux de la « pénétration des milieux indigènes¹⁴ », des circulations dans les pratiques et le cadre conceptuel s'observent.

1.1.2 Sûreté et Service de renseignement

Martin Thomas distingue dans son analyse le renseignement militaire du renseignement civil¹⁵. Cette différence n'est pas qu'administrative : elle implique des distinctions en termes de pratiques professionnelles et de hiérarchie sociale. Les officiers du renseignement militaire dans le mandat syrien, les membres des Bureaux arabes en Algérie, ou les contrôleurs civils de l'armée au Maroc et en Tunisie conforment « l'image d'un corps d'élite militaro-administratif immergé dans la culture indigène et conduit par un sens de leur propre centralité dans la

¹³ Martin Thomas, « Colonial states as intelligence states... », art. cit. ; *Empires of Intelligence, op. cit.* Voir aussi Rebecca P. Scales, « Subversive Sound: Transnational Radio, Arabic Recordings, and the Dangers of Listening in French Colonial Algeria, 1934–1939 », *Comparative Studies in Society and History*, n° 2, vol. 52, 2010, p. 384-417.

¹⁴ Martin Thomas, *Empires of Intelligence...*, *op. cit.*, p. 4-5.

¹⁵ Martin Thomas, « The Gendarmerie, Information Collection, and Colonial Violence in French North Africa Between the Wars », *Historical Reflections/Réflexions Historiques*, n° 36, vol. 2, 2010, p. 76-96.

production de renseignement et dans le futur à long terme du projet colonial français¹⁶ ». Les Bureaux arabes constituent l'un des rouages, bien connus désormais, de la perpétuation de la domination française en Algérie après la conquête militaire¹⁷.

Chronologiquement, l'institutionnalisation du pouvoir français en Algérie débute avec la III^e République : elle se fait donc alors que ce nouveau régime se dote d'un cadre constitutionnel et d'une administration¹⁸. Créé en 1881, le service des Affaires indigènes prend en 1896-1897 la suite du bureau politique des Affaires arabes, « qui centralisait les renseignements en provenance des bureaux arabes des territoires militaires du pays ». À sa tête, est placé le commandant Louis Rinn, saint-cyrien, ancien des bureaux arabes et « grand maître de la production d'un savoir ethnographique utile à l'entreprise coloniale ». Il est jusqu'à sa retraite, en 1899, l'artisan de la réorganisation du renseignement en Algérie. À cette date, les Affaires indigènes deviennent une direction à part entière au sein du Gouvernement général, dirigée par Jean-Dominique Luciani jusqu'à 1918. Ancien de la préfecture de Constantine, « arabisant et fin connaisseur de l'islam », il contribue à l'ancrage durable des pratiques de renseignement en Algérie, et stabilise une « une procédure, productrice de dossiers types susceptibles de former, à un siècle de distance et du fait de leur homogénéité, une série d'archives exploitables ».

Le Gouverneur général Jules Cambon affirme la nécessité de « surveiller les indigènes avec tact, prudence et fermeté¹⁹ » pour « atténuer, sinon éteindre complètement son esprit d'indépendance²⁰ ». Ces fichiers de surveillance sont progressivement standardisés. En 1895, le renseignement en Algérie est en effet équipé d'un service anthropométrique chargé de l'identification des suspects, et les registres individuels constitués en 1880 sont renforcés. L'objectif de ces fichiers est de surveiller les organisations collectives (religieuses, politiques), le crime de droit commun, mais aussi les circulations humaines (commerçants, pèlerins), vues comme à même de fragiliser le contrôle colonial. Ce service anthropométrique est en liens très étroits avec la métropole : le directeur adjoint du service de l'Identité judiciaire à Paris est envoyé auprès du Gouverneur général pour former le personnel à l'anthropométrie. De plus, Louis Lépine, le Gouverneur général de 1897 à 1899, était, lors de la mise en place du service

¹⁶ Martin Thomas, « The Gendarmerie, Information Collection... », art. cit., p. 79.

¹⁷ Jacques Frémeaux, *Les bureaux arabes dans l'Algérie de la conquête*, Paris, Denoël, 1993.

¹⁸ Sylvie Thénault, *Violence ordinaire dans l'Algérie coloniale : camps, internements, assignations à résidence*, Paris, Odile Jacob, 2012, notamment p. 31. Les citations suivantes sont tirées du même ouvrage (p. 31-33).

¹⁹ Ilsen About, « Identités indigènes et police coloniale. L'introduction de l'anthropométrie judiciaire en Algérie, 1890-1910 », in Pierre Piazza (dir.) *Aux origines de la police scientifique*, Paris, Karthala, 2011, p. 280-301, p. 291.

²⁰ *Ibid.*

anthropométrique en Algérie, préfet de police à Paris entre 1893 et 1897, et le redevient après son gouvernement jusqu'en 1913²¹.

Le service anthropométrique en Algérie se compose initialement d'un centre à Alger dans lequel travaillent un directeur et cinq employés, et de deux antennes à Oran et Constantine (d'éphémères bureaux sont aussi ouverts à Bône, Tizi-Ouzou, Blida et Orléansville), chacune dotée de quatre agents. Ces employés sont chargés de réaliser des fiches d'identification anthropométriques, concernant les prévenus, mais aussi des suspects. En 1900, le service compte environ 12000 fiches, concernant aux deux tiers des indigènes. En 1905, alors que le système a été généralisé à tous les commissariats, 160000 individus sont fichés. Ce système nourri est la pierre angulaire de la Sûreté en Algérie, dont les prérogatives sont élargies en 1910²². La surveillance en Algérie au début du XX^e siècle est ainsi déterminée par le cadre et les catégories de l'anthropométrie, investis dans le maintien de l'ordre politique. L'État colonial en Algérie peut ainsi être qualifié d'« État du renseignement²³ ».

1.2 Le renseignement impérial en Afrique occidentale française

1.2.1 Le contexte

La perspective proposée par Martin Thomas a fait long feu pour l'analyse d'autres régions sous domination française. Kathleen Keller s'en inspire lorsqu'elle étudie le renseignement impérial en AOF dans les années 1920 et 1930²⁴. L'historienne analyse la naissance des institutions de la surveillance civile dans la période, qu'elle qualifie de charnière, de l'après-Première Guerre mondiale. Le supposé déclin de l'intérêt de la métropole pour l'empire inviterait ainsi les administrations coloniales à adopter une politique d'association. Celle-ci reposerait sur la culture par les administrations françaises d'un réseau d'élites indigènes qui serait à même, par l'éducation et les sociabilités coloniales, de partager le projet impérial. Le Gouverneur général de l'AOF Martial Merlin propose ainsi, en milieu urbain, d'associer ceux que l'administration coloniale appelle les évolués à des conseils de notables urbains, donnant

²¹ *Ibid.*, p. 292.

²² *Ibid.* et notamment « Par ailleurs, antérieurement, les fichiers anthropométriques apparaissent également comme la matrice d'un fichier de police générale envisagé comme un organe de surveillance des individus à grande échelle, p. 297.

²³ Martin Thomas, « Colonial states as intelligence states... », art. cit.

²⁴ Kathleen Keller, *Colonial Suspects*, *op. cit.*

de la substance à l'idée coloniale selon laquelle « mission civilisatrice²⁵ » rimerait avec « expansion de la démocratie²⁶ ».

Le renseignement en AOF n'est pas une invention d'après-guerre : « le développement des fichiers maraboutiques au Sénégal puis par l'AOF à compter de la création en 1903 du service des Affaires musulmanes [visait déjà à] comprendre les structures sociales, non pour les perturber, mais au contraire pour les épouser et en tirer le meilleur parti²⁷ ». Les tournées d'administrateurs sont l'occasion d'entretenir des contacts étroits avec les intermédiaires du renseignement, généralement des figures d'autorité locale. Le retour des tirailleurs pose toutefois un nouvel enjeu, celui du maintien de l'ordre impérial alors que des promesses sociales, politiques et statutaires ont été formulées pour recruter d'anciens dominés qui n'entendent plus l'être après avoir payé l'impôt du sang. Pour que ces promesses du recrutement soient tenues, les ouvriers ont recours à la grève : dans les constructions de chemins de fer entre 1919 et 1925, le port de Dakar en 1920 et 1921, ainsi qu'au Dahomey en 1923 (grève de l'impôt). Dans ce contexte où la politique d'association ne répond que timidement à la puissance des aspirations exprimées en AOF, le renseignement politique acquiert une place importante dans l'administration coloniale.

La structure administrative de l'AOF, du Gouvernement général de Dakar aux organes décentralisés, est la structure d'une abondante production de renseignement²⁸. Créée en 1922 par Martial Merlin, la Sûreté générale évolue dans les milieux urbains. Un commissaire, dépendant des Affaires politiques de l'AOF, est ainsi placé sous la tutelle du Gouverneur général. Les bureaux de la Sûreté générale sont de petites officines : en 1924 à Dakar, Kathleen Keller compte un seul commissaire central, deux commissaires intermédiaires, trois secrétaires et trois inspecteurs²⁹.

²⁵ Voir James E. Genova, *Colonial Ambivalence, Cultural Authenticity, and the Limitations of Mimicry in French-Ruled West Africa, 1914-1956*, New York, Peter Lang, 2004.

²⁶ *Ibid.*

²⁷ Jean-Pierre Bat, Nicolas Courtin, « Le renseignement français en Afrique », *Revue Défense Nationale*, n° 792, vol. 7, 2016, p. 65-69.

²⁸ Vincent Bollenot, « Enquêter pour gouverner, les colonies sous le Front populaire. Le "Rapport Savineau" sur "la condition de la femme et la famille en Afrique occidentale française" », Mémoire de Master 1, Lyon, École normale supérieure, 2014.

²⁹ Kathleen Keller, *Colonial Suspects*, *op. cit.*, p. 13.

1.2.2 La création d'une Sûreté générale anticommuniste

Les populations ciblées par le renseignement sont historiquement les populations mobiles, en particulier les commerçants originaires du Moyen-Orient. Ce sont leurs circulations et le contexte postrévolutionnaire qui motivent Martial Merlin à créer la Sûreté générale.

La direction des Affaires politiques elle-même est à ce moment en pleine recomposition. Si la notion d'administration des Affaires politiques remonte à la première moitié du XIX^e siècle, elle prend dans le contexte de l'entre-deux-guerres une nouvelle dimension. Les Affaires politiques sont en effet, traditionnellement, des institutions métropolitaines, internes à l'administration des Colonies à Paris. En 1894 lorsqu'est créé le ministère des Colonies, une direction générale est instituée. Elle se divise en une direction de l'Afrique et une direction de l'Asie-Océanie qui comporte elle-même une sous-direction : les « Affaires politiques administratives et commerciales³⁰ ». Cette sous-direction est subdivisée géographiquement entre un bureau de l'Inde et un bureau de l'Indochine. La loi de finances de 1920 centralise tous ces services en une direction des Affaires politiques dirigée par Albert Duchêne, et divisée en quatre bureaux (1^{er} : contrôle général en matière de politique sociale et administrative ; 2^e : connaissance des Affaires politiques d'Afrique et de Madagascar ; 3^e : l'Indochine et les Colonies à gouvernement autonome ; 4^e : affaires judiciaires et administration pénitentiaire). En Indochine, la centralisation d'une direction des Affaires politiques au sein du Gouvernement général se base sur des institutions préalablement construites protectorat par protectorat pour répondre à des enjeux locaux. En 1913, le service des Affaires politiques et indigènes au Gouvernement général est créé, et confié à Jules Bosc³¹. Pendant la guerre, puis après la révolution de 1917, le service acquiert une dimension de lutte contre les « menées révolutionnaires³² ». Achevant la fusion entre policier et politique, « le 10 février 1922, une direction unifiée des Affaires politiques et de Sûreté générale est créée par arrêté³³ » dont le directeur devient aussi chef de la Sûreté générale et du Service central de renseignements dirigé par Georges Nadaud.

Une orientation anticommuniste habite Martial Merlin, Gouverneur général de l'AOF de 1918 à 1923³⁴. Avec son successeur Jules Carde (Gouverneur général de 1923 à 1930), ils sont

³⁰ *Ibid.*, p. 59.

³¹ Futur contrôleur général du CGTI en France. Voir *infra*.

³² Pour reprendre la catégorie en vigueur dans les services de surveillance.

³³ Patrice Morlat, *La répression coloniale au Vietnam, op. cit.*, p. 64.

³⁴ Le portrait de Martial Merlin est notamment dressé par Nathalie Rezzi, « Les Gouverneurs généraux de la France coloniale (1880-1914) : servir la République aux colonies », in Amaury Lorin, Christelle Taraud, *Nouvelle histoire des colonisations européennes (XIX^e – XX^e siècles)*, Paris, Presses Universitaires de France, 2013, p. 77-90.

partie prenante de la formalisation et de la pérennisation d'un impérialisme anticommuniste en AOF, qui s'institutionnalise progressivement. Cette vision politique est partagée au sein des loges maçonniques. Une forte proportion des cadres de l'empire de l'entre-deux-guerres sont ainsi impliqués au sein de la franc-maçonnerie³⁵. Albert Sarraut lui-même est Lowton, Martial Merlin et Jules Carde sont par exemple actifs dans les loges. Ces mêmes acteurs se retrouvent au sein du parti radical où règne un anticommunisme commun. Si l'objectif de l'organisation de la Sûreté générale réside en premier lieu dans le contrôle des circulations, notamment des étrangers, les oppositions politiques sont également observées de près, et généralement qualifiées, sans nuance, de communiste ou de bolchévique. À partir de 1922, en AOF, des centaines de dossiers individuels de surveillance politique commencent ainsi à être produits.

Jules Carde insiste dans la structuration de la Sûreté générale sur l'importance de l'exercice d'une surveillance discrète et serrée, mobilisant les informations métropolitaines. En 1931, le successeur de Jules Carde, Jules Brévié (1930-1936) crée un nouveau service coexistant avec la Sûreté générale : le service central de Sûreté et de renseignements généraux, afin de contrôler la propagande et la menace politique de la circulation des étrangers. Il se réfère notamment au danger que représenterait le Profintern, en capacité d'envoyer des militants dans les ports coloniaux.

L'élection du gouvernement du Front populaire ne change pas la donne pour les services de renseignement politique. Jules de Coppet, un administrateur à la réputation réformatrice et libérale est certes nommé Gouverneur général. Mais précisément, celui-ci considère le renseignement politique comme une alternative à la répression³⁶. Franc-maçon et proche des radicaux, il n'entend pas changer fondamentalement la politique de ses prédécesseurs³⁷. Les avancées politiques en AOF restent, par ailleurs, mineures et largement limitées aux « évolués³⁸ ».

³⁵ Une recension exhaustive de la sociabilité maçonnique dans la haute fonction civile impériale est réalisée par Patrice Morlat, « La présence de l'Ordre au sein des grands commis de l'Empire », in *La République des Frères. Le Grand Orient de France de 1870 à 1940*, Paris, Perrin, 2019, p. 249-260.

³⁶ Kathleen Keller, *Colonial Suspects*, *op. cit.*, p. 47.

³⁷ Alain Couturier, *Le Gouverneur et son miroir : Marcel de Coppet*, Paris, l'Harmattan, 2006.

³⁸ Sur la prise en compte de la bourgeoisie colonisée par les socialistes, voir Quentin Gasteuil, « Socialistes français et travaillistes britanniques face aux questions coloniales (1919-1939) : une étude comparée », Thèse de doctorat, Université Paris-Saclay, 2021.

1.3 Le renseignement impérial en Indochine

En Indochine aussi, des institutions de surveillance politique sont progressivement mises sur pied afin de contrôler la contestation de la domination française, qui s'organise, au début du XX^e siècle, à cheval entre l'Indochine et la Chine³⁹. Le nationaliste vietnamien Phan Bội Châu rejoint ainsi Sun Yat-sen en 1911, au moment de la révolution chinoise. Depuis 1908-1910, une police de Sûreté au Tonkin existe : au nord de la fédération, cette colonie a une frontière poreuse avec la Chine⁴⁰. Sous l'autorité du résident supérieur, deux commissaires spéciaux sont établis à Hanoï et Haiphong. Dans les milieux ruraux, la production de renseignement revient aux réseaux d'indicateurs des mandarins et résidents. Les informations ainsi produites, très partielles, remontent au bureau des Affaires politiques et indigènes, mais de manière trop lacunaire pour permettre une coordination.

Albert Sarraut joue un rôle central dans la progressive coordination et professionnalisation du renseignement politique en Indochine. Pendant son premier mandat (1911-1914), précisément en 1912 pendant l'exil de Phan Bội Châu en Chine, il organise une police secrète extérieure pour lutter contre les connexions révolutionnaires internationales, et remplace le bureau des Affaires politiques et indigènes par le Service des Affaires politiques et indigènes, pour produire et centraliser les informations politiques⁴¹. À l'extérieur, le Gouverneur général multiplie les pressions sur les consuls français en Chine afin d'y améliorer la surveillance des sujets français. Progressivement, des techniques et un réseau de la surveillance se mettent ainsi en place, pénétrant les organisations nationalistes jusque dans ses hautes sphères. Néanmoins, en 1914, des bandes armées vietnamiennes et chinoises parviennent à prendre partiellement le contrôle du nord de la fédération. Albert Sarraut se saisit alors des possibilités offertes par l'état d'exception qu'implique la guerre pour venir à bout de résistances internes. Les révolutionnaires vietnamiens sont ainsi jugés et condamnés par des tribunaux militaires pour motif d'intelligence avec l'ennemi, sans possibilité de faire appel ou de se défendre⁴².

³⁹ Cette section se base principalement sur Patrice Morlat, *La répression coloniale au Vietnam, op. cit.*, et *Les Affaires politiques de l'Indochine, op. cit.*

⁴⁰ En Annam en novembre 1916 un service de renseignement est installé à la résidence supérieure, dirigé par un inspecteur de la Garde indigène, presque seul membre du service.

⁴¹ Patrice Morlat, *La répression coloniale au Vietnam, op. cit.*, p. 21.

⁴² Patrice Morlat dénombre 145 exécutions et 125 condamnations aux travaux forcés.

Son second mandat (1917-1919) est marqué par une accélération de ce processus. Le Gouverneur général fusionne polices judiciaires et municipales au sein du « Personnel de la police d'Indochine », et crée en son sein la Sûreté générale indochinoise en juin 1917, pour prévenir les « atteintes à la Sûreté de l'État », et surveiller les étrangers. Il s'entoure d'un délégué de la Sûreté générale pour coordonner les efforts de la police, délégué rattaché à la Direction des Affaires politiques et indigènes de l'Indochine. Au Tonkin, en Annam et en Cochinchine, le personnel de la Sûreté est dirigé par un contrôleur nommé par Albert Sarraut et investi des attributions d'un commissaire de police. Le contrôleur dirige les deux agents de la Sûreté se trouvant dans chaque province, leur faible nombre les obligeant à collaborer avec les polices locales, à savoir la police urbaine dirigée par les commissaires de police nommés... par le Gouverneur général à nouveau⁴³. Leur recrutement, parmi les administrateurs des services civils des quatre premières classes, se fait sur examen de traduction, d'interrogatoires, d'écritures de rapports d'agents (et droit pénal et administratif pour les commissaires).

La Sûreté générale est divisée en dix sections, dont la première consiste en un « service d'information politique surveillance des gouvernements et des individus suspects, contrôle de la presse et des associations⁴⁴ ». En 1924, la quatrième section (« identifications, interdictions de séjour, photographies et fichage⁴⁵ ») se dote d'un service anthropométrique et d'un laboratoire photographique à même de fournir des documents à la première section. Petit à petit, une organisation à même de produire des centaines de dossiers individuels de surveillance et d'en rendre compte régulièrement *via* des notes mensuelles au Gouverneur général est ainsi constituée.

Cette organisation de la surveillance s'insère donc dans le contexte de la lutte contre le Komintern et sa rationalité est profondément anticomuniste, même si pas exclusivement. Dans les années qui suivent la structuration progressive du communisme international, et notamment après la tentative d'assassinat politique du Gouverneur général Martial Merlin, ces organisations prennent de plus en plus de place dans le gouvernement colonial en Indochine⁴⁶. Ainsi, si le champ politique, par l'action d'Albert Sarraut et de ses commis, a accouché d'une administration de la surveillance politique, ce sont rétroactivement ces administrations qui orientent l'action du champ politique pendant l'entre-deux-guerres.

⁴³ Sauf en Annam (Garde indigène).

⁴⁴ Patrice Morlat, *La répression coloniale au Vietnam, op. cit.*, p. 51.

⁴⁵ *Ibid.*

⁴⁶ Patrice Morlat, « Projets coloniaux et mise en pratique... », art. cit.

Les administrateurs de la surveillance politique circulent, et avec eux, les savoir-faire et les préoccupations de la surveillance se répandent. Quelques acteurs politiques occupent une position centrale dans la généralisation d'institution de la surveillance politique des impérialisés. Jules Brévié, qui joue un rôle prépondérant dans la création de la Sûreté en AOF, avait ainsi déjà développé un intérêt pour la surveillance politique comme lieutenant-gouverneur du Niger et du Soudan, faisant des liens entre les pèlerinages à La Mecque et la diffusion du bolchévisme⁴⁷. Quant à Jules Carde, il poursuit les efforts de surveillance politique initiés en AOF lorsqu'en 1934, il tente de créer en Algérie un système de surveillance comparable. Lorsqu'il était lieutenant-gouverneur du Dahomey, Marcel de Coppet avait de son côté déjà promu le recours au renseignement comme alternative à la répression. Enfin, Albert Sarraut et ses commis voyagent régulièrement entre l'Indochine et l'Hexagone, et sont les protagonistes de l'institutionnalisation de la surveillance politique des impérialisés dans ces deux espaces.

Dans ces circulations, la métropole constitue un lieu central de socialisation impériale, de mise en commun d'expériences issues des quatre coins de l'empire, et de constitution d'un sens commun de la surveillance politique. Cette centralité métropolitaine de la surveillance des impérialisés se remarque notamment dans la profusion des institutions du contrôle et de l'assistance en France des originaires de l'empire pendant l'entre-deux-guerres.

2. Le foisonnement des institutions de contrôler et d'assistance des impérialisés en France

Le paysage de l'assistance et du contrôle des impérialisés en France à la fin de la Première Guerre mondiale est hétérogène. Il mêle des acteurs privés et des institutions publiques, des administrations du ministère de la Guerre, de l'Intérieur ou des Colonies, et ce dans une circulation constante des hommes, surveillants comme surveillés, et des idées entre l'empire et sa métropole. L'ensemble de ces institutions de surveillance et d'assistance concourent à créer un contrôle étroit des impérialisés, ainsi qu'à légitimer l'idée d'un problème public spécifique lié à leur présence en France. Les frontières entre la surveillance et l'assistance sont poreuses : ces deux jambes de la politique impériale en France ne sont pas, à l'époque, conçues comme des activités séparées, voire pas comme des activités distinctes. Cette perméabilité, ainsi que

⁴⁷ Kathleen Keller, *Colonial Suspects*, *op. cit.*, p. 44.

l'histoire de la compétition pour le gouvernement des Colonies entre l'administration militaire et les services civils, explique le caractère concurrentiel des années de formalisation de la surveillance des impérialisés en France.

2.1 Le maillage de l'assistance en métropole : l'impulsion de l'initiative parapublique

Le domaine de l'assistance des impérialisés en France pendant l'entre-deux-guerres est celui qui associe le plus l'initiative publique et privée. En particulier, d'anciens administrateurs coloniaux se réinvestissent au soir de leur carrière publique dans des structures parapubliques ou privées. Les mêmes profils voire les mêmes acteurs contribuent ainsi à une stratification institutionnelle de la philanthropie coloniale en France, partageant tous l'hypothèse d'un contrôle doux que pourrait incarner l'assistance. Plusieurs structures qui développent ce contrôle par la philanthropie coloniale vont maintenant être présentées.

2.1.1 Comité d'aide et d'assistance coloniale (1914)

La première des structures dites d'assistance impériale en France est créée dès les premiers jours de la guerre. Le Comité d'aide et d'assistance coloniale (CAAC) est ainsi fondé le 2 août 1914, sous le patronage du président de la République. Les présidents d'honneur de la société ne sont autres que les ministres de la guerre Pierre Roques et des Colonies Gaston Doumergue eux-mêmes⁴⁸. Des cadres du champ politique impérial y sont impliqués : le comité est présidé par Henry Bérenger, sénateur radical de la Guadeloupe depuis 1912, et vice présidé par Gratien Candace, son ami député de la première circonscription de Guadeloupe. On y trouve aussi les députés de Guyane Albert Grodet, d'Inde Paul Bluysen. L'un des secrétaires est le député de la réunion Louis Gasparin. L'ancien ministre de la Marine et ancien Gouverneur général de l'Indochine Jean-Marie de Lanessan, Eugène Étienne (l'un des chefs du parti colonial et député inamovible du Parti républicain démocratique dans la circonscription d'Oran de 1881 à 1919), Alexandre Millerand, alors député et ancien ministre de la Guerre, ou encore Charles Lutaud, Gouverneur général de l'Algérie⁴⁹.

⁴⁸ *Comité d'aide et d'assistance coloniale*, Paris, Exercice 1915-1916.

⁴⁹ Julie d'Andurain, « Réseaux politiques et réseaux d'affaires : le cas d'Eugène Etienne et d'Auguste d'Arenberg », *Publications de la Société française d'histoire des outre-mers*, n° 6, vol. 1, 2008, p. 85-102.

Le monde militaire y est d'ailleurs bien représenté, avec le général Joffre (commandant en chef des armées françaises qui s'est auparavant illustré dans les guerres coloniales), le général Dubail, gouverneur militaire de Paris, le général Hubert Lyautey, le général Charles Moinier (commandant supérieur des troupes de terre et de mer de l'Afrique du Nord) et Henri de Lacroix, ancien généralissime né en Guadeloupe et impliqué les campagnes d'Indochine entre 1883 et 1886⁵⁰. Enfin, le général Famin est le directeur des troupes coloniales au ministère de la Guerre depuis 1914, Général d'infanterie coloniale qui participa à des campagnes au Sénégal, au Cambodge, au Tonkin, également l'auteur d'ouvrages sur le colonialisme⁵¹. Ce dernier est le même acteur qui organise parallèlement le SOTC, et qui s'investit symboliquement dans diverses associations de philanthropie coloniale dans l'Hexagone.



Figure 3 : Le général Pierre Famin, directeur des troupes coloniales⁵².

⁵⁰ Lyautey s'était d'ailleurs illustré par son *Du rôle colonial de l'armée*, en 1900. Voir Julie d'Andurain, « La méthode Lyautey », *Inflexions*, n° 41, vol. 2, 2019, p. 35-40 ; et Daniel Rivet, *Lyautey et l'institution du protectorat français au Maroc : 1912-1925*, Paris, l'Harmattan, 1988 ; et Rémy Porte, « L'empreinte coloniale », in *Joffre*, Paris, Tempus, 2016, p. 55-78.

⁵¹ *Armée coloniale et troupes de la marine*, Chartres, Imprimerie Garnier, 1885 ; *Au Tonkin et sur la frontière du Kwang-Si*, Paris : A. Challamel, 1895 ; et *L'armée coloniale*, Paris, H. Charles-Lavauzelle, 1900.

⁵² Henri Manuel, *Portrait de Pierre Famin*, date inconnue, Bibliothèque nationale de France, département Société de Géographie.

Du personnel industriel (le vice-président Émile Bougenot, industriel de la canne à sucre en Martinique, et son fils, le trésorier du comité Louis Bougenot, et Rochemont, commissaire-exportateur à Bordeaux) et intellectuel (Alcide Delmont, avocat et président d'honneur de la Solidarité coloniale ; le docteur Vitalien, président de la Solidarité coloniale ; le syndicat de la presse) s'investit aussi dans le CAAC⁵³.

L'objectif de ce comité est, selon ses statuts, « de venir en aide par secours de toute nature à l'occasion de la guerre et aussi longtemps qu'il sera nécessaire à tous les coloniaux victimes de la guerre et plus particulièrement aux officiers et soldats, aux fonctionnaires de tout ordre, aux Créoles, colons et indigènes qui auraient notoirement besoin d'être secourus⁵⁴ ». Basée à Bordeaux puis à Paris, cette société se concentre essentiellement sur le versement de fonds aux soldats créoles – il s'agit de la catégorie utilisée dans les documents cités – venus des Antilles françaises pour participer à la défense de la France. Selon ses rapports d'activité, qui insistent sur l'importance de son aide aux dits créoles et qui ne mentionnent qu'à la marge des « indigènes⁵⁵ » qui sont pourtant censés être citoyens, ce « secours colonial⁵⁶ » semble destiné aux Français blancs davantage qu'aux impérialisés. Ainsi, les actions de ce comité semblent s'adresser avant tout aux troupes coloniales conçues comme « la coloniale blanche⁵⁷ ». Pour autant, ce CAAC jette certaines bases (en termes de réseaux, de préoccupations, de modalités d'organisations) de l'organisation de l'assistance impériale.

2.1.2 Le comité d'assistance aux troupes noires (1915)

2.1.2.1 La structure du CATN

Inspirée de la première, la seconde des structures pouvant incarner ce contrôle par la philanthropie est le Comité d'assistance aux troupes noires (CATN), qui se dédie spécifiquement et explicitement à une population sur une base raciale. Ce comité est « constitué le 24 mars 1915, dont le président est J. M. Le Cesne, vice-président de la Compagnie française

⁵³ Il s'agit d'une Société fondée le 3 décembre 1898, puis approuvée comme Société de secours mutuels par arrêté ministériel du 3 septembre 1907 et publiant régulièrement un Bulletin. Sur Louis Bougenot, voir Émile Eadie, « Emile Bougenot, un gadzart à la Martinique : 1838-1925. La vapeur dans la fabrication du sucre à la Martinique de 1860 à nos jours », Thèse de doctorat en histoire, École des hautes études en sciences sociales, 1994.

⁵⁴ *Comité d'aide et d'assistance coloniale*, Paris, Exercice 1915-1916, statuts, article 2.

⁵⁵ *Ibid.*

⁵⁶ *Ibid.*

⁵⁷ « La composante métropolitaine de la Coloniale, surnommée de manière impropre mais significative “la Coloniale blanche”, réunit des troupes d'infanterie et d'artillerie composées de citoyens français de métropole (et de quelques Algériens) et de citoyens coloniaux français issus des colonies prérévolutionnaires » (Ethan B. Katz, « Juif, musulman... et peut-être Français », in *Juifs et musulmans en France*, Paris, Belin, 2018, p. 49-97, note 45).

de l’Afrique occidentale et qui compte en son sein de nombreuses personnalités coloniales ayant des intérêts économiques en AOF⁵⁸ ». Comme plus tard pour le Comité d’assistance aux travailleurs indochinois, *La Dépêche coloniale illustrée* ouvre ses colonnes au CATN pour un numéro spécial en 1917, commandé et cofinancé par Albert Sarraut⁵⁹. Ce numéro de *La Dépêche coloniale illustrée* concentre des contributions d’acteurs accumulant les plus importants des capitaux impériaux : Eugène Étienne, déjà membre du CAAC, Ernest Roume (ex-Gouverneur général de l’AOF et nouveau Gouverneur général de l’Indochine)⁶⁰, Pierre Mille (journaliste spécialisé dans les questions coloniales), Martial Merlin (Gouverneur général de l’Afrique-Équatoriale française de 1909 à 1917 – et futur Gouverneur général de l’AOF et de l’Indochine)⁶¹, Gabriel Angoulvant (ancien administrateur au Tonkin, gouverneur en Côte d’Ivoire où il mène une politique très répressive face aux révoltes anticoloniales, et, plus tard en 1917 de l’AÉF et par intérim de l’AOF en 1918)⁶², Georges Hardy (alors directeur de l’enseignement en AOF)⁶³, Maurice Delafosse (ethnologue, africaniste, professeur à l’École coloniale jusqu’en 1915)⁶⁴. Enfin, le CATN compte dans ses membres les plus éminents le président du CAAC lui-même, Henry Bérenger, sénateur de Guadeloupe. En somme, un même agglomérat d’entrepreneurs, d’administrateurs et d’intellectuels compose ce second comité aux propriétés sociales proches du premier⁶⁵. Notons en particulier la présence parmi les membres du CATN d’Albert Duchêne, qui sera plus tard directeur des Affaires politiques du ministère des Colonies, et donc à la tête du CAI. Basée à Paris, l’association a également une antenne à Dakar, patronnée par le Gouverneur général.

Par ailleurs, les ressources matérielles du comité sont fournies par la direction des troupes coloniales au ministère de la Guerre (dirigée par Pierre Famin), le ministère des Colonies, le Gouvernement général de l’AOF, et les gouvernements locaux de l’AOF.

⁵⁸ Cécile Van den Avenne, « Bambara et français-tirailleur », *Documents pour l’histoire du français langue étrangère ou seconde*, n° 35, 2005, p. 123-150.

⁵⁹ Le Comité d’assistance aux troupes noires, *La Dépêche colonial illustrée*, février 1917, (ANOM, INDO/NF/225).

⁶⁰ Nathalie Rezzi, « Les Gouverneurs généraux de la France coloniale (1880-1914) », *op. cit.*, p. 89.

⁶¹ Jean-Baptiste Pierchon, « Le Gouverneur général Martial Merlin », Thèse de doctorat en histoire du droit et des institutions, Université Montpellier 1, 2010.

⁶² Répression dont il expose lui-même les principes dans *La pacification de la Côte d’Ivoire : 1908-1915, méthodes et résultats*, 1916 (ouvrage préfacé par un autre « pacificateur » colonial – et alors ministre de la Guerre – Joseph-Simon Galliéni).

⁶³ Voir son manifeste : *Une conquête morale : l’enseignement en AOF*, Paris, Armand Colin, 1917.

⁶⁴ Jean-Loup Amselle, Emmanuelle Sibeud, *Maurice Delafosse : entre orientalisme et ethnographie*, Paris, Maisonneuve et Larose, 1998.

⁶⁵ M. le général Archinard, ancien membre du Conseil supérieur de la Guerre ; Pascal Buhan, ancien président de la chambre de commerce de Bordeaux ; Beurdeley, chef de bureau au ministère des Colonies, délégué par intérim du Gouvernement général de l’Afrique occidentale française à l’Office Colonial ; J. Chailley, directeur général de l’Union Coloniale Française ; Duchêne, directeur des services de l’Afrique au ministère des Colonies ;

Le numéro de la *Dépêche coloniale illustrée* est l'occasion pour un certain nombre d'acteurs du contrôle de se faire remarquer et de poursuivre la formalisation d'une pensée politique impériale. Celle-ci articule l'humanisme des discours à la répression dans la pratique, le racialisme teinté d'ethnographie dans les écrits à un universalisme au service de la domination française.

2.1.2.2 Discours et pratiques du CATN

Ainsi, après les contributions du petit monde de cette administration plus ou moins savante ou de cette science plus ou moins administrative de l'Afrique, le numéro spécial s'ouvre sur une présentation du CATN⁶⁶. L'association se place notamment sous le patronage de la Société antiesclavagiste de France, l'un des présidents d'honneur du CATN étant Charles-Marie Le Myre de Vilers, président de la précédente société⁶⁷. Sa mission, l'assistance des troupes noires en France, se justifie selon une publication du comité par la nécessité de trouver un personnel qualifié et expérimenté, comprenant les us et coutumes des colonisés afin de les assister au mieux et honorer leur dévouement à la guerre. Mais il s'agit aussi d'une philosophie toute politique, le CATN ayant foi en « une bonne politique indigène qui, seule, nous attachera définitivement les populations d'une portion magnifique de notre empire colonial⁶⁸ ».

Ce comité ayant « pour objet de venir en aide matériellement et moralement aux auxiliaires noirs de l'Afrique-Occidentale française combattant dans les rangs de notre armée ainsi qu'à leurs veuves et à leurs orphelins⁶⁹ », il concourt notamment, avec l'association des dames françaises, à l'ouverture d'institutions médicales réservées aux Africains. À Marseille, l'hôpital auxiliaire n° 223 est ainsi ouvert le 7 juillet 1915 dans l'école de l'Évêché, sur le boulevard de la Major, par ailleurs hôtel de police depuis 1908.

⁶⁶ Sur les notions d'expert·e, d'intellectuel·le et d'administrateur colonial dans les territoires d'Afrique subsaharienne sous domination française, voir les références mentionnées dans la note 104 de l'introduction.

⁶⁷ LH/1585/78. Préfet d'Alger en 1869-1970, il est ensuite gouverneur de Cochinchine (1879-1881 puis 1881-1883) et ministre plénipotentiaire à la Cour d'Annam. Il est aussi député de la Cochinchine sans interruption de 1889 à 1902. Cet acteur est au centre d'un développement dans Isabelle Merle, Adrian Muckle, *L'Indigénat. Genèses dans l'Empire français*, op. cit., p. 64-72 ; et est évoqué dans Patrice Morla, *Les Affaires politiques de l'Indochine*, op. cit.

⁶⁸ Le Comité d'assistance aux troupes noires, *La Dépêche colonial illustrée*, février 1917, p. 51.

⁶⁹ Le Comité d'assistance aux troupes noires, *La Dépêche colonial illustrée*, février 1917, p. 52.

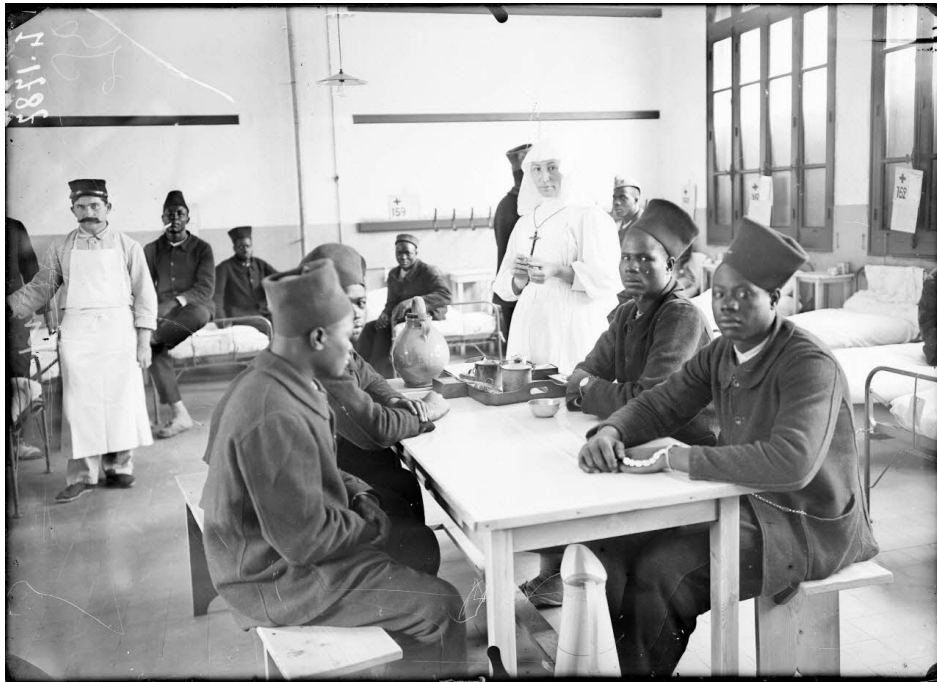


Figure 4 : Intérieur de l'hôpital auxiliaire n° 223 de Marseille novembre 1916⁷⁰.

Cette initiative marseillaise, où le CATN a un ancrage particulier, s'inscrit dans une série de constructions d'institutions médicales qui maillent progressivement les lieux de vie des troupes originaires d'Afrique. À Fréjus le 1^{er} août 1915, puis le 1^{er} août 1916, deux hôpitaux complémentaires sont ainsi ouverts, à Menton, quatre établissements sont ouverts entre le 2 février 1915 et le 10 août 1916. À Arcachon, à la Teste-de-Buche (Gironde), à Nogent-sur-Marne, des hôpitaux pour Sénégalais sont créés. Ensemble, ces établissements représentent selon le CATN plus de 560 000 journées d'hospitalisation pour près de 20 000 Sénégalais malades ou blessés. Si le CATN ne gère pas le personnel médical, il fournit de la nourriture et du matériel sanitaire aux établissements⁷¹.

⁷⁰ Albert Samama-Chikli, négatif sur plaque de verre, 13x18cm, novembre 1916, SPA 34 L 1787, © Albert Samama-Chikli/ECPAD/Défense.

⁷¹ Le Comité d'assistance aux troupes noires, *La Dépêche coloniale illustrée*, février 1917, p. 52.



Figure 5 : Sénégalais. Le docteur Bonnafous. [Légende d'origine]⁷²

Le CATN se destine aussi à des actions d'assistance, comme l'envoi de colis alimentaires, de vêtements chauds et de médicaments aux prisonniers outre-Rhin. Le comité s'occupe de repérer les soldats mutilés et « définitivement inutilisables⁷³ » et les prétuberculeux pour qu'ils soient « renvoyés en Afrique » après avoir « inutilement encombré [les] hôpitaux ». Dans cet ordre d'idées, le CATN cherche à distinguer les éléments particulièrement méritants, que ce soit par des emplois dans l'administration coloniale ou par des honneurs comme des médailles, de fanions ou des titres. Pour les membres du comité, cette question relève d'une grande importance politique et peut contribuer à légitimer la politique impériale française de ces temps de guerre :

Le Comité a estimé qu'il convenait de récompenser ainsi l'héroïsme déployé par nos troupes noires : alors que les bataillons métropolitains cités à l'ordre de l'armée ont tous un fanion d'honneur, il aurait été vraiment regrettable que nos Sénégalais n'eussent point le leur.

Il s'agit donc dans une certaine mesure d'égaliser le traitement symbolique des troupes indigènes sur le standard de reconnaissance symbolique accordé aux militaires français blancs.

⁷² *Ibid.*

⁷³ Le Comité d'assistance aux troupes noires, *La Dépêche coloniale illustrée*, février 1917, p. 52. Les citations suivantes sont tirées de ce même document.

Il s'agit-là de moins prêter le flanc à une critique du racisme de la gestion militaire, mais aussi et surtout de ne pas décourager les Tirailleurs leur laissant penser que les efforts fournis au combat ne seraient pas dignes de reconnaissance. Ceci, en effet, serait la porte ouverte à une baisse de motivation des troupes, voire à des critiques des Français, ou encore du colonialisme, ou même à une jonction avec l'ennemi.

Dans le même ordre d'idées, l'association s'enquiert de fournir aux troupes africaines en France des distractions, en marge de ses lieux de vie et des hôpitaux. La question du divertissement des troupes coloniales semble faire jaillir celle de la légitimité de la politique impériale elle-même :

Loin de leurs familles, dans un milieu social où tout leur est étranger, il était à craindre que nos Sénégalais se laissent rapidement gagner par l'ennui lorsqu'ils ne sont point mêlés à l'action dans les premières lignes du front. Pour y remédier, le Comité a fait don à nos troupes noires d'un certain nombre de ballons de football, de jeux indigènes, etc. Des instruments de musique ont été achetés et remis aux bataillons qui les avaient demandés en vue de permettre l'organisation de noubas.

Dans les hôpitaux, des jeux ont été également envoyés : foot-balls, jeux de massacre, jeux de tonneau, jeux de wali, jeux de dames, etc., ainsi que des publications illustrées.

L'offre de cours de français organisé par le CATN s'inscrit dans la même philosophie : il s'agit dans les hôpitaux et les dépôts coloniaux d'occuper des soldats vus comme désœuvrés, et potentiellement agités, autant que de permettre une meilleure compréhension des soldats avec leurs interlocuteurs et interlocutrices françaises.

Les initiatives du CATN s'inscrivent typiquement dans les pratiques et les discours empreints d'un paternalisme bourgeois traditionnellement adressé à la classe ouvrière au XIX^e siècle, mais reconfiguré dans une problématisation raciale de la situation⁷⁴. C'est ainsi que le Comité déploie des efforts pour fonder des « foyers coloniaux », dans lesquels les tirailleurs « pourront se retrouver entre eux dans leurs moments de liberté et éviter le désœuvrement et les inconvénients qui en résultent : alcool et mauvaises fréquentations⁷⁵ ».

⁷⁴ Anaïs Albert, Mathilde Rossigneux-Méheust, « Une question économique dominée par des enjeux moraux », *Histoire, économie & société*, vol. 32, no. 3, 2013, p. 3-12.

⁷⁵ Le Comité d'assistance aux troupes noires, *La Dépêche coloniale illustrée*, février 1917. Ces mots sont quasiment identiques à ceux du rapport du docteur Louis-René Villermé, *Tableau de l'état physique et moral des ouvriers employés dans les manufactures de coton, de laine et de soie*, Paris, Jules Renouard et Cie, 1840.

2.1.3 Le comité d'assistance aux travailleurs indochinois (1916)

2.1.3.1 La structure du CATI

Concernant les troupes et travailleurs indochinois en France, une organisation similaire voit le jour quelques mois plus tard : le comité d'assistance aux travailleurs indochinois (CATI). Il s'agit de la structure la plus emblématique des initiatives parapubliques de contrôle par la philanthropie. Comme le CATN, l'étude de ce comité permet de comprendre la progressive mise en place de la notion de contrôle des impérialisés en France, mais elle est tout particulièrement importante pour appréhender le prisme indochinois que prend par la suite le CAI. Si un vrai chantier de recherche mériterait d'être mené sur ces comités, les racines et débouchés du CATI, le comité a déjà été brièvement remarqué dans quelques travaux⁷⁶.

Le CATI est une association créée fin 1915-début 1916, à l'initiative des membres de la Fondation Lucien de Reinach. Administrateur colonial en Indochine, Lucien de Reinach (1864-1909) était en train de devenir une figure riche en capitaux impériaux au moment de sa mort. Déjà fort d'une carrière d'administrateur au Laos, de la réalisation de diverses missions pour l'administration coloniale, il était également l'auteur d'ouvrages et d'articles typiques du registre de l'administrateur colonial⁷⁷. À sa mort prématurée, une de ses « proches parentes⁷⁸ » entre en contact avec l'Union coloniale française (UCF) afin de créer une fondation pour « secourir les coloniaux civils et militaires, malades ou nécessiteux », mais aussi les « veuves et orphelins » de fonctionnaires coloniaux. Il s'agit aussi de « récompenser les grands ouvriers de la cause coloniale, dont la carrière, souvent ignorée du public, devait être donnée en exemple », autrement dit de donner des pistes d'institutionnalisation et de légitimation du capital impérial. À sa création en 1911, la fondation réunit notamment des membres de l'UCF, industriels, entrepreneurs, savants et administrateurs coloniaux. Si la fondation est privée, elle est « reconnue d'utilité publique » en 1912 et installe son siège au 17, rue d'Anjou, dans le huitième arrondissement de la capitale.

Fin 1915, au cours d'une des réunions du comité (sorte de conseil d'administration) de cette fondation, Ernest Roume, ancien Gouverneur général de l'AOF (1902-1907) et nouveau Gouverneur général de l'Indochine (janvier 1915-avril 1916), attire l'attention de ses collègues

⁷⁶ Voir introduction, note 16.

⁷⁷ Lucien de Reinach, *Le Laos*, Paris, Charles, 1901 ; et *Notes sur le Laos*, Paris, Vuibert et Nony, 1906.

⁷⁸ Jules Charles-Roux, *Fondation Lucien de Reinach*, Union coloniale française, 1912, p. 18-19. Les citations suivantes sont extraites du même document.

sur la situation des Indochinois en France et les insuffisances de leur assistance par l'État⁷⁹. Il rappelle l'existence du CATN, encourageant à s'inspirer de cette structure pour les Indochinois. En conséquence, le 8 janvier 1916, une réunion publique est organisée dans les locaux de la banque de l'Indochine à Paris, donnant lieu à la création de la nouvelle structure. Cette réunion n'est présidée par autre que Charles Le Myre de Vilers, président de la Société antiesclavagiste de France, et l'un des présidents d'honneur du CATN. Le président du CATN, Le Cesne, est lui-même membre du nouveau CATI. La multiappartenance est donc la norme dans ces comités de charité impériale.

La composition socioprofessionnelle des membres du CATI s'inscrit dans la lignée des deux précédents comités. À nouveau, à côté de quelques industriels et intellectuels, le personnel politique colonial y est très présent : le président est Frédéric Metetal, avocat à la cour d'appel de l'Indochine et ancien maire de Hanoï, président de la section de l'Indochine de l'UCF ; les présidents d'honneur sont, entre autres, Henri Bérenger (président du CAAC et membre du CATN, sénateur de Guadeloupe), Paul Doumer (ancien ministre et ancien Gouverneur général de l'Indochine) ou encore Albert Sarraut, alors ministre de l'instruction publique et déjà ancien Gouverneur général de l'Indochine.

En avril, le CATI atteint un nouveau stade de formalisation, en « s'adjoignant comme inspecteur M. du Vaure, administrateur de 1^{ère} classe des services civils de l'Indochine en retraite⁸⁰ ». Sa mission est de visiter les lieux de vie des travailleurs indochinois, et de rédiger des rapports détaillés sur leurs conditions de vie⁸¹. Pierre Famin, par ailleurs déjà alors à la tête du SOTC, apporte son soutien à l'initiative. Financièrement, l'essentiel des fonds du CATI vient d'une souscription (56975 francs) et d'une subvention du comité de répartition des fonds souscrits par les colonies pour les œuvres de guerre (100000 francs). La fondation Lucien de Reinach est enfin l'un des principaux donateurs du CATI (10000 francs en 1916).

Enfin, progressivement, le CATI se dote de comités locaux, structurés pour mener à bien les objectifs de l'association. Leur structure imite celle du CATI national, avec une filiation politique identifiable. Ainsi, à Toulouse, le président d'honneur du comité local n'est autre qu'Albert Sarraut⁸².

⁷⁹ « Comité d'assistance aux travailleurs indochinois », *Les Annales coloniales : organe de la « France coloniale moderne »*, Paris, 15 janvier 1918, Ruedel, Marcel (directeur de publication).

⁸⁰ *Ibid.*, p. 66.

⁸¹ ANOM, FM, 1SLOTFOM/1, Rapports de Buffel du Vaure, 29 avril 1916 ; 2, 4, 5, 7, 8, 9 et 25 mai 1916 ; 20, 29 et 30 juillet 1916.

⁸² ANOM, FM, 1SLOTFOM/1, rapport de M. du Vaure, au président du CATI, 25 mai 1916.

2.1.3.2 Discours et pratiques du CATI

L'objectif charitable du CATI est un décalque de celui du CATN : « veiller au bien-être matériel et moral⁸³ » des Indochinois en France, « leur assurer les soins dont ils pourraient avoir besoin » et « leur procurer des distractions qui leur feront moins regretter l'éloignement du foyer ». L'objectif politique est également comparable à celui du CATN : « il faut qu'en rentrant dans leur pays natal, après une paix glorieuse, ils [les Indochinois] emportent un précieux souvenir de leur séjour en France, où ils auront reçu une amicale hospitalité ». Plus précisément, « l'association se propose une mission de préservation morale et de philanthropie pratique qui s'exercera en dehors des heures de travail réglementaires auxquels sont astreints ces ouvriers ». En plus des « travailleurs indochinois malades ou convalescents », le CATI dirige son activité vers leurs « veuves et [...] leurs orphelins ».

Ceci passe, comme dans le cas du CATN, par la création d'hôpitaux réservés aux Indochinois en France. Ces hôpitaux spéciaux sont justifiés par des arguments de trois ordres, mais relevant tous d'une même logique. Premièrement, la barrière de la langue : afin de se faire comprendre et de ne pas être trop isolés dans la maladie, les tirailleurs coloniaux auraient intérêt à être groupés. Deuxièmement, des questions de nourriture : pour le moral des troupes, il y aurait intérêt à préparer des repas conformes aux coutumes des impérialisés. Si ces deux arguments ne légitiment pas définitivement la création d'hôpitaux spéciaux, c'est le troisième qui donne la raison plus profonde : la cohabitation multiraciale au sein d'un hôpital serait propice à engendrer des « froissements⁸⁴ » raciaux.

Le premier centre de soins ainsi construit pour les Indochinois est implanté à Marseille, boulevard des Dames, sur un terrain prêté par la Compagnie transatlantique. Géré par l'association des dames françaises, l'hôpital auxiliaire 227 est subventionné par le CATI. L'établissement, comportant 167 lits, est inauguré le 30 avril 1916, en présence de Pierre Famin. Le CATI et l'association des Dames françaises ouvrent également l'hôpital auxiliaire 219 à Bordeaux, le second centre de présence de travailleurs indochinois en France. Cet établissement construit dans une ancienne salle des fêtes compte 110 lits et est inauguré le 18 septembre 1916, par le même Pierre Famin. À Toulouse (avril 1916, 270 lits), à Bergerac, à Fréjus (540 lits), à Saint-Louis (au nord de Marseille, 361 lits) d'autres hôpitaux indochinois

⁸³ « Comité d'assistance aux travailleurs indochinois », *Les Annales coloniales : organe de la « France coloniale moderne »*, Paris, 15 janvier 1918, Ruedel, Marcel (directeur de publication), p. 65. Les citations suivantes sont extraites de la même source.

⁸⁴ *Ibid.*, p. 66.

sont construits. Dans ces établissements, les soins sont prodigués par des religieuses et des « infirmiers annamites⁸⁵ », sous l'autorité d'un médecin indochinois et d'un médecin français.



Figure 6 : Le CATI en Gironde (hôpital indochinois de Bordeaux)⁸⁶.

Comme le CATN, le CATI s'occupe aussi de fournir aux travailleurs indochinois « tout ce qui pouvait augmenter leur bien-être : jeux divers, instruments de musique, accessoires de théâtre permettant de jouer la comédie, friandises, vêtements imperméables, etc.⁸⁷ ». Des costumes et des accessoires de théâtre sont ainsi importés par le Gouverneur général d'Indochine sur demande du CATI, et des troupes sont constituées à Ripault, Bassens, Saint Médard, Pau, Toulouse et Bergerac. Une équipe de football est formée près de Pau (et d'autres « un peu partout⁸⁸ »), se mesurant lors de rencontres ponctuelles aux équipes françaises de Tarbes et Pau. Des jeux sont fournis, des ingrédients indochinois sont importés, et des fêtes sont organisées par le CATI dans les foyers, notamment pour le Têt Nguyễn Dán.

⁸⁵ *Ibid.*, p. 67.

⁸⁶ « Comité d'assistance aux travailleurs indochinois », *Les Annales coloniales : organe de la « France coloniale moderne »*, Paris, 15 janvier 1918, Ruedel, Marcel (directeur de publication), p. 68. Caudéran est aujourd'hui un quartier de Bordeaux, mais était en 1916 formellement indépendante, quoique voisine. On remarque sur la photographie que « les sœurs infirmières » ne sont pas désignées nominalement, et que les infirmiers indochinois (au dernier rang) ne sont même pas mentionnés, nominalement ou collectivement, dans la légende.

⁸⁷ ANOM, FM, 1SLOTFO/7, personnel attaché au service, rapport ND, NS, p. 10.

⁸⁸ « Comité d'assistance aux travailleurs indochinois », art. cit. p. 68.



L'Oriental-Club (Equipe de foot-ball) et le théâtre annamite du Pont Long.

Figure 7 : Photographies d'un club de football et d'une compagnie de théâtre au camp d'aviation du Pont-Long (Pau)⁸⁹.

Les divertissements destinés aux Indochinois sont centralisés au sein de foyers qui leur sont réservés. Le foyer peut se résumer en « une salle commune où peuvent se réunir pendant les heures de repos, en consommant des boissons hygiéniques⁹⁰ » les travailleurs indochinois. L'organisation de ces divertissements au sein de ces foyers sert à « retenir le travailleur dans son cantonnement en lui rendant le séjour agréable [pour] réduire autant que possible ses sorties en ville⁹¹ ». Ceci s'inscrit dans la logique paternaliste de contrôle de la classe ouvrière, réorientée au prisme d'une lecture raciale qui puise dans le registre de la gestion des travailleurs étrangers. Ceux-ci ont en commun avec les impérialisés d'être célibataires. Les autorités publiques comme privées cherchent à reproduire pour eux un cadre pouvant se substituer à l'environnement familial présumé des travailleurs français⁹². La tentation ségrégationniste pendant les années 1916-1918, observée précédemment à la suite des tensions raciales, se décline ainsi également sous la forme de ces foyers qui cherchent à réduire les interactions raciales sur le sol hexagonal. Les foyers servent aussi au contrôle moral et politique des impérialisés : avant l'ouverture des foyers, les contingents de travailleurs indochinois, parfois

⁸⁹ *Ibid.*, p. 63.

⁹⁰ ANOM, FM, 1SLOTOM/7, personnel attaché au service, rapport ND, NS, p. 10.

⁹¹ « Comité d'assistance aux travailleurs indochinois », art. cit., p. 68.

⁹² Sur ce dernier aspect, voir Stéphane Gacon, François Jarrige, « Les trois âges du paternalisme. Cantines et alimentation ouvrière au Creusot (1860-1960) », *Le Mouvement Social*, n° 247, vol. 2, 2014, p. 27-45.

employés loin des villes, « n'avaient à leur disposition que la chambrée comme lieu de réunion⁹³ », loin des regards des colonisateurs. À Bergerac, Bassens, Saint-Médard, Tarbes, Toulouse, Segues, Marseille, des foyers indochinois sont ainsi créés à l'initiative du CATI.

2.1.4 La sous-traitance des cours de français

Comme le CATN, le CATI organise des cours de français, pour lesquels il est partenaire de l'Alliance française (AF), n'ayant pas toujours les ressources humaines nécessaires pour remplir cette tâche. Créée en 1883, cette organisation non gouvernementale se donne comme mission d'enseigner le français à l'échelle impériale comme internationale⁹⁴. En 1907, l'AF est à l'initiative de la création du comité Paul Bert qui se charge du patronage des étudiants indochinois de France, et dont le siège social se situe dans les locaux de l'AF à Paris. Ce comité-là a davantage de portée que les précédents, car il survit à la guerre. La mission que se donne ce comité est également très politique. Retissant sa généalogie, un article de *l'Éveil économique de l'Indochine* affirme ainsi, en 1933, que :

L'inconduite, le jeu, les intrigues révolutionnaires tiennent beaucoup de place dans la vie de trop d'étudiants d'Asie en France, comme en Angleterre ou en Allemagne. Le péril apparaissait déjà si grave en France, en 1906, que des hommes éminents, comme M. le conseiller d'État J. Gautier et M. l'inspecteur général des colonies A. Salles, groupèrent autour d'eux, sous le nom de Comité Paul Bert, des amis de l'Indochine, pour surveiller et guider les jeunes Annamites et Cambodgiens, dont la présence en France leur était signalée. Ce comité s'est ainsi occupé de nombreux pupilles, depuis les fils du roi de Luang Prabang jusqu'à la fille d'un carrossier tonkinois. Sa tutelle était paternelle, mais très effective. Il a connu bien des avatars et remédié à nombre de situations fâcheuses.⁹⁵

De la même manière, à la fin de la guerre, les missions du SOTC sont complétées par le volontarisme de la Mission laïque française (MLF). Il s'agit d'une structure associative qui s'est notamment donné comme mission la diffusion d'un enseignement laïque dans les territoires sous domination française, pour y concurrencer les missions d'enseignement religieuses⁹⁶. En France, la MLF crée des cours de français pour travailleurs coloniaux et chinois. Cette mesure vient s'ajouter à certaines dispositions du même ordre déjà prises par le SOTC, et est vue par ce service de tutelle comme à même de participer à « l'amélioration de la condition matérielle

⁹³ « Comité d'assistance aux travailleurs indochinois », art. cit., p. 68.

⁹⁴ Sara Legrandjacques, « Délivrer la langue ? Enseignement supérieur et enjeux linguistiques en Indochine française dans la première moitié du XX^e siècle », *Relations internationales*, n° 188, vol. 4, 2021, p. 27-41.

⁹⁵ *L'Éveil de l'Indochine*, n° 771, 8 janvier 1933, p. 5.

⁹⁶ Pour une étude de cas de la philosophie et des pratiques de la MLF en terrain impérial, voir Randi Deguilhem, « Exporter la laïcité républicaine : la Mission laïque française en Syrie mandataire, pays multiconfessionnel », in Pierre-Jean Luizard (dir.), *Le choc colonial et l'islam*, Paris, La Découverte, 2006, p. 383-399.

et morale des travailleurs⁹⁷ ». La constance et la finesse du maillage proposé par la MLF ainsi que la réception de cet enseignement par les travailleurs coloniaux et chinois constituent un véritable chantier de recherche à ouvrir. Mais la présence de cette association dans des études locales sur des groupements de travailleurs coloniaux témoigne de la progressive mise en place d'une assistance aux impérialisés⁹⁸.

Des structures publiques, privées et parapubliques sont donc en dialogue à l'intérieur d'un même champ d'activité : le contrôle et l'assistance des impérialisés. Ces initiatives parapubliques sont d'importantes étapes dans la progressive mise en place d'un contrôle spécifiquement destiné aux impérialisés pendant l'entre-deux-guerres. Ses missions – inspection, soin, divertissement, éducation et secours – se font dans une optique explicitement politique et impériale : il s'agit que les impérialisés ne soient pas déçus par le traitement qui leur est réservé, et qu'ils soient guidés vers des distractions conformes à l'idéologie portée par la société bourgeoise et coloniale de ces comités. De plus, ces associations sont en lien avec les services publics de contrôle. Le CATI, par exemple, adresse « à M. le Tri-Phu Nguyễn Van Vinh, attaché au service du contrôle au ministère des Colonies, tous les avis de décès⁹⁹ » de travailleurs indochinois qui lui parviennent pour en informer leurs familles. De plus, les liens entre le CATI et Pierre Famin sont étroits. Le CATI est donc en lien à la fois avec le SOTC et le CGTI à la fin de la guerre. De la même manière, le comité Paul Bert est pendant l'entre-deux-guerres l'un des interlocuteurs privilégiés du CAI en ce qui concerne la surveillance des étudiants indochinois en France. Le contrôle parapublic nourrit ainsi le contrôle public.

2.2 La surveillance en métropole : un champ concurrentiel ?

Si l'impulsion des politiques d'assistance des impérialisés en France naît en partie de l'initiative parapublique, pendant la guerre, concomitamment à la naissance des premières structures de contrôle, la surveillance politique au sens strict est quant à elle l'apanage des pouvoirs publics, civils et militaires. Les premières organisations du contrôle naissent pendant

⁹⁷ ANOM, FM, 1SLOTFOM/1, le président du conseil ministre de la Guerre aux commandants régionaux et département des groupements de travailleurs coloniaux, Nord-Africains, Indochinois et Chinois, 22 février 1918.

⁹⁸ Voir Laurent Dornel, « L'Empire au service de l'Arrière : les travailleurs coloniaux et l'économie de guerre. L'exemple du sud-ouest français », in Laurent Dornel et Sandrine Le Bras (dir.), *Les Fronts intérieurs européens : l'Arrière en Guerre, 1914-1920*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, p. 37-52.

⁹⁹ « Comité d'assistance aux travailleurs indochinois », *Les Annales coloniales : organe de la « France coloniale moderne »*, Paris, 15 janvier 1918, Ruedel, Marcel (directeur de publication), p. 67.

la guerre et, si elles se pérennisent plus ou moins, elles contribuent à la naissance d'un véritable champ concurrentiel de la surveillance impériale en France entre 1915 et 1940.

2.2.1 Une concurrence interministérielle : Le CGTI puis le CAI contre le SOTC (2)

La progressive mise en place des institutions de la surveillance impériale en France est le terrain d'une compétition assez vive entre le ministère de la Guerre et celui des Colonies. Chacune des deux administrations cherche à faire valoir son pouvoir sur les impérialisés en France. À travers cette concurrence, se rejoue dans une certaine mesure un processus qui a marqué la gestion des territoires sous domination française eux-mêmes, à savoir la progressive « civilisation¹⁰⁰ » de l'administration, ou le passage d'une administration militaire à une administration civile.

Le SOTC est ainsi créé en octobre 1915 à la direction des troupes coloniales du ministère de la Guerre, mais en avril 1917, c'est le ministère des Colonies qui, avant même la fin de la guerre, obtient la gestion du CGTI, jusqu'alors interne au SOTC. L'initiative est présentée dans l'arrêté même comme une tentative d'unification des services de contrôle, cette addition d'une nouvelle institution étant décrite comme une simple translation d'une autorité (militaire) à l'autre (coloniale). Le ministère des Colonies cherche enfin à créer son propre Service de contrôle des travailleurs de l'Afrique du Nord le 4 août 1917, alors même que ces fonctions doivent relever des ministères de la Guerre (SASM) ou de l'Intérieur.

Malgré ce virage, le ministère de la Guerre entend garder le contrôle de tous ses soldats, y compris impérialisés. Cette compétition se remarque autour de trois institutions principales : le commissariat général aux troupes coloniales (CGTC), le contrôle postal de Marseille, et la création du CAI.

2.2.1.1 Le commissariat général aux troupes coloniales au ministère de la Guerre

Le 11 octobre 1918, le ministre de la Guerre Georges Clemenceau institue au sein de son administration une nouvelle institution : le commissariat général aux troupes coloniales (CGTC). Le *Journal officiel de l'Afrique-Équatoriale française* publie un long courrier commun du ministre de la Guerre et de son homologue des Colonies (alors Henry Simon) au président de la République justifiant la création du nouveau service :

¹⁰⁰ Voir par exemple, pour le cas de l'Indochine, Pierre Brocheux, Daniel Hémy, « Structures d'une domination », in *Indochine, la colonisation ambiguë*, Paris, La Découverte, 2001, p. 75-116, et pour celui de l'Algérie, Charles-Robert Ageron, « L'évolution administrative et politique de 1871 à 1902 », in *Histoire de l'Algérie contemporaine*, Paris, Presses Universitaires de France, 1979, p. 17-72.

Il nous a paru opportun de centraliser, en les développant, les organismes de contrôle qui, dans les ministères de la Guerre et des Colonies, sont chargés de maintenir, dans des conditions matérielles et morales les plus favorables, les militaires français d'origine coloniale et les militaires et travailleurs indigènes originaires des possessions africaines dépendant du ministère des Colonies.¹⁰¹

Les ministres affirment que la présence coloniale en France a soulevé des problèmes parmi « les plus complexes et les plus urgents », nécessitant « une connaissance [et] une expérience précise » de la colonisation. Dans le contexte de la fin de la guerre, les deux hommes avancent qu'une vigilance particulière doit être de mise pour veiller à l'évolution politique impériale. Le retour dans les territoires colonisés est construit comme un problème à surveiller étroitement, pour « ne pas perdre de vue que chacun de ces indigènes rapportera dans ses foyers tout un ensemble d'impressions auquel il restera soumis et qui conditionnera [...] ses sentiments à l'égard de notre pays ». Enfin, l'argument de la construction de connaissances précises afin de maximiser la profitabilité de l'emploi de la main-d'œuvre impérialisée est invoqué. Les deux ministres en concluent la nécessité de créer un nouvel « organisme spécial qui aura pour attribution de coordonner tous les efforts, d'imprimer à toutes les formes de notre action la même orientation, d'assurer la liaison entre toutes les initiatives, de réaliser l'unité dans une œuvre dont les développements sont particulièrement complexes ». En bref, c'est pour s'assurer le caractère « toujours plus productif » des travailleurs et « le loyalisme et la reconnaissance dévouée » des tirailleurs que les deux hommes proposent la création du commissariat général. « Haute et noble¹⁰² », cette mission est de veiller à « l'évolution morale de ces indigènes [et de] surveiller les influences qui se manifestent sur eux¹⁰³ ». Au-delà de cet objectif politique, le but institutionnel demeure de fusionner les organismes existants dans chacun des ministères¹⁰⁴.

L'institution est donc créée, sous la tutelle des ministères de la Guerre et des Colonies et la fonction de commissaire est confiée à Blaise Diagne, alors député socialiste du Sénégal, et qui a mené entre février et août 1918, de vastes opérations de recrutement de tirailleurs africains¹⁰⁵. De fait, le commissariat se focalise sur les relations entre la France et l'empire en

¹⁰¹ *Journal officiel de l'Afrique-Équatoriale française*, 15 décembre 1918, p. 449. Le courrier est daté du 11 octobre. Il est aussi archivé dans ANOM, FM, 1SLOTFOM/4, b. Les citations suivantes sont tirées de ce même document.

¹⁰² *Annuaire de législation française*, publié par la Société de législation comparée, 1919, p. 209.

¹⁰³ *Ibid.*

¹⁰⁴ *Le Bulletin législatif Dalloz : lois, décrets, arrêtés, circulaires, etc.*, 1918, p. 639, Décret du 11 octobre 1918.

¹⁰⁵ 63000 hommes sont alors recrutés, dépassant les espérances gouvernementales. Voir Chantal Antier, « Le recrutement dans l'empire colonial français, 1914-1918 », art. cit. ; et Jean-Loup Saletes, « Les tirailleurs sénégalais dans la Grande Guerre », art. cit. La promotion du député africain ne fait toutefois pas l'unanimité : Joost Van Vollenhoven démissionne de ses fonctions de Gouverneur général de l'AOF et les critiques du général Mangin (François Zuccarelli, *La Vie politique sénégalaise (1) : 1789-1940*, Paris, Centre des hautes études sur l'Afrique et l'Asie modernes, 1987).

Afrique, délaissant l'Asie. Une répartition tacite s'opère donc ainsi : l'Afrique revient au ministre de la Guerre *via* le SOTC et le CGTC, l'Asie à son homologue des Colonies *via* le CGTI.

Néanmoins, le ministre de la Guerre s'émeut lors de la création en 1923 du CAI. Il analyse même cette nouvelle institution comme une véritable offensive contre son influence. Il se fend ainsi d'un courrier particulièrement sec :

Je reste convaincu qu'il n'a pas été dans votre intention de modifier les règles d'après lesquelles s'effectue, sous mon autorité (décret du 11 octobre 1918), le contrôle des militaires sénégalais et malgaches en service à l'extérieur de leur colonie d'origine.

Je vous serais obligé cependant de vouloir bien me confirmer que nous sommes d'accord sur ce point [...].¹⁰⁶

Le danger perçu par le ministre de la Guerre est que le CGTC soit absorbé par le CAI comme le SOTC avait été délesté d'une partie de ses fonctions par l'extraction du CGTI. La parade qu'André Maginot trouve est la suivante : l'administration des Colonies ne s'occupera que des militaires impérialisés « pris individuellement¹⁰⁷ » sans aucune compétence en termes d'administration des troupes. Il rappelle de plus la nécessité pour les fonctionnaires du CAI de demander systématiquement leur accréditation auprès de son administration avant d'intervenir dans des institutions militaires.

Agacé, le ministre des Colonies se voit obligé de « renouveler les assurances qui ont déjà été données¹⁰⁸ » et affirme qu'il n'est pas question « de modifier les règles établies par le décret du 11 octobre 1918¹⁰⁹ ». En réalité, les services des Colonies savent que la tentative d'unification du contrôle au sein du CGTC est un échec. Dans les faits, celui-ci est même désigné comme Commissariat général aux troupes noires, ou Commissariat général aux troupes sénégalaises et malgaches, n'assurant pas les fonctions du CGTI ni de son SR. Les services du CGTC sont dépassés, et en retard sur les logiques à l'œuvre dans le renseignement civil : le service que le ministre de la Guerre cherche à défendre n'est ainsi plus qu'une coquille vide qui n'a plus produit le moindre rapport depuis 1922.

¹⁰⁶ ANOM, FM, 1SLOTFOM/4, courrier du ministre de la Guerre au ministre des Colonies, 7 mai 1924.

¹⁰⁷ *Ibid.*

¹⁰⁸ ANOM, FM, 1SLOTFOM/4, le ministre des Colonies au ministre de la Guerre, 21 mai 1924.

¹⁰⁹ *Ibid.*

2.2.1.2 Le contrôle postal de Marseille

La même concurrence interministérielle, quoique de moindre ampleur, se joue autour du service dirigé par Léon Josselme à Marseille. En juillet 1917, quelques mois après la création du CGTI au ministère des Colonies, le ministère de la Guerre prend l'initiative de la création à Marseille d'un contrôle postal des Malgaches, sur le modèle (et dans les locaux) du contrôle postal des Indochinois (CPI) déjà existant¹¹⁰. Ce nouveau contrôle est ainsi une extension des attributions du premier.

Le chef du bureau de Marseille, Léon Josselme, est formellement employé dans les cadres du ministère de la Guerre, mais est en contact quotidien et en travail étroit avec le CGTI, son interlocuteur privilégié. Cette situation ambiguë alimente la concurrence interministérielle et contribue à la conversion, dans la pratique, du bureau de Marseille en une annexe du SR du CGTI¹¹¹. Cette situation hybride fait craindre au chef de bureau la dissolution du service à la fin de la guerre et pousse le ministère des Colonies à des démarches pour le maintien de l'officine¹¹². Léon Josselme lui-même, une fois démobilisé, se trouve renvoyé par le CGTI, donc par le ministère des Colonies qui s'était pourtant battu pour le maintien de son service. Le ministère de la Guerre digère mal le débauchage d'un agent de qualité à un poste stratégique, bien qu'il soit imposé à Josselme de « se tenir en relations très étroites avec le service des travailleurs coloniaux [le SOTC] et que les rapports mensuels [soient] régulièrement communiqués au ministère de la Guerre¹¹³ ». Ce dernier parvient alors à maintenir son agent sous contrôle du commandement du dépôt des travailleurs coloniaux à Marseille. Cette rivalité cesse le 31 mai 1920, le ministère de la Guerre considérant qu'il finance de fait un service des Colonies. Enfin, le 13 décembre 1923, le bureau de Marseille est rattaché au CAI, sans même que son chef n'en soit prévenu. Léon Josselme écrit au contrôleur général :

N'ayant pas eu connaissance de ce décret, et n'ayant reçu aucune ampliation à ce sujet, j'ai pensé que ce texte n'intéressait pas le Contrôle général des troupes indochinoises Marseille.¹¹⁴

Au CPI de Marseille, la création d'un contrôle postal des Malgaches révèle donc la déprise progressive et les tentatives désespérées du ministère de la Guerre de garder une prise

¹¹⁰ ANOM, FM, 1SLOTFOM/4, décision ministérielle du 31 juillet 1917.

¹¹¹ Le ministre de la Guerre s'oppose notamment au transfert du bureau postal de Marseille à l'administration concurrente des Colonies en octobre 1919 : ANOM, FM, 1SLOTFOM/4, dossier « Contrôle général des Indochinois », Note d'ensemble, 1^{er} semestre 1920, version longue, p. 3.

¹¹² ANOM, FM, 1SLOTFOM/4, d, Note d'ensemble, premier semestre 1920, p. 3.

¹¹³ *Ibid.*

¹¹⁴ ANOM, FM, 1SLOTFOM/4, Léon Josselme au contrôleur général, 22 février 1924.

sur les institutions du contrôle des impérialisés en France, en décalage avec la dynamique de fond. Disparition des BAI, dissolution du Contrôle général des troupes coloniales, perte d'influence sur le Contrôle postal indigène de Marseille, extinction progressive du Service de l'organisation des tirailleurs et travailleurs coloniaux, le ministère de la Guerre perd les unes après les autres ses prérogatives en termes de contrôle impérial en France dans le contexte de la sortie de guerre.

2.2.2 Le foisonnement des institutions du contrôle

En plus de cette concurrence interministérielle, le foisonnement des institutions de surveillance impériale en France montre qu'il s'agit d'un champ dynamique. À l'intérieur de cet espace politique et professionnel, le CAI devient structurant. Bien plus, le CAI et les institutions avec lesquelles il est en dialogue structurent les conditions de vie et les possibilités de mobilisation politique, voire la vie intime des originaires des territoires sous domination française dans l'Hexagone.

2.2.2.1 La surveillance des Nord-Africains et des musulmans

Les Algériens sont les principaux impérialisés à être surveillés en France, et ce à plusieurs titres. D'une part, il s'agit de la population impérialisée la plus nombreuse de France, bien que les effectifs restent modestes¹¹⁵. Les Nord-Africains sont aussi parmi les plus organisés en France¹¹⁶. Emmanuel Blanchard note ainsi que :

Après le départ de France de Nguyễn Ái Quốc, Hadj Ali Abdelkader, militant socialiste passé à la SFIC en 1920, devint une des plumes [du *Paria*] les plus prolifiques. D'autres Algériens (Menouar Abdelaziz, Chabila Djilali) contribuèrent au *Paria*, publié exclusivement en français, et dont de rares exemplaires traversèrent la Méditerranée. Pour tenter de toucher plus largement les émigrés d'Algérie, la SFIC imprimait régulièrement des tracts et des papillons en français et en arabe, portant des slogans tels que « Camarades ouvriers algériens, seul le Parti communiste défend les Arabes » (1926). À compter de la fin de l'année 1923, et notamment de l'occupation de la Ruhr et du soutien apporté par l'IC aux insurgés du Rif et à l'émir Abdelkrim, les travailleurs algériens de métropole devinrent une cible identifiée pour l'action communiste. Le cliché politique et journalistique selon lequel les quelques

¹¹⁵ « D'après les recensements ils étaient 36 000 en 1921, 69 800 en 1926, 102 000 en 1931, 84 600 en 1936 ; les Maghrébins ne constituèrent jamais plus de 3,5 % de la population immigrée » (Ralph Schor, « L'opinion française et les immigrés nord-africains : l'image d'un sous-prolétariat (1919-1939) », *Cahiers de la Méditerranée*, n° 80, 2010, p. 237-248).

¹¹⁶ Linda Amiri, *La bataille de France*, op. cit. ; Jim House et Neil MacMaster, *Paris 1961 : Les Algériens, la terreur d'État et la mémoire*, Paris, Folio, 2021 ; Benjamin Stora, *Ils venaient d'Algérie : L'immigration algérienne en France*, Paris, Fayard, 1992.

milliers d'Algériens affiliés au Parti communiste formeraient les « régiments de choc du bolchévisme » date d'ailleurs de cette époque.¹¹⁷

D'autre part, cette activité de surveillance a entraîné à elle seule un foisonnement d'institutions et une abondante production documentaire. Enfin, la surveillance des Nord-Africains (en France et en Algérie) a constitué l'un des domaines les plus dynamiques – et les moins confidentiels – des recherches sur le renseignement impérial¹¹⁸.

En réponse à la présence et aux mobilisations politiques des Nord-Africains en France, le conseil municipal parisien – poussé par l'un de ses éminents membres, Jean Chiappe, alors directeur de la Sûreté générale – crée à la Préfecture de police en 1925 le Service de surveillance et de protection des indigènes nord-africains (SSPINA), rebaptisé service de surveillance, protection et assistance des indigènes nord-africains (SAINA) dans les années 1930¹¹⁹. Ce service est étendu à tout le territoire métropolitain en 1928. Son siège est fixé rue Leconte, dans le 7^e arrondissement parisien.

Selon Emmanuel Blanchard, l'établissement du SSPINA « est le fruit d'une intense campagne de presse et de mobilisation d'élus municipaux à la suite du double meurtre de la rue Fondary¹²⁰ ». Un Algérien de 35 ans, Mohamed Khemili, assassine deux femmes avant d'être condamné à mort et exécuté le 19 août 1924¹²¹. L'affaire est abondamment médiatisée et discutée jusqu'au sein du conseil municipal de Paris, notamment par Pierre Godin (1872-1954), ancien administrateur colonial (ancien sous-préfet de Médéa). Les fonctions et les méthodes du SAINA sont comparables à celles du CAI : filatures de militants, surveillance de réunions publiques, vigilance à l'égard des cafés et lieux de sociabilités des Nord-Africains notamment.

Quoi que partageant des missions, des pratiques et des logiques comparables, le SSPINA et le CAI n'ont pas de relations fréquentes. Si le CAI a conscience de l'enjeu de l'échange de données avec les services de surveillance des Nord-Africains en France, ceci reste toujours de l'ordre de la déclaration d'intention. Le 9 octobre 1924, le ministre des Colonies s'adresse ainsi

¹¹⁷ Emmanuel Blanchard, « Des Algériens politisés (années 1920-1980) », in *Histoire de l'immigration algérienne en France*, Paris, La Découverte, 2018, p. 57-74.

¹¹⁸ Emmanuel Blanchard, *La police parisienne et les Algériens (1944-1962)*, Paris, Nouveau monde, 2011 ; Jim House, « Contrôle, encadrement, surveillance et répression des migrations coloniales : une décolonisation difficile (1956-1970) », *Bulletins de l'Institut d'Histoire du Temps Présent*, n° 83, 2004, p. 144-156 ; Neil MacMaster, *Colonial Migrants and Racism, op. cit.* ; Amit Prakash, *Empire on the Seine: The Policing of North Africans in Paris, 1925-1975*, New York, Oxford University Press, 2022 ; Clifford Rosenberg, *Policing Paris, op. cit.* ; Nedjib Sidi Moussa, « Devenirs messalistes (1925-2013) : Sociologie historique d'une aristocratie révolutionnaire », Thèse de doctorat en science politique, Université Paris 1 Panthéon – Sorbonne, 2013.

¹¹⁹ Emmanuel Blanchard, « La dissolution des Brigades nord-africaines de la Préfecture de police : la fin d'une police d'exception pour les Algériens de Paris (1944-1958) ? », *Bulletin de l'IHTP*, n° 83, 2004, p. 70-82.

¹²⁰ *Ibid.*

¹²¹ Yvan Gastaut, « Violences envers les Maghrébins dans l'entre-deux-guerres », RetroNews - Le site de presse de la BnF, 2020, [[en ligne](#)].

à son homologue de l'Intérieur, affirmant que le CAI « pourrait très utilement entrer en relation avec cette section [le SAINA] dont vous venez de décider la création¹²² ».

En concurrence, les deux services entreprennent de justifier l'existence d'institutions spécifiques dédiées à la surveillance exclusive d'une population considérée comme particulière : le SSPINA-SAINA auprès des Nord-Africains et particulièrement des Algériens alors que le CAI se spécialise auprès principalement des Indochinois. Pour le SSPINA, l'enjeu est d'autant plus délicat que l'Algérie dépendant de l'Intérieur, ses ressortissants ne devraient pas nécessairement être l'objet d'une attention spécifique. En effet, la particularité de la surveillance des Algériens en France est l'ambiguïté de leur statut. L'Algérie étant formellement départementalisée et indistincte en droit de la métropole, ses ressortissants relèvent de la gestion ordinaire du ministère de l'Intérieur. Néanmoins, les Algériens, ou Français musulmans d'Algérie (FMA) relèvent d'un statut spécifique, qui, notamment, les prive de droits politiques. En Algérie, des services spécifiques de surveillance et d'administration existent ainsi. Mais l'installation de dizaines de milliers de FMA en France dans les années 1920 pose la question de leur tutelle administrative au nord de la Méditerranée.

Établi à la préfecture de police de Paris – et relevant donc du ministère de l'Intérieur –, le SSPINA se compose d'anciens administrateurs de l'Algérie qui mettent en œuvre, en métropole, des pratiques élaborées dans l'Afrique du Nord coloniale¹²³. Les fondateurs du service, Octave Depont, Pierre Godin, Adolphe Gérolami et Julien Azario, ont ainsi en commun une formation d'officiers coloniaux et des années d'expérience en Algérie¹²⁴. Ils parlent couramment l'arabe et le berbère, et revendiquent une bonne connaissance de la supposée psychologie et culture nord-africaine¹²⁵. Selon Emmanuel Blanchard, l'originalité du SAINA « réside dans le regroupement de services administratifs, sociaux, et de santé (l'hôpital franco-musulman de Bobigny, inauguré en 1935, y est rattaché) placés sous le contrôle d'un service de police¹²⁶ ». Comme pour les membres des comités d'assistances parapubliques étudiées ci-dessus, le SSPINA mêle des considérations politiques et sanitaires, le contrôle et l'assistance, comme les deux faces d'une même médaille. Adolphe Gérolami a ainsi été le directeur de l'hôpital musulman de Bobigny, établissement créé sur la suggestion de Pierre Godin.

¹²² ANON, FM, 1SLOTFOM/4, le ministre des Colonies au ministre de l'Intérieur, 9 octobre 1924.

¹²³ Richard L. Derderian, *North Africans in Contemporary France: Becoming Visible*, Springer, 2016, p. 6 ; et Neil MacMaster, *Colonial Migrants and Racism*, *op. cit.*, p. 153.

¹²⁴ Octave Depont est présenté comme « le principal expert colonial de la migration algérienne entre 1914 et 1930, [qui] a joué un rôle central dans la formulation de la politique de l'entre-deux-guerres » (*Ibid.*, p. 55, traduit par moi).

¹²⁵ *Ibid.*, p. 155.

¹²⁶ Emmanuel Blanchard, « La dissolution des Brigades nord-africaines... », art. cit.

Au sein du SSPINA, une section policière est chargée du renseignement politique : il s'agit de la brigade nord-africaine (BNA). Celle-ci se compose d'une trentaine de membres recrutés parmi les fonctionnaires coloniaux. La BNA jouit au sein de la Préfecture de Police d'une « relative autonomie¹²⁷ » qui lui permet d'atteindre ses objectifs en termes de surveillance des nationalistes nord-africains du département de la Seine. Elle se traduit notamment par les libertés que prennent les agents de la BNA quant à la loi : les pressions sur les employeurs de militants de l'Étoile nord-africaine (ÉNA), ou l'interruption des prestations sociales sont monnaie courante. En plus de ces méthodes, des filatures et observations, les agents de la BNA peuvent compter sur des indicateurs soumis à caution : « marchands de sommeil, entremetteurs divers¹²⁸ ». Surtout, la porosité entre la BNA et les services sociaux du SSPINA permettent l'établissement d'un important fichier de renseignement politique.

Sous le gouvernement de front populaire, ce mélange des genres et les méthodes illégales de la BNA sont dénoncés par le rapport Laroque et Olive de 1937¹²⁹. Mais, trop peu, trop tard, ceci est insuffisant pour déstabiliser le service qui perdure jusqu'à fin 1945, connaissant même une « dérive collaborationniste¹³⁰ » pendant la guerre.

Le SAINA n'est pas le seul service d'encadrement des Nord-Africains en France. Emmanuel Blanchard identifie d'autres services spéciaux créés pendant la guerre : le Bureau des affaires musulmanes nord-africaines (BAMNA), puis le Service de coordination des affaires nord-africaines (SCANA). Pensons aussi au Service des liaisons nord-africaines (SLNA) puis Bureau des affaires de statut local (BASL). De plus, l'encadrement passe aussi par une surveillance du fait religieux.

Le 8 juin 1908, est constitué à la direction de l'Afrique au ministère des Colonies le service spécial des affaires musulmanes et des informations islamiques (SSAMII)¹³¹. En août 1920, Albert Sarraut fait passer ce service à la direction des Affaires politiques¹³². Ce service est « destiné à recueillir tous renseignements concernant l'action de la France en pays musulman est, en outre, appelé à servir de liaison entre les gouvernements locaux et les départements des colonies, de l'intérieur et des affaires étrangères pour toutes questions

¹²⁷ *Ibid.*

¹²⁸ *Ibid.*

¹²⁹ Charles-Robert Ageron, « L'immigration Maghrébine en France : un survol historique », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n° 7, 1985, p. 59-70.

¹³⁰ *Ibid.*

¹³¹ André Dia, « Police et renseignement au Cameroun français. Entre surveillance du territoire et radicalisation du système de contrôle colonial (1919-1960) », in Jean-Pierre Bat, Nicolas Courtin (dir.), *Maintenir l'ordre colonial : Afrique et Madagascar. XIX^e – XX^e siècles*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, Histoire, 2019, p. 65-83.

¹³² *Journal officiel de la République française*, 18 août 1920, Arrêté du 1^{er} août 1920, Albert Sarraut.

intéressant la politique islamique¹³³ ». Peu prolixe, le service est dissous le 14 avril 1937, remplacé par un Haut comité méditerranée créé deux ans plus tôt¹³⁴.

Dans les territoires sous domination française, la religion et la spiritualité sont ainsi des préoccupations importantes des services de renseignement. En Indochine, par exemple, la question du caodaïsme est l'une des principales préoccupations des services de Sûreté dans les années 1920¹³⁵. En Afrique, la méfiance vis-à-vis de l'islam structure largement la surveillance¹³⁶. Pourtant, le CAI est un service qui est relativement peu focalisé sur le fait religieux. Probablement car les réseaux religieux actifs dans les colonies sont moins structurés en France ces pratiques et appartenances religieuses des personnes et groupes surveillés par le service n'apparaissent que de façon très marginale dans les rapports et les notes.

2.2.2.2 *Le service d'assistance morale et intellectuelle des Indochinois en France*

L'aspect humanitaire du contrôle n'est pas délaissé pendant l'entre-deux-guerres. Comme évoqué, le comité Paul Bert par exemple poursuit ses missions en France après la fin du conflit. Si le CATN et le CATI disparaissent, un nouveau service, d'État celui-ci, apparaît pour combler le vide laissé : le Service d'assistance morale et intellectuelle des Indochinois en France (SAMI)¹³⁷. Créé par arrêté d'Alexandre Varenne le du 15 juin 1927, ce service relève du Gouvernement général de l'Indochine. Il s'ancre dans le contexte du souci de l'administration coloniale métropolitaine de perfectionnement du contrôle et de la production du rapport Jean Fabry, un long rapport d'analyse sur la surveillance des impérialisés en France qui préconise certaines réformes.

Installé dans les locaux de l'Agence économique de l'Indochine, 20, rue la Boétie, dans le huitième arrondissement de la capitale, le SAMI

a pour but d'assister moralement les Indochinois résidant en France, étudiants et travailleurs des deux sexes, de guider et de conseiller leurs groupements, d'exercer une action tutélaire sur eux par des prises de contact individuelles aussi nombreuses

¹³³ *Ibid.*

¹³⁴ Gérald Arboit, *Des services secrets pour la France. Du dépôt de la Guerre à la DGSE (1856-2013)*, Paris, CNRS éditions, 2014.

¹³⁵ Patrice Morlat, *La répression coloniale au Vietnam*, *op. cit.*, p. 86-90.

¹³⁶ Kris Alexanderson, « "A Dark State of Affairs": Hajj Networks, Pan-Islamism, and Dutch Colonial Surveillance during the Interwar Period », *Journal of Social History*, n° 47, vol. 4, 2014, p. 1021-1041 ; Richard L. Derderian, *North Africans in Contemporary France*, *op. cit.*, 2016 ; Marcel M. J. Maussen, « "French colonialism, Islam and mosques", in Constructing mosques: the governance of Islam in France and the Netherlands », Thèse de doctorat en histoire, Université d'Amsterdam, 2009, p. 57-90 ; David Robinson, *Paths of Accommodation: Muslim Societies and French Colonial Authorities in Senegal and Mauritania, 1880-1920*, Athens, Ohio University Press, 2000.

¹³⁷ À une date inconnue.

que possible, et d'être l'agent de liaison entre eux et les groupements divers (universitaires ou de bienfaisance, commerciaux ou industriels, etc.) s'intéressant à l'Indochine.¹³⁸

Encore une fois, les notions d'assistance et de contrôle politique sont imbriquées, car pour mener à bien sa tâche, le SAMI « donne [aux étudiants indochinois] des conseils et approche leurs groupements afin de les guider et de les soustraire aux influences des partis extrémistes¹³⁹ » et « se préoccupe des questions de propagande extérieure et intérieure¹⁴⁰ ». Cette vision du contrôle et de l'assistance se double d'un paternalisme déterminé par l'âge, la race et la situation matrimoniale de la population surveillée. Célibataires, ces jeunes gens non blancs auraient besoin d'une autorité paternelle, d'autant plus en France, loin de leur famille¹⁴¹. La presse coloniale partage ces craintes officielles et salue la détermination du Gouvernement général de l'Indochine à surveiller les Indochinois en France :

Sauf [en] de très rares exceptions, le jeune Annamite ainsi abandonné à lui-même, ou bien ne travaille pas, ou bien se laisse entraîner aux pires fréquentations, quand il [ne] se livre pas aux actes les plus répréhensibles pour devenir rapidement une sorte de déséquilibré, s'excluant lui-même de la société.¹⁴²

En pratique, le SAMI est en lien régulier avec les directions d'établissements scolaires dans lesquels sont inscrits des Indochinois, avec les services des ministères des Colonies, de l'Instruction publique et du Travail encadrant les indigènes, et avec les entreprises les employant. Le SAMI peut se concevoir comme étant en partie un guichet d'assistance : « entre le 17 août et le 30 septembre 1931, 102 visiteurs se sont rendus dans les bureaux du 20, rue de la Boétie. D'autres s'adressent au service par téléphone ou par courrier¹⁴³ ».

Pour répondre à ces requêtes, le SAMI aide les étudiants indochinois dans leurs démarches administratives, notamment les demandes de bourse et les questions relevant de la situation économique des étudiants. L'une des tâches du SAMI est d'être en lien avec le Comité d'assistance aux étudiants annamites en France (CAEAF), association de parents d'étudiants basée à Hanoï. De concert, le SAMI et le CAEAF établissent des recensements des étudiants

¹³⁸ Agence économique du Gouvernement général de l'Indochine, Communiqué n° 118 de la presse indochinoise, Arrêté portant création à Paris d'un Service d'assistance morale et intellectuelle des Indochinois en France, 15 juin 1927, p. 10. Le SAMI est officiellement rattaché à l'Agence économique le 27 juin 1934 : ANOM, FM, 3SLOTFOM/98, rapport au secrétaire d'État, non daté (après 1941).

¹³⁹ *Ibid.*

¹⁴⁰ *Ibid.*

¹⁴¹ Sara Legrandjacques, « Les mobilités étudiantes en Asie », mémoire de Master 2, Université Paris 1 Panthéon – Sorbonne, 2015, p. 179.

¹⁴² *Le Colon français républicain. Journal de défense des intérêts français et annamites*, n° 556, octobre 1929, p. 7.

¹⁴³ Sara Legrandjacques, « Voies étudiantes... », *op. cit.*, p. 304.

indochinois en France, documentent leurs difficultés, facilitent les communications impériales et étudient « les moyens de protection de la jeunesse annamite vivant en France contre les influences néfastes de toute sorte pouvant s'exercer sur des jeunes gens transplantés et abandonnés à eux-mêmes dans un milieu très différent de leur milieu habituel¹⁴⁴ ».

Ainsi, le SAMI devient progressivement l'interlocuteur des parents d'étudiants indochinois en France, ayant même les compétences pour être l'intermédiaire des transferts de fonds des familles vers les étudiants. Il acquiert ainsi la fonction d'un « office central de renseignements de tous ordres et [de] tuteur officieux servant d'intermédiaire entre les familles, les étudiants et l'Université¹⁴⁵ ». En 1935, le SAMI négocie par exemple un accord avec les Messageries maritimes pour des tarifs réduits pour les retours définitifs d'étudiants en Indochine, voire des prises en charge administratives intégrales des retours pour les plus démunis. De plus, le SAMI intervient dans les relations entre les travailleurs indochinois et leurs employeurs, en particulier pour financer des rapatriements, régler des conflits à l'amiable, et trouver des emplois¹⁴⁶. Le service compose ainsi 35 dossiers pour étudiants et 67 pour travailleurs en 1936.

Le SAMI est placé sous l'autorité de Lucien Lemaire, résident supérieur honoraire, administrateur de 1^{ère} classe des services civils. Cet ancien élève de l'École coloniale est très investi dans les sociabilités impériales : il est en 1927 secrétaire général de la société des anciens élèves de l'École¹⁴⁷. Il est aussi président de l'association des Français d'Indochine, président de l'association des fonctionnaires civils d'Indochine et membre de l'Institut colonial français¹⁴⁸. Lucien Lemaire est entouré de Louis-Joseph Cottez, commis des services civils indochinois, et de deux secrétaires indochinois.

Le SAMI a une relative postérité : comme le CAI, il demeure jusqu'au 23 décembre 1941, date à laquelle il est rattaché à la direction des Affaires politiques et prend le nom de service colonial d'assistance morale et intellectuelle aux originaires. Quant à la réception du SAMI, si elle est difficile à mesurer, l'Association générale des étudiants indochinois (AGEI) appelle à

¹⁴⁴ *Bulletin administratif du Tonkin*, 1928, p. 3611.

¹⁴⁵ « Les œuvres sociales en Indochine », *La presse coloniale illustrée*, février 1931, p. 16.

¹⁴⁶ Rapports au grand conseil des intérêts économiques et financiers et au conseil de gouvernement, session ordinaire de 1936, fonctionnement des divers services indochinois, Hanoï, 1936, p. 190.

¹⁴⁷ *Bulletin de la Société des anciens élèves de l'École coloniale*, n° 100, 1927.

¹⁴⁸ « La mort de M. Lemaire », *La Chronique coloniale : organe de l'Institut colonial français*, 1935, p. 12.

se méfier de cette « philanthropie coloniale¹⁴⁹ » qui « camoufl[e] une vaste entreprise de mouchardage, d’espionnage¹⁵⁰ ».

2.2.2.3 La surveillance des impérialisés par les services de la Sûreté générale puis nationale

2.2.2.3.1 La structuration des services du renseignement du ministère de l’Intérieur et de la PP

Les catégories de mouchardage et d’espionnage viennent en partie d’une méfiance bien rodée à l’égard, notamment, des pratiques de la Sûreté générale. Sans proposer ici une longue histoire de la police et de ses services de renseignement politique, il convient de revenir sur les services du ministère de l’Intérieur auxquels peuvent être soumis les révolutionnaires en France¹⁵¹. Au sein de ces institutions, sont en effet développées des compétences spécifiques de surveillance des révolutionnaires d’une part, mais aussi des étrangers d’autre part, et enfin des étrangers révolutionnaires. Dans cette économie de la surveillance, les impérialisés sont généralement assimilés à des étrangers, tout en pouvant par ailleurs faire l’objet d’une attention spécifique de la part de ces services.

La police française – de droit municipal jusqu’à 1941 – développe ainsi de nombreux services de contrôle des circulations et des militants politiques, notamment dans le contexte des importantes mobilisations anarchistes du tournant des XIX^e et XX^e siècles. La « police spéciale des chemins de fer¹⁵² », créée en 1855 puis devenue simplement « police spéciale¹⁵³ » en 1911, est le principal service de renseignement de la République. Il s’agit d’une sous-section du Contrôle général des recherches administratives au sein de la Sûreté générale (qui devient en 1934 la Sûreté nationale). Sa mission exclusive est le renseignement politique, ciblant spécifiquement les révolutionnaires. La police spéciale est en effet réformée et renforcée dans le contexte de la propagande par le fait des années 1890. Cette police spéciale est couramment surnommée « renseignements généraux¹⁵⁴ », appellation provenant de la réforme de 1937

¹⁴⁹ Organisation créée au début des années 1920 en France, l’AGEI est subventionnée par le ministère des Colonies. Elle perd cette subvention à la fin de la décennie, lorsqu’elle prend un tour révolutionnaire, à la suite de l’entrée de plusieurs militants dans son conseil d’administration. *L’Asie française : bulletin mensuel du Comité de l’Asie française : Indochine, Levant, Extrême-Orient*, avril 1930, p. 142.

¹⁵⁰ *Ibid.*

¹⁵¹ Pour ceci, voir Jean-Marc Berlière, René Lévy, *Histoire des polices en France : de l’ancien régime à nos jours*, Paris, Nouveau Monde Éditions, 2011, notamment le chapitre 4, « Des “Prométhées de la raison d’État” aux “RG” : les avatars de la police “politique” » (p. 295-406).

¹⁵² Jean-Marc Berlière, René Lévy, *Histoire des polices en France*, *op. cit.*, p. 306.

¹⁵³ *Ibid.*

¹⁵⁴ *Ibid.*, p. 307, n. 1.

changeant le nom du Contrôle général des recherches administratives en Direction des renseignements généraux et de police administrative. Les effectifs de la police spéciale sont de 600 hommes en 1920, 700 en 1930, et 800 en 1940.

La médiatisation des affaires criminelles et des menaces pesant sur la jeune république instable défraie la chronique appuie le développement de services spéciaux aux compétences et capacités d'enquêter étendues¹⁵⁵. La police spéciale se double en 1907 des Brigades mobiles régionales de police judiciaire, rebaptisées en 1911 Brigades de renseignements généraux et de police administrative, dites également brigade Hennion¹⁵⁶. Elles sont plus connues sous le nom de « brigades du Tigre¹⁵⁷ ». Au tournant des années 1910, police spéciale et brigades composent donc la galaxie de la réorganisation des services de surveillance politique, alors que la distinction entre la nature des activités de police est âprement discutée¹⁵⁸. Ces nouvelles brigades sont placées sous l'autorité du Contrôle général des services de recherches judiciaires créé au même moment. Ce Contrôle comprend également un service des archives et un Contrôle général du service des recherches dans les départements qui coordonne l'identification des suspects. Ces services emploient des méthodes souvent qualifiées de modernes, caractérisées par l'anthropométrie, par l'utilisation de la photographie, par la centralisation des fichiers et la transmission des notices signalétiques ainsi que par la professionnalisation du personnel¹⁵⁹.

À Paris, au sein de la Préfecture de police, se développe par ailleurs un nouveau service aux attributions similaires à partir de 1894 : la Direction générale des recherches. En 1913, elle est réformée afin de séparer les activités de police judiciaire (c'est le service de Sûreté de la PP) de celles de renseignement politique (c'est la direction des renseignements et des jeux, RG-PP). La RG-PP est divisée en cinq sections, dont la première se consacre à la surveillance du mouvement social (syndical, socialiste, anarchiste)¹⁶⁰. Les policiers de la RG-PP ont ainsi des objectifs similaires à ceux de la police spéciale de la Sûreté générale. Tous ces services sont

¹⁵⁵ Dominique Kalifa, *L'encre et le sang : Récits de crimes et société à la Belle Époque*, Paris, Fayard, 1995.

¹⁵⁶ Surnommées ainsi en hommage au nom du directeur de la Sûreté générale, Célestin Hennion. Placé par Georges Clemenceau à la tête de la Sûreté générale dans le but de créer cette nouvelle brigade, il est le premier policier de métier à occuper ce poste traditionnellement réservé au corps préfectoral. Originaire de la police spéciale, il connaît donc bien les enjeux et les méthodes du renseignement politique.

¹⁵⁷ Surnommées ainsi à partir des années 1920, du nom du surnom du ministre de l'Intérieur Georges Clemenceau, et plus tard du fait des 6 saisons de 6 épisodes de la série télévisée par la suite consacrée à ce service, créée par Claude Desailly et diffusée entre 1974 et 1983 sur Antenne 2. Sur cette police judiciaire, voir Jean-Marc Berlière, « La seule police qu'une démocratie puisse avouer ? Retour sur un mythe : les brigades du Tigre », in Marc Olivier Baruch, Vincent Duclert (dir.), *Serviteurs de l'État : une histoire politique de l'administration française, 1875-1945*, Paris, La Découverte, 2000, p. 311-323.

¹⁵⁸ *Ibid.*

¹⁵⁹ Ilsen About, « Les fondations d'un système national d'identification policière en France (1893-1914). Anthropométrie, signalements et fichiers », *Genèses*, n° 54, vol. 1, 2004, p. 28-52.

¹⁶⁰ Jean-Marc Berlière, René Lévy, *Histoire des polices en France*, op. cit., p. 312.

placés sous l'autorité du ministre de l'Intérieur et emploient des méthodes comparables. Pourtant des concurrences existent entre eux : Jean-Marc Berlière et René Lévy relèvent notamment la concurrence budgétaire, puisque le service de la PP obtient les deux tiers des fonds secrets, contre seulement un tiers pour la police spéciale. La circulation de l'information peut aussi laisser à désirer, chaque service jalouxant sa production¹⁶¹.

Au lendemain de la Première Guerre mondiale en France, la police spéciale relevant de la Sûreté générale et la direction des renseignements et des jeux à la Préfecture de police, partagent les mêmes méthodes et objectifs, et structurent les mêmes fichiers.

2.2.2.3.2 Le Carnet B et les archives du fichier central de la Sûreté nationale

L'histoire des dits fichiers est aujourd'hui bien connue. Le fichier central de la Sûreté nationale, aussi appelé aujourd'hui « fonds de Moscou¹⁶² », agglomère environ 650 000 dossiers nominatifs ouverts par les services de renseignements du ministère de l'Intérieur entre 1880 et 1940, de suspects français et étrangers en France. Il s'agit en conséquence d'une source importante pour l'histoire du mouvement ouvrier comme pour celle de la surveillance politique et du fonctionnement de l'État. Au centre de ces fichiers, le Carnet B occupe une place prépondérante¹⁶³. Il s'agit d'un fichier centralisant les informations individuelles de toute personne considérée comme suspecte par la police spéciale et les RG-PP, mis en place en 1886 et fermé en 1947. Entre-temps, un « carnet B spécial¹⁶⁴ » avait été créé en 1933 pour la surveillance politique des étrangers, fusionné en 1938 avec le carnet B.

En 1965, Maurice Grimaud, alors directeur de la Sûreté nationale, prétendait à Jean-Jacques Beker, alors en train d'enquêter à ce sujet, que cette documentation avait été détruite¹⁶⁵. En réalité, les archives des services du ministère de l'Intérieur furent en partie saisies par les nazis en juin 1940, puis exploitées en Bohême. Lors de la chute du III^e Reich, elles furent appropriées par les Soviétiques. Après la chute de l'URSS, un accord fut conclu pour leur rapatriement en France entre 1993 et 1999, où ces archives furent examinées par le ministère

¹⁶¹ *Ibid.*, p. 313.

¹⁶² Sophie Coeuré, *La mémoire spoliée : Les archives des Français, butin de guerre nazi puis soviétique*, Paris, Payot, 2007 ; et Émilie Charrier, Damien Richard, « Les archives de la Sûreté nationale : disparité des lieux de conservation, continuité des fonds ? », in Sylvie Le Clec'h, Christian Oppetit, Serge Wolikow (dir.), *Archives et communisme(s) : l'avant-guerre (1919-1943) : Nouveaux outils, nouvelles archives*, Pierrefitte-sur-Seine, Publications des Archives nationales, Actes, 2016, p. 25-33.

¹⁶³ Donald N. Baker, « The Surveillance of Subversion in Interwar France : The Carnet B in the Seine, 1922-1940 », *French Historical Studies*, n° 10, vol. 3, 1978, p. 486-516 ; Jean-Pierre Deschodt, « La preuve par le carnet B », *Les Cahiers du Centre de Recherches Historiques. Archives*, n° 45, 2010, p. 181-193.

¹⁶⁴ *Ibid.*

¹⁶⁵ Jean-Jacques Becker, *Le carnet B*, Paris, Klincksieck, 1973, p. 123 (note 1), cité dans Jean-Pierre Deschodt, « La preuve par le carnet B », art. cit. (note 3).

de l'Intérieur avant d'être rendues accessibles (dans les sites des Archives nationales de Fontainebleau et de Pierrefitte-sur-Seine ainsi qu'au Service historique de la défense).

Parmi les suspects ainsi fichés dans le carnet B, de nombreux militants impérialisés se voient ouvrir un fichier individuel de surveillance, nourri par les filatures et les notes de synthèses. Ces dossiers ont constitué dans ma thèse une source importante pour recouper les données produites par le CAI. Si le RG-PP ou la police spéciale développe des compétences spéciales pour la surveillance des révolutionnaires, ces services ne sont pas spécifiquement dédiés à la surveillance des impérialisés.

2.2.2.3.3 Concurrences et collaborations institutionnelles

C'est ainsi que la police spéciale et le RG-PP ont besoin des données produites et fournies par le CAI. Inversement, le CAI se nourrit largement de notes des services de la Sûreté, parfois produites expressément à la demande du CAI. Les têtes de ces différents services collaborent au quotidien. Les chefs des bureaux du CAI formulent régulièrement des demandes de notes et de filatures aux services de l'Intérieur qui les lui fournit. À l'époque du SR du CGTI, la collaboration des RG-PP est capitale pour l'organisation de la surveillance des militants vietnamiens à Paris¹⁶⁶. Les liens sont si étroits entre ces services que les responsables du CAI sont accrédités auprès des services de la PP pour pouvoir y circuler librement. Plus encore, les services de l'Intérieur collaborent avec le CAI au point de leur suggérer de nouveaux agents de terrain. L'ancien domestique du directeur des troupes coloniales du ministère de la Guerre Pierre Famin lui-même est ainsi recommandé aux services de l'Intérieur pour collaborer avec le CAI :

Je vous signale comme susceptible faire nouvel agent ancien domestique général FAMIN actuellement employé Hotohktas Levallois-Perret domicilié rue Poncelet et dont dossier constitué votre service sous nom PONCRLET.¹⁶⁷

Si les têtes de ces services collaborent, des situations de concurrence concrètes peuvent aussi se déployer à la base, sur le terrain. Pire, les agents de terrain de la police spéciale ne connaissent pas l'existence même du CAI. En 1931, un révolutionnaire indochinois est perquisitionné au Havre par la Sûreté. Le commissaire local se rend bientôt compte qu'il s'agit d'un indicateur du CAI et s'étonne des libéralités de ce service inconnu à un agent jugé peu productif¹⁶⁸. De même, en 1926, lors de la tournée marseillaise de Lamine Senghor, les

¹⁶⁶ Voir *infra*.

¹⁶⁷ ANF, F7, 13405, Dépêche télégraphique chiffrée, Hanoï à Paris, 2 novembre 1923.

¹⁶⁸ Cet épisode est développé *infra*.

meetings de la LDRN sont propices non seulement au recrutement de nouveaux militants, mais aussi à des bagarres avec des opposants à Senghor. Le CAI prévient donc la police spéciale de ces possibles troubles et demande à la Sûreté d'organiser une surveillance de ces réunions¹⁶⁹. Mais sur le terrain, les choses sont pour le moins confuses. Le 17 septembre, un rapport à propos d'un meeting tenu la veille au soir au Bar Social, 41 rue Bernard Dubois, près de la porte d'Aix, fait état de la présence d'« une trentaine de nègres et quelques blancs¹⁷⁰ ». La réunion est sabotée par Amadou Diop, qui porte une voix favorable au colonialisme français¹⁷¹. L'intrus est expulsé du Bar Social *manu militari*, ce qui déclenche une bagarre entre une soixantaine de personnes. Un brigadier intervient alors et cherche à régler le conflit :

Un jeune homme correctement vêtu, qui prenait part à la réunion, intervint et déclara au Brigadier : « Je suis délégué par le ministère des Colonies pour suivre la propagande faite en faveur de la défense de la race nègre à travers le pays. DIOP est un des nègres que j'ai chargé de faire la contradiction pour mettre en échec la campagne menée par Senghor. Il faut le laisser car il remplit un but utile. » Ces propos peuvent ne pas être identiques à ceux tenus par ce jeune homme, mais ils en reflètent la substance.¹⁷²

En somme, les policiers de terrain ne connaissant pas le service de renseignement, la coordination de l'action peut s'avérer complexe, et des concurrences dans les fonctions, voire des incompatibilités de méthode peuvent surgir entre différentes entités chargées du contrôle voire de la surveillance politique des impérialisés en France.

2.2.2.4 *Le renseignement économique-politique*

Enfin, un autre type de renseignement peut être évoqué : celui mené par les services économiques du ministère des Colonies. Il s'agit d'un renseignement tout aussi politique que celui des notes du CAI, mais dont les usages et la production répondent à des finalités et des méthodes différentes.

Dans un premier temps, l'agence générale des colonies succède en 1919 à l'office colonial « qui servait depuis 1899 de service de renseignements et de musée colonial¹⁷³ ». En 1941, l'agence générale des colonies est rebaptisée agence économique des colonies, puis agence

¹⁶⁹ AD13, 1M/801, 10 septembre 1926.

¹⁷⁰ AD13, 1M/801, 16 septembre 1926.

¹⁷¹ Voir *infra*.

¹⁷² AD13, 1M/801, 16 septembre 1926.

¹⁷³ Reine-Claude Grondin, « Les relais régionaux du fait colonial : “auxiliaires de la colonisation” et sociabilités autochtones », in *L'Empire en province : Culture et expérience coloniales en Limousin (1830-1939)*, Toulouse, Presses universitaires du Midi, Tempus, 2020, p. 111-144.

économique de la France d'outre-mer après la guerre, avant sa suppression en 1953¹⁷⁴. Entre 1919 et 1941, l'agence générale des colonies adopte différents moyens successifs pour se renseigner. Tout d'abord, « un service des renseignements, qui centralisait les informations transmises par les agences économiques créées en France par les colonies et par les pays de protectorat, ainsi que par les gouvernements locaux¹⁷⁵ » fut créé dès 1919. En 1934, ce service est démantelé avec la suppression des agences économiques sectorielles, remplacées par une unique agence économique des Colonies, puis remplacé le 12 mars 1937 par le service intercolonial d'information et de documentation (SIID). Ces services ne sont pas des services de renseignements au sens dans lequel le terme peut être employé pour le CAI, renvoyant à l'imaginaire de l'espionnage, mais dans le sens où ils renseignent, ou prétendent renseigner à propos de l'empire français.

La direction du SIID est confiée par Marius Moutet à Albert Charton, un agrégé, ancien inspecteur général de l'enseignement en AOF¹⁷⁶. Sa mission est de centraliser l'ensemble des informations anciennement éclatées entre les différents services de documentation coloniaux. Marius Moutet lui associe un commissaire général permanent pour la propagande et les expositions : le Gouverneur général socialiste Richard Brunot¹⁷⁷. L'activité principale de ce service est la rédaction de notes précises sur les enjeux économiques (travail, législation sociale, grands travaux) dans l'empire. En particulier, il s'agit de mesurer les effets provoqués par les investissements publics, de contrôler la réalisation des travaux effectués et de formuler des prescriptions¹⁷⁸. En plus de ceci, le SIID contribue activement à la propagande impérialiste, et a pour mission de produire du contenu de légitimation impériale.

Ce type de renseignement a une fonction dans la politique impériale de la France, au carrefour de la diffusion de la propagande impériale, de l'expertise et dans une certaine mesure d'un renseignement politique global. Malgré le renouveau des études sur la « culture coloniale¹⁷⁹ » ou à tout le moins de l'histoire culturelle de l'impérialisme, la connaissance de

¹⁷⁴ Sandrine Lemaire, « L'agence économique des colonies : instrument de propagande ou creuset de l'idéologie coloniale en France (1870-1960) ? », Thèse de doctorat en histoire, Institut universitaire européen de Florence, 2000.

¹⁷⁵ Ministère des Colonies - Agence économique de la France d'outre-mer (1897-1967), notice réalisée par les ANOM, [\[en ligne\]](#).

¹⁷⁶ *La Chronique coloniale : organe de l'Institut colonial français*, 10 avril 1937, p. 87, et « La quinzaine coloniale », *La Revue politique et littéraire*, p. 251.

¹⁷⁷ *Journal officiel de Madagascar et dépendances*, 10 avril 1937, p. 326.

¹⁷⁸ Voir par exemple *Bulletin de la Société française des ingénieurs coloniaux*, Rapport du SIID, 1938, p. XIV-XX.

¹⁷⁹ Herman Lebovics, *True France*, *op. cit.* ; Nicolas Bancel, Pascal Blanchard, Gilles Boëtsch, Sandrine Lemaire, *Culture coloniale en France : de la Révolution française à nos jours*, Paris, Autrement, 2008 ; et Pascal Blanchard, Sandrine Lemaire, *Culture coloniale 1871-1931 : La France conquise par son Empire*, Paris, Autrement, 2011.

ces institutions, de leur personnel, de leurs pratiques, de leur production et de la réception de celles-ci reste un champ d'investigations historiques possible tant les connaissances à ce propos sont lacunaires.

3. L'unification : Le CAI au centre de réseaux impériaux

La constitution du CAI comme centre de production et de distribution du renseignement politique impérial est progressive et ne peut se comprendre qu'en replaçant ce processus dans celui de constitution d'un véritable champ du contrôle des impérialisés à la fois à l'échelle impériale et hexagonale, pendant la décennie 1915-1925.

Au cœur de cette constellation d'institutions du renseignement politique, le CAI joue le rôle spécifique de pivot. Il est créé non seulement dans le but de produire du renseignement politique, mais aussi de centraliser la documentation existante, de coordonner sa distribution et les échanges entre toutes les institutions de contrôle impérial et de prise de décision politique.

3.1 L'institutionnalisation du CAI

L'institutionnalisation du CAI est certes le début d'une surveillance pérenne des impérialisés en France, mais est aussi l'aboutissement d'un long processus. Il s'agit en effet d'une nouvelle tentative d'unification et de centralisation du renseignement impérial en France, après l'incapacité du SR du CGTI à assurer une surveillance plus large que celle des révolutionnaires indochinois à Paris. Lorsqu'il prend l'arrêté de création du CAI, le 12 décembre 1923, Albert Sarraut envoie un courrier explicatif aux Gouverneurs généraux potentiellement concernés. S'adressant à celui de Madagascar, il se montre lucide sur les limites du précédent service :

J'ai l'honneur de vous faire parvenir, ci-joint, ampliation d'un arrêté que j'ai pris, instituant au ministère des colonies, un service de contrôle et d'assistance en France des indigènes des colonies françaises et pays de protectorat français. Dans le rapport de présentation, dont je joins également copie, M. le général, directeur des services militaires, a exposé les raisons pour lesquelles il est vraiment désirable que s'exerce sur les indigènes de nos possessions d'outre-mer résidant en France, un contrôle

tutélaire semblable à celui dont, jusqu'à ce jour, les Indochinois étaient seuls appelés à bénéficier.¹⁸⁰

Le rapport auquel Albert Sarraut fait allusion est lui-même catégorique quant à cette question :

Néanmoins, il y a lieu de signaler qu'échappent à tout contrôle les indigènes non militaires originaires de l'Afrique et de Madagascar. Ces circonstances sont d'autant plus fâcheuses que certains éléments dahoméens et malgaches justifieraient une surveillance sérieuse. Les Malgaches, notamment, ont créé un organe à Paris, "Le Libéré", auquel collaborent Gouttenoire de Toury et René Maran, cette feuille s'inspirant de la ligne de conduite du "Paria" fait appel aux indigènes de toutes nos possessions. [...]

Déjà le Gouverneur général de l'AOF frappé des résultats obtenus par le contrôle des Indochinois et préoccupé du manque de surveillance des originaires de notre ouest-africain, a mis à la disposition du contrôleur général un fonctionnaire de l'AOF chargé sous sa direction d'organiser une section de renseignement concernant les indigènes de cette colonie se rendant dans la métropole.

Cette décision de M. Carde comble une importante lacune. Il semble que le moment soit venu de la consacrer par une décision ministérielle et d'étendre en même temps à tous les Malgaches le contrôle qui ne s'exerce actuellement que sur quelques travailleurs de la Grande Île.

La constitution au ministère des Colonies d'un service englobant le contrôle général des Indochinois, la section africaine créée par M. Carde et le contrôle des travailleurs malgaches paraît s'imposer.¹⁸¹

Cette institutionnalisation ne se fait pourtant pas, à nouveau, sans tâtonnements. L'arrêté du 12 décembre 1923 place ainsi le nouveau service créé « sous le contrôle immédiat du directeur des services militaires¹⁸² » du ministère des Colonies. Il est également prévu que ce service soit « dirigé par le contrôleur général des troupes indochinoises¹⁸³ », soit Pierre Guesde. Un an plus tard, le nouveau ministre des Colonies, Édouard Daladier, précise que la fonction de contrôleur générale est supprimée ; le CAI est dès lors placé « sous l'autorité directe du directeur des services militaires¹⁸⁴ ». Mais quelques mois plus tard, le ministre des Colonies suivant, André Hesse, détache le CAI de la direction des services militaires pour le rattacher à la direction des Affaires politiques¹⁸⁵. C'est à ce moment qu'est fixé durablement le cadre institutionnel du CAI restant en vigueur jusqu'à la défaite française de l'été 1940.

¹⁸⁰ ANOM, FM, 1SLOTFOM7, 12 décembre 1923, Albert Sarraut au Gouverneur général de Madagascar.

¹⁸¹ ANOM, FM, 1SLOTFOM/4, 12 décembre 1923, Benoit, rapport au ministre.

¹⁸² Arrêté ministériel des Colonies (Albert Sarraut), du 12 décembre 1923, publié au JORF du 5 janvier 1924, p. 201.

¹⁸³ *Ibid.*

¹⁸⁴ Arrêté ministériel des Colonies (Édouard Daladier), du 30 décembre 1924, publié au JORF du 2 janvier 1925, p. 212.

¹⁸⁵ Arrêté ministériel des Colonies (André Hesse), du 14 août 1925, publié au JORF du 15 août 1925, p. 8111.

Rapidement, les routines de fonctionnement qui étaient celles du SR du CGTI sont reprises et étendues. La principale tâche du CAI est la rédaction de notes mensuelles consacrées à l'activité des révolutionnaires anti-impérialistes. Longues de plusieurs dizaines de pages, elles sont destinées aux ministres des Colonies, de l'Intérieur, de la Guerre, à la présidence de la République et aux Gouverneurs généraux. Ces notes se fondent sur les renseignements produits au quotidien dans le but d'alimenter les dossiers individuels de surveillance des suspects. Un réseau d'indicateurs est entretenu, des entretiens réguliers organisés, et des informations sont ponctuellement demandées aux services de la Préfecture à Paris, de la Sûreté en province. Enfin, le CAI prend en charge la surveillance des étudiants originaires de l'empire, contrôlant auprès des autorités scolaires ou universitaires leur supposé état d'esprit, et assurant parfois le dialogue avec les familles d'étudiants.

Par la suite, un défi constant du CAI est d'étendre sa surveillance aux Africains et Afro-Caribéens de France. Dès 1924, le ministre des Colonies explique ainsi au préfet de police de Paris qu'« il serait très utile au [CAI] d'être tenu au courant des mouvements des noirs, indigènes de nos Colonies, résidant à Paris¹⁸⁶ ». En 1925, cette compétence n'est pas encore durablement acquise par le CAI, qui vient précisément, à Marseille, de perdre un agent détaché de l'AOF. Le délégué de Marseille affirme ainsi que « les affaires concernant les sujets des continents noirs prennent, en effet, chaque jour un plus grand développement et exigent le concours d'une personne connaissant les questions africaines¹⁸⁷ ». Chroniquement, cette spécialisation fait défaut au CAI.

3.2 Le service de renseignement intercolonial

3.2.1 La reconfiguration du contexte politique entre 1934 et 1938

Une fois institutionnalisée, la domination du CAI dans le champ de la surveillance politique des impérialisés à l'échelle hexagonale et impériale est progressivement acquise. Son caractère central dans la communication d'information y est pour beaucoup. Néanmoins, cette hégémonie n'est pas incontestée. Sa position est en particulier remise en cause dans le contexte quasi révolutionnaire de 1936.

¹⁸⁶ ANOM, FM, 1SLOTFOM/4, le ministre des Colonies au préfet de police, 21 février 1924.

¹⁸⁷ ANOM, FM, 1SLOTFOM/7, Personnel, situation administrative, Léon Josselme à Albert Duchêne, 5 octobre 1925.

Le Front populaire n'avait pratiquement pas de programme politique concernant l'empire et de manière générale, sa position à l'égard de l'impérialisme français était ambiguë¹⁸⁸. D'une part, la SFIO, le PCF et les radicaux ne partagent pas les mêmes orientations sur le sujet, sans compter qu'au sein même de ces formations, les positions sur cette question ne sont pas homogènes¹⁸⁹. De plus, le contexte électoral est capital pour expliquer l'absence de programme du gouvernement de front populaire en matière coloniale. Alliance de circonstances allant à l'encontre de la doxa « classe contre classe¹⁹⁰ » du Komintern, l'alliance sert essentiellement à conjurer la montée du fascisme après l'avènement des nazis en Allemagne et la démonstration de force de l'extrême droite du 6 février 1934 en France. Le Front populaire n'a donc pas véritablement de programme (anti)colonial. Les divisions internes sur cette question sont par ailleurs considérables. D'une part, les radicaux ont été un vivier de recrutement de nombre d'administrateurs impériaux, dont le fondateur du CAI. D'autre part, les militants et cadres communistes ont précisément été épiés depuis des années par les institutions de la surveillance, qu'il s'agisse de la police spéciale ou du CAI lui-même, ou encore des services de Sûreté dans les territoires sous domination française.

Cette hétérogénéité se complexifie encore au regard de l'actualité contemporaine dans les territoires sous domination française. Alors que le Front populaire obtient la majorité des députés en mai 1936, des comités de lutte unitaire sont formés en Indochine et se fédèrent au sein du Congrès indochinois. Or ces organisations sont largement impulsées et dirigées par les trotskystes (ou la dissidence socialiste démocrate de gauche), qui portaient depuis longtemps le mot d'ordre de l'unité d'action entre communistes et socialistes. L'intellectuel trotskyste Trần Văn Thạch en est l'un des protagonistes¹⁹¹. Alors que la situation est préinsurrectionnelle en Indochine, le nouveau ministre des Colonies, le socialiste Marius Moutet, prend le parti de son

¹⁸⁸ Ce thème est le point de départ de Tony Chafer, Amanda Sackur (dir.), *French Colonial Empire and the Popular Front: Hope and Disillusion*, Londres, Palgrave MacMillan, 1999.

¹⁸⁹ Quentin Gasteuil, « Socialistes français et travaillistes britanniques face aux questions coloniales (1919-1939) », *op. cit.* En témoigne notamment les courants internes à la SFIO, les positions de la gauche du parti incarnée par Marceau Pivert ou Daniel Guérin n'ayant pas grand-chose en commun avec son aile droite.

¹⁹⁰ Jean Vigreux, « Une riposte antifasciste pour défendre la République (1934-1935) », in *Histoire du Front populaire, L'échappée belle*, Paris, Tallandier, 2016, p. 39-81, p. 46 ; Marc Bernard, *Les Journées ouvrières des 9 et 12 février*, Paris, Grasset, 1934, et notamment l'introduction de Laurent Lévy dans sa réédition : Laurent Lévy (introduction) et Marc Bernard, *Faire front : Les journées ouvrières des 9 et 12 février 1934*, Paris, La Fabrique, 2018. Voir aussi le rôle de Georgi Dimitrov dans cette évolution tactique : Marietta Stankova, *Georgi Dimitrov: A Biography*, Londres, I.B. Tauris, 2010 ; et Tatiana Zazerskaia, « Georges Dimitrov et la France », *Communisme*, n° 65, 2001, p. 193-206.

¹⁹¹ Chau Tran, *Trần Văn Thạch (1905-1945) : Une plume contre l'oppression*, Paris, Les Indes savantes, 2020.

Gouverneur général et dissous le Congrès, faisant arrêter certains de ses cadres¹⁹². Si cela ne met pas un terme à la dynamique populaire en Indochine – les militants emprisonnés entament une grève de la faim et doivent être libérés, auréolés de gloire, une dizaine de jours plus tard – l'épisode illustre la manière dont le PC utilise conjoncturellement la stratégie de Front populaire pour faire un sort aux trotskystes. Le domaine colonial est le terrain de ces règlements de compte. Pire, alors que le Front populaire est fragilisé, lâché par des radicaux qui cèdent aux sirènes du patronat et de la droite, le PC critique en Indochine des trotskystes qui seraient les idiots utiles du fascisme¹⁹³. Ébranlé par ces multiples tensions internes, le Front populaire sombre en avril 1938.

3.2.2 Le service de renseignement intercolonial

Le programme du Front populaire en matière coloniale s'en tenait, en somme, à la mise en place d'une commission d'enquête parlementaire, chargée d'établir les us et les abus des administrations impériales¹⁹⁴. De fait, cette commission peine à se mettre en place en France, puis est fraîchement reçue par les administrations et la bourgeoisie coloniale.

Sur le plan de la surveillance, le mandat du Front populaire ne se traduit pas non plus par des réformes d'ampleur. Pourtant, dans les archives du CAI, les années 1936-1937 représentent un creux documentaire. Si le CAI continue sa récolte de matériel militant, sa correspondance est ralentie, stoppée ou détruite : il n'existe ainsi pas de correspondance à l'arrivée et au départ du bureau de Marseille pour les mois de février à décembre 1937¹⁹⁵. Marius Moutet, lui-même bien au fait de l'existence du CAI, semble s'en désintéresser¹⁹⁶. En revanche, il contribue à créer un nouveau service de renseignement colonial, le service de renseignement intercolonial (SRI). Marius Moutet confie

à un ancien officier d'active de son ministère, le commandant Antoine, et au général Billote, président du comité consultatif de défense des colonies [la tâche] de constituer un organe de centralisation et d'exploitation des renseignements en

¹⁹² Sur la répression coloniale dans le contexte du Front populaire, pour un point de comparaison algérien (où l'Étoile nord-africaine est dissoute en 1937), voir Charles-Robert Ageron, « Les forces politiques 1925-1939 », in *Histoire de l'Algérie contemporaine*, Paris, Presses Universitaires de France, 1979, p. 311-388.

¹⁹³ *Ibid.* Notons qu'à ce moment-même, Joseph Staline et sa diplomatie préparent le pacte germano-soviétique.

¹⁹⁴ Marc Lagana, « L'échec de la commission d'enquête coloniale du Front populaire », *Historical Reflexions*, n° 16, vol. 1, 1989, p. 79-87. Notons toutefois que les indépendances des mandats syriens et libanais furent néanmoins entérinées les 9 septembre et 13 novembre 1936, ainsi que la libération du régime de la presse en Indochine et que le projet Blum-Violette (bloqué au Sénat) visant à articuler citoyenneté et droit statutaire pour environ 25000 indigènes musulmans. Voir Laure Blévis, « Citoyenneté et nationalité en Algérie coloniale (1865-1947) », Thèse de doctorat en science politique, IEP d'Aix, 2004.

¹⁹⁵ ANOM, FM, 1SLOTFOM/35.

¹⁹⁶ Du moins selon le témoignage de Veyrenc. Voir *infra*.

provenance de l'empire [notamment en assurant] la coordination et la liaison entre ses différents bureaux coloniaux, à Hanoï, Tananarive, Dakar et Brazzaville.¹⁹⁷

Ce service fonctionne à partir de mai 1937 et « connut deux commandants, tous deux fantassins coloniaux, le lieutenant-colonel Georges Nyo (1937-1939) et le chef de bataillon Raoul Salan (1939-1942)¹⁹⁸ ». S'il dépend du ministère des Colonies, le SRI « travaille en bonne intelligence avec ses homologues militaires des services spéciaux militaires SR-SCR (service de renseignement-section de centralisation des renseignements)¹⁹⁹ ». Jean-Pierre Bat et Nicolas Courtin qualifient le SRI de « première expérience moderne d'institutionnalisation du renseignement impérial en Afrique²⁰⁰ ».

De fait, le SRI est largement orienté vers le contre-espionnage et le renseignement politique en Afrique, et ce dans une perspective géopolitique. S'agissant de contrôler les velléités expansionnistes d'autres impérialismes, le SRI prend de fait les fonctions d'un service de renseignement extérieur. Il ne s'en tient d'ailleurs pas seulement à du renseignement, mais intervient directement au cœur du champ politique. En 1938, une opération impulsée par le nouveau ministre des Colonies, Georges Mandel, est dirigée par Raoul Salan afin de fournir un appui aux partisans éthiopiens contre l'expansionnisme mussolinien²⁰¹.

3.2.3 Le rôle politique de la direction des Affaires politique sous le Front populaire

Le rôle du CAI pendant le gouvernement de Front populaire est difficile à saisir, peu d'archives produites à cette époque ayant été conservées. Le rôle des Affaires politiques, et de son directeur, peut toutefois être en partie documenté. En un sens, l'activité du service s'avère moindre, et « en raison, semble-t-il, du climat politique, un arrêté du 30 octobre supprim[e] l'annexe de Marseille²⁰² ». Ses archives devaient alors être démantelées. Celles relevant de la surveillance étaient censées être envoyées à Paris, celles moins confidentielles au service colonial de Marseille. Pourtant, « cette décision devait être rapportée presque aussitôt par un arrêté du 27 octobre 1937 qui institue à Marseille un bureau nommé “Bureau de l'immigration indigène” » (BII). Le BII demeure attaché aux Affaires politiques, mais devient plus modeste :

¹⁹⁷ Gérald Arboit, *Des services secrets pour la France*, op. cit., p. 495.

¹⁹⁸ *Ibid.* Il s'agit bien du même Raoul Salan qui participera plus tard au putsch des généraux en 1961 et qui dirigea l'Organisation armée secrète (OAS), et du Georges Nyo qui dirigea avec zèle la répression du Viêt Minh entre 1946 et 1948.

¹⁹⁹ Jean-Pierre Bat, Nicolas Courtin, « Le renseignement français en Afrique », art. cit.

²⁰⁰ *Ibid.*

²⁰¹ *Ibid.*

²⁰² ANOM, FM, 3SLOTFOM/42, Services civils de l'Indochine au ministre chargé des relations avec les États associés, 1 août 1951. Les citations suivantes sont également tirées de ce document.

il n'est plus doté, outre le délégué Henri Fouque, que de « deux agents indochinois ». Mais sur le fond, le BII garde les mêmes attributions que le CAI : l'inertie est importante.

Dans un essai rédigé alors qu'il travaille au secrétariat d'État aux Colonies à Vichy, Gaston Joseph revient sur sa crainte devant l'avènement du gouvernement de gauche dans un contexte de fortes mobilisations sociales. Confronté aux grèves et manifestations dans plusieurs parties de l'Empire (notamment en Indochine et à Madagascar), craignant de se faire dépasser sur sa gauche, le ministre des Colonies aurait demandé conseil à ses services. Ainsi, le directeur des Affaires politiques, fort de ses fonctions secrètes de conseiller d'État, « à la première occasion, dès le début du mois de septembre 1936 [pût] proposer au ministre des instructions extrêmement fermes aux Gouverneurs généraux de l'Indochine et de Madagascar », instructions qui « invitaient à faire respecter l'ordre coûte que coûte²⁰³ ». Gaston Joseph souligne ensuite que sa proposition fut discutée puis adoptée en conseil des ministres, puis étendue à toutes les colonies. Il précise que « la fermeté des autorités locales étonna les meneurs » qui ne s'attendaient pas à subir la répression de la part d'un gouvernement de gauche, et fut ainsi très efficace. Gaston Joseph se félicite ainsi d'avoir « éclairé » le ministre quant aux « véritables intentions des agitateurs français et indigènes outre-mer » et se montre satisfait de que Marius Moutet ait « fermement prescrit la fermeté ». Si ce document est écrit, probablement à l'automne 1940, alors que le directeur des Affaires politiques cherche à se mettre en valeur, à justifier son rôle pendant les années 1936-1938 en même temps qu'il répond certainement à une commande de sa hiérarchie, il éclaire sur le rôle du CAI, structurellement et pendant le gouvernement de Front populaire.

Gaston Joseph n'est alors pas le seul à souffler à l'oreille du ministre des Colonies : c'est aussi le cas de l'un de ses officiers traitants, René Veyrenc. Ses mémoires, intitulées « Ni opprobre, ni oubli²⁰⁴ », sont un véritable manifeste colonialiste, là aussi un retour réflexif sur son expérience visant à la légitimer. Après avoir débuté par un avertissement « aux jeunes générations, souvent exposées aux nuisances de la désinformation²⁰⁵ », et une dédicace en forme d'exposé du pedigree colonialiste de la famille, il commence son récit de mars à septembre 1937, à Paris. Il résume ainsi ses activités au CAI :

Domicilié à Paris au n° 8 de l'Avenue de la Porte de Montrouge (14^e arrondissement) j'exerce les fonctions de rédacteur-enquêteur temporaire à la direction des Affaires politiques (service CAI Contrôle et assistance des indigènes)

²⁰³ ANOM, 83APOM/4-5, « Contribution à la recherche des causes de la défaite, indications fournies par l'Empire colonial à ce point de vue », p. 35. Les citations suivantes sont tirées de ce même document.

²⁰⁴ AD06, 50 J 66-79, René Veyrenc, « Ni opprobre, ni oubli ». Ces pages sont reproduites en annexes.

²⁰⁵ *Ibid.*

au ministère des colonies situé n° 3 rue Oudinot à Paris. Durant les stages effectués dans ce département ministériel, je recueille, à Paris, d'importantes informations sur les menées anti-françaises révolutionnaires et sur les hostilités qui se préparent sur le territoire de l'Indochine. Je rends compte de ces sérieuses informations à monsieur Gaston Joseph directeur des Affaires politiques et à monsieur Geoffroy du Coudret chef de service du CAI. Plusieurs fois monsieur Marius Moutet alors ministre socialiste des Colonies, m'invite personnellement à converser avec lui dans son Cabinet ministériel situé Boulevard des Invalides à l'angle de la rue Oudinot. Il m'interroge longuement sur les activités des dirigeants indigènes des mouvements révolutionnaires anti-français en Indochine et semble accorder beaucoup de crédit à mes informations.²⁰⁶

La prise de décision politique passe donc aussi par des interactions qui, rendues possibles par l'existence de l'administration, sont officieuses et relèvent de moments de sociabilité officiellement informels, mais informellement très officiels, durant lesquels des analyses et des arguments s'échangent. Foncièrement anticommuniste, le service alimente la direction des Affaires politiques en notes et en rapports, lui donnant les éléments de langage pour tirer, dans un contexte quasi révolutionnaire, le gouvernement de Front populaire vers une issue colonialiste. La pesanteur des catégories de l'administration et le contexte initial de leur institutionnalisation pèsent ici de tout leur poids dans la prise de décision politique.

Conclusion : Relégitimer le CAI

La brève existence du SRI et la fondation du SAMI n'expliquent pas le recul apparent des activités du CAI pendant la période de gouvernement de Front populaire ni ne pouvait concurrencer l'institution de la rue Oudinot. Néanmoins, jusqu'à la défaite française en juin 1940, le CAI reste actif, et prend même de nouvelles prérogatives, avec la distribution dans le bureau de Paris de documents d'identité²⁰⁷.

Reste à savoir si le renseignement impérial était efficace dans la réalisation de ses missions du propre point de vue de ses contemporains²⁰⁸. Les ambitions portant la création du CAI étaient hautes : il s'agissait ni plus ni moins que de coordonner et d'articuler un champ relativement éclaté du contrôle des indigènes. L'efficacité du service est un enjeu de débats parmi les cadres du CAI lui-même, et au sein de la haute fonction publique, voire du personnel

²⁰⁶ *Ibid.*, p. 11. Plus tard, en août 1946, confondant la chronologie, René Veyrenc écrit à nouveau : « Le ministre socialiste de la France d'Outre-Mer Marius Moutet (qui m'a plusieurs fois convoqué en 1939 à son cabinet ministériel à Paris pour converser sur les affaires de l'Indochine auxquelles il s'intéressait particulièrement) [...] » (*Ibid.*, p. 66).

²⁰⁷ Voir *infra*.

²⁰⁸ La question de la réception de la surveillance est l'objet du chapitre 6.

politique qui l'environne. Ces visions ne sont pas univoques et dépendent des objectifs et de la position des locuteurs.

Le 11 juin 1938, le député du Sénégal Galandou Diouf interpelle le ministre des Colonies Georges Mandel sur l'état global des polices coloniales. De manière générale, il constate que les services de renseignement ont été « créés et organisés [...] sans base légale²⁰⁹ », en tâtonnant. L'hétérogénéité des polices coloniales expliquerait que ces services n'aient « aucune liaison entre eux [et qu'ils] ne rendent pas le service qu'on est en droit d'en attendre ». Il dénonce même des « cas typiques » de « commissaires de police [...] nommés sans concours, sans examen ». Au passage, il s'en prend vivement au CAI lui-même :

Je n'ignore pas, d'autre part, l'existence à la direction des Affaires politiques de votre département, d'un service de renseignements appelé communément « contrôle d'assistance des indigènes en France ». C'est un organisme sans grand intérêt, qui ne centralise que des informations politiques dont la valeur est très relative. Le CAI n'a jamais été appelé à renseigner utilement vos services sur ce qui se passait en réalité dans les diverses colonies et je me suis rendu compte qu'il vous fallait solliciter par câble des gouvernements locaux, les informations qui vous étaient réclamées, soit à l'occasion d'une question écrite posée par un collègue, soit pour une demande d'interpellation.

Le CAI est donc mis en demeure de justifier son existence par le nouveau ministre des Colonies. Une note lui est destinée pour expliquer l'historique et les missions du service. Elle insiste sur les « 15 000 dossiers et fiches individuelles²¹⁰ » dont regorgent leurs armoires. C'est aussi pourquoi le Gouverneur général Pierre Pasquier fait l'éloge du CAI lors d'un courrier destiné au ministre des Colonies Léon Perrier :

À ce propos, qu'il me soit permis, monsieur le ministre, de vous remercier très vivement, aussi de la documentation extrêmement abondante et précieuse que ne cessent de nous adresser par chaque courrier sur les milieux annamites de la métropole des services politiques de votre département et le CAI. Les renseignements qu'ils nous apportent d'un incontestable intérêt et recueillis avec un soin que nous avons journellement lieu de constater servent beaucoup notre action et sont toujours exploités avec plus grand fruit par nos propres services.²¹¹

Ces propos de Pierre Pasquier sont certes dix ans antérieurs à ceux de Galandou Diouf. Le député du Sénégal se saisit d'une conjoncture plus incertaine pour proposer une réforme d'ampleur, tandis que le Gouverneur général est lui attaché à un service dont il est beaucoup

²⁰⁹ ANOM, FM, 1SLOTFOM/4, Galandou Diouf à Georges Mandel, 11 juin 1938. Les citations suivantes sont également tirées de ce document.

²¹⁰ ANOM, FM, 1SLOTFOM/4, Note pour le ministre, 1^{er} juillet 1938.

²¹¹ ANOM, FM, 1SLOTFOM/4, extrait de la lettre n° 2083 du 23 octobre 1929 du Gouverneur général de l'Indochine.

plus proche, et ce dans un contexte politique plus lisible. Le partage des points de vue apparaît toutefois clairement : le Gouverneur général se place en technicien, qui reconnaît la nécessité pratique d'un CAI dont il est le principal bailleur de fonds et pourvoyeur de personnel. En somme, l'un des principaux donneurs d'ordre du CAI reconnaît sa légitimité, en affirmant sa satisfaction. Le CAI répond donc largement aux exigences qui sont les siennes, aux objectifs qui lui sont fixés. Malgré ses failles et ses insuffisances, il est ainsi acté que le CAI a réussi à construire la position qui était censée être la sienne : celle de pivot du renseignement colonial.

L'opinion du député du Sénégal, quant à elle, exprime toute l'incertitude quant au rôle du CAI dans une période d'instabilité et à l'aube d'une séquence effroyable : celle de l'avènement du fascisme en France et de la Seconde Guerre mondiale.

CHAPITRE 3. SURVEILLANCE IMPERIALE EN

CONTEXTE FASCISTE : LE FERMENT COLONIAL

DE VICHY (1940-1944)

Introduction

La période qui s'ouvre pour le CAI avec le début de la Seconde Guerre mondiale se caractérise par une modification relativement importante de ses missions, et une reconfiguration de ses prérogatives. Néanmoins, au-delà de ces transformations, l'institution demeure et son personnel reste en place, marquant ainsi la continuité d'une institution républicaine sous Vichy. La période s'ouvrant en 1940 est caractérisée par un contexte bouleversé qui apporte à la compréhension de la surveillance impériale en France, autant que l'étude de celle-ci peut contribuer à l'appréhension de l'État français. Au-delà du changement considérable que représente la chute de la République, le service de surveillance se caractérise par une relative continuité institutionnelle. Les agents du CAI demeurent ainsi en poste jusqu'à la fin de la guerre.

Cette étude de cas sur le fonctionnement du CAI pendant l'État français apporte ainsi un éclairage complémentaire aux débats mêlés d'une part sur les origines républicaines de Vichy, d'autre part sur les liens entre colonialisme et fascisme¹.

¹ Gérard Noiriel, *Les origines républicaines de Vichy*, Paris, Hachette, 1999.

Depuis l'ouvrage de Gérard Noiriel en 1999, la question de la continuité ou de la rupture entre la III^e République et l'État français a été repensée et débattue. L'historien français a démontré que « le passé républicain a pesé de tout son poids dans le présent de Vichy² », et que l'État gouverné par le maréchal Philippe Pétain n'avait « pas changé la définition des problèmes, seulement leurs solutions³ ». Les valeurs explicitement racistes et discriminatoires portées par l'État français ainsi que sa contribution active et volontariste à l'expulsion et, en dernière analyse, au génocide des Juifs et des Juives de France semblent diamétralement opposées à l'ambition républicaine⁴. La thèse de Gérard Noiriel est toutefois que la politique menée à partir de juin 1940 ne relève pas tant du volontarisme de groupes d'extrême droite certes puissants que d'un sens commun républicain et que d'habitus administratifs qui rendirent possibles ces politiques, glissant progressivement vers le fascisme⁵.

Définir le fascisme (ou les fascismes) est une gageure : « chercher une essence pure du fascisme est sans doute le meilleur moyen de ne pas la trouver⁶ ». Il n'en demeure pas moins qu'au-delà de ses usages situés historiquement, la notion peut servir de catégorie d'analyse utile aux sciences sociales, non dans une volonté de caractérisation et de classification des régimes, au risque de leur essentialisation, mais de connaissance de processus de politisation et d'exercice du pouvoir⁷. Cette catégorie implique de penser le fascisme comme un phénomène total, à la fois idéologique, politique, culturel⁸. Il s'agit aussi de le considérer comme dynamique, protéiforme, et impliquant l'État⁹.

² *Ibid.*, p. 209.

³ Robert O. Paxton, « Gérard Noiriel, Les Origines républicaines de Vichy », *French Politics, Culture and Society*, n° 18, vol. 2, 2000, p. 99-103, p. 101 (traduit par moi).

⁴ Tal Bruttman, *Au bureau des affaires juives*, Paris, La Découverte, 2013 ; Laurent Joly, *L'État contre les juifs : Vichy, les nazis et la persécution antisémite*, Paris, Grasset, 2018 ; Michael R. Marrus, Robert O. Paxton, *Vichy et les juifs*, Paris, Le Livre de Poche, 2018 (1981 pour la première édition).

⁵ L'idée de progressivité est surtout développée par Robert O. Paxton, « The Five Stages of Fascism », *The Journal of Modern History*, n° 70 1998, p. 1-23. Elle est aussi centrale pour aborder la question de la répression. Laurent Douzou a ainsi montré que la répression de la Résistance ne prenait pas les mêmes formes en 1940 qu'en 1944 : Laurent Douzou, *La Désobéissance : histoire d'un mouvement et d'un journal clandestins, Libération-Sud, 1940-1944*, Paris, Odile Jacob, 1995. Enfin, sur l'idée de fascismes au pluriel, voir Pierre Milza, *Les Fascismes*, Paris, Seuil, 1991.

⁶ Marc Olivier Baruch, « Qu'est-ce que le fascisme ? », *Critique*, n° 697-698, vol. 6-7, 2005, p. 535-548.

⁷ Philippe Burrin, *Fascisme, Nazisme, Autoritarisme*, Paris, Seuil, 2014. L'essentialisation est la tendance, par exemple, de Roger Griffin, *The Nature of Fascism*, Routledge, 2015 ; relevée dans Marc Olivier Baruch, « Qu'est-ce que le fascisme ? », art. cit.

⁸ Suivant notamment la proposition d'Emilio Gentile, *Qu'est-ce que le fascisme ? Histoire et interprétation*, Paris, Folio, 2004.

⁹ C'est ce que permet par exemple la focalisation sur les pratiques de conquête et d'exercice du pouvoir au cœur de l'ouvrage de Robert O. Paxton, *Le fascisme en action*, Paris, Seuil, 2007.

Cette analyse dynamique s’ancre donc dans les normes et les catégories habituelles des sciences sociales, afin de ne pas considérer des situations exceptionnelles comme échappant aux méthodologies habituelles. Ceci implique donc de penser le fascisme dans son temps long, et de chercher à déterminer la manière dont le passé agit dans le présent, y compris au cœur de ce qui se présente comme une rupture, une « révolution nationale¹⁰ ». Pour Gérard Noiriel, lui-même spécialiste de l’immigration, la gestion administrative et politique des étrangers en France fut un laboratoire d’expérimentation de processus d’identification de personnes, de catégorisation des suspects et de racialisation des comportements humains. La continuité du personnel et des institutions explique en partie la production du « fichier juif¹¹ », « entrepris à l’automne 1940 sur la base du recensement ordonné par les Allemands dans la zone occupée le 27 septembre précédent (3 octobre – 19 octobre 1940) et interrompu en août 1944 par leur débâcle¹² ». Réalisé par la préfecture de police, le maître d’œuvre de ce fichier est André Tulard, chef de bureau devenu directeur des Étrangers et des affaires juives, en poste à la préfecture depuis 1921 et déjà l’artisan précédemment d’un fichier de contrôle des communistes¹³.

Si la collaboration ne peut se comprendre sans prêter attention à l’histoire de l’administration républicaine et de ses politiques migratoires, elle ne peut s’entendre sans considérer l’histoire de l’impérialisme français. L’historiographie du fascisme et du colonialisme connaissent un dialogue houleux¹⁴. D’un côté, l’histoire du fascisme en général et de la Shoah plus précisément peinent à intégrer celle de l’impérialisme comme un des éléments structurant le racisme d’État caractérisant le fascisme. C’est le reproche qu’exprime Jürgen Zimmerer – et d’autres¹⁵ –, prolongeant une intuition de Hannah Arendt, établissant ainsi une continuité du point de vue des catégories de pensée et de discours, des pratiques de domination

¹⁰ Selon l’expression inventée par Georges Valois, puis consacrée par le gouvernement de Vichy entre le 10 juillet 1940 et mai 1942 (Marc Olivier Baruch, *Le Régime de Vichy*, Paris, La Découverte, 1996, p. 15-16).

¹¹ Philippe Grand, « Le Fichier Juif : un malaise », *Revue d’Histoire de la Shoah*, n° 167, vol. 3, 1999, p. 53-101.

¹² *Ibid.*, p. 53.

¹³ Selon Michèle Tribalat, *Statistiques ethniques, une polémique bien française*, Paris, L’artilleur, 2016.

¹⁴ Pour une approche générale, en plus du panorama historiographique proposé par Marc Olivier Baruch, « Qu’est-ce que le fascisme ? », art. cit., voir Olivier Forlin, *Le fascisme : historiographie et enjeux mémoriels*, Paris, La Découverte, 2013, ainsi que, dans une perspective appliquée à l’analyse de la situation politique contemporaine, Ugo Palheta, *La possibilité du fascisme : France, la trajectoire du désastre*, Paris, La Découverte, 2018.

¹⁵ Notamment Steffen Bruendel, « La Namibie et l’Allemagne, une relation postcoloniale », *Allemagne d’aujourd’hui*, n° 217, vol. 3, 2016, p. 166-181 ; Casper Erichsen, David Olusoga, *The Kaiser’s Holocaust: Germany’s Forgotten Genocide and the Colonial Roots of Nazism*, Londres, Faber & Faber, 2011 ; et dans une moindre mesure Birthe Kundrus, « Kontinuitäten, Parallelen, Rezeptionen: Überlegungen zur “Kolonialisierung” des Nationalsozialismus », *Werkstatt Geschichte*, n° 43, 2006, p. 45-62 ; et Birthe Kundrus « Von den Herero zum Holocaust ? Einige Bemerkungen zur aktuellen Debatte », *Mittelweg 36*, n° 14, vol. 4, 2005, p. 82-91. Sur les enjeux mémoriels et le débat intellectuel en Allemagne, voir Michael Rothberg, *Multidirectional Memory: Remembering the Holocaust in the Age of Decolonization*, Stanford, Stanford University Press, 2009 ; et Élise Pape, « Les débats postcoloniaux en Allemagne. Un état des lieux », *Raison présente*, n° 199, vol. 3, 2016, p. 9-21.

et du personnel au pouvoir entre la colonisation allemande en Afrique au début du XX^e siècle et la conquête hitlérienne de l'Est européen, et donc entre le génocide des Héréros et des Namas et la Shoah¹⁶. De l'autre côté, il est reproché à cette approche d'inspiration postcoloniale ou décoloniale d'avoir tendance à d'une part dé-singulariser l'histoire de l'holocauste, et d'autre part dans le cadre du débat allemand, à sursingulariser celle d'un génocide des Héréros et des Namas, ancrée dans le contexte international et interimpérial de guerres coloniales asymétriques et ne représentant pas aux yeux des contemporains une rupture ou un précédent inouï¹⁷. L'historiographie italienne tend aussi à articuler l'histoire du fascisme mussolinien et celle du colonialisme, le lien étant ici moins sujet à controverse étant donné la contemporanéité des deux phénomènes¹⁸. En un sens pourtant, la prise en compte de l'histoire coloniale est indispensable à la compréhension des processus de racialisation et des catégories de pensée et de perception du monde caractérisant le fascisme¹⁹.

Ce débat concerne au premier plan le CAI, et son fichier de suspects caractérisés, à l'image de ce qui se pratique dans les colonies, par leur supposée race, s'il ne répond pas aux impératifs imposés par les nazis, n'en a pas moins des similitudes en termes de processus de catégorisation du monde²⁰. Le CAI ne relève pas lorsqu'il est créé d'un projet fasciste. Mais les

¹⁶ Jürgen Zimmerer, « Holocauste et colonialisme. Contribution à une archéologie de la pensée génocidaire », *Revue d'Histoire de la Shoah*, n° 189, vol. 2, 2008, p. 213-246. Voir, en Allemand, *Von Windhuk nach Auschwitz? Beiträge zum Verhältnis von Kolonialismus und Holocaust*, LIT Verlag, Münster 2011 ; Hannah Arendt, *The Origins of Totalitarianism*, New York, 1951 (traduit sous le titre *Les Origines du totalitarisme*, Paris, Fayard, 1984 pour la première édition française).

¹⁷ Robert Gerwarth, Stephan Malinowski, « L'antichambre de l'Holocauste ? À propos du débat sur les violences coloniales et la guerre d'extermination nazie », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n° 99, vol. 3, 2008, p. 143-159. Cet argument est présenté par Robert Gerwarth et Stephan Malinowski comme une objection à l'idée d'une filiation entre le génocide commis en Afrique du Sud-Ouest, le lien logique ne me semblant pas convainquant. De la même manière, ces auteurs emploient le terme de génocide pour le cas des Héréros et des Namas avec des guillemets, ne se faisant pas leur un terme pourtant approprié. Au sujet de cette terminologie, en plus des travaux précédemment cités, voir Mads Bomholt Nielsen, *Britain, Germany and colonial violence in South-West Africa, 1884-1919: the Herero and Nama genocide*, Londres, Palgrave Macmillan, 2022 ; et Jeremy Sarkin, *Germany's genocide of the Herero: Kaiser Wilhelm II, his general, his settlers, his soldiers*, Cape Town, University of Capetown Press, 2011. Robert Gerwarth et Stephan Malinowski critiquent aussi une supposée irréfutabilité des travaux de Jürgen Zimmerer, qui a pourtant basé son travail sur l'exploitation d'archives et la mise en évidence de continuités biographiques de cadres militaro-coloniaux à l'administration nazie. Ils appellent enfin à « l'accent sur un modèle de violence coloniale commun aux empires coloniaux européens, sur les discontinuités dans l'histoire allemande entre 1904 et 1941 et sur les expériences différentes des puissances coloniales européennes en 1918 », comme si cette perspective était contradictoire avec la recherche de liens structurels – du point de vue des pratiques de pouvoir, des représentations, des catégories d'appréhension du monde – entre colonialisme et nazisme.

¹⁸ Voir Mariella Colin, « Des colonies à l'Empire fasciste. La conquête de l'Afrique racontée aux enfants italiens », *Strenæ. Recherches sur les livres et objets culturels de l'enfance*, n° 3, 2012 ; et Nicola Labanca, « L'Italie fasciste et la violence coloniale : les camps de concentration en Cyrénaïque (1930-1933) », in *Nouvelle histoire des colonisations européennes (XIX^e – XX^e siècles)*, Paris, Presses Universitaires de France, 2013, p. 167-180.

¹⁹ C'est le propos de Enzo Traverso, *La violence nazie : Essai de généalogie historique*, Paris, La Fabrique, 2003.

²⁰ Notons que la vigueur des réactions suscitées par l'insistance sur le lien entre les crimes coloniaux et les crimes nazis vient aussi de livres soutenant cette position à des fins commerciales et sans se soumettre à la rigueur minimale nécessaire. Voir ainsi la tribune de Tal Bruttman, Odile Morisseau, Joël Kotek, « Les nazis n'ont pas déporté les Noirs », *Le Monde*, 2005 en réponse à Serge Bilé, *Noirs dans les camps nazis*, Monaco, Éditions du

schèmes raciaux de perception et d'organisation du pouvoir auxquels il répond et qu'il contribue à renforcer au sommet de l'État d'une part, et son anticommunisme structurel d'autre part, sont des éléments globalement centraux dans l'idéologie fasciste et moteurs dans ses dynamiques politiques. Ainsi, le processus d'« ennemisation²¹ » tel qu'il est construit au CAI et avant lui au SR du CGTI est compatible avec la grille de lecture en vigueur de 1940 à 1944²². Les ennemis du service sont d'une part racialisés et perçus comme pouvant mettre à mal l'homogénéité raciale de la France, mais aussi de bolchéviser la France par ses marges. Le ciblage de groupements fascistes ou d'extrême droite par le CAI est extrêmement marginal, alors que la surveillance des mouvements antifascistes, elle, est importante²³. Si l'une des conditions nécessaires du fascisme est l'anticommunisme, elle n'est cependant pas suffisante et ne permet pas d'englober tout le travail mené par le CAI pendant l'entre-deux-guerres dans cette catégorie²⁴. Mais dans un sens plus diffus et sur une histoire de moyen terme, les grilles de lecture et les pratiques (re)produites par le CAI avaient pour principes structurants l'anticommunisme et l'inégalité raciale. Autrement dit, s'il y a certes des points d'opposition entre la III^e République et l'État français, il y a également d'importants domaines de continuité ou de moindre changement, par exemple dans le cas du traitement racial des indigènes. Ce dernier point ne relève pas ici d'un jugement moral des acteurs impliqués – quoiqu'ils puissent y être portés par ailleurs – mais bien d'un jugement de fait sur les pratiques et les discours inhérent au CAI, comme à d'autres institutions impériales.

Faire l'histoire de l'État français implique de se confronter à la question des archives disponibles pour le faire. En 1944, nombre d'archives ont été perdues, volontairement ou accidentellement détruites. Le CAI est en partie concerné par ce phénomène. Une partie de ses archives antérieures à la période a également disparu, appropriée par les nazis ou égarée.

Rocher, 2016 : « Serge Bilé, préfère assener des faits trop spectaculaires, extraordinaires. Le problème est qu'ils se révèlent le plus souvent faux ou approximatifs. [...] Le génocide herero ne méritait pas ces exagérations. La réalité suffit amplement : il fut bien le premier génocide du siècle. »

²¹ Voir « Les processus d'« ennemisation » dans les sociétés contemporaines », journée d'étude organisée par Alexandre Rios-Bordès, 1 juillet 2022, Champs-sur-Marne. Université Gustave Eiffel.

²² Notons au passage que le fondateur du CAI, Albert Sarraut, vote les pleins pouvoirs à Philippe Pétain le 10 juillet 1940.

²³ ANOM, FM, 3SLOTFOM/10, 73 et 127.

²⁴ Le propos le plus problématique et finement construit me semble celui présenté dans Enzo Traverso, « De l'anticommunisme. L'histoire du XX^e siècle relue par Nolte, Furet et Courtois », *L'Homme & la Société*, n° 140-141, vol. 2-3, 2001, p. 169-194. Enzo Traverso reproche aux trois auteurs discutés, à des degrés différents, de faire du fascisme au choix une simple réaction bien compréhensible au risque communiste (Nolte et dans une moindre mesure Courtois) ou le déploiement d'un potentiel autoritaire compris dans de supposées racines communes que trouveraient fascisme et communisme dans le projet révolutionnaire français (Furet).

Néanmoins, deux types de sources demeurent exploitables. Le premier relève de la correspondance sortante du bureau de Marseille, encore archivée et déposée aux ANOM, dans le fonds SLOTFOM. Le second est celui des procès d'épuration. Deux des personnages principaux du CAI sont en effet jugés, après la déroute nazie, pour leurs activités pendant la guerre. Ces documents relèvent pour partie du fonds privé de l'un de ces deux protagonistes, Gaston Joseph, déposé aux ANOM²⁵. L'autre partie des fonds relatifs aux jugements de l'épuration se trouve aux archives départementales des Bouches-du-Rhône²⁶.

L'organisation de ce chapitre fait sienne cette construction archivistique, produite de façon empirique au cours de la recherche. La première section revient sur les transformations institutionnelles et pratiques que connaît le CAI entre 1939 et 1945, tendant à montrer une évolution voire un glissement de ses pratiques. La seconde cherche à déterminer le rôle des agents du CAI dans la guerre, et ce à plusieurs échelles, depuis le sommet des Affaires politiques (Gaston Joseph) jusqu'à la base laborieuse (Trần văn Hy) en passant par l'encadrement intermédiaire (Henri Fouque).

1. Les transformations institutionnelles et l'activité du CAI pendant la guerre

La Seconde Guerre mondiale a des conséquences sur le CAI qui peuvent globalement être résumées en deux temps. Le premier, à partir du 10 novembre 1940, fait du service parisien un véritable guichet de l'identification en France des impérialisés en France, ce qui était jusque-là un rôle essentiellement dévolu du bureau de Marseille. Le second, après la défaite française, voit le CAI être transformé en un nouveau Service colonial de contrôle des indigènes (SCCI). Si ses archives sont lacunaires, plusieurs éléments permettent de conclure que le SCCI n'abandonne en rien son rôle politique.

²⁵ ANOM, 83APOM, fonds Gaston Joseph. L'inventaire de ce fonds a d'ailleurs été dressé par le même Jacques Dion qui a établi celui du fonds SLOTFOM.

²⁶ AD13, 55 W 17, Trần văn Hy. Fonds des dossiers pénaux de la cour de justice de Marseille relatifs aux personnes inculpées d'atteinte à la Sûreté de l'État ou de commerce avec l'ennemi en temps de guerre, 1944.

1.1 La rue Oudinot comme guichet de l'identification impériale (10 novembre 1939)

Rapidement après les débuts de la guerre, les attributions du CAI sont révisées. L'urgence n'est alors plus seulement au renseignement politique, mais davantage au contrôle des mobilités et à l'identification des individus. La fonction de guichet des mobilités impériales en France est ainsi réaffirmée après le début de la Seconde Guerre mondiale, prenant appui sur son savoir-faire en matière de photographie, d'identification des individus, et de production de documents d'identité et de connaissance des circulations. Les compétences du CAI sont ainsi mises à contribution pour établir de véritables cartes d'identité, et plus seulement des permis de naviguer. En effet, avec l'entrée en guerre, les attributions du CAI sont étendues et, désormais, le service est en lien avec les préfetures pour établir des documents d'identité.

Le 10 novembre 1939, en pleine « drôle de guerre²⁷ », un nouvel « arrêté interministériel relatif à la circulation sur le territoire métropolitain des indigènes originaires de certaines colonies²⁸ » est publié. Cet arrêté modifie relativement les conditions de circulation en métropole, ainsi que les possibilités de circulation entre l'empire et la métropole pour les colonisés. C'est par cet arrêté que le CAI acquiert la capacité d'établir des cartes d'identité. Co-signé par les ministres de la Guerre, de l'Intérieur, des Colonies, et des Affaires étrangères, l'arrêté du 10 novembre indique ainsi :

Article 1 – Les indigènes sujets, protégés ou administrés, sous mandat français, originaires de l'Afrique occidentale française, de l'Afrique-Équatoriale française, de la Côte française des Somalis, de Madagascar et dépendances, des établissements français de l'Inde, de l'Indochine, de la Nouvelle-Calédonie, des établissements sous mandat français et n'appartenant pas aux forces armées, doivent être munis obligatoirement, pour être admis à circuler en temps de guerre dans le territoire métropolitain, d'un titre d'identité, dont modèle annexé ci-joint. La carte d'identité visée à l'alinéa précédent sera délivrée par le ministère des Colonies ou par les autorités désignées à l'article suivant sur le vu des pièces d'identité et d'autorisation de séjour prévues par les règlements locaux dans les colonies ou territoires et délivrées par les chefs des colonies ou territoires du domicile des intéressés.²⁹

Ces derniers documents sont établis par les autorités de la Colonie et transmis en France. Au-delà du fonctionnement, le caractère civil de la mission du CAI est réaffirmé et renforcé,

²⁷ Selon l'expression consacrée pour désigner la période s'étendant du début de la guerre à mai 1940.

²⁸ Arrêté interministériel du 10 novembre 1939, publié dans le *Journal officiel de Madagascar et dépendances*, 27 janvier 1940, p. 114, et dans le *Bulletin officiel du ministère des Colonies*, 53^e année, 1939, Paris, Imprimerie nationale, p. 1294.

²⁹ *Ibid.*

voire précisé : jamais auparavant, une liste des territoires d'origine de la population censément prise en charge par le CAI n'avait été établie. Plusieurs ambiguïtés demeurent toutefois : les « indigènes sujets, protégés³⁰ » pourraient faire référence, théoriquement, aux Nord-Africains, mais ces territoires ne sont pas listés. En fait, les Nord-Africains ne sont toujours pas concernés par le service. De plus, la liste des territoires exclut les personnes originaires des Antilles françaises : comme l'affirme l'article 3 de l'arrêté, ces dernières ne relèvent pas des dispositions de cet arrêté, mais de celles du décret du 8 août 1935 portant règlement sur la circulation des Français et des étrangers³¹. Néanmoins, le fait de mentionner les uns, ne serait-ce que pour les exclure, implique qu'ils pourraient, dans la pratique, être assimilés aux autres, et ne sont pas considérés comme n'importe quels citoyens : ils sont ainsi constitués, encore, comme des « autres citoyens³² », catégorie utilisée par Syliane Larcher pour désigner la permanence de la macule servile et du stigmate racial après l'abolition de l'esclavage dans les Antilles françaises. Cette altérité est bien juridiquement en vigueur pour les sujets français : la peine prévue par l'article 5 pour les individus ne se pliant pas aux dispositions de cet arrêté est le renvoi dans son territoire d'origine.

La suite du premier article indique :

La carte d'identité visée à l'alinéa précédent sera délivrée par le ministère des Colonies ou par les autorités désignées à l'article suivant sur le vu des pièces d'identité et d'autorisation de séjour prévues par les règlements locaux dans les colonies ou territoires et délivrées par les chefs des Colonies ou territoires du domicile des intéressés.³³

L'article 2 est consacré à préciser les conditions de délivrance de ces documents, et confère au CAI et à son antenne marseillaise, rebaptisée BII depuis octobre 1937, le pouvoir de produire ces documents d'identité :

Article 2 – La carte d'identité prévue à l'article précédent est délivrée :

- a) À Paris, dans la Seine et Seine-el-Oise, par le ministère des colonies (service de contrôle et d'assistance des indigènes coloniaux, 27, rue Oudinot, Paris (7e).
- b) Dans le département des Bouches-du-Rhône, par le bureau de l'immigration indigène de Marseille, 60, rue de la Joliette ;

³⁰ *Ibid.*

³¹ Le décret du 10 novembre 1939 est une application circonstanciée du décret du 8 août 1935.

³² Syliane Larcher, *L'autre citoyen, op. cit.*

³³ Arrêté interministériel du 10 novembre 1939, publié dans le *Journal officiel de Madagascar et dépendances*, 27 janvier 1940, p. 114, et dans le *Bulletin officiel du ministère des Colonies*, 53^e année, 1939, Paris, Imprimerie nationale, p. 1294.

c) Dans les autres départements, les indigènes visés à l'article 1er adresseront leurs demandes de carte d'identité à l'autorité préfectorale qui les transmettra au ministère des Colonies (service de contrôle et d'assistance des indigènes coloniaux). La carte leur sera délivrée par l'entremise de l'autorité à qui ils en auront fait la demande.³⁴

De fait, les requêtes des administrés doivent toutes être centralisées au CAI, qui les traite et délivre, le cas échéant, une carte d'identité basée sur le modèle suivant :

Format du livret militaire individuel.

CARTE D'IDENTITÉ

DÉLIVRÉE PAR LE MINISTÈRE DES COLONIES OU PAR LE BUREAU DE L'IMMIGRATION INDIGÈNE DE MARSEILLE AUX INDIGÈNES SUJETS, PROTÉGÉS OU ADMINISTRÉS SOUS MANDAT FRANÇAIS RELEVANT DU MINISTÈRE DES COLONIES.

Extérieur de la carte.

Page 1. Page 4.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE. CHANGEMENT DE DOMICILE.

MINISTÈRE DES COLONIES. Visa des commissariats.

CARTE D'IDENTITÉ.

Intérieur de la carte.

Page 2. Page 3.

N° série. Empreinte digitale :

MINISTÈRE DES COLONIES.

Service de contrôle et d'assistance des indigènes.

CARTE D'IDENTITÉ.

Photographie 4 x 4

Nom :
Prénoms :
Né le
A Canton de :
Phu ou cercle de :
Province de :

Signature du titulaire :
A, le 19..
Le ministre,

Colonie :
Domicile :
Signalement :
Taille : Forme générale du visage :
Cheveux :
Moustaches :
Yeux : Teint :
Nez : Signes particuliers :

Figure 8 : Modèle de carte d'identité disposé par le décret du 10 novembre 1939 (pages extérieures suivies des pages intérieures)³⁵.

³⁴ Ibid.

³⁵ Annexe à l'Arrêté interministériel du 10 novembre 1939.

Rapidement, ces cartes d'identité commencent à être délivrées par le CAI :



Figure 9 : Carte d'identité de Joseph Ebélé³⁶.

³⁶ ANOM, FM, 15SLOTFOM/298/5730 (819), N°Goko Joseph Ebélé, carte d'identité établie le 18 décembre 1939. Cet homme est par ailleurs identifié par le CAI en 1929 comme étant l'un des rédacteurs du journal *Mbale (La vérité)*, organe de l'Association des originaires du Cameroun à Paris, association qui « ne parait pas vouloir

Le CAI a ainsi, pendant la guerre, étendu ses capacités et sa légitimité, fonctionnant dès lors comme un guichet si l'on en croit cette documentation. Les capacités et prérogatives de guichetier du CAI sont ainsi largement élargies. Les catégories utilisées dans ce document d'identification concourent à racialisier leurs porteurs : ainsi des qualifications des « cheveux » (« noirs crépus »), du « teint » (« noir ») ou encore du « nez » (« épaté ») associés à la notion d'indigène (le document est délivré par le CAI) et à la mention de la colonie d'origine. À l'intersection de ces éléments qui apparaissent comme autant de stigmates à la fois d'ordre légal et phénotypique, le processus d'impérialisation est ainsi reconduit, voire étendu.

Il n'existe pas d'archive permettant de quantifier les documents d'identité délivrés par le CAI à partir du 10 novembre 1939, même si plusieurs dizaines voire centaines peuvent être remarqués dans la sous-série 15SLOTFOM³⁷. Il n'existe pas même d'élément permettant de déterminer quand cette fonction prend fin : elle est quasiment la seule activité à persister à Paris après la défaite³⁸.

1.2 Le contrôle et l'assistance des impérialisés dans le régime de Vichy

1.2.1 La défaite de juin 1940 et l'enjeu impérial : une compétition de propagande

1.2.1.1 La rhétorique stratégiquement anticoloniale des nazis

L'armistice du 22 juin 1940 et la division du territoire qu'il implique entre un nord occupé par les nazis et un sud dit libre, l'installation le 1^{er} juillet du gouvernement du nouveau régime à Vichy et le vote des pleins pouvoirs à Philippe Pétain le 10 juillet a des conséquences sur le ministère des Colonies et tous ses services. Le ministère des Colonies – bientôt réduit à un secrétariat d'État – est installé à l'hôtel Britannique, 25, rue Lucas³⁹. Sa direction est confiée dans un premier temps à Henry Lémery (12 juillet – 6 septembre 1940), ancien sénateur de la Martinique et cofondateur et président deux ans plus tôt d'une association anticommuniste

s'occuper de politique » et dont il est le secrétaire général (*Ibid.*, rapport de Désiré, 7 mai 1929). Les citations suivantes sont extraites de cette carte.

³⁷ Voir également *infra* la photographie datée du 6 septembre 1939 – avant le décret – et dans laquelle s'observe une file d'attente qui semble importante devant les grilles de la rue Oudinot.

³⁸ Voir, en conclusion de ce chapitre, la reproduction d'une carte d'identité datée de 1947. Un proche de Gaston Joseph témoigne de la même manière : « En raison de la surveillance dont il était l'objet, le Service dut provisoirement cesser son activité en dehors de la délivrance de titres d'identité » (ANOM, 83APOM/7, Georges Tajasque au garde des Sceaux, 22 mai 1946).

³⁹ Michèle Cointet, *Vichy capitale (1940-1944)*, Paris, Perrin, 1993, p. 167.

baptisée Société des Amis de la Russie nationale⁴⁰. Elle est ensuite donnée à l'amiral Charles Platon (6 septembre 1940 – 18 avril 1942), violemment antigaulliste, partisan zélé de la collaboration d'État, cherchant à doubler Pierre Laval sur sa droite⁴¹. Elle revient du 18 avril 1942 au 26 mars 1943 à Jules Brévié, ancien Gouverneur général de l'AOF (1930-1936) puis de l'Indochine (1936-1939). Enfin, Henri Bléhaut prend la tête du secrétariat d'État du 26 mars 1943 au 20 août 1944⁴².

Pour le secrétariat d'État aux Colonies, l'objectif principal est de lutter contre le ralliement des territoires sous domination française à la France libre, dans un contexte dans lequel « les colonies sont à la fois le théâtre d'opérations militaires, des bases arrière essentielles et un enjeu majeur pour les métropoles alliées, gage de leur “grandeur”⁴³ ». Pour Philippe Pétain comme pour Charles de Gaulle, les enjeux humains, économiques, stratégiques et symboliques que représente alors l'empire sont énormes. Aussi, si Adolf Hitler n'impose pas comme condition de l'armistice le transfert de souveraineté des territoires sous domination française, c'est pour qu'ils ne deviennent pas des foyers d'organisation de la résistance. Selon sa stratégie, il était plus pertinent que ces territoires soient sous la houlette d'un chef d'État comme Philippe Pétain que confisqués⁴⁴. De plus, la France devant entretenir les troupes occupantes, il ne fallait pas la dépouiller d'une ressource de premier ordre⁴⁵. Aussi, Charles de Gaulle ne s'y trompe pas lorsqu'il fait appel, le 18 juin 1940, au « vaste Empire derrière⁴⁶ » la France.

De fait, l'appel du général est en partie entendu : dès août 1940, plusieurs autorités coloniales ont décidé de rompre avec Vichy, dans des conditions diverses, et forment l'Afrique française libre. Le gouverneur du Tchad Félix Éboué joue le rôle important d'amorcer le ralliement de l'essentiel de l'AEF à Charles de Gaulle le 26 août⁴⁷. Les territoires sous

⁴⁰ Laurent Joly, *Xavier Vallat (1891-1972) : du nationalisme chrétien à l'antisémitisme d'État*, Paris, Grasset, 2001. Selon Jacques Cantier et Éric Jennings, son éviction du gouvernement est probablement due à une décision raciste (Jacques Cantier, Éric T. Jennings, *L'empire colonial sous Vichy*, Paris, Odile Jacob, 2004, p. 220). Ils s'opposent en cela à Robert Paxton qui voyait dans la promotion d'un secrétaire d'État (et « meilleur ami ») alors catégorisé de « mulâtre » comme une nuance au racisme antinoir de Philippe Pétain (Robert O. Paxton, *La France de Vichy*, Paris, Seuil, 1973, p. 172). Voir également Edenz Maurice, Raberh Achi (dir.), « Le régime de Vichy face aux sociétés coloniales : adaptations et recompositions locales », *Genèses*, n° 120, vol. 3, 2020.

⁴¹ Michèle Cointet, Jean-Paul Cointet, *Dictionnaire historique de la France sous l'Occupation*, Paris, Tallandier, 2000.

⁴² Jacques Cantier, Éric T. Jennings, *L'empire colonial sous Vichy*, op. cit., p. 19. Voir aussi Martin Thomas, *The French Empire At War, 1940-1945*, Manchester, Parlux, 2005.

⁴³ Jean-François Klein, Fabrice Le Goff, Pierre Singaravélou, Marie-Albane de Suremain, *Atlas des empires coloniaux, XIX^e – XX^e siècles*, Paris, Autrement, 2012, p. 299.

⁴⁴ Eberhard Jäckel, *La France dans l'Europe de Hitler*, Paris, Fayard, 1968.

⁴⁵ Éric Alary, *Nouvelle histoire de l'occupation*, Paris, Perrin, 2019, p. 105.

⁴⁶ Charles de Gaulle, Appel du 18 juin.

⁴⁷ Éric T. Jennings, *La France libre fut africaine*, Paris, Perrin, 2014.

domination française d'Inde (faisant face à un ultimatum britannique) et certains territoires du Pacifique rompent aussi rapidement avec Vichy. L'évolution du rapport de force global dans la guerre peut en partie se mesurer aux évolutions du terrain impérial. En témoignent la tentative infructueuse de prendre l'AOF au Gouverneur général Pierre Boisson resté fidèle à Philippe Pétain lors de la bataille de Dakar (23-25 septembre 1940), ou le débarquement couronné de succès des Alliés en Afrique du Nord (à partir du 8 novembre 1942)⁴⁸.

La question coloniale elle-même est de plus l'objet d'usages politiques stratégiques⁴⁹. Bien avant la guerre, les autorités allemandes avaient notamment entrepris des efforts pour « gagner la sympathie des peuples arabes⁵⁰ ». Mais avec les premiers revers militaires, les dirigeants cèdent à une « urgence stratégique⁵¹ » et multiplient les professions de foi anticoloniales. Nonobstant les discours coloniaux des nazis⁵², leurs pratiques négrophobes⁵³ et meurtrières (notamment par l'interdiction de mariages interraciaux et la stérilisation forcée⁵⁴), et son alliance avec une Italie⁵⁵ et un Japon⁵⁶ également colonialistes, Adolf Hitler entend fragiliser les positions de ses ennemis britanniques et gaullistes en utilisant des discours anticolonialistes. Afin que les colonisés ne répondent pas aux appels à la lutte antinazie émanant des colonisateurs « tout un dispositif de propagande est mis au point⁵⁷ ». Des tracts et des émissions radio en arabe sont massivement produits⁵⁸. La diplomatie est aussi mobilisée à cette

⁴⁸ Chantal Metzger, *Le Maghreb dans la guerre, 1939-1945*, Paris, Armand Colin, 2018.

⁴⁹ Chantal Metzger, *L'empire colonial français dans la stratégie du Troisième Reich (1936-1945)*, Bruxelles, PIE Peter Lang, 2002.

⁵⁰ Mohieddine Hadhri, François Pelletier, « Le Moyen-Orient dans la Seconde Guerre mondiale : convoitises et rivalités des grandes puissances belligérantes », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, n° 262, vol. 2, 2016, p. 93-106.

⁵¹ David Motadel, *Les musulmans et la machine de guerre nazie*, Paris, La Découverte, 2019.

⁵² « L'espace russe sera notre Inde à nous et nous ferons la même chose que les Anglais qui dominent ce territoire avec une poignée d'hommes ; nous dirigerons notre espace colonial comme eux. Nous donnerons aux Ukrainiens des foulards, des colliers en verroterie et tout ce dont raffolent les peuples coloniaux », Hitler, le 17 septembre 1941, in Adolf Hitler, *Monologe im Führerhauptquartier*, édition commentée de Werner Jochmann, Hambourg, Knaus, 1980, p. 80-64, cité dans Jürgen Zimmerer, « Holocauste et colonialisme... », art. cit.

⁵³ Johann Chapoutot, « Le nazisme et les Noirs : histoire d'un racisme spécifique », in *Des soldats noirs face au Reich*, Paris, Presses Universitaires de France, 2015, p. 35-58.

⁵⁴ Herwig Czech, « Santé publique, hygiène raciale et eugénisme sous le Troisième Reich : l'exemple de Vienne », *Revue d'Histoire de la Shoah*, n° 183, vol. 2, 2005, p. 423-440.

⁵⁵ Le contentieux entre l'Italie et la France, au sujet de la Tunisie est d'ailleurs important. Du point de vue de l'histoire sociale, voir Gabriele Montalbano, « Les Italiens de Tunisie : la construction de l'italianité dans un contexte colonial français (1896-1918) », Thèse de doctorat en histoire, Paris Sciences et Lettres (ComUE), 2018. Du point de vue de l'histoire politique, voir Stéphane Mourlane, « La France et les « prétentions » italiennes en Tunisie au lendemain de la décolonisation », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, n° 99, vol. 3, 2010, p. 84-89.

⁵⁶ Dont la rivalité avec la France pour le pouvoir sur l'Indochine est à son comble pendant la guerre. Voir Franck Michelin, « Décider et agir. L'intrusion japonaise en Indochine française (juin 1940) », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n° 83, 2004, p. 75-93.

⁵⁷ Mohieddine Hadhri, François Pelletier, « Le Moyen-Orient dans la Seconde Guerre mondiale... », art. cit.

⁵⁸ Charles-Robert Ageron, « Les populations du Maghreb face à la propagande allemande », *Revue d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale*, n° 114, 1979, p. 1-39. Sur la propagande fasciste italienne en Afrique du Nord peu

fin : cherchant à obtenir le soutien égyptien afin de compromettre les positions britanniques et d'accroître son pouvoir dans la Méditerranée et s'emparer du contrôle des flux mondiaux passant par le canal de Suez, Joachim von Ribbentrop, ministre des Affaires étrangères du III^e Reich, écrit à l'ambassadeur allemand à Téhéran pour lui donner les éléments de langage dans ses discussions avec l'ambassadeur égyptien. Il s'exprime en ces termes :

En ce qui concerne l'Égypte, le Führer a déjà déclaré que l'Allemagne n'a pas du tout d'ambitions territoriales dans les pays arabes, mais souhaite plutôt, et cela en accord avec le Duce, l'Indépendance de l'Égypte et de l'ensemble du monde arabe.⁵⁹

Dans le même objectif, lors de la bataille de France, une active propagande nazie est entreprise pour toucher les soldats musulmans⁶⁰. Des tracts rédigés en français et en arabe citant pêle-mêle « les compagnons du prophète⁶¹ » et « l'émir Khaled, l'émir Abdelkrim, et les dirigeants du Destour qui ont voulu défendre l'islam et les musulmans [qui] ont été exilés et soumis à toutes sortes de tortures » par les Français invitent à « faire payer à la France tout le mal qu'elle vous [aux musulmans] a fait en un siècle de colonisation », avant de conclure : « Venez chez les Allemands qui n'ont jamais fait de mal aux musulmans ».

Les résultats de cette rhétorique anticoloniale sont inégaux. Dans les premières années de la guerre, et alors que les nazis enchaînent les succès militaires, pariant sur la victoire de l'Axe et la défaite des Alliés, « des personnalités de marque, notamment Mohammed Amin Al Husseini, Grand Mufti de Palestine, ainsi que Chekib Arslan, l'émir druze du Liban, prennent contact avec les puissances de l'Axe afin d'obtenir l'indépendance des pays arabes après la guerre⁶² ». Certains anticolonialistes font le même pari : les nationalistes indiens A. C. N. Nambiar et Subhas Chandra Bose fondent ainsi en 1942 à Berlin la branche européenne d'un gouvernement provisoire indien (Azad Hind) lui-même soutenu par le Japon⁶³. En Indochine,

avant la guerre, voir Daniel J. Grange, « La propagande arabe de Radio Bari (1937-1939) », *Relations internationales*, n° 5, 1976, p. 65-103.

⁵⁹ Berlin, Politisches Archiv des Auswärtigen Amtes Berlin A.A. S.T.S. Aegypten 1939-1943, Télégramme 1 du 18 février 1941 et télégramme 2 du 30 avril 1941, Ce télégramme est une réponse au message que le roi Farouk d'Égypte avait adressé à Hitler pour lui demander de préciser la position de l'Allemagne vis-à-vis de l'Égypte, cité dans Mohieddine Hadhri, François Pelletier, « Le Moyen-Orient dans la Seconde Guerre mondiale... », art. cit.

⁶⁰ Charles-Robert Ageron, « Contribution à l'étude de la propagande allemande au Maghreb pendant la Deuxième Guerre mondiale », *Revue d'histoire Maghrébine*, n° 7-8, 1977, p. 16-32 ; Jamaâ Baida, « Le Maroc et la propagande du III^e Reich », *Hespéris Tamuda*, n° 28, 1990, p. 91-106.

⁶¹ Brochure de propagande allemande, 1940 (BA-MA), citée dans David Motadel, *Les musulmans et la machine de guerre nazie*, *op. cit.*, p. 88-89. Les citations qui suivent sont extraites de ce même document.

⁶² Mohieddine Hadhri, François Pelletier, « Le Moyen-Orient dans la Seconde Guerre mondiale... », art. cit.

⁶³ Chandra Bose fut l'un des principaux recruteurs de la Légion indienne des volontaires de la Waffen SS.

la « tentation fasciste⁶⁴ » s'exprime aussi : Nguyễn Tường Tam (1906-1963), alias Nhật Linh, est décrit par la Sûreté lorsqu'il crée en 1939 le Đại Việt Dân chính Đảng (parti populaire du grand Vietnam) comme un « fervent admirateur du fascisme⁶⁵ » et de manière générale, « les apprentis fascistes furent légion dans les rangs des nationalistes révolutionnaires⁶⁶ ». Certains partis Đại Việt envisagent également la possibilité de s'appuyer sur l'impérialisme japonais pour mettre à bas l'impérialisme français. En France métropolitaine, certains militants partagent ce point de vue. À Paris, deux associations se développent autour de cet argument : l'Amicale des Annamites d'une part, qui est divisée, mais devient progressivement projaponaise, et la Société amicale interasiatique d'autre part, dont l'un des membres, Do Duc Ho, profitait de sa position de secrétaire général de la Maison Inter-Asiatique afin de faire du recrutement d'Indochinois pour la Waffen SS.

Cette option stratégique reste néanmoins minoritaire et se comprend davantage par l'état global des rapports de forces international que par la constitution de véritables dynamiques fascistes organisées. En Indochine, l'organisation massive du Việt Minh, la puissance d'un communisme dissident organisé et le cadre du mouvement nationaliste finissent par marginaliser la « tentation fasciste⁶⁷ », et ce malgré un Gouvernement général qui reste fidèle à Vichy et cherche à encadrer la jeunesse par des organisations fascistes⁶⁸.

1.2.1.2 La propagande coloniale de Vichy

L'ensemble de ces débats contribue à faire de l'empire et du principe colonial un véritable nœud d'enjeux pour le pouvoir vichyste. L'État français fait lui aussi un effort de propagande⁶⁹. De manière générale, « Dès les pleins pouvoirs, le Cabinet du chef de l'État se comporte comme une puissante centrale de propagande axée autour de la figure du Maréchal et de sa doctrine⁷⁰ »,

⁶⁴ François Guillemot, « La tentation “fasciste” des luttes anticoloniales Dai Viet. Nationalisme et anticommunisme dans le Viêt-Nam des années 1932-1945 », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n° 104, vol. 4, 2009, p. 45-66. Cette « tentation » est marginalisée jusque dans l'histoire officielle du Vietnam contemporain selon François Guillemot.

⁶⁵ *Ibid.*

⁶⁶ *Ibid.*

⁶⁷ *Ibid.*

⁶⁸ *Ibid.*, et François Guillemot, *Dai Viêt, indépendance et révolution au Viêt-Nam : l'échec de la troisième voie (1938-1955)*, Paris, les Indes savantes, 2012.

⁶⁹ Laurent Gervereau, Denis Peschanski, *La propagande sous Vichy, 1940-1944*, Nanterre, Bibliothèque de documentation internationale contemporaine, 1990.

⁷⁰ Dominique Rossignol, *Histoire de la propagande en France de 1940 à 1944*, Paris, Presses Universitaires de France, 1991, p. 7-47.

les questions relatives à l'information étant rattachées à la Présidence du Conseil. Peu à peu, le ministère de l'Information devient l'un des ministères centraux du régime⁷¹.

En matière de propagande coloniale, le SIID est réinvesti : il contribue ainsi à un numéro de *Franc Jeu*, l'organe bimensuel du mouvement Jeunesse de France et d'outre-mer (JFOM). Créée à Nice en octobre 1940, la mission que se donnait cette association était l'encadrement et l'endoctrinement des jeunes Français. Cette organisation de jeunesse adhère très radicalement au fascisme pétainiste : « “À bas de Gaulle”, “les juifs à la porte”, sont [s]es slogans favoris⁷² ». La JFOM rencontre finalement le soutien de Joseph Darnand et l'appui officiel du gouvernement de Vichy. Dans *Franc Jeu*, l'organisation de jeunesse explique sa vision de l'empire dans la double page centrale du numéro d'octobre 1942, intitulée « Serons-nous sauvés par l'empire ?⁷³ ». L'auteur explique que la France a non seulement un intérêt stratégique et économique à garder ses possessions coloniales, mais aussi une « âme commune⁷⁴ ». Pour cet article, le SIID fournit les photographies illustrant les propos de l'auteur quant aux efforts économiques de la France pour son empire et de l'empire pour la France. Le SIID fournit également des illustrations pour un numéro du *bulletin des jeunes, organe de liaison des jeunes révolutionnaires nationaux* consacré à la question coloniale⁷⁵.

Indépendamment de Radio Paris « placée sous le contrôle direct de la Propaganda-Abteilung⁷⁶ », la radio est également employée comme un outil de propagande, afin de relégitimer la domination coloniale française et du gouvernement de Vichy. De manière générale, la radiodiffusion nationale est intensément mobilisée pour la propagande⁷⁷. En ce qui concerne la propagande coloniale radiophonique, une station est créée : « la Voix de la France ». Créée en août 1941, cette station entend émettre vers les Antilles, le Proche-Orient, l'Afrique du Nord, l'Indochine, la Nouvelle-Calédonie et Madagascar⁷⁸. Cependant, le

⁷¹ Pour une histoire de ce ministère et de ses protagonistes, voir *ibid.* La question de la propagande coloniale vichyste n'y est toutefois pratiquement pas traitée. Sur la question de la propagande impériale de Vichy, existe Pascal Blanchard, Ruth Ginio, « Révolution impériale : le mythe colonial de Vichy », in *Culture impériale 1931-1961*, Paris, Autrement, 2004, p. 123-144.

⁷² Pierre Giolitto, « Les mouvements de jeunesse », in *Histoire de la jeunesse sous Vichy*, Paris, Perrin, 1991, p. 496-547.

⁷³ « Serons-nous sauvés par l'empire ? », *Franc Jeu*, 24 octobre 1942, p. 6-7.

⁷⁴ *Ibid.*

⁷⁵ « Le fait colonial », *Le bulletin des jeunes, organe de liaison des jeunes révolutionnaires nationaux*, n° 24, 1 juin 1942, p. 5.

⁷⁶ Hélène Eck, « La radiodiffusion nationale et la « culture française » », in Albrecht Betz, Stefan Martens (dir.), *Les intellectuels et l'Occupation, 1940-1944*, Paris, Autrement, 2004, p. 218-239, p. 220.

⁷⁷ *Ibid.* ; Hélène Eck, *La Guerre des ondes : histoire des radios de langue française pendant la Deuxième Guerre mondiale*, Paris, Armand Colin, 1985.

⁷⁸ Notons aussi l'initiative du service des prisonniers de guerre de diffuser sur Radio-Alger à destination de Madagascar et de l'Indochine une « chronique des prisonniers tirailleurs et travailleurs coloniaux ».

débarquement des Alliés en Afrique du Nord le 8 novembre 1942 rend inutilisables les relais de Rabat et d'Alger. Vichy fonde alors une nouvelle station : la France fidèle, qui diffuse en français et en arabe, avant que le ministre de l'Information et de la Propagande ne lance la France musulmane, émettant en arabe et en berbère. À partir d'août 1941, « la Voix de la France » est installée dans les chambres occupées par le secrétariat d'État aux Colonies au quatrième étage de l'hôtel Britannique de Vichy, puis au Cécil-Hôtel, 13 boulevard de Russie, siège de la Radiodiffusion nationale. La station est dirigée par André Demaison, futur directeur de la Radiodiffusion nationale. Les émissions de la station sont diffusées en français, en malgache, en ouolof, en vietnamien, en anglais, en espagnol, en portugais et en roumain. Jusqu'à janvier 1943, en plus des programmes de divertissement (sportifs, culturels) et d'actualité (revues de presse), des messages familiaux sont diffusés. Des impérialisés envoient à la radio quelques mots pour leurs proches outre-mer⁷⁹.



Figure 10 : Affiche de la station impériale de Vichy⁸⁰.

⁷⁹ ANF, F/43/169 ; et ANF AJ/41/724. Une recherche approfondie sur les contenus et les enjeux de cette station reste à faire.

⁸⁰ André Boisard, « Sur quatre longueurs d'onde, dix-huit heures par jour, "la Voix de la France" retentit dans la monde entier », *Franc-jeu : organe bimensuel du Mouvement Jeunesse de France et d'outre-mer*, 25 décembre 1943, p. 6.

1.2.2 La réforme des services coloniaux par Vichy : la distinction du contrôle et de l'assistance

L'État français investit également ses institutions de contrôle colonial, y compris en métropole. En plus de l'enjeu impérial, la modification des services précédents par Vichy s'ancre dans la politique d'extension du domaine du contrôle et de la traque administrative des ennemis du régime. La loi du 13 août 1940 oblige par exemple les fonctionnaires à attester sur l'honneur leur non-appartenance à la franc-maçonnerie, donnant lieu à des « monceaux de déclarations manuscrites⁸¹ ». Concernant le contrôle des indigènes, le secrétariat d'État aux Colonies se préoccupe de la réorientation de deux institutions centrales de ce champ : le CAI, mais aussi le SAMI, qui prend là un rôle plus prononcé⁸². Le ministère de la Guerre contrôle quant à lui les militaires, et le ministère du Travail utilise son Service de la main-d'œuvre indigène, nord-africaine et coloniale (MOI)⁸³. Créée le 18 novembre 1939, la MOI a pour mission d'organiser l'organisation du travail des impérialisés pour l'effort de guerre en France. Ces services travaillent de façon plus ou moins coordonnée : le BII par exemple est en lien avec la MOI pour surveiller le phénomène de « désertion de travailleurs indochinois encartés⁸⁴ » qui devient important en 1944 d'une part du fait de conditions sanitaires et hygiéniques atroces, d'autre part du fait de l'évolution des rapports de force globaux.

À côté de cet enjeu de contrôle, commence à se distinguer plus nettement celui de l'assistance. En effet, dans un contexte d'urgence humanitaire et de profonde déstabilisation économique après la défaite, Vichy opte pour une idéologie nataliste centrée sur la famille nucléaire hétérosexuelle qui, si elle ne rompt pas brutalement avec la République, radicalise ces traits⁸⁵. Le familialisme de Vichy s'accompagne d'une vaste entreprise de propagande qui

⁸¹ Marc Olivier Baruch, *Servir l'État français, l'administration en France de 1940 à 1944*, Paris, Fayard, 1997, p. 300.

⁸² Je rappelle ici que l'étude ne porte pas sur les institutions du contrôle des Algériens, essentiellement mentionnées au titre de contextualisation. Pour un travail approfondi de cet aspect, voir Aliénor Cadiot, « Vichy et les Algériens : indigènes civils musulmans algériens en France métropolitaine (1939-1944) », Thèse de doctorat en histoire, Paris, École des hautes études en sciences sociales, 2020. Sur les BNA pendant la guerre, voir Jean-Marc Berlière, « Brigade nord-africaine (BNA) de la préfecture de police », in *Polices des temps noirs*, Paris, Perrin, 2018, p. 148-156.

⁸³ Hugo Mulonnière, « L'administration du travail des Nord-Africains en métropole (années 1930-années 1960) », Thèse de doctorat en cours sous la direction de Raphaëlle Branche, Université Paris-Nanterre ; Liêm-Khê Luguern, « Ni civil ni militaire : le travailleur indochinois inconnu de la Seconde Guerre mondiale », *Le Mouvement Social*, n° 219-220, vol. 2-3, 2007, p. 185-199 ; et Pierre Daum, *Immigrés de force : les travailleurs indochinois en France (1939-1952)*, Arles, Actes Sud, 2009, p. 29-32 (ce dernier ouvrage, plus journalistique qu'académique) ; David Smith, « 'French Like the Others', Colonial Migrants in Wartime France, 1939-1947 », Thèse de doctorat en philosophie, Université de Toronto, 2013.

⁸⁴ ANOM, FM, 3SLOTFOM/98, 22 avril 1944, Henri Fouque à Gaston Joseph.

⁸⁵ Christophe Capuano, *Vichy et la famille : Réalités et faux-semblants d'une politique publique*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2019, p. 33-44.

permet de comprendre que la famille est conçue par l'État français comme une institution du contrôle social et politique⁸⁶. Cet aspect de l'idéologie portée par l'État français s'ancre dans des institutions d'assistance sociale, créées ou réformées par le gouvernement dans une perspective paternaliste⁸⁷. Si l'assistance aux indigènes en France entre 1940 et 1944 n'est pas un domaine véritablement exploré par l'historiographie, elle répond à la fois au paternalisme familialiste et à l'enjeu impérial. Progressivement, entre 1940 et 1944, la question de l'assistance aux indigènes est réinvestie avec volontarisme.

Le 22 janvier 1941, le SAMI jusqu'alors rattaché à l'agence économique du Gouvernement général de l'Indochine est transféré à la direction des Affaires politiques. Ceci s'explique probablement par la loi, le même 22 janvier 1941, supprimant les agences économiques sectorielles et créant une unique Agence économique des Colonies françaises⁸⁸. Mais si le nouveau SAMI ne lui est pas rattaché, cela peut aussi témoigner de l'incertitude concernant la maîtrise par la France de Vichy de son empire, et témoigne d'une volonté de garder la main sur cette institution pourtant secondaire. Le 23 décembre 1941, le champ d'intervention du SAMI est sorti de sa seule focale indochinoise pour être généralisé à tous les indigènes. À cette occasion, le SAMI est rebaptisé Service colonial d'assistance morale et intellectuelle aux originaires (SCAMIO)⁸⁹. Il est désormais consulté pour les questions coloniales par le gouvernement et doit aider les indigènes dans leurs rapports avec l'État, l'administration. Il doit aussi être informé de toute venue d'indigènes en métropole et enregistrer toute information relative à leur mobilité. Les mots étant importants, « le terme "originaires" employé pour l'appellation du "Service d'assistance" a été substitué intentionnellement, à la demande de la direction du contrôle, à celui d'"indigène" pour marquer plus nettement la distinction formelle désormais établie entre ledit service et celui de contrôle en même temps que pour donner une portée plus vaste à l'œuvre d'assistance qu'il est chargé de poursuivre⁹⁰ ». En somme, le SCAMIO a désormais la charge des fonctions d'assistance jadis conférées au CAI. De plus, le SCAMIO a les mêmes prérogatives que le SAMI concernant les étudiants, mais cette fois-ci non seulement relativement aux Indochinois,

⁸⁶ Éric T. Jennings, « Discours corporatiste, propagande nataliste, et contrôle social sous Vichy », *Revue d'histoire moderne & contemporaine*, n° 49, vol. 4, 2002, p. 101-131.

⁸⁷ Philippe-Jean Hesse, Jean-Pierre Le Crom, *La protection sociale sous le régime de Vichy*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2001.

⁸⁸ ANOM, FM, 3SLOTFOM/98, rapport au secrétaire d'État, non daté (après 1941).

⁸⁹ Charles Platon, Arrêté du 23 décembre 1941, *Journal officiel de la République française. Lois et décrets*, 12 janvier 1942, p. 200.

⁹⁰ ANOM, FM, 3SLOTFOM/98, 9 février 1942, Gaston Joseph, Note pour la direction coloniale à Paris.

mais aussi aux « autres catégories d'étudiants⁹¹ » originaires de l'empire. La vision paternaliste ayant structuré le SAMI est renforcée : le nouveau service devra être en lien constant avec les familles d'étudiants et leurs associations, et vérifier leurs bulletins de notes et leur comportement. Il intervient aussi comme conciliateur dans le cas de conflits entre des impérialisés et leur employeur. En 1943, un bilan du service est dressé : ses ambitions sociales consistent maintenant essentiellement de « leur [aux originaires] inspirer confiance afin de les faire mieux comprendre et aimer la Mère-Patrie⁹² », de leur fournir la documentation administrative demandée, ou de leur délivrer des « cartes spéciales leur permettant d'échanger les tickets de pain de leur feuille de rationnement contre le riz ». Dans la pratique, le service ne mandate pas d'enquêtes de moralité, le Service de renseignement colonial créé récemment n'étant même pas mentionné parmi les institutions avec lesquelles le SCAMIO est en liaison régulière.

Dans le même temps, le CAI est rebaptisé Service colonial de contrôle des indigènes (SCCI), toujours attaché à la direction des Affaires politiques. Le nouveau nom du service ne fait ainsi pas mention de missions d'assistance. Il doit continuer à délivrer des titres d'identités conformément à la loi de 1939. Toutefois, ses fonctions de surveillance politique ne sont pas explicitement mentionnées dans l'arrêté de création du service : en dehors de son rôle dans la délivrance des papiers d'identité, ses fonctions ne sont pas précisées. La distinction du contrôle et de l'assistance est en partie motivée par la volonté de « séparer nettement » les deux fonctions afin qu'il n'y ait pas de « liaison apparente » entre ces deux politiques. En effet, la fusion des deux fonctions pouvait dissuader des demandes d'assistance. Avec cette séparation, le SCAMIO pourrait ainsi communiquer au SCCI des demandes d'enquête « pour ce qui est de la moralité et du loyalisme des demandeurs » tandis que les assistantes sociales vérifieraient « pour ce qui est de la réalité des besoins⁹³ ». Il s'agit là d'une clarification nouvelle apportée par le régime de Vichy.

En plus de ces deux services, un troisième est créé le 19 novembre 1943 : le Service social colonial (SSC)⁹⁴. L'objectif est probablement de surpasser un SCAMIO inactif et de mener une

⁹¹ ANOM, FM, 3SLOTFOM/98, rapport au secrétaire d'État, non daté (après 1941).

⁹² ANOM, FM, 3SLOTFOM/98, note sur le fonctionnement du SCAMIO, 8 juin 1943. Les citations qui suivent sont extraites de ce même document.

⁹³ ANOM, FM, 3SLOTFOM/98, rapport au secrétaire d'État, non daté (après 1941).

⁹⁴ Pierre Laval, loi n° 655 portant création d'un service social colonial, *Journal officiel de la République française*, 10 décembre 1943, p. 3158. Le SSC n'est pas à confondre avec le Service colonial de Marseille, antenne du ministère puis du secrétariat d'État des Colonies dans la ville, gérant les soldes, la distribution de fonds aux institutions, ou la gestion logistique des personnels relevant localement du ministère. Les citations qui suivent sont extraites de ce même document.

véritable politique d'assistance sociale. Le SSC est chargé « d'assister moralement et matériellement » le personnel dépendant du secrétariat d'État aux Colonies et leur famille, mais aussi « d'orienter l'esprit et les activités des indigènes [...] résidant en France ». Il doit de plus coordonner « l'action des institutions d'entr'aide et d'assistance sociale des territoires relevant du secrétariat d'État aux Colonies » et contribuer à « définir leur orientation ». De fait, cette loi ratifie la réalité plus qu'elle ne l'anticipe : le SSC existe depuis la mi-1943. « Décidé à obtenir des résultats rapides⁹⁵ », ce service serait « la création personnelle de M. l'amiral Bléhaut⁹⁶ », le nouveau secrétaire d'État aux Colonies, depuis mars et qui cherche à marquer son empreinte politique dans l'institution. Son objectif à terme est d'en faire le point central de coordination de toutes les politiques sociales de l'empire. Mi-1943, le SCC compte un agent auprès du secrétaire d'État à Vichy, mais aussi un agent à Paris, à Nantes, à Bordeaux et à Marseille.

Ce SSC, dont une délégation à Marseille est créée, fonctionne en coordination avec le BII de Marseille. Le SSC profite par exemple de l'expertise et des fichiers du BII pour cibler les familles d'impérialisés à Marseille qui auraient besoin de la visite d'assistantes sociales⁹⁷. Pour éviter que les deux services ne se concurrencent, les fonctions de chacun sont rappelées par une note du secrétariat d'État destinée aux chefs des deux bureaux. La note expose que ce qui relève de « questions ayant essentiellement un caractère social⁹⁸ » doit être renvoyé au SCC, tandis que « les questions ayant un caractère essentiellement politique⁹⁹ » restent la prérogative du BII et de la direction des Affaires politiques.

1.2.3 L'action du SCCI et du SCAMIO

L'action du SCCI et du SCIAMO est également soumise à des changements importants pendant la guerre. En effet, après l'armistice, la problématique est en partie recomposée. Les 20 000 travailleurs indochinois employés dans les usines destinées à produire du matériel militaire sont désormais en partie sans emploi, ou sont réorientés vers le travail dans les champs, les vignes, l'entretien des voiries ou la production de charbon de bois¹⁰⁰. Leur rapatriement

⁹⁵ ANOM, FM, 1SLOTFOM/3, Procès-verbal de la commission coloniale du secours national, 15 juillet 1943.

⁹⁶ *Ibid.*

⁹⁷ ANOM, FM, 1SLOTFOM/3, Henri Fouque au Secrétaire d'État aux Colonies 9 septembre 1943.

⁹⁸ ANOM, FM, 1SLOTFOM/3, Note pour le chef du BII, 3 septembre 1943.

⁹⁹ *Ibid.*

¹⁰⁰ ANOM, FM, 3SLOTFOM/51, rapport de mission dans les camps de la MOI, 5 décembre 1940. Au sujet des travailleurs indochinois dans la Seconde Guerre mondiale et de leur contrôle, voir Liêm-Khê Luguern, *Les « Travailleurs indochinois ». Étude socio-historique d'une immigration coloniale (1939-1954)*, Paris, Les Indes Savantes, 2021 ; et « Les “travailleurs indochinois” étaient-ils toujours des Indochinois travailleurs ? », in Laure Teulières, Hélène Bertheleu, Marianne Amar (dir.), *Mémoires des migrations, temps de l'histoire*, Tours, Presses universitaires François-Rabelais, 2018, p. 51-69.

commence à être planifié par les services du ministère de la Guerre (la MOI). Les travailleurs en dehors des cadres militaires et les étudiants sont nombreux à être partis aux débuts de la guerre. Paris ne compte par exemple plus que quelques dizaines d'étudiants indochinois, contre plusieurs centaines au début des années 1930. Néanmoins, les travailleurs sont également touchés par le chômage : la navigation étant un secteur dans lequel les immigrés coloniaux sont largement représentés, l'arrêt de la navigation prive des centaines d'impérialisés de travail. Si la gestion de ces aspects de l'immigration coloniale – la logistique du rapatriement et son investissement politique ou la surveillance de l'opinion des tirailleurs et travailleurs – ne concerne pas directement le service de renseignements du ministère des Colonies, il est régulièrement tenu au courant par la MOI¹⁰¹.

1.2.3.1 La surveillance politique des individus

Le SCCI prend la suite du CAI en décembre 1941. Son action ressemble à celle de son prédécesseur, mais dans une moindre intensité et surtout de façon discontinue. Après la défaite, le bureau de Paris cesse toute autre activité en dehors de la délivrance des titres d'identité. Mais à partir de 1942, Gaston Joseph confie à son ami Georges Tajasque la réouverture d'une section de renseignement politique, afin de « surveiller les menées allemandes parmi les originaires de l'Afrique Noire et les menées japonaises dans les milieux indochinois¹⁰² ». Le service a aussi laissé bien moins d'archives exploitables pour cette époque que pour la précédente¹⁰³.

Les affaires courantes du SCCI en matière de surveillance peuvent dès lors être principalement résumées à deux aspects : le renseignement individuel, visant à établir des réputations politiques d'individus pour un usage administratif d'une part, et le renseignement d'ensemble visant à évaluer les tendances de la vie politique des impérialisés en France. Si la régularité et le volume des notes individuelles ou des rapports d'ensemble sont bien plus faibles que pendant l'entre-deux-guerres, certaines de ses problématiques, de ses pratiques et de ses catégories d'appréhension du monde demeurent. Mais les camps s'opposant sont, dans une certaine mesure, redessinés : les rapports aux Allemands et aux Japonais sont de nouvelles données structurantes, et la question de l'attachement à la France ou au contraire de l'anticolonialisme prend une nouvelle dimension.

¹⁰¹ Notamment le projet de doter les tirailleurs et travailleurs de terres cultivables à leur retour afin de redynamiser la colonisation française mise à mal par la défaite et les prétentions japonaises.

¹⁰² ANOM, 83APOM/7, Georges Tajasque au garde des Sceaux, 22 mai 1946.

¹⁰³ Sur le Service des Affaires algériennes, qui partage ces inquiétudes concernant les Nord-Africains, voir Aliénor Cadiot, « Vichy et les Algériens », *op. cit.*, p. 176.

Les affaires courantes du SCCI se résument ainsi en partie à la production de fiches de renseignements individuels fondées sur les modèles de celles produites par la Sûreté et jadis transmises au CAI ou produites par lui. La finalité de ces fiches de renseignements n'est plus la même qu'à l'époque du CAI : il ne s'agit plus de fichier tous azimuts, le service n'en ayant vraisemblablement plus les moyens, mais de vérifier au cas par cas les opinions de certains individus. Ces enquêtes peuvent être produites sur demande de la direction des Affaires politiques, pour autoriser la publication d'un journal, la tenue de réunions collectives ou le déplacement, par exemple.

En mai 1944, Philippe Henriot, secrétaire d'État à l'information et la propagande, entend autoriser la diffusion en zone sud la revue *Nam Việt*, jusqu'alors interdite. Surpris de cette intention, le SIID s'adresse à la direction des Affaires politiques afin d'avoir des éléments précis sur les animateurs du journal¹⁰⁴. Le directeur se tourne donc vers le SCCI de Vichy qui lui fournit des notes détaillées sur chacun des journalistes. Les opinions de chacun sont sondées :

L'attitude au point de vue national de M. Lê Việt Húónh n'a fait l'objet d'aucune remarque particulière du SCCI depuis son arrivée dans la métropole.¹⁰⁵

L'attitude au point de vue national de M. Búi Thánh n'a donné lieu à aucune observation depuis 1939, date de son arrivée dans la métropole.¹⁰⁶

L'attitude au point de vue national de M. Vo Quy Huan n'a pas attiré l'attention du SCCI depuis son arrivée dans la métropole.¹⁰⁷

Depuis son arrivée dans la métropole, sa conduite et son activité au point de vue national [à Hoàng Xuân Mán] n'ont fait l'objet d'aucune remarque défavorable au SCCI. L'intéressé est considéré comme étant d'un loyalisme éprouvé par les autorités locales du protectorat à Húé.¹⁰⁸

Si le *Nam Việt* a les faveurs de Philippe Henriot, c'est le fait d'une proximité idéologique que, dans le contexte de mai 1944, l'auteur des notes individuelles peine à qualifier. La catégorie de loyalisme ou de conformité de l'attitude au point de vue national se confond à ce moment avec le collaborationnisme le plus forcené, bien représenté à la tête de l'État par, entre autres, le secrétaire d'État à l'Information et à la Propagande, milicien et pétainiste de la première heure, ancien proche des Croix de feu et des Jeunesses patriotes, antiparlementariste, antisémite notoire, antimaçons et soutien de Adolf Hitler dès lors qu'il attaque l'URSS¹⁰⁹. Or

¹⁰⁴ ANOM, FM, 3SLOTFOM/98, Note pour le directeur des Affaires politiques, 24 mai 1944.

¹⁰⁵ ANOM, FM, 3SLOTFOM/98, Lê Việt Húónh, (note individuelle attachée à la note du 24 mai 1944).

¹⁰⁶ ANOM, FM, 3SLOTFOM/98, Búi Thánh, (note individuelle attachée à la note du 24 mai 1944).

¹⁰⁷ ANOM, FM, 3SLOTFOM/98, Vo Quy Huan, (note individuelle attachée à la note du 24 mai 1944).

¹⁰⁸ ANOM, FM, 3SLOTFOM/98, Hoàng Xuân Mán, (note individuelle attachée à la note du 24 mai 1944).

¹⁰⁹ Christian Delporte, *Philippe Henriot : la résistible ascension d'un provocateur*, Paris, Flammarion, 2018.

Lê Vîét Húónh lui-même est un soutien affiché du III^e Reich. Mi-1944, Lê Vîét Húónh se rend ainsi en Allemagne « comme délégué de la propagande nazie¹¹⁰ ». Son journal est qualifié de « pro-allemand¹¹¹ ». Ultérieurement, il est même considéré comme une officine de la propagande nazie¹¹².

Ce cas particulier ne suffit certes pas à en déduire une généralité : selon le contexte précis, des sympathies pro-allemandes peuvent être perçues par le service comme notables, et regrettables du point de vue patriotique. C'est par exemple le cas de Le Van Dan, tenancier du « bar restaurant indochinois situé 53 rue du Berceau¹¹³ » à Marseille, qui cherche « à attirer la clientèle allemande pour être protégé par les Autorités occupantes au cas où la police française voudrait l'inquiéter¹¹⁴ ». Pour attirer la sympathie des nazis de Marseille, il fait même imprimer des cartes de visite en allemand au nom du propriétaire de l'établissement, Hoang Van Cap :

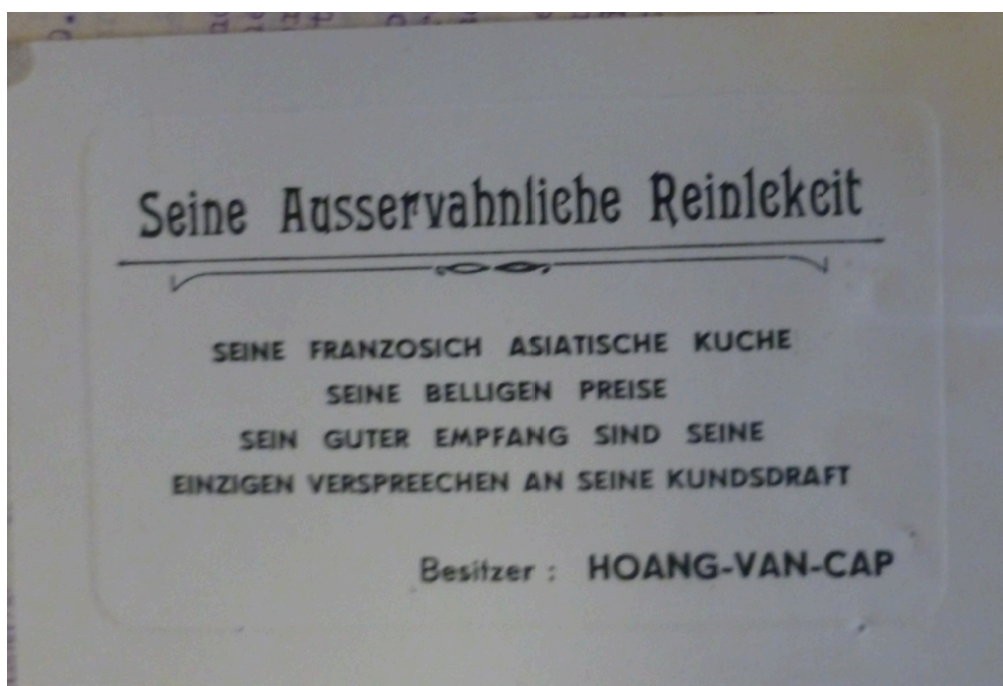


Figure 11 : Carte de visite du bar restaurant indochinois : « Seine Ausservahnliche Reinlekeit, Seine Franzosich asiatische kuche, Seine belligen preise, Seine guter empfang sind seine, Einzigen verspreechen an seine kundskraft, Besitzer : Hoang-Van-Cap¹¹⁵ ».

¹¹⁰ ANOM, FM, 3SLOTFOM/82, rapport de la MOI, Toulouse, le 18 octobre 1944.

¹¹¹ *Ibid*

¹¹² ANOM, FM, 3SLOTFOM/82, Le mouvement autonomiste annamite en France, non daté, non signé (écrit après août 1945).

¹¹³ ANOM, FM, 3SLOTFOM/98, 4 juin 1943, Henri Fouque à Gaston Joseph.

¹¹⁴ *Ibid*

¹¹⁵ ANOM, FM, 3SLOTFOM/98. La carte est parsemée de fautes (*kundendraft* pour *kundskraft*). Traduction littérale : « Sa propreté exceptionnelle, Sa cuisine franco-asiatique, Ses prix ridicules, Son bon accueil, projet de promesse unique à ses clients. Propriétaire : Hoang Van Cap. »

S'il attire le regard du BII, encore une fois pourtant, ce restaurateur n'est pas qualifié politiquement, comme un ennemi de la France ou comme un nazi. Au contraire de ces sympathies nazies, les communistes et les pro-japonais sont systématiquement politiquement catégorisés.

1.2.3.2 *Le contrôle politique des organisations*

La même dynamique s'observe quant à la surveillance d'organisations, de collectifs, qui ne recourent pas à l'outil de la fiche individuelle, mais du rapport d'ensemble, censé monter en généralité à partir de cas particuliers. Un rapport du 10 janvier 1944 ayant échappé à la destruction se penche sur la tendance de certains étudiants indochinois à accepter des bourses d'études pour poursuivre leur cursus en Allemagne¹¹⁶. Sara Legrandjacques note dans sa thèse le cas d'« un Indochinois présent en métropole en 1941 [qui] se voit offrir une bourse pour étudier la philosophie en Allemagne nazie¹¹⁷ », évoquant une « trajectoire inédite¹¹⁸ ». Si ces trajectoires sont très rares, la mise en place de ces bourses par l'Allemagne entraine dans le cadre de leur stratégie d'utilisation de la rhétorique anticolonialiste¹¹⁹. Elle visait à attirer des élites étudiantes ou diplômées en Allemagne afin d'en faire des relais d'influence auprès de leur communauté nationale d'origine. L'agent des nazis, l'Indochinois Huyn Cong Khoa, *alias* Jacques Koha, installé en Allemagne et marié à une Allemande, fait plusieurs voyages entre Berlin, Paris et Marseille pour essayer de convaincre les élites étudiantes de le suivre outre-Rhin, en démarchant notamment les membres de l'Amicale des Annamites de France, alors de tendance pro-japonaise¹²⁰. Dans sa tâche, Jacques Khoa est aidé par Fauquenot, un journaliste français ayant travaillé à Saïgon, condamné avant la guerre pour espionnage au profit d'une puissance étrangère (le Japon), et évadé en juin 1940, date à laquelle il rejoint l'ambassade du Japon à Berlin¹²¹. Mais cette stratégie semble un échec aux yeux du SCCI : sur les cinq bourses proposées, quatre étudiants sélectionnés choisissent finalement de rentrer en France, notamment au moment où l'issue de la guerre devient de plus en plus claire¹²². De plus, « ces

¹¹⁶ ANOM, FM, 3SLOTFOM/98, Note, 10 janvier 1944. Une mention marginale manuscrite indique : « à détruire ».

¹¹⁷ Sara Legrandjacques, « Voies étudiantes... », *op. cit.*, p. 316.

¹¹⁸ *Ibid.*

¹¹⁹ ANOM, FM, 3SLOTFOM/98, Note, 10 janvier 1944.

¹²⁰ ANOM, FM, 3SLOTFOM/98, Note, novembre 1943.

¹²¹ ANOM, FM, 3SLOTFOM/82, le mouvement autonomiste annamite en France, non daté, non signé (écrit après août 1945).

¹²² Il s'agit de Tran Van Du (docteur vétérinaire), de Xoan Xuan Nhi (licencié ès-lettres), de Nguyễn Khắc Vien (docteur en médecine), de Le Van Thien (élève de l'École normale supérieure) et de Nguyễn Văn Hoan (docteur en pharmacie).

voyages d'études ont été jugés assez sévèrement dans les milieux annamites de Paris¹²³ ». De fait, en janvier 1944,

il ne reste ainsi plus à Berlin que Thiem, élève de l'école normale supérieure, qui paraît bien avoir renoncé à poursuivre ses études en France et à recueillir les bénéfices d'une carrière qui s'annonçait comme exceptionnellement brillante. La décision prise par cet étudiant reste mystérieuse et ses compatriotes observent à son sujet un mutisme absolu. Il est possible qu'il s'estime trop compromis pour opérer un retour en arrière.

À aucun moment toutefois, ce flux d'étudiants en partance ou en retour de l'Allemagne n'est qualifié de nazi ni même d'anti-français. Si le SCCI de Paris n'est pas aveugle aux manœuvres des nazis et à la possibilité pour les impérialisés de parier sur leur soutien face aux Français, ces préoccupations ne s'expriment qu'à mots couverts. Les « Hindous britanniques et français de Paris » font ainsi pareillement l'objet d'une surveillance rapportée dans la note d'ensemble :

Après avoir fait porter ses efforts sur les différents secteurs de l'opinion indigène à Paris : Nord-Africains, Sénégalais, Annamites, la Propagande poursuit maintenant son action parmi les éléments hindous britanniques et français de la capitale.

L'auteur du rapport explique alors que « la propagande vient de créer, 12 Place Vendôme, un centre dit de « l'Inde libre » dans des appartements luxueusement aménagés ». Il s'agit d'une extension en France de l'organisation créée en 1942 à Berlin par Chandra Bose, le gouvernement provisoire indien (Azad Hind). L'organisation parisienne tient grâce aux « fonds de propagande ». Par ailleurs, « la propagande doit faire défiler aux Champs-Élysées » une manifestation en faveur de la Légion indienne des volontaires de la Waffen SS. Le rapport multiplie les métaphores, et emploie le terme de « propagande » comme s'il s'agissait d'un sujet agissant, tirant les ficelles de marionnettes. Le mouvement n'est jamais qualifié de nazi, ni même d'anti-français ou d'anti-britannique. Un rapport de novembre 1943 s'inquiète certes de « la pénétration nippo-allemande¹²⁴ » des milieux étudiants indo-chinois en droit et en médecine de Paris, mais paraît aux yeux des ouvriers comme une fantaisie bourgeoise. Parmi les quelques étudiants – toujours pas qualifiés de nazis – l'auteur du rapport remarque des conflits attribués au « vieil esprit de division annamite, qui est notre meilleur auxiliaire¹²⁵ ».

¹²³ ANOM, FM, 3SLOTFOM/98, Note, 10 janvier 1944. Les citations suivantes sont tirées de ce même document.

¹²⁴ ANOM, FM3SLOTFOM/98, Note, novembre 1943.

¹²⁵ *Ibid.*

Les catégories coloniales quant à elles demeurent. Le SCCI reproche bien sûr aux Indochinois un global « manque de patriotisme¹²⁶ ». Mais, le service explique cela par des caractères essentiels, naturels, par « les défauts du caractère annamite dont les moindres ne sont pas la vanité et l'envie [...] le manque d'esprit de prévoyance et d'organisation interdisant les longs desseins, le fatalisme résigné qui succède au premier échec, à l'action la plus fiévreuse ». De plus, l'auteur du rapport explique « un état d'esprit particulièrement réceptif quant à la propagande nipponne [...] en raison d'une certaine parenté raciale », assimilant Japonais et Indochinois au groupe des « Jaunes ». Sous sa plume, pas de dynamique politique, de mise en concurrence de l'impérialisme régional face au global, de ressentiment colonial : seulement une pulsion raciale, et une réceptivité naturelle à la propagande japonaise. « En résumé, pas ou peu de pénétration politique au sens formel du mot », conclut le rapport.

1.2.3.3 Le problème de la coordination entre Vichy et Paris : le cas Raphaël

Rajaspera

Le manque de qualificatif politique peut en partie être le fruit d'une communication et d'une articulation difficiles entre Paris et Vichy sous l'occupation. Des tensions feutrées apparaissent au fil des échanges entre la délégation coloniale de Paris et le SCCI à Vichy. Dans un langage policé afin de ne pas se compromettre, les services parisiens sous-entendent leur désapprobation de certains des choix faits par le SCCI.

À Paris, le service de surveillance, comme le SAMI, est saisi par des requêtes d'impérialisés en attente de nouvelles de leurs proches. Les agents de Paris regrettent le fait de ne généralement pas pouvoir donner satisfaction à leurs demandes ainsi qu'une organisation insatisfaisante : « Malgré les difficultés de correspondances, il est permis de se demander s'il ne serait pas possible d'envisager la mise au point d'une nouvelle organisation susceptible de donner satisfaction¹²⁷ », suggère, agacé, le chef du bureau de Paris. L'agent note que ces entraves dans les communications avec les colonies concernent également les Européens.

L'agacement du bureau de Paris se fixe notamment sur les collaborateurs dont les services de Vichy choisissent de s'entourer. Après la guerre, la liberté de critiquer la politique menée par le régime de Vichy permet aux langues de se délier. Le bureau parisien de SCCI se fend ainsi sur un rapport à propos du collaborationnisme de la Société amicale interasiatique dans

¹²⁶ ANOM, FM3SLOTFO/98, Les Annamites de Paris, 15 février 1942. Les citations suivantes sont extraites de ce même document.

¹²⁷ ANOM, FM3SLOTFO/98, Les Annamites, leur état d'esprit, 10 janvier 1941. L'auteur est très probablement Georges Tajasque.

lequel il voile à peine des sentiments de dégoût : « La justice se prononcera sur leur cas. Mais bon nombre de leurs compatriotes ne doivent qu'à la mansuétude du gouvernement français de courir encore les rues¹²⁸ ». De manière générale, l'auteur regrette « l'inertie et le manque de compréhension de l'administration vichyssoise¹²⁹ ».

Le bureau de Paris avait déjà eu l'occasion, pendant l'occupation, de faire part plus ponctuellement de son opinion sur les services de l'État français¹³⁰. L'agacement du bureau de Paris se fixe notamment sur les collaborateurs dont les services de Vichy choisissent de s'entourer. Probablement en 1941 la direction des Affaires politiques communique au bureau de Paris une liste d'étudiants et médecins malgaches pouvant se rendre utile au service¹³¹. Après enquête, on conclut à Paris que « à part quelques unités, les étudiants et docteurs mentionnés sur la liste du personnel ne paraissent pas pouvoir être employés utilement¹³² ». L'auteur saisit que l'information, de qualité discutable, provient de Rajaspera, employé par la radiodiffusion nationale pour la station « la Voix de la France ».



Figure 12 : Au fond à droite, Raphaël Rajaspera travaillant pour la radio¹³³.

¹²⁸ ANOM, FM, 3SLOTFOM/82, Le mouvement annamite en France, non daté. L'auteur est peut-être Georges Tajasque.

¹²⁹ *Ibid.*

¹³⁰ C'est du moins une hypothèse, le style du rapport étant semblable. En tous cas, il s'agit dans les deux cas de la même administration émettrice.

¹³¹ ANOM, FM, 3SLOTFOM/98, Note (non datée, non signée).

¹³² *Ibid.*

¹³³ Jean Oudinot-Borges, « Quand l'empire entend "la Voix de la France" », *Marche : le magazine français*, numéro spécial de la Quinzaine impériale, 26 mai 1942, p. 10.

Raphaël Rajaspera semble pleinement acquis à la cause fasciste-coloniale. Rédacteur pour sa station de radio, il contribue également au numéro d'une authentique revue fasciste consacré à la question coloniale : *Le bulletin des jeunes, organe de liaison des jeunes révolutionnaires nationaux*. Intitulé « Madagascar, terre française¹³⁴ », son article dessine l'histoire d'une colonisation d'une île en proie aux déchirements internes par une France généreuse. En résumé, grâce à la colonisation, les Malgaches auraient « reçu les institutions sociales et économiques qui leur ont fait franchir en moins d'un demi-siècle les principales étapes de la civilisation¹³⁵ ».

À la faveur du mauvais renseignement fourni par Raphaël Rajaspera,

le service saisit l'occasion pour mettre en garde la direction politique contre les agissements de ce Malgache intrigant et ambitieux qui a profité de la situation qu'il occupe à la radiodiffusion nationale et des relations qu'il a su se ménager à Vichy pour essayer de jouer un rôle politique qui ne va pas sans danger.¹³⁶

Le chef de service critique un collaborateur, « qui se dit “chef du département malgache” [et] se rend fréquemment à Paris accompagné de sa femme. Disposant de fonds importants qui lui sont alloués par la propagande ». L'employé de la radio vichyste organiserait même grâce à ces fonds des réunions, sous-entendues débauchées, avec des Malgaches de Paris. L'auteur dénonce aussi le fait que ce collaborateur malgache n'ait « jamais exercé la profession de journaliste et n'a jamais fait d'études secondaires ». Opportuniste, il aurait « végété comme agent d'assurance sans pouvoir trouver de situation stable jusqu'aux événements de juin 1940, changeant de domicile et saisi pour dettes ». Mauvais patriote, il aurait vu dans la défaite française « une occasion inespérée de réussite » et manœuvré auprès d'André Demaison afin d'« entrer à la radio nationale et s'y tailler un rôle important ». Cela n'implique pas pour autant que le chef du bureau de Paris n'approuve pas dans son ensemble la politique de Vichy, puisqu'il dénonce le fait que lors de ces réunions, Raphaël Rajaspera « critique de façon acerbe les chefs qui l'emploient en déclarant qu'ils lui font dire des imbécilités dont il repousse la responsabilité ».

Quelles que soient les opinions du collaborateur malgache du service, le service de Paris joue quant à lui de l'argument de la fidélité politique à l'État français pour remettre en cause les choix de recrutement des hommes de Vichy. De façon plus générale, l'auteur du rapport

¹³⁴ Raphaël Rajaspera « Madagascar, terre française », *Le bulletin des jeunes, organe de liaison des jeunes révolutionnaires nationaux*, n° 24, 1 juin 1942, p. 5.

¹³⁵ *Ibid.*

¹³⁶ ANOM, FM, 3SLOTFOM/98, Note (non datée, non signée). Les citations suivantes sont tirées du même document.

note que « cet exemple montre, une fois de plus, combien est déplorable le dualisme qui sépare les services de Vichy et de Paris » et notamment le fait que l'expertise du bureau parisien n'est plus sollicitée. Ceci entraîne selon l'auteur « l'immixtion de personnages d'une moralité plus que douteuse dans les grands services de l'État ».

1.2.3.4 Une marginalisation politique ? Le cas de la rafle du Vieux-Port

Si le SCCI et le BII jouent bel et bien un rôle de veille politique, le poids de leur production dans la prise de décision politique est tout relatif pendant les années 1940-1944¹³⁷. Alors que pendant l'entre-deux-guerres, les notes et rapports dont le CAI abreuvait les ministères des Colonies, de l'Intérieur, et les Gouvernements généraux, et servaient à l'appui des prises de décision ou à la planification d'opérations de maintien de l'ordre, il n'en est plus de même pendant la période vichyste.

Le 22 janvier 1943 est le point de départ d'une semaine d'opérations policières aboutissant à des déplacements massifs de populations, des milliers d'arrestations et la destruction de 1 500 immeubles, soit une grande partie de l'ouest du Vieux-Port, quartier considéré comme une « porcherie¹³⁸ » par les plus hautes autorités nazies. Entre le 22 et le 24 janvier, plus de 1600 personnes sont déportées, parmi lesquelles 782 juifs, acheminés vers les camps de Drancy et de Compiègne¹³⁹. Au petit matin du 24 janvier, 20 000 personnes sont évacuées de force de leur logement du centre-ville de Marseille. Destination, pour les trois quarts d'entre-elles, les camps militaires désaffectés de Fréjus. Cette opération est planifiée par Heinrich Himmler, et supervisée par le général SS Carl Oberg. Mais elle est menée sur le terrain par la police française : une dizaine de milliers d'agents sont acheminés en renfort à Marseille pour le déroulement de l'opération. L'organisation des forces de police française est directement menée par le préfet régional de Marseille Antoine Lemoine, mais aussi, mandaté par Pierre Laval, par René Bousquet, secrétaire général de la police du régime de Vichy. Ancien responsable du fichier central de la Sûreté, René Bousquet avait été nommé sous-préfet de Vitry-le-François (Marne) par Albert Sarraut, avant de rester préfet de la Marne après les débuts

¹³⁷ Voir *infra*.

¹³⁸ Selon la directive secrète de Heinrich Himmler, 18 janvier 1943, citée dans Jean-Marc Berlière, *Polices des temps noirs*, Paris, Perrin, 2018, p. 531.

¹³⁹ Selon le travail de Serge Klarsfeld, « Le transfert des juifs de la région de Marseille vers les camps de Drancy ou de Compiègne en vue de leur déportation, 11 août 1942-juillet 1944 », *Fils et Filles des Déportés Juifs de France*, n° 24, 1992.

de l'occupation et de gagner la tête de la police le 18 avril 1942. La rafle de Marseille est ainsi organisée en bonne intelligence entre les autorités françaises et l'armée allemande¹⁴⁰.



Figure 13 : (de droite à gauche) Pierre Barraud (maire de Marseille), René Bousquet, Rolf Mühler (SS-Obersturmbannführer), Antoine Lemoine (préfet), Bernhard Griese (SS-Standartenführer)¹⁴¹.

Or le centre-ville de Marseille est notamment peuplé par des personnes originaires de l'empire. Les services du ministère des Colonies semblent ne pas être consultés dans la planification de la rafle du Vieux-Port, et rien ne montre que sa documentation a été mobilisée, signe de la relative marginalisation de ses services de renseignement. De fait, le chef du BII n'apprend ainsi qu'après-coup la réalité de l'opération policière :

J'ai l'honneur de vous rendre compte que dimanche 24 janvier courant, a été mise en exécution une décision d'évacuation sans délai d'une partie du quartier du Vieux-Port. Les personnes qui y étaient domiciliées ont dû quitter immédiatement les appartements qu'elles occupaient. Elles ne furent autorisées à n'emporter que quelques bagages à main.¹⁴²

¹⁴⁰ Sur la rafle du Vieux-Port, voir Renée Dray-Bensouan, *Les Juifs à Marseille pendant la Seconde Guerre mondiale*, Paris, Les belles lettres, 2004 ; Suzette Hazzan, « Les rafles à Marseille. Témoignages et documents », in Robert Mencherini (dir.), *Provence-Auschwitz : De l'internement des étrangers à la déportation des juifs 1939-1944*, Aix-en-Provence, Presses universitaires de Provence, 2017, p. 65-180 ; Donna F. Ryan, *The Holocaust & the Jews of Marseille: The Enforcement of Anti-Semitic Policies in Vichy France*, Urbana, University of Illinois Press, 1996. Voir aussi le travail du journaliste Jean-Baptiste Mouttet, « Marseille, 1943 : autopsie d'un crime contre les quartiers populaires », *Mediapart*, 2020.

¹⁴¹ Photographie prise dans la mairie de Marseille le 23 janvier 1943, apparaissant, entre-autres, dans Jean-Baptiste Mouttet, « Marseille, 1943... », art. cit.

¹⁴² ANOM, FM, 3SLOTFOM/82, Henri Fouque à Gaston Joseph, 28 janvier 1943. Les citations suivantes sont extraites du même document.

Henri Fouque en est même réduit à prendre ses renseignements de la bouche de ses indicateurs habituels et même de la presse, n'obtenant pas les informations requises de la part des services dirigés par René Bousquet :

Parmi elles [les personnes évacuées] se trouvaient, d'après les indications recueillies dans les milieux indigènes, une centaine de nos ressortissants coloniaux dont la moitié environ originaire de l'Indochine et une vingtaine de Madagascar. Il n'a pas encore été possible d'avoir des renseignements certains sur leur nombre et leur lieu d'hébergement, les opérations de recensement de la population évacuée étant actuellement en cours. Ce matin seulement ont été publiées dans la presse les listes des personnes recueillies dans les établissements hospitaliers de la ville. Il n'y figure pas de noms d'indigènes.

Ceux-ci auraient été dirigés sur Fréjus où ils seraient hébergés dans le camp des tirailleurs sénégalais.

Henri Fouque est d'autant plus mis en porte à faux qu'il est saisi d'une requête ouvrant sur un problème plus large : les familles évacuées n'ayant pas été autorisées à préparer les affaires qu'elles voulaient garder, les appartements ont été pillés par les policiers. Un navigateur indochinois dont le chef du BII tait le nom, embarqué au moment de la rafle, signale ainsi au service marseillais que sa chambre, louée dans la zone concernée par la rafle, a été fouillée pendant l'opération policière. Toutes ses économies, environ 5 000 francs, auraient ainsi été volées. L'administrateur conclut :

Nos ressortissants coloniaux évacués se trouvent, du fait de ces événements, dans une situation particulièrement difficile et qui demande une intervention urgente en leur faveur de la part de l'Administration.

Saisi du problème, Gaston Joseph griffonne en marge du courrier que « M. Fouque ne fait aucune proposition. Les 2^e et 3^e bureaux examineront ce qui pourrait être fait et en parleront au directeur¹⁴³ ». Aucune suite n'est donnée à la suggestion.

L'ensemble de ce processus témoigne d'une relative marginalisation politique du renseignement du ministère des Colonies. Le rythme de la prise de décision et d'organisation d'une opération policière d'une envergure énorme, l'articulation entre les acteurs de l'occupation et de la collaboration, mais aussi l'importance prise depuis le passage à l'Intérieur de Pierre Pucheux par les services de police, ne permettent pas à des officines aussi modestes que le BII et le SCCI de s'affirmer.

¹⁴³ *Ibid.*, note marginale manuscrite. Voir aussi Robert Mencherini, « Violences et conflits dans les camps pour travailleurs indochinois à Marseille dans les années 1940 », in Stéphane Mourlane, Céline Regnard (dir.), *Les batailles de Marseille : Immigration, violences et conflits. XIX^e – XX^e siècles*, Aix-en-Provence, Presses universitaires de Provence, Le temps de l'histoire, 2020, p. 95-103.

Aussi, le gouvernement de Vichy n'est pas un ensemble homogène et est traversé par des tendances politiques diverses, ainsi que des dynamiques administratives variées. Si un effort de réformes est entrepris pour clarifier le contrôle des impérialisés en France, l'évolution des rapports de forces entre les forces de l'Axe et les Alliés et ses conséquences dans l'Hexagone entraînent une relative marginalisation des services de surveillance du secrétariat d'État aux Colonies.

Pourtant, cette relative marginalisation ne signifie pas une inactivité politique et une cessation de l'action des acteurs du service. Au contraire, l'étude des pratiques et des catégories d'entendement des acteurs de ces services pendant l'occupation peut permettre d'apprécier la pesanteur, l'inertie de vingt ans de fonctionnement républicain des institutions coloniales en France.

2. Les acteurs du CAI après la défaite française

Le détail des itinéraires des différents acteurs de l'ex-CAI après la défaite française n'est pas envisagé sur le registre biographique, mais mobilise la biographie afin d'éclairer des réalités historiques. Il s'agit ici de voir structurellement et individuellement, quelles sont les tendances observées pendant la guerre afin de comprendre en quoi les pratiques et les catégories d'usage de la surveillance s'avèrent être des outils facilement mobilisables par l'État français, en consonance avec l'idéologie du régime. La première section a montré, par-delà la perpétuation du cadre de pensée et des catégories d'appréhension du réel, une relative perturbation des pratiques de services qui peinent à assurer une dynamique aussi intense que pendant les années 1920 et 1930. La seconde, se penchant sur les trajectoires du personnel, permet quant à elle de montrer une tendance dominante à la continuité du personnel avant et après l'été 1940, puis jusqu'à la Libération, qui, elle, constitue une véritable rupture.

Les archives produites dans le contexte de la guerre et de la Libération impliquent nécessairement une dimension manœuvrière : qu'il s'agisse de sauver sa peau en donnant des gages, ou d'avoir celle d'un tiers, les documents produits dans ces circonstances sont souvent les véhicules de stratégies complexes. C'est en particulier le cas des documents produits dans

un contexte judiciaire, et notamment dans le cadre de l'épuration¹⁴⁴. Il ne s'agit donc pas tant de chercher à savoir si, individuellement, les agents du SCCI et du BII ont été collaborationnistes, fonctionnaires zélés, résistants passifs ou actifs, mais de voir quelle fut leur fonction dans leur administration, pour envisager sous un autre angle quelle fut celle de leur administration dans l'État français. Cela peut éventuellement passer par la catégorisation politique des individus, mais dans une approche compréhensive et explicative. L'objectif est de replacer l'idéologie et la pratique des acteurs dans le paysage institutionnel qui était le leur afin de déterminer quelles dynamiques ont été produites par le nouveau contexte après l'été 1940. Adoptant un raisonnement multiscalair, cette section procède donc par portraits, chaque échelon de la hiérarchie des services concernés s'incarnant dans un ou deux individus.

2.1 Au secrétariat d'État aux Colonies : Gaston Joseph

2.1.1 Les archives du renseignement colonial pendant la guerre

S'intéresser au fonctionnement du renseignement du secrétariat d'État aux Colonies implique de se pencher sur le directeur des Affaires politiques. À ce niveau de responsabilités administratives, son rôle est éminemment politique : de concert avec le gouvernement, il fait vivre les orientations au sein du service et peut jouer le rôle d'appui dans la prise de décision. Déjà identifié par Benjamin Stora et Eric Jennings, Gaston Joseph est le directeur des Affaires politiques du ministère des Colonies de 1929 à 1944¹⁴⁵. Son attitude pendant la guerre est donc l'indice d'une continuité entre l'administration républicaine et celle de Vichy. Son maintien a, nécessairement, produit des sources clivées : à la fin de la guerre, il passe ainsi devant une commission d'épuration pour savoir s'il doit être déchu ou non de ses honneurs. Les minutes de son procès sont conservées dans son dossier de Légion d'honneur, source importante pour éclairer son cas¹⁴⁶. Homme lettré, Gaston Joseph a lui-même produit quantité de documents pour justifier son rôle dans la guerre, aujourd'hui constituant un fonds personnel déposé aux ANOM¹⁴⁷.

¹⁴⁴ François Rouquet, *Une épuration ordinaire (1944-1949). Petits et grands collaborateurs de l'administration française*, Paris, CNRS éditions, 2011 ; François Bloch-Lainé, Claude Gruson, *Hauts fonctionnaires sous l'Occupation*, Paris, Odile Jacob, 1996.

¹⁴⁵ Benjamin Stora, « La gauche socialiste, révolutionnaire et la question du Maghreb au moment du Front populaire (1935-1938) », *Aden*, n° 8, 2009, p. 19-38 (note 92) ; Jacques Cantier, Eric T. Jennings, *L'empire colonial sous Vichy*, *op. cit.*, p. 17.

¹⁴⁶ LH, 19800035/1428/65172.

¹⁴⁷ ANOM, 83 APOM.

Les archives du SCCI peuvent dans une certaine mesure être mobilisées. Mais, à l'image de la section précédente, ces documents sont parcellaires et lacunaires. Ces archives ont un parcours agité. En pleine bataille de France, le 9 juin 1940, Gaston Joseph quitte Paris pour rejoindre, à Saint-Aignan (Loir-et-Cher) une partie du personnel et les archives de la direction des Affaires politiques. Puis, le 14 juin, il se replie sur Bordeaux, laissant à Saint-Aignan ledit personnel et lesdites archives « qui, deux jours après, devaient être en partie enlevées par l'ennemi¹⁴⁸ ». Selon Georges Tajasque (1887-1960), ancien proche de Pierre Pasquier et administrateur en Indochine, et co-auteur avec Gaston Joseph, en 1944, de *L'âme d'un empire*¹⁴⁹, les archives auraient été délibérément ciblées et spoliées par les nazis :

Au lendemain de l'entrée des troupes allemandes à Paris, la Gestapo effectue une perquisition dans les bureaux du CAI qui était connu depuis longtemps des services spéciaux du Reich.¹⁵⁰

Ces archives ne font pas partie des documents ultérieurement récupérés par l'armée rouge, et restitués à la France dans les années 1990, connues sous le nom de Fonds de Moscou¹⁵¹. Il est aussi possible de faire l'hypothèse qu'une partie des archives du CAI a été conservée et peut-être exploitée par la Wehrmacht.

Pour ce qui concerne la période vichyste, une partie des archives de la direction des Affaires politiques a également disparu. Si Gaston Joseph passe devant la commission d'épuration après la Libération, c'est en effet en partie ce fichier qui est en cause. Ce fichier serait une base de données de tous les agents du ministère des Colonies et des troupes coloniales, recensant leur orientation politique. Si tous les usages de ce fichier restent à déterminer, l'un d'eux était l'attribution ou non de subsides aux familles d'agents décédés. En 1944, la commission d'épuration reproche à Gaston Joseph d'avoir eu la charge de ce fichier important de l'État français. La stratégie de défense de Gaston Joseph face à cette accusation se compose de cinq temps. Premièrement, il affirme ne pas avoir été à l'origine ni même le premier gestionnaire de ce fichier, qui relevait jusqu'au départ de Charles Platon le 18 avril 1942 du cabinet du secrétaire d'État, et non des Affaires politiques. Deuxièmement, il indique qu'il ne s'agissait que d'un « fichier de références, non pas un fichier de "basse police"¹⁵² ». Cet ensemble de documents, selon lui, « avait exclusivement pour objet de faciliter les

¹⁴⁸ ANOM, 83APOM, Audition de M. Gaston Joseph, 10 octobre 1944.

¹⁴⁹ Gaston Joseph, Georges Tajasque, Hyacinthe Desanti, *L'âme d'un empire*, Paris, La Nouvelle édition, 1944.

¹⁵⁰ ANOM, 83APOM/7, Georges Tajasque au garde des Sceaux, 22 mai 1946.

¹⁵¹ Voir les références citées dans le chapitre 2.

¹⁵² ANOM, 83APOM/7, Note de Gaston Joseph, 5 mars 1946.

recherches sur telle ou telle personne aux colonies ou venant des colonies¹⁵³ ». Troisièmement, l'accusé affirme que même abrité par la direction des Affaires politiques, il « ne pouvai[t] connaître en détail les conditions de sa tenue ; mais [il] avai[t] confiance en la probité des deux officiers supérieurs chargés de sa tenue, le Lt Colonel Brot et le Commandant de Combarieu¹⁵⁴ ». Quatrièmement, Gaston Joseph affirme que « c'est sur [ses] instances, c'est sur [ses] suggestions que cet instrument de recherches fut mis, avec des dossiers secrets, à l'abri des investigations de la Gestapo et de la milice, dans la villa personnelle de M. Burger¹⁵⁵ ». Cinquièmement, il indique en avoir fait parvenir d'énormes extraits au service de renseignement interallié. L'argumentaire est donc pour le moins paradoxal : pourquoi Gaston Joseph aurait-il cherché à protéger et communiquer des documents dont il ignorait l'importance et qu'il ne gérait pas ?

Entre les archives du CAI spoliées par les nazis et des archives de la direction des Affaires politiques égarées dans une villa de Cusset dont le nom est de consonance burkinabé, le parcours des documents du ministère des Colonies est ainsi incertain¹⁵⁶.

2.1.2 Le procès de Gaston Joseph

Les archives à disposition permettent donc de comprendre que le directeur des Affaires politiques est jugé en octobre 1944. Les faits qui lui sont reprochés sont les suivants :

Gaston Joseph est resté directeur des Affaires politiques du ministère des Colonies du 30 janvier 1929 au 20 août 1944, date à laquelle il a été suspendu de ses fonctions par la commission coloniale qui avait pris possession du ministère des Colonies.

En cette qualité, M. Gaston Joseph a eu à s'occuper des sanctions prises contre les fonctionnaires coloniaux dits « dissidents », comme en font foi des notes manuscrites retrouvées dans les dossiers.

Gaston Joseph a apporté à l'exécution de la politique de collaboration l'appui et l'autorité de sa personnalité.

¹⁵³ LH, 19800035/1428/65172, Gaston Joseph, Note pour M. le président de la commission, 23 octobre 1944. Or quelle meilleure définition d'un fichier de police ?

¹⁵⁴ *Ibid.*

¹⁵⁵ ANOM, 83APOM/3-4. Il répète cet argument dans un autre document : « Afin qu'aucun renseignement de ce fichier objectif ne tombât dans les mains de l'ennemi ou de la milice, je pris l'initiative de le mettre à l'abri chez un particulier proche-dans la villa « La Leraba » de M. Burger à Cusset, avec les dossiers secrets de la direction (ANOM, 83APOM/3-4, Mémoire sur les conditions dans lesquelles des sanctions ont été prononcées contre M. Gaston Joseph, par Gaston Joseph). M. Burger est officiellement félicité pour son action par le ministre de la France d'outre-mer le 21 novembre 1945 (LH, 19800035/1428/65172, Note de François-Joseph Reste, 29 juin 1947).

¹⁵⁶ Léraba est une province du Burkina Faso (alors Haute-Volta française).

M. Gaston Joseph a vu successivement toutes les Colonies se rallier au mouvement de Libération nationale du Général de Gaulle sans apporter aucune aide à ce mouvement.

M. Gaston Joseph en agissant ainsi, a contrarié l'effort de guerre de la France et de ses alliés.

Son action tombe sous le coup de l'article 1^{er} §2 de l'ordonnance du 27 juillet 1944 relative à l'épuration administrative sur le territoire de la France métropolitaine.¹⁵⁷

Le 29 octobre, la commission d'épuration le juge, par six voix contre une, que Gaston Joseph doit être révoqué avec pension, et son dossier transmis à la justice pour faire la lumière sur le « fichier des dissidents¹⁵⁸ ». Le ministère des Colonies adhère à ces conclusions et demande son exclusion de la Légion d'honneur. Le conseil de l'ordre de la Légion d'honneur se réunit 19 février 1946, sous le secrétariat de l'ancien Gouverneur général de l'AEF Joseph-François Reste, qui a fait ses preuves dans la Résistance. Celui-ci estime que « ses explications, d'après les documents fournis, ne sont pas de nature à justifier l'attitude qu'il a eue pendant l'occupation¹⁵⁹ » et, en conséquence, « demande au conseil de l'ordre d'émettre un avis favorable à la radiation de M. Gaston Joseph de la Légion d'honneur¹⁶⁰ ». Un décret du 16 mai 1946 déchoit donc l'accusé de « porter la Légion d'honneur et toute autre décoration française et étrangère et d'en recevoir le traitement¹⁶¹ ».

À la suite de ce jugement, Gaston Joseph mobilise son réseau pour casser une décision qu'il estime injuste¹⁶². Il s'adresse à toutes ses vieilles relations coloniales afin d'obtenir des brevets de républicanisme, entendant laver un honneur qu'il estime sali. Plus que toute autre défense, ces pressions s'avèrent efficaces : « nous avons été saisis de très nombreuses protestations¹⁶³ », écrit le ministre des Colonies au président de la République quatre mois après le jugement. Les pressions remontent jusqu'à Marius Moutet, ministre de la France d'outre-mer, qui se prononce en faveur de l'accusé le 31 mai 1947 : « Gaston Joseph, loin d'accorder sa collaboration au gouvernement de Vichy, s'était élevé dès août 1940 contre la politique d'abandon préconisée par M. Baudoin et consistant à laisser entrer les troupes japonaises au Tonkin¹⁶⁴ », écrit-il. Entre-temps, le cas de Gaston Joseph a été réexaminé par une commission

¹⁵⁷ LH, 19800035/1428/65172, Séance du 19 février 1946.

¹⁵⁸ LH, 19800035/1428/65172, Commission d'épuration, 29 octobre 1944.

¹⁵⁹ *Ibid.*

¹⁶⁰ *Ibid.*

¹⁶¹ LH, 19800035/1428/65172, le ministre des Colonies, rapport au président de la République, 27 juin 1946.

¹⁶² ANOM, 83APOM/3-4. Beau-frère d'André Maginot, proche d'Albert Sarraut, le parcours de Gaston Joseph est détaillé *infra*.

¹⁶³ *Ibid.*

¹⁶⁴ LH, 19800035/1428/65172, Marius Moutet au Grand chancelier de la Légion d'honneur, 31 mai 1947.

interministérielle d'enquête pour l'Indochine dirigée par Jacques-Valentin Cazaux (1886-1950)¹⁶⁵ ayant établi que « le fichier tenu par la direction des Affaires politiques n'a entraîné ni arrestation ni exécution de personne¹⁶⁶ ». Cette conclusion est historiquement douteuse : le 8 avril 1942, Charles Platon s'adresse au garde des Sceaux pour lui donner son opinion à propos de « l'opportunité d'appliquer la déchéance de nationalité française à un certain nombre de fonctionnaires compromis dans les événements de dissidence aux Colonies¹⁶⁷ ». L'amiral s'exprime ainsi favorable à la déchéance de nationalité de cinq agents français, sur la base de renseignements de ses services.

Le 30 août 1947, le décret déchant Gaston Joseph de ses titres et pensions est finalement retiré, selon un décret co-signé par Marius Moutet. Il faut dire que les deux hommes se connaissent bien, le ministre ayant lors de son précédent mandat été conseillé dans sa ferme répression à Madagascar et en Indochine par le directeur des Affaires politiques¹⁶⁸.

Sur le fond, la défense de Gaston Joseph peut être résumée en trois arguments principaux. Le premier d'entre eux est qu'il avait, de fait, perdu toute marge de manœuvre. Surveillé par en haut (le cabinet du secrétaire d'État aux Colonies) autant que par en bas (son propre secrétariat), il aurait dû adopter une attitude conforme à ce que l'on attendait de lui. D'ailleurs, les fonctions de conseiller d'État dont il pouvait secrètement se prévaloir depuis plusieurs années auraient disparu avec la mise en place du régime de Vichy. Autrement dit, d'après sa défense « la direction gardait son étiquette. En réalité, elle était devenue un service d'exécution¹⁶⁹ ».

Le deuxième des arguments de Gaston Joseph est qu'il aurait mené des actions conformes aux intérêts de la Résistance, mais secrètement, et depuis l'intérieur de l'appareil d'État. Pour justifier ceci, il avance plusieurs éléments, peu probants. L'un des éléments, retenu par Marius Moutet, est son opposition à la proposition de Paul Baudoin en août 1940 d'abandonner le Tonkin aux Japonais. Autre élément, il aurait présenté sa démission au gouvernement le 25 juin 1940 : envoyé en mission dans les Colonies, il souhaitait rester en métropole au service de la patrie. Enfin, il souligne le rôle de son service dans la délivrance de papiers permettant la circulation d'imprialisés en zone occupée, prenant pour ce faire l'exemple de papiers délivrés fin juin 1944. Ces temporalités étonnent la commission, qui souligne que ces actes de résistance

¹⁶⁵ ANF, W III 153 à 162.

¹⁶⁶ LH, 19800035/1428/65172, Jacques-Valentin Cazaux à Marius Moutet, 8 juillet 1947. Dans ses archives privées, Gaston Joseph accuse en des termes extrêmement virulents Jacques-Valentin Cazaux d'avoir mené une cabale contre lui, de l'avoir trahi. Pendant la guerre, Jacques-Valentin Cazaux aurait appelé ses réseaux coloniaux en Indochine à boycotter Gaston Joseph, qui allait décorer le Gouverneur général Jean Decoux.

¹⁶⁷ ANOM, 83APOM/3-4, Direction des Affaires politiques, l'amiral Platon au Garde des Sceaux, 18 avril 1943.

¹⁶⁸ Voir *supra*.

¹⁶⁹ ANOM, 83APOM, Note de Gaston Joseph, 5 mars 1946.

se firent « un peu tard¹⁷⁰ ». De plus, Gaston Joseph explique ne pas avoir rejoint de réseau de la Résistance intérieure du fait de sa haute position : se sachant surveillé, il aurait risqué de compromettre les Résistants. Ceci ne l'empêche pas, lors de la commission interministérielle d'enquête pour l'Indochine de 1946, de se repeindre en résistant. Il fait ainsi part à son ancien ami et nouveau rival, le président de la commission Cazeau, de l'injustice morale, politique et historique dont il serait victime :

G. J. – Vous m'avez brisé alors que j'étais depuis 1942 à l'entière disposition du délégué général du Comité français de la libération nationale.

Cazaux – Que n'en as-tu fait état ?

G. J. – Bollaert était prêt à l'attester. Il était à Buchenwald quand j'ai comparu. Mais tout le monde au ministère savait quelle avait été mon attitude antiboche, que je ne cachais à personne.¹⁷¹

Ce qui l'amène à conclure : « Hélas ! Ce n'est pas Vichy qui m'a frappé ; mais la Résistance ! Étrange contradiction, n'est-il pas vrai ?¹⁷² ». Il affirme pourtant par ailleurs avoir été persécuté par l'extrême droite pendant l'occupation. Il est en effet franc-maçon alors que la loi du 13 août 1940 entend organiser une véritable purge antimaçonnique de l'administration¹⁷³. Il se retrouve ainsi « dénoncé dans le bulletin antimaçonnique de M. Bernard Fay¹⁷⁴ ».

Le procès de Gaston Joseph témoigne ainsi des efforts qu'il est capable de déployer et des réseaux qu'il est en mesure de mobiliser pour garder contre vents et marées une position estimable. Cet épisode est aussi l'occasion d'une production de sources importantes pour éclairer le rôle du renseignement impérial dans ce contexte.

2.1.3 Le renseignement en guerre

La plus importante des actions de résistance qu'il aurait menée en interne à l'administration française serait la communication au Service de renseignement interallié, *via* des contacts au réseau JadeaMilMol, en décembre 1942 ou janvier 1943. Son vieil ami et collègue Georges Tajasque s'en montre garant. Ces documents seraient pour partie issus du

¹⁷⁰ ANOM, 83APOM, Audition de M. Gaston Joseph, 10 octobre 1944.

¹⁷¹ ANOM, 83APOM/7, 28 novembre 1946, commission interministérielle d'enquête pour l'Indochine, échange entre Gaston Joseph et Cazaux, mis par écrit par Gaston Joseph lui-même.

¹⁷² *Ibid.*

¹⁷³ Jacques Cantier, Eric T. Jennings, *L'empire colonial sous Vichy*, *op. cit.*, p. 208.

¹⁷⁴ ANOM, 83APOM, Audition de M. Gaston Joseph, 10 octobre 1944. Il s'agit de la revue *Documents maçonniques*. Voir au sujet de l'antimaçonnisme dans l'administration coloniale indochinoise Jacques Dalloz, « Francs-maçons d'Indochine à l'épreuve du régime Decoux », *Outre-Mers. Revue d'histoire*, n° 342, vol. 91, 2004, p. 25-39.

fichier qu'il lui est reproché d'avoir tenu, et pour autre partie produits par son propre service de renseignement. Gaston Joseph présente ainsi le service de renseignement dont il avait la charge pendant la guerre comme « la principale partie de [s]on activité [...] à une époque où, impitoyablement, les services de renseignement étaient traqués¹⁷⁵ ». Il décrit la fonction du SCCI pendant la guerre, ses périls et ses missions, le « courage », le « sang-froid », la « maîtrise » et l'« audace » de ses cadres. L'une des difficultés du service pendant la guerre serait notamment venue du fait que les indicateurs indigènes du service auraient cédé aux sirènes ennemies ou à l'appât du gain :

Et puis, il y a aussi un ou deux indigènes à qui nous ne pouvions pas donner beaucoup d'argent car nous n'en avons pas. Il y avait des misérables qui étaient des agents doubles et par qui nous risquions constamment d'être dénoncés et qui préféreraient assurément le râtelier mieux approvisionné de l'ennemi que le nôtre.

2.1.4 L'inertie du renseignement impérial

Ce témoignage, au-delà des considérations stratégiques ou des parcours individuels, montre que le service de renseignement est pendant la guerre quasiment annihilé. Il vivote avec quelques subsides qui lui permettent à peine d'assurer son fonctionnement, et ne peut plus trouver en interne le personnel nécessaire à son fonctionnement. Pour autant, ce témoignage montre que pour le directeur des Affaires politiques, le renseignement impérial en métropole continuait dans le contexte de la guerre à être important. Le redéploiement d'un renseignement efficace était donc selon lui une véritable préoccupation.

Vingt années de réflexion politique, de constitution d'un ennemi à travers des catégories d'appréhension du monde s'autorenforçant au fur et à mesure des investigations, vingt années de fréquentation et de conseil du personnel politique en charge de l'orientation de la politique impériale française, ont contribué à forger un ensemble de références et d'impératifs qui paraissent, dès lors, aller de soi à Gaston Joseph. C'est en cela que le sens commun impérial, en partie (re)produit dans et par le renseignement politique, pèse de tout son poids sur le champ politique. Créée par le champ politique et à l'aune de catégories éminemment politiques, l'administration s'est autonomisée et produit ainsi un lourd effet retour sur le politique.

¹⁷⁵ ANOM, 83APOM, Audition de M. Gaston Joseph, 10 octobre 1944. Il évoque particulièrement M. Bitar, « arrêté, torturé à Buchenwal, mort courageusement sans avoir livré le moindre renseignement » (dans son Mémoire sur les conditions dans lesquelles des sanctions ont été prononcées contre M. Gaston Joseph, par Gaston Joseph). Les citations suivantes sont extraites du même document.

2.2 Au bureau de Marseille : Trần văn Hy et Henri Fouque

2.2.1 Trần văn Hy : Un milicien au BII ?

Si cette conclusion est valable sur la plus haute hiérarchie du CAI puis du SCCI, il reste à savoir si ce sens commun est partagé, pendant la guerre, à tous les niveaux de responsabilité, et à quelles conséquences il prête. À l'autre bout de la chaîne hiérarchique du service, le profil de Trần văn Hy peut permettre d'y répondre partiellement. L'homme est l'une des chevilles ouvrières de la délégation marseillaise du CAI, puis du BII qui le remplace.

Né le 1^{er} novembre 1896 à Bắc Ninh, Trần văn Hy est engagé volontaire à Hanoï le 5 juillet 1916 dans l'artillerie coloniale pour la durée de la guerre. Libéré en France le 1^{er} octobre 1920, il est mis à la disposition du ministère des Colonies. Il est ainsi affecté, dans un cadre civil, au contrôle postal de Marseille, sous le commandement alors de Léon Josselme. Il s'ancre alors au bureau et y fait toute sa carrière, traversant toutes les transformations du service, qu'il s'agisse de sa conversion en CAI en 1924 ou le remplacement de Léon Josselme par Henri Fouque en 1928-1929. À Marseille, Trần văn Hy construit aussi sa vie personnelle : il se marie le 3 juillet 1924 avec Gabrielle Oddo, née en 1903. Du fait de ce mariage avec un protégé français, la jeune femme perd sa citoyenneté, ne la récupérant que lorsque son mari est lui-même naturalisé français, le 27 juin 1928¹⁷⁶. Trois enfants naissent de cette union : Cécile (30 mai 1925), Marthe (11 janvier 1927) et Raphaël (3 mars 1935). À bientôt 42 ans, Trần văn Hy est rappelé sous les drapeaux le 29 août 1939, et démobilisé après l'armistice, le 9 juillet 1940. Après la défaite, il est réintégré dans son emploi au BII de Marseille, emploi qu'il occupe jusqu'au 12 septembre 1944.

Le 9 octobre, Trần văn Hy est lourdement condamné, écopant de cinq ans de prison sans sursis avec mandat de dépôt pour atteinte à la Sûreté extérieure de l'État et frappé d'indignité nationale par la cour de justice de l'arrondissement de Marseille. Il est reconnu coupable d'avoir « été membre des groupements anti-nationaux dits SOL et milice¹⁷⁷ ». Ayant intégré la Légion des anciens combattants en juin 1942, puis le Service d'ordre légionnaire à l'automne, il aurait été ensuite inscrit à la milice d'office, fin 1943, avant d'être réquisitionné par la milice le 1^{er} juin 1944, et de prendre casernement du 15 juin au 14 août. À cette date, pour éviter un transfert

¹⁷⁶ Yerri Urban, *L'indigène dans le droit colonial français*, op. cit., p. 317 : Yerri Urban explique qu'à ce moment, « en Indochine le juge peut considérer que la conception de la famille annamite est incompatible avec le maintien de la femme française dans sa nationalité ».

¹⁷⁷ AD13, 55W/17, compte rendu.

à Lyon, il se serait caché dans son appartement rue Sibié, dans le quartier de la Plaine. De manière générale, il cherche à minimiser son implication dans ces groupements. Il aurait été « souvent convoqué » aux réunions de légionnaires, mais n'aurait fait « acte de présence qu'une ou deux fois tout au début¹⁷⁸ ». « Induit en erreur, ne croyant pas que ce mouvement avait des tendances collaborationnistes », il aurait cessé de s'y rendre, s'étant rendu compte « qu'on y faisait de la politique¹⁷⁹ ». L'employé du BII plaide la naïveté et la bonne foi patriotique : après la défaite de la France, il aurait « tenu à faire partie de la légion pour prouver [sa] fidélité à la France vaincue¹⁸⁰ ». Il n'aurait de plus accepté son casernement que pour ne pas être « astreint à partir pour l'Allemagne¹⁸¹ ». Enfin, il aurait fourni une arme à un ami résistant. En effet s'il « portait rarement la tenue¹⁸² » de milicien, « il était armé¹⁸³ », conclut l'enquête réalisée à son sujet. Un proche des filles de Trần văn Hy dit quant à lui qu'« il venait à la maison avec le brassard de milicien et était armé¹⁸⁴ » et que « au début, il était partisan de Pétain¹⁸⁵ ». Néanmoins, affirme l'enquête, « dans son quartier, il ne se livrait à aucune propagande politique¹⁸⁶ ».

Par ailleurs, après l'été 1940, Trần văn Hy continue son travail au BII. Durant cette période, alors qu'il peine à subvenir aux besoins de sa famille, il s'adresse à la direction des Affaires politiques pour obtenir une augmentation. Le 7 mars 1941, il s'adresse à Gaston Joseph. Insistant sur ses « longs et loyaux services et à [sa] qualité de père de famille nombreuse¹⁸⁷ », il souligne que cette augmentation serait logique, à un « moment où le Gouvernement est disposé à favoriser et à protéger les familles nombreuses¹⁸⁸ ». À titre de comparaison, le collègue de bureau de Trần văn Hy, Phạm Văn Nguyễn, fait la même démarche, s'adressant lui aussi par courrier le même 7 mars 1941 au même Gaston Joseph. Si lui aussi explique que « la vie étant très chère, il [lui] est difficile de [se] suffire avec ce qu'[il] gagne¹⁸⁹ » et qu'il a une fille à charge, il n'avance pas en revanche de justifications d'ordre idéologiques, ne mentionnant pas les valeurs du gouvernement de Vichy. L'usage des valeurs de l'État français par Trần văn Hy peut certes être stratégique, mais la comparaison montre que ce zèle

¹⁷⁸ *Ibid.*

¹⁷⁹ *Ibid.*

¹⁸⁰ AD13, 55W/17, déclaration de Trần văn Hy.

¹⁸¹ *Ibid.*

¹⁸² *Ibid.*

¹⁸³ AD13, 55W/17, renseignements.

¹⁸⁴ AD13, 55W/17, 22 septembre 1944, témoignage de Robert Daury.

¹⁸⁵ *Ibid.*

¹⁸⁶ *Ibid.*

¹⁸⁷ ANOM, FM, 1SLOTFOM/3, Trần văn Hy à Gaston Joseph, 7 mars 1941.

¹⁸⁸ *Ibid.*

¹⁸⁹ ANOM, FM, 1SLOTFOM/3, Phạm Văn Nguyễn à Gaston Joseph, 7 mars 1941.

n'était pas nécessaire : à la suite de leur courrier, aucun des deux employés n'obtient d'augmentation¹⁹⁰.

L'étude de cas à ses limites : Tràn vãn Hy n'est pas en mesure de décider des orientations du BII, et ne peut pas connaître par avance le degré de zèle qu'il doit montrer à son administration pour obtenir une augmentation. Néanmoins, sa défense lors de son procès et sa démarche pour obtenir une augmentation dénote une définition du patriotisme, en partie héritée de vingt ans de travail au CAI, pleinement compatible avec celle proposée par le régime mené par Philippe Pétain. Plus encore, ayant été naturalisé, Tràn vãn Hy est peut-être poussé à des démonstrations de patriotisme plus vives, sa nationalité pouvant être suspectée¹⁹¹. Il pouvait légitimement se sentir plus en danger qu'un citoyen de naissance dans la même position, étant donné la tendance à la révision de l'administration de l'État français¹⁹².

2.2.2 Henri Fouque : la continuité des pratiques

Dans ses démarches pour obtenir une augmentation comme dans sa confrontation au tribunal, Tràn vãn Hy peut compter sur le soutien d'Henri Fouque. En septembre 1944, il décrit ainsi l'attitude de son employé pendant la guerre :

C'est un fonctionnaire d'une droiture et d'une moralité parfaite. Je dirais de même pour sa conduite. Je suis persuadé vu les sentiments qu'il a qu'il est entré dans la Légion française des combattants, puis dans le service d'ordre légionnaire, par devoir patriotique. D'office et probablement malgré lui, il a versé dans la milice. S'il s'est trompé, ça n'a pu être qu'involontairement. Il n'a jamais fait de propagande pour le SOL et la milice au bureau.

Je ne puis que fournir d'excellents renseignements sur son compte.

Lecture faite, persiste et signe.¹⁹³

Non seulement le chef du BII ne voit ainsi pas d'incompatibilité entre sa mission et la milice, mais peut encore penser au second semestre 1944 que l'accusé est un fonctionnaire exemplaire, dont seul un patriotisme trop peu raffiné explique le rapprochement avec le

¹⁹⁰ ANOM, FM, 1SLOTFOM/3, Gaston Joseph à Henri Fouque, 19 mars 1941.

¹⁹¹ En extrapolant la thèse d'Abdelmalek Sayad, *L'immigration ou les paradoxes de l'altérité*, Bruxelles, De Boeck université, 1992 ; et *La double absence : des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré*, Paris, Seuil, 1999. Voir également Sarah Mazouz, *La République et ses autres : politiques de l'altérité dans la France des années 2000*, Lyon, ENS Éditions, 2017, et *infra*.

¹⁹² Laure Blévis et Claire Zalc mènent actuellement une recherche sur la dénaturalisation d'indigènes naturalisés. Voir leur communication « Juifs et Musulmans de l'Afrique du Nord sous colonisation française (Algérie, Maroc, Tunisie) au regard de la politique de révision des naturalisations de Vichy », 18 mai 2022, Musée de l'histoire de l'immigration, Paris, <https://lubartworld.cnrs.fr/a-lepreuve-de-la-citoyennete-juifs-et-musulmans-en-france/>.

¹⁹³ AD13, 55W/17, témoignage d'Henri Fouque, 18 septembre 1944.

collaborationnisme. Le nationalisme tel qu'il est conçu par l'État français prolonge ainsi le patriotisme républicain, le radicalisant par nécessité. L'administrateur ne voit ainsi pas de contradiction frontale entre les valeurs, les pratiques et les missions de l'administration qu'il dirige et celles de Vichy. Elles se fondent toutes deux sur un sens commun étatique dont la dimension impériale – et donc raciale – est l'une des manifestations autant qu'un des fondements. La République et Vichy ont ainsi en commun d'être des empires.

La défaite entraîne certaines reconfigurations pour le bureau marseillais et son directeur. De nouveaux problèmes apparaissent dans son environnement, comme le marché noir. Le bureau de Marseille a laissé peu de traces de la surveillance exercée pendant la guerre¹⁹⁴. Aussi les quelques cas consultables dans les archives constituent le seul matériau qui nous permet de retirer des informations et de produire de la connaissance sur la question du travail quotidien. En l'occurrence, deux exemples peuvent témoigner du quotidien du travail de surveillance du BII pendant la guerre.

2.2.2.1 « Mme Van Tao est une israélite d'origine polonaise¹⁹⁵ »

Le 5 novembre 1943, Henri Fouque s'adresse à Gaston Joseph pour l'informer que M. Van Tao, Indochinois de Bordeaux, se livrerait à un trafic de riz illégal. En charge d'organiser la conversion des tickets de rations de 6 kilogrammes de pain en 5 kilogrammes de riz, il recevrait une centaine de rations de riz, mais n'en délivrerait qu'une vingtaine par mois. Henri Fouque précise, sans que cela n'ait de rapport : « On prétend d'autre part que Mme Van Tao est une israélite d'origine polonaise¹⁹⁶ ». À la main, Gaston Joseph ordonne en marge de « demander au service colonial de Bordeaux de vérifier ces faits¹⁹⁷ ». Si Henri Fouque avait demandé une enquête de police, c'est le service social colonial qui lui répond. Non seulement son enquête n'a rien révélé permettant de vérifier ce trafic de riz, mais le service social suggère au chef du BII d'abandonner l'enquête. Le service bordelais n'a pas les moyens, dit son responsable, de vérifier l'existence ou la domiciliation de tous les Indochinois inscrits sur les listes de M. Van Tao. De plus, mener ce genre d'enquête décrédibiliserait le service social, l'associant à une image dont il cherche à se détacher : celle d'un service de police

¹⁹⁴ Notamment, la correspondance au départ n'est disponible que jusqu'à 1939 (ANOM, FM, 1SLOTFOM/11-28), et la correspondance à l'arrivée jusqu'en janvier 1937 (ANOM, FM, 1SLOTFOM/29-36).

¹⁹⁵ ANOM, FM, 3SLOTFOM/51, Henri Fouque à Gaston Joseph, 5 novembre 1943.

¹⁹⁶ *Ibid.*

¹⁹⁷ *Ibid.*

Henri Fouque, en relation directe avec le secrétaire d'État aux Colonies, continue son travail à Marseille en faisant preuve d'un certain volontarisme dans la communication qu'il entretient avec Gaston Joseph¹⁹⁸. Il écrit par exemple un rapport de deux pages à propos de l'organisation d'une « descente de police¹⁹⁹ » pour contrôler des « Antillais qui, ne se livrant à aucun travail, fréquentaient le bar de la Boule Blanche²⁰⁰ ».

Descentes de police provoquées sur des consommateurs, mention de la judéité de l'épouse d'un suspect de trafic, le tout sur la base d'indications monnayées en pleine guerre, tel semble être le quotidien du bureau de Marseille. Les méthodes du CAI – catégorisations raciales, entretien d'un réseau d'indicateurs, sont ainsi entretenues, mais avec une nouvelle donnée contextuelle : celle d'un État fasciste.

2.2.2.2 « [...] maréchal Pétain, qu'il considère comme un dictateur²⁰¹ »

À l'été 1941, Henri Fouque obtient une information sensible qu'il fait immédiatement remonter à Gaston Joseph. Il a en effet remarqué d'anciens suspects « bien connus du CAI²⁰² » de Marseille, Nguyễn văn Cao, pharmacien à Saïgon, et Ngo Ngoc Dong. Attablé dans un restaurant du boulevard de la Major, le pharmacien affirme à son compagnon que l'Indochine est désormais aux mains des Japonais, protecteurs des Indochinois, et que ceci lui sied bien. Se félicitant de la défaite française face aux nazis, condamnant la répression coloniale, « Nguyễn văn Cao critiqua, enfin, l'œuvre du maréchal Pétain, qu'il considère comme un dictateur, privant de liberté tous ceux qui ne pensent pas comme lui²⁰³ ».

Ce signalement fait, Gaston Joseph répond d'emblée qu'« il y aurait lieu de signaler aussitôt son attitude à la police en vue d'une surveillance suffisamment serrée pour permettre de procéder à bon escient à son arrestation éventuelle²⁰⁴ ». Henri Fouque répond tout d'abord que le suspect n'a plus été vu à Marseille ces derniers jours²⁰⁵. Pourtant, une semaine plus tard, il s'adresse à nouveau au directeur des Affaires politiques : le chef du BII a été « avisé hier du retour à Marseille de Nguyễn văn Cao²⁰⁶ ». Il précise qu'il a « signalé, ce matin, sa présence aux services de police qui ont établi immédiatement une fiche d'observation²⁰⁷ ». Le lendemain,

¹⁹⁸ ANOM, FM, 1SLOTFOM/3, Henri Fouque au Secrétaire d'État aux Colonies 9 septembre 1943.

¹⁹⁹ ANOM, FM, 3SLOTFOM/51, Henri Fouque à Gaston Joseph, 10 septembre 1940.

²⁰⁰ *Ibid.*

²⁰¹ ANOM, FM, 3SLOTFOM/51, Henri Fouque à Gaston Joseph, 15 juillet 1941.

²⁰² *Ibid.*

²⁰³ *Ibid.*

²⁰⁴ ANOM, FM, 3SLOTFOM/51, Gaston Joseph à Henri Fouque, 5 août 1941.

²⁰⁵ ANOM, FM, 3SLOTFOM/51, Henri Fouque à Gaston Joseph, 8 août 1941.

²⁰⁶ ANOM, FM, 3SLOTFOM/51, Henri Fouque à Gaston Joseph, 12 août 1941.

²⁰⁷ *Ibid.*

il détaille qu'« un renseignement qui vient de [lui] être donné²⁰⁸ » localise le suspect dans un appartement loué avenue du Maréchal Foch. Alors qu'aucun autre renseignement n'a été demandé à propos du pharmacien, Henri Fouque continue à transmettre les informations qui lui parviennent sur cet ancien suspect du CAI : l'homme viendrait de partir en cure thermale à Bourbon-Lancy, en Saône-et-Loire, au nord de la ligne de démarcation²⁰⁹. Le 25 septembre 1941, plus de deux mois après les paroles rapportées dans le restaurant, le ministère des Colonies en la personne du sous-directeur aux Affaires politiques Paoli, le second de Gaston Joseph, informe tant la direction générale de la Sûreté nationale que les services du secrétariat d'État aux Colonies en zone occupée du départ du suspect pour Bourbon-Lancy²¹⁰. Il précise à la Sûreté que le suspect a « tenu dans un restaurant annamite de Marseille des propos tendancieux²¹¹ », et à la délégation coloniale à Paris qu'il a été l'auteur de mots « nettement tendancieux et hostiles à la France et au gouvernement²¹² ». Il plaide pour « faire exercer sur l'intéressé durant son séjour en zone occupée une surveillance discrète²¹³ ». Les services de police du Gouvernement général de l'Indochine sont également tenus au courant, par un télégramme urgent du secrétaire d'État lui-même²¹⁴. Le 5 octobre, son retour à Marseille est connu de Gaston Joseph, qui transmet l'information à la Sûreté²¹⁵. Les services préfectoraux concernés en zone occupée sont tenus au courant, et le 5 octobre, le préfet de Mâcon se tourne vers le sous-préfet d'Autun (Saône-et-Loire) afin d'assurer une surveillance. Le sous-préfet peut ainsi affirmer que le suspect n'est jamais venu faire de cure thermale à Bourbon-Lancy, et n'y est probablement même pas passé. Le sous-préfet, qui a fait mener son enquête, peut même affirmer que Nguyễn văn Cao est venu en cure en 1933, en 1936, et peut-être en 1938, et qu'alors, « il n'avait pas attiré spécialement l'attention²¹⁶ ». Cette information est transmise, le 25 novembre, à Gaston Joseph. Le 27 avril 1942, la surveillance ayant visiblement continué, Nguyễn văn Cao est finalement arrêté « pour trafic de cartes d'alimentation²¹⁷ ».

²⁰⁸ ANOM, FM, 3SLOTFOM/51, Henri Fouque à Gaston Joseph, 13 août 1941.

²⁰⁹ ANOM, FM, 3SLOTFOM/51, Henri Fouque à Gaston Joseph, 20 septembre 1941.

²¹⁰ Il peut s'agir de Noël Paoli, identifié comme l'un des inspecteurs structurant le service de renseignement en AOF (Kathleen Keller, *Colonial Suspects, op. cit.*, p. 26).

²¹¹ ANOM, FM, 3SLOTFOM/51, Le sous-directeur aux Affaires politiques Paoli à la Sûreté générale, 25 septembre 1941.

²¹² ANOM, FM, 3SLOTFOM/51, Le sous-directeur aux Affaires politiques Paoli à la délégation coloniale à Paris, 25 septembre 1941.

²¹³ *Ibid.*

²¹⁴ ANOM, FM, 3SLOTFOM/51, le contre-amiral Platon à l'inspection générale des services de police de Hanoï, 22 octobre 1941.

²¹⁵ ANOM, FM, 3SLOTFOM/51, Gaston Joseph à Henri Fouque, 5 octobre 1941.

²¹⁶ ANOM, FM, 3SLOTFOM/51, le sous-préfet d'Autun à la police judiciaire, 30 octobre 1941.

²¹⁷ ANOM, FM, 3SLOTFOM/51, Henri Fouque à Gaston Joseph, 4 mai 1942.

Comment expliquer neuf mois de surveillance active et des dizaines de courriers entre la zone sud, la zone occupée et l'Indochine ? Ces simples discussions de comptoir sont-elles suffisantes à l'exercice d'une telle surveillance ? S'il s'agit d'un élément déclencheur, qui montre l'adhésion du BII et des Affaires politiques aux pratiques vichystes de traque des opposants, la surveillance s'ancre dans les anciennes pratiques du CAI, avant sa transmutation en BII et SCCI. Le pharmacien était en effet identifié par le CAI de Marseille et la Sûreté indochinoise comme un « ancien membre du Parti communiste français²¹⁸ » avant de se faire oublier, puis d'être signalé en 1935 comme soutien financier des trotskystes cochinchinois. Les pratiques antérieures en termes de production et de communication des informations, mais aussi en termes de catégories de pratique de la suspicion trouvent ici une continuité.

Cette suspicion tous azimuts se remarque également dans d'autres services de surveillance, en particulier au sein du Service des Affaires algériennes qui, à la même époque, ne cesse de lancer des enquêtes sur des affaires pouvant sembler anodines²¹⁹. Ces comportements s'expliquent à la fois par l'inquiétude causée par l'éventualité réelle de la perte de l'empire, et du bouleversement provoqué par la présence des autorités d'occupation.

2.3 Quelle Résistance ? Catégories de l'entendement impérial et républicain

Si cette conclusion est structurellement valable, il ne faut pas pour autant en conclure que le CAI n'a abrité que des collaborationnistes : la tendance institutionnelle et administrative qui se dessine est bien celle d'un prolongement des catégories de la surveillance impériale en France dans le régime de Vichy. Les agents du CAI ou étant passés par le CAI, s'ils partagent ces catégories, n'en tirent pas nécessairement, selon leur contexte, les mêmes conclusions stratégiques. Néanmoins, cette Résistance est avant tout la résistance face au Japon de colonisateurs attachés à l'Indochine française. Deux exemples peuvent illustrer cette complexité : celui d'un nouvel agent du SCCI, Auguste Leboulanger, et celui d'un ancien agent du CAI, René Veyrenc.

²¹⁸ ANOM, FM, 3SLOTFOM/51, télégramme secret, Jean Decoux au ministère des Colonies, 4 décembre 1941.

²¹⁹ Aliénor Cadiot, « Vichy et les Algériens », *op. cit.*, p. 185.

2.3.1 Auguste Leboulanger, alias Félix

Peu avant la guerre, un nouvel agent est recruté par le CAI : Auguste Leboulanger ou l'agent Félix. En 1936, cet homme est recruté sur les conseils de Marius Moutet du fait, en partie, de ses compétences en japonais, au service de la presse du ministère des Colonies, pour tout ce qui relève de la langue japonaise²²⁰. Il est par la suite mobilisé par le CAI puis le SCCI. Le CAI l'emploie tout particulièrement à organiser des écoutes téléphoniques de l'ambassade japonaise à Paris, déjouant ainsi deux complots²²¹. Après la défaite française, Auguste Leboulanger poursuit son activité depuis Vichy : « À Vichy, Monsieur Leboulanger avait en effet branché un poste d'écoute sur l'Ambassade japonaise malgré tous les risques qu'il courait²²² ». La note conclut qu'« il n'a cessé de renseigner les Alliés, courant à tout moment les risques les plus graves²²³ », notamment en communiquant à Radio Londres un projet de tract antigauilliste de Pierre Laval. Gaston Joseph lui-même le dépeint comme un agent capital :

C'était un homme que je vous désignerai seulement sous son pseudonyme : Félix, qui nous renseignait sur les rapports des Japonais avec nos Annamites, qui entretenait de bonnes relations avec les milieux chinois. Il agissait avec une audace, un sang-froid qui mérite des éloges.²²⁴

Après la guerre, Auguste Leboulanger restera en position au sein du service de renseignement du ministère des Colonies, en particulier chargé de la rédaction de notes d'information sur les activités de l'ambassade japonaise, puis de la surveillance du démantèlement de la diplomatie japonaise en France en 1945, diplomatie qu'il épie jusqu'en Suisse²²⁵.

Si l'agent Félix peut être qualifié de résistant quand bien même lui aussi est resté en poste à Vichy, c'est probablement moins du fait d'un tract communiqué aux Alliés que de la protection que Marius Moutet lui offre, eut-égard à son rôle capital dans le contre-espionnage visant les services japonais. Cette centralité prise par cet agent au tournant des années 1940 témoigne d'une nouvelle question centrale pour le renseignement colonial depuis 1937 et le déclenchement de la guerre sino-japonaise : les prétentions de l'empire du Japon sur l'Est

²²⁰ ANOM, FM, 14SLOTFOM/2, Note, 4 juillet 1945.

²²¹ ANOM, FM, 2SLOTFOM/23.

²²² ANOM, FM, 14SLOTFOM/2, Note, 4 juillet 1945.

²²³ *Ibid.*

²²⁴ ANOM, 83APOM, Audition de M. Gaston Joseph, 10 octobre 1944, p. 8. S'il loue le courage de ses amis, Gaston Joseph n'en minimise pas moins son implication personnelle : « Je me souviens de l'angoisse de ceux qui travaillaient avec moi quand ils apprirent que l'ennemi était sur mes traces. Je franchissais la ligne de démarcation et je passais des notes contre l'ennemi à mes risques » (*Ibid.*).

²²⁵ ANOM, FM, 14SLOTFOM/2.

asiatique. Dès lors, pour le renseignement impérial, résister en vient progressivement à désigner la résistance à l'expansionnisme japonais.

2.3.2 René Veyrenc

Si « la France libre fut africaine²²⁶ », la France de la collaboration fut aussi métropolitaine qu'indochinoise²²⁷. Acculé par un ultimatum des Japonais, le gouvernement français doit choisir entre la collaboration avec le Japon, et donc l'entretien de son armée alliée aux nazis, et lâcher définitivement la « perle de l'empire²²⁸ ». À Haiphong, René Veyrenc, ancien officier traitant du CAI à Paris, assiste à la débâcle française et à la domination japonaise. Fin septembre 1940, son expertise dans le renseignement politique est réinvestie : à titre civil, mais avec l'aide des militaires, il doit se rendre à la frontière sino-tonkinoise. Sa mission est « secrètement précisée²²⁹ » :

recueillir tous renseignements sur les mouvements des troupes d'occupation, détecter les agissements du Service d'Espionnage du Colonel japonais Oka en activité dans le secteur de Lang-Son, situer exactement les lieux de stockage d'armes diverses destinées à être mise en action contre les troupes françaises et indochinoises, ainsi que les lieux de concentration des troupes autochtones armées par les Japonais, en préparatifs d'attaque des postes militaires de la défense française, en faire rapport immédiat aux hautes autorités françaises compétentes. [...] Travailler activement pour le maintien de la présence française civilisatrice dans tous les secteurs, au fur et à mesure qu'ils seront libérés par l'ennemi.

Dans ce contexte, il parvient, fin décembre 1941, à retrouver la trace « du plus redoutable parmi les protagonistes de la révolution indochinoise », Hồ Chí Minh, qui tient clandestinement des réunions du PCI entérinant la résolution de pousser le peuple à l'insurrection. René Veyrenc poursuit ainsi sa lutte menée au CAI, mais en janvier 1942, « épuisé par le paludisme et la dysenterie amibienne²³⁰ » et doit être hospitalisé à Dalat jusqu'à septembre 1942. Après sa maladie, l'agent est mis en exéat à Hanoï.

Durant toute sa mission, René Veyrenc ne mentionne jamais le maréchal Pétain : ce nom n'apparaît dans tout son manuscrit qu'une seule fois, dans une citation. Si le général de Gaulle

²²⁶ Éric T. Jennings, *La France libre fut africaine*, *op. cit.*

²²⁷ Kyôichi Tachikawa, *La Seconde Guerre mondiale et l'Indochine française : une étude de la collaboration franco-japonaise* (en japonais, non traduit en français : voir la recension qu'en fait Franck Michelin, *Ebisu - Études Japonaises*, n° 27, vol. 1, 2001, p. 153-157). Voir également François Joyaux, « L'«État français» en Asie (1940-1944) », in *Nouvelle histoire de l'Indochine française*, Paris, Perrin, 2022, p. 265-289.

²²⁸ François Joyaux, *Nouvelle histoire de l'Indochine française*, *op. cit.*, p. 230.

²²⁹ AD06, 400J/78, René Veyrenc, *Ni opprobre, ni oubli*, p. 15. Les citations suivantes sont extraites du même document.

²³⁰ *Ibid.*, p. 23.

est quant à lui présent (onze occurrences), c'est uniquement pour son action menée à partir de la Libération.

Dans ses mémoires, il conclut rétrospectivement avoir été « bon serviteur de la France, satisfait d'avoir accompli pendant cinq ans en Indochine de 1939 à 1946²³¹ ». Cependant, s'il s'autoqualifie de « résistant », le terme est pour lui ambivalent. Il désigne, minoritairement, l'opposition au nazisme :

[...] résistant acharné contre la barbarie asiatique et les envahisseurs agressifs Japonais en Extrême-Orient, signataires du pacte : « Allemagne-Japon-Italie », endoctrinés par le parti fondé par Hitler, co-auteurs et responsables des agissements nazis, ignobles et odieux, pratiqués en tous lieux, en Europe comme en Extrême-Orient pendant toute la durée de la Seconde Guerre mondiale de 1939 à 1945.²³²

Mais si René Veyrenc se qualifie de « Résistant », c'est en raison de sa résistance aux Japonais et au Viet Viêt Minh en 1945-1946. Du 16 mars au 5 septembre 1945, il est interné et torturé par des soldats japonais dans un camp de prisonniers français à Hanoï. Il compare d'ailleurs à deux reprises son expérience de l'internement au système concentrationnaire nazi²³³. Concernant les années 1940-1944, ses attributs de :

combattant volontaire isolé, interné, de la Résistance extra-métropolitaine [sont] non homologués par suite des circonstances exceptionnelles, ont néanmoins été sanctionnés par l'attribution de : la carte du combattant, la carte de déporté « Politique » et par les témoignages de plusieurs hauts fonctionnaires civils et militaires, exprimés comme suit : « À monsieur A. R. Veyrenc, enfant de Hanoï, en témoignage de sa fructueuse et courageuse action au cours des événements. »²³⁴

Les exemples d'Auguste Leboulanger et de René Veyrenc montrent que la résistance signifie essentiellement, dans le cadre mental du renseignement impérial dans le contexte de la Seconde Guerre mondiale, une opposition aux Japonais, une lutte pour conserver l'Indochine au sein de l'empire français.

²³¹ *Ibid.*, p. 68.

²³² *Ibid.*

²³³ *Ibid.*, 43. À une autre échelle, sur le système concentrationnaire en Chine et sa tendance génocidaire, voir Daniel Barenblatt, *A Plague upon Humanity: The Secret Genocide of Axis Japan's Germ Warfare Operation*, New York, Harper, 2004 ; et Sheldon H. Harris, *Factories of Death: Japanese Biological Warfare 1932-45 and the American Cover-Up*, Londres, Routledge, 1993.

²³⁴ AD06, 400J/78, René Veyrenc, *Ni opprobre, ni oubli*, p. 68.

Conclusion : Au-delà de 1945

L'irruption de la guerre, en 1937 entre le Japon et la Chine, puis en septembre 1939, reconfigure en partie le CAI. Il devient, pour parer à la modification de la législation de la mobilité en temps de guerre, un guichet administratif de délivrance des papiers d'identités pour impérialisés dès les débuts de la guerre. Après la défaite, l'État français se saisit de la question du renseignement et de l'assistance impériale en France, tendant à dissocier clairement les deux fonctions, en cohérence avec sa vision paternaliste et familialiste de l'assistance conçue comme contrôle social d'une part, et de son anticommunisme débridé d'autre part. L'assistance revient au SAMI rebaptisé SCAMIO, et la surveillance au CAI, désormais appelé SCCI. Malgré ce volontarisme, les services sont perturbés : une partie des archives du CAI a été appropriée par les nazis à Paris, et le service de renseignement en tant que tel n'est presque plus actif jusqu'à 1942. La disjonction entre un bureau de Marseille indépendant, un SCCI à Vichy et un bureau en zone occupée à Paris produit de plus des tensions. Enfin, la centralité prise par la police, bientôt nationale, marginalise le rôle de la direction des Affaires politiques du ministère des Colonies.

Il n'en demeure pas moins qu'une certaine continuité en termes de pratiques et de catégories d'appréhension du réel se remarque. Les vingt années d'histoire républicaine de l'administration du renseignement impérial en France ne sont pas, d'un coup, annihilées. Bien plus les pratiques, les catégories en usage dans le service ainsi que le conseil politique prodigué au personnel gouvernemental contribuent à légitimer et entériner aux plus hauts niveaux de l'État, même lorsqu'il est tenu par des socialistes, une division raciale du monde et une obsession anticommuniste, tendances radicalisées par la suite à Vichy. Enfin, la continuité en termes de personnel dans la structuration montre la porosité entre la conception de l'État républicain impérial et celle de certains cadres de Vichy.

Cette continuité en termes de personnel est plus nettement rompue avec l'épuration, et la période post-1945 ouvre une nouvelle structuration administrative du renseignement impérial en métropole. Il est institutionnellement davantage pris en charge par l'armée (guerres de décolonisations obligent), et au SCCI, succède par arrêté du 28 février 1946 le SLOTFOM, dont l'étude reste à faire. Le SLOTFOM réemploie les deux résistants avérés du Service : Georges Tajasque, ancien chef du SCCI à Paris pendant la guerre et membre de *l'Allied Forces*

Headquarters, le Service de renseignement de l'État-major interallié et Auguste Leboulanger²³⁵.

Si après 1945 la structure de l'administration est modifiée, la question de la mémoire de l'administration et de sa pesanteur n'en demeure pas moins. Le contexte post-Libération reste un contexte impérial dans lequel le processus politique et social d'assignation raciale continue d'être un outil de pouvoir structurant les rapports de forces tant nationaux que globaux²³⁶. Jusqu'à juillet 1947 au moins, dix-sept mois après la disparition du SCCI, dix-huit après celle de la transformation du ministère des Colonies en ministère de la France d'outre-mer, sept ans après la décomposition du CAI, des cartes d'identité, document régalien s'il en est, continuent à être produits dans les locaux de la rue Oudinot. Certains de ces documents témoignent non seulement d'une continuité des catégories administratives, mais de leur extensivité. Le 23 juillet 1947, une carte d'identité est ainsi délivrée à Maria Vũ-văn, née Saarbeck. Née en 1923 à Kamen, en Allemagne, elle a épousé Vũ-văn-Triêu, né à Trang Vu (Hung yê) dans protectorat français du Tonkin. L'homme est arrivé tout d'abord en France début 1940, comme travailleur indochinois, puis comme ouvrier du bâtiment après l'armistice, et est initialement documenté par le CAI le 29 mars 1943, avant de partir en Allemagne.

Le mariage a lieu en 1946, à Charlottenburg, dans l'ouest du Berlin occupé. Le couple se met en ménage à Paris. L'homme demande tout d'abord une carte d'identité, puis sa femme, une semaine plus tard. La jeune femme, dont la nationalité allemande n'est pas stipulée, est identifiée par son « teint : blanc²³⁷ ». Son mari, lui, est catégorisé comme « mat²³⁸ ». Ils sont documentés par le ministère des Colonies à l'aide de documents très officiellement raturés : « ministère des Colonies » est remplacé par « ministère de la France d'outre-mer », et « Service de contrôle et d'assistance des indigènes » par le tampon du SLOTFOM.

²³⁵ ANOM, 83APOM/7, Georges Tajasque au garde des Sceaux, 22 mai 1946.

²³⁶ Sylvie Thénault, *Les Ratonnades d'Alger, 1956. Une histoire de racisme colonial*, Paris, Seuil, 2022.

²³⁷ ANOM, FM15SLOTFOM/167/5599, Maria Vũ-văn.

²³⁸ ANOM, FM15SLOTFOM/167/5599, Vũ-văn-Triêu. Les citations suivantes sont tirées de ce même document.



Figure 14 : Carte d'identité de Maria Vu Van, délivrée le 23 juillet 1947²³⁹.



Figure 15 : Carte d'identité de Maria Vu Van, délivrée le 16 juillet 1947²⁴⁰.

Dans le cadre de l'après-guerre, et dans un contexte de gestion de la pénurie, les catégories de l'entendement administratif perdurent par la continuité matérielle, et continuent ainsi à peser de tout leur poids, y compris en dehors de la légalité.

²³⁹ ANOM, FM15SLOTFO/167/5599, Maria Vu Van, née Saarbeck.

²⁴⁰ ANOM, FM15SLOTFO/167/5599, Vũ-văn- Triêu.

Deuxième partie : La surveillance impériale en action

CHAPITRE 4. DES AGENTS DU MAINTIEN DE

L'ORDRE IMPERIAL EN METROPOLE : LES

USAGES METROPOLITAINS DU CAPITAL

IMPERIAL

Introduction

À tous les moments de formalisation de l'institution, le recrutement du personnel du CAI répond à des logiques précises. L'enjeu de ce chapitre est de montrer lesquelles et de détailler ce qu'elles disent du service, et plus largement de l'administration impériale en métropole.

Le personnel du CAI est restreint, il évolue à l'intérieur de bornes floues. L'indétermination des cadres normatifs de travail est l'une des caractéristiques de l'emploi pour ce service. Elle implique l'absence généralisée de contrats de travail, la présence de vagues arrêtés ou décisions ministérielles postérieures au début de l'activité de l'employé, et des périodes de travail très inégales. De plus, des contacts, des collaborations existent entre le cœur structurel et formel du CAI et une périphérie d'agents mobilisés plus ponctuellement. Il est donc important de pouvoir différencier ces types de personnels : adopter une vision souple des bornes de l'institution pour dessiner un paysage de l'administration impériale en métropole ne doit pas impliquer de mêler indistinctement au sein d'une même base de données des acteurs aux fonctions incomparables et s'inscrivant dans des chronologies distinctes. Les activités d'un

contrôleur du CGTI, d'un inspecteur du SR du CGTI avant 1923, celles d'un·e secrétaire dactylographe, du délégué du Service à Marseille dans les années 1930 ou du bureau parisien pendant la Seconde Guerre mondiale ne répondent ainsi pas exactement aux mêmes logiques.

Malgré ces nuances, l'ensemble des acteurs et actrices identifiées peut dans une certaine mesure être catégorisé comme appartenant à un même groupe, contribuant à une institution dont la fonction reste relativement stable pendant la période concernée. En conséquence de la taille réduite du service, et de la relative étendue chronologique et sociale du service, j'ai fait le choix d'adopter un niveau d'analyse méso, ainsi résumé par Emmanuel Blanchard : « L'objectif est plutôt de privilégier la mise en évidence d'un certain nombre de pratiques collectives qui, en dépit de variations conjoncturelles et des adaptations liées aux dispositions et aux particularités des agents, perdurent sur la moyenne durée. Il s'agit donc en quelque sorte de cerner des cultures institutionnelles¹ » à l'aide de la socio-histoire². Les cultures institutionnelles sont l'ensemble des références, des représentations, des valeurs, des « pratiques prescrites et proscrites³ ». Le recours à ce concept n'implique pas de considérer que cette culture, qui serait une « culture de la suspicion⁴ », détermine les acteurs de l'institution, et est la cause de leurs pratiques, tel un préalable. Si c'est le cas, ce n'est qu'en tant que cette culture est elle-même déterminée par cette institution et le contexte impérial qui l'entoure.

Dans la construction impériale française, l'altérisation et la domination raciale jouent une place particulière⁵. Contestée, la domination coloniale est fragile, et les efforts de relégitimation impériale constants. Cette fragilité inquiète particulièrement l'administration coloniale ; et ces angoisses se traduisent particulièrement dans un souci répété de réaffirmation des hiérarchies raciales⁶. Les administrateurs coloniaux se conçoivent généralement, plus ou moins explicitement, comme Blancs⁷. Cette blancheur n'est pas chromatique, et ne renvoie pas en

¹ Jean-Michel Eymeri, « Pour une sociologie comparée des institutions et de l'action publiques », in Françoise Dreyfus et Jean-Michel Eymeri (dir.), *Science politique de l'administration*, Paris, Economica, p. 271, cité dans Emmanuel Blanchard, « Encadrer des « citoyens diminués » : la police des Algériens en région parisienne (1944-1962) », Thèse de doctorat en histoire, Université de Bourgogne, 2008, p. 33.

² Emmanuel Blanchard, *Encadrer des « citoyens diminués »*, *op. cit.*, p. 33.

³ Jean-Michel Eymeri, « Pour une sociologie comparée des institutions et de l'action publiques », art. cit.

⁴ Kathleen Keller, *Colonial Suspects. op. cit.* Pour une approche critique sur la « culture de la suspicion coloniale » considérée comme une angoisse d'administrateurs coloniaux déterminant les cadres de la surveillance coloniale, voir Vincent Bollenot, « Surveiller les mobilisations, se mobiliser sous surveillance. Articuler histoire du renseignement et histoire des mobilisations en situation impériale », *Genèses*, 2020, n° 120, n° 3, p. 112-130.

⁵ Voir *supra*, et Emmanuelle Saada, *Les enfants de la colonie, op. cit.*

⁶ Voir *supra*, et Ann Laura Stoler, *Carnal Knowledge and Imperial Power, op. cit.* ; et *Along the Archival Grain, op. cit.*

⁷ Pour d'avantage de discussions sur les études sur la blancheur et les *Critical Race Studies*, en français, lire Maxime Cervulle, « La conscience dominante. Rapports sociaux de race et subjectivation », *Cahiers du Genre*, 2012, n° 53,

dernière instance au phénotype. Elle est d'une part, du point de vue des catégories d'usage, la manière dont se considèrent les administrateurs coloniaux, et renvoie d'autre part, du point de vue des catégories d'analyse, à une position de dominant dans cette relation de pouvoir impérial. Cette considération est particulièrement déterminante dans l'occupation d'une position d'administrateur colonial dans le sens où les impérialisés accédant au statut de citoyen n'en demeurent pas moins potentiellement des objets de surveillance avant d'en être potentiellement des sujets, et ce seulement dans une situation paradoxale dans laquelle, surveillants, ils contribuent à leur propre surveillance⁸.

La blancheur n'est donc pas une caractéristique commune à l'ensemble des personnels du CAI, mais la certitude de la domination – au moins temporaire – blanche, réencodée sous la catégorie de « mission civilisatrice⁹ » notamment, est la racine du service. De plus, si tous les surveillants ne sont pas considérés comme blancs, tous les surveillés sont conçus comme ne l'étant pas. En ce sens, la race, entendue comme relation sociale, est au cœur de la surveillance exercée par le CAI¹⁰.

Si des caractéristiques communes à ce personnel peuvent être retracées, elles ne le peuvent que de façon inégale. Les sources sont plus nombreuses pour retracer les parcours des administrateurs coloniaux que des intermédiaires indigènes, et plus abondantes pour documenter les profils socioprofessionnels des hommes que des femmes. Si certaines carrières d'hommes peuvent être minutieusement détaillées, ce n'est pas le cas de celles des femmes, pour lesquelles les démarches déployées n'ont pas débouché sur des résultats aussi satisfaisants. Il n'est donc pas aisé de trouver des variables de comparaison communes à toutes les personnes travaillant formellement pour le CAI. En ce sens, cette partie ne peut être comprise comme une prosopographie rigoureuse, au sens où l'entendent Claire Zalc et Claire Lemercier, ne reposant pas sur un corpus suffisamment homogène et forgé à l'aune de catégories d'usage communes¹¹. Il ne s'agit d'une prosopographie qu'en tant que cette étude d'une part permet une typologie des fonctions et de leurs pratiques au sein du CAI, et d'autre part en ce qu'elle offre un échantillon intéressant de l'administration coloniale en métropole. Elle permet enfin d'établir certaines caractéristiques sociales de ces services en France et de saisir leurs évolutions.

vol. 2, p. 37-54. Sylvie Laurent et Thierry Leclère, *De quelle couleur sont les Blancs ?*, Paris, La Découverte, 2013.

⁸ Voir *infra*.

⁹ Alice L. Conklin, *A Mission to Civilize*, *op. cit.*

¹⁰ Voir *supra*.

¹¹ Claire Lemercier et Claire Zalc, *Méthodes quantitatives pour l'historien*, Paris, La Découverte, 2007, p. 21-22.

En ce sens, cette partie est une contribution à un champ plus large dont la constitution doit être solidifiée : celui d'une histoire sociale de l'administration impériale en métropole, entendant administration dans ses deux sens¹². D'une part, comme ensemble des services institutionnels et du personnel de l'État colonial ainsi que des usages et métamorphoses des capitaux impériaux en métropole ; d'autre part, comme l'action d'administrer la colonisation à l'intérieur même de l'Hexagone¹³.

De fait, il sera question dans ce chapitre de distinguer au sein des acteurs et actrices les différentes propriétés sociales qui définissent la fonction impériale du CAI. Parmi les cinquante-neuf acteurs et actrices identifié·e·s, apparaissent des positions de genre et de classe différentes, mais ce personnel a en commun de contribuer à la domination impériale non pas malgré elles et eux, mais de leur fait. La légitimité de leur entreprise semble en effet aller de soi pour elles et eux, signe de leur partage d'un sens commun impérial.

Ces personnes sont employées par le CAI (ou le CGTI ou le SCCI) ou interviennent à différents titres dans sa structuration sur une partie de la période considérée. Si les informations recueillies à leur égard sont inégales, les profils qui ont pu être détaillés concourent à montrer que leur recrutement au CAI n'est possible que du fait de leur dotation en capitaux impériaux. La notion de capital impérial ou colonial est habituellement employée en histoire économique, pour faire référence au capitalisme impérial, dans une acception matérielle. Mais elle peut aussi être employée en entendant le terme de capital dans son sens social et culturel. Pierre Bourdieu définit le capital social comme « l'ensemble des ressources actuelles ou potentielles qui sont liées à la possession d'un réseau durable de relations plus ou moins institutionnalisées d'interconnaissance et d'inter-reconnaissance ; ou, en d'autres termes, à l'appartenance à un groupe, comme ensemble d'agents qui ne sont pas seulement dotés de propriétés communes [...], mais sont aussi unis par des liaisons permanentes et utiles¹⁴ ». Quant au capital culturel, il le définit comme l'ensemble des ressources culturelles incorporées (ressources symboliques telles que le langage, l'*hexis* corporelle), objectivées (biens culturels matériellement possédés) et institutionnalisées (titres scolaires notamment). Le capital impérial peut être défini comme

¹² S'il ne s'agit pas d'un objet absolument nouveau (notamment pour l'étude des prolongements postcoloniaux : voir Sylvain Laurens, *Hauts fonctionnaires et immigration en France (1962-1981) : socio-histoire d'une domination à distance*, Paris, EHESS, 2006), les travaux sur les colonisateurs en métropole se concentrent traditionnellement davantage sur le personnel économique ou politique (Julie d'Andurain, *Colonialisme ou Impérialisme ? Le Parti colonial en pensée et en action*, Paris, Hémisphères, 2017).

¹³ Sur cette notion, voir *supra*.

¹⁴ Pierre Bourdieu, « Le capital social », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 1980, vol. 31, n° 1, p. 2-3.

l'ensemble des capitaux sociaux et culturels jouant un rôle spécifique dans le champ de l'administration ou de la sociabilité impériale. Une telle expression a pu être employée ponctuellement, sans usage systématique explicite par Emmanuel Blanchard, et avant lui par Choukri Hmed¹⁵.

Il s'agit dans ce chapitre d'en proposer un usage systématique et détaillé, afin de montrer, en quoi le travail au service du CAI et plus largement de l'administration impériale en métropole est déterminé par des dotations en capitaux spécifiquement impériaux ; capitaux qui dans le cas particulier du CAI peuvent se doubler de capitaux politiques ou policiers. Le capital impérial s'encode, en premier lieu, dans la possibilité de justifier d'une expérience professionnelle et sociale de l'empire et de ses réseaux, exprimant ce que Pierre Bourdieu désigne sous le terme de capital social. À ces capitaux sociaux répondent, en second lieu, des capitaux culturels, incorporés et institutionnalisés : c'est en particulier le cas de la maîtrise des langues impérialisées, notamment lorsqu'elle est validée par un diplôme. Néanmoins, ces variables structurant le CAI ne sont pas isolables d'autres types de capitaux sociaux et culturels, voire économiques : des réseaux politiques, religieux, commerciaux et policiers peuvent aussi disposer à la sélection de certains acteurs au service du CAI.

1. Les capitaux impériaux des cadres du renseignement impérial en métropole

1.1 Une prosopographie, quelle prosopographie ?

Ce chapitre est en partie réalisé à partir de la construction d'une base de données qualitatives sur le personnel travaillant plus ou moins formellement pour le CAI. Il ne s'agit pas d'une prosopographie relevant de méthodes quantitatives, mais d'une biographie collective se basant sur une compilation de données qualitatives. Il n'existe pas, dans les fonds du CAI,

¹⁵ Emmanuel Blanchard, « Encadrer des “citoyens diminués” : la police des Algériens en région parisienne (1944-1962) », Thèse de doctorat en histoire, Université de Bourgogne, 2008, p. 185-186 ; Choukri Hmed « L'impossible « capital colonial ». Les pratiques d'encadrement des Algériens par le logement dans les années 1960 », *Communication à la journée d'étude Continuités du colonial. Transferts et usages métropolitains de savoirs et de savoir-faire coloniaux de gouvernement*, CERI, 2006, cité dans Emmanuel Blanchard, *Encadrer des « citoyens diminués »*, *op. cit.*, p. 166. La notion est aussi employée par d'Hugo Mulonnière, « L'administration du travail des Nord-Africains en métropole (années 1930-années 1960) », thèse en cours sous la direction de Raphaëlle Branche, Université Paris-Nanterre.

de série exhaustive concernant le personnel du service, mais plusieurs dossiers dans les cartons dans la sous-série 1SLOTFOM traitant divers aspects de l'emploi dans le service. Ces cartons ne font pas apparaître toute personne ayant travaillé pour le CAI, et *a contrario* conservent des dossiers de personnes n'ayant pas travaillé au CAI, mais y ayant candidaté ou ayant été pressenties pour un tel emploi. En l'absence d'un fonds cohérent d'archives permettant une constante des catégories administratives, l'exploitation d'une méthode prosopographique ainsi fondée et à même de déconstruire lesdites catégories est impossible. Ainsi, la définition du corpus du personnel du CAI relève de choix analytiques et non de la structuration d'un fonds.

Pour autant, en s'inspirant de la démarche prosopographique, il a été possible d'observer les variables sociales constitutives du service. S'il est admis qu'il existe plusieurs types de travaux et de mise en œuvre se réclamant de la prosopographie, s'il est aussi certain qu'une méthode prosopographique n'existe pas dans le sens où le terme abrite une variété de pratiques importante, et que des corpus et des problématiques différentes impliquent des variations méthodologiques, il n'en demeure pas moins que certaines règles générales doivent être suivies pour donner du sens à la démarche. Dans « Quelle approche prosopographique ?¹⁶ », Claire Lemercier et Emmanuelle Picard soulignent la centralité de la problématisation pour la constitution de toute base de données prosopographique et formulent quelques mises en garde. Une telle entreprise ne déploie en effet pas toutes ses possibilités si elle n'est pas articulée autour d'une ou de plusieurs interrogations centrales. Ici, le cœur de la démarche est de mesurer les capitaux impériaux des employés et cadres du service de CAI, capitaux qui se distinguent notamment dans l'expérience personnelle (capital culturel incorporé) et/ou professionnelle (capital social) dans les territoires sous domination française. Leur forme privilégiée est l'emploi dans les administrations coloniales (donnant lieu à des dossiers de carrière ou des annuaires, formes du capital culturel institutionnalisé), ainsi que la maîtrise de langues de populations dominées de l'empire français. Il s'agit donc ici de ce que Claire Lemercier et Emmanuelle Picard qualifient de « position d'origine bourdieusienne »¹⁷ en ce que ces « informations doivent faire connaître à la fois les ressources liées aux origines des individus, mais aussi au capital symbolique propre au champ¹⁸ » et en ce que « l'objet d'étude est [...] non pas tant les individus que l'histoire et la structure du champ : réunir des informations sur

¹⁶ Claire Lemercier, Emmanuelle Picard, « Quelle approche prosopographique ? », art. cit.

¹⁷ *Ibid.*

¹⁸ *Ibid.*

un ensemble de caractéristiques individuelles [permettant] de mieux comprendre cette histoire et cette structure, qui donnent à leur tour un sens aux trajectoires individuelles¹⁹ ».

Une deuxième mise en garde importante concerne les sources. Les catégories employées par différentes administrations ou différents acteurs au sein d'une même administration peuvent différer. Ainsi une même fonction ou une même profession peut être qualifiée différemment selon les sources. Néanmoins, dans le cas présent, les sources mobilisées pour catégoriser les parcours professionnels des agents sont relativement homogènes (annuaires coloniaux et dossiers professionnels notamment), et n'impliquent pas de biais pour répondre aux questions posées à la base de données constituée. De petites variations ne prêtent pas à conséquence au moment de savoir, par exemple, si un acteur a travaillé pour une administration coloniale antérieurement à son travail pour le CAI ou non. Cela peut être relativement plus important au moment de restituer avec plus de finesse une carrière individuelle dont la description dépend nécessairement des sources mobilisées.

S'appuyant sur les dossiers professionnels, dossiers d'avancements, de primes, de nomination, de détachements, sur les textes normatifs du service, il a été possible de définir l'ensemble du personnel ayant travaillé pour ou encadré le CAI, à tout niveau hiérarchique que ce soit, de la direction des Affaires politiques du ministère des Colonies aux dactylographes et plantons en passant par les officiers traitants et les contrôleurs réalisant des tournées²⁰. Adoptant une vision souple, des agents ayant servi ponctuellement ou en périphérie du service ont été pris en compte. Aussi, cinquante-neuf personnes ont été recensées. Mobilisant des sources complémentaires, quoiqu'issues de contextes de production différents, il a été possible de constituer une base d'informations qualitatives recoupant le plus finement possible les carrières professionnelles et les trajectoires sociales de chacun²¹. Il s'agit donc de documents de natures différentes, mais comparables, répondant à des logiques administratives spécifiques bien que proches. Il ne s'agit toutefois concernant la base de données que de sources primaires, produites en contexte, et non de seconde main. Ces sources ont été encodées dans la base de telle manière à pouvoir être systématiquement remobilisées si besoin, la problématique guidant la constitution de cet outil de travail étant la mise en évidence des ressources sociales et culturelles sur lesquelles s'appuie l'entrée au service du CAI.

¹⁹ *Ibid.*

²⁰ Il s'agit de plusieurs dossiers de volume et de composition hétérogène, dispersés dans ANOM, FM, 1SLOTFOM/7, et ANOM, FM, 1SLOTFOM/4.

²¹ Voir *supra*, introduction de la deuxième partie. Il s'agit de sources imprimées accessibles *via* le portail Gallica de la BNF, de dossiers de Légion d'honneur accessibles depuis la base Léonor, ou encore de ressources généalogiques.

Les expériences professionnelles déployées dans les territoires sous domination française sont les éléments centraux du capital impérial des agents du CAI. Seuls quatorze des agents ayant travaillé au CAI n'ont ainsi pas pu être formellement identifiés à un parcours professionnel ou personnel impérial, c'est-à-dire d'exercice dans une administration coloniale ou dans celle du ministère des Colonies, ou de résidence longue en territoire sous domination française²². Parmi les trente-sept personnes ayant formellement travaillé au CAI ou au CGTI ainsi liées à l'empire, quatre personnes seulement n'y ont pas, d'après les sources recueillies, exercé dans une administration coloniale hors métropole. Cette expérience professionnelle s'avère donc structurelle à la surveillance des impérialisés en France.

Ces carrières sont majoritairement des parcours au sein des services civils coloniaux, notamment de l'Indochine, et ce quelle que soit la période concernée²³. En d'autres termes, le service de CAI se structure largement autour d'habitudes et de réseaux professionnels liés aux services civils de l'Indochine, ce qui explique en partie le tropisme indochinois du futur CAI.

L'accumulation d'un capital administratif dans les territoires sous domination française est un impératif dans les fonctions d'encadrement de la surveillance politique des impérialisés en France. L'encadrement du CGTI, la direction des Affaires politiques du ministère des Colonies dont le CAI dépend, la direction du bureau de CAI à Paris ou à Marseille sont des fonctions exclusivement assurées par des agents pouvant se prévaloir d'une véritable expérience de l'administration impériale hors métropole.

Ces caractéristiques sociales du CAI se déterminent en partie pendant la période antérieure, celle du CGTI (1915-1923), notamment autour de la figure des deux contrôleurs généraux, Jules Bosc et Pierre Guesde, qui présentent une forte proximité sociale. Par la suite, ces caractéristiques se reproduisent, que ce soit par la durabilité d'une partie du personnel au-delà de la rupture entre le CGTI et le CAI (Léon Josselme) ou par le recrutement de profils aux caractéristiques sociales comparables à celles de la période précédente (Henri Fouque).

²² Ce qui ne signifie pas qu'elles n'ont pas de parcours impérial, simplement que les éléments biographiques récoltés ne permettent pas de tirer le fil de ces carrières.

²³ Sur les cadres administratifs en Indochine et la constitution de l'administration civile, voir en particulier Éric Gojoso, « Les réformes de l'administration territoriale en Indochine (1861-1945) », *Parlement[s], Revue d'histoire politique*, 2013, n° 20, n° 2, p. 49-66 ; et Amaury Lorin, « “Gouverner partout, n'administrer nulle part” : Paul Doumer, « Colbert de l'Indochine » (1897-1902) », in Samia El Mechat (dir.), *Les administrations coloniales, XIX^e – XX^e siècles : Esquisse d'une histoire comparée*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2019, p. 25-32.

1.2 L'invention d'un nouvel usage des capitaux impériaux en métropole : les contrôleurs généraux des travailleurs et tirailleurs indochinois en France (1915-1923)

Dès le SOTC, une importance est accordée au fait de recruter, en ce qui concerne l'Indochine, des agents « parmi les inspecteurs ou gardes principaux, les fonctionnaires des douanes, des travaux publics et d'autres administrations indochinoises retraités : ou mobilisés en France et ayant ; par conséquent, l'expérience des indigènes qu'ils sont appelés à commander²⁴ ». Le même impératif structure le CGTI dès sa création : les cadres doivent avoir une longue expérience des rouages de l'administration impériale, de ses réseaux, et doivent pouvoir témoigner de leur connaissance et de leur expérience professionnelle auprès des populations sous domination française, dans les territoires sous domination française. Le profil des deux contrôleurs généraux du CGTI, qui fournissent la structure du premier service de renseignement politique impérial en France, est en ceci très équivoque. Pourtant, une certaine concurrence règne dans l'administration impériale dans l'Hexagone, où les places, privilégiées, sont chères. Par conséquent, tous deux sont l'objet de remises en cause de l'authenticité de leurs capitaux. Ces remises en causes sont l'occasion de percevoir ce qui est considéré comme un profil légitime ou non pour tenir ces fonctions.

1.2.1 Des cursus honorum impériaux en passant par la métropole

Les premiers contrôleurs généraux, Jules Bosc et Pierre Guesde, peuvent justifier d'un véritable *cursus honorum* impérial, dans lequel la métropole n'est censée constituer qu'un passage. Le premier protagoniste de la surveillance des impérialisés en France pendant la Première Guerre mondiale est Jules Bosc (1871-1959). Cet administrateur colonial joue un rôle important dans la structuration du CAI et dans son activité, dans un contexte particulier. Jules Bosc est chargé par un arrêté du 23 décembre 1916 « du contrôle général des travailleurs indochinois, engagés en France pour les besoins de la défense nationale et employés, soit dans les établissements militaires, soit dans les établissements de l'industrie privée²⁵ ». Il occupe cette fonction pendant un an²⁶.

²⁴ « Les Indochinois en France », *La dépêche coloniale illustrée*, numéro spécial publié par le Comité d'assistance aux travailleurs Indochinois, 1918, p. 61-72, p. 61.

²⁵ ANOM, FM, 1SLOTFOM/6, arrêté interministériel (ministre de la Guerre, ministre des Colonies et ministre de l'Armement et fabrications de guerre), 23 décembre 1916.

²⁶ ANOM, FM, 1SLOTFOM/6, 17 décembre 1917, Henry Simon à Jules Bosc.

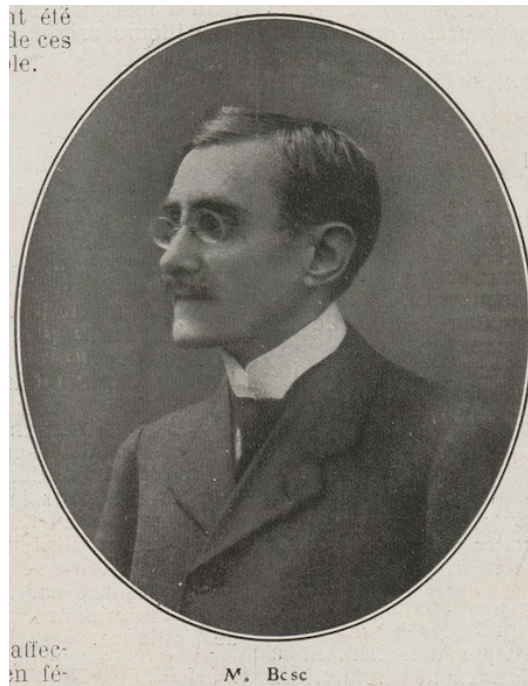


Figure 16 : Jules Bosc vers 1918²⁷.

Jules Bosc illustre parfaitement une capitalisation impériale réussie et réinvestie dans la surveillance impériale en métropole. Né en 1871 à Saissac (Aude), fils d'un « greffier de la justice de paix²⁸ », il suit dans les années 1890 une formation à l'école coloniale, première forme d'objectivation d'un capital impérial. En 1895, il entame sa formation pratique en tant que Chancelier stagiaire de résidence en Annam et au Tonkin²⁹. En 1898, il est titularisé, devenant Chancelier de résidence en Annam et au Tonkin, officiellement administrateur de cinquième classe. Il progresse alors régulièrement, accédant à la quatrième classe en 1902, à la troisième classe en 1904, à la deuxième classe en 1908 puis à la première en 1911³⁰. Après avoir pris en 1899 la direction du service des Affaires indigènes au Tonkin, il devient en 1912 directeur des Affaires politiques de l'Indochine³¹.

La carrière de Jules Bosc est une carrière élitaires : il entre après une formation théorique, et est dès le début de sa carrière haut placé dans la hiérarchie administrative de l'Indochine. S'il s'agit à partir d'un point d'entrée haut placé, d'une progression relativement rapide, il n'est pas question d'une carrière éclair, Jules Bosc s'ancrant véritablement à long terme dans les réseaux

²⁷ *Ibid*, p. 62.

²⁸ Selon son acte de naissance, reproduit dans son dossier de Légion d'honneur (ANF, 19800035/304/40855).

²⁹ *Ibid* : son dossier de Légion d'honneur reproduit ses états de services.

³⁰ *Ibid*.

³¹ Patrice Morlat, « Projets coloniaux et mise en pratique... », art. cit. ; et « L'Indochine à l'époque d'Albert Sarraut », art. cit., p. 180.

de la haute administration coloniale d'Indochine. Cet ancrage lui permet de devenir suffisamment proche d'Albert Sarraut, Gouverneur général de l'Indochine de 1911-1914 puis de 1917 à 1919. Cette proximité se manifeste à divers moments de la progression de la carrière de Jules Bosc. C'est ainsi sous ce gouvernement général que Jules Bosc devient le premier directeur des Affaires politiques de l'Indochine en 1912, dont les fonctions consistent alors en l'établissement d'une « police politique efficace, moderne et centralisée³² ».

C'est pendant la guerre que Jules Bosc regagne l'Hexagone. Alors qu'il a quarante-cinq ans, son épouse, Jeanne Lafitan, de dix-huit ans sa cadette, attend un enfant pour la mi-mars, ce qui implique, au-delà de la question de la durée de la guerre, un séjour plus durable dans l'Hexagone³³. Jules Bosc y met ses compétences au service du nouveau service de surveillance des travailleurs et tirailleurs indochinois en France. Il est ainsi nommé contrôleur général le 23 décembre 1916 jusqu'à fin 1917, et ce « sur la proposition de M. Albert Sarraut, Gouverneur général de l'Indochine³⁴ », mais aussi député de l'Aude. L'ancrage audois de deux administrateurs coloniaux se recroisant en Indochine intervient dans leur proximité³⁵. Le parcours de Jules Bosc est prestigieux, et le poste qui lui est confié en France est également considéré comme tel. Jules Bosc et Pierre Guesde sont ainsi les deux seuls administrateurs du service dont les photographies sont mises en valeur, dès la première page de l'article qui leur est consacré dans le numéro spécial de *La dépêche coloniale illustrée*.

Au CGTI, Jules Bosc effectue des tournées d'enquêtes et des rapports d'inspection de différents foyers de localisation de travailleurs et de soldats venus d'Indochine³⁶. Il rédige au moins vingt-quatre rapports au sujet de ces groupements, de leurs conditions matérielles et du supposé état d'esprit qui y règne parmi les Indochinois³⁷. Le contexte dans lequel il effectue ce

³² Patrice Morlat, « Projets coloniaux et mise en pratique... », art. cit., p. 16.

³³ Archives départementales du Val-de-Marne (AD 94), Actes d'état civil, Acte de naissance de Émile Bosc, 17 mars 1917.

³⁴ « Les Indochinois en France », *La dépêche coloniale illustrée*, numéro spécial publié par le Comité d'assistance aux travailleurs indochinois, 1918, p. 61.

³⁵ Patrice Morlat, « L'Indochine à l'époque d'Albert Sarraut », art. cit., p. 180.

³⁶ ANOM, FM, 10SLOTFOM/2.

³⁷ Voici la liste de ces rapports, répertoriés par l'inventaire du fonds : 1/ groupements de Bordeaux et différents sites de Gironde : correspondance, rapports, note sur les malades indochinois en traitement dans les hôpitaux de Bordeaux et sur les auxiliaires indigènes du service de santé (1917) ; 2/ Poudrerie d'Angoulême : rapport (1916) ; 3/ poudrerie de Salin-de-Giraud : correspondance, note (1917) ; 4/ ateliers Louis Bréguet à Chaville-Vélizy : note (1917) ; 5/ école d'aviation de Pont-Long à Pau : rapport (1917) ; 6/ école d'aviation de Miramas : note (1917) ; 7/ service des fabrications de l'aviation militaire à Villacoublay : notes, correspondance (1917) ; 8/ poudrerie de Bergerac : note (1916) ; 9/ arsenal de Toulouse : rapport (1916) ; 10/ Société de l'Ondulium de Vitry-sur-Seine : note (1917) ; 11/ poudrerie de Saint-Chamas : note (1917) ; 12/ chantier naval de La Ciotat : note (1917) ; 13/ arsenal de Toulon : note (1917) ; manufacture de caoutchouc de Paris : note (1917) ; 14/ zone des armées au camp du Chapitre (Meuse) : rapport (1917) ; 15/ arsenal de Tarbes : note, rapports (1916-1917) ; 16/ poudrerie de Sorgues : notes dont une sur une tentative d'assassinat contre le sergent Payet (1916-1917) ; 17/ station de radiotélégraphie de Lyon : note (1917) ; 18/ dépôt des travailleurs indochinois de Marseille, fonctionnement, décès

travail est particulier. Au front, en pleine offensive du Chemin des Dames, des mutineries éclatent contre une hiérarchie qui envoie les soldats à la boucherie³⁸. Le mouvement rencontre la répression féroce de la hiérarchie militaire. À l'arrière, des grèves éclatent au même moment, en particulier dans le secteur du textile. En mai 1917, le milieu très syndiqué et très offensif des midinettes entre massivement en grève³⁹. Il y a donc un contexte social particulièrement fébrile. Jules Bosc est à ce moment chargé d'enquêter sur les tensions et les conflits concernant les ouvriers et soldats indochinois.

La métropole ne constitue pour Jules Bosc qu'un point de passage : à la suite de l'exercice de cette fonction de contrôleur général, il regagne l'Indochine pour y devenir résident supérieur du Laos, poste qu'il occupe par intermittence jusqu'en 1931 – entre 1918 et 1921, 1923 et 1925, 1926 et 1928, puis 1928 et 1931. Jules Bosc investit également dans l'écriture, forme privilégiée d'expression d'une position importante dans la société coloniale. Il préface par exemple *Histoire du Laos français : essai d'une étude chronologique des principautés laotiennes*⁴⁰, de son collègue Paul Le Boulanger. L'écriture de textes relevant de la théorie de la colonisation est l'une des formes d'expression et d'entretien du capital impérial des hauts cadres de l'empire⁴¹. C'est précisément la fonction et le registre de cette préface. L'administrateur colonial y met en scène sa connaissance des « peuples de race thaï⁴² » et « des autres races qui habitent la péninsule indochinoise ». Il vante les « travaux d'intérêt général exécutés pour sa mise en valeur » qui l'« achemine vers un brillant avenir ». Les quelques paragraphes constituant cette courte préface du résident supérieur en fin de carrière – il a alors soixante ans – s'achèvent sur une tonalité quasi mystique, forme ultime d'objectivation de son capital impérial :

survenus : correspondance, tableau des entrées et décès à l'hôpital, notes, rapport (1917) ; 19/ poudrerie de Bassens : rapport (1917) ; 20/ poudrerie de Saint-Médard-en-Jalles, incidents, fête du Têt, rapports mensuels : correspondance, notes, rapports, programme de la fête du Têt (1917) ; 21/ autres groupements, Tarbes, Istres, Vénissieux, situation matérielle et morale des travailleurs coloniaux, travailleurs malgaches à Toulouse et Tarbes : correspondance, notes (1916-1917) ; 22/ Tirailleurs, zone des armées et usines de l'intérieur : rapport d'ensemble, correspondance (1917) ; 23/ incidents survenus entre soldats français et tirailleurs indigènes dans la région de Verdun : rapports, notes (1917) ; 24/ bataillons stationnés à Marseille et Saint-Raphaël, bataillons stationnés à Paris, bataillons de l'Est : rapports, notes, correspondance (1917).

³⁸ Le refus de la guerre est plus général que l'épisode retenu sous le nom des mutineries du printemps et de l'été 1917. À ce sujet, voir André Loez, *14-18. Les refus de la guerre. Une histoire des mutins*, Paris, Gallimard, 2013.

³⁹ Voir par exemple Claude Didry, « Les midinettes, avant-garde oubliée du prolétariat », *L'Homme la Société*, 2013, n° 189-190, n° 3, p. 63-86.

⁴⁰ Paul Le Boulanger, *Histoire du Laos français : essai d'une étude chronologique des principautés laotiennes*, Paris, Plon, 1931.

⁴¹ Pierre Singaravélou, *Professer l'Empire, op. cit.* ; Emmanuelle Sibeud, *Une science impériale pour l'Afrique ?*, *op. cit.*

⁴² Paul Le Boulanger, *Histoire du Laos français, op. cit.* p. I. Les citations suivantes sont tirées du même document, p. I à VI. Les citations qui suivent sont extraites de ce même document.

[Ce livre] fournira de précieux matériaux à nos futurs administrateurs à qui incombe la tâche de poursuivre au Laos l'œuvre d'Auguste Pavie et de ses vaillants compagnons, de ces apôtres de la civilisation française qui nous ont assuré la conquête pacifique du pays et le loyalisme fidèle de ses habitants. [...] L'ouvrage de M Le Boulanger vient à propos pour rendre un vivant et pieux hommage au fondateur du Laos français.

Jules Bosc meurt à Nogent-sur-Marne (94) en 1959, à quatre-vingt-huit ans, sans exercer d'autres fonctions dans l'administration coloniale. Son parcours élitaire est marqué par une formation prestigieuse, probablement rendue possible par des ressources économiques et sociales familiales. Après la formation, la progression dans la hiérarchie administrative est régulière. Passant par la direction du CGTI en métropole, il atteint par la suite les sommets de l'administration coloniale. Jules Bosc peut se prévaloir de cette expérience administrative et coloniale ainsi que d'un capital culturel.

Dans le cadre de ce parcours, le passage par l'exercice de la surveillance impériale en métropole est certes conjoncturel, mais s'avère aussi propice à la capitalisation impériale. Il contribue ainsi à la constitution durable de la surveillance des impérialisés de l'Hexagone, tout en se ménageant un tremplin pour la suite de sa carrière. Les caractéristiques durables de l'emploi au service de CAI (conjoncture de congés en France, période relativement restreinte d'une carrière dans l'administration impériale, théorisation impériale) sont déjà exprimées dans les usages et les métamorphoses de son capital impérial que Jules Bosc déploie en métropole en 1917.

1.2.2 Des capitaux impériaux contestés dans un champ concurrentiel

Le pendant de Jules Bosc est Pierre Guesde (1870-1955). À bien des égards, les modalités par lesquelles il constitue, entretient et mobilise un capital impérial sont similaires à celles remarquées dans le cas de Jules Bosc ; quoique Pierre Guesde soit encore plus prépondérant dans la structuration de la surveillance des impérialisés en métropole et son orientation politique⁴³. Des sources comparables permettent de retracer sa carrière : d'une part son dossier personnel d'administrateur en métropole, d'autre part les archives de sa progression dans l'ordre de la Légion d'honneur, documents propices à la mise en scène de ses capitaux culturels et plus généralement d'un parcours professionnel⁴⁴.

⁴³ Il est d'ailleurs à cet égard notable que dans l'article déjà cité de *La dépêche coloniale*, les photographies de Jules Bosc et de Pierre Guesde soient accolées, tous deux qualifiés de « contrôleurs généraux des contingents indochinois en France ». « Les Indochinois en France », *La dépêche coloniale illustrée*, numéro spécial publié par le Comité d'assistance aux travailleurs indochinois, 1918, p. 62.

⁴⁴ ANOM, FM, 1SLOTFOM/6, dossier Guesde ; et ANF, 19800035/153/19527.



Figure 17 : Pierre Guesde vers 1918⁴⁵.

Né en 1870 à Pointe-à-Pitre où son père est « commis receveur de l'enregistrement et des domaines⁴⁶ », Pierre Guesde est reçu après un baccalauréat de sciences au concours de l'École des Mines en octobre 1890 avant d'entrer en 1892 à l'École coloniale et à l'École spéciale des langues orientales vivantes ainsi qu'en licence de droit. Licencié en droit et breveté de l'École coloniale et des Langues O' en 1896, il est ainsi doté de titres prestigieux pour l'administration coloniale⁴⁷. Il prend immédiatement son poste de chancelier stagiaire de résidence au Cambodge. Titularisé en 1899, il devient résident de Kompong Chhnang en 1900 et créateur et premier directeur des Affaires indigènes du Cambodge en 1901⁴⁸. Puis il gravit les échelons des services civils de l'Indochine. Administrateur de quatrième classe en 1902, il obtient la troisième classe en 1904, la deuxième classe en 1910 et enfin la première classe en 1912. Il termine ce *cursus honorum* administratif en devenant résident supérieur en 1914.

En plus de cette carrière dans la haute administration coloniale, Pierre Guesde investit les activités de pouvoir et de prestige ayant trait d'une part à des activités savantes, d'autre part à des missions secrètes. En 1901, il est ainsi missionné par le Gouverneur général pour se rendre

⁴⁵ « Les Indochinois en France », *La dépêche coloniale illustrée*, numéro spécial publié par le Comité d'assistance aux travailleurs indochinois, 1918, p. 61-72, p. 62.

⁴⁶ ANF, 19800035/153/19527, copie de l'acte de naissance.

⁴⁷ ANF, 19800035/153/19527, Gouverneur général de l'Indochine à ministre des Colonies, Paris le 12 mai 1911 ainsi que Résumé des états de service de Guesde (Pierre).

⁴⁸ *Ibid.*

à Singapour et ramener au Cambodge le prince Yukantor, mission au cours de laquelle « M. Guesde courut de très réels dangers⁴⁹ ». En 1904, il s'investit dans une « mission ethnographique et philologique chez les aborigènes du Cambodge⁵⁰ ». Il réalise alors « une longue campagne dans les régions les plus malsaines du pays [qui lui valent] une lettre officielle de félicitations du Gouverneur général⁵¹ ». Il est ensuite recruté comme expert dans la « mission de délimitation dans le Bas-Laos⁵² ». Son objectif est « la délimitation des provinces de Stung-Treng et de Khong⁵³ ». Il devient peu après membre de la commission de la délimitation de la frontière siamoise. Il se fonde ainsi dans le moule dominant de l'administrateur-expert des questions coloniales, à la fois tourné vers des activités de savoir et de pouvoir⁵⁴.

Pierre Guesde, comme Jules Bosc, sait réinvestir et faire fructifier ses capitaux coloniaux en métropole. En mars 1905, il est rapatrié en France pour subir « une très dangereuse opération de l'intestin⁵⁵ » avant de perdre l'œil gauche des suites du paludisme. Il profite de ce retour forcé dans l'Hexagone pour donner des cours à l'École coloniale et aux Langues O' à partir de 1909, et devenir chef adjoint puis chef du cabinet des ministres des Colonies Albert Lebrun et Jean Morel entre 1911 et 1914⁵⁶. C'est ainsi qu'il gagne les grades d'administrateur de première classe puis de résident sans retourner en Indochine, pendant le gouvernement d'Albert Sarraut. « Délégué plénipotentiaire à la Conférence internationale de l'Opium de La Haye⁵⁷ » en 1912, il est vivement félicité par Albert Sarraut à cette occasion. Le Gouverneur général de l'Indochine intervient même auprès du ministre des Colonies pour souligner le « tact remarquable avec lequel il a su faire adopter les propositions du gouvernement français⁵⁸ », relevant des « qualités d'un diplomate de carrière ». « Des services aussi exceptionnels doivent

⁴⁹ ANF, 19800035/153/19527, Gouverneur général de l'Indochine à ministre des Colonies, Paris le 12 mai 1911. À la suite de l'établissement du protectorat français au Cambodge en 1884, une insurrection éclate. Elle prend fin en 1887 avec l'official maintien d'une administration cambodgienne compétente. La décennie suivante montre toutefois une administration quasi directe des Français. En 1900, le prince Yukanthor (fils du roi cambodgien Norodom) critique auprès du gouvernement français à Paris mais aussi dans la presse française cet état de fait et dénonce les abus de l'administration coloniale. Après ces critiques, il fuit la France et trouve refuge en 1901 à Singapour. Voir Pierre-Lucien Lamant, *L'affaire Yukanthor, autopsie d'un scandale colonial*, Paris, Société française d'histoire d'outre-mer, 1989.

⁵⁰ ANF, 19800035/153/19527, état des services.

⁵¹ ANF, 19800035/153/19527, Gouverneur général de l'Indochine à ministre des Colonies, Paris le 12 mai 1911.

⁵² ANF, 19800035/153/19527, état des services.

⁵³ ANF, 19800035/153/19527, Gouverneur général de l'Indochine à ministre des Colonies, Paris le 12 mai 1911.

⁵⁴ Voir *supra*, la note 103 de l'introduction.

⁵⁵ ANF, 19800035/153/19527, Gouverneur général de l'Indochine à ministre des Colonies, Paris le 12 mai 1911.

⁵⁶ En plus de ses états de services, cette dernière information apparaît notamment dans « Nominations, promotions et mutations – Cabinet du ministre », *Bulletin de la Société des anciens élèves de l'École coloniale*, 14^{ème} année, n° 69, 1^{er} mai 1914, p. 104-105.

⁵⁷ ANF, 19800035/153/19527, état des services.

⁵⁸ ANOM, FM, 1SLOTFO/6, le Gouverneur général de l'Indochine au ministre des Colonies, 22 mai 1912. Les citations suivantes sont également extraites de ce document.

être récompensés sans tarder », ajoute-t-il avant de proposer explicitement « d’inscrire d’office M. Guesde au tableau d’avancement pour services exceptionnels ». Pierre Guesde obtient ainsi les félicitations des ministres des Affaires étrangères et du ministre des Colonies et poursuit son avancement. L’engagement de Pierre Guesde pendant la guerre, et notamment à Verdun, est salué par Albert Sarraut qui lui fait part de « ses félicitations personnelles les plus cordiales et les plus sincères⁵⁹ ».

Dans un autre registre que Jules Bosc, le rôle de ce haut fonctionnaire dans la structuration de la surveillance impériale au cours de la Première Guerre mondiale est décisif. Le 17 mai 1914, il est nommé résident supérieur en Indochine en remplacement de Ernest Outrey par le ministre des Colonies radical Albert Lebrun et le président Raymond Poincaré⁶⁰. Il parvient à rester en France et se voit maintenu « hors cadre [...], chargé d’une mission spéciale en métropole⁶¹ ». Fort de ces fonctions, il est désigné par le ministre des Colonies – encore radical – Henry Simon, le 23 novembre 1917 « contrôleur général des tirailleurs et des travailleurs en service en France, en remplacement de M. Bosc⁶² » qui retourne à ce moment en Indochine. Cet arrêté ministériel est préparé par le prédécesseur de Henry Simon, René Besnard, lui aussi radical. Pierre Guesde est ainsi parfaitement intégré dans les réseaux impériaux radicaux d’Albert Sarraut.

Au CGTI, son travail est comparable à celui de son prédécesseur : « M. Guesde, qui a le contrôle général de près de 100 000 Indochinois, fait, en moyenne, près de vingt jours de tournée par mois aussi bien sur le front que dans toute la zone de l’intérieur⁶³ ». Mais au-delà de ces missions d’inspection, Pierre Guesde joue un véritable rôle dans l’orientation anticommuniste de la surveillance impériale. La chronologie de son service, à partir de fin 1917 et jusqu’à environ 1922, correspond aux années de structuration du communisme international ainsi qu’au séjour parisien de Nguyễn Ái Quốc. Le 12 octobre 1920, Pierre Guesde rédige une note de trois feuillets, destinée au ministre des Colonies – Albert Sarraut – au sujet de Nguyễn Ái Quốc⁶⁴. Il y pose les bases des justifications de l’existence ultérieure du CAI et souligne son propre rôle dans ce processus. La substance de cette note peut ainsi être résumée : le révolutionnaire indochinois n’est que la manifestation d’un réseau subversif international

⁵⁹ ANOM, FM, 1SLOTFO/6, 10 avril 1917, le Gouverneur général de l’Indochine à Pierre Guesde.

⁶⁰ ANOM, FM, 1SLOTFO/6, 17 mai 1914. Ernest Outrey et Pierre Guesde sont assez notoirement en conflit.

⁶¹ *Ibid.*

⁶² ANOM, FM, 1SLOTFO/6, arrêté du ministre des Colonies, 23 novembre 1917.

⁶³ ANOM, FM, 1SLOTFO/6, le ministre des Colonies à M. Guesde, lettre de service, 26 novembre 1917.

⁶⁴ ANOM, FM, 1SLOTFO/2, note pour monsieur le ministre, par Pierre Guesde, Paris, 12 octobre 1920. Les citations suivantes sont extraites du même document.

particulièrement déterminé à faire chanceler le colonialisme et qui trouve dans la métropole française des conditions d'épanouissement préoccupantes pour les autorités impériales. Or les services de la préfecture de police sont incompetents pour comprendre l'identité et les actions de Nguyễn Ái Quốc, alors même que ce pseudonyme « ne saurait tromper une personne tant soit peu familiarisée avec la langue annamite ». Il parvient donc à organiser un entretien avec un brigadier-chef désigné par le préfet, duquel il conclut qu'il faut urgemment surveiller les indigènes communistes :

Quốc veut jouer un rôle dans le mouvement révolutionnaire annamite et ce mouvement revêt non pas, comme on pourrait être tenté de le croire, un caractère d'ordre purement indochinois, mais, au contraire, un caractère d'ordre général. Au cas où il serait prouvé, un jour ou l'autre, que Quốc ait participé à la mise en mouvement d'une émeute au cours de laquelle, par exemple, des bombes seraient jetées, en Indochine, sur la population, quelle ne seraient pas ma responsabilité et celle de la préfecture de Police si nous nous trouvions dans l'impossibilité de prouver que nous avons tout fait pour démasquer Nguyễn Ái Quốc, pour rechercher son vrai nom, ses antécédents, et le surveiller comme il convenait de le faire ?

À la suite de cet entretien avec le brigadier-chef, Pierre Guesde convoque Nguyễn Ái Quốc à la préfecture de Police et l'interroge. Le résident supérieur n'est pas dupe de la « fausse déclaration » du militant. Il poursuit sa note en identifiant Nguyễn Ái Quốc à Nguyễn Tât Thành, puis en soulignant ses liens avec des révolutionnaires indochinois (Phan Văn Truong, Phan Châu Trinh), et étrangers (« Chinois, Coréens, Russes, Irlandais, etc. »). Enfin, Pierre Guesde souligne que ces révolutionnaires entendent rester « en Europe en vue de pouvoir signaler, le cas échéant, en toute liberté, les fautes de l'administration française et servir la cause annamite en arrivant à obtenir le plus rapidement possible, l'autonomie de l'Indochine » tout en tissant des liens étroits avec « les groupements socialistes et anarchistes ». Pierre Guesde est donc en partie l'un des acteurs qui structurent la surveillance impériale au cours de la Première Guerre mondiale et qui contribuent à son orientation anticommuniste.

Après ses services rendus au CGTI, Pierre Guesde reste engagé dans ses sociabilités et mondanités coloniales, investi dans des activités de pouvoir symbolique, de prestige, plus que dans l'exercice concert du gouvernement. Il multiplie ainsi des titres prestigieux : nommé dès 1919 par Albert Sarraut commissaire du Gouvernement général de l'Indochine à l'Exposition coloniale de Marseille de 1922, puis membre du Conseil supérieur des Colonies en 1923, délégué général du ministre des Colonies à l'exposition des arts décoratifs de Paris et commissaire général de l'Indochine en 1925, commissaire de l'Indochine à l'exposition

coloniale internationale de Paris en 1927, ou encore membre du conseil d'administration de la banque d'Indochine en 1931⁶⁵.

Toutefois, l'espace d'usage et de fructification des capitaux impériaux est un espace concurrentiel, et la légitimité des acteurs en place peut être l'objet de débats. Ainsi, Pierre Guesde voit sa légitimité impériale contestée en métropole. Lorsqu'il est nommé résident supérieur en 1914, Ernest Outrey (député radical de la Cochinchine, concurrent d'Albert Sarraut dont il s'agit là de délégitimer l'un des poulains) l'accuse d'avoir obtenu son grade sans pourtant s'être rendu en Indochine⁶⁶. Ernest Outrey affirme même que depuis son départ d'Indochine, Pierre Guesde aurait « acquis rapidement ses grades [d'administrateur colonial] dans la métropole⁶⁷ ». Pire, pour pallier ce manque de capital administratif, Pierre Guesde aurait fait jouer ses réseaux et « profité de sa situation auprès du ministre des Colonies pour se substituer à un fonctionnaire dont les titres étaient plus anciens et plus méritoires que les siens⁶⁸ ». Pierre Guesde serait même coutumier du fait : « de 1912 à 1914, M. Guesde, se trouvant au cabinet du ministre, aurait été promu au détriment de quarante-quatre d'entre ses collègues plus anciens et mieux notés que lui⁶⁹ ». Pour terminer son réquisitoire, Ernest Outrey s'en prend à l'ensemble de la politique de recrutement d'Albert Sarraut, qu'il assimile à mots à peine couverts à du copinage.

Ernest Outrey invoque donc une autre conception des capitaux impériaux, dans laquelle le capital culturel incorporé, l'expérience du terrain colonial, est plus déterminant que le capital social (dénoncé comme une forme de népotisme) et institutionnalisé. Ces concurrences quant à la bonne définition de ce qu'est le capital impérial sont toutefois moins notables que leurs points communs. Dans sa défense, Pierre Guesde revient avant tout sur la réalité de son expérience du terrain indochinois et réaffirme la légitimité de son avancement ainsi que ses compétences linguistiques en cambodgien. Les clivages et concurrences se déploient donc au sein d'un champ structuré par l'adhésion à des valeurs communes, et la transgression de ces valeurs peut être utilisée pour délégitimer un concurrent.

⁶⁵ ANOM, FM, 1SLOTFOM/6, arrêté du Gouverneur général de l'Indochine Albert Sarraut, 27 septembre 1919. C'est peut-être dans ces dernières fonctions que l'intéressé est accusé de fraude fiscale, et dénoncé dans *Bec et ongles* et dans *l'Humanité*. Voir « La France d'outre-mer », *Bec et ongles, satirique hebdomadaire*, 31 novembre 1932, p. 12 ; et « Mille quatre-vingt-trois grands bourgeois impliqués dans les fraudes fiscales », *l'Humanité*, 24 novembre 1932, p. 1-2.

⁶⁶ ANOM, FM, 1SLOTFOM/6, courrier de Pierre Guesde, janvier 1919.

⁶⁷ ANOM, FM, 1SLOTFOM/6, audience de Ernest Outrey et de Pierre Guesde, non datée et non signée.

⁶⁸ *Ibid.* Cette conception de la carrière de Pierre Guesde est reprise pour argent comptant par Alain Léger dans sa notice du site www.entreprises-coloniales.fr, d'ailleurs intitulée « Pierre Guesde, un colonial très parisien » (2016).

⁶⁹ *Ibid.*

Au regard du profil des deux contrôleurs généraux Jules Bosc et Pierre Guesde, la période du CGTI est importante dans la sélection des caractéristiques sociales de la surveillance impériale en métropole autant que pour la définition des objectifs de cette surveillance. Les contrôleurs profitent tous deux d'un passage – plus ou moins volontaire et plus ou moins prolongé – pour faire fructifier et reconfigurer leurs capitaux impériaux acquis dans le cadre d'études spécifiques (capital culturel institutionnalisé), dans la continuité d'une expérience et d'une carrière professionnelle en Indochine (capital culturel incorporé) et dans l'orbite de réseaux professionnels, politiques et personnels (capital social). Au cours de la période suivante, celle du CAI, ces caractéristiques tendent à être, dans un premier temps et dans les fonctions d'encadrement au moins, reconduites.

1.3 La reproduction des usages du capital impérial en métropole (1923-1945) :

L'encadrement du CAI

1.3.1 La direction des Affaires politiques : une élite d'État impériale

Du fait de la structuration du CAI, intégré au premier bureau de la direction des Affaires politiques du ministère des Colonies, le directeur des Affaires politiques est le supérieur hiérarchique de tous les acteurs du service. De plus, il exploite les informations produites par le CAI et s'en sert dans ses communications avec les ministres des Colonies et de l'Intérieur, ainsi qu'avec les Gouverneurs généraux, à des fins de conseil politique. De plus, c'est lui qui nomme ou révoque le personnel du CAI. Ce rôle est d'autant plus déterminant qu'il est très stable : durant l'existence du CAI, et par-delà tout changement, les Affaires politiques ne connaissent que deux directeurs, Albert Duchêne (de 1920 à 1929) et Gaston Joseph (de 1929 à 1944). Les caractéristiques sociales de ces deux acteurs principaux du CAI relèvent d'une très forte concentration de capitaux impériaux. Ils possèdent des caractéristiques similaires (capitaux scolaires, carrière administrative, rapport à l'écriture et volonté de théoriser l'empire) qui leur sont spécifiques et qui en font les intellectuels de la surveillance impériale en métropole. Aussi, pour ces deux acteurs, une documentation relativement semblable est en mesure de servir de documentation : des dossiers de Légion d'honneur⁷⁰.

⁷⁰ ANF 19800035/13/1650 (Albert Duchêne) ; et ANF, 19800035/1428/65172 (Gaston Joseph).

Les deux traits significatifs de la position qu'ils incarnent et qui manifeste aussi leurs capitaux impériaux sont d'une part un éthos administratif impérial, et d'autre part leur propension à théoriser et légitimer l'impérialisme français.

1.3.1.1 Un éthos administratif impérial

Le premier des deux directeurs des Affaires politiques du ministère des Colonies pendant l'entre-deux-guerres est Albert Duchêne (1866-1948). À plusieurs égards, il incarne un éthos administratif impérial, si bien qu'il est volontiers qualifié d'« homme administratif de l'empire colonial français⁷¹ ». Docteur en droit en 1893, il entre au ministère des Colonies par concours, comme commis de l'administration centrale (à Paris) en 1886 puis expéditionnaire au sous-secrétariat d'État des Colonies en 1887. À partir de 1890, il monte les échelons de la cinquième à la deuxième classe en tant que rédacteur entre mai 1890 et janvier 1894⁷². Sa progression n'est pas moins rapide en tant que sous-chef de bureau, où il passe de la troisième classe en juin 1894 à la première en septembre 1897. Cette progression rapide lui permet de devenir chef de bureau de troisième classe en 1899 et de poursuivre sa progression dans l'administration centrale des Colonies. Il devient par la suite sous-directeur chargé des affaires africaines à la direction des Affaires politiques en 1907. Sous ces appellations et ces classes, il exerce notamment la direction du bureau de l'Afrique. Il est ainsi délégué du gouvernement français à la conférence internationale de Berlin pour la délimitation franco-allemande du Cameroun en 1908. Il est enfin nommé à la direction des Affaires politiques en 1920. Il exerce la fin de sa carrière, après 1929, à la direction de la banque de l'Afrique occidentale.

Albert Duchêne connaît une reconnaissance et une réassurance régulière de ses activités, et donc de la légitimité accordée à ses fonctions et à sa position sociale. Chevalier de la Légion d'honneur en 1900, il devient officier en 1911, puis commandeur en 1919, et enfin grand-officier en 1927.

Si rien ne permet de dire qu'Albert Duchêne n'a pas de compétence linguistique impériale spécifique, aucun élément ne permet non plus de montrer une quelconque maîtrise d'une langue impérialisée, élément qui généralement n'est pas passé sous silence. Pourtant, délégué au congrès des orientalistes à Alger en 1905, Albert Duchêne prend la parole sur « Le problème

⁷¹ Gabriel Hanotaux, « Préface », dans Albert Duchêne, *La politique coloniale de la France. Le ministère des Colonies depuis Richelieu*, Paris, Payot, p. VIII.

⁷² ANF 19800035/13/1650 (Albert Duchêne), Résumé des services d'Albert Duchêne.

de l'origine des Peuls ramené à une question de linguistique⁷³ ». Il affirme n'être compétent pour s'exprimer à ce propos « ni comme archéologue ni comme linguiste⁷⁴ », mais adopte un registre inspiré par l'ethnographie coloniale. Ce ton est caractérisé par des généralités historiques dont certaines sont si globales qu'elles sont invérifiables, et par le présupposé de permanences sociales et culturelles sur le temps très long, charriant une division raciale du monde constitutive du sens commun de l'administration coloniale. Le discours d'Albert Duchêne suppose en effet très explicitement des groupes raciaux distincts, chromatiquement et phénotypiquement définis, auxquels les individus ne peuvent échapper, et qui impliquent une hiérarchie, le plus proche du blanc étant le meilleur :

Une question depuis longtemps controversée est celle de l'origine des Peuls (Foulas, Foulanis, Foulbés). Cette peuplade que l'on rencontre, fractionnée en divers groupes, depuis la limite méridionale du Sahara jusqu'au Congo, conserve, malgré les croisements séculaires qui ont altéré la pureté primitive de la race, des caractères ethnographiques qui la distinguent nettement des autres populations du continent africain. La nuance relativement claire et parfois presque blanche de leur peau, leur nez aquilin, leurs lèvres minces, ne permettent de confondre les Peuls avec les tribus africaines au type nègre. Les Peuls ont une langue dont les éléments essentiels restent les mêmes dans toute la zone du continent africain qu'ils habitent, des traditions auxquelles ils restent fidèles, des habitudes pastorales auxquelles ils conservent un attachement invétéré.⁷⁵

Une carrière débutée sur concours, des titres universitaires rares et élitistes, un parcours rapide au sein de l'administration parisienne sur le plan professionnel, un investissement dans des activités de prestige sur plan symbolique sont les caractéristiques du directeur des Affaires politiques de 1920 à 1929. Les capitaux culturels institutionnalisés par des diplômes et des signatures sont donc privilégiés sur les types de capitaux culturels incorporés mis en avant à d'autres niveaux hiérarchiques du service.

⁷³ Albert Duchêne, « Le problème de l'origine des Peuls ramené à une question de linguistique », *Actes du XIV^e congrès international des orientalistes, Alger, 1905, deuxième partie*, Paris, Ernest Leroux, 1907, p. 112-114. Voir Margo Stemmelin, « Alger, capitale orientaliste ? Vie intellectuelle et culturelle en Algérie coloniale au prisme de la correspondance de René Basset, 1880-1914 », Thèse de doctorat en histoire, sous la direction de Emmanuelle Sibeud, Université Paris 8, thèse en cours. Merci à Margo pour ses explications à propos de ce congrès et pour les documents cités ici qu'elle m'a fournis.

⁷⁴ Albert Duchêne, « Le problème... », art. cit., p. 114.

⁷⁵ *Ibid.*, p. 112.



Figure 18 : Gaston Joseph en 1934⁷⁶.

Gaston Joseph (1884-1977) présente un profil moins parisien. Né en Lorraine allemande en 1884, il quitte avec sa famille la région natale pour s'installer à Paris. Là où Albert Duchêne a une formation théorique en droit, Gaston Joseph l'a quant à lui effectuée à l'école coloniale, quoiqu'il soit aussi titulaire d'une licence de lettre⁷⁷. Gaston Joseph ne consacre pas son investissement initial à l'administration parisienne des colonies, mais devient en 1907 élève administrateur en AOF, mis à disposition du lieutenant-Gouverneur de Côte d'Ivoire. Il fait alors tout son apprentissage pratique en Côte d'Ivoire : administrateur adjoint de troisième classe en 1910, de deuxième classe en 1912 et de première classe en 1914⁷⁸. Toujours en Côte d'Ivoire, il devient administrateur de troisième classe en 1916, puis de deuxième en 1918, période durant laquelle il prend « une part très active aux différents recrutements de tirailleurs⁷⁹ ». En 1924, il prend encore un niveau de responsabilité, devenant administrateur en chef des Colonies, Gouverneur de troisième classe et chargé de la direction de l'agence

⁷⁶ Document familial. Merci à Jean Preau, son descendant et généalogiste, pour les informations et documents qu'il m'a communiqués.

⁷⁷ « Origines, images et colonies en France », p. 11. Exposition coordonnée par l'Achac en partenariat avec la Fondation Lilian Thuram. Éducation contre le racisme ; réalisée avec le soutien du Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET). Exposition coordonnée par Pascal Blanchard et Emmanuelle Collignon ; avec en documentation et rédaction, Tiffany Roux ; en recherche et iconographie, Clotilde Barral et Maeva Kohler ; et en création graphique : Thierry Palau. L'information est mentionnée à la première page de Gaston Joseph, *La Côte d'Ivoire, le pays, les habitants*, Paris, Émile Larose, 1917.

⁷⁸ ANF, 19800035/1428/65172 (Gaston Joseph), 8 juillet 1919.

⁷⁹ *Ibid.*

économique de l'AOF, avant de devenir à partir de l'année suivante chef de cabinet du ministre et, enfin, directeur des Affaires politiques en 1929 où il fait le reste de sa carrière impériale. Il est ainsi très bien intégré à la haute administration impériale, si bien qu'on le qualifie *a posteriori* de « créature de Hesse [qui ne peut plus] rien lui refuser⁸⁰ ».

1.3.1.2 Théoriser et légitimer l'impérialisme :

En dehors d'interventions de prestige et de conférences propres à un administrateur de son niveau, Albert Duchêne s'investit aussi dans des activités relevant davantage du champ savant, ajoutant à ses capitaux administratifs une coloration intellectuelle. Comme d'autres hauts administrateurs coloniaux, il cherche à produire une vision globale de l'empire. À partir de 1899, il est « chargé à l'école coloniale du cours sur la législation et l'organisation de l'Afrique occidentale⁸¹ ». Il devient professeur à l'école coloniale en 1903. Il participe aussi activement à la vie des sociétés savantes coloniales : membre fondateur de l'Académie des sciences coloniales de 1922 à sa mort, membre du Comité d'études historiques et scientifiques de l'AOF, membre correspondant hors des colonies du groupe de l'AOF de 1917 à 1938⁸². Enfin, Albert Duchêne signe plusieurs ouvrages, dont certains sont consacrés à la colonisation, notamment *La politique coloniale de la France. Le ministère des Colonies depuis Richelieu*⁸³ en 1928. Ce dernier ouvrage est un essai historique et politique dans lequel l'administrateur parisien conclut sur une conception de l'empire et de son ministère relevant de la « plus grande France⁸⁴ » vantée par Paul Reynaud trois ans plus tard :

On pourrait dire que citoyen, sujet, protégé, ce sont là, dans les régions qui relèvent de notre autorité, de simples prénoms, et que Français est le nom de famille, au moins par adoption. Car il n'est pas un juriste, même pour les plus larges de nos protectorats, qui accepte d'en considérer les habitants, quels qu'ils soient, comme vraiment assimilables à des étrangers. Aussi le ministre qui aura la gestion totale de notre domaine sera-t-il de ceux dont l'influence est prépondérante au sein du pouvoir

⁸⁰ Lettre de Roger Martin du Gard à Marcel de Coppet de décembre 1928, citée dans Alain Couturier, *Le Gouverneur et son miroir : Marcel de Coppet (1881-1968)*, Paris, l'Harmattan, 2006, p. 102.

⁸¹ *Ibid.*

⁸² Selon sa notice établie par le Comité des travaux historiques et scientifiques (Institut rattaché à l'École nationale des chartes). URL : <http://cths.fr/an/savant.php?id=104305#>. Consulté le 30 septembre 2021.

⁸³ Albert Duchêne, *Du régime législatif des colonies*, 1893 ; *Les Banques coloniales des Antilles, de la Réunion et de la Guyane, ce qu'elles sont, ce qu'elles doivent être*, 1912 ; *Gabriel Malès et la reconstitution financière de la France après 1789*, 1923 ; *La politique coloniale de la France. Le ministère des Colonies depuis Richelieu*, Paris, Payot, 1928 ; *Un ministre trop oublié : Chasseloup-Laubat*, 1932 ; *Les Rêveries de Bernardin de Saint-Pierre*, 1935 ; *Histoire des finances coloniales de la France*, Paris, Payot, 1938.

⁸⁴ Ces termes sont employés par le ministre des Colonies Paul Reynaud lors de son discours inaugurant l'exposition coloniale internationale de 1931 à Vincennes. Au sujet de cette rhétorique, de sa philosophie politique et de la place qu'elle occupe dans les discours et les pratiques du gouvernement impérial pendant l'entre-deux-guerres, voir Raoul Girardet, « L'apothéose de la "plus grande France" », art. cit. ; et Herman Lebovics, *True France: op. cit.*

exécutif. Il aura derrière lui soixante millions d'habitants et représentera des intérêts considérables. Le ministère de la France extérieure sera un très grand ministère.⁸⁵

Cette théorie de l'empire entre en parfaite résonance avec les écrits de son successeur, Gaston Joseph. Comme lui, le nouveau directeur des Affaires politiques s'investit dans l'écriture à travers plusieurs livres. Ces écrits ont des ambitions diverses. Moins centrés sur la métropole, les premiers (1913 et 1917) relèvent de l'essai ethnographique d'administrateur colonial⁸⁶. Ils s'orientent ensuite vers une prétention plus théorique au fur et à mesure de la progression de leur auteur dans des échelons administratifs. Ces écrits explicitement plus ambitieux du point de vue politique et théorique prennent pour le premier la forme d'un roman, *Koffi, roman d'un vrai noir*⁸⁷. Ce roman se veut être une réponse aux critiques formulées par René Maran dans le roman *Batouala* à l'égard de ce qu'il considère comme les abus de certains administrateurs coloniaux français⁸⁸. Si *Batouala* reçoit le prix Goncourt en 1921, *Koffi, roman d'un vrai noir*, qui raconte l'élévation d'un jeune homme noir né dans la brousse ivoirienne, forcément civilisé par les administrateurs coloniaux – quoique, rattrapé par une sorte d'atavisme, Koffi finit, alors qu'il est investi d'un certain pouvoir, par trahir l'éducation qu'il a reçue –, reçoit le prix de littérature coloniale, institué par Albert Sarraut deux ans plus tôt, en 1923⁸⁹. L'ouvrage suivant est quant à lui un essai, co-écrit par Gaston Joseph, Hyacinthe Desanti, Gouverneur du Soudan et Georges Tajasque, administrateur des services civils de l'Indochine de retour à Paris⁹⁰. Enfin, il préface l'ouvrage de son collègue Hyacinthe Desanti l'année suivante⁹¹.

L'écriture d'articles ou d'ouvrages théoriques, cherchant à présenter une vision synthétique de l'empire et une orientation politique, est une caractéristique de la haute administration impériale. Il s'agit à la fois d'une forme d'expression de leurs capitaux administratifs impériaux et un moyen de l'entretenir, d'acquérir davantage de prestige. Il s'agit d'un signe de reconnaissance mutuelle : ces livres sont écrits par des administrateurs coloniaux,

⁸⁵ Albert Duchêne, *La politique coloniale de la France. op. cit.*, p. 315.

⁸⁶ Gaston Joseph, « Sur la préhistoire en Côte d'Ivoire », *Bulletins et Mémoires de la Société d'anthropologie de Paris*, VI^e Série. Tome 4 fascicule 3-4, 1913, p. 384-388 ; *La Côte d'Ivoire, le pays, les habitants*, Paris, Émile Larose, 1917. Gaston Joseph rédige aussi la préface de Maurice Besson, *Histoire des colonies françaises*, Paris, Boivin, 1931.

⁸⁷ Gaston Joseph, *Koffi, roman d'un vrai noir*, Paris, Éditions du Monde Nouveau, 1922.

⁸⁸ René Maran, *Batouala*, Paris, Albin Michel 1921.

⁸⁹ Au sujet de ces prix, dont le jury peut être qualifié de « parti colonial littéraire », voir Vladimir Kapor, *Le Grand Prix de littérature coloniale 1921-1938 : lauréats, jugements, controverses 1930-1938 (deux tomes)*, Paris, l'Harmattan, 2018.

⁹⁰ Gaston Joseph, Hyacinthe Desanti, Georges Tajasque, *L'âme d'un empire, op. cit.*

⁹¹ Hyacinthe Desanti, *Du Dahomey au Benin-Niger*, Paris, Larose, 1945.

et si une étude approfondie de leur réception et de leur lectorat reste à mener, seules des revues spécialisées de l'administration rendent compte de leur publication.

La direction des Affaires politiques est donc occupée par de hauts administrateurs aux capitaux impériaux et à l'intégration dans des réseaux politiques et administratifs impériaux très prononcés. Ils peuvent ainsi être qualifiés comme des porteurs privilégiés d'un éthos administratif impérial, dont une des manifestations est la théorisation de l'impérialisme français.

1.3.2 À la tête du CAI : des bureaucrates impériaux

1.3.2.1 Les administrateurs parisiens : des intermédiaires entre les champs bureaucratiques et politiques

Sous l'autorité immédiate du directeur des Affaires politiques, le CAI fait partie du premier bureau d'une direction qui en compte quatre. Le directeur du bureau de Paris a formellement autorité sur le délégué du bureau de Marseille qui, dans les faits, jouit d'une grande autonomie. Les profils de ces directeurs de bureaux sont également caractérisés par une concentration de capitaux impériaux, mais sont moins intégrés au champ politique. Leurs carrières sont certes prestigieuses, mais n'atteignent pas les sphères de pouvoir de manière aussi intense que les directeurs des Affaires politiques. Leurs trajectoires se caractérisent par de longs séjours à différents échelons de services administratifs coloniaux, en France ou dans les territoires dominés.

Le premier échelon hiérarchique est la direction du premier bureau des Affaires politiques du ministère des Colonies duquel dépend le CAI. Lorsque le service est officiellement créé par l'arrêté du 12 décembre 1923, le personnel demeure stable et les bureaux sont relativement pérennes entre cette date et la mi-1925, date d'ancrage institutionnel plus durable du CAI par son détachement de la direction des troupes coloniales et son rattachement définitif au premier bureau des Affaires politiques du ministère des Colonies⁹². C'est par ce rattachement que Gaston Budin (1876-1956), étant à la tête du premier bureau des Affaires politiques du ministère des Colonies, devient de fait le premier des deux responsables successifs du CAI pour la période de l'entre-deux-guerres. Les responsabilités du directeur du premier bureau ne s'arrêtent pas à la direction du CAI, ce que Gaston Budin rappelle par ailleurs dans son rapport

⁹² Voir *supra*.

de 1925⁹³. Mais entre autres missions, le directeur du premier bureau des Affaires politiques doit assurer le fonctionnement et les orientations du CAI. Il est ainsi le supérieur hiérarchique direct du délégué de Marseille, qui lui rend des comptes, et dirige le bureau de la rue Oudinot.

Formé aux Langues O', Gaston Budin a toujours travaillé dans l'administration centrale des Colonies, depuis son premier poste de rédacteur stagiaire en 1901 jusqu'à devenir chef de bureau à partir de 1915. Il cultive ses relations avec ses supérieurs : Gaston Budin exerce ainsi des responsabilités impériales sous l'autorité directe d'Albert Duchêne. Le 11 août 1908, il l'accompagne même dans les négociations avec les autorités allemandes afin de préciser la frontière entre le Congo français et le Cameroun⁹⁴. En 1922, les deux hommes participent à nouveau à la convention de la Société des Nations (SDN) en 1922 à Londres⁹⁵. Gaston Budin est cité à trois reprises dans l'essai de théorie impériale d'Albert Duchêne pour son rôle de direction du CIA et d'implication diplomatique⁹⁶. Mais le quotidien du chef de bureau est moins fait de rencontres diplomatiques au sommet que de direction d'un service administratif de renseignement politique. À l'instar des contrôleurs avant lui, il doit pratiquer quelques tournées d'inspection en province⁹⁷.

En mars 1929, le bureaucrate est promu sous-directeur du quatrième bureau des Affaires politiques, en charge de la gestion des questions fiscales et judiciaires rue Oudinot. Marcel Geoffroy du Coudret (1886-1974) est alors désigné pour diriger le CAI de Paris. Il y demeure jusqu'à sa retraite en 1938. Né au Havre, Geoffroy du Coudret intègre l'école coloniale avant d'entrer dans l'administration comme élève administrateur à Madagascar en 1911, où il progresse jusqu'à février 1917. Il participe alors à la guerre dans le régiment d'infanterie coloniale du Maroc, ce qui lui vaut d'être grièvement blessé et hospitalisé un an entre juin 1918 et juillet 1919. Il ne retourne alors à Madagascar que pour un mois (juin – juillet 1920), obtient le 6 avril 1923 le grade d'administrateur de 1^{ère} classe des colonies, puis est attaché au service du CAI par arrêté d'Édouard Daladier le 12 août 1924, détaché par le Gouvernement général de Madagascar afin d'assurer la surveillance des Malgaches en métropole, aspect encore lacunaire au CAI⁹⁸. Le 18 mars 1929, il devient directeur du CAI par décision ministérielle sur

⁹³ ANOM, FM, 1SLOTFOM/4, Mission Budin, 1925.

⁹⁴ *L'Afrique française : bulletin mensuel du Comité de l'Afrique française et du Comité du Maroc*, 1912, p. 416.

⁹⁵ ANOM, MIS 98.

⁹⁶ Albert Duchêne, *La politique coloniale de la France*, op. cit., p. 263 (note), p. 272 (note), p. 279 (note).

⁹⁷ ANOM, FM, 13SLOTFOM/3, Tournée à La Rochelle, 1927.

⁹⁸ ANOM, FM, 1SLOTFOM/6, Édouard Daladier, arrêté ministériel du 12 août 1924.

recommandation du directeur des Affaires politiques. Constamment au cours de sa carrière, son « zèle et [son] dévouement⁹⁹ » sont loués par sa hiérarchie.



Figure 19 : Geoffroy du Coudret dans les années 1930¹⁰⁰.

Les carrières de ces deux administrateurs sont marquées par une forte continuité : Gaston Budin travaille plus de vingt ans dans l'administration impériale à Paris avant de prendre la tête du premier bureau des Affaires politiques, et Geoffroy du Coudret a quant à lui environ huit ans dans l'administration coloniale à Madagascar et cinq ans au service à Paris. Au moment de leur prise de fonctions, les deux hommes ont respectivement 48 et 43 ans, et ont passé des années au ministère des Colonies. Leurs fonctions sont moins exposées que celles d'un directeur des Affaires politiques, aussi ne sont-ils pas critiqués, dans le cas de Gaston Budin, du fait d'un déficit d'expérience coloniale. Leur formation, leur connaissance de l'administration en général et de la direction des Affaires politiques en particulier, leur intégration symbolique à la fonction publique impériale – tous deux sont membres de l'ordre de la Légion d'honneur – concourent à faire d'eux des intermédiaires entre d'une part la plus haute administration du ministère, au contact du champ politique, qu'incarne la direction des Affaires politiques, et d'autre part les officiers traitants du service.

⁹⁹ ANOM, FM, 1SLOTFOM/6, 11 octobre 1928.

¹⁰⁰ Document communiqué par un descendant.

1.3.2.2 La délégation du CAI à Marseille : des techniciens impériaux ?

Les caractéristiques socioprofessionnelles du CAI sont également durables à un niveau inférieur de la hiérarchie du service. À Marseille, elles sont durablement ancrées par la reconduction du cadre antérieur à 1923. En ce sens, Léon Josselme (1889-1933) exerce une influence durable sur le service dans lequel il exerce longuement. Il donne à l'antenne une coloration technicienne, dans laquelle les fonctions honorifiques et les preuves d'activités prestigieuses sont désinvesties (ou inatteignables). Les postes exercés par ces agents avant leur emploi au CAI sont moins prestigieux que ceux des acteurs précédents. Pourtant, ils savent faire reconnaître la légitimité et l'authenticité de leurs capitaux impériaux.

Né en 1889 à Sault, près de Carpentras, dans le Vaucluse, Léon Josselme est issu d'une famille qui peut se prévaloir d'une expérience impériale¹⁰¹. En 1918, Pierre Joseph Léon Josselme, probablement le grand-père ou l'oncle du Léon Josselme du CAI, décède. *Les Affiches Saïgonnaises* rendent un hommage appuyé à ce « vieux colon [...] pionnier de la première heure¹⁰² ». Cette nécrologie apprend ainsi que l'homme avait été président de la chambre d'agriculture, président du conseil colonial, et « emporte de plus avec lui l'affection des indigènes¹⁰³ ». Professeur puis planteur, cet ancêtre de la famille est nommé chevalier de la Légion d'honneur en 1912 pour services rendus au ministère des Colonies¹⁰⁴. Par ailleurs, un rapport de 1925 au sujet du fonctionnement de l'antenne marseillaise du CAI qualifie Léon Josselme de « fils d'un commerçant notable de l'Indochine, et ayant lui-même habité notre possession d'Extrême-Orient¹⁰⁵ ».

Léon Josselme commence quant à lui son parcours professionnel dans l'armée. Voiturier, il expérimente l'armée une première fois en 1912 dans le deuxième régiment d'artillerie de montagne à Nice. Il participe ensuite aux combats de la Première Guerre mondiale dès 1914, mais est réformé temporairement pour cause de « néphrite avec crises convulsives¹⁰⁶ » le 30 décembre 1916. Le 10 septembre 1917, il est à nouveau réformé temporairement, puis définitivement le 19 décembre 1919 pour cause d'épilepsie. Léon Josselme est décrit comme étant sujet à des « crises nerveuses avec chutes et perte de connaissance, parfois morsure de la langue », à une « très forte hypertension artérielle » et des « crises comitiales fréquentes ». Ce

¹⁰¹ Actuellement, une rue de Carpentras est baptisée Albert Josselme

¹⁰² « Mort d'un vieux colon », *Les Affiches Saïgonnaises*, 27 décembre 1918, p. 5.

¹⁰³ *Ibid.*

¹⁰⁴ ANF LH//1375/53.

¹⁰⁵ ANOM, FM, 1SLOTFOM/4, Mission Budin, 1925.

¹⁰⁶ AD84, FRAD084 RM 01 R 1298 0039022. Les citations suivantes sont extraites de ce document.

diagnostic d'épilepsie est renouvelé à trois reprises lors de commissions de réformes fixant les pensions d'invalidité (1921, 1931 et 1932) et paraît s'aggraver avec le temps. En septembre 1932, il se fracture l'humérus au cours d'une crise, ce qui provoque une diminution définitive de sa mobilité. Son dossier militaire ne précise pas si son décès, le 17 mars 1933 à Carpentras, est provoqué par l'épilepsie.

Léon Josselme est affecté à la fin de la guerre au service de contrôle postal de Marseille. C'est occupant ce poste qu'il se fait « remarquer par sa connaissance de la langue annamite¹⁰⁷ », s'attirant ainsi les bonnes grâces de Pierre Guesde. En effet, à ce moment, le chef du CGTI est à Marseille pour y organiser l'exposition coloniale à venir. Une relation professionnelle se noue entre les deux hommes qui collaborent. Par ailleurs, Léon Josselme établit des liens durables avec les employés impérialisés du contrôle postal de Marseille, notamment Truong Ky, Phan Van Mach, Trần Văn Hy et Nguyễn Văn Quỳnh¹⁰⁸. Démobilisé en octobre 1919, Léon Josselme est officiellement « adjoint au contrôleur général des troupes indochinoises pour l'organisation à Marseille d'un service de surveillance et de Sûreté¹⁰⁹ » par le ministre des Colonies Albert Sarraut. Cette activité commence dès novembre 1919 et est normalisée *a posteriori*¹¹⁰. Concrètement, Léon Josselme est alors chef de l'antenne marseillaise du SR du CGTI, nommé par Albert Sarraut sur recommandation de Pierre Guesde¹¹¹.

Léon Josselme entreprend alors d'organiser le service phocéén. Pour ce faire, il « choisit comme collaborateurs annamites le personnel [...] qu'il avait connu au contrôle postal¹¹² » à savoir Truong Ky, Phan Van Mach, et Trần Văn Hy. Il recrute également « mademoiselle Giudicelli qui était employée comme secrétaire au dépôt central des travailleurs coloniaux de Marseille [...] en 1916 et jusqu'en février 1920¹¹³ ». Ce bureau marseillais réemploie donc un personnel aux compétences rares et à l'expérience certaine.

¹⁰⁷ ANOM, FM, 1SLOTFOM/7, Soldes du personnel, Note sur la création et le fonctionnement du service de contrôle et d'assistance à Marseille, 20 septembre 1925. Voir *infra*.

¹⁰⁸ ANOM, FM, 1SLOTFOM/7, Soldes du personnel, 10 septembre 1921, de Pierre Guesde, au Gouverneur général de l'Indochine.

¹⁰⁹ ANOM, FM, 1SLOTFOM/7, Arrêtés, décisions concernant les traitements et les indemnités des fonctionnaires et du personnel du CAI, Arrêté ministériel, 13 mars 1920.

¹¹⁰ ANOM, FM, 1SLOTFOM/7, Dossier de mademoiselle Giudicelli, Arrêté ministériel, 20 janvier 1920 : « Art 1. Mr Josselme est adjoint au Contrôle général des troupes indochinoises pour l'organisation à Marseille d'un service de surveillance et de Sûreté. Il recevra à ce titre pour compter du 1er octobre 1919 une indemnité forfaitaire mensuelle de mille francs pour tous frais de déplacements et de service et exclusive de toute autre indemnité. »

¹¹¹ ANOM, FM, 1SLOTFOM/7, Soldes du personnel, Note sur la création et le fonctionnement du service de contrôle et d'assistance à Marseille, 20 septembre 1925.

¹¹² *Ibid.*

¹¹³ *Ibid.*

L'influence de Léon Josselme pèse non seulement sur les ressources humaines de la surveillance impériale à Marseille, mais aussi sur son activité concrète¹¹⁴. Il pousse ainsi dans le même sens que Pierre Guesde. Dans sa note du 12 octobre 1920, Pierre Guesde souligne l'importance du travail de terrain de son protégé dans l'établissement des identités multiples de Nguyễn Ái Quốc¹¹⁵. Léon Josselme contribue également aux débats portant sur l'orientation de l'activité du CAI. Il a véritablement une conception personnelle de sa tâche – qui correspond certes à celle de Pierre Guesde –, qu'il fait valoir. L'originalité du positionnement de Léon Josselme est de plaider pour l'élargissement de la surveillance effectuée par le SR du CGTI à d'autres impérialisés que les seuls Indochinois. Plus spécifiquement, il insiste sur la nécessité selon lui de surveiller les Malgaches. Le 15 août 1921, dans le cadre de sa correspondance régulière avec Pierre Guesde, il exprime ainsi son positionnement :

Me plaçant au point de vue politique coloniale, je pense fermement qu'il serait indispensable de ne pas laisser plus longtemps sans surveillance étroite les Malgaches en France. Vous avez certainement remarqué, Monsieur le résident supérieur, combien ces protégés sont remuants.¹¹⁶

L'argumentaire de Léon Josselme est classique de la justification des services de renseignements impériaux en métropole, combinant la surveillance sexuelle et politique, dénonçant « le virus dangereux du syndicalisme, des grèves, de la journée de 8 heures, de vingt francs, des manifestations de ce socialisme aveugle¹¹⁷ ». Léon Josselme reste en fonction jusqu'à 1928. Il assure le travail d'encadrement des agents-traitant de l'antenne, des secrétaires, des archives. Il est aussi chargé de l'important travail de communication et de coordination avec le bureau de Paris, et plus généralement avec la direction des Affaires politiques ou le ministre des Colonies ainsi qu'avec les services en Indochine, qu'il s'agisse du Gouverneur général ou des Affaires politiques indochinoises.

En 1928, désavoué par sa hiérarchie, il doit quitter le CAI. Depuis plusieurs mois, des controverses entourent en effet le délégué du CAI de Marseille, « porté aux nues par les uns,

¹¹⁴ Sur la surveillance de l'immigration à Marseille pendant l'entre-deux-guerres, en particulier pour le cas de l'immigration coloniale, voir *infra*, et Mary D. Lewis, *The Boundaries of the Republic: Migrant Rights and the Limits of Universalism in France, 1918-1940*, Redwood City, Stanford University Press, 2007.

¹¹⁵ ANOM, FM, 1SLOTFOM/2, note pour monsieur le ministre, par Pierre Guesde, Paris, 12 octobre 1920. Au début des années 1920, Léon Josselme signe quelques notes d'information sous le pseudonyme d'« agent Jolin » ou de « Jolin » (ANOM, FM, 1SLOTFOM/7, démission de Truong Ky, un « Télégramme adressé par l'agent Jolin au SR du CGI le 9 novembre 1922 », est explicitement signé Josselme).

¹¹⁶ ANOM, FM, 1SLOTFOM/2, Léon Josselme à Pierre Guesde, 15 août 1921.

¹¹⁷ *Ibid.*

visiblement critiqué par les autres¹¹⁸ ». En 1925, une enquête est organisée pour évaluer le fonctionnement de l'antenne de Marseille. Réalisé par Gaston Budin et destiné au ministre des Colonies André Hesse, le rapport dépeint un délégué travailleur et compétent, révélant en creux que cette compétence est discutée et que l'on songe déjà à son remplacement :

M. Josselme est très actif : il entretient de bonnes relations avec les diverses administrations de la ville et son service est bien tenu ; je crois pour ma part qu'on aurait de la peine à le remplacer actuellement, surtout étant donné l'accroissement que son service est appelé à prendre incessamment.¹¹⁹

De plus, Léon Josselme est pleinement engagé pour la cause : il rémunère une apprentie dactylographe, mademoiselle Drogat, « sur ses fonds personnels¹²⁰ » et fournit presque tout « le mobilier des bureaux » marseillais de CAI. Autrement dit, Léon Josselme est alors encore considéré comme un élément indispensable du service, mais sur lequel il convient d'« imposer un contrôle assez strict ». En effet, les méthodes du délégué du CAI à Marseille semblent problématiques. Léon Josselme est accusé de mauvais traitements sur les impérialisés qu'il surveille. En 1921, il est ainsi mis en cause pour avoir frappé et menotté « le staffeur Nguyễn Tan Buu ». Pierre Guesde intervient alors et se porte garant de Léon Josselme, affirmant avoir « enquêté¹²¹ » sur l'affaire. Quand ce ne sont pas des violences corporelles, ce sont des abus de pouvoir administratifs qui lui sont reprochés. En 1925, il est en effet dénoncé dans la presse pour un système de rétention des papiers d'identité et des documents d'embarquement des navigateurs indochinois dans le but de les forcer à travailler pour le compte des Messageries maritimes plutôt que pour une autre entreprise de navigation. À mots couverts, on accuse Léon Josselme de toucher des commissions des Messageries maritimes, avec la complicité des plus hautes autorités du ministère des Colonies, incluant Martial Merlin et André Hesse¹²². Peut-être est-ce cette affaire qui alerte la hiérarchie de Léon Josselme :

Étant donné la cherté de la vie à Marseille, M. Josselme pourrait être tenté de consacrer une partie de son temps à d'autres besognes que celles du service pour se procurer des ressources supplémentaires.¹²³

¹¹⁸ ANOM, FM, 1SLOTFOM/7, Dossier Marseille 62, Note pour le Gouverneur général de l'Indochine, 1927 (non signé). Ce document est un bilan de la contribution du Gouvernement général de l'Indochine au fonctionnement du CAI pour l'année 1927.

¹¹⁹ ANOM, FM, 1SLOTFOM/4, rapport de Gaston Budin au ministre des Colonies, 7 octobre 1925.

¹²⁰ ANOM, FM, 1SLOTFOM/7, soldes du personnel, note sur la création et le fonctionnement du service de contrôle et d'assistance à Marseille, 20 septembre 1925. Les citations suivantes sont extraites de ce même document.

¹²¹ ANOM, FM, 1SLOTFOM/7, Pierre Guesde au directeur des Affaires politiques, novembre 1921.

¹²² À son sujet, voir Jean-Baptiste Pierchon, « Le Gouverneur Général Martial Merlin », *op. cit.*

¹²³ ANOM, FM, 1SLOTFOM/7, Personnel administratif et divers, nominations et mutations, rapport du directeur des Affaires politiques (Albert Duchêne) au ministre des Colonies (Léon Perrier), 1 février 1927.

Les soupçons sont tels qu'une nouvelle enquête est menée sur la gestion du CAI de Marseille à la suite de problèmes survenus dans la remontée des pièces justificatives comptables. C'est cette fois Paul Arnoux, chef de la Sûreté au Tonkin en congé en France et impliqué de longue date au SR du CGTI puis au CAI, qui est chargé de cette mission. Ses conclusions sont reprises par Albert Sarraut, alors ministre de l'Intérieur, mais toujours attentif au CAI, dans une communication au Gouverneur général de l'Indochine Alexandre Varenne :

Les faits relevés par ce fonctionnaire contre M. Josselme paraissent appeler une sanction, j'ai prié M. Robin de me faire connaître, après examen du dossier, la décision qu'il adopterait à l'égard de cet agent – les services de ce dernier ayant été agréés par M. le Gouverneur général Long aux termes d'un arrêté du 20 janvier 1920, il appartient à l'autorité indochinoise de se prononcer sur la suite à donner à cette affaire. Par câblogramme n°1216 du 27 septembre dernier, M. Robin a fait savoir au département qu'il était disposé à prononcer le licenciement de M. Josselme en lui accordant une indemnité de 5000 francs équivalant à trois mois de solde et à le remplacer par une personne active et bien informée des choses indochinoises.¹²⁴

Si ce rapport de Paul Arnoux est malheureusement disparu, un autre document l'évoque et donne un indice sur la nature des « faits graves¹²⁵ » reprochés à Léon Josselme, faits mêlant manque de rigueur et corruption :

Il a été jusqu'ici impossible au CAI de Paris d'obtenir des précisions sur la question des embarquements indigènes. Le précédent délégué, ainsi qu'il ressort du rapport Arnoux, délivrait des documents de diverses sortes, munis de photographies, aux navigateurs dépourvus ou même pourvus du livret de marin.¹²⁶

Ce probable trafic de documents administratifs par Léon Josselme est aggravé par de mauvaises relations avec ses collègues. De ces collègues français, il ne semble pas particulièrement considéré, voire méprisé. Après son éviction du service, le long rapport sur le fonctionnement du CAI à Marseille destiné à son successeur pressenti mentionne par exemple les « nombreuses lettres dont il voulait croire spirituelle l'impertinence¹²⁷ ». Plus tôt, son collaborateur Pierre Maestracci, détaché du Gouvernement général de l'AOF au service du CAI par Jules Carde pour surveiller les populations noires de Marseille, dans sa correspondance avec son prédécesseur, Harlée, critique volontiers le manque de « tact et d'habileté¹²⁸ » d'un

¹²⁴ ANOM, FM, 1SLOTFOM/7, Personnel indochinois, candidat pour le poste au CAI de Marseille, Albert Sarraut à Alexandre Varenne, 6 octobre 1926.

¹²⁵ *Ibid.*

¹²⁶ ANOM, FM, 1SLOTFOM/7, Personnel de Sûreté, Brocheton (commissaire de police), Note pour le délégué de l'annexe de Marseille, octobre 1928, non signée.

¹²⁷ *Ibid.*

¹²⁸ ANOM, FM, 1SLOTFOM/6, dossier personnels administratifs, lettre manuscrite de Pierre Maestracci à Harlée, 2 septembre 1926.

supérieur qu'il raille avec un malin plaisir. Avec le personnel indochinois, le contact est également problématique et il parvient à se mettre tout son bureau à dos¹²⁹.

Cet ensemble de facteurs (abus administratifs, voire physiques, mauvaise entente avec le personnel qu'il dirige) a raison de la carrière de Léon Josselme. Pour autant, les capitaux impériaux de cet acteur ne sont jamais remis en cause au cours de cette carrière mouvementée. C'est au contraire la rareté de ses compétences linguistiques et la légitimité reconnue de son expérience impériale, parfois conçue comme un patrimoine familial qui expliquent sa longévité et son rôle structurant. Sa permanence par-delà les changements institutionnels du SR du CGTI au CAI montre que les mêmes capitaux socio-professionnels structurent son activité d'encadrement.

Lorsqu'il faut pourvoir à son remplacement en 1928, ce sont les mêmes capitaux impériaux qui sont recherchés. Alors que se pose la question du remplaçant idéal pour la délégation du CAI à Marseille, Pierre Pasquier, alors Gouverneur général de l'Indochine, suggère de placer Louis Brocheton à cette position. Ce Guérétois né en 1896 cumule les conditions typiques pour succéder à Léon Josselme. Si le dossier administratif du pressenti au poste est maigre du point de vue des informations qu'il apporte sur sa carrière, les annuaires administratifs de l'Indochine sont plus généreux en informations¹³⁰. En 1928, Louis Brocheton obtient un congé de convalescence dans l'Hexagone¹³¹. Entré dans l'administration indochinoise en 1924, il dispose manifestement de compétences linguistiques puisque son parcours le mène à la tête du bureau des traductions en 1929 au service de Sûreté de Cochinchine¹³². Il est également coutumier des pratiques et des politiques de surveillance puisqu'il occupe au moment de sa mention pour prendre le relais de Léon Josselme la fonction de commissaire spécial de 3^e classe de la Sûreté. L'ensemble de ces caractéristiques mène l'auteur du rapport qui lui est destiné au moment de prendre ses fonctions à Marseille à affirmer que l'intéressé pourrait beaucoup apporter au service au moment même où il cherche à consolider son activité :

Je ne m'étendrai pas sur le service de renseignements qui est confié à monsieur Brocheton [...], son expérience en la matière me dispense de lui donner sur ce point des instructions spéciales. Je ne doute pas, d'ailleurs, que le bureau de Paris ne trouve

¹²⁹ Voir *supra*.

¹³⁰ ANOM, FM, 1SLOTFO/7, dossier personnel de Sûreté, sous-dossier Brocheton (commissaire de police). Le dossier n'indique même pas son prénom.

¹³¹ *Bulletin administratif de la Cochinchine*, 19 avril 1928, p. 1224 (arrêté du Gouverneur de la Cochinchine en date du 30 mars 1928).

¹³² *Annuaire général de l'Indochine*, 1^{er} janvier 1925, p. 668 ; et *Bulletin administratif de la Cochinchine*, 7 novembre 1929, p. 3025 (arrêté du Gouverneur de la Cochinchine en date du 11 octobre 1929).

auprès de lui la collaboration vigilante et éclairée que réclame cette partie du service.¹³³

Parti de Saïgon le 1^{er} avril 1928 initialement pour six mois, ce n'est que son rappel dans la colonie fin 1928 ou début 1929 qui l'empêche de prendre la tête de l'institution marseillaise et qui prolonge de fait Léon Josselme dans ses fonctions¹³⁴.

C'est ensuite le commissaire Pierre-Jean Rigal, qui peut faire valoir ses droits à un congé administratif en France, qui est pressenti pour prendre la direction de l'annexe du CAI à Marseille¹³⁵. Ce dernier a une carrière classique des services de Sûreté indochinois. Entré dans l'administration en Indochine en 1921, il devient secrétaire de troisième classe des polices de l'Indochine en 1923¹³⁶. Il atteint la première classe en 1927 en tant que secrétaire des services de Sûreté du Tonkin¹³⁷. Il termine sa carrière en 1952 comme commissaire principal hors classe de la police de l'Indochine¹³⁸. Pierre-Jean Rigal présente donc des capitaux professionnels liés à la police impériale et à la surveillance des mouvements politiques pouvant contester la légitimité de la domination française. S'il n'est finalement pas détaché à Marseille, c'est que sa situation familiale risque de poser un problème à l'administration en cas de rapatriement. En mai 1929, le commissaire se voit en effet :

menacé poursuites pour abandon famille par femme légitime résidant Colonie et dont vit déparé depuis trois ans, et mis en demeure assurer celle-ci pension mensuelle 80 piastres par Tribunal, se trouve, par suite de ces circonstances nouvelles et nécessités y faire face, dans impossibilité matérielle rentrer en France, ainsi qu'avait été primitivement décidé.¹³⁹

Autrement dit, les seuls capitaux impériaux ne suffisent pas à expliquer le choix du personnel. L'élection puis l'éviction de Léon Josselme et le rejet de Pierre-Jean Rigal s'expliquent en partie par des caractéristiques personnelles (famille, caractère), importants pour leur travail dans l'administration. Si rien ne se comprend sans les capitaux impériaux, tout ne s'explique pas par eux.

Pour mettre fin à une situation d'incertitude sur le bureau marseillais du CAI, un nouveau délégué doit être nommé. L'individu finalement choisi pour ce poste présente un parcours plus

¹³³ ANOM, FM, 1SLOTFOM/7, Personnel de Sûreté, Brocheton (commissaire de police), Note pour le délégué de l'annexe de Marseille, octobre 1928, non signée.

¹³⁴ *Ibid.*

¹³⁵ ANOM, FM, 1SLOTFOM/7, dossier personnel de Sûreté, sous dossier Rigal, 3 avril 1929, Pasquier.

¹³⁶ *Annuaire général de l'Indochine*, 1^{er} janvier 1924, p. 662-663.

¹³⁷ *Annuaire administratif de l'Indochine*, 1^{er} janvier 1928, p. 236.

¹³⁸ *Bulletin officiel du haut-commissariat de France en Indochine*, 8 mai 1952, p. 440.

¹³⁹ ANOM, FM, 1SLOTFOM/6, dossier personnel administratif, sous-dossier Fouque, dépêche télégraphique chiffrée, Gouverneur général à Hanoï Pierre Pasquier à ministre des Colonies à Paris, 15 mai 1929.

élitiste, montrant une légitimation du service. Le 20 juin 1929, Henri Fouque est nommé à ce poste qu'il occupe jusqu'en 1946¹⁴⁰. Il aurait pourtant pu faire valoir ses droits à la retraite dès 1935¹⁴¹. Henri Fouque peut se prévaloir d'avoir gravi lentement mais sûrement les échelons de l'administration impériale. Après huit ans de service dans la marine, il est commis des services civils de l'Indochine entre 1906 et 1910, puis devient administrateur de 5e classe des services civils l'année suivante. Il y occupe notamment la fonction de secrétaire archiviste du conseil supérieur de la commission permanente. L'administrateur passe à la quatrième classe en 1915, année durant laquelle il devient également adjoint au chef de la province et juge suppléant. Mis à la disposition du résident supérieur de l'Annam en 1919, il atteint la troisième classe des services civils en 1920, la deuxième en 1922, et enfin la première en 1926. Entre-temps, il est désigné en 1923 pour prendre la direction de la province de Kien-an (Tonkin).

Né à Marseille en 1880, Henri Fouque y retourne en congé au printemps 1929. Alors que l'antenne locale du CAI est à la recherche d'un successeur à Léon Josselme, Pierre Pasquier recommande chaudement pour ce « poste délicat¹⁴² » l'administrateur de première classe des services civils de l'Indochine :

J'ai été amené vous proposer, après réflexion mûrement approfondie, candidature administrateur Fouque, comme celle susceptible vous donner le plus de satisfaction dans poste dont il s'agit [...]. Crois fermement que Fouque pourra très bien prendre direction effective service dès le début, après contact préalable avec services contrôle et assistance en France des Indigènes Paris, et mettre énergiquement fin errements depuis trop longtemps suivis. Je vous suggère le faire convoquer Paris par sous-directeur Budin qui se rendra compte dans entretiens particuliers dispositions particulières dans esprit Fouque.¹⁴³

Mais en creux, ce courrier montre deux visions concurrentes du CAI et des compétences nécessaires pour y exercer efficacement. Pierre Pasquier évoque en effet les « réserves¹⁴⁴ » de son interlocuteur quant à cette candidature, la direction des Affaires politiques au ministère des Colonies (Gaston Joseph) privilégiant la « désignation fonctionnaire cadres police¹⁴⁵ » alors qu'Henri Fouque relève de ceux des services civils. Cette opinion est partagée par d'autres cadres coloniaux. En 1929, le ministre des Colonies André Maginot s'adresse à Hanoï pour réaffirmer cette vision. Pour lui, il est :

¹⁴⁰ ANOM, FM, 1SLOTFOM/6, dossier personnel administratif, sous-dossier Fouque, Nomination de Monsieur Fouque à Marseille, 20 juin 1929. Pour plus d'informations sur ce procès, voir *supra*.

¹⁴¹ Voir *supra*.

¹⁴² ANOM, FM, 1SLOTFOM/6, dossier personnel administrative, sous-dossier Fouque, 2 mai 1929, Pasquier.

¹⁴³ ANOM, FM, 1SLOTFOM/6, dossier personnel administratif, sous-dossier Fouque, dépêche télégraphique chiffrée, Gouverneur général à Hanoï Pierre Pasquier à ministre des Colonies à Paris, 15 mai 1929.

¹⁴⁴ *Ibid.*

¹⁴⁵ *Ibid.*

nécessaire confier ce service à agent actif et bien informé. Ce dernier ne semble pouvoir être qu'un fonctionnaire de police indochinoise jeune aussi avais-je accueilli avec satisfaction votre proposition désigner commissaire Rigal [...] Tout en rendant hommage au mérite Fouque dont connais carrière brillante et longue dans postes administratifs, nous serions reconnaissants au nom intérêt service ai pour remplir fonctions d'ordre uniquement policier Marseille.¹⁴⁶

Pierre Pasquier, pour faire valoir sa préférence, insiste toutefois sur le fait que son favori ne peut, du fait de son état de santé, retourner en Indochine, impliquant une potentielle longévité de son service à Marseille, et donc une stabilisation d'un bureau mis à mal¹⁴⁷. Au contraire, le seul candidat issu des cadres des polices de l'Indochine et pouvant donner satisfaction, M. Dounat, n'est en Métropole que pour un an, qui plus est en Charente¹⁴⁸. Tout le monde consent donc à embaucher Henri Fouque qui, le 29 juin 1929, prend « la charge du Service de contrôle et d'assistance à Marseille¹⁴⁹ ».

Les caractéristiques des directeurs du bureau de CAI de Marseille sont nettement moins élitaires que celles des contrôleurs généraux et des directeurs des Affaires politiques, représentants d'une élite d'État impérial caractérisée par ses titres scolaires puis par ses hautes fonctions, mais aussi que des chefs du CAI, intermédiaires entre cette élite administrative très proche du champ politique et des officiers traitants aux compétences plus techniques. Malgré ces différences socioprofessionnelles, tous ces acteurs partagent un sens commun impérial et reconnaissent comme légitimes les mêmes caractéristiques sociales. Si des concurrences peuvent exister, elles ne remettent pas en cause un fond partagé : le présupposé impérial.

Les candidatures infructueuses de Louis Brocheton et Pierre-Jean Rigal puis la désignation d'Henri Fouque à la tête du bureau marseillais de CAI montrent les caractéristiques socioprofessionnelles de ces cadres intermédiaires. Au-delà des différences de visions du service que semblent porter la métropole (une vision policière) et la fédération indochinoise (une vision imprégnée de services civils), tous peuvent se prévaloir d'une solide expérience dans l'administration coloniale indochinoise, qu'il s'agisse des cadres de la police ou de ceux des services civils. Tous sont recommandés par une hiérarchie qui partage depuis des années la même idée de l'ordre impérial, et ce depuis les premiers contrôleurs généraux Jules Bosc et

¹⁴⁶ ANOM, FM, 1SLOTFOM/7, dossier personnel de Sûreté, sous-dossier Rigal (commissaire de police).

¹⁴⁷ ANOM, FM, 1SLOTFOM/6, dossier personnel administratif, sous-dossier Fouque, dépêche télégraphique chiffrée, Gouverneur général à Hanoï Pierre Pasquier à ministre des Colonies à Paris, 15 mai 1929.

¹⁴⁸ *Ibid.*

¹⁴⁹ ANOM, FM, 1SLOTFOM/6, dossier personnel administratif, sous-dossier Fouque, dépêche télégraphique du directeur des Affaires politiques Gaston Joseph à Gouverneur général de l'Indochine Pierre Pasquier, 24 mai 1929.

Albert Duchêne jusqu'aux plus hautes fonctions politico-administratives des directeurs des Affaires politiques du ministère Albert Duchêne et Gaston Joseph, en passant par les intermédiaires parisiens, Gaston Budin et Geoffroy du Coudret.

Sur ce sens commun impérial, des concurrences et des hiérarchies apparaissent toutefois. L'élite administrative que constitue la direction des Affaires politiques peut se prévaloir de titres scolaires obtenus à l'école coloniale, mais aussi d'une expérience dans des administrations impériales et de leur contribution à la diplomatie coloniale. À l'inverse, aucun des acteurs intermédiaires que sont les délégués marseillais ne peut se prévaloir de titres scolaires et universitaires prestigieux. La pratique de l'écrit (livres, articles, notes), caractéristique des hauts fonctionnaires de l'administration coloniale, trace une frontière de classe au sein du petit monde de l'administration impériale dans l'Hexagone. Les cadres intermédiaires, eux, sont davantage dotés de capitaux culturels incorporés qu'institutionnalisés.

Cette inégale distribution du capital impérial trace des séparations entre des activités de natures différentes. D'un côté, la direction des Affaires politique a pour rôle la montée en généralité, la vue d'ensemble et le conseil. Les deux directeurs, Albert Duchêne et Gaston Joseph, soufflent ainsi à l'oreille des vingt-huit ministres des Colonies qui se succèdent entre les deux guerres mondiales. Il s'agit d'un travail considéré comme politique, témoignant de compétences intellectuelles construites dans les bureaux du ministère ou des résidences des Gouverneurs généraux. De l'autre côté, le travail des agents de terrain comme des délégués de Marseille consiste en la rédaction de notes quotidiennes, attachées à relater des faits, certes au prisme de catégories politiques. Ce travail, pour partie de traduction, de lecture de la presse révolutionnaire, de saisie de courriers, de filatures et d'entretiens, est considéré comme un travail technique, relevant de compétences acquises dans le quotidien administratif. La fonction de chef du CAI constitue une intermédiation, un niveau mezzo entre ces deux pôles.

Mais le capital impérial ne relève pas uniquement de titres scolaires et de l'expérience professionnelle, et n'a pas que des implications dans le domaine du travail. Le capital impérial peut aussi se constituer de façon moins institutionnalisée et toucher à la sphère familiale et amicale.

2. La sociabilité impériale en métropole : fondements et expressions

Les strictes expériences professionnelles dans l'administration impériale sont en effet insuffisantes pour expliquer la dotation en capitaux impériaux. De plus, elles ne permettent pas à elles seules de rendre compte de l'étroitesse des liens constituant, en métropole, une petite société impériale. À l'image de l'administration du ministère des Colonies, le CAI est investi de formes de sociabilités impériales qui ne se restreignent pas à ses seules expressions professionnelles. Des amitiés et des amours liées loin de l'Hexagone peuvent trouver des remobilisations, des usages et des transformations dans les bureaux de la rue Oudinot et dans la sociabilité privée de ses agents. De la même manière qu'il existe dans l'empire des lieux spécifiques à la sociabilité européenne et colonisatrice – lieux également organisés en fonction d'appartenances de classe – se trouvent en France des lieux et des nœuds de la sociabilité impériale¹⁵⁰. Une reconnaissance mutuelle entre colonisateurs au sens large. L'appartenance à la société impériale en métropole peut ainsi se traduire par un travail facilité au sein de l'administration du ministère des Colonies, mais aussi impliquer des lieux et moments de sociabilité spécifiques. La quasi-totalité des personnels employés par le CAI, à quelque échelle que ce soit, peut ainsi se prévaloir d'une appartenance à cette petite société impériale en France.

Cette appartenance et cette reconnaissance communes n'impliquent pas une homogénéité. Ce tout petit monde est traversé par des différences de classe¹⁵¹. Elle est aussi marquée par des modalités de légitimation distinctes dès lors qu'il s'agit de l'inclusion de femmes dans un milieu structuré avant tout par et pour des hommes.

Au centre de cette reconnaissance mutuelle, la question de la maîtrise d'une langue de l'empire occupe une place spécifique, légitimatrice, que cette maîtrise soit ou non institutionnalisée par des titres scolaires. Ces reconnaissances mutuelles concourent à organiser, en France, une toute petite société impériale dont les réseaux professionnels et familiaux sont imbriqués.

¹⁵⁰ Voir par exemple Philippe Franchini (dir.), *Saïgon 1925-1945. : De la « Belle Colonie » à l'éclosion révolutionnaire ou la fin des dieux blancs*, Paris, Autrement, 2008 ; ainsi que *Continental Saïgon*, Paris, Équateurs, 2015. Voir aussi, par exemple, le roman de Marguerite Duras, *Un barrage contre le Pacifique*, Paris, Gallimard, 1950.

¹⁵¹ Voir *supra*.

2.1 Genre et capital impérial

Au CGTI puis au CAI, sur l'ensemble de la période, treize femmes (sur un total de cinquante-deux personnes) sont employées, sur des périodes très inégales allant de quelques semaines à plusieurs années¹⁵². Le genre de ces employées est caractérisé dans les sources produites par le CAI par les mentions de madame ou de mademoiselle. La documentation les concernant est inégale, relativement plus abondante pour les employées ayant le plus durablement travaillé pour ce service. Les femmes les plus longuement employées par le CAI sont mesdames Benoit (1926-1934), Caton (1927-1934 au moins) Giudicelli (1916-1929), Guérout (1924-1927), Roy (1924-1937) et Vacher (1923-1927). Les fonctions exercées par ces employées sont formellement des fonctions subalternes. Sténographes, dactylographes, archivistes, voire traductrices. Elles sont, pour autant, au centre du processus de production de l'information, voire en sont, en tant que dactylographes, les productrices matérielles. Sans passage par l'écrit, en effet, le renseignement politique est mutilé, dans le sens où c'est l'accumulation de données écrites et leur archivage qui constitue l'essentiel de l'activité du service et de son éventuel rôle politique¹⁵³. Il n'en demeure pas moins que ces fonctions, largement féminisées, sont généralement considérées comme peu prestigieuses.

2.1.1 Être ou ne pas être « veuve de »

Ces fonctions subalternes sont, elles aussi, concernées par une forme de sélection sur la base d'un capital impérial, dont toutes les employées peuvent se prévaloir. À la différence des hommes, ces capitaux impériaux sont généralement moins institutionnalisés : majoritairement, elles n'ont pas de titre scolaire ou d'expérience professionnelle en lien avec l'empire. Ce capital passe, pour elles, davantage par un capital social et un capital incorporé. En ce sens, les relations familiales sont centrales dans leur sélection pour le travail au CAI. Le veuvage est en particulier un levier d'emploi : de la même manière que l'administration du ministère des Colonies tend à ménager en métropole des postes pour ses agents malades ou en congés, elle entend protéger

¹⁵² En plus de ces treize employées, il convient de mentionner deux personnes non catégorisables et au poste inconnu.

¹⁵³ Voir *supra* ainsi que Alexandre Rios-Bordès, « Sur le papier : la transcription », *Les savoirs de l'ombre*, op. cit., notamment p. 192.

les veuves de ses administrateurs¹⁵⁴. Ces liens familiaux ne sont toutefois pas suffisants et les employées doivent aussi pouvoir démontrer des compétences professionnelles.

En janvier 1923, le futur bureau parisien du CAI emploie Georgette Guérout (1901-1974) au poste de traductrice. Cette employée a beaucoup de capitaux impériaux à faire valoir ; mais parmi eux, son veuvage d'un administrateur colonial, Pierre Guérout, est particulièrement mis en avant¹⁵⁵. Ainsi, sur son acte de nomination à ce poste, il est fait mention qu'elle est « veuve de M. Pierre Guérout, administrateur de 4^e classe des Services civils de l'Indochine¹⁵⁶ ». Cet argument à l'embauche n'est cependant pas un brevet de compétence : deux ans plus tard, le directeur des Affaires politiques (alors Albert Duchêne) reçoit un rapport quant à l'état du personnel du CAI. L'auteur du rapport se montre très insatisfait du travail de Georgette Guérout, trop irrégulier du fait de nombreuses absences. Il revient alors sur les conditions de son recrutement :

Mme Guérout a été engagée le 10 janvier 1923, parce qu'elle se trouvait alors, aux termes d'un câblogramme du Gouverneur général de l'Indochine en date du 2 décembre 1922, dans un « complet dénuement » à la suite du décès de son mari, l'administrateur Pierre Guérout, mort à la guerre. En souvenir des services de ce dernier, elle a été conservée au CAI.¹⁵⁷

Le Gouverneur général de l'Indochine auquel il est fait allusion n'est autre qu'Albert Sarraut, qui en effet recommande à Pierre Guesde l'emploi de cette « veuve administrateur tué Guerre actuellement complet dénuement¹⁵⁸ », insistant sur le fait qu'il « serai[t] heureux apprendre suite favorable¹⁵⁹ » à son conseil. L'auteur du rapport n'en conclut pas cependant que le veuvage d'un administrateur colonial est un paramètre de recrutement, mais seulement un critère nécessaire. Selon lui, il convient de coupler, sans l'abandonner, cette caractéristique sociale à d'autres considérations car la seule capitalisation sur la mémoire d'un mari administrateur risquerait de porter préjudice au service :

Alors que tant de veuves et de filles de fonctionnaires souhaitent courageusement de pouvoir travailler, il est dur de devoir leur en refuser les moyens, parce que d'autres occupent des places sans remplir les obligations de leur emploi. Ce

¹⁵⁴ Voir l'exemple de l'attribution de la commission d'enquête sur les femmes en Afrique occidentales françaises réalisée par Denise Savineau. Vincent Bollenot, « Enquêter pour gouverner... », *op. cit.*

¹⁵⁵ Notamment linguistiques, voir *infra*.

¹⁵⁶ ANOM, FM, 1SLOTFOM/7, dossier personnel administratif, sous-dossier Mme Guérout, Décision du contrôleur général des troupes indochinoises Pierre Guesde, 10 janvier 1923.

¹⁵⁷ ANOM, FM, 1SLOTFOM/7, dossier personnel administratif, sous-dossier Mme Guérout, Lettre manuscrite non signée, adressée au directeur des Affaires politiques Albert Duchêne, 21 novembre 1925. L'auteur est très probablement le chef du bureau parisien de CAI, alors Gaston Budin.

¹⁵⁸ ANOM, FM, 1SLOTFOM/7, dossier personnel administratif, sous-dossier Mme Guérout, télégramme du Gouverneur général de l'Indochine Albert Sarraut au contrôleur général Pierre Guesde, 2 décembre 1922.

¹⁵⁹ *Ibid.*

sentiment de gêne attristée devient plus pénible encore quand on se heurte chez une personne de basse éducation à cette négligence morale, si j'ose dire, qui consiste pour assurer l'impossibilité à un défaut d'énergie complaisamment cultivé, à toujours compter sur la mémoire d'un fonctionnaire de valeur, tué à l'ennemi et demeuré, ce titre, doublement cher à l'administration coloniale.¹⁶⁰

Les absences de Georgette Guérout semblent liées à une longue maladie. Un rapport médical justifiant un arrêt de travail antérieur décrivait tous les symptômes de la dépression : « cette personne souffre de violents maux de tête, d'insomnie et d'asthénie générale¹⁶¹ ». Elle-même se qualifie dans une lettre à sa direction de « très fatiguée et déprimée suite à un surmenage [...] tout travail [devenant] un effort considérable¹⁶² ». En mai 1925, le service de santé du ministère des Colonies le confirme : l'employée du CAI souffre de « fatigue générale, amaigrissement, dyspepsie¹⁶³ ». En décembre 1925, l'employée est arrêtée pour un mois de repos, occasion à laquelle sa hiérarchie lui rappelle que si ce congé est « exceptionnellement¹⁶⁴ » rémunéré, toute absence après ces trente jours, même justifiés médicalement, la « contraindrait à [la] considérer comme démissionnaire¹⁶⁵ ». Georgette Guérout revient en effet au bureau en janvier 1926. Pour quelques mois seulement. Les premiers mois de 1926 permettent de conclure que la dépression de l'employée peut, tout ou partie, découler d'une vie professionnelle insatisfaisante, tant sur le plan matériel que symbolique. Matériellement, l'employée n'a jamais été augmentée depuis son recrutement le 1^{er} janvier 1923, et ce « malgré les promesses¹⁶⁶ » de sa hiérarchie. Son salaire est faible : fixé à 20 francs par jour en 1923, il est finalement relevé à 22 francs en 1926 à la suite d'un courrier de Georgette Guérout et Mme Vacher, soit un maximum de 500 francs pour un mois de vingt-trois jours ouvrés. Ce salaire est plus faible que celui des hommes du service à poste quasi équivalent : à Marseille Tràn Văn Hy gagne 750 francs mensuels en 1926 ; quant aux informateurs, ils peuvent gagner autant¹⁶⁷. Symboliquement, Georgette Guérout souffre aussi d'un emploi qu'elle considère ne pas être à la hauteur de ses compétences. En mai 1926, elle

¹⁶⁰ *Ibid.*

¹⁶¹ ANOM, FM, 1SLOTFOM/7, dossier personnel administratif, sous-dossier Mme Guérout, rapport médical manuscrit, Lausanne, 14 juillet 1924.

¹⁶² ANOM, FM, 1SLOTFOM/7, dossier personnel administratif, sous-dossier Mme Guérout, lettre manuscrite de Georgette Guérout, non datée.

¹⁶³ ANOM, FM, 1SLOTFOM/7, dossier personnel administratif, sous-dossier Mme Guérout, rapport du service de santé, Paris, 18 mai 1925.

¹⁶⁴ ANOM, FM, 1SLOTFOM/7, dossier personnel administratif, sous-dossier Mme Guérout, Albert Duchêne à Georgette Guérout.

¹⁶⁵ *Ibid.*

¹⁶⁶ ANOM, FM, 1SLOTFOM/7, dossier personnel administratif, sous-dossier Mme Guérout, courrier de Mmes Guérout et Vacher à Albert Duchêne, 5 février 1926.

¹⁶⁷ Sans toutefois qu'il soit possible de proposer un point de comparaison pour l'année 1926. L'agent Durand gagne, en 1929, environ 700 francs par mois entre sa solde et ses frais. Voir *infra*.

s'adresse au directeur des Affaires politiques pour lui rappeler qu'elle a été « nommée [...] sur la demande de M. Sarraut, alors ministre des Colonies [...] à titre de traductrice et d'interprète d'annamite¹⁶⁸ ». Mais au lieu de cela, la traductrice est assignée à s'« occuper du courrier à l'arrivée et au départ, des archives, du classement, des fiches à établir et contrôler, etc.¹⁶⁹ », le tout sans être payée davantage que ses collègues plus jeunes et sans expérience. Elle sollicite alors un nouveau congé de repos, détaillant un état de santé qui se dégrade. C'est un véritable sentiment de déclassement que Georgette Guéroutl exprime.

Alors que ses demandes n'obtiennent pas satisfaction, la traductrice décide de démissionner¹⁷⁰. Rapidement, Albert Duchêne propose à la direction du personnel du ministère des Colonies de la remplacer « par une personne (veuve ou orpheline d'un fonctionnaire de cette colonie [l'Indochine]) se trouvant en France, dans une situation gênée¹⁷¹ ». Il y a donc bien l'ambition d'une politique de l'emploi au ministère des Colonies pour pallier dans une modeste mesure l'insécurité sociale. Le 29 mai 1926, alors que Georgette Guéroutl n'a pas encore officiellement démissionné, mais se trouve à nouveau en congé de repos, la direction du CAI (probablement Gaston Budin) suggère à sa hiérarchie (Albert Duchêne aux Affaires politiques et Léon Perrier en tant que ministre des Colonies) « de désigner, à cet effet, Mme Benoit, dactylographe, veuve d'un fonctionnaire colonial¹⁷² ». Lorsque Mme Benoit commence en effet ce travail, elle fait rapidement part de son besoin d'être titularisée. S'adressant au ministre des Colonies, elle s'auto-désigne comme « madame Veuve Benoit¹⁷³ ». Dans le contenu de sa courte lettre, elle insiste sur le fait qu'elle est « veuve d'un fonctionnaire de l'AOF [avec] 4 enfants à [sa] charge dont [elle est] le seul soutien¹⁷⁴ ». Cette employée effectue le reste de sa carrière au service de CAI, où elle reste en poste jusqu'à son décès, le 14 mai 1936, probablement d'un cancer¹⁷⁵.

¹⁶⁸ ANOM, FM, 1SLOTFOM/7, dossier personnel administratif, sous-dossier Mme Guéroutl, courrier de Georgette Guéroutl à Albert Duchêne, 14 mai 1926.

¹⁶⁹ *Ibid.*

¹⁷⁰ ANOM, FM, 1SLOTFOM/7, dossier personnel administratif, sous-dossier Mme Guéroutl, courrier de Georgette Guéroutl à Albert Duchêne, 17 août 1926.

¹⁷¹ ANOM, FM, 1SLOTFOM/7, dossier personnel administratif, sous-dossier Mme Guéroutl, courrier de Albert Duchêne, 6 septembre 1926.

¹⁷² ANOM, FM, 1SLOTFOM/7, dossier personnel administratif, sous-dossier nominations et mutations, le directeur du CAI au ministre des Colonies.

¹⁷³ ANOM, FM, 1SLOTFOM/7, dossier personnel administratif, sous-dossier nominations et mutations, Mme Benoit au ministre des Colonies, Versailles, 7 septembre 1926.

¹⁷⁴ *Ibid.*

¹⁷⁵ ANOM, FM, 1SLOTFOM/7, dossier personnel administratif, sous-dossier Mme Benoit, rapport du service de santé du ministère des Colonies, 31 janvier 1936. Le document décrit une « tumeur volumineuse des parties molles de la cuisse droite de nature indéterminée » entraînant des « douleurs sciatiques » et un « état général déficient ». Le médecin prescrit à cette date trois mois de repos.

Si ces deux employées sont bien volontiers renvoyées à une situation familiale recouvrant un aspect de leur capital impérial, elles ne sont pas cependant réductibles à celle-ci. Les femmes, tout comme les hommes, sont employées en fonction de tout l'éventail des capitaux impériaux, incorporés et institutionnalisés. Il n'en demeure pas moins que le capital impérial institutionnalisé est essentiellement masculin : relatif à des carrières professionnelles et des titres scolaires largement inaccessibles aux femmes, en partie dépendant de sociabilités masculines, la situation maritale est un levier pour accéder à un capital autrement inatteignable. Si le marché matrimonial ne fait pas, en soi, accéder à une opportunité professionnelle, il permet d'ouvrir à d'autres caractéristiques des capitaux impériaux, concernant femmes comme hommes.

2.1.2 Être ou ne pas être « filles de » ?

Le mariage n'est pas le seul lien familial pouvant constituer, pour des femmes, un capital impérial. La filiation peut jouer un rôle similaire, en témoigne la recommandation d'Albert Duchêne de recruter une « orpheline d'un fonctionnaire¹⁷⁶ » colonial. Elle peut même jouer un rôle supérieur, dans le sens où cette filiation peut impliquer des socialisations primaires impériales, et une intégration précoce à la société coloniale.

Mademoiselle Vacher, comme dénommée dans les documents, est recrutée dès la création du CAI, le 23 décembre 1923. Elle y demeure jusqu'à sa démission, en juillet 1927. Si elle y est recrutée, c'est dans le cadre de la politique d'emploi d'orphelines d'administrateurs coloniaux du ministère des Colonies. Un télégramme d'Albert Sarraut lui-même la recommande ainsi à ce poste en la qualifiant de « fille procureur général décédé¹⁷⁷ ». Il s'agit de Joseph Henri Alfred Vacher, décédé le 19 janvier 1922 à Hanoï à l'âge de 60 ans, magistrat colonial qui exerça comme juge d'instruction puis procureur de la République à Fort de France et enfin comme procureur général à Hanoï.

¹⁷⁶ ANOM, FM, 1SLOTFOM/7, dossier personnel administratif, sous-dossier Mme Guérault, courrier de Albert Duchêne, 6 septembre 1926.

¹⁷⁷ ANOM, FM, 1SLOTFOM/6, dossier « Personnel administratif et divers », Albert Sarraut, 19 décembre 1923. Un autre document la qualifie de « fille de l'ancien procureur général à Hanoï » (ANOM, FM, 1SLOTFOM/6, dossier « Personnel administratif », Note pour monsieur le Gouverneur général, Jeanbreaux, 1927).



Figure 20 : Jeanne Vacher vers 1924¹⁷⁸.

Si ce magistrat colonial a eu plusieurs filles, une seule a un prénom commençant par le « J. » dont elle signe parfois. Née à Fort-de-France, en Martinique, le 19 octobre 1897, Jeanne Vacher passe une partie de son adolescence à Hanoï, où se marie sa sœur aînée en 1920 et où décède son père en 1922. Jeanne Vacher est recrutée au CAI en qualité de sténodactylographe. Elle y est appréciée de ses supérieurs qui estiment qu'elle « travaille avec régularité et expédie rapidement et de bonne grâce les besognes qui lui sont confiées¹⁷⁹ ». Sa hiérarchie le regrette donc, mais elle démissionne en 1927 pour raisons de santé.

Elle est alors remplacée par Lise Edmée Caton, « fille M. Decostier, payeur de la Trésorerie d'Indochine en retraite¹⁸⁰ ». Elle aussi est née loin de l'Hexagone, le 13 janvier 1906 à Saïgon. Sa lettre de motivation, adressée au directeur des Affaires politiques le 12 août 1927, présente d'ailleurs pour argument ce capital impérial, sans négliger toutefois de présenter ses compétences professionnelles, institutionnalisées par une formation :

Fille d'un vieux fonctionnaire indochinois, M. Decostier, payeur de 1^{ère} classe en retraite, actuellement attaché à l'agence générale des colonies et chez lequel je demeure, j'ai, après des études de cours secondaires, terminé des cours de sténodactylographie à l'école Pigies à Paris.¹⁸¹

¹⁷⁸ Archive personnelle fournie par Patrick Gargula (en lien familial avec Jeanne Vacher).

¹⁷⁹ ANOM, FM, 1SLOTFOM/7, dossier « personnel administratif et divers – Mme Guéroult », 21 novembre 1925, rapport au directeur des Affaires politiques.

¹⁸⁰ ANOM, FM, 1SLOTFOM/7, dossier « personnel administratif et divers – nominations et mutations ».

¹⁸¹ ANOM, FM, 1SLOTFOM/7, dossier « personnel administratif et divers – nominations et mutations », lettre de Lise Caton au directeur des Affaires politiques, 12 août 1927.

Lise Caton est embauchée au CAI et y poursuit sa carrière professionnelle, et ce en partie pour financer son divorce d'André Caton, lui-même contrôleur du Travail à Thủ Dầu Môt, en Cochinchine¹⁸². Elle reste au CAI jusqu'à au moins 1934.



Figure 21 : Lise Caton en 1935¹⁸³.

Les parcours de Jeanne Vacher et de Lise Caton montrent que la condition nécessaire de leur admission au sein du CAI est une forme spécifique (familiale) d'accumulation du capital impérial. Toutes deux sont nées dans l'empire, de pères assimilables à des cadres impériaux (judiciaire pour l'un, financier pour l'autre). Si cette condition est nécessaire, elle n'est cependant pas suffisante, les deux employées devant justifier de compétences professionnelles certaines, institutionnalisées par un parcours scolaire pour Lise Caton.

2.1.3 Fiabilité politique et compétence administrative

Une fois embauchées, les femmes sont l'objet d'évaluations sur le plan de la fiabilité politique. De manière générale, elles sont exprimées en des termes moins politiquement chargés que les évaluations ayant pour objet des hommes, notamment impérialisés. Il ne s'agit pas tant de connaître leur attachement ou non à la France, généralement présupposé, que leur degré

¹⁸² ANOM, FM, 1SLOTFOM/7, dossier « personnel administratif et divers – affaire Decostier-Caton », lettre de Monsieur Caton, au directeur du personnel et de la comptabilité, 16 juin 1928.

¹⁸³ Archive personnelle fournie par Jean-Jacques Brière de l'Isle.

d'implication dans leur travail et l'effectivité de leur compétence aux yeux de la hiérarchie. Mais, indépendamment de relations familiales, ces compétences et cette fiabilité ne suffisent parfois pas à l'emploi.

Mademoiselle Giudicelli – comme appelée dans les documents – sténodactylographe au bureau de Marseille, peut, elle aussi, compter sur un capital impérial, mais dans un sens plus spécifique et directement lié à une relation de patronage entretenue avec Léon Josselme. Dès 1916, elle commence à travailler dans les services coloniaux de Marseille, au « dépôt central des travailleurs coloniaux¹⁸⁴ ». Elle suit alors son supérieur dans ses différents travaux, au Commissariat de l'exposition coloniale de Marseille en 1922 comme au contrôle postal. Giudicelli demeure au bureau de Marseille lors de sa transformation en CAI et contribue à la continuité du service pendant de longues années, jusqu'à la suppression de son emploi fin 1929¹⁸⁵. Ses fonctions sont essentielles au bureau puisqu'elle y gère toutes les tâches de secrétariat administratif (classement des archives, et donc des dossiers de surveillance dans les armoires, gestion de la correspondance). Pour ses fonctions de sténodactylographe, elle est épaulée par « mademoiselle Drogat » – telle que désignée dans les archives – tant elle est débordée. Malgré ses longs et intenses services, la situation de Giudicelli demeure précaire et, en 1925, n'est toujours « pas réglée par un contrat quelconque avec l'administration¹⁸⁶ », et n'est que faiblement rémunérée (350 francs mensuels de 1916 à 1920, 400 francs jusqu'en 1922 puis 500 jusqu'en 1926, puis 600, et 800 après 1927). Pourtant, Giudicelli ne ménage pas ses efforts et s'attire les éloges d'une hiérarchie qui reconnaît qu'elle est « extrêmement laborieuse et zélée¹⁸⁷ ». Sans elle, le CAI de Marseille ne survivrait pas :

Collaboratrice absolument dévouée et très utile de M. Josselme [elle est] douée d'une excellente mémoire, elle connaît presque tous ses dossiers et l'endroit exact où ils se trouvent ; aussi sa promptitude est-elle extrême. Elle fournit au Service une somme de travail pour laquelle les heures réglementaires n'existent pas. Elle est souvent au Bureau jusqu'à 7 heures du soir et y revient même après dîner, ainsi que le dimanche. Elle n'a pris en 1924 que 10 jours de congé et cette année.¹⁸⁸

Sa centralité dans le bureau de Marseille et son travail de longue date auprès de Léon Josselme ne suffisent néanmoins pas au maintien de l'emploi de Giudicelli en 1929. Si sa

¹⁸⁴ ANOM, FM, 1SLOTFOM/7, dossier « Solde des personnels », Note sur la création et le fonctionnement du service de contrôle et d'assistance à Marseille, 20 septembre 1925.

¹⁸⁵ ANOM, FM, 1SLOTFOM/7, dossier « Personnel administratif et divers – Mlle Giudicelli », Note pour le délégué du service de CAI Marseille, 17 octobre 1929. Les citations suivantes sont tirées de ce document.

¹⁸⁶ *Ibid.*

¹⁸⁷ ANOM, FM, 1SLOTFOM/7, dossier « Marseille 62 », Note fixant la contribution du GG Indochine pour le fonctionnement du CAI en pour 1927.

¹⁸⁸ ANOM, FM, 1SLOTFOM/7, dossier « Personnel administratif et divers – Mlle Giudicelli », Note pour le délégué du service de CAI Marseille, 17 octobre 1929.

carrière s'est construite indépendamment de relations maritales, sa position est de fait essentiellement relative à la carrière de Léon Josselme, dont elle a suivi la mobilité professionnelle depuis 1916. Aussi, elle n'est plus protégée après le départ de ce dernier. Ses capitaux socio-professionnels sont insuffisants pour lui permettre de surpasser les nécessités budgétaires imposées au bureau de Marseille. Son zèle, sa fiabilité et ses compétences ne suffisent ainsi pas à elles seules à lui garantir son emploi.

Au service du CAI, des femmes sont en poste de responsabilités pratiques, postes déterminés par les structures de l'emploi, mais ici plus spécifiquement par la constitution de capitaux sociaux et culturels proprement impériaux. Les formes d'accumulation, d'expression et de limitation du capital impérial sont toutefois fonction du genre. La constitution du capital impérial chez les femmes passe généralement par la naissance ou le mariage (et sa forme ultime, le veuvage) à un fonctionnaire impérial. En termes d'expression, il ne peut se manifester que dans l'acquisition de certains postes déterminés, dans le contexte d'une histoire du travail administratif où la division sexuelle du travail est très figée¹⁸⁹. Précisément, cette rigidité constitue l'une des limitations structurelles du travail des femmes. Si leurs responsabilités sont fonctionnellement indispensables au fonctionnement des deux bureaux du CAI, les conditions de cet emploi sont toujours structurées par des hommes. De plus, les cadres du service veillent à ce que les femmes restent à la place professionnelle et symbolique qui leur est assignée, une place dominée. Lorsque Gaston Budin diagnostique les écueils de fonctionnement au bureau de Marseille en 1925, il cherche ainsi une solution aux absences de Léon Josselme durant ses tournées. Le délégué de Marseille propose ainsi que lorsqu'il n'est pas au bureau, Giudicelli soit en responsabilité. Mais le directeur du premier bureau des Affaires politiques ne l'entend pas de cette oreille et ironise, sans véritablement argumenter :

Une secrétaire rédactrice pourra difficilement le suppléer si une décision rapide s'impose ; si une démarche d'un membre du service est nécessaire, je vois mal la dame secrétaire appelée à la faire.¹⁹⁰

¹⁸⁹ Sylvie Schweitzer, *Femmes de pouvoir. Une histoire de l'égalité professionnelle en Europe*, Paris, Payot, 2010, et *Les femmes ont toujours travaillé : Une histoire du travail des femmes aux XIXe et XXe siècles*, Paris, Odile Jacob, 2002.

¹⁹⁰ ANOM, FM, 1SLOTFOM/4, Mission Budin, 1925.

2.2 Maîtrise linguistique, maîtrise culturelle

L'une des compétences centrales présidant au recrutement des collaborateurs du CAI – et donc l'un des fondements de leur intégration à la sociabilité impériale en France – est leur maîtrise d'une langue impérialisée. La maîtrise linguistique exprime au CAI des formes d'expression du capital impérial sur trois niveaux différents. Premièrement, elle peut être l'expression d'un capital impérial incorporé, témoignant d'une expérience d'un terrain impérialisé. Inversement, elle peut être la caractéristique d'un capital d'autochtonie dans le cas des employés impérialisés du service. Elle peut troisièmement être objectivée par la possession de diplômes la certifiant, pouvant aussi bien justifier d'une expérience hors de l'Hexagone que d'un capital social institutionnalisé, caractéristique d'une appartenance de classe.

2.2.1 Capital culturel incorporé

Toute maîtrise linguistique au CAI n'est pas nécessairement attestée par des diplômes ni scolairement construite. Le service ne nécessite pas forcément une connaissance théorique et savante de la langue, mais pour certains postes, une maîtrise pratique est indispensable. Cette nécessité est ainsi formulée régulièrement et rapidement lors de la création du service. En 1924, un rapport adressé au ministre des Colonies portant sur le fonctionnement du CAI diagnostique la difficulté que le service rencontre dans ses missions de surveillance et recommande « d'attacher au service, à titre provisoire des cadres de l'Indochine en congé de passage en France, et connaissant la langue annamite¹⁹¹ ».

Le CAI ne saurait se passer plus longtemps de la collaboration d'un fonctionnaire indochinois [c'est-à-dire ayant travaillé dans l'administration coloniale de l'Indochine]. Il y aurait toutefois avantage à choisir ce dernier parmi les Commissaires ou inspecteurs de la Sûreté de l'Indochine en congé administratif dans la Métropole [...]. Il est devenu indispensable de lui adjoindre un policier professionnel familiarisé avec les milieux indigènes et possédant aussi parfaitement que possible la langue annamite.¹⁹²

Il n'est dès lors pas étonnant que les principales recrues – ou les principaux prétendants – du service se prévalent de cette compétence. C'est ainsi que l'une des principales caractéristiques du délégué de Marseille Léon Josselme est, à l'heure de son recrutement par le

¹⁹¹ ANOM, FM, 1SLOTFOM/7, dossier personnel de Sûreté, sous-dossier Nadaud, Rapport à monsieur le ministre des Colonies, 19 février 1924.

¹⁹² ANOM, FM, 1SLOTFOM/7, dossier personnel de Sûreté, sous-dossier Devèze, Note pour le Gouverneur général de l'Indochine, non datée, signé Jeanbrau.

résident supérieur Pierre Guesde – qui coïncide avec l’heure de la structuration du service – sa maîtrise du vietnamien. « Il s’était fait remarquer par sa connaissance de la langue annamite¹⁹³ », résume ainsi l’auteur du rapport sur l’antenne de Marseille en 1925. Son remplaçant, Henri Fouque, est dans le même cas : lorsqu’il recommande l’emploi de cet agent, le Gouverneur général précise que, « parlant annamite¹⁹⁴ », il fait un bon candidat.

2.2.2 Un capital d’autochtonie et capitalisation culturelle

Dans le cas des employés impérialisés du service, leur maîtrise linguistique est si évidente qu’elle est rarement explicitée. Le fait de parler vietnamien, laotien ou khmer par exemple, est les concernant un présupposé si évident qu’il est peu formulé, et résumé au sein des qualités conformant le capital d’autochtonie impériale nécessaire au CAI. Le capital d’autochtonie est défini minimalement comme « l’ensemble des ressources que procure l’appartenance à des réseaux de relations localisés¹⁹⁵ ». Il est ici reconnu par les colonisateurs, présupposant une relative homogénéité raciale au sein des Indochinois, qu’ils s’attendent à ce que chacun puisse être reconnu comme compatriote des autres¹⁹⁶. Le besoin de disposer d’agents qui disposent d’un capital d’autochtonie non seulement militant, mais aussi impérialisé, dans la population objet de surveillance du CAI, est fréquemment formulé en ce qui concerne les agents informateurs¹⁹⁷. Pour ce qui concerne les employés impérialisés du CAI à Marseille, leur mission n’est ni (du moins pas structurellement) celle d’un agent informateur, ni celle d’un officier traitant, mais celle de fonctionnaire de bureau ou de guichetier. Secrétaires, dactylographes, archivistes, traducteurs, contrôleurs postaux, plantons, ils peuvent aussi être amenés à recevoir une partie des requêtes adressées au CAI.

Pour les employés impérialisés du CAI de Marseille, leur capital linguistique est, inversement, perçu dans leur maîtrise de la langue française, et accessoirement de langues étrangères. Dès l’époque du CGTI, un rapport sur le contrôle postal et le CGTI marseillais s’intéresse aux compétences linguistiques de ses employés impérialisés :

¹⁹³ ANOM, FM, 1SLOTFOM/7, Soldes du personnel, Note sur la création et le fonctionnement du service de contrôle et d’assistance à Marseille, 20 septembre 1925.

¹⁹⁴ ANOM, FM, 1SLOTFOM/6, Pierre Pasquier, 20 avril 1929.

¹⁹⁵ Nicolas Renahy, « Classes populaires et capital d’autochtonie. Genèse et usages d’une notion », *Regards Sociologiques*, n° 40, 2010, p. 9-26.

¹⁹⁶ Pour l’Asie orientale et marginalement l’Asie du Sud-Est, voir Michael Keevak, *Becoming Yellow: A Short History of Racial Thinking*, Princeton, Princeton University Press, 2011.

¹⁹⁷ Frédérique Matonti, Franck Poupeau, « Le capital militant. Essai de définition », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 155, vol. 5, 2004, p. 4-11.

[...] l'adjudant interprète Truong Ky [...] est bachelier ès caractères, connaît à fond les caractères chinois, sino-annamites et le quóc ngữ et parle couramment le français. Le sergent spécialiste Phan Van Mach [...] parle le chinois de Quang-dong, connaît les caractères sino-annamites, le quóc ngữ et le français. Le sergent interprète Trần Văn Hy [...] connaît le quóc ngữ et parle couramment le français.¹⁹⁸

Cette compétence linguistique est indispensable au fonctionnement du service. Lorsque Truong Ky annonce sa volonté de démissionner et d'être rapatrié, Léon Josselme rappelle à ses plus hautes autorités les nécessités du service :

[...] je vous prierais, monsieur le ministre, de vouloir bien demander à monsieur le Gouverneur général, de choisir son remplaçant. Il serait important que ce successeur eût les capacités indispensables, qu'il connut bien la langue française et parfaitement les caractères chinois. Ces connaissances sont nécessaires au travail journalier qu'il devra fournir et pour pouvoir faire toutes les traductions qui se présentent constamment. [...] En raison de la propagande active qui est actuellement menée, beaucoup d'articles et de brochures en caractères chinois doivent être étudiés et traduits. L'écriture, comme la langue annamite ou sino-annamite, comporte des subtilités nombreuses et, pour en saisir parfaitement les moindres nuances, il est indispensable d'avoir à ce sujet des connaissances complètes.¹⁹⁹

Précisant qu'il serait souhaitable que le candidat dispose de titres qui « présentent une garantie de l'instruction de l'intéressé²⁰⁰ », Léon Josselme synthétise plusieurs exigences portant sur les employés impérialisés. En plus d'un capital d'autochtonie – entendu comme une forme de capital culturel incorporé – impliquant une dimension linguistique, ces employés doivent disposer de capitaux culturels les distinguant du commun de leurs « compatriotes²⁰¹ », voire de capitaux culturels institutionnalisés.

2.2.3 Capital culturel institutionnalisé

Ce capital culturel incorporé peut en effet être institutionnalisé par un diplôme. Si cette institutionnalisation concerne essentiellement des hommes, ce peut être aussi le cas de femmes, comme l'illustre le cas de Georgette Guérout. Lorsqu'elle est recommandée par Albert Sarraut au service du CAI, c'est bien « en qualité de traductrice²⁰² » et en justifiant cette suggestion, outre par son veuvage, par le fait qu'elle est « brevetée annamite École langues orientales²⁰³ ».

¹⁹⁸ ANOM, FM, 1SLOTFOM/7, Soldes du personnel, Résident supérieur à Gouverneur général de l'Indochine, 10 septembre 1921.

¹⁹⁹ ANOM, 1SLOTFOM/7, dossier démission de Truong Ky », Léon Josselme au ministre des Colonies, 29 août 1925. Les termes soulignés le sont par Léon Josselme.

²⁰⁰ *Ibid.*

²⁰¹ *Ibid.*

²⁰² ANOM, FM, 1SLOTFOM/7, Personnel administratif et divers, madame Guérout.

²⁰³ *Ibid.*

De la même manière, lorsque Jacques Robert Debord (1901-1976), commissaire spécial en Indochine en congé en France depuis mai 1930, prend service au bureau parisien du CAI, c'est en tant que spécialiste des questions de surveillance politique en situation coloniale. Il est de plus titulaire d'un « brevet langue annamite²⁰⁴ ». Il peut évidemment capitaliser sur une carrière professionnelle au service du maintien de l'ordre impérial en Indochine : secrétaire de première classe des polices de l'Indochine en 1925, commissaire de troisième classe de la Sûreté d'Indochine l'année suivante, puis de deuxième classe en 1929, il intègre alors la direction des Affaires politiques de l'Indochine²⁰⁵. Il travaille au service du CAI en 1930 et 1931, où il joue en particulier le rôle d'officier traitant de l'agent Thomas, ce qui lui permet d'accéder à la première classe. Si le rôle de la maîtrise linguistique dans la possibilité de son travail au CAI est important, celui de son institutionnalisation n'est pas nécessairement déterminant, quoique l'on puisse formuler l'hypothèse qu'elle joue un rôle dans la reconnaissance entre pairs voire dans la complicité coloniale qui se joue au CAI. L'institutionnalisation de la maîtrise peut même jouer un rôle dans la distinction entre un capital d'autochtonie et un capital social.

La certification d'une maîtrise linguistique n'est pas suffisante pour travailler au service du CAI. Les archives du service témoignent ainsi de candidatures pouvant se prévaloir d'un tel capital et qui ne trouvent pourtant pas une suite favorable. Quand le poste de Léon Josselme à Marseille est sur le point de se libérer, Louis Brocheton et Pierre-Jean Rigal sont, un temps, pressentis, sans succès. Un autre administrateur des cadres de l'Indochine formule sa candidature : monsieur Guiraud. Adressée au ministre des Colonies, cette lettre commence par un très bref récapitulatif de l'expérience professionnelle du candidat, « fonctionnaire indochinois, comptant actuellement 31 ans et demi de services en Indochine²⁰⁶ ». Elle en vient ensuite longuement à l'argument essentiel :

Je parle couramment l'annamite ayant été diplômé, pour la première fois, pour la connaissance de cette langue, en 1898 et ayant, depuis lors, repassé constamment les examens ; ci-inclus le dernier diplôme qui m'a été décerné, en 1922, par M. le Gouverneur général de l'Indochine.²⁰⁷

L'argumentaire se poursuit par l'exposition de la situation familiale de ce père de famille installé à Marseille, qui conclut : « tels sont les titres que je peux invoquer à l'appui de ma

²⁰⁴ ANF, 19800035/1360/57384.

²⁰⁵ ANF, 19800035/1360/57384, Services civils ou pratique professionnelle, 1949.

²⁰⁶ ANOM, 1SLOTFOM/7, dossier démission de Truong Ky », J.-G. Guiraud au ministre des Colonies, 19 septembre 1928.

²⁰⁷ *Ibid.*

demande²⁰⁸ ». Pour autant, Guiraud n'est pas recruté au CAI. Si cette brève lettre de candidature ne permet pas d'expliquer la mise à l'écart de sa candidature, elle met en évidence les catégories de pensée d'un administrateur colonial d'expérience par les arguments mis en avant au moment de ce recrutement. L'élément largement mis en avant, justifiant même l'envoi d'une pièce jointe, est une maîtrise linguistique démontrée par un certificat institutionnel²⁰⁹.

Une forme avancée de capitalisation linguistique particulière aux cadres du CAI réside enfin dans l'enseignement. L'enseignement et la théorie des langues impérialisées constituent une distinction particulière aux administrateurs coloniaux. Le cas déjà évoqué d'Albert Duchêne qui théorise les spécificités linguistiques des Peuls peut être mis en regard avec celui de Pierre Guesde qui est « chargé de cours de langue cambodgienne à l'école des langues orientales²¹⁰ ». À un moindre niveau hiérarchique, Léon Josselme fait passer des examens linguistiques à Marseille, pour lesquels il « allait un peu fort²¹¹ ». Accusé par *L'Écho annamite* d'avoir « gardé en France la mentalité des coloniaux les plus attardés²¹² », Léon Josselme est critiqué pour avoir montré, alors qu'il jugeait l'épreuve de langue étrangère du baccalauréat, une « sévérité vraiment singulière [...] à l'égard d'étudiants annamites à qui il faisait subir des épreuves dans leur propre langue²¹³ ». Quant à Georges Nadaud, chef de la Sûreté en Indochine passé par le CGTI en 1922, il sera en fin de carrière désigné « Membre du Comité consultatif des langues orientales²¹⁴ ».

Cet enseignement linguistique exprime non seulement des capitaux impériaux incorporés et objectivés par des diplômes, mais une plus-value symbolique et matérielle conséquente. La reconnaissance mutuelle de l'appartenance au groupe social des administrateurs coloniaux passe par ces capitaux et cette forme singulière de leur expression et exprime différents niveaux d'intégration dans les sphères de pouvoir impérial. Ainsi les fonctions d'examineurs du baccalauréat occupées par Léon Josselme et celles de professeur à Langues O' de Pierre Guesde ont une différence de degré. Comme d'autres formes des capitaux impériaux, la maîtrise linguistique trouve une fonction particulière au sein d'un groupe social la valorisant. Ce groupe social exprime ses contours dans d'autres formes et d'autres lieux de sociabilité caractéristiques de l'intégration impériale ou encore s'articulant aux capitaux impériaux.

²⁰⁸ *Ibid.*

²⁰⁹ Voir la reproduction de ce diplôme en annexes.

²¹⁰ ANF, 19800035/153/19527, le Gouverneur général de l'Indochine au ministre des Colonies, 12 mai 1911.

²¹¹ « Où M. Josselme se retrouve », *L'Écho annamite*, sixième année, nouvelle série 476, 9 janvier 1926, p. 1.

²¹² *Ibid.*

²¹³ *Ibid.* Il est question de « quatre étudiants annamites » qui se sont donc inscrits pour l'épreuve de langue étrangère dans leur langue maternelle.

²¹⁴ *Bulletin administratif de l'Annam*, p. 140, 1 janvier 1943.

2.3 Un tout petit monde. Sociabilité, familiarité et intimité impériale au CAI

2.3.1 La petite société des collègues : un microcosme des quatre coins de l'empire

Si les relations familiales sont l'un des tenants des capitaux impériaux, elles n'en sont pas le seul aboutissant. L'appartenance à l'administration impériale en métropole, ou plus généralement au petit milieu professionnel du renseignement politique impérial se remarque aussi dans des formes de sociabilité et de proximités personnelles. Celles-ci sont à la fois des effets de trajectoires impériales et des moyens de les entretenir (ou de les faire fructifier). Ces formes de sociabilité et les réseaux dans lesquels ils se déploient dessinent les contours d'un tout petit monde du maintien de l'ordre impérial. Si les caractéristiques sociales de ce milieu dans une certaine mesure homogène ont été précédemment en partie étudiées, sa relative endogamie et ses pratiques communes sont aussi des facteurs d'inertie.

Cette sociabilité peut prendre des atours informels, impliquer des liaisons intimes, amicales, voire familiales. Des collègues du CAI peuvent ainsi être ou devenir de véritables amis, et entretenir des liens de complicité qui, s'ils sont permis par le contexte professionnel, le dépassent. C'est le cas de Harlée et Pierre Maestracci, employés du bureau de Marseille. Adjoint des services civils de l'AOF, Pierre Maestracci est détaché à l'antenne marseillaise du CAI, sur recommandation du Gouverneur général Jules Carde, alors qu'il est en congé administratif en Corse. Il commence ses nouvelles fonctions début juin 1926, mais est rapidement amené à les quitter car il est admis à l'École coloniale en novembre de la même année²¹⁵. Durant cette brève période, il travaille en collaboration étroite avec Harlée, qui occupe des fonctions similaires aux siennes au bureau de CAI de Paris. Ces deux agents doivent s'occuper de la surveillance « des noirs²¹⁶ » par ce service. Mi-juin, Harlée doit se rendre à Marseille pour escorter « 28 jeunes métis devant arriver²¹⁷ » dans l'Hexagone par Marseille. Il en profite pour s'entretenir avec Pierre Maestracci et lui exposer les objectifs et les méthodes de leur fonction au CAI. Bientôt, leurs courriers deviennent très complices. Début septembre, les deux hommes s'écrivent régulièrement en dehors de leur correspondance professionnelle. Le ton y est très amical, Pierre Maestracci donnant à son collègue du « mon cher monsieur

²¹⁵ ANOM, FM, 1SLOTFOM/6, dossier personnel administratif, sous-dossier Pierre Maestracci.

²¹⁶ Sur la catégorisation des objets de la surveillance du CAI, voir *infra*.

²¹⁷ ANOM, FM, 1SLOTFOM/6, dossier personnel administratif, sous-dossier Harlée, note pour le délégué du CAI, 5 juin 1926.

Harlée²¹⁸ » et adressant ses « respectueux hommages à Madame Harlée [et ses] caresses aux enfants²¹⁹ ». Comme tous amis partageant un même monde professionnel, les deux administrateurs parlent aussi boulot. En confiance, Pierre Maestracci en vient régulièrement à critiquer ou même à se moquer ouvertement de son supérieur hiérarchique direct, Léon Josselme²²⁰. La similarité du parcours des deux hommes, tous deux rattachés aux services civils de l'AOF et chargés d'une même mission, sont des dispositions évidentes de rapprochement.

Les amitiés entre différents agents du CAI peuvent devenir durables au point d'impliquer des formes de sociabilité para-professionnelle régulières et de long terme. C'est le cas d'Arsène René Veyrenc et de Marcel Geoffroy du Coudret. Né à Hanoï en 1902, René Veyrenc entre dans l'administration indochinoise en 1927, dans les services de police avant de travailler au CAI en 1931 et 1932²²¹. Au même moment, Marcel Geoffroy du Coudret devient chef du CAI à Paris, succédant à Gaston Budin. Une relation relativement étroite se noue entre les deux hommes, si bien que le 12 juillet 1932, lorsque René Veyrenc épouse Paulette Le Naour, Marcel Geoffroy du Coudret, « administrateur en chef des colonies²²² », est présent en tant que témoin de mariage, aux côtés également de « Calandini, inspecteur principal honoraire de la garde indigène de Madagascar²²³ ». Cette présence de son supérieur pour son mariage indique une proximité certaine entre René Veyrenc et celui-ci²²⁴. Cumulée à la présence d'un autre administrateur du maintien de l'ordre impérial, elle indique l'appartenance des trois hommes à un même microcosme.

Ce genre de proximité n'est certainement pas une exception, mais demeure difficile à documenter un siècle plus tard. Un second exemple de l'étroitesse des liens entre les surveillants impériaux peut être évoqué. En 1915, Paul Louis Arnoux (1886-1978), alors « garde principal de deuxième classe de la garde indigène²²⁵ », présente son fils Jacques Louis, qui vient de naître, à l'administration de la province de Lạng Sơn, au Tonkin. Si l'identité de la mère de l'enfant n'est pas précisée sur l'acte de naissance, il est cependant mentionné que Paul Arnoux ne vient pas seul, mais accompagné de Henri Fouque, « administrateur de quatrième classe des services civils de l'Indochine²²⁶ ». Quatre ans plus tard, à Paris, Paul Arnoux est la

²¹⁸ ANOM, FM, 1SLOTFOM/6, dossier personnel administratif, sous-dossier Maestracci, 7 septembre 1926.

²¹⁹ *Ibid.*

²²⁰ ANOM, FM, 1SLOTFOM/6, dossier personnel administratif, sous-dossier Maestracci, 2 septembre 1926.

²²¹ *Annuaire administratif de l'Indochine*, 1928, p. 237.

²²² Selon son acte de naissance.

²²³ *Ibid.*

²²⁴ Par ailleurs, René Veyrenc présente, dans ses mémoires, une dédicace qui lui est adressée par Raoul Ralan (p. 69).

²²⁵ Selon l'acte de naissance de Jacques Louis Arnoux.

²²⁶ *Ibid.*

cheville ouvrière du SR du CGTI puis, en 1928, il rédige un rapport portant sur le fonctionnement du CAI, et notamment de son antenne marseillaise, dont Henri Fouque est précisément amené à prendre la tête quelques mois plus tard. Certes, la présence du second à la déclaration de naissance du premier ne signifie pas nécessairement une forte proximité entre les deux hommes. Dans une province rurale, où la présence d'administrateurs coloniaux français est peu dense, il est possible que le jeune père ait fait appel au premier collègue venu. Il n'en demeure pas moins que le fait qu'Arnoux n'ait pas demandé à quelqu'un d'autre de l'assister dans ce moment fort peut indiquer le sentiment d'appartenance à un petit monde commun structuré par des trajectoires impériales et dans lequel des affects se déploient. Ce moment important partagé peut de plus contribuer à établir une complicité ou à tout le moins une proximité, par des souvenirs partagés. Plus tard, à partir de la fin des années 1920, Paul Arnoux, en tant que chef de la Sûreté du Tonkin, et Henri Fouque en tant que délégué du CAI à Marseille, sont en effet amenés à échanger des informations régulièrement et à occuper des fonctions pratiquement similaires.

Il convient de ne pas se surprendre de ces liens qui sont normaux, dans le sens où ils répondent à une proximité sociale entre individus qui partagent les mêmes dispositions. Que René Veyrenc et Marcel Geoffroy du Coudret se tiennent compagnie lors du mariage de l'un des deux ou que Henri Fouque accompagne Paul Arnoux lors de la naissance de son fils découle de liens tissés dans l'administration impériale en métropole, d'une confiance induite par l'appartenance à une même société, voire l'exercice de mêmes missions, déjà ou bientôt frappées du sceau du secret qui plus est. Ce qu'ils ont en commun est plus fort que leurs différences : qu'ils aient exercé en AOF, à Madagascar ou en Indochine, ils partagent un sens commun impérial structuré par l'idée de mission civilisatrice de la France autant que par des liens amicaux et informels. Ces acteurs peuvent se reconnaître mutuellement, avoir le sentiment d'occuper ensemble des fonctions déterminantes voire des secrets d'État, d'être des initiés, peut-être même des élus.

2.3.2 Un petit monde dans un petit monde : sociabilité élitaires et capital impérial

À l'intérieur de ce petit monde, peut se distinguer un microcosme encore plus étroit, réunissant les hauts administrateurs et cadres politiques structurant le CAI et aux formes de sociabilité typiquement élitaires. Les proximités et mondanités impériales qui peuvent se déployer dans la petite société des hauts fonctionnaires impériaux dans les territoires sous domination française ont des prolongements en France hexagonale. L'une de ces formes, témoignant de la reconnaissance mutuelle de l'appartenance à un même monde, est la

recommandation ou cooptation pour l'attribution d'une Légion d'honneur. L'accès à la Légion d'honneur n'est pas nécessairement l'apanage d'élites sociales, mais ses rituels de recommandation et de cooptation peuvent tenir lieu d'intronisation dans un microcosme. La personne cooptant attribue du mérite à l'aspirant, qui en retour admet la légitimité du processus d'élection dont elle est l'objet et donc la légitimité sociale de la personne cooptant. Une telle reconnaissance passe régulièrement par la hiérarchie administrative et professionnelle. Dans le cas de l'encadrement du CAI, les proximités n'en sont pas moins frappantes. En 1919 par exemple, le futur chef de bureau parisien du CAI, Gaston Budin, alors « sous-chef de bureau au ministère des Colonies²²⁷ », est introduit pour le grade de chevalier par Albert Duchêne, directeur des Affaires politiques. En 1927, il devient officier, toujours sur introduction d'Albert Duchêne²²⁸. Plus tard, en 1938, quelques années après son passage par le CAI, Gaston Budin est admis commandeur sur recommandation de Gaston Joseph, directeur des Affaires politiques depuis 1929²²⁹. Si les attributions des grades de la légion répondent à des normes professionnelles et symboliques précises, elles n'en signifient pas moins une reconnaissance de la légitimité du chef de bureau de CAI par le directeur des Affaires politiques à grimper dans la hiérarchie symbolique du ministère des Colonies. Dans le cas présent, Gaston Joseph a été sollicité par l'intéressé, si bien que l'on peut le qualifier de « père nourricier²³⁰ » de Gaston Budin. Ceci signifie un rapport de familiarité et de mentorat entre deux individus qui, professionnellement, sont en contact quotidien. Il ne s'agit pas d'un cas isolé : Jules Bosc, le futur contrôleur général du CGTI est introduit comme chevalier de la Légion d'honneur par Joost Van Vollenhoven alors Gouverneur général de l'Indochine par intérim²³¹. Or ce dernier est l'un des grands commis d'Albert Sarraut identifiés par Patrice Morlat comme ayant contribué à la structuration d'un appareil répressif en Indochine²³².

De la même manière que des administrateurs coloniaux, cadres de l'empire, se fréquentent jusque dans l'intimité, les hauts fonctionnaires et cadres politiques impériaux partagent une reconnaissance mutuelle de l'appartenance à un même milieu social. Ceci peut contribuer à créer des liens intimes à l'intérieur de ce cercle étroit confinant à la cooptation la plus explicite. En 1912, Marguerite Maginot, sœur d'André, alors député de Bar-le-Duc, épouse

²²⁷ ANF, 19800035/132/16663, Procès-verbal de réception d'un chevalier de la Légion d'honneur, 25 août 1919.

²²⁸ ANF, 19800035/132/16663, Procès-verbal de réception d'un officier de la Légion d'honneur, 15 mars 1927.

²²⁹ ANF, 19800035/132/16663, Procès-verbal de réception d'un commandeur de la Légion d'honneur, 13 avril 1938.

²³⁰ *Ibid.*

²³¹ ANF, 19800035/304/40855, Procès-verbal de réception d'un chevalier de la Légion d'honneur, 5 juin 1914.

²³² Sur Joost Van Vollenhoven, voir Patrice Morlat, *Les Affaires politiques de l'Indochine, op. cit.* et *La répression coloniale au Vietnam, op. cit.*

Robert Joseph, le frère aîné du futur directeur des Affaires politiques. Or André Maginot est ministre des Colonies au moment précis de la nomination de Gaston Joseph à la direction des Affaires politiques du ministère des Colonies, en 1929. André Maginot, qui n'aura été ministre des Colonies que onze mois, du 11 novembre 1928 au 22 octobre 1929, en aura ainsi profité pour promouvoir son beau-frère, le 30 janvier 1929. Le ministre des Colonies et son directeur des Affaires politiques sont ainsi liés par d'étroits liens familiaux : oncles de mêmes neveux et nièces, ils se fréquentent lors de moments de convivialité familiale, et ce depuis au moins dix-huit ans²³³. Cette cooptation ne dit rien de plus que la reconnaissance mutuelle et l'appartenance à un même groupe social très solidaire.

Le niveau d'intégration au tout petit monde de l'administration impériale en métropole dépend des capitaux impériaux dont chacun peut se prévaloir. Ceux-ci prennent certes des formes professionnelles et institutionnalisées, mais se déploient aussi dans la sociabilité quotidienne, amicale et intime des acteurs et des actrices impliqués dans le service. Toute l'administration du CAI peut se prévaloir de différentes manières de capitaux impériaux multiformes. Si la maîtrise de langues impérialisées, qu'elle soit incorporée, institutionnalisée ou professée, est une des manières de démontrer un capital impérial, ce sont bien des formes de sociabilité plus intimes et familiales qui dessinent les contours d'un groupe social qui, s'il est hétérogène, concourt au maintien de l'ordre impérial en métropole.

Malgré sa relative endogamie, ses codes et rites de passage particuliers, il convient toutefois de ne pas envisager ce tout petit monde comme hermétiquement fermé sur le reste de la société, ni comme absolument monolithique. Si tous participent à l'ordre impérial, ils peuvent aussi, selon le point de vue, transgresser ces normes dans une certaine mesure. Lorsque Paul Arnoux présente un enfant qu'il reconnaît à l'administration coloniale sans fournir l'identité de sa mère, c'est probablement qu'il s'agit d'une femme impérialisée. Marié par la suite à trois reprises à Hanoï avec des femmes françaises (1920, 1928, 1936), Paul Arnoux transgresse d'une part la norme de la procréation hors mariage, d'autre part celle de la procréation dite métisse, mettant en péril l'étanchéité de la frontière entre blanchité et non blanchité.

²³³ Mention marginale à l'acte de naissance de Marie Maginot, mairie du 9^e arrondissement de Paris, 19 décembre 1890.

De la même manière, avant un second mariage en 1907, Pierre Guesde épouse « une femme cambodgienne, la nommée Néang Molis²³⁴ », avec laquelle il a au moins une fille et un fils, Marie Élisabeth Nelly, surnommée Pierrette, en 1898, et Louis Pierre Roger, en 1900. En 1902, il entame une démarche de reconnaissance de parentalité auprès du tribunal de Phnom Penh. Il admet ainsi n'avoir « pas fait les déclarations de naissance », d'où il résulte qu'« il n'existe pour ces enfants aucun acte d'identité », et qu'il s'inquiète de « reconnaître et de régulariser leur situation ». Marie Élisabeth Nelly est le nom de naissance de la poétesse et romancière Makhāli-Phāl. Elle aurait reçu dans les premières années de sa vie une éducation bouddhiste avant d'être placée dans un couvent catholique par son père²³⁵. Si la véracité de l'anecdote reste à vérifier, elle n'en est pas moins plausible et montre la complexité de l'interaction des normes en situation coloniale. Les normes coloniales elles-mêmes sont plurielles, parfois contradictoires car en concurrence, en particulier en ce qui concerne la sexualité et la reproduction. Si le sujet a déjà été évoqué concernant les impérialisés en France, la question se pose en miroir concernant ce petit monde impérial. De manière générale, les relations sexuelles d'administrateurs avec des femmes impérialisées sont condamnées puisque fragilisant la blancheur, elles peuvent aussi passer pour un marqueur de la domination masculine et européenne sur des femmes sujettes de l'empire. Cette sexualité est toutefois considérée comme moins problématique que celle d'hommes impérialisés avec des femmes françaises. Alors que le CAI naît, en partie, pour contrôler la sexualité et la reproduction des impérialisés en métropole et, dans la rationalité des administrateurs impériaux, protéger les femmes de l'Hexagone de la perte, les mêmes administrateurs impériaux – certes parfois plus jeunes (en 1907 Pierre Guesde commence seulement sa carrière) ou plus vieux – déploient, dans les territoires impérialisés, cette sexualité si fortement condamnée lorsque ladite mixité concerne un homme impérialisé et une femme française, un homme conçu comme non blanc et une femme perçue comme blanche. Autrement dit, si la causalité reste à démontrer, la corrélation est certaine : Pierre Guesde, qui est l'un des acteurs structurants du CGTI et qui de ce fait contribue indirectement à la circulaire secrète diffusée aux préfets en France pour éviter les mariages des impérialisés avec des Françaises en métropole, est lui-même père d'un enfant catégorisé comme métis.

²³⁴ Extrait des registres du greffe du tribunal de première instance de Phnom-Penh, 4 novembre 1902. Merci à Richard Guesde, qui a réalisé la généalogie de son ancêtre, pour les indications qu'il m'a fournies. Les citations suivantes sont extraites de ce document.

²³⁵ Edmée de La Rochefoucauld, *Courts métrages*, Paris, Grasset, 2014.

Conclusion : Des (grands) commis du maintien de l'ordre impérial

Certaines des personnes travaillant au service de CAI ou le structurant peuvent être qualifiées non seulement de commis de l'empire, mais aussi de commis du maintien de l'ordre impérial²³⁶. Dans la carrière des grands commis (Jules Bosc, Pierre Guesde, Albert Duchêne, Gaston Joseph notamment), la surveillance impériale en métropole fonctionne de manière systématiquement imbriquée avec les services construits dans les territoires impérialisés pour remplir les mêmes objectifs globaux. Ils naviguent ainsi pour les deux premiers entre des fonctions de maintien de l'ordre impérial en métropole et outre-mer. L'appareil de surveillance politique tient une place spécifique dans une philosophie politique précise, et précisément impérialiste. Qu'il s'agisse de Pierre Guesde au conseil d'administration de la banque d'Indochine, d'Albert Duchêne à la direction de la banque de l'Afrique occidentale, ou de Gaston Joseph à la direction de l'agence économique de l'AOF, ces grands commis qui structurent durablement le renseignement impérial se réinvestissent par la suite dans des agences du capitalisme impérial. Ils sont de plus de véritables théoriciens de l'impérialisme, que ce soit par la production d'essais politiques et théoriques comme Gaston Joseph et Albert Duchêne ou par l'organisation d'expositions coloniales comme Pierre Guesde. Les formes de sociabilités de ces grands commis correspondent à des normes de classe autant qu'aux codes d'un milieu professionnel restreint.

Au-delà des seuls grands commis, toutes les personnes travaillant pour le CAI ou presque peuvent se prévaloir de capitaux impériaux et trouvent dans le service de surveillance une manière de les faire fructifier en métropole. La surveillance impériale dans l'Hexagone est ainsi le fait d'un tout petit monde de techniciens des services civils ou policiers de l'empire. Ce tout petit monde se donne pourtant pour fonction de surveiller un très vaste monde : les nombreux originaires des quatre coins de l'empire réunis dans l'Hexagone. Pour ce faire, ils partagent des méthodes qui participent de leur culture professionnelle commune. Pour étudier la condition des impérialisés à cette époque en France, il convient donc de se pencher sur les méthodes du contrôle qui entendaient les encadrer.

²³⁶ Pour reprendre la catégorie proposée dans Patrice Morlat (dir.), *Les grands commis de l'empire colonial français*, Paris, Les Indes savantes, 2010.

CHAPITRE 5. COMMENT SURVEILLER ? LES

ROUTINES DE LA SURVEILLANCE

Introduction

L'examen des pratiques au plus proche des routines des agents du service peut permettre de saisir ses ressorts concrets et ses effets. Seule cette attention pour le quotidien des acteurs et des actrices du CAI explique les fonctions d'une institution aux catégories théoriques vagues et vastes et aux missions incertaines. Une histoire au ras du sol mène à la compréhension de la manière dont l'institution aménage et conserve son autonomie, mais aussi les limites que le service rencontre dans son action. Comment s'organisaient les journées d'un officier traitant ? Quelles étaient les habitudes en vigueur dans les bureaux ? Comment les employés du CAI procédaient-ils dans l'exercice de leur activité, et quelles relations de travail existait-il entre elles et eux ? Telles sont les questions auxquelles ce chapitre a pour objectif de répondre.

Une attention particulière sera portée sur les cadres intermédiaires et sur les agents au bas de la chaîne hiérarchique du service. L'articulation de l'analyse des pratiques en vigueur à ces différents niveaux hiérarchiques du service, poursuivant l'entreprise prosopographique commencée dans le chapitre précédent, peut en effet permettre de proposer un portrait plus précis de la surveillance impériale en métropole, au plus près de ses acteurs et actrices de terrain.

S'attardant plus spécifiquement sur la place des employés impérialisés du service et sur les relations de travail au sein du CAI, il s'agit également de reproblématiser la question de la fabrique et de la pratique de la domination coloniale, articulant l'histoire de la capacité d'agir

des dominés à l'échelle micro au cadre structurant de l'histoire de la reproduction et de la réactivation de la domination impériale.

L'histoire impériale et coloniale de ces trois dernières décennies a montré un intérêt croissant pour les figures de l'entre-deux de la colonisation, la capacité d'agir des impérialisé·e·s, les intermédiaires de la colonisation, les métissages et les hybridations en situation coloniale. Un demi-siècle après la vague des indépendances des années 1960, il s'agissait, notamment, de ne pas résumer les histoires nationales des territoires jadis sous domination coloniale à cette exclusive caractéristique. Ces perspectives ont certes beaucoup apporté à la compréhension de formes de résistances quotidiennes, parfois qualifiées d'« infra politiques¹ », des populations dominées en situation coloniale, ainsi qu'à la complexité de l'articulation de pouvoirs concurrents, ou encore à l'inégale perception et l'inégale réception selon les contextes de la présence coloniale. L'étude des pratiques administratives des colonisateurs, de leurs « angoisses² » et des interstices laissés par les systèmes de pouvoir, voire de l'incomplétude de son exercice, est ainsi devenue fréquente.

Cette perspective s'est traduite par une focale principalement portée sur des trajectoires biographiques, des parcours individuels, des interactions très localisées, un recul en termes de conception des rapports de force et de répartition des champs des possibles des acteurs. L'intérêt pour les formes d'autonomie des impérialisé·e·s a ainsi pu conduire à une forme de relativisme de la domination, conduisant par exemple à qualifier la colonisation de « parenthèse³ ». En somme, les frontières de la domination coloniale seraient à relativiser car elles n'étaient pas absolues.

Ce chapitre et le suivant portent une attention particulière aux relations de travail au sein du CAI, notamment aux personnels impérialisés. Ces agents pourraient en effet être examinés comme des intermédiaires, des figures de l'entre-deux. L'examen attentif de ces parcours posera donc frontalement la question de la domination, liant l'étude des interactions quotidiennes au travail à des dispositions globales plus globales. Il s'agira ainsi de questionner leur rôle dans la production et la reconduction des dominations coloniales dans les interactions entre acteurs. Il conviendra de réinterroger, à l'aune de la question de la domination, les notions d'hybridation et de capacités d'agir, en les considérant comme des pratiques aux cadres contraints. Les études sur les interactions (incarnées par les *Colonial Studies*) et les perspectives

¹ Dans le sillage de James C. Scott, *Weapons of the Weak. Everyday Forms of Peasant Resistance*, New Haven, Yale University Press, 1985, livre qui n'a été que récemment traduit en français sous le titre *La domination et les arts de la résistance : fragments du discours subalterne*, Paris, Amsterdam, 2019.

² Ann Laura Stoler, *Along the Archival Grain, op. cit.*

³ Mamadou Diouf, « Sortir de la parenthèse coloniale », *Le Débat*, 2002, vol. 118, n° 1, p. 59-65.

critiques de la domination (qu'il s'agisse des *Postcolonial* ou des *Critical Race Studies* par exemple) ont en effet tendance à rester sourdes les unes aux autres. Or ces interactions sont au cœur des rapports de domination impériaux.

1. L'administration de la surveillance politique

1.1 À quoi sert le CAI ?

Le CAI a deux fonctions. Si la surveillance monopolise la plus grande part de ses ressources financières et humaines, l'assistance reste l'une de ses missions officielles. Elle peine néanmoins à trouver les moyens et la volonté politique nécessaires à son déploiement. En revanche, le service a également une fonction d'administration de l'immigration impériale en métropole. Si cette fonction peine aussi à être réalisée de manière efficace et satisfaisante aux yeux des agents du CAI eux-mêmes, elle laisse des sources considérables et sous-exploitées pour écrire une histoire sociale de l'immigration impériale en France.

1.1.1 Un guichet de l'immigration ?

Le rôle administratif du CAI n'est jamais précisément défini dans les textes normatifs qui créent ou réforment le service. Pourtant, une partie des dossiers individuels conservés dans la sous-série 15SLOTFOM est le résultat d'une activité d'enregistrement administratif de l'immigration impériale. Le CAI a ainsi la capacité d'établir des registres des circulations impériales en France. Le service peut également distribuer des documents d'identification propres à justifier le travail et la mobilité des impérialisés. L'ensemble de ces documents, qui ne reflète qu'une partie de la réalité qu'il cherchait à saisir, peut permettre d'appréhender le rôle de carrefour des circulations impériales joué par la métropole.

1.1.1.1 Le cadre légal de la navigation et de l'immigration impériale en métropole

Si la question des circulations impériales est au cœur de nombreux travaux historiques récents, dans le cas du XX^e siècle français, la question du contrôle administratif des migrations

impériales est relativement peu connue, en particulier en ce qui concerne la métropole⁴. Cette histoire de l'immigration est davantage connue du point de vue de l'histoire politique, de l'histoire culturelle et sociale ou de l'histoire des institutions du maintien de l'ordre répressif que de l'histoire des normes la régissant⁵. L'histoire de l'administration de l'immigration concerne principalement la période postcoloniale, les mobilités dites ultra-marines (impliquant une installation en métropole de citoyen·ne·s) ou encore l'administration du statut d'étranger en métropole⁶. Toutefois, peu de références précises ou exhaustives sur les cadres normatifs et administratifs de l'immigration impériale en France existent⁷.

De fait, les normes précises en vigueur pour les impérialisés pour se rendre en métropole sont difficiles à établir, et ce pour plusieurs raisons. D'une part, il n'existe pas de norme homogène s'appliquant indifféremment à tous les impérialisés : le territoire d'origine et le statut des personnes expliquent certaines distinctions. D'autre part, ces normes sont instables dans le temps, et l'administration impériale de métropole – en collaboration avec les Gouvernements généraux – tâtonne afin d'établir des règles claires, réalisables et efficaces de son propre point de vue. La mobilisation des tirailleurs et travailleurs coloniaux (en particulier indochinois), puis les délais de leur démobilisation et leur permanence en France, l'intensification des migrations estudiantines et le développement des réseaux révolutionnaires, en particulier maritimes, force

⁴ Voir par exemple Virginie Chaillou-Atrous, Françoise Le Jeune, *Les circulations européennes à l'âge des empires coloniaux au XIX^e siècle. Une identité genrée ?*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2020.

⁵ Hakim Adi, *Pan-Africanism and Communism : The Communist International, Africa and the Diaspora, 1919 - 1939*, Trenton, Africa World Press, 2013 ; Philippe Dewitte, *Les Mouvements nègres en France, op. cit.* ; Olivier Sagna, « Des pionniers méconnus de l'indépendance », *op. cit.* ; Herrick Chapman, Laura L. Frader (dir.), *Race in France: interdisciplinary perspectives on the politics of difference*, New York, 2004 ; Jennifer A. Boittin, *Colonial Metropolis, op. cit.* ; Lauren Janes, *Colonial Food in Interwar Paris: The Taste of Empire*, London, New York, Bloomsbury Academic, 2016 ; William A. Shack, *Harlem in Montmartre – A Paris Jazz Story Between the Great Wars*, Berkeley, University of California Press, 2001 ; Laurent Dornel, *La France hostile op. cit.* ; Michael Goebel, *Anti-Imperial Metropolis: op. cit.* ; Tyler Stovall, *Paris Noir: African Americans in the City of Light*, Createspace, 2012 ; Emmanuel Blanchard, *La police parisienne et les Algériens (1944-1962)*, Paris, Nouveau monde, 2011 ; Daniel Brückenhaus, *Policing Transnational Protest: Liberal Imperialism and the Surveillance of Anticolonialists in Europe, 1905-1945*, Oxford, Oxford University Press, 2017 ; Kathleen Keller, *Colonial Suspects, op. cit.* ; Clifford Rosenberg, *Policing Paris : The Origins of Modern Immigration Control between the Wars*, Ithaca, Cornell University Press, 2006.

⁶ Sylvain Laurens, *Une politisation feutrée. Les hauts fonctionnaires et l'immigration en France*, Paris, Belin, 2009 ; Alexis Spire, *Accueillir ou reconduire : Enquête sur les guichets de l'immigration*, Paris, Liber, 2008 ; Monique Milia-Marie-Luce, « De l'outre-mer au continent : étude comparée de l'émigration puertoricaine et antillo-guyanaise de l'après-guerre aux années 1960 », Thèse de doctorat, École des hautes études en sciences sociales, 2002 ; Sylvain Pattieu, « Un traitement spécifique des migrations d'outre-mer : le BUMIDOM (1963-1982) et ses ambiguïtés », *Politix*, n° 116, vol. 4, 2016, p. 81-113 ; Karen Akoka, *L'asile et l'exil : une histoire de la distinction réfugiés/migrants*, Paris, la Découverte, 2020. Xavier Crettiez, Pierre Piazza (dir.), *Du papier à la biométrie : Identifier les individus*, Paris, Les Presses de Sciences Po, 2006 ; Gérard Noiriel, *Réfugiés et sans-papiers : La République face au droit d'asile, XIX^e – XX^e siècle*, Paris, Fayard, 2012 ; Alexis Spire, *Étrangers à la carte : l'administration de l'immigration en France*, Paris, Grasset & Fasquelle, 2005.

⁷ Il s'agit alors de travaux d'histoire du droit, notamment Yerri Urban, *L'indigène dans le droit colonial français, op. cit.*

les autorités françaises à réviser, voire à établir, les normes de la circulation et de l'établissement des impérialisés en métropole⁸.

Dans ce contexte, les marins sont l'objet d'une attention spécifique. Les gens de mer sont en effet considérés comme potentiellement subversifs pour l'ordre colonial, puisqu'ayant accès à de nombreux ports, ils peuvent être les véhicules de la presse révolutionnaire entre la France, son empire, et des pays étrangers. C'est pourquoi dès la fin des années 1910, l'administration impériale s'affaire à établir un régime de circulation permettant de connaître et de contrôler les marins.

Ce régime, construit en vitesse à la fin de la guerre pour pallier l'urgence perçue par le pouvoir impérial de réguler les flux migratoires, demeure plus pérenne qu'initialement prévu. En 1929, le ministre des Colonies, André Maginot, doit ainsi expliquer, à la suite de l'interpellation du député communiste Alexandre Piquemal, les normes migratoires en vigueur et leurs effets sur le travail des Indochinois en France⁹. Il explique ainsi que les règles en cours ont été fixées dix ans auparavant. Le 9 novembre 1918, le Gouverneur général de l'Indochine Albert Sarraut établit par arrêté que tout sujet de l'Indochine s'embarquant pour la France doit être muni d'un titre d'identité. Néanmoins, cette norme est inégalement appliquée, en particulier en ce qui concerne les domestiques de colons de retour en métropole, qui se portent garants de l'identité de leurs employés. Ainsi, plusieurs dizaines d'originaires de l'Indochine peuvent, à la fin des années 1910, circuler en France sans titre d'identité. Face au contexte d'évolution rapide des migrations en lien avec l'Indochine, et concomitamment aux premières problématiques que rencontre le SR du CGTI de contestation de l'ordre impérial en France par des militants indochinois – comme l'ancien navigateur Nguyễn Tất Thành –, l'administration entend préciser ses normes. Deux nouveaux arrêtés du Gouvernement général de l'Indochine, datés du 16 septembre 1920 et du 11 juillet 1921 (article 1), complètent le dispositif. Le premier interdit à tout sujet ou protégé français de quitter l'Indochine sans titre d'identité et sans un visa de départ de moins de deux mois. Le second stipule que les marins sujets indochinois doivent

⁸ Mireille Le Van Ho, *Des Vietnamiens dans la Grande Guerre*, *op. cit.* ; Jean-Yves Le Naour, *La Honte noire*, *op. cit.* ; Sara Legrandjacques, « Voies étudiantes... », *op. cit.* ; Brigitte Studer, *The Transnational World of the Cominternians*, *op. cit.* ; Constance Margain, « L'Internationale des gens de la mer (1930-1937) : activités, parcours militants et résistance au nazisme d'un syndicat communiste de marins et dockers », Thèse de doctorat en histoire, Université Le Havre Normandie, 2015 ; Holger Weiss, *Framing a Radical African Atlantic: African American Agency, West African Intellectuals and the International Trade Union Committee of Negro Workers*, Leyde, Brill, 2013 ; *International Communism and Transnational Solidarity: Radical Networks, Mass Movements and Global Politics, 1919-1939*, Leyde, Brill, 2016 ; *A Global Radical Waterfront: The International Propaganda Committee of Transport Workers and the International of Seamen and Harbour Workers, 1921-1937*, Leyde, Brill, 2021.

⁹ « À la chambre », *Les Annales coloniales : organe de la France coloniale moderne*, 25 février 1929.

circuler non seulement avec un document d'identité, mais aussi avec un « livret bleu¹⁰ » de marin. Au contraire des navigateurs, tout sujet ou protégé non navigateur doit se munir en plus de son titre d'identité d'un livret d'identité délivré par l'Inscription maritime de l'Indochine. Le visa est accordé en fonction des ressources économiques que l'intéressé peut démontrer. Pire, les personnes embarquant doivent généralement payer à la compagnie une caution, celle-ci étant garante du rapatriement des indigènes en cas de clandestinité avérée en France¹¹.

Malgré cette réglementation, nombre de marins continuent à s'embarquer sans la documentation exigée en amont, puisqu'un système d'établissement de permis provisoires valables six mois (le « livret jaune¹² ») permet aux Indochinois sans documents valables en France de s'embarquer à nouveau pour leur territoire d'origine. Or ce document provisoire est, d'après le ministre, détourné de sa destination première par des Indochinois non marins, qui, sans documents de circulation, se font passer pour tels afin d'embarquer selon leur désir. Mais, selon André Maginot, certains de ces non marins restent en France plus des six mois de validité du document avant de retourner à la colonie. Ils se retrouvent alors dans l'impossibilité de naviguer. Le député communiste quant à lui critique le rôle du bureau de Marseille qui, selon lui, empêche d'honnêtes navigateurs de gagner leur vie¹³.

1.1.1.2 L'enregistrement de l'immigration impériale et la documentation des impérialisés

1.1.1.2.1 L'émigration : au départ de la Colonie

La mission d'administration de l'immigration et de la navigation impériale du CAI pèse sur les épaules du bureau de Marseille. Celui-ci est en effet en position stratégique : les circulations maritimes en partance et à destination des territoires méditerranées et asiatiques y sont principalement concentrées, de même qu'une partie des liaisons avec la côte occidentale de l'Afrique¹⁴.

¹⁰ *Ibid.* Ce livret bleu demeure méconnu. Il est cité sans plus d'explication dans Émile Derlin Zinsou, Luc Zouménou, *Kojo Tovalou Houénou : précurseur, 1887-1936*, Paris, Maisonneuve et Larose, 2004, p. 74 (cité dans Amzat Boukari-Yabara, « « Prends garde, Europe : les Noirs sont en train de se réveiller ! » Les Africains francophones se saisissent du panafricanisme », in *Africa Unite ! Une histoire du panafricanisme*, Paris, La Découverte, 2017, p. 113-123). Cet enregistrement concernant les navigateurs, il s'inscrit dans la tradition des inscriptions maritimes : Sur cet héritage, voir Michel Vergé-Franceschi, « Inscription maritime » in François Bluche (dir.), *Dictionnaire du Grand Siècle*, Fayard, 1990, 2e édition, 2005, p. 760.

¹¹ ANOM, FM, 1SLOTFOM/4.

¹² Dénommé ainsi dans ANOM, FM, 1SLOTFOM/4, mission Budin, 1925.

¹³ « À la chambre », art. cit.

¹⁴ Au sujet des voies maritimes impériales, voir la note 77 de l'introduction générale. Au sujet de Marseille comme carrefour des circulations impériales, voir Marie-Françoise Attard-Maraninchi, Émile Temime, *Migrance :*

En ce qui concerne la fédération d'AOF, des textes normatifs sont publiés dans les années 1890 afin de réguler l'émigration de sujets français¹⁵. Ce cadre normatif est pensé pour prévenir l'émigration à l'étranger et le recrutement forcé par des entrepreneurs privés de sujets français. Ces dispositions stipulent que le Gouvernement général doit examiner toute demande d'émigration, et, le cas échéant, l'autoriser par l'édition d'un document destiné à l'administration d'accueil. À la suite de la création du CAI, concernant les migrations à destination de la France, une modification est apportée à la délivrance de ces documents : ils sont standardisés en mentionnant le décret du 12 décembre 1923 créant le service. Dès lors, les mobilités de l'AOF vers la France sont préparées avant embarquement par l'édition de ces documents, dont les formes varient selon les gouvernements coloniaux, mais qui présentent tous les mêmes catégories administratives. Ainsi, en Côte d'Ivoire :

MINISTRE OCCIDENTALE FRANÇAISE
COLONIE DE LA CÔTE D'IVOIRE
Cercle de Bessamy
N° 23
Nom : Kouame
Prénoms : Grolin
Age : 25 ans
Filiation : fils de Lohou et de Boucoune
Race : Gouro
Lieu de naissance : Sinfra
Profession : Domestique
Adresse de la famille : Lohou à Sinfra
Adresse en France :
Motif de l'embarquement :
Saisi le 14-11-30
Parle et comprend le français : oui
Emprise digitale : [Fingerprints]
Signature : [Signature]
Date : 14-11-30
Lieu : Bessamy

Figure 22 : « Carte d'identité valant permis d'embarquement¹⁶ ».

histoire des migrations à Marseille. Tome 3, *Le cosmopolitisme de l'entre-deux-guerres*, Aix-en-Provence, Édisud, 1990 et Mary D. Lewis, *The Boundaries of the Republic*, op. cit.

¹⁵ Il s'agit des décrets des 17 juin 1893 et 12 janvier 1897 pour le Sénégal, du décret du 23 octobre 1901 pour la Côte d'Ivoire, et du 11 octobre 1902 pour le Dahomey. Ces documents sont cités dans Gouvernement général de l'Afrique occidentale française, *Notices publiées par le Gouvernement général à l'occasion de l'Exposition coloniale de Marseille*, Corbeil, Éditions Crété, 1907.

¹⁶ ANOM, FM, 15SLOTFOM/301/1128, Gaston Kouamé, 3 novembre 1930. La photographie a aujourd'hui perdu toute son encre mais devait, en 1930, permettre l'identification de l'intéressé.

La colonie du Sénégal édite sensiblement le même document, quoique la forme diffère :

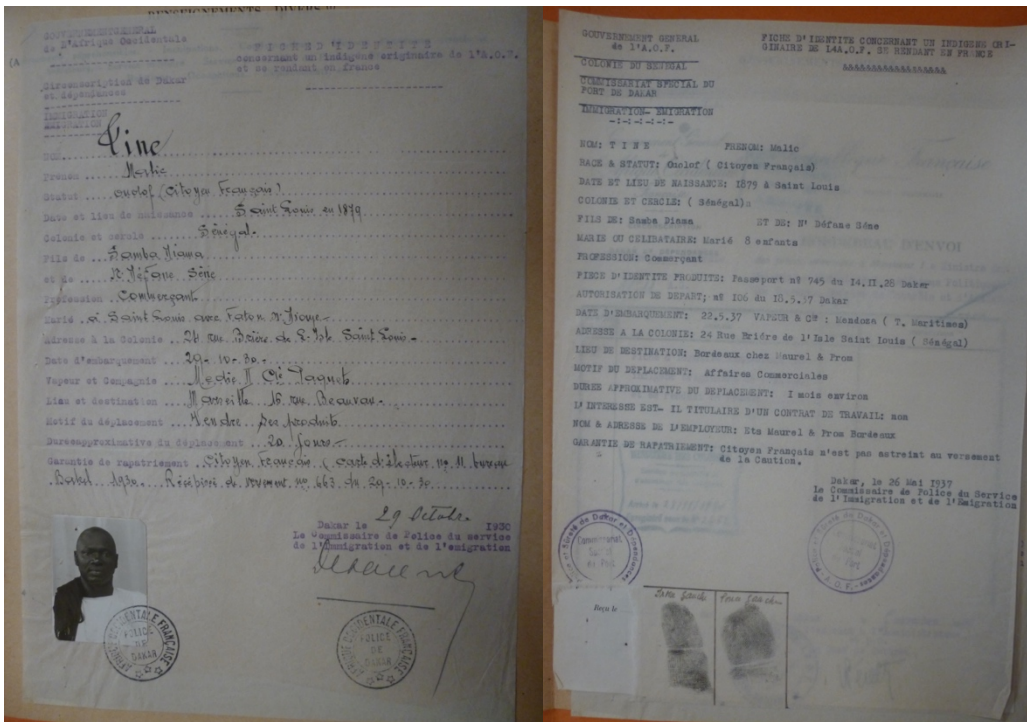


Figure 23 : « Fiche d'identité concernant un indigène de l'AOF se rendant en France¹⁷ ».

Les documents issus de ces deux colonies d'AOF comportent les mêmes catégories et témoignent d'une même politique de l'administration de la mobilité des impérialisés. Il s'agit, en premier lieu, d'identifier les individus cherchant à se déplacer. L'identification passe par des catégories standardisées : l'état civil (nom, prénom, date et lieu de naissance, noms et prénoms des parents, la situation matrimoniale et familiale), le statut (sujet français, citoyen), la profession constituent la base de ces documents de circulation.

De plus, ces services cherchent à estimer les raisons et les conditions matérielles de la mobilité. La catégorie « adresse en France » pour l'autorité ivoirienne ou « lieu de destination » pour l'administration sénégalaise doivent, du point de vue impérial, garantir que les individus ne seront pas sans domicile en France, et donc réduits à la marginalité voire au crime. Les dates d'aller et de retour et le nom des bateaux permettant le voyage sont rigoureusement notés. Enfin, le service sénégalais fait mention d'une « garantie de rapatriement », c'est-à-dire d'une somme versée par l'individu pour pouvoir pourvoir à son retour à la colonie. Le cas du déplacement de Malic Tine indique ainsi que seuls les sujets français sont soumis au dépôt de cette garantie.

¹⁷ ANOM, FM, 15SLOTFOM/301/1125, Malic Tine, 29 octobre 1930. Les citations suivantes sont tirées de ce document.

Encore une fois, il s'agit pour l'administration de prévenir des situations dites de marginalité en métropole. L'exemple des domestiques indochinois, dont certains se sont vus licenciés en France, se retrouvant sans ressources, sans domicile, et même sans les moyens de retourner à la colonie, pèse certainement sur cette préoccupation. Enfin, la raison de l'embarquement est une catégorie demandée par défaut (« motif de l'embarquement » sur le document ivoirien, « motif de déplacement » sur le papier sénégalais). Les déplacements de Gaston Kouamé et Malic Tine sont ainsi motivés par des causes économiques : domestique, le premier suit ses employeurs en métropole, tandis que le second souhaite s'y rendre pour y vendre ses produits.

À ces catégories, s'ajoutent des considérations physiques, voire phénotypiques : la mention des caractéristiques physiques dans le document délivré par les autorités de Côte d'Ivoire est ainsi digne d'une fiche établie par la Sûreté. Cette description rédigée s'accompagne de la prise de l'empreinte digitale de l'individu. Cette catégorisation physique et phénotypique des individus relève de l'articulation de deux registres. D'une part, elle peut relever de l'anthropologie impériale qui, dans la deuxième moitié du XIX^e siècle, connaît une ébullition académique et politique aux forts retentissements médiatiques. Les expositions coloniales, la diffusion de livres, de films, peuvent ainsi contribuer à diffuser une culture de l'anthropométrie coloniale aux causes et aux effets difficiles à mesurer¹⁸. D'autre part, elle peut être en rapport avec la pratique de l'identification des suspects de droit commun : la description et son vocabulaire ou encore l'utilisation des empreintes digitales étant des pratiques historiquement liées au traitement des criminels en Europe occidentale et aux États-Unis¹⁹. Aux côtés de la description et des empreintes digitales, figure enfin la photographie du candidat au départ : les dossiers de Gaston Kouamé et Malic Tine comprennent ainsi des photographies de face des individus, censées permettre leur reconnaissance lors de leur arrivée en France²⁰.

¹⁸ L'histoire des « sciences coloniales » a été particulièrement prolifique dans les deux dernières décennies : Carole Reynaud-Paligot, *La république raciale : paradigme racial et idéologie républicaine (1860-1930)*, Paris, Presses Universitaires de France, 2006 ; et *Races, racisme et antiracisme dans les années 1930*, Paris, Presses Universitaires de France, 2007 ; Emmanuelle Sibeud, *Une science impériale pour l'Afrique*, *op. cit.* ; Pierre Singaravélou, *Professer l'Empire*, *op. cit.* ; Isabelle Surun, *Dévoiler l'Afrique ? Lieux et pratiques de l'exploration (Afrique occidentale, 1780-1880)*, Paris, Éditions de la Sorbonne, 2018 ; Hélène Blais, Claire Fredj, Emmanuelle Sibeud (dir.), « Sociétés coloniales : enquêtes et expertises », *op. cit.* La notion de culture coloniale de même : Pascal Blanchard, Sandrine Lemaire, *Culture coloniale 1871-1931*, *op. cit.* et Herman Lebovics, *True France*, *op. cit.* Ces travaux ont été critiqués pour leur supposition – à des niveaux certes inégaux – de liens directs entre une « culture coloniale » aux contours et contenus parfois flous, aux conditions de production et de réception incertaines, et les politiques impériales voire postcoloniales.

¹⁹ Simon A. Cole, *Suspect Identities: A History of Fingerprinting and Criminal Identification*, Cambridge, MA, Harvard University Press, 2002 et Ilsen About, James Brown, Gayle Lonergan (dir.), *Identification and registration practices in transnational perspective: people, papers and practices*, Basingstoke, Londres, Palgrave Macmillan, 2013.

²⁰ La photographie de Gaston Kouamé a aujourd'hui perdu toute son encre mais devait, en 1930, permettre l'identification de l'intéressé.

La vérification du motif du déplacement par le Gouvernement général est ancienne. À Madagascar, le décret du 6 mai 1903 l'impose : une demande au Gouverneur général sous couvert du chef de circonscription doit être formulée avant tout départ, afin qu'un permis d'embarquement signé par le Gouverneur lui-même. En AEF, le décret du 10 mars 1914 stipule que « nul indigène [...] ne peut quitter par voie maritime l'une des colonies du groupe s'il n'a obtenu à cet effet une autorisation accordée par décision du lieutenant-Gouverneur de la Colonie où il a élu domicile²¹ ». La Côte des Somalis a un régime comparable : le décret du 6 septembre 1920 impose aux impérialisés de demander l'autorisation de l'administration locale avant tout départ, afin de pouvoir présenter un laissez-passer produit par un commissaire de police. En AOF, la norme est confirmée par le décret du 24 avril 1928 : les individus originaires de l'AOF doivent être munis d'une pièce d'identité délivrée par l'administration locale, ainsi que « d'un permis d'émigration délivré par le lieutenant-Gouverneur ou son délégué²² ». Les normes de circulation relèvent ainsi de décalques successifs d'un territoire à l'autre.

1.1.1.2.2 L'immigration : à l'arrivée en France

Ces documents sont donc transmis en France, pointés par le CAI, dont le bureau de Marseille vérifie les éléments avant d'établir un nouveau dossier, ainsi qu'un document d'identité. À Bordeaux, Nantes ou au Havre, ce sont les seuls agents des Services coloniaux des ports la métropole²³ qui réceptionnent les documents. Vers 1911, ces services sont doublés d'un service central à Paris²⁴, entraînant la disparition, en 1935, de l'antenne havraise²⁵. Marseille est mieux dotée en services coloniaux et le CAI y procède à l'identification des originaires de l'empire, en collaboration avec le service colonial. Ces services coloniaux des ports de la métropole, existant de 1889²⁶ à l'après Seconde Guerre mondiale. Ces services ont notamment la charge de la gestion du statut, de l'emploi et des rémunérations des agents impériaux en congé en métropole. À Marseille, le Service colonial est situé au 40 boulevard de la Major, avoisinant l'hôtel de police, et le Comité de défense des travailleurs annamites, au 43²⁷.

²¹ *Ibid.*

²² ANOM, FM, 1SLOTFOM/4.

²³ ANOM, 1 TEL 989 et ANOM, 1 TEL 963.

²⁴ *Bulletin officiel de l'Indochine française*, p. 1148, Paris, le 20 juin 1911, le ministre des Colonies à messieurs les Gouverneurs généraux et Gouverneurs.

²⁵ Claude Malon, « L'évolution générale des échanges entre Le Havre et les colonies françaises de 1880 à 1960 », in *Le Havre colonial de 1880 à 1960*, Mont-Saint-Aignan, Presses universitaires de Rouen et du Havre, Bibliothèque du PUN, 2018, p. 31-64.

²⁶ Décret du 13 juin 1889, portant constitution d'un service colonial dans les ports du Havre, de Bordeaux, de Nantes et de Marseille.

²⁷ Alain Guillemin, « Les Vietnamiens à Marseille, au miroir du Panam », Pierre Fournier et Sylvie Mazzella (dir), *Marseille, entre ville et ports. Les destins de la rue de la République*, Paris, La Découverte, 2004, p. 258-272.



Figure 24 : Le service colonial de Marseille (date inconnue)²⁸.

Lors de son rapport de 1925 sur le fonctionnement de l'antenne marseillaise du CAI, Gaston Budin témoigne avoir « tenu [...] à assister à une séance d'identification²⁹ » des navigateurs, dont il rappelle le cadre normatif. Selon lui, une dérogation à l'arrêté du Gouverneur général de l'Indochine en date du 11 juillet 1921 déléguerait à l'administrateur de l'inscription maritime de Marseille le pouvoir de « délivrer un permis provisoire d'embarquer aux marins annamites qui ne sont pas munis du livret d'identité³⁰ » réglementaire. Concrètement, les navigateurs doivent se présenter à l'administrateur de l'inscription maritime de Marseille, « assisté du délégué du service de contrôle et d'assistance, d'un secrétaire annamite, d'un photographe et d'un fonctionnaire du service anthropométrique³¹ ». Gaston Budin décrit ensuite la procédure d'identification des navigateurs :

L'auteur revient sur la densité de la présence d'organisations indochinoises dans le centre-ville marseillais : « Cette implantation dans le centre-ville [...] s'intègre dans un réseau d'institutions assez dense : entre les années 1920 et le début des années 1950, on y dénombre dix-huit associations ou administrations impliquant des Vietnamiens. Ainsi un Vietnamien qui arrive à Marseille dans l'entre-deux-guerres peut trouver, si l'on se limite au II^e arrondissement qui rassemble onze des dix-huit associations et administrations précitées, des points d'ancrage tels que le Foyer d'outre-mer au n° 26, rue Mazenod, le Club international des marins et le Syndicat unitaire des marins CGTU au n° 13, rue Fauchier, le Comité de défense des travailleurs annamites au n° 43, boulevard de La Major, l'Association de secours mutuel des travailleurs indochinois en France au n° 10, rue de la Loge, l'Entraide indochinoise, Société philanthropique, au n° 15 de la même rue. La majorité de ces associations, souvent liées à la Troisième Internationale, sont des pépinières de militants nationalistes » (p. 262).

²⁸ Carte postale, Service colonial de Marseille, Rey de S. Leca, Edit., Marseille, date inconnue, collection privée.

²⁹ ANOM, FM, 1SLOTFOM/4, Mission Budin, 1925.

³⁰ *Ibid.*, p. 6.

³¹ *Ibid.*, p. 7.

Après qu'il a été procédé à l'identification (passage à la toise, prise d'empreintes digitales, établissement du signalement), un permis provisoire d'embarquer, dit « carte jaune » valable pour 6 mois est délivré à l'indigène. Le dossier des intéressés est envoyé ensuite en Indochine où les autorités locales, après vérification de l'identité, délivrent, s'il y a lieu, le livret bleu.³²

L'identification et sa continuité entre territoire d'origine et métropole sont deux des enjeux principaux pour le contrôle des mobilités par les autorités impériales. Les agents des services chargés de l'administration de cette mobilité témoignent souvent des difficultés qu'ils rencontrent à identifier les individus, en particulier lorsque ceux-ci ne disposent pas de documents attestant leur naissance. À Marseille, le CAI peut certes compter sur la collaboration du Service colonial du port, mieux équipé, pour les photographies, mais a aussi recours à un photographe indépendant. À Paris, le problème de l'équipement du bureau de CAI pour pouvoir établir les documents d'identité qu'il a le rôle de fournir se pose : le ministère n'investit dans la constitution d'un laboratoire photographique qu'en 1929³³.

À Marseille, l'identification photographique concerne principalement les navigateurs. Le CAI de Marseille se divise en trois services : le contrôle postal, le service d'identité, le service de renseignement. Dans un rapport datant du 10 mars 1924, trois mois seulement après la transformation du SR du CGTI en CAI et le déménagement de ces services de Noailles à la rue Paradis, l'administrateur Dupuy décrit plus précisément que Gaston Budin les « séances d'identification³⁴ ». Celles-ci « ont lieu tous les quinze jours environ, dans les locaux du contrôle, en présence de M. Josselme et du représentant de l'inscription maritime³⁵ ». Dupuy estime ainsi à « plus de deux cents Annamites [...] photographiés et identifiés³⁶ » entre novembre 1923 et mars 1924. Chaque séance d'identification doit donc réunir entre vingt et trente personnes, uniquement « portés sur les rôles d'équipage, à l'arrivée ou au départ des bateaux et démunis du livret d'identité de marin indigène³⁷ ». L'administrateur s'étonne que, malgré les « sévères³⁸ » restrictions normatives du début de la décennie et les « rigoureux³⁹ » contrôles dans les ports d'Indochine, de nombreux indigènes ne soient pas munis du fameux livret bleu.

³² *Ibid.*, p. 7.

³³ Voir *infra*.

³⁴ ANOM, FM, 1SLOTFOM/10, Mission de M. Dupuy à Marseille, Grasse, Fréjus, Aix, Nice, Toulon, 10 mars 1924, p. 6.

³⁵ *Ibid.*

³⁶ *Ibid.*

³⁷ *Ibid.*

³⁸ ANOM, FM, 1SLOTFOM/10, Mission de M. Dupuy à Marseille, Grasse, Fréjus, Aix, Nice, Toulon, 10 mars 1924, p. 6.

³⁹ *Ibid.*

En réalité, ce rôle d'identification et de délivrance de documents de circulation aux navigateurs concerne essentiellement les Indochinois cherchant à s'embarquer, et non la population débarquant, censée avoir été contrôlée au départ. Ainsi, en 1923, « M. Josselme estime à un millier environ les Indochinois vivant à Marseille, dont les neuf dixièmes sont dépourvus de papiers d'identité⁴⁰ ». Le CAI de Marseille est en peine pour mener à bien sa tâche d'identification, et le rapport Dupuy diagnostique qu'

il serait expédient que le Gouvernement général de l'Indochine avise, en temps opportun, le contrôle des Indochinois en France, de l'embarquement de tous les régnicoles à destination de la métropole avec les renseignements utiles sur l'état civil, la profession, le but du voyage et le domicile choisi en France par chacun d'eux.⁴¹

À cette recommandation, le lecteur et commanditaire du rapport (Pierre Guesde) commente, plume à la main : « il le fait⁴² ». Si ces listes sont transmises, les archives du CAI n'en donnent pas de preuve systématique. Mais la lenteur des communications et les failles structurelles, notamment la possibilité pour les compagnies d'exploiter la main-d'œuvre sans l'enregistrer, entraînent une méconnaissance par le CAI des personnes débarquant, et donc l'impossibilité d'exercer un contrôle rigoureux.

Nonobstant cette remarque du résident supérieur, il apparaît à la comparaison des rapports de Dupuy en 1924 et de Gaston Budin en 1925 que les capacités d'identification du CAI n'atteignent pas les objectifs de ses plus hauts cadres. Pour autant, un tel travail d'identification est bel et bien fait, et les séances d'identification, appareil photographique et toise à l'appui, réunissant des dizaines d'originaires d'Indochine dans un premier temps, puis d'Afrique à partir de la deuxième moitié des années 1920, attestent de la progressive mise en place d'un guichet de la mobilité impériale à Marseille.

Ce guichet a cependant des ratés, et le maillage de l'institution marseillaise est lâche. Léon Josselme se plaint en particulier à sa hiérarchie du manque de rapidité et de clarté dans les communications entre les divers services, et décrit de longues attentes en gare Saint-Charles où il est censé accueillir certains indigènes arrivant à Marseille.

Je me permets de vous suggérer, monsieur le directeur, l'intérêt qu'il y aurait à ce que tous les indigènes dont le CAI à Marseille, a à s'occuper, soient directement adressés à nos services, 132, rue Paradis, avec une lettre qui serait la confirmation d'instructions antérieures. Nos attentes en gare, outre qu'elles absorbent un temps précieux, présentent de nombreux inconvénients, car, le plus souvent, les indigènes

⁴⁰ *Ibid*, p. 8

⁴¹ *Ibid*, p. 9.

⁴² *Ibid*, p. 9, note marginale.

recherchés, qui ne nous sont pas connus, échappent à la meilleure attention dans une gare aussi importante que celle de Marseille.⁴³

Enfin, à Paris, le CAI a également une fonction de guichet puisqu'il enregistre les sollicitations de délivrance de pièces d'identité émises par des impérialisés. C'est par exemple le cas de Léopold Sédar Senghor. En France depuis octobre 1928, puis boursier de l'AOF au lycée Louis le Grand, il s'adresse au CAI le 11 avril 1931 afin d'obtenir un tel document :

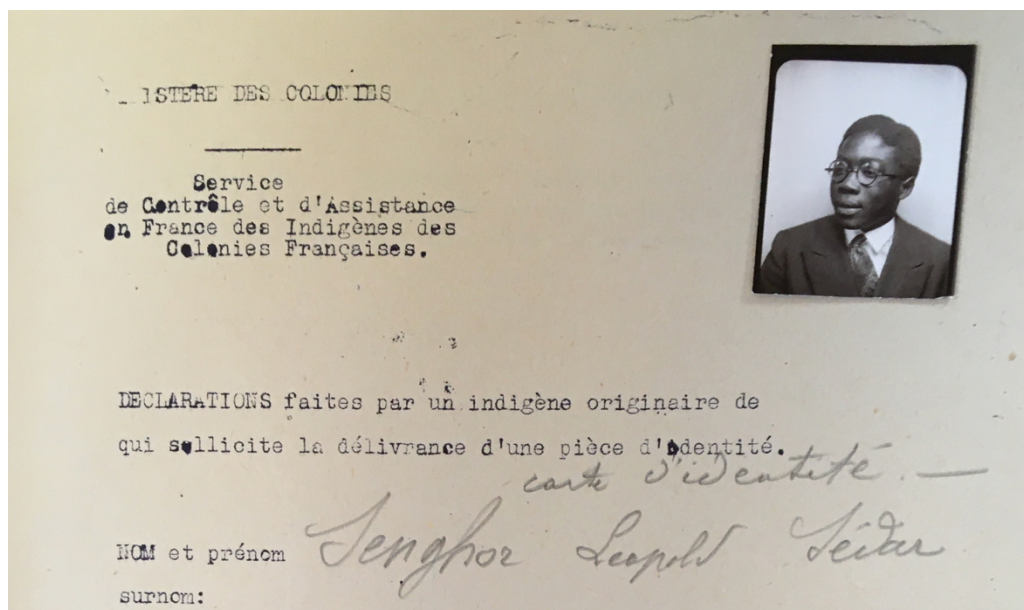


Figure 25 : Demande de Léopold Sédar Senghor⁴⁴.

Le bureau de Marseille comme celui de Paris jouent ainsi un rôle accessoire de guichet. Mais il s'avère, dans une certaine mesure, contesté.

1.1.1.3 Un guichet contesté : la controverse de 1928

Comme l'évitement de la surveillance par des personnes observées par le CAI, les formes de résistances suscitées par cette fonction de guichet de la mobilité maritime impériale ne peuvent qu'être supposées, extrapolées de détails ou d'indices. Néanmoins, une controverse parlementaire en janvier et février 1928 donne de la visibilité aux critiques du guichet. C'est le député communiste Jacques Doriot qui, le 26 janvier 1928, adresse sous couvert de la présidence de la Chambre au ministre des Travaux publics des précisions et des explications au

⁴³ ANOM, FM, 1SLOTFOM/30, Léon Josselme à Albert Duchêne, 7 juin 1926.

⁴⁴ ANOM, FM, 15SLOTFOM/303/5735 (Léopold Sédar Senghor).

sujet du fonctionnement de l'antenne marseillaise du CAI. Les questions abordent, dans un premier temps, les aspects financiers de la délivrance des livrets de navigation :

1 – Étant donné que les marins français obtiennent le premier fascicule de navigation gratuitement, comment se fait-il que les services de surveillance et de contrôle des Indochinois font payer aux marins indochinois 5 francs pour ce même fascicule ?

2 – Comment il se fait que le duplicata dudit fascicule, payé par les marins français 2f50 est payé par les Annamites dans les mêmes bureaux une somme non fixe variant entre 10 et 20 frs.⁴⁵

Le député communiste remarque une autre différence faite entre navigateurs citoyens et sujets, et demande pourquoi le livret de ces derniers fait figurer l'appréciation du capitaine sur les services rendus par le marin « alors que la loi française interdit formellement⁴⁶ » cette pratique. Les questions sont suffisamment embarrassantes pour que les acteurs concernés se renvoient alors la balle : le ministre des Travaux publics (André Tardieu) interroge son homologue des Colonies (Léon Perrier)⁴⁷, qui demande à son directeur des Affaires politiques (Albert Duchêne), qui se tourne vers le délégué du CAI à Marseille (Léon Josselme). Léon Josselme s'efforce alors de répondre point par point à l'interpellation et de justifier ses pratiques :

1 – La délivrance des permis provisoires de naviguer s'effectue à Marseille d'accord avec l'Inscription maritime de ce port (en vertu des accords interministériels du 2 juillet 1923). La somme réclamée aux bénéficiaires indochinois qui était de 5 frs, et qui est actuellement de 10 frs, représente les frais matériels de photographie. Les services du CAI n'ayant pas de crédit adéquat pour le fonctionnement d'un service photographique ont recours à un photographe pour les livraisons des vignettes indispensables, face et profil, d'un modèle uniforme.⁴⁸

Sa réponse à la deuxième question est du même ordre : le prix du premier permis provisoire est de 10 francs, car établi lors de séances collectives, tandis que le duplicata exige un rendez-vous individuel, et donc la venue d'un photographe spécialement pour l'occasion. Les sources disponibles ne disent pas si Jacques Doriot adhère à cette explication peu convaincante dans le sens où des demandeurs de duplicata pourraient être intégrés aux séances d'identification. Léon Josselme conclut ainsi qu'à « l'exception des frais matériels plus haut

⁴⁵ ANOM, FM, 10SLOTFOM/1, Question écrite n°14928, Jacques Doriot à Léon Perrier.

⁴⁶ *Ibid.*

⁴⁷ ANOM, FM, 10SLOTFOM/1, Le ministre des Travaux publics au ministre des Colonies, 31 janvier 1928.

⁴⁸ ANOM, FM, 10SLOTFOM/1, Léon Josselme au ministre des Colonies, 3 février 1928.

spécifiés se rapportant à la photographie, la délivrance à Marseille du permis provisoire d'embarquer (jaune) est absolument gratuite⁴⁹ ».

Sa réponse quant aux observations écrites des capitaines montre quant à elle combien l'articulation du droit colonial et national trouve en métropole une illustration de ses apparentes contradictions : délivrés en Indochine, les livrets bleus (permis de naviguer définitifs) sont régulés par l'arrêté du 11 juillet 1921 du Gouverneur général⁵⁰. Ils portent la mention de l'appréciation de leurs employeurs car répondant à la norme coloniale, tandis que les livrets jaunes (permis de naviguer provisoires) délivrés par le CAI ne comportent pas cette catégorie d'information. Léon Josselme en profite pour réaffirmer les distinctions légales entre navigateurs citoyens et sujets.

Entre ces différentes questions, la troisième – la plus courte – est celle qui mène Léon Josselme à répondre le plus longuement. « Pourquoi ces marins sont fouillés à ce bureau⁵¹ » marseillais du CAI ? Léon Josselme commence par répondre que « Les marins ne sont pas fouillés au Service du CAI ni à l'Inscription maritime où se fait la majeure partie des identifications⁵² ». Mais il y a un mais :

Il est simplement prescrit aux demandeurs de communiquer les papiers dont ils sont porteurs. Cette précaution, dans la seule pensée de respecter scrupuleusement le mode de transcription de la langue annamite fort complexe. Il s'agit, en effet, puisque les déclarations des intéressés sont adressées en Indochine, de noter sans la moindre erreur, la filiation, l'orthographe des noms et des lieux cités par les demandeurs, afin de permettre une complète vérification par les Autorités administratives en Indochine.

La prononciation est également un facteur de graves erreurs. Tel indigène du Nord, du Centre, du Sud, a une façon particulière de prononcer plus ou moins gutturale, qui est de nature à faire écrire avec une accentuation différente, le même mot.

C'est pour obvier à ces inconvénients qu'il est recommandé aux Indochinois de communiquer les papiers dont ils sont porteurs. C'est grâce à cette élémentaire précaution que depuis 1923 aucune erreur n'a été signalée au détriment des marins indochinois.⁵³

Si la réponse est intéressante dans la mesure où elle témoigne de certaines difficultés rencontrées par le CAI de Marseille dans sa mission d'identification, elle témoigne en creux de pratiques intrusives. De fait, Léon Josselme justifie par le besoin d'une documentation les

⁴⁹ *Ibid.*

⁵⁰ Voir *supra*.

⁵¹ ANOM, FM, 10SLOTFOM/1, Question écrite n°14928, Jacques Doriot à Léon Perrier.

⁵² ANOM, FM, 10SLOTFOM/1, Léon Josselme au ministre des Colonies, 3 février 1928.

⁵³ *Ibid.*

éventuelles fouilles – qu’il ne consentira pas à appeler ainsi. En effet, toute sa réponse consiste en une justification du geste qu’il se défend pour autant de faire. La teneur de la question, mise en regard avec cette réponse, peut mener à l’hypothèse raisonnable de fouilles régulières dans les locaux du CAI, reposant la question de la contrainte physique potentiellement exercée par le CAI dans l’exercice de ses fonctions⁵⁴. De plus, à l’époque du SR du CGTI, les textes confidentiels sur le fonctionnement du service étaient moins discrets :

Bien placé, au port d’arrivée et de départ des paquebots indochinois, il [au bureau de Marseille] est à même de provoquer des ordres tendant à hâter ou à retarder certains départs. Il lui est facile de faire procéder à des fouilles ou à des arrestations.⁵⁵

Au-delà de cette contestation politique relativement explicite, des formes de contournement des guichets coloniaux portuaires se remarquent au fil de l’archive. Les indicateurs confessant leur parcours à un officier traitant témoignent ainsi sans complexe de leurs voyages clandestins et de leur évolution loin des regards indiscrets dans les ports français. L’agent Thomas a ainsi un livret de marin considéré comme peu fiable par le CAI. Pire, l’agent Jacques avoue s’être embarqué clandestinement à Saïgon, caché dans un buffet des cuisines d’un paquebot à destination de la France puis déguisé en mousse. Arrivé à Marseille, il raconte être descendu avec les navigateurs et avoir été « nullement inquiété par la Police⁵⁶ ».

Ces fonctions de guichet peuvent être intégrées plus largement aux fonctions d’assistance auxquelles prétend le CAI. Mais en termes d’assistance, de l’avis même de ses agents, bien peu est accompli au service.

1.1.2 Assister

1.1.2.1 La chimère de l’assistance impériale

La mission d’assistance du CAI, quoique mentionnée dans le nom de l’institution, est en effet une arlésienne, connue par les agents du service qui semblent s’en accommoder. Dans les fonds SLOTFOM, il n’existe tout simplement pas de sous-série consacrée à ce volet des missions du CAI, ni même véritablement de carton documentant exclusivement cet aspect de ses activités. Les catégories de l’administration ayant été respectées au moment du classement

⁵⁴ Voir *infra*.

⁵⁵ ANOM, FM, 1SLOTFOM/4, d, Note d’ensemble, premier semestre 1920, p. 4.

⁵⁶ ANOM, FM, 1SLOTFOM/1, Entrevue avec l’agent Jacques, 19 octobre 1931.

du fonds, cette absence trahit les préoccupations et le fonctionnement du CAI : d'assistance, il n'est structurellement pas question au CAI.

Cette lacune est déplorée par les cadres du CAI eux-mêmes, qui regrettent de ne pas avoir les moyens humains et financiers de mener à bien cette mission. Certains vont même jusqu'à plaider pour un renforcement de cette assistance, considérant qu'elle constitue, avec la surveillance, la deuxième jambe du maintien de l'ordre. C'est ce qu'exprime très explicitement Gaston Budin lors de son rapport de 1925 sur l'organisation du CAI, tout en ne l'appliquant pas et sans porter de proposition de changement structurel :

Dans ma pensée, l'assistance en élargissant son champ d'action devrait permettre de restreindre le domaine où le Contrôle est contraint de s'exercer : s'il y avait moins d'indigènes aigris, il y en aurait moins à défendre – souvent trop tard – contre les tentatives mauvaises et moins aussi à surveiller, parce qu'ils sont déjà passés à l'ennemi ; l'assistance pourrait jouer mieux qu'aujourd'hui le rôle d'un contrôle préventif. [...] à [son] sens, des deux rôles que le service aurait à jouer, un seul, le moins bienveillant peut-être, est actuellement tenu avec quelque efficacité par le CAI : celui-ci se ressent vraisemblablement trop encore d'avoir été dans le passé ce que les circonstances voulaient qu'il fût, un organe spécifiquement destiné à surveiller les travailleurs et soldats indigènes.⁵⁷

Cette conception de l'assistance s'intègre précisément à la vision impériale défendue par Albert Sarraut et les radicaux pendant l'entre-deux-guerres mondiales. Pétrie de l'idée d'une inégalité raciale pouvant être compensée par la perfectibilité universelle – quoiqu'inégalement répartie – de l'être humain, cette conception est couchée par écrit dans le livre-manifeste d'Albert Sarraut⁵⁸. L'idée de mission civilisatrice se confond alors avec celle de mise en valeur non seulement des terrains coloniaux dont la potentialité n'est pas pleinement exploitée par les indigènes, mais aussi des indigènes eux-mêmes. Le volet d'assistance de l'activité du CAI se fonde ainsi dans la conception d'une mission civilisatrice qui se conçoit elle-même comme une politique sociale, mais sans en avoir les moyens⁵⁹. L'assistance reste pour le CAI un objectif vague, un discours, sans que concrètement des actions d'ampleur soient entreprises. En guise d'assistance, le CAI ne propose que de menus secours, et de rares coups de main, véritables pansements sur des jambes de bois.

Précisément, pour Gaston Budin, le constat de l'incapacité du CAI à remplir sa mission d'assistance n'ouvre pas la voie à de longs développements ni même à des propositions concrètes, chiffrées, ni *a fortiori* à un calendrier précis. Il déplore seulement de ne pas avoir le

⁵⁷ ANOM, FM, 1SLOTFOM/4, mission Budin, 1925, p. 30.

⁵⁸ Albert Sarraut, *La Mise en valeur des colonies françaises*, op. cit.

⁵⁹ Alice L. Conklin, *A Mission to Civilize*, op. cit.

temps, le personnel et le budget à consacrer à la question, et formule simplement une vague recommandation de visiter plus régulièrement les groupements d'étudiants impérialisés et de chercher autant que possible à jouer le rôle de médiateur entre les administrations et les impérialisés de métropole. La question de l'assistance n'est ainsi évoquée, dans ce rapport que trois pages (p. 29-31) sur 38, le reste étant très largement consacré à la surveillance, à l'identification des navigateurs, et au personnel du service. Plus symptomatique encore de cette relégation de l'assistance, après avoir souligné son importance dans le maintien de l'ordre impérial, Gaston Budin la repousse aux calendes grecques en concluant par un constat de fait de la limite et de l'orientation du service :

À mon sens, des deux rôles que le service aurait à jouer, un seul – le moins bienveillant – peut-être est actuellement tenu avec quelque efficacité par le CAI : celui-ci se ressent vraisemblablement trop encore d'avoir été dans le passé ce que les circonstances voulaient qu'il fût, un organisme spécifique destiné à surveiller les travailleurs et soldats indigènes, venus d'une de nos colonies.⁶⁰

Aussi, Gaston Budin est relativement réaliste quant au fonctionnement et aux orientations du service dont il a la tête. Les quelques requêtes dont témoignent les archives du CAI confirment la marginalité de l'assistance dans le travail de ses agents. Faut-il en conclure que l'assistance n'est que le prétexte de la surveillance ? Pas nécessairement, dans le sens où la philosophie politique sous-tendant le rapprochement des deux termes fait système⁶¹ : les politiques sociales sont même l'une des principales justifications de l'impérialisme français dans ces décennies et les deux volets sont imbriqués, comme le souligne Gaston Budin. Il n'y a ainsi pas de démarche consciente de mise en avant de l'assistance sociale pour faire accepter la répression coloniale, les deux étant considérés comme les deux faces d'une même pièce. En revanche dans la pratique, l'aspect répressif est davantage mis en avant, du fait des origines du service, de la formation de ses cadres, leur évolution en relative autonomie, leur cooptation mutuelle, et l'ensemble des références et des codes qu'ils partagent⁶².

1.1.2.2 La question de la distribution des bourses scolaires

Si le CAI ne remplit pas de fonctions d'assistance, c'est que cette notion même relève plus, dans la philosophie politique coloniale de l'époque, d'une attitude paternaliste et caritative

⁶⁰ ANOM, FM, 1SLOTFOM/4, mission Budin, 1925, p. 31.

⁶¹ Alice L. Conklin, « Colonialism and Human Rights, A Contradiction in Terms? The Case of France and West Africa, 1895-1914 », *The American Historical Review*, n°103, vol. 2, 1998, p. 419-442.

⁶² Mais aussi du fait de l'existence d'une nébuleuse institutionnelle de l'assistance coloniale qui ferait d'un service d'assistance un doublon. Voir *supra*.

que d'actions concrètes. Ce constat peut s'observer avec acuité en ce qui concerne les étudiants indochinois en France. Les cadres du CAI observent les étudiants avec un double regard. D'une part, les impérialisés qui font leurs études dans l'Hexagone sont conçus comme des enfants de l'élite impérialisée, promis à des carrières de fonctionnaires, de collaborateurs de la colonisation. En ce sens, ces étudiants sont prometteurs pour l'empire, peuvent constituer des appuis futurs, des preuves de l'éducation impériale et des justifications de fait du bien-fondé impérial. D'autre part, par l'éducation en France, la fréquentation des milieux urbains, d'intellectuels critiques et de militants, par l'expérience de la métropole, de ses libertés, mais aussi de ses vexations racistes, loin des cadres rassurants de la famille et du territoire d'origine, ces étudiants seraient particulièrement propices à devenir critiques de la colonisation. Promis à retourner occuper des fonctions plus ou moins prestigieuses dans l'empire, la maîtrise de l'intimité des convictions de ces étudiants est un enjeu majeur pour les colonisateurs.

Or en ce qui concerne l'assistance aux étudiants en France, le programme du CAI est pour le moins modeste et flou. Premièrement, sa connaissance même des milieux d'indigènes étudiants laisse à désirer : les effectifs indigènes des établissements d'enseignement sont relativement mal connus⁶³.

Mais de plus, les attributions mêmes du CAI sont floues, voire confondues avec le contrôle et la surveillance. Le CAI est ainsi « chargé de la direction générale en France de tous les sujets et protégés indochinois qui poursuivent leurs études en France aux frais des différents budgets de l'Indochine⁶⁴ ». Plus spécifiquement et de manière plus factuelle, cette mission recoupe la possibilité de choisir l'internat ou l'externat pour ces étudiants, la centralisation de leurs notes et appréciations pour transmission au Gouvernement général de l'Indochine. De la même manière, leurs parents sont encouragés à « s'adresser au Service de Contrôle et d'Assistance des Indigènes dépendant du Département des Colonies chaque fois que ces jeunes gens ne donnent pas satisfaction à leur famille ou même chaque fois que celle-ci éprouve quelque inquiétude à leur sujet⁶⁵ ».

Or même pour cette mission spécifique de « tutelle morale⁶⁶ » des étudiants, dont l'application concrète est la distribution des bourses scolaires attribuées par le Gouvernement général, les attributions du CAI vont vite être revues à la baisse. Le 12 novembre 1925, un arrêté du résident supérieur du Tonkin renouvelle pour l'année scolaire 1925-1926 la bourse

⁶³ Voir Sara Legrandjacques, *Voies étudiantes*, op. cit.

⁶⁴ Arrêté du Gouverneur général de l'Indochine, 1^{er} décembre 1924, *Bulletin administratif du Cambodge*, p. 1217.

⁶⁵ Circulaire du Gouverneur général de l'Indochine aux chefs de l'administration locale, 8 janvier 1926, *Bulletin administratif du Tonkin*, p. 188.

⁶⁶ C'est l'expression consacrée dans l'ensemble des textes normatifs.

pour cet étudiant. L'arrêté précise que « cette bourse [...] sera payée à Toulouse par les soins du Chef du Service de Contrôle et d'assistance des indigènes des Colonies françaises à l'office colonial⁶⁷ ». La formule n'est très probablement pas suivie de faits, le chef du CAI n'allant pas se déplacer à Toulouse pour remettre des bourses qui peuvent sans difficulté être gérées par l'office colonial de cette ville. Quelques années plus tard, la formulation est même définitivement effacée par un nouvel arrêté correctif. Celui-ci stipule :

Au lieu de : « Ces bourses ... seront payées par les soins du Chef du Service de Contrôle et d'assistance des indigènes des colonies françaises à l'Office colonial ... »

Lire : « Ces bourses ... seront payées par les soins du Chef du Service d'Assistance morale et intellectuelle des Indochinois en France, 20, rue de la Boétie, Paris (8^e) ». ⁶⁸

Ainsi, même à Paris, le CAI ne joue plus le rôle de guichetier de l'assistance, désormais attribué au SAMI, créé en juin 1927. D'assistance, le CAI n'a plus que le titre.

Si ce n'est l'assistance et l'administration des mobilités impériales en métropole, le principal rôle du CAI est donc celui qui relève du contrôle. Ce contrôle prend diverses formes : visites de groupements de travailleurs et tirailleurs dans les années 1915-1924, filatures, gestion d'indicateurs et établissement de dossiers individuels et collectifs de surveillance, correspondance de rapports quotidiens et de notes de synthèse avec les interlocuteurs habituels (services de Sûreté métropolitains et coloniaux, ministères de l'Intérieur, des Colonies, présidence de la République, gouvernements généraux). Afin de comprendre les conditions d'exercice de cette mission de surveillance, il s'agit maintenant de se pencher sur les lieux de travail des officiers traitants et leur environnement le plus concret afin de comprendre le terrain d'exercice de leurs pratiques.

⁶⁷ Arrêté du résident supérieur au Tonkin, 12 novembre 1925, *Bulletin administratif du Tonkin*, p. 2974.

⁶⁸ Arrêté du résident supérieur au Tonkin, 28 décembre 1931, *Bulletin administratif du Cambodge*, p. 81.

1.2 Les lieux, le matériel, les gens

1.2.1 Le maillage territorial

1.2.1.1 Les tournées d'information : entre pratique coloniale et enquête sociale

Si les recherches ayant mobilisé les documents produits par le CAI ont souligné l'existence bien distincte du bureau de Marseille et de celui de Paris, la question du maillage territorial du CAI a été relativement éludée. Pourtant, ce maillage peut surprendre, et surprend au cœur du CAI lui-même. En effet, il ne répond pas à la géographie de l'immigration impériale en métropole⁶⁹. L'implantation de l'immigration impériale en métropole est polycentrique. Elle implique des foyers migratoires (essentiellement ouvriers) importants dans les ports de l'ouest et du nord du pays (Bordeaux, Nantes, Le Havre, Dunkerque) et méditerranéens (Marseille, Toulon, dans une moindre mesure Nice, Aix-en-Provence). Paris constitue bien sûr le principal de ces centres, à la fois ouvrier et étudiant. D'autres villes ont une importance secondaire : Toulouse, Lyon, par exemple. Enfin, certains foyers sont, temporairement, issus de la concentration de travailleurs ou de soldats pendant la Grande Guerre : c'est par exemple le cas de Fréjus⁷⁰.

Si le CAI n'a de locaux qu'à Paris et Marseille, ceci ne l'empêche pas de mener – en particulier au début de la période – des missions en dehors de ces deux villes, voire des frontières nationales. C'est le modèle de la tournée, investi par les administrateurs coloniaux dans les Cercles, mais ayant déjà une longue histoire métropolitaine, qui fait office de norme de travail pour les contrôleurs du CGTI jusqu'à 1923⁷¹. Ce modèle ne permet pas une présence pérenne ni une identification durable de l'institution. Il est cependant l'outil utile pour le CGTI pour prendre la température d'un groupement sans y investir des moyens importants. Ces enquêtes particulières concernent essentiellement des groupements militaires. Grasse, Fréjus, Nice et Marseille sont visitées par l'administrateur Dupuy en 1924, le Midi en 1923 par l'administrateur Fauconnier, les groupements de l'armée du Rhin en 1921 par Pierre Guesde puis par Paul Blanchard de la Brosse en 1924, qui visite également cette année Metz et Lille.

⁶⁹ Pour une synthèse sur le sujet, voir Laure Blévis, Hélène Lafont-Couturier, Nanette Jacomijn Snoep, Claire Zalc, *1931 : Les étrangers au temps de l'Exposition coloniale*, op. cit.

⁷⁰ À ce sujet, voir le témoignage de Lucie Cousturier, *Des inconnus chez moi*, op. cit.

⁷¹ Pierre Karila-Cohen, *L'État des esprits : L'invention de l'enquête politique en France*, Rennes, Presses universitaires Rennes, 2008.

L'administrateur Gigon-Papin rend quant à lui compte de ses visites dans le Sud-Est en 1921, à Châteauroux, Clermont-Ferrand, Nantes, le Havre, Rennes, Rouen, Bordeaux et Toulouse en 1922. Le général Mangin rédige quant à lui en 1923 un rapport sur le Corps d'armée colonial, l'administrateur Touzet sur les Places de l'Est en 1924 et Vinay sur les Places de l'Est et du midi en 1923 et 1924, et Raoul Buffel du Vaure sur le camp retranché de Paris en 1924. L'administrateur Bonamy communique également un rapport sur les troupes coloniales au Maroc en 1923⁷².

Cette pratique de la tournée d'inspection est instaurée dès la guerre⁷³. Le contrôleur Bosc effectue ainsi de nombreuses visites de groupements qui donnent systématiquement lieu à un rapport de plusieurs pages. Lorsqu'il se déplace, c'est souvent pour faire le point sur des tensions spécifiques, et chercher à en sortir. En juin 1917, c'est ainsi lui qui documente par une note secrète de cinq pages les « incidents survenus à Saint-Ouen⁷⁴ ». Un mois plus tard, il planche sur les « incidents survenus entre soldats français et tirailleurs indigènes⁷⁵ » dans la région de Verdun ou l'enquête sur les « incidents⁷⁶ » de la poudrerie de Saint-Médard en octobre 1917 qui opposent des tirailleurs sénégalais et des travailleurs indochinois.

Mais le contrôleur Bosc fait aussi des inspections plus routinières, ayant pour objectif de contrôler les conditions de travail et d'existence des travailleurs indochinois. Il visite ainsi la poudrerie de Bergerac puis d'Angoulême en août 1916, celle de Toulouse en septembre 1916, celle de Salins-de-Giraud, de Saint-Chamas et de Sorgues en mai 1917, puis de Bassens en octobre. Il rend également visite aux groupements des travailleurs tonkinois de Vitry-sur-Seine en mars 1917, aux constructions navales de La Ciotat en avril, aux ateliers à Chaville-Vélizy toujours en mai, à l'école d'aviation de Pont-Long vers Pau en octobre, ou à l'usine d'aviation militaire de Vélizy-Villacoublay à la fin de l'année. L'arsenal de Toulon en 1917, le Camp du Chapitre dans la Meuse, l'arsenal de Tarbes en 1916 et 1917, la station radiotélégraphique de Lyon en 1917, le dépôt de Marseille en février et avril 1917, sont aussi l'objet de rapports. Enfin, Jules Bosc visite l'hôpital de Bordeaux en mai 1917. C'est donc un total de vingt-trois rapports d'une à quinze pages qui sont rédigés par le seul contrôleur général à l'issue de ses tournées.

Jules Bosc n'est pas le seul contrôleur à rédiger ces nombreux rapports du CGTI. Après lui, le contrôleur Lamarre retourne à la poudrerie de Saint-Médard régulièrement dans les

⁷² ANOM, FM, 1SLOTFOM/10.

⁷³ ANOM, FM, 10SLOTFOM/2, 3 et 4.

⁷⁴ ANOM, FM, 1SLOTFOM/2, Note sur les incidents survenus à Saint Ouen le 4 juin 1917.

⁷⁵ ANOM, FM, 1SLOTFOM/2, Incidents survenus entre soldats français et tirailleurs indigènes, 15 juillet 1917.

⁷⁶ ANOM, FM, 1SLOTFOM/2, Incident Saint-Médard.

premiers mois de l'année 1918. S'il y rapporte de bonnes conditions de vie, le démantèlement d'une fumerie d'opium par le service transparait néanmoins jusque dans la presse bordelaise :

Bordeaux. Du correspondant particulier du « Matin ». À la suite d'une minutieuse enquête, les inspecteurs du service de surveillance des usines de guerre viennent de découvrir, dans un meublé de la rue Courpon, une fumerie d'opium.

Le tenancier du meublé, l'Annamite Nguyễn Van Ba, a été arrêté ainsi que ses quatre compatriotes : Dao Van Tan, Ba Mün, Ban Bian. Nguyễn Chi Tai. Ceux-ci attiraient dans la fumerie des travailleurs coloniaux, lesquels étaient souvent dévalisés pendant leur sommeil ou au jeu. Pipes, lampes, aiguilles, etc., ont été saisies.⁷⁷

Si ces rapports sont nombreux et peuvent mener le CGTI à une idée d'ensemble, le service n'a pas les moyens de les multiplier et de les systématiser. Les aléas de la guerre font aussi qu'en dehors de la période de la mi-1917, ce type de contrôle ne constitue pas une priorité.

Après la guerre, la pratique des tournées vivote puis, après la démobilisation, s'essouffle, tandis que les groupements de travailleurs ferment. Elle est toutefois utilisée par l'officier traitant Jacques Debord en 1930 et 1931 pour assurer une relation avec l'agent Thomas. Ses missions à Dunkerque (1930) et Angers (1931) sont motivés par le double impératif de recrutement et d'encadrement de l'agent et d'approfondissement des connaissances sur les enjeux locaux, au contact des cadres des services de Sûreté locaux, des services coloniaux, des inscriptions maritimes, ou des éphémères services des affaires indigènes en métropole⁷⁸.

⁷⁷ ANOM, FM, 10SLOTFOM/3, contrôleur Lamarre, coupure de presse, non datée, non signée.

⁷⁸ Voir *supra*.

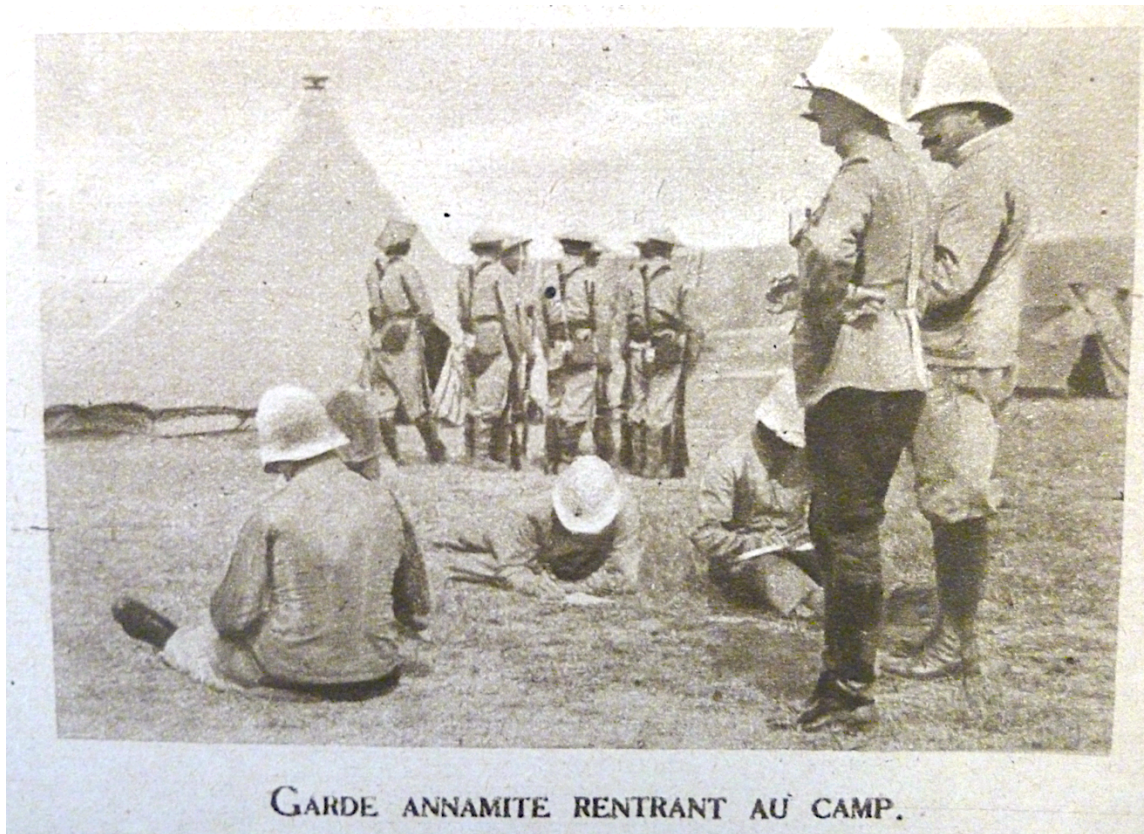


Figure 26 : « Garde annamite rentrant au camp⁷⁹ ».

Les tournées peuvent être catégorisées comme des pratiques coloniales⁸⁰, mais plus largement comme des pratiques de pouvoir. À plusieurs égards, l'enquête légitime le pouvoir. D'une part, elle montre le souci des agents du pouvoir de connaître les conditions concrètes d'existence des assujettis, de se montrer à l'écoute des doléances, et non pas dans un rapport unilatéral d'imposition. D'autre part, elle permet de prendre des décisions en meilleure connaissance de cause, et de les légitimer sur un savoir établi. Il s'agit également pour le pouvoir colonial de montrer aux sujets que ses cadres sont contrôlés et surveillés pour prévenir tout abus de pouvoir, et par là même de garder une certaine mainmise sur ces cadres. En d'autres termes, ce genre d'enquête est un moyen de légitimation du pouvoir⁸¹. Enfin, les rapports produits aux termes de ces enquêtes sont des moyens de légitimer la politique de recrutement de la main-d'œuvre impériale en France. Ces rapports visent en effet à mesurer le

⁷⁹ Jean d'Esme, « L'Indochine et la guerre », *Le Pays de France*, 10 janvier 1918, 5e année, n° 169, p. 7 (coupure de presse conservée dans ANOM, FM, 1SLOTFO/4).

⁸⁰ Véronique Dimier, « Le Commandant de Cercle : un « expert » en administration coloniale, un « spécialiste » de l'indigène ? », *Revue d'Histoire des Sciences Humaines*, n° 10, 2004, p. 39-57.

⁸¹ Vincent Bollenot, « Enquêter pour gouverner... », *op. cit.*, p. 33-36 ; Voir aussi Éric Geerkens, Nicolas Hatzfeld, Isabelle Lespinet-Moret, Xavier Vigna, *Les enquêtes ouvrières dans l'Europe contemporaine : entre pratiques scientifiques et passions politiques*, Paris, La Découverte, 2019.

« rendement⁸² » des ouvriers indigènes, suivant une logique de division raciale du travail, conférant au service un rôle dans la construction d'une économie politique impériale⁸³.

Dans le cas de la surveillance impériale en métropole, la tournée fait pleinement partie du répertoire professionnel des contrôleurs du CGTI, puis administrateurs du CAI, habitués en territoire colonisé de ce genre de pratique sans que ses origines soient strictement coloniales.

1.2.1.2 L'arlésienne de l'extension du CAI

Pendant toute la période d'entre-deux-guerres, donc, le maillage territorial du CAI est faible. En dehors des bureaux de Marseille et de Paris, le CAI ne peut compter que sur quelques agents en dehors de la capitale : Donnat à Arcachon et Bordeaux en 1930, Dupont à Toulouse en 1930 et 1931 ainsi que Martin de 1929 à 1931, Félix et Thomas à Dunkerque en 1930 et 1931, Lucien à Lyon en 1930, Nicolas à Bordeaux en 1931, et Rousseau à Toulouse en 1930-1931. Ces agents produisent, de plus, des informations en quantité et en qualité très inégale. De fait, si le CAI a besoin d'informations relatives à des événements n'ayant rapport ni avec Paris ni avec Marseille, il reste très dépendant de la transmission des informations transmises par la Sûreté.

Pour pallier l'incapacité de diriger efficacement des informateurs et de contrôler les mobilités impériales en dehors des centres de Paris et Marseille, certains administrateurs du CAI appellent de leurs vœux une extension géographique du service, et les investissements nécessaires à l'ouverture de locaux du service dans d'autres villes stratégiques pour son activité : le Havre et Bordeaux⁸⁴, voire également Dunkerque et Cette⁸⁵.

En mars 1924, l'administrateur Dupuy affirme ainsi que « Ce service est incontestablement utile et gagnerait à être étendu aux autres ports français où embarquent des Indochinois : Le Havre, Bordeaux, Dunkerque et Cette⁸⁶ ». Dupuy décrit le contrôle des mobilités indochinoises dans ces villes comme quasiment inexistant, terreau favorable à des mobilités clandestines, potentiellement révolutionnaires.

⁸² ANOM, FM, 10SLOTFOM/3, Rapports sur le rendement de la main-d'œuvre.

⁸³ Laurent Dornel, « L'appel à la main-d'œuvre étrangère et coloniale pendant la Grande Guerre : un tournant dans l'histoire de l'immigration ? », *Migrations Société*, 156, 2014, p. 51-68.

⁸⁴ ANOM, FM, 1SLOTFOM/4, Mission Budin, 1925.

⁸⁵ ANOM, FM, 1SLOTFOM/10, Mission de M. Dupuy à Marseille, Grasse, Fréjus, Aix, Nice, Toulon, 10 mars 1924.

⁸⁶ *Ibidl*, p. 7.

Un an plus tard, Gaston Budin en arrive à la même conclusion, en allant encore plus loin et développant son idée sur trois pages. Gaston Budin a conscience que son idée « n'est pas une idée nouvelle⁸⁷ » et qu'

elle avait été agitée, lorsque le CAI relevait directement des Services militaires, et, en remontant un peu plus dans le passé, on trouve dans le rapport précité du 10 mars 1924 le vœu que le contrôle d'identité établi à Marseille soit étendu au Havre, à Bordeaux, à Dunkerque et à Cette.⁸⁸

Gaston Budin offre cependant une feuille de route argumentée pour la concrétisation de ce projet. Pour lui, le CAI devrait se doter d'une antenne bordelaise et d'une autre havraise afin de parvenir à une connaissance plus fine et à une meilleure maîtrise des mobilités impériales en France, mais aussi pour rendre plus efficace le renseignement politique, et ce même à Paris, dont le mouvement anti-impérialiste est en lien avec des camarades de ces villes. Le programme de Gaston Budin est radical : doter tous les indigènes en métropole, qu'ils soient ou non navigateurs, qu'ils soient ou non originaires d'Indochine, d'un certificat d'identité faisant office de permis de circulation. Les agences de Bordeaux et du Havre devraient dès lors fonctionner sur le modèle de celles de Marseille pour ce qui relève de l'identification et de la documentation des indigènes. Concernant l'organisation concrète du service, l'administrateur propose que Bordeaux soit davantage orienté vers le contrôle « de sa colonie noire⁸⁹ », tandis que le Havre se concentrerait sur la surveillance des Indochinois, conformément aux caractéristiques démographiques de ces ports. Le Gouverneur général de l'AOF devrait donc financer l'agence de Bordeaux, celui de l'Indochine celle du Havre. Les agences mobiliseraient les services locaux de la Sûreté pour recueillir l'essentiel de leurs renseignements, mais emploieraient toutefois « un secrétaire noir⁹⁰ » « et un Annamite au Havre⁹¹ », rémunérés par les Gouvernements généraux respectifs à hauteur de 7200 francs par mois. Gaston Budin ne va pas jusqu'à chiffrer les dépenses de fonctionnement que de telles antennes supposeraient, mais prévoit tout de même le versement d'une indemnité de 6000 francs pour les commissaires spéciaux appelés à y collaborer.

Finalement, à défaut de davantage d'investissement, aucune antenne supplémentaire du CAI ne sera constituée. Le rapport de Gaston Budin ouvre cependant à l'extension des activités du CAI, non pas géographique du point de vue du territoire de la métropole, mais de celui de

⁸⁷ *Ibid.*, p. 23.

⁸⁸ *Ibid.*

⁸⁹ ANOM, FM, 1SLOTFOM/4, Mission Budin, 1925, p. 24-25.

⁹⁰ *Ibid.*

⁹¹ *Ibid.*

l'empire. Il affirme ainsi que les originaires d'autres territoires que l'Indochine ne sont pas suffisamment surveillés par l'actuel service, qui a pourtant dans ses attributions formelles une telle surveillance. Il s'agit donc d'un appel au Gouvernement général de l'AOF au moins, des autres Gouvernements généraux au plus, à financer et à s'impliquer dans le CAI, notamment du point de vue du personnel, afin que le CAI puisse assurer une surveillance politique des Noirs en France.

1.2.2 Géographie urbaine du CAI

1.2.2.1 Le bureau de Marseille

1.2.2.1.1 Au 5, rue Noailles (1915-1923)

À défaut d'ouvrir une antenne à Bordeaux ou un bureau au Havre, le CAI peut compter sur une implantation durable à Marseille. Le service de surveillance colonial y occupe successivement trois adresses. Initialement, le service de contrôle postal marseillais est implanté au 5, rue Noailles, dans le premier arrondissement, dans les locaux de l'Institut colonial. À l'époque, le nord-est de l'actuelle Canebière, entre le boulevard Garibaldi et l'église des Réformés, se nomme alors rue Noailles. Concentrant certaines des demeures les plus riches de la ville, elle est surnommée rue des Nobles, au cœur du quartier d'affaires. Les locaux « spacieux, modernes et confortables⁹² » de cet institut sont « dans un bel immeuble haussmannien⁹³ ».

Les Instituts coloniaux sont des associations privées créées le plus souvent à l'initiative des chambres de commerce locales, cofinancées par la bourgeoisie impériale de ces villes et les municipalités⁹⁴. Il s'agit d'« émanations des milieux d'affaires locaux [qui] constituent des centres de documentation administrative et économique, de propagande, d'enseignement supérieur colonial, de recherches scientifiques et techniques ainsi que des centres de réflexion⁹⁵ ». En 1919, le service du contrôle postal se transforme en SR du CGTI, mais demeure dans les mêmes locaux. Si ses conditions d'attribution n'ont pas laissé de trace dans

⁹² *Ibid*, p. 197.

⁹³ *Ibid*.

⁹⁴ Il existe des Instituts coloniaux à Marseille, au Havre, à Bordeaux à Nancy, à Nice et à Montpellier.

⁹⁵ Laurent Morando, « Les Instituts coloniaux de province (1893-1940) : une action efficace ? », *Publications de la Société française d'histoire des Outre-Mer*, n°6, 2008, p. 195-224, p. 195.

les archives consultées, l'hypothèse de son attribution par la municipalité, dans un contexte de guerre dans lequel l'Institut voit son activité réduite, est la plus vraisemblable.

1.2.2.1.2 Au 132, rue Paradis (1924-1928)

Fin, 1923, le CGTI commence à songer à changer de locaux. Le 28 janvier 1924, le fraîchement rebaptisé CAI est installé au 132 rue Paradis, dans le sixième arrondissement. Un bail de cinq ans est passé avec le propriétaire, Nicolas Gérakis, pour un loyer annuel de 4000 francs. Désormais, Léon Josselme et son équipe y occupent « au 1^{er} étage un appartement très convenable, composé de quatre pièces et d'un cabinet⁹⁶ ». Le logement est en bon état, récemment refait à l'initiative du CAI à grands frais : équipé de deux poêles à bois, du téléphone et de l'électricité, l'appartement est équipé en prises de courant et en plafonniers⁹⁷. Les tapisseries sont refaites, les plafonds repeints en blanc, et un coup de propre général est donné. La plaque et la boîte aux lettres du CAI sont posées, des verrous installés, le tout pour 4000 francs⁹⁸.

Les appartements du CAI au 132, rue Paradis, s'organisent désormais de la façon suivante :

⁹⁶ ANOM, FM, 1SLOTFO/7, dossier « Soldes du personnel », « Note sur la création et le fonctionnement du service de contrôle et d'assistance à Marseille », 20 septembre 1925.

⁹⁷ ANOM, FM, 1SLOTFO/7, dossier « Soldes du personnel », « Note sur la création et le fonctionnement du service de contrôle et d'assistance à Marseille », 20 septembre 1925.

⁹⁸ ANOM, FM, 1SLOTFO/10, Mission de M. Dupuy à Marseille, Grasse, Fréjus, Aix, Nice, Toulon, 10 mars 1924 ; et ANOM, FM, 1SLOTFO/5, Note de l'agent Jolin, 23 novembre 1923.

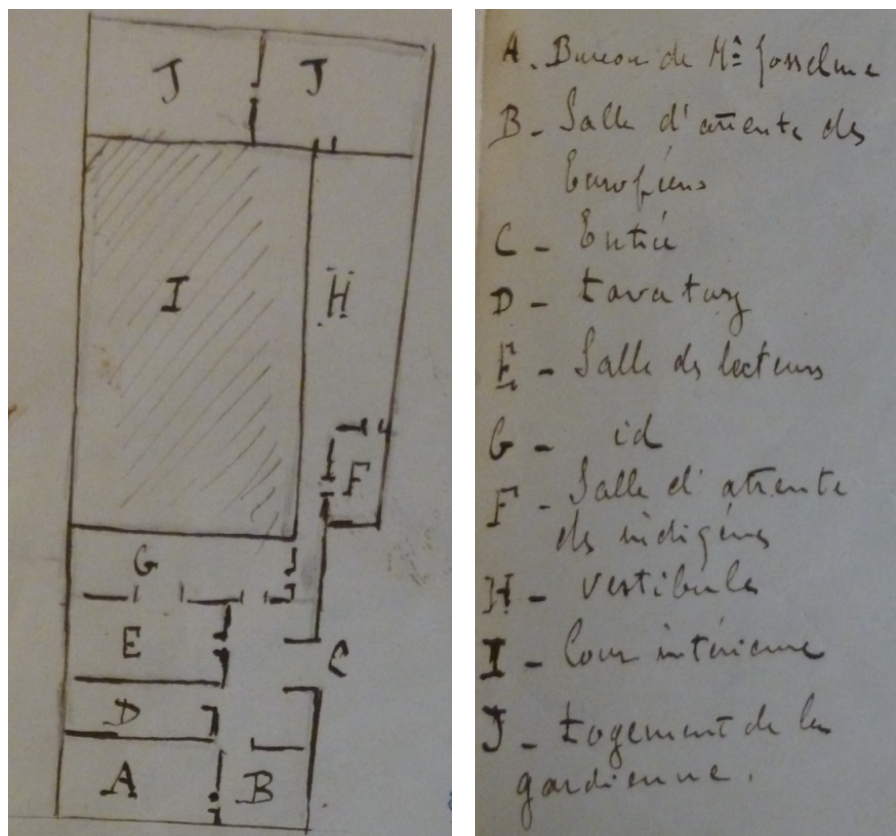


Figure 27 : Schéma du bureau de Marseille, 132 rue Paradis⁹⁹.

La disposition de l'espace reflète la conception coloniale du service : une « salle d'attente des indigènes¹⁰⁰ » est ainsi distincte de la « salle d'attente des Européens¹⁰¹ », qui ne la côtoie même pas. Une ségrégation impériale est ainsi organisée dans l'espace. Le bureau de Léon Josselme côtoie cette dernière, laissant supposer que les Européens susceptibles de se rendre au service sont essentiellement d'autres fonctionnaires impériaux ou policiers de Marseille, ou encore des employeurs de main-d'œuvre impériale.

Les archives du service sont rangées dans le bureau de Léon Josselme, et « l'ordre le plus complet [y] règne¹⁰² ». Ces documents sont classés dans une « une armoire solide avec

⁹⁹ ANOM, FM, 1SLOTFOM/10, Mission de M. Dupuy à Marseille, Grasse, Fréjus, Aix, Nice, Toulon, 10 mars 1924. Transcription des notes manuscrites : « A. Bureau de M. Josselme ; B. Salle d'attente des Européens ; C. Entrée ; D. Lavatory ; E. Salle des lecteurs ; G. id ; F. Salle d'attente des indigènes ; H. Vestibule ; I. Cour intérieure ; J. Logement de la gardienne. Dans le document original, la légende est sous le schéma.

¹⁰⁰ *Ibid.*

¹⁰¹ *Ibid.*

¹⁰² ANOM, FM, 1SLOTFOM/7, dossier « Soldes du personnel », « Note sur la création et le fonctionnement du service de contrôle et d'assistance à Marseille », 20 septembre 1925.

fermeture résistante¹⁰³ » d'un bois blanc vernis. Le bureau est par ailleurs confortablement meublé par le mobilier personnel de son délégué¹⁰⁴.

Malgré les confortables habitudes de travail prises dans ce local, le CAI doit à nouveau déménager, à l'été 1929 à cause d'un contentieux opposant le propriétaire du 132, rue Paradis, désirant vendre son bien ou au moins en réévaluer le loyer face à la forte inflation, et l'institution du ministère des Colonies.

1.2.2.1.3 Au 60, rue de la Joliette

Le 1^{er} juillet 1929, le CAI aménage donc dans le deuxième arrondissement, au premier étage du 60, rue de la Joliette, non loin du service colonial portuaire et de l'hôtel de police en s'installant. Le loyer est désormais de 8000 francs annuels, et le CAI s'engage auprès du propriétaire, M. Tordjeman, à rafraichir l'appartement¹⁰⁵.

Henri Fouque se réjouit de ce déménagement : désormais, les séances d'identification de navigateurs indigènes auront lieu aux messageries maritimes, limitant les allées et venues d'indigènes au CAI. S'il avance que ceci est important pour ne pas « troubler la jouissance paisible de l'immeuble¹⁰⁶ » des autres habitants, révélant des troubles, voire des heurts au CAI. Cette allusion montre le soin apporté par le chef de bureau à conserver le caractère discret de certaines activités de son service.

De plus, son lieu de travail est réorganisé et semble désormais plus confortable et plus spacieux. Derrière un bureau en acajou avec plaque de cristal, le délégué siège sur un élégant fauteuil Thonet, deux fauteuils en cuir avec coussin étant prévus pour ses visiteurs¹⁰⁷. À proximité, un secrétaire et une bibliothèque en acajou à portes vitrées contiennent ses documents de travail. Sur son bureau, l'indispensable téléphone, la nécessaire lampe et l'utile poubelle. Lorsqu'il ne travaille pas à son bureau, Léon Josselme peut aussi s'installer à une table en bois ordinaire, recouverte d'un tapis vert, sur une chaise Thonet certes moins confortable. Au sol, une carquette Jacquart retient la chaleur du poêle dans lequel il détruit les documents qu'il n'archive pas.

¹⁰³ ANOM, FM, 1SLOTFOM/5, note de l'agent Jolin, 23 novembre 1923.

¹⁰⁴ ANOM, FM, 1SLOTFOM/10, Mission de M. Dupuy à Marseille, Grasse, Fréjus, Aix, Nice, Toulon, 10 mars 1924, p. 2.

¹⁰⁵ ANOM, FM, 1SLOTFOM/5, Henri Fouque à M. Tordjeman, 17 juin 1929.

¹⁰⁶ ANOM, FM, 1SLOTFOM/5, Henri Fouque, 7 janvier 1930.

¹⁰⁷ ANOM, FM, 1SLOTFOM/5, Inventaire des objets mobiliers du bureau du CAI à Marseille, 31 décembre 1929.

Dans sa bibliothèque, les lectures de Henri Fouque disent un peu de son univers mental. Des ouvrages conspirationnistes anticommunistes (comme *Les espions rouges*¹⁰⁸ ou *Le communisme aux Indes néerlandaises*¹⁰⁹) y côtoient des écrits communistes (comme le *Manuel élémentaire de communisme*¹¹⁰, *Les colonies et le communisme*¹¹¹, des *Pages choisies de Lénine*¹¹² ou *Dix jours qui ébranlèrent le monde*¹¹³), la presse révolutionnaire (*L'Internationale communiste* du mois d'octobre 1929) et des ouvrages coloniaux (tels qu'un *Atlas colonial* et que le *Dictionnaire Annamite-Français en deux volumes*¹¹⁴).

Dans la salle d'attente, une table équipée du nécessaire à écrire est entourée de quatre fauteuils Thonet. À côté, le bureau de l'adjoint au délégué ressemble fort à celui d'Henri Fouque, équipé du même mobilier (bureau, bibliothèque, fauteuils) en acajou, mais aussi d'une table pour machine à écrire. Les employés subalternes doivent quant à eux se contenter d'un bureau en bois blanc, de tables et d'une armoire en bois ordinaire. Tout le nécessaire à écrire (encriers, machine à écrire Smith Premier Typewriter, cachets) est fourni.

Les nouveaux locaux disposent maintenant d'une salle des archives, équipée de quatre armoires, et du matériel nécessaire au travail : table et chaises, téléphone, recueils des actes normatifs d'Indochine – et non d'Afrique – mais aussi nardigraphe – et ventilateurs. Enfin, dans un débarras, à côté du seau d'ordure et du nécessaire au ménage, un drapeau de France et un drapeau d'Indochine s'empoussièrent¹¹⁵.

Ainsi se dessine le cadre quotidien de l'administration de la surveillance impériale à Marseille.

1.2.2.2 Le bureau de Paris

À Paris, la question de l'installation du CAI est moins complexe étant donnée l'implantation du ministère des Colonies. Après sa création en 1894, le ministère est installé en

¹⁰⁸ Maurice Laporte, *Espions rouges : les dessous de l'espionnage soviétique en France*, France, Librairie de la revue française, 1929. Maurice Laporte est un ancien ouvrier communiste passé au journalisme, et à l'anticommunisme et à l'extrême droite.

¹⁰⁹ John Theodoor Petrus Blumberger, *Le communisme aux Indes néerlandaises*, Paris, édition du Nouveau monde 1929. John Theodoor Petrus Blumberger est un fonctionnaire colonial néerlandais.

¹¹⁰ Comité central du parti, *Le manuel élémentaire de communisme*, 1929.

¹¹¹ Jacques Doriot, *Les colonies et le communisme*, Paris, Éditions Mouton, 1929.

¹¹² Lénine, *Pages choisies (quatre volumes)*, Paris Bureau d'éditions, de diffusion et de publicité, 1926-1929. Sur le BEDP, voir Marie-Cécile Bouju, « Les maisons d'édition du PCF, 1920-1956 », *Nouvelles Fondations*, n°3-4, vol. 7-8, 2007, p. 260-265.

¹¹³ John Reed, *Dix jours qui ébranlèrent le monde*, Paris, Éditions sociales internationales, 1927 (1919 pour l'édition originale en anglais).

¹¹⁴ Jean Bonnet, *Dictionnaire Annamite-Français en deux volumes*, Paris, Imprimerie nationale, 1900.

¹¹⁵ ANOM, FM, 1SLOTFOM/5, Inventaire des objets mobiliers du bureau du CAI à Marseille, 31 décembre 1929.

1910 au croisement de la rue Oudinot et du boulevard des Invalides, dans le septième arrondissement de la capitale. Le bâtiment est l'ancien hôtel particulier d'un des ministres des Affaires étrangères de Louis XVI, le comte Montmorin. L'hôtel de Montmorin est occupé par la congrégation des Frères des écoles chrétiennes jusqu'à la loi Combe de 1904 interdisant l'enseignement congréganiste. La ville de Paris prend possession de l'immeuble en 1905¹¹⁶. Entre 1905 et 1910, le projet d'installation du ministère prend progressivement forme, par l'élaboration de plans, la réalisation de travaux, et, enfin, le transfert des affaires des anciens locaux, au Louvre, jusqu'à l'hôtel de Montmorin. Dès lors, le croisement de la rue Oudinot et du boulevard des Invalides est bien identifié comme le ministère des Colonies¹¹⁷.

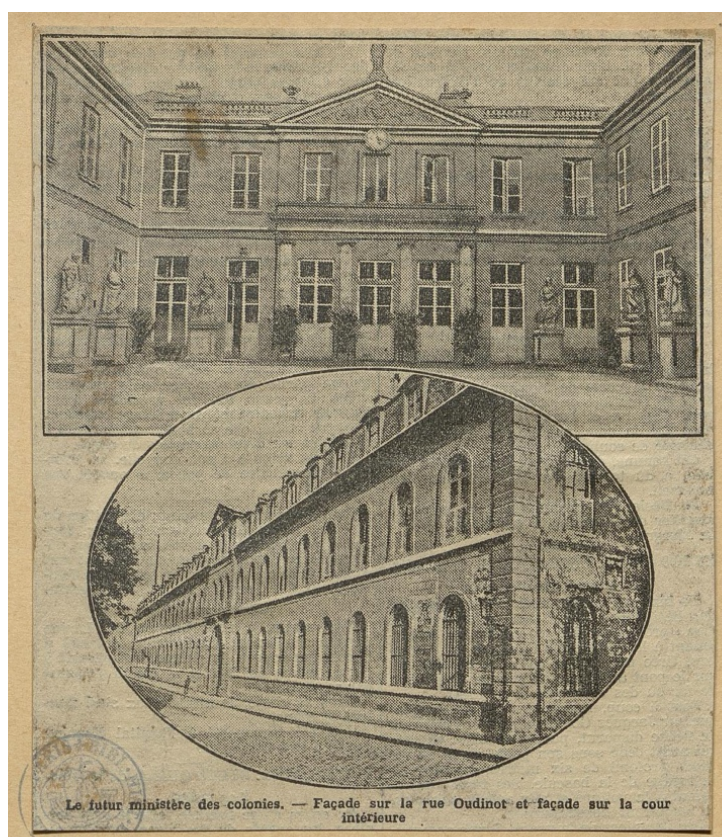


Figure 28 : Façade intérieure (en haut) et extérieure (en bas) du nouveau ministère des Colonies, 27, rue Oudinot, en 1910¹¹⁸.

Le SR du CGTI est installé au rez-de-chaussée du ministère, dans la pièce n°196. Après sa création, le bureau du CAI grimpe les échelons de la hiérarchie symbolique en étant installé

¹¹⁶ Lorraine Decléty, « Le ministère des colonies », *Livraisons d'histoire de l'architecture*, n°8, vol. 2, 2004, p. 23-39, p. 34.

¹¹⁷ L'hôtel de Montmorin reste aujourd'hui le ministère des Outre-mer.

¹¹⁸ Bibliothèque Historique de la Ville de Paris, Recueil iconographique, Rue Oudinot (Paris), 1910.

au premier étage de l'immeuble, pièce n° 26. Le premier étage était en effet celui des appartements du ministre, et par extension celui des activités jugées prioritaires dans la hiérarchie spatiale du ministère¹¹⁹. Dans un premier temps, le SR du CGTI reçoit parfois rue Oudinot, en particulier ses premiers agents. L'agent Jean (Lâm) ou le premier Jacques (Phan văn Mạch) témoignent de leurs rencontres, parfois impromptues, rue Oudinot. L'agent Jean affirme ainsi s'être rendu trois fois au ministère, la semaine de Noël 1919, pour y rencontrer Paul Arnoux, son officier traitant¹²⁰.

Le ministère des Colonies est un lieu connu et fréquenté des informateurs, mais aussi de certains suspects. Nguyễn Ái Quốc lui-même y est convoqué pour s'y faire interroger par Pierre Pasquier, le résident supérieur de l'Annam et administrateur des services civils de l'Indochine. Ainsi, la rue Oudinot gagne une réputation dans les milieux impérialisés de métropole, et l'idée selon laquelle le ministère a ses propres espions ne fait bientôt plus aucun doute.

Ce n'est toutefois qu'en 1939, avec la mise en place du régime militaire de la circulation des indigènes en métropole, que le service de Paris devient un véritable guichet, étant donné sa nouvelle fonction de délivrance de cartes d'identité¹²¹. Mais dès les débuts de la guerre, apparaissent devant les grilles de la rue Oudinot des files d'attente d'hommes – et d'une minorité de femmes – venus chercher leur document ou encore une place dans l'armée française :

¹¹⁹ Lorraine Decléty, « Le ministère des colonies », art. cit., p. 34.

¹²⁰ ANOM, FM, 15SLOTFOM/1, Notes de Jean, semaine du 21 décembre 1919.

¹²¹ Voir *supra*.



Figure 29 : File d'attente devant le ministère des Colonies, 6 septembre 1939¹²².

Contrairement à l'officine de Marseille qui recourt aux services d'un photographe indépendant, le bureau parisien parvient à se doter de son propre laboratoire photographique en juin 1929¹²³. Le coût du laboratoire – plus de 8000 francs, somme équivalente en cette même année à la location annuelle du local de Marseille – est facturé au titre du « Service du contrôle des travailleurs indigènes en France¹²⁴ », variation de l'ancien nom du CAI. Établi dans la pièce 152, au deuxième étage, il n'est pas exclu qu'il soit utilisé par différents services du ministère.

À l'aune de l'étude de la géographie de la surveillance impériale qui précède, une toile territoriale se dessine. Cette toile connaît des lacunes dans le temps et dans l'espace. La pratique des tournées d'administrateurs ayant la charge du contrôle est ainsi essentiellement constitutive du début de la surveillance. Elle tend petit à petit à être remplacée par l'entretien d'un réseau de surveillance plus pérenne, basé sur la communication d'informations produites par des

¹²² Bibliothèque Historique de la Ville de Paris, Recueil iconographique, Rue Oudinot (Paris), 6 septembre 1939.

¹²³ ANOM, FM, 1SLOTFOM/5, sous dossier « installation du laboratoire de photographie ».

¹²⁴ *Ibid.*

services locaux de la Sûreté d'une part, ou sur la direction d'informateurs propres au CAI d'autre part. Le CAI peine toutefois à constituer un réseau durable et aux effectifs d'informateurs satisfaisants en dehors de Paris et de Marseille. Même dans ces deux métropoles, la pérennisation d'un maillage suffisamment étroit est un défi¹²⁵.

Au centre de ce réseau incertain, les bureaux de Paris et de Marseille constituent des pôles structurants. C'est depuis les bureaux en acajou de la cité phocéenne ou depuis le laboratoire photographique de la capitale que s'élaborent les orientations et la documentation de la surveillance impériale. Cette surveillance est métropolitaine dans les deux sens du terme : suivant l'évolution des personnes et groupes qu'elle suspecte dans la métropole impériale, sa géographie est essentiellement métropolitaine. Les rendez-vous donnés sont dans les cafés du centre de la capitale impériale ou aux portes du ministère des Colonies. Elle n'en est pas moins inextricablement liée aux quatre coins de l'empire, tant par ses pratiques que par son personnel, ses fonctions, ou encore ses finances. Cette dernière question est tout aussi structurante de l'activité du CAI et de ses limites.

1.2.3 Les finances de la surveillance

1.2.3.1 La surdétermination indochinoise des finances du CAI

Les finances du CAI sont relativement symptomatiques autant qu'explicatives de l'orientation indochinoise du service. En effet, le Gouvernement général de l'Indochine, historiquement bailleur des fonds du CGTI – et donc de son SR – continue à être le principal financeur du CAI pendant toute sa durée. Pourtant, l'arrêté de création du service stipule bien que « les dépenses afférentes au service [...] sont supportées par les budgets des colonies énumérées ci-dessus¹²⁶ », c'est-à-dire l'Indochine, de l'AOF et de Madagascar, excluant *a priori* l'AEF. Les archives des finances du CAI ne sont pas exhaustives, et seules quelques années pourront être détaillées à titre d'exemple.

L'évaluation du coût du fonctionnement du CAI est faite par le service lui-même, qui adresse en fin d'année les comptes de l'année écoulée ainsi qu'un budget prévisionnel pour l'année à venir. Début 1926, les dépenses du bureau de Marseille sont ainsi évaluées à 72 400

¹²⁵ Voir *infra*.

¹²⁶ Arrêté de création du service.

francs, comprenant 58 800 francs de salaires et 4 000 de loyer¹²⁷. Cette année-là, le Gouverneur général de l'Indochine (Alexandre Varennes) subventionne à hauteur de 116 000 francs le CAI¹²⁸. Les livres de comptes ne permettent pas de savoir précisément la structure du financement et sa répartition entre Colonies, mais ces 116 000 francs représentent l'essentiel des dépenses du service sur une année. Ainsi, en 1935, sur l'ensemble du personnel du bureau de Paris, seuls deux tiers de la solde du chef de service (Geoffroy du Coudret) sont imputables aux budgets de Madagascar et de l'AOF (soit seulement environ 45 000 francs sur 255 000, soit environ 20 % des soldes seulement réglées par les deux colonies réunies, contre 80 % des dépenses assurées par l'Indochine)¹²⁹.

De plus, la répartition de certaines dépenses mensuelles (dépenses de fonctionnement hors salaires et dépenses régulières telles que les loyers, concernant donc principalement des petites dépenses quotidiennes telles que des correspondances exceptionnelles ou de menues rémunérations ponctuelles d'informateurs) peut être détaillée de la façon suivante :

	12.1929	07.1926	12.1926	06.1927	12.1927	06.1928	12.1928	Total
<i>GGI</i>	146,05	583,45	275,05	463,8	939,60	80,70	151,20	2639,85
<i>GGAOF</i>	76,50	241,20	516,50	127,25	220	54	149	1384,45
<i>GGM</i>	27,45	175,65	50	71,75	230,50	11	149	715,35
<i>Total</i>	250	1000,30	841,55	662,80	1390,10	145,70	449,20	4739,65

Figure 30 : Répartition des dépenses modiques semestrielles (sommes exprimées en francs courants)¹³⁰.

L'Indochine assure donc sur cette catégorie de dépenses environ 55 % de l'effort financier demandé par le CAI.

Or le financement du budget de l'Indochine est en partie le fruit de la capitation (essentiellement pour les budgets locaux) et de la taxation de certains secteurs de l'économie – les « trois régies »¹³¹, dont l'État colonial soit exerce directement le monopole, soit le délègue à des acteurs privés – à savoir le commerce du sel, de l'opium ou de l'alcool¹³². En Indochine

¹²⁷ ANOM, FM, 1SLOTFOM/5, Le ministre des Colonies au Service colonial de Marseille, 13 mars 1926.

¹²⁸ ANOM, FM, 1SLOTFOM /7, Rapport au ministre, 22 avril 1926.

¹²⁹ ANOM, FM, 1SLOTFOM/7, Note pour monsieur le chef de Service, 29 mars 1935.

¹³⁰ Tableau réalisé en combinant les données présentes dans les comptes des années 1926 à 1928 (ANOM, FM, 1SLOTFOM/5).

¹³¹ Voir par exemple Patrice Morlat, « L'Indochine à l'époque d'Albert Sarraut », art. cit. Voir aussi Éric Gojosso, « Les institutions administratives de l'Indochine française avant 1945 : un vaste champ de réformes », *Outre-Mers*, n° 396-397, vol. 2, 2017, p. 31-50 ; Chantal Descours-Gatin, *Quand l'opium finançait la colonisation en Indochine : l'élaboration de la Régie générale de l'opium, 1860 à 1914*, Paris, l'Harmattan, 1992.

¹³² La fiscalité de ces trois secteurs représentant environ 30 % des recettes du Gouvernement général.

comme en métropole, c'est donc l'assujettissement fiscal et politique des Indochinois qui assure le fonctionnement de leur propre surveillance, instrument dudit assujettissement.

1.2.3.2 Les fonds secrets

Une partie des transactions impliquant le CAI passe par des fonds secrets : il s'agit de la rémunération des informateurs, ou encore de subventions discrètes. Une partie de ces fonds secrets est déposée sur un compte du CAI à la banque d'Indochine. Le chef de service à Paris dispose ainsi d'un chéquier qui lui permet une relative autonomie, même si tout chèque rédigé doit être justifié. C'est lui qui est de plus en charge de financer l'activité de l'antenne marseillaise, par l'envoi régulier de chèques de plusieurs milliers de francs.

Ces fonds secrets ont une fonction structurelle dans le service, dans la mesure où pour un service de cette nature, ses cadres politiques font l'hypothèse que l'appât du gain est la principale motivation de tout informateur. Or considérant qu'un informateur régulier doit être payé décemment et que le service doit avoir de nombreux informateurs réguliers et quelques irréguliers, ce sont des dizaines de milliers de francs qui transitent par ces fonds secrets chaque année¹³³. En dehors de tout salaire régulier, en 1929, 95 200,87 francs sont alloués au titre de fonds secrets d'État au CAI¹³⁴. Cette même année, le CAI peut compter sur 10 247,07 francs dans ses coffres, et 151 379,13 francs placés à la banque de l'Indochine, disponibles et fructifiant.

La gestion de ces fonds secrets par le CAI au tournant des années 1930, en contexte de volatilité économique et d'incertitudes politiques, consiste à thésauriser de ces sommes :

¹³³ Voir *infra*. Il s'agit de plusieurs centaines de francs, environ 500 francs par exemple en 1925 à Marseille, environ 900 à Paris en 1930.

¹³⁴ ANOM, FM, 1SLOTFOM/5, Fonds secrets d'État en dépôt à la banque d'Indochine.

	1929	1930	1931	1932	1933	1934	1936
FS en banque	95200,87	120921,01	38875,30	2565	2565,57	2565,57	2565,57
FS dans les coffres	10160,52	2523,17	21426,63	171114,03	246339,38	229234	153250,13
FS total	107290,39	125374,18	62232,93	175611,03	250837,95	233733,57	157751,7
Soit part dans les coffres	9 %	2 %	55 %	34 %	98 %	98 %	97 %

Figure 31 : Répartition des fonds secrets du CAI (valeurs exprimées en francs courants)¹³⁵.

L'explosion de la proportion des fonds dans les coffres par rapport aux fonds placés en banque peut s'expliquer par l'instabilité politico-économique, mais offre au chef de service un accès plus immédiat aux ressources du CAI pour mener son travail. Rémunération de la main à la main, possibilité d'organiser des déplacements plus rapides et plus loin et une réactivité accrue sont ainsi permis par l'accès facilité aux liquidités. Le pouvoir de décision et d'action du CAI, c'est-à-dire son autonomie, se trouve ainsi augmenté.

Le CAI est une administration. Cette institution est l'effort du personnel d'État, conçue pour répondre à ses besoins et conformément à ses habitus. Autrement dit, « les espions aussi ont une administration¹³⁶ », avec leurs missions – plus ou moins réalisables, plus ou moins explicitement formulées – leurs locaux, leurs budgets, mais aussi leurs réformes, leurs contestations, leurs échecs, et leurs retours réflexifs. En ce sens, si le renseignement est une administration, et si l'État contemporain se caractérise par son administration, faire l'histoire du renseignement est, avant de faire l'histoire de l'État secret ou profond, faire l'histoire de l'État.

Néanmoins, comme pour la plupart des administrations du secret de l'époque, aucun acte de nomination publié au journal officiel ne cadre l'ensemble du personnel du CAI. Sans même considérer les informateurs (objets de la troisième partie), les cadres du service les plus proches

¹³⁵ Document réalisé à partir de la compilation des données de ANOM, FM, 1SLOTFOM/5, « Fonds secrets en dépôt à la banque d'Indochine ».

¹³⁶ Formule empruntée à Sébastien Laurent, « Pour une autre histoire de l'État. Le secret, l'information politique et le renseignement », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n° 83, vol. 3, 2004, p. 173-184.

du pouvoir politique et les plus assimilés à des élites administratives ne sont eux-mêmes pas mentionnés comme des agents du CAI, mais, par exemple, comme chefs de bureau au ministère des Colonies. Il est aussi plus difficile encore de se faire une idée précise des agents de terrain, officiers traitants et personnel administratif du CAI et de leurs pratiques. C'est pourtant dans l'étude de ces dernières qu'il est possible de connaître la surveillance impériale en action.

2. Pratiques (des) professionnel(le)s de la surveillance impériale

Comme toute administration, le CAI peut compter sur un répertoire de pratiques à la fois générales et spécifiques. Certaines sont inhérentes à toute administration : production écrite, classement de la documentation, production de retours réflexifs sur son activité (rapports de synthèses, notes régulières) destinés à la plus haute hiérarchie. Les pratiques spécifiques sont, elles, relatives à la marge de manœuvre particulière conférée au CAI en particulier, et aux services de renseignements de manière plus générale. Les services de renseignement agissent et justifient leurs pratiques par l'invocation du service de l'État. Dans le cas du CAI, les pratiques sont formellement justifiées par la lutte contre l'anti-impérialisme, contre toute remise en cause de l'empire, conçu comme essentiel à la France.

Pour étudier ces pratiques, il convient tout d'abord de détailler autant que possible le profil des officiers traitants. Au centre de la question administrative, est en effet celle de la constitution d'un éthos administratif, acquis au cours d'une formation spécifique commune¹³⁷. Dans le cas du CAI, s'il n'existe pas de formation unique commune, des capitaux impériaux chez ses cadres ont déjà été soulignés¹³⁸. Il s'agit donc ici de voir si ces capitaux impériaux sont également partagés par le personnel de terrain, notamment les officiers traitants.

La difficulté à retracer l'histoire sociale des officiers traitants du CAI est que leur nomination à ce poste ne relève pas d'une nomination au *Journal officiel* ni de contrats de travail formels. Les archives du service ne conservent que quelques dossiers professionnels, incomplets et hétérogènes. Certains acteurs de premier plan manquent à l'appel. Le cadre du travail dans le service peut par ailleurs être ponctuel, en dehors de tout contrat, voire sans rémunération fléchée spécifiquement pour ce travail. Enfin, rares sont les personnels à travailler plus de quelques années au service, qui connaît une stabilité de ses cadres, mais un

¹³⁷ Sébastien Laurent, « Pour une autre histoire de l'État... », art. cit.

¹³⁸ Voir *supra*.

renouvellement structurel de ses officiers traitants. Leur recrutement s'effectue en effet parmi le personnel des administrations civiles des colonies en congé. La reconstitution de l'organigramme du personnel est donc nécessairement impressionniste, mais il est toutefois possible de dessiner ainsi le paysage général des agents de terrain du CAI.

2.1 Une tension entre fonctions impériales et policières : le SR du CGTI (1919-1923)

Le SR du CGTI s'organise autour de deux protagonistes dont le profil personnel et les habitudes professionnelles constituent un ancrage durable pour le CAI dans ses pratiques et sa définition d'un profil professionnel typique. Dès le SR du CGTI, l'institution doit pouvoir compter sur une double compétence, coloniale et métropolitaine. Les deux agents initiant le SR du CGTI ont en effet pour l'un un profil d'agent du maintien de l'ordre colonial, pour l'autre un parcours de policier. Une tension peut ainsi traverser ce renseignement impérial dans l'Hexagone : si les personnes surveillées sont d'impérialisées, elles n'en évoluent pas moins dans la métropole ; si les suspects sont anti-impérialistes et mènent la lutte avec des camarades des colonies, ils n'en sont pas moins communistes et organisés avec leurs camarades français.

2.1.1 La marque de la Sûreté coloniale

Lors de la création du SR du CGTI, le recrutement d'un profil colonial (dans ces années, un profil indochinois), ayant fait ses preuves dans la Sûreté outre-mer, connaissant la langue et les réseaux militants de la colonie, semble aller de soi. C'est pour cela qu'un agent de la Sûreté indochinoise ayant déjà fait ses preuves est recruté. Paul Arnoux (1886-1978) est un acteur relativement connu de l'historiographie, mais dont le parcours est émaillé d'ellipses. Philippe Franchini¹³⁹, Christopher Goscha et Éric Jennings¹⁴⁰ documentent en partie la seconde moitié de sa carrière, dans les années 1925-1930, alors qu'il est chef de la Sûreté du Tonkin. Stein Tonnesson¹⁴¹ évoque quant à lui sa fidélité au régime de Vichy dans les années 1940. Paul Arnoux aurait enfin inspiré le personnage fictif de Guy Asselin le violent chef de la Sûreté

¹³⁹ Philippe Franchini (dir.), *Saïgon 1925-1945, op. cit.*, p. 192-196.

¹⁴⁰ Christopher E. Goscha, Éric T. Jennings, *Going Indochinese: contesting concepts of space and place in French Indochina*, Copenhagen, Danemark, NIAS Press, 2012, p. 80.

¹⁴¹ Stein Tonnesson, *Vietnam 1946 – How the War Began*, Berkeley, University of California Press, 2009, p. 168.

interprété par Jean Yanne dans *Indochine*¹⁴², fresque familiale et historique s'ancrant dans le contexte des années 1920 aux années 1950. Le rôle de Paul Arnoux dans la surveillance coloniale en 1919-1920 reste toutefois peu connu¹⁴³. Surtout, si l'élection de cet homme à la tête du SR du CGTI n'est pas documentée, l'étude de sa trajectoire contribue à une prosopographie du CAI¹⁴⁴.

Paul Arnoux naît le 8 septembre 1886 à Avignon, d'un père cordonnier et d'une mère au foyer. En 1904, il contracte un engagement volontaire pour trois ans au sein du régiment de Zouaves. À la suite de ces trois ans en Algérie durant lesquels il est devenu sergent, il rempile pour cinq ans. Il est alors affecté à la sous-intendance de Constantine, au titre du quatrième régiment d'infanterie coloniale¹⁴⁵. Il y devient caporal et y reste jusqu'à 1912, avant d'être affecté à la garde indigène de l'Indochine le 8 avril 1913, comme garde de 2^e classe au Tonkin. Son dossier militaire comprend alors une ellipse jusqu'au 6 mai 1924, date à laquelle il devient inspecteur de police de l'Indochine à Saïgon¹⁴⁶. Paul Arnoux a donc une double expérience coloniale, dans l'univers militaire en Algérie, puis dans le maintien de l'ordre civil en Indochine.

Entre ses fonctions de garde et d'inspecteur, Paul Arnoux est le principal agent du SR du CGTI. Formellement, il agit sous l'autorité du contrôleur général des troupes indochinoises, le résident supérieur Pierre Guesde. Ce dernier se sert des informations ainsi produites et compte beaucoup sur son service secret, dont il connaît bien les ressorts. Paul Arnoux a pour principale mission d'être l'officier traitant des agents Jean (Trần Quang Lâm) et Jacques (Phạm văn Mạch), les premiers informateurs du service, qui ont pour tâche quasi exclusive de rapporter les faits et gestes de Nguyễn Ái Quốc, et de ses proches. Paul Arnoux est alors tout à fait identifié par les Indochinois de Paris et est même la bête noire du patriote vietnamien¹⁴⁷. Lorsque l'adjudant Trần Quang Lâm, alias agent Jean, entre en contact avec lui, son premier réflexe est de lui demander s'il connaît Paul Arnoux¹⁴⁸.

¹⁴² C'est du moins ce qu'avance Philippe Franchini (Régis Wagnier, *Indochine*, 1992).

¹⁴³ Il est évoqué dans Patrice Morlat, *Les Affaires politiques de l'Indochine*, *op. cit.*

¹⁴⁴ Voir *supra*.

¹⁴⁵ AD84 R 1284, Matricules n°1001 à 1500, Classe de 1906, Paul Arnoux.

¹⁴⁶ Par ailleurs, les annuaires administratifs de l'Indochine comprennent d'autres « Arnoux » dans la garde Indigène, dès 1905. Aucun lien n'a pu être établi.

¹⁴⁷ Voir *supra*.

¹⁴⁸ ANOM, FM, 2SLOTFOM/6, dossier « agent Jean », 7 novembre 1919.

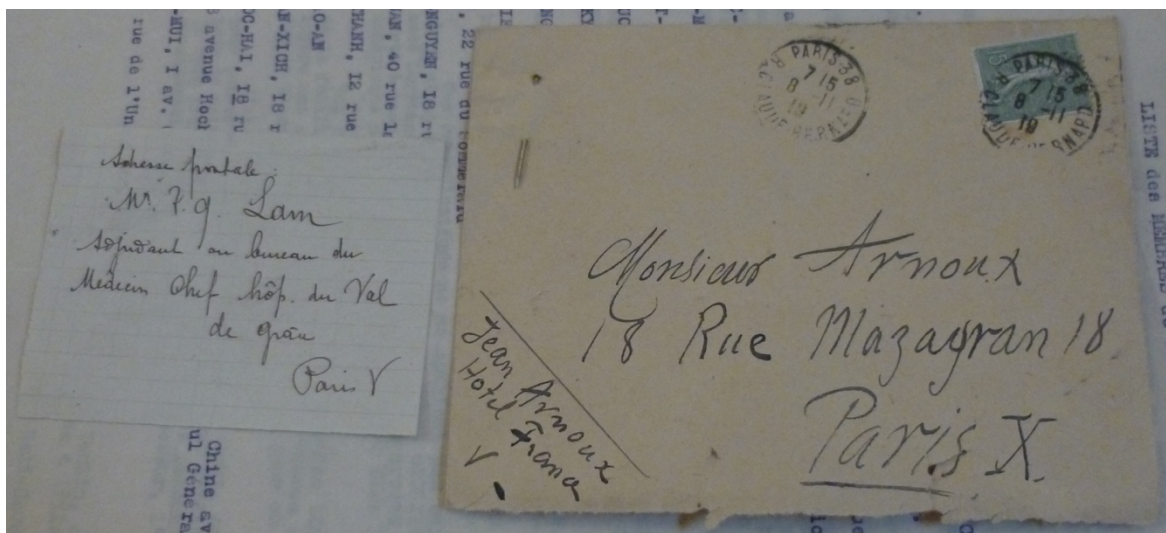


Figure 32 : Enveloppe destinée à Paul Arnoux et contenant les coordonnées de l'agent Jean¹⁴⁹.

Paul Arnoux travaille depuis la rue Oudinot, où il reçoit la visite régulière de ses informateurs, lorsqu'il ne se rend pas dans les cafés ou lieux de rendez-vous extérieurs. Il semble se caractériser par une poigne particulièrement ferme lorsqu'il s'agit du suivi de ces derniers. Il n'hésite pas à se rendre dans des manifestations où sont disposés ses informateurs, non seulement pour voir de ses propres yeux les mobilisations qu'il est censé surveiller, mais aussi car il n'a qu'une confiance limitée en ses indicateurs¹⁵⁰, même si Trần Quang Lâm lui exprime sa sympathie¹⁵¹.

Si le passage de Paul Arnoux par le SR du CGTI est bref, il n'en est pas moins capital, dans le sens où il ancre le recrutement à ce poste d'officier traitant de l'intelligence anti-anti-impérialiste un profil à la fois colonial et policier. Les services de Sûreté indochinois sont pourvoyeurs plus tard de nombreuses candidatures au CAI. Les pratiques et les modalités d'encadrement des agents traitants du service sont ainsi en partie définies par ces premiers pas du service de renseignement.

2.1.2 La tentation métropolitaine

Si la première jambe du SR du CGTI est impériale, la seconde est strictement métropolitaine. Adrien Devèze (1866-1941) est lui aussi relativement identifié¹⁵². Il est même

¹⁴⁹ ANOM, FM, 2SLOTFOM/6, dossier « agent Jean ».

¹⁵⁰ ANOM, FM, 2SLOTFOM/6, dossier « agent Jean », 9 janvier 1920.

¹⁵¹ Voir *infra*.

¹⁵² Michael Goebel, *Anti-Imperial Metropolis*, *op. cit.*, p. 47, 56 (note 2), et 71-73 ; Geoffrey C. Gunn, *Hồ Chí Minh in Hong Kong: Anti-Colonial Networks, Extradition and the Rule of Law*, Cambridge University Press, 2021.

qualifié de « clef de voute du CAI¹⁵³ » par Olivier Sagna. Cet inspecteur de la Sûreté à la retraite est déterminant dans la genèse du service. Il naît en 1866 dans un milieu aisé de propriétaires aveyronnais. Les recherches aux archives de la préfecture de police de Paris ont seulement permis d'établir qu'il est « inspecteur des recherches¹⁵⁴ » entre 1892 et juillet 1920, alors admis à la retraite. Inspecteur des recherches est un poste caractérisé par sa rareté et par la relative fermeture de son concours d'entrée, qui comporte une dictée et la rédaction d'un rapport d'enquête¹⁵⁵. Dans son maigre dossier professionnel conservé dans le fonds SLOTFOM, il est qualifié de « Brigadier-chef des renseignements généraux en retraite¹⁵⁶ ».

À sa retraite, Adrien Devèze rejoint le SR du CGTI, avec lequel il était déjà en liens étroits auparavant. Le contrôleur général du CGTI, Pierre Guesde, relate ainsi quelques semaines plus tard l'entrée du policier à son service :

Les renseignements fournis par la préfecture de police n'ayant rien donné de précis, une note verbale, dont ci-joint copie, a été adressée au Préfet de Police le 16 septembre dernier. En présence de mon insistance, ce Haut Fonctionnaire m'envoya un inspecteur Brigadier-Chef auquel je signalais le que le Gouverneur général de l'Indochine insistait à juste titre, pour être fixé sur l'identité de Quóc.¹⁵⁷

Le 1^{er} août 1920, lendemain de sa retraite, il commence officiellement son travail sous la direction de Pierre Guesde¹⁵⁸. Son rôle est relativement similaire à celui de Paul Arnoux dont il prend la suite. Il doit traiter les informations obtenues auprès des informateurs, les encadrer. Adrien Devèze est, discrètement, la figure la plus connue du CAI, car il est celui qui signe les rapports par le pseudonyme de Désiré. L'hypothèse formulée par plusieurs travaux selon laquelle ce pseudonyme est en fait celui du retraité réécrivant les informations lui étant parvenues par différents canaux oraux est exacte¹⁵⁹. La proximité des deux graphies, notamment la similitude dans la boucle du « d » initial et dans le tracé retombé du « e » communs aux deux noms ne laissent guère place au doute :

¹⁵³ Olivier Sagna, « Des pionniers méconnus de l'indépendance », op. cit., p. 143.

¹⁵⁴ APP, 61755.

¹⁵⁵ Jean-Marc Berlière, « La professionnalisation de la police en France : un phénomène nouveau au début du XX^e siècle », *Déviance et société*, n°11, vol. 1, 1987, p. 67-104.

¹⁵⁶ ANOM, FM, 1SLOTFOM/7, dossier « personnel Sûreté », Note du 21 novembre 1930, signée du Coudret.

¹⁵⁷ ANOM, FM, 1SLOTFOM/1, Note pour le ministre, 12 octobre 1920, signé Guesde.

¹⁵⁸ ANOM, FM, 1SLOTFOM/7, dossier « personnel Sûreté », Arrêté du résident supérieur, 2 août 1920.

¹⁵⁹ Le premier à l'avoir formulée est Olivier Sagna, suivie de Philippe Dewitte.

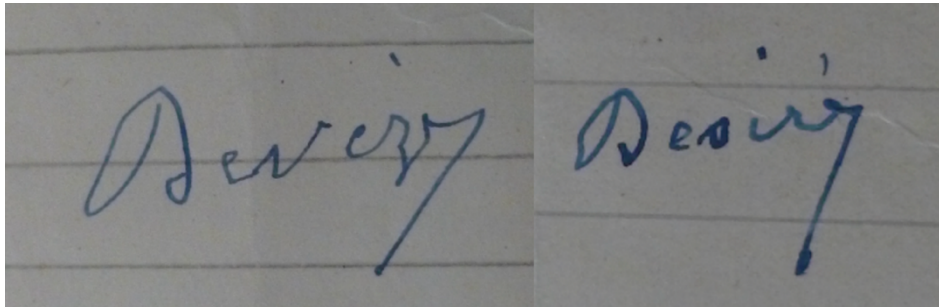


Figure 33 : Signature d'Adrien Devèze suivie de la signature de l'agent Désiré.

Du fait de sa carrière, l'officier traitant est aussi en mesure d'entretenir des liens étroits avec les services de Sûreté. Il a ses entrées et ses contacts, ce qui contribue à assurer la liaison entre les services.

Pendant les quatorze années suivantes, l'ancien inspecteur continue à s'investir au CAI avec une efficacité qui lui vaut les louanges de sa hiérarchie : « Il n'y a que des éloges à lui adresser touchant sa manière de servir pendant ces dix années. M. Devèze est actif, habile et dévoué¹⁶⁰ ». Ce sont en effet les milliers de rapports signés du pseudonyme de Désiré qui documentent pour l'essentiel les activités des anti-impérialistes réels ou supposés de l'entre-deux-guerres parisien.

En janvier 1934, Adrien Devèze prend enfin sa retraite définitive, et est rayé des registres comptables de l'administration coloniale afin de toucher sa pension de retraite de policier¹⁶¹. Ces longues années de travail lui auront permis de structurer durablement les liens entre le SR du CGTI puis du CAI et la Sûreté, d'ancrer des pratiques policières communes dans le renseignement politique en métropole (visites domiciliaires, filatures, écriture des rapports, direction d'informateurs) dans le service, et de les perpétuer au sein du CAI après sa création. Il aura en effet côtoyé, voire formé, les principaux officiers traitants de la rue Oudinot, leur conférant des compétences complémentaires à leurs capitaux impériaux, transmettant ses pratiques de vieil inspecteur.

¹⁶⁰ ANOM, FM, 1SLOTFOM/7, dossier « personnel administratif divers », note pour le Gouverneur général, non datée, non signée.

¹⁶¹ ANOM, FM, 1SLOTFOM/7, dossier « personnel Sûreté », Préfecture de police à ministère des Colonies, 2 février 1934.

2.2 Capitaux impériaux et professionnalisation policière : des contrôleurs aux officiers traitants

2.2.1 La fin des contrôleurs...

Après l'institutionnalisation du CAI, la mise en place d'un personnel stabilisé capable de diriger des informateurs originaires de l'empire est un défi. Le logiciel des contrôleurs, caractérisés par ses tournées et ses entretiens avec les figures d'autorité des communautés visitées, ne répond plus à la problématique anticommuniste. Au bureau de Paris, se succèdent rapidement des administrateurs au profil similaire qui peinent à satisfaire les besoins structurels du CAI. Le premier de ces agents est Édouard Paul Joseph Vinay (1885-1978). Le 1^{er} mai 1923, Édouard Vinay, alors administrateur adjoint de première classe des services civils de l'Indochine, en congé en France pour quelques mois en France, est affecté au CGTI. Il travaille au service, puis au CAI, jusqu'à ce qu'il doive regagner l'Indochine, le 1^{er} janvier 1925¹⁶². Durant ces deux ans et demi, il occupe des fonctions de contrôleur. Édouard Vinay est né à Pondichéry, vient d'une famille franco-britannique. Il entre dans l'administration coloniale en 1906¹⁶³, et fait toute sa carrière dans les services civils de l'Indochine. En février 1925, il est ainsi réintégré comme administrateur adjoint de première classe des services civils au Tonkin¹⁶⁴. Il y termine sa carrière en 1944¹⁶⁵. Dans cette période modeste passée au CAI, Édouard Vinay aura pleinement reconduit la pratique de la tournée des contrôleurs, accomplissant des missions d'inspection à Besançon, Giromagny, Remiremont, Nancy, Stenay ; dans l'Armée du Rhin ; à Bordeaux, Toulouse, Montpellier, Aix-en-Provence, Fréjus, Grasse ; Vincennes ; Le Havre, Dunkerque¹⁶⁶.

Le système éprouve, au milieu des années 1925, ses limites. Après le départ d'Édouard Vinay pour l'Indochine, deux anciens de l'Indochine sont recrutés. Adrien Devèze est rejoint le 8 février 1925 au bureau de Paris par Louis Lotzer (1859-1933). Né en 1859 à Rochefort, cet administrateur colonial est, à 66 ans, sur sa fin de carrière. Il commence une carrière au port de Rochefort, entre les services du port et les équipages de flotte, avant de s'engager dans le corps des comptables coloniaux de Nouvelle-Calédonie et de Tahiti de 1884 à 1893, puis de travailler

¹⁶² ANOM, FM, 1SLOTFOM/7, dossier « Personnel administratif et divers - M. Dioque », 20 novembre 1924.

¹⁶³ *Annuaire général de l'Indo-Chine*, 1913, p. 113.

¹⁶⁴ *Bulletin administratif du Tonkin*, 1925, p. 630.

¹⁶⁵ *Bulletin officiel du Secrétariat d'État aux colonies*, 1944, p. 130.

¹⁶⁶ ANOM, FM, 1SLOTFOM/10, missions Vinay.

pour le compte du ministère des Colonies en France jusqu'en 1900 et d'entrer alors au service de l'administration du Tonkin¹⁶⁷. Lorsqu'il est nommé au CAI, il est administrateur des services civils de l'Indochine, fonction qu'il rejoint très rapidement, puisqu'il reste moins d'un an au CAI – qu'il quitte pour raisons de santé –, où il n'est pas remplacé. Pendant cette courte période, il s'acquitte de quelques tournées : dans les centres universitaires du sud-est ; à Grasse, et à Fréjus¹⁶⁸.

Non seulement les pratiques des contrôleurs et leurs tournées ne correspondent plus aux impératifs de l'époque et aux problématiques du service, mais le personnel ainsi mobilisé, tiré de sa retraite, est, littéralement, à bout de souffle. Le second homme mobilisé en remplacement de Vinay, Raoul Buffel du Vaure (1861-1927) est administrateur de première classe des services civils de l'Indochine en retraite et ancien résident général de France au Tonkin. Il est attaché au service de CAI en juin 1925, alors qu'il a 64 ans. Le 30 mars 1927, il meurt subitement¹⁶⁹. Cet homme a typiquement le profil des contrôleurs qui devient de moins en moins nécessaire au CAI en ces années. Chevalier de la Légion d'honneur en 1913, il souhaite obtenir le grade d'officier, démarche qui est l'occasion d'explicitier ses capitaux impériaux. Ancien auxiliaire du CGTI pour lequel il a fait quelques tournées (dans les contingents du camp retranché de Paris, celui des infirmiers indochinois casernés au bastion 46, des infirmiers indochinois en service au Val de Grâce à Paris, des ouvriers indochinois de la Société des laques à Boulogne, des ouvriers indigènes du Nord, du Pas-de-Calais et de la banlieue parisienne¹⁷⁰), Raoul Buffel du Vaure s'est également fait remarquer du tout petit monde de l'administration impériale parisienne par sa bonne maîtrise du vietnamien, ses nombreuses contributions à la presse coloniale ou ses « nombreuses conférences sur l'Indochine [données] à Paris ou en Provence¹⁷¹ ». Mais, engagé dans des conditions précaires le 12 juin 1925 (avec un contrat de trois mois, tacitement reconduit de mois en mois par la suite, pour un maigre salaire se résumant à la différence entre sa pension de retraite et sa dernière mensualité d'actif), son poste est sur la sellette, et le Gouvernement général de l'Indochine prévoit même de le supprimer définitivement au 1^{er} janvier 1928¹⁷².

¹⁶⁷ LH//1662/43.

¹⁶⁸ ANOM, FM, 1SLOTFOM/10, missions Lotzer.

¹⁶⁹ ANOM, FM, 1SLOTFOM/6, dossier « Personnel administratif », Note pour le Gouverneur général de l'Indochine,

¹⁷⁰ ANOM, FM, 1SLOTFOM/10.

¹⁷¹ ANOM, FM, 1SLOTFOM/6, dossier « Personnel administratif », Note sur l'activité de M. Buffel du Vaure, non datée, non signée.

¹⁷² *Ibid.*

Ceci contraste avec les méthodes métropolitaines d'Adrien Devèze, qui entretient alors son réseau de surveillance des militants indochinois à Paris et étend son service. Lorsque disparaît ce représentant de la vieille génération des administrateurs de première classe, dernier auxiliaire du CGTI, le bureau parisien de CAI est instable¹⁷³. Raoul Buffel du Vaure est mort, Georgette Guérout, qui ne donnait pas satisfaction, a été licenciée, et Jeanne Vacher, à cause de soucis de santé, est sur le point de démissionner. Il ne demeure plus dans le bureau parisien du CAI qu'Adrien Devèze (l'inspecteur), Lise Caton (sténodactylographe remplaçant Jeanne Vacher), Mme Benoit (l'archiviste remplaçant Georgette Guérout). L'institution est donc appelée à un renouvellement de personnel qui pose la question de son orientation et de sa structuration professionnelles. À l'époque des contrôleurs, succède celle des inspecteurs.

2.2.2 ...et l'installation des inspecteurs

Il apparaît clairement au milieu des années 1920 que le profil recherché pour mener à bien les missions du CAI doit être certes expérimenté en terrain colonial, mais davantage policier. Adrien Devèze ne peut pas jouer l'officier traitant de suffisamment d'informateurs, d'autant plus qu'il ne parle aucune langue autochtone de territoires sous domination française dans lesquels il n'a jamais vécu. Dans l'actualité du service, les bricolages des contrôleurs ne suffisent plus, et s'opère une volonté de professionnaliser le CAI à ses niveaux intermédiaires. Le problème est la rareté de la conjonction des deux compétences recherchées, impériales et policières :

Ce budget prévoit l'affectation au CAI d'un commissaire de la Sûreté générale en Indochine en congé administratif dans la métropole qui consentirait à fixer sa résidence à Paris durant une période d'au moins une année. [...] Les enquêtes que nécessite la surveillance de certains Annamites sont, en effet, de plus en plus nombreuses et de plus en plus difficiles. L'inspecteur de la police en retraite, attaché au service depuis 1920, ne suffit plus à la tâche. Il est devenu indispensable de lui adjoindre un policier professionnel familiarisé avec les milieux indigènes et possédant aussi parfaitement que possible la langue annamite.¹⁷⁴

La concomitance entre des compétences linguistiques, policières, et d'un congé long en France font des officiers traitants recherchés des profils très rares. Ce changement des compétences recherchées implique un changement en termes de pratiques professionnelles : aux tournées dans des groupements, doivent succéder un traitement systématique de

¹⁷³ En tous cas à Paris (puisqu'à Marseille Léon Josselme, quoique de la génération suivante, peut être assimilé à cette fonction) et en dehors du personnel subalterne (certains secrétaires demeurant du CGTI au CAI). Voir *supra*.

¹⁷⁴ ANOM, FM, 1SLOTFOM/7, Nominations et mutations, Paris, le 1er février 1927, Rapport au ministre, par Duchêne (directeur des Affaires politiques).

l'information politique, appuyé sur les observations quotidiennes d'un réseau d'indicateurs. À partir de la mort de Raoul Buffel du Vaure et de ce rapport, concomitant, au ministre, le recrutement s'oriente vers des profils. Leur structuration sur des congés administratifs implique cependant un important turn-over. Entre janvier et septembre 1927, Monnier, commissaire spécial de Police, semble être l'officier traitant tant recherché, mais il doit retourner en Indochine après seulement six mois¹⁷⁵. Un an passe alors sans remplacement, avant que Victor Joseph Casteuil, commissaire spécial de Police¹⁷⁶ lui aussi, ne soit détaché de ses fonctions en Indochine pour le remplacer de façon plus pérenne, jusqu'en 1930.

Pour le remplacer en tant qu'officier traitant à Paris, Henri Crettier, Commissaire spécial principal de police du cadre de l'Indochine, est pressenti¹⁷⁷. En congé de convalescence en France, le commissaire a perdu en moins d'un an sa mère, un enfant en bas âge et sa femme¹⁷⁸. Face à cette situation, en mai 1930, Pierre Pasquier doit se rendre à l'évidence : Henri Crettier n'a pas repris son service.

Jacques Debord (1901-1976) est alors suggéré par Pierre Pasquier. Mis à la disposition du CAI en mai 1930, il n'y prend son service que début octobre. Ce commissaire spécial de 2^e classe exerce depuis deux ans et demi dans la police de Sûreté de l'Indochine à ce moment. Particulièrement qualifié, ce trentenaire est titulaire non seulement du baccalauréat, mais aussi d'une licence en droit, et parle non seulement le vietnamien, mais aussi l'anglais. Jacques Debord, avec sa « très bonne tenue », « produit une excellente impression » et est « estimé de ses camarades de bureau comme il l'est de son chef ». C'est notamment grâce à « l'expérience qu'il a acquise en Indochine » qui « lui a permis de se mettre très rapidement au courant » qu'il peut être reconnu comme « intelligent, travailleur, consciencieux » par son supérieur, depuis peu directeur du bureau, Geoffroy du Coudret. Surtout, celui-ci reconnaît qu'il « expédie rapidement les affaires [et] rédige vite et bien ». Ce bulletin de notes exprime surtout à quel point Jacques Debord et son supérieur partagent un ensemble de références et d'expériences leur permettant une compréhension mutuelle.

¹⁷⁵ ANOM, FM, 1SLOTFOM/6, 11 octobre 1928.

¹⁷⁶ Il est commissaire spécial de troisième classe en 1927 (*Bulletin administratif du Tonkin*, 1927, p. 1924). En 1941, alors commissaire hors classe de police, lui est adressé par le Gouverneur de Cochinchine resté fidèle à Vichy un « témoignage officiel de satisfaction [...] pour l'autorité et la compétence dont il a fait preuve dans les fonctions de chef adjoint des services de police de Cochinchine » (*Bulletin administratif de la Cochinchine*, 6 novembre 1941, p. 3759).

¹⁷⁷ ANOM, FM, 1SLOTFOM/7, dossier « Crettier », Pierre Pasquier, 24 novembre 1929.

¹⁷⁸ ANOM, FM, 1SLOTFOM/7, dossier « Crettier », Henri Crettier, 27 janvier 1930. Les citations suivantes sont aussi tirées de ce document.

Au CAI, l'un des accomplissements les plus importants de Jacques Debord est le recrutement puis la direction de l'agent Thomas, entre Paris et Le Havre¹⁷⁹. Les 20, 22, 24 et 26 septembre 1930, il procède avec l'aval de son supérieur aux entretiens initiant le recrutement du nouvel informateur. Il est précédé d'un billet de Geoffroy du Coudret qui l'introduit auprès du directeur de la Sûreté générale et du Commissaire Spécial de Dunkerque pour mener à bien son travail.

Jacques Debord doit néanmoins rentrer en Indochine le 11 septembre 1931, son congé en métropole prenant alors fin. Le passage par le CAI est un moyen de poursuivre sa carrière en métropole. Son parcours le mène ensuite dans les sphères du maintien de l'ordre en Indochine : en 1953, il est ainsi nommé « directeur des services français de sécurité¹⁸⁰ » en Indochine, à quelques mois seulement de l'indépendance. Il aura été, entre temps, chef du service central de renseignements et de Sûreté générale du Gouvernement général, chef des Services de police et de Sûreté au Tonkin, directeur adjoint de la police et de la Sûreté fédérales en Indochine¹⁸¹. Selon une clause secrète de l'attribution de ses honneurs, il acquiert le titre de contrôleur général de première classe de la Sûreté à Saïgon, ayant « organisé et dirigé les services de renseignements extérieurs de la Sûreté générale de l'Indochine¹⁸² ». En 1948, il prend « la direction de ces services ainsi que les relations avec les polices étrangères des pays voisins¹⁸³ ». Après son service à Paris, il accomplit entre 1931 et 1940 « de nombreuses missions à l'étranger, dont certaines fort dangereuses, au cours desquelles il recueille des renseignements d'une utilité capitale pour la sécurité de l'Indochine¹⁸⁴ » et dérobe des documents militaires japonais en 1944. C'est même dans ce cadre qu'il entre dans l'ordre de la Légion d'honneur, dont le dossier permet de documenter son parcours, exception faite de son année passée au CAI qui n'est mentionnée nulle part. Jacques Debord passe ensuite ses vieux jours à Nice, où il décède en 1976.

Après son départ de France, en septembre 1931, Arsène René Veyrenc (1902-1997) lui succède. Son profil est très semblable. Né en 1902 à Hanoï d'un père mécanicien et d'une mère au foyer, il est, en 1928, « inspecteur stagiaire de la Sûreté à Hanoï¹⁸⁵ » depuis une durée indéterminée.

¹⁷⁹ Voir *infra*.

¹⁸⁰ *Bulletin officiel du Haut-commissariat de France en Indochine*, 29 octobre 1953, p. 965.

¹⁸¹ LH 19800035/1360/57384.

¹⁸² *Ibid.*

¹⁸³ LH 19800035/1360/57384, Pierre Perrier, 21 septembre 1950.

¹⁸⁴ *Ibid.*

¹⁸⁵ *Compte administratif du budget local du Tonkin*, 1928, p. 473.



Figure 34 : René Veyrenc à une date inconnue¹⁸⁶.

Alors que le service cherche à trouver un remplaçant pour Jacques Debord, Hanoï conseille de recruter René Veyrenc, qui semble présenter les compétences et les codes attendus au CAI :

secrétaire de police, actuellement en service à la direction de la Sûreté générale de l'Indochine. Ce fonctionnaire, affecté depuis trois ans et demi à un service d'information politique, est spécialisé dans la connaissance des groupements révolutionnaires de la Colonie et pourrait très rapidement rendre de bons services au CAI.¹⁸⁷

Trentenaire lui aussi, il poursuit alors les missions jusqu'ici assurées par son collègue, en particulier le traitement de l'agent Thomas. Coïncidence chronologique ou causalité, c'est en tous cas précisément à ce moment que les relations entre l'informateur et le service se tendent brièvement. René Veyrenc est dès lors l'officier traitant le plus stable du CAI, où il passe une bonne partie des années 1930. En septembre 1939, il regagne l'Indochine.

La suite de sa carrière est relativement prestigieuse également : directeur du commissariat de police spécial de Lạng Son en 1942, il va lui aussi couler ses vieux jours à Nice¹⁸⁸. Là il rédige vers 1986 ses mémoires, sous la sollicitation de Michel el Baze, alors président de la

¹⁸⁶ AD06, 50 J 66-79.

¹⁸⁷ ANOM, FM, 1SLOTFOM/7, dossier Jacques Debord, GG à dir Af Pol, 23 février 1931.

¹⁸⁸ *Bulletin administratif du Tonkin*, 1942, p. 415.

Section de Nice des Croix de Guerre et de la Valeur militaire¹⁸⁹. Le fonds dans lequel ce témoignage apparaît a été réalisé pour construire une mémoire des soldats français ayant participé aux guerres du XX^e siècle, notamment aux guerres coloniales. Ces documents sont emprunts de valeurs patriotiques et pètries par l'idée de l'honneur militaire. Ayant une longévité particulière au service, René Veyrenc ancre le CAI dans un pôle de policiers professionnels du renseignement, au profil colonial.

La présence de René Veyrenc est toutefois intermittente au CAI, et est complétée par un homme qui partage l'essentiel de ses qualités. De la même génération, Pierre Ceccaldi (1899-1975) est « Secrétaire des polices de l'Indochine du 28 mai 1925 au 9 février 1929 à Saïgon et détaché au service du CAI le 13 janvier 1930¹⁹⁰ ». Les appréciations de Geoffroy du Coudret à son égard sont très semblables à celles adressées à René Veyrenc (quoiqu'un peu moins élogieuses), et révèlent des fonctions similaires :

M. Ceccaldi a, depuis qu'il est au CAI, étendu ses connaissances professionnelles. Intelligent, ponctuel, très sérieux dans son travail, doué d'une bonne mémoire, il sait identifier vite un individu en observation. Chargé de la direction d'un agent de renseignements, il s'acquitte de sa tâche à mon entière satisfaction. M. Ceccaldi possède les connaissances nécessaires pour faire un bon commissaire de la Sûreté indochinoise. M. Ceccaldi est estimé de ses camarades de bureau.¹⁹¹

En fait, Pierre Ceccaldi, qui s'est présenté « spontanément¹⁹² » au CAI pendant son congé de convalescence pour y travailler, fin 1929, commence à y travailler formellement en février 1930. Il n'y dirige non pas un, mais bien plusieurs informateurs parmi les Indochinois de Paris.

La juxtaposition consécutive des carrières au CAI de Jacques Debord, René Veyrenc et Pierre Ceccaldi, trois hommes de la même génération inscrits dans les mêmes espaces professionnels, montre une redéfinition des pratiques professionnelles au CAI. Ce travail rentre progressivement dans des cadres définitivement identifiés – le congé métropolitain – et s'inscrit dans des échanges régulés entre les services de Sûreté indochinoise et le CAI, par la médiation de la hiérarchie du Gouvernement général de l'Indochine et de la direction des Affaires politiques du ministère des Colonies. C'est ainsi qu'un répertoire d'action professionnel ne dépendant plus seulement d'une culture impériale accumulée dans l'administration des services civils au sens large, mais de compétences et de références professionnelles acquises dans la Sûreté au sens étroit devient définitivement structurant du service. Ces capitaux professionnels

¹⁸⁹ AD06, 50 J 66-79, « Ni oubli, ni opprobre ».

¹⁹⁰ ANOM, FM, 1SLOTFOM/7, dossier Ceccaldi, Bulletin individuel de notes, 7 novembre 1931.

¹⁹¹ *Ibid.*

¹⁹² ANOM, FM, 1SLOTFOM/7, dossier Ceccaldi, Bulletin individuel de notes 13 janvier 1930.

sont aussi des capitaux impériaux, mais créent, au sein du petit monde des administrateurs coloniaux en métropole, une concurrence nouvelle. Malgré les crises internes, le service se développe et en vient à accroître relativement son recrutement, élargissant la base sociale dans laquelle il puise.

Le bilan de cette professionnalisation est, dans la logique interne du service, relativement positif. Ce n'est pas un hasard si le tournant des années 1920 et 1930 correspond à la direction d'agents indochinois productifs comme Thomas, Étienne, Durand, Guillaume, Martin, ou encore Rousseau.

2.2.3 Une difficile professionnalisation : le cas de la surveillance des Africains

Mais ce bilan n'est pas unanime, et n'est pas extensible à ce qui relève des Colonies d'AOF, d'AÉF, ou de Madagascar notamment. La consolidation de cet aspect du CAI est certes une gageure interne : les rapports internes successifs sont unanimes quant à l'insuffisance des moyens humains mis en place pour remplir cette mission. Mais la mobilisation des ressources économiques et humaines pour remplir cet objectif est insuffisante.

Lorsqu'il s'agit, en 1917, d'élargir les compétences de fait du CGTI pour se conformer à ses ambitions de droit, l'administrateur des colonies Logeayn est chargé du contrôle « des Sénégalais¹⁹³ » (comprendre, des originaires d'AOF, voire d'Afrique subsaharienne, voire des personnes considérées noires), et le lieutenant Raoult de celle des Malgaches. Mais leur travail ne laisse aucune trace.

Le premier agent appelé au service du CAI pour la surveillance des Africains est Henry Eoche Duval. Cet adjoint principal hors classe des services civils de l'AOF est détaché de ses cadres par le Gouverneur général Jules Carde pour trois ans afin de servir le CAI, le 21 septembre 1923¹⁹⁴. Son activité au CAI ne laisse pratiquement aucune trace, si ce n'est qu'il est ainsi désigné, dans les courriers, comme s'intégrant au Contrôle général des tirailleurs et travailleurs indochinois¹⁹⁵. De plus, les réalisations de l'intéressé demeurent incertaines : aucun rapport de tournée n'est signé de lui, et il prend, en juillet 1925, sa retraite.

Il est alors remplacé, jusqu'à janvier 1926, par Harlée, administrateur de l'AOF à nouveau détaché par Jules Carde, connu pour son rapport sur le fonctionnement de l'antenne marseillaise du CAI. Y insistant sur le projet d'extension de la surveillance impériale aux populations noires

¹⁹³ ANOM, FM, 1SLOTFOM/7, arrêté interministériel du 18 avril 1917.

¹⁹⁴ ANOM, FM, 1SLOTFOM/7, dossier Personnel administratif et divers – Henry Eoche Duval, Décision du Gouverneur général de l'AOF, 21 septembre 1923.

¹⁹⁵ *Ibid.*

de Marseille, il encourage le recrutement d'un spécialiste de la question. Le choix du recrutement se porte alors sur Pierre Maestracci (1892-1975).

Cet « adjoint principal des services civils de l'AOF¹⁹⁶ » est détaché par Jules Carde pour trois ans aux Affaires politiques du ministère des Colonies afin de prendre le poste créé à Marseille. Décrit comme « un agent averti des questions africaines¹⁹⁷ » et comme « particulièrement apprécié de M. Carde¹⁹⁸ », Pierre Maestracci prend ses fonctions le 7 juin 1926, après une visite de courtoisie à Léon Josselme trois jours avant.

Il entame dès lors un échange épistolaire avec Harlée, qu'il considère probablement comme son formateur¹⁹⁹. Dans cette correspondance, Pierre Maestracci déplore ce qu'il considère être l'insuffisance de la surveillance des Africains de Marseille. Son travail, à l'été 1926, correspond ainsi à la tournée de Lamine Senghor à Marseille. Pourtant, selon l'employé du CAI, « la présence de Senghor aurait pu passer inaperçue par nos services et il aurait pu agir tranquillement²⁰⁰ » si « un de ses compatriotes²⁰¹ » n'avait pas spontanément collaboré. Il déplore le manque de compétences du CAI concernant les Africains et Afro-Caribéens. Il regrette alors que le CAI n'ait pas à disposition davantage de fonds secrets pour rémunérer les indicateurs, et recommande à Harlée « d'intervenir instamment auprès du patron afin de faire allouer des fonds secrets à l'agent de la section africaine²⁰² ».

Le trentenaire ne reste toutefois pas suffisamment longtemps au bureau de Marseille pour y ancrer la surveillance des Africains et faire bouger les lignes. De plus, lui-même reste davantage un administrateur des services civils qu'un policier de Sûreté, et destine le reste de sa carrière à l'administration coloniale. Il est en effet admis à suivre les cours de l'École coloniale, et interrompt ainsi sa brève carrière au CAI le 30 octobre 1926.

À Paris, la tentative de professionnalisation a également lieu. D'une part, l'ancrage de Geoffroy du Coudret, relève de la colonie de Madagascar. Or il travaille au CAI dès 1924 et en prend la tête en 1929. De plus, la recrue d'Émile Minette, diplômé de l'Institut de criminologie de l'Université de Paris, Commissaire de police, chef de la Sûreté de la Côte d'Ivoire, détaché

¹⁹⁶ ANOM, FM, 1SLOTFOM/6, Personnel administratif, dossier Maestracci, Note du directeur des Affaires politiques (Duchêne) pour le service colonial du port de Bordeaux, 22 mai 1926. Sur cet agent, voir aussi son dossier de Légion d'honneur : LH 19800035/1318/52509.

¹⁹⁷ ANOM, FM, 1SLOTFOM/6, Personnel administratif, dossier Maestracci, Note du directeur des Affaires politiques (Duchêne) pour M. le délégué du CAI, 22 mai 1926.

¹⁹⁸ *Ibid.*

¹⁹⁹ Sur ces échanges, voir *infra*.

²⁰⁰ ANOM, FM, 1SLOTFOM/6, Personnel administratif, dossier Maestracci, 7 septembre 1926, Pierre Maestracci à Harlée.

²⁰¹ *Ibid.*

²⁰² *Ibid.*

au CAI en 1933 et 1934, permet d'augmenter les compétences africanistes du bureau. Décrit comme très loyal, de « fonctionnaire possède les qualités d'un excellent commissaire de police²⁰³ » selon son chef de bureau.

2.3 Le répertoire des pratiques professionnelles, ou la routine de la surveillance politique

L'homogénéisation relative du recrutement des officiers traitants du CAI a pour conséquence une standardisation des pratiques en vigueur au sein du service. Ces pratiques sont pour beaucoup issues de l'époque de la création du SR du CGTI et reconfigurées à l'aune des changements du bassin socioprofessionnel de recrutement des officiers traitants. Certaines de ces pratiques sont néanmoins constantes, notamment en ce qui concerne les postes subalternes. L'ensemble de ces pratiques est à considérer dans un continuum entre métropole et territoires sous domination française, mais avec une nuance, celle du cadre légal. C'est ainsi que la question de la violence physique et de l'intensité des moyens répressifs n'est pas strictement similaire entre l'Hexagone et les territoires colonisés par la France.

2.3.1 La question de la violence physique

La panoplie répressive aux mains des services de Sûreté ultra-marins est plus vaste et plus intense que celle existant dans l'Hexagone. Les pouvoirs de censure, de dissolutions d'organisations, sont ainsi absents des considérations en France, où la stratégie peut cependant être celle de l'expulsion de suspects dans leur colonie d'origine afin que là, ils soient les objets de toute cette panoplie. De la même manière, les liens entre la Sûreté et le pouvoir judiciaire, et les conditions d'exercice même de ce pouvoir judiciaire ne sont pas *a priori* comparables. La peine capitale pour motif politique est ainsi un moyen de maintenir l'ordre colonial par la mise en terreur de la population, en témoignent par exemple les 80 condamnations à mort prononcées par la commission criminelle du Tonkin (fondée par Pierre Pasquier en 1896) à la suite des révoltes de Yên Bái²⁰⁴. Le recours au bagne est aussi systématique pour faire taire les militants anti-impérialistes et intimider les sympathisants²⁰⁵.

²⁰³ ANOM, FM, 1SLOTFOM/6, Personnel administratif, dossier Minette, bulletin individuel de notes.

²⁰⁴ Voir par exemple William Duiker, *The Rise of Nationalism in Vietnam, 1900-1941*, Ithaca, New York, 1976.

²⁰⁵ Voir Chau Tran, *Trần Văn Thạch (1905-1945) : Une plume contre l'oppression*, Paris, Les Indes savantes, 2020.

En métropole, l'usage de la contrainte des corps est bel et bien une question, impliquant le CAI, en lien avec la direction des Affaires politiques, le ministre, et le Gouvernement général. C'est ainsi que la question de la contrainte et de la violence sur les corps ne peut être posée isolément entre métropole et colonie, pour en conclure un usage plus modéré en métropole. L'Hexagone sous-traite une partie de sa panoplie répressive, intolérable sur son sol, à celui aux colonies. Ceci ne se fait pas de façon unilatérale, mais en négociations entre le gouvernement métropolitain et le gouvernement colonial, chaque acteur cherchant son intérêt.

2.3.1.1 La déportation coloniale

Cette négociation à propos de la légitimité et de la possibilité de la contrainte des corps des ennemis politiques entre métropole et colonies apparaît de façon aiguë en ce qui concerne la déportation – entendu comme l'exil définitif hors de la métropole d'un impérialisé par décision administrative ou judiciaire du pouvoir colonial –, parfois désignée sous le terme de rapatriement. Ici, le terme de déportation ne renvoie pas à la catégorie utilisée pour désigner le processus de déplacement massif et forcé, notamment tel qu'il est utilisé depuis la Shoah, ni aux déportations telles qu'elles ont eu lieu dans le cadre du commerce esclavagiste à l'époque moderne, ou aux déportations coloniales comme les envois de prisonniers – y compris politiques – vers les bagnes coloniaux, mais d'un processus à une échelle sans commune mesure. Le terme de déportation pouvait être utilisé dans les documents des autorités coloniales comme synonyme de rapatriement forcé.

En 1927, une violente controverse oppose le Gouverneur général socialiste de l'Indochine, Alexandre Varenne et le ministre des Colonies radical, Léon Perrier, à propos de l'expulsion des militants anti-impérialistes indochinois de France²⁰⁶. Ce débat est un serpent de mer : en 1926, le ministre des Colonies est ainsi obligé de rappeler à son homologue de l'Intérieur et au préfet des Bouches-du-Rhône que « tous [les] ressortissants d'outre-mer sont sujets ou protégés français et à ce titre ne peuvent être frappés de la peine de l'expulsion²⁰⁷ ». Cette précaution légale est en fait le résultat d'une protestation du Gouvernement général de l'Indochine, qui s'oppose aux demandes qui lui sont faites non seulement de devoir à nouveau accueillir des militants révolutionnaires, mais de devoir en plus payer leur trajet en bateau.

²⁰⁶ ANOM, FM, 3SLOTFOM/2. Sur Alexandre Varenne, voir Patrice Morlat, *Le proconsulat socialiste d'Alexandre Varenne 1925-1928*, Paris, Les Indes savantes, 2018.

²⁰⁷ ANOM, FM, 3SLOTFOM/2, courrier du ministre des Colonies à l'Intérieur, 1926. En 1926 par exemple, le ministre des Colonies réaffirme à son homologue de l'Intérieur que « tous nos ressortissants d'outre-mer sont sujets ou protégés français et à ce titre ne peuvent être frappés de la peine de l'expulsion. »

« Devant le nombre croissant d'expulsions prononcées par ce fonctionnaire, je ne puis continuer dans cette voie, les Colonies n'ayant pas à supporter les rapatriements de ce genre²⁰⁸ », conclut-il.

En 1927, le débat s'exprime en des termes d'une violence particulièrement explicite, car le ministre des Colonies change son fusil d'épaule. Celui-ci plaide pour une expulsion systématique des militants les plus actifs de France, car le régime de la presse a l'inconvénient, en métropole, d'interdire la censure. Du fait de ce régime de libertés, les militants seraient, en France, incontrôlables. Le ministre récapitule ainsi son argumentation :

Pour empêcher un journal annamite publié en français de paraître à Paris et d'y mener ses campagnes odieuses, il n'y a qu'un moyen, c'est de priver ce journal de ses rédacteurs, en chassant ces derniers de France : la sévérité de l'exemple eût fait réfléchir leurs remplaçants éventuels sur les risques à courir. Le moyen habituellement employé pour se débarrasser des indésirables, c'est l'expulsion.²⁰⁹

Léon Perrier signifie dans son courrier que si le Gouverneur général continue de s'y opposer, il ne pourra pas expulser Nguyễn Thế Truỳền et Hoang Quang Giu qui écrivent à longueur de colonnes leur opposition à l'impérialisme français. Or écrit-il, les services du ministère de l'Intérieur souhaitent procéder avec eux comme ils procèdent avec les étrangers, c'est-à-dire à l'expulsion. Dans le cas de sujets de l'empire, ce procédé a pour nom refoulement et doit être approuvé par le Gouverneur général. En l'absence de l'accord formel de ce dernier, Léon Perrier ne peut que promettre au préfet de police Jean Chiappe que le CAI continuera sa tâche de surveillance en comptant sur l'appui de ses services. En d'autres termes, les services de Léon Perrier seraient incapables de renvoyer à ceux de Jean Chiappe l'ascenseur quotidien qui leur est confié dans leur pratique, le travail du CAI se basant en partie sur des notes réalisées par les services de la préfecture. Or tout au long de cette négociation entre Paris et Hanoï, les notes du CAI servent à alimenter l'argumentaire de Léon Perrier.

La controverse se poursuit, croissant encore en intensité, en 1929, à l'occasion de la présentation d'un projet de loi « destiné à réprimer les atteintes à l'intégrité du territoire national ou à l'autorité de la France sur les territoires où cette autorité s'exerce²¹⁰ ». En décembre 1928, Roger Fachot, Procureur général de Colmar, est la cible d'une tentative d'assassinat. Le coupable, Georges Benoit, justifie son acte comme une vengeance après le procès intenté à des

²⁰⁸ *Ibid.*

²⁰⁹ ANOM, FM, 3SLOTFOM/2. La reproduction de cette longue note (reproduite intégralement en annexes), n'est ni datée ni signée. Les éléments internes à la note et sa mise en relation avec les autres éléments du carton permettent néanmoins de la dater de la fin août 1927, et de la signer d'Alexandre Varenne.

²¹⁰ ANOM, FM, 3SLOTFOM/2, Note pour le ministre des Colonies, non signée, 14 janvier 1929.

autonomistes alsaciens en mai 1928. Roger Fachot avait en effet prononcé un réquisitoire véhément contre les accusés. Ce contexte de tensions autour de l'autonomie de l'Alsace mène à un projet de loi débattu dans les médias autour des « menées séparatistes²¹¹ ».

Le ministère des Colonies s'implique alors dans l'écriture du projet de loi²¹². Deux notes émanant probablement de la direction des Affaires politiques – voire de la tête du CAI lui-même – sont ainsi adressées au ministre. La note de janvier souligne que différentes organisations politiques contestent la domination coloniale en Indochine, l'auteur de la note souligne le problème que pose à la répression, dans les Colonies, les indigènes naturalisés français et donc « coloniaux assimilés à des Européens²¹³ » et « métropolitains », qui échappent aux spécificités répressives destinées aux sujets, et en France ou à l'étranger, des publications anti-impérialistes de Français, d'étrangers ou d'indigènes. Or les droits civiques écartent les citoyens empêchent « l'internement et la déportation » sur simple décision administrative. Le projet de loi vise donc à prévenir l'usage, en dernier recours, « d'une répression peut-être sanglante ». La note de décembre 1928 cite quant à elle explicitement le Parti communiste et son organe, et revient avance un argumentaire semblable à celle de janvier en ce qui concerne le maintien de l'ordre colonial, avec un degré supplémentaire de restriction explicite de la liberté d'expression, y compris en métropole : « la libération des colonies, article du programme communiste, tombe sous le coup des dispositions prévues²¹⁴ ». L'avis ainsi rendu au ministre des Colonies est sans ambiguïté et dans les mêmes termes que celui de janvier : « L'utilité de ce projet pour la défense de notre territoire colonial est indubitable. Actuellement, en fait les menées des Annamites, résidant en France et qui appartiennent au parti constitutionnaliste ou au parti de l'indépendance, échappent à toute répression [... et ...] dans les colonies, les indigènes naturalisés échappent la plupart du temps à [...] la législation répressive qui frappe leurs congénères non naturalisés²¹⁵ ». Les deux rapports ne se contentent pas de se focaliser sur l'Indochine, même si en France, c'est bien la dissolution du Parti annamite de l'indépendance qui agite le ministère²¹⁶. Des révoltes antifiscales et anticoloniales menées par « des indigènes

²¹¹ Pour reprendre le titre d'un entretien à ce sujet avec Mallarmé : « Problèmes du jour. Le projet de loi contre les menées séparatistes : ce qu'en dit M. Mallarmé », *Les dernières nouvelles d'Alsace et de Lorraine*, 6 janvier 1929.

²¹² Il s'agit en fait de la deuxième rédaction d'un projet de loi de ce type, dans lequel le ministère des Colonies s'implique. Le précédent, en 1927, avait été rendu caduque par le changement de législature.

²¹³ ANOM, FM, 3SLOTFOM/2, Note pour le ministre des Colonies, non signée, 14 janvier 1929 ; et non datée (probablement décembre 1928). Les deux notes sont probablement rédigées par la même personne, ils reprennent la même structure ainsi que des passages entiers. Les citations suivantes sont issues de ce même document.

²¹⁴ ANOM, FM, 3SLOTFOM/2, Note pour le ministre des Colonies, non signée, non datée (probablement décembre 1928).

²¹⁵ *Ibid.*

²¹⁶ Voir Daniel Hémerly, « Du patriotisme au marxisme... », art. cit.

mi-civilisés [...dont] les meneurs étaient en lien avec le communisme métropolitain²¹⁷ », au Dahomey et plus particulièrement à Porto Novo, en 1923, sont mentionnées comme un traumatisme²¹⁸.

Alors que ce projet de loi, pour ce qui concerne les avis rendus par le ministère des Colonies, s'appuie sur les notes des Affaires politiques, elles-mêmes en partie basées sur les rapports et les synthèses écrits dans les bureaux du CAI, le service observe et documente les réactions qu'il suscite. Le ministre est ainsi informé de la publication d'une tribune critique de Mallarmé ici, d'une réunion publique donnant la parole à Félicien Challaye ici²¹⁹.

Après les controverses de 1926 et 1927, pourtant, un moyen de procéder à des déportations sans soulever de controverses est trouvé entre les trois partis. À la faveur du remplacement d'Alexandre Varenne par Pierre Pasquier, un artifice juridique est trouvé pour catégoriser rétroactivement et arbitrairement tout indigène suspect de clandestin. Pour s'embarquer vers la France, les sujets français doivent en effet demander une autorisation d'embarquer, sans laquelle ils sont considérés comme clandestins. Par une modification d'interprétation de cette norme, cette autorisation peut être retirée si « les intéressés [cessent] de remplir la condition primordiale qui a conditionné l'octroi de l'autorisation²²⁰ ». Le Gouvernement général a cessé de chercher à faire porter sur les compagnies maritimes les frais de déportation, et a changé de stratégie, optant pour le point de vue de Léon Perrier selon lequel même s'ils sont plus difficiles à contrôler dans les Colonies qu'en métropole, les Indigènes y sont plus susceptibles d'être réprimés efficacement, et ainsi de limiter leur influence à moyen et long terme. Le débat connaît un prolongement colonial après la mutinerie de Yên Bay : les autorités coloniales critiquent une législation qui permet aux indigènes naturalisés d'échapper aux lois répressives pouvant frapper les sujets et protégés. Le 14 septembre 1934, une longue note émanant de la direction des Affaires politiques et destinée au ministre des Colonies se montre très pressante pour réduire la liberté de la presse en métropole comme dans les colonies pour pouvoir porter en justice toute publication qui porterait « atteinte à l'intégrité du territoire national²²¹ ». Albert Sarraut y répond en rappelant les garanties du régime de la presse de 1881.

²¹⁷ *Ibid.*

²¹⁸ Sur cette révolte et ses liens avec le communisme international, voir Sylvain Coovi Anignikin, *Les origines du mouvement national en Afrique noire : le cas du Bénin, 1900-1939*, Paris, Harmattan, Études africaines, 2014.

²¹⁹ « Problèmes du jour. Le projet de loi contre les menées séparatistes : ce qu'en dit M. Mallarmé », art. cit., et ANOM, FM, 3SLOTFOM/2, après le 8 mars 1929.

²²⁰ ANOM, FM, 3SLOTFOM/2, CAI, Note au sujet de la mesure de rapatriement prise à l'égard de dix-neuf Indochinois », non datée, probablement mai 1930.

²²¹ ANOM, FM, 3SLOTFOM/50.

Dans les deux cas (1926 et 1927), le CAI est pris entre deux feux : celui du Gouvernement général de l'Indochine, son principal pourvoyeur de fonds, et celui de son ministre de tutelle. Le CAI n'a pas les compétences pour procéder lui-même à la déportation des militants qu'il surveille. Néanmoins, il peut néanmoins agir dans ce sens – comme dans celui de l'interdiction de publications – de concert avec le ministre de l'Intérieur et le Parquet. C'est par exemple le CAI qui fournit tout l'argumentaire nécessaire à la direction de la Sûreté générale pour interdire la publication de *L'âme annamite* et d'entamer des poursuites contre le journal²²². En mars 1930, le CAI fournit une documentation à la préfecture de police de Paris pour l'arrestation préventive d'au moins neuf militants indochinois pour empêcher – sans succès – la manifestation lors de l'inauguration de la maison des étudiants indochinois²²³. En mai 1930, à la suite des manifestations d'Indochinois devant l'Élysée puis le Mur des Fédérés contre la répression à Yên Bái, six déportations sont effectuées, en partie sur la base de la documentation du CAI. Les agents du CAI n'hésitent pas non plus à revendiquer leur capacité d'intervention et les arrestations que permettent leurs renseignements. Alors qu'il cherche à démontrer l'utilité de l'agent Thomas, son officier traitant n'hésite ainsi pas à affirmer que :

C'est aussi Thomas qui a prévenu notre service de renseignements, du retour de Moscou de plusieurs agitateurs notoires et c'est grâce aux renseignements qu'il a donné que treize d'entre eux qui avaient constitué le Comité central du PC Indochinois, ont pu être arrêtés en Cochinchine, au Tonkin et en Annam²²⁴.

Le CAI peut même contribuer à des interventions encore plus directes dans la déportation et contribuer à son organisation matérielle. Après les manifestations à l'Élysée et au mur des Fédérés, c'est Pierre Ceccaldi, l'agent surnuméraire du CAI, qui doit organiser en personne le rapatriement :

Monsieur Ceccaldi [...] a pour mission de rapatrier à Saïgon vingt Indochinois renvoyés dans leur pays d'origine par mesure de police. Ce fonctionnaire prendra charge du convoi au moment où les indigènes seront remis à bord de l'Athod II quelques instants avant le départ du navire.

À bord, il s'entendra avec le commandant du paquebot et le commandant des Troupes pour recevoir aide et assistance pour l'accomplissement de la mission qui lui est confiée.

En aucun cas, il ne pourra autoriser les indigènes du convoi à descendre à terre aux escales. En remettant les vingt Indochinois au Commissaire de police chargé de

²²² ANOM, FM, 3SLOTFOM/2, directeur de la Sûreté générale au directeur des Affaires politiques, 22 avril 1927, et ministre des Colonies à directeur de la Sûreté générale, 16 avril 1927.

²²³ ANOM, FM, 3SLOTFOM/2, Note sur les divers incidents provoqués en France par les Indochinois, 5 juin 1930.

²²⁴ ANOM, FM, 2SLOTFOM/18, Rapport au sujet de l'agent Thomas et son départ pour le Havre, non daté (1931).

l'arrondissement à son arrivée à Saïgon, M. Ceccaldi fera constater par ce fonctionnaire que la mission est terminée.

En fin de voyage, il établira un rapport sur les incidents de route qu'il adressera au ministre.

Il en fera parvenir des copies au Gouverneur de la Cochinchine et au Gouverneur général de l'Indochine.²²⁵

Il s'agit néanmoins du seul cas de figure que ces archives peuvent documenter. Au-delà de ce cas de figure singulier, qui démontre néanmoins l'étendue des attributions qui peuvent glisser au CAI, cette institution intervient à plusieurs reprises et directement dans les cas de déportation de révolutionnaires indigènes hors de France.

2.3.1.2 *L'usage de la torture en question*

La déportation n'est pas la seule intervention du CAI sur les corps des impérialisés. Si le répertoire d'action professionnel dépeint jusqu'alors semble banal du point de vue d'un service de renseignement politique, l'histoire des services de renseignement en général et l'histoire du maintien de l'ordre en situation coloniale en particulier, posent nécessairement la question de l'usage délibéré de la violence physique et de la pression psychique pour parvenir à ses fins²²⁶. La problématique du continuum des pratiques entre les territoires sous domination française et l'Hexagone invite aussi à poser la question des sévices corporels, voire de la torture. Les officiers traitants en exercice ont en effet un parcours dans les services de la Sûreté indochinoise. Or les sévices corporels et la torture sont une composante de son répertoire d'action policier, en plus de la déportation au bagne des ennemis politiques sur mesure judiciaire ou administrative. Pierre Brocheux et Daniel Hémerly, ou encore Patrice Morlat pour ce qui concerne les recherches en Français, ont par exemple montré que l'utilisation de la gégène fait son apparition dans les années 1930 dans les locaux de la Sûreté d'Indochine²²⁷. Les coups de pied et de poing, les coups de bâtons sur les articulations ou la plante des pieds, la privation de nourriture et d'eau ou la réduction des rations, sont monnaie courante. Selon Patrice Morlat, qui se base sur des témoignages militants, le personnel de la Sûreté pratiquait également le « retournement de gésier de poulet », consistant en une désarticulation des épaules

²²⁵ ANOM, FM, 1SLOTFOM/7, dossier « Personnel Sûreté – Ceccaldi », 28 mai 1930.

²²⁶ Alfred W. McCoy, *A Question of Torture: CIA Interrogation, from the Cold War to the War on Terror*, New York, St. Martins Press, 2007 ; Raphaëlle Branche, *La Torture et l'armée pendant la guerre d'Algérie*, op. cit. Voir aussi Pierre Vidal-Naquet, *Torture dans la République*, Paris, Éditions de Minuit, 1998.

²²⁷ Pierre Brocheux, Daniel Hémerly, *Indochine : la colonisation ambiguë, 1858-1954*, Paris, La Découverte, 2001, p. 112 ; Patrice Morlat, *La répression coloniale au Vietnam*, op. cit..

des suspects pour provoquer souffrance voire évanouissement et étouffement à court terme, et séquelles pulmonaires ou musculaires à long terme. L'enserrement de la tête dans des étaux de métal, la pendaison par les poignets, la brûlure de la plante des pieds et l'arrachement des ongles pouvaient aussi être administrés.

Paul Arnoux est lui-même décrit comme un policier brutal passant à tabac les suspects²²⁸. Le journaliste progressiste Eugène Dejean de la Bâtie (1898-1946) écrit ainsi dans un article avoir été « soumis à un interrogatoire en règle²²⁹ » dans le bureau du chef de la Sûreté. Son dossier militaire, certes ultérieur, le qualifie aussi par sa violence et mentionne sa « condamnation par jugement contradictoire, définitif du tribunal de Saïgon du 13 janvier 1936 à deux cents frs d'amende pour violences et voies de fait à un agent de la force publique dans l'exercice de ses fonctions²³⁰ ».

Mais au-delà de la question individuelle du chef de la Sûreté et père du CAI, ces pratiques étaient-elles abandonnées dès le sol de la métropole foulé ?

Les archives du CAI ne documentent pas la violence des violons, et pour cause : le CAI n'est pas censé pouvoir procéder à des arrestations ni à des privations de liberté dans ses locaux. En revanche, la police française pratique des passages à tabac dont ces documents gardent la trace. En revanche, concernant les agents du CAI eux-mêmes, rien ne filtre. Aucun entretien n'a pu alimenter cette recherche, mais des indices peuvent montrer la possibilité de brutalités physiques au sein du service²³¹.

Au détour d'une lettre que Pierre Maestracci envoie à son mentor Harlée, il évoque la tournée de Lamine Senghor à Marseille, à côté de laquelle le CAI local a bien failli passer, faute d'informateur. Il se félicite que le tuyau leur soit spontanément arrivé par un ennemi du militant, qu'il nomme Amadou (il s'agit d'Amadou Diop). Pour Pierre Maestracci, celui-ci « nous a été d'une utilité précieuse, car sans lui, la présence de Senghor aurait pu passer inaperçue par nos services et il aurait pu agir tranquillement sans être molesté²³² ». Cette lettre date du 7 septembre 1926.

Or pendant son séjour à Marseille, Lamine Senghor est en effet, en pleine conférence, l'objet de plusieurs attaques. Le 5 septembre 1926, Amadou Diop se rend à une réunion

²²⁸ Philippe Franchini (dir.), *Saïgon 1925-1945, op. cit.* Il est également dépeint ainsi – si c'est bien de lui dont il s'agit – dans le personnage de Guy Asselin (*Indochine*, film cité).

²²⁹ Eugène Dejean de la Bâtie, « Après le lever de rideau, ça commence bien ! », *La Cloche Fêlée*, 24 décembre 1923.

²³⁰ AD 84, FRAD084 RM 01R1284 0034532.

²³¹ Voir *infra*.

²³² ANOM, FM, 1SLOTFOM/6, dossier personnel administratif – Maestracci, lettre de Maestracci à Harlée, 7 septembre 1926.

organisée par le révolutionnaire. Lors de la réunion, l'intrus s'oppose fermement aux propos du militant qu'il considère comme « anti-français²³³ ». Après une « vive discussion²³⁴ », le lendemain, Amadou Diop « se rendait spontanément au CAI afin de mettre [le] service au courant des faits de la veille²³⁵ ». Et ainsi, le bureau de Marseille gagne un nouvel indicateur. Né en 1901 au Sénégal, Amadou Diop a été condamné le 23 décembre 1922 à cinq ans de réclusion en Algérie. Sorti le 9 août 1926, il se rend à Alger, puis embarque pour Marseille, où il arrive vers le 14 août²³⁶.



Figure 35 : Amadou Diop en 1926²³⁷.

Le 14 septembre 1926, « Amadou Diop, l'adversaire redouté de Samoros intervient dans le débat et veut sauter au collet de son ennemi, mais il en est empêché par ses camarades. Une véritable bagarre s'en suivit entre les partisans de N'Diaye et les quelques amis de Senghor qui

²³³ ANOM, FM, 1SLOTFOM/30, Léon Josselme à Albert Duchêne, 7 septembre 1926. Ici, Léon Josselme appelle Amadou Diop Amadou Diallo. Il s'agit d'une erreur qu'il rectifie lui-même dans un courrier suivant.

²³⁴ *Ibid.*

²³⁵ *Ibid.*

²³⁶ ANOM, FM, 15SLOTFOM/287/300, Amadou Diop.

²³⁷ *Ibid.*

profitant du tumulte, se retire sans avoir pu obtenir aucune adhésion²³⁸ ». Quelques jours plus tard, le 18 septembre, une nouvelle réunion tourne à la tension : dans la foule réunie pour écouter Senghor argumenter sur la nécessité de créer une section du CDRN à Marseille, plusieurs Blancs (désignés comme tels dans le rapport du CAI) s'agitent et viennent à demander pourquoi les personnalités parrainant l'organisation sont communistes, et non nationalistes ou royalistes, provoquant un chahut et mettant fin à la réunion²³⁹. La carrière de l'indicateur – ou peut-être du gros bras – du CAI de Marseille est courte : le 12 octobre 1926, le Gouvernement général de l'AOF autorise son rapatriement²⁴⁰.

La version des militants à propos de ces incidents est un peu différente. Après cet épisode, *l'Humanité* publie ainsi un article intitulé « À Marseille, les fascistes tentent de faire assassiner Senghor, président du comité de défense de la race noire²⁴¹ ».

La propagande de Senghor n'a pas eu l'heur de plaire aux séides du ministère des Colonies. Aussi tous les procédés ont-ils été employés pour l'empêcher de remplir son mandat. [...] C'est ainsi que le 18 septembre, Senghor était en train d'expliquer environ 200 personnes de couleur, à la brasserie du Sphinx, 14. boulevard Maritime, le programme et le but, du Comité lorsqu'une lourde pierre fut lancée dans sa direction par un Sénégalais nommé Sambacor Diop. Cet énergumène est sorti du bain depuis peu, d'après ses déclarations. La pierre heureusement manqua son but et vint atteindre légèrement un des assesseurs de la réunion. Arrêté aussitôt par les auditeurs indignés et conduit au commissariat, le Sénégalais déclara avoir été commandé par M. Jausselin et avoir été payé par celui-ci. M. Jausselin, camelot du roi, n'a pas hésité à tenter de faire assommer Senghor pour empêcher toute propagande qui n'est pas en faveur des requins colonisateurs. Mais que penser du commissaire de police qui relâche immédiatement Sambacor Diop dès que celui-ci eut déclaré être au service de M. Jausselin ? Que Messieurs de la police et les fascistes ne s'y trompent pas. Nous ne les laisserons pas impunément commettre leurs crimes.²⁴²

Léon Josselme, rebaptisé Jausselin – et Amadou Diop en Sambacar – pour l'occasion, est donc non seulement dénoncé comme un fasciste des Camelots du Roi, mais comme l'instigateur de manœuvres destinées à faire échouer politiquement le CDRN, et n'hésitant pas pour cela à recourir à des méthodes brutales et à « molester²⁴³ » – pour reprendre le terme de Pierre Maestracci – le militant.

²³⁸ ANOM, FM, 3SLOTFOM/24, CAI de Marseille à CAI de Paris, 22 septembre 1926.

²³⁹ *Ibid.*, p. 6.

²⁴⁰ ANOM, FM, 15SLOTFOM/287/300, Gaston Budin à Léon Josselme, 21 octobre 1926.

²⁴¹ « À Marseille, les fascistes tentent de faire assassiner Senghor, président du comité de défense de la race noire », 30 septembre 1926, p. 6.

²⁴² « À Marseille, les fascistes tentent de faire assassiner Senghor, président du comité de défense de la race noire », 30 septembre 1926, *l'Humanité*, p. 6.

²⁴³ *Ibid.*

Pour un épisode documenté, combien ne peuvent pas l'être ? Des allusions, comme celles de l'interprétation à propos des fouilles brutales de navigateurs dans les locaux du CAI de Marseille laissent à penser que l'usage de la contrainte physique faisait partie intégrante – quoique probablement exceptionnelle – des pratiques du CAI²⁴⁴.

2.3.2 Le vaste éventail des pratiques professionnelles quotidiennes

À côté de ces pratiques de travail relevant de l'exception, les pratiques normales en cours au CAI sont similaires à celle de n'importe quel service de renseignement politique de l'époque²⁴⁵. Ces pratiques dépendent de la place occupée dans le service. Les journées de travail des secrétaires, archivistes et sténodactylographes peuvent ainsi se confondre avec celles de postes similaires dans d'autres administrations. Sur la forme, leurs journées consistent notamment à dactylographier des brouillons rédigés par les officiers traitants, à classer les documents ainsi produits dans des dossiers d'archives des bureaux, ainsi qu'à rédiger le courrier destiné aux institutions en contact avec le CAI. À Marseille, cette fonction se confond en partie avec celle de la traduction du vietnamien vers le français, pour ce qui concerne Trần văn Hy. Mais sur le fond la nature des données qu'ils et elles manipulent est bien plus confidentielle que dans beaucoup d'administrations, et que leur caractère est bien plus explicitement politique. Leur poste est ainsi considéré comme sensible, et leur loyauté est toujours questionnée.

L'essentiel du travail des officiers traitants consiste en l'encadrement des agents. Les entretiens avec les agents (quotidiens pour les agents les plus réguliers, bihebdomadaires pour les moins), dans des cafés habituels, sont une part importante du travail. Pendant ces entretiens dont la durée est probablement de l'ordre d'une heure généralement, l'agent répond aux questions de l'officier traitant. Celui-ci prend des notes sur papier, remplissant sa grille d'entretien au fur et à mesure de la conversation²⁴⁶. À partir de ces entretiens, des rapports d'entretiens sont dactylographiés et archivés dans les dossiers correspondant aux individus et aux organisations concernés par les propos consignés. Les officiers traitants peuvent aussi diriger leurs agents par courrier, recevant et réécrivant la correspondance de leurs informateurs sous forme de rapport, envoyant des instructions précises : identifier tel individu sur la base d'une photographie, chercher la composition de telle association, se procurer tel tract, entrer en contact avec telle personne... Une partie de la journée des officiers traitants est également

²⁴⁴ Voir *supra*.

²⁴⁵ Voir notamment les pratiques décrites dans Alexandre Rios-Bordès, *Les savoirs de l'ombre, op. cit.*

²⁴⁶ C'est du moins une généralisation à partir du cas du traitement de l'agent Thomas dont les feuilles volantes de notes de Jacques Debord sont conservées.

investie dans la lecture de la presse révolutionnaire s'intéressant aux questions coloniales, de faire des dossiers de coupures de presse pour suivre certains auteurs ou certains sujets.

Somme toute, au CAI, les pratiques relevant de la filature, des visites domiciliaires (se distinguant de la perquisition par leur caractère secret) ou de l'espionnage sont assez exceptionnelles, et concentrées au début de la période, alors que Paul Arnoux et Adrien Devèze évoluent en toute autonomie.

2.3.3 L'usage des photographies par les officiers traitants

Une habitude de travail très courante pour les officiers traitants consiste à soumettre des photographies aux informateurs afin qu'ils identifient formellement les suspects. Les officiers traitants ne connaissent pas toujours eux-mêmes les suspects de visu, et sont alors entièrement dépendants de leur informateur pour l'identification. Ces identifications sur la base de photographies sont souvent sujettes à controverses et interrogations. Le 22 mars 1935, un officier traitant du CAI met ainsi son informateur la photographie « en présence de la photographie du nommé Nguyễn Van Tram²⁴⁷ », navigateur muni d'un titre d'identité et d'un livret de marin. En effet, celui-ci a été repéré par cet indicateur lors d'une soirée militante organisée le 7 octobre 1934 par l'association d'Entraide et de culture des Indochinois de Paris à « la Famille nouvelle ». Problème : l'informateur affirme que l'officier traitant se trompe et que la photographie n'est pas celle de Nguyễn Van Tram, qu'il a déjà côtoyé, mais d'un inconnu. L'officier traitant note alors que « le service de CAI possède un dossier établi en 1921 au nom d'un nommé Nguyễn Van Tram, navigateur²⁴⁸ », mais qu'il n'avait alors pas été possible de photographier l'individu. Le dossier ne permet donc pas de conclure à une homonymie ou encore que l'informateur se trompe, ou cherche à le tromper.

L'officier traitant conclut ainsi : « La photographie de Nguyễn Van Tram [...] sera présentée à un deuxième informateur²⁴⁹ ». Le lendemain, l'officier traitant répète donc l'opération auprès d'un autre informateur, sans plus de succès : « Il n'a pas reconnu dans ce personnage le nommé Nguyễn Van Tram signalé en compagnie de Tran Van Minh à la goquette du 7 octobre dernier²⁵⁰ ». L'opération est, quelques jours plus tard, répétée une troisième fois. Mais décidément, cette photographie ne suscite pas plus d'enthousiasme auprès du troisième informateur mis à contribution : « Cet agent a déclaré ne pas reconnaître dans ce personnage le

²⁴⁷ ANOM, FM, 2SLOTFOM/1, agent anonymes, 1935, rapport du 22 mars 1935.

²⁴⁸ *Ibid.*

²⁴⁹ *Ibid.*

²⁵⁰ ANOM, FM, 2SLOTFOM/1, agent anonymes, 1935, rapport du 23 mars 1935.

nommé Nguyễn Van Tram qui travaille depuis plusieurs années déjà avec Tran Van Minh²⁵¹ ». Pendant un temps, l'officier traitant semble se faire une raison, à moins qu'il n'ait pas d'autre informateur à mettre à contribution. Mais plusieurs mois plus tard, peut-être à la faveur du recrutement d'un nouvel informateur, il ressort sa photographie. Il ne rencontre pas plus de succès : « Celui-ci n'a pas reconnu dans ce personnage le nommé Nguyễn Van Tram, membre de l'association d'entr'aide qui travaille avec Tran Van Minh²⁵² ». C'est ainsi que non moins de quatre informateurs sont mis à contribution pour, finalement, ne pas parvenir à identifier un supposé militant, qui ne verra ainsi pas son dossier garnir les étagères du CAI de Paris.

Les photographies peuvent aussi circuler par courrier, et de nombreux rapports d'officiers traitants montrent des envois réguliers de photographies par courrier à des fins d'identification.

On l'a vu, dans les technologies d'identification, les empreintes digitales sont aussi mobilisées : chaque document d'identification délivré par le CAI est ainsi marqué par l'empreinte digitale de son porteur. En 1928, alors que le Gouvernement général de l'AOF ne parvient pas à identifier d'après ses actes d'état civil un candidat au rapatriement. Pour confirmer qu'il ne s'agit pas d'une tentative de voyage clandestin, les services de Dakar écrivent ainsi au CAI qu'

Il y aurait intérêt, dans le cas où cet individu se cacherait sous une fausse identité à lui demander de précisions complémentaires et à joindre une empreinte digitale à la nouvelle déclaration. Il serait peut-être possible avec ces éléments de l'identifier au service central de la Sûreté de l'AOF.²⁵³

Cette technologie est importante dans l'identification des individus et devient progressivement un outil, certes mineur, du contrôle des mobilités impériales pendant l'entre-deux-guerres. Son usage ici n'est en revanche pas celui de la police criminelle, et la formation des agents du CAI à cette technologie reste à déterminer²⁵⁴.

2.3.4 L'usage politique des données produites

À la tête du service, le travail de Geoffroy du Coudret (en plus de son rôle d'officier traitant) et du directeur des Affaires politiques du ministère est celui de maintenir la liaison quotidienne avec les Gouvernements généraux (de fait, celui de l'Indochine) et leurs services de Sûreté, la préfecture de police, les services de Sûreté métropolitains et le ministère de

²⁵¹ ANOM, FM, 2SLOTFOM/1, agent anonymes, 1935, rapport du 27 mars 1935.

²⁵² ANOM, FM, 2SLOTFOM/1, agent anonymes, 1935, rapport du 11 septembre 1935.

²⁵³ ANOM, FM, 15SLOTFOM/284/5716, (Amadou Diallo), Gouvernement général de l'AOF à CAI, 10 mars 1928.

²⁵⁴ Simon A. Cole, *Suspect Identities, op. cit.*

l'Intérieur, le ministre des Colonies et ses services, ainsi que des liaisons, moins régulières, avec les ministères des Armées et des Affaires étrangères. L'un des outils de cette liaison est la Note périodique sur la propagande révolutionnaire intéressant les pays d'outre-mer. Destinée à informer ces acteurs à propos de l'actualité révolutionnaire anti-impérialiste, cette note est écrite régulièrement entre 1924 et 1937, trimestrielle tout d'abord (années 1920), mensuelle plus tard (années 1930). Classé « ultra secret²⁵⁵ », ce document adopte une vision globale du mouvement révolutionnaire du point de vue colonial. Il commence généralement par l'actualité métropolitaine des mouvements anti-impérialistes, revenant sur les faits marquants (meetings, visites d'envoyés du Komintern, créations ou dissolutions d'associations, campagnes politiques) des semaines précédentes, séparant les nouvelles de la « colonie noire » (où généralement il n'est question que de la LDRN) de celle de la « colonie indochinoise ». Le document poursuit généralement sur un point de synthèse sur l'« action révolutionnaire dans les colonies françaises », concernant presque toujours la seule Indochine, pour terminer par un point sur le communisme anticolonial hors de France et de ses colonies (traitant de sujets aussi variés que la situation des Noirs aux USA, l'anti-impérialisme en Inde, l'actualité en Chine). Cette note mensuelle constitue une source importante pour l'histoire de l'anti-impérialisme global, mais aussi pour voir le cadre conceptuel qui était celui des hauts fonctionnaires coloniaux et du personnel politique au pouvoir pendant l'entre-deux-guerres²⁵⁶. Les décisions politiques marquantes de la période en matière coloniale prennent contexte dans ces notes, du moins en ce qui concerne le maintien de l'ordre (ces notes concernent très peu les questions économiques, ou le monde du travail, et ne pensent pas à l'organisation politique du gouvernement colonial, ne se prononcent pas sur les réformes du système électoral par exemple). Si ces notes n'appellent pas explicitement à la répression brutale de tout soulèvement et à la traque de tout opposant, leurs biais impliquent cette perspective. Ces biais sont consubstantiels au CAI dont la fonction est la traque systématique des opposants à l'impérialisme français, précisément pour éviter le recours à des artefacts plus militarisés du continuum répressif dans lequel le service joue un rôle. En conséquence, les soulèvements sont considérés comme des symptômes de l'insuffisance d'une surveillance politique qui a échoué dans sa fonction préventive. Dès lors, dans ce cadre, la répression apparaît comme le seul outil de dernier recours, légitimant une haute intensité de violence.

²⁵⁵ ANOM, FM, 3SLOTFOM/57 à 91. Les citations suivantes sont extraites de ce document.

²⁵⁶ J'ai cherché à souligner par ailleurs l'intérêt que d'actuels travaux sur l'anti-impérialisme du Komintern aurait à intégrer ces sources (et plus généralement les sources issues du renseignement politique) à sa focale : Vincent Bollenot, « Surveiller les mobilisations, se mobiliser sous surveillance... », art. cit.

L'ensemble de ces pratiques au quotidien dépend aussi des relations de travail entretenues entre les différentes composantes du service. En effet, si l'orientation politique du service, déterminée par ses cadres, est le fruit d'un consensus relatif entre des fonctionnaires partageant un même sens commun impérial, le répertoire des pratiques professionnelles est quant à lui déterminé par les tâches accomplies par chaque agent. Trois groupes se distinguent. Premièrement, les cadres et cadres intermédiaires du service, hommes, français, perçus comme blancs, expérimentés dans les services de police ou d'administration coloniale déterminent l'orientation du service, exécutent l'encadrement des informateurs. Deuxièmement, le secrétariat du service, essentiellement composé de femmes, françaises, perçues comme blanches, assure l'essentiel de l'organisation matérielle du service (et exceptionnellement de traduction). Troisièmement, à Marseille, les employés indigènes exécutent aussi une partie du secrétariat administratif, l'essentiel de la traduction, la surveillance du courrier et quelques missions de surveillance à l'extérieur des bureaux.

2.4 La solidarité impériale au travail

Entre ces différentes composantes du service, des relations de domination s'exercent. S'ancrant dans des schèmes structuraux de la domination, elles prennent ici des formes spécifiques au travail au quotidien. Les emplois de secrétariat sont ainsi occupés par des femmes, en position subordonnée du point de vue de la prise de décision et du point de vue salarial²⁵⁷.

Les relations de travail entre les impérialisés formellement employés par le CAI (à l'exclusion, donc, ici, des informateurs), et les cadres colonisateurs sont traversées par des relations de domination. Cette domination prend des formes spécifiques dans les relations de travail et peut d'une certaine mesure être relativement renégociée à l'aune de la compétence et des capitaux d'autochtonie indispensable au service qu'incarnent ces travailleurs. L'antenne marseillaise du CAI compte trois à quatre employés originaires d'Indochine qui peuvent être ainsi présentés :

²⁵⁷ Sur ce groupe social, voir *supra*. Ceci ne signifie pas que les femmes du service n'aient pas de fonction politique.

Identité	Fonction	Date d'entrée	Date de sortie
Trần văn Hy	Lecteur	Octobre 1920	Septembre 1944
Truong Ky	Lecteur	Octobre 1920	Mai 1926
La Phuong, <i>alias</i> Nguyễn Văn Nuoi	Lecteur	Octobre 1920	Mai 1926
Ha Duy Thuc	Lecteur	Juin 1926	1928
Pham Van Nguyễn	Planton	1922	Après 1938
Nguyễn Quỳnh	Planton	1920	Juillet 1923

Figure 36 : Les employés indochinois du CAI de Marseille²⁵⁸.

Les fonctions recoupées par le planton sont ainsi décrites : « nettoyage des bureaux [...], transport de la correspondance [...], embarquement des indigènes [...], courses à faire en ville²⁵⁹ », mais aussi éventuellement des tâches de renseignement et de lecteur. Celles de « lecteur annamite²⁶⁰ » recourent la surveillance du courrier, des tâches de renseignement, la gestion des requêtes de navigateurs ou de demandes de secours, la traduction et la dactylographie. Il s'agit donc de figures ambiguës, aux frontières du service. Ne cachant certes pas leur emploi au service, ils effectuent toutefois des missions d'observation et de renseignement, passent du temps avec les Indochinois de Marseille pour prendre le pouls de ce milieu, voire obtenir des informations précises. Il s'agit donc de fonctions entre l'emploi formel et celui d'informateur²⁶¹.

Du point de vue salarial, ces travailleurs sont globalement sous-payés. Or pour obtenir de meilleures conditions, ils déploient des mobilisations communes, et savent faire front²⁶². Cette solidarité fait face à celle des dominants du service, les officiers traitants et leurs chefs. Aussi, ces surveillants particuliers sont aussi des surveillés singuliers. Ayant accès à un certain nombre d'informations sensibles, les officiers traitants gardent un œil suspect sur ces hommes qui peuvent faire l'objet de « sollicitations dangereuses²⁶³ ». En 1925, lorsque Gaston Budin inspecte le bureau, de Marseille, il souligne par exemple que « Ky et Hy sont suspects, le

²⁵⁸ Réalisé à partir de ANOM, FM, ANOM, FM, 1SLOTFOM/7. Les catégories employées (comme « lecteur annamite ») sont celles employées dans les documents.

²⁵⁹ ANOM, FM, 1SLOTFOM/7, dossier « Soldes du personnel », « Note sur la création et le fonctionnement du service de contrôle et d'assistance à Marseille », 20 septembre 1925.

²⁶⁰ *Ibid.*

²⁶¹ C'est la raison pour laquelle il est également question de ces acteurs dans la troisième partie.

²⁶² Voir *infra*.

²⁶³ ANOM, FM, 1SLOTFOM/4, Mission Budin, Réorganisation du service de Marseille, 1925, p. 20.

nommé Nuoi est un bon serviteur²⁶⁴ ». Mi 1925, Truong Ky commence à faire savoir qu'il démissionnera s'il n'est pas augmenté, ce qui suscite des considérations toutes politiques par son supérieur, Léon Josselme, qui pense déjà à son remplacement :

Il serait désirable également que le successeur de Truong Ky fût originaire de l'Annam. Les indigènes de cette région ont meilleur esprit que leurs compatriotes des autres pays de l'Union indochinoise et paraissent, jusqu'à ce jour, moins susceptibles d'adopter des tendances anti-françaises.²⁶⁵

De la même manière, lorsque La Phuong, alias La Nuoi démissionne, Léon Josselme s'inquiète qu'il ne puisse aller rejoindre les rangs des communistes²⁶⁶. Cette suspicion l'accompagne alors même qu'il est naturalisé français en mars 1925. Un dossier de surveillance est ouvert à son nom et l'accompagnera jusqu'à 1945, renseignant sa participation à des réunions communistes en 1935, dix ans après son passage par le service marseillais²⁶⁷. Toujours suspects même lorsqu'ils sont naturalisés, même lorsqu'ils ont donné des gages en travaillant des années pour l'administration coloniale elle-même, les impérialisés sont toujours renvoyés à l'altérité d'une « autre citoyenneté²⁶⁸ », à cette « absence²⁶⁹ » de légitimité.

Si cette suspicion à l'encontre des indigènes est l'une des manifestations de la solidarité impériale liant les fonctionnaires français, elle en côtoie une seconde, celle des coudes qui se serrent entre colonisateurs lorsqu'il faut faire face à une solidarité entre colonisés, envers et contre tout. La correspondance de Pierre Maestracci à Harlée est éclairante de ce point de vue : en septembre 1926, il relate un contentieux opposant le chef du bureau, Léon Josselme, et ses employés impérialisés. L'incident décrit est le suivant : Truong Ky et La Phuong ayant démissionné trois mois plus tôt et n'étant toujours pas remplacés, une forte surcharge de travail incombe à Trần văn Hy et Pham Van Nguyễn. Dans ce contexte, Léon Josselme compte demander à la direction des Affaires politiques le remplacement de Truong Ky d'un courrier signé de tous les employés du bureau. Mais il en profite pour rappeler dans le courrier les horaires du bureau (9h-12h, 14h-18h) à ses deux employés qui ont tendance à venir un peu plus tard et partir un peu plus tôt, et même pour leur imposer une demi-heure de travail

²⁶⁴ ANOM, FM, 1SLOTFOM/7, dossier « Soldes du personnel », « Note sur la création et le fonctionnement du service de contrôle et d'assistance à Marseille », 20 septembre 1925.

²⁶⁵ ANOM, FM, 1SLOTFOM/7, dossier Truong Ky, sous-dossier démission de Truong Ky, Léon Josselme au ministre des Colonies, 29 août 1925.

²⁶⁶ ANOM, FM, 1SLOTFOM/7, Notice individuelle - Ha Duy Thuc, Léon Josselme au directeur des Affaires politiques, 3 mai 1926.

²⁶⁷ ANOM, FM, 15SLOTFOM/9, 132, La Phuong.

²⁶⁸ Silyane Larcher, *L'autre citoyen, op. cit.* ; Abdelmalek Sayad, *La double absence : des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré*, Paris, France, Seuil, 1999.

²⁶⁹ Abdelmalek Sayad, *La double absence : des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré*, Paris, Seuil, 1999.

supplémentaire pour absorber la charge laissée par l'employé non remplacé. Ce faisant, Léon Josselme donne en exemple le « zèle et [le] dévouement²⁷⁰ » de Giudicelli. Cette mise en concurrence des impérialisés et de la sténodactylographe du service est bien une réaffirmation des considérations raciales de Léon Josselme qui divise ainsi, parmi le personnel subalterne, les impérialisés des Français·e·s. Pierre Maestracci est quant à lui chargé d'écrire le premier jet du courrier et de le signer lui aussi, désapprouve avec ironie le manque « de tact et d'habilité » de son supérieur dans le secret de sa correspondance avec son ami Harlée. En revanche, au bureau, il agit « en bon fonctionnaire discipliné » et conclut : « Je ne pouvais faire autrement que défendre Josselme contre des Annamites dont l'orgueil n'a pas de bornes, et je ne me cache pas que je n'ai aucune confiance en eux ». Pour Pierre Maestracci, la réaction de ces employés qui se sentent méprisés et souhaitent mettre en débat leurs charges et conditions de travail relève donc d'un « orgueil » mal placé car émanant d'« Annamites ». Peu importe qu'il n'approuve pas les méthodes de son collègue dont il n'a par ailleurs rien à craindre ni à attendre – Léon Josselme est certes son supérieur, mais mal vu de Paris, et Pierre Maestracci sait déjà qu'il part alors dans quelques semaines rejoindre l'École coloniale – il prend le parti du colonisateur contre celui des colonisés. Forcée dans une situation coloniale réinvestie en métropole, cette solidarité impériale est une des manifestations de l'éthos de corps des fonctionnaires impériaux en France.

Conclusion : Une surveillance professionnelle et autonome

Le service de CAI se compose d'un personnel qui évolue : à une génération, née dans les années 1860, de contrôleurs aux carrières d'administrateurs coloniaux et proches du pouvoir politique, succèdent des policiers, aux carrières déjà bien accomplies dans les services de Sûreté coloniaux. Cette professionnalisation a une incidence sur les pratiques : le traitement des informations est systématisé, le travail du CAI est routinisé, et l'institution, malgré des hauts et des bas, est relativement stabilisée. Dans le même temps, le CAI se détache peu à peu de la direction du personnel politique pour trouver des voies de communication normées entre la haute administration coloniale, le personnel politique, et le personnel de terrain. L'information circule par des canaux standardisés, et des formes différenciées selon les usages. Les rapports

²⁷⁰ ANOM, FM, 1SLOTFOM/6, dossier personnel administratif – Maestracci, lettre de Maestracci à Harlée, 2 septembre 1926. Les citations suivantes sont extraites de ce même document.

tendent à avoir un usage interne de court terme, tandis que les notes de synthèses régulièrement rédigées à destination de la haute administration coloniale et du personnel politique ont un usage de plus long terme et d'orientation politique.

Pour établir ces documents, le répertoire professionnel acquis par les agents dans les services coloniaux est redéployé, mais confronté aux réalités métropolitaines. L'usage de la violence physique, notamment, y est moins systématique et de moindre ampleur qu'à des milliers de kilomètres d'une métropole qui sous-traite la torture aux violons coloniaux. Mais le CAI use de la possibilité de contrainte des corps par son implication dans la déportation de suspects.

Le CAI rencontre dans son travail des limites importantes : l'échec des projets d'extension, les problèmes d'identification, l'arrivée tardive des appareils photographiques à Paris, les contraintes budgétaires, la rareté des compétences nécessaires, sont autant de limites à un service de renseignement qui finalement ne voit pas tout de la vie politique des impérialisés. Alors que l'ampleur des archives pourrait laisser penser que le CAI est un véritable panoptique, l'attention aux pratiques montre les points aveugles et les contraintes bornant les capacités de surveillance du service.

L'ensemble des routines et la capacité du service à fixer ses propres normes font du CAI une administration relativement autonome, c'est-à-dire protégée des aléas politiques, se fixant elle-même ses propres méthodes. Les cadres du service ont conscience de cette autonomie, et cherchent à la défendre, à la consolider. Dès ses premiers mois d'existence, l'autonomie est conçue, au sein d'un personnel politique au pouvoir qui partage le sens commun impérial des agents du CAI, comme fondamentale. Dans un premier temps, l'autonomie est même au centre de l'argumentation de la direction des Affaires politiques pour assumer le contrôle de ce service au détriment de la direction des Services militaires :

En fait, le Service de Contrôle et d'Assistance a toujours été considéré comme autonome et mes prédécesseurs ont toujours traité les affaires du service directement avec le ministre, prenant simplement l'attache de votre direction pour les questions purement militaires.²⁷¹

Progressivement, l'autonomie se mue en véritable nécessité administrative :

Derrière tous les mécontents, on trouve toujours une propagande d'origine étrangère communiste. Pour éviter que cette propagande ne s'étende et ne nous cause de graves difficultés peut-être prochaines dans tout notre empire colonial et surtout en Indochine, il nous a paru nécessaire de renforcer le Service de contrôle et

²⁷¹ ANOM, FM, 1SLOTFOM/4, le directeur des Affaires politiques au directeur des Services militaires, 13 septembre 1924.

d'assistance aux indigènes coloniaux séjournant en France, de lui donner une autonomie et des moyens d'investigation et d'activité qui lui manquaient un peu en ce moment.²⁷²

Douze ans plus tard, cette autonomie est bien ancrée. En 1937, un mémo destiné à tout nouveau Gouverneur général prenant place en Indochine récapitule l'utilité des services de renseignement :

La situation présente de l'Indochine exige qu'on ne néglige pas le service de Sûreté générale. Ce service doit se fortifier en Indochine, en ce sens que son chef y a besoin de toute l'indépendance nécessaire, sous le contrôle du Gouverneur général. Il doit se renforcer également dans la « réplique » qu'il trouve en France auprès du « Contrôle des Indigènes », service devenu une sorte d'annexe du ministère.²⁷³

Cette autonomie est la condition pour le CAI de pouvoir mener à bien sa mission selon ses propres règles. En novembre 1936, alors que le ministre des Colonies est le socialiste Marius Moutet, désormais allié aux communistes, des notes de renseignement documentent son activité. Le ministère se surveille lui-même :

Un renseignement apprend que les membres de la délégation qui ont rendu visite à M. Marius Moutet le 21 octobre dernier, viendraient à nouveau ce soir ou demain matin rue Oudinot pour apporter au ministre le texte du discours que doit prononcer le 14 novembre le membre de l'Association délégué à cet effet. [...] Toujours selon la même information, l'organisation de la soirée du 14 novembre aurait été préconisée par le député communiste Thorez, secrétaire général du Parti communiste.²⁷⁴

De manière plus profonde, les catégories anticommunistes structurant le quotidien du CAI lui font considérer le gouvernement de Front populaire comme véritablement suspect. Un mois après les élections législatives de 1936, une longue note anonyme circule au CAI :

Un correspondant bien placé fait parvenir à ce sujet les renseignements ci-après. Suivant la nouvelle tactique du Komintern, les communistes procèdent au camouflage de leur action aux colonies et se sont préoccupés de créer une organisation se réclamant du « Front populaire » pour remplacer la « Ligue contre l'Impérialisme et l'oppression coloniale » trop connue comme dépendant du parti.²⁷⁵

Les catégories d'appréhension du monde en vigueur au CAI ne sont pas brutalement perturbées par le résultat électoral, interprété comme l'aboutissement d'une manœuvre communiste.

²⁷² ANOM, FM, 1SLOTFOM/4, le directeur des Affaires politiques et le directeur des Services militaires, rapport au ministre, 14 août 1925.

²⁷³ ANOM, FM, 10SLOTFOM/2, Dispositions à prendre et questions à régler, 1937, p. 8.

²⁷⁴ ANOM, FM, 2SLOTFOM/1, agents anonymes, 9 novembre 1936.

²⁷⁵ ANOM, FM, 2SLOTFOM/1, agents anonymes, 20 juin 1936.

C'est précisément cette autonomie et cet ancrage de catégories politiques dans le quotidien administratif qui permet au CAI de dessiner lui-même les contours de l'objet de sa surveillance.

CHAPITRE 6. « SIGNALÉ COMME SUSPECT ».

OBJETS ET SUJETS DE LA SURVEILLANCE DU

CAI

Introduction

Que surveille exactement ce tout petit monde impérial en métropole ? Cet éclairage aurait pu être conçu comme un préalable à toute analyse structurale du service de CAI, si l'on considérait que les objectifs déterminent les méthodes et les processus de recrutements du personnel. Or le processus est en réalité inverse : les pratiques déterminent des théorisations relativement mouvantes. La fonction de ces contours idéels d'un groupe surveillé par le CAI est davantage la légitimation des pratiques du service voire des tentatives de les élargir que d'impulser et de cadrer les actions du CAI. En somme, il convient d'observer les explicitations des contours de l'activité du CAI comme le fruit de retours réflexifs sur l'activité de surveillance porteurs d'une vision normative elle-même en partie forgée dans la pratique. Cette vision normative peut aussi charrier un poids dans le rapport de forces de la bonne définition de ce que pourrait ou devrait être la surveillance impériale en métropole.

Les travaux mobilisant les documents produits par l'exercice de la surveillance du CAI n'ont pas approfondi la question de l'objet de cette surveillance, le considérant implicitement

comme relativement évident étant donné la dénomination du service¹. Les contours du groupe de personnes surveillées sont en réalité problématiques à plusieurs égards. Les catégories administratives utilisées pour la surveillance ne recourent qu'une partie seulement de l'activité du CAI. Ces catégories ont de plus des usages pratiques différents selon les contextes, laissant à l'administration une part d'autonomie voire d'arbitraire dans la définition des bornes de son activité. Non seulement la population surveillée l'est sur des bases politiques, mais la relative indéfinition administrative des catégories de la surveillance est nécessaire au fonctionnement du CAI. Les contours de la surveillance impériale en métropole meurent selon des considérations pêle-mêle politiques, économiques et raciales, qui se conforment un sens commun impérial².

Ce sens commun impérial n'agit pas sur des objets immobiles et passifs. Certaines des cibles de la surveillance en prennent conscience par différents biais, et sont à l'initiative de tout un panel de résistances allant de la stratégie individuelle d'évitement à la contre-offensive, en passant par la critique publique et la délégitimation politique. Si les catégories théoriques et pratiques de la surveillance peuvent être perçues par l'étude des documents issus de l'activité du CAI lui-même, les réactions et résistances sont plus difficiles à percevoir. Une partie de ces réactions intéressent les surveillants et, au fil des rapports, les détours de certains paragraphes recèlent les traces de la réception du renseignement politique. De plus, les écrits militants, qu'il s'agisse de la presse révolutionnaire ou des mémoires des protagonistes de l'anti-impérialisme regorgent de preuves de la crainte des « mouchards ». Tout comme l'administration impériale s'exprime par des catégories historiquement et politiquement ancrées dans un contexte et une rationalité spécifiques, le vocabulaire militant est façonné par une logique et des objectifs précis. Dans cette logique, la lutte anti-répression a une place spécifique, et les militants ont particulièrement intérêt à rendre publiques les mécaniques de la répression. Ceci sert non seulement à sensibiliser les destinataires de ces écrits à une vigilance que l'expérience montre nécessaire, mais aussi sur un plus long terme à documenter les pratiques de la répression dans un objectif collectif. L'intérêt des militants est certes la sensibilisation ou la propagande, mais aussi la connaissance la plus précise possible de l'ennemi pour l'action. Autrement dit, si tout révolutionnaire doit connaître le fonctionnement de la répression, il faut pour cela médiatiser les connaissances accumulées par les militants à ce sujet³.

¹ Il s'agit des travaux mentionnés dans la note 136 de l'introduction.

² Au sens employé dans Ann Laura Stoler, *Along the Archival Grain, op. cit.*

³ Victor Serge, *Ce que tout révolutionnaire doit savoir de la répression*, Paris, la Librairie du Travail, 1925.

En croisant les catégories théoriques et pratiques des surveillants avec la réception, l'évitement et la critique de cette surveillance, peuvent être observées des relations entre surveillants et surveillés, ainsi que la manière dont ce croisement catégoriel se joue au sein même du CAI. Le personnel impérialisé du service est en effet, de manière récurrente, rappelé à une altérité sur laquelle se fonde précisément la surveillance impériale. Les rapports impériaux se jouent ainsi non seulement entre surveillants et surveillés, mais aussi entre les surveillés eux-mêmes, conditions qui nuance la portée de la notion d'intermédiation de la colonisation⁴. Si les contours de l'objet de l'exercice de la surveillance impériale sont extensifs et malléables, ils n'en sont pas moins fermes et le stigmatisme impérial ne disparaît pas du fait de la collaboration avec un des services du ministère des Colonies.

Appréhender le point de vue des surveillés est un défi. Le parti pris méthodologique a été de croiser deux types de sources. Premièrement, les documents produits par la surveillance elle-même nous apprennent beaucoup quant à ce que les surveillants anticipent de réactions chez les surveillés. En ce sens, la surveillance est en ce sens une relation d'observation mutuelle, d'anticipation des comportements de l'autre et d'adaptation. Les documents produits dans le cadre de la surveillance sont de plus hétérogènes : les notes de terrain et carnets d'indicateurs peuvent s'avérer très riches de détails. Deuxièmement, ces documents ont été confrontés autant que faire se pouvait à des documents produits par les surveillés : mémoires de militants, articles de presse, ont ainsi comme topos la confrontation à la surveillance et à la police.

Ce chapitre aborde dans un premier temps les délimitations des contours de la surveillance par les agents du CAI, en relation avec leurs impératifs et leur sens commun. Le second temps est consacré aux effets du renseignement sur la vie des surveillés, ainsi qu'aux stratégies qu'ils adoptent face aux informateurs qui les épient.

1. Les contours des objets de la surveillance

La définition de la population censée être contrôlée et assistée par le CAI n'est pas une évidence. Les catégories administratives (indigènes, assimilés, protégés, sujets) mises en avant par le service lui-même, si elles indiquent certains objectifs et quelques réalités générales, sont à elles seules insuffisantes pour expliquer l'activité du CAI. Le recours à des considérations et

⁴ Voir par exemple Tanja Bühner, Flavio Eichmann, Stig Förster, Benedikt Stuchtey (dir.), *Cooperation and Empire: Local Realities of Global Processes*, New York, Berghahn Books, 2017.

des catégorisations politiques est aussi nécessaire. Les contours de la population surveillée par le service se dessinent aussi en relation avec des considérations raciales. Néanmoins, l'ensemble de ces trois systèmes de catégorisation – administratives, politiques et raciales – fonctionnent en interaction avec des routines de travail propres à la surveillance politique. Les logiques réticulaires et binaires propres à tout service de renseignement politique confèrent un caractère auto justificateur, voire autotélique, à l'activité de surveillance⁵. Est suspect tout individu « signalé comme suspect⁶ ».

1.1 Des catégories normatives au service d'un sens commun impérial

Les contours de la population surveillée par le CAI sont malléables. Pour s'en rendre compte, il convient de replacer l'existence du service dans une chronologie plus large. Durant la Première Guerre mondiale, il existe les services mentionnés précédemment, dont l'activité de surveillance est structurée par la géographie impériale. Malgaches et Indochinois devraient ainsi être surveillés de façon bien distincte. Cette géographie n'est pas le seul déterminant de la surveillance : les notions de travailleurs et tirailleurs sont mises en avant dans l'activité du CGTI.

En 1923, le service de renseignement du CGTI est donc étendu, et :

Il est institué au ministère des Colonies sous le contrôle immédiat du directeur des services militaires, un Service de contrôle et d'assistance, en France, des indigènes des colonies françaises.⁷

Cette qualification demeure confuse, « indigènes⁸ » et « colonies⁹ » ne correspondant pas à des réalités homogènes et stabilisées. Dans le contexte de l'empire français de l'entre-deux-guerres, la notion d'indigène renvoie à celle de sujet de l'empire, c'est-à-dire de Français non citoyen, distinguant ainsi dans la catégorie nationale une partie de la population disposant de droits civiques et politiques d'une autre en étant privée¹⁰. Cette différenciation ouvre à des distinctions dans la pratique, en particulier dans l'administration du droit colonial. Ces divisions

⁵ Alexandre Rios-Bordès, *Les savoirs de l'ombre*, op. cit.

⁶ ANOM, FM, 15 SLOTFOM/16/320 (Đặng Dinh Tho), Note de renseignement dactylographiée du ministère de l'Intérieur, février 1927.

⁷ « Le service de contrôle et d'assistance en France des Indigènes des colonies françaises » (*Journal officiel de la République française*, 5 janvier 1924, p. 201).

⁸ *Ibid.*

⁹ *Ibid.*

¹⁰ Voir la note 105 de l'introduction et la section consacrée à la sujétion en bibliographie.

ont certes comme finalité de perpétuer l'assujettissement politique personnel et collectif des populations impérialisées mais naissent de la pratique impériale davantage qu'elles ne la déterminent¹¹. En dernière instance :

Si statuts et système juridique sont en étroite relation, c'est donc bien parce que ces deux ensembles sont la traduction juridique des découpages raciaux, fondamentaux dans l'organisation sociale coloniale. Les statuts juridiques de « citoyen » et de « sujet » se superposent presque exactement aux catégories de Français et d'indigène, qui renvoient au groupe d'origine et à l'appartenance raciale.¹²

Autrement dit, si le terme d'indigène, territoire par territoire, recoupe un ensemble de normes écrites le constituant en catégorie administrative et juridique, il est aussi, moins défini, un élément constitutif d'un sens commun impérial. Les personnes indigènes ou présumées telles sont celles non seulement natives des territoires sous domination française, mais dont les racines génétiques seraient attachées à ces territoires. Reconnaisables à des traits phénotypiques et culturels, ces populations seraient fondamentalement différentes des Européens. Cette opposition est la condition de la racialisation de la relation impériale¹³.

La notion de colonies françaises n'a pas un sens beaucoup plus définitif. Dans ce contexte, comme le terme d'indigène, il ne s'agit pas d'évoquer la réalité juridique et légale de la colonie, mais d'englober tous les territoires sous domination française. L'arrêté de création du CAI précise d'ailleurs que : « ce service assure [...] la tutelle de tous les sujets ou protégés français originaires de nos possessions d'outre-mer¹⁴ ». La notion d'« originaires de nos possessions d'outre-mer¹⁵ » renvoie indifféremment aux populations de tout territoire impérialisé, constituant d'ailleurs par le « nos¹⁶ » une relation de propriété et d'immiscibilité de cette population vaguement définie à une autre, celle de l'émetteur de l'arrêté. S'il ne s'agit pas de catégories légales, un vocabulaire relevant du sens commun impérial précédemment évoqué se retrouve ici.

De la même manière, cet arrêté évoque de manière plus juridique les « sujets et protégés français¹⁷ ». Ces catégorisations statutaires renvoient à des définitions plus précises. Elles n'en demeurent pas moins hétérogènes et peuvent impliquer des situations concrètes très différentes.

¹¹ Yerri Urban, *L'Indigène dans le droit colonial français*, *op. cit.*

¹² Emmanuelle Saada, « Citoyens et sujets... », *art. cit.*

¹³ Elsa Dorlin, *La matrice de la race*, *op. cit.*

¹⁴ « Le service de contrôle et d'assistance en France des Indigènes des colonies françaises » (Journal officiel de la République française, 5 janvier 1924, p. 201). Les citations suivantes sont extraites de ce même document.

¹⁵ *Ibid.*

¹⁶ *Ibid.*

¹⁷ *Ibid.*

L'apposition côte à côte des catégories de sujet et de protégés fait écho à ce qu'Emmanuelle Saada catégorise en décrivant les pratiques coloniales comme « indigènes et assimilés¹⁸ » soumis au droit indigène. Ainsi, dans la pratique, les agents de l'empire peuvent éprouver des difficultés à « tracer la ligne de partage entre populations de justiciables¹⁹ ». Concrètement, les administrateurs peuvent exercer un certain arbitraire, quitte à être, à la marge, désavoués devant les tribunaux. En ce dernier cas, il convient à la personne assimilée à un indigène qu'il s'agit d'une erreur en apportant des preuves, c'est-à-dire des actes administratifs et d'état civil souvent difficiles à produire. Une nouvelle fois, l'invocation de catégories juridiques relève d'un sens commun impérial qui ne vise pas à préciser l'objet de la surveillance, mais au contraire à le laisser dans une indéfinition juridique, permettant une surveillance la plus extensive possible.

En effet, les catégorisations employées dans les textes normatifs encadrant le CAI sont suffisamment floues et contradictoires si elles sont prises dans leur sens juridique pour en conclure qu'elles renvoient davantage à leur sens commun impérial.

Des considérations plus explicitement formulées comme politiques s'intègrent à ce sens commun impérial.

1.2 La catégorisation politique : un anticommunisme impérial

L'engagement impérial prend un nouveau sens politique après la structuration du communisme international au tournant des années 1910-1920. Non seulement le léninisme fournit des outils novateurs d'analyse, de compréhension et de critique de l'impérialisme, mais le communisme propose aussi une structure pratique, à l'échelle internationale comme nationale, pour l'abattre²⁰. Dès lors qu'une partie du champ politique s'exprime contre l'impérialisme français, celui-ci s'organise contre ses opposants. Si les oppositions à l'impérialisme français n'ont pas attendu le communisme pour se manifester, il donne néanmoins un cadre global de lutte, à travers le Komintern, les partis communistes, et les organisations qui leur sont progressivement liées comme la Ligue anti-impérialiste ou l'Union intercoloniale.

¹⁸ Emmanuelle Saada, « Citoyens et sujets... », art. cit.

¹⁹ *Ibid.*

²⁰ Michele Louro, Carolien Stolte, Heather Streets-Salter, Sana Tannoury-Karam, *The League Against Imperialism: Lives and Afterlives*, Amsterdam, Leiden University Press, 2020.

Ces considérations politiques relèvent d'une conceptualisation anti-séditieuse inhérente au renseignement impérial. Par définition, le renseignement recherche des traces de sédition afin de prévenir des attaques contre un système, indépendamment du système dont il est question. Cette démarche peut s'encoder différemment, définissant de manière plus ou moins étendue des contours du soupçon de la sédition. Dans le contexte des recompositions géopolitiques post-Première Guerre mondiale (effondrement des empires centre-européens, des colonies allemandes, critique de l'« impôt du sang²¹ » payé par les colonies, révolutions russe puis spartakiste, wilsonisme, entre autres changements majeurs), la conceptualisation anti-séditieuse impérialiste française se réencode dans une perspective anticommuniste²². Cette perspective apparaît clairement sur deux plans. Le premier est celui des catégories utilisées dans des textes généraux concernant le service, témoignant de la réflexivité du CAI sur ses propres pratiques. Le second est celui des catégories de discours – qui peuvent être postulées comme en dialogue avec les catégories de la pratique – en vigueur dans les routines du service.

Sur ces deux plans, un anticommunisme impérial imprègne le service. Au second semestre 1920, un bilan approfondi de l'activité du SR du CGTI est dressé et destiné au ministre des Colonies. Il s'agit de juger de la nécessité ou non de poursuivre la surveillance entamée. Les conclusions avancent que :

Certains Indochinois résidant en France manifestaient un état d'esprit fâcheux [...et...] des idées subversives allant jusqu'à envisager l'indépendance de la Colonie : on se trouvait en présence d'un mouvement révolutionnaire annamite ne revêtant non pas, comme on pourrait être tenté de le croire, un caractère d'ordre purement indochinois, mais bien au contraire, un caractère d'ordre général.²³

Quelques années plus tard, fin 1923, un long rapport signé de l'administrateur Benoit et adressé au ministre des Colonies Albert Sarraut répète les mêmes idées en encourageant à la création du CAI :

Le foyer d'agitation que constitue l'Union intercoloniale, aidé de son organe *Le Paria*, le groupement qui vient de créer *Le Libéré*, visent tous deux à une propagande générale révolutionnaire et anti-française s'adressant à tous les indigènes de nos possessions d'outre-mer sans distinction. Malgaches, Indochinois et Africains se rencontrent dans les réunions de l'Union intercoloniale. Surveiller les uns, c'est en même temps surveiller les autres. De là la nécessité d'opposer au front révolutionnaire, un front unique de contrôle et de propagande antirévolutionnaire.²⁴

²¹ Nguyễn Ái Quốc, *Le procès de la colonisation française*, op. cit.

²² C. L. R. James, *World Revolution 1917-1936: The Rise and Fall of the Communist International*, Somerset, Purnell and Sons, 1937.

²³ ANOM, FM, 1SLOTFOM/4, dossier 4, rapport du second semestre 1920.

²⁴ ANOM, FM, 1SLOTFOM/4, dossier 4, rapport de Benoit, 12 décembre 1923.

L'idée de l'opposition frontale entre un front révolutionnaire et un front antirévolutionnaire est assenée à plusieurs reprises dans des textes réflexifs sur le CAI. En septembre 1924, André Touzet fournit à la direction des services militaires une note sur le fonctionnement et les origines du CAI dans laquelle il avance que :

Pour opposer au front révolutionnaire un front unique de surveillance et de propagande antirévolutionnaire [...], le ministère des Colonies décida de créer un service unique de Contrôle et d'assistance englobant tous les indigènes de la Colonie.²⁵

Cette logique anti-séditieuse repose sur la conception d'une anti-France. La France étant son empire, ceux qui s'opposent à la domination impériale s'en prennent à la France elle-même. Cette catégorisation comme anti-français est très présente dans les discours routiniers des personnes travaillant pour le CAI. Il s'agit d'une catégorie générique, particulièrement englobante. Omniprésente, elle est mobilisée pour désigner des individus aussi bien que des collectifs, et ce sur toute la période. Toute critique du gouvernement lui est assimilée. Un rapport du 28 février 1935, signé simplement d'« un agent²⁶ », et cherchant à évaluer la pertinence d'exercer une surveillance sur un étudiant en lettres, Phan Nhuan, avance par exemple de manière très catégorique que :

Nhuân [...] était titulaire d'une bourse d'études qui lui aurait été refusée cette année. Cette décision a indisposé Nhuân qui nourrit maintenant des sentiments hostiles à l'égard du gouvernement français.²⁷

En effet, des « sentiments hostiles à l'égard du gouvernement français²⁸ » à la haine viscérale de la France elle-même, il n'y a qu'un pas à franchir. Le 14 décembre 1928, Tạ Thu Thâu fait ainsi l'objet d'une catégorisation définitive par le CAI :

L'agitateur annamite Ta Thu Thau [...] est membre du Parti de l'Indépendance et il est considéré comme un militant actif et sincère, il manifeste ouvertement ses sentiments anti-français.²⁹

Cette catégorie n'est pas propre au CAI et imprègne les pratiques et les discours des services de renseignements politiques du ministère de l'Intérieur également. Le frère de l'agent Thomas, Đặng văn Thu, est ainsi qualifié de « communiste notoire et agitateur anti-français des

²⁵ ANOM, FM, 1SLOTFO/4, dossier 1, rapport transmis par André Touzet (auteur supposé), 13 septembre 1924.

²⁶ ANOM, FM, 2SLOTFO/1, dossier agents anonymes, 1935, 28 février 1935, d'un agent.

²⁷ *Ibid.*

²⁸ *Ibid.*

²⁹ ANOM, FM, 3SLOTFO/3, dossier Association des patriotes Annamites, 14 décembre 1928.

plus actifs [...] signalé à différentes reprises pour son action politique³⁰ » dans une note du préfet basée sur des observations de la Sûreté et destinée au ministre des Colonies.

La catégorie d'agitation anti-française peut aussi bien être appliquée pour qualifier des collectifs. Le CAI est ainsi particulièrement attentif aux opinions politiques dominantes dans les organisations recevant des subventions publiques. L'Association mutuelle des Indochinois, subventionnée par le ministère des Colonies afin de lutter contre l'influence communiste dans les milieux étudiants est ainsi observée de près. Alors que des militants ou sympathisants communistes y deviennent majoritaires, le CAI appose le qualificatif définitif :

Association mutuelle des Indochinois. Siège social : 15 rue du Sommerard (Paris Ve), fondée en 1920 [...]. Tendances : depuis les élections d'octobre 1926, manifeste des sentiments nettement anti-français.³¹

Ces conceptions d'individus aux activités dites anti-françaises se manifestent au travers d'un vocabulaire spécifique et de catégorisations qui, sans le dire explicitement, impliquent une opposition à la France impériale : communistes, agitateurs, etc. Au sein même de l'anti-France, le service fait exister des gradations et des nuances. Certains individus sont ainsi qualifiés d'*agitateurs*, voire d'*agitateurs notoires*, certains sont décrits comme ayant seulement des *sentiments* subversifs, d'autres comme les manifestant, voire les manifestant *ouvertement*. Un rapport du 26 mars 1925 sur Louis Ratsimba, ouvrier malgache à Paris, avance ainsi qu'il « ne fait pas de politique militante, mais ses sympathies politiques sont acquises au Parti communiste³² ». Un autre du 9 avril de la même année à propos du « Malgache Paul³³ » explique que « ses sympathies politiques sont acquises au Parti communiste, mais ce n'est pas un militant et on n'apprend pas qu'il soit inféodé à l'Union intercoloniale³⁴ ». Nguyễn Ái Quốc est quant à lui constamment désigné sous l'appellation « l'agitateur Nguyễn Ái Quốc³⁵ ». Enfin, la formule rituelle pour écarter finalement quelqu'un d'une surveillance est ainsi la suivante : « il ne paraît pas s'occuper de politique³⁶ ». Dès lors que ce constat est posé, la surveillance cesse.

Parmi ces nuances de l'anti-France, la catégorisation de communiste devient progressivement centrale dans la surveillance impériale pendant l'entre-deux-guerres. Tout

³⁰ ANOM, FM, 15 SLOTFOM/16/320 (Đặng Dinh Tho), 25 juillet 1930.

³¹ ANOM, FM, 3SLOTFOM/3, dossier Association des patriotes Annamites, Groupements constitués à Paris et en province par les Indochinois résidant en France, non daté.

³² ANOM, FM, 2SLOTFOM/2, Rapport de Désiré, 26 mars 1925.

³³ ANOM, FM, 2SLOTFOM/2, Rapport de Désiré, 9 avril 1925.

³⁴ *Ibid.*

³⁵ ANOM, FM, 2SLOTFOM/14, dossier Nguyễn Ái Quốc (un grand nombre de rapports le qualifient ainsi).

³⁶ Voir par exemple ANOM, FM, 2SLOTFOM/1, Rapport de Désiré, 25 novembre 1931.

communiste, considéré comme internationaliste, est ainsi nécessairement perçu comme contraire aux intérêts de la nation française. Les révolutionnaires sont par conséquent suspects, d'autant plus lorsqu'il est question de colonies, le communiste étant forcément anti-impérialiste. Il y a donc une logique, un sens commun national-républicain qui mobilise la surveillance politique comme un répertoire d'action publique pleinement légitime et même nécessaire. En revanche, à l'intérieur de cette vaste catégorie, il s'agit par souci d'efficacité de concentrer une surveillance plus particulière sur les agitateurs et les militants.

1.3 Impérialisés : Une racialisation structurante, mais insuffisante

Les catégories statutaires et administratives charriées par le sens commun impérial des administrateurs coloniaux, conjuguées aux catégories politiques constituent deux faisceaux qui, se croisant, recouvrent l'essentiel de la population surveillée par le CAI. Elles sont toutefois à elles seules des variables insuffisantes pour délimiter les contours de cette population. La surveillance impériale en métropole est imprégnée de considérations raciales, composantes essentielles du sens commun impérial.

1.3.1 La surveillance individuelle : la sous-série 15SLOTFOM

La production documentaire du CAI, au-delà des correspondances entre services, se compose pour une part importante de dossiers de surveillance. Généralement écrits par les officiers traitants sur la base d'entretiens avec leurs informateurs, ces rapports sont tirés sur papier pelure en plusieurs exemplaires et classés selon trois modes principaux d'archivage. Le premier d'entre eux est le classement par agent : chaque rapport est inclus au dossier de l'informateur. Ce mode de classement correspond à la sous-série 2SLOTFOM, où chaque carton (ou dossier à l'intérieur de cartons) est consacré à un informateur. Le second est le classement par groupe surveillé : chaque organisation surveillée (journal, parti, syndicat, association, comité) a un dossier ouvert au CAI, dans lequel sont versés les rapports la concernant, quel que soit l'agent producteur. Ce mode de classement correspond essentiellement à la sous-série 3SLOTFOM. Ces deux séries sont celles qui ont été le plus largement mobilisées par les historiennes et historiens travaillant sur l'histoire de la vie culturelle et politique des impérialisés en métropole.

Le troisième mode de classement est quant à lui individuel. La suspicion d'un individu est formalisée par l'ouverture d'un dossier personnel. Ces dossiers sont classés dans la sous-

série 15SLOTFOM, particulièrement peu exploitée dans les travaux historiques, car non inventoriés, absents du répertoire numérique établi par Jacques Dion. Durant mes séjours de travail aux ANOM, j'ai rencontré la directrice Isabelle Dion, qui au cours de nos conversations, m'a mis en contact avec son mari, avec qui j'ai pu réaliser un entretien téléphonique le 22 août 2019. Au même moment, les équipes des ANOM, particulièrement Olivia Pelletier, procédaient non seulement au rafraichissement de l'inventaire du fonds SLOTFOM et à sa mise en ligne, mais aussi à l'inventaire de cette sous-série afin de constituer à terme un instrument de recherche en ligne disposant d'une base de données individuelles importante. Au moment de mes principaux séjours aux archives, entre 2018 et 2020, Olivia Pelletier m'a communiqué un document de travail réalisé par les ANOM et ébauchant cette base de données. Ce tableur comportait alors la cote de chaque dossier, le nom et le prénom de chaque individu ainsi que sa commune de naissance. Ce document a constitué pour cette recherche à la fois un outil de travail afin de retrouver des dossiers individuels de surveillance, mais aussi la première étape d'un travail quantitatif quant aux personnes surveillées par le CAI³⁷.

La sous-série 15SLOTFOM se compose de 23 212 dossiers individuels. Parmi ces dossiers, une partie a été ouverte par le CAI ou par le SR du CGTI, mais une autre par les polices fédérales de l'Indochine contrôlant la migration à destination de la métropole dans les années 1940 et 1950. Il serait ainsi très inexact d'affirmer que le CAI a fiché 23 212 personnes. Une partie des individus auxquels est attaché un tel dossier est, d'ailleurs, née dans les années 1920 et 1930, voire après la disparition du service. Pour distinguer les dossiers de surveillance des dossiers d'immigration ultérieurs, il m'a semblé raisonnable de partir du postulat selon lequel la probabilité que des personnes nées après 1910, c'est-à-dire étant âgées de 25 ans en 1935, soient fichées par le CAI était plus faible la probabilité qu'elles aient été fichées ultérieurement, par le SLOTFOM. Cette date de 1910 n'est pas purement arbitraire, et a été testée par l'analyse d'échantillons qui sont tous allés dans le sens de cette intuition. Inversement, le nombre de dossiers concernant des personnes nées avant 1910 et fichées après 1946 n'est pas estimable³⁸. Empiriquement, j'ai constaté que les individus fichés et nés après 1910 l'étaient de plus en plus dans le cadre des polices fédérales coloniales, et de moins en moins par le CAI. Une voie médiane, quoiqu'insatisfaisante, est de considérer que les quelques

³⁷ Je renouvelle mes remerciements aux archivistes des ANOM qui ont facilité ma tâche en me confiant un document interne ; ainsi qu'aux magasiniers, qui ont multiplié les petits arrangements pour faciliter la consultation d'importants échantillons de cette sous-série.

³⁸ Un exemple parmi d'autres : Truong Huu Ky, né en 1901 et fiché en 1952 par le SLOTFOM (ANOM, FM, 15SLOTFOM/209/5641).

dossiers concernant des personnes nées après 1910 et fichées par le CAI s'équilibreraient avec le nombre de personnes nées avant 1910 et fichées par le SLOTFOM.

1.3.2 Les contours généraux de la population ciblée par le CAI

Les 23 212 personnes concernées par un dossier individuel dans la sous-série 15SLOTFOM s'équilibrent, du point de vue générationnel, de la manière suivante :

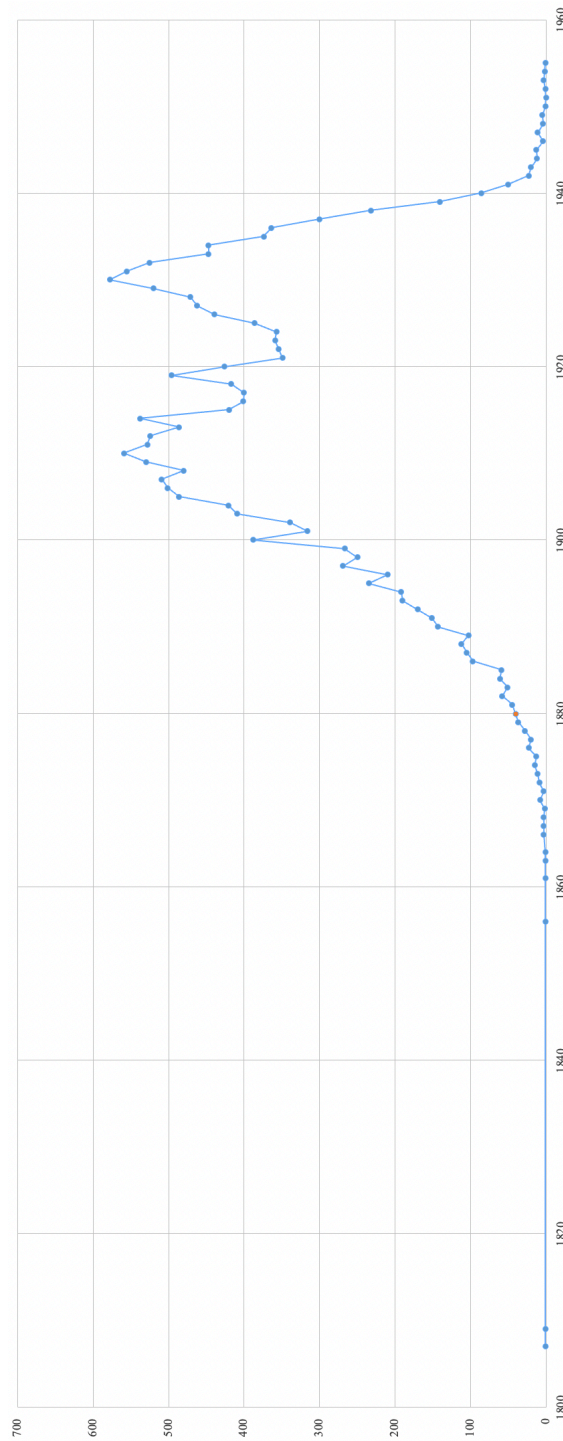


Figure 37 : Répartition des effectifs de personnes fichées par le CAI ou les polices d’Indochine et dont les fiches sont présentes dans les archives de la sous-série 15SLOTFOM en fonction de leur année de naissance.

En somme, 7 932 personnes nées en 1910 ou avant sont titulaires d’un dossier individuel probablement – mais non exclusivement – constitué par le CAI. Il s’agit donc d’une minorité de la sous-série 15SLOTFOM. À cela s’ajoutent 2 747 personnes dont les dates de naissance

sont inconnues, et 12 432 nées après 1910. L'écart-type générationnel s'étend de 1856³⁹ jusqu'à 1955⁴⁰. La sous-série rassemble ces dossiers dans 314 cartons, comportant entre 1 et 202 dossiers (372 pour une boîte qui comprend deux cartons). Chronologiquement, les cartons sont classés dans un ordre incertain : les plus anciens sont en début de sous-série, puis viennent progressivement des cartons plus récents, avant que les derniers cartons de la sous-série soient à nouveau plus anciens⁴¹. La répartition du nombre de dossiers par carton se répartit de la manière suivante :

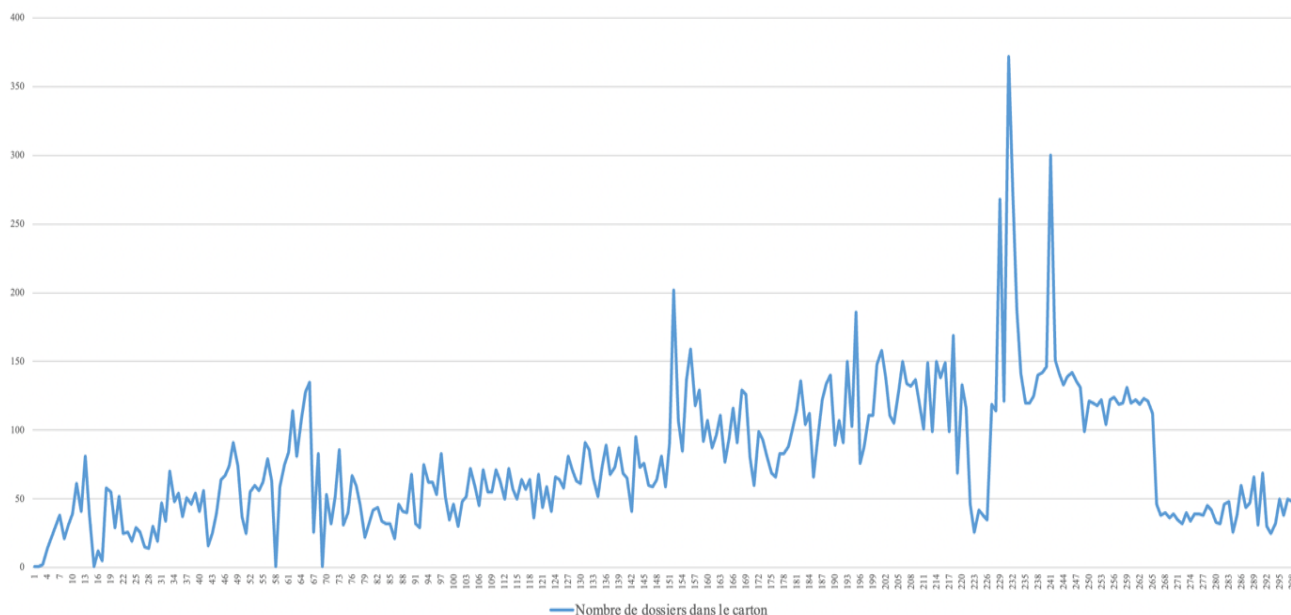


Figure 38 : Nombre de dossiers individuels par carton⁴².

Parmi l'échantillon des 7 932 dossiers de personnes nées en 1910 ou avant sur lesquelles l'attention est particulièrement focalisée ici, 6 634 concerne des personnes nées en Indochine⁴³.

³⁹ ANOM, FM, 15 SLOTFOM/101/3111, Giang thị Dao. L'écart type commence même en 1807 si l'on considère la date de naissance mentionnée pour Nguyễn văn Bôn (ANOM, FM, 15SLOTFOM/117/3779). Vérification faite, il s'agit en fait d'une erreur de saisie du service.

⁴⁰ ANOM, FM, 15SLOTFOM/277/5709, Jordan François Guy Jean.

⁴¹ Aucune rupture parfaitement claire dans la sous série n'a pu être établie.

⁴² Établi à partir de la sous-série 15SLOTFOM et du document de travail fourni par les ANOM.

⁴³ Parmi elles, 7,5% environ (502) sont nées avant la fondation de l'Union Indochinoise en 1887. Je les désigne ici par commodité comme originaires ou nés en Indochine, puisqu'ils évoluent dans le milieu de l'Indochine coloniale. Dans la base de données réalisée par les ANOM, apparaît le lieu de naissance tel qu'il est inscrit sur les dossiers individuels et non pas la fédération coloniale. J'ai donc procédé à un recodage manuel de l'ensemble des données pour les dossiers concernant les personnes nées en 1910 ou avant. Pour quelques lieux de naissance (qui peuvent

Autrement dit, 83,6 % des dossiers individuels de la série 15SLOTFOM pour les personnes nées en 1910 ou avant concernent des originaires d'Indochine. Les 16,4 % de dossiers restants (ou 1 298) concernent des personnes aux origines très variées, quoi que certaines tendances puissent être remarquées :

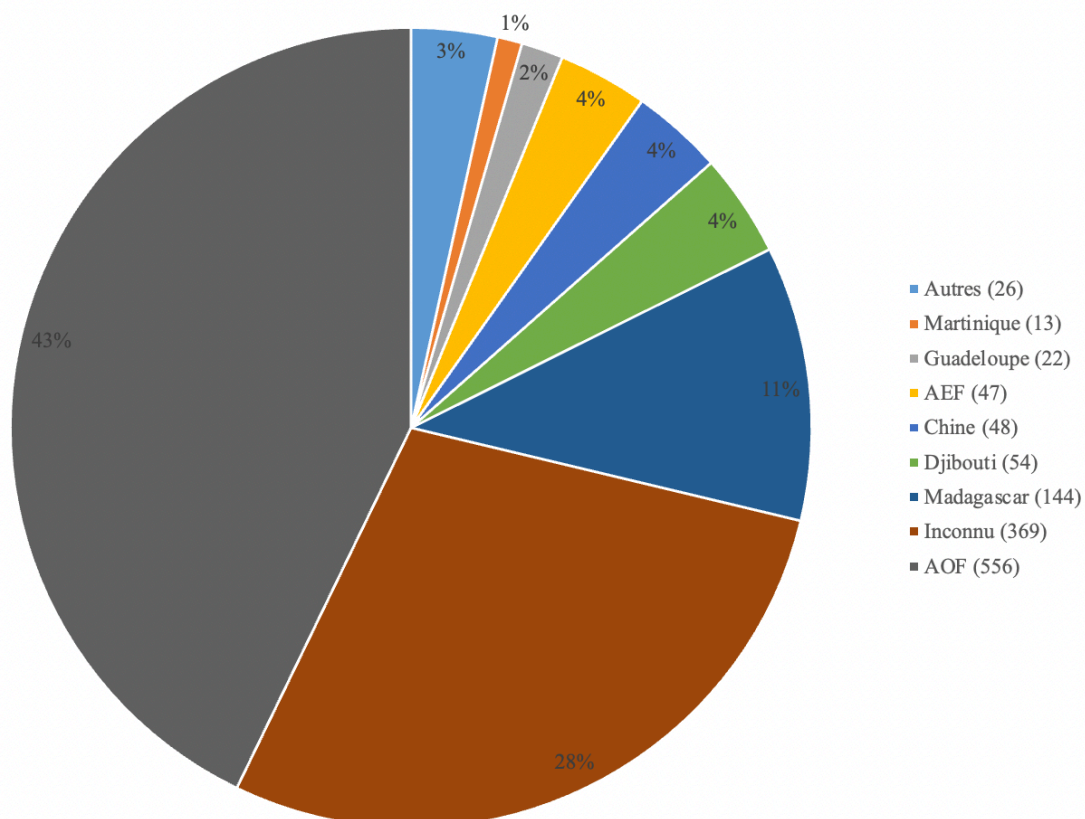


Figure 39 : 1 298 individus fichés jusqu'en 1910 (inclus) répartis par espace de naissance (hors 6 634 nés en Indochine).

La catégorie « autre » est ici attribuée à tous les espaces représentant moins de dix individus. Si à lui seul, le lieu de naissance ne peut indiquer le statut juridique de la personne concernée, il est probable que parmi ces individus, la plupart ne relèvent pas légalement du ministère des Colonies. Cet effectif se distribue de la manière suivante :

avoir changé de toponyme), l'identification a été impossible et je les ai inclus à la catégorie « inconnu » (cette marge est de l'ordre de la vingtaine de cas).

Territoire de naissance indiqué	Effectifs d'individus fichés
Algérie	6
Mayotte	4
Allemagne	3
La Réunion	3
Polynésie	3
France métropolitaine	2
Côte des Somalis	2
Comores	3
Porto Novo	2
Tunisie	2
Guyane	1
Java	1
Shanghai	1
États-Unis	1
Gambie	1
Afrique du Sud	1
Arabie	1
Cayenne	1
Éthiopie	1
Corée	1
Haïti	1
Maroc	1
Namibie	1
Somalie	1

Figure 40 : 44 individus répartis par espace de naissance comprenant moins de dix individus fichés.

L'ensemble des dossiers individuels établis par le CAI concerne très majoritairement des hommes, les femmes y étant très minoritaires. Les dossiers produits après la Seconde Guerre mondiale par les polices fédérales sont davantage féminisés. Les auteurs de la base de données des ANOM n'ont toutefois pas relevé cette donnée, si bien qu'il n'est pas possible de faire une statistique définitive sur l'ensemble de la sous-série.

En termes de classe sociale, l'estimation de la population ciblée par le CAI est délicate. Aucune information de ce type n'est apportée par la base de données des ANOM. De manière générale, la sociologie des dossiers semble correspondre à celle de l'immigration coloniale en métropole dans la mesure où une partie de l'activité du CAI se rapproche de celle d'un service d'immigration (établissement de documents de circulation et de séjour). Navigateurs, étudiants, cuisiniers, manœuvres, domestiques, sont ainsi des catégories socioprofessionnelles fréquemment employées pour désigner les individus ciblés. Cette immigration a donc plusieurs composantes : si l'accès aux études supérieures en France est un marqueur d'appartenance aux classes supérieures, la mobilité d'un navigateur, d'un docker ou d'un cuisinier est celle du prolétariat de la mondialisation.

La population ciblée par le CAI est donc très largement masculine et originaire d'Indochine, et secondairement d'origine impériale, en particulier d'AOF, qui représente près de la moitié des dossiers non indochinois. Ce déséquilibre est une préoccupation récurrente du CAI qui tente de surpasser cet écueil. En 1919, Léon Josselme fait de fréquents plaidoyers pour l'extension de la surveillance politique à tous les impérialisés. Il s'inquiète en particulier du fait de ne pas pouvoir surveiller les Malgaches alors que le communisme progresse, selon lui, parmi eux. De manière régulière, il alerte ses supérieurs de la nécessité de cette surveillance. En juin 1923, quelques mois seulement avant la création du CAI, il se fend d'une longue missive qui récapitule toutes les précédentes :

Cette question malgache me remet en mémoire que l'Administration supérieure avait étudié à un moment la possibilité de créer pour la colonie de Madagascar un service de contrôle postal et d'Affaires politiques semblable à celui qui fonctionne en France pour le Gouvernement général de l'Indochine.

Le 15 mars 1921, j'adressai sur sa demande à M. le résident supérieur, contrôleur général des troupes indochinoises⁴⁴ à Paris un long rapport de 13 pages au sujet de la création possible de ce service.

Ce document a dû être transmis ou à monsieur le général Benoit⁴⁵ ou à monsieur Duchêne⁴⁶, mais dans tous les cas le service de Marseille n'en a jamais plus entendu parler.

En raison du travail qui m'avait été demandé, j'avais pensé bien faire en tenant le département au courant de l'activité des Malgaches en France pensant ainsi apporter une contribution utile à la création du nouvel organisme projeté.

⁴⁴ Il s'agit de Pierre Guesde.

⁴⁵ Celui-là même qui parle d'opposer un « front unique de contrôle et de propagande » aux indigènes communistes en 1923. Voir *supra*.

⁴⁶ Alors directeur des Affaires politiques du ministère des Colonies.

C'est dans cette pensée que j'adressais mes lettres n°51 du 1er juillet 1921 et n°103 du 15 août 1921 visant toutes les deux les Malgaches.

La conclusion de ma lettre n°103 était la suivante : Me plaçant au point de vue de la politique coloniale, je pense fermement qu'il serait indispensable de ne pas laisser plus longtemps sans surveillance étroite les Malgaches en France. Vous avez certainement remarqué, monsieur le Résident Supérieur, combien ces protégés sont remuants et combien le journal *l'Action coloniale* plus spécialement, que je vous signalais par ma lettre n°51 du 1er juillet 1921 est émaillée d'articles pro-Malgaches et beaucoup signés par des Malgaches.

La situation déjà signalée en 1921 ne s'est donc pas améliorée depuis et en 1923 les articles divers, de la presse, qui paraissent à l'instigation et sous la signature des Malgaches, sans omettre l'organe du *Paria*, montre combien l'administration supérieure était avisée en étudiant dès 1921 la création d'un service politique en France.⁴⁷

La création du CAI quelques mois plus tard est en partie une réponse à cette volonté de constituer en métropole un organe de surveillance centralisé pour tous les impérialisés. Mais le nouveau service reste centré sur la population originaire d'Indochine, et ce pour deux raisons. D'une part, le financement et l'organisation du service restent dépendants du Gouverneur général de cette fédération coloniale⁴⁸. D'autre part, et de façon corolaire, le ministère des colonies peine à trouver un personnel compétent et ayant de l'expérience dans les territoires sous domination française en Afrique. Cette réalité est particulièrement palpable au bureau de Marseille, dont l'un des objectifs récurrents est la consolidation de la surveillance des impérialisés non indochinois. En 1925, Léon Josselme souligne encore une fois auprès de sa hiérarchie les limites structurelles que rencontre son service pour accomplir cette tâche :

Le service de CAI à Marseille se trouvera donc encore réduit d'une unité dont le remplacement est indispensable. Les affaires concernant les sujets des continents noirs prennent, en effet, chaque jour un plus grand développement et exigent le concours d'une personne connaissant les questions africaines.⁴⁹

Trois ans plus tard, c'est cette fois-ci les employés de l'officine marseillaise qui s'adressent à la direction des Affaires politiques pour y répéter le même constat ou presque. Les améliorations de fonctionnement permises par la venue de Pierre Maestracci n'ont été que de courte durée, et étant donné son départ pour l'école coloniale, les missions qu'il remplissait se trouvent à nouveau mises à mal :

⁴⁷ ANOM, FM, 1SLOTFOM/1, Note de l'agent Jolin, le 29 juin 1923.

⁴⁸ Voir *supra*.

⁴⁹ ANOM, FM, 1SLOTFOM/7, dossier Personnel, situation administrative, Léon Josselme au directeur des Affaires politiques, 5 octobre 1925.

Nous nous permettons également de vous faire remarquer très respectueusement que MM Maestracci et Truong Ky qui ont quitté le Service de CAI à Marseille depuis 1926 ; M. Ma Duy Thuc depuis le 1^{er} octobre 1928, n'ont pas été remplacés. Ce triple départ nous cause naturellement un travail supplémentaire, car nous assurons depuis leur départ non seulement le Service de contrôle et d'assistance des Indochinois, mais encore celui des Continents noirs. Nous avons identifié jusqu'à ce jour 1838 Noirs. Ce chiffre est appelé à augmenter chaque jour, car ils viennent de plus en plus nombreux au service de Marseille pour les questions qui les intéressent. Le service de Marseille qui a été, en effet, fondé à l'origine pour s'occuper exclusivement des Indochinois. Il est chargé pourtant depuis 1924 de s'occuper également des Indigènes des autres colonies.⁵⁰

Les membres du bureau n'ont donc pas de quoi remplir ce qui est pourtant leur mission officielle. Lors du remplacement. De Léon Josselme au même moment, une note adressée à Brocheton lorsqu'il est pressenti pour le remplacer indique ainsi que « Le délégué du CAI à Marseille devra mensuellement adresser à Paris pour le 20 du mois, un court rapport sur l'activité des indigènes noirs et jaunes⁵¹ ».

1.3.3 La matérialité de la mise en fiche

Tous ces suspects sont donc sans qu'ils ne le sachent titulaires d'un dossier individuel de surveillance. Ce dossier est standardisé et présente des constantes de formes et de fond. Il se présente sous la forme d'une chemise cartonnée. Sa couverture extérieure est censée permettre à chacun, dans le service, l'identification rapide du suspect. Les pages intérieures de la couverture présentent parfois une photo et des explications plus détaillées. Enfin, dans la chemise, sont glissés tous les feuillets relatifs au suspect⁵².

La couverture est marquée d'un en-tête imprimé du ministère des Colonies la qualifiant de « notice individuelle⁵³ », et un encart imprimé qui le spécifie : « Service de contrôle et d'assistance en France des indigènes des colonies françaises ». Cet en-tête est complété de diverses catégories préimprimées que l'agent du CAI doit compléter au moment d'établir le dossier. Premièrement viennent deux catégories administratives : la date et le numéro du dossier ouvert. Puis, un certain nombre de catégorisations phénotypiques, sociales et politiques sont mentionnées⁵⁴. En premier lieu, les noms et prénoms. En second lieu, seize autres catégories,

⁵⁰ ANOM, FM, 1SLOTFOM/7, dossier Marseille 62, Lettre de Trần văn Hy et Phan Van Nguyễn au directeur des Affaires politiques, 28 novembre 1928.

⁵¹ ANOM, FM, 1SLOTFOM/7, dossier Brocheton, octobre 1928.

⁵² Voir en annexes, la reproduction de la chemise d'un dossier de surveillance.

⁵³ ANOM, FM, 15SLOTFOM, dossiers individuels de surveillance. Les citations suivantes sont aussi tirées de ce document standard.

⁵⁴ Il est certain que le fait de relever un élément phénotypique est également un processus social et politique de catégorisation. Choisir de faire sens de tel ou tel élément physique n'a rien de neutre.

dactylographiées : « Surnoms, Titre d'identité n° ; Race (nationalité) ; Âge ; Né en ; Profession ou qualité ; Titres et grades ; Lieu de Naissance ; Domicile actuel ; domiciles antérieurs ; Célibataire, Marié, Veuf ; Enfants vivants ; Noms, prénoms et surnoms des Parents ; Profession ou qualité des Parents ; Domicile des Parents ; Parenté acquise par le mariage (*si elle présente un certain intérêt*) ».

Ce stéréotype de dossier sera utilisé jusque dans les années 1950, par le SLOTFOM et le Secrétariat d'État aux relations avec les États associés. Seul changera l'en-tête de service. Les seize items d'identification, y compris celui de la race, sont durables.

1.3.4 Catégories de la pratique, arbitraire administratif et sens commun impérial

Si la catégorie raciale n'est pas présente dans l'arrêté de création du CIA (qui évoque « tous les sujets ou protégés français originaires [des] possessions d'outre-mer⁵⁵ ») elle est donc bien une catégorie de la pratique, qu'il s'agisse de certaines notes internes (les ordres donnés à Brocheton de surveiller les « indigènes Noirs et Jaunes⁵⁶ ») ou de documents plus routiniers (comme chaque dossier individuel). Dans le contexte de la France de l'entre-deux-guerres, le terme d'indigène peut être entendu dans une acception non seulement juridique, mais comme ayant une dimension raciale. Sur chaque chemise individuelle de surveillance, la catégorie raciale est accolée à, entre parenthèses, celle de la nationalité. Cet accollement de deux notions censées être contradictoire voire relevant de deux systèmes de catégorisation incompatibles, révèle pourtant bien la complexité de la place de la race dans le sens commun colonial. Si la domination française est censée être encadrée par des statuts s'appliquant à des individus et que ces statuts ont une certaine malléabilité – la naturalisation en est un exemple – l'altérisation impériale a une dimension irrévocable. L'assimilation à l'indigénat ne cesse pas totalement avec une sortie de ce statut⁵⁷.

Dans la pratique, la manière dont cette partie du formulaire est remplie par les administrateurs montre également leur embarras ou leur spontanéité. De la même manière qu'il n'y a pas officiellement de races reconnues, il n'y a que peu de substance à l'idée de nationalités impériales dans le contexte de l'entre-deux-guerres, la ligne de partage impériale s'opérant davantage entre citoyens et sujets qu'entre Français et étrangers⁵⁸. Cette catégorie raciale-

⁵⁵ ANOM, FM, 1SLOTFOM/7, dossier Brocheton, Octobre 1928.

⁵⁶ *Ibid.*

⁵⁷ Silyane Larcher, *L'autre citoyen, op. cit.*

⁵⁸ Emmanuelle Saada, « Citoyens et sujets... », art. cit., et notamment la note 39, qui cite Christian Bruschi, « La nationalité dans le droit colonial », *Procès, Cahiers d'analyse politique et juridique*, 1987-1988, numéro spécial « Le droit colonial », p. 29-83. Ceci ne signifie pas pour autant que toute idée de « petites nations » (selon le

nationale, de même qu'une partie des seize catégories d'identification sont très souvent laissées vierges par les employés du CAI. Ceci indique probablement un manque de temps, ou une volonté d'aller à l'essentiel, ce qui indiquerait le fait qu'ils les estiment inutiles. Mais peut-être ce vide suggère-t-il aussi un embarras face à une catégorie dont les tenants et les aboutissants sont mal identifiés. Lorsqu'elle est complétée, cette catégorie l'est par des termes relevant de réalités bien différentes. Certaines de ces lignes sont ainsi remplies par le gentilé de la colonie d'origine (Annamite, Cochinchinois, Sénégalais). Dans le dossier individuel de Thomas Ramananjato par exemple, la catégorie « race (nationalité)⁵⁹ » est complétée par le terme de « malgache⁶⁰ ». Dans celui d'André Alpha, elle est qualifiée de « martiniquaise⁶¹ ». D'autres dossiers font implicitement appel à la notion coloniale d'ethnie, comme celui de Mamadou Diallo, pour qui cette catégorie est complétée par le qualificatif « Toucouleur⁶² ». Le dossier de Mamadou Diallo comporte également une fiche d'identification délivrée par le service de Marseille sur laquelle la parenthèse avec le terme de nationalité n'apparaît pas. Encore une fois, en face de « race », apparaît le mot « Toucouleur⁶³ ». Dans le cas de ce document, une autre catégorie apparaît, « Colonie », complétée du terme « Sénégal⁶⁴ ». D'autres dossiers mêlent des qualificatifs au sein même de cette catégorisation. Le dossier de Truong văn Nhu mentionne ainsi sur cette ligne de la chemise le fait qu'il est un « sujet français de la Cochinchine⁶⁵ », mêlant considérations statutaire (sujet), nationale (Français) et géographique (de Cochinchine). Cette catégorie n'implique en tous cas aucune relation à la nationalité légale. Pierre Kodo Kossoul – qui par ailleurs travaille au CAI en tant qu'agent Coco –, dont le dossier est ouvert en 1930 voit ainsi cette même catégorie de « race (nationalité)⁶⁶ » complétée par le terme « Dahoméenne », alors même que son dossier comporte une note indiquant qu'il a été le 7 mai 1929 naturalisé français et a épousé « une Européenne ». Enfin, rares sont les qualificatifs chromatiques même si certains suspects sont qualifiés de « Noirs » ou « Jaunes ».

discours impérial, de « nations opprimées » pour les anti-impérialistes) n'est pas opérante. Voir Herman Lebovics, *True France, op cit.*

⁵⁹ ANOM, FM, 15SLOTFOM/309/5741 (Thomas Ramananjato).

⁶⁰ *Ibid.*

⁶¹ ANOM, FM, 15SLOTFOM/302 (André Alpha).

⁶² ANOM, FM, 15SLOTFOM/302 (Mamadou Diallo). Document reproduit en annexes. Voir Jean-Pierre Chrétien, Gérard Prunier (dir.), *Les ethnies ont une histoire*, Paris, Karthala, 2003 ; Jean-Loup Amselle, Elikia M'Bokolo, *Au cœur de l'ethnie*, Paris, La Découverte, 2005.

⁶³ ANOM, FM, 15SLOTFOM/302 (Mamadou Diallo).

⁶⁴ *Ibid.*

⁶⁵ ANOM, FM, 15SLOTFOM/122/3961 (Truong văn Nhu).

⁶⁶ ANOM, FM, 15SLOTFOM/302 (Kodo Kossoul), novembre 1930. Les citations suivantes sont extraites de ce dossier.

La comparaison de ces dossiers avec ceux d'autres institutions de surveillance politique permet de remettre cette catégorie en contexte. Les services de Sûreté dépendant des préfetures et donc du ministère de l'Intérieur peuvent servir à évaluer le travail du CAI. Au commissariat spécial des Bouches-du-Rhône, afin que la comparaison fasse sens localement, de tels dossiers sont régulièrement produits dans le cadre de la surveillance de suspects politiques, parfois les mêmes que ceux observés par le CAI. Les catégories d'identification sont relativement similaires : « Nom, Prénoms, Surnoms, Domicile, Nationalité, Résidence habituelle, Profession, Né le..., à..., Fils de..., et de..., Célibataire ou marié à, Situation militaire⁶⁷ ». On retrouve ici une catégorie de nationalité, mais dans un service en partie destiné à la surveillance des étrangers, son usage s'entend. Puis, vient une rubrique de « signalement » qui fait paraître plusieurs catégories d'identification physique : « Taille, Front, Menton, Cheveux, Yeux, Visage, Sourcils, Nez, Teint, Barbe, Bouche, Corpulence. » Si le terme même de race n'apparaît pas, la conjonction de ces catégories est précisément ce qui définit dans le sens commun de l'époque l'appartenance raciale, et ce avec un réflexe quasiment anthropométrique. Comme pour les dossiers produits par le CAI, de nombreux dossiers sont remplis rapidement, si bien que la catégorie de « teint » est rarement complétée. En situation coloniale, les dossiers de surveillance sont très similaires à ceux de la Sûreté⁶⁸. Seules les chemises établies par les services de Sûreté indochinoise font apparaître explicitement la mention pratiquement des mêmes catégories que la fiche du CAI, avec la mention objective de « race (nationalité) », confirmant une circulation privilégiée des catégories entre la Sûreté indochinoise et le CAI.

Les catégorisations raciales et avec une dimension chromatique sont davantage utilisées lorsqu'il s'agit d'identifications collectives, notamment afin de catégoriser des foules. Elles reposent sur les impressions et l'expérience de l'informateur. Ainsi, un rapport du 6 décembre 1924 mentionnant une réunion de l'Union intercoloniale de l'avant-veille dépeint ainsi la foule :

Réunion de l'Union intercoloniale. Grande salle de l'hôtel des sociétés savantes, rue Serpente. Jeudi 4 décembre 1924 à 21 heures.

Environ 250 personnes y ont assisté, se répartissant comme suit : une centaine de Noirs des Antilles, une vingtaine d'Annamites dont Nguyễn The Truyen, une

⁶⁷ AD13, 4M, 2377. L'exemple comparatif est ici tiré des archives départementales des Bouches-du-Rhône mais aurait pu être extraite des dossiers du fonds de Moscou par exemple. Sur le fonds de Moscou, voir *infra*. Ces documents sont reproduits en annexes. Les citations suivantes sont tirées de ces documents.

⁶⁸ Voir par exemple, à propos des catégories qui structurent les dossiers produits par la Sûreté dans le protectorat de Tunisie Élise Abassade, « Militantes communistes en Tunisie (1921-1963) », Thèse de doctorat en histoire, Université Paris 8, 2021.

trentaine d'Arabes, cinq Noirs de l'Afrique occidentale française, cent cinquante Européens, hommes et femmes.⁶⁹

Les premiers mots pour caractériser la réunion sont donc politiques, puisque le cadre de l'Union intercoloniale, communiste, est mentionné avant tout, mais les premiers qualificatifs utilisés pour catégoriser l'assistance sont raciaux. Cette catégorisation est articulée à d'autres : la mention de « Noirs des Antilles⁷⁰ » est ainsi raciale et peut également faire référence à leur statut de citoyen, qui implique, les concernant, des cadres de mobilisations collectives particuliers. Le service est ainsi relativement incertain quant à ses missions à l'égard de ceux-ci. Si, dans la pratique, les indicateurs et les officiers traitants les observent sans retenue spécifique, les cadres du service ont davantage de scrupules. Ainsi, lorsque Gaston Budin (alors chef du premier bureau des Affaires politiques du ministère des Colonies, dont dépend le CAI) fait un premier bilan des apports et des limites du CAI en 1925, il précise bien que la mission du service est le contrôle et l'assistance des « indigènes non citoyens français⁷¹ », usant d'un pléonasme dont la fonction peut être, en creux, de rappeler les bornes légales de l'action du CAI. Il souligne aussi que, dans la pratique, « les policiers ne peuvent discerner à première vue l'origine [des] Noirs, [et] sont entravés parfois dans leurs recherches par la crainte de se trouver en face d'un citoyen français⁷² ». Gaston Budin souligne enfin que dans la pratique, c'est bien une identification raciale qui imprègne la pratique policière : « tout Sénégalais, pour leur œil de métropolitain, peut apparaître, en outre, comme un natif d'une des quatre communes⁷³ ». En somme, l'identification raciale prime donc sur l'identification statutaire, mais celle-ci peut apparaître comme une double pensée qui considère le statut pour ce qu'il pourrait avoir de répercussion. Toutes pratiques pourraient ne pas avoir les mêmes conséquences selon qu'elles soient appliquées à des citoyens ou des sujets, et ce en métropole.

Inversement à la catégorie de « Noirs des Antilles⁷⁴ », celle de « Noirs de l'Afrique occidentale française⁷⁵ » peut sous-entendre qu'il ne s'agit pas là de citoyens, et peut impliquer également que l'informateur connaît personnellement. La qualification d'Annamite a ici le sens générique d'une identification raciale-nationale prenant pleinement part à ce sens commun impérial.

⁶⁹ ANOM, FM, 3SLOTFOM/24, Note de l'agent Désiré du 6 décembre 1924.

⁷⁰ *Ibid.*

⁷¹ ANOM, FM, 1SLOTFOM/4, Mission Budin, 1925.

⁷² *Ibid.*

⁷³ *Ibid.*

⁷⁴ *Ibid.*

⁷⁵ *Ibid.*

La catégorisation raciale est un des éléments essentiels de la surveillance exercée par le CAI. Elle contribue à expliquer la surveillance de certaines personnes par-delà les statuts de chacun, et parfois en toute illégalité. C'est ainsi que des étrangers, des citoyens français et des Français musulmans d'Algérie ont leur dossier personnel au CAI. Six Algériens sont fichés par le CAI alors qu'ils ne sont pas censés être pris en charge par le ministère des Colonies⁷⁶. D'autres individus, originaires du premier empire colonial ou des quatre communes du Sénégal, ont la nationalité française et sont pourtant épiés par le service.

Le flou définitionnel de la population surveillée est non seulement connu, mais aussi utilisé comme un instrument par les administrateurs du CAI leur propre agenda. Le 22 février 1927, le bureau de Paris est saisi par le préfet du département du Lot-et-Garonne d'une demande d'orientation. L'ouvrier marocain Mohamed Ben Ahmed Mohamed vient de formuler une demande de passeport pour visiter sa famille à Marrakech. Le 8 mars, Geoffroy du Coudret, qui travaille au CAI depuis 1924, lui répond que « le Maroc ne faisant pas partir des Colonies relevant de [son] département, [il a transmis la] lettre précitée au directeur de l'office marocain à Paris⁷⁷ ». Or le CAI est censé selon l'arrêté de création du service assurer la « tutelle [des] protégés⁷⁸ ». Inversement, le CAI se préoccupe beaucoup, au même moment, de l'activité d'un dénommé Géo Wilson, citoyen américain donc ne relevant *a priori* en rien du CAI. Pourtant le service demande dès le 27 février 1927 à la préfecture de police une note à son sujet, et l'obtient le 4 mai suivant, le qualifiant ainsi : « de race noire et de nationalité américaine⁷⁹ ». Le 3 juin, un rapport du CAI évoque que « Le nègre américain Wilson, membre de la LDRN [...] a quitté la France pour se rendre en Espagne. Il aurait avant son départ manifesté l'intention de se rendre en Afrique du Nord et ensuite en AOF⁸⁰ ». Le 20 juin, le CAI prévient le Gouverneur général de l'AOF de la venue probable de ce militant sur le sol africain, précisant que « pendant son séjour à Paris cet étranger a fréquenté assidument les réunions du CDRN⁸¹ ».

Géo Wilson comme Mohamed Ben Ahmed Mohamed sont tous deux des personnes non blanches aux yeux des administrateurs du CAI. Cette catégorisation raciale est une condition *sine qua non* de la surveillance exercée par le CAI, primant sur le statut (sans pour autant

⁷⁶ ANOM, FM, 15SLOTFOM/68, Rachid Ben Omar ; 15SLOTFOM/296/5728, Menouer Abdelaziz ben Mohamed ; 15SLOTFOM/96/2922, Ben Sekehal ; 15SLOTFOM/301/5733, Akias Mohammed Seglin ; 15SLOTFOM/302/5734 Jazi ben Larbi ; 15SLOTFOM/289/5721, Saïdou ou Sadoum.

⁷⁷ ANOM, FM, 15SLOTFOM/99/3061, Geoffroy du Coudret au préfet, 8 mars 1927.

⁷⁸ « Le service de contrôle et d'assistance en France des Indigènes des colonies françaises » (*Journal officiel de la République française*, 5 janvier 1924, p. 201).

⁷⁹ ANOM, FM, 15SLOTFOM/73/2144, Wilson Géo Henry, le préfet à Geoffroy du Coudret, 4 mai 1927.

⁸⁰ ANOM, FM, 15SLOTFOM/73/2144, Wilson Géo Henry, 3 juin 1927.

⁸¹ ANOM, FM, 15SLOTFOM/73/2144, Wilson Géo Henry, 20 juin 1927, CAI au Gouverneur général de l'AOF.

l'écarter). Géo Wilson a beau être étranger et donc ne pas relever des missions officielles du CAI, il est surveillé par le service. La différence de traitement entre ces deux individus est *in fine* l'intérêt politique que le CAI trouve dans leur surveillance.

La catégorie anti-français est multidimensionnelle. Elle sert en partie à rattraper des considérations raciales dans le champ de la surveillance du CAI. Ainsi, Lamine Senghor n'est pas seulement accusé d'« éveiller la haine de ses compatriotes contre la France », mais aussi d'« essayer d'augmenter la haine contre le blanc⁸² ». La notion d'anti-français est en ce sens autotélique : le pouvoir de l'administrateur du CAI est, en première instance, de trancher sur qui peut être ou ne pas être qualifié comme tel. Aucun référentiel de critères explicites et précis n'est en vigueur dans le service pour qualifier ainsi les personnes surveillées, justifiant ou non une surveillance extensive. Ce référentiel est implicite prenant place au sein d'un sens commun impérial plus vaste.

Le manque de définition formelle catégorisant avec précision la population devant être surveillée permet une autonomie aux administrateurs du service. Leur sens commun impérial pétri de considérations raciales, préside à leurs pratiques qui reconduisent les caractéristiques de la domination impériale, conjuguant critères de race et politiques. L'étude des catégories employées par le CAI met en évidence certains traits saillants du sens commun impérial, employés de manière relativement indifférents ou complémentaires pour tracer les contours flous de la population surveillée. Ce trouble permet une surveillance extensive.

La population surveillée ne peut être réduite à la population indigène, si l'on entend par là une définition statutaire. Les notions de sujets et protégés ne résistent pas non plus à la présence d'étrangers et de Français. Enfin, la catégorie d'analyse de colonisés est elle aussi insuffisante : le cas de Géo Wilson mentionné plus haut échappe à une dimension strictement coloniale. De même, les citoyens ou les protégés sortent du colonial si l'on en prend une définition juridique. Le seul critère politique n'intervient qu'en dernier lieu puisque les communistes considérés comme Blancs, par exemple, ne sont pas observés par le CAI. C'est à l'intérieur d'une population prédéfinie que seront cherchés ceux qui ont des sentiments dits anti-français.

La tendance de l'historiographie récente, reformulant un des tropismes des *Subaltern Studies* notamment, est d'affirmer que le flou définitionnel des catégories de pouvoir est propice

⁸² ANOM, FM, 1SLOTFOM/30, 22 septembre 1926, Léon Josselme au directeur des Affaires politiques.

à ménager des possibilités de marge de manœuvre aux dominé-e-s qui pourraient éprouver la malléabilité des catégories, jouer avec leur indéfinition pour passer à travers les mailles du filet de la domination⁸³. L'étude du cas du CAI permet au contraire d'avancer que l'indéfinition catégorielle, la perméabilité de plusieurs catégories de la domination, le caractère implicite des catégorisations, est précisément propre à ménager une autonomie de la puissance impériale qui ne s'enferme pas dans des impasses catégorielles, mais permet à ses agents de trancher. En pensant le pouvoir impérial comme imprégné d'un sens commun et s'exprimant dans les routines des fonctionnaires plus que comme un projet philosophique, l'ambivalence et la polysémie des catégories pratiques se perçoivent. Le fonctionnaire du CAI peut ainsi, consciemment ou non, jouer tantôt avec l'extension ou la réduction des populations surveillées, modulant les implications des catégories dont il use et abuse au gré des impératifs du maintien de la domination. Le constat fait par Vincent Dubois s'applique ainsi aussi au CAI, voire plus largement aux institutions d'empire : les catégories d'action publique construisent leurs publics. Dans ce sens, peu importe si elles sont floues ou pas, puisqu'elles délimitent tout de même une population sur laquelle l'administration agit, y compris dans le cadre de la variabilité des catégories et populations ciblées⁸⁴.

La malléabilité, la perméabilité et la pluralité des usages des catégories n'impliquent donc pas du point de vue de l'analyse une euphémisation de la domination, mais doivent plutôt être envisagées comme ce qui permet la domination au quotidien. Cette perspective sur l'exercice de la domination n'implique cependant pas de considérer que les populations cibles de cette action publique sont des objets passifs n'ayant ni conscience, ni connaissance, ni stratégies de résistance face à la domination.

2. Des vies sous surveillance : face à la surveillance politique

Face à la surveillance exercée par le CAI, un panel d'attitudes différentes est possible. En premier lieu, après avoir montré l'extensivité de la surveillance permise par la malléabilité catégorielle en vigueur au CAI, le changement de focale et l'adoption d'une perspective plus attentive aux personnes surveillées permettent de rendre compte de l'intensivité de cette surveillance sur les militants concernés. Il est difficile de quantifier cette intensivité, qui ne peut

⁸³ James C. Scott, *Weapons of the Weak*.

⁸⁴ Vincent Dubois, « La sociologie de l'action publique, de la socio-histoire à l'observation des pratiques », in Pascale Laborier, Dany Trom (dir.), *Historicité de l'action publique*, Paris, PUF, 2003, p. 347-364.

seulement se mesurer au nombre de feuillets conservés par dossier personnel⁸⁵. En revanche, une approche plus qualitative peut faire connaître cette intensivité de la surveillance exercée par le CAI sur les militants impérialisés. Ce constat permet d'envisager quel pouvait être le poids de la surveillance sur leur vie, mais aussi sur le mouvement anti-impérialiste de la métropole de l'entre-deux-guerres.

Le changement de perspective permet également de s'intéresser aux attitudes voire aux stratégies déployées en réaction à la surveillance. Pour ce faire, il est nécessaire certes de consulter les documents produits par le CAI lui-même, le service se devant de remarquer les résistances qui lui sont opposées. Mais la consultation de la presse militante et des mémoires de révolutionnaires est ici indispensable. Ainsi, nul militant ne peut être considéré comme absolument ignorant des risques de surveillance. Parmi les personnes dont il est question dans ce chapitre, nul ne peut être considéré comme ignorant l'existence d'une surveillance politique tant les semonces contre les « mouchards⁸⁶ » sont monnaie courante dans les réunions et la presse révolutionnaire.

Les attitudes adoptées face à la surveillance peuvent être catégorisées en trois types, incluant eux-mêmes des cas irréductibles les uns aux autres, mais partageant certaines caractéristiques. Le premier est celui de la résignation : la crainte de se faire arrêter, ou d'être l'objet d'une surveillance, peut amener des militants, sympathisants, ou leur entourage, à (envisager de) renoncer au militantisme. Le deuxième est celui de l'évitement : conscients de la surveillance, les militants adoptent des stratégies d'évitement face aux différents services de renseignements qui les épient. Enfin, le troisième est celui de la résistance, voire de la contre-attaque : la dénonciation des sources de la police n'est en effet pas la seule – ni la plus efficace – mesure que peuvent prendre les militants pour se protéger des yeux de la rue Oudinot.

⁸⁵ À titre d'exemple, les dossiers personnels de Lamine Senghor (15SLOTFOM/282/5714) est vide (ou a été vidé), et Tiemoko Garan Kouyaté n'a pas (ou n'a plus) de dossier personnel, ce qui est un comble pour un militant qui est l'objet d'un nombre impressionnant de rapports.

⁸⁶ Voir par exemple Éloïse Dreure, « Entre Paris, Alger et Moscou. L'émergence du communisme en Algérie coloniale (1920-1925) », *Le Mouvement Social*, n° 272, vol. 3, 2020, p. 129-143.

2.1 Une approche qualitative de la surveillance : une surveillance intensive

2.1.1 Des militants sous surveillance

La surveillance exercée par le CAI peut être qualifiée d'intensive lorsqu'elle concerne des cadres des mouvements anti-impérialistes en métropole. Cette intensivité se caractérise par la fréquence de la production d'un matériel de surveillance et par sa circulation dans le champ de l'exercice du pouvoir impérial. Sans téléologie – dans le sens où ce n'est pas la surveillance qui explique en premier lieu les parcours futurs des individus dont il est question ici – les cadres des mouvements révolutionnaires passés par la métropole ont tous leur dossier personnel dans la sous-série 15SLOTFOM. Les noms retenus par la mémoire militante, ceux des acteurs des révolutions indépendantistes ou des nouveaux gouvernements nationalistes, ne sont pas nécessairement ceux des militants les plus structurants du mouvement anti-impérialiste en métropole pendant l'entre-deux-guerres. Il ne faut donc pas se contenter de souligner la surveillance de seulement quelques individus dont les mémoires nationales ou militantes ont retenu les noms, mais les remettre brièvement en contexte pour saisir les logiques de la surveillance s'exerçant sur eux dans les années 1920 et 1930. La mention de parcours individuels démontre, en creux, la logique réticulaire à l'œuvre dans la surveillance exercée par le CAI. De plus, elle peut servir d'outil à de futures recherches sur l'anti-impérialisme et les anti-impérialistes cités.

Les révolutionnaires impérialisés nés au tournant du XIX^e et du XX^e siècle et passés par la France métropolitaine dans les années 1920 et 1930 sont systématiquement fichés par le CAI. C'est le cas des figures centrales du Parti communiste indochinois (PCI)⁸⁷. Les militants ainsi surveillés ne se trouvent pas nécessairement en France : en plus des impérialisés présents dans l'Hexagone, le CAI entreprend de fichier les internationalistes qui, formés en URSS, ayant approfondi en Chine leur inclusion dans les réseaux révolutionnaires transnationaux, sont susceptibles de venir en France ou d'y envoyer des émissaires. Trần Phú, premier secrétaire général du PCI en 1930, militant de toutes les organisations révolutionnaires des années 1920 en Indochine, est ainsi formé à Guangzhou en Chine, où il rencontre Nguyễn Ái Quốc, qui l'envoie achever sa formation à l'école Staline de Moscou, sans passer par la France⁸⁸. Lê Hồng

⁸⁷ J'utilise ici le noyau central du PCI identifié dans Kim Khánh Huỳnh, *Vietnamese Communism, 1925-1945*, Ithaca, Cornell University Press, 1986, p. 71-73, reproduit en annexes.

⁸⁸ ANOM, FM, 15SLOTFOM/103/3210. Kim Khánh Huỳnh, *Vietnamese Communism, op. cit.*, p. 122 (note 64). Kim Khánh Huỳnh souligne l'incertitude quant aux réelles fonctions de Trần Phú dans le PCI, son parcours

Phong n'est pas non plus en France lorsque les administrateurs du CAI ouvrent, rue Oudinot, une chemise à son nom⁸⁹. Lui aussi est formé à Guangzhou puis à Moscou. Secrétaire général du PCI et élu au comité exécutif du Komintern en 1935, il est aussi l'un des individus au cœur de la structuration du communisme vietnamien de l'entre-deux-guerres⁹⁰. Nguyễn Văn Cừ, secrétaire général du PCI en 1938 compte aussi un dossier dans les armoires du CAI sans jamais être passé en France⁹¹, tout comme Phạm Văn Đồng, militant dans les années 1920 et 1930⁹², Trường Chinh⁹³, militant du PCI dans les années 1930 puis secrétaire général en 1941, et Nguyễn Văn Nguyễn⁹⁴, militant du PCI en Annam. D'autres militants voire cofondateurs du PCI ne sont quant à eux pas dans le collimateur du service métropolitain⁹⁵.

D'autres résident en effet en métropole. Bù Công Trùng⁹⁶, militant du Parti annamite de l'indépendance à Paris avant d'être envoyé à l'école Staline en 1929⁹⁷, Bui Ai⁹⁸ ; Nguyễn Thế Vinh⁹⁹, qui, après avoir été militant communiste en France et être passé par Moscou, devient un militant nationaliste anticommuniste¹⁰⁰ ; Đặng Dinh Tho, également passé par Moscou¹⁰¹ ; ou encore Dương Bạch Mai¹⁰², l'un des agents de liaison du Komintern à Paris. Enfin, Trần Văn Giàu¹⁰³, étudiant à Toulouse de 1928 à 1930. Expulsé de métropole durant les mobilisations contre la répression de la révolte de Yên Bái, il est à son tour amené à se former à l'école Staline à Moscou avant de devenir une figure centrale du PCI – et un des protagonistes de la répression stalinienne anti-trotskyiste¹⁰⁴.

Précisément, les militants trotskystes indochinois sont particulièrement bien représentés dans les archives du CAI. Quoique souvent dénoncée comme des mouchards par les staliniens,

semblant avoir été mythifié par l'historiographie officielle dans l'objectif de mettre en avant des figures d'extraction prolétaires et paysannes dans son récit. Il n'en demeure pas moins que Trần Phú reste une figure de proue du communisme indochinois.

⁸⁹ ANOM, FM, 15SLOTFOM/117/3763.

⁹⁰ Kim Khánh Huỳnh, *Vietnamese Communism, op. cit.*, notamment p. 77, 175-176 (note 77), 181 et 187.

⁹¹ ANOM, FM, 15SLOTFOM/80/2328. Kim Khánh Huỳnh, *Vietnamese Communism, op. cit.*, p. 250.

⁹² ANOM, FM, 15SLOTFOM/250/5682.

⁹³ ANOM, FM, 15SLOTFOM/237-239/5669-5671.

⁹⁴ ANOM, FM, 15SLOTFOM/71/2071, Nguyễn Văn Nguyễn.

⁹⁵ Hồ Tùng Mậu, Nguyễn Đức Cảnh, Ngô Gia Tự, Võ Nguyên Giáp par exemple.

⁹⁶ ANOM, FM, 15SLOTFOM/68/2023.

⁹⁷ Pierre Brocheux, « Une histoire croisée : l'immigration politique indochinoise en France (1911-1945) », *Hommes & Migrations*, 2005, vol. 1253, n° 1, p. 26-38. Plus de précisions apparaît dans une version davantage étoffée de cet article parue en 2009 sur le site Europe solidaire sans frontière : <http://www.europe-solidaire.org/spip.php?article14195> (consulté le 19 novembre 2021).

⁹⁸ ANOM, FM, 15SLOTFOM/240/5672, Bui Ai.

⁹⁹ ANOM, FM, 15SLOTFOM/216/5648, Nguyễn Thế Vinh.

¹⁰⁰ François Guillemot, « La tentation « fasciste » des luttes anticoloniales Dai Viet... », art. cit, note 73.

¹⁰¹ Sur Đặng Dinh Tho, voir *infra*, Partie 3, Chapitre 1.

¹⁰² ANOM, FM, 15SLOTFOM/88/2567.

¹⁰³ ANOM, FM, 15SLOTFOM/77/2248.

¹⁰⁴ Voir en particulier l'introduction de Chau Tran, *Trần Văn Thach (1905-1945), op. cit.*

la partie de la génération formée à l'Union intercoloniale ou au Parti annamite de l'indépendance qui emprunte la voie de l'hétérodoxie communiste ou du nationalisme de gauche dans les années 1930 est épiée au quotidien en métropole¹⁰⁵. Précisément, pour retracer la généalogie politique du trotskysme en Indochine et les parcours de ses protagonistes, Daniel Hémerly propose un organigramme chronologiquement situé de ce noyau militant¹⁰⁶. Ce noyau trouve ses racines dans le Groupe des patriotes vietnamiens qui, à Paris en 1919, suscite déjà l'attention du SR du CGTI¹⁰⁷. Nguyễn Tất Thành¹⁰⁸, Phan Văn Trường¹⁰⁹, Nguyễn Thế Truyền¹¹⁰, Nguyễn An Ninh¹¹¹ et Phan Châu Trinh¹¹², les « cinq dragons¹¹³ » sont ainsi tous titulaires d'un dossier de surveillance. Largement investi dans l'UIC puis le PAI, ce noyau initial intègre bientôt d'autres militants qui deviennent les cadres de l'anti-impérialisme indochinois de l'entre-deux-guerres, en particulier au sein de la dissidence communiste. C'est par exemple le cas de Tạ Thu Thâu¹¹⁴, l'un des animateurs du PAI puis militant trotskyste de l'opposition de gauche à partir de 1930, expulsé de France en 1930 puis déporté à Poulo Condore en 1931¹¹⁵. Phan Văn Chánh¹¹⁶, son camarade du PAI puis de l'opposition de gauche, également expulsé en 1930, a lui aussi droit à un dossier de surveillance complet dans les archives du CAI. Hồ Hữu Tường¹¹⁷ étudiant à Marseille et Lyon, militant trotskyste est soumis à la même surveillance. Nguyễn Văn Tạo¹¹⁸, délégué indochinois au VI^e congrès du Komintern, membre de la Ligue anti-impérialiste, rédacteur au journal *Vô Sản (Le Proletaire)* est quant à lui l'objet d'un dossier comprenant des feuillets quotidiens lors de son passage en métropole et jusqu'à son expulsion à la suite de l'organisation d'un comité de lutte contre l'exposition coloniale en avril 1931 à Paris, objet également de débats et de commentaires entre le ministre des Colonies, son directeur des Affaires politiques, le Gouverneur général de l'Indochine, et la Sûreté. En dehors des cercles révolutionnaires, des constitutionnalistes sont aussi surveillés.

¹⁰⁵ Voir *infra*.

¹⁰⁶ Daniel Hémerly, *Révolutionnaires vietnamiens et pouvoir colonial en Indochine, op. cit.*, p. 447. Document reproduit en annexes.

¹⁰⁷ Voir *supra*.

¹⁰⁸ ANOM, FM, 15SLOTFOM/1, Nguyễn Tất Thành.

¹⁰⁹ ANOM, FM, 15SLOTFOM/142/5005, Phan Văn Trường.

¹¹⁰ ANOM, FM, 15SLOTFOM/27/546 et /230/5662, Nguyễn Thế Truyền.

¹¹¹ ANOM, FM, 15SLOTFOM/28/550, Nguyễn An Ninh.

¹¹² ANOM, FM, 15SLOTFOM /2/2, Phan Châu Trinh.

¹¹³ Pierre Brocheux, « Une histoire croisée... », art. cit.

¹¹⁴ ANOM, FM, 15SLOTFOM/86/2514, Tạ Thu Thâu.

¹¹⁵ Voir Daniel Hémerly, *Révolutionnaires vietnamiens et pouvoir colonial en Indochine, op. cit.*, p. 38-77, et Ngô Văn, *Au pays de la Cloche fêlée : tribulations d'un Cochinchinois à l'époque coloniale*, Montreuil, Insomniaque, 2000.

¹¹⁶ ANOM, FM, 15SLOTFOM/109/3387, Phan Văn Chánh.

¹¹⁷ ANOM, FM, 15SLOTFOM/84/2461, Hồ Hữu Tường.

¹¹⁸ ANOM, FM, 15SLOTFOM/132/4469, Nguyễn Văn Tạo.

Non le moindre, Bùì Quang Chiêu, le fondateur du parti constitutionnaliste, est bien connu du renseignement impérial métropolitain¹¹⁹.

Ces acteurs sont fichés en raison d'un passage par la métropole marqué par une activité militante remarquée par les indicateurs du service. Une attention particulière est portée par le CAI aux mobilités de militants amenés à passer non seulement par plusieurs villes de métropole, mais aussi à établir des contacts avec des organisations de lutte globale liées au Komintern. Le passage par Moscou, notamment, est un bon indicateur pour le service du degré d'intégration de ces militants à un réseau global liant métropole, colonie et étranger, et donc du niveau de menace qu'ils représentent de leur point de vue¹²⁰. Néanmoins, les militants révolutionnaires ne sont pas les seuls à être épiés en raison de leurs considérations politiques. Arenò Heanh Yukanthor, fils du prince héritier du trône cambodgien Norodom Yukanthor est ainsi l'objet d'un épais dossier de surveillance¹²¹. Vers 1930, un rapport indique même que « cet indigène surveillé depuis plusieurs années par le CAI n'a jamais participé d'une façon active à la propagande politique bien qu'il soit animé de sentiments anti-français¹²² ». La princesse Yukanthor-Pingpeang, sa sœur, est l'une des rares femmes à avoir un dossier dans personnel ouvert les armoires de la rue Oudinot¹²³.

Si les réseaux politiques indochinois sont les plus représentés dans ces fichiers, et si leurs réseaux apparaissent surveillés le plus finement, ils ne sont pas pour autant les seuls à y apparaître¹²⁴. L'un des deux principaux animateurs de la Ligue française pour l'accèsion aux droits de citoyen des indigènes de Madagascar, Samuel Stéfany¹²⁵, est épié par le SR du CGTI. Son camarade Max Clainville-Bloncourt est lui aussi titulaire d'un dossier¹²⁶. Max Clainville-Bloncourt et Samuel Stéfany co-animent entre 1918 et 1924 le journal *L'action coloniale* avec

¹¹⁹ ANOM, FM, 15SLOTFOFOM/42/903, Bùì Quang Chiêu.

¹²⁰ C'est ainsi que plusieurs dossiers thématiques de surveillance sont consacrés à l'école Staline. Voir ANOM, FM, 3SLOTFOFOM/44.

¹²¹ ANOM, FM, 15SLOTFOFOM/6, Arenò Heanh Yukanthor. Par ailleurs, Bào Đạì lui-même, fait l'objet d'un dossier individuel de surveillance (1NOM, FM, 15SLOTFOFOM/75/2196, Bào Đạì) ainsi que d'échanges réguliers entre les services, mais dont l'essentiel est produit dans les années 1940.

¹²² ANOM, FM, 15SLOTFOFOM/6, Arenò Heanh Yukanthor, Note (non datée, non signée).

¹²³ ANOM, FM, 15SLOTFOFOM/6, Princesse Yukanthor-Pingpeang. Le prince Samdech Sisowath Chivanmonirak, né en 1936, son frère le prince Sisowath Vongchivan, né en 1933, (ANOM, FM, 15SLOTFOFOM/183/5615) leur demi-frère le prince Sisowath Kussarak, né en 1926 (ANOM, FM, 15SLOTFOFOM/194/5626) seront quant à eux tous deux enregistrés dans ces fichiers lors d'un voyage international.

¹²⁴ Il est possible ici de se baser sur l'organigramme de l'évolution des « mouvements nègres dans la France de l'entre-deux-guerres » proposé dans Olivier Sagna, « Des pionniers méconnus des indépendances... », *op. cit.*, p. 830. Document reproduit en annexes.

¹²⁵ ANOM, FM, 15SLOTFOFOM/309/5741, Samuel Stéfany. Son camarade Max Bloncourt n'a pas de dossier individuel dans la sous-série, absence remarquable.

¹²⁶ ANOM, FM, 15SLOTFOFOM/296/5728, Marie Édouard Bloncourt.

René Maran¹²⁷ et Kojo Tovalou Houénou¹²⁸, tous deux également surveillé par le renseignement impérial métropolitain. Stéfany et Bloncourt fréquentent aussi, entre mars et juillet 1921, le Groupe socialiste des originaires des Colonies où ils rencontrent Nguyễn Ái Quôc, avec qui ils fondent en juillet 1921 l'Union intercoloniale (UIC). À l'UIC, ils recrutent d'autres militants bientôt fichés : Lamine Senghor¹²⁹, Stéphane Rosso¹³⁰, Massemba N'Diaye¹³¹, ou encore Camille Saint-Jacques¹³². Une partie de ces militants (Lamine Senghor, René Maran, Massemba N'Diaye) fonde en mars 1926 le Comité de défense de la race nègre (CDRN), avec d'autres militants dont les dossiers viennent à leur tour garnir les étagères de la rue Oudinot : Maurice Satineau¹³³, Vincent Durand¹³⁴ ou encore Moutia¹³⁵. Tiemoko Garan Kouyaté, André Beton et Camille Mortenol, militants du CDRN, n'ont toutefois pas leur dossier de surveillance dans la sous-série. Émile Faure¹³⁶ et Joseph Lunion Gothou¹³⁷, deux militants centraux de la Ligue universelle de la défense de la race nègre puis du comité de Défense de la race nègre jusqu'en 1927, sont tout aussi centraux dans les archives du CAI. Enfin, Louis Hunkanrin¹³⁸ du *Messenger Dahoméen*, ou Thomas Ramananjato¹³⁹, de la LDRN, de l'UTN, de l'Amicale des Malgaches de France et du Rassemblement colonial ou encore de la commission coloniale du SRI, sont tout autant épiés par le service.

La surveillance exercée par le CAI est donc extensive dans le sens où les contours de la population surveillée sont flous. Ceci permet de détecter des militants centraux autour desquels gravitent des cadres intermédiaires, les simples militants, et les sympathisants. La production massive de rapports individuels est la condition pour réussir à analyser la galaxie politique auquel le service dédie ses journées.

Les documents ainsi produits peuvent ensuite circuler entre les administrations. Quoique cette circulation n'ait pas la fluidité et l'automatisme que souhaiteraient les agents du CAI lui-même, elle peut avoir des conséquences administratives bien concrètes. Alfred Marie Bacui

¹²⁷ ANOM, FM, 15SLOTFOM/282/5714, René Maran.

¹²⁸ ANOM, FM, 15SLOTFOM/280/5712, Kojo Tovalou Houénou.

¹²⁹ ANOM, FM, 15SLOTFOM/282/5714, Lamine Senghor. Lamine Senghor a un dossier de surveillance, mais entièrement vide (documents probablement détruits). À son sujet, voir *infra*.

¹³⁰ ANOM, FM, 15SLOTFOM/286/5718, Stéphane Rosso.

¹³¹ ANOM, FM, 15SLOTFOM/280/5712, Massemba N'Diaye.

¹³² ANOM, FM, 15SLOTFOM/286/5718, Camille Saint-Jacques.

¹³³ ANOM, FM, 15SLOTFOM/293/5725, Maurice Satineau.

¹³⁴ ANOM, FM, 15SLOTFOM/293/5725, Vincent Durand.

¹³⁵ ANOM, FM, 15SLOTFOM/293/5725, Moutia.

¹³⁶ ANOM, FM, 15SLOTFOM/291/5723, Faure.

¹³⁷ ANOM, FM, 15SLOTFOM/286/5718, Lunion Gothou. Joseph Lunion Gothou est délégué de l'UIC au cinquième congrès du Komintern à Moscou en 1924.

¹³⁸ ANOM, FM, 15SLOTFOM/304/5736, Louis Hunkanrin.

¹³⁹ ANOM, FM, 15SLOTFOM/309/5741, Thomas Ramananjato. À son sujet également, voir *infra*.

Afené voit ainsi sa demande de naturalisation française rejetée en raison de son engagement au sein de la LDRN¹⁴⁰. De la même manière, en 1933, Samuel Ralaimongo rencontre maintes difficultés à faire établir par les autorités impériales un duplicata de son acte de naissance, document pourtant nécessaire pour qu'il puisse épouser sa fiancée. Après avoir mis de côté cette demande, le Gouvernement général de Madagascar est bien obligé de répondre à une relance de la direction des Affaires politiques, elle-même sollicitée par la fiancée du militant malgache¹⁴¹. Le Gouverneur général avertit ainsi son interlocuteur que « Ralaimongo Samuel est le fils de Ralaimongo Jean, l'agitateur bien connu [et est lui-même] fréquemment signalé pour son activité politique¹⁴² ». Le militant révolutionnaire a lui-même l'impression que sa demande de papiers est entravée précisément dans le but de ne pas permettre son mariage. Ainsi lors d'une réunion du SRI, « Samuel Ralaimongo s'est plaint des difficultés au sujet de son mariage avec Mlle Mireille Gay, aide-comptable à la maison Crépatte et Fillon¹⁴³ ». Ralaimongo est certes militant, mais sa fiancée aussi : elle apparaît dans plusieurs des rapports de l'agent Joe qui signale sa présence dans les réunions du SRI¹⁴⁴, et dans un dîner organisé par la LAI¹⁴⁵.

Depuis ses débuts, le service est modelé pour exercer une surveillance non seulement extensive, mais aussi intensive sur les cadres des organisations révolutionnaires. La surveillance de Hồ Chí Minh, ou Nguyễn Tất Thành, a contribué à ancrer des automatismes dans la pratique du CAI.

¹⁴⁰ ANOM, FM, 15SLOTFOM/299, Alfred Marie Bacui Afené.

¹⁴¹ ANOM, FM, 15SLOTFOM/310, Samuel Jean Ralaimongo, Mireille Gay au ministre des Colonies, 19 octobre 1933. Ces documents sont reproduits en annexes.

¹⁴² ANOM, FM, 15SLOTFOM/310, Samuel Jean Ralaimongo, le Gouverneur general Bernard au minister des Colonies.

¹⁴³ ANOM, FM, 15SLOTFOM/310, Samuel Jean Ralaimongo, rapport de l'agent Joe, 4 août 1933.

¹⁴⁴ ANOM, FM, 15SLOTFOM/310, Samuel Jean Ralaimongo, rapport de l'agent Joe, 2 août 1933.

¹⁴⁵ ANOM, FM, 15SLOTFOM/310, Samuel Jean Ralaimongo, rapport de l'agent Joe, 29 mai 1933.

2.1.2 Le dossier numéro 1 : Nguyễn Tất Thành



Figure 41 : Le dossier n°1 établi à partir de 1919 : Nguyễn Tất Thành¹⁴⁶.

2.1.2.1 Introduction : une surveillance intensive

Extensive, la surveillance exercée par le CAI est également intensive. Plus les militants sont centraux dans les réseaux militants, plus la surveillance s'exerçant sur eux est étroite, jusqu'à devenir quotidienne dans certains cas. De plus, cette intensivité se mesure également à la circulation des informations produites par le CAI (ou le SR du CGTI) auprès de ses interlocuteurs politiques (ministres de l'Intérieur, des Colonies, Gouverneurs généraux) et institutionnels (services de Sûreté métropolitains et impériaux).

L'exemple le plus précoce de l'intensivité de cette surveillance est celui de Nguyễn Tất Thành, premier carton de la sous-série, premier dossier ouvert par le SR du CGTI¹⁴⁷. Il ne s'agit pas de revenir sur son cas parce qu'il incarnerait un passage obligé de l'étude de la surveillance de l'anti-impérialisme en France (Nguyễn Tất Thành est le nom de Nguyễn Ái Quốc, futur Hồ Chí Minh), mais parce que la surveillance de cet individu a en partie constitué les dispositions durables de la surveillance de milliers d'autres. Nguyễn Tất Thành a ainsi une place spécifique dans la généalogie de la surveillance qu'incarne le CAI. Avant lui, la surveillance impériale en France était davantage opérée sur des collectifs suspectés : tirailleurs dans des baraquements, travailleurs dans des garnis. Si des précédents de surveillance individuelle ont bien sûr existé,

¹⁴⁶ ANOM, FM, 15SLOTFOM/1.

¹⁴⁷ ANOM, FM, 15SLOTFOM/1, Nguyễn Tất Thành.

y compris pour des originaires des territoires sous domination française, c'est dans le cadre d'autres dispositifs institutionnels, dépendant de la Sûreté notamment¹⁴⁸.

Son dossier individuel de surveillance numérisé par les ANOM peut être librement consulté en ligne¹⁴⁹. Toutefois, cette numérisation et l'état des sources ne prennent pas en compte les originaux manuscrits de nombre de rapports dont certains n'ont pas été dactylographiés par le SR du CGTI. Pour la seule année 1923 par exemple, environ 480 feuillets manuscrits n'ayant pas été versés au dossier individuel de surveillance de la sous-série 15, mais conservés dans la sous-série 2, celle des dossiers d'informateurs, documentent les faits et gestes du révolutionnaire¹⁵⁰. La sous-série 3 (surveillance par organisation) recèle aussi des documents le concernant¹⁵¹. Ces documents ont déjà été en partie examinés par les spécialistes de Hồ Chí Minh et du mouvement révolutionnaire indochinois, qui ont déjà relevé l'intensité de la surveillance pesant sur cet acteur de premier plan¹⁵².

L'intensité de la surveillance à laquelle Nguyễn Tất Thành est soumise peut se mesurer quantitativement. Pour l'année 1923, 488 feuillets manuscrits sont signés par le seul « Désiré¹⁵³ » à son sujet.

2.1.2.2 La constitution empirique d'une surveillance étroite : l'agent Jean

À Paris, Nguyễn Tất Thành est cerné par plusieurs agents. La première pièce versée à son dossier de surveillance est ainsi une lettre « remise par Nguyễn Ái Quốc lui-même à notre agent Edmond¹⁵⁴ ». Depuis la fin juin 1919, le ministère des Colonies est en effet chargé par la présidence de la République d'épier Nguyễn Ái Quốc, auteur ou co-auteur des « Revendications du peuple annamite¹⁵⁵ » adressées aux autorités françaises :

¹⁴⁸ Voir par exemple le cas de Phan Văn Trường, *Une histoire de conspirateurs annamites à Paris*, op. cit.

¹⁴⁹ Identifiant ARK : ark:/61561/ph999mghga. Voir également l'état des sources existentes aux ANOM : Olivia Pelletier, « Hồ Chí Minh Dossiers de surveillance – État des sources conservées aux Archives nationales d'outre-mer », 2016.

¹⁵⁰ ANOM, FM, 2SLOTFOM/14.

¹⁵¹ Notamment ANOM, FM, 3SLOTFOM/103 et 109.

¹⁵² Pierre Brocheux, *Hồ Chí Minh*, Paris, Les Presses de Sciences Po, 2000 ; David Crowe, *Hemingway and Hồ Chí Minh in Paris: The Art of Resistance*, Minneapolis, Fortress Press, 2020 ; William J. Duiker, *Hồ Chí Minh: A Life*, New edition edition, New York; London, Hyperion, 2001 ; Patrice Morlat, *Les Affaires politiques de l'Indochine, 1895-1923*, op. cit. ; Sophie Quinn-Judge, *Hồ Chí Minh: The Missing Years, 1919-1941*, Berkeley, University of California Press, 2002 ; Thu Trang-Gaspard, *Hồ Chí Minh à Paris*, op. cit.

¹⁵³ ANOM, FM, 2SLOTFOM/14, Agent Désiré.

¹⁵⁴ ANOM, FM, 15SLOTFOM/1, Paul Arnoux, 10 novembre 1919.

¹⁵⁵ « Les revendications du peuple Annamite », tract publié en juin 1919.

M. le président de la République me charge de vous prier de vouloir bien le renseigner sur la personnalité de M. Nguyễn Ái Quốc et sur le groupe au nom duquel il agirait.¹⁵⁶

Après un mois de surveillance et de sollicitation des services de l'Intérieur, le ministre des Colonies est en mesure d'apporter à la présidence les premiers éléments réunis, certains étant inexacts :

Le nommé Nguyễn Ái Quốc, originaire de l'Indochine, est âgé de 27 ans.

Il est arrivé à Paris en juin dernier venant de Londres et habite depuis le 13 juillet, 6, Villa des Gobelins, chez le nommé Phan Van Truong [...].

Nguyễn Ái Quốc appartiendrait à une riche famille de l'Indochine. Il a fait de bonnes études en Angleterre où il a habité une dizaine d'années. [...]

Pendant son court séjour ici, il n'a donné lieu à aucune remarque défavorable.

Nguyễn Ái Quốc se faisant l'interprète d'un certain nombre d'Annamites résidant en France, a rédigé en leur nom le manifeste intitulé « Revendications du Peuple annamite » dont il a envoyé des exemplaires à un grand nombre de parlementaires et à des membres du gouvernement. [...]

Au point de vue politique, ces étrangers professent tous des opinions socialistes.

Phan Van Truong et Phan Chan Trinh passent pour nourrir des sentiments hostiles à la France ; mais depuis qu'ils habitent à Paris, aucun fait précis n'est venu corroborer cette affirmation.¹⁵⁷

Le 6 septembre 1919, lendemain de ce courrier, Nguyễn Ái Quốc rencontre Albert Sarraut¹⁵⁸. Le lendemain, il lui envoie en effet un courrier pour donner suite à cette entrevue et « lui adresser [...] la note des revendications annamites¹⁵⁹ ».

Ce n'est que le 24 octobre 1919 que le premier rapport de l'agent Jean, en effet fort peu informé, est rédigé¹⁶⁰. Quelque jour plus tard, c'est l'agent Édouard qui sillonne Paris à sa recherche, sans le trouver au 6, Villa des Gobelins¹⁶¹. L'une des difficultés de ces agents de terrain est, alors, de ne pas connaître les traits du militant : Édouard rencontre ainsi Ho-Ba, un étudiant tonkinois venu de Lyon à Paris qu'il soupçonne d'être l'auteur des « Revendications du peuple annamite¹⁶² ». Il suggère alors de « faire prendre très confidentiellement des

¹⁵⁶ ANOM, FM, 15SLOTFOM/1, Le secrétaire général civil de la présidence de la République Pichon, au ministre des Colonies, 23 juin 1919.

¹⁵⁷ ANOM, FM, 15SLOTFOM/1, ministre des Colonies à présidence de la République, 5 septembre 1919.

¹⁵⁸ Rencontre mentionnée sur le ton de l'hypothèse dans Philippe Franchini (dir.), *Saïgon 1925-1945, op. cit.*

¹⁵⁹ ANOM, FM, 15SLOTFOM/1, 7 septembre 1919.

¹⁶⁰ ANOM, FM, 2SLOTFOM/6, note remise par Jean le 24 octobre 1919.

¹⁶¹ ANOM, FM, 15SLOTFOM/1, note remise par M. Edouard le 7 novembre 1919.

¹⁶² ANOM, FM, 15SLOTFOM/1, note de Edouard, 10 novembre 1919.

renseignements à Lyon sur ce jeune homme sans toutefois lui donner lieu de soupçonner qu'on le surveille¹⁶³ ». Conscient de l'enjeu, Pierre Guesde demande alors au préfet de police une photographie du protagoniste¹⁶⁴. Enfin, lors d'un nouveau rendez-vous, Ho-Ba se dévoile à l'agent Édouard : il est bien Nguyễn Ái Quốc. Ce premier dialogue entre le premier agent du CGTI en lien direct avec le militant est l'occasion pour ce dernier d'exposer un argumentaire digne du *Procès de la colonisation française* :

Parlant de son programme de campagne, Nguyễn Ái Quốc affirme qu'il n'a aucune raison de critiquer la France dont le but de colonisation, maintes fois exposé à la Chambre par des ministres et des députés, est très noble et très libéral. Lui et son groupe ne désirent que profiter de leur séjour en France, qu'ils comptent ne plus jamais quitter, et où ils jouissent de la liberté d'écrire, pour dévoiler les abus d'autorité et de pouvoir commis sur le dos des Annamites par les fonctionnaires européens et les mandarins annamites dans le pays, afin de permettre au Gouvernement de la République de faire réparer les erreurs commises par des représentants en Indochine, dans l'intérêt commun de la France et de l'Annam lui-même.¹⁶⁵

Après cette conversation, les deux hommes entretiennent une relation plus étroite : Nguyễn Ái Quốc entend profiter de la position d'Édouard, qui travaille pour l'administration (probablement se présente-t-il comme un simple employé du ministère des Colonies)¹⁶⁶. Dès lors, Pierre Guesde peut affirmer au Gouverneur général à Hanoï que « Nguyễn Ái Quốc est connu de [ses] agents qui ont pris contact et resteront en relation constante avec lui¹⁶⁷ ».

À partir de ce moment, en décembre 1919, il commence également à être épié par l'agent Jean¹⁶⁸. Ce dernier est un adjudant, Jean Trần Quang Lâm¹⁶⁹, né à Nam Định (Tonkin) le 2 novembre 1892¹⁷⁰. En 1919, il est secrétaire au bureau du médecin-chef à l'hôpital d'instruction militaire du Val-de-Grâce. Auparavant secrétaire des Postes à Hanoï, il s'engage en février

¹⁶³ *Ibid.*

¹⁶⁴ ANOM, FM, 15SLOTFOM/1, note confidentielle de Pierre Guesde au préfet de Paris, 11 novembre 1919.

¹⁶⁵ ANOM, FM, 15SLOTFOM/1, note de Édouard, 17 novembre 1919.

¹⁶⁶ ANOM, FM, 15SLOTFOM/1, note de Édouard, 26 novembre 1919. Plus tard, le militant dit à l'agent : « Vous êtes fonctionnaires, vous ne pouvez pas juger impartialement la situation » (ANOM, FM, 15SLOTFOM/1, 20 décembre 1919).

¹⁶⁷ ANOM, FM, 15SLOTFOM/1, Pierre Guesde à Gouverneur général de l'Indochine, 4 décembre 1919.

¹⁶⁸ Voir Patrice Morlat, *Les Affaires politiques de l'Indochine, op. cit.*, p. 297-301. Patrice Morlat identifie l'agent Jean à « l'adjudant Lâm », dont il ne détaille pas davantage l'identité. De plus, aucune source n'est citée à l'appui de cette affirmation. Plus généralement, une grande partie de informations de ces pages est actuellement fautive. Par exemple, Patrice Morlat avance que « En mars 1920 [...] les informations sur Nguyễn Ái Quốc commencent à se préciser. Il habite au 6, Villa des Gobelins » (p. 298). Or cette information est déjà connue du ministère des Colonies qui le mentionne dans une note du 5 septembre 1919 (ANOM, FM, 15SLOTFOM/1). Enfin, ce livre est de manière générale très confus sur la chronologie et la surveillance. Il prend pour acquise l'existence du « CAI » dès fin 1915 (le service n'est créé qu'en 1923).

¹⁶⁹ Patrice Morlat, *Les Affaires politiques de l'Indochine, op. cit.*, p. 297. Patrice Morlat avance que Jean est l'adjudant Lâm qui surveille Nguyễn Ái Quốc sans en apporter de preuve formelle.

¹⁷⁰ ANOM, FM, 15SLOTFOM/9/140, Jean Trần Quang Lâm.

1916 et incorpore la sixième compagnie mixte d'ouvriers d'artillerie coloniale en tant que « sergent major interprète¹⁷¹ ». Débarqué à Marseille en septembre, il est affecté au septième régiment du génie à Avignon où il est nommé adjudant, puis détaché au Val-de-Grâce en octobre 1919¹⁷². Si le chef du SR du CGTI, Paul Arnoux, prend déjà soin de donner un pseudonyme à ses informateurs, celui-ci est transparent puisqu'il s'agit du surnom français de l'adjudant. De plus, dans sa correspondance avec Paul Arnoux, il commet l'imprudence de laisser une carte de visite manuscrite¹⁷³. Enfin, malgré la précaution utilisée par l'informateur de parler de lui-même à la troisième personne, un de ses rapports, écrit le 13 janvier 1920, est signé Jean et intitulé « Note de Lâm¹⁷⁴ », ce qui ne laisse que peu de place au doute. Après un premier rapport à son sujet daté du 24 octobre 1919, ses communications se font plus régulières à compter de sa rencontre avec le futur Hồ Chí Minh, le 19 novembre 1919¹⁷⁵. Évoluant dans les milieux militaires, l'adjudant Lâm peine dans un premier temps à entrer en relation avec le patriote. « J'ai mis toute la bonne volonté pour la recherche de notre Quôc, et n'ai pu avoir jusqu'à ce jour aucun filon¹⁷⁶ », se plaint-il le 31 octobre. Le 3 novembre, sans l'avoir encore rencontré, il récapitule les premières données qu'il a compilées à son sujet, encore très lacunaires : « On n'a pu encore connaître d'où il vient, quelle est sa famille¹⁷⁷ », écrit-il par exemple. Enfin, le 7 novembre entre 20h30 et 21h, Lâm parvient à établir le contact avec Nguyễn Tất Thành. « Voyez, j'ai bien joué mon rôle¹⁷⁸ », conclut l'informateur. Pourtant, son interlocuteur le soupçonne explicitement d'appartenir au SR du CGTI.

Après ces premiers tâtonnements, Lâm exploite ensuite les renseignements que lui fournit, en toute connaissance de cause, le sergent interprète Khuông, avec qui il partage une chambre à l'hôpital¹⁷⁹. « Type fanfaron, blagueur¹⁸⁰ », ce « voyou » aime « faire la noce » et, s'il se dit « patriote pour faire le genre », il « se pliera au moindre avertissement, type sans volonté ». Lâm recrute aussi pour l'aider le sergent Pham Van Mach, anciennement au service

¹⁷¹ ANOM, FM, 2SLOTFOM/6, 30 janvier 1920, rapport établi par la Sûreté.

¹⁷² *Ibid.*

¹⁷³ ANOM, FM, 2SLOTFOM/6, agent Jean, voir *infra*.

¹⁷⁴ ANOM, FM, 15SLOTFOM/1, Note de Lam, 13 janvier 1920.

¹⁷⁵ ANOM, FM, 2SLOTFOM/6, 19 novembre 1919.

¹⁷⁶ ANOM, FM, 2SLOTFOM/6, 31 octobre 1919.

¹⁷⁷ ANOM, FM, 2SLOTFOM/6, 3 novembre 1919.

¹⁷⁸ ANOM, FM, 2SLOTFOM/6, 7 novembre 1919.

¹⁷⁹ Celui-ci est mentionné à de nombreuses reprises comme l'indicateur de Lâm dans les rapports des cartons 2SLOTFOM/6 et 15/SLOTFOM/1.

¹⁸⁰ ANOM, FM, 2SLOTFOM/6, Note de Jean au sujet de Khuông, 14 décembre 1919. Les citations suivantes sont extraites de ce document.

de Pierre Pasquier, et s'occupe même de lui donner son pseudonyme : « il signera dans ses rapports : Marcel¹⁸¹ ».

2.1.2.3 Fin 1919-octobre 1920 : l'intensification de la surveillance

Les convictions politiques de Nguyễn Ái Quốc intéressent évidemment les agents, qui prennent pour argent comptant – ou en tous cas qui transmettent – toute déclaration du patriote, même quand celui déclare, par exemple, qu'il « approuve en grande partie la politique de M. Sarraut en Indochine¹⁸² ». Mais l'intimité du militant est aussi un sujet d'interrogation. « Quốc qui s'absorbe trop dans ses études a l'air avoir une antipathie pour les femmes¹⁸³ », avance ainsi l'agent Édouard. Visiblement, ceci intrigue et fait germer des stratégies chez les informateurs et leurs officiers traitants. Un rapport de la Sûreté évoque une virée de Nguyễn Ái Quốc et Khuong avec deux femmes dans un hôtel du boulevard de Strasbourg. Une mention marginale manuscrite indique : « Jean avait incité [illisible] à entraîner Quốc dans une histoire galante¹⁸⁴ ».

La surveillance du futur Hồ Chí Minh est si intense que, bientôt, l'intéressé s'en rend compte. Au début de l'année 1920, dans l'un des rapports quotidiennement rédigés pour le SR du CGTI, l'indicateur commence à paniquer auprès de son supérieur, Paul Arnoux :

Je vous signale que ma mission est particulièrement difficile en ce moment, ce sont des autres qui nous brûleront, voyez donc comment on a mené des enquêtes dites des enquêtes discrètes.

Depuis samedi, j'ai déployé tous mes efforts et tout mon sang-froid pour braver le feu qui commence à me prendre, pas par moi, mais des autres à s'afficher.

M. Quoc sait qu'il a été suivi. [...]

Maintenant, je n'ose pas me bouger au risque de me brûler vif, je vous demande une vacance de 10 ou 15 jours pour avoir le temps d'étouffer l'enquête dite secrète qu'on a faite au Val-de-Grâce.¹⁸⁵

En effet, si l'intensité de la surveillance devient de plus en plus aiguë, une contre-offensive se fait aussi sentir, si bien qu'un véritable rapport de forces de la surveillance se met en place autour du patriote. Des progrès sont réalisés par l'administration coloniale, dont le

¹⁸¹ ANOM, SM, 2SLOTFOM/6, note de Jean, 31 décembre 1919.

¹⁸² ANOM, FM, 15SLOTFOM/1, note confidentielle de Édouard, 20 décembre 1919.

¹⁸³ ANOM, FM, 15SLOTFOM/1, note confidentielle de Édouard, 21 décembre 1919.

¹⁸⁴ ANOM, FM, 15SLOTFOM/1, rapport de la préfecture de police, 30 décembre 1919.

¹⁸⁵ ANOM, FM, 15SLOTFOM/1, Note de Lâm du 13 janvier 1920. Ces soupçons ne quitteront plus Lâm : « Les interprètes de Saint Cyr se sont dit qu'il faut se méfier de l'adjudant Lâm qui a la mission de surveiller les interprètes », écrit-il ainsi dans son rapport sur la semaine du 2 au 10 mars 1920 (ANOM, FM, 2SLOTFOM/6).

système de surveillance en métropole se formalise progressivement. Les échanges avec le renseignement politique de la Colonie deviennent plus étroits. Le 7 février 1920, les services métropolitains et hexagonaux arrivent, après environ six mois de travail à identifier Nguyễn Ái Quốc à Nguyễn Tất Thành et communiquent cette information aux plus hautes autorités impériales, soit le ministre des Colonies et le Gouverneur général de l'Indochine¹⁸⁶. Si l'état se resserre autour du révolutionnaire, c'est aussi que le service dispose d'un bon informateur et, surtout, des capacités d'investissement de l'État. À cette période de février 1920, Lâm s'adresse à sa hiérarchie afin de voir ses défraiements versés plus systématiquement. Paul Arnoux abonde en son sens, décrivant les méthodes de son informateur :

L'adjt Lâm a besoin de se mettre en tenue bourgeoise assez souvent, notamment pour accompagner Quốc se rendant à certaines réunions politiques. Il y aurait donc lieu de lui donner les 600 francs qu'il réclame.

Il est indiscutable d'autre part que les frais occasionnés par le service spécial de Lâm augmentent tous les jours. Nous le voyons fréquemment inviter Quốc et ses comparses, au théâtre ou au restaurant. J'ai dit à Lâm de présenter mensuellement un relevé de dépenses supplémentaires qui lui seront remboursées aussitôt. Ce relevé comprendra les sommes remises par Lâm à son collègue Mach.

Quant à ce qui concerne les récompenses honorifiques indispensables pour tenir un agent indigène en haleine, je sais que je n'ai plus besoin d'insister sur les mérites de Lâm dont le zèle habile a donné les résultats qui m'ont moi-même surpris.¹⁸⁷

L'intensification de la surveillance prend une nouvelle dimension à l'été 1920. Le dernier rapport de l'agent Jean est en date du 15 mai¹⁸⁸, Lâm ayant accompli son objectif de rentrer au Tonkin¹⁸⁹. Le ministre des Colonies sollicite alors la préfecture de police de Paris afin de « resserrer la surveillance exercée à l'égard de l'agitateur annamite¹⁹⁰ ». Le préfet rappelle « la surveillance qu'[il] ne cesse de faire exercer, conformément à [ses] précédentes demandes¹⁹¹ » et conclue qu'il « continue à faire exercer la surveillance la plus étroite autour de cet

¹⁸⁶ ANOM, FM, 15SLOTFOM/1, Le service central des renseignements et de la Sûreté générale de Saïgon, au SR du CGTI, sous couvert du Gouverneur général de l'Indochine et du ministre des Colonies, 7 février 1920. Le 1^{er} mars 1920, un autre courrier affirme qu'il faut abandonner cette hypothèse et identifie le militant à un frère de Nguyễn Tất Thành. En avril 1920, la photo de Nguyễn Tất Thành est présentée à l'un de ses frères, Nguyễn Tất Đạt, qui ne l'a pas vu depuis 1910 : il dit ne pas le reconnaître. En mai, c'est au tour de l'une de ses sœurs d'être convoquée à la Sûreté de Saïgon : sans plus de succès pour le renseignement car elle ne l'a pas vu depuis 1911. Le 23 avril 1921, le chef de la Sûreté d'Annam affirme enfin n'avoir « aucun doute sur l'identité de Nguyễn Ái Quốc [...] de son véritable nom Nguyễn Tất Thành ».

¹⁸⁷ ANOM, FM, 1SLOTFOM/15, Lettre manuscrite de Paul Arnoux au résident supérieur, 31 janvier 1920.

¹⁸⁸ ANOM, FM, 1SLOTFOM/15, note de Jean, 15 mai 1920.

¹⁸⁹ ANOM, FM, 2SLOTFOM/6, Note de Lâm, non datée.

¹⁹⁰ ANOM, FM, 1SLOTFOM/15, Le préfet de police au ministre des Colonies, 7 septembre 1920.

¹⁹¹ *Ibid.*

individu¹⁹² » et à transmettre au ministre les informations recueillies. Les rapports transmis à ce courrier sont ceux d'Adrien Devèze.

Si cette surveillance s'intensifie, des doutes demeurent sur l'identité du militant et Pierre Guesde décide de sortir du bois et de le convoquer à un interrogatoire¹⁹³. Celui-ci, effectué le 20 septembre, ne permet pas de lever les doutes : le révolutionnaire mêle éléments vrais, faux et invérifiables¹⁹⁴. Au même moment, une filature quotidienne s'installe et à partir du 18 septembre, ses journées sont documentées heure par heure. Les personnes qu'il rencontre sont aussi l'objet de vérifications¹⁹⁵. Cette surveillance intense pousse l'intéressé à s'enfermer chez lui une vingtaine de jours¹⁹⁶.

2.1.2.4 20 octobre 1920 : routinisation de la surveillance

Après la surveillance horaire exercée entre le 17 septembre et le 15 octobre, les rapports deviennent seulement quotidiens, puis hebdomadaires. Ainsi, entre la fin de l'année 1920 et le début de l'année 1921, les rapports de la Sûreté au sujet de Nguyễn Tất Thành sont de moins en moins nombreux. Quelques saisies de correspondances, quelques coupures de presse ainsi que de rares rapports sont produits cette année. La nouveauté de l'année 1921 est l'entrée du contrôle postal marseillais, et donc de Léon Josselme, dans la valse de la surveillance du militant communiste. En mars 1921, Léon Josselme envoie son agent Pierre à Paris, qui, prétendant faire des études avec d'autres révolutionnaires indochinois à Marseille, vient présenter ses respects au 6, Villa des Gobelins. Dès lors, l'agent – rebaptisé « le correspondant¹⁹⁷ » – et Nguyễn Tất Thành entament des échanges épistolaires, dans lesquels le premier essaie de recueillir des renseignements auprès du second. Mais celui-ci n'est pas dupe et répond « d'une façon laconique¹⁹⁸ » à certaines de ces sollicitations écrites.

Si les filatures sont moins fréquentes en 1921, le SR du CGTI recourt davantage à la perquisition, dont les résultats sont encore communiqués aux plus hauts responsables impériaux. Le 29 juillet 1921, Nguyễn Tất Thành quitte le 6, Villa des Gobelins pour s'installer dans un hôtel 9, impasse Compoint, près d'un laboratoire photographique où il doit travailler¹⁹⁹.

¹⁹² *Ibid.*

¹⁹³ ANOM, FM, 1SLOTFOM/15, Pierre Guesde au préfet de police de Paris, 16 septembre 1920.

¹⁹⁴ Voir *infra*.

¹⁹⁵ ANOM, FM, 1SLOTFOM/15, rapport de Devèze, 27 septembre 1920. « Le même jour, il a eu la visite d'un sujet suédois venant de New-York (depuis, cet individu a fait l'objet d'une enquête par la Préfecture de Police, et le résultat a dû être transmis au ministère des Colonies). »

¹⁹⁶ ANOM, FM, 1SLOTFOM/15, rapport de Devèze, 16 octobre 1920.

¹⁹⁷ ANOM, FM, 1SLOTFOM/15, Léon Josselme à Pierre Guesde, 1^{er} juillet 1921.

¹⁹⁸ *Ibid.*

¹⁹⁹ ANOM, FM, 1SLOTFOM/15, rapport de Devèze, 29 juillet 1921.

Quelques semaines après, le 9 novembre, Pierre Guesde rend compte à la Sûreté indochinoise et au Gouverneur général de l'Indochine que son service a récolté 67 documents les intéressants²⁰⁰ et décrit sans pudeur leurs méthodes :

Secondés par la concierge de Nguyễn Ái Quốc, 9 impasse Compoint, MM. Devèze et Neron ont pu pénétrer, à diverses reprises, dans la chambre de ce dernier et, avec toute la prudence requise, ont pris des copies des pièces présentant un réel intérêt.²⁰¹

Enfin, la surveillance intense n'est pas qu'une menace théorique et angoissante, mais une donnée en prise avec le réel de la personne surveillée. En juillet, son patron apprend que le photographe « fait l'objet d'une surveillance spéciale de la police²⁰² » et lui demande une pièce d'identité. Le révolutionnaire est alors obligé de relancer des procédures pénibles et qui l'exposent un peu plus à la police.

Les années suivantes de ce dossier personnel de surveillance ne comprennent que quelques dizaines de feuillets dont peu sont originaux. En réalité, dès lors, c'est le dossier de l'agent Désiré²⁰³ qui permet de suivre les faits et gestes de Nguyễn Tất Thành. Désormais, la surveillance quotidienne du militant, et de nombre de ses camarades, est routinisée, avant même que le CAI ne soit formalisé. Adrien Devèze, des services de la Sûreté, chapeaute des informateurs et – c'est l'hypothèse la plus probable – (ré)écrit leurs rapports sous le nom de Désiré. Désormais retraité du ministère de l'Intérieur, il peut se consacrer à temps plein à cette activité. La circulation rapide et intense des informations ainsi produites au sujet des révolutionnaires au sein des administrations impériales – Gouverneur général, services de Sûreté des Gouvernements généraux, préfecture de police, ministre des Colonies et direction des Affaires politiques sans oublier le contrôle postal marseillais – initie ainsi son fonctionnement en surveillant Nguyễn Tất Thành et les camarades qui gravitent autour de lui.

La surveillance de Nguyễn Tất Thành est particulièrement intense : aucun des milliers de dossiers établis par le CAI pendant l'entre-deux-guerres ne l'égale en terme quantitatif. Néanmoins, la même méthode d'observation de la production et de la circulation d'information peut être testée pour proposer un point de comparaison, chronologiquement et politiquement bien distinct, des pratiques et des mécaniques institutionnelles.

²⁰⁰ ANOM, FM, 1SLOTFOM/15, Pierre Guesde à Sûreté de Hanoï, 30 novembre 1921.

²⁰¹ *Ibid.*

²⁰² ANOM, FM, 15SLOTFOM/1, 27 juillet 1922.

²⁰³ ANOM, FM, 2SLOTFOM/14.

2.1.3 Trần văn Thạc



Figure 42 : Portrait de Trần văn Thạc publié dans le premier numéro du bulletin de la Ligue contre l'oppression coloniale et l'impérialisme, juillet 1927²⁰⁴.

Le point de comparaison est choisi est le dossier individuel de la surveillance exercée sur Trần văn Thạc (1903-1945) lors de son séjour en métropole d'octobre 1926 à janvier 1930. Trần văn Thạc reste connu comme l'un des militants centraux du mouvement trotskyste indochinois, en particulier pour son rôle capital dans la publication du journal *La Lutte*²⁰⁵. Le parcours et les engagements de Trần văn Thạc sont maintenant bien connus grâce au travail de sa propre fille, Chau Tran, qui est partie sur les traces de son père, assassiné par les staliniens

²⁰⁴ ANOM, FM, 15SLOTFOM/75, 2198.

²⁰⁵ ANOM, FM, 15SLOTFOM/75, 2198, Trần văn Thạc.

alors qu'elle n'avait alors que sept ans²⁰⁶. Le dossier de surveillance conservé aux ANOM, qui n'avait pas été porté à la connaissance de Chau Tran – la sous-série 15SLOTFOM n'étant pas inventoriée – apporte néanmoins quelques précisions sur les années hexagonales de Trần văn Thạch.

À plusieurs égards, le cas de Trần văn Thạch diffère de celui de Nguyễn Tất Thành. L'un est surveillé à la fin des années 1910 et au début des années 1920, alors que les institutions et les pratiques de la surveillance impériale en métropole se mettent à peine en place, précisément pour répondre à la menace qu'il représenterait individuellement. L'autre est surveillé par des services déjà bien ancrés dans le paysage institutionnel français, dont les pratiques sont bien établies ; et n'est considéré que comme un militant, certes, très actif, au milieu d'une galaxie anti-impérialiste. Le premier a un parcours politique très éminent et déterminé par un futur ancrage stalinien – dont les germes ne sont certes pas présents lors de ses années parisiennes – le second tombera sous les balles des disciples du premier. Enfin, contrairement au futur Hồ Chí Minh, Trần văn Thạch n'a pas droit à des surveillances quotidiennes et à des filatures horaires, son dossier n'étant épais que d'environ 200 feuillets, contre un millier pour le premier.

Au-delà des précisions sur les actions et les écrits de Trần văn Thạch en métropole, ce dossier de surveillance montre le haut niveau d'intensité avec lequel le CAI exerçait une surveillance sur Trần văn Thạch. Ainsi, de fréquents échanges ont lieu entre le ministère des Colonies, de l'Intérieur, et le Gouvernement général de l'Indochine.

Né à Cholon, en 1905 dans une famille de petits fonctionnaires, Trần văn Thạch est un élève brillant qui obtient son baccalauréat en 1925. Il épouse alors Nguyễn Thi Ba, et le couple embarque pour Marseille avec leurs deux premiers enfants. Arrivés à Marseille le 2 juin 1926, ils s'installent à Toulouse après un bref passage à Paris²⁰⁷. L'étudiant en philosophie s'investit alors dans le *Midi socialiste* et dans la publication du *Journal des étudiants annamites* de Toulouse, organe de l'Association générale des étudiants indochinois²⁰⁸. Il devient ainsi rapidement l'objet d'investigations du commissariat spécial de la Sûreté à Toulouse, qui conclut : « Nous nous efforcerons de continuer nos recherches à son égard²⁰⁹ ». Ces

²⁰⁶ Chau Tran, *Trần Văn Thạch (1905-1945)*, *op. cit.* Mes remerciements les plus sincères vont à Chau Tran. La rédaction de cette section doit beaucoup à sa générosité et à la richesse de la correspondance que nous avons entretenu.

²⁰⁷ Nguyễn Thi Ba et leurs enfants repartent de métropole par la *Compiègne*, le 20 juillet 1927 (ANOM, FM, 15SLOTFOM/75, 2198, 24 août 1927).

²⁰⁸ Sur les étudiants indochinois en métropole, voir Sara Legrandjacques, « Voies étudiantes », *op. cit.* Plus particulièrement sur Toulouse, voir Caroline Barrera, *Étudiants d'ailleurs : Histoire des étudiants étrangers, coloniaux et français de l'étranger de la Faculté de droit de Toulouse*, Albi, Institut fédératif de recherche, 2007.

²⁰⁹ ANOM, FM, 15SLOTFOM/75, 2198, 27 mai 1927 le commissaire spécial de Toulouse au directeur de la SG.

informations, communiquées par le commissaire spécial de Toulouse à la direction de la Sûreté générale à Paris, sont ensuite dûment transmises à la direction des Affaires politiques du ministère des Colonies²¹⁰. Les deux premiers numéros du journal étudiantin analysés, le CAI envoie ses premières impressions au Gouvernement général de l'Indochine : « articles dont rédaction double sens dissimule mal esprit subversif²¹¹ ». Le ministre des Colonies en personne, Léon Perrier, prend connaissance des rapports et double le télégramme d'une lettre personnelle au Gouverneur général de l'Indochine, Alexandre Varenne, dans laquelle il s'inquiète des « sentiments francophobes²¹² » du journal. Quelques semaines plus tard, c'est au tour d'Alexandre Varenne de s'inquiéter : il s'adresse directement à la direction du CAI (Geoffroy du Coudret) pour indiquer que « le Gouvernement général aurait le plus grand intérêt à être renseigné sur le rôle joué par Trần văn Thạch dans les milieux annamites de la métropole²¹³ ». Le 16 septembre 1927, le directeur des Affaires politiques du ministère des Colonies, Albert Duchêne, adresse à Léon Perrier un rapport sur le financement du *Journal des étudiants annamites*²¹⁴, qui lui répond le 25 novembre et le 28 décembre par des copies de lettres destinées à Trần văn Thạch et interceptées par ses services²¹⁵.

Entre le 27 janvier et le 24 juillet 1928, Trần văn Thạch rejoint sa famille, quittant pour six mois l'Hexagone. À la fin de l'été, le militant reprenant du service en métropole, sa surveillance et les communications impériales l'entourant également : le 6 novembre, le Gouvernement général apprend ainsi des Affaires politiques que le révolutionnaire « a repris direction “journal étudiants annamites” stop²¹⁶ ». Néanmoins, durant son absence, une fraction qui ne se caractérise pas par son anti-impérialisme a pris de l'importance. En particulier, Trần văn Doc ayant délivré un discours favorable au gouvernement lors de la pose de la première pierre de la maison indochinois à la cité universitaire, Trần văn Thạch riposte par l'édition d'articles critiques de ce qu'il qualifie de compromission ; sa position ne manque pas de provoquer une communication des Affaires politiques au Gouverneur général de l'Indochine²¹⁷. Un mois plus tard, le même canal de communication indique que Trần văn Thạch milite désormais au Parti annamite de l'indépendance et écrit dans le journal *L'Annam de demain*²¹⁸

²¹⁰ ANOM, FM, 15SLOTFOM/75, 2198, 31 mai 1927, SG à CAI.

²¹¹ ANOM, FM, 15SLOTFOM/75, 2198, 22 juin 1927, CAI à GGI.

²¹² ANOM, FM, 15SLOTFOM/75, 2198, 22 juin 1927, CAI à GGI.

²¹³ ANOM, FM, 15SLOTFOM/75, 2198, 13 août 1927, GGI à CAI.

²¹⁴ ANOM, FM, 15SLOTFOM/75, 2198, 16 septembre 1927, DIRAFPOL à GGI.

²¹⁵ ANOM, FM, 15SLOTFOM/75, 2198, 25 novembre et 28 décembre 1927, GGI à DIRAFPOL.

²¹⁶ ANOM, FM, 15SLOTFOM/75, 2198, 6 novembre 1928, DIRAFPOL à GGI.

²¹⁷ ANOM, FM, 15SLOTFOM/75, 2198, 28 décembre 1928, DIRAFPOL à GGI. Voir aussi Sara Legrandjacques, « Des colonisés à la CIUP : la Maison des Étudiants de l'Indochine (1927-1939), *Traverse*, juin 2018.

²¹⁸ ANOM, FM, 15SLOTFOM/75, 2198, 22 janvier 1929, DIRAFPOL à GGI.

(nouvelle mouture de *L'avenir de l'Annam*, censuré). Il prend ensuite la présidence de l'Association mutuelle des Indochinois, puis de la Fédération des étudiants indochinois, avant son embarquement pour la Colonie le 13 décembre 1929. Ultérieurement, quelques communications au sujet de Trần văn Thạch continuent à occuper les mêmes services. Le CAI est ainsi tenu au courant de la liste présentée par Trần văn Thạch et ses camarades aux élections municipales de Saïgon en 1933 et de sa correspondance avec Nguyễn Thế Truyên, alors en France. Ces lettres sont interceptées en 1937, alors que l'offensive stalinienne contre le groupe *La Lutte* fait rage.

Les canaux de communication instaurés à l'occasion de la surveillance de Nguyễn Tất Thành en 1919-1920 rencontrent une systématisation et une pérennisation dans la première moitié des années 1920. L'exemple de la surveillance de Trần văn Thạch montre que l'ancrage dans le temps des pratiques de la surveillance les expurge de détails quotidiens et d'opérations de tâtonnement. Les réseaux anti-impérialistes sont instables du fait de concurrences politiques et individuelles et de la répression. Néanmoins, quelques dizaines de militants structurent durablement cette galaxie, et investissent leurs efforts dans la construction d'organisations souvent éphémères mais qui véhiculent un vocabulaire durable. Ce faisant, les opérations de surveillance sont plus aisées : des informateurs sont en place, les questionnements structurant le service sont acquis. La conjoncture politique de l'entre-deux-guerres en France et dans son empire est souvent, à juste titre, qualifiée d'instable. La permanence institutionnelle, la routine imperturbable de la production de rapports et le ciblage systématique des opposants à l'empire montrent une continuité institutionnelle de la surveillance politique, indépendamment des aléas : le CAI est en ce sens *autonome*.

2.2 « Nous sommes surveillés²¹⁹ » : réagir au renseignement

La permanence de la surveillance implique une relative continuité dans le vécu des populations surveillées. La constatation de la surveillance – et plus généralement de la domination – pose nécessairement la problématique de sa perception et de sa réception. Il est ainsi nécessaire de replacer cette question dans l'analyse des résistances aux ordres impériaux.

²¹⁹ ANOM, FM, 15SLOTFOM/1, Déclarations verbales de Jean, décembre 1919 (rapportant des paroles de Nguyễn Ái Quốc).

L'histoire de la domination impériale est particulièrement attentive, et ce depuis l'historiographie des libérations nationales des années 1960-1970 à retrouver les traces des résistances à l'impérialisme, voire à désigner les protagonistes des indépendances²²⁰. Plusieurs démarches se sont succédé en ce sens. Dans le sillage des libérations nationales des années 1950 aux années 1970, de nouvelles narrations nationales ont émergé, pour lesquelles il s'agissait notamment de déterminer le sujet révolutionnaire et ses modalités d'action. Certaines lectures insistaient sur le rôle des élites nationalistes dans les processus de libération, tandis que d'autres voyaient dans les classes subalternes – la paysannerie notamment – le moteur de la révolution, soulignant le rôle de coopération d'intermédiation entre pouvoir impérial et populations colonisées par les élites²²¹. Ce débat, aussi bien politique qu'historique, avait pour filigrane les distinctions stratégiques clivant le traitement de la question nationale au sein même des mouvements anti-impérialistes et communistes depuis la création du Komintern, à savoir l'opposition entre la deuxième et la troisième période du communisme international. La constitution d'une force interclassiste capable de mouvement et dans lequel la frange révolutionnaire devrait prendre la tête avait été concurrencée par une autre vision stratégique à partir de 1928. L'engagement dans la lutte d'un mouvement strictement prolétaire et clairement révolutionnaire, autonome des bourgeoisies colonisées, était désormais le mot d'ordre. Pour autant, dans l'historiographie subalterniste des années 1970-1980, l'affirmation du prolétariat colonial comme sujet révolutionnaire en réaction à un narratif national trop élitiste ne passe pas tant par une étude des réseaux et des organisations politiques que par la recherche d'une capacité d'action (*agency*) d'individus en situation de contrainte, actions largement motivées par une identité antagonique avec celle des élites. La focale est ainsi souvent celle d'une micro-histoire attentive à la dimension des mailles du filet plus qu'au filet lui-même, et moins encore au chalutier. C'est ainsi que la focale est portée sur le rôle des classes exploitées contre un récit élitiste sans pour autant mobiliser les outils du matérialisme historique et de la sociologie de la domination, mais dans une volonté, précisément, de dépasser la modernité historiographique²²².

²²⁰ Ce débat est particulièrement vif concernant l'Inde, où sont nées les *Subaltern Studies*. Voir Ranajit Guha, « Quelques questions concernant l'historiographie de l'Inde coloniale », *Tracés. Revue de Sciences humaines*, n° 30, 2016, p. 189-201 (traduction d'un article publié dans le premier volume de la série des *Subaltern Studies*) ; Chloé Maurel (dir.), « L'écriture de l'histoire dans les pays en développement », *Revue Tiers Monde*, n° 216, vol. 4, 2013 ; Jacques Pouchepadass, « Les *Subaltern Studies* ou la critique postcoloniale de la modernité », *L'Homme. Revue française d'anthropologie*, n° 156, 2000, p. 161-186.

²²¹ Ranajit Guha, *Elementary Aspects of Peasant Insurgency in Colonial India*, Delhi, Oxford University Press, 1983 (notamment p. 335).

²²² Voir par exemple Vivek Chibber, *Postcolonial Theory and the Specter of Capital*, London, Verso, 2013.

Nonobstant leurs limites, les *Subalternes Studies* ont fait émerger un intérêt intellectuel pour les résistances à l’oppression impériale qui ne s’est pas démenti. Des travaux plus récents, parfois qualifiés – par d’autres ou par leurs auteurs, dans une perspective péjorative ou méliorative – de décoloniaux poursuivent l’étude de cet objet. Le point commun des travaux très divers pouvant être ainsi qualifiés est la focalisation sur les rémanences voire la permanence de rapports de pouvoir initiés pendant la période coloniale. Nés en Amérique latine dans les années 2000 dans le champ – comme pour le cas des *Postcolonial Studies* – des études littéraires, ces travaux ont débouché sur beaucoup de publications traitant du substrat colonial de la racialisation contemporaine des rapports sociaux²²³. Ces travaux s’intéressent notamment aux luttes contemporaines, qu’elles soient féministes, indigènes et écologistes²²⁴. Malgré l’hétérogénéité de ces travaux initiés dans le domaine des études littéraires et artistiques d’une part, d’anthropologie et de science politique d’autre part, malgré les précédents politiques et épistémologiques sur la question (notamment les *Postcolonial Studies*), la préoccupation décoloniale a – progressivement et à des degrés divers – infusé dans le champ des études historiques portant sur le passé colonial. Cette préoccupation a parfois suscité des réactions d’effroi confinant au grotesque – pensons à l’autoproclamé « observatoire du décolonialisme »²²⁵. Elle a également engendré un débat intellectuel parfois vigoureux, mais à certains égards fécond²²⁶.

Après ces débats, il pourrait être tentant de lire les attitudes des personnes surveillées par le CAI mises en lumière dans cette partie comme des résistances proprement anticoloniales, portant en elles-mêmes une charge de résistance à l’oppression coloniale. Ceci ne sera pas le propos dans cette section : l’enjeu de la qualification voire de la catégorisation de ces dynamiques à l’aune de perspectives stratégiques contemporaines ne doit ainsi pas empêcher la restitution des pratiques dans la chaîne de leurs déterminations propres. Il s’agit donc ici de

²²³ Voir par exemple Matilde Eljach, « Antropológicas del sur: Voces de resistencia en la poética de Jorge Artel », *Utopía y Praxis Latinoamericana*, 2020, vol. 25, n° 4, p. 114-124. Voir ainsi Santiago Castro-Gómez et Ramón Grosfoguel (dir.), *El giro decolonial: reflexiones para una diversidad epistémica más allá del capitalismo global*, Bogotá, Siglo del hombre editores, 2007.

²²⁴ Karina Bidaseca et Vanesa Vazquez Laba (dir.), *Feminismos y poscolonialidad: descolonizando el feminismo desde y en América Latina*, Buenos Aires, Ediciones Godot, 2011.

²²⁵ Christelle Rabier, « Savant·e·s et politiques contre l’“islamogauchisme” ». 1. Actions françaises (2020-2022) 2. Le fantôme de Raymond Aron », *Mouvements*, n° 109, vol. 2, 2022.

²²⁶ Pensons par exemple au débat suscité par l’édition de Vivek Chibber, *Postcolonial Theory and the Specter of Capital*, *op. cit.*, ainsi que de sa traduction (Vivek Chibber, *La théorie postcoloniale et le spectre du capital*, Toulouse, Éditions de l’Asymétrie, 2018). Les éditions de l’Asymétrie ont ainsi ouvert un blog afin de centraliser le matériel critique ouvert par cette publication : <https://subalternes.com>. Voir en particulier : Timothy Brennan, « Subaltern Stakes », *New Left Review*, 2014, n° 89, p. 67-87 ; et Neil Lazarus « On Postcolonial Theory and the Specter of Capital by Vivek Chibber » *Race&Class* vol. 57 n°3, 2016.

prêter une attention la plus fine possible sur le matériel empirique permettant d'appréhender ces résistances pour les peindre avant de débattre de leur style.

Il sera ici question de résistance dès lors qu'une réflexivité sur la surveillance est opérée par les surveillés. Les attitudes découlant de cette réflexivité peuvent être quant à elles variées en fonction des contextes. L'étude de ces résistances pose le problème de leur documentation. Les archives du CAI lui-même peuvent, bien sûr, être explorées. Les acteurs du service peuvent eux-mêmes témoigner de certaines de ces résistances qu'ils perçoivent afin de s'adapter à elles. Mais l'évocation des résistances par certains des acteurs du CAI peut avoir une dimension instrumentale. Les informateurs ont ainsi tout intérêt à souligner auprès de leur agent traitant les difficultés qu'ils rencontrent, afin de justifier une maigre pêche ou une demande d'augmentation par exemple. Inversement, les agents traitants peuvent avoir intérêt à les minimiser lorsqu'il s'agit de contraindre un informateur, ou bien de les souligner quand il est question de rendre des comptes à une hiérarchie peu satisfaite. En plus de ces documents, la presse révolutionnaire, les correspondances entre camarades, ou encore les mémoires de militants peuvent être convoqués, à la fois en ce qu'ils évoquent certaines stratégies de résistances, et en ce qu'ils constituent en eux-mêmes, lorsqu'ils évoquent la question de la surveillance politique, un acte de résistance à la racine d'autres pratiques : l'information.

2.2.1 La rumeur : « Ne savez-vous pas aussi qu'il existe un service d'espionnage à Marseille qui vous suit à chaque pas²²⁷ »

Le premier pas de résistance à la surveillance peut en effet être perçu dans la question de l'information, qui peut passer par plusieurs modalités. La fraction la plus militante de la population surveillée par le CAI s'emploie en effet à informer les militants de l'existence de services spécialement constitués dans le but de les surveiller, afin de répandre une conscience de la surveillance et d'influencer les pratiques militantes. Cette pédagogie peut passer par des médias échappant à l'investigation historique : conversations de café, conseils promulgués loin des oreilles indiscretes, formations politiques en petits comités constituent autant d'interactions avérées sans pouvoir être directement exploitées. Ces formes de discussions peuvent toutefois se constituer en rumeur, dont précisément les rapports de surveillance sont friands. Ce degré premier de la méfiance face à la surveillance est constaté dès les prémices du service par ses cadres. Léon Josselme prévient ainsi son supérieur, le contrôleur général Pierre Guesde, que le SR du CGTI manque de discrétion : « De ce rapport, il ressort ainsi que je vous le disais à vos

²²⁷ ANOM, FM, 15SLOTFOM/1, Rapport du voyage à Paris, mars 1921.

passages ici, que les Indochinois à Paris se sont aperçus de la surveillance dont ils étaient l'objet²²⁸ ».

Léon Josselme lui-même a pris conscience de ceci par le rapport de l'un de ses agents, Pierre, de retour d'une mission de quelques jours à Paris. Monté à la capitale avec un avocat dont les activités sont surveillées, maître François Albert, l'agent Pierre relate leur rencontre avec M. Argillier, beau-père de Khanh Ky, lui-même familier d'un certain Tran Tien Dam, suspect de « sentiments nettement anti-français²²⁹ ». Alors que l'agent Pierre et François Albert viennent d'arriver à Paris, ils se dirigent immédiatement chez Khanh Ky qui leur présente sa famille. En guise de discours de bienvenue, M. Argillier sermonne sans ménagement l'avocat. L'agent Pierre relate la dispute :

- Vous êtes un enfant, mon Ami, vous insultez les officiers devant n'importe qui. Vous dites du mal des Français devant des gens que vous ne connaissez pas beaucoup ou tout au moins que vous voyez pour la première fois. Ces personnes, j'en suis sûr, rapportent tous vos mots et cela peut vous nuire. Avez-vous donc oublié votre affaire en cours ? Ne savez-vous pas aussi qu'il existe un service d'espionnage à Marseille qui vous suit à chaque pas, car, vos dossiers ont été transmis dans cette ville. J'en ai la preuve, car, j'ai vu dernièrement un rapport de Marseille contre vous, narrant en particulier que vous étiez marié avec une Française, que vous aviez eu des enfants, qu'il ne vous en restait qu'un, etc.

- Comment Monsieur, il existe donc, demandai-je à monsieur Argillier, un service d'espionnage à Marseille qui s'occupe de l'affaire de maître François Albert ?

- Oui, me répondit monsieur Argillier.

- Et comment avez-vous pu lire ce rapport ? Qui vous l'a fait lire ?

- J'ai des amis au ministère de la Guerre qui me l'ont fait voir, car ils savent que je m'intéresse à monsieur Albert.²³⁰

L'agent ne peut en apprendre davantage : se montrer trop curieux le conduirait à se compromettre. Josselme conclut :

Vous trouverez au sein de cette narration la preuve de l'indiscrétion dont je vous ai entretenu verbalement à votre dernier passage à Marseille. Le sieur Argillier ayant fait dévier la conversation, il n'a pas été possible d'avoir d'autres précisions sur le bureau qui l'a renseigné.²³¹

Ce maigre échange est donc suffisant pour confirmer des suspicions au sommet du service, et les cadres du SR du CGTI se promettent de veiller à l'étanchéité de ses carreaux de

²²⁸ ANOM, FM, 15SLOTFOM/1, Léon Josselme à Pierre Guesde, 25 mars 1921.

²²⁹ *Ibid.*

²³⁰ ANOM, FM, 15SLOTFOM/1, Rapport du voyage à Paris, mars 1921.

²³¹ ANOM, FM, 15SLOTFOM/1, Léon Josselme à Pierre Guesde, 25 mars 1921.

communication, mettant la diffusion d'informations sensibles sur le compte d'indiscrétions des agents impérialisés. L'anecdote montre néanmoins une conscience de la surveillance très inégalement distribuée et influençant différemment les pratiques et les discours. Le Français qui a « des amis au ministère de la Guerre²³² » peut ainsi avoir une connaissance acérée de cette surveillance qu'il n'exerce ni ne subit pas lui-même.

Progressivement, la conscience de la surveillance va néanmoins se généraliser dans les milieux révolutionnaires en général et dans les cercles anti-impérialistes en particulier. Cette conscience passe en particulier par la rumeur, le commentaire d'informations imprécises, d'ordre très général, témoignant toutefois d'une connaissance minimale des stratégies secrètes de maintien de l'ordre. Les mémoires de révolutionnaires regorgent ainsi de mentions des « mouchards²³³ » témoignant d'une préoccupation constante.

2.2.2 L'évitement : « se sentant surveillé par des inspecteurs de police, il ne sort plus guère²³⁴ »

La chronologie de ce document ainsi que l'étude du premier dossier élaboré par le CAI montrent qu'une conscience diffuse et une connaissance plus ou moins précise du paysage de la surveillance politique et des pratiques de ses agents s'établit au début des années 1920, alors que s'institutionnalisent le SR du CGTI puis le CAI. Le dossier de surveillance du futur Hồ Chí Minh montre un rapport certes suspicieux à la surveillance politique, mais aussi un déploiement de plusieurs stratégies pour y faire face. Ainsi, alors que se met en place, à l'automne 1920, une surveillance plus intense sur l'auteur des « Revendications du peuple annamites » afin d'établir définitivement sa véritable identité, l'intéressé en prend conscience et décide de s'enfermer chez lui. L'un des rapports d'Adrien Devèze regrette ainsi que :

se sentant surveillé par des inspecteurs de police, [Nguyễn Ái Quốc] ne sort plus guère de son domicile si ce n'est pour aller ou livrer son travail chez un photographe.²³⁵

Après quelques jours à ce rythme, l'inspecteur semble s'ennuyer ferme sous les fenêtres du 6, Villa des Gobelins :

²³² *Ibid.*

²³³ Voir notamment Phan Văn Truong, *Une histoire de conspirateurs annamites à Paris, op. cit.* ; ou, plus tardif, Jan Valtin, *Sans patrie ni frontières*, Paris, Dominique Wapler, 1947.

²³⁴ ANOM, FM, 15SLOTFOM/1, rapport de Devèze, 1^{er} octobre 1920.

²³⁵ *Ibid.*

Il y a lieu de remarquer que depuis la surveillance exercée par la préfecture de police sur ses agissements, Nguyễn Ái Quốc ne quitte son domicile que pour les besoins de son travail.²³⁶

Quelques mois plus tard, Nguyễn Ái Quốc en arrive à livrer toute son analyse de la surveillance qui s'exerce sur lui à un informateur du SR du CGTI. Ici, le militant peut avoir conscience qu'il s'adresse – ou qu'il peut s'adresser – à un informateur et espère que ses paroles seront transmises à ses chefs pour leur confirmer qu'il se sait surveillé. De la même manière, il peut s'agir d'une simple conversation n'engageant aucun enjeu stratégique ; ou encore, d'une invention de l'informateur pour légitimer son rôle. L'agent rapporte ainsi les mots du révolutionnaire :

Oh ! Je sais malgré cela qu'il y a un service d'espionnage à Paris qui me surveille de près, qui censure toutes mes lettres. Que peuvent-ils contre moi ? J'ai tant de preuves lorsque j'avance tant de choses. Ah ! Si j'étais en Indochine, on m'aurait déjà mis en prison, on me couperait la tête ! Dernièrement j'ai fait une conférence au congrès de Tours et je faisais déjà allusion à cet espionnage. J'ai dit en effet, au cours de ma conférence : « Je sais qu'il y a ici des personnes qui s'empresseront de rapporter tout ce que j'ai dit au Gouvernement, mais je les défie, elles et ce gouvernement de pouvoir me démentir. » [...]

- Il existe donc, demandais-je à Nguyễn Ái Quốc, un bureau de censure à Paris ? Comment savez-vous que vos lettres sont censurées ?

- Il existe, me répondit-il, une censure secrète, et voilà comment je m'en suis aperçu. Un jour, j'écrivais à un homme de lettres, et, quatre jours après, j'ai reçu une lettre du ministère des Colonies signée par monsieur Guesde, dans laquelle il me disait avoir reçu ma lettre et me priait de venir à son bureau²³⁷. Comment me suis-je demandé, je ne connais pas monsieur Guesde, je n'ai jamais écrit ni à lui, ni à aucune personne du ministère, comment ai-je cette réponse ? Une idée me vint, je me suis dit monsieur Guesde ne me connaît pas et pour pouvoir me connaître et m'acheter, il cherche une excuse pour me faire venir à son bureau.

Je me suis présenté quelques jours après au ministère des Colonies²³⁸. Monsieur Guesde n'était pas là, il était, paraît-il, en voyage en Angleterre. Monsieur Pasquier m'a reçu et m'a demandé si je désirais quelque chose du gouvernement, qu'il était prêt à m'aider²³⁹.

C'est ainsi qu'à peine un an après la création du SR du CGTI, le premier des suspects en a déjà saisi certains des rouages et des acteurs. Cet évitement passif constitue ainsi l'un des registres les plus instinctifs et aisés à déployer, mais a pour inconvénient de restreindre considérablement toute activité politique. Les révolutionnaires ne peuvent donc s'en tenir à

²³⁶ ANOM, FM, 15SLOTFOM/1, rapport de Devèze, 12 octobre 1920.

²³⁷ L'échange auquel il est fait allusion est celui du 16 septembre 1920 (ANOM, FM, 1SLOTFOM/15, Pierre Guesde au préfet de police de Paris).

²³⁸ Il s'agit de l'entrevue du 20 septembre 1920 susmentionnée.

²³⁹ ANOM, FM, 15SLOTFOM/1, Rapport du voyage à Paris, mars 1921.

cette stratégie puisqu'ils n'entendent pas abandonner leurs ambitions aux premiers dangers venus.

Dès lors, des stratégies d'évitement actives sont déployées. Certaines de ces stratégies sont les pendants révolutionnaires des méthodes de surveillance déployées par le CAI. Ainsi, l'utilisation de pseudonyme est monnaie assez fréquente dans les milieux anti-impérialistes et peut rendre difficile le travail d'identification du CAI. Nguyễn Ái Quốc lui-même est ainsi un objet de fascination pour le nombre de pseudonymes dont il a usé²⁴⁰. Au-delà de ce cas bien connu, les archives du CAI témoignent d'une préoccupation diffuse de protéger son identité des curiosités de la surveillance politique²⁴¹. Tous les militants en partance pour Moscou notamment se voient attribuer un pseudonyme. Celui de Đặng Đình Thọ, par exemple, est Lomami. Une autre manière de berner le service est, enfin, de se faire passer pour un autre. Dans un échange avec le CAI, le Gouverneur général de l'AOF constate ainsi qu'à la suite de plusieurs arrestations, « il n'a été possible d'identifier que quelques-uns de ces indigènes suspects, en raison du défaut de précisions d'état civil et d'origine, et surtout de leur homonymie avec de nombreux indigènes résidant à la Colonie²⁴² ». Les militants peuvent avoir conscience de ces leviers et en jouer pour entraver les tentatives de surveillance. Nguyễn Thế Vinh, lui, prend une identité chinoise pour pouvoir partir en Russie depuis Paris²⁴³. L'anonymat de certains camarades est ainsi conservé y compris en milieu restreint afin de ne pas compromettre des actions importantes.

À côté de cette utilisation de l'identité, d'autres formes d'évitement sont notables. De manière générale, l'expression dans une autre langue que le français peut constituer un ressort spontanément utilisé. Lors de sa tournée à Marseille en 1926, Lamine Senghor, par exemple, s'exprime « en dialecte Ouolof, pour ne pas être compris des étrangers ayant pu se trouver dans le bar²⁴⁴ » et pouvoir ainsi plus librement qualifier « les Français de “scélérats”²⁴⁵ ». Mais cette forme de résistance trouve vite ses limites : non seulement des agents du CAI peuvent avoir de vastes compétences linguistiques, mais des compatriotes peuvent aussi travailler pour le service ou la Sûreté. L'évitement actif n'est pas de la même nature selon qu'il est pratiqué par un simple

²⁴⁰ Voir par exemple : « Hô Chi Minh, le révolutionnaire aux 174 pseudonymes », <https://fr.vietnamplus.vn>, 17 mai 2011 (consulté le 15 décembre 2021).

²⁴¹ Thu Trang-Gaspard, *Hô Chí Minh à Paris, op. cit.*

²⁴² ANOM, FM, 15SLOTFOM/303/1346 (Rupper Gittens), Gouverneur general de l'AOF au ministre des Colonies, 30 avril 1935.

²⁴³ ANOM, 3SLOTFOM/3, dossier 44, sous-dossier Déclarations de Nguyễn Thế Vinh recueillies par la direction de la Sûreté générale indochinoise.

²⁴⁴ ANOM, FM, 1SLOTFOM/30, Léon Josselme à Albert Duchêne, 7 septembre 1926.

²⁴⁵ *Ibid.*

militant ou par un véritable agent secret. Au printemps 1934, le Trinidadien Rupert Gittens se fait remarquer par le CAI en fréquentant le bar de Pierre M'Baye, au 42, quai du Port. Originaire de la Casamance, le tenancier est bien connu du CAI local, son établissement relayant la presse révolutionnaire²⁴⁶. Là, Rupert Gittens cherche à monter une cellule communiste. Le CAI informe la Sûreté de sa présence à Marseille. Ce sont alors les services de l'Intérieur qui entrent en action, informant dûment Henri Fouque de l'évolution de la situation. Après avoir « fait surveiller étroitement²⁴⁷ » le suspect, constatant qu'il distribue *Le cri des Nègres* et fréquente le siège du Parti communiste, le commissaire le fait arrêter. De nationalité britannique (mais qualifié d'« étranger de couleur²⁴⁸ »), Rupert Gittens dit être journaliste. Ayant quitté Trinidad en 1930, il serait allé aux États-Unis d'Amérique, puis à Paris en 1933. Logé d'hôtel en hôtel, fréquentant des communistes et des militants impérialisés, il paraît éminemment suspect et l'interrogatoire se passe plutôt mal pour lui. La police retrouve sur lui un chèque de 613,03 francs, des documents d'identité à un autre nom que le sien, de vieux certificats de travail dans des journaux et du matériel militant. Enfin,

dans un tube métallique d'aspirine destiné, d'après l'intéressé, à être dissimulé dans l'anus, il a été découvert deux feuilles pelures sur lesquelles figurent : sur la première, une liste de « Books for Colonial Works », comprenant une énumération de livres communistes de Lénine, Staline, Krassine, etc. sur la deuxième, un plan d'action « What to do when I get home » suivi d'une combinaison chiffrée.²⁴⁹

Rupert Gittens est finalement tacitement considéré comme un agent secret soviétique : il serait en relation avec les sœurs Houtte, pseudonyme « d'agents chargés d'un service spécial auprès des Africains²⁵⁰ ». Rupert Gittens parvient à jongler avec diverses techniques de dissimulation empruntant, selon la description du CAI et de la Sûreté, aux services d'espionnage.

Mais l'évitement passe également par des artifices moins spectaculaires : la question du logement est assez déterminante. L'histoire sociale de l'immigration impériale en France et dans les grandes villes de l'Hexagone a montré l'importance du logement en hôtel ou en

²⁴⁶ Jennifer A. Boittin, « The Militant Black Men of Marseille and Paris, 1927-1937 », in Stovall Tyler, Keaton Trica Danielle, Sharpley-Whiting T. Denean, *Black France - France noire: the history and politics of blackness*, Durham, Duke University Press, 2012, p. 221-246, p. 226. Jennifer Boittin remarque que Pierre M'Baye est une figure semblable au tenancier du bar décrit dans Claude McKay, *Banjo: A Story Without a Plot*, New-York, Harper and Brothers, 1929.

²⁴⁷ ANOM, FM, 15SLOTFOM/303/1346 (Rupper Gittens), le commissaire divisionnaire au directeur général de la Sûreté nationale, 18 mai 1934.

²⁴⁸ *Ibid.*

²⁴⁹ *Ibid.*

²⁵⁰ ANOM, FM, 15SLOTFOM/303/1346 (Rupper Gittens), 24 juillet 1934.

garni²⁵¹. Cette forme d'habitat est largement une caractéristique de précarité, signe d'instabilité. Mais pour des révolutionnaires, elle peut constituer un atout. Il est facile, comme Rupert Guttens, de s'inscrire sur les registres d'un garni sous une fausse identité, d'abandonner ce domicile en cas de besoin, de voguer d'hôtel en hôtel. Les rapports du CAI sont ainsi émaillés de récits d'abandon de chambres. Ainsi, toujours en 1931, à la suite d'une « visite domiciliaire²⁵² » opérée par la police dans la chambre qu'ils partagent au Liberty, 13 rue Rollin, Hoang Quang Giu et Nguyễn Van Thien, les deux militants de la Ligue anti-impérialistes rentrent précipitamment pour récupérer leurs affaires et s'évaporer : « Giu a immédiatement pris la fuite pour échapper aux recherches dont il pouvait faire l'objet²⁵³ ». Cette mobilité a donc ses limites, les garnis étant autant des refuges anonymes pour les révolutionnaires que des sources intarissables d'informations pour les services de renseignements.

Ces stratégies d'évitement actif des services de renseignement politique concernent certes au premier chef les militants, mais sans exclusivité. Les rapports du CAI témoignent en effet d'une conscience diffuse de la surveillance politique au-delà des cercles révolutionnaires. Cette conscience est notamment encodée sur le mode du qu'en dira-t-on, sur la crainte d'être soi-même marqué du stigmate de la catégorie d'anti-français voire de contaminer ainsi son entourage. La catégorisation comme militant ou non, ou, en substance, comme anti-français est ainsi perçue comme un enjeu de lutte : ne pas être qualifié comme tel pourrait ainsi permettre d'éviter certains désagréments.

Le fil de l'histoire de Tran Tien Dam – soupçonné de « sentiments anti-français²⁵⁴ » et objet d'une enquête mandaté par Josselme à son agent Pierre jusqu'à Paris – peut ainsi à nouveau être tissé²⁵⁵. Les rapports du SR du CGTI à son sujet soulignent la préoccupation – tout du moins affichée – de Tran Tien Dam, alors hébergé au 6, villa des Gobelins sans lui-même, dit-il, s'impliquer dans les réseaux politiques de ses colocataires. Alors que M. Argillier, le beau-père de son beau-frère Khanh Ky a déjà admonesté, en présence de l'agent Pierre, l'une

²⁵¹ À propos Paris, de manière générale, voir Daniel Roche, *La ville promise : mobilité et accueil à Paris (fin XVII^e-début XIX^e siècle)*, Paris, Fayard, 2000. Pour des exemples d'histoire spatiale et d'histoire du logement des impérialisés en métropole, voir sur le cas du Havre : John Barzman, Éric Saunier, *Migrants dans une ville portuaire : Le Havre (XVI^e – XXI^e siècle)*, Mont-Saint-Aignan, Presses universitaires de Rouen et du Havre, 2005 ; Claude Malon, *Le Havre colonial de 1880 à 1960*, Mont-Saint-Aignan, Presses Universitaires de Caen, 2006 ; sur le cas de Bordeaux : Mar Fall, *Présence africaine à Bordeaux : De 1916 à nos jours*, Bordeaux, Pleine Page, 2011 ; sur le cas de Marseille : Sylvain Pattieu, « Souteneurs noirs à Marseille, 1918-1921 Contribution à l'histoire de la minorité noire en France », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, janvier 2010, 64^e année, n° 6, p. 1361-1386 ; Mary D. Lewis, *The Boundaries of the Republic*, *op. cit.*

²⁵² ANOM, FM, 2SLOTFOFOM/1, Dossier « agent Jacques », entrevue avec Jacques, 24 octobre 1931.

²⁵³ *Ibid.*

²⁵⁴ ANOM, FM, 15SLOTFOFOM/1, Léon Josselme à Pierre Guesde, 25 mars 1921.

²⁵⁵ Voir *supra*.

de ses connaissances (maître François Albert) pour son manque de discrétion à l'occasion de discours pouvant être conçus comme subversifs par les autorités impériales, Tran Tien Dam se montre tout aussi précautionneux dans ses conversations. Dans le souci de ne pas passer pour un militant, il souligne sa propre stratégie d'évitement active quant à son adresse et à sa correspondance :

Je n'ai pas pu voir Tran Tien Dam pendant mon séjour à Paris. D'après les dires de Khanh Ky, il est le beau-frère de ce dernier, il habite également à la rue des Gobelins, n°8 bis, mais il donne son adresse à la rue du Boulois n°26 car il n'ose se faire adresser sa correspondance à la rue des Gobelins, de crainte d'être surveillé. Pour égarer les soupçons, il cherche vainement une autre chambre afin de ne pas cohabiter avec Nguyễn Ái Quốc et sa bande.²⁵⁶

La macule de la subversion est crainte à juste titre par les impérialisés. Celle-ci peut entraver des démarches administratives déjà complexes sans cela. Être relié au mouvement révolutionnaire peut ainsi être craint pour ses conséquences dont une part est méconnue. Cette crainte de la surveillance peut ainsi jouer un rôle dissuasif dans le passage à l'action anti-impérialiste, mais peut être appréhendée de diverses façons. Tout comme son beau-frère, Khanh Ky déploie ainsi beaucoup d'efforts pour ne pas être assimilé à un révolutionnaire, auprès de l'agent Pierre :

- Moi, je ne m'intéresse pas à la politique. Je consacre tout mon temps à me perfectionner dans mon métier de photographe. Malgré cela, on me soupçonne de faire partie de la bande des bolchévistes annamites.

- Comment savez-vous que l'on vous soupçonne de faire partie de cette bande, demandai-je à Khanh Ky ?

- C'est bien simple, j'ai reçu un jour du Service de la Sûreté de Paris une lettre de convocation, je me suis présenté et j'ai vu un dossier sur lequel est porté mon nom et dans lequel sont classés les rapports contre moi.

- Êtes-vous sûr que tous ces papiers sont des rapports contre vous ?

- Je le crois, car on me refuse toujours ce que je demande.²⁵⁷

Si l'extrait est intéressant en ce qu'il montre, par l'accumulation des conversations rapportées au sujet de la surveillance, à quel point l'agent Pierre semble démasqué, il témoigne également du diagnostic ainsi que de la stratégie de Khanh Ky pour y faire face. Ce diagnostic est le suivant : s'il rencontre des difficultés administratives, c'est parce qu'il est catégorisé comme subversif. Une stratégie en découle : affirmer à qui veut l'entendre, surtout à des

²⁵⁶ ANOM, FM, 15SLOTFOM/1, Léon Josselme à Pierre Guesde, 25 mars 1921.

²⁵⁷ ANOM, FM, 15SLOTFOM/1, Rapport du voyage à Paris, mars 1921.

informateurs supposés, qu'il n'a rien de tel. Si les cas sont délicats à dénombrer rigoureusement, il ne s'agit toutefois pas d'une stratégie exclusive à Khanh Ky. Lamine Senghor lui-même s'adresse à la préfecture de police de Paris pour l'informer qu'il a démissionné du PCF²⁵⁸. Il argumente ainsi sa décision :

Étant certain que je dois être noté dans les archives politiques de votre ministère comme un communiste notoire, pour l'action politique révolutionnaire que je menais au sein de ce parti, je vous de vouloir bien me faire noter comme un simple citoyen n'adhérant plus à aucun parti politique.²⁵⁹

La variété des pratiques d'évitement actif échappe en partie à la recherche historique dans le sens où il peut aussi s'agir d'une pratique improvisée et aussi vite oubliée qu'élaborée, à moitié consciemment, ne laissant pas ou presque pas de traces écrites. Ces « presque » peuvent ainsi se capter au fil de l'archive, en particulier pour les suspects faisant l'objet d'une surveillance intense. Il en va ainsi de Nguyễn Tất Thành qui, en plus de ses changements de pseudonymes et de domiciles, « cache soigneusement [son] origine véritable [et, pour cela,] contrefait son accent²⁶⁰ ». De manière générale, lorsque ces stratégies actives d'évitement laissent des « presque » dans les archives, c'est qu'elles ont été remarquées pour ce qu'elles sont : des tentatives de berner les enquêteurs.

2.2.3 Enquêter sur les enquêteurs : « s'informer comment fonctionne ce service²⁶¹ »

L'une de ces traces est particulièrement délicate à détailler précisément à l'aune des archives ici mobilisées : celle du contre-espionnage²⁶². Une fois la connaissance de l'existence d'une surveillance politique exercée sur eux, les révolutionnaires tentent pour certains d'entrer dans un rapport de forces avec les institutions de la surveillance. Une part du contre-espionnage peut être anticipée, et le fruit d'une véritable quête d'information. Une autre est moins planifiée et peut être déterminée par des concours de circonstances.

Les archives du CAI ne témoignent quant à elles pas d'infiltration de militants à l'intérieur de l'institution elle-même. En revanche, elles recèlent quelques traces d'initiatives de militants pour connaître les rouages du service de la rue Oudinot. Cette préoccupation arrive, pour les

²⁵⁸ Voir *infra*. Ici, le courrier de Lamine Senghor répond à des enjeux spécifiques, détaillés *infra*. Il n'en demeure pas moins que sa stratégie vis-à-vis des services de renseignement correspond aux stratégies d'évitement actives ici relevées.

²⁵⁹ ANF, 19940474/231, courrier de Lamine Senghor au ministre de l'Intérieur, 17 octobre 1925.

²⁶⁰ ANOM, FM, 15SLOTFOM/1, Pierre Guesde à Gouverneur général de l'Indochine, 4 décembre 1919.

²⁶¹ ANOM, FM, 15SLOTFOM/1, Note de l'agent Désiré de Villier du 28 septembre 1922.

²⁶² Il conviendrait là de compléter ce travail par la consultation d'archives en russe et en allemand, notamment les archives du Komintern et de la Ligue anti-impérialiste. Voir par exemple Christopher Andrew et Oleg Gordievskij, *KGB: the inside story of its foreign operations from Lenin to Gorbachev*, New York, Harper Perennials, 1991.

militants les plus chevronnés, dès le constat de la surveillance posé ou presque. Le proto-CAI est ainsi l'un des points à l'ordre du jour d'une réunion de l'Union intercoloniale (ou du comité de rédaction du *Paria*) de septembre 1922 :

Nguyễn Ái Quốc reparle du service politique institué au ministère des Colonies et demande à Bloncourt de vouloir bien s'informer comment fonctionne ce service et surtout de la manière dont on établit les fiches sur les indigènes des Colonies résidant en France.

Bloncourt répond qu'il va s'en occuper et qu'il tâchera d'obtenir des renseignements précis à ce sujet.²⁶³

Dans les archives du CAI, nulle trace d'une opération de noyautage du service par Max Clainville Bloncourt²⁶⁴. En revanche, le fonds de Moscou est moins avare de détails sur le contre-espionnage communiste, y compris en y incluant le révolutionnaire guadeloupéen. Il résulte ainsi du dossier de surveillance établi par la Sûreté au sujet de Max Clainville Bloncourt que le CAI se préoccupe de son rôle dans une supposée offensive communiste contre ses services²⁶⁵. Le 13 mai 1927, bien après, donc, les recommandations de Nguyễn Tất Thành, le CAI partage une vive inquiétude à la Sûreté quant au contre-espionnage communiste et implique Max Clainville Bloncourt dans la mêlée :

Il résulte d'une information parvenue à mon département que le Parti communiste possède des agents de renseignements dans tous les ministères. C'est ainsi que récemment, un rapport sur la propagande du parti, écrit par Bloncourt, étant tombé entre les mains d'un de ces agents, permit d'établir que cet Antillais était un agent de renseignements du gouvernement ; pour ne pas démasquer son informateur, le Parti communiste ne fit pas état de ce document, mais retira son concours financier à Bloncourt qui devait se rendre à la Guadeloupe afin de préparer sa campagne électorale aux prochaines élections législatives.

Ces indicateurs, pour ne pas éveiller les soupçons, ont pour consigne d'afficher en toutes circonstances des opinions modérées, ils ne doivent faire partie d'aucune organisation communiste.²⁶⁶

Le CAI ne nie pas que Max Clainville-Bloncourt ait concouru à sa propre activité. Le militant aurait ainsi pu entrer en contact avec le CAI en 1922 pour mener sa propre enquête sur les enquêteurs, sans savoir que le CAI était déjà au courant de sa démarche et l'anticipait. Dans ces conditions, les officiers traitants du CAI auraient réussi à retourner le révolutionnaire à leur

²⁶³ ANOM, FM, 15SLOTFOM/1, Note de l'agent Désiré de Villier du 28 septembre 1922.

²⁶⁴ ANOM, FM, 15SLOTFOM/296, 701. Des recherches complémentaires sur cet acteur seraient à conduire. Voir Marie Poinot et Anne Volery, « Gerald Bloncourt par lui-même. Hommage », *Hommes & Migrations*, août 2019, vol. 1325, n° 2, p. 136-144.

²⁶⁵ ANF, 19940434/404, 33700, Marie Edmond Max Clainville-Bloncourt.

²⁶⁶ ANF, 19940434/404, 33700, CAI à SG, 13 mai 1927.

profit, et de faire du contre-espion un véritable informateur du service. Démasqué en 1927, il est écarté sans pouvoir être publiquement fustigé, étant données les connaissances compromettantes sur le contre-espionnage du PCF qu'il pourrait rendre public. Cette hypothèse peut être appuyée par le fait que Max Clainville-Bloncourt est parfois mentionné dans les rapports du CAI comme étant particulièrement prompt à dénoncer de potentiels informateurs du service, sans pour autant révéler la source de ses informations :

Hier soir, Bloncourt, au cours d'une conversation avec des coloniaux, les mettait en garde contre les deux Sénégalais Koite et Ly, membres de la Fraternité africaine, qui sont deux agents du député Diagne et du ministère des Colonies.²⁶⁷

Que cette hypothèse précise soit avérée ou non, il reste que d'une manière plus générale, une connaissance relativement précise des institutions et des acteurs de la surveillance se met progressivement en place pendant les années 1920. Dès 1919, alors que le SR du CGTI est à peine créé, « tous les Indochinois ont deviné [...] qu'il y aura un service politique²⁶⁸ ». Début 1920, Jean Longuet et Nguyễn Tất Thành dissertent déjà à propos des « agents de la préfecture payés par le ministère des Colonies²⁶⁹ », témoignant d'une connaissance de l'articulation entre la Sûreté et l'appareil des Colonies allant jusqu'à la circulation du personnel. La même année, Paul Arnoux est déjà un personnage bien identifié par les militants parisiens. Alors que le policier s'invite dans un rassemblement organisé par la Ligue des droits de l'homme et réunissant « un millier d'auditeurs, dont une bonne moitié d'Asiatiques, la plupart Chinois, une vingtaine d'Annamites²⁷⁰ », certains s'énervent de la présence de l'agent de Sûreté : « Lorsqu'ils ont vu entrer M. Arnoux, tous ont dit qu'est ce qu'il vient faire ici, M. Arnoux²⁷¹ ».

Mais, malgré cette identification de certains acteurs et malgré les entreprises de renseignement sur les institutions de la surveillance, les militants anti-impérialistes demeurent dans un rapport de forces défavorable durablement. Ainsi, deux ans après les premières initiatives au sein de l'UIC pour enquêter sur le SR du CGTI, le même point ou presque revient à l'ordre du jour lors de la création du CAI :

On se montre très inquiet au sujet de la création d'une police spéciale qui s'occuperait uniquement de la surveillance des coloniaux et communistes. Aussi la permanence de l'Union intercoloniale qui a lieu tous les dimanches matin de 10h à midi est désertée par les coloniaux. Dimanche 21, il n'y avait que deux Arabes et un Annamite. Hadjali a demandé à l'Annamite s'il avait des nouvelles de Nguyễn The

²⁶⁷ ANOM, FM, 3SLOTFOM/34, dossier Fraternité africaine, Note de l'agent Désiré, 13 novembre 1924.

²⁶⁸ ANOM, FM, 15SLOTFOM/1, Notes de M. Jean, 2 janvier 1919.

²⁶⁹ ANOM, FM, 15SLOTFOM/1, Notes de M. Jean du 9 au 16 mars 1920.

²⁷⁰ ANOM, FM, 15SLOTFOM/1, 8 janvier 1920.

²⁷¹ ANOM, FM, 15SLOTFOM/1, 9 janvier 1920.

Truyen, qui n'a pas donné de vie depuis plus de 15 jours, et a ajouté qu'il y avait lieu de se méfier, qu'il fallait prendre beaucoup de précautions, négliger momentanément la propagande et même fermer l'Union intercoloniale, plutôt que de se donner aux policiers.²⁷²

2.2.4 Informer sur le renseignement : « Bien que très primaires dans l'art de Sherlock Holmes²⁷³ »

La diffusion d'information fait également partie du répertoire antirépressif des militants ciblés par la surveillance. Après Paul Arnoux, c'est au tour de Léon Josselme d'être reconnu des populations qu'il surveille. Alors que ses pratiques jugées corruptrices compromettent la vie des Indochinois de Marseille, des militants saisissent le préfet des Bouches-du-Rhône pour dénoncer ce fonctionnaire²⁷⁴. N'ayant pas accompli leurs objectifs par cette voie, les communistes se tournent vers la publication des informations à leur connaissance pour mettre le service dans l'embarras en l'affichant. En août 1925, *l'Humanité* revient sur le mouvement de grève parmi les travailleurs indochinois du port de Marseille qui s'oppose à l'exclusivité d'embauche pour les Messageries Maritimes que Léon Josselme organise. Le chef du bureau marseillais de CAI est identifié : Léon Josselme, « qui a le titre de « contrôleur général des troupes de l'Indochine²⁷⁵ », mais qui dirige en réalité un service de surveillance contre les Indochinois navigant, ou séjournant dans les ports français²⁷⁶ ». L'article dépeint ensuite le fonctionnement de ce service en ces termes :

C'est tout simplement un service de Sûreté coloniale et un marché officiel d'esclaves coloniaux. Créé pendant l'Exposition coloniale de Marseille, par l'empoisonneur Sarraut, alors ministre des Colonies, ce service est aujourd'hui dirigé par sieur Josselme, qui parle bien l'annamite, pour avoir vécu longtemps en Indochine où il exerçait la fonction de garde forestier. Ne riez pas. Ce personnage a un bureau au numéro 132, rue Paradis, et quatre secrétaires annamites, les nommés Phuong, Hi et deux autres, tous flics comme lui.²⁷⁷

Quelques années plus tôt, Nguyễn Tấn Thành avait ouvert le bal des dénonciations en publiant dans *Le Paria*, *l'Humanité* et *Le journal du Peuple* une lettre ouverte à Albert Sarraut, le « suprême chef de toutes les colonies²⁷⁸ ». Quelques mois après avoir demandé à Max

²⁷² ANOM, FM, 3SLOTFOM/3, Dossier « Union intercoloniale », Note de l'agent Désiré du 27 décembre 1924.

²⁷³ Nguyễn Ái Quốc, « Lettre ouverte à M. Albert Sarraut, ministre des Colonies », *L'Humanité* et *Le journal du Peuple*, 25 juillet 1922. Document intégralement transcrit en annexes.

²⁷⁴ « Les travailleurs maritimes annamites de Marseille protestent », *L'Humanité*, 1925, 1 août 1925, p. 4.

²⁷⁵ *Ibid.*

²⁷⁶ *Ibid.*

²⁷⁷ *Ibid.*

²⁷⁸ Nguyễn Ái Quốc, « Lettre ouverte à M. Albert Sarraut, ministre des Colonies », 25 juillet 1922.

Clainville Bloncourt de se renseigner sur la surveillance des colonisés en métropole, il le dénonce en ces termes :

Vous avez créé, à Paris même, un service spécialement chargé – surtout pour l’Indochine, précise un organe colonial – de surveiller les indigènes résidant en France.

Mais « surveiller » seulement paraissait insuffisant à la pitié paternelle de Votre Excellence, et Elle a voulu faire mieux. C’est pourquoi, depuis quelque temps, Elle a octroyé à chaque Annamite – cher Annamite comme dit V. E. – des aides de camp particuliers. Bien que très primaires dans l’art de Sherlock Holmes, ces braves gens sont très dévoués et particulièrement sympathiques. Nous n’avons que des louanges à faire à leur égard, et des compliments à faire à l’égard de leur chef, Votre Excellence.

Nous sommes sincèrement touchés de l’honneur que Votre Excellence a eu l’extrême bonté de nous faire, et nous l’aurions accepté avec la reconnaissance la meilleure si cet honneur ne nous paraissait pas un peu superflu et s’il n’excite pas des envies et des jalousies.

Au moment où le Parlement cherche à faire des économies [...], il nous semblerait antipatriotique d’accepter, à un moment pareil, des faveurs personnelles qui occasionnent nécessairement le gaspillage [...] de l’argent péniblement sué par le prolétariat. [...]

Si Votre Excellence voulait absolument connaître ce que nous faisons tous les jours, rien n’est plus facile : nous publions chaque matin un bulletin de mouvement et Votre Excellence n’aura qu’à se donner la peine de le lire.²⁷⁹

L’ironie de l’auteur de la lettre ouverte cache mal néanmoins sa préoccupation quant à la surveillance dont lui et ses camarades sont l’objet. Plus qu’une réelle lettre à Albert Sarraut, cet article constitue un avertissement aux militants pour qu’ils adoptent une certaine vigilance dans leurs pratiques. Celle-ci est ainsi de mise avant même la formalisation du CAI par l’arrêté pris par Albert Sarraut en décembre 1923.

De la même manière que son camarade, Phan Văn Trường s’adresse publiquement aux ministres de l’Intérieur et des Colonies pour manifester avec une ironie similaire la surveillance plus ou moins discrète à laquelle il est soumis. Phan Văn Trường évoque sa connaissance du système de Carnet B²⁸⁰, des méthodes de filature et d’espionnage²⁸¹, des débats politiques cadrant la surveillance²⁸² ou de la meilleure manière de débusquer un mouchard²⁸³.

²⁷⁹ *Ibid.*

²⁸⁰ Sur les services de Sûreté, voir *supra* ainsi que, sur le Carnet B, Donald N. Baker, « The Surveillance of Subversion in Interwar France : The Carnet B in the Seine, 1922-1940 », *French Historical Studies*, 1978, vol. 3, n° 10, p. 486-516 ; et Jean-Pierre Deschodt, « La preuve par le carnet B », *Les Cahiers du Centre de Recherches Historiques*, avril 2010, n° 45, p. 181-193.

²⁸¹ Phan Văn Trường, *Une histoire de conspirateurs annamites à Paris*, op. cit., p. 231-232.

²⁸² *Ibid.*, p. 209-213.

²⁸³ *Ibid.*, op. cit., p. 142.

L'intellectuel se fend donc de plus d'une lettre ouverte à Albert Sarraut le 13 octobre 1923 (deux mois avant la formalisation du CAI) où il dénonce les filatures d'« un inspecteur de la Sûreté, attaché au ministère des Colonies, service du contrôle des Indochinois²⁸⁴ ».

Au-delà de ces premières enquêtes pour lesquelles la documentation demeure insuffisante, et au-delà du cas spécifique du CAI, le Parti communiste met en place des procédures d'investigation pour se prémunir de la présence d'informateurs dans ses rangs. Ces enquêtes sont conduites avec des méthodes dignes de celles de la Sûreté : visites domiciliaires, saisies de documents, éventuellement fabrication de preuves et interrogatoires. Dans le premier semestre 1932, le PCF et la LDRN sont ainsi occupés à réunir les preuves contre Narcisse Danaë, pressenti comme mouchard. Tiemoko Garan Kouyaté se confie alors à Thomas Ramananjato, dont il ignore l'alias d'agent Joe :

Me parlant de l'enquête du Parti communiste au sujet de Danaë, il m'a dit que le Parti communiste pourrait envoyer enquêter à domicile les militants et membres connus de la Ligue ainsi que ceux qui ont des griefs contre Danaë. Le Parti communiste est arrivé, m'a-t-il dit, à savoir que comme policier et non indicateur Danaë touchait 1450 Fr par mois [...].²⁸⁵

Cette « enquête²⁸⁶ » est réalisée en avril 1932 grâce aux relais de Jacques Duclos dans les services du ministère de l'Intérieur qui permet de réunir les « preuves probantes de la complicité de Danaë et de son rôle d'agent de renseignements²⁸⁷ ».

2.2.5 Chasser les mouchards : « il n'aura qu'à casser leur gueule²⁸⁸ »

Néanmoins, enquêter sur les enquêteurs et informer sur les informateurs est une démarche que les militants peinent à mener et, surtout, transparaît peu dans la documentation écrite. La forme de résistance qui semble la plus généralisée est ainsi la chasse aux informateurs et leur dénonciation publique. La suspicion généralisée s'instaure dès le début des années 1920, mais trouve son paroxysme dans la période de concurrence à l'intérieur même du mouvement anti-impérialiste des années 1930.

À la fin de l'année 1919 et au début de l'année 1920, alors que le SR du CGTI s'organise, l'adjudant Lâm, alias l'agent Jean, informateur principal du service à propos de Nguyễn Tất Thành est déjà soupçonné de collaborer avec Paul Arnoux. En novembre 1919, l'obtention

²⁸⁴ *Ibid.*, op. cit., p. 198-199 : lettre de Phan Văn Trường à Albert Sarraut, 13 octobre 1923. Il s'agit bien sûr de Adrien Devèze au SR du CGTI.

²⁸⁵ ANOM, FM, 15SLOTFOM/291, Rapport de Joe, 7 juin 1932.

²⁸⁶ ANOM, FM, 15SLOTFOM/291, Rapport de Joe, 4 avril 1932.

²⁸⁷ *Ibid.*

²⁸⁸ ANOM, FM, 15SLOTFOM/1, Notes de M. Jean du 9 au 16 mars 1920.

d'une décoration le rend suspect aux yeux de certains Indochinois²⁸⁹. En janvier 1920, ces soupçons ne sont pas retombés :

- C'est M. Arnoux, on dit que tu es bien avec lui, tu as dû lui renseigner quelque chose pour être tri-chau, il m'a fait suivre même lorsque je suis avec les femmes.

L'adjudant Lâm a rouspété comme un bougre en ces termes :

- Ah ! la canaille, je comprends maintenant, on m'a fait venir ici pour mieux me surveiller.²⁹⁰

L'informateur se fend alors d'une explication dont la transcription ne fait pas sens pour le laver de tout soupçon ; mais parvient selon son rapport à déjouer la vigilance de son interlocuteur. Il peut ainsi conclure :

Alors, le sergent Khuong lui a dit :

- Avant nous avons tous cru que c'est toi qui as renseigné M. Arnoux, parce que tu le connais.

- Tu vois, répondit l'adjudant Lâm, je ne tiens pas à être dans l'administration, je ferai du commerce de la soie, que me servirait d'être tri-chau, j'ai l'horreur des mandarins [...].²⁹¹

À partir de la fin des années 1920, les soupçons de collaboration des militants avec la Sûreté ou avec le CAI sont monnaie courante, exprimés clairement à longueur de réunions. Le contexte d'intense répression en France et en Indochine est un terreau favorable à la diffusion du soupçon et les rivalités politiques n'aident pas à leur traitement. Dans cette atmosphère, la méfiance se généralise et la traque aux informateurs s'organise : « Dumay fit savoir que de nombreux camarades avaient été dénoncés à la Sûreté. À l'avenir il fallait observer la plus grande discrétion et se méfier des traîtres au parti. Des mesures sévères seront prises à l'égard de ceux qui seront démasqués²⁹² ».

Le labeur quotidien des informateurs s'en trouve compliqué. Ils redoutent de laisser passer des traces de leur activité pouvant les compromettre. Certains informateurs, comme Jacques, pensent même à se mettre en retrait, voire demandent des congés temporaires au CAI. Lorsque ceci leur est refusé, ils préviennent que leur tâche est, de fait, compromise par la chasse aux mouchards :

²⁸⁹ ANOM, FM, 2SLOTFOM/6, agent Jean, note du 10 novembre 1919.

²⁹⁰ ANOM, FM, 15SLOTFOM/1, Note de Jean du 12 janvier 1920.

²⁹¹ *Ibid.*

²⁹² ANOM, FM, 2SLOTFOM/1, Entrevue avec Thomas, 7 décembre 1931.

Au cours de cette entrevue, l'agent « Jacques » a déclaré qu'il lui serait difficile de fournir, comme par le passé, des renseignements sur l'activité de la colonie indochinoise de Paris, en raison des décisions prises dernièrement par les dirigeants annamites. Ceux-ci ont, en effet, décidé à punir très sévèrement tout indigène qui se rendrait coupable d'une révélation quelconque sur les agissements de certains groupements ou de certains militants communistes.²⁹³

Ces punitions sévères peuvent aller de l'exclusion de l'organisation politique à la dénonciation publique, en passant par le passage à tabac. C'est dans ce contexte de chasse aux mouchards qu'est opérée l'enquête au sujet de Narcisse Danaë, puis sa dénonciation publique dans la presse révolutionnaire. Les suspicions sur son compte sont anciennes. Dès 1927, Narcisse Danaë cristallise les suspicions et les rumeurs :

Comme tous les soirs, la conversation a roulé sur la personnalité de Danaë. Kouyaté a dit qu'il n'était pas possible de lui accorder aucune confiance. Il emprunte de l'argent à ses compatriotes et ne le rend jamais. [...] Danaë est aussi accusé par ses compatriotes d'être un agent provocateur à la solde du ministère de l'Intérieur ou de la préfecture de Police.²⁹⁴

Quelques mois plus tard, un rapport signé Désiré daté du 2 juillet 1928 rapporte de la même manière des propos tenus par Beton lors d'une réunion de la LDRN :

Ce dernier [Danaë] de retour à Paris depuis une huitaine de jours provoque la méfiance chez ses compatriotes. Il était allé dit Beton à la Guadeloupe soi-disant pour soutenir la candidature de Max Bloncourt, en réalité il a tout fait pour la faire échouer ; c'est certainement un agent provocateur soit d'un parti politique ou d'un homme politique intéressé.

Depuis son arrivée à Paris, qui est récente, il est allé rendre visite à Beton pour le dissuader de poser sa candidature. Celui-ci est d'autant plus surpris qu'il n'a fait part de sa démarche à personne. Il pense que cet indigène plaide le faux pour savoir le vrai et qu'il a été renseigné par le ministère des Colonies ou la préfecture de police.

Rosso à son tour accable Danaë, il ne lui inspire aucune confiance et il le considère comme un agent provocateur et un mouchard.²⁹⁵

Puis mi-1931, les suspicions s'accélérent alors que l'intéressé est sans ressources financières, en particulier alors que sa fille est malade. En octobre 1931, Narcisse Danaë disparaît plusieurs jours sans prévenir ses camarades, en pleine contre-exposition coloniale.

²⁹³ ANOM, FM, 2SLOTFOM/1, Dossier « agent Jacques », entrevue avec Jacques, 3 décembre 1931.

²⁹⁴ ANOM, FM, 15SLOTFOM/291, Rapport de Désiré, 15 avril 1927.

²⁹⁵ ANOM, FM, 15SLOTFOM/291, Rapport de Désiré, 2 juillet 1928. Déjà, un an plus tôt, la personnalité de Danaë provoquait des débats quotidiens : « Comme tous les soirs, la conversation a roulé sur la personnalité de Danaë. Kouyaté a dit qu'il n'était pas possible de lui accorder aucune confiance. Il emprunte de l'argent à ses compatriotes et ne le rend jamais. [...] Danaë est aussi accusé par ses compatriotes d'être un agent provocateur à la solde du ministère de l'Intérieur ou de la préfecture de Police. »

Ceci entretient des rumeurs à son sujet, alors même que son travail à la contre-exposition était déjà sujet à débat :

Rosso est constamment de service à l'Exposition anticolonialiste depuis l'ouverture de celle-ci. Danaë y va également d'une manière régulière. Rosso n'a pas l'air satisfait de ses services et le suspecte d'être un agent de renseignements de la Préfecture de Police. À ce sujet, il m'a raconté le manque de sérieux de Danaë, ses mauvais procédés de faire de la provocation, même au sein du Bureau central de la Ligue. Du reste, cette suspicion se confirme parmi les dirigeants et simples membres de la Ligue, car personne ne peut s'expliquer le retour inespéré de Danaë à la Ligue qu'il avait quitté pendant plus de deux ans.²⁹⁶

Quant à la suspicion des membres de la Ligue sur le rôle « policier » de Danaë, les deux Haïtiens Barau et Lacombe seraient décidés à le démasquer au retour de Kouyaté²⁹⁷

Par la suite, l'opération contre Narcisse Danaë répond à un scénario planifié par Jacques Duclos et Tiemoko Garan Kouyaté, qui s'en préoccupent plusieurs semaines avant sa dénonciation dans la presse :

Maintenant que le PC est en possession de ces renseignements, ils ont l'intention de convoquer Danaë sous son pseudonyme policier pour l'attirer dans un piège ; il se rendra certainement au rendez-vous et les militants lui donneront une correction exemplaire, ils essaieront d'avoir sa photo qu'ils publieront dans l'Humanité pour la mise en garde des militants et des nègres en particulier.

Ce mode d'application n'est pas encore définitivement adopté et de nouvelles réunions confidentielles du Parti se feront à ce sujet, mais d'ores et déjà, Kouyaté affirme que Danaë ne faisait plus partie d'aucune organisation révolutionnaire, il a été démasqué partout et en dernier par la Ligue anti-impérialiste où il avait déployé une grande activité.²⁹⁸

Tout se passe selon les plans prévus et, quelques semaines après, la réputation de Narcisse Danaë est anéantie :

²⁹⁶ ANOM, FM, 15SLOTFOM/291, Rapport de Joe, 5 octobre 1931.

²⁹⁷ ANOM, FM, 15SLOTFOM/291, Rapport de Joe, 15 octobre 1931.

²⁹⁸ ANOM, FM, 15SLOTFOM/291, Rapport de Joe, 4 avril 1932.



Figure 43 : Dénonciation publique de Narcisse Danaë comme informateur²⁹⁹.

Par la suite, ses anciens camarades se félicitent de son exclusion :

Barrau m'a dit hier, que tous les nègres détestaient Danaë depuis son expulsion du Parti communiste et que même le guadeloupéen Iriss, que Danaë aurait fait passer pour son cousin, approuve l'attitude énergique du Parti communiste qui l'a expulsé.³⁰⁰

Partout, dans l'entourage de Ramananjato, l'affaire Danaë fait jaser, conduisant même à une certaine surenchère de condamnation :

Ensuite on parle de Danaë, au démasquage de celui-ci par le Parti communiste et la publication de sa photographie sur l'Humanité, vieille de 5 ou 6 ans au moins. Sajous et ses compatriotes m'ont affirmé qu'ils feront tout leur possible pour éviter Danaë. [...] La canaillerie de Danaë est prouvée partout et Sajous se fera un devoir d'en parler au premier nègre venu.³⁰¹

Cette montée en intensité de la critique d'un informateur avéré a pour explication la contagion de la suspicion à l'entourage du traître. Dans ce contexte de traque intense, quiconque

²⁹⁹ « Une canaille », *l'Humanité*, 27 mai 1932, p. 2.

³⁰⁰ ANOM, FM, 15SLOTFO/291, Rapport de Joe, 17 juin 1932.

³⁰¹ ANOM, FM, 15SLOTFO/291, Rapport de Joe, 27 mai 1932.

montrerait de la compassion ou douterait du bien-fondé des accusations peut se retrouver soupçonné. C'est ainsi que :

lors d'une réunion privée du Parti communiste au sujet de cette affaire de Danaë, Rosso³⁰² avait dès le début de la réunion cherché à prendre la défense de Danaë, mais il a été pris à parti par tout le monde, on l'accusait même de connivence avec Danaë. Rosso est à présent mal vu et se trouve pris entre deux feux.³⁰³

Pour autant, Narcisse Danaë ne reste pas sans se défendre, même si sa réputation semble irrécupérable à ce stade. Et pour lui, la meilleure défense semble la contre-attaque. Il se fend ainsi d'une longue lettre adressée à son camarade Alpha Isidore, alors gérant du *Cri des Nègres*. Il rappelle à son ami que Thomas Ramananjato avait, vers mars 1931, accusé Pallas d'être un policier. Trouvant ce dernier bien peu fiable, Narcisse Danaë prend alors l'initiative de « surveiller [ses] faits et gestes³⁰⁴ ». Ainsi, le paria se rend compte que « Ramananjato est à la solde de la polie³⁰⁵ ». Poursuivant, ses justifications indignées, il se fait plus précis dans sa dénonciation de Ramananjato : « J'affirme que régulièrement le lundi et le vendredi de 15 à 16 heures, Ramananjato prenait contact avec un policier au café : Canon de la Bastille, où d'ailleurs il doit être connu du personnel³⁰⁶ ».

C'est ensuite au tour de Tiemoko Garan Kouyaté de se voir accusé d'être un « saboteur policier³⁰⁷ » :

J'affirme qu'il y a encore deux jours, le mercredi 6 novembre à 15h30, il était introduit, vêtu d'un pardessus averse et d'un melon, dans le cabinet d'un haut fonctionnaire du 57 boulevard des Invalides³⁰⁸ (service d'aide et d'assistance aux indigènes) où il venait prendre des instructions à l'occasion de son voyage à Moscou.³⁰⁹

Sa lettre présente par ailleurs bien des éléments invérifiables ou répondants à tous les stéréotypes du genre. Tiemoko Garan Kouyaté est ainsi dénoncé tour à tour pour être musulman (plus précisément pour ne pas manger de porc), un homosexuel aux appétits « insatiables³¹⁰ », un fainéant aventuriste.

³⁰² Dont le dossier individuel de surveillance existe également : ANOM, FM, 15SLOTFOM/286/5718, Stéphane Rosso, 18 novembre 1932.

³⁰³ ANOM, FM, 15SLOTFOM/291, Rapport de Joe, 4 avril 1932.

³⁰⁴ Fonds de la Section Française de l'Internationale Communiste, Matériaux de la section coloniale du PCF, 3 MI 6/80/541, lettre de Narcisse Danaë à Alpha Isidore, 18 novembre 1932.

³⁰⁵ *Ibid.*

³⁰⁶ *Ibid.*

³⁰⁷ *Ibid.*

³⁰⁸ Il s'agit en effet d'une des entrées du ministère des Colonies.

³⁰⁹ *Ibid.*

³¹⁰ *Ibid.*

Plus tôt pourtant, Narcisse Danaë ne faisait pas mystère de certaines relations avec la police, jouant cette fois-ci la carte de la transparence, mais, déjà, dans le registre de l'accusation :

J'ai rencontré Danaë, lundi 22 juin dernier. Il m'a dit que par deux fois, il avait été sollicité par des inspecteurs de police qui lui ont demandé sa collaboration, c'est-à-dire de produire des renseignements sur la Ligue de défense de la race nègre et de Kouyaté. Il aurait refusé ces offres, prétextant que, militant et révolutionnaire, il continuerait la lutte jusqu'au bout. À ce sujet il m'a parlé de quelques nègres affiliés à la police, tels que Tarpeau et un certain Forgues (?) ainsi que Satino.³¹¹

Les contre-feux allumés par Narcisse Danaë ne font toutefois pas l'effet qu'il escomptait. Aucun des militants qu'il essaie ainsi de déstabiliser n'est inquiété : le soupçon pèse sur lui et ceux qui prendraient sa défense.

De ce cas particulier, quelques conclusions générales sont possibles en termes de rapports de forces entre surveillants et surveillés, de stratégies de résistances, mais aussi des effets produits par la surveillance. Concernant ces derniers, il résulte de l'affaire Danaë que non seulement la surveillance politique peut ici avoir pour fonction, en externe, de produire du renseignement communiqué au gouvernement et aux différentes administrations du maintien de l'ordre, mais aussi, en interne, de semer le soupçon et la tension parmi les militants. Pourtant, le soupçon et la méfiance, ou à tout le moins la discrétion et la prudence jouent un rôle important dans la résistance face à la chape de la surveillance. Cette posture méfiante peut déboucher sur des enquêtes internes aux organisations révolutionnaires, menées dans le but de démasquer les traîtres. Selon les cas, les informateurs peuvent être discrètement neutralisés (exemple de Max Clainville Bloncourt) ou publiquement admonestés (cas de Narcisse Danaë). Les menaces de violences physiques, le recours au passage à tabac, l'humiliation et la destruction d'une réputation, l'exclusion des organisations et donc la déstructuration des solidarités sociales entourant le militant, sont autant de mesures censées éloigner la tentation de renseigner les services de surveillance.

Mais, face à la pression policière, tous les militants ne peuvent faire preuve de la même indifférence. Une longue et intrigante lettre d'un homme, tour à tour employé dans la Sûreté en Indochine et dans différents services de police impériaux, adressée à la commission coloniale du PCF certifie ainsi que, selon son expérience, seuls les indigènes rigoureusement formés à

³¹¹ ANOM, FM, 15SLOTFOM/291, Rapport de Joe, 25 juin 1931.

Moscou et idéologiquement fiables seraient à même de ne pas tomber dans les pièges des services de Sûreté :

La plupart des arrestations de chefs du mouvement révolutionnaire indochinois sont également dues aux mouchards. Ayant été soigneusement tenu à l'écart de tout ce qui concernait l'information politique, je ne puis vous donner de renseignements détaillés là-dessus, mais sais qu'à Saïgon, la Sûreté a comme principaux informateurs cinq ou six indigènes, qui doivent être particulièrement bien introduits, ne sont désignés, par de pseudonymes et dont les véritables noms ne sont connus que du seul chef de la Sûreté. Il faut ajouter à cela les révélations obtenues, par des moyens que vous connaissez, des militants, arrêtés, bien peu, parmi les indigènes, ne mangent pas le morceau : les seuls sur lesquels menace et promesses n'ont pas de prise sont ceux qui ont été en URSS et ont reçu une éducation, spéciale. C'est un point important que vous ne devez pas négliger.³¹²

Ce haut degré de formation politique est en fait censé certes permettre des stratégies d'anticipation et d'adaptation aux techniques du renseignement politique, mais aussi un investissement très étroit dans un tissu social. Les solidarités de l'expérience militante sont capitales dans la résistance à la force d'attraction d'un service comme le CAI. Par ailleurs, les militants formés à Moscou, lorsqu'ils sont des cadres, des publicistes ou des agents de liaison, peuvent être en partie rémunérés par l'organisation politique, mettant ainsi à distance les tentations économiques de collaboration avec les services de renseignements. Le seul passage par l'École Staline ne suffit ainsi pas à lui seul à maintenir le militant en dehors de tout scénario de collaboration,³¹³ mais cristallise d'autres éléments structurants. L'entretien d'une identité commune, de liens forts d'amitiés est proportionnel à la violence du rejet dont font l'objet les collaborateurs des services de police. Ces deux éléments – prévention et répressions – constituent les deux jambes de la stratégie en vigueur dans les organisations révolutionnaires pour traiter les infiltrations policières. Ils révèlent aussi, inversement, les facteurs de suspicion pouvant peser lourdement sur des militants comme potentiels informateurs. En particulier, la précarité matérielle, le faible degré d'intégration social dans les réseaux militants et les addictions sont des facteurs de suspicion dans ces organisations révolutionnaires³¹⁴.

³¹² Fonds de la Section Française de l'Internationale Communiste, Matériaux de la section coloniale du PCF, 3 MI 6/80/541, lettre d'un auteur inconnu à la section coloniale du PCF, 11 décembre 1932.

³¹³ Voir l'exemple de Đặng Dinh Tho, alias agent Thomas, développé dans la troisième partie.

³¹⁴ Đặng Dinh Tho, dont le cas est développé en troisième partie, est opiomane. Narcisse Danaë avoue sa propre addiction au jeu dans sa lettre à Alpha Isidore tout en dénonçant la maîtresse dépensière de Thomas Ramananjato.

2.2.6 Prendre les armes

La prévention et la répression de militants informateurs jouent un rôle clef dans le combat contre le renseignement des autorités. Ce combat ne vise pas les seuls militants, et la lutte physique peut également se tourner contre les employés de police. Au moment où la surveillance politique des anti-impérialistes commence à s'institutionnaliser, l'une des réflexions des révolutionnaires indochinois de Paris semble être de penser à l'assassinat politique. Selon une note de renseignement ultérieure, en effet :

En octobre 1921, Phan Văn Trường, Nguyễn Ái Quốc, Kilandi Ky, Le Van Thuyet et Hai Tan avaient décidé de faire assassiner M. Sarraut, mais comme aucun d'eux ne voulait faire le geste, qu'ils estimaient dangereux ; ils s'étaient assuré le concours de leur compatriote Nguyễn Van Xao, qui est depuis retourné en Indochine. Nguyễn Van Xao arrivait de Bordeaux où il était cuisinier.³¹⁵

La question de l'assassinat politique est un serpent de mer pour les anti-impérialistes de métropole, conçu comme une modalité d'action politique. Albert Sarraut en est une cible particulière. En septembre 1925, le CAI est ainsi informé par la Sûreté indochinoise « qu'un Annamite, résidant actuellement en Chine, aurait l'intention de commettre à Paris un attentat criminel par jet de bombes³¹⁶ ». La menace serait sérieuse, « en raison caractère décidé de l'instigateur bien connu de nos services de Sûreté pour sa participation à deux attentats criminels en 1921 et 1924³¹⁷ ». Quelques semaines plus tard, tant l'enquête de la préfecture que celle du CAI s'avèrent rassurantes, mais estime que l'instigateur pourrait être Hoang Son, qui « participa en 1924 à l'attentat contre M. le G. G. Merlin³¹⁸ ». Un an plus tard, le serpent de mer réémerge puisqu'un attentat-suicide serait en cours de préparation contre Albert Sarraut :

Les communistes indochinois accusent M. Sarraut, ministre de l'Intérieur d'être de parti pris à leur égard et d'entraver leur propagande en faisant saisir le journal Phuc-Quoc. Ils se proposent d'organiser un attentat contre sa personne, dimanche 28 novembre Tran-Ngoc-Tien dit « Félix Léopold » disait à un de ses compatriotes que son oncle Nguyễn-Van-Luan dit Nguyễn-Nhu-Phong et lui cherchaient un Annamite décidé à faire le sacrifice de sa vie en assassinant M. Sarraut. Cette confidence a été faite au domicile de Tran-Ngoc-Tien 20, rue Cujas, il est nécessaire d'agir avec une grande prudence pour que notre agent ne soit pas démasqué.³¹⁹

Six mois plus tard, les dires du CAI sont confirmés par la Sûreté indochinoise :

³¹⁵ ANOM, FM, 3SLOTFOM/3, Note de l'agent Désiré du 6 juin 1924.

³¹⁶ ANOM, FM, 3SLOTFOM/31, Gouverneur général de l'Indochine au ministre des Colonies et au préfet de police.

³¹⁷ ANOM, FM, 3SLOTFOM/31, télégramme chiffré, Saïgon, 5 septembre 1925.

³¹⁸ ANOM, FM, 3SLOTFOM/31, note de l'agent Désiré, 10 octobre 1925.

³¹⁹ ANOM, FM, 3SLOTFOM/31, note de l'agent Désiré, 2 décembre 1926

Sûreté générale a également confirmation qu'il convient de prendre tout à fait au sérieux renseignement que vous a fourni, à diverses reprises, CAI touchant menace représailles formulée adresse ministre Intérieur Albert Sarraut à la suite interdiction journaux révolutionnaires annamites Métropole.³²⁰

L'éventualité, en métropole, d'une lutte armée ou à tout le moins d'une propagande par le fait anti-impérialiste mobilisant l'assassinat politique voire l'attentat-suicide ne sort cependant jamais de la marginalité politique. Il est toutefois notable que ces projets de violence politique se concentrent sur la personne d'Albert Sarraut et invoquent comme raison la surveillance, la répression et la censure.

Le rapport de force direct peut passer de plus par une mobilisation de rue qui n'envisage pas l'assassinat comme une possibilité. Le CAI est ainsi l'objet d'une manifestation devant ses locaux marseillais en août 1934. Cette manifestation cherche cependant à mettre en échec le CAI non pas quant à ses fonctions de surveillance, mais d'encadrement du travail des marins. La CGTU dénonce en effet des débarquements de marins « indochinois et nègres³²¹ » de la part de la compagnie Paquet. Pour faire pression, une manifestation de « 200 marins indochinois, arabes et nègres³²² » s'organise « devant le bureau du délégué au ministère des Colonies, 60, rue Joliette³²³ », tandis qu'une délégation est reçue, et obtient satisfaction. Ici, un rapport de force physique est pesé sur le CAI, mais pas en vue de lutter contre la surveillance.

2.2.7 Se résigner : « du moment qu'il existe des agents secrets, il n'y a rien à faire pour échapper à leur surveillance³²⁴ »

L'ensemble des attitudes détaillées précédemment et considérées comme des résistances plus ou moins actives face au renseignement politique ne sont pas les seules. Il n'y a pas une binarité entre résistance et collaboration des militants avec les services de renseignement politiques, de la même manière qu'il n'y a pas de binarité stricte entre personne surveillée ou non. En particulier, la surveillance politique implique, de fait, une surveillance spéciale de l'entourage des personnes considérées comme suspectes, qui peuvent (craindre de) faire les frais de la présence policière. Aussi, certaines personnes surveillées peuvent être amenées à se résigner face à la surveillance et à quitter durablement leur activité politique, ce qui répond tout

³²⁰ ANOM, FM, 3SLOTFOM/31, Gouverneur général de l'Indochine au ministre des Colonies 13 juin 1927.

³²¹ « Victoire des marins Indochinois à Marseille », *Rouge-Midi : organe du Rayon communiste et des syndicats unitaires des Alpes-Maritimes*, 25 août 1934, p. 2.

³²² *Ibid.*

³²³ *Ibid.*

³²⁴ ANOM, FM, 15SLOTFOM/37/768, dossier Nguyễn Duy Nhac, lettre adressée à Nguyễn The Truyen, de Nam Dinh, 28 mars 1923. Nguyễn Duy Nhac est le père de Nguyễn The Truyen.

de même à une démarche active d'évitement de la surveillance³²⁵. Mais une ultime attitude est aussi envisageable face aux agents de renseignements : se résigner à être surveillé. La surveillance peut ainsi être conçue par des personnes (susceptibles d'être) surveillées comme une fatalité à laquelle il n'a pas été possible de se soustraire.

En 1923, alors que son fils, Nguyễn Thế Truyên habite Paris, au 6, villa des Gobelins, Nguyễn Duy Nhạc cherche à le prévenir de la surveillance s'exerçant sur lui, et par ricochet sur la famille :

Je veux vous prévenir que le journal auquel vous collaborez avec Nguyễn Aĩ Quoc a déjà été envoyé ici au gouvernement, je suis allé l'autre jour au chef-lieu et un agent secret m'a montré ce journal et me l'a expliqué. Il m'a dit de vous écrire que vous ne devriez plus tergiverser ainsi, mais être reconnaissant envers le gouvernement pour sa sollicitude dont il a fait preuve envers vous et moi et que si vous agissiez mal, vous seriez ingrat envers le gouvernement et certainement pendant votre séjour en France, vous vous engageriez dans une voie malheureuse et votre avancement deviendrait très difficile.

Je désire que vous sachiez qu'à partir d'aujourd'hui, il ne faut en quoi que ce soit s'occuper des affaires actuelles par écrit, pensées, paroles, ni faire du journalisme, car cela ne servirait qu'à donner des prétextes au Gouvernement pour vous soupçonner sans aucune utilité.

[...] Depuis le jour où j'ai vu ce journal, je suis triste et anxieux, car si on vous soupçonne, on me soupçonnera du moment qu'il existe des agents secrets, il n'y a rien à faire pour échapper à leur surveillance [...].

Mais comme vous êtes en France, il semble que vous êtes suivi par un agent secret, que chaque semaine il observe ce que vous faites et ensuite envoie une lettre au gouvernement ici.³²⁶

Trois jours plus tard, les angoisses et la fatalité continuent à tourmenter Nguyễn Duy Nhạc qui prend à nouveau la plume pour tenter de raisonner son fils :

Je vous engage à ne pas écrire dans les journaux, ni faire de politique car on envoie ensuite ces journaux ici, comme le journal de Nguyễn Aĩ Quoc, et cela m'importune sans autre bénéfice que d'attirer les soupçons sur vous et de rendre mon avancement comme le vôtre plus difficiles.³²⁷

Enfin, un mois plus tard, le père du militant explique ainsi qu'« on³²⁸ » lui a demandé de fournir des explications sur des articles du *Paria*. Il indique alors à son fils qu'il pense que « cette affaire est inutile et fait perdre du temps destiné à faire [ses] études³²⁹ » et que des

³²⁵ Voir *supra*.

³²⁶ ANOM, FM, 15SLOTFOM/37/768, Nguyễn Duy Nhạc à Nguyễn Thế Truyên, 25 mars 1923.

³²⁷ ANOM, FM, 15SLOTFOM/37/768, Nguyễn Duy Nhạc à Nguyễn Thế Truyên, 28 mars 1923.

³²⁸ ANOM, FM, 15SLOTFOM/37/768, Nguyễn Duy Nhạc à Nguyễn Thế Truyên, 23 avril 1923.

³²⁹ *Ibid.*

activités politiques considérées comme subversives pourraient bien lui coûter son mandarinat, qui seul lui permet d'entretenir leur famille.

De cet échange, il résulte une conscience et une expérience récurrente de la surveillance et de sa fonction dissuasive. La position de Nguyễn Duy Nhạc reflète ses propres aspirations et socialisations, mais est également un des moyens par lequel la surveillance politique peut exercer son poids : la contrainte des proches. Dès lors, toute résistance est futile car ses effets seraient néfastes non seulement sur le militant et ses camarades, mais aussi sur des proches démunis et terrifiés.

Le recrutement des agents annamites est extrêmement difficile en raison des qualités requises pour ce personnel spécial. Il est aussi contrarié par l'esprit de solidarité qui anime plus particulièrement les individus d'origine asiatique séjournant à l'étranger. Il est cependant nécessaire de remplacer les agents dont le rôle est trop connu de leurs congénères pour qu'ils puissent assurer convenablement leur mission.³³⁰

Le service de CAI use des indicateurs qui constituent pourtant une ressource rare. Le recrutement d'agents impérialisés – présentant le capital d'autochtonie nécessaire à ce travail – est indispensable à la production des renseignements envisagés. Pourtant, les stratégies, plus ou moins conscientes et explicites, déployées par les objets de la surveillance pour lui échapper, fonctionnent relativement, entravant le recrutement durable et aisé par le CAI d'informateurs qui, dès lors, constituent une ressource rare.

L'approche qualitative de la surveillance et des effets qu'elle produit sur les subjectivités surveillées montre qu'elle est un élément constitutif du maintien de la domination impériale. Les cadres militants sont les principales cibles de la surveillance intensive, et leurs pratiques et discours politiques, si elles ne sont pas déterminées exclusivement par le cadre de la surveillance, doivent néanmoins se positionner par rapport à cette modalité de domination. Alors que les institutions et les pratiques de surveillance politique se constituent progressivement autour des révolutionnaires anti-impérialistes à Paris, les cadres politiques doivent vivre et agir avec la suspicion constante du mouchardage dans leur entourage.

Ceci mène à diverses stratégies de résistance : l'entretien de rumeurs et d'informations sur la menace que fait peser la surveillance, l'évitement de tout potentiel informateur ou de

³³⁰ ANOM, FM, 1SLOTFOM/4, dossier 1, a, Note sur le fonctionnement du service de renseignement politique, 5 avril 1923, p. 7.

situations compromettantes, mais aussi la contre-offensive, qu'il s'agisse d'enquêter sur les enquêteurs et de tenter de surveiller les services de surveillance, ou de les attaquer plus frontalement, eux et leurs indicateurs, dans la presse révolutionnaire.

C'est ainsi que se diffuse peu à peu une ambiance du soupçon qui trouve en France un paroxysme au tournant des années 1920 et 1930. D'une part, les stratégies de résistance à la surveillance connaissent des instrumentalisation politiques, notamment pour décrédibiliser toute dissidence communiste. Arguant que face au fascisme, communistes et trotskystes devraient faire front commun, Maï réplique ainsi à un dissident qu'il est hors de question que les communistes « marchent avec les policiers³³¹ ». D'autre part, le contexte est à une intensification des usages de la répression par le pouvoir impérial. Dans ce contexte, l'intégration aux réseaux de solidarité – parfois assimilée à l'orthodoxie communiste –, la formation politique, la stabilité économique et l'équilibre personnel sont conçus comme des garanties pour protéger les organisations révolutionnaires des indiscretions policières.

Conclusion : Des vies sous surveillance

Être surveillé est ainsi une condition qui imprègne bien des aspects de la vie des militant·e·s, et au-delà. La surveillance exercée par le CAI est extensive. Elle repose sur un *a priori* racial : le fait d'être perçu comme non blanc est ainsi une des catégories pratiques d'orientation de la surveillance par les agents du service. Cette catégorisation en croise d'autres : la sujétion, la mobilité, les ancrages sociaux sont ainsi des facteurs déterminant l'ouverture ou non d'une procédure de surveillance. Les contours de cette surveillance répondent ainsi davantage à des catégories pratiques de la surveillance, issue à la fois des pratiques de la Sûreté en métropole et en Indochine, qu'à des catégories théoriques. La malléabilité voire l'indéfinition de ces dernières est même un outil aux mains des surveillants pour dessiner eux-mêmes les contours de leur activité, en relative autonomie.

Les individus et les groupes ainsi suspectés ne se laissent certes pas passivement surveiller et produisent des discours et des pratiques pour lutter contre la surveillance, allant de l'évitement à la riposte, en passant par la résignation. Mais ces formes de résistance n'ont pas l'efficacité escomptée. Force est de constater que les organisations révolutionnaires ne parviennent pas à se défaire de la vigilance des appareils de surveillance. Les organisations

³³¹ ANOM, FM, 2SLOTFOM/20, agent Guillaume, 1 au 8 juin 1933.

anti-impérialistes de métropole sont ainsi soumises à une surveillance rapprochée pendant l'entre-deux-guerres.

Loin de résister, une partie des objets de la surveillance en vient pourtant à contribuer à l'institution qui les surveille. À côté des récits de résistances ouvertes ou d'évitements secrets, les indicateurs collaborent à l'institution qui les domine.

Troisième partie :
Être ou ne pas être surveillant : des
carrières d'indicateurs

CHAPITRE 7. ENTRER AU SERVICE DU CAI

Introduction

Pour le bon fonctionnement du service, l'identité des informateurs doit rester secrète. Les archives de leurs dossiers sont ainsi encodées : ils ne sont désignés que par leur pseudonyme, ils parlent d'eux-mêmes à la troisième personne pour brouiller les pistes, et les brouillons de rapports sont généralement détruits, ne laissant à lire qu'un produit fini qui ne permet pas de rendre compte de toutes les étapes de sa production. C'est là le premier obstacle, fondamental, à l'appréhension des indicateurs dans le cadre d'une prosopographie. Les travaux déjà menés sur les informateurs du CAI ont toutefois pu dévoiler l'identité civile de certains agents, mais il convenait, *a minima*, de répéter et compléter leur démarche lorsqu'elle avait permis une telle identification, et de la déployer pour les autres dossiers. Une fois les indices repérés et vérifiés, la quête d'archives complémentaires sur chaque cas singulier pouvait commencer. Par définition immergés dans des milieux militants par ailleurs surveillés par d'autres services de renseignement comme la Sûreté, il est parfois possible de partir à la recherche d'information sur les informateurs ou leur environnement militant dans les fonds préfectoraux des centres d'Archives départementales. Aux Archives nationales, le fonds de Moscou, composé de centaines de milliers de dossiers individuels de surveillance, mêlant droit commun et surveillance politique, nationaux et étrangers, produits par les services liés au ministère de

l'Intérieur, peuvent parfois s'avérer riches d'indications sur les sources du CAI¹. La plupart des agents identifiés sont de plus eux-mêmes l'objet d'un dossier individuel de surveillance au CAI, qu'ils contribuent à alimenter par leurs propres rapports. Les dossiers de la série 15 du fonds SLOTFOM peuvent ainsi être consultés avec profit à leur sujet. Enfin, la consultation de la presse militante peut s'avérer utile en ce qu'elle mentionne ces acteurs ou qu'elle publie leurs éventuels écrits.

Pour approfondir les connaissances concernant certains informateurs identifiés et parvenir à mobiliser une documentation complémentaire, il faut ainsi compter sur certains accidents archivistiques. Les parcours biographiques et professionnels détaillés dans cette partie sont ainsi redevables à des moments de moindre vigilance dans le classement et la destruction des documents produits par le CAI. Il existe en effet une grande asymétrie en matière de sources entre les informateurs du CAI. Si la politique documentaire adoptée par le CAI est de ne conserver aucun document permettant d'identifier ses informateurs ou d'éclairer ses méthodes, certains rares dossiers individuels d'agents ne regorgent pas seulement de rapports d'observations, mais aussi de données personnelles voire de détails relatifs à leur recrutement, ou même de la correspondance avec l'officier traitant.

La délation est un métier précaire. Le parti pris de cette thèse est d'aborder l'activité des « mouchards » dans une perspective processuelle, sous l'angle de la socio-histoire du travail. L'analyse se place donc en termes de carrières, de normes, de rémunérations et d'évaluations professionnelles². L'envisager de telle sorte permet de distinguer des moments clés dans la carrière des indicateurs du CAI, tout en abordant les spécificités d'un métier aux normes et aux bornes toujours renégociées. Porter attention aux moments clés, documentés par des sources abondantes, ne vise pas à distinguer des séquences exceptionnelles dans la vie des informateurs, mais à retracer des carrières et d'y appréhender les problématiques et enjeux au cœur du métier.

¹ Émilie Charrier, Damien Richard, « Les archives de la Sûreté nationale : disparité des lieux de conservation, continuité des fonds ? » dans Sylvie Le Clec'h, Christian Oppetit et Serge Wolikow (eds.), *Archives et communisme(s) : l'avant-guerre (1919-1943) : Nouveaux outils, nouvelles archives*, Pierrefitte-sur-Seine, Publications des Archives nationales, 2016, p. 25-33 ; Sophie Coeuré, *La mémoire spoliée : Les archives des Français, butin de guerre nazi puis soviétique*, Paris, Payot, 2007 ; Sophie Coeuré, Frédéric Monier, Gérard Naud, « Le retour de Russie des archives françaises. Le cas du fonds de la Sûreté », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n° 45, 1995, p. 133-139 ; Dominique Devaux, « Les archives de la direction de la Sûreté rapatriées de Russie », *La Gazette des archives*, n° 176, 1997, p. 78-86 ; Sylvie Le Clech-Charton, « Sortie de guerre froide, le fonds de Moscou aux Archives nationales (1940-2010) », dans Patricia Gillet (dir), *Sortir de la guerre*, Paris, CTHS, 2013, p. 97-110.

² Christian Chevandier, Michel Pigenet, « L'histoire du travail à l'époque contemporaine, clichés tenaces et nouveaux regards », *Le Mouvement Social*, n° 200, vol. 3, 2002, p. 163-169 ; David Hamelin, « Pour une histoire du travail ! », *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*, n° 124, 2014, p. 147-158.

Comment devient-on un informateur du CAI ? Pour le service, le premier de ces moments clefs de la carrière d'un indicateur est l'approche du futur agent, son enrôlement et sa mise en activité. Plus qu'un moment *stricto sensu*, il s'agit d'une séquence aux contours chronologiques discutables et corolaires des choix historiques opérés. Quand cesse la rencontre, l'enrôlement, pour laisser place à une relation de travail routinisée ? Les limites de ces séquences sont d'autant plus poreuses que le métier est précaire et que la réponse de l'informateur aux exigences du service est précisément l'objet de pressions régulières pour rappeler au premier sa subordination.

La séquence d'entrée au service du CAI sera ici entendue comme la période s'étendant des premiers contacts assumés entre le service de surveillance et l'agent, jusqu'à la mise en place d'une production régulière d'informations par ce dernier. Généralement, quelques échanges suffisent à régler dans les grandes lignes l'activité de l'agent. Il y apprend comment écrire un rapport, quelles indications y inscrire, comment le poster, les délais et le rythme de travail exigé, ainsi que quelques autres mises au point pratiques, notamment les modalités de sa rémunération. Cette période d'entrée au service du CAI est donc généralement brève, s'étendant sur quelques jours, et peut ainsi être, dans les quelques cas dans lesquels les sources le permettent, détaillée jour après jour.

Revenir à ce degré de détail ne relève pas du plaisir de l'anecdote, mais d'un impératif d'analyse. Il s'agit de comprendre les conditions de possibilité de la mise en place de cette relation de travail entre le service et l'agent, la manière dont s'agence le renseignement ordinaire. La compréhension d'une carrière d'indicateur régulier du CAI n'est en effet possible que pour quelques individus ayant précisément des carrières relativement longues (c'est-à-dire à l'origine de plusieurs dizaines de rapports). Au contraire, les carrières courtes, celles d'informateurs occasionnels ou même involontaires, n'ont pas pu être détaillées du fait de la pénurie de source. L'étude de ces carrières suppose en effet un minimum de données sur l'origine des renseignements, et ce minimum ne peut transparaître qu'au fil de la lecture exhaustive et attentive des milliers de rapports de surveillance produits par les vingt-huit agents réguliers – c'est-à-dire considérés comme tels par les officiers et officiellement dotés d'un pseudonyme – que compterait le CAI, à en croire l'inventaire du fonds. Parmi eux, neuf ont pu être clairement identifiés et leurs parcours ont été approfondis à l'aide de plusieurs fonds :

Identité civile	Pseudonyme(s)	Activité	Dossiers surveillés	Dossiers surveillant
Pierre Kodo Kossoul	Coco	1922-1931	15SL/299/5731	2SL/2 et /19
Nguyễn Văn Tân	Étienne	1931	15SL/255/ et/73	2SL/9
Nguyễn Văn Toàn	François, Francophile	1927-1928	15SL/71/2066	2SL/6
Nguyễn Văn Sang	Guillaume	1929-1934	15SL/79/2291	2SL/10 ; 13 et 20
Thomas Ramananjato	Joe	1927-1938	15SL/309/5741	2SL/2 ; 16 et 21
Nguyễn Khắc-Dan	Lucien	1930	15SL/86/2516	2SL/9
Nguyễn Văn Vương	Martin	1929-1931	15SL/237-9/5671	2SL/9
Trương Văn Nhu	Rousseau, Roseau	1930-1931	15SL/122/3961	2SL/9
Đặng Đình Thọ	Thomas	1930-1933	15SL/16/320	2SL/7 ; 18 et 22

Figure 44 : Tableau des agents réguliers du CAI dont l'identité a pu être connue³.

En position vulnérable, les individus deviennent des agents car ils sont mis au pied du mur : ils pensent *devoir* collaborer avec le service, sans quoi différents périls, imaginaires ou réels, viendraient les toucher. Le renseignement leur donne certes un certain pouvoir sur leur misère : gains matériels voire symboliques, facilités administratives, idée d'un accomplissement idéologique ou de supériorité sur la population objet du renseignement, (croyance en la) possibilité de faire du tort à un compatriote ou même tentative de contre-intelligence... autant de procédés par lesquels les collaborateurs du CAI espèrent échapper à leur domination. Toutefois, ils occupent des positions généralement méprisées, instables et caractérisées par une précarité qui leur rappelle sans cesse la domination, liée aux structures impériales et à celles du travail, qui s'exerce sur eux. Si l'activité des mouchards est secrète par nature – le bon fonctionnement du CAI en dépend – elle l'est aussi par une nécessité sociale : il s'agit d'une activité « dégradante, dégoûtante ou humiliante⁴ », bref, d'un « sale boulot⁵ ».

Dans un article intitulé « le pouvoir obscur de la délation⁶ », Fabien Jobard et Jean-Pierre Brodeur qualifient la logique du renseignement d'*insatiable* car « celui qui emploie le délateur semble craindre d'autant plus ce qu'il ignore encore qu'il apprend davantage⁷ ». Ils la jugent aussi *circulaire* car elle « devient un moyen de se protéger de ce qu'elle génère⁸ ». Si ces termes semblent pertinents pour qualifier les logiques structurelles impliquées par le renseignement

³ Ce tableau – et ce chapitre – ne mentionne que marginalement les individus identifiés comme des indicateurs d'autres services de renseignement, à titre de comparaison notamment. Les agents identifiés du CGTI ne sont pas non plus mentionnés dans ce tableau, mais sont évoqués dans le chapitre suivant.

⁴ Pauline Seiller, Rachel Silvera (dir.), « Sales boulots », *Travail, genre et sociétés*, n° 43, 2020, p. 25-30.

⁵ *Ibid.*

⁶ Jean-Paul Brodeur, Fabien Jobard, « Le pouvoir obscur de la délation », in Jean-Paul Brodeur, Fabien Jobard (dir.), *Citoyens et Délateurs*, Paris, Autrement, 2005, p. 195-211.

⁷ *Ibid.*

⁸ *Ibid.*

politique, il convient de changer d'échelle : ce chapitre propose de les éprouver à hauteur d'homme. L'insatiabilité du renseignement politique tend en effet à broyer ses agents, dont le travail de production d'informations semble toujours insuffisant. Sa circularité, en revanche, est le ressort de la défense de l'informateur face à l'administration insatiable : sans l'agent qui montre la tangibilité d'une menace, le service n'en aura pas connaissance et en deviendra vulnérable.

La précarité et la domination structurent la mise en contact entre le CAI et les indicateurs. Les indicateurs se trouvent à la croisée de plusieurs formes de domination propres à la société coloniale et la structure économique dans laquelle ils sont insérés en métropole. Cette domination est d'une part économique : la rétribution matérielle peut être un élément déclenchant le consentement d'un individu à se mettre au service du ministère des Colonies. Mais elle n'explique généralement pas à elle seule cet engagement. La précarité administrative joue aussi largement : la pacification d'un conflit avec la police ou avec l'administration, la crainte du rapatriement, ou l'espoir d'obtenir des facilités dans une démarche de naturalisation, par exemple, est utilisée par le CAI pour recruter parmi les indigènes. Enfin, une forme de précarité psychologique et/ou politique peut aussi jouer un rôle. Marginalisation dans un milieu militant, déception à l'égard des cadres d'une organisation politique ou syndicale, ressentiment contre des camarades, plusieurs facteurs politiques et/ou psychologiques peuvent, en amont de l'engagement de l'indicateur, s'avérer importants.

Pour détailler les ressorts de l'engagement au service du CAI et caractériser plus précisément la misère de position des informateurs, ce chapitre explore chaque aspect de la précarité de leur situation, considérant que ces aspects s'articulent et ne s'excluent pas les uns les autres, mais contribuent à un faisceau causal. En premier lieu, la précarité économique est structurante, comme l'illustrent les cas des agents Rousseau et Thomas. La précarité administrative et la situation de sujétion à l'administration française sont un deuxième aspect expliquant la possibilité d'une rencontre entre le service et l'agent, comme le montrent les exemples des agents Joe et François.

1. Une précarité économique généralisée

Comme dans d'autres carrières professionnelles, la question économique est incontournable dans le travail secret au service du CAI. Un indicateur régulier pour le CAI peut toucher jusqu'à 1000 francs par mois vers 1930 à Paris, soit davantage que le salaire des secrétaires du service par exemple. L'attrait économique de la fonction d'informateur peut ainsi s'avérer un puissant déterminant pour des personnes qui sont généralement en situation de précarité financière. Si de tels salaires ne sont réservés qu'aux agents les plus prolifiques et considérés comme stratégiques par les officiers traitants, tout informateur régulier peut espérer rapidement gagner plusieurs centaines de francs mensuels. Du côté du service, cette donnée est également déterminante et conduit les fonctionnaires à rechercher des personnes en situation de vulnérabilité économique.

Les documents disponibles pour étudier cet aspect sont ceux que produit le CAI lui-même. Les pièces comptables sont toutefois lacunaires et ne peuvent permettre d'établir des statistiques sur toute la période d'activité du service et de ses agents. Il convient donc de se contenter de focus chronologiquement et géographiquement situés, ce qui invite à quelques précautions contextuelles. La situation économique de Marseille est ainsi plus marquée par l'inflation que celle de Paris dans les années 1920, et la valeur réelle de la monnaie n'est pas stable sur l'ensemble de la période, marquée par la crise économique de 1929 et ses conséquences en Europe dans les années 1930.

Si un travail exhaustif concernant tous les agents du service n'est pas possible étant donné la spécificité des sources du secret, encodées, cachées, voire détruites, la recherche est contrainte à étudier de manière qualitative les quelques cas que pour lesquels des sources sortent de l'ordinaire, permettant de repérer et de détailler les motivations de l'engagement au service du CAI. Ces cas peuvent cependant être considérés comme représentatifs de l'ensemble des agents réguliers du CAI. Leur nombre est en effet très restreint ; et leurs caractéristiques sociales sont, pour les cas connus, suffisamment proches pour supposer des similitudes sociologiques structurelles au service.

Ainsi, si la documentation disponible est inégalement répartie, les cas des agents Rousseau et Thomas peuvent être détaillés grâce à des sources hors du commun. Ces deux cas peuvent témoigner de dynamiques plus générales que leurs cas particuliers, et montrent la centralité de la question de la rémunération matérielle dans les débuts d'une carrière d'indicateur.

1.1 L'agent Rousseau : un recrutement précipité pour faire face à l'urgence

matérielle



Figure. 1. *Trung văn Nhu (l'agent Rousseau), non daté*⁹.

1.1.1 Une anomalie archivistique (1) : les traces des mailles d'un filet

L'identification des informateurs et des processus de recrutement est généralement impossible. D'une part, le service prend des précautions : destruction de papiers et anonymisation généralisée sont des règles d'or d'un service qui fonctionne sur la discrétion. D'autre part, le recrutement d'indicateurs par le CAI passe le plus souvent par des conversations qui ne donnent pas lieu à des comptes rendus écrits exhaustifs. Il ne s'agirait pas, en effet, de compromettre une bonne source à cause de documents compromettants.

Le cas de Rousseau – comme celui de l'agent « Thomas¹⁰ » – échappe à cette règle. Deux rapports d'entrevues avec l'indicateur, documents manuscrits de quelques feuillets chacun, détaillent les débuts de Rousseau – parfois aussi appelé Roseau – au CAI¹¹. Par ailleurs, plusieurs courriers manuscrits que l'agent adresse au service avant de rompre sa collaboration

⁹ ANOM, FM, 15 SLOTFOM/3861.

¹⁰ Voir *infra*.

¹¹ ANOM, FM 1SLOTFOM/1, dossier 7, Notice individuel, Trung văn Nhu, « entrevue avec Trung văn Nhu ».

témoignent de son identité civile et de son intimité¹². Ces courriers, censés servir d'une part de base à la dactylographie par le service de rapports impersonnels et d'autre part d'arguments pour faire valoir les intérêts de l'agent à son officier traitant, donnent à voir les sentiments les plus intimes et les dilemmes de l'indicateur, ou ceux qu'il choisit de mettre en avant. Enfin, comme tout informateur, Trương Văn Nhu contribue à nourrir un dossier de renseignement dont il est cette fois l'objet¹³. Ce dossier est complété par des échanges entre administrateurs du CAI le concernant.

Il n'est pas possible de savoir pourquoi le service a, contrairement à son habitude, conservé ces documents, compromettant pour son agent, mais aussi pour le CAI tant ils donnent à voir ses méthodes. Plusieurs hypothèses, construites à partir de la fréquentation des sources, peuvent être avancées. La première hypothèse expliquant leur présence dans les cartons est que ces documents ont simplement été conservés par inadvertance, que le personnel du service a oublié de les détruire, ces documents ayant échappé à sa vigilance. La seconde hypothèse éclairant leur production est que leur auteur (non identifié) souhaitait rapidement présenter la situation à un collègue, voire se mettre en scène en train de faire une belle prise (comme nous le verrons dans le cas de l'agent Thomas). Ces documents sont donc écrits avec la préoccupation de l'efficacité du CAI et la pleine conviction de la légitimité de son action et de ses moyens. Ils ont pu être recoupés avec le dossier 51437 du fonds du Gouvernement général de l'Indochine, consacré aux études de Trương Văn Nhu¹⁴.

En plus de ces archives hors du commun, le cas de Rousseau est intéressant par sa chronologie. Cet agent commence son activité pour le CAI en octobre 1930, quelques mois seulement après la révolte de Yên Bái et les soviets du Nghệ-Tĩnh, leur répression, et les manifestations de solidarité en métropole, réprimées elles aussi¹⁵. Sa carrière s'achève définitivement un an plus tard, en novembre 1931, après la campagne d'oppositions à l'exposition coloniale. Son activité se situe donc dans un contexte de fortes mobilisations voire de recomposition des milieux anti-impérialistes¹⁶.

¹² ANOM, FM 2SLOTFOM/9, dossier « Rousseau ».

¹³ ANOM, FM 15SLOTFOM/122/3961, Trương Văn Nhu.

¹⁴ ANOM, GGI, dossier 51437. Merci à Sara Legrandjacques qui a attiré mon attention sur l'existence de ces documents.

¹⁵ Daniel Hémerly, « Du patriotisme au marxisme... », *art. cit.*

¹⁶ Vincent Bollenot, « “Ne visitez pas l'exposition coloniale”... », *art. cit.*

1.1.2 Le recrutement de Truong vãn Nhu

Le jeudi 23 octobre 1930, Truong vãn Nhu, étudiant de 25 ans, reçoit à la maison des étudiants indochinois de la Cité universitaire, boulevard Jourdain dans le 14^e arrondissement de Paris où il habite, une convocation pressante du CAI. Il peut y lire : « Monsieur, dans l'intérêt de votre rapatriement vous êtes prié de vous présenter aussitôt que vous le pourrez, ce soir même si possible, au ministère des Colonies, service de CAI¹⁷ ». Deux jours plus tôt, le jeune homme s'était adressé au service dans l'espoir que celui-ci puisse l'aider à sortir d'une situation difficile. Sans ressources, il venait d'échouer aux épreuves de mathématiques du baccalauréat et de se voir refuser l'attribution d'une bourse d'études. Ébranlé, il est contraint de temporiser ses ambitions scolaires – il souhaite faire des études commerciales – et ne voit plus d'autre solution que de rentrer chez ses parents, en Cochinchine, bien qu'il ne puisse pas financer lui-même son rapatriement. La précarité financière ainsi que la vulnérabilité caractérisent donc cet étudiant en qui le CAI voit un agent potentiel.

Né le 1^{er} juillet 1906 à Phnom Penh au Cambodge, d'un père secrétaire des travaux publics à Đà Lạt et d'une mère restauratrice à Saïgon¹⁸, Truong vãn Nhu obtient en septembre 1926 son diplôme d'études primaires supérieures franco-indigène¹⁹. Il se propose ensuite à un emploi de secrétaire interprète au service judiciaire du procureur général de la Cour d'appel de Saïgon, ce qui donne lieu à une première enquête de l'administration coloniale sur sa famille et son environnement militant. « Sa situation matérielle est assez aisée. Sa conduite et sa moralité n'ont jamais donné lieu à critique et il est inconnu des Services de Police. [...] Il n'a pas pris part à la "grève scolaire" du Collège Chasseloup-Laubat survenue il y a quelques mois²⁰ », conclut le rapport du Chef de la Sûreté de Cochinchine le 9 décembre 1926. Celui-ci n'est alors autre que Paul Arnoux.

Après avoir aidé un temps sa mère au restaurant, Truong vãn Nhu obtient en juillet 1928 « un passeport du Gouvernement français de la Cochinchine pour se rendre en France²¹ ». Le jeune homme part à ses frais, sans pouvoir compter sur une aide du gouvernement. Deux ans plus tard, alors élève interne au lycée Janson de Sailly en classe de mathématiques élémentaires,

¹⁷ ANOM, FM 1SLOTFOM/7, Notice individuel, Truong vãn Nhu, entrevue avec Truong vãn Nhu, 24 octobre 1930.

¹⁸ Il s'agit des occupations professionnelles constatées en 1926. Ses parents semblent séparés. Truong vãn Nhu paraît être le seul enfant de sa mère (il est qualifié d'« enfant unique » dans l'enquête de 1926) alors que son père a eu par la suite quatre autres enfants (il se qualifie dans son courrier du 6 novembre 1930 de « Père de 5 enfants sont 4 en bas âge »).

¹⁹ ANOM, GGI, dossier 51437, 9 décembre 1926, lettre de P. Arnoux.

²⁰ Voir *supra*.

²¹ ANOM, GGI, dossier 51437, 20 novembre 1930, lettre du Résident supérieur de l'Annam.

il cherche à intégrer l'école spéciale des travaux publics de Cachan et formule, pour mener à bien son projet, une demande de bourse²². Celle-ci lui est refusée, mais elle donne lieu à un échange entre l'inspecteur-conseil de l'instruction publique Crouzet, qui reçoit la demande, et le CAI²³. Le fonctionnaire sollicite l'avis du service de renseignement sur le cas de cet étudiant. « Cet Indochinois [...] n'a pas attiré jusqu'ici l'attention du Service de contrôle et d'assistance des indigènes²⁴ », répond alors le CAI. *A priori*, le jeune homme n'a donc pas d'attaches politiques faisant de lui un potentiel informateur. Le service y voit pourtant une recrue possible du fait de sa situation économique. Lorsqu'il demande de l'aide pour son rapatriement, son père s'inquiète tout autant que lui de sa situation financière. Dans un courrier qu'il adresse le 6 novembre 1930 au Résident supérieur, il explique que « pendant son séjour en France [il lui a] donné jusqu'ici plus de 6500 francs, ce qui épuise toutes [s]es économies²⁵ », si bien qu'il lui est maintenant « impossible de supporter les frais de retour de [s]on fils²⁶ ». Peu à peu, la situation matérielle de Truong văn Nhu s'est dégradée et il est se trouve acculé à la nécessité d'accepter les contreparties que le CAI pourrait exiger en échange d'un soutien financier.

Dès le lendemain de la convocation du CAI, le 24 octobre 1930 vers 10 heures, Truong văn Nhu se présente au premier étage du 26 rue Oudinot. Un compte rendu détaillé nous permet de retracer en détail cette entrevue. Geoffroy du Coudret, qui l'accueille, note les difficultés, en premier lieu économiques, que présente la situation du jeune homme : « ses parents ne lui envoient plus d'argent. Il n'a rien reçu depuis 1 mois et demi²⁷ ». Ce sont pour lui autant de leviers lui permettant de le convaincre de travailler à son service. La négociation est toutefois progressive : il ne faut pas effrayer cet étudiant éloigné des milieux politiques, froisser ses potentiels sentiments patriotiques ou son honneur. Le chef du CAI en vient pour cela seulement petit à petit à la question de la rémunération. Il commence donc l'entretien à mots couverts : « Et si l'on vous aidait en France, seriez-vous disposé à rester ? » L'étudiant ne peut répondre que par la positive. « Il faudrait alors prouver au gouvernement cette reconnaissance en l'aidant dans sa tâche », insiste le chef du CAI. Une réplique sans équivoque de Truong văn Nhu clôt ce dialogue rapporté : « Que faut-il faire pour cela ? ».

²² ANOM, GGI, dossier 51437, Truong văn Nhu, lettre du 31 mai 1930.

²³ Il lui est répondu qu'il aurait tout aussi bien pu faire ses études dans un établissement français de la Colonie, et qu'une école de travaux publics existe à Hanoï. ANOM, GGI, dossier 51437, Pasquier, lettre du 2 septembre 1930.

²⁴ ANOM, GGI, dossier 51437, 17 juin 1930, lettre du CAI.

²⁵ ANOM, GGI, dossier 51437, 6 novembre 1930, lettre de Trong Van Phuc.

²⁶ *Ibid.*

²⁷ Ce document ne mentionne pas explicitement que l'interlocuteur de l'étudiant est le chef du CAI. Toutefois, il reçoit le 2 décembre 1930 une instruction qui lui demande d'adresser tous ses rapports à « Monsieur du Coudret » (ANOM, FM 2SLOTFOM/9, dossier « agent Rousseau », 2 décembre 1930). Les citations suivantes sont extraites de ce document.

Le rapport fait alors allusion, tout en euphémisme, aux missions du service : « Suit un long entretien sur ce que nous sommes en droit d'attendre de lui si nous faisons tout pour lui ». Celui que Trương văn Nhu perçoit alors comme le fonctionnaire d'une administration coloniale d'assistance explique alors, lit-on en creux, être « en droit d'attendre de lui » qu'il pénètre des cercles d'Indochinois communistes ou nationalistes pour fournir des informations. Pour ce faire, il conviendrait de quitter Paris, « où il serait impossible d'entrer de but en blanc en relation avec des compatriotes que l'on a évité de fréquenter depuis 2 ans ». Une fois « dans une grande ville » de province, l'étudiant devrait se lier aux associations étudiantes critiques du colonialisme, « prétextant du rejet de la bourse sollicitée pour entrer dans les rangs de l'opposition ». « Moyennant une collaboration honnête et loyale », le jeune homme pourrait compter sur « des subsides réguliers ». Cette régularité sera toutefois conditionnée à la satisfaction de l'administration coloniale qui « [pourra] toujours lui couper les vivres en cas de défaillance de sa part ».

Le jeune homme entreprend alors de négocier ce subside : « On tombe d'accord pour une aide pécuniaire mensuelle basée sur le montant d'une bourse scolaire telle qu'il en a sollicité une, soit 8 400 francs par an. Ses frais de voyage seront remboursés à part ». De plus, il obtient l'engagement oral qu'en cas de réussite scolaire, il pourra revenir à Paris un an plus tard, poursuivre son projet d'études commerciales.

Le jeudi suivant, le 30 octobre, à 18 heures, le jeune homme se rend derechef rue Oudinot. Conformément à la première entrevue, il a bien renoncé à son retour dans la colonie. Le choix de la ville de destination s'est porté sur Toulouse – qui compte un important foyer militant sans que le CAI n'y dispose déjà d'agent – et le départ est fixé pour le lendemain soir. Après des explications sur le déroulement concret de sa mission, l'étudiant parvient à réorienter la conversation sur sa rémunération et à améliorer quelque peu son sort :

Mais il doute de pouvoir vivre en qualité d'externe avec 700 frcs par mois. Il est donc convenu que la mensualité sera portée à 1000 frs. Nhu recevra en outre ses frais de voyage et de déplacement (200 frs) et une somme de 500 frs pour couvrir ses premiers frais.

Lorsqu'il quitte ses fonctions au CAI, un an plus tard, Trương văn Nhu revient sur les conditions qui l'ont amené à accepter de collaborer avec une administration coloniale dont les méthodes semblent désormais l'écœurer²⁸. Il analyse ainsi sa propre misère économique comme le principal déterminant de son consentement à s'enrôler au CAI :

²⁸ À propos de cette rupture, voir *infra*.

[...] je dois vous avouer que j'ai été très désemparé l'année dernière et dans un état d'esprit peu normal, ce qui s'expliquait aisément par la décadence brutale de notre fortune due à la crise économique et aussi par mon échec au baccalauréat de mathématiques, ce qui faisait le comble du malheur. C'était à la suite de ces événements que j'ai été amené à faire votre connaissance. J'ai accepté votre proposition. [...] Dans un état normal, je ne l'aurais accepté pour tout l'or de la terre.²⁹

Si tout ne s'explique pas par la précarité économique du potentiel agent, rien ne s'explique sans elle. Trương văn Nhu souhaite rester en France, mais ne peut le faire sans ressource. Son tissu social ne lui permet pas d'obtenir des appuis suffisants pour l'entretenir matériellement. Il ne lui reste plus qu'à s'adresser aux services d'assistance de l'État qui ont tôt fait de conditionner ladite assistance à sa collaboration. De plus, les techniques de recrutement adoptées par le service sont bien rodées. À l'urgence économique du candidat, le recruteur ajoute une précipitation dans l'action afin d'éviter de trop importants attermoissements. En seulement une semaine, Trương văn Nhu devient informateur politique, change de ville, et change de vie.

1.2 L'agent Thomas : le CAI « n'en a pas pour son argent³⁰ »



Figure. 2. Đặng Đình Tho (l'agent Thomas), non daté³¹.

²⁹ ANOM, FM 2SLOTFOM/9, dossier « agent Rousseau », novembre 1931.

³⁰ ANF/19940440/34, Paris, le 10 novembre 1931.

³¹ ANOM, FM, 15 SLOTFOM/16 (320).

1.2.1 Une anomalie archivistique (2) : mettre en scène et conserver une belle prise

De la même manière que pour Rousseau, le cas de l'agent Thomas constitue une anomalie archivistique, en particulier du fait de l'abondance des sources qui le concernent aussi bien en tant que producteur d'informations que comme objet du renseignement. L'agent Thomas a déjà été identifié par de précédentes recherches. Dès 1975, Daniel Hémerly évoque le cas de ce militant communiste³², avant qu'en 1986, Kim Khánh Huỳnh ne l'identifie comme un indicateur³³. Toutefois, l'identification de cet indicateur n'a pas mené à une mise en perspective exhaustive des sources le concernant, pas même au sein du fonds SLOTFOM, où les documents à son sujet sont légion.

Les sources exploitées à son sujet se résument essentiellement aux deux cartons évoqués par Kim Khánh Huỳnh. Le carton 2SLOTFOM/18 compile des informations produites par l'agent entre 1932 et 1933, sous la forme de rapports d'entrevues réécrites par son officier traitant du CAI ou de questionnaires retournés par l'informateur. Le carton 2SLOTFOM/22 est encore plus riche car il comporte le rapport d'une perquisition au domicile de l'agent réalisée par la Sûreté du Havre d'une part, et d'autre part la justification par un fonctionnaire du CAI de l'emploi de cet individu. Cette source originale évoque le parcours et l'identité de cet agent : Đặng Dinh Tho. Mais, dans la série 2SLOTFOM elle-même, deux autres cartons comportent à nouveau des données produites par cet agent entre 1931 et 1932³⁴. Au-delà de la série 2SLOTFOM, la série 15 du fonds comprend un épais dossier de surveillance sur Đặng Dinh Tho (15SLOTFOM/16/320) et un autre consacré à son frère Đặng văn Thu (15SLOTFOM/15/319) regorgeant d'informations à son sujet. Si le militant est mentionné dans d'autres cartons comme un acteur parmi d'autres des réseaux d'Indochinois communistes de Paris et du Havre, il est en fait un cadre intermédiaire du Komintern³⁵. Đặng Dinh Tho a en effet reçu une formation à Université communiste des travailleurs d'Orient³⁶. Lors d'un

³² Daniel Hémerly, « Du patriotisme au marxisme... », *art. cit.*

³³ Kim Khánh Huỳnh, *Vietnamese Communism, op. cit.*, p. 177, note 80: « One of the most useful agents for the Sûrete in France was Đặng Dinh Tho (Lomani). While remaining active in PCF and Vietnamese Communist circles there, he accumulated and provided the French with detailed information on Vietnamese Communists in France. In the French National Archives today, his handwritten notes are kept in two separate canons: SLOTFOM. series 2. « Agents secrets du Service », « Agent Thomas », cartons 18 and 22. » L'identité de l'agent Thomas est aussi évoquée dans Patrice Morlat, *La répression coloniale au Vietnam, op. cit.* p. 189 ; Michael Goebel, « Spokesmen, Spies, and Spouses, *art. cit.*, p. 408.

³⁴ ANOM, FM, 2SLOTFOM/7 et ANOM, FM, 2SLOTFOM/18.

³⁵ Carton 3SLOTFOM/44, consacré à la surveillance des réseaux de « l'école Staline » de Moscou.

³⁶ À ce sujet, voir Sabine Trebinjac, « L'université communiste des travailleurs de l'Orient à Moscou, une machine idéologique », in Michel Espagne, Svetlana Gorshenina, Frantz Grenet, Shahin Mustafayev, Claude Rapin (dir.), *Asie centrale : transferts culturels le long de la route de la soie*, Paris, Vendémiaire, 2016, p. 617-631 ; Anatoli

interrogatoire par les services de renseignement français à ce sujet, Đặng Dinh Tho évoque cette formation et son parcours. Cette confession retranscrite à la main sur douze feuillets jaunâtres constitue une source importante, nonobstant des conditions de productions traversées par des stratégies de défense impliquant une part d'omissions, de mensonges et de manœuvres.

En plus de cette documentation conservée aux ANOM, le parcours de Đặng Dinh Tho peut être renseigné par de nombreux documents qu'abritent les Archives nationales, notamment par un dossier personnel de surveillance qui lui est consacré dans le fonds de Moscou³⁷, détaillant ses faits et gestes pour l'année 1931, et éclairant, à l'aune d'un rapport d'interpellation et de perquisition, ses rapports avec le CAI.

Enfin, Đặng Dinh Tho ayant vécu et milité au Havre, il y a aussi été objet de surveillance par les services locaux de la Sûreté. Plusieurs cartons de la série 1M des archives départementales de la Seine maritime témoignent de l'exercice d'une surveillance étroite sur ce militant de premier plan qui apparaît presque dans tous les rapports concernant les milieux indochinois de l'année 1931.

Le cas de l'agent Thomas peut donc être documenté par des sources riches, voire exceptionnelles aussi bien sur le fond (confessions, rapports d'interrogatoires, indications du service de CAI lui-même, perquisition par la Sûreté) que sur la forme (longueur et abondance des feuillets). À ces sources originales s'ajoute une abondance de sources quotidiennes issues de son activité de renseignement ou de son engagement politique. Dans ce cas, l'identification de l'indicateur a permis de restituer finement un parcours dans ses environnements ainsi qu'un recrutement au service du CAI, lui aussi marqué par diverses formes de précarité, au premier rang desquelles une fragilité économique déterminante.

A. Sokolov, « Le Comintern et le Vietnam. La formation des cadres politiques vietnamiens dans les universités communistes soviétiques (dans les années 20 et 30) », *Cahiers Léon Trotsky*, n° 74, 2001, p. 111-115 ; Lana Ravandi-Fadai, « “Red Mecca”—The Communist University for Laborers of the East (KUTV): Iranian Scholars and Students in Moscow in the 1920s and 1930s », *Iranian Studies*, 2015, vol. 48, n° 5, p. 713-727 ; et Rossen Djagalov, « The Communist University for Toilers of the East (KUTV) », *Global South Studies: A Collective Publication with The Global South*, 2020.

³⁷ ANF/19940440/34.

1.2.2 Đặng Dinh Tho : un jeune cadre du Komintern prometteur (1925 – 1929)

Đặng Dinh Tho naît en 1904 au Tonkin, dans un village de la province de Bắc Ninh, près de Hanoï. Son dossier de surveillé fait une fois allusion à un père avocat, qui aurait exercé à Marseille pendant son enfance. Aucune information précise n'est apportée sur son parcours scolaire et son adolescence, si ce n'est que son officier traitant, René Veyrenc, estime « qu'il ne possède qu'une très médiocre instruction générale [n'est] pas doué d'une bonne intelligence et [...] s'exprime très difficilement en français³⁸ ». Son dossier est évasif quant à ses activités antérieures à sa venue en France. Lui-même n'en fait qu'un rapide résumé dans sa confession :

Mes parents étaient très pauvres. Je n'ai pas fréquenté l'école et j'étais très illettré lorsque j'ai quitté l'Indochine. Ajusteur de mon métier, j'ai été apprenti pendant environ 6 mois à l'usine Porchet, à Hphg, à une époque que je ne puis préciser. Puis j'ai travaillé pendant un an à bord du Garavellas. Je suis ensuite descendu à Saïgon en 1924 pour chercher du travail à m'embarquer. J'ai travaillé pendant 1 mois à peu près dans une usine pour machines de navires pris du port. [...]

Enfin, alléché par les ~~déclarations~~ promesses de mon frère Đặng văn Thu, qui était au Havre depuis de longues années et prétendait que j'y gagnerais facilement ma vie, je me suis embarqué clandestinement à bord du Fontainebleau sans la complicité de ~~quiconque~~ personne. J'ai voyagé dans un canot de sauvetage, sans la et ai subsisté par mes propres moyens pendant toute la traversée. J'avais 50\$ sur moi. De Marseille, je me suis rendu au Havre chez mon frère.³⁹

Le 9 avril 1925, Tho, 21 ans, se fait délivrer un livret de navigateur à Haiphong, livret selon lequel il aurait servi dans plusieurs bateaux avant de débarquer au Havre en mars 1926. Ce livret de navigation, confus, est contredit par des documents mentionnant sa venue en métropole en 1925 voire 1924, clandestinement dans le canot de sauvetage d'un paquebot⁴⁰.

Après son arrivée en France, Đặng Dinh Tho commencerait à s'intégrer aux milieux militants communistes. Un long « rapport au sujet de l'agent Thomas⁴¹ » revient sur le parcours de cet homme. Le document, quoique non daté et non signé, rapporte la version de l'officier

³⁸ ANOM, FM, 2SLOTFO/18, « Rapport au sujet de l'agent « Thomas » et son départ pour le Havre. » De manière générale, plusieurs documents (dont l'auteur est probablement Veyrenc) montrent un fort mépris à l'endroit de Đặng Dinh Tho. Ainsi d'une note griffonnée en pied de sa « confession » : « On trouvera au cours de cette déclaration de nom beaucoup d'imprécisions, ~~pour~~ surtout en ce qui concerne les dates et les noms de lieux. Il ne faut pas s'en étonner. ~~La mémoire de Đặng Dinh Tho n'a jamais été développée ni par l'instruction ni par des exercices quelconques~~ reçu d'instruction et sa mémoire n'a pas été éduquée. De plus, ses notions en géographie ~~sont des plus sommaires~~ absolument inexistantes. » ANOM, FM, 3SLOTFO/44, « confession de Đặng Dinh Tho ». Hphg est l'abréviation de Hải Phòng.

³⁹ ANOM, FM, 3SLOTFO/44, Confession de Đặng Dinh Tho.

⁴⁰ ANOM, FM, 3SLOTFO/44, Confession de Đặng Dinh Tho. Voir par exemple les récits de ce type dans Jan Valtin, *Sans patrie ni frontières*, Paris, Dominique Wapler, 1947.

⁴¹ ANOM, FM, 2SLOTFO/18, « Rapport au sujet de l'agent "Thomas" et son départ pour le Havre », non daté.

traitant (René Veyrenc), répondant d'un indicateur qu'il a dirigé. Le fonctionnaire sélectionne donc ses mots pour justifier ses propres actions et ne rien dévoiler qui pourrait s'avérer embarrassant, ce qui explique des ellipses voire des éléments peu réalistes :

En 1924 je travaillais dans l'industrie au Tonkin et j'avais de nombreux Annamites à mon service⁴². Quelque temps plus tard, j'étais admis dans le service de la Sûreté générale indochinoise. Après avoir servi près de quatre années consécutives au Gouvernement général de l'Indochine, je suis revenu en France. Peu après mon arrivée dans la Métropole, alors que j'étais dans un café à Paris, je vis s'asseoir à côté de moi un de mes anciens ouvriers indigènes qui me reconnut spontanément. Après avoir évoqué un moment quelques souvenirs du Tonkin, l'annamite me fit savoir qu'il s'était embarqué comme navigateur à bord des paquebots et qu'il avait fait de grands voyages. Peu à peu, il en vint à me faire des confidences. « Je suis arrivé en France en 1925. Presque aussitôt, j'ai été endoctriné par des compatriotes communistes qui m'ont envoyé à Moscou. »⁴³

Đặng Dinh Tho est moins passif que ne semblent le suggérer ces paroles rapportées. Au Havre, il devient vite une figure importante du communisme indochinois, qui s'attire rapidement la surveillance de la Sûreté comme du CAI. Il habite un temps chez son frère Đặng văn Thu, 5 rue Saint-Nicolas, qui y tient un restaurant militant – suspecté par le CAI de servir de plaque tournante du trafic d'opium – dont les bénéficiaires financent le Parti annamite de l'indépendance à hauteur de 2000 francs par mois⁴⁴ –, et à ce titre étroitement surveillé⁴⁵. Tho vit alors de 800 francs mensuels versés par son frère⁴⁶.

Dès juin 1926, alors qu'il s'installe dans un garni de la rue du Sommerard à Paris, entre deux réunions dans le café du Petit Cluny, quartier général des indochinois communistes de la capitale, Tho attire l'attention des services de renseignement en envoyant au mari de sa sœur en Indochine le courrier suivant : « Dans deux ou trois mois [...], j'irai à Moscou où je resterai trois ans pour m'occuper du communisme⁴⁷ ». Pressenti pour aller achever sa formation politique à Moscou, Đặng Dinh Tho est déjà, en France, riche de capitaux militants importants parmi les Indochinois communistes, justifiant sa formation à Moscou. Il prend alors des

⁴² Il s'agit d'une allusion à l'entreprise familiale « Veyrenc et fils import-export » basée à Hanoï.

⁴³ ANOM, FM, 2SLOTFOM/18, « Rapport au sujet de l'agent "Thomas" et son départ pour le Havre », non daté.

⁴⁴ ANOM, FM, 3SLOTFOM/3, Note de l'agent Désiré, du 9 juillet 1927.

⁴⁵ En juillet 1930, son frère est arrêté pour trafic de stupéfiants. Plusieurs accusations de trafic de drogue visent Đặng Dinh Tho et son frère jusqu'en 1933, où dans des paroles rapportées, Đặng văn Thu avoue ce commerce : « Ce n'est pas la première fois que je vais en prison, a-t-il dit, ce qui me préoccupe, c'est de connaître certain annamite qui m'a dénoncé. Il faut qu'il m'ait vu donner de l'opium. D'ailleurs, le gouvernement de M. Sarraut a fait son possible pour me faire arrêter. Il a trouvé cette raison pour masquer ses intentions contre moi ». ANOM, FM, 15SLOTFOM/16/320, Paris, le 5 octobre 1933, rapport de Durand. Il est brièvement question de ce restaurant dans l'article de Pierre Brocheux, « Une histoire croisée... », *art. cit.*, p. 28.

⁴⁶ ANOM, FM, 2SLOTFOM/18, « Note de l'agent Désiré du 23 juin 1927 »

⁴⁷ ANOM, FM, 15/SLOTFOM/16/320, Note de l'agent Désiré du 6 janvier 1927.

« leçons de français⁴⁸ » avec Nguyễn Thế Truỳn⁴⁹ avec qui il entretient des « relations suivies⁵⁰ », est orateur lors de soirées militantes dans le restaurant de son frère⁵¹. Son dossier de surveillance produit par les services de la Sûreté générale confirme cette relative centralité de Đặng Dinh Tho dans les milieux communistes dès 1926 : « frère de Đặng vãn Thu [...] bien connu pour ses idées communistes et par sa propagande anticoloniale. [...] On lui prête des idées aussi avancées que celles de son frère⁵² ». Le militant est alors surveillé de près à la fois par le CAI, mais aussi par la Sûreté générale qui pense dès 1926 qu'il ferait un bon candidat pour un départ clandestin à Moscou et choisit alors de « prendre toutes mesures utiles pour l'empêcher de rompre la surveillance⁵³ ».

Pourtant, un an plus tard, Đặng Dinh Tho voyage clandestinement jusqu'à Moscou, où il s'occupe de sa formation politique. Le militant apprend vite : selon lui, il parvient à traduire des documents russes vers le vietnamien, à diriger des manœuvres militaires, et à terminer son cursus en deux ans au lieu des trois requis⁵⁴. À l'automne 1929, il revient en métropole avec la « mission de travailler pour le parti et d'endoctriner et d'instruire les travailleurs aussi bien européens qu'annamites [ayant maintenant] la confiance du Komintern pour diriger l'action des Annamites en France⁵⁵ ».

1.2.3 L'entrée de Đặng Dinh Tho au service de la Sûreté générale et premiers contacts avec le CAI (été 1930 – avril 1931)

À son retour en France à la mi-octobre 1929, selon le récit rapporté par René Veyrenc, Đặng Dinh Tho « fait la connaissance au Havre d'une jeune fille française originaire de cette ville⁵⁶ », Yvonne Moinard. Attaché à cette relation, le jeune homme suit sa compagne qui a trouvé un emploi de caissière à Paris. Le couple souhaiterait se marier, « mais elle [Yvonne Moinard] n'est pas majeure et sa mère ne consent pas à [cette] union parce [Đặng Dinh Tho n'a] pas de situation⁵⁷ ». René Veyrenc saute sur l'occasion et lui propose un emploi en échange de renseignements pour le CAI. « Il accepta. C'est ainsi qu'un de mes anciens ouvriers

⁴⁸ ANOM, FM, 15/SLOTFOM/16/320, Note de l'agent Désiré du 23 juin 1927.

⁴⁹ Identifié par Pierre Brocheux comme l'un des « cinq dragons », les précurseurs de l'anticolonialisme vietnamien à Paris dès la fin des années 1910. Voir Pierre Brocheux, « Une histoire croisée... », *art. cit.*

⁵⁰ ANOM, FM, 15/SLOTFOM/16/320, Note de l'agent Désiré du 6 janvier 1927.

⁵¹ ANOM, FM, 15/SLOTFOM/16/320, Note de l'agent Désiré du 25 janvier 1927.

⁵² ANF, 19940440/34, Le commissaire central, 3 septembre 1926.

⁵³ ANF, 19940440/34, Le directeur de la Sûreté générale, le 27 août 1926.

⁵⁴ ANOM, FM, 3SLOTFOM/44, Confession de Đặng Dinh Tho.

⁵⁵ *Ibid.*

⁵⁶ ANOM, FM, 2SLOTFOM/18, « Rapport au sujet de l'agent Thomas et son départ pour le Havre », non daté.

⁵⁷ *Ibid.*

tonkinois devient l'agent Thomas⁵⁸ ». Veyrenc utilise ainsi comme levier les besoins matériels d'un cadre communiste, lui promettant non seulement des rémunérations, mais aussi un emploi régulier en échange de ses services. Veyrenc sait que Đặng Dinh Tho est un militant central : s'offrir sa collaboration serait une belle prise.

Si la version de René Veyrenc peut paraître cohérente, son improbable récit d'une rencontre au hasard d'un café parisien est contredit par d'autres documents permettant de retracer une autre histoire, plus floue, de l'entrée de Đặng Dinh Tho au service du CAI. À son retour de Moscou, le militant se lie en effet à une jeune femme française, Yvonne Moinard. Née le 30 mars 1912 au Havre, elle a alors 18 ans. Rien dans les archives des services de surveillance ne laisse à penser qu'elle est militante ou sympathisante de la cause défendue par son compagnon. Le jeune couple vit entre le Havre et Paris. Par ailleurs, son frère Đặng văn Thu commence à avoir des ennuis et, soupçonné de trafic de drogue, est surveillé de plus en plus près. Vers le 25 juillet 1930, Đặng văn Thu est arrêté au Havre⁵⁹. Le 8 août suivant, alors que Đặng Dinh Tho était venu à Dunkerque deux jours plus tôt pour chercher avec son amante un embarquement, il est « mis en état d'arrestation [...] pour injures à agent de la force publique, menaces verbales et conditionnelles⁶⁰ », et condamné à un mois de prison par le Tribunal correctionnel local. Dix jours plus tard, C. Cormoran, commissaire spécial de la Sûreté générale de Dunkerque s'adresse à M. Froment, du ministère de l'Intérieur :

Le M. ĐẶNG DINH THO, indochinois, est actuellement écroué à la prison de Dunkerque pour injures à agent de la force publique, menaces verbales et conditionnelles. Ce n'est pas grave. Mais il me dit vous avoir déjà fourni des indications fort utiles. Est-ce exact ? En ce cas, il me serait possible d'intervenir en sa faveur.⁶¹

La direction du CAI saute sur l'occasion : Geoffroy du Coudret charge Jacques Debord du recrutement et s'occupe de ménager une entrevue entre son homme et Đặng Dinh Tho. « Je crois que Đặng Dinh Tho serait assez disposé à nous aider⁶² », avance le chef du CAI, avant de proposer à la Sûreté du Havre une petite mise en scène. L'Indochinois devrait être « invit[é] sous un prétexte quelconque dans [le] bureau⁶³ » du commissaire pour établir un second rendez-

⁵⁸ *Ibid.*

⁵⁹ ANOM, FM, 15SLOTFOM/16 320, Le préfet de police, Paris, le 25 juillet 1930.

⁶⁰ ANOM, FM, 15SLOTFOM/16 320, Commissaire spécial, le 19 août 1930.

⁶¹ ANOM, FM, 15SLOTFOM/16 320, Dunkerque, le 18 août 1930.

⁶² ANOM, FM, 1SLOTFOM/10, Mission Debord, Geoffroy du Coudret au commissaire special du Havre, 18 septembre 1930.

⁶³ *Ibid.*

vous, « dans un lieu discret⁶⁴ » où l'officier traitant du CAI les rejoindrait. L'idée de Geoffroy du Coudret est de prendre le futur informateur par surprise.

Đặng Dinh Tho en vient alors à travailler comme indicateur pour le Commissaire spécial de Dunkerque Cormoran, en lien avec Jacques Debord, lui-même en fonction au CAI depuis le 1^{er} septembre 1930. Mais le nouvel indicateur peine à donner pleine satisfaction à Cormoran. « Thomas n'a pour ainsi dire rien donné depuis qu'il est appointé⁶⁵ », écrit ainsi le commissaire spécial Cormoran le 4 novembre 1930. Le lendemain, après avoir échangé avec Đặng Dinh Tho, Cormoran s'adresse à nouveau à Debord :

Après un dernier entretien du 4 novembre avec Thomas, j'ai l'impression très nette que, momentanément, il n'est plus possible d'obtenir de lui quelque chose d'intéressant [...] Dans ces conditions et en raison de son peu d'activité au cours du mois d'octobre, je n'ai pas cru devoir lui remettre le billet de mille. C'eut été, je crois, un placement à fond perdu.⁶⁶

En effet, deux jours plus tard, une note lacunaire issue d'une conversation téléphonique entre Debord et Cormoran signale que « Thomas [a] disparu subitement le 6 novembre 1930⁶⁷ ». Si Debord et Cormoran arrivent vaguement à retrouver la trace de Đặng Dinh Tho et son amante, réfugiés l'hôtel Starr, 1 rue Lavoisier, au Havre, ils ne parviennent pas à le remettre à service dans l'immédiat⁶⁸. La belle prise d'un agent de liaison du Komintern s'avère, pour les deux services de renseignement, tourner au fiasco. Mais ce n'est que partie remise, tant la place privilégiée du militant à la convergence des réseaux communistes et anti-impérialistes justifie la mobilisation et la ténacité des fonctionnaires du service pour le convertir en agent.

1.2.4 L'agent Thomas, enrôlé au CAI (avril 1931 – 1933)

Le 14 avril 1931, Debord part en mission au Havre⁶⁹. Son objectif est de récupérer Đặng Dinh Tho et d'en faire un véritable informateur à son service. Pour prévenir la défiance du jeune homme, Debord ruse :

Je me suis présenté à l'hôtel où habite l'agent. Celui-ci étant absent, j'ai rédigé à son adresse une lettre en annamite lui faisant croire qu'un de ses compatriotes venus spécialement pour le voir désirait le rencontrer le lendemain. Rendez-vous était

⁶⁴ *Ibid.*

⁶⁵ ANOM, FM, 2SLOTFO/7, Cormoran, 4 novembre 1930.

⁶⁶ ANOM, FM, 2SLOTFO/7, Cormoran, 5 novembre 1930.

⁶⁷ *Ibid.*

⁶⁸ ANOM, FM, 2SLOTFO/7, Paris, le 18 novembre 1930, et ANOM, FM, 2SLOTFO/7, Paris, le 10 février 1931.

⁶⁹ ANOM, FM, 2SLOTFO/7, Rapport de mission, 17 avril 1931.

donné dans un café de la ville. Thomas s'est présenté à l'heure indiquée. Surpris de ne voir aucun Annamite il allait se retirer quand je me suis fait reconnaître.⁷⁰

Finalement, l'officier traitant parvient grâce à des promesses économiques conséquentes à recruter sa cible, mais au bout d'un mois, la régularité de l'agent Thomas laisse à nouveau à désirer, si bien que Debord suppose que « peut-être y aurait-il lieu de le secouer un peu⁷¹ ». Mais après une nouvelle entrevue, Đặng Dinh Tho explique avoir souffert de tuberculose, et promet, sans être encore pleinement rétabli, qu'il peut renseigner le CAI. Mieux, il propose à Debord d'aller à l'étranger (Berlin, Moscou, Bruxelles, soit les villes centrales des réseaux anti-impérialistes) pour renseigner le CAI si, en plus de ses subsides, le ministère des Colonies veut bien l'aider à obtenir discrètement un faux passeport au consulat chinois⁷².

Mais cette fois-ci l'articulation entre le CAI et la Sûreté laisse à désirer. Militant actif, Đặng Dinh Tho est déjà bien connu du service du ministère de l'Intérieur, qui profite de le surprendre « en compagnie d'une fille galante⁷³ » pour se pencher de plus près sur son cas. « Appointé par le Parti communiste [...] le dénuement presque total dans lequel se trouvait à cette époque le nommé Van To a incité les enquêteurs à rechercher ses moyens d'existence ». À cette occasion, la Sûreté havraise apprend que le militant est « bénéficiaire de certaines ressources occultes » : « les renseignements fournis par ses soins à M. Veyrinc [René Veyrenc, l'officier traitant de Thomas] lui sont payés forfaitairement à raison de 1000 francs par mois », souligne le rapporteur, qui s'indigne de ce que l'officier traitant du ministère des Colonies « se [fait] passer aux yeux de son correspondant pour un Commissaire de la Préfecture de Police de Paris, employé à la Cité au service des Renseignements généraux, ami personnel de M. Chiappe ». Ironique, l'auteur du rapport ajoute : « On ne saurait manquer de constater à ce propos et sur le vu des réponses au questionnaire ci-dessus que les libéralités de M. Veyrinc sont excessives et qu'il n'en a pas pour son argent ».

La note de la Sûreté générale interpelle enfin sur les ressources de l'agent Thomas, également rémunéré par le PC. Cette affirmation de la Sûreté n'est pas documentée, mais Đặng Dinh Tho travaille à plusieurs reprises pour des journaux anti-impérialistes grâce à ses compétences pour la composition en quôc-ngu. En janvier 1927, il est ainsi employé comme

⁷⁰ *Ibid.*

⁷¹ ANOM, FM, 2SLOTFOM/7, Dunkerque, 23 mai 1931.

⁷² Voir par exemple Daniel Brückenhaus, *Policing Transnational Protest*, art. cit., et Holger Weiss, *International Communism and Transnational Solidarity: Radical Networks, Mass Movements and Global Politics, 1919-1939*, Leyde, Brill, 2016.

⁷³ ANF/19940440/34, Paris, le 10 novembre 1931. Les citations suivantes sont extraites de ce document.

compositeur au journal clandestin *Phục-Quốc*⁷⁴, journal dont il assure, grâce à ses contacts dans le milieu marin, l'expédition en Indochine⁷⁵. Plus tard, début 1932, Đặng Dinh Tho contribue à l'installation d'une nouvelle imprimerie clandestine et est pressenti pour y devenir compositeur, mais est finalement écarté, ayant perdu la confiance de ses camarades à cause de sa consommation d'opium⁷⁶. De plus, plusieurs rapports d'entrevue relatent la volonté de Đặng Dinh Tho de faire des extras, et de ne pas se contenter de son millier de francs mensuel. « Si vous voulez gagner des primes, il faut me donner d'autres documents nouveaux différents de ceux que vous m'avez envoyés par la poste et que je vous rendrai à votre retour car ils n'ont aucune valeur⁷⁷ », indique ainsi René Veyrenc au militant le 16 janvier 1932. Quelques semaines plus tôt, alors que l'officier traitant avait le sentiment d'être en train de perdre son agent qui refusait de revenir du Havre vers Paris, il lui avait en effet promis plus d'argent : « je lui ferai allouer des gratifications aussi souvent qu'il se procurera des documents ou renseignements qui présenteraient un intérêt particulier⁷⁸ », rapporte-t-il ainsi.

Dans le cas de Thomas également, les promesses pécuniaires sont ainsi au cœur du recrutement, et ce à deux reprises. Par la suite, la rémunération régulière permet d'entretenir le lien, de normaliser l'activité, et la possibilité de primes occasionnelles est un levier pour remotiver l'agent. En ce sens, la précarité économique, ainsi que certaines addictions coûteuses comme la consommation de drogue ou la pratique des jeux de hasard, expose aux manœuvres de recrutement déployées par les services de renseignement.

1.3 La rémunération des agents irréguliers

En plus des agents réguliers du CAI, les administrateurs du service s'appuient sur la consultation d'informateurs irréguliers. Abordés lors d'une mission, pour des menus renseignements, ces informateurs sont rendus totalement anonymes par les archives du CAI. Leur seule trace apparaît dans les registres lacunaires de dépenses des administrateurs, sous la forme de quelques pièces échangées de la main à la main. Une note de frais manuscrite rédigée

⁷⁴ ANOM, FM, 15 SLOTFOM/16 320, Note de Désiré, 6 janvier 1927. Le *Phục-Quốc* (*La Restauration du Pays : organe des revendications annamites*) est un journal publié en français et en quôc-ngu, interdit par arrêté du 11 octobre 1926 après seulement deux numéros parus. Voir ANOM, FM, 5SLOTFOM/40.

⁷⁵ ANOM, FM, 15 SLOTFOM/16 320, Note non datée, non signée.

⁷⁶ ANOM, FM, 2SLOTFOM/18, Entrevue de l'agent THOMAS du 9 février 1932.

⁷⁷ ANOM, FM, 2SLOTFOM/7, Paris, 16 janvier 1932.

⁷⁸ ANOM, FM, 2SLOTFOM/18, Non daté, non signé.

le 30 mai 1929 fait ainsi apparaître 50 francs de « gratifications à un informateur⁷⁹ » puis 24 francs de « frais avec un informateur⁸⁰ » correspondant le plus probablement à un rafraîchissement ou un repas offert.

Ces informateurs, consultés ponctuellement et pour obtenir des informations modestes, n'en ont pas moins une fonction importante dans le fonctionnement du service. En 1926, le délégué du bureau de Marseille est sommé de s'expliquer sur les dépenses liées au fonctionnement de son antenne par le directeur des Affaires politiques. Il justifie ainsi ses comptes en évoquant des frais destinés « à obtenir des renseignements⁸¹ » qu'il distingue « des allocations à des agents secrets⁸² ». Soudoyer un docker à Marseille, un ouvrier ou un étudiant à la Sorbonne, ou le concierge du 22-23, rue Sommerard (garni où logent beaucoup d'originaires d'Indochine parmi lesquels Đặng Dinh Tho) est ainsi une spécialité des agents du CAI, capables de distinguer parmi les recrues potentielles celles qui seraient disposées à s'engager comme réguliers du service et les autres⁸³.

Comme pour d'autres carrières professionnelles, l'enjeu de la rémunération matérielle du travail fourni est un des éléments déterminant l'entrée d'un nouvel informateur au service du CAI. Dans une situation d'urgence matérielle ponctuelle ou de précarité économique récurrente, la possibilité d'une rémunération régulière à hauteur d'un salaire décent a un fort pouvoir d'attractivité. Mais cette attractivité a des effets limités dans le temps : les rémunérations n'évoluent pas, leur régularité est conditionnée à la fourniture de renseignements constants et jugés intéressants par le service, et à l'arbitraire d'un recruteur qui peut cesser de soutenir l'indicateur.

Échappant au droit du travail, ces rémunérations peuvent de plus attirer la suspicion non seulement d'autres services de renseignements, mais aussi de compatriotes ou de camarades qui soupçonnent (voire ont déjà été tentés par) l'attractivité des gains proposés par les autorités coloniales en échange d'une collaboration discrète. Cette suspicion est d'autant plus grande qu'à la fin des années 1920 et au début des années 1930, le contexte économique est difficile, particulièrement pour les ouvriers coloniaux souvent dans des situations précaires. À la fin des

⁷⁹ ANOM, FM, 1SLOTFOM/5, note de frais, 29 mai 1929.

⁸⁰ *Ibid.*

⁸¹ ANOM, FM, 1SLOTFOM/5, Léon Josselme au directeur des Affaires politiques, 26 mars 1926.

⁸² *Ibid.*

⁸³ ANOM, FM, 1SLOTFOM/5, Notes de frais de septembre 1929.

années 1920, l'inflation fait baisser le pouvoir d'achat des ouvriers, avant que la montée du chômage ne précarise encore davantage les journaliers⁸⁴.

D'autres ressorts interviennent donc dans la collaboration avec le CAI. La précarité administrative, généralisée parmi les impérialisés en métropole, et l'espoir d'obtenir une situation stabilisée sont ainsi des caractéristiques régulières des futurs indicateurs.

2. Une précarité administrative

La précarité administrative peut embrasser différents aspects de la vie des étrangers, mais aussi des sujets français en métropole. L'accès à l'emploi ou au logement, la stabilité d'une relation amoureuse ou de la construction familiale, la capacité à se projeter à moyen et long terme dépend en effet d'une situation administrative pérenne. La collaboration avec le service secret du ministère des Colonies peut être envisagée avec l'espoir de rétributions administratives, de l'octroi de facilités ou de déblocages de situations administratives souvent complexes. Dans les parcours d'indicateurs du CAI, les promesses de cet ordre sont récurrentes, en particulier en ce qui concerne de possibles bénéfices dans une démarche d'obtention de la citoyenneté française. Ce paramètre concerne une partie seulement des indicateurs, et peut, à ce titre, paraître secondaire du point de vue de la structuration du service et du recrutement. Mais pour ceux qui sont concernés, l'attrait d'une rétribution administrative peut être un déterminant de premier ordre. Les cas des agents Thomas et Rousseau montrent aussi l'importance des petits arrangements administratifs espérés dans le cadre d'une collaboration avec le CAI. Deux carrières peuvent ainsi être détaillées pour montrer la prééminence de ce paramètre dans certains parcours : celle de Thomas Ramananjato (l'agent Joe) ainsi que celle de Nguyễn Văn Toàn (l'agent François).

Les deux carrières détaillées ici ne sont pas les seuls exemples d'agents motivés par une rétribution administrative, mais seulement ceux pour lesquels une documentation suffisamment dense a pu être réunie. Ainsi, l'agent Paul ou Coco, pseudonymes de Pierre Kodo Kossoul⁸⁵ selon Olivier Sagna, est lui aussi motivé, en plus des rétributions matérielles, par la

⁸⁴ Et ceci sans même s'étendre sur la construction d'un marché de l'emploi en France excluant des populations issues de l'Empire, dès 1918. La présence des sujets de l'empire en France est combattue dès les lendemains de la Première Guerre mondiale. Voir Tyler Stovall, « National Identity and Shifting Imperial Frontiers: Whiteness and the Exclusion of Colonial Labor After World War I », *Representations*, 2003, n° 84, p. 52-72.

⁸⁵ Son dossier personnel de surveillé : ANOM, FM, 15SLOTFOM/299/5731.

naturalisation française⁸⁶. Né en 1898 dans le Dahomey, il acquiert la citoyenneté le 7 mai 1927⁸⁷. En 1929, il commence à rédiger des rapports sur la LDRN et poursuivra jusqu'en 1938⁸⁸. Néanmoins, Olivier Sagna ne cite pas précisément les indices ou preuves qui l'amènent à affirmer l'identité de l'agent Paul ou Coco. Par ailleurs, trop peu de sources complémentaires (fonds de Moscou, archives départementales) ont pu être réunies à son sujet pour l'étudier de façon qualitative et ne pas en rester à de fragiles hypothèses.

2.1 L'agent Joe : collaborer pour être naturalisé

2.1.2 Des sources diverses

Edmond Thomas Ramananjato a déjà été identifié comme livrant des informations au CAI sous le pseudonyme de Joe dans plusieurs travaux de recherches⁸⁹. Il est né le 25 juin 1889 à Tananarive (quartier de Faravohitra), dans une famille « d'une situation honorable [...et...] d'une bonne moralité⁹⁰ » vivant de la riziculture (propriétaire de plus d'un hectare et d'une maison). Thomas Ramananjato s'instruit auprès des frères d'Andohalo. En juillet 1918, il s'engage volontairement dans la 10^e section de Commis et ouvriers militaires d'administration (COA) à Tananarive « en qualité d'écrivain interprète⁹¹ ». Réengagé comme infirmier militaire en 1919, il est affecté à Fréjus en mai 1919, mais n'embarque depuis Tananarive que le 10 avril 1920 pour débarquer à Marseille le 5 mai. Nommé caporal en 1921 puis sergent en 1922, il est libéré de ses obligations militaires en 1923. Cet engagement militaire donne lieu à des louanges de la part de sa hiérarchie : « de bonne conduite, discipliné, belle tenue [...], modèle de soldat, très instruit⁹² », il assure également à la perfection des tâches de comptabilité⁹³. À la suite de sa démobilisation, il s'installe à Antibes pour travailler, précisément, comme comptable des établissements d'horticulture Carriat⁹⁴.

⁸⁶ Olivier Sagna, « Des pionniers de l'indépendance », *op. cit.*, p. 863-864.

⁸⁷ ANF, 23142X25.

⁸⁸ Olivier Sagna avance que « en qualité d'indicateur qu'il adhéra au CDRN en Décembre 1926 » (*Ibid.*, p. 863).

⁸⁹ Le cas de Ramananjato est déjà étudié, lui aussi, dans *Ibid.*, p. 152, 156-157, 878-879. Voir également Jennifer A. Boittin, *Colonial Metropolis*, *op. cit.*, p. XXVI-XXVII (en particulier notes 42 et 43) ; Michael Goebel, « Spokesmen, Spies, and Spouses... », *art. cit.*, p. 381.

⁹⁰ ANF, BB/11/7826/8823X22, Renseignements.

⁹¹ ANF, BB/11/7826/8823X22, État signalétique des services.

⁹² *Ibid.*

⁹³ *Ibid.*

⁹⁴ Olivier Sagna, « Des pionniers méconnus de l'indépendance », *op. cit.*, p. 878-879. Benoit Carriat est un célèbre horticulteur qui a laissé son nom à une avenue d'Antibes.

Le 11 novembre 1926, Thomas Ramananjato « est admis à jouir des droits de citoyen français par application de la loi du 25 mars 1915⁹⁵ ». Olivier Sagna a repéré, dans sa thèse, les motivations poussant Thomas Ramananjato à collaborer avec le CAI : la recherche de la citoyenneté française, puis l'idée qu'il se fait des devoirs qu'elle implique⁹⁶. Mais d'autres documents peuvent permettre de préciser encore le parcours de cet indicateur. Aux Archives nationales, le fonds de Moscou comprend un (maigre) dossier à son sujet⁹⁷. Dans la sous-série BB, son dossier de naturalisation, épais de cinquante-six feuillets⁹⁸ permet de préciser son parcours. Enfin, un dossier de surveillance est ouvert au nom de Thomas Ramananjato dans la sous-série 15SLOTFOM⁹⁹, comprenant différents documents le concernant (correspondance, rapports de la Sûreté générale), produits entre 1923 et 1938. Cette dernière liasse ainsi que les documents relatifs à sa naturalisation permettent d'entrer plus finement dans les ressorts administratifs qui poussent le Malgache à concourir aux activités du CAI.

2.1.3 Les besoins administratifs de Thomas Ramananjato (1922-1926)

Avant sa libération de ses obligations militaires en 1923, Ramananjato entame une première démarche afin d'obtenir la citoyenneté française, début 1922. Dès ce moment, le sujet malgache a conscience de devoir obtenir des recommandations officielles pour parvenir à ses fins. Son premier dossier de naturalisation est ainsi complété d'un « certificat de loyalisme¹⁰⁰ » signé de l'officier de deuxième classe Émile Nespoulos, chargé de son détachement. Celui-ci « certifie que le sergent indigène Ramananjato qui demande à être naturalisé français est loyal et sincère¹⁰¹ ». Le Gouvernement général de Madagascar propose un ajournement dès le 16 juin 1922¹⁰². Son avis est bientôt suivi par le garde des Sceaux : malgré des « renseignements favorables¹⁰³ », cette demande est « considérée comme prématurée¹⁰⁴ » et ajournée *sine die*.

Le 10 mars 1924, il adresse à la suite d'une première entrevue à Antibes un courrier à Georges Taillandier, administrateur de deuxième classe de Madagascar et dépendances, alors à Paris. Ramananjato cherche alors à obtenir la possibilité de rester en métropole. Il désirerait

⁹⁵ *Journal officiel de la République française*, 23 novembre 1926, p. 12420. Document reproduit en annexes.

⁹⁶ Il affirme ceci en s'appuyant sur les séries 2 et 3 du fonds SLOTFOM. ANOM, FM, 2SLOTFOM/12, 16, 19, et ANOM, FM, 3SLOTFOM/24, 53, 111 et 112.

⁹⁷ ANF, 19940473/1 (Thomas Ramananjato).

⁹⁸ ANF, BB/11/7826/8823X22.

⁹⁹ ANOM, FM, 15SLOTFOM/309/5741, Thomas Ramananjato.

¹⁰⁰ ANF, BB/11/7826/8823X22, Fréjus, le 12 janvier 1922.

¹⁰¹ *Ibid.*

¹⁰² ANF, BB/11/7826/8823X22, Extrait du registre des délibérations du conseil d'administration, séance du 16 juin 1922.

¹⁰³ ANF, BB/11/7826/8823X22, 18 novembre 1922.

¹⁰⁴ *Ibid.*

poursuivre comme employé libre à l'entreprise Carriat, et ainsi bénéficier des augmentations de salaire que « M. Carriat a fait à tous les Blancs, sans se soucier nullement des Noirs, base de l'activité et de la bonne renommée de ses établissements¹⁰⁵ ». Mais la rémunération n'est pas la seule raison du désir de Ramananjato de rester en métropole. S'il cherche à cultiver ses relations avec Taillandier – l'appelant son « cher ray aman-dreny¹⁰⁶ » (bienfaiteur) – c'est aussi pour relancer ses démarches de naturalisation :

Depuis octobre ou novembre 1923 que je l'ai renouvelée [la demande de naturalisation], je suis toujours sur la sellette, en attendant – sans voir venir, hélas ! – sa réalisation. [...] La lenteur qu'on y met commence à me désespérer et je crains que ma demande [...] ne soit, à nouveau, ajournée !!¹⁰⁷

Ramananjato a en effet formulé une nouvelle demande, en s'adressant le 24 septembre 1923 au garde des Sceaux¹⁰⁸. Conscient de l'importance de démontrer le bien-fondé idéologique de cette requête, il souligne « [s]on instruction, [s]es sentiments patriotiques et [s]on dévouement au gouvernement de la République¹⁰⁹ ». Son dossier est appuyé par un courrier de recommandation du préfet des Alpes-Maritimes. Si la préfecture traite bien les demandes de naturalisation, il est rare que les dossiers transmis au garde des Sceaux comportent un courrier du préfet. Cette recommandation est révélatrice de la capacité de Thomas Ramananjato à mobiliser un réseau et à maîtriser les rapports de pouvoir au sein de l'administration française. Celui-ci avance que « les renseignements de conduite et de moralité recueillis sur son compte sont favorables, son attitude au point de vue national a toujours été correcte¹¹⁰ ». Cette demande est soutenue par un autre courrier – certes assez impersonnel, mais le contenu semble ici moins important que la renommée des acteurs dont il parvient à s'attirer le patronage – du député conservateur du nord Henri-Constant Groussau¹¹¹. Pour appuyer son dossier, Thomas Ramananjato s'adresse également au Chef du CAI afin d'obtenir sa recommandation. Fin connaisseur du fonctionnement de l'administration française et coloniale, il a identifié les différents services compétents sur son dossier. Il lui expose donc plus précisément son parcours : il a « travaillé dans plusieurs grandes maisons à Madagascar, telles que la Compagnie Coloniale de Madagascar où [il était] chimiste et chargé des achats de pierres précieuses et

¹⁰⁵ ANOM, FM, 15SLOTFOM/309/5741, Antibes, le 25 mars 1924.

¹⁰⁶ *Ibid.*

¹⁰⁷ ANF, BB/11/7826/8823X22.

¹⁰⁸ ANF, BB/11/7826/8823X22, 24 septembre 1923.

¹⁰⁹ *Ibid.*

¹¹⁰ ANF, BB/11/7826/8823X22, Nice, le 31 janvier 1924.

¹¹¹ ANF, BB/11/7826/8823X22, Paris, le 27 septembre 1923.

graphites ; la société des graphites et de l'Ankaratra, où [il était] comptable et chimiste¹¹² ». Il ajoute : « il y a quatre ans que je suis en France. Pendant trois années consécutives, [il a] fait fonction de sergent major à l'hôpital 86, de Fréjus¹¹³ ». Ce parcours sert d'argument à Thomas Ramananjato pour démontrer « l'expérience qu'[il a] de la mentalité indigène de toutes les couleurs, notamment des Malgaches¹¹⁴ ». Thomas Ramananjato précise que sa « présente lettre est spontanée, c'est-à-dire qu'[il n'agit] sous aucune pression ou contrainte¹¹⁵ ». La suite de son courrier est plus explicite encore :

Je désapprouve les actes insensés de Ratsimba et de Rakotoniasing, et je crains qu'en leur laissant la liberté de séjourner en France, ils ne deviennent des anarchistes ou des bandits de grand chemin. Je dis ceci pour le bien de la collectivité malgache et de la colonisation et pour le bon renom des Malgaches de Madagascar.¹¹⁶

Les deux personnes mentionnées dans son courrier sont deux collègues de Ramananjato, également employés dans la compagnie d'horticulture de Benoit Croizat et qui, d'après un second courrier de Thomas Ramananjato au CAI, diffusent des idées « ultra-révolutionnaires¹¹⁷ ». Ainsi, le candidat à la naturalisation se place comme candidat au poste d'indicateur, en anticipant les besoins du service de renseignement afin d'obtenir son soutien dans sa demande à la préfecture.

Peut-être est-ce grâce aux bonnes dispositions montrées par Thomas Ramananjato à l'égard du service, de son premier lien avec le CAI et de ces tout premiers renseignements spontanément fournis qu'il obtient l'autorisation de rester à Antibes et de continuer à travailler pour Carriat¹¹⁸. Le jour même, le Résident supérieur, chef du CAI, s'adresse au directeur du premier bureau des Affaires politiques pour relancer cette deuxième demande de naturalisation, précisant :

Je m'intéresse particulièrement à Ramananjato qui, instruit, travailleur, fait preuve d'un excellent état d'esprit et possède la plus heureuse des influences sur le groupe de ses compatriotes d'Antibes.¹¹⁹

La direction des Affaires politiques répond que le dossier est en cours d'examen par le Gouverneur général de Madagascar¹²⁰. La même réponse, en substance, est envoyée au député

¹¹² ANOM, FM, 15SLOTFOM/309/5741, Antibes, le 10 mars 1924.

¹¹³ *Ibid.*

¹¹⁴ *Ibid.*

¹¹⁵ *Ibid.*

¹¹⁶ *Ibid.*

¹¹⁷ ANOM, FM, 15SLOTFOM/309/5741, Antibes, le 25 mars 1924.

¹¹⁸ ANOM, FM, 15SLOTFOM/309/5741, Paris, 1^{er} avril 1924.

¹¹⁹ ANOM, FM, 15SLOTFOM/309/5741, Paris, 1^{er} avril 1924 (bis).

¹²⁰ ANOM, FM, 15SLOTFOM/309/5741, Paris, 9 avril 1924.

du Nord. Thomas Ramananjato y est évoqué comme le « protégé¹²¹ » du parlementaire conservateur, et le ministre des Colonies, Jean Fabry affirme qu'il ne manquera pas « de tenir compte de l'intérêt¹²² » que Henri-Constant Groussau a manifesté pour le Malgache.

Mais cette seconde demande ne rencontre pas plus de succès que la première et, le 5 juin 1924, le Gouvernement général de Madagascar s'oppose à nouveau à sa naturalisation, avant que le garde des Sceaux ne la retoque officiellement le 17 novembre 1924¹²³. « Renseignements favorables¹²⁴ », certes, mais cette demande est toujours estimée « prématurée¹²⁵ » par les autorités. Cette fin de non-recevoir est motivée par un avis préalable du Gouverneur général de Madagascar :

Le préfet des Alpes-Maritimes émet – étant donné les bons renseignements fournis sur le postulant – un avis favorable à la prise en considération de sa requête. Je ne partage pas cette manière de voir, estimant qu'il convient d'attendre que Ramananjato ait donné des preuves évidentes de son loyalisme et de son attachement à la cause française.¹²⁶

Le Malgache entame alors une troisième démarche de demande de naturalisation en juin 1925. Cette fois-ci, un courrier expédié par le 4^e bureau de la direction des Affaires politiques de la rue Oudinot fournit en sa faveur un nouvel argument : l'intéressé a pour projet de se marier avec une Française¹²⁷. En septembre, le Gouverneur général de Madagascar annonce officiellement ne pas voir d'inconvénient à cette naturalisation, tout en rappelant intentionnellement qu'il a déjà été marié à deux reprises à Madagascar, divorçant après la naissance de chacun de ses deux enfants¹²⁸. Malgré cette nouvelle information qui pourrait menacer sa respectabilité, le ministère des Colonies indique au garde des Sceaux, en octobre, son avis favorable à la naturalisation de Ramananjato. Le ministre de la Justice en prend acte et suit l'avis des Colonies. L'affaire semble réglée, mais Thomas Ramananjato doit encore patienter. Un an plus tard, le 11 novembre 1926, il est enfin naturalisé français. L'information est publiée au *Journal officiel* du 23 novembre suivant¹²⁹.

Durant ce marathon de la naturalisation, Ramananjato a su faire fructifier ses capitaux culturels et sociaux. Extrêmement à l'aise à l'écrit, il est décrit aussi bien par la hiérarchie

¹²¹ ANOM, FM, 15SLOTFOM/309/5741, Paris, 11 avril 1924.

¹²² *Ibid.*

¹²³ ANF, BB/11/7826/8823X22, Extrait du registre des délibérations du conseil d'administration, séance du 5 juin 1924.

¹²⁴ ANF, BB/11/7826/8823X22, 17 novembre 1924.

¹²⁵ *Ibid.*

¹²⁶ ANF, BB/11/7826/8823X22, 17 avril 1924.

¹²⁷ ANF, BB/11/7826/8823X22, 23 juin 1925.

¹²⁸ ANF, BB/11/7826/8823X22, Tananarive, le 8 septembre 1925.

¹²⁹ *Journal officiel de la République française*, 23 novembre 1926, p. 12420.

militaire que par son patron antibois comme fort d'une « très bonne instruction [...] supérieure à ses camarades¹³⁰ ». Il a aussi la capacité de solliciter le soutien d'un député, obtient la recommandation d'un préfet, les éloges de ses employeurs, et s'adresse sans s'essouffler à différents services, coloniaux ou non, pour atteindre son objectif. Enfin, Ramananjato n'hésite pas à exacerber son patriotisme en même temps que son capital d'autochtonie – il dit bien connaître les indigènes – pour démontrer à la fois sa fiabilité idéologique et la rareté de ses compétences¹³¹. C'est dans le contexte de cette quête de nationalité, synonyme de stabilité administrative, qu'il donne au CAI, de premières informations, alors qu'il n'est pas encore connu sous le pseudonyme de Joe tout en exacerbant son adhésion à la patrie française et sa haine des troubles révolutionnaires. Par la suite, il croit ainsi devoir faire un contre-don de sa personne à la France en adhérant au projet du CAI, affirmant que sa « qualité de Français exige de [lui] une reconnaissance pleine et entière de ce qu'a fait la France pour les colonies placées sous sa tutelle et sa protection¹³² ».

2.1.4 Les débuts de l'agent Joe au service du CAI (1929)

L'agent Joe est-il Thomas Ramananjato ? La prudence est *a priori* de mise pour plusieurs raisons. Le pseudonyme que s'accorde à lui-même l'agent Joe est « L. S. ¹³³ ». Les sous-dossiers intitulés « notes de Joe¹³⁴ » comprennent des notes manuscrites signées L. S. Joe et L. S. sont donc de toute évidence une seule et même personne, à moins que Joe ne soit un pseudonyme partagé entre plusieurs indicateurs, ou encore à moins d'une erreur archivistique, d'autant moins probable que récurrente. Toutefois, si la norme d'écriture des rapports au CAI objective l'indicateur à la troisième personne pour brouiller son identification par un potentiel lecteur externe au service, L. S. s'exprime parfois à la première personne du singulier, tout en évoquant par ailleurs « Ramananjato¹³⁵ » à la troisième personne. Ainsi, le 26 novembre 1931, une note manuscrite signée L. S. avance, au conditionnel :

Kouyaté est à Paris depuis hier ou avant-hier. Hier au soir, il avait fait parvenir un pneu à Ramananjato pour prier celui-ci de le rejoindre au Restaurant chinois, 16, rue Sommerard. Ramananjato et sa femme s'y seraient rendus vers 21h, où ils avaient retrouvé Kouyaté en compagnie de M. et Mme Kossoul, Lacombe, Danaé et 2 autres nègres. Il paraît qu'à la vue de Ramananjato et de sa femme, Danaé s'était

¹³⁰ ANOM, FM, 15SLOTFOM/309/5741, Antibes, le 12 avril 1924.

¹³¹ Didier Fassin, « La supplique. Stratégies rhétoriques et constructions identitaires dans les demandes d'aide d'urgence », *Annales. Histoire, Sciences sociales*, n° 55, vol. 5, 2000, p. 953-981.

¹³² ANOM, FM, 2SLOTFOM/21, sous-dossier « agent Joe », rapport de Joe, 13 août 1929.

¹³³ Olivier Sagna, « Des pionniers méconnus des indépendances », *op. cit.*, p. 152.

¹³⁴ ANOM, FM, 2SLOTFOM/21, sous-dossier « agent Joe ».

¹³⁵ *Ibid.*

éclipsé pour ne pas supporter leur présence, sachant pertinemment que la femme de Ramananjato l'aurait insulté devant tout le monde. Cette conversation avec Kouyaté hier n'avait rien de particulier, seulement Kouyaté a l'intention d'aller sous peu à Rouen, mais je ne sais pas pourquoi encore.¹³⁶

Le procédé de rédaction en vigueur au CAI – l'objectivation du rédacteur à la troisième personne – brouille d'autant plus les pistes qu'il est inégalement utilisé et maîtrisé, voire se couple à l'utilisation de la première personne. L'usage du conditionnel peut aussi relater une fausse rumeur que l'agent aurait entendue, bien placé pour l'infirmier.

Malgré ces doutes, un faisceau d'indices convainc que Thomas Ramananjato est l'agent Joe. Sur l'ensemble de ses rapports manuscrits produits en 1931 (171 feuillets), aucun ne mentionne d'entrevue de l'agent Joe en tête à tête avec Thomas Ramananjato à la première personne. En revanche, des rencontres bilatérales de l'auteur avec d'autres militants de ce même réseau (notamment Kouyaté, Danae, Lacombe, Ralaimongo, etc.) sont souvent rapportées à la première personne. De plus, des comptes rendus de réunions rassemblant trois militants, dont Thomas Ramananjato, peuvent être remarqués, ce qui réduit le champ des informateurs possibles. Ainsi, le rapport signé L. S., du 12 juillet 1931, mentionne que :

Kouyaté n'est pas encore rentré de voyage et Pallas affirme que son voyage durera un mois. Ce qui fait donc que samedi dernier, 4 juillet, il n'y avait que Pallas, Ramananjato et Samuel Ralaimongo. Vu l'absence des autres membres, les 3 susnommés n'ont pu s'occuper de quasi quoi que ce soit.¹³⁷

Deux mois plus tard, le 6 septembre, un autre rapport d'une autre réunion tripartite, mettant en scène deux autres acteurs aux côtés de Ramananjato stipule que : « Trois membres seulement du Bureau central de la Ligue étaient présents à la réunion hebdomadaire de samedi dernier, 5 septembre. Ce sont : Rosso, Ramananjato et Barau, et n'ont pu prendre aucune décision¹³⁸ ».

Dans les deux cas, les rapports relatent des réunions entre trois acteurs, dont un seul est commun : Ramananjato. Il en est donc vraisemblablement l'auteur.

Enfin, la biographie de Thomas Ramananjato et la carrière de Joe/L. S. présentent des similitudes. Ramananjato n'est pas l'objet de mentions dans des rapports du CAI avant 1929, année où l'agent Joe commence à produire ses feuillets d'information. Un des premiers rapports

¹³⁶ ANOM, FM, 2SLOTFOM/21, sous-dossier « notes manuscrites », 26 novembre 1931. On peut lire, plus loin dans le même document : « Plus loin, dans le même document : « D'un autre côté, j'ai appris que Samuel Ralaimongo et Ramananjato arriveront également à mettre sous pied l'association des malgaches de Paris. »

¹³⁷ ANOM, FM, 2SLOTFOM/21, sous-dossier « notes manuscrites », 12 juillet 1931.

¹³⁸ ANOM, FM, 2SLOTFOM/21, sous-dossier « notes manuscrites », 6 septembre 1931.

le concernant précise que « Ramananjato ne paraît pas s’occuper de politique¹³⁹ ». En 1935, les services de la Préfecture de police de Paris produisent à son sujet – et à la demande du CAI – une note de synthèse, consultable dans son maigre dossier du fonds de Moscou¹⁴⁰. La note est reproduite dans son dossier personnel de suspect au CAI¹⁴¹. Ce rapport indique que « Ramananjato est sans occupation depuis plusieurs années. Il travaillait avant comme comptable¹⁴² ». L’origine de ses moyens d’existence n’est pas précisée, mais pourrait se trouver dans les subsides versés par le CAI. Le rapport continue :

En 1931, il s’est révélé un adepte des théories communistes. Il est d’ailleurs membre de la Section française du Secours rouge international, de la Ligue française contre l’oppression coloniale et l’impérialisme et de l’Union des Travailleurs nègres, 57 rue Charlot. Ex-Secrétaire générale de ce mouvement, il en a été élu contrôleur au cours de l’assemblée générale tenue le 12 janvier dernier.¹⁴³

S’il est en effet élu vice-président de la LDRN en janvier 1931, Ramananjato était membre de sa commission de contrôle depuis mai 1930, alors adhérent probablement depuis une petite dizaine de mois, soit depuis la mi-1929, date d’entrée de l’agent Joe dans le paysage du CAI¹⁴⁴.

Les premiers dossiers consacrés à l’agent Joe permettent en effet de décrire son début de carrière au CAI¹⁴⁵. Le premier document de ce dossier, daté du 12 ou 18 août 1929, est intitulé « résumé de la conversation que nous avons au café des 2 magots¹⁴⁶ ». L’agent Joe commence par affirmer d’emblée que sa « qualité de Français exige de [lui] une reconnaissance pleine et entière de ce qu’a fait la France pour les colonies placées sous sa tutelle et sa protection¹⁴⁷ ». Il rappelle ainsi son statut administratif, citoyen français, et y superpose une vision politique, coloniale. Il continue dans la démonstration idéologique :

avant même que je vous en aie parlé, j’étais déjà un adversaire résolu des troubles et des agitations pouvant provenir de certaines personnes plus ou moins agissantes et qui ne cherchent avant tout que leur intérêt.¹⁴⁸

¹³⁹ ANOM, FM, 2SLOTFOM/12, Désiré, le 16 juin 1929. Ce document est également cité par Olivier Sagna, « Des pionniers méconnus des indépendances », *op. cit.*, p. 152, note 1). On peut trouver une version dactylographiée de ce même rapport dans le dossier personnel de surveillance de Ramananjato, ANOM, FM, 15SLOTFOM/309/5741, Désiré, le 16 juin 1929.

¹⁴⁰ ANF/19940473/1, juin 1935.

¹⁴¹ ANOM, FM, 15SLOTFOM/309/5741, 15 juillet 1935.

¹⁴² *Ibid.*

¹⁴³ *Ibid.*

¹⁴⁴ Olivier Sagna, « Des pionniers méconnus des indépendances », *op. cit.*, p. 878-879.

¹⁴⁵ ANOM, FM, 2SLOTFOM/21.

¹⁴⁶ ANOM, FM, 2SLOTFOM/21, Paris, le 12 ou 18 août 1929.

¹⁴⁷ *Ibid.*

¹⁴⁸ *Ibid.*

Les premiers rapports de Joe, à compter de la fin août 1929, relatent les premiers pas de l'agent dans le milieu du renseignement ainsi que ses premières difficultés. Il commence par scruter les mouvements autour de Samuel Stefany, dans le quartier des Folies Bergères¹⁴⁹. En septembre, il parvient tant bien que mal à se lier à Samuel Ralaimongo. Ses premiers rapports sont caractérisés par un souci de la dénonciation juste, trace du désir de l'agent de bien faire son travail et de son sentiment d'obligation morale. « À mon avis, j'estime que ce Razafy devrait être surveillé et signalé comme agitateur¹⁵⁰ », avance-t-il ainsi, comme s'il lui revenait d'évaluer le niveau de suspicion adapté à chaque militant¹⁵¹.

Sans expérience militante, Ramananjato peine tout d'abord à s'intégrer au milieu militant parisien. « Je regrette, cette semaine, de ne pas pouvoir donner suffisamment de renseignements¹⁵² », écrit-il le 4 octobre. « Mon travail de cette semaine n'est pas bien fructueux malgré mon désir de bien faire¹⁵³ », ajoute-t-il quinze jours plus tard. « J'ai fait l'impossible pour trouver quelque chose à dire, depuis ma note du 11 novembre¹⁵⁴ », confesse Ramananjato le mois suivant. Mais peu à peu, à force de fréquenter des conférences intimistes, des manifestations clairsemées, des cafés militants et leurs habitués, Ramananjato parvient à s'intégrer. Début novembre, il rencontre Rosso et Kouyaté¹⁵⁵. En décembre, l'indicateur s'intègre à la LDRN, et assiste à sa première conférence au Grand Orient¹⁵⁶.

L'hypothèse selon laquelle l'agent Joe est Thomas Ramananjato, après cet examen précis des sources, est donc convaincante tant les concordances sont multiples. Les premières informations délivrées par cet informateur au ministère des Colonies le sont dans l'espoir d'une influence positive sur sa démarche de naturalisation, afin d'asseoir la crédibilité de sa demande. Plus tard, ses débuts en tant que véritable agent au service du CAI sont marqués par le sentiment d'accomplir un devoir. Il justifie son activité par l'idée selon laquelle sa qualité de Français exigerait de lui de combattre les anti-français. Ceux-ci sont précisément des indigènes de

¹⁴⁹ ANOM, FM, 2SLOTFO/21, sous-dossier « 1929-1930 », rapports de 19 août et 6 septembre 1929.

¹⁵⁰ ANOM, FM, 2SLOTFO/21, sous-dossier « 1929-1930 », rapport du 14 septembre 1931.

¹⁵¹ ANOM, FM, 2SLOTFO/21, sous-dossier « 1929-1930 », rapport du 14 septembre 1931. Comme les prisonniers étudiés par Corentin Durand qui « construisent leur légitimité à énoncer le droit », il se place comme porte-voix des réglementations formelles et informelles qui encadrent les comportements des impérialisés en métropole. Corentin Durand, « Construire sa légitimité à énoncer le droit. Étude de doléances de prisonniers », *Droit et société*, vol. 87, n° 2, 2014, p. 329-348.

¹⁵² ANOM, FM, 2SLOTFO/21, sous-dossier « 1929-1930 », rapport du 4 octobre 1931.

¹⁵³ ANOM, FM, 2SLOTFO/21, sous-dossier « 1929-1930 », rapport du 18 octobre 1931.

¹⁵⁴ ANOM, FM, 2SLOTFO/21, sous-dossier « 1929-1930 », rapport du 14 novembre 1931.

¹⁵⁵ ANOM, FM, 2SLOTFO/21, sous-dossier « 1929-1930 », rapport du 9 novembre 1931.

¹⁵⁶ ANOM, FM, 2SLOTFO/21, sous-dossier « 1929-1930 », rapport du 19 décembre 1931.

Madagascar et de l'Empire, dont Thomas Ramananjato s'est légalement distancié par sa naturalisation, et tente de symboliquement et moralement, auprès de lui-même comme auprès des autorités coloniales, de s'en éloigner. La précarité administrative passée, demeure ainsi une misère de position encodée dans le devoir – voire la dette – qu'impliquerait l'octroi de la citoyenneté à un indigène, sans cesse sommé de prouver sa dignité.

2.2 L'agent Francophile (ou François) : l'information au service de la nation

2.2.1 Les sources concernant François

Le désir de faire preuve de dignité, de fiabilité, et de se distinguer de compatriotes ou d'indigènes auxquels est présumé appartenir l'indicateur peut être un puissant levier pour entrer au service du CAI. Les ressorts administratifs, politiques et psychologiques de l'engagement au service du CAI peuvent être étroitement articulés, comme le montre l'exemple de l'agent François, dont la signature de dizaines de rapports par le pseudonyme de Francophile est évocatrice de sa démarche auprès du ministère des Colonies.

L'agent François est peu connu. Absent des ouvrages mobilisant les sources du fonds SLOTFOM, le cas de cet agent ne peut être documenté que par trois sources. La première est le carton compilant tous les documents produits par la surveillance exercée par François¹⁵⁷. Contrairement à la norme en vigueur dans les archives du CAI, ce dossier conserve, à l'instar de celui de Rousseau, des données personnelles comme des courriers échangés entre l'agent et le service. Ces documents permettent d'identifier Nguyễn Văn Toàn, *alias* Marcel Toanjan¹⁵⁸ comme étant l'agent François¹⁵⁹. La seconde est donc le dossier de suspect de Nguyễn Văn Toàn conservé dans la série 15SLOTFOM¹⁶⁰ et regroupant quatre-vingts feuillets riches d'échanges entre Toàn et le ministère des Colonies. Enfin, la troisième source est le dossier de naturalisation de Toàn, conservé aux Archives nationales¹⁶¹.

¹⁵⁷ ANOM, FM, 2SLOTFOM/6, sous-dossier « agent François ».

¹⁵⁸ Il ne s'agit pas du Marcel Toanjan qui a fréquenté le futur Hô Chi Minh au 6, Villa des Gobelins.

¹⁵⁹ Voir *infra*.

¹⁶⁰ ANOM, FM, 15SLOTFOM/71(2066), Nguyễn Văn Toàn.

¹⁶¹ ANF, BB/11/7202 (dossier 4797 x 20).

2.2.2 À la croisée des précarités

L'identification de l'agent François est l'une des seules à ne laisser planer aucun doute : il signe de nombreux courriers et rapports manuscrits de son nom et laisse apparaître ses coordonnées voire sa carte de visite dans les enveloppes adressées au service et conservées dans son dossier.

Né le 28 juin 1890 à Saïgon, Nguyễn Văn Toàn est employé, entre décembre 1920 et mars 1926 aux services de la Banque de l'Indochine à Saïgon¹⁶². Le 19 avril 1926, il quitte sa femme et ses enfants pour partir vers la métropole. Dès le 23 mai 1926, il travaille en caisse à la Banque de l'Indochine, 96, boulevard Hausmann à Paris¹⁶³. Rapidement, la situation de Nguyễn Văn Toàn se complique. En plus d'avoir perdu un enfant peu avant son départ pour la France, Nguyễn Văn Toàn perd son emploi le 31 janvier 1927¹⁶⁴. Il semble que soit en cause sa relation avec une secrétaire dactylographe, Georgette Poussin, rencontrée dans le voyage de Saïgon vers la métropole et elle aussi employée à la succursale de la Banque de l'Indochine à Paris. Vers novembre 1926, Georgette Poussin s'adresse à la police ainsi qu'à sa direction à Saïgon pour expliquer qu'étant enceinte de Nguyễn Văn Toàn, elle a besoin d'une pension et de son assistance¹⁶⁵. L'enfant née ne survit que huit semaines malgré l'aide que son père dit avoir apportée à Georgette Poussin¹⁶⁶. En grande difficulté, Nguyễn Văn Toàn s'adresse le 31 janvier à « monsieur le directeur du service des renseignements au ministère des Colonies, Paris¹⁶⁷ » pour obtenir les coordonnées de la « Société des secours aux Indigènes¹⁶⁸ ». Il envisage même de rentrer dans la colonie et commence une procédure de rapatriement auprès du ministère des Colonies¹⁶⁹.

Le 14 mars, Nguyễn Văn Toàn se présente au CAI « sans emploi et sans ressources [pour] demander son rapatriement en Indochine¹⁷⁰ », à l'instar de l'agent Rousseau qui voit dans le

¹⁶² ANOM, FM, 15SLOTFOM/71(2066), courrier au directeur de la banque de l'Indochine, 19 janvier 1929. Mentionnons qu'un rapport de surveillance du futur Ho Chi Minh réalisé à Paris en mars 1921 (ANOM, FM, 15SLOTFOM/1) évoque un certain « Marcel Toan » : « J'ai vu également Marcel Toan qui était à côté du lit de Nguyễn Ai Quoc quand je suis rentré. C'est un garçon de petite taille, le visage légèrement atteint par la variole, très bien vêtu et très poli. Pendant que je causais à Nguyễn Ai Quoc, il restait bouche bée et semblait très intéressé par notre conversation. » Si l'homonymie est frappante, aucun autre document ne permet d'établir un passage de l'indicateur par l'entourage du révolutionnaire à ce moment.

¹⁶³ ANOM, FM, 15SLOTFOM/71(2066), courrier au CAI, 5 février 1929.

¹⁶⁴ ANOM, FM, 15SLOTFOM/71(2066), 15 décembre 1928.

¹⁶⁵ ANOM, FM, 15SLOTFOM/71(2066), courrier au CAI, 5 février 1929.

¹⁶⁶ *Ibid.*

¹⁶⁷ ANOM, FM, 15SLOTFOM/71(2066), courrier au CAI, 31 janvier 1929.

¹⁶⁸ *Ibid.*

¹⁶⁹ ANOM, FM, 15SLOTFOM/71(2066), courrier au CAI, 31 janvier 1927.

¹⁷⁰ ANOM, FM, 15SLOTFOM/71(2066), note du 14 mars 1929.

service une institution d'assistance. Quelques semaines plus tard, il écrit à un destinataire inconnu que l'on peut supposer membre du CAI, une lettre de remerciement pour donner suite à une recommandation pour un logement, assurant qu'il « garde de bons souvenirs éternellement de la France bienfaitrice pendant [son] séjour à Paris [et qu'il] ne manquer[a] pas de continuer à l'honorer, à l'aimer lorsqu'[il] ser[a] de retour en Indochine¹⁷¹ ». Pourtant, un mois plus tard, Pierre Pasquier rend un avis défavorable à son rapatriement¹⁷². Nguyễn Văn Toàn reste donc à Paris et entreprend les longues et complexes démarches pour obtenir la citoyenneté française.

C'est dans ce contexte de précarité économique, administrative et psychologique que l'agent François commence à travailler pour le CAI. Hormis un rapport signé « Balance¹⁷³ » du 5 juin 1926 – il peut s'agir du rapport d'un autre indicateur versé par mégarde dans ce dossier, d'une erreur de date, ou d'un premier travail de Nguyễn Văn Toàn pour le service – les premiers rapports datés de l'agent François sont produits début mai 1927¹⁷⁴.

2.2.3 Le parcours de Nguyễn Văn Toàn pour obtenir la citoyenneté française

Le 10 octobre 1927, Toàn s'adresse au « commissaire de la Sûreté d'Indochine détaché au Ministère des Colonies¹⁷⁵ », c'est-à-dire à la direction du CAI, afin de « vouloir bien [l]'aider à obtenir la naturalisation française¹⁷⁶ ». « Ma demande de naturalisation a été rejetée deux fois¹⁷⁷ », ajoute-t-il, dépité. « J'ai remarqué que la naturalisation a été accordée pas mal aux anti-français jusqu'ici¹⁷⁸ », conclût-il. Ainsi, Toàn entre dans un registre de politisation de sa demande de citoyenneté. Il estime que son patriotisme français devrait être politiquement gratifié de l'accession aux droits de citoyens, alors que des ennemis de la France profitent actuellement de ces droits. Cette politisation de la naturalisation constitue le cœur de son entreprise constante et déterminée pour l'obtention de la citoyenneté d'octobre 1927 jusqu'à l'issue de la procédure en février 1930.

¹⁷¹ ANOM, FM, 15SLOTFOM/71(2066), le 21 mars 1927.

¹⁷² ANOM, FM, 15SLOTFOM/71(2066), Hanoï, 20 avril 1927.

¹⁷³ ANOM, FM, 2SLOTFOM/6, dossier « agent François », 5 juin 1926.

¹⁷⁴ ANOM, FM, 2SLOTFOM/6, dossier « agent François », 3 juin 1927.

¹⁷⁵ ANOM, FM, 15SLOTFOM/71(2066), Paris, le 10 octobre 1927.

¹⁷⁶ *Ibid.*

¹⁷⁷ *Ibid.*

¹⁷⁸ *Ibid.*

Dès la fin du mois, Toàn s'adresse à Geoffroy du Coudret, qu'il désigne comme son « protecteur¹⁷⁹ », pour réaffirmer son besoin de soutien dans ses démarches de naturalisation. Il demande ainsi au chef du CAI de corriger son brouillon de demande de nationalité. Quelques mois plus tard, Toàn s'adresse directement à l'administrateur des Colonies à Paris, Gaston Budin, pour lui demander de lui « donner un coup de main¹⁸⁰ ». Cette adresse directe à l'un des plus hauts fonctionnaires du ministère des Colonies est le premier courrier d'une correspondance de plusieurs lettres : Gaston Budin interviendra en effet à plusieurs reprises dans le processus de naturalisation de l'indicateur du CAI, de même que d'autres des « protecteurs¹⁸¹ » de Toàn dans l'administration coloniale auprès de qui il se fraie une place jusque dans leur intimité. Tentant de constituer un capital impérial, Nguyễn Văn Toàn relance encore, quelques mois plus tard, sa demande de naturalisation, *via* une simple carte postale dans laquelle, à côté de « nouvelle de [sa] demande en question¹⁸² », il se permet de « présenter [ses] hommages respectueux à [la] dame¹⁸³ » d'un des membres du CAI chez qui il doit se rendre un soir de la même semaine.

À l'hiver 1928, Nguyễn Văn Toàn intensifie la sollicitation de son réseau colonialiste : le 24 novembre, dans un courrier probablement destiné à Gaston Budin, il avance que sa demande doit être étudiée au ministère de la Justice et qu'il « compte entièrement sur [le] dévouement¹⁸⁴ » de son interlocuteur. Il le relance le 11 décembre, mentionnant même le fait qu'il a écrit « à Monsieur E. Outrey [député de la Cochinchine] ces jours-ci avec la prière de s'occuper de [sa] demande en naturalisation pour qu'elle ne soit pas entraînée trop longtemps¹⁸⁵ ». Ce long courrier est pour le collaborateur du CAI l'occasion de rappeler à son interlocuteur sa pleine adhésion à la mission civilisatrice française :

Il y a 3 ans environ que j'ai abandonné mes enfants à ma femme, sans soutien. Mes pauvres enfants étaient en détresse le jour de mon départ pour France. C'était bien pénible pour moi ! Pourtant ma conscience me disait ceci : La France et le gouvernement de la République avant tout [...] Je garderai éternellement de vos bons souvenirs tandis le refrain de mon cœur répète toujours merci belle et noble France. Jusqu'ici je suis toujours heureux d'être sujet français ; rassurez-vous que je serai

¹⁷⁹ ANOM, FM, 15SLOTFOM/71(2066), Paris, le 29 octobre 1927.

¹⁸⁰ ANOM, FM, 15SLOTFOM/71(2066), Paris, le 25 janvier 1928.

¹⁸¹ *Ibid.*

¹⁸² ANOM, FM, 15SLOTFOM/71(2066), le 27 août 1928. Son destinataire est probablement Casteuil. Dans une lettre du 30 novembre 1928, Nguyễn Văn Toàn « présente [ses] hommages respectueux à madame Casteuil ».

¹⁸³ *Ibid.*

¹⁸⁴ ANOM, FM, 2SLOTFOM/6, dossier « agent François », 24 novembre 1928.

¹⁸⁵ ANOM, FM, 2SLOTFOM/6, dossier « agent François », 11 décembre 1928

très fier d'être citoyen français, car la race française si riche que les autres peuples vous envie.¹⁸⁶

Cette insistance entreprenante porte ses fruits puisque le 15 décembre suivant, le sous-directeur des Affaires politiques adresse à Gaston Budin le dossier de Nguyễn Văn Toàn et lui suggère même une stratégie pour l'obtention de sa citoyenneté : « Malgré l'avis défavorable émis par le Gouverneur général de l'Indochine, au sujet de la requête de l'intéressé, je prie monsieur Budin de vouloir bien prendre connaissance de l'avis du Conseil Privé et me faire connaître lui-même le sien¹⁸⁷ ». Immédiatement, le directeur du premier bureau des Affaires politiques répond pour donner un avis élogieux, soutenant le « fervent ami de la France¹⁸⁸ » qui demande la nationalité. La démarche de son protégé est sur le point d'être rejetée car l'intéressé ne remplit pas toutes les conditions prévues par le décret du 26 mai 1913 fixant les normes d'acquisition de la citoyenneté par décret¹⁸⁹. Toutefois, ce texte normatif entrouvre la possibilité, pour les indigènes ou protégés qui ne rempliraient pas les conditions prévues, d'une « naturalisation exceptionnelle¹⁹⁰ », « réservée aux titulaires de la Légion d'honneur ou à ceux qui ont rendu à la France des services exceptionnels¹⁹¹ ». Gaston Budin considère donc que « le Service de contrôle et d'assistance en France peut être utilement consulté sur l'intéressé¹⁹² », et déroule son argumentaire juridique :

J'ai l'honneur en conséquence de faire connaître à Monsieur Franceschi, que Nguyễn Văn Toàn, depuis son arrivée en France s'est toujours bien conduit et a même rendu des services exceptionnels lui permettant d'obtenir la naturalisation comme le prévoit le paragraphe 5 de l'article 1 du décret du 26 mars 1913.¹⁹³

Mais l'intervention du directeur du premier bureau des Affaires politiques ne résout pas tout immédiatement. Sans nouvelles, Nguyễn Văn Toàn écrit le 7 janvier 1929 à son protecteur « dans l'espoir qu'[il] ne [l]'abandonne pas¹⁹⁴ ». Six mois plus tard, de retour à Saïgon, mais toujours sans nouvelle de l'issue réservée à sa demande de naturalisation, Nguyễn Văn Toàn relance Gaston Budin avec opiniâtreté les 26 juillet et 5 août¹⁹⁵. Le même jour, il redemande

¹⁸⁶ *Ibid.*

¹⁸⁷ ANOM, FM, 15SLOTFOM/71(2066), le 15 décembre 1928.

¹⁸⁸ ANOM, FM, 15SLOTFOM/71(2066), le 20 décembre 1928

¹⁸⁹ À propos de ce texte normatif, voir Yerri Urban, « Race et nationalité dans le droit colonial français », *op. cit.* p. 210-214.

¹⁹⁰ *Ibid.*, p. 211.

¹⁹¹ *Ibid.*

¹⁹² *Ibid.*

¹⁹³ ANOM, FM, 15SLOTFOM/71(2066), le 20 décembre 1928.

¹⁹⁴ ANOM, FM, 15SLOTFOM/71(2066), le 7 janvier 1929.

¹⁹⁵ ANOM, FM, 15SLOTFOM/71(2066), le 26 juillet 1929.

des nouvelles de son « affaire personnelle¹⁹⁶ » à « monsieur le chef de Cabinet au ministère des Colonies à Paris¹⁹⁷ ». Le 7 novembre, c'est encore au détour de nouvelles à propos du CAI que Nguyễn Văn Toàn rappelle à son protecteur son « affaire personnelle [pour laquelle il] compte entièrement sur [sa] protection¹⁹⁸ ».

La constance de Nguyễn Văn Toàn dans sa sollicitation des réseaux colonialistes qu'il fréquente finit enfin, une trentaine de mois après le début de sa troisième demande et après avoir échappé de peu à un troisième refus, par ouvrir la voie à l'obtention de la nationalité française. Le 17 février 1930, le décret de naturalisation le concernant est publié. Rapidement, il en informe Geoffroy du Coudret, constant dans la politisation de sa démarche, soulignant son adhésion sans réserve à l'impérialisme français :

Rassurez-vous que je suis très flatté et fier d'être citoyen français.

Oui, Monsieur, je suis très fier d'avoir ce titre, puisque la race française si riche c'est pourquoi les autres nations vous envient, en effet, dans le monde entier parle, comme moi, moi-même qui je suis témoin l'œuvre française pendant mes 3 ans en France, j'apprécie des belles choses, c'est un beau pays surtout le Cœur français, tout à la Mère-Patrie tout dans les Colonies.

Il y a quelques brebis galeuses qui ne sont pas contentes. Enfin, France, restez donc avec les Annamites, je vous en prie, autrement, nous serons réduits en misère avec les autres nations.¹⁹⁹

Dans son travail quotidien pour le CAI, Nguyễn Văn Toàn ne manque jamais une occasion de réaffirmer cette adhésion. Au-delà de la signature de dizaines de rapports par le pseudonyme de « Francophile²⁰⁰ » ou, par exemple, de « Français de cœur, républicain démocrate²⁰¹ », l'informateur emploie le champ lexical de la mission civilisatrice et de la traque des « anti-français dans l'âme²⁰² » comme presque aucun autre des indicateurs du CAI. Son projet de naturalisation le dispose à se jeter dans les bras du CAI, tant par un rapport instrumental – obtenir la contrepartie tant espérée – que, probablement, d'adhésion, qu'elle soit préalable ou construite au fil de sa collaboration, à ce qu'il perçoit comme la fonction politique de cette institution. Enfin, en plus de sa quête de nationalité, son évocation à deux reprises de son estime ce qu'il appelle la race française laisse supposer une volonté viscérale d'accomplir son transfuge.

¹⁹⁶ ANOM, FM, 15SLOTFOM/71(2066), le 5 août 1929. Son destinataire est sûrement du Coudret.

¹⁹⁷ *Ibid.*

¹⁹⁸ ANOM, FM, 15SLOTFOM/71(2066), le 7 novembre 1929.

¹⁹⁹ ANOM, FM, 15SLOTFOM/71(2066), le 12 mars 1930.

²⁰⁰ ANOM, FM, 2SLOTFOM/6, dossier « agent François », 19 octobre 1928.

²⁰¹ *Ibid.*

²⁰² ANOM, FM, 2SLOTFOM/6, dossier « agent François », 1 septembre 1928.

L'espoir de contreparties administratives n'est pas le propre du travail informel au service du CAI. Les employés impérialisés du service espèrent eux aussi, en plus de rétributions matérielles, des bénéfices administratifs à leur activité. La question de l'obtention de la citoyenneté française, en particulier, est au cœur de certains de ces parcours professionnels. Pham Van Nguyễn s'appuie par exemple sur son expérience et son réseau acquis lors de ses années de travail au bureau du CAI de Marseille pour donner plus de poids à sa deuxième demande de naturalisation 1934. Après avoir essuyé un premier refus, il s'assure du soutien explicite de son supérieur, Henri Fouque, qui le lui donne :

En ce qui concerne mon avis sur la suite à réserver à la demande formulée par Pham Van. Nguyễn, je dirai simplement que je serais personnellement heureux de la voir aboutir. Il réunit, actuellement, dix-huit ans de services militaires et civils. Depuis cinq ans, il est sous mes ordres, son travail, son dévouement m'ont toujours donné la plus entière satisfaction. C'est pour moi un collaborateur dont j'apprécie d'une façon particulière les services.²⁰³

Le zèle, le dévouement, l'adhésion aux schèmes d'appréhension du monde sont des éléments d'évaluation du mérite des impérialisés employés par le CAI. Les démonstrations de conformité aux valeurs défendues par le service peuvent entraîner des rétributions administratives pour un personnel, informel comme formel, qui est caractérisé par une forte dépendance à l'arbitraire – ou à la « politisation feutrée²⁰⁴ » – des agents et des cadres de l'administration.

Conclusion : Une entrée dans le métier à la croisée des précarités

La collaboration des indicateurs indigènes avec le CAI est marquée par des (tentatives de) renégociations de la domination impériale particulièrement visibles au moment de la rencontre entre le service et le futur indicateur. Cette domination a plusieurs dimensions, et les dispositions amenant certains indigènes à travailler pour ce service sont donc diverses, et toujours concomitantes.

²⁰³ ANOM, FM, 1SLOTFOM/7, dossier « Marseille 115 », Fouque au préfet des Bouches-du-Rhône, 29 septembre 1934.

²⁰⁴ À l'image des guichetiers des préfectures en charge de l'administration de l'immigration étudiés dans Vincent Dubois, *La vie au guichet. Administrer la misère*, Paris, Seuil, 2015 ; Sylvain Laurens, *Une politisation feutrée. Les hauts fonctionnaires et l'immigration en France*, Paris, Belin, 2009 ; et Alexis Spire, *Accueillir ou reconduire : Enquête sur les guichets de l'immigration*, Paris, Liber, 2008.

La précarité économique est une condition commune des informateurs. L'agent Rousseau est ainsi à deux doigts du rapatriement dans la colonie du fait d'une perte de toutes ressources au moment où il consent à servir le CAI. Il désire aussi obtenir par tous les moyens une deuxième chance pour mener à bien ses projets scolaires et professionnels. L'agent Thomas connaît également la fragilité économique : hébergé par son frère, il doit se livrer à de menus trafics pour vivre. Cette situation économique devient insupportable lorsqu'il projette son avenir dans la construction d'un foyer avec une femme. Cette précarité économique entraîne également Thomas dans une précarité administrative : évoluant dans un environnement instable, ses relations conflictuelles avec la police le poussent à accepter à plusieurs reprises une collaboration avec le CAI.

Précisément, la précarité administrative et l'aspiration à plus de stabilité sociale sont des dispositions communes aux informateurs du CAI. La possibilité d'obtenir la citoyenneté française explique en partie le travail des agents Joe et François, mais aussi de certains impérialisés formellement employés par le CAI. Tous se doivent de démontrer à leurs interlocuteurs du ministère des Colonies la sincérité de leur patriotisme français et de leur adhésion au projet impérial républicain.

Ces dispositions – précarité économique et administrative – sont communes aux informateurs du CAI. Mais tout sujet ou protégé de l'empire français en métropole présentant ces dispositions ne devient pas pour autant informateur du CAI. Petit service, les quelques travailleurs du CAI essaient de saisir le bon moment pour recruter facilement un informateur, en l'acculant (cas de Rousseau) ou en le flattant (cas de François).

Enfin, une fois rentré au service du CAI, les dispositions initiales expliquant le recrutement des informateurs ne disparaissent pas : ils demeurent généralement économiquement dépendants de l'accomplissement de leur tâche pour le compte du CAI, et administrativement suspendus à des procédures de naturalisations interminables qui les tiennent en respect. La domination impériale est ainsi perpétuée, tout en conférant aux informateurs à la fois l'espérance d'y échapper, l'illusion de s'en extraire, et la dot symbolique de la conviction de dominer les autres indigènes.

CHAPITRE 8. TRAVAILLER AU SERVICE DU CAI

Introduction

Si le recrutement et l'entrée au service du CAI est une dynamique plus qu'un évènement, le travail de renseignement politique est lui aussi protéiforme et difficile à circonscrire. Selon le contexte, selon les caractéristiques sociales de l'informateur, comme du recruteur, les tâches de production du renseignement politique diffèrent. Toutefois, le processus de production de l'information politique suit certaines méthodes. Ces méthodes tendent à gommer la disparité des circonstances particulières à l'origine de l'information, donnant l'illusion de fournir des données valables en soi, au-delà des conjonctures caractérisant leur production.

Destinés à des cabinets de politiciens ou de hauts fonctionnaires, ces documents doivent donner l'apparence de la fiabilité, et des atours définitifs. Le processus de production de l'information, comme son analyse historique, entretient un rapport ambigu à l'écrit. Une part importante du processus de production de l'information politique est rendue invisible par la division et l'organisation du travail au sein de ces services. La part des discussions entre recruteur et informateurs, des cafés bus à toute heure du jour pour fixer les objectifs de ce travail, recadrer un indicateur, ou faire le bilan d'un moment d'observation, échappe généralement à la forme même d'un produit fini standardisé sous la forme de rapports impersonnels. L'exploitation de ce genre de document doit alors prendre garde à ne pas considérer que la production du renseignement politique se résume à l'écriture desdits rapports. S'il convient d'analyser certains détails qui trahissent des parts cachées du processus de production du renseignement, il est aussi nécessaire d'admettre que le celui-ci a des facettes qui

ne sont pas documentables, non seulement au même titre que d'autres activités (la vie entière n'est pas documentée par écrit), mais aussi de façon spécifique : celui de son caractère secret. C'est donc consciemment et systématiquement que certaines données sont effacées – ou jamais inscrites – dans des rapports standardisés, dont le canon est précisément un moyen de contrôle de la nature des informations produites. Autrement dit, ce que les documents issus du renseignement politique donnent à voir est déterminé par un standard qui contribue à rendre invisible la partie du travail qui doit être maintenue dans le secret.

Il est donc nécessaire d'adopter une méthode critique des sources issues du renseignement politique pour en faire l'histoire. Comme pour le chapitre précédent, une attention particulière sera portée sur les documents dont la présence dans les cartons relève de l'exception (brouillons, notes prises à la volée, documents ayant échappé à la corbeille à papier ou à la cheminée) et qui révèlent ce qui relève du secret. Mais la masse des documents standardisés (rapports d'observation, compte rendu de réunions) est néanmoins centrale dans cette recherche du quotidien du travail des agents. D'une part, ils peuvent malgré eux – ou plutôt malgré les standards en vigueur au CAI – révéler ce qu'ils s'emploient habituellement à cacher : notes marginales, ratures, réécritures sur le vif sont des éléments matériels qui informent sur le fonctionnement du CAI, autant que le contenu des notes peut dans une certaine mesure être exploité pour faire l'histoire de l'anti-impérialisme et des populations impérialisées en métropole. D'autre part, le canevas utilisé pour composer les notes de renseignement informe en creux de la grille d'observation promue par le CAI.

D'autres documents que ceux du fonds SLOTFOM peuvent être mobilisés. En particulier, la consultation de la documentation issue d'autres services de renseignement politiques s'occupant d'anti-impérialisme est instructive. Les services évoluant de manière autonome les uns des autres, les acteurs du renseignement peuvent sur le terrain s'étonner de constater des signes du travail de services concurrents. En effet, avec l'organisation d'une sphère anti-impérialiste en France, sa surveillance devient peu à peu un champ concurrentiel¹. Les services de Sûreté générale dans les départements, sous la tutelle du ministère de l'Intérieur, sont en effet préoccupés par les organisations liées au communisme et les surveillent activement, en particulier dans les villes ouvrières et portuaires, lieux stratégiques de mobilisations anti-impérialistes. Les services de l'Intérieur et des Colonies peuvent ainsi être amenés à se rencontrer, le plus souvent en s'ignorant.

¹ Voir *supra*.

Pour comprendre le quotidien du travail des informateurs du CAI après leur recrutement, il sera nécessaire dans un premier temps de décrire précisément les méthodes qu'ils emploient au quotidien, leurs routines et les normes de leur travail. Si ces routines permettent aux agents de naviguer dans un univers dangereux, elles ne protègent pas de la misère de leur position. Nous décrirons dans un deuxième temps cette position misérable, revenant en particulier sur les relations des agents avec leurs camarades de lutte et leurs compatriotes, sur leurs relations avec la police, et sur les conséquences psychologiques de ce travail.

1. Le quotidien d'un informateur

1.1 La toile d'informateurs du CAI

L'objectif du CAI est de produire du renseignement politique sur toute la galaxie anti-impérialiste, et ainsi de couvrir une surface géographique importante, les organisations militantes étant présentes dans les grandes villes d'immigration coloniale². Il s'agit également de couvrir un paysage politique certes parfois groupusculaire et affinitaire, mais aussi nébuleux, important de plusieurs centaines d'associations, cellules syndicales ou partisans, journaux, dont certaines branches peuvent évoluer dans la semi-clandestinité, et en intégration à des réseaux transnationaux. Il s'agit enfin pour le CAI de pouvoir pénétrer des groupements fondés sur des affinités politiques, mais généralement constitués sur une base nationale ou de revendication raciale. Il convient donc pour le service de se constituer une base d'informateurs parmi des originaires de tout l'empire. C'est là une vraie difficulté pour le service, d'autant plus que son schéma idéal est d'avoir plusieurs informateurs dans chaque organisation surveillée afin de recouper les informations. Cette préoccupation est explicitement affirmée par les cadres du service, dont l'une des missions est de constituer cette toile d'informateurs.

Décrire le réseau des informateurs du CAI invite à trois précautions analytiques. En premier lieu, la composition de cette toile est une construction progressive : elle n'apparaît pas lors de la création du service une bonne fois pour toutes, mais est peu à peu constituée et détricotée, constamment renégociée. Ainsi les indicateurs ne travaillent généralement pas plus

² Sur le maillage géographique du CAI, voir *supra* Sur la répartition géographique de l'immigration impériale dans la France de l'entre-deux-guerres, voir Laure Blévis, Hélène Lafont-Couturier et Nanette Jacomijn Snoep, Claire Zalc, 1931 : *Les étrangers au temps de l'Exposition coloniale*, op. cit.

d'un ou deux ans pour documenter le CAI, ce qui implique de recruter un nouvel agent à chaque fois que l'un d'eux est perdu pour le ministère des Colonies. La capacité de production d'information politique est donc très inégale selon les années, et selon la quantité d'informateurs réguliers disponibles.

En second lieu, la toile d'informateurs n'est pas une organisation homogène et équilibrée de la surveillance. Les indicateurs ne se connaissent généralement pas entre eux. Ils ne couvrent pas les différents lieux d'implantation du CAI en produisant une densité égale d'information, et ceci n'est pas relatif à la nature des activités militantes, mais bien des ressources dont dispose le CAI à tel moment et en tel lieu.

Enfin, les standards et les codes du renseignement politique ne permettent pas de peindre un paysage dont chaque détail serait précis. Si les lignes de force de ce paysage apparaissent relativement clairement dans l'indexation archivistique elle-même (classement des rapports par informateur, par ordre chronologique, par organisation politique surveillée), d'importants pans du tableau restent flous. La destruction documentaire, l'importance de la communication orale, l'anonymisation de nombre de sources du CAI incitent à traquer les indications relatives à l'organisation du service ayant échappé à la norme, mais surtout à s'attacher au standard des documents. Leur organisation donne à voir les questionnements dominants au sein du CAI, ainsi que ses méthodes de travail. Enfin, là encore, la confrontation et la comparaison de ces documents à ceux issus de l'activité de renseignement d'autres services (de la Sûreté notamment) sont fructueuses.

1.1.1 Panorama de l'infiltration des organisations révolutionnaires par le CAI

Pour peindre le paysage de l'infiltration de l'anti-impérialisme métropolitain par le service du ministère des Colonies, il convient en premier lieu de revenir sur la notion même d'indicateur. Il est problématique de l'employer comme une catégorie d'analyse dans le sens où il s'agit avant tout d'une catégorie en usage au sein du service. Par définition, sa logique est binaire. Cette binarité n'ouvre à aucune nuance entre être et ne pas être indicateur. Cette logique pose ainsi la question de la position du curseur : à partir de quand une personne fournissant des informations aux services de renseignements politiques peut-elle être considérée comme indicateur ? Bien plus, une telle binarité ne permet pas d'envisager la complexité du processus qui mène à la collaboration avec le CAI et l'importance des paliers successifs et difficilement réversibles qui conduisent à ce travail. Nous considérerons ici comme indicateur tout individu ayant donné lieu à l'ouverture d'un dossier d'agent dans la série 2SLOTFOM. Il ne s'agit donc

pas de forger une catégorie heuristique d'indicateur, mais de reprendre la catégorie d'usage employée au sein du CAI. La sélection et la classification des documents produits par le CAI étant en effet, initialement, le fait des archivistes du service, il n'est pas possible de faire des déductions sur l'organisation de ces réseaux d'agents.

Pseudonyme	1919	1920	1921	1922	1923	1924	1925	1926	1927	1928	1929	1930	1931	1932	1933	1934	1935	1936	1937	1938	1939	1940
Agent anonyme																	ND	ND				
Arthur											ND											
Claude													Paris									
Coco											ND	ND	ND	ND	ND	ND			Paris	Paris		
Désiré				ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND									
Donnat													Arcachon Bordeaux									
Dupont									Marseille	Marseille			Toulouse	Toulouse								
Durand											ND	ND	ND	ND	ND							
Étienne													ND									
Félix																					Paris	Paris
Félix														Dunkerque	Dunkerque							
François									Paris	Paris												
Guillaume											ND	ND	ND	ND	ND	ND						
Jacques														ND	ND							
Jean	Paris	Paris																				
Joe											ND	ND	ND	ND	ND	ND				Paris	Paris	
Lambert											ND	Paris		ND	ND	ND						
Léon												Paris										
Lucien													Lyon									
Marius												Paris	Paris	Paris								
Martin												Le Havre	Le Havre	Le Havre								
Moïse																						
Nicolas																						
Paul											ND	ND	ND	ND	ND	ND						
Roseau													Toulouse	Toulouse								
Thomas														ND	ND	ND						
Victor														ND	ND							
Victor																						
Vincent												Paris	Paris									
White																						

Figure 45 : Activité des agents du CAI³.

Ce tableau fait apparaître les trente entrées des vingt-deux premiers cartons – le vingt-troisième et dernier étant sans rapport – de la sous-série 2SLOTFOM, série qui regroupe les notices de renseignements par agent. Le CAI dans son propre cadre de classement documentaire identifie donc trente agents réguliers. Cette série n'a en effet pas été reclassée ultérieurement, seulement inventoriée⁴. Chaque rapport, dactylographié sur du papier pelure, voyait un exemplaire rejoindre le dossier de l'agent. Parmi ces trente dossiers d'agents, l'un se consacre aux renseignements fournis par des agents anonymes en 1935 et 1936, un autre à l'agent Désiré qui est lui-même la signature d'une compilation de différents agents anonymes.

Vingt-huit agents considérés comme suffisamment réguliers ou prometteurs pour justifier l'ouverture d'un dossier d'informateurs dans la série 2SLOTFOM peuvent ainsi être listés : Arthur, Claude, Coco, Donnat, Dupont, Durand, Étienne, Félix, un second Félix, François, Guillaume, Jacques, Jean, Joe, Lambert, Léon, Lucien, Marius, Martin, Moïse, Nicolas, Paul, Roseau, Thomas, Victor, un second Victor, Vincent et White. Parmi eux, dix-sept peuvent être

³ D'après l'inventaire de la série 2SLOTFOM.

⁴ Entretien avec Jacques Dion, 22 août 2019. De manière générale, le cadre de classement du fonds n'a pas été modifié ultérieurement à l'activité du service.

distingués par une durée de travail d'au moins un an : Coco, Dupont, Durand, les deux agents appelés Félix, François, Guillaume, Jacques, Jean, Joe, Marius, Martin, Paul, Roseau, Thomas, Victor et Vincent.

De prime abord, quantitativement, ce tableau pourrait laisser penser à un maillage extrêmement lâche de la surveillance du CAI : sur six cent trente potentielles années de surveillance cumulées par les trente dossiers d'agents ouverts entre 1919 et 1940, seules quatre-vingt-cinq sont couvertes par une surveillance. Et ce, sans considération géographique.

Mais ce constat doit être nuancé par d'autres éléments qualitatifs. En premier lieu, la série 2SLOTFOM et son inventaire ne sont pas des critères d'évaluation absolus du point de vue documentaire. Des rapports ont pu échapper à cette classification, des rapports manuscrits peuvent ne pas être dactylographiés et être par exemple classés dans une autre série. En second lieu, la présence des informateurs du CAI est fonction de la présence anti-impérialiste. Complétant les données brutes présentes dans l'inventaire, l'on peut ainsi constater que Paris compte au moins un informateur régulier de manière continue, sauf en 1921 (par ailleurs avant la formalisation du CAI). Enfin, le contenu des dossiers peut montrer une surveillance étroite de certains milieux. L'agent Joe renseigne ainsi le CAI pendant près de huit ans, à raison de plusieurs rapports d'observations par semaine dans plusieurs organisations anti-impérialistes de Paris. L'agent Désiré, catalysant lui-même les renseignements récoltés auprès d'un nombre indéterminé d'informateurs, écrit plusieurs centaines de rapports par an pendant plus de dix ans. L'agent Thomas permet quant à lui au CAI de ne pas perdre une miette de l'actualité du communisme indochinois havrais et parisien pendant trois ans. Ce sont donc des dizaines de milliers des réunions de plusieurs centaines d'organisations qui sont ainsi, en deux décennies, surveillées. En effet, la qualité de certains informateurs, qu'ils soient, ou deviennent, haut placés dans la hiérarchie militante, ou qu'ils soient de simples militants, mais réguliers et extrêmement assidus aux activités politiques, permet au CAI d'avoir de manière quasi continue un pied dans les principales organisations anti-impérialistes.

De plus, cette surveillance n'en est qu'une parmi d'autres. Si les agents du ministère des Colonies sont souvent dénoncés dans les discours militants, ceux de la préfecture de Police à Paris ou de la Sûreté sont aussi une source de méfiance. La prégnance psychologique – et dans une certaine mesure l'emprise politique – des services de renseignement ciblant l'anti-impérialisme est aussi bel et bien importante.

1.1.2 Capital d'autochtonie et problématique raciale du renseignement

Pour pénétrer les mouvements anti-impérialistes, le CAI est confronté à la nécessité de trouver des indicateurs cumulant des capitaux d'autochtonie impériaux et, de préférence, militants. La question raciale est centrale à la recherche de ces capitaux d'autochtonie. Si l'administration du ministère des Colonies emploie, plus ou moins formellement, de nombreux intermédiaires indigènes, le CAI rencontre une problématique spécifique⁵. Construite autour d'administrateurs coloniaux et de fonctionnaires des services de Sûreté, le CAI est une institution au service de la domination coloniale française. Le personnel issu de l'empire qu'elle emploie l'est à des postes subalternes et précaires⁶. Les originaires de l'empire sont toujours l'objet d'une méfiance insatiable de l'administration coloniale. Quels que soient leurs mérites reconnus par le service lui-même, les impérialisés employés par le CAI n'en demeurent pas moins soupçonnés. Leurs sentiments à l'égard de la France sont-ils bien ceux dont ils se réclament ? Ne cachent-ils pas des sentiments moins flatteurs contre les colonisateurs dans le but de pénétrer leurs services qui traitent des affaires sensibles ? Inversement, un originaire de l'empire mettant trop peu de cœur à l'ouvrage verra ses sentiments politiques immédiatement suspectés⁷. La naturalisation, cherchée comme le Graal par certains de ces intermédiaires indigènes ne résout pas le paradoxe : elle le reformule. Pire, pendant la longue procédure de naturalisation, l'attente de la décision administrative a un fort pouvoir de discipline et de surenchère patriotique⁸. Ce défaut de confiance dans le personnel issu de l'empire n'est pas spécifiquement déterminé, donc, par le statut d'indigène ni par l'origine strictement nationale. Cette suspicion est avant tout impériale. De la même manière que les intermédiaires demeurent suspects, quelle que soit leur attitude auprès des autorités, l'ensemble de la population impérialisée en métropole est considérée avec méfiance⁹.

La difficulté pour le service d'infiltrer des groupes de personnes racisées est une problématique exprimée de manière récurrente par les cadres du CAI. En 1928, alors qu'un

⁵ Dans une historiographie foisonnante, le concept d'intermédiaire ne désigne pas les seuls auxiliaires officiellement embauchés par les administrations coloniales mais plus largement les groupes sociaux colonisés appuyant les colonisateurs, négociant en échange de contreparties symboliques et matérielles. Pour un bilan récent de cette historiographie, voir Bühner Tanja, Eichmann Flavio, Förster Stig et Stuchtay Benedikt (dir.), *Cooperation and Empire*, op. cit.

⁶ Voir *supra*.

⁷ Il ne s'agit là que de la réinterprétation de l'un des « paradoxes de l'altérité » identifiés par Abdelmalek Sayad dans *L'immigration ou les paradoxes de l'altérité*, op. cit.

⁸ Parmi les employés impérialisés du CAI, certains sont mariés à des Françaises (qui ainsi perdent leur nationalité) et ont des enfants de ces unions. Voir Yeri Urban, *L'Indigène dans le droit colonial français*, op. cit., p. 317. Certains sont aussi, après de longues démarches et des recours à la suite de refus initiaux, naturalisés.

⁹ Voir *supra*.

nouveau délégué par intérim du CAI à Marseille remplace Léon Josselme, des instructions claires lui sont fournies : « le délégué du CAI à Marseille devra mensuellement adresser à Paris pour le 20 du mois, un court rapport sur l'activité *des indigènes noirs et jaunes* et sur celles de leurs associations locales¹⁰ ».

Il faut donc s'attacher les services d'informateurs ayant un véritable capital d'autochtonie, dont le phénotype, les codes et le parcours social sont reconnus comme appartenant au monde impérialisé¹¹. Dans ses réflexions sur la structuration d'un service de renseignement politique dans les milieux malgaches de métropole, Léon Josselme, alors délégué du Contrôle général des troupes indochinoises à Marseille, estime qu'il faut être prêt à mettre le prix pour une telle collaboration :

Pour ce service, il importe, afin d'avoir la possibilité de se déplacer et d'agir rapidement et au mieux des intérêts en cause, de disposer de fonds secrets suffisants à charge de justifications. Il est à prévoir des frais indispensables pour créer une atmosphère de confiance autour des agents indigènes qui devront, d'ailleurs, présenter toutes les garanties morales.¹²

La mention explicite du rôle des informateurs dans la documentation laissée par le CAI – en particulier dans les correspondances avec d'autres services de renseignement ou avec la hiérarchie politique – est rare. En 1925, dans un rapport d'enquête préalable à la réorganisation du CAI d'une trentaine de feuillets, Gaston Budin ne mentionne qu'en deux lignes leur rôle, mais n'en dissimule pas l'importance : « Le CAI a donc besoin d'utiliser tous les noyaux d'informations susceptibles de rendre sa documentation aussi complète que possible : il lui faut – disons le mot – des indicateurs qui s'ignorent mutuellement et dont on recoupe par comparaison le témoignage¹³ ».

Cette pénétration d'organisations militantes par plusieurs indicateurs simultanément est une réalité. Olivier Sagna a déjà relevé cette organisation de la surveillance, prenant pour exemple la visite domiciliaire de l'agent Paul ou Coco (*alias* de Pierre Kodo Koussoul) dans l'appartement de Thomas Ramananjato (*alias* l'agent Joe)¹⁴.

¹⁰ ANOM, FM 1SLOTFOM/7, Personnel de Sûreté, Brocheton, Note pour monsieur Brocheton, octobre 1928. Sur les contours et la catégorisation des personnes surveillées, voir *supra*.

¹¹ Voir *supra*, introduction de la troisième partie.

¹² *Ibid.*

¹³ ANOM, FM, 1SLOTFOM/4, Mission Budin, 1925.

¹⁴ Olivier Sagna, « Des pionniers méconnus de l'indépendance », *op. cit.* p. 153.

1.2 Les routines des agents du CAI

Au quotidien, le travail des agents du CAI est, après la phase d'apprentissage, relativement standardisé, tout en variant en fonction des caractéristiques sociales de l'informateur. Est-il alphabétisé ? Parle-t-il bien français ? Sera-t-il suffisamment adaptable pour évoluer en toute discrétion dans des organisations politiques souvent méfiantes ?

Le travail de l'informateur se divise sommairement en deux séquences : premièrement la socialisation dans les milieux surveillés, et deuxièmement la transmission des données produites au CAI. En revanche, l'achèvement de cette co-production de l'information, son usage et sa circulation n'appartiennent plus à l'informateur.

La première étape est laissée à la quasi-discrétion de l'informateur, qui ne reçoit – si l'on en croit le vide documentaire – pas ou peu d'indications précises sur la méthode à suivre, et aucun conseil pratique. S'il est bien entendu que le CAI a pour but de produire du renseignement concernant des ennemis de la nation impériale, révolutionnaires déclarés ou présumés, les informateurs ne sont pas aiguillés sur la nature précise des données à produire. Ce flou est plein de sens : orienter le regard de l'informateur à la recherche de certains phénomènes serait éventuellement le détourner d'autres. La menace anti-française est considérée comme extensive, pouvant se manifester dans un panel varié d'activités et de discours.

Les socialisations militantes des informateurs peuvent être ou non antérieures à leur rencontre avec le service. Le premier cas – celui d'un militant poussé à devenir informateur du CAI – est, par exemple, celui de Đặng Dinh Tho qui, lorsqu'il commence à renseigner le service, a déjà le parcours d'un militant chevronné, formé à l'école Staline. Sa socialisation militante est dans son cas très intense, et le CAI n'a plus qu'à s'assurer de la coopération du militant et de sa fiabilité, sans avoir à lui expliquer les tenants et les aboutissants de la vie politique. Ce genre de profil est particulièrement désiré par le CAI dans la mesure où l'individu, bien connu de ses camarades, n'a *a priori* que peu de raisons d'être suspecté de renseigner les autorités et d'être retourné.

Le second cas de figure – celui du recrutement d'un potentiel indicateur qui n'a pas d'expérience des milieux anti-impérialistes – est celui de l'agent Rousseau. La mise en relation avec ce milieu n'est alors pas sans poser problème. Lorsque Trương Văn Nhu est approché pour devenir l'agent Rousseau, le recruteur du CAI insiste sur la nécessité de pousser cet étudiant hors de Paris, « où il serait impossible d'entrer de but en blanc en relation avec des compatriotes

que l'on a évité de fréquenter¹⁵ » auparavant. L'étape suivante est d'adhérer aux organisations plus ou moins vaguement ciblées par le service sur place. Dans le cas de l'agent Rousseau, le chef du CAI lui indique seulement de prendre prétexte « du rejet de la bourse sollicitée pour entrer dans les rangs de l'opposition¹⁶ » des étudiants.

Ce premier contact noué, il est alors nécessaire de susciter la confiance des militants, quelle que soit leur organisation. Cela passe non seulement par la fréquentation des réunions et l'investissement dans les activités politiques (manifestations, meetings, diffusion de tracts, conférences, etc.), mais aussi par la participation à des moments de convivialité plus informels. Si ces moments de socialisation plus intimes sont souvent mentionnés dans des rapports d'informateurs, la démarche de les investir spécifiquement dans l'objectif qui est le leur est aussi assumée. Ainsi, en août 1929, alors que l'agent Vincent commence ses activités pour le CAI, l'un de ses premiers rapports fait allusion à une telle stratégie : « Samedi 20 avril je suis allé dîner. Vincent tente de lier amitié avec des membres du PAI, et assister à leurs réunions¹⁷ ».

Plus généralement, une proportion importante de rapports d'information prend place dans le décor des cafés et restaurants des originaires de l'empire. Organisation politique et sociabilité amicale se mêlent étroitement. C'est ainsi que les cafés et restaurants dits indigènes et leur rapport à l'organisation politique ont déjà nourri une historiographie foisonnante¹⁸. Les sociabilités de comptoir sont toutefois souvent des parenthèses d'études plus vastes, et leurs réseaux sociaux, politiques et géographiques restent à approfondir¹⁹.

Certains des informateurs du CAI passent une bonne partie de leur temps au café. Đặng Dinh Tho y passe même, une époque, toutes ses journées, travaillant au restaurant intercolonial, tenu par son frère Đặng văn Thu, 5, rue Saint-Nicolas, haut lieu de l'anti-impérialisme havrais²⁰. À Paris, les cafés où les militants se retrouvent sont nombreux. Parmi eux, le Café Turquetti, 84, boulevard Saint-Germain, accueille régulièrement, en 1927, les réunions du bureau du PAI et continue, même après la dissolution du parti, à accueillir des réunions de militants

¹⁵ ANOM, FM ISLTFOM/1, dossier 7, Notice individuel, Trương văn Nhu, « entrevue avec Trương văn Nhu ».

¹⁶ *Ibid.*

¹⁷ ANOM, FM, 3SLOTFO/3, Dossier « association des patriotes annamites », Rapport de Vincent, 22 avril 1929.

¹⁸ Voir notamment Erica J. Peters, « Resistance, Rivalries, and Restaurants: Vietnamese Workers in Interwar France », *Journal of Vietnamese Studies*, 2007, vol. 2, n° 1, p. 109-143. Voir également Goebel Michael, *Anti-Imperial Metropolis*, *op. cit.*, p. 70-71 ; et Jennifer A. Boittin, *Colonial Metropolis*, *op. cit.* Sur le contexte non métropolitain, voir Omar Carlier, « Le café maure, lieu de sociabilité et instance politique », in Abderahman Bouchène, Jean-Pierre Peyroulou, Ounassa Siari-Tengour, Sylvie Thénault (dir.), *Histoire de l'Algérie à la période coloniale*, Paris, La Découverte, 2014, p. 412-412.

¹⁹ Voir notamment la critique qu'Emmanuel Blanchard formule à l'encontre du travail de Michael Goebel, qui visait précisément à combler ce vide historiographique : Blanchard Emmanuel, « Ville-monde et histoire globale : Paris, 1919-1939 », *Métropolitiques*, 2018.

²⁰ Ce restaurant est évoqué dans plusieurs travaux. Voir par exemple John Barzman, Eric Saunier, *Migrants dans une ville portuaire*, *op. cit.*, p. 54-55 ; Claude Malon, *Le Havre colonial de 1880 à 1960*, *op. cit.*, p. 365-436.

vietnamiens. L'animation politique de ce café, qui accueille des conférences de communistes, mais aussi de socialistes ou d'Indochinois favorables au colonialisme, est propice à des accrochages entre militants et indicateurs présumés, policiers avérés ou militants d'extrême droite²¹. L'agent Thomas est un habitué de différents cafés parisiens également. En 1933, il se réunit parfois, avec ses camarades du comité d'administration du *Vô-Sân*, au café 25, rue du Commerce près de la station de métro Motte-Picquet-Grenelle²². Ce groupe se retrouve aussi au café d'Harcourt sis boulevard Saint-Michel²³. Non loin, le café de la Petite source, le café Vert et le café de Cluny (à ne pas confondre avec le café du Petit Cluny, 19, boulevard Saint-Michel, tout aussi propice aux réunions politiques), tous trois boulevard Saint-Germain, le café Saint-Sulpice, 2, rue du Vieux Colombier, ou encore le café de la Sorbonne, accueillent régulièrement des réunions de militants indochinois. Le café Hoche, 27, avenue Hoche, est le quartier général de l'Association des cuisiniers²⁴. Le café 17, rue Royer Collard, jouxte un restaurant chinois fréquenté par des ouvriers et étudiants originaires d'Indochine²⁵. Le restaurant coopératif la Famille nouvelle, 1, rue Dante, et son extension, la Goguette, 1, rue Lanneau sont enfin des lieux d'accueil de soirées de débat et d'animation militante²⁶. Les cafés du Quartier latin servent de lieu de rencontres publiques ou plus informelles aux militants, et sont donc les lieux de travail des informateurs.

Au-delà du Quartier latin, le maillage des cafés accueillant des réunions militantes est moins serré, mais aussi moins surveillé par le CAI²⁷. Selon les renseignements du service lui-même, les principaux intéressés ne s'y trompent pas :

[...] ils sont environ une quinzaine d'Annamites qui demeurent à Malakoff, ils se réunissent dans un café sur la place du marché, ils sont bien tranquilles, ils parlent du pays, discutent des événements qu'ils lisent sur les journaux, ils trouvent qu'ils sont bien plus heureux en banlieue que dans Paris ; dans un petit café, on ne sait pas ce qu'ils font, la police ne s'occupe pas d'eux.²⁸

Les cafés sont donc un poste d'observation privilégié et un lieu d'entrée dans le terrain, offrant la possibilité de rencontrer facilement de nouveaux camarades.

²¹ Voir Dominique Foulon, « L'affaire du café Turquetti », *Carnets du Viêt Nam*, n° 36, mars 2013, p. 8-9.

²² ANOM, FM, 5SLOTFOM/24, Entrevue avec Thomas du 11 janvier 1933.

²³ ANOM, FM, 5SLOTFOM/24, Entrevue avec Thomas, 18 février 1933.

²⁴ Erica J. Peters, « Resistance, Rivalries, and Restaurants... », art. cit., p. 117.

²⁵ ANOM, FM, 1SLOTFOM/5, Note de frais du mois de mars, Léon. ; et Erica J. Peters, « Resistance, Rivalries... », art. cit., p. 121.

²⁶ ANOM, FM, 2SLOTFOM/1, Agents anonymes, 22 octobre 1935.

²⁷ Café des Deux Magots, café de la Sorbonne, Place de Passy, porte d'Orléans, café Hoche (27, avenue Hoche), café Lakanal, café place Denfert-Rocheraut, café 1, rue Lanneau, café Le Roulis (109, rue du Faubourg Saint Honoré).

²⁸ ANOM, FM, 2SLOTFOM/8, Rapport de Durant, non daté.

Mais au-delà des moments de partages informels qui se déroulent dans les cafés, les indicateurs rendent essentiellement des comptes quant à leurs observations du travail militant. Le répertoire d'action et d'organisation des révolutionnaires est donc le répertoire professionnel des informateurs du CAI. Réunions hebdomadaires, meetings extraordinaires, manifestations et rassemblements, assemblées générales d'organisations, coulisses des publications militantes, sont autant de rendez-vous qui rythment la vie des militants et qui constituent des marronniers de la surveillance politique.

1.3 Relation de patronage et travail contraint

S'intéresser au quotidien des agents de renseignements d'un service comme le CAI met au jour le fait que les informateurs sont des travailleurs bien solitaires. Ils n'ont pour ainsi dire pas de collègue, au sens où ils ne peuvent, par définition, pas entretenir de relation confraternelle, échanger avec un tiers partageant des expériences quotidiennes comparables. Les seuls échanges professionnels permis par ce travail sont les échanges ponctuels, parfois impersonnels, avec l'officier traitant. Or dans cette relation entre le recruteur et l'agent, se construit une partie de la structure du service autant qu'un des aspects de la misère de position de l'agent. Pour étudier cette relation, il convient de l'inscrire dans l'histoire des dominations personnelles en situation impériale²⁹, mais aussi dans l'histoire des mondes du travail de la période³⁰.

Pour ce dernier domaine historiographique, Gérard Noiriel proposait en 1988 de réactualiser la catégorie analytique de « patronage³¹ », entendue comme relation de domination. Selon lui, à la différence d'un « paternalisme³² » relevant davantage de la catégorie d'usage voire du jugement polémique, le terme de patronage renvoie à une relation de domination généralement acceptée, considérée comme légitime voire naturelle – ces deux qualificatifs étant entendus comme des jugements de fait et non de valeurs. Si des contestations de cette relation de domination existent, elles sont isolées, n'accédant pas « au stade de l'expression politique³³ ». Enfin, le patronage ne se réfère pas tant à un corpus juridique pour structurer le

²⁹ Sur la période antérieure, voir John Donoghue, Evelyn P. Jennings, *Building the Atlantic Empires: Unfree Labor and Imperial States in the Political Economy of Capitalism, 1500-1914*, Leiden, Brill, 2015.

³⁰ Gérard Noiriel, « Du "patronage" au "paternalisme" : la restructuration des formes de domination de la main-d'œuvre ouvrière dans l'industrie métallurgique française », *Le Mouvement social*, 1988, n° 144, p. 17-35.

³¹ *Ibid.*

³² *Ibid.*

³³ *Ibid.*

travail qu'à une liaison interpersonnelle faisant largement appel à l'implicite. En conséquence, pour reprendre les conclusions que Julien Gros avance à propos de certaines petites ou moyennes entreprises contemporaines, « de manière plus visible qu'ailleurs, les normes de genre ou l'appartenance migratoire, culturelle ou religieuse sont en jeu dans la définition des conditions de travail et des statuts d'emploi, et l'informalité des relations peut parfois y accentuer des fragmentations du salariat subalterne³⁴ ». Le concept de patronage est utilisé dans le champ de l'histoire du renseignement impérial : à la suite de Colin Newbury, Martin Thomas en use pour décrire la position des informateurs des services de renseignement politique en Afrique du Nord³⁵. M'inspirant de l'approche de Gérard Noiriel, je considère la relation des agents du CAI avec leur recruteur comme une relation de patronage, fondée sur la reconnaissance d'une autorité établie et dans l'immédiat, dont la position semble légitime. Cette relation, échappant au cadre légal, est par définition précaire et secrète, et peu propice à des contestations organisées, exprimées et médiatisées. Cette relation de patronage peut en particulier se déduire d'une observation attentive de trois moments clefs du quotidien d'un agent du CAI : le recrutement, le compte rendu, et la rémunération.

1.3.1 L'établissement de la relation interpersonnelle entre l'agent et l'officier traitant

Le recrutement des agents du CAI n'obéit à aucun texte normatif. Nulle part, dans les cinquante-deux mètres linéaires du fonds SLOTFOM, des cadres légaux ou à tout le moins règlementaires n'indiquent quels indicateurs recruter ni comment. Seul le registre (très partiel) des comptes et des liquidités tirées des fonds secrets suggère la rétribution des informateurs, et quelques correspondances insistent sur la nécessité pour le service de se lier durablement à des sources indigènes. Le moment de recrutement, s'il répond à des configurations sociales différentes, relève de l'acceptation d'une relation que je qualifie de patronage.

À cet égard, le récit déjà évoqué de l'enrôlement de l'agent Thomas par son recruteur, René Veyrenc, est éloquent, puisque ce dernier affirme l'avoir connu au Tonkin comme son employé avant de le rencontrer par hasard à Paris³⁶. Une relation semblait donc déjà exister entre l'officier traitant et son futur informateur. Cette relation, d'ancien patron français à ancien

³⁴ Julien Gros, « Relations d'emploi et domination personnalisée », *Genèses*, novembre 2016, n° 105, n° 4, p. 97-119.

³⁵ Colin Newbury, *Patrons, Clients, and Empire: Chieftaincy and Over-Rule in Asia, Africa, and the Pacific*, Oxford, Oxford University Press, 2003, p. 257-258 ; Martin Thomas, *Empires of Intelligence*, *op. cit.*, p. 3.

³⁶ ANOM, FM, 2SLOTFOM/22, « Rapport au sujet de l'agent Thomas et de son départ pour Le Havre » (non daté, non signé, vers 1931).

ouvrier indigène, s'était donc, par le passé, constituée dans des structures inégalitaires. Une connaissance mutuelle, une catégorisation rapide (il la qualifie d'« ancien ouvrier indigène³⁷ »), ainsi que la domination (« à mon service³⁸ ») caractérisent cette rencontre. Si le récit de ces retrouvailles peut être mis en doute – la rencontre fortuite des deux personnes environ sept ans après leur dernier échange, à l'autre bout du monde, ayant de quoi surprendre – elle n'est pas impossible. Paris, loin d'être une province parmi d'autres, est au cœur des réseaux et des structures de la domination impériale³⁹. Au sein de cette capitale impériale, le café dans lequel a lieu la rencontre peut également avoir un ancrage impérial particulier (être tenu par un ancien colon, ou même un ancien Tonkinois connu de René Veyrenc, attirer particulièrement les originaires de l'Empire, proposer des produits impériaux, etc.). Par ailleurs, si la date précise de la venue de Đặng Dinh Tho en métropole reste difficile à établir, il avance lors de sa « confession⁴⁰ » au CAI en 1930 avoir débarqué au Havre en 1924, sûrement en septembre.

Une fois Đặng Dinh Tho et le français en contact, ils entament la discussion, se donnent des nouvelles et se racontent les six dernières années passées. Le recruteur relate donc la relation de Đặng Dinh Tho avec Yvonne Moinard, et la réaction de rejet qu'elle suscite chez son frère, qui menace de le faire exclure du parti s'il la poursuit. Cette complicité tend à réactiver l'ancienne relation de patronage entretenue par le futur agent et son ancien patron. Si la véracité du récit de René Veyrenc n'est pas vérifiable, cette narration met en scène une hiérarchie ancienne et établie dans la colonie, qu'il serait naturel de reconduire en métropole.

En toile de fond de cette relation interpersonnelle de patronage, le rapport entre dans le cadre d'une structure de sujétion du travail en situation coloniale⁴¹. Celle-ci est caractérisée par

³⁷ *Ibid.*

³⁸ *Ibid.*

³⁹ Contre la proposition théorique de Dipesh Chakrabarty, *Provincializing Europe: postcolonial thought and historical difference*, Princeton, Princeton University Press, 2000 (Dipesh Chakrabarty, *Provincialiser l'Europe : la pensée postcoloniale et la différence historique*, Paris, Amsterdam, 2009 pour la traduction française). La thèse relativisant la place de la métropole dans les structures impériales a notamment influencé, de façon plus ou moins explicite, les renouvellements historiographiques de la dernière quinzaine d'année parfois catégorisée comme « histoire transnationale ». Pour un ouvrage fondateur, voir Thomas R. Metcalf, *Imperial Connections, op. cit.* Pour une application plus récente – qui témoigne de la vivacité éditoriale que conservent ces options épistémologiques –, voir Kris Alexanderson, *Subversive seas: anti-colonial networks across the twentieth-century Dutch empire*, Cambridge, Cambridge University Press, 2019. Notons que cette proposition historique semble particulièrement foisonnante concernant l'histoire impériale néerlandaise, et dans une moindre mesure britannique.

⁴⁰ ANOM, FM, 3SLOTFOM/44, « Déclarations faites par Đặng Dinh Tho du 20 au 26 septembre 1930 ».

⁴¹ S'il n'est pas le lieu ici de proposer un paysage complet de l'historiographie du travail en situation coloniale tant ce domaine historiographique recoupe des situations variées, plusieurs références sont incontournables, tant par la richesse des cas qui y sont évoqués que par la variété des approches proposées : Ferruccio Ricciardi, « Travail indigène / travail colonial » in Marie-Christine Bureau, Antonella Corsani, Olivier Giraud, Frédéric Rey (dir.), *Les zones grises des relations de travail et d'emploi*, Paris/Buenos Aires, Teseo, 2019 ; Philippe Auvergnon, Katia Barragan, Dominique Blonz-Colombo, Marc Bon-inchi, Jean-Pierre Le Crom (dir.), *Histoire du droit du travail dans les colonies françaises (1848-1960)*, [Rapport de recherche] Mission de recherche Droit et Justice,

des rapports sociaux de domination raciale qui ne sont pas sans influencer les rapports de production⁴². L'histoire du travail en situation coloniale montre ainsi que si l'esclavage (entendu comme pratique encadrée par la loi et impliquant non seulement un travail juridiquement reconnu comme servile, mais une différenciation statutaire de la personne non libre) est marginal dans l'empire français de l'entre-deux-guerres, la Première Guerre mondiale a soulevé des situations de travail forcé, dénoncées à l'époque par, entre autres, l'Organisation internationale du travail et la SDN⁴³. Les conditions de travail dans l'empire sont aussi dénoncées par des organisations non gouvernementales comme le Bureau international de défense des indigènes⁴⁴. Le contexte dans lequel s'établit la relation de travail au sein du CAI entre le service et l'informateur est celui de la domination voire de la contrainte⁴⁵.

Ce contexte impérial se double d'un contexte métropolitain dans lequel le travail est lui aussi, quoique différemment, traversé par la domination⁴⁶. Le CAI n'échappe pas à ce contexte, et ses informateurs non plus : employés dans la navigation, l'industrie et la domesticité, principaux secteurs économiques recourant à la main-d'œuvre impériale, les originaires de l'empire en métropole ont expérimenté des relations de travail propices à l'arbitraire de l'employeur et à l'insécurité salariale. Les deux premiers secteurs recourent à des journaliers voire au travail informel, tandis que le dernier est structuré par un patronage colonialiste.

Prenant place dans ces différents éléments de contexte, le travail d'informateur au service du CAI fait partie des situations de travail les plus précaires et les plus contraintes. Précaire, non seulement parce qu'aucun document normatif ne cadre les embauches au service, mais aussi parce qu'aucun contrat de travail n'est jamais signé entre l'informateur et son service. Aucune protection ni aucun droit salarial et de maigres possibilités de se projeter à moyen terme sont donc impliqués par ce travail.

2017 ; Alessandro Stanziani (dir.), *Le travail contraint en Asie et en Europe (XVII^e – XX^e siècles)*, Paris, Maison des Sciences de l'Homme, 2010.

⁴² Pour une approche historique, voir Tyler Stovall, « Colour-blind France? Colonial Workers During the First World War », *Race & Class*, 1993, vol. 35, n° 2, p. 35-55 ; Laure Pitti, « Catégorisations ethniques au travail. Un instrument de gestion différenciée de la main-d'œuvre », *Histoire & mesure*, 2005, vol. XX, n° 3, p. 69-101 ; Laurent Dornel, « L'appel à la main-d'œuvre étrangère et coloniale pendant la Grande Guerre... », *art. cit.*, et « Les usages du racialisme... », *art. cit.*

⁴³ Suzanne Miers, « Le nouveau visage de l'esclavage au XX^e siècle », *Cahiers d'études africaines*, 2005, n° 179-180, n° 3, p. 667-688.

⁴⁴ Emmanuelle Sibeud, « Entre les empires : acteurs et pratiques de la protection des indigènes en Afrique, 1900-1930 », Habilitation à diriger des recherches, Université Paris 1 Panthéon – Sorbonne, 2014.

⁴⁵ Souligner cette structure du travail ne suppose évidemment pas que *tout* travailleur impérialisé serait dominé : il existe même nécessairement des espaces échappant aux mailles du filet, des lieux de (micro)résistances.

⁴⁶ Voir par exemple Claude Didry, *L'institution du travail : droit et salariat dans l'histoire*, Paris, La Dispute, 2016.

L'information politique est, pour les informateurs, un travail tellement déterminé par des circonstances externes qu'il échappe à un arbitrage réflexif supposant la relative stabilité (économique, administrative) nécessaire à un choix libre. Or dans l'entrée au service du CAI, l'ampleur de la détermination externe est si considérable que dans un certain nombre de recrutements, elle se résume à du chantage. Đặng Dinh Tho est acculé, emprisonné et sans le sou ; Trương Văn Nhu sur le point de devoir rentrer à la Colonie, les vivres coupés ; Thomas Ramananjato et Nguyễn Văn Toàn ont besoin d'une naturalisation rapide pour rester en métropole. Autant de situations de précarité en tous genres, propices à espérer trouver dans la relation de patronage une forme de protection.

1.3.2 Comptes rendus, rétributions et sanctions

En plus de la fréquentation des militants, la production de l'information politique suppose un retour de l'informateur au fonctionnaire du CAI. Ceci se fait généralement, là encore, lors de conversations plus ou moins discrètes dans des cafés de centres-villes, ou lors de rapports écrits. Ces moments laissent également voir une relation de patronage liant l'informateur et son recruteur. Cette méthode est établie dès les débuts du SR du CGTI, fin 1919. À cette époque, l'adjudant Jean Trần Quang Lâm, *alias* Jean, rencontre son officier traitant, Paul Arnoux, deux soirs par semaine, le plus souvent dans un même café – que Jean surnomme ainsi le « café d'habitude⁴⁷ ». Éventuellement, ces cafés peuvent être modifiés ou confirmés par téléphone ou par courrier si un imprévu l'impose. Jean Trần Quang Lâm peut ainsi croiser Paul Arnoux sur le parvis de l'Opéra de Paris. Ce genre de rendez-vous n'est pas sans poser quelques problèmes : les cafés sont bruyants et l'on peut s'y faire repérer. L'agent Jean indique ainsi qu'il « oublie tout quand il y a du potin⁴⁸ » et qu'il préférerait se rendre à l'appartement de son officier traitant.

Canal de communication d'urgence, le téléphone aussi a ses limites : Lâm se plaint par exemple qu'il « y a tant de numéros chez vous qu'[il se] perd [...]»⁴⁹. De fait, la routine des rendez-vous pour rendre compte à l'officier traitant peut-être perturbée par des variables externes et non maîtrisables. Par exemple, alors que Paul Arnoux lui a demandé de vérifier des adresses à Paris, l'agent Jean ne peut exécuter la consigne car son supérieur à l'hôpital d'instruction militaire du Val-de-Grâce lui a infligé, ainsi qu'à tous les autres interprètes, huit jours sans permissions pour être sortis sans autorisation⁵⁰.

⁴⁷ ANOM, FM, 2SLOTFO/6, 17 novembre 1919.

⁴⁸ ANOM, FM, 2SLOTFO/6, 15 décembre 1919.

⁴⁹ ANOM, FM, 2SLOTFO/6, 8 décembre 1919.

⁵⁰ ANOM, FM, 2SLOTFO/6, 15 décembre 1919.

Plusieurs rapports d'activité laissent apparaître des entretiens avec l'agent Thomas avec son patron. L'informateur rend des comptes réguliers au service, et pourtant la pertinence de son emploi est remise en cause à plusieurs reprises. En octobre 1931, Thomas disparaît avec une liasse de mille francs qui lui avait été confiée par son officier traitant, Jacques Debord. Cette somme devait lui permettre de partir en mission dans le sud de la France. Interrogé par le service, l'informateur dit s'être fait doubler par sa compagne. Alors que Thomas lui a confié 900 francs pour qu'elle achète les billets de train Yvonne Moinard se volatilise⁵¹. Le fonctionnaire du CAI continue pourtant de défendre son informateur :

Mis en demeure de restituer la somme de mille francs [... Thomas] fera tout son possible pour se procurer des documents communistes importants ou des renseignements de valeur qu'il me remettra. En tout état de cause il promet de continuer à servir loyalement s'il conserve notre confiance. Dans le cas contraire, il se constitue prisonnier et accepte de rembourser la somme par une contrainte par corps. Si « Thomas » a eu l'imprudence de confier cet argent à Melle Moinard, son attitude et l'exactitude des faits qu'il rapporte semblent prouver sa bonne foi. Il n'en a pas moins été fortement admonesté pour la maladresse qu'il a commise.⁵²

Face à une remise en cause de la qualité de son agent, le recruteur le défend bec et ongles. Malgré une faute lourde, Đặng Dinh Tho se voit protégé par ce recruteur qui veut exploiter tout le potentiel de ce cadre communiste. Ce lien de travail basé sur la confiance réciproque et la domination serait insuffisant pour renvoyer au patronage sans la mention particulière de la « contrainte sur le corps⁵³ ». Abolie en matière civile en 1867, la contrainte sur le corps consiste en l'asservissement d'un individu incapable de payer ses dettes, pour une durée jugée réparatrice des sommes perdues.

Quelques mois plus tard, le cadre du CAI commence à douter et s'impatienter face à cet agent qu'il peine à contrôler :

J'ai reçu votre lettre du 9 janvier sauf les feuilles dont vous parlez dans cette lettre. J'ai reçu également ce matin quelques tracts et une brochure en quôc-ngu qui n'ont pas d'intérêt pour moi parce que j'en possède déjà plusieurs exemplaires depuis plusieurs mois. Je vous ai écrit le 8 janvier dernier au Havre pour vous dire de revenir de suite à Paris. Vous ne m'avez pas répondu à cette lettre. Vous êtes parti le 2 janvier pour 3 ou 4 jours seulement et le 16 janvier vous n'êtes pas encore de retour. Plusieurs faits ont eu lieu au Havre depuis que vous y êtes présent et vous ne me les avez pas signalés alors que vous ne pouvez pas les ignorer. Je vous engage à revenir à Paris d'urgence, sinon je ne vous considérerai plus comme un ami.⁵⁴

⁵¹ ANOM, FM, 2SLOTFO/7, Paris, le 5 octobre 1931.

⁵² ANOM, FM, 2SLOTFO/7, Compte rendu au sujet de l'incident « Thomas », 7 octobre 1931 (non signé).

⁵³ *Ibid.*

⁵⁴ ANOM, FM, 2SLOTFO/7, 16 janvier 1932.

En plus de cette menace de licenciement, le recruteur interdit à son indic la fréquentation d'un certain hôtel lors de son retour dans la capitale, et refuse d'envoyer sa solde en poste restante au Havre comme cela avait été fait par le passé.

Aucun document normatif ne réglant la relation entre le service et l'agent, la rémunération de ce dernier lui est le plus souvent versée en liquide, selon des modalités ne reposant que sur un accord moral et oral entre les deux parties. La rémunération prend ainsi place dans un système de rétributions et de sanctions et est utilisée comme un moyen d'évaluation du travail de l'indicateur.

En décembre 1930, lorsque Nguyễn Van Ton, nouvel agent potentiellement prometteur, est recruté à Paris sous le pseudonyme d'Étienne, puis envoyé au Havre pour y surveiller les militants indochinois, on lui promet 200 francs par mois et on lui fait « miroiter une augmentation pour le jour où il vous [à la Sûreté locale] apportera des renseignements sérieux⁵⁵ ». Mais début mai, considérant que le nouvel agent ne donne pas satisfaction et que les informations qu'il fournit n'apportent rien au CAI, celui-ci met fin à la brève carrière de Nguyễn Van Ton, coupant ainsi la charge mensuelle qu'il représente pour le service. Plus tard Rousseau se trouve dans la même situation⁵⁶.

Si les échanges matériels sont une des composantes d'une relation asymétrique, les agents ne sont pas passifs et peuvent se construire une certaine marge de négociation. Après la rupture de sa première collaboration avec le CAI, Thomas est ainsi à nouveau approché par le service qui organise deux missions spéciales au Havre pour le convaincre de revenir à Paris et se réassurer de ses services. Đặng Dinh Tho se montre tout d'abord froid et avance que malgré ses précédents services, l'institution « avait manqué aux promesses d'ordre pécuniaire qui lui avaient été faites⁵⁷ ». Il explique de plus qu'il ne souhaite surtout plus collaborer avec la Sûreté locale dont la pression l'avait poussé à mettre fin à sa collaboration. Jacques Debord promet, pour le convaincre de reprendre du service, que « la Police et la Sûreté locales ne seraient pas mises au courant et ne serviraient pas d'intermédiaires⁵⁸ ». Le salaire de ce travail est fixé à 1000 francs mensuels (rigoureusement le même montant que sa précédente rétribution, ou que celle de l'agent Rousseau, quelques mois plus tard) ainsi que la promesse de primes s'il fournit des informations et documents capitaux, mais aussi le fait que la police et la Sûreté ne seront pas mises au courant de ses fonctions. Đặng Dinh Tho obtient du CAI une véritable marge de

⁵⁵ ANOM, FM, 2SLOTFO/9, 5 janvier 1931.

⁵⁶ Voir *infra*.

⁵⁷ ANOM, FM, 2SLOTFO/9, 5 janvier 1931.

⁵⁸ *Ibid.*

manœuvre dans ses missions. La hauteur de cette rémunération montre l'estime que l'officier traitant porte à la position prestigieuse occupée par Đặng Dinh Tho dans les milieux révolutionnaires havrais. Son capital militant, s'il est mis au service de la surveillance coloniale, permettrait une bonne connaissance de ces milieux, estime Jacques Debord, et l'agent a une connaissance réflexive de ce capital. Dans le cadre de cette nouvelle relation de patronage, il est certes contraint et dominé, mais n'est pas pour autant dépourvu de stratégie et de possibilité d'avancer ses intérêts au cours de la négociation.

La relation entre l'informateur et le recruteur se confirme comme un lien de patronage, qui certes n'exclut pas une relative marge de manœuvre de l'informateur. Il n'existe pas de règle écrite déterminant ce qu'il est ou non possible de faire et quelles sanctions correspondent à quels manquements. Le CAI peut donc entretenir une zone de négociation avec l'indicateur et dispose de moyens de pression (retenue de solde) si les informations fournies sont jugées trop peu fiables.

1.3.3 Travail, famille, parti : intimité et situations personnelles des employés impérialisés et des indicateurs du CAI

Concernant les travailleurs impérialisés du service, la relation de patronage existe aussi dans une certaine mesure, mais médiée par quelques textes normatifs (arrêtés ministériels de nomination) et des cadres qui entourent les carrières administratives dans lesquels ils s'inscrivent. Les rétributions de ces employés du CAI sont du même ordre de grandeur que celle d'un indicateur régulier comme l'agent Thomas. Il s'agit d'un salaire faible, permettant à un homme seul de vivre, mais qui devient insuffisant dès lors qu'il s'agit de faire vivre une famille⁵⁹. Le cas des employés de Marseille est ainsi emblématique de la précarité économique dans laquelle ils sont maintenus⁶⁰. Parmi eux, la carrière de Trần văn Hy est notable dans le sens où il effectue une carrière complète au CAI, depuis sa participation au CGTI de Marseille jusqu'à sa remobilisation en 1939. Le graphique ci-dessous permet de rendre compte de l'évolution de son salaire, élimination faite de l'année 1920 pendant laquelle il est payé une centaine de francs par mois tout en étant nourri et logé.

⁵⁹ Aucun document consulté ne permet de documenter de potentiels transferts économiques entre les travailleurs impérialisés du CAI en métropole, et leur famille dans les territoires sous domination française.

⁶⁰ Voir les cartons ANOM, FM, 1SLOTFOM/7, dossiers « Marseille 62 », « Marseille 115 », et « Textes fixant la solde et les indemnités pour charge de famille du personnel indigène du bureau de Marseille ».

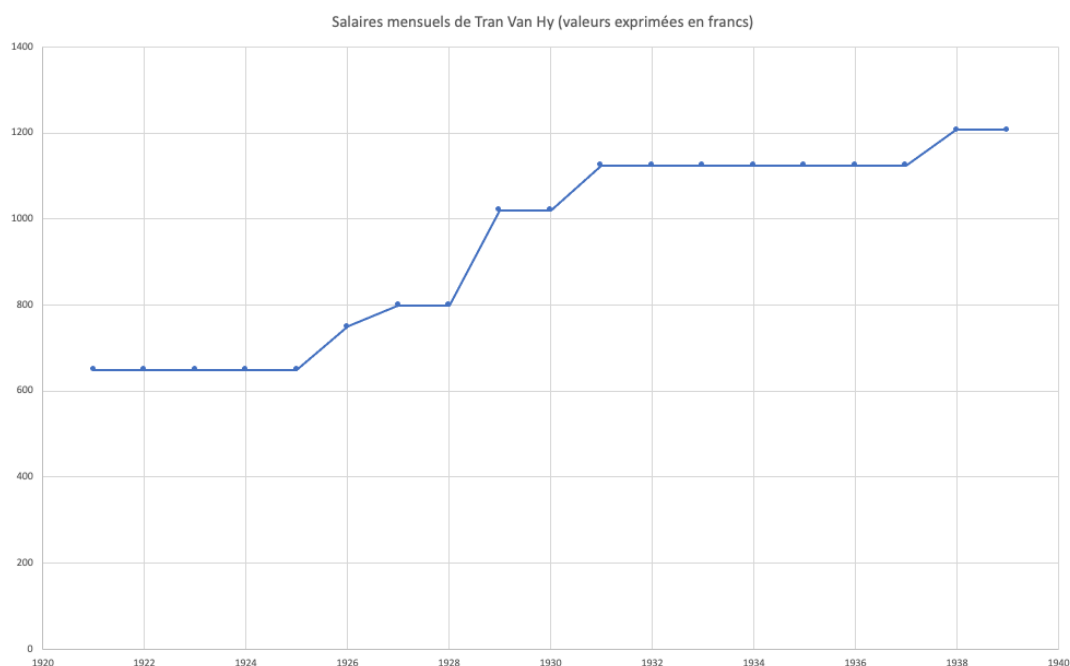


Figure 46 : Évolution des salaires mensuels de Trần vãn Hy⁶¹.

Ce tableau ne fait pas apparaître certains éléments pourtant déterminants. D'une part, Trần vãn Hy se marie à Gabrielle Oddo le 3 juillet 1924. Le couple donne naissance à trois enfants : Cécile le 30 mai 1925, Marthe le 11 janvier 1927, et Raphaël le 3 mars 1935. Une petite indemnité familiale, non prise en compte dans le tableau ci-dessus, est ainsi accordée au père de famille, de l'ordre de 135 francs mensuels jusqu'à la naissance du troisième enfant, date à laquelle elle est portée à 265 francs⁶². D'autre part, l'inflation est conséquente pendant la période, et pas seulement après la crise économique déclenchée le 24 octobre 1929 à Wall Street. Pour ces raisons, l'augmentation du salaire mensuel de Trần vãn Hy d'environ 85 % en dix-sept ans ne correspond pas à une augmentation du salaire réel. La valeur nominale des salaires pendant l'entre-deux-guerres mondiales en France a ainsi lui aussi augmenté⁶³. Ce salaire reste faible en particulier pendant la première moitié des années 1920, alors même que l'inflation est très conséquente⁶⁴.

⁶¹ Établi à partir de ANOM, FM, 1SLOTFOM/7.

⁶² ANOM, FM, 1SLOTFOM/7, dossier « Marseille 62 », Josselme à la direction des Affaires politiques, 6 mars 1935.

⁶³ Alain Leménorel, *1914-1929 : de la guerre à la prospérité*, Paris, La Découverte, 1997, p. 15-29. Par exemple, la valeur nominale des salaires augmente de 26 % pendant le gouvernement de Cartel des gauches (juin 1924-mai 1926) mais l'inflation des billets est de 37 %.

⁶⁴ Voir par exemple Joseph Soavi, « La crise de stabilisation de 1927-1928 en France », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 2003, n° 77, p. 85-93.

Comme le salaire des informateurs réguliers, celui des travailleurs impérialisés plus formellement employés par le CAI est faible, à peine suffisant pour vivre ou faire vivre une famille. Si les besoins matériels font ainsi partie des déterminants poussant des individus à travailler de manière plus ou moins formelle pour le service de renseignements du ministère des Colonies, ces rétributions sont aussi une source d'inquiétude et de perpétuation de leur condition de dominés. L'insuffisance des recours matériels est ainsi à étudier comme l'un des risques du métier d'indicateur ou d'employé impérialisé du CAI. Tendanciellement, les employés sont toutefois davantage enclins à fonder des familles avec enfants que les indicateurs au moment où ceux-ci sont en relation avec le CAI. Les indicateurs sont en effet choisis parmi des hommes plutôt jeunes et mobiles, dont la situation amoureuse, sexuelle ou matrimoniale est peu évoquée.

La relation de patronage suppose des affects de différentes natures. Selon la stratégie de l'officier traitant, la relation interpersonnelle peut aussi bien créer des sentiments de tension voire d'anxiété ou de dépression que des affects joyeux⁶⁵. Ainsi, l'adjudant Lâm (agent Jean) semble entretenir des rapports très cordiaux avec Paul Arnoux. Lorsqu'il doit repartir en Indochine, début 1920, Lâm lui destine un long courrier pour lui « exprimer tous [ses] sentiments de regret et de sympathie⁶⁶ ». Chaleureux, l'informateur se dit « reconnaissant de l'amitié sincère et affectueuse [que Paul Arnoux lui a] prodiguée⁶⁷ », et envisage même de lui rendre visite lorsque lui-même rentrera au Tonkin en avril 1920. Il charge même son supérieur de donner de ses nouvelles à son père.

Les informateurs du CAI évoluent dans un cadre restreint. De leur recrutement à leur intimité, en passant par leurs conditions matérielles d'existence et leurs engagements politiques, de nombreux aspects de leur vie quotidienne répondent aux exigences de leur travail particulier. Leurs routines, les lieux qu'ils fréquentent et les modalités pratiques de leur travail sont ainsi dictés par les demandes et les recommandations de leur officier traitant. Ce cadre évolue lui-même dans le contexte de la domination impériale (et notamment de ses pendants raciaux et juridiques) et des structures du travail.

⁶⁵ Voir dans le chapitre suivant le développement sur le cas de Rousseau.

⁶⁶ ANOM, FM, 2SLOTFOM/6, dossier « agent Jean », lettre de Lâm à Arnoux, 31 janvier 1920.

⁶⁷ *Ibid.*

Si la relation de patronage qui les lie à leur officier traitant est asymétrique, les indicateurs n'en sont pas pour autant dépourvus de stratégie et de capacité à négocier certains aspects de leurs conditions de travail. Conscients de la rareté des capitaux d'autochtonie dont ils disposent, ils peuvent ponctuellement parvenir à des améliorations. Au cœur de ces négociations, pour parvenir à leurs fins, les indicateurs et employés impérialisés du CAI mettent volontiers en avant les risques du métier.

2. Les risques du métier : une position misérable

La mission d'informer est certes un travail qui comporte ses routines. Elle n'en est pas moins un travail à risque, impliquant une grande palette de dangers. En premier lieu, il est nécessaire pour l'informateur d'entretenir au sein même du CAI la conviction de l'utilité des données fournies, la collaboration pouvant prendre fin dès lors que le service juge la qualité ou la quantité de données produites insuffisante.

Ce travail implique un rapport de dualité constante avec les camarades des organisations surveillées. Il s'agit de maintenir des apparences à même de convaincre les compagnons de lutte traquant les mouchards autant que les cadres du CAI se méfiant de collaborateurs qui chercheraient à les tromper. Cette position implique un regard sur soi-même dévalorisant, voire dégradant. La méfiance constante à l'égard de tout le monde et le regard dépréciatif porté sur soi-même conduisent à un chambardement subjectif lourd de conséquences mentales et politiques.

2.1 Face au service : se faire désirer ou se faire renvoyer

L'emploi d'informateur au service du CAI est par définition précaire : la règle, plus ou moins tacite, pour bénéficier des rétributions du service colonial, est de produire des données exploitables par le CAI. Il convient donc pour l'informateur de se faire désirer par un recruteur, et de garder ce désir vif sur le temps long. Pour la plupart des agents du service, la documentation ne permet pas de se rendre compte des enjeux liés au recrutement ou à l'éviction des informateurs. Les feuillets de rapport apparaissent soudainement, et disparaissent tout aussi

brutalement, sans explication. Mais les quelques « anomalies archivistiques⁶⁸ » déjà relevées permettent toutefois d'éclairer, par le détail du parcours de certains agents de premier ordre, les processus que l'on peut supposer être généralement à l'œuvre au sein du CAI.

2.1.1 L'agent Thomas : des capitaux militants indispensables au service

Capable, avec l'appui de son parti, de traverser toute l'Europe clandestinement, familier des tournées militantes en France, Đặng Dinh Tho connaît sur le bout des doigts les mécaniques du militantisme communiste international, ses réunions, ses stratégies, ses manœuvres⁶⁹. Le militant a également reçu une formation militaire en Russie et s'avère capable d'utiliser des armes à feu⁷⁰. Malgré une relative précarité, il est fort de capitaux militants et d'une expérience formatrice. En ce sens, Đặng Dinh Tho peut aisément entrer dans un rapport de négociation avec ses employeurs particuliers. Ces caractéristiques font de ce militant un profil très désirable pour le CAI qui cherche précisément, au tournant des décennies 1920 et 1930, à obtenir davantage d'informations à propos des circulations transnationales des révolutionnaires, de leur formation politique en orient, et de leur entraînement militaire, afin de parer toute éventualité d'un coup d'État révolutionnaire. Conscient de ces enjeux, Đặng Dinh Tho réussit sans encombre son entretien d'embauche dans lequel il met en avant ces caractéristiques rares.

Son passage par l'Université communiste des travailleurs d'Orient – dite « école Staline⁷¹ » – est notamment marqué par l'entraînement militaire. Si la connaissance de cette université reste à approfondir, les premières études sur le sujet peuvent partiellement en documenter le programme. Ayant pu étudier les objectifs et rapports d'activités de l'année 1933, Irina Ivanovna Filatova souligne que les sciences militaires représentaient 120 des 1 500 heures de formation, autant que les cours de léninisme, dont le fond pouvait aussi toucher à la stratégie militaire. Le cursus généralement délivré, d'une durée de vingt mois, comprenait seize

⁶⁸ Voir *supra*.

⁶⁹ Au sujet du parcours et du recrutement par le CAI de ce cadre du Komintern qui vit entre Paris et le Havre, voir *supra*.

⁷⁰ ANOM, FM, 3SLOTFOM/44, « Déclarations faites par Đặng Dinh Tho du 20 au 26 septembre 1930 ».

⁷¹ Il n'existe pas à proprement parler de monographie portant sur cet objet, pourtant fréquemment évoqué dans les ouvrages portant sur l'histoire de l'anti-impérialisme (et) du Komintern. Pour un panorama de ce champ, voir Vincent Bollenot, « Surveiller les mobilisations, se mobiliser sous surveillance... », art. cit., et Oleksa Drachewych, Ian McKay, *Left Transnationalism: The Communist International and the National, Colonial, and Racial Questions*, Montreal, McGill-Queen's University Press, 2020, (4 volumes). Au-delà de ce champ, plus spécifiquement et exclusivement sur l'école Staline, voir Woodford McClellan, « Africans and Black Americans in the Comintern Schools, 1925-1934 », *The International Journal of African Historical Studies*, 1993, vol. 26, n° 2, p. 371-390 ; Filatova Irina, « Indoctrination or Scholarship? Education of Africans at the Communist University of the Toilers of the East in the Soviet Union, 1923-1937 », *Paedagogica Historica*, 1999, vol. 35, p. 41-66 ; Rossen Djagalov, « The Communist University for Toilers of the East (KUTV) », *Global South Studies: A Collective Publication with The Global South*, 2020.

mois de cours, dont une partie de ces seize mois consacrés à s'investir dans des usines russes pour en connaître le monde ouvrier, et une partie en classe, parmi lesquelles les fameuses 120 heures de sciences militaires. Puis, lors des quatre derniers mois, six semaines sont consacrées à un séjour en camp militaire, et dix semaines d'excursions, sûrement en partie consacrées à l'apprentissage militaire. Le cours de sciences militaires, pouvant aborder des questions d'espionnage, n'est toutefois pas destiné à tous les étudiants de ladite université, quoique les critères de sélection semblent encore flous⁷².

Lors de la confession de Đặng Dinh Tho, en septembre 1930, il est probable que son interlocuteur du CAI ne soit alors pas encore très bien renseigné de la réalité de l'université malgré quelques autres « confessions⁷³ » faites en France ou en Indochine. Pour les organismes de surveillance, le savoir sur l'Université communiste des travailleurs d'Orient est en cours de constitution, et les discours de Đặng Dinh Tho doivent y contribuer. C'est notamment pour cela que Geoffroy du Coudret insiste sur « l'importance de l'affaire qui me fait désirer vivement les explications de Đặng Dinh Tho, particulièrement bien placé pour renseigner s'il le veut bien⁷⁴ ».

Lors de sa confession, le militant en vient à détailler de façon très loquace sa maîtrise des armes de combat et sa formation militaire. Đặng Dinh Tho semble même mettre en avant ses compétences sur ce sujet particulièrement sensible qui pourrait prêter à davantage de discrétion⁷⁵ :

La pratique militaire s'acquiert au cours de manœuvres effectuées pendant la période des vacances, en été à Oudelnaïa [?⁷⁶], région accidentée et très boisée qui se trouve à 3 ou 4 heures de chemin de fer de Moscou (2). Pour ces manœuvres, qui durent un mois, les élèves sont groupés par nationalité. Munis de l'équipement complet pour l'entrée en campagne, ils mettent en pratique l'étude de l'année, font des tranchées, des travaux d'art, construisent des ponts et simulent des combats à l'aide de cartouches à blanc.

Le groupe indochinois se fait particulièrement remarquer par son ardeur au combat et sa discipline. Je n'ai assisté aux manœuvres qu'une seule fois, à

⁷² Filatova Irina, « Indoctrination or Scholarship? », art. cit., p. 6-14. Parmi ces critères de sélection, le niveau général d'instruction semble déterminant.

⁷³ ANOM, FM, 3SLOTFOM/44. Voir en particulier la « Note de la direction de la Sûreté générale indochinoise concernant les Annamites ayant fait un séjour à Moscou » du 17 février 1931 qui, plusieurs mois après l'entretien avec Đặng Dinh Tho mais en se fondant principalement sur les déclarations de Ngo Van Tam à la Sûreté générale indochinoise de Saïgon en mars 1930, propose une synthèse assez complète des connaissances des différents services de renseignement coloniaux sur ce sujet.

⁷⁴ ANOM, FM, 1SLOTFOM/10, Mission Debord, Geoffroy du Coudret au commissaire special du Havre, 18 septembre 1930.

⁷⁵ Deux versions de ce rapport existent. Le premier est manuscrit, écrit par Jacques Debord, raturé, corrigé (ANOM, FM, 3SLOTFOM/44). Le second est dactylographié (ANOM, FM, 1SLOTFOM/10). Le rapport est intitulé « Déclarations faites par Đặng Dinh Tho du 20 au 26 septembre 1930 ».

⁷⁶ Illisible, probablement « Удельная ».

l'expiration de ma première année d'études. C'est moi qui commandais mes compatriotes, au nombre d'une centaine.

On fait aussi des tirs effectifs deux fois par semaine, au pistolet, au revolver, au fusil russe, à la mitrailleuse et au canon de 75 français.⁷⁷

Le militant ayant mis en avant ses compétences militaires, voire sa position de meneur, il n'en devient que plus précieux aux yeux du CAI. Il confirme et intensifie la certitude de l'existence d'une menace imminente pour la République impériale, et certifie en être l'un des protagonistes de premier plan. Dès lors que ces informations, relativement vagues (notamment en ce qui concerne la géographie), sont données au CAI, Đặng Dinh Tho a la certitude de pouvoir travailler pour le service de renseignements.

Ceci n'est toutefois pas un brevet définitif donné à l'agent : il doit s'investir dans la production de données et livrer pour cela des informations que le CAI jugera dignes d'intérêt. Un an plus tard, le 29 octobre 1931, l'agent Thomas est ainsi perquisitionné : la chambre qu'il occupe à l'Hôtel Métropole du Havre est fouillée de fond en comble par des agents de la Sûreté locale. Les documents communistes que l'informateur gardait chez lui sont saisis, mais aussi l'ensemble de sa correspondance avec son officier traitant, alors René Veyrenc. Après 48 heures de garde à vue, Đặng Dinh Tho va « se cacher au n° 5 de la rue Saint-Nicolas⁷⁸ ». Prenant connaissance des questionnaires que Đặng Dinh Tho remplit et renvoie au CAI régulièrement ainsi que des sommes qu'il reçoit pour ce travail, ces agents de police s'indignent : « on ne saurait manquer de constater à ce propos et sur le vu des réponses au questionnaire ci-dessus que les libéralités de M. Veyrenc sont excessives et qu'il n'en a pas pour son argent⁷⁹ ». Face à ces insinuations, l'officier traitant du CAI mis en cause contre-attaque dans un long rapport par lequel il entend justifier de façon détaillée les émoluments de son informateur⁸⁰. Après avoir mentionné toutes les dénonciations de cet agent et les nombreuses arrestations qu'elles ont permises, Veyrenc conclut que « Après vérification, ces renseignements ont été reconnus comme rigoureusement exacts et d'une valeur incontestable⁸¹ », et rappelle les capitaux de Đặng Dinh Tho :

« Thomas » vit dans les milieux communistes depuis bientôt sept ans, il a séjourné de 1927 à 1930 à Moscou, où il était élève à l'institut communiste des travailleurs orientaux ; ancien navigateur, frère de l'agitateur bien connu Đặng Văn

⁷⁷ ANOM, FM, 1SLOTFOM/10, Déclarations faites par Đặng Dinh Tho du 20 au 26 septembre 1930.

⁷⁸ ANOM, FM, 15SLOTFOM/16, entrevue de l'agent « Thomas », du 3 novembre 1931.

⁷⁹ ANF, 19940440/34, Paris, le 10 novembre 1931.

⁸⁰ ANOM, FM, 2SLOTFOM/22 « Rapport au sujet de l'agent Thomas et de son départ au Havre » (non daté, non signé).

⁸¹ *Ibid.*

Thu, en contact permanent avec presque tous les communistes notoires, il est particulièrement bien placé pour nous renseigner.⁸²

Enfin, Veyrenc souligne le multi-positionnement militant de Đặng Dinh Tho qui fait de lui un agent si précieux à ses yeux :

Il nous a documenté sur différentes associations satellites du PC, notamment la Ligue anti-impérialiste et contre l'oppression coloniale, le Secours rouge international, le Secours ouvrier international et sur l'activité de la CGTU. Il nous a donné quelques détails très intéressants sur le Vème congrès de l'ISR de Moscou et sur le VIIIème Congrès du SOI de Berlin, chaque fois qu'il l'a pu. « Thomas » a communiqué des photographies d'agitateurs notoires, des tracts, des brochures, et journaux clandestins en « quốc ngữ » édités par le PC indochinois. Il a dénoncé des membres agissants du Club International des Marins et les navigateurs qui jouent un rôle prépondérant dans la liaison effectuée entre le PC français et le PC Indochinois. Toujours pendant qu'il était domicilié à Paris « Thomas » a renseigné le Service sur la formation des comités de lutte de Paris, du Havre et de Bordeaux. Il a enfin donné d'utiles indications sur la composition et l'identité des membres de la Section coloniale du Comité central du Parti communiste.⁸³

C'est donc une bonne dizaine d'organisations communistes qui sont épiées par le service grâce à cet agent précieux pour le CAI. Mais la pression, le risque de ne plus être utile au service et d'en être éloigné sont pourtant bien structurants de cette activité, comme l'illustre la mise en cause de l'agent par la Sûreté générale et sa mise sur la sellette deux fois en un an (octobre 1930, octobre 1931).

2.1.2 L'agent Rousseau : une compétence sans cesse remise en cause

Le recrutement d'un nouvel informateur est conçu par les cadres du CAI comme un investissement en temps et en argent. Les ressources humaines et économiques du service n'étant pas extensibles, il convient de multiplier les protocoles pour limiter les risques de pertes. Le recruteur doit donc contrôler la qualité du travail de l'agent afin de ne pas avoir à répondre d'un mauvais placement ni de compromettre la réputation du service auprès des bailleurs de fonds (notamment le Gouvernement général de l'Indochine).

Les sources documentant l'activité de l'agent Rousseau témoignent ainsi de régulières mises à l'épreuve, notamment à partir du moment où Marcel Geoffroy du Coudret commence à douter des qualités d'informateurs de Trương văn Nhu⁸⁴. Si tous les courriers du CAI à destination de l'informateur ne figurent pas dans les cartons d'archives, ceux du jeune homme

⁸² *Ibid.*

⁸³ *Ibid.*

⁸⁴ ANOM, FM, 1SLOTFOM/7 ; 2SLOTFOM/9 ; 15SLOTFOM/122/3961. Au sujet du parcours et du recrutement par le CAI de cet étudiant envoyé à Toulouse pour informer le service, voir *supra*.

permettent d'une part de percevoir la relation de travail normale entre l'informateur et l'officier traitant, et d'autre part de deviner l'insatisfaction et les tests du service. L'instabilité de la rémunération est en particulier un bon indicateur de l'évolution de cette relation.

Ainsi, après une phase de rodage de l'agent à la rentrée universitaire 1930, l'agent Rousseau semble, en décembre 1930, avoir trouvé sa place à la périphérie du CAI. Sollicitant une avance sur rémunération à la fin du mois de novembre 1930, l'agent argumente ainsi :

Je vous assure que je n'ai rien reçu de ma famille jusqu'ici et ceci est de nature à m'inquiéter beaucoup. Heureusement que j'ai une confiance énorme en vous, ce qui m'a aidé à supporter « stoïquement » ces derniers jours qui me sont durs. Notre travail, monsieur, incarne une collaboration franco-annamite et j'espère que vous jouez le « fair play » avec moi en tenant entièrement vos promesses. De mon côté je ferai tout mon devoir comme vous pourrez le juger par la suite.⁸⁵

Recevant effectivement cette avance, le jeune homme envoie ses remerciements quelques jours plus tard :

Je vous remercie beaucoup de m'avoir envoyé la commande plus tôt que je l'espérais car je l'ai reçue le vendredi soir même. Ce geste augmente encore ma confiance et m'enlève les dernières hésitations. Je vais pouvoir travailler dans le double but convenu.⁸⁶

La relation de travail – justifiée tant par le besoin matériel que par les considérations politiques – est alors normalisée, comme l'indiquent ces échanges monétaires et la confiance dont ils sont investis.

A Contrario, au mois de juin 1931, ce rapport à l'argent se fait plus instable. Les envois d'argent à l'indicateur deviennent irréguliers, et ce dernier est obligé, à plusieurs reprises, de solliciter ces envois afin de percevoir son dû :

Je suis très inquiet de n'avoir pas encore reçu ma mensualité de juin. C'est aujourd'hui la 3^e fois que je suis venu à la poste et toujours rien. Vous concevez alors toute l'inquiétude que j'ai ressentie car vous savez que je suis sans ressources ici. Que ferai-je donc pour faire face à mes besoins actuels ? Est-ce tout simplement un retard de votre part ? Je vous prie de m'écrire immédiatement à ce sujet pour me tirer de mauvaises appréhensions [...].⁸⁷

Le 12 septembre suivant, Rousseau sollicite 600 francs du CAI, hors du cadre de la rémunération habituelle, afin de s'acheter des vêtements pour l'hiver⁸⁸. Le 8 octobre, il s'adresse à nouveau au CAI, expliquant son inactivité pendant l'été par deux arguments : d'une

⁸⁵ ANOM, FM, 2SLOTFO/9, Truong văn Nhu à Geoffroy du Coudret, le 24 novembre 1930.

⁸⁶ ANOM, FM, 2SLOTFO/9, Truong văn Nhu à Geoffroy du Coudret, le 2 décembre 1930.

⁸⁷ ANOM, FM, 2SLOTFO/9, Truong văn Nhu à Geoffroy du Coudret, le 2 juillet 1931.

⁸⁸ ANOM, FM, 2SLOTFO/9, Truong văn Nhu à Geoffroy du Coudret, le 12 septembre 1931.

part, il accuse l'officier traitant d'« oublie[r] qu'il est convenu [... qu'il...] prenne [d]es vacances comme tout le monde⁸⁹ » ; d'autre part, avance qu'« aucune activité politique ne se manifeste ici [... et que les militants toulousains] n'ont manifesté que leur goût enragé pour le tennis durant les vacances⁹⁰ ».

Rue Oudinot, une telle réponse de l'informateur affaiblit encore la confiance qui pouvait demeurer en lui. En effet, selon Geoffroy du Coudret, « la période des vacances scolaires n'a arrêté en rien l'activité des Indochinois de Toulouse. C'est ainsi que j'ai appris, par la voie de la presse que le Tonkinois Do Dinh Thien avait été arrêté, le 7 octobre 1931, pour propagande révolutionnaire communiste dans les milieux militaires indigènes⁹¹ ». Fréquentant l'école d'agronomie de Toulouse depuis 1927, Đỗ Đình Thiệu a rejoint le Parti communiste français et lutte aux côtés de Nguyễn Văn Tạo ou Phan Tư Nghĩa. Il est arrêté début octobre 1931 par la Sûreté – qui ne s'en entretient à aucun moment avec le CAI, preuve du peu de coordination entre services – après avoir imprimé des brochures révolutionnaires destinées à l'Indochine et aux militaires indochinois de France. Condamné à quatre mois de prison, il est expulsé vers le Tonkin⁹².

Le fait qu'une information si importante ait pu échapper à l'informateur est anormal, mais le CAI ne s'en débarrasse pas immédiatement, ou du moins pas fermement, laissant le temps à Rousseau d'éventuellement se rattraper. Sans surprise, le mois suivant, celui-ci s'inquiète : « Je suis très surpris de n'avoir pas reçu une mensualité d'octobre⁹³ ». Dès lors, les capitaux d'autochtonie et l'emprise que le service avait sur le jeune homme semblent insuffisants pour poursuivre cette relation. Le jeune homme n'a pas su faire fructifier ces capitaux en se pliant aux consignes du service, n'a pas su continuer à se faire désirer et entretenir l'idée de son indispensabilité. Ne plus satisfaire le CAI est donc le premier risque du métier, mais il est le moindre : un indicateur risque bien plus grave s'il se fait démasquer par ceux-là mêmes qu'il est censé observer, camarades et compatriotes.

⁸⁹ ANOM, FM, 2SLOTFOM/9, Trương Văn Nhu à Geoffroy du Coudret, le 8 octobre 1931.

⁹⁰ *Ibid.*

⁹¹ ANOM, FM, 2SLOTFOM/9, Geoffroy du Coudret à Trương Văn Nhu, le 14 octobre 1931.

⁹² Ces informations, relayées sur la page Wikipedia (en vietnamien) de Đỗ Đình Thiệu, sont tirées d'un article publié sur le site internet des forces de sécurité publiques du peuple vietnamien : Trần Duy Hiên, « Tấm lòng son của nhà tư sản ái quốc Đỗ Đình Thiệu », 2006. URL : <http://cand.com.vn/Phong-su-tu-lieu/Tam-long-son-cua-nha-tu-san-ai-quoc-Do-Dinh-Thieu-16364/>

⁹³ ANOM, FM, 2SLOTFOM/9, Trương Văn Nhu à Geoffroy du Coudret, le 5 novembre 1931.

2.2 Face aux camarades, face aux compatriotes

L'un des principaux risques du métier d'informateur est de se faire démasquer par les surveillés. Un indicateur repéré n'est plus utile à son officier traitant, et prend le risque de se faire évincer des milieux qu'il surveille voire de subir des représailles. Les engagements révolutionnaires étant en partie clandestins, les militants ont constamment la crainte d'être épiés par la police. Dans les organisations communistes, l'évocation des mouchards et leur recherche sont quotidiennes. La dénonciation et la forte dévalorisation des « vendus » – selon le vocable militant – sont même des procédés par lesquels les organisations révolutionnaires entendent se protéger de l'observation extérieure.

2.2.1 Dénonciation publique et représailles : le répertoire d'action militant face aux mouchards

L'un des risques du métier d'indicateur est de se faire dévoiler par ses camarades. Le vaste répertoire des stratégies d'évitements déployées par les militants pour échapper au regard du CAI a déjà été évoqué⁹⁴. Il s'agit ici d'observer ces stratégies du point de vue des informateurs et de voir dans quelle mesure elles représentent un risque pour eux. Parmi ces stratégies, la plus courante est l'exclusion des organisations de tout suspect de collaboration avec les services de renseignement. Toutefois, nombre de documents mentionnent des représailles physiques comme des passages à tabac, voire des menaces de mort pouvant aboutir à un passage à l'acte.

Dans les sources produites par les informateurs du CAI, la dénonciation de sources policières dans les rangs communistes dans les années 1930 vise non seulement des agents du renseignement, mais aussi toute dissidence politique, nationaliste ou, surtout, trotskyste. Ce terme ne désigne alors pas nécessairement des partisans de l'Opposition de gauche, dont les militants, en URSS, ont été purgés du PCUS depuis 1927. L'assimilation des trotskystes à des mouchards est si récurrente à partir du tournant des années 1920-1930 qu'il est impossible d'en relever tous les exemples⁹⁵ :

Mai réplique d'une façon curieuse : il dit que ce n'est pas cette raison que les communistes marchent avec les policiers. Il y a parmi les révolutionnaires des faux

⁹⁴ Voir *supra*.

⁹⁵ Sur cette question, voir en particulier Michel Dreyfus, « De la naissance du PC à la Seconde Guerre mondiale » dans *PCF, Crises et dissidences de 1920 à nos jours*, Bruxelles, Complexe, 1989, p. 15-92.

agitateurs, et on les exclut dès lors qu'on les a démasqués. Il n'y a aucune raison pour que les « reconnus » permettent à Tân, à An et à Giu de marcher avec eux. « Vous êtes des mouchards démasqués, ne tâchez plus de tromper les gens ». [...] Mai rappelle Amsterdam et autres et démontre clairement comment les trotskystes sont des chiens aux soldes du Gouvernement. « C'est aussi le gouvernement qui vous a envoyé ici ce soir encore. »⁹⁶

L'exclusion sur des bases politiques peut se faire, et les véritables trotskystes en font les frais. Mais une cabale contre un concurrent ou un opposant à l'échelle locale peut plus aisément se mener en diffusant des accusations de complicités policières. Si ces accusations paraissent souvent lancées au hasard ou sur la base de variables politiques, il est probable que les véritables informateurs du CAI aient quelques craintes. Comment agiraient leurs camarades s'ils venaient à découvrir leur corruption ? Régulièrement, leurs rapports se font l'écho des représailles mises en œuvre par les militants contre les sources des services de renseignements :

On dit que pendant ce congrès il y avait un Annamite qui n'est pas communiste, mais un agent provocateur du Gouvernement français. Il a pris la parole et parlait contre le Communisme. Cet Annamite-là avait été chassé du Congrès. On ne l'avait pas battu, on ne l'avait pas tué.⁹⁷

Des passages à tabac d'informateurs apparaissent souvent dans les rapports du CAI. La mention de ces violences sonne comme des rappels des risques physiques impliqués par leur activité. L'agent Durand (*alias* Võ Thanh Long), évoluant dans le Quartier latin, évoque ainsi nombre de bagarres entre Indochinois de la capitale. L'un des motifs de ces rixes est justement la relation avec la police. C'est par exemple le cas de Nguyễn Van Duc, qui reproche à Tran Van Trong d'avoir dénoncé à la police son penchant pour l'opium. Arrêté, Nguyễn Van Duc est passé à tabac au commissariat. Ces violences policières lui laissent d'importantes séquelles, un médecin lui conseillant deux mois de repos⁹⁸. Nguyễn Van Duc va donc s'expliquer avec celui qu'il pense être son mouchard :

Après dîner M. Nguyễn Van Duc, cuisinier demeurant 22, rue Spinoza engage une discussion violente avec M. Tran Van Trong. [...] M. Trong prétend que M. Duc « lui montre le coup » ou bien, qu'il nous prend pour des imbéciles, la police, dit-il, est trop bien renseignée, les inspecteurs savent ce qu'ils font et Trong ajoute que Duc doit s'estimer heureux de ne pas avoir passé les 2 mois de convalescence en prison. Duc très en colère veut se battre avec Trong, mais les camarades interviennent pour les séparer.⁹⁹

⁹⁶ ANOM, FM, 2SLOTFOM/10, 1932.

⁹⁷ *Ibid.*

⁹⁸ ANOM, FM, 2SLOTFOM/2, Rapport de Durand, septembre 1931.

⁹⁹ ANOM, FM, 2SLOTFOM/2, Rapport de Durand, septembre 1931.

L'accord tacite entre le service et l'informateur est que les risques du métier doivent être gérés par l'informateur lui-même, et que le service n'interviendra pas dans ce domaine-là. Lorsque Trương văn Nhu est persuadé par le CAI de devenir l'agent Rousseau, il mesure les risques physiques que cette activité pourrait engendrer, mais « il comprend aisément que tout dépend de lui de ce côté-là¹⁰⁰ » selon l'officier traitant.

2.2.2 Donner des gages aux camarades (I) : l'accès au terrain révolutionnaire

L'enjeu pour un informateur est donc de donner des gages aux autres militants et compatriotes. On l'a vu, il est possible pour un nouvel informateur sans passé militant d'entrer au service du CAI (Joe, Rousseau). Pour cela, il doit donner aux camarades de l'organisation dans laquelle il s'insère des gages de sa bonne foi, prouver ses bonnes intentions révolutionnaires et sa disponibilité pour la lutte. Encore une fois, il s'agit là d'une préoccupation par essence cachée, secrète, qui laisse donc peu de documentation. Évoquer par écrit ses stratégies pour pénétrer une organisation révolutionnaire en tant qu'informateur pourrait en effet être une erreur lourde si de tels documents tombaient entre les mains de camarades. Il faut donc à nouveau compter sur des dispositions documentaires particulières pour faire l'histoire de cette entrée au service du CAI.

Un épisode vécu par l'agent Guillaume est exemplaire du recul de certains informateurs sur les risques liés à leur activité et les protocoles qu'elle implique. Les documents produits par cet agent ne sont ni vraiment extraordinaires, ni complètement standardisés. Une partie se compose de classiques rapports dactylographiés, anonymisés, ou réécrits de façon manuscrite par l'officier traitant¹⁰¹. En revanche, certains rapports datés de l'année 1931 ne se conforment pas à ces standards et sont les brouillons de travail rédigés par Guillaume lui-même¹⁰². S'il ne les signe pas de son nom, il y écrit cependant à la première personne du singulier. Emplissant des petits feuillets d'une écriture assurée, au crayon à papier, il y relate ses faits et gestes dans un style qui alterne entre le compte rendu d'activités et la réflexion personnelle, voire la suggestion de stratagèmes au CAI. Par sa déviation à l'égard des codes professionnels, cette première période de l'agent Guillaume laisse échapper des considérations importantes sur l'immersion dans le milieu révolutionnaire de la capitale et ses problématiques.

¹⁰⁰ ANOM, FM, 1SLOTFOM/7, Entrevue avec Trương văn Nhu, 24 octobre 1930.

¹⁰¹ ANOM, FM, 2SLOTFOM/10, Agent Guillaume, 1932-1933 ; ANOM, FM, 2SLOTFOM/13 ; et ANOM, FM, 2SLOTFOM/20, Agent Guillaume, 1932-1933-1934.

¹⁰² ANOM, FM, 2SLOTFOM/13, Agent Guillaume.

Ces documents laissent à peine filtrer l'identité de Guillaume, dont la déduction repose principalement sur un document manuscrit raturé. Suivant le protocole de production du renseignement, les données produites par Guillaume sur ses feuillets remplis de notes au crayon à papier sont corrigées par l'officier traitant (Adrien Devèze d'une part et Seccaldi d'autre part). Guillaume y écrivant à la première personne, certains passages devraient être réécrits à la troisième pour les rendre anonymes. Paradoxalement, un rapport écrit à la première personne, non signé, ne prête pas au décodage de l'identité de l'auteur.

Le décodage de son identité implique de traquer ces mentions de la première personne du singulier pour voir d'éventuelles corrections du nom faites au stylo par l'officier traitant. Sur les deux mille feuillets environs produits par l'activité de l'agent Guillaume, quelques-uns laissent passer des indices, notamment dans le processus de réécriture des rapports à la troisième personne par l'officier traitant¹⁰³. Premièrement, un rapport du 28 septembre 1930 narrant les premiers pas de Guillaume au PC comprend la phrase suivante : « J'accepte ces conditions¹⁰⁴ ». Raturée, elle est remplacée par l'écriture de l'officier du CAI par les termes « Ng. v. Sang ayant accepté toutes les conditions¹⁰⁵ ». Deuxièmement, un rapport du 3 juillet 1931 commence ainsi : « Nguyễn Văn Nhì me fait connaître ceci¹⁰⁶ ». Cette phrase est ainsi barrée et précisée : « Nguyễn Văn Nhì a déclaré à Nguyễn văn Sang¹⁰⁷ ». Troisièmement, un rapport du 5 juillet 1931 porte la mention « Nguyễn La Chân est venu à Paris. Je l'ai rencontré aujourd'hui¹⁰⁸ », remplacée par « Nguyễn La Chân est arrivé à Paris. Nguyễn văn Sang l'a rencontré aujourd'hui¹⁰⁹ ». Quatrièmement, un compte rendu du 17 avril 1931 barre la phrase « Tao m'a dit que¹¹⁰ » pour la remplacer par « Nguyễn Văn Tao a déclaré à Nguyễn văn Sang que [...]¹¹¹ ». Enfin, une note du 15 novembre 1930 recourt au même procédé : le mot « moi¹¹² » est remplacé par le nom civil de l'agent, « Nguyễn văn Sang¹¹³ ». À mesure de la plongée dans la documentation laissée par cet agent, une identité se confirme.

¹⁰³ Feuillettes contenus dans les trois cartons déjà cités : ANOM, FM, 2SLOTFOFOM/10, Agent Guillaume, 1932-1933 ; ANOM, FM, 2SLOTFOFOM/13 ; et ANOM, FM, 2SLOTFOFOM/20, Agent Guillaume, 1932-1933-1934.

¹⁰⁴ ANOM, FM, 2SLOTFOFOM/13, 28 septembre 1930.

¹⁰⁵ *Ibid.*

¹⁰⁶ ANOM, FM, 2SLOTFOFOM/13, Agent Guillaume, 3 juillet 1931.

¹⁰⁷ *Ibid.*

¹⁰⁸ ANOM, FM, 2SLOTFOFOM/13, Agent Guillaume, 5 juillet 1931. Document reproduit en annexes.

¹⁰⁹ *Ibid.*

¹¹⁰ ANOM, FM, 2SLOTFOFOM/13, Agent Guillaume, 17 avril 1931.

¹¹¹ *Ibid.*

¹¹² ANOM, FM, 2SLOTFOFOM/13, Agent Guillaume, 15 novembre 1930.

¹¹³ *Ibid.*

Nguyễn văn Sang endosse le rôle de l'agent Guillaume en mai 1929, alors qu'il n'a que 23 ans, et se consacre à ses études¹¹⁴. Il écrit alors des rapports très généraux sur des événements publics, montrant que le nouvel agent n'est pas encore inséré dans les milieux militants. Alors que des rapports standardisés existent pour les années 1929 à 1934, les feuillets manuscrits déjà mentionnés documentent ponctuellement l'activité de l'informateur sur de courtes périodes (quelques semaines), mais avec force détails (plusieurs centaines de feuillets). La difficulté de ce corpus réside dans le mélange assez prononcé de ces centaines de feuillets, mélange qui complique l'établissement d'une chronologie et la compréhension du rythme de l'activité de cet agent.

Dans la confusion des centaines de feuillets manuscrits apparaissent les tâtonnements de l'agent pour entrer au Parti communiste, et augmenter la valeur ajoutée des renseignements qu'il contribue à produire pour le CAI. Le 7 août 1930, Guillaume écrit que « M. Seccaldi m'a dit de me précipiter au Parti communiste, par n'importe quel moyen¹¹⁵ ». Son premier réflexe, après avoir purement et simplement envoyé une lettre au député communiste André Berthon, est, sur la suggestion de son officier traitant, de se rapprocher d'un militant indochinois, Bich¹¹⁶. Il l'aborde en plein jardin du Luxembourg, lui demande des conseils de lectures marxistes, et se renseigne sur la possibilité d'adhérer au Parti. Le contact ne prend même pas la peine de lui répondre, sentant peut-être l'odeur du ministère des Colonies flotter autour de Guillaume. Affecté par son échec qui l'empêche de trouver le sommeil, il opte le lendemain pour une nouvelle stratégie : visiter une librairie communiste de la rue Monsieur le Prince¹¹⁷. S'il s'y procure de la lecture, le libraire ne veut pas immédiatement lui dire comment adhérer au PC. L'agent, lui, « ne veu[t] pas insister de peur d'éveiller son soupçon¹¹⁸ ».

À court d'idées, Guillaume se souvient d'une rencontre avec un garçon plongeur du restaurant communiste la Famille nouvelle, dans le Quartier latin¹¹⁹. Il se rend y déjeuner et parvient à entamer la conversation avec le jeune plongeur. Celui-ci lui indique que l'adhésion d'étrangers au PC implique de remplir des conditions particulières dont il n'a pas connaissance.

¹¹⁴ ANOM, FM, 2SLOTFOM/13, Agent Guillaume, 15 mai 1929. Il n'a pas été possible de trouver le dossier de surveillance de Nguyễn văn Sang en série 15SLOTFOM. Un homonyme est bien surveillé (ANOM, FM 15SLOTFOM/55/1352) mais il s'agit d'un jeune homme ayant bénéficié de l'attribution d'une bourse d'étude en France pour la classe de Mathématiques générales au Lycée de Toulouse (voir son dossier d'attribution, ANOM, GGI, 51/466 merci à Sara Legrandjacques de me l'avoir transmis). Deux autres personnes nommées Nguyễn văn Sang ont un dossier individuel de surveillance, quasi vide (ANOM, FM, 15SLOTFOM/79/2291 et ANOM, FM, 15SLOTFOM/275).

¹¹⁵ ANOM, FM, 2SLOTFOM/13, Agent Guillaume, 7 août 1930.

¹¹⁶ ANOM, FM, 2SLOTFOM/13, Agent Guillaume, 12 juillet 1930.

¹¹⁷ ANOM, FM, 2SLOTFOM/13, Agent Guillaume, 8 août 1930.

¹¹⁸ *Ibid.*

¹¹⁹ ANOM, FM, 2SLOTFOM/13, Agent Guillaume, 12 août 1930.

Supposant que Nguyễn văn Sang est étranger, il précise que des précautions doivent être prises pour éviter l'expulsion du nouveau militant par les autorités¹²⁰. Dans l'immédiat, Guillaume fait encore chou blanc : « Il me faut un moyen. Je cherche¹²¹ », écrit-il deux jours plus tard. Frustré, l'agent en vient même à critiquer l'orientation que le service donne à son action. En effet, Guillaume a dans un premier temps été recruté pour informer sur les agissements « des Annamites¹²² », et ne comprend pas pourquoi, soudain, le service lui demande d'intégrer les réseaux communistes :

L'entrée au PC est en question. Je cherche encore un moyen, mais je n'en trouve pas de bon. [...] D'autre part, est-ce que je travaille ici les Annamites, ou est-ce que je me charge du Parti communiste ? Les Annamites et le Parti communistes ne sont pas ni homonymes ni synonymes, remarquons-le. Les Annamites je les connais tous ou presque tous. Je suis bien introduit, je m'approche facilement un ennemi du gouvernement comme un ami ou un serviteur du gouvernement. Mais alors, à quoi bon me précipiter au Parti communiste [...] ?¹²³

Après avoir ainsi insisté sur son capital d'autochtonie, il souligne ensuite le fait qu'entrer au PC lui ferait perdre automatiquement ses entrées dans les milieux nationalistes et trotskystes et que, non encarté, il peut discuter plus librement avec toutes les composantes du militantisme indochinois¹²⁴. Guillaume conclut en faisant part de l'angoisse dans laquelle la consigne du CAI le plonge :

La situation est difficile. Le problème ne peut pas être résolu. Cependant tout ce qui est parlé ci-dessus est ma raison, or je dois seulement exécuter l'ordre du Service et mettre à part ma raison. Ainsi donc je vais à la recherche d'un autre moyen d'entrer au PC.¹²⁵

Malgré ce désarroi, Guillaume poursuit ses efforts, en particulier en se plongeant dans des livres marxistes, dans la presse des Indochinois communistes de la capitale impériale, et rédige courant août une synthèse d'une centaine de pages présentant ce qu'il comprend des groupes militants parisiens, mêlant considérations générales, fiches de renseignements individuelles, notes de lectures et avis personnels¹²⁶.

Quelques jours plus tard pourtant, c'est la hasardeuse conversation avec le plongeur qui porte ses fruits. Il retourne en effet voir l'employé de la Famille nouvelle qui, cette fois, lui

¹²⁰ Guillaume inscrit ainsi dans sa relation des faits : « il me croit étranger, il croit que les Annamites sont étrangers ».

¹²¹ ANOM, FM, 2SLOTFOM/13, 14 août 1930.

¹²² *Ibid.*

¹²³ ANOM, FM, 2SLOTFOM/13, Agent Guillaume, 20 août 1930.

¹²⁴ *Ibid.*

¹²⁵ *Ibid.*

¹²⁶ ANOM, FM, 2SLOTFOM/13, Agent Guillaume, 27 juillet, 6 août, et 18 août 1930.

propose de signaler au PC ses velléités d'adhésion. « Monsieur Seccaldi, je me suis déjà précipité dans l'abîme !¹²⁷ », écrit-il, enthousiaste, à son officier traitant. Un responsable local du PC doit en effet bientôt lui rendre visite pour un entretien, pour lequel l'agent demande des conseils à son contact au CAI. À la fin du mois, en effet, deux communistes indochinois passent chez lui¹²⁸. En plus de son contact avec le plongeur, Nguyễn văn Sang a écrit directement au siège du PC pour demander son adhésion. Les deux visiteurs, que Nguyễn văn Sang connaît par ailleurs, lui signalent que le Parti a entamé de « chercher discrètement¹²⁹ » des « renseignements secrets¹³⁰ » à son sujet pour vérifier sa fiabilité, en particulier car la méfiance contre les éléments considérés comme intellectuels est grande. Cet entretien est un succès, puisque par la suite, Guillaume multiplie les rapports sur son activité politique dans sa cellule. Il produit ainsi environ deux mille feuillets jusqu'au 22 février 1934, date de son dernier rapport.

La pénétration du Parti communiste par Nguyễn văn Sang implique qu'il donne des gages politiques à ses nouveaux camarades. Sa connaissance théorique de la vulgarisation communiste est un prérequis. Nguyễn văn Sang fournit un véritable travail de lectures avant de pouvoir adhérer. Il acquiert ainsi des livres, mais surtout des brochures et des journaux, qu'il lit crayon en main et évoque dans ses rapports. Dans les discussions qu'il rapporte avoir avec des membres du parti auquel il cherche à adhérer, il fait même œuvre de surenchère : « il avait éveillé en moi la doctrine marxiste dont je trouve la vérité maintenant¹³¹ », « Je suis bien décidé [...] d'être communiste. Il n'y a que le communisme qui est vrai¹³² » sont le genre de déclaration commune qu'il avance pour convaincre ses futurs camarades de sa bonne foi.

2.2.3 Donner des gages aux camarades (2) : utiliser la police

Une fois sa crédibilité montrée, le nouvel arrivant dans le milieu militant doit surtout ne pas faire l'objet de doute quant à d'éventuels liens avec la police. La peur du mouchardage est particulièrement importante pendant cette période de fortes tensions. Dans les milieux anti-impérialistes de France métropolitaine, le tournant des années 1930 et 1931 est particulièrement marqué par la contestation de l'exposition coloniale internationale, la campagne contre la

¹²⁷ ANOM, FM, 2SLOTFOM/13, Agent Guillaume, 4 septembre 1930.

¹²⁸ ANOM, FM, 2SLOTFOM/13, Agent Guillaume, 28 septembre 1930.

¹²⁹ ANOM, FM, 2SLOTFOM/20, Agent Guillaume, 22 février 1934.

¹³⁰ *Ibid.*

¹³¹ ANOM, FM, 2SLOTFOM/13, Agent Guillaume, 8 août 1930.

¹³² *Ibid.*

répression après les manifestations de soutien à la mutinerie de Yên Bái, et l'arrestation et l'expulsion de plusieurs militants révolutionnaires originaires de l'empire¹³³.

Dans ce contexte, Guillaume commence à penser qu'il est mal perçu par ses camarades, notamment car, multi-positionné (il milite à la fois dans sa cellule du PCF et dans la Ligue anti-impérialiste, dont les réunions et rendez-vous de mobilisation peuvent se concurrencer), il est perçu comme trop peu assidu. Mais surtout, il craint d'être considéré comme trop épargné par la police.

Le mercredi 22 avril 1931, vers midi, Guillaume envoie une note de quatre pages au CAI, revenant sur des événements récents et tâchant d'en tirer les conséquences. Intitulé « après l'arrestation de dimanche¹³⁴ », ce document fait allusion à une opération policière – digne d'une rafle – tenue à l'issue de la création du comité de lutte contre l'exposition coloniale, le dimanche 19 avril 1931, au café de la Petite source, boulevard Saint-Germain. À la fin de l'assemblée, tous les Indochinois du café sont en effet arrêtés et gardés quatre heures durant au poste de police¹³⁵.

Guillaume relate alors que ses camarades communistes du comité de lutte Cao Van Chanh, Tran Van Si, Nguyễn Van Son, ainsi qu'au moins un autre militant dont le nom n'est pas mentionné ont été « visités¹³⁶ » ou « perquisitionnés » par des policiers. En conséquence, « tous les militants préparent sa chambre et mettent tout ce qui est de communiste ou de séditieux dans la serviette qu'ils gardent dans les bras, laissant la chambre bien propre ». La crainte est en effet que « les 33 annamites arrêtés dimanche dernier ont chacun maintenant un policier derrière soit qui le surveille étroitement ». De ce fait, le comité de lutte n'ose plus prendre d'initiative politique. Pire, « un soupçon règne parmi eux. Les uns soupçonnent les autres de flics, les autres accusent les 3^e de l'imprudence ».

En conséquence, dans un document manuscrit de quatre pages, intitulé « mon vœu¹³⁷ », Guillaume élabore un scénario pour ne pas attirer les soupçons des communistes :

Je voudrais être visité comme eux car, sans savoir exactement s'ils ont été vraiment visités ou non, mais j'ai vu qu'ils se demandent les uns aux autres et à moi aussi si j'ai été visité.

¹³³ Vincent Bollenot, « “Ne visitez pas l'exposition coloniale !”... », art. cit.

¹³⁴ ANOM, FM, 2SLOTFOM/13, Agent Guillaume, 22 avril 1931, « Après l'arrestation de dimanche ».

¹³⁵ Pour plus de détails sur ce comité de lutte et cette réunion, voir Vincent Bollenot, « “Ne visitez pas l'exposition coloniale !” », art. cit., p. 82. Concernant la source principale sur cette arrestation, voir ANOM, FM, 3SLOTFOM/5, dossier 3, « Rapport de Guillaume, le 19 avril 1931 ». Les citations sui

¹³⁶ ANOM, FM, 2SLOTFOM/13, « Rapport de Guillaume, le 22 avril 1931, à midi ». Les citations suivantes sont tirées de ce document.

¹³⁷ ANOM, FM, 2SLOTFOM/13, « Mon vœu », non daté (entre le 19 et le 22 avril).

Ces imbéciles disent que tous les 33 doivent être visités les uns après les autres et seuls les informateurs ne seront pas visités.

C'est pourquoi je voudrais que quelqu'un viendra le plus tôt possible me faire « une visite » en même temps que Nguyễn Văn Tiêng et Hoàng Vinh qui habitent le même hôtel que moi. S'il n'y avait pas ces 2 derniers, je pourrais fabriquer moi seul un faux bruit : je courrais dire aux Annamites que les policiers sont venus visiter ma chambre fouiller mes affaires, m'interroger, me menacer, etc., mais il y a Tiêng et Vinh.

[...] Donc, je voudrais le plus tôt possible être visité par quelqu'un, pour que je vais répandre en harmonie avec les autres, le bruit qu'un policier est venu me visiter aussi. Il y aura Tiêng et Hoàng Vinh qui affirmeront sans doute un bruit à Tao et autres, car ces imbéciles disent que :

Chacun des 33 doit être visité aujourd'hui ou demain, il n'y a que les informateurs qui ne seront pas comme les autres.¹³⁸

Alors que la pression monte encore dans les jours suivants pour débusquer les informateurs à l'origine de la rafle du comité de lutte au café de la Petite source¹³⁹, Guillaume, de plus en plus angoissé, envoie une seconde lettre à son officier traitant le soir même, vers 9 heures¹⁴⁰ :

J'ai envoyé au Service à midi une lettre disant que tout le monde a été visité, je ne sais par qui, mais que les Annamites appellent policiers.

Ce bruit est affirmé par l'Humanité donc coupure ci-incluse¹⁴¹.

Je vois qu'il est nécessaire que je serais visité aussi, car sans quoi les Annamites retourneraient leur soupçon vers moi peut-être. Ce n'est pas bien le mot, c'est un terme malheureux, parce que Tiêng et Vinh qui habitent le même hôtel que moi n'ont pas été visités non plus. C'est plutôt les membres du Comité de lutte qui tous ont été visités.

Mais enfin, je crois que je dois être visité en même temps que Tiêng et Vinh dans la journée de demain jeudi, pour qu'après je répandrai à mon tour que nous, Tiêng, Vinh et moi, nous avons été visités par des bourriques.

D'autre part, je ne serai pas à la maison, par mesure de précaution, et je dirai que j'étais absent pendant que « le policier » est venu chez moi. Car lisez la découpe

¹³⁸ *Ibid.* Notons l'ironie du *Post-Scriptum* de ce document : « Je voudrais qu'on me visite symboliquement et non pas qu'on fouille mes affaires. Il ne faut pas de mauvaise curiosité ».

¹³⁹ Notons que cette réunion n'était pas particulièrement confidentielle, puisqu'annoncée par des centaines de tracts – certes en quốc ngữ, et certes pour beaucoup restés chez Thêng, trop « poltron » pour les distribuer (ANOM, FM, 2SLOTFOM/13, 19 avril 1931).

¹⁴⁰ ANOM, FM, 2SLOTFOM/13, « Rapport de Guillaume, le 22 avril 1931, mercredi soir à 9 heures ».

¹⁴¹ En effet, les 20 et 21 avril, deux articles paraissent dans *l'Humanité* pour relater cette arrestation. Voir « Préface à l'exposition impérialiste de Vincennes, Trente étudiants et ouvriers indochinois révolutionnaires ont été arrêtés hier », *l'Humanité*, 20 avril 1931, p. 1 ; et « Malgré le coup de force policier les ouvriers et étudiants annamites accomplissent leur devoir », 21 avril 1931, p. 2. Ces deux articles de *l'Humanité*, ainsi que le rapport de l'agent Guillaume et son évocation des visites domiciliaires, sont reproduits en annexes.

de l'Humanité voir « le policier » qui vient visiter les militants leur avait offert de faire « indicateurs »¹⁴².

Je crois par conséquent que c'est demain jeudi 23 vers 10 ou 11h la « visite » s'opérera chez moi, chez Tiêng et chez Vinh et pendant toute la matinée je ne serai pas à la maison.¹⁴³

L'objectif de la manœuvre de Guillaume est bientôt atteint. Le 25 ou le 26 avril probablement, il envoie un nouveau document au ton conspirateur à Marcel Geoffroy du Coudret, sobrement intitulé « Un grand pas vers l'abîme rouge¹⁴⁴ » :

Je remercie le Service de la visite qu'il a faite chez moi, pendant mon absence et sur ma demande. Une fois l'histoire racontée par mon hôtelier, j'ai passé une information à l'Humanité. Cette information, 90% insérée, car on l'a corrigée un petit peu, me servira désormais comme un certificat attestant que je suis victime de l'impérialisme français. En second lieu, c'est un pas vers le Comité central, car, à partir d'aujourd'hui, l'Humanité me connaît, et si un jour plus ou moins lointain où Chó Mói n'existera plus, je ferais des informations ou des articles à sa place, si le Service m'en donnerait l'ordre.¹⁴⁵

L'informateur y joint une coupure de publication dénonçant les perquisitions policières contre les militants indochinois du Quartier latin¹⁴⁶. Quelques semaines plus tard, l'agent Guillaume revient sur cet épisode et valorise à nouveau son initiative :

je dis à tout le monde que je suis victime des flics qui ont perquisitionné chez moi l'autre jour et que désormais je ne donne mon adresse à personne qui que ce soit car, disais-je, ce doit être par l'intermédiaire de mes camarades annamites que les flics connaissent mon adresse. J'arrive, par cela, à gagner la confiance des militants qui voient que je suis victime de la répression abusive.¹⁴⁷

Cet épisode de tensions, de manœuvres et de stratégies pour anticiper tout risque d'être démasqué ne peut être généralisé à l'ensemble des informateurs du CAI. Il n'est toutefois pas déraisonnable de faire l'hypothèse que la plongée minutieuse que permettent ces documents dans un moment de fortes tensions politiques et personnelles accentue des dynamiques déjà structurellement à l'œuvre dans le travail des indicateurs au service du CAI. La peur d'être démasqué et l'éventuelle volonté de faire un bon travail sont des constantes du métier

¹⁴² Après vérification dans les numéros parus entre le 19 avril et le 25 avril 1931, cette mention relève soit de l'invention, soit de l'extrapolation de la traque que *l'Humanité* mène en effet contre les indicateurs de police.

¹⁴³ ANOM, FM, 2SLOTFO/13, « Rapport de Guillaume, le 22 avril 1931, mercredi soir à 9 heures ».

¹⁴⁴ ANOM, FM, 2SLOTFO/13, « Un grand pas vers l'abîme rouge », non daté.

¹⁴⁵ *Ibid.*

¹⁴⁶ Malgré des recherches exhaustives dans les numérisations du quotidien communiste disponibles sur Gallica, je n'ai pas pu retrouver l'article en question.

¹⁴⁷ ANOM, FM, 2SLOTFO/13, non daté (mai 1931).

d'indicateur. Guillaume, lui, parvient en partie à négocier ses angoisses en les explicitant et en parvenant à trouver l'accompagnement du service¹⁴⁸.

Les militants dénoncent régulièrement des indicateurs afin de protéger leur organisation des pénétrations policières. La somme de documents produits montre que le succès de cette stratégie est tout relatif. Inversement, des informateurs se mettent au service du CAI dans l'espoir d'avoir une protection à l'égard de l'arbitraire administratif et policier. Là aussi, ce n'est pas une stratégie payante. Pire, l'immersion intense dans les activités des révolutionnaires peut exposer aux violences policières.

2.3 Face à la police

2.3.1 L'exposition aux violences policières (l'agent Guillaume)

Malgré le succès du stratagème de Guillaume face aux perquisitions en série chez les anti-impérialistes, qui pourrait faire croire en une protection policière des informateurs du ministère des Colonies, ce travail n'immunise pas contre les violences policières. Pis, il peut au contraire contribuer à exposer au système d'humiliation et de contrainte policière des individus jusqu'alors peu habitués à les fréquenter et démunis lorsqu'il s'agit de les éviter. L'exposition à la violence des forces du maintien de l'ordre est en effet structurelle, tant la pluralité et la régularité des cas de répression frappent à la lecture des archives du CAI. Plus encore, cette documentation montre une partie de l'étendue du répertoire d'action à l'encontre des communistes et des impérialisés en France métropolitaine à cette époque¹⁴⁹.

Lors de la rafle au café de la Petite source, Nguyễn văn Sang prend conscience que son rôle de mouchard ne le protège pas du système policier : « Je croyais que M. Seccaldi vient aujourd'hui, mais personne du ministère. J'ai été livré entièrement à la merci des flics en uniforme qui arrêtent totalement les 33 assistants¹⁵⁰ ». L'agent Guillaume poursuit son récit, mentionnant son passage par les geôles du commissariat. Son indignation face à l'incapacité du service à protéger l'un de ses hommes montre que Nguyễn văn Sang considère que ses activités

¹⁴⁸ Il s'agit en effet d'une hypothèse très probable, mais pas totalement démontrée non plus : il n'est pas tout à fait exclu que l'agent Guillaume ait été visité lors d'une opération policière sans rapport avec le CAI. La coïncidence serait toutefois forte.

¹⁴⁹ Le choix de se focaliser sur l'exemple de l'agent Guillaume est dictée par la disponibilité des sources. On peut également rappeler ici la prégnance de la présence policière dans les vies des colonisés en métropole. Voir *supra*.

¹⁵⁰ ANOM, FM, 2SLOTFOM/13, 19 avril 1931.

secrètes pour le CAI lui confèrent un statut supérieur à n'importe quel autre compatriote militant. L'expérience policière lui rappelle brutalement la réalité :

Amené misérablement à la poste de police, j'ai été mis en commun avec tous les autres. On m'a fouillé tout, on m'a pris un tract que j'avais réservé au Service. Ce tract, je l'ai plié en tout petit volume, je l'ai jeté par terre dans un coin, un instant après, quand on a tout fouillé, je le ramasse. Un flic en uniforme s'acharne contre moi et me l'arrache de ma main. D'autres flics par d'autres façons m'ont mal traité et j'attends en vain quelqu'un du Service. On m'a enfermé ensuite dans un « violon » : lieu sale, très sale, pendant un quart d'heure.

Enfin, 9h du soir va sonner et je reste encore debout dans la poste ! Je n'ai pas mangé à midi (faute de temps) je reste debout encore et toujours. Voilà les conséquences du travail ! Plus les renseignements sont fournis au Service, plus je sens l'odeur de l'urine du violon. Plus les pneumatiques envoyés, plus les flics me traitent misérablement aux yeux du public !¹⁵¹

Après cette arrestation, l'agent Guillaume devient très inquiet de subir à nouveau, au cours de ses activités politiques, la violence des forces de l'ordre. Il se confie à ce sujet à plusieurs reprises au CAI, verbalisant ces violences comme des risques inhérents à son métier, les arrestations et les coups comme de véritables accidents du travail, qui devraient impliquer une indemnité particulière. La première fois, le 23 avril, il adresse ainsi une longue argumentation au CAI exprimant son point de vue :

Jusqu'ici, le Service n'a pas prévu que, depuis le jour où M. Seccaldi m'a précipité dans l'abîme rouge, j'ai vis-à-vis du Parti des obligations. Il faut aller aux meetings du 1^{er} mai, il faut aller aux manifestations du 1^{er} mai, il faut aller coller les papillons et distribuer les tracts et journaux, et surtout, le 29 prochain, je dois obligatoirement aller à une réunion.

Mais le salaire jusqu'ici ne comprend pas les indemnités des arrestations. Je suis jusqu'ici payé pour les renseignements et n'ai pas des indemnités d'arrestation.

Être arrêté, c'est être humilié publiquement aux yeux du public. C'est être maltraité par des flics, c'est être fouillé, et battu parfois. C'est être détenu pendant un demi-jour, un jour ou plusieurs jours dans un lieu non désirable. C'est là plus que du travail, car un employé qui travaille est assis dans un cabinet confortable, à l'heure réglementaire, mange, boit, fume, et dort après, alors que le malheureux arrêté est debout, ne mange, ne boit ni ne fume.

D'autre part, il y a mille dangers d'aller manifester et au meeting du 1^{er} mai. Les coups de poing et de pied des flics, qui ne battent pas pour s'amuser, mais pour blesser très souvent, et les victimes sont hors d'état de travailler parfois pour longtemps.

Les soldats, les gardes républicains au 1^{er} mai, cherchent eux aussi à faire usage de leurs armes, et s'il arriverait éventuellement un chargement comme toujours à

¹⁵¹ *Ibid.*

Berlin, où il y a des morts et des blessés, on ne sait pas d'avance si l'agent du ministère sera parmi les morts ou les blessés.

Si les dangers ne se verraient seulement le 1^{er} mai, ils seraient peu à dire. Il y a à côté du 1^{er} mai l'Exposition coloniale dont l'inauguration se fera le 6. Mais du 29 avril au 6 mai, des ballons feront déjà flotter les drapeaux rouges au-dessus de Paris et de Vincennes. Des papillons, des tracts, des journaux, des manifestations, et si moi je ne participerai pas plus ou moins à ces tâches, le Parti n'aurait pas besoin de fixer les conditions des nouvelles arrestations qui se succéderont d'ici jusqu'à la fin de l'Exposition coloniale.

Mais je prédis que je serai arrêté encore le 29 avril, le soir, dans une réunion prochaine à la rue Tournefort avec les communistes français, car dans ma cellule tout le monde a l'impression d'être arrêté ce soir-là.¹⁵²

Trois jours plus tard, l'informateur écrit une nouvelle note intitulée « Au sujet des accidents du travail¹⁵³ », et argumente dans le même registre :

[...] aller aux meetings violents comme celui de Grange aux belles l'année dernière où j'avais été battu par des bourriques, aller à des réunions dangereuses comme celle de dimanche dernier où j'avais été arrêté, aller à des manifestations dangereuses comme celle des Champs-Élysées l'année dernière où 99% je risquais d'être féroce­ment attrapé et battu par des flics, arrêté, détenu ou emprisonné sinon bombardé par des avions comme en Indochine.¹⁵⁴

Le principal risque du métier d'informateur identifié par Guillaume est donc la violence policière dirigée contre les militants auxquels il est assimilé. Souligner ce risque lui sert à revendiquer une véritable prime de risque.

2.3.2 Des surveillants surveillés

Cette confrontation à tout le répertoire d'action policier, depuis le contrôle d'identité jusqu'à l'expulsion, en passant par le tabassage voire la torture, apparait ensuite dans nombre de rapports de Guillaume, sans qu'il en ait l'exclusivité. L'évocation de confrontations avec la police est commune, témoignant d'une préoccupation qui est toujours à l'esprit des militants impérialisés. En revanche, les indicateurs évoquent plus rarement le risque qu'ils prennent d'être surveillés par d'autres services de renseignement, supposant que leur collaboration avec le CAI les prémuni de faire eux-mêmes l'objet d'une étroite surveillance.

Mais les indicateurs du CAI n'échappent pas à la surveillance politique, qu'il s'agisse de celle du CAI lui-même, qu'ils contribuent à alimenter, ou celle d'autres services de

¹⁵² ANOM, FM, 2SLOTFOM/13, 23 avril 1931.

¹⁵³ ANOM, FM, 2SLOTFOM/13, 26 avril 1931.

¹⁵⁴ *Ibid.*

renseignements. Les indicateurs impérialisés du service qu'il a été possible d'identifier formellement ont ainsi leur dossier de surveillé dans la sous-série 15SLOTFOM¹⁵⁵.

Bien souvent, ce dossier issu de la surveillance même du CAI peut être recoupé avec des dossiers de surveillance issus de la Sûreté générale conservés dans les fonds préfectoraux des archives départementales, et/ou des dossiers individuels consultables dans le fonds de Moscou des Archives nationales, voire des dossiers de naturalisation. C'est le cas de Nguyễn Van Toan dont un dossier pour la naturalisation est conservé aux Archives nationales¹⁵⁶. C'est aussi celui de Thomas Ramananjato¹⁵⁷. Ce dernier a également un petit dossier dans le fonds de Moscou¹⁵⁸. Đặng Dinh Tho, quant à lui, compte plus de 450 feuillets qui lui sont consacrés en 15SLOTFOM¹⁵⁹. La Sûreté parisienne lui consacre plus de 200 pages conservées dans le fonds de Moscou¹⁶⁰. La Sûreté havraise l'a également repéré, produisant plusieurs dizaines de rapports conservés aux Archives départementales de la Seine-Maritime, à Rouen¹⁶¹. Si les identités civiles d'indicateurs pouvant être fermement démontrées sont rares, il n'en demeure pas moins que tous ont leur dossier de surveillance au CAI.

Au-delà de cette vue d'ensemble, une approche plus qualitative peut permettre de préciser ce que la surveillance peut produire sur le surveillant lui-même. Militant de premier plan, surveillant autant que surveillé, hors de l'ordinaire du fait de l'ampleur de la documentation qui permet de retracer son histoire, le parcours de Đặng Dinh Tho est rythmé par ses relations avec les forces du maintien de l'ordre, police et services de renseignements. En plus de son arrestation par la police à Dunkerque, qui lui vaut d'être approché par le CAI, Đặng Dinh Tho est étroitement surveillé par la Sûreté du Havre. Une note du CAI, probablement rédigée par Jacques Debord à la suite de discussions avec son informateur, avance que Thomas « est fortement travaillé par les communistes français et [...] a été sollicité au Havre pour collaborer avec le service de renseignement de la Sûreté générale¹⁶² ». La consultation des archives de la Sûreté ne permet pas de confirmer cette supposition du CAI, mais montre qu'un même individu,

¹⁵⁵ Voir le tableau du chapitre 1. L'agent Guillaume alimente ainsi le dossier de surveillé de Nguyễn văn Sang ; l'agent Joe celui de Thomas Ramananjato ; l'agent Rousseau donne des informations sur Trương văn Nhu ; l'agent Thomas sur Đặng Dinh Tho ; quant à l'agent François, il contribue à son propre, dossier de surveillance sous le nom de Nguyễn Van Toan.

¹⁵⁶ ANF, BB/11/7202 (dossier n° 4797X20).

¹⁵⁷ ANF, BB/11/7826.

¹⁵⁸ ANF, 19940473/1.

¹⁵⁹ ANOM, FM, 15SLOTFOM/16/320.

¹⁶⁰ ANF, 19940440/34.

¹⁶¹ AD76, 1M/557.

¹⁶² ANOM, FM, 2SLOTFOM/22, non date, non signé.

en position stratégique, peut non seulement faire l'objet de la surveillance de plusieurs institutions, mais aussi être approché pour être recruté par des services concurrents.

Les rapports Đặng Dinh Tho avec la police sont anciens et ont parfois tourné à la confrontation violente. Ces relations s'expliquent en partie par les accusations de trafic de drogue à l'encontre de son frère¹⁶³. En octobre 1927, la Sûreté interpelle un « garçon annamite¹⁶⁴ » d'un bateau à quai en possession de bétel (considéré par les douanes comme de l'opium). Or ce garçon est en possession du journal *Việt Nam* qui lui a été distribué au Havre par un homme répondant au signalement de Đặng văn Thu. Les policiers descendent alors au restaurant de ce dernier qui, s'il avoue distribuer ce journal, refuse aux policiers de les saisir sans un ordre officiel de perquisition. Le ton monte et, selon la version de la police, Đặng văn Thu « porte la main à la poche du revolver de son pantalon¹⁶⁵ », acte de menace qui déclenche la bagarre :

Văn Thu excité cherche à nous frapper en lançant des coups de poing dont certains atteignent l'agent. Nous apercevons à ce moment du sang sur la main droite de ce dernier¹⁶⁶ [...] Nous pouvons alors, après avoir fait conduire tous les Annamites présents au commissariat, procéder en présence de Văn Thu à la visite de son appartement.¹⁶⁷

L'épisode de 1927 et ceux de 1931 mis côte à côte témoignent d'une surveillance constante de la police sur Đặng Dinh Tho et son entourage immédiat, qu'il s'agisse de la période durant laquelle il est un simple suspect de (complicité de) trafic de drogue et d'agitation communiste ou de celle durant laquelle il fournit les renseignements réclamés par le CAI. De

¹⁶³ Voir par exemple AD76, 1M557, commissaire spécial du Havre, 17 juillet 1929 : « Ce militant désirerait rester en possession de cette somme dans l'éventualité d'un achat intéressant de stupéfiants » ; ou encore ANOM, FM, 15SLOTFOM/16, CAI au ministre des Colonies, 25 juillet 1930 : « On le soupçonne, d'autre part, de se livrer au trafic des stupéfiants ; son frère DANG VAN THO est actuellement détenu au Havre pour ce même trafic et il n'est pas impossible que PHAM VAN THO le seconde dans son commerce illicite. »

¹⁶⁴ AD76, 1M557, Le commissaire spécial, 14 octobre 1927.

¹⁶⁵ *Ibid.*

¹⁶⁶ Un second rapport (AD76, 1M557, 14 octobre 1927) sur ces événements évoque « le nommé N'Duc qui tenait le couteau de cuisine à la main et se dirigeait vers le groupe dans une attitude menaçante »

¹⁶⁷ L'interrogatoire de Đặng văn Thu donne une image différente (AD76, 1M557, 15 octobre 1927) : « Je proteste contre l'affirmation de l'agent qui déclare qu'au cours de la discussion avec vous, j'ai porté la main à la poche de mon revolver. Je reconnais bien que l'agent m'a saisi par le poignet et comme il me tordait le bras, j'ai cherché à me dégager, mais je n'ai porté aucun coup de poing ni n'ai exercé aucune violence. Ce n'est pas moi qui ai fait la blessure qu'il porte à la main. J'étais très calme et pas du tout en colère. ». En revanche, le témoignage d'un Indochinois présent lors de l'altercation reconnaît l'emportement de Van Thu (AD76, 1M557, interrogatoire de Lai Van Duc, 15 octobre 1927), de même que le témoignage de sa compagne (« Mon mari est violent et subit un fâcheux ascendant de ses amis politiques ») (AD76, 1M557, interrogatoire de Marie Dufour, 15 octobre 1927). Les conditions de production de ces témoignages (dans le commissariat, à la suite d'une bagarre, peut-être sous la menace voire les coups) ne permettent pas d'établir les faits, qui dans une certaine mesure importent peu pour la présente démonstration, l'exemple emblématique n'ayant pour fonction que de souligner la régularité et l'intensité des rapports de Đặng Dinh Tho et son entourage avec la police.

fait, si le travail pour le CAI ne protège ni de la confrontation policière ni de la surveillance politique, c'est que le service ne souhaite pas révéler ses informateurs à d'autres institutions afin de ne rien révéler de ses sources.

De plus, le CAI entend ne pas décrédibiliser un indicateur par des passe-droits que n'importe quel militant remarquerait. Dans le récit de soi militant, les confrontations avec la police sont un bon moyen de gagner du crédit et leur description contribue à une stratégie de sécurisation déployée par l'informateur. Après sa perquisition d'octobre 1931, Đặng Dinh Tho raconte à Auguste Dumay et André Marty – deux cadres du PCF, et pour le premier de la CGTU dans le secteur maritime – qu'il rencontre alors, la pression policière¹⁶⁸ :

Đặng Dinh Tho répondit qu'il venait d'être dénoncé à la police. Il fit savoir à Dumay qu'une perquisition avait eu lieu chez lui et lui fit constater à plusieurs reprises qu'il était constamment suivi par un agent français de la Sûreté. Il ajouta que pour déjouer la surveillance dont il était l'objet il allait quitter le Havre pour se cacher à Paris. Dès que les inspecteurs de la Sûreté auront perdu ses traces, il essaiera d'accomplir la mission dont il est chargé.¹⁶⁹

Đặng Dinh Tho sort certes du lot des informateurs. Militant plus chevronné, fort d'une expérience peu commune, il est capable d'utiliser la police comme argument et dans une certaine mesure de naviguer au cœur du CAI sans se mettre en danger. Mais l'évocation de cette surveillance politique qui l'entrave, de la même manière que les deux épisodes de perquisitions et les archives à son sujet évoquées précédemment montrent bien que la surveillance politique est un des risques intrinsèques – puisque l'informateur informe au moins sur lui-même – au métier d'informateur. Les agents s'emparent différemment de ce risque. L'agent Thomas navigue avec maîtrise et réflexivité entre les pressions policières et les tensions du Parti. L'agent Guillaume fait preuve de plus d'angoisse : moins expérimenté, il n'arrive à anticiper les risques policiers liés à son activité que tardivement, et son témoignage montre qu'il est davantage affecté par son arrestation que son collègue.

2.4 Face à soi-même : dévalorisation, angoisse et dépression

L'affectation et les sentiments intimes des agents sont difficiles à établir, tant du fait du manque documentaire que des stratégies imprégnant les traces écrites conservées. Pourtant, plusieurs documents attestent que l'informateur peut développer sur son activité une réflexivité

¹⁶⁸ Il s'agit de deux cadres du PCF et, pour Auguste Dumay, de la CGTU dans le secteur des marins.

¹⁶⁹ ANOM, FM, 15SLOTFOM/16, entrevue avec l'agent Thomas du 14 décembre 1931.

douloureuse et dégradante. Les violences du maintien de l'ordre impérial en métropole peuvent d'ailleurs, dans une certaine mesure, contribuer à cette réflexivité. Quelles pensées peuvent ronger Nguyễn văn Sang alors que, le 19 avril 1931, il passe la soirée sans manger, debout dans une cellule qui sent l'urine avec une trentaine de compatriotes et camarades ?

2.4.1 « Le diable m'a soufflé les idées les plus noires et s'il fallait l'écouter
j'aurais commis les actes les plus fâcheux¹⁷⁰ »

Tout militant qui cède aux sirènes du renseignement politique doit faire face aux discours insultant les mouchards, et à une lourde charge symbolique dont il devra, seul, se débrouiller. Seule la conviction de travailler en conformité avec ses convictions idéologiques (le soutien au colonialisme français), ou encore l'expression d'une relative indifférence politique peut faire échapper à des affects négatifs. Le sentiment de trahison (qu'elle soit conçue comme nationale, raciale, politique) fait l'objet d'arbitrages, de négociations intimes que donnent à lire certaines anomalies archivistiques.

Saisir des sentiments aussi intimes et complexes, qui plus est à propos d'une activité aussi secrète que celle de l'information politique, est une gageure. Le corpus des « anomalies archivistiques¹⁷¹ » déjà présenté recèle pourtant les indices du malheur des informateurs. Engrangés par le CAI comme des traces de la fiabilité ou non de l'informateur, les courriers de confidences, les notes évoquant les doutes, les humiliations, peuvent être retrouvés au fil d'une lecture extensive de ces archives. Ces papiers ont plusieurs dimensions et soulignent le rôle paradoxal et misérable de ces informateurs, dominés sans lesquels la domination ne pourrait être. Si de tels documents contiennent les traces – ou les chiffons¹⁷² – des affects et de la réflexivité d'agents contraints, leur conservation témoigne d'une institution qui domine doublement son agent, en tant que sujet de l'empire et en tant qu'agent du CAI.

La source permettant de rentrer le plus finement dans l'intimité de l'un des agents est la fin de la correspondance de Trương văn Nhu avec Geoffroy du Coudret¹⁷³. Dans cet échange, l'agent met véritablement en avant les angoisses qui l'assaillent. Pour partie, ces sentiments pourraient être utilisés afin de faire avancer son point de vue face à son interlocuteur, puisqu'il souhaite éviter que son officier traitant ne le licencie. L'hypothèse retenue ici est que nonobstant

¹⁷⁰ ANOM, FM, 2SLOTFOM/9, courrier de Trương văn Nhu à Geoffroy du Coudret, 16 novembre 1931.

¹⁷¹ Voir *supra*.

¹⁷² Pour paraphraser Walter Benjamin, « Eduard Fuchs, collectionneur et historien », *Œuvres*, tome III, Paris, Gallimard, 2000, p. 170-225.

¹⁷³ ANOM, FM, 2SLOTFOM/9, mois d'octobre et novembre 1931.

un possible usage stratégique des émotions, les affects sont bien réels. La régularité et la progressivité de leur apparition dans les courriers de Rousseau qui prend progressivement conscience du fait qu'il n'obtiendra pas gain de cause montrent des hésitations qui n'ont rien d'artificiel.

Alors, que la relation de Truong văn Nhu avec le service se dégrade, sa peine est telle qu'il annonce envisager de commettre l'irréparable : « Oh, si vous saviez qu'en ces moments, le diable m'a soufflé les idées les plus noires et s'il fallait l'écouter j'aurais commis les actes les plus fâcheux¹⁷⁴ ». Ces idées sombres naissent d'une situation complexe : ne fournissant plus au service d'informations jugées suffisantes, Geoffroy du Coudret a décidé d'interrompre le salaire de l'informateur, le mettant dans l'impossibilité de poursuivre ses études en France. Faut-il « qu'à la moindre de mes fautes, vous m'appliquez la peine la plus extrême qui soit¹⁷⁵ », interroge Rousseau, confiant sa tristesse. Plus tard, il ajoute qu'il « souffre assez durement¹⁷⁶ ». Il va plus loin dans la description de ses tourments, demandant à son contact de ne pas rester « inflexible à [s]a douleur ». Il ajoute, à propos de son précédent courrier : « Vous me donnez votre réponse un peu trop tard, pendant que je suis plongé dans une profonde anxiété causée par l'attente. Oh, je voudrais bien que vous compreniez un peu cette situation-là ». Avant de conclure : « J'attends anxieusement votre réponse à ma présente lettre ».

Déjà en juillet, Rousseau commençait à faire part de son émoi : « Vous concevez alors toute l'inquiétude que j'ai ressentie [...]. Je vous prie de m'écrire immédiatement à ce sujet pour me tirer de mauvaises appréhensions qui sont néfastes [...]. J'espère que vous ne me laisserez pas longtemps dans une attente anxieuse et que, quelle que soit la décision que vous preniez à mon égard, vous voudrez bien me la faire connaître »¹⁷⁷. Il faut dire que l'imposant Geoffroy du Coudret, administrateur français de la génération des parents de Truong văn Nhu (dix-sept ans les séparent) semble impressionner l'informateur, qui entretient avec lui une relation investie d'émotions : « Je vous assure que je n'ai rien reçu de ma famille jusqu'ici et ceci est de nature à m'inquiéter beaucoup. Heureusement que j'ai une confiance énorme en vous¹⁷⁸ », écrit-il ainsi dès novembre 1930.

L'agent Rousseau n'est pas le seul dont la santé mentale pâtit de la nature d'un travail difficile. L'agent Guillaume, très fréquemment, annonce à son officier traitant qu'il ne peut pas se rendre à un rendez-vous, qu'il doit tenir le lit pendant plusieurs jours, voire qu'il est

¹⁷⁴ ANOM, FM, 2SLOTFOM/9, 16 novembre 1931.

¹⁷⁵ ANOM, FM, 2SLOTFOM/9, mois d'octobre et novembre 1931.

¹⁷⁶ ANOM, FM, 2SLOTFOM/9, 16 novembre 1931. Les citations suivantes sont extraites de ce courrier.

¹⁷⁷ ANOM, FM, 2SLOTFOM/9, 2 juillet 1931.

¹⁷⁸ ANOM, FM, 2SLOTFOM/9, 24 novembre 1930.

hospitalisé. Ses troubles relèvent, explique-t-il, de problèmes de digestion, de gripes, de rhumes, de fièvres. Alors que plusieurs de ses rapports manuscrits témoignent de son stress voire de son angoisse à devoir fréquenter des communistes et s'exposer aux policiers, ces maladies à répétition pourraient aussi être les symptômes de la dépression qui le paralyse.

Les indicateurs peuvent avoir un usage stratégique des émotions, et soufflent tour à tour le chaud et le froid pour susciter la bienveillance ou la pitié du CAI. Cette détresse n'en est pas moins crédible, notamment au vu des conditions matérielles et psychologiques d'existence du jeune homme. La tension constante, le double-jeu, la peur d'être démasqué et le sentiment de tromper voire de trahir des proches provoquent à tout le moins un inconfort mental.

2.4.2 « *Malgré les injures et les menaces de mort de nos compatriotes*¹⁷⁹ »

Le travail plus formel des impérialisés pour l'administration coloniale peut lui aussi entraîner des sentiments de honte et de conflit interne. Le CAI emploie en effet des plantons et des secrétaires¹⁸⁰. S'ils ne risquent pas les règlements de compte entre militants et mouchards, ces acteurs n'en sont pas moins identifiés à une administration coloniale de contrôle et de surveillance. Il en résulte, pour eux, des insultes, des menaces, et un sentiment d'humiliation.

Le 27 juillet 1925, Trần văn Hy, Truong Ky, La Phuong et Pham Van Nguyễn, employés indochinois du CAI à Marseille, s'adressent par courrier au Gouverneur général de l'Indochine, afin d'obtenir une augmentation de salaire¹⁸¹. Ayant expliqué leur situation professionnelle – ils disent travailler pour le « Service de renseignements politiques [...] Contrôle général des troupes indochinoises¹⁸² », usant encore de l'ancienne appellation – ces employés se confient sur la manière dont leur métier est généralement perçu et sur la manière dont eux-mêmes négocient avec ces considérations dégradantes :

Les fonctions qui nous sont assignées actuellement sont d'autant plus délicates que nous nous attirons la haine et le dédain de la part de nos compatriotes. Nos compatriotes ne nous ont pas, en effet, ménagé des injures parfois très grossières et des menaces de mort. Nous avons entendu dire qu'ils ont réservé une balle pour chacun de nous.

Les employés poursuivent leur argumentation en insistant sur leur adhésion au patriotisme français et en conférant à ce dernier une valeur supérieure à la solidarité pouvant

¹⁷⁹ ANOM, FM, 1SLOTFOM/7, Trần văn Hy, Truong Ky, La Phuong et Pham Van Nguyễn, au Gouverneur général de l'Indochine, 27 juillet 1925.

¹⁸⁰ Voir *supra*.

¹⁸¹ Voir *supra*.

¹⁸² ANOM, FM, 1SLOTFOM/7, Trần văn Hy, Truong Ky, La Phuong et Pham Van Nguyễn, au Gouverneur général de l'Indochine, 27 juillet 1925. Les citations suivantes sont extraites de ce document.

exister avec ceux qu'ils désignent eux-mêmes comme leurs « compatriotes » : « Malgré les injures et les menaces de mort de nos compatriotes, nous ne nous sommes jamais découragés. Nous assurons toujours, au péril de notre vie, nos services avec dévouement ». Quelques semaines plus tôt, les mêmes employés s'étaient adressés, pour les mêmes raisons et sans obtenir satisfaction, au ministre des Colonies¹⁸³. Dans ce courrier, leur adhésion idéologique à leur mission au CAI était encore plus clairement soulignée :

Nous nous attirons en outre la haine et le dédain de nos compatriotes. Vous n'ignorez pas, monsieur le ministre, que les fonctions qui nous sont assignées sont particulièrement délicates, et nos compatriotes ne nous ont pas ménagé d'injures parfois très grossières et de menaces en toutes sortes. Bien souvent, nos compatriotes nous adressent en pleine face ces reproches pleins d'ironie : « Vous êtes des imbéciles car vous ne savez pas que le gouvernement français abuse de vous puisque vous trahissez vos compatriotes, c'est-à-dire vous servez une cause qui n'est pas la vôtre... etc. ». Nous n'avons jamais fait attention aux injures et aux menaces de nos compatriotes, car nous n'avons qu'un seul désir : servir fidèlement la France. Nous ne nous sommes pas non plus découragés, car nous avons l'espoir que, mal vus par nos compatriotes, nous serons bien vus par les Français en qui nous avons toute confiance.¹⁸⁴

Cette situation est reconnue par des Européens du CAI eux-mêmes. L'officier traitant Harlée produit ainsi un an plus tard, en juillet 1926, un rapport « sur la situation du personnel indigène en service au Bureau du CAI à Marseille¹⁸⁵ ». Après avoir rappelé l'inflation galopante à Marseille, Harlée souligne que « d'autre part il convient de remarquer qu'ils remplissent un service délicat et confidentiel qui leur vaut la malveillance de leurs compatriotes¹⁸⁶ ». Ces tensions avec les « compatriotes¹⁸⁷ » peuvent être en partie résolues par une surenchère de confiance affichée en la France coloniale, aidant la négociation intime de deux appartenances considérées comme contradictoires. Mais ces preuves de fidélité au projet colonial français peuvent toujours être remises en cause, toujours suspectées. Si bien que le travail au service du CAI ne permet pas à l'employé de s'extraire de la condition d'impérialisé de laquelle il entend s'éloigner par une surenchère de patriotisme français. L'indicateur est toujours ramené à ses relations avec ses « compatriotes¹⁸⁸ » et, de l'autre côté, si son travail au service du CAI est connu de ces derniers, il devient honni, considéré comme un traître.

¹⁸³ ANOM, FM, 1SLOTFOM/7, Trần văn Hy, Truong Ky, La Phuong et Pham Van Nguyễn, au ministre des Colonies, 29 juin 1925.

¹⁸⁴ *Ibid.*

¹⁸⁵ ANOM, FM, 1SLOTFOM/7, Rapport de M. Harlée, 10 juillet 1926.

¹⁸⁶ *Ibid.*

¹⁸⁷ *Ibid.*

¹⁸⁸ *Ibid.*

Quelles sont les conséquences psychologiques de la perpétuelle reconduite des catégories de la domination, alors même que la promesse tacite de ce travail ingrat était d'en sortir au moins partiellement les employés impérialisés ? Les sources administratives qui donnent accès à l'intime sont trop rares pour tirer des conclusions générales. Mais certaines trajectoires individuelles prennent une nouvelle signification une fois réinscrites dans ces enjeux. Quelques mois après une entreprise collective de saisine du ministre des Colonies et du Gouverneur général de l'Indochine par les employés indochinois du bureau de CAI de Marseille afin d'obtenir des augmentations salariales, deux de ces quatre personnes démissionnent. Le 19 avril 1926, Léon Josselme écrit au directeur des Affaires politiques du ministère des Colonies, Gaston Joseph, pour lui rappeler que ses « collaborateurs font, à juste titre, remarquer qu'ils se sont attirés, par leurs services en France, la haine de leurs compatriotes¹⁸⁹ », et que la décision du Gouverneur général de l'Indochine, Alexandre Varenne, de ne pas procéder à une augmentation salariale est nocive : « cet indigène [Truong Ky] a cessé de donner entière satisfaction dès qu'il a désespéré d'arriver à une amélioration tangible de sa situation, malgré ses longues années de collaboration¹⁹⁰ ». À l'été, constatant qu'il ne peut pas faire vivre à Marseille sa famille de son emploi au CAI, il en vient à démissionner¹⁹¹. Entre-temps, de même, La Phuong, « mécontent de la situation qui lui est faite, vient d'adresser sa démission¹⁹² ». Le facteur matériel semble le plus déterminant dans ces démissions, doublé d'un projet de départ pour l'Indochine pour Truong Ky. Mais, comme les courriers des intéressés de la mi-1925 et de Léon Josselme de mai 1926 le rappellent : l'inconfort psychologique et social issu de la relation aux dits compatriotes qu'impliquent leurs fonctions au CAI, est également une cause de leur éloignement.

Jamais tout à fait Français malgré tous les gages idéologiques et familiaux donnés, plus tout à fait considérés comme des compatriotes par des semblables auxquels ils ne cessent pourtant d'être assimilés, les employés impérialisés du CAI se trouvent parfois dans des positions de tensions qui les mènent à une dévalorisation tous azimuts¹⁹³. En février 1933, toujours à Marseille, un conflit oppose un des employés indochinois, Ha Duy Thuc, au chef du

¹⁸⁹ *Ibid.*

¹⁹⁰ ANOM, FM, 1SLOTFOM/7, Notice individuelle, Truong Ky, Josselme à la direction des Affaires politiques, 3 mai 1926.

¹⁹¹ ANOM, FM, 1SLOTFOM/7, Notice individuelle, Truong Ky, 25 juillet 1926.

¹⁹² ANOM, FM, 1SLOTFOM/7, Notice individuelle, Truong Ky, ministère des Colonies au Gouvernement général de l'Indochine, 7 mai 1926.

¹⁹³ L'ensemble de cette analyse s'inscrit dans le cadre des analyses d'Abdelmalek Sayad, *L'immigration ou les paradoxes de l'altérité. op. cit.*; et *La double absence, op. cit.*

bureau du CAI à Marseille, Henri Fouque¹⁹⁴. L'employé, selon Henri Fouque, entretiendrait des relations très conflictuelles avec ses collègues et mettrait en péril les missions du service. Ha Duy Thuc désirerait donc changer de service, voire quitter la métropole sans pour autant retourner dans son Protectorat d'origine. En effet, « par sa manière d'être à l'égard de ses compatriotes¹⁹⁵ », Ha Duy Thuc est accusé de compromettre les efforts menés par l'antenne marseillaise du CAI pour établir une relation de confiance avec les « milieux annamites, étudiants et navigateurs¹⁹⁶ » de la ville. Henri Fouque explique le comportement de l'employé :

Cela ne saurait surprendre quand on connaît son opinion sur ses compatriotes. Il m'a déclaré que ses compatriotes le « dégoutaient », il s'est d'ailleurs exprimé dans les mêmes termes dans une lettre privée du 28 juillet 1932 dont il m'a donné copie.¹⁹⁷

Dégoût des autres, dépréciation de soi, déstabilisation de ses inscriptions collectives, telles sont les effets, peut-on supposer, d'une « double absence¹⁹⁸ » produite par un travail au service du CAI. Sans véritablement extraire ces employés de la domination impériale, ce travail les prive de certaines formes de solidarités des impérialisés face à la domination.

Difficile pour une analyse historique de percevoir tous les ressorts intimes, toutes les négociations subjectives qu'impliquent ces activités, secrètes ou même plus formelles, au service de l'administration impériale en métropole. Plusieurs sources, certes sortant du commun, témoignent toutefois d'un sentiment répandu d'un trouble dans l'estime de soi ainsi produit. La dépression, l'angoisse, voire les idées suicidaires, peuvent ainsi découler du détricotage de solidarités préexistantes et des appartenances antérieures, du sentiment d'être perdu, isolé, sans issu.

Conclusion : « Notre métier, à nous, est de tromper les gens¹⁹⁹ »

La fonction d'indicateur au service du CAI doit être appréhendée comme un véritable travail informel, cadré par des normes tacites, des valeurs, des routines et des lieux de travail. La relation qui lie l'informateur à son officier du CAI est de l'ordre du patronage, et la

¹⁹⁴ ANOM, FM, 1SLOTFOM/7, Ha Duy Phuc, Henri Fouque au ministre des Colonies, 8 février 1933.

¹⁹⁵ *Ibid.*

¹⁹⁶ *Ibid.*

¹⁹⁷ *Ibid.* La lettre à laquelle il est fait allusion ne se trouve pas dans les cartons d'archives consultés.

¹⁹⁸ Abdelmalek Sayad, *La double absence, op. cit*

¹⁹⁹ ANOM, FM, 2SLOTFOM/18, Vuong dit Sau à Đặng Dinh Tho, 3 février 1932.

rémunération matérielle n'est garantie que par un accord moral, qui peut être rompu à tout moment par l'administrateur dès lors qu'il estime que son agent ne donne plus satisfaction.

Ce travail d'informateur, s'il peut donner lieu à des rétributions relativement substantielles, ne va pas sans risques. Le premier d'entre eux est d'être considéré comme inutile par le CAI, même si les informateurs réguliers constituent une ressource rare pour le service. Il convient donc pour l'agent de toujours trouver le moyen de réaffirmer son indispensabilité à son patron. À cela, s'ajoute le risque de se faire démasquer par des camarades de lutte, en particulier dans les milieux communistes où la chasse aux mouchards est alimentée par le sectarisme contre toute hétérodoxie communiste. Se faire démasquer, c'est prendre le risque d'être marginalisé socialement, mais aussi d'être menacé, tabassé, injurié, méprisé, voire tué. Plus systémiques, les violences policières sont aussi un important risque pour ces hommes, dont plusieurs peuvent témoigner de séjours au violon ou de passages à tabac policier. Alors que le CAI n'engage aucune procédure pour protéger des informateurs qu'il ne faut pas compromettre, l'immiscions dans des milieux révolutionnaires dont certaines manifestations publiques risquent de tourner à l'affrontement avec les forces du maintien de l'ordre établi, expose les individus aux matraques et aux souliers des policiers. L'ensemble de ces facteurs de risque, de même que la situation précaire des informateurs, peut les mener aussi à une misère psychologique. Ayant le sentiment de trahir les formes de solidarités dans lesquelles ils sont inscrits, certains agents souffrent de leur activité. Difficiles à mesurer un siècle après, ces souffrances psychologiques, toujours articulées à d'autres facteurs – pécuniaires, trajectoires personnelles – poussent des agents à démissionner, à quitter la métropole, à angoisser, déprimer, ou même à envisager le pire.

Dans ces conditions, la valorisation de la lutte contre les milieux révolutionnaires, le dégoût des compatriotes et la surenchère dans l'adhésion aux valeurs de la France impériale peuvent être d'illusoires moyens déployés pour revaloriser une estime de soi mise à mal et supporter une position misérable. Ni admis dans l'empire des dominants – les administrateurs qui organisent le paysage de la surveillance impériale – ni fidèles à la solidarité anti-impérialiste qui défie l'ordre établi, les informateurs et employés impérialisés du CAI sont les outils d'exercice d'un pouvoir qu'ils subissent.

Cette position misérable est plus ou moins assumée et relativement manœuvrée par les agents selon leurs capitaux militants et sociaux. Thomas Ramananjato, entré dans le monde anti-impérialiste du fait de son recrutement comme indicateur en 1929, le traverse pendant toutes les années 1930, prenant la tête de l'Union des travailleurs nègres en 1933, représentant la Ligue anti-impérialiste au congrès antifasciste de Paris en 1934, vice-président et fondateur

de l'Amicale des jeunes coloniaux, secrétaire du Comité de défense d'André Alier, entre autres, tout en continuant à produire des rapports à tour de bras pour le CAI²⁰⁰. Dans ce cadre, quels peuvent être les effets de l'environnement politique de Ramananjato sur ses propres convictions ? Reste-t-il dix ans dans le milieu révolutionnaire en y restant insensible, sans être convaincu de la nécessité de l'anti-impérialisme et sans y lier des liens amicaux ? À l'opposé Đặng Dinh Tho, cadre du Komintern lorsqu'il est recruté pour le CAI, a-t-il une maîtrise sur les informations qu'il donne au CAI ? Est-il un agent du contre-espionnage communiste ? Ou n'est-il qu'un mouchard cherchant à payer son opium et son hôtel ? Telles peuvent précisément être les questions qui le tourmentent, lui qui a été formé auprès de Nguyễn Ái Quốc à Moscou pendant plusieurs années.

Je vous demande ceci : c'est de savoir travailler. Notre métier à nous est de tromper les gens. En agissant de la sorte, nous nous rendons utiles. Je vous demande de ne pas me gronder et de ne pas me considérer comme quelqu'un qui ne veut pas s'occuper des camarades.²⁰¹

Ainsi s'adresse Vuong, dit Sau, secrétaire de l'Association générale des Indochinois au Havre à Đặng Dinh Tho. Sait-il les fonctions secrètes de celui-ci pour le compte du CAI ? Est-il lui-même un mouchard ? Fait-il allusion aux manœuvres en cours dans les milieux communistes pour évincer à la fois sociaux-démocrates et trotskystes de toutes les organisations politiques ? Impossible de répondre, car si le métier de Đặng Dinh Tho est bel et bien de « tromper les gens²⁰² », camarades comme, éventuellement, officiers traitants du CAI, il implique aussi de tromper les historien·ne·s. Se pencher sur ce métier en l'envisageant, précisément, comme un travail informel ayant ses propres codes et normes implique de remettre en cause le caractère dual et définitif de la catégorie de mouchard.

²⁰⁰ <https://maitron.fr/spip.php?article128013>, notice Edmond Thomas Ramananjato, par S. Randrianja, version mise en ligne le 30 novembre 2010, dernière modification le 25 avril 2014.

²⁰¹ ANOM, FM, 2SLOTFOM/18, Vuong dit Sau à Đặng Dinh Tho, 3 février 1932.

²⁰² *Ibid.*

CHAPITRE 9. QUITTER LE SERVICE DU CAI

Introduction : des risques du métier à la crise professionnelle

Comme d'autres professions, celle d'indicateur au service du CAI doit s'analyser au sein d'un cadre complexe prenant en compte les interactions établies entre les différents acteurs de ce travail, les capitaux professionnels constitués, la projection de l'individu dans son travail, ainsi que l'idée qu'il se fait des bénéfices et des risques associés à ses pratiques. L'étude du recrutement et de l'entrée dans le métier (chapitre 7) et celle des routines professionnelles (chapitre 8) peut être complétée par une approche centrée sur les ruptures et l'éloignement des indicateurs à l'égard du service.

Les risques du métier évoqués plus haut peuvent être tels qu'ils débouchent sur des séquences de crises, au cours desquels l'agent peut ne voir d'autre solution que celle de rompre son activité. Les conditions de ce travail n'étant pas réglées par un cadre normatif de type contractuel, aucune norme préétablie ne peut permettre à l'informateur de quitter sereinement le service de CAI. Pire, le moment de la rupture peut être un moment important d'angoisses et d'insécurité. En cas de démission, comment réagira l'officier traitant ? Et le service dans son ensemble ? Et le ministère des Colonies ? L'indicateur pourra-t-il reprendre sa vie d'avant comme si de rien n'était ? L'étude détaillée des conditions et des processus de sortie des informateurs impérialisés du CAI permet de constater ou de confirmer certaines caractéristiques de la relation professionnelle qui lie l'agent au service.

Le problème méthodologique d'une telle étude est encore celui de la rareté des sources. Les bifurcations biographiques ne peuvent être déduites qu'à partir d'un matériel empirique

laissant voir un « changement important et brutal dans l'orientation de la trajectoire, dont à la fois le moment et l'issue étaient imprévisibles, pour l'acteur comme pour le sociologue¹ » ou l'historien·ne. Ce matériel empirique est par définition difficile à constituer pour l'étude d'une profession si secrète que celle d'informateur politique. Les dossiers de mouchards, généralement anonymisés et ne comprenant que des compilations de rapports d'observation, ne sont que peu utiles pour la plupart. De plus, pour la majorité des informateurs identifiés, si une documentation complémentaire a parfois pu être repérée dans les fonds de la Sûreté générale, ces dossiers sont lacunaires et l'activité de certains informateurs pour le service du ministère des Colonies n'est jamais découverte par les services concurrents².

Comme pour l'entrée au service du CAI, comme pour l'étude des routines de travail des informateurs, l'étude des ruptures entre le service et ses informateurs ne peut donc se faire que par une entrée qualitative et non quantitative. Il faut en effet compter sur les exceptions archivistiques déjà identifiées qui permettent de saisir quelques parcours. Rappelons que les effectifs d'informateurs réguliers du service sont si étroits que ces cas ont, si ce n'est une valeur générale en eux-mêmes, une représentativité des dynamiques à l'œuvre au CAI. De plus, en raison de l'étroitesse des effectifs impérialisés employés par le service et de certaines caractéristiques communes aux indicateurs et aux employés formels du service, ainsi que de la documentation plus abondante concernant ces derniers, une attention particulière sera portée aux traducteurs et employés administratifs impérialisés du CAI.

L'enjeu de ce chapitre est de rendre compte des enjeux matériels et professionnels de ces ruptures, et de mesurer leurs effets sur la position sociale voire la trajectoire biographique des impérialisés travaillant au service du CAI. Pour ce faire, il conviendra d'approfondir l'étude des risques du métier déjà identifiés dans le chapitre précédent en se penchant sur les moments où ils entraînent une rupture durable. Un premier temps sera consacré aux enjeux matériels de ces ruptures, souvent les plus mesurables. Sortant du CAI, les informateurs comme les employés impérialisés doivent tenter une reconversion qui leur permet de combler les difficultés économiques provoquées par la rupture. Un second temps cherchera à estimer les enjeux politiques et personnels, psychologiques, induits par la cessation de ces activités, en particulier chez les cadres politiques fournissant des renseignements au CAI. En effet, comment s'estimer et persévérer dans un monde social que l'on a trahi des mois durant ?

¹ Claire Bidart, « Crises, décisions et temporalités : autour des bifurcations biographiques », *Cahiers internationaux de sociologie*, 2006, n° 120, vol. 1, p. 29-57.

² À l'exception notable de l'agent Thomas, dont le cas a déjà été évoqué et qui le sera à nouveau ici.

L'étude de la rupture de la relation de travail des impérialisés avec le service du ministère des Colonies doit enfin amener à questionner le devenir de leur position sociale dans le système des relations coloniales. Qu'advient-il de l'espoir d'échapper ou d'atténuer une situation de domination ? Qu'est-ce qui succède à la « position misérable³ » procurée par le travail au service du CAI ?

1. Vivre de ou vivre malgré ? Les enjeux matériels de la rupture

Les ruptures observées dans les trajectoires des informateurs et des employés impérialisés du CAI sont généralement la conséquence d'enjeux économiques. Si l'insuffisance des rétributions matérielles n'est pas nécessairement l'élément qui détermine la rupture, et s'il ne s'agit pas forcément de la raison exclusive, sa mention est constante.

L'enjeu de la rétribution matérielle dans la rupture avec le service peut prendre deux dimensions différentes. D'un côté, le travail – formel comme informel – des impérialisés au service du CAI peut s'avérer très insuffisant pour vivre. Or les tâches effectuées étant risquées, la rétribution économique doit constituer un attrait suffisant pour persévérer dans ce travail, sans quoi la rupture peut se consommer. Celle-ci n'est toutefois pas une stratégie déployée brusquement, mais est l'aboutissement d'un rapport de force à la défaveur de l'employé. D'un autre côté, pour certains de ces travailleurs, aucune alternative ne semble vraiment crédible ou enviable. Dès lors, une lutte aux diverses formes peut s'engager avec la hiérarchie du CAI pour parvenir à l'amélioration de ces conditions matérielles d'existence. Dans ce cadre, la rupture n'est pas tant une option claire qu'un élément discursif de cette lutte.

³ Voir *supra*.

1.1 Vivre malgré le travail au CAI : des rémunérations insuffisantes, mais indispensables

1.1.1 Face à la vie chère, des rémunérations variables, mais globalement faibles pour vivre et faire vivre les siens

Les rémunérations au sein du CAI sont de manière générale assez faibles pour le personnel⁴. Les conditions de rémunération les plus précaires et faibles sont réservées au personnel occupant le bas de la hiérarchie sociale du service, occupé par un personnel aux caractéristiques sociales défavorables. Les tâches administratives, qu'il s'agisse de la dactylographie, de l'archivage documentaire, de la traduction ou du gardiennage, sont en effet assurées par des femmes, ou par des hommes impérialisés. De nombreux travaux de sociologie du travail ont pu montrer que les professions considérées comme féminines dans une société donnée, et effectivement majoritairement exercées par des femmes, sont moins rémunératrices et symboliquement moins valorisées que les professions dites masculines⁵. À l'aune de l'histoire du travail dans les administrations coloniales de l'empire français, un constat semblable peut être dressé concernant le travail des impérialisés. Certains travaux présentent les employés impérialisés des administrations coloniales comme des intermédiaires du pouvoir impérial⁶. Il n'en demeure pas moins que ces intermédiaires occupent généralement des positions subalternes de la hiérarchie salariale et symbolique. Au sein du CAI, la hiérarchie salariale semble, du point de vue économique, légèrement plus favorable aux hommes impérialisés qu'aux femmes françaises. En février 1926, les archivistes et dactylographes du service gagnent respectivement 6600 (Mme Guérault) et 7200 (Mmes Vacher et Giudicelli) tandis que les « lecteurs et [le] planton Annamites⁷ » gagnent 8400 francs. Il n'empêche que ces rémunérations ne sont chroniquement, selon les employés, « nullement en rapport avec le coût actuel de la vie⁸ ».

⁴ Voir *supra*.

⁵ Voir par exemple Arnaud Dupray, Stéphanie Moullet, « Le salaire moindre des femmes : une question d'individu ou de profession ? », *Travail et emploi*, 2015, n° 144, vol. 4, p. 81-107 ; Marlaine Cacouault-Bitaud, « La féminisation d'une profession est-elle le signe d'une baisse de prestige ? », *Travail, genre et sociétés*, 2001, n° 5, vol. 1, p. 91-115.

⁶ Tanja Bühner, Flavio Eichmann, Stig Förster et Benedikt Stuchtey (dir.), *Cooperation and Empire*, *op. cit.*

⁷ ANOM, FM, 1SLOTFOM/7, dossier « démission de Truong Ky », 6 février 1926.

⁸ ANOM, FM, 1SLOTFOM/7, dossier « Marseille 115 », attachés au CAI de Marseille à direction des Affaires politiques 28 novembre 1928.

Le contexte économique de la période, depuis la sortie de la Première Guerre mondiale à l'entrée dans la Seconde, en passant par la crise des années 1930 est globalement à l'instabilité et à la difficulté⁹. Les salaires proposés par le CAI ne suffisent pas pour faire vivre les employés impérialisés – ni les femmes –, d'autant plus lorsqu'ils ont une famille à nourrir¹⁰. De plus, en lien avec les travailleurs d'administrations coloniales hors métropole, ces employés estiment que le labeur pour le service colonial en métropole est bien plus désavantageux, étant donné un coût de la vie plus élevé et une inflation plus importante.

La situation matérielle de l'interprète Truong Ky, employé au bureau de CAI de Marseille, peut être décrite sur plusieurs années, jusqu'à sa rupture définitive avec le service en septembre 1926. Ce « bachelier ès caractères¹¹ », qui « connaît à fond les caractères chinois, sino-annamites et le quóc ngữ et parle couramment le français¹² » est un employé aux compétences précieuses pour le bureau de Marseille. Il est par ailleurs fort d'une expérience importante : engagé volontaire le 29 janvier 1917, arrivé en France le 19 septembre 1917, il commence à travailler pour le contrôle postal de Marseille le 23 octobre, jusqu'à sa libération d'office en octobre 1920¹³. Dès lors, il continue le même genre de fonctions, toujours sous la supervision de Josselme, eu sein du Contrôle général des troupes indochinoises, « à titre civil [...] sans appartenir encore à aucun cadre¹⁴ ».

Le 15 mars 1923, il s'adresse ainsi au Gouverneur général d'Indochine pour exposer sa situation, et avance qu'il se trouve « dans l'impossibilité d'assurer leur instruction [à ses enfants restés au Tonkin] en raison de la faible solde qu'[il] touche et du taux élevé de la piastre¹⁵ ». Malgré cette demande, soutenue à plusieurs reprises par Josselme, et les démarches collectives, sa situation matérielle ne s'améliorant pas, Truong Ky en vient à demander son rapatriement¹⁶. Dans ce cadre, et au nom des huit années de services rendus, il sollicite une place dans

⁹ En réalité, l'histoire du capitalisme dans la première du XXe siècle est celle d'une longue instabilité. Voir Éric Bosserelle, « Guerres, transformation du capitalisme et croissance économique », *L'Homme la Société*, 2008, n° 170-171, vol. 4, p. 219-250.

¹⁰ Voir *supra*.

¹¹ ANOM, FM, 1SLOTFOFOM/7, dossier « démission de Truong Ky », Secret, 10 septembre 1921.

¹² *Ibid.*

¹³ ANOM, FM, 1SLOTFOFOM/7, dossier « notice individuelle de Truong Ky », Truong Ky au ministre des Colonies, 17 juin 1926.

¹⁴ *Ibid.*, ainsi que ANOM, FM, 1SLOTFOFOM/7, dossier « démission de Truong Ky », 29 août 1925.

¹⁵ ANOM, FM, 1SLOTFOFOM/7, dossier « démission de Truong Ky », 15 mars 1926. Sur la question de la conversion de la piastre, voir Yasuo Gonjo, *Banque coloniale ou Banque d'affaires. La Banque de l'Indochine sous la IIIe République*, Paris, Comité pour l'Histoire Économique et Financière de la France, 1993 ; Marc Meuleau, *Des pionniers en Extrême-Orient Histoire de la Banque de l'Indochine (1875-1975)*, Paris, Fayard, 1990 ; et pour une approche romanesque, voir Patrice Morlat, *Les forbans de la piastre*, Paris, Les Indes savantes, 2014.

¹⁶ Voir *Infra*.

l'administration coloniale, à l'été 1925. Cette demande est, dans un premier temps, ignorée, puis refusée. Plusieurs raisons structurelles déterminent ce refus. Premièrement, à l'instar des informateurs employés en dehors de toute considération légale, le cadre normatif d'emploi des travailleurs impérialisés du CAI est, à cette époque, insuffisant. Le 20 septembre 1925, Buffel du Vaure signe un rapport faisant un bilan du fonctionnement de l'antenne marseillaise du CAI. Il y constate que :

Ces quatre indigènes [...] n'ont été nommés par aucun arrêté et ne possèdent donc aucun titre de nomination ; leur solde a été seulement fixée par un câble du Gouverneur général de l'Indochine du 29 octobre 1920. La nomination du planton a été autorisée par note 761 du 4 juillet 1923, toujours sans contrat.¹⁷

Par ailleurs, même les employés travaillant formellement pour le CAI, généralement détaché ou en congé des Gouvernements généraux auxquels ils se rattachent, ne bénéficient pas d'avancement pendant leur activité réalisée en France. Cette problématique est en effet remarquée à de nombreuses reprises, et admise même par les autorités du CAI. Un rapport du 10 juillet 1926 rédigé par Harlée à propos du fonctionnement de l'antenne marseillaise du CAI évoque cette situation et abonde dans le sens de la revendication d'une revalorisation salariale et d'une normalisation de l'emploi intégrant un avancement régulier pour les employés impérialisés : « c'est avec juste raison qu'ils affirment que s'ils appartenaient à une administration indochinoise, ils pourraient bénéficier d'un avancement au moins tous les dix-huit mois¹⁸ ». Cette problématique donne lieu à une proposition de règlement de la part du Gouvernement général de l'Indochine qui, le 9 novembre 1928, propose de modifier l'arrêté de fondation du CAI pour « assimil[er] au séjour colonial le temps passé au CAI par les fonctionnaires détachés dans ce service¹⁹ ». Le Gouvernement général de l'Indochine rappelle également le « statut commun du 20 juin 1921²⁰ » selon lequel une mission effectuée pour le compte du ministère des Colonies en métropole doit entrer au compte de l'avancement au même titre qu'une mission effectuée dans la Colonie, statut inconnu des principaux concernés qui peine à être appliqué.

¹⁷ ANOM, FM, 1SLOTFOM/7, dossier « démission de Truong Ky », Extrait de la note, Buffel du Vaure, 20 septembre 1925.

¹⁸ ANOM, FM, 1SLOTFOM/7, dossier « indemnités pour charges de familles allouées au personnel de Marseille », Rapport de M. Harlée, 10 juillet 1926.

¹⁹ ANOM, FM, 1SLOTFOM/7, dossier « Fonctionnaire de la police de l'Indochine détaché au CAI », Hanoï, 19 novembre 1928. Il convient ici d'entendre fonctionnaire dans un sens générique et non statutaire de tout employé par une administration. L'administration du ministère des Colonies est ainsi *stricto sensu* assimilée à l'administration coloniale ou protectorale.

²⁰ *Ibid.*

La demande de rapatriement de Truong Ky dès 1922 est en partie motivée par la question de l'insuffisance de sa solde pour vivre à Marseille : « ma solde actuelle ne me permet pas de vivre plus longtemps dans la Métropole et de faire vivre mes trois enfants et ma vieille mère à la Colonie²¹ ». Cette situation est « déplorable par rapport à la vie actuelle qui continue à augmenter d'une façon effrayante²² ». Il sollicite en conséquence un premier rapatriement qui rencontre une fin de non-recevoir en juillet 1922, puis une bourse scolaire pour ses enfants en 1923²³. Sans réponse de la part de ses supérieurs en novembre, Léon Josselme les relance sur ce sujet en novembre. À cette occasion, il insiste sur le fait que Truong Ky se fait en particulier haïr et menacer par plusieurs de ses compatriotes, exemples à l'appui. S'il peut faire l'éloge de « sa vive intelligence [et de] sa compétence²⁴ », il redoute aussi que les frustrations successives imposées par l'administration coloniale ne donnent tant d'amertume à l'employé qu'il n'en vienne à devenir aussi critique du colonialisme que les cibles de la surveillance du CAI.

Face à ces impasses successives, Truong Ky demande à Léon Josselme d'arrêter son travail à compter du 10 mai 1926 afin de se consacrer exclusivement à la préparation de son départ. Le 17 mai, le bureau du ministre des Colonies intervient auprès de celui du Gouverneur général des Colonies pour que les frais de son rapatriement soient couverts. En revanche, la demande d'un débouché professionnel alternatif au travail du CAI est érudée²⁵. La démission de Truong Ky, le 7 mai 1926, est ainsi posée dans une véritable insécurité professionnelle et matérielle que seule la certitude de ne voir aucune amélioration survenir en métropole, couplée à la sollicitation familiale, permet de surpasser²⁶.

1.1.2 Se faire licencier d'un travail informel ? Rupture biographique et violence sociale

Précisément, de tels déterminants ne sont pas nécessairement présents à toutes les échelles de la hiérarchie du CAI. Truong Ky pourra peut-être faire valoir son expérience de la traduction et ses compétences linguistiques, mais les indicateurs ne peuvent pas chercher à se reconvertir dans le même secteur d'activité. Cette question de la reconversion se pose d'autant plus vivement lorsque les agents traitants du CAI décident de se débarrasser d'un informateur qui

²¹ ANOM, FM, 1SLOTFOM/7, dossier « démission de Truong Ky », 25 juillet 1926.

²² *Ibid.*

²³ ANOM, FM, 1SLOTFOM/7, dossier « démission de Truong Ky », Note de l'agent Jolin, 15 mai 1926.

²⁴ ANOM, FM, 1SLOTFOM/7, dossier « démission de Truong Ky », Note de l'agent Jolin, 3 novembre 1925.

²⁵ ANOM, FM, 1SLOTFOM/7, dossier « dossier personnel de Truong Ky », ministre des Colonies au Gouverneur général de l'Indochine, 17 mai 1926.

²⁶ ANOM, FM, 1SLOTFOM/7, dossier « démission de Truong Ky », Note de l'agent Jolin, 7 mai 1926. Document reproduit en annexes.

ne donne plus entière satisfaction. Si le recrutement d'un agent informateur échappe à une procédure règlementée, il en est de même pour le licenciement.

L'agent Rousseau, dont les versements de liquidités sont de plus en plus irréguliers entre juin et novembre 1931 en vient ainsi à envisager sa sortie du service²⁷. Les ressources que le CAI daigne de moins en moins lui fournir ne lui suffisent plus à assurer ses études en France. Ayant revendiqué en vain la poursuite de l'activité pour le CAI alors que Marcel Geoffroy du Coudret a perdu toute estime pour son travail, Trương vãn Nhu ne voit d'autre solution que d'abandonner ses vaines tentatives auprès de son officier traitant et d'organiser son rapatriement. Ses menaces deviennent progressivement une réalité :

si vous restez inflexible à ma douleur, vous ne refuserez tout de même pas à me donner de quoi vivre d'ici jusqu'au jour de mon départ et de me pourvoir des frais de voyage nécessaires parce que si je ne me trompe pas, on doit toujours donner 8 jours à un domestique avant de le renvoyer.²⁸

Le 23 novembre 1931, il conclut sa longue lettre à Marcel Geoffroy du Coudret :

Si vous ne consentez point à me donner satisfaction, je ne vois plus d'autre issue que de rentrer immédiatement, et alors j'ai tout intérêt à rentrer le plus tôt possible. Dans ce cas, j'espère que vous ne refusez pas à me rendre un dernier service, c'est d'écrire à M. Lemaire pour qu'il me fasse embarquer dans le plus bref délai. [...]

PS. Je vous prie de croire que je ne tiens pas du tout à rentrer en Indochine et que je n'envisage cette solution qu'avec beaucoup d'amertume et d'appréhension [...]²⁹

La correspondance entre Trương vãn Nhu et le CAI continue pendant plusieurs jours malgré la fermeté de Marcel Geoffroy du Coudret³⁰. Alors que l'indicateur multiplie les envois de plus en plus pressants pour tenter de rester en France, l'officier traitant répond de la manière la plus lapidaire qui soit³¹ :

En réponse à votre lettre du 23 novembre 1931 ainsi que vous le proposez, je vous fais savoir que j'accepte votre démission. – Je préviens M. Lemaire³² de votre intention de retourner en Indochine. – Comme il a été convenu, je vous adresse, ci-joint, un mandat de la somme de 70 francs pour vous rembourser le montant de votre première inscription à l'École de droit.³³

²⁷ Voir *supra*.

²⁸ ANOM, FM, 2SLOTFOM/9, dossier « Agent Rousseau », 16 novembre 1931.

²⁹ ANOM, FM, 2SLOTFOM/9, dossier « Agent Rousseau », 23 novembre 1931.

³⁰ Notons une anomalie dans le classement des derniers échanges (du 23 novembre au 2 décembre 1931) entre cet agent et le CAI, non plus classé dans la pochette intitulée « agent Rousseau » mais celle de l'« agent Étienne ». Ces deux pochettes sont des sous-dossiers du carton ANOM, FM, 2SLOTFOM/9.

³¹ ANOM, FM, 2SLOTFOM/9, dossier « Agent Étienne », 23 novembre 1931.

³² M. Lemaire dirige le service colonial de Marseille, en charge de la question des rapatriements.

³³ ANOM, FM, 2SLOTFOM/9, dossier « Agent Étienne », Geoffroy du Coudret à Trương vãn Nhu, 24 novembre 1931.

Dès réception de ce courrier, Trương văn Nhu répond au chef du CAI pour lui rappeler encore une fois les « engagements [qu'il a] pris vis-à-vis de [lui]³⁴ », notamment le droit au repos estival. Il réexplique avoir initié les démarches nécessaires à son rapatriement puis plaide à nouveau sa cause : « je suis vraiment sans ressource et que je ne compte que sur vous³⁵ ». Sans réponse du CAI, l'agent reprend la plume quelques jours plus tard, indiquant avoir un avis favorable à sa demande de rapatriement et avoir prévu un départ de Marseille le 9 décembre³⁶. Il tente pourtant encore une fois de reprendre du service comme indicateur : « Je vous ai demandé dans ma dernière lettre le retrait de ma démission. Si vous jugez ma demande acceptable, j'écrirai de suite au Service colonial afin de différer mon départ³⁷ ». Puis, l'étudiant argumente longuement pour obtenir une aide financière à son rapatriement, notamment pour financer son trajet jusqu'à Marseille. Geoffroy du Coudret répond que n'ayant « fourni aucun renseignement³⁸ » au CAI en novembre, Trương văn Nhu ne peut prétendre à une mensualité, mais que « par mesure de bienveillance³⁹ », il lui octroie 300 francs. L'échange s'arrête ici, ce qui laisse supposer un rapatriement effectif le 9 décembre 1931.

Le cas de la fin de carrière d'informateur de Trương văn Nhu montre à nouveau la précarité matérielle et symbolique de la fonction d'informateur du CAI. Le sentiment d'être politiquement utile pour un convaincu, l'idée de s'extraire de la condition impérialisée par cette activité et le subside matériel indispensable qu'elle apporte sont autant d'éléments qui peuvent être interrompus brutalement. En dehors de toute norme explicite, c'est le jugement de l'officier traitant qui détermine l'emploi de l'informateur. Si le rapport coût-bénéfice est considéré comme défavorable par l'autorité coloniale, l'informateur ne sera pas remercié explicitement : ses versements cessent purement et simplement. Un contrat moral tacite est certes impliqué dans les échanges entre l'informateur et l'agent traitant. Mais la relation entre les deux fonctions n'en est pas moins structurellement asymétrique, et les bénéfices coûteux apportés par l'information sont toujours déterminés par les autorités coloniales.

³⁴ ANOM, FM, 2SLOTFOM/9, dossier « Agent Étienne », Trương văn Nhu à Geoffroy du Coudret 24 novembre 1931.

³⁵ *Ibid.*

³⁶ ANOM, FM, 2SLOTFOM/9, dossier « Agent Étienne », Trương văn Nhu à Geoffroy du Coudret 29 novembre 1931.

³⁷ *Ibid.*

³⁸ ANOM, FM, 2SLOTFOM/9, dossier « Agent Étienne », Geoffroy du Coudret à Trương văn Nhu, 2 décembre 1931.

³⁹ *Ibid.*

1.2 Démissionner : Le cas de Gérard Avomassodo



Figure 47 : Photographie de Gérard Avomassodo, date inconnue⁴⁰.

Gérard Avomassodo, né à Affagnan, dans le mandat français du Togo, en 1897, vit au Dahomey avant d'arriver en France en 1912 comme domestique⁴¹. En mars 1925, il sollicite de la part du CAI une lettre de recommandation pour progresser dans la compagnie d'électricité qui l'emploie⁴². Un an plus tard, il écrit à nouveau au service (lettre adressée « au ministre⁴³ ») pour le remercier de lui avoir trouvé un travail « aux usines Renault, à Billancourt⁴⁴ ». Il s'adresse alors au chef du CAI pour lui donner quelques nouvelles et le remercier :

Je me trouve dans cette place depuis trois jours et je me trouve très bien dans cet emploi : je m'efforce aussi de bien travailler afin de gagner l'estime de mes chefs.

Je reconnais que c'est grâce à votre bienveillante recommandation, monsieur le ministre, que j'ai dû d'être entré dans l'emploi que j'occupe en ce moment.⁴⁵

⁴⁰ ANOM, FM, 15SLOTFOM/284/5716, Gérard Avomassodo.

⁴¹ ANOM, FM, 15SLOTFOM/284/5716, Gérard Avomassodo, titre d'identité définitif.

⁴² ANOM, FM, 15SLOTFOM/284/5716, Gérard Avomassodo à CAI, 3 mars 1925.

⁴³ ANOM, FM, 15SLOTFOM/284/5716, Gérard Avomassodo à CAI, Paris, le 26 avril 1926.

⁴⁴ *Ibid.*

⁴⁵ *Ibid.*

Un mois plus tard, il écrit à nouveau à « monsieur le ministre des Colonies⁴⁶ » pour signaler que son entreprise de noyautage des réseaux militants se passe bien : il est désormais membre de la « Société de protection de la défense de la race nègre, 43 rue Simplon⁴⁷ ». De la mi-mai 1926 à fin janvier 1928, Gérard Avomassodo est un membre actif de la LDRN, et fournit des informations qui sont retranscrites sous le pseudonyme de Désiré ou encore par lettre⁴⁸.

Deux ans plus tard, alors qu'il entend regagner le Togo, il commence à commettre quelques indiscretions, et « se vante partout d'avoir bien fait marcher le ministère des Colonies⁴⁹ », tout en se plaignant « des agissements du service politique du ministère des Colonies, il a été invité par les fonctionnaires de ce service à moucharder ses compatriotes, ils lui ont fait des promesses qu'ils n'ont pas tenues⁵⁰ ».

Alors qu'il est parti mi-février de Bordeaux pour Lomé, son nom continue à susciter la rumeur dans les milieux anti-impérialistes de Paris. Tiemoko Garan Kouyaté hésite ainsi à lui faire parvenir du matériel militant, « n'ayant qu'une confiance limitée dans ce compatriote qui passe pour avoir été un agent du ministère⁵¹ ».

Ce n'est que plusieurs années plus tard que le mystère autour de Gérard Avomassodo est levé. Alors qu'il n'est plus dans le collimateur du CAI et qu'il n'est plus en lien avec les militants en France, Tiemoko Garan Kouyaté revient sur le parcours de cet ancien camarade pour avertir ses amis des méthodes du ministère des Colonies. Un indicateur du CAI relate ses propos :

Kouyaté de son côté, à propos de nègres policiers, avait raconté que du temps de Sanghor et en 1926 surtout, deux nègres payés par le ministère des Colonies se sont révélés à lui et lui ont dit et donné toutes les indications en renseignements demandés par le ministère. Un de ces indicateurs doit s'appeler Avomassodo, rentré depuis au Togo, lui aurait déclaré toucher 350 frs par mois du ministère des Colonies. Mais qu'à la fin, il se serait désisté de ce mouchardage en allant donner sa démission au ministère qui l'aurait menacé de représailles, de sorte que ce nègre policier, rapatrié au Togo, y aurait vu, à son arrivée, un télégramme ministériel l'accusant d'être envoyé de la Ligue et du Parti communiste, pour faire de la propagande révolutionnaire.⁵²

Le révolutionnaire fait ainsi allusion au pouvoir de nuisance et à l'emprise du service de surveillance du ministère des Colonies. Selon lui, collaborer avec le CAI revient à mettre le

⁴⁶ ANOM, FM, 15SLOTFOM/284/5716, Gérard Avomassodo à CAI, 15 mai 1926.

⁴⁷ *Ibid.*

⁴⁸ ANOM, FM, 15SLOTFOM/284/5716, Gérard Avomassodo à CAI, 18 septembre 1926.

⁴⁹ ANOM, FM, 15SLOTFOM/284/5716, Rapport de Désiré, 28 janvier 1928.

⁵⁰ *Ibid.*

⁵¹ ANOM, FM, 15SLOTFOM/284/5716, Rapport de Désiré, 29 juin 1928.

⁵² ANOM, FM, 15SLOTFOM/284/5716, Rapport de Joe, non daté.

doigt dans un engrenage terrible, dont il n'est pas possible de s'extraire. Le service peut en effet manœuvrer et compter sur l'étendue de ses contacts non seulement en France, mais aussi dans l'empire pour ruiner la réputation ou les conditions d'existence d'un indicateur repentir. Dans le cas de Gérard Avomassodo, il peut sembler que son honneur est sauf par sa confession à Tiemoko Garan Kouyaté et son repentir. Mais le CAI n'entend pas perdre sans représailles un agent utile au sein d'une organisation que le service souhaite continuer à surveiller de près. L'homme est donc signalé auprès des services de l'empire pour que la surveillance ne cesse pas, où qu'il se trouve. Tout investissement politique dans la Colonie, et toute poursuite des relations avec les camarades en France, mais encore tout nouvel arrangement avec un service de surveillance impérial, sont ainsi compromis. La démission du service de CAI s'avère ainsi très coûteuse pour cet ancien indicateur.

1.3 Des luttes sociales au CAI ? Les employés impérialisés de Marseille

La plupart des impérialisés travaillant au CAI n'ont pas d'autres opportunités professionnelles leur permettant de vivre en France à court terme. Or les rémunérations, en une période marquée par l'inflation, sont faibles. Si les indicateurs peuvent tenter de négocier leur salaire avec leur officier traitant, procédé laissant peu de traces écrites, les employés formels peuvent quant à eux essayer d'améliorer leurs rémunérations par des actions collectives. Dans ce processus, le poids de la potentielle démission de ces employés est une possibilité constamment rappelée.

Aucune section syndicale n'existe au CAI. Aucun mouvement de grève, aucune mobilisation collective d'ampleur des employés impérialisés n'est repérable durant les deux décennies d'existence du service. L'isolement, la précarité des conditions de travail et la crainte de se faire renvoyer, voire rapatrier, entravent toute mobilisation collective. Les nécessités matérielles, mais aussi le partage d'un sens commun politique, la volonté de ne pas être assimilé aux communistes que le service cherche précisément à combattre sont des éléments qui permettent de comprendre cela. Il n'en demeure pas moins que diverses formes de revendication et de mobilisation pour l'amélioration des conditions de travail peuvent être décelées. Le bureau de Marseille a la particularité d'employer davantage de personnel impérialisé, dont les mobilisations collectives ont laissé diverses traces. Le répertoire d'action décelable de ces mobilisations est celui de l'adresse collective auprès de divers échelons de l'autorité administrative, ainsi que la recherche de la médiation du patron du bureau de

Marseille (Léon Josselme puis Henri Fouque), mais aussi, en dernier recours, celui de la politisation de leurs revendications⁵³.

1.3.1 Revendiquer collectivement auprès de la hiérarchie

La forme de revendication collective la plus utilisée, la plus simple à mettre en œuvre, est la sollicitation collective sous forme de courrier signé par tous ces employés impérialisés afin d'interpeler les autorités du CAI sur leur situation.

Le 27 novembre 1923, Truong Ky, Trần văn Hy et La Phuong écrivent un courrier collectif à leur haute autorité administrative, « monsieur le contrôleur général des troupes indochinoises en France, à Paris⁵⁴ ». Ils y affirment leurs difficiles conditions de travail, dénonçant le manque d'avancement les concernant et le fait qu'ils s'« attir[ent] la haine et le dédain de [leurs] compatriotes⁵⁵ ». Le 29 juin 1925, Truong Ky, Trần văn Hy, La Phuong et Pham Van Nguyễn s'adressent cette fois directement au ministre des Colonies (André Hesse) en des termes très semblables⁵⁶. Après avoir rappelé leur exposition à « la haine et [au] de [leurs] compatriotes⁵⁷ », ils revendiquent un salaire digne pour faire vivre leur famille. Le 27 juillet, ils adressent un courrier similaire au Gouverneur général de l'Indochine⁵⁸.

Poursuivant leurs efforts collectifs pour obtenir une rémunération satisfaisante, le 15 juin 1928, Trần văn Hy, Pham Van Nguyễn et Ha Duy Thuc s'adressent à nouveau à la direction des Affaires politiques (Gaston Budin) pour demander une augmentation⁵⁹. Puis, Trần văn Hy et Phan Van Nguyễn saisissent l'occasion d'une mise à jour de leur situation familiale dans les données de la direction des Affaires politiques pour solliciter non seulement leur titularisation « grâce à laquelle [ils] pourron[t] plus tard faire valoir [leurs] droits à une pension de retraite⁶⁰ », mais aussi le recrutement de personnel supplémentaire pour assurer toutes les missions du CAI et obtenir une augmentation ou une prime.

Les conséquences de ces sollicitations ne sont pas l'acquisition immédiate d'une augmentation salariale. Toutefois, si l'effet strictement imputable à ces courriers ne peut être déterminé, des revalorisations salariales ont lieu en 1926, 1927, 1929, 1931 et 1938.

⁵³ Charles Tilly, « Les origines du répertoire d'action collective contemporaine en France et en Grande-Bretagne », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n° 4, vol. 1, 1984, p. 89-108.

⁵⁴ ANOM, FM, 1SLOTFOM/7, dossier « démission de Truong Ky », employés impérialisés de Marseille à contrôleur général, 27 novembre 1923.

⁵⁵ *Ibid.*

⁵⁶ ANOM, FM, 1SLOTFOM/7, dossier « Marseille 62 », 29 juin 1925.

⁵⁷ *Ibid.*

⁵⁸ ANOM, FM, 1SLOTFOM/7, dossier « Solde du personnel », 27 juillet 1925.

⁵⁹ ANOM, FM, 1SLOTFOM/7, dossier « Marseille 62 », 29 juin 1928.

⁶⁰ ANOM, FM, 1SLOTFOM/7, dossier « Marseille 62 », 28 novembre 1928.

1.3.2 Rencontrer la médiation du patron

Si les augmentations salariales de 1926 et 1929 sont peut-être en lien avec ces courriers collectifs, ils le sont sûrement autant avec les expressions de soutien formulées à ces employés par le chef du bureau marseillais de CAI, Léon Josselme. Le courrier des employés daté du 29 juin 1925 est ainsi transmis à la hiérarchie sous couvert du délégué du CAI à Marseille, qui appuie leur demande, insistant sur le fait que « ce personnel a, jusqu'à ce jour, été oublié et lésé, malgré toutes [ses] pressantes démarches en leur faveur⁶¹ ». Le 3 mai 1926, Léon Josselme s'adresse depuis Marseille à la direction des Affaires politiques, au ministère des Colonies pour attirer l'attention de ses autorités sur la situation de Truong Ky. Une augmentation de 100 francs – dérisoire en regard de l'inflation – a été notifiée pour le 1^{er} janvier 1926 alors même que les employés impérialisés de Marseille n'avaient connu aucune augmentation de 1920 à fin 1925. Josselme résume ainsi la situation de Truong Ky :

Cet indigène a cessé de donner entière satisfaction dès qu'il a désespéré d'arriver à une amélioration tangible de sa situation, malgré ses longues années de collaboration. [...] Antérieurement, en effet, à ma lettre du 25 août 1925, j'ai toujours porté sur M. Truong Ky des appréciations les plus élogieuses et les plus pressantes qui sont malheureusement restées sans effet, en faveur de sa situation.⁶²

Le soutien exprimé à ses employés n'est toutefois pas sans nuances. Il cherche à établir dans ces courriers une solidarité coloniale entre ses interlocuteurs et lui-même. Il emploie le ton paternaliste et moqueur que l'on attend de lui, et sans doute le fait-il sincèrement même si cela sert aussi son intention de soutenir ses employés⁶³. Néanmoins, la médiation du chef de service produit certains effets à moyen terme. En effet, un an après les revendications des employés, en plus de l'augmentation de début d'année, une mission d'inspection du bureau marseillais de CAI est décidée. Le rapport de mission rédigé par M. Harlée confirme la stratégie de chercher la médiation de Josselme :

Depuis 1924, le délégué du CAI à Marseille, en raison de l'augmentation constante du coût de la vie et du mécontentement qui se manifeste chez ses subordonnés n'avait cessé de demander que le salaire de ces agents soit porté à 750 francs par mois. Lorsqu'ils eurent connaissance que l'augmentation allouée n'était que de 50 francs, ces Annamites firent part de leur désappointement à M. Josselme, leur chef direct, et à certains parlementaires.⁶⁴

⁶¹ ANOM, FM, 1SLOTFOM/7, dossier « Marseille 62 », 20 juillet 1925.

⁶² ANOM, FM, 1SLOTFOM/7, dossier « démission de Truong Ky », 3 mai 1926.

⁶³ Voir le commentaire de la lettre du 20 juillet dans la section « Une solidarité coloniale au travail ».

⁶⁴ ANOM, FM, 1SLOTFOM/7, « indemnités pour charges de famille », rapport de M. Harlée, 10 juillet 1926.

1.3.3 Politiser les conditions de travail

Pour autant, si la pétition collective et la médiation coloniale ont des effets, c'est aussi du fait de causes structurelles, à la fois en termes de fonctionnement du service et d'orientation politique. Ce personnel est précieux car en termes de fonctionnement du CAI, les missions remplies par les employés impérialisés sont « délicates⁶⁵ », exigent des compétences linguistiques, un capital d'autochtonie, ainsi qu'une certaine fiabilité idéologique. Il s'agit donc de bien prendre garde à ce que ces employés ne sombrent pas dans le « bolchévisme⁶⁶ ». Ces employés ont conscience de ces considérations pesant sur leur travail, et peuvent être amenés à en user pour obtenir gain de cause.

Le 9 janvier 1926, la direction des Affaires politiques du ministère des Colonies (soit Gaston Joseph et son second, Gaston Budin) refuse une demande d'augmentation formulée par Truong Ky depuis mi-1925⁶⁷. Selon Léon Josselme, le service a tout à perdre à refuser l'augmentation demandée. Il rappelle que l'emploi au service du CAI attire sur les travailleurs impérialisés la « haine de leurs compatriotes⁶⁸ », puis détaille les services de Truong Ky sous son autorité, pendant près de dix ans (au sein du contrôle postal de Marseille puis du Contrôle général des travailleurs indochinois). Surtout, le délégué de Marseille informe son administration que cet employé a des contacts au sein de la Ligue des droits de l'Homme qui pourraient porter préjudice au CAI. En ce sens, Josselme indique à sa direction qu'il n'a pas communiqué leur refus à Truong Ky, craignant qu'il ne fasse scandale⁶⁹.

Une crainte tout aussi importante est de voir ces employés impérialisés utiliser les mêmes méthodes que les sujets de leur surveillance : le syndicalisme. La possibilité d'une organisation syndicale n'est pas tout à fait étrangère au CAI. Inquiet de ne pas voir ses employés déceimment rémunérés, Léon Josselme s'adresse en ces termes fin 1925 à son supérieur, le directeur des Affaires politiques :

⁶⁵ Le terme est constamment employé pour décrire leur travail. Voir par exemple ANOM, 1SLOTFOM/7, dossier « démissions de Truong Ky », 29 août 1925, Josselme au ministre colonies ; ANOM, 1SLOTFOM/7, dossier « Marseille 62 », employés impérialisés de Marseille au ministre des Colonies, 29 juin 1925 ; ANOM, 1SLOTFOM/7, dossier « solde des personnels », employés impérialisés de Marseille au Gouverneur général, 27 juillet 1925 ; ANOM, 1SLOTFOM/7, dossier « solde des personnels », contrôleur des troupes indochinoises en France au Gouverneur général de l'Indochine, 10 septembre 1921 ; ANOM, FM, 1SLOTFOM/7, dossier « démission de Truong Ky », employés impérialisés de Marseille à contrôleur général, 27 novembre 1923.

⁶⁶ Pour reprendre le qualificatif utilisé par Pierre Maestracci pour qualifier le comportement des employés impérialisés de Marseille face à Josselme : ANOM, FM, 1SLOTFOM/6, dossier « personnels administratifs », sous-dossier « Maestracci », Maestracci à Harlée, 2 août 1926.

⁶⁷ Une augmentation a bien eu lieu en janvier 1926.

⁶⁸ ANOM, FM, 1SLOTFOM/7, dossier « démission de Truong Ky », 19 avril 1926. La formule « haine des compatriotes » circule : elle est ici reprise du courrier collectif du 29 juin 1925 évoqué ci-après et déjà repris par Josselme le 29 août 1925 dans le second courrier commenté ci-après.

⁶⁹ *Ibid.*

Les indigènes observent les manifestations sociales et ne sont pas sans remarquer que les syndiqués obtiennent toujours satisfaction dans leurs revendications. Il serait heureux, je pense, de ne pas laisser subsister dans leur esprit que le syndicalisme répond à une nécessité absolue.⁷⁰

Cette idée ne fait pas long feu : aucun document ne témoigne de la création d'une section syndicale au CAI, ni même d'une quelconque organisation professionnelle formelle. Les intéressés ont néanmoins pleine conscience que menacer de devenir communiste peut être un levier. Du côté des indicateurs, Truong vãn Nhu évoque lui aussi la possibilité de devenir communiste à son patron :

Je vous assure qu'avec un peu d'hypocrisie et de paroles échappées, je pourrai certainement venir à m'enrôler dans les troupes rouges qui trouveront en moi toutes les qualités nécessaires d'un chef et qui m'accepteront volontiers. La seule mention de cette possibilité est toutefois suffisante pour inquiéter les autorités du service et faire avancer une revendication.⁷¹

Cette menace n'est pas formulée de façon aussi explicite par les employés impérialisés du CAI de Marseille. La catégorie utilisée pour désigner de telles craintes de la part des autorités du service est celle de l'état d'esprit. En août 1925, Léon Josselme a ainsi l'occasion de se plaindre de l'un de ses employés qui a refusé de faire une tâche supplémentaire en dehors de son temps de travail. Il s'exprime en ces termes : « Truong Ky tend à adopter un état d'esprit incompatible avec les attributions qu'il a dans nos services⁷² ». Le cas de Truong Ky est particulier car il s'agit, avant même d'être un employé du bureau, d'un des premiers indicateurs du service de renseignement politique du CGTI, avant la création du CAI. En 1922, Truong Ky est un proche de Phan Châu Trinh, au point que ce dernier fait adresser sa correspondance personnelle au domicile du mouchard⁷³. Peu après, il rencontre le futur Hô Chi Minh. Un rapport signé Désiré établi le 4 juillet 1922 documente ainsi que « l'annamite Truong Ky venant de Marseille est descendu à l'Hôtel Unic [...] et est allé vendredi 30 juin en taxi faire une visite à Nguyễn Ái Quốc » avec qui il partage « un assez long entretien⁷⁴ ». Certes, Truong Ky est considéré comme un collaborateur du CAI. Mais les nécessités de son service lui font fréquenter des anticolonialistes notoires. Or lui-même étant impérialisé, il convient pour le CAI de rester vigilant, voire soupçonneux, sur sa fiabilité idéologique. La menace que les collaborateurs

⁷⁰ ANOM, FM, 1SLOTFOFOM/7, dossier « Marseille 62 », 3 décembre 1925.

⁷¹ ANOM, FM, 2SLOTFOFOM/9, dossier « agent Rousseau », novembre 1931.

⁷² ANOM, FM, 1SLOTFOFOM/7, dossier « démission de Truong Ky », 29 août 1925.

⁷³ ANOM, FM, 1SLOTFOFOM/7, dossier « démission de Truong Ky », 19 avril 1922.

⁷⁴ ANOM, FM, 1SLOTFOFOM/7, dossier « démission de Truong Ky », note de l'agent Désiré, 4 juillet 1922.

impérialisés du CAI soient acquis à la cause qu'ils doivent combattre est une véritable crainte des cadres du service.

Enfin, si la (menace de) médiation politique peut passer par une organisation externe (la LDH) ou interne (la possibilité de résistance collective, voire syndicale), elle peut aussi passer une personnalité externe. Le recours à la médiation d'une personnalité politique peut faire valoir une cause. Le recours à cette médiation suggère ainsi l'importance avec laquelle sont considérés les travailleurs impérialisés et les enjeux politiques qu'ils cristallisent. Le 2 août 1925, le député de la Cochinchine Ernest Outrey écrit au ministre des Colonies lui-même (André Hesse) pour l'alerter sur la situation de ces quatre employés. Après avoir lui aussi rappelé que ces hommes s'attirent « la malveillance de leurs compatriotes⁷⁵ », il appuie auprès de son camarade radical la demande de Truong Ky, Trần văn Hy, La Phuong et Pham Van Nguyễn : « J'estime donc leur demande absolument fondée et je serai très heureux d'apprendre que vous avez cru devoir l'accueillir favorablement⁷⁶ ».

L'ensemble des éléments décrits ci-dessus constituent ainsi le répertoire d'action des employés impérialisés du CAI. L'adresse individuelle ou collective aux autorités du service, la médiation du chef de bureau ou la politisation des conditions de travail sont utilisés par ces travailleurs afin de faire valoir leurs aspirations à de meilleures revendications. Dans ces négociations, la possibilité d'une démission de ces travailleurs aux compétences rares et au travail ingrat est régulièrement rappelée. Si, du côté des employés formels, une démission entraîne un retour dans la colonie (c'est le cas de Truong Ky), ce n'est pas le cas des informateurs⁷⁷.

L'instabilité de l'emploi des travailleurs – formels comme informels – impérialisés du CAI est un facteur de détachement au service. Les indicateurs ont d'autant plus à perdre qu'ils sont en situation de précarité et de dépendance non seulement matérielle, mais aussi symbolique au service. Le CAI peut ainsi ruiner la réputation d'un ancien indicateur qui aurait, de son point de vue, mérité une bonne leçon. La violence de ces ruptures pose la question de la vie après : comment militer après avoir vendu ses camarades ?

⁷⁵ ANOM, FM, 1SLOTFOM/7, dossier « soldes du personnel », 8 août 1925.

⁷⁶ *Ibid.*

⁷⁷ ANOM, FM, 1SLOTFOM/7, dossier « démission de Truong Ky », 6 septembre 1926.

2. Militer et s'estimer. Les enjeux politiques et psychologiques de la rupture

Documenter la période s'ouvrant à la suite de la rupture de l'activité d'un indicateur du CAI n'est pas aisé. Quittant le service, l'informateur cesse de renseigner lui-même son propre parcours par les rapports desquels il est à la fois sujet et objet de la surveillance. Par ailleurs, l'intéressé ne demeure pas nécessairement dans le même environnement social, la fin de sa relation avec le CAI pouvant impliquer une rupture biographique plus franche. Pour les indicateurs qui étaient militants, continuer leur activité politique tout en ayant mouchardé s'avère problématique. De plus, le travail pour le CAI peut dans le cas des indicateurs mettre à mal la subjectivité à plusieurs égards. En particulier, la santé mentale de plusieurs indicateurs est mise à mal, et les dépressions voire des idées suicidaires peuvent germer. Il convient donc de dresser les hypothèses que les archives disponibles permettent de formuler pour éclairer la suite des parcours biographiques des indicateurs du CAI.

2.1 Une rupture dans la sociabilité

La rupture de l'activité des indicateurs du CAI peut s'opérer dans la souffrance. Celle-ci peut être de l'ordre de l'angoisse de se retrouver sans ressources, mais aussi d'une rupture de formes de sociabilités impliquées par le fait d'être indicateur. Ces ruptures sont relativement documentables, mais leurs effets relèvent de l'hypothèse.

Le renseignement politique des années 1920 et 1930 ne charrie pas, alors, le même contenu fantasmatique que de nos jours. Avant la guerre froide et ses récits d'espions, avant l'abondante production littéraire autour des figures de « taupes⁷⁸ », les services de renseignements politiques sont globalement parmi les plus dévalorisées des institutions du maintien de l'ordre, et l'imaginaire qui les accompagne n'a que peu à voir avec les récits contemporains. Le capital symbolique de ses agents est négatif. L'activité d'espion, et plus encore celle d'indicateur, est généralement considérée comme sale et dégradante, y compris par les agents eux-mêmes⁷⁹. Ce travail secret peut cependant produire une excitation, un frisson, et

⁷⁸ Pour reprendre le titre français du roman de John Le Carré, *Tinker, Tailor, Soldier, Spy*, New York, Knopf, 1974.

⁷⁹ Alexandre Rios-Bordès, *Les savoirs de l'ombre*, op. cit.

une valorisation de son travail par l'informateur lui-même⁸⁰. Le fait d'avoir un relatif pouvoir sur ses pairs, d'avoir le sentiment d'être au cœur de secrets d'État et de manœuvrer dans l'ombre peut donner un sentiment de puissance contrastant avec la domination ordinairement subie par les informateurs impérialisés. Au sentiment d'être un objet des services de renseignement, et plus largement de la domination impériale, peut se superposer celui, chargé d'affects positifs d'être sujet agissant. L'impression d'avoir du pouvoir sur une institution qui dépend des ressources rares de ses indicateurs, le sentiment de disposer de secrets confidentiels, d'être initié à un univers caché peut produire une flatterie égotique, expliquant la persévérance dans l'activité de renseignement. L'interruption de ces affects positifs, de ces *stimuli*, la production d'adrénaline, peuvent entraîner l'effondrement de l'image de soi.

D'autre part, l'activité d'indicateur ouvre ou facilite des formes de sociabilité et des socialisations qui resteraient potentiellement inaccessibles ou plus difficilement atteignables dans l'aide du CAI. Les notes de frais du service renseignent ainsi sur le train de vie des agents en fonction. Les conversations dans les cafés et restaurants de gauche, les mondantités militantes à peu de frais, peuvent être des parties de plaisir pour les mouchards. Les notes de frais présentes dans les archives du CAI indiquent ainsi que le travail de mouchardage est l'occasion de manger et boire aux frais de l'État⁸¹. Ces documents laissent apparaître les frais remboursés à certains des informateurs du CAI en région parisienne à la fin de chaque mois et qui s'ajoutent à leur rémunération régulière. Certaines irrégularités de ces documents sont dues aux aléas du travail pour le CAI : un problème de santé, un voyage, un congé, une dispute avec l'officier traitant, le manque de temps, peuvent expliquer que certains mois ne soient pas rémunérés et ne donnent pas lieu à des frais supplémentaires. De plus, tous les agents du CAI n'apparaissent pas dans cette comptabilité. Les indicateurs de province n'y figurent pas, et la comptabilité du bureau de Marseille est séparée. Par ailleurs, des rémunérations de la main à la main de sommes modiques (moins de 20 francs) apparaissent sans pseudonyme. Enfin, même une partie des agents parisiens ou relativement souvent à Paris n'apparaissent pas dans ces notes de frais. Ainsi de l'agent Thomas. Il est possible que ne figurent que les agents traités par Adrien Devèze, qui tient ce registre mensuel. En novembre 1930, ce système de frais supplémentaires est abandonné, et les indemnités mensuelles des indicateurs sont réévaluées pour tenir compte de ces coûts.

⁸⁰ Voir *supra*.

⁸¹ ANOM, FM, 1SLOTFOM/5.

Les sommes ainsi versées sont en moyenne de 195 francs par mois et par agent mentionné dans cet ensemble documentaire :

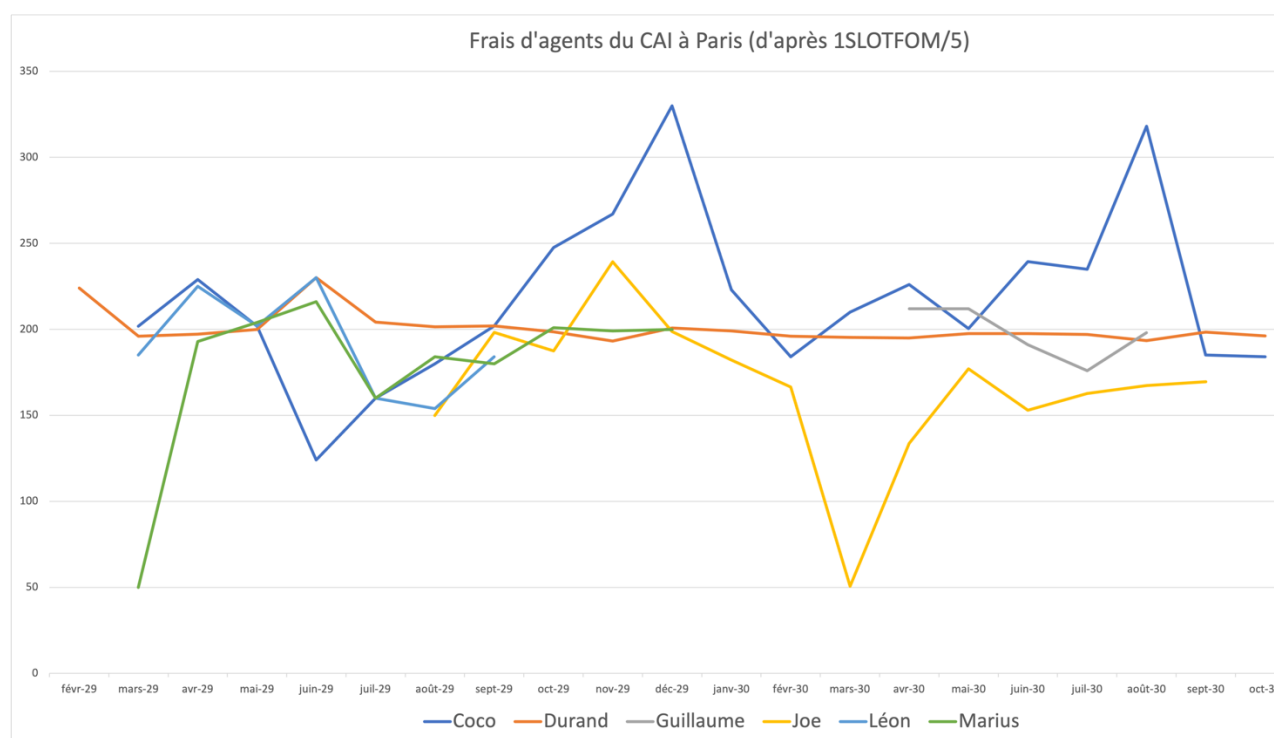


Figure 48 : Frais d'agents du CAI à Paris. Les valeurs sont exprimées en francs⁸².

Du point de vue qualitatif, ces frais sont essentiellement liés à la sociabilité militante⁸³. Par exemple, les 196 francs versés à l'agent Durand en mars 1929 sont exclusivement des frais de bouche, café et restaurant. Il se rend ainsi treize fois dans le mois dans des cafés ou restaurants dans le cadre de son activité de mouchard, particulièrement avenue Hoche, déboursant une quinzaine de francs à chaque occasion⁸⁴. L'agent Coco quant à lui ne mentionne pas tant les lieux où il consomme que les individus qu'il rencontre. En mars 1929, il s'entretient huit fois avec Kouyaté dans des cafés, pour une somme de 95,25 francs⁸⁵. L'agent Léon fréquente, en plus du café Ludo, le café rue Royer Collard⁸⁶. Durand fréquente également ces établissements, et plus largement ceux du « Quartier latin⁸⁷ ». Les comptoirs préférés de l'agent Guillaume sont ceux La Famille nouvelle (rue Dante) et le café de la Petite Source⁸⁸.

⁸² D'après 1SLOTFOM/5.

⁸³ Sur la géographie des sociabilités des militants impérialisés à Paris, voir *supra*, partie 3, chapitre 2.

⁸⁴ ANOM, FM, 1SLOTFOM/5, Note de frais du mois de mars 1929, Durand.

⁸⁵ ANOM, FM, 1SLOTFOM/5, Note de frais du mois de mars 1929, Coco.

⁸⁶ ANOM, FM, 1SLOTFOM/5, Note de frais du mois de mars 1929, Léon.

⁸⁷ ANOM, FM, 1SLOTFOM/5, Note de frais du mois de mars 1929, Durand.

⁸⁸ ANOM, FM, 1SLOTFOM/5, Note de frais du mois d'avril 1930, Guillaume.

Rompre le travail au service du CAI, c'est donc prendre le risque rompre avec un certain accès à la consommation, et ce qu'elles impliquent en termes de sociabilité. Le fait de s'entretenir régulièrement avec des militants dans les repères des camarades peut procurer de la joie et un sentiment d'appartenance sociale et géographique.

2.2 Militer après avoir mouchardé, moucharder après avoir milité ? Le cas des cadres politiques indicateurs du CAI

2.2.1 Đặng Dinh Tho : l'hypothèse d'une rupture involontaire



Figure 49 : Đặng Dinh Tho, date inconnue⁸⁹.

⁸⁹ ANOM, FM, 15SLOTFOM/16/320, Đặng Dinh Tho.

Le dossier d'agent de Đặng Dinh Tho ne documente pas sa fin de carrière en tant qu'indicateur. La dernière entrevue réalisée par l'officier traitant avec l'agent Thomas date du 23 décembre 1933⁹⁰. Il n'est pas impossible, de plus, que des rapports ultérieurs aient été perdus ou détruits. En effet, fin 1933, aucune information particulière ne permet de déceler dans ses dernières entrevues une prise de distance entre cet agent et le service, même si ses rapports sont moins fréquents. Néanmoins, dans le milieu militant, Đặng Dinh Tho essaie de soigner depuis plusieurs mois une réputation entachée de soupçon. Lui et son frère sont réputés pour verser dans le trafic et la consommation d'opium. Cette notoriété ne semble pas usurpée : en plus des faits déjà mentionnés, le 26 mars 1935, Đặng Văn Thu est une fois de plus arrêté « pour trafic d'opium⁹¹ ».

Or les militants se méfient des phénomènes d'addiction. La consommation de drogue ou le goût pour les jeux de hasard sont des exemples de pratiques coûteuses qui entraînent des dépenses illimitées, considérées comme à même de disposer les intéressés à une rémunération policière. Les militants ont donc comme réflexe de se méfier voire de marginaliser les toxicomanes. Ceci prend une dimension particulière dans le cas du communisme indochinois, où la critique de l'alcool et de l'opium a une fonction anticoloniale. Le contrôle du marché de l'alcool et de l'opium par les colonisateurs à des fins de domination économique est rejeté, et la consommation de drogue moralement condamnée en ce qu'elle assommerait la conscience politique des consommateurs. Les pages du *Procès de la colonisation française* allant en ce sens sont explicites : « il est permis à tous les Français [en Indochine] d'abrutir les indigènes avec de l'opium, plus ils en vendent, mieux ils sont estimés ; mais si vous [Indochinois] vous avisez de vendre ce poison ici [en métropole] vous serez tout de suite coffré⁹² ».

En février 1932, alors qu'une imprimerie clandestine pour l'impression en quốc ngữ du *Vô-Sân* doit être ouverte en région parisienne, Đặng Dinh Tho, fort de ses compétences de typographe, est un temps pressenti pour composer. Problème :

Bui Dong dit Tam chargé de diriger l'installation de l'imprimerie clandestine se montre de plus en plus méfiant vis-à-vis de ses compatriotes.

Un militant aurait dit récemment à Bui Dong de se méfier des frères Đặng Văn Thu et Đặng Dinh Tho, tous deux tout près à vendre leurs compatriotes, le premier

⁹⁰ ANOM, FM, 2SLOTFOM/18, Agent Thomas, 23 décembre 1933.

⁹¹ ANOM, FM, 15SLOTFOM/15/316, 27 mars 1935 et 30 mars 1935.

⁹² Nguyễn Ái Quốc, *Le procès de la colonisation française*, Paris, Librairie du travail, 1924, p. 65.

pour pratiquer plus librement son commerce de stupéfiant, le second pour satisfaire sa passion de fumeur d'opium.⁹³

En mai 1933, les deux frères continuent à être suspectés publiquement dans les milieux communistes. L'opiomanie est à ce moment explicitement associée à la collaboration policière dans les discours des détracteurs du frère de l'agent Thomas, Đặng Văn Thu. La conséquence de cette dénonciation est la demande d'exclusion du Parti de l'intéressé. Lors d'une réunion du 20 mai 1933, le frère de l'agent Thomas est ainsi dénoncé et en vient aux mains avec son accusateur :

Nguyễn Xuân Toàn a ensuite dénoncé Nguyễn Văn Tú, récemment condamné à la prison pour trafic d'opium, comme étant un indicateur de la Police. Mis en demeure de fournir la preuve de ce qu'il avançait, Nghiêm Xuân Toàn ne put le faire.

Devant cette accusation, Nguyễn Văn Tú demanda au Secrétaire de la Section coloniale Ferrat de provoquer une réunion générale des membres de la section, devant lesquels il se laverait des accusations mensongères portées contre lui par Nguyễn Xuân Toàn.

Après la réunion, Nguyễn Xuân Toàn ayant provoqué Nguyễn Văn Tú, ces deux Indochinois se sont rencontrés sur les quais de Seine à proximité du pont Saint-Michel en un combat à l'annamite en présence de plusieurs camarades.

Hoàng Văn Bích tenait les vestons des deux antagonistes et Đặng Đình Thọ, connu comme boxeur annamite, arbitrait le combat.

Après un échange de coups de pied et de coups de poing, Nguyễn Văn Tú atteints d'un coup de pied à l'abdomen s'affaissa. Des européens attirés par le bruit ayant voulu intervenir, Toàn prit la fuite pendant que les camarades présents ramenaient Nguyễn Văn Tú à son domicile.⁹⁴

Cinq jours plus tard, le 25 mai, les accusations à répétition ont raison de ce qu'il reste de crédibilité à Đặng Văn Thu. Le frère de l'agent Thomas est chassé du parti :

Ferrat a aussitôt pris la parole pour annoncer aux camarades présents que le camarade Vũ Văn Tấn lui avait été dénoncé comme ayant touché des subsides soit de l'agence économique de l'Indochine soit du ministère des Colonies. Bien qu'il ne puisse produire aucune preuve à l'appui de ses dires, Ferrat demande aux camarades si Vũ Văn Tấn doit être conservé au Parti.

Vũ Văn Tấn fait alors entendre d'énergiques protestations et demande au secrétaire de la section d'apporter les preuves de son accusation.

⁹³ ANOM, FM, 2SLOTFOM/22, Entrevue de l'agent Thomas, 9 février 1932. Quelques jours plus tôt, l'agent du CAI proposait à son agent traitant de provoquer une saisie du matériel d'imprimerie (ANOM, FM, 2SLOTFOM/22, Entrevue de l'agent Thomas, 30 janvier 1932).

⁹⁴ ANOM, FM, 2SLOTFOM/18, Agent Thomas, entrevue du 22 mai 1933.

Bien que la trahison de Vu Van Tan que le secrétaire de la section coloniale tient pour un indicateur de la Police ou du ministère des Colonies n'ait pas été démontrée, son renvoi du parti a été décidé.

Vu Van Tan exclu du Parti fait alors connaître l'intention déjà bien arrêtée de ne plus travailler avec le Parti communiste.⁹⁵

Pendant ce temps, Đặng Dinh Tho se livre de son côté à d'intenses efforts militants. Au Havre en mars 1933⁹⁶, à Marseille en mars et début mai⁹⁷ il passe par Paris à la fin du mois, en tant que membre de la LAI et du SRI⁹⁸. Selon un courrier du délégué du CAI à Marseille Henri Fouque, transmis au bureau de Paris, il « cherche à rendre service au Parti communiste pour capter, à nouveau, sa confiance ; il n'en est pas moins considéré comme suspect dans le Parti communiste indochinois⁹⁹ ». Si bien qu'il en vient à animer le groupe communiste dissident, dit groupe Phan Tu Nghĩa, en juin 1933, par suite de l'exclusion de son frère du Parti¹⁰⁰.

Cette méfiance est très politique. Le contexte du communisme est celui de la stalinification depuis au moins l'exclusion de l'opposition de gauche trotskyste lors du XV^e congrès du PCUS en décembre 1927 et le sixième congrès du Komintern à l'été 1928. Les opposants de gauche connaissent divers mouvements de purge. La dissension entre staliniens et trotskystes est spécifique dans le paysage politique indochinois dans le sens où, en 1933, les trotskystes sont en position de force et parviennent à imposer aux staliniens l'organisation d'un front unique en Indochine, la Lutte (*Tranh đấu*). Cette organisation se présente même aux élections municipales de Saïgon en mai 1933, où elle enregistre de nombreux suffrages, mais rencontre l'invalidation des autorités coloniales¹⁰¹. Les répercussions précises de ce clivage en métropole et plus particulièrement au sein des groupes militants vietnamiens restent à documenter, et il n'est pas exclu que ces enjeux soient parties prenantes de la méfiance qui

⁹⁵ ANOM, FM, 2SLOTFOM/18, Agent Thomas, entrevue du 27 mai 1933.

⁹⁶ ANOM, FM, 15SLOTFOM/16/320, Fouque à Affaires politiques, 15 mars 1933.

⁹⁷ ANOM, FM, 15SLOTFOM/16/320, Fouque à Affaires politiques, 1^{er} mai 1933.

⁹⁸ ANOM, FM, 15SLOTFOM/16/320, Fouque à Affaires politiques, 22 mai 1933. Selon ce rapport, Đặng Dinh Tho utilise dans ces deux organisations le pseudonyme de Mack.

⁹⁹ ANOM, FM, 15SLOTFOM/16/320, Fouque à Affaires politiques, 1^{er} mai 1933.

¹⁰⁰ ANOM, FM, 2SLOTFOM/18, Agent Thomas, 6 juin 1933.

¹⁰¹ Sur ce sujet, voir Chau Tran, *Trần Văn Thach (1905-1945) : Une plume contre l'oppression*, Paris, Les Indes savantes, 2020, et Ngô Văn, *Au pays de la Cloche fêlée : tribulations d'un Cochinchinois à l'époque coloniale*, Montreuil, Insomniaque, 2000.

préside à l'endroit de Đặng Dinh Tho¹⁰². En particulier, quel a pu être le rôle de sa relation avec Bùì Đòng dans son éviction de l'imprimerie du *Vô-Sán*¹⁰³ ?

Les derniers documents concernant Đặng Dinh Tho disponibles dans son dossier de surveillé du CAI suggèrent toutefois que ces enjeux politiques ne sont pas les seuls à déterminer la méfiance à l'endroit de Đặng Dinh Tho et son frère et que leur comportement pose réellement un problème à leurs organisations. En juillet 1934, Hoang Kim Bang, un membre de l'association d'entr'aide et de culture des Indochinois de Paris accuse Đặng văn Thu, des cercles communistes, de l'avoir agressé. Le 9 juillet, lors d'une réunion à laquelle Đặng văn Thu est censé venir s'expliquer, c'est son frère qui se présente pour expliquer son geste (il était « hors de lui au moment où il a frappé¹⁰⁴ ») et présenter des excuses. Đặng Dinh Tho reçoit un accueil houleux et part sous les huées.

Enfin, un rapport mentionne la présence de Đặng Dinh Tho le 7 mai 1935 à une réunion de l'association d'entraide et de culture des Indochinois de Paris, presque un an et demi après le dernier rapport de l'agent Thomas pour le CAI¹⁰⁵. Concernant son frère, son dossier de surveillance indique qu'en juillet 1936, il est sous le coup d'une mesure d'expulsion alors même qu'il est marié à une femme française (Mme Dufour) et père de trois enfants¹⁰⁶. Échappant à l'expulsion du fait de ses liens familiaux, il est admis à l'hôpital pour soigner une tuberculose en 1939¹⁰⁷. Pendant cette période, il reçoit un secours de 500 francs de la part du CAI¹⁰⁸. Le reste de la vie de Đặng văn Thu reste à documenter.

Tout comme la suite et la fin de sa vie, les derniers jours de travail de l'agent Thomas au service du CAI ne sont pas explicitement documentés par des sources identifiées, et invite à déduire de son parcours des voies possibles de trajectoire¹⁰⁹. La constante présence de Đặng

¹⁰² Sur le paysage politique en Indochine entre les deux guerres mondiales, voir Daniel Hémerly, « Aux origines des guerres d'indépendance vietnamiennes... », art. cit. ; William J. Duiker, *The Comintern and Vietnamese communism*, Athens, Ohio University Center for International Studies, 1975 ; Kim Khánh Huỳnh, *Vietnamese Communism, op. cit.* ; Céline Marangé, *Le communisme vietnamien (1919-1991) : Construction d'un État nation entre Moscou et Pékin*, Paris, Presses de Sciences Po, 2012. Sur la situation en métropole, voir Daniel Hémerly, « Du patriotisme au marxisme... », art. cit. ; et Tai Hue-Tam Ho, *Radicalism and the Origins of the Vietnamese Revolution*, London, Harvard University Press, 1996 (en particulier le chapitre 8, « Communists, Trotkysts and Progressives », p. 224-257).

¹⁰³ Bùì Đòng fut un des animateurs du paysage de l'anti-impérialisme indochinois en métropole au tournant des années 1920-1930. Son parcours reste méconnu, quoique cet homme soit évoqué à la marge dans les références citées dans la note précédente. Né en 1906 à Giap Nhi (Hadong), ce militant est surveillé par le CAI. Voir son dossier personnel : ANOM, FM, 15SLOTFOM/123/4021.

¹⁰⁴ ANOM, FM, 15SLOTFOM/123/4021, 12 juillet 1934.

¹⁰⁵ ANOM, FM, 15SLOTFOM/123/4021, 8 mai 1935.

¹⁰⁶ ANOM, FM, 15SLOTFOM/15/316, 18 juillet 1936.

¹⁰⁷ ANOM, FM, 15SLOTFOM/15/316, 12 janvier 1939.

¹⁰⁸ ANOM, FM, 1SLOTFOM/8, Dépenses du mois de février 1939.

¹⁰⁹ À savoir celles consultées aux ANOM, aux ANF, et aux AD76. La consultation d'archives de la surveillance des communistes dans d'autres pays pourrait sûrement éclairer la suite de son parcours.

Dinh Tho et son frère dans des confrontations avec leurs propres camarades, leur manque de discrétion pour rester à l'abri des investigations policières sont des éléments qui structurent les rapports de renseignement documentant une décennie de militantisme en France. La nécessité économique est l'un des facteurs expliquant l'enrôlement de Đặng Dinh Tho au service du CAI, alors même qu'il fait partie des quelques cadres indochinois ayant été formés à l'école Staline¹¹⁰. Ces capitaux sociaux et politiques importants semblent toutefois se dégrader dans les années 1930, si bien qu'il n'est même plus l'objet de la surveillance du CAI. Le discrédit aux yeux de ses camarades est important. Son addiction à l'opium le rend suspect de collaborer avec la police française. Cette suspicion même, et donc le risque qu'il soit démasqué, est peut-être l'une des raisons de la fin de la collaboration de Đặng Dinh Tho avec le CAI. Dès lors, la probabilité pour Đặng Dinh Tho de trouver une reconversion dans les milieux militants est faible, et la fin de son activité pour le CAI, liée à sa marginalisation politique, pourrait entraîner un véritable déclassement. Đặng Dinh Tho n'a ainsi *a priori* pas intérêt du point de vue économique à quitter un CAI qui assure ses subsides.

2.2.2 Lamine Senghor : indicateur un jour, militant toujours

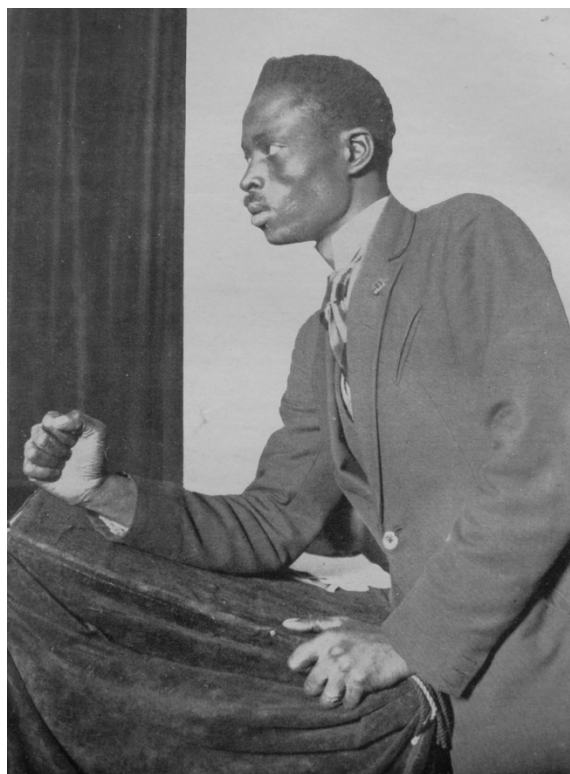


Figure 50 : Lamine Senghor au congrès de la Ligue contre l'impérialisme et l'oppression coloniale, Bruxelles, février 1927¹¹¹.

¹¹⁰ Voir *supra* (chapitre 7, note 33).

¹¹¹ Photographie reprise dans David Murphy, « Tirailleur, facteur, anticolonialiste : la courte vie militante de Lamine Senghor (1924-1927) », *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*, 2015, n° 126, p. 55-72.

Les tenants et les aboutissants de la production de renseignement pour le CAI relèvent de dynamiques complexes qui mènent à interroger la notion même d'indicateur. Le cas de Lamine Senghor (1889-1927) est emblématique des limites d'une telle catégorie. Lamine Senghor est une figure importante de la mémoire militante de l'anticolonialisme¹¹². Elle est également relativement médiatisée¹¹³. Sa centralité politique est désormais bien documentée, notamment grâce aux travaux d'Olivier Sagna, de David Murphy et de Jean-Pierre Bat¹¹⁴. Né le 15 septembre 1889 à Joal, au Sénégal, Lamine Senghor est boy à Dakar dans la maison bordelaise Maurel et Prom en 1912, avant de participer à la guerre en France. Blessé par les gaz, il transite par Fréjus en octobre 1918 avant d'être rapatrié au Sénégal en avril 1919 sans obtenir la citoyenneté promise en échange de la participation aux combats. Il change donc de stratégie et, ayant fait établir de faux témoignages attestant sa naissance à Dakar, obtient la citoyenneté française. De retour en France en août 1921, il trouve au titre d'ancien combattant un emploi aux PTT en région parisienne¹¹⁵.

Lamine Senghor épouse le 30 avril 1923 Eugénie Comont. Le couple souhaite s'installer au Sénégal, mais n'a pas les moyens de financer le voyage. Senghor s'adresse alors à la Ligue universelle pour la défense de la race noire (LUDRN) dirigée par Kojo Tovalou Houénou, qui transmet sa demande au ministère des Colonies¹¹⁶. Le CAI y voit l'opportunité de recruter un indicateur en échange des subsides nécessaires au voyage du couple. Dès lors, l'ancien combattant n'aurait plus qu'à fréquenter les associations anticolonialistes, en particulier l'UIC, pour renseigner le CAI. Dans les différents travaux concernant Lamine Senghor, la question de

¹¹² Jean-Blaise Kololo, « Lamine Senghor, la défense de la race Nègre », *Cahiers de Léon Trotsky*, mars 2001, n°73, pages 61-84 ; Selim Nadi, « Communisme et anticolonialisme : sur Lamine Senghor. Entretien avec David Murphy », *Contretemps*, <https://www.contretemps.eu/lamine-senghor-communisme-panafricanisme/>, 26 juin 2019, consulté le 9 août 2021.

¹¹³ Voir par exemple Marc Ball, Karim Miske, Pierre Singaravélou, *Décolonisations*, Paris, Seuil, 2020, ainsi que les trois films du même titre produits par Arte et réalisés par les auteurs du livre. Voir également Nathan Reneaud, « Lamine Senghor, poumon de la lutte anticoloniale », *Revue Far Ouest*, 5 juillet 2018, consulté le 9 août 2021 ; et Les Apprenti.e.s, « Qui es-tu, Lamine Senghor ? », (film réalisé pour le Festival International du Film Indépendant de Bordeaux) 2019 ; ou encore « Lamine Senghor, la voix de l'anticolonialisme », France Info, 2020. Voir enfin la conférence organisée par le collectif Mémoire et révolution en Afrique (MRA) le 25 novembre 2017 à l'occasion de la Commémoration du 90^e anniversaire du décès de Lamine Senghor : « Portée et actualité de Lamine Senghor (1889-1927), précurseur du mouvement communiste, anticolonialiste et anti-impérialiste sénégalais ». De plus, nombreux billets de blogs sont également consacrés à Lamine Senghor.

¹¹⁴ Olivier Sagna, « Lamine Senghor (1889-1927) : un patriote sénégalais engagé dans la lutte anti-colonialiste et anti-impérialiste », *Mémoire de maîtrise d'histoire*, Université Paris 7, 1981 ; et « Des pionniers méconnus de l'indépendance », *op. cit.* ; David Murphy, « Tirailleur, facteur, anticolonialiste... », *art. cit.* ; et « No More Slaves! Lamine Senghor, Black Internationalism and the League Against Imperialism » in Michele Louro, Carolien Stolte, Heather Streets-Salter, Sana Tannoury-Karam, *The League Against Imperialism: Lives and Afterlives*, Amsterdam, Leiden University Press, 2020. p. 211-236. David Murphy rédige actuellement une biographie de Lamine Senghor ; Jean-Pierre Bat dans Jean-Pierre Bat, Nicolas Courtin, Vincent Hiribarren, *Histoire du renseignement en situation coloniale*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2021

¹¹⁵ Olivier Sagna, « Des pionniers méconnus de l'indépendance », *op. cit.*, p. 308.

¹¹⁶ Voir Emile Derlin Zinsou, Luc Zouménéou, *Kojo Tovalou Houénou*, *op. cit.*

son éventuelle collaboration avec le CAI est fréquemment posée. Olivier Sagna est le premier à formuler l'hypothèse selon laquelle Lamine Senghor devient sensible à la mobilisation politique organisée du fait d'un initial recrutement par le CAI en tant qu'indicateur.

Cette hypothèse repose essentiellement sur la transmission du courrier de Lamine Senghor au CAI par le ministère des Colonies le 30 juillet 1924, le problème étant que seul un bordereau de transmission reste dudit courrier, perdu¹¹⁷. Les deux rapports de renseignements informant sur la Fraternité africaine, association amicale et fraternelle des originaires de l'AOF, signés Lamine sont datés des 10 et 14 juillet 1924, soit *avant* que la CAI n'ait connaissance, selon ce document, des projets de départ du couple pour le Sénégal. L'objet de ces rapports est de connaître l'orientation politique de l'association. Le premier affirme ainsi que « Il est question de ne pas y admettre [dans la Fraternité] aucun politicien¹¹⁸ ». Le second, plus nuancé, avance que si les intentions des fondateurs de l'association sont bonnes, ils risquent d'être débordés par des militants anticolonialistes, plus instruits et à même de manœuvrer¹¹⁹.

Par la suite, le 11 septembre 1924, un bulletin d'adhésion à la Fraternité africaine est établi au nom de « Singhar¹²⁰ ». C'est alors qu'un agent Martin commence à renseigner le CAI sur les activités de l'association. Un seul rapport est signé par ce pseudonyme, non daté, mais renseignant sur l'ensemble du mois de septembre 1924. Le document termine par ces mots : « Dimanche 28 – Je suis allé demander mon admission comme membre actif au groupe de l'Union intercoloniale. Ma demande est reçue¹²¹ ». Parallèlement, la Fraternité africaine se formalise peu à peu comme une association. Son assemblée générale constitutive doit avoir lieu le 11 octobre 1924, avec en particulier la mission d'élire son bureau. Une convocation est fournie au CAI¹²². À la suite de cette réunion, un bref rapport manuscrit indique les membres du bureau nouvellement élus, parmi lesquels figure Lamine Senghor¹²³. Olivier Sagna date quant à lui l'accession de Lamine Senghor au bureau au 13 novembre 1924¹²⁴. Dès lors, plus aucun rapport signé Martin ou Lamine ne donne davantage de renseignements au sujet de la Fraternité – quoique le pseudonyme de Martin soit réutilisé bien ultérieurement¹²⁵. En revanche,

¹¹⁷ Perdu, du moins si l'on se réfère au carton cité par Olivier Sagna : ANOM, FM 1SLOTFOM/27, 30 juillet 1924. Document cité par Olivier Sagna, « Des pionniers méconnus de l'indépendance », *op. cit.*, p. 310.

¹¹⁸ ANOM, FM 3SLOTFOM/34, rapport de Lamine, 10 juillet 1924.

¹¹⁹ ANOM, FM 3SLOTFOM/34, rapport de Lamine, 14 juillet 1924.

¹²⁰ ANOM, FM 3SLOTFOM/34, bulletin d'adhésion, 11 septembre 1924.

¹²¹ ANOM, FM 3SLOTFOM/34, rapport de Martin, septembre 1924.

¹²² ANOM, FM 3SLOTFOM/34, rapport de Martin, 7 octobre 1924.

¹²³ ANOM, FM 3SLOTFOM/34, rapport de Martin, 11 octobre 1924.

¹²⁴ Olivier Sagna, *Des pionniers méconnus*, *op. cit.*, p. 310.

¹²⁵ ANOM, FM 2SLOTFOM/9. Cet agent Martin ne produit des documents qu'entre mai 1929 et septembre 1931, soit après la mort de Lamine Senghor.

un « rapport de Désiré¹²⁶ » du 13 novembre 1924 témoigne d'une ambiance de suspicion dans l'association :

Hier soir, Bloncourt, au cours d'une conversation avec des coloniaux, les mettait en garde contre les deux Sénégalais Koite et Ly, membres de la « Fraternité africaine » qui sont deux agents du Député Diagne et du ministère des Colonies.¹²⁷

À la suite de ce document, dix autres rapports sont signés Désiré et concernent la Fraternité africaine ou ses membres¹²⁸.

Lamine Senghor s'engage donc dans la même période à l'Union intercoloniale, où, selon Olivier Sagna, le CAI peine à s'implanter durablement. Les rapports documentant les réunions et manifestations de l'UIC mentionnant pour la première fois la présence de Lamine Senghor datent effectivement sa première participation à une réunion de l'UIC le 8 novembre 1924¹²⁹. Il y est d'ailleurs mentionné par son seul prénom, Lamine, qui servait déjà à fournir des renseignements au CAI précédemment, et non, comme ultérieurement, par son nom de famille. Très rapidement, il prend des responsabilités au sein de l'association. Élu secrétaire adjoint du bureau et membre du comité exécutif le 13 novembre, Senghor est élu secrétaire de l'UIC le 4 décembre 1924¹³⁰.

Globalement, cette période du dernier trimestre 1924 correspond à un moment de regain de production par le CAI de rapports d'observation au sujet de l'UIC ou de ses membres. Ainsi, alors que quatre rapports sont produits en septembre 1924, 9 le sont en décembre. Le tableau ci-dessous présente le nombre de rapports d'observations produits par le CAI au sujet de l'UIC et classés par le service lui-même dans le dossier de surveillance de cette organisation :

¹²⁶ ANOM, FM 3SLOTFOM/34, rapport de Désiré, rapport de Désiré, 13 novembre 1924.

¹²⁷ *Ibid.*

¹²⁸ ANOM, FM 3SLOTFOM/34, rapports de Désiré, 9, 17 et 24 décembre 1924, 4, 19 et 22 février 1925, 2 et 4 mars 1925, 7 avril 1925, et 3 juin 1925.

¹²⁹ ANOM, FM 3SLOTFOM/3, dossier « union intercoloniale », rapport de Désiré, 13 novembre 1924.

¹³⁰ ANOM, FM 3SLOTFOM/3, dossier « union intercoloniale », rapports de Désiré, 15 novembre 1924 et 6 décembre 1924.

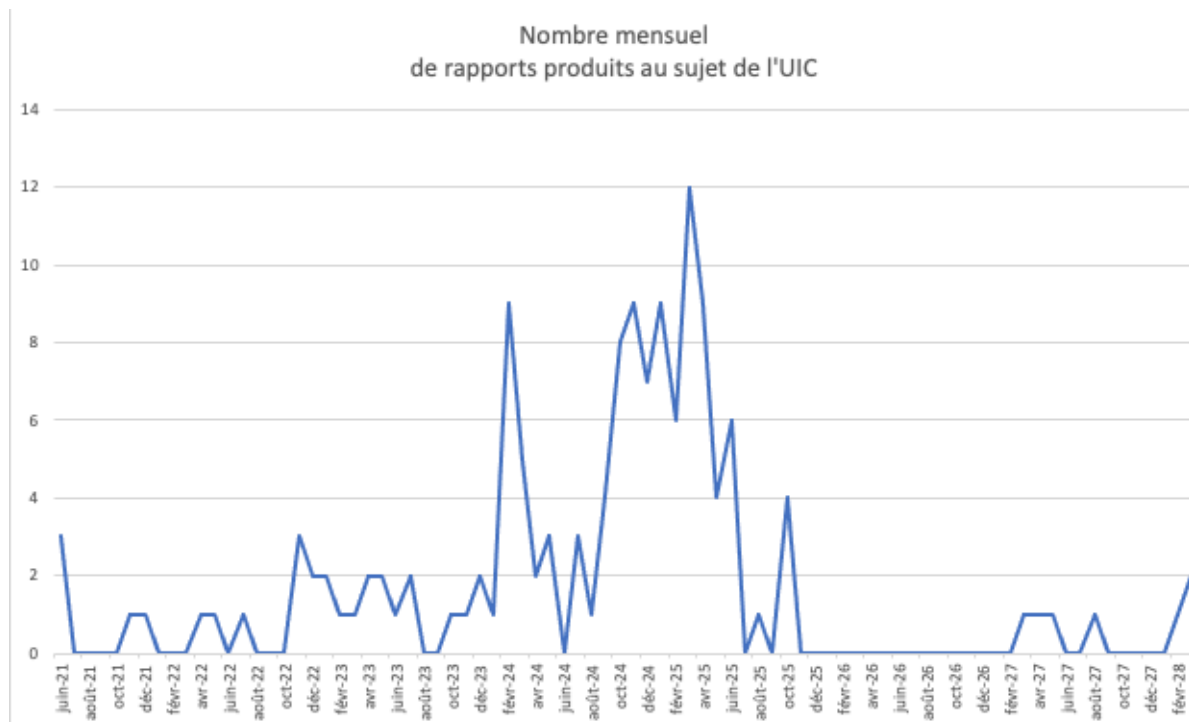


Figure 51 : Fréquence d'établissement des rapports du CAI au sujet de l'UIC¹³¹.

La présence ou le nombre d'informateurs du CAI dans une organisation n'est pas le seul paramètre d'évolution de la fréquence des rapports la concernant. L'activité publique du groupe, sa radicalité supposée, la publicité de son activité, l'actualité de clivages internes ou encore la conjoncture politique sont autant d'éléments importants. Le pic de la fin 1924 s'explique par le procès Diagne¹³². Celui de la mi-1925 peut se comprendre par l'actualité du mouvement contre la guerre du Rif¹³³.

Olivier Sagna ne formule pas d'hypothèse explicite quant à l'éloignement de Lamine Senghor du CAI, mentionnant son témoignage, fin novembre 1924, au procès intenté aux *Continents* par Blaise Diagne comme moment clef de sa conviction sincère. Or une source complémentaire aux dossiers de surveillance de la Fraternité africaine ou de l'UIC peut être

¹³¹ Établi à partir de ANOM, FM, 3SLOTFOM/3.

¹³² Sur le procès opposant Blaise Diagne aux *Continents*, voir Alice L. Conklin, « Who Speaks for Africa? The René Maran–Blaise Diagne Trial in 1920s Paris » in Sue Peabody, Tyler Stovall, *The Color of Liberty, op. cit.*, p. 302-337 ; Roger Little, « Du nouveau sur le procès Blaise Diagne–René Maran », *Cahiers d'études africaines*, 2020, n° 237, p. 141-150 ; Marc Michel, « René Maran et Blaise Diagne : deux négritudes républicaines », *Présence Africaine*, 2013, n° 187/188, p. 153-166 ; et Melvyn Stokes, « Kojo Touvalou Houénou: An Assessment », *Transatlantica. Revue d'études américaines. American Studies Journal*, 2009, n° 1.

¹³³ Sur les mobilisations contre l'intervention française dans le Rif, voir Jacques Cremadeills, « Le mot d'ordre de fraternisation pendant la guerre du Rif (1924-1926) », *Cahiers de la Méditerranée*, 1977, n° 14, p. 53-64 ; Nicole Le Guennec, « Le Parti communiste français et la guerre du Rif », *Le Mouvement social*, 1972, n° 78, p. 39-64 ; Alain Ruscio, « 12 octobre 1925 : grève générale contre la Guerre du Rif », *Les cahiers de l'institut CGT d'histoire sociale*, 2005, n° 94, p. 6-11 ; et David H. Slavin, « The French Left and the Rif War, 1924-25 : Racism and the Limits of Internationalism », *Journal of Contemporary History*, 1991, vol. 26, p. 5-32.

convoquée. Lamine Senghor fait lui-même individuellement l'objet d'une surveillance étroite. D'une part, le CAI ouvre un dossier à son nom¹³⁴. Pourtant, ce dossier est aujourd'hui vidé de tout contenu. Peut-être ces documents, qui permettraient pourtant d'éclairer les relations entre Lamine Senghor et le CAI ont-ils été détruits par le service. D'autre part, il est surveillé par la Sûreté générale, qui produit à son sujet un dossier de renseignements composé de près de trois cents feuillets¹³⁵. Parmi ces documents, figure une note rédigée le 16 octobre 1925 relatant une intervention du CAI pour faire obtenir à Senghor, qualifié d'« agent secret des Colonies¹³⁶ », un faux passeport afin de se rendre au « congrès des travailleurs de race noire qui aura lieu à Chicago¹³⁷ ». Il s'agit en fait du *American Negro Labor Congress* qui fonde l'organisation communiste du même nom¹³⁸ :

M. du Coudret, administrateur des Colonies, est venu ce matin de la part de M. Budin nous prier d'inviter la Préfecture de Police à donner un passeport au nom de Seynabou N'Doye, pour Senghor (agent secret des Colonies).

J'ai répondu que la chose me paraissait très difficile, qu'en tous cas, je saisisrai que le Directeur pour avoir une réponse définitive ce soir, vers 3 heures.

Senghor doit s'embarquer demain à Cherbourg pour se rendre au congrès de Chicago.

J'ai cru devoir faire observer à M. du Coudret que Senghor prenait figure d'agent provocateur...¹³⁹

Dès le lendemain, Lamine Senghor envoie une lettre surprenante adressée au ministre de l'Intérieur. Manifestement au mis courant par Geoffroy du Coudret que sa demande de passeport est sur le point d'être refusée, il tente le tout pour le tout :

J'ai l'honneur de porter à votre haute connaissance que j'ai donné ma démission au Parti communiste.

Étant certain que je dois être noté dans les archives politiques de votre ministère comme un communiste notoire, pour l'action politique révolutionnaire que je menais

¹³⁴ ANOM, FM, 15SLOTFOM/282/5714.

¹³⁵ ANF, 19940474/231. Ce dossier a également été consulté par Jean-Pierre Bat, *op. cit.*

¹³⁶ ANF, 19940474/231, courrier du ministre de l'Intérieur au ministre des Colonies, 19 octobre 1925.

¹³⁷ *Ibid.*

¹³⁸ Sur cette organisation, voir Philip S. Foner, James S. Allen (dir.), *American Communism and Black Americans: A Documentary History, 1919-1929*, Philadelphie, Temple University Press, 1987, p. 107-130 ; Mark Solomon, *The Cry Was Unity: Communists and African Americans, 1917-1936*, Jackson, University Press of Mississippi, 1998, p. 52-67 ; John Cashman, « American Negro Labor Congress », in Paul Finkelman, Cary D. Wintz (dir.), *Encyclopedia of the Harlem Renaissance*, New York, Routledge, 2004, p. 15 ; Beth Tompkins Bates, « American Negro Labor Congress », in Eric Arnesen (dir.), *Encyclopedia of U.S. Labor and Working-Class History*, London, Routledge, 2007, p. 93-95 ; et Minkah Makalani, *In the Cause of Freedom : Radical Black Internationalism from Harlem to London, 1917-1939*, Chapel Hill, University of North Carolina Press, 2011, p. 120-131.

¹³⁹ ANF, 19940474/231, 16 octobre 1925. Ce document est aussi cité par Jean-Pierre Bat dans Jean-Pierre Bat, Nicolas Courtin, Vincent Hiribarren, *Histoire du renseignement en situation coloniale, op. cit.*, p. 233.

au sein de ce parti, je vous de vouloir bien me faire noter comme un simple citoyen n'adhérant plus à aucun parti politique.¹⁴⁰

Pour la Sûreté, il y a « lieu d'accueillir sa déclaration avec réserve¹⁴¹ ». Plus profondément, la stratégie impliquée par ce courrier interroge. La concordance des temps – elle est envoyée le lendemain de la sollicitation par le CAI du faux passeport pour, précisément, se rendre à un congrès communiste aux États-Unis – peut donner lieu à plusieurs hypothèses. Il peut s'agir d'une coïncidence, et la démission de Senghor être sincère, ce qui interroge alors quant à son sens stratégique¹⁴². En effet, un tel courrier implique une forme de naïveté et de méconnaissance à l'égard des services de renseignements, ce qui est étonnant pour un (potentiel/ancien) informateur d'un service concurrent. Autre possibilité, Geoffroy du Coudret l'ayant informé que sa demande de faux passeport allait être refusée, et Lamine Senghor prend cette initiative en pensant ainsi mettre plus de chances de son côté dans l'obtention du précieux document. Son faux passeport refusé, le voyage de Lamine Senghor à Chicago est rendu impossible, d'autant plus que le PC avait renoncé à engager les dépenses nécessaires à son voyage¹⁴³.

Entre ses premiers engagements au sein de la Fraternité africaine et son impossible voyage à Chicago, Lamine Senghor est arrêté. Le 23 juin 1925, à Argenteuil, le militant est placé en état d'arrestation par la gendarmerie car il faisait une « conférence antimilitariste¹⁴⁴ » à la sortie d'une usine. Fouillé, les gendarmes trouvent sur lui « le compte rendu qu'il avait lui-même rédigé de la mission de propagande dont il avait été chargé¹⁴⁵ ». Rédigé dans un style impersonnel, le papier en question pourrait aussi bien être destiné au CAI tant les catégories employées pour y dresser le bilan des deux réunions mentionnées sont similaires à celles utilisées dans le service de renseignements du ministère des Colonies. Les habituels rapports de Désiré portant sur des meetings s'attèlent à connaître le nombre d'auditeurs, la composition de l'assemblée (notamment en termes raciaux), les slogans employés et le succès que les mots d'ordre rencontrent. Dans ses notes, Lamine Senghor se félicite de ces meetings, mentionne

¹⁴⁰ ANF, 19940474/231, courrier de Lamine Senghor au ministre de l'Intérieur, 17 octobre 1925.

¹⁴¹ ANF, 19940474/231, courrier du ministre de l'Intérieur au préfet de police, 19 octobre 1925.

¹⁴² Cette fin d'année 1925 est un moment d'éloignement de Lamine Senghor à l'égard du PCF. David Murphy explique que le militant a eu l'impression de servir de « caution noire » lors de élections municipales de 1925 durant lesquelles il a été positionné par le Parti en candidat de l'imprenable XIII^e arrondissement parisien. David Murphy explique aussi à propos du voyage prévu à Chicago que « à la dernière minute [le parti] leur demande de payer le voyage eux-mêmes ». Murphy David, « Tirailleur, facteur, anticolonialiste... », art. cit.

¹⁴³ ANF, 19940474/231, courrier du ministre des Colonies au ministre de l'Intérieur, 6 novembre 1925.

¹⁴⁴ ANF, 19940474/231, courrier du préfet de Seine-et-Oise au ministre de l'Intérieur, 30 juin 1925.

¹⁴⁵ *Ibid.*

« des cris de à bas la guerre¹⁴⁶ », « assez de coloniaux », « 3000 ouvriers », « applaudissements unanimes ».

L'ensemble de ces éléments – les premiers rapports signés Lamine, la rapide accession de Senghor à des postes de responsabilités au sein de l'UIC, la relative augmentation de la fréquence des rapports du CAI au sujet de l'UIC après son intronisation, l'initiative de Geoffroy du Coudret et Budin pour lui obtenir un passeport, son courrier au ministre de l'Intérieur le lendemain du refus de lui délivrer un passeport, les notes précises qu'il écrit sur ses propres expériences – constitue un faisceau d'indices pouvant signifier que Lamine Senghor a contribué à fournir des informations au CAI pendant plus d'un an, entre juillet 1924 et octobre 1925, ou de façon plus ponctuelle.

Il n'en demeure pas moins qu'il ne cesse pas par la suite de militer. Entre octobre 1925 et sa mort le 25 novembre 1927 à Fréjus, aucun document ne permet d'établir une relation quelconque avec le CAI. Lamine Senghor, alors en rupture avec le PCF (sans pour autant abandonner le communisme), se consacre à la construction d'une nouvelle organisation ouverte aux réformistes, le Comité de défense de la race nègre (CDRN), tout en luttant contre la tuberculose. La création du CDRN, annoncée dans l'organe de l'UIC, *Le Paria*, donne lieu à une tournée de Lamine Senghor dans plusieurs villes pour recruter des membres et à la fondation d'un journal, *La voix des nègres*. Puis, en février 1927, il représente le CDRN lors de la fondation de la Ligue anti-impérialiste lors du congrès de Bruxelles¹⁴⁷. Le CDRN connaissant un schisme entre radicaux et réformistes, Lamine Senghor est à nouveau à l'initiative de la création d'une nouvelle organisation en mars 1927, cette fois ouvertement révolutionnaire : la Ligue de défense de la race nègre (LDRN). En juin, il publie son livre, *La violation d'un pays*, qui remanie nombre de ses discours et articles, alors même que sa santé se dégrade vite et qu'il perd son fils¹⁴⁸.

Or ni dans ce livre ni dans les contributions écrites de Lamine Senghor, ne figure de mention du CAI. Pour garder sa crédibilité politique, le militant se fait discret sur la question du renseignement politique, alors que ses rapports à la police peuvent être publiquement politisés dans une optique révolutionnaire. *L'Humanité* relate ainsi l'arrestation du militant de retour du congrès de Bruxelles en 1927, dénonçant un gouvernement qui peut « faire arrêter

¹⁴⁶ ANF, 19940474/231, Papier trouvé sur le M. Senghor, Argenteuil, 23 juin. Les citations suivantes sont extraites de ce document.

¹⁴⁷ Michele Louro, Carolien Stolte, Heather Streets-Salter et Sana Tannoury-Karam (dir.), *The League Against Imperialism*, op. cit.

¹⁴⁸ Pour des détails biographiques concernant sa fin de vie, voir Philippe Dewitte, *Les mouvements nègres en France*, op. cit., p. 167.

sans motif qui bon lui semble¹⁴⁹ » et « faire jeter en prison un militant ouvrier¹⁵⁰ ». « Cette arrestation est totalement injustifiée. Elle constitue un nouvel exemple de l'arbitraire gouvernemental¹⁵¹ », ajoute l'article annonçant l'arrestation. « Plus que jamais, imposons l'amnistie¹⁵² », titre un autre article dès le lendemain. D'une manière plus intense encore, la mort de Lamine Senghor est instrumentalisée par Willi Münzenberg dans la presse communiste pour en faire un martyr, décédé aux mains des policiers alors qu'il a succombé à la tuberculose¹⁵³.

Au sein des groupes politiques, la question du renseignement et de la potentielle participation de militants aux services de surveillance n'est pas analysée. Quand elle ne sert pas à régler des comptes politiques à peu de frais, elle est simplement exprimée sur le registre d'une dénonciation non compréhensive¹⁵⁴. L'admonestation et le mépris sont les seuls outils déployés contre les informateurs, mais aucune prévention n'est mise en place. Si cette réaction est compréhensible, les militants révolutionnaires étant mis en difficulté par ces services, elle ne permet cependant pas une véritable prise en charge de la question du renseignement par les organisations. Les groupes révolutionnaires dans lesquels Lamine Senghor poursuit sa carrière militante ne se préoccupent pas davantage de prévenir les manœuvres des services de renseignement, et lui-même n'y porte pas de discours spécifique sur cette question.

Enfin, Lamine Senghor n'est pas moins objet de la domination policière coloniale du fait qu'il contribue au renseignement impérial. Ainsi, lors de sa tournée à Marseille en 1926, il est constamment surveillé par l'antenne marseillaise du CAI. C'est même l'un des rares cas où le CAI intervient directement dans le paysage politique en sabotant une réunion dirigée par le militant, notamment avec les interventions d'Amadou Diop¹⁵⁵.

Indicateur régulier ou ponctuel du CAI, Lamine Senghor n'en demeure pas moins, dès 1924, un infatigable militant à l'apport organisationnel capital dans le champ de la lutte anti-impérialiste en métropole. Il gagne même une réputation d'incorruptible :

Seulement voilà Senghor est un vieil habitué des procédés employés par le ministère des Colonies. Il ne marche pas. Placé à la tête d'un comité pour la défense

¹⁴⁹ ANF, 19940474/231, « Notre camarade Senghor arrêté sans motif a été libéré samedi », *l'Humanité*.

¹⁵⁰ *Ibid.*

¹⁵¹ ANF, 19940474/231, « Senghor est emprisonné arbitrairement à Draguignan », *l'Humanité*, 19 mars 1927.

¹⁵² ANF, 19940474/231, « Pourquoi Senghor a-t-il été arrêté ? », *l'Humanité*, 19 mars 1927.

¹⁵³ David Murphy, « No More Slaves! », art. cit.

¹⁵⁴ Du moins de manière courante, et dans ce que donnent à voir les rapports de renseignement. Une approche intellectuelle compréhensive de la collaboration avec les services de renseignements existe par ailleurs. Voir notamment Victor Serge, *Les Couloirs d'une Sécurité générale. Ce que tout révolutionnaire doit savoir de la répression*, Librairie du Travail, Paris, 1926.

¹⁵⁵ Voir *supra*, et Olivier Sagna, « Des pionniers méconnus des indépendances », *op. cit.* p. 160-161.

de ses frères de couleur, il n'est pas à vendre. Que M. le ministre, des Colonies se le dise une fois pour toutes. Aussi la corruption n'ayant pas eu de prise, les séides du ministère changeront d'attitude. Puisque Senghor ne voulait pas travailler pour les civilisateurs, on allait employer la manière forte.¹⁵⁶

Sa présence remarquable au congrès fondateur de la LAI à Bruxelles en 1927, sa contribution majeure à la presse révolutionnaire, ses interventions publiques multiples pour défendre cette cause, sont des pierres importantes à l'édifice anti-impérialiste¹⁵⁷.

2.2.3 Tiemoko Garan Kouyaté : un usage stratégique du renseignement ?



Figure 52 : De gauche à droite, James W. Ford, Willi Münzenberg et Tiemoko Garan Kouyaté, au congrès de Francfort en 1929¹⁵⁸.

Un autre militant de premier plan de l'anti-impérialisme en France – et camarade de Lamine Senghor – peut être étudié pour mesurer l'articulation entre le militantisme et le renseignement. Le *cursus honorum* militant de Tiemoko Garan Kouyaté (1902-1944) est désormais bien établi¹⁵⁹. Arrivé à Aix-en-Provence en 1923 pour poursuivre une formation

¹⁵⁶ « À Marseille, les fascistes tentent de faire assassiner Senghor, président du comité de défense de la race noire », 30 septembre 1926, *l'Humanité*, p. 6.

¹⁵⁷ Voir l'introduction par David Murphy de Lamine Senghor, *La violation d'un pays*, l'Harmattan, 2012.

¹⁵⁸ Photographie issue de la notice Maitron de Tiemoko Garan Kouyaté.

¹⁵⁹ Voir par exemple Philippe Dewitte, *Les Mouvements nègres en France*, *op. cit.* Le paragraphe qui suit est une synthèse de <https://maitron.fr/spip.php?article173285>, notice Kouyaté Tiemoko Garan par Solofo Randrianja et Alexis Roy. La connaissance de ce militant n'en reste pas moins à approfondir. C'est notamment l'objectif de la thèse en cours d'Étienne Arnould, « Tiemoko Garan Kouyaté (1902 - 1942 ou 1944), essai de biographie totale du

d'instituteur initiée à l'école William Ponty de Gorée, Tiemoko Garan Kouyaté est l'un des cadres du mouvement anti-impérialiste français de l'entre-deux-guerres. Exclu de l'école pour « propagande communiste¹⁶⁰ », il s'installe à Paris et adhère au PCF ainsi qu'au CDRN en 1926. Faisant partie de la fraction radicale du CDRN, il part avec Lamine Senghor en 1927 pour fonder la LDRN. Après la mort de son camarade tuberculeux, Tiemoko Garan Kouyaté devient secrétaire de la Ligue. Après un nouveau schisme au sein de la LDRN, Kouyaté participe à la fondation de l'Union des travailleurs nègres (UTN) en juin 1932 et écrit une partie des articles de son organe, *Le cri des nègres*. L'UTN est conçue comme la section française du comité intersyndical des ouvriers noirs (ITUC-NW), structure internationale affiliée au Profintern et au sein de laquelle il représente l'AOF et l'AÉF¹⁶¹. Bien intégré au Komintern et au Profintern, il est pourtant exclu du PCF et de l'UTN fin 1933, notamment du fait de son attachement à la stratégie de front, jugée obsolète par Staline en 1928 en faveur d'un tournant classe contre classe. Il fonde alors une nouvelle organisation, Solidarité coloniale, et est une figure de proue des mobilisations contre l'invasion de l'Éthiopie par l'Italie fasciste. Soutenant le Front populaire, il fonde un nouveau journal, *Africa*, en juillet 1936. La fin de son parcours reste à documenter, même si Jennifer Boittin établit sa mort au 4 juillet 1944 dans le camp de concentration de Mauthausen après son arrestation et sa déportation en 1943¹⁶². Les dernières années de la vie du militant anti-impérialiste sont donc encore relativement méconnues. Il est néanmoins établi qu'après son exclusion du PCF, Tiemoko Garan Kouyaté est moins central en termes d'organisation de l'anti-impérialisme en France et de production écrite.

Comme Lamine Senghor, Tiemoko Garan Kouyaté est entouré de l'odeur sulfureuse de la collaboration avec le CAI. Dans ce relatif flou quant à la fin de sa vie, Pierre Durand a avancé que :

Les « gauchistes » trotskystes d'avant-guerre, en particulier Marceau Pivert (socialiste), en compagnie de Ferrat après (et peut-être même avant) son exclusion du PCF, avaient contribué à semer la zizanie parmi les Noirs militant en France. La corruption n'a pas été étrangère à certains comportements. Les archives de la rue Oudinot contiennent un livre de comptabilité secrète qui ne couvre que août 1938 à août 1939. Il en ressort que Kouyaté émargeait pour 1500 francs par mois (sauf en octobre et novembre 1938). Certains indices donnent à penser qu'il « touchait » depuis 1935. Les nazis le fusillèrent au fort de Montluçon en 1942, mais il n'est pas

début du XXe siècle au début du XXIe siècle », sous la direction de Emmanuelle Sibeud (université Paris 8, IDHES). Je le remercie vivement de tous les détails qu'il m'a fourni sur le sujet.

¹⁶⁰ *Ibid.*

¹⁶¹ Voir notamment Holger Weiss, *Framing a Radical African Atlantic: African American Agency, West African Intellectuals and the International Trade Union Committee of Negro Workers*, Leyde, Brill, 2013.

¹⁶² Jennifer A. Boittin, *Colonial Metropolis*, *op. cit.*, p. 216.

certain qu'il n'ait pas collaboré avec eux – double jeu ou non ? – avant de tomber en disgrâce.¹⁶³

Le livre de Pierre Durand est, le premier coup d'œil l'indique, un ouvrage intégralement consacré à la glorification de l'action anticoloniale du PCF et à la démolition de toute hétérodoxie communiste¹⁶⁴. Peu rigoureux du point de vue de la méthode historique, l'ouvrage ne cite pas précisément la source (« les archives de la rue Oudinot¹⁶⁵ ») qui l'amène à dire que Tiemoko Garan Kouyaté « émergeait pour 1500 francs par mois¹⁶⁶ ». Pire, le registre sur lequel est formulée cette suspicion sous forme de dénonciation du trotskysme comme créature policière prend pour argent comptant le vocabulaire des années étudiées, confondant les catégories de discours d'acteurs historiquement situés et un vocabulaire analytique dont le but est d'objectiver ces catégories de discours. Autrement dit, Pierre Durand règle à peu de frais des comptes politiques.

Si faible soit cette production de Pierre Durand, il n'en demeure pas moins que le nom de Kouyaté est bel et bien inscrit au registre des fonds secrets du CAI¹⁶⁷. Ce qui est ainsi dénommé dans les inventaires d'archives renvoie dans le cas du fonds SLOTFOM à un simple cahier brouillard de comptabilité¹⁶⁸. Il s'agit d'un document non officiel, manuscrit, ne servant le plus probablement qu'à la réflexion des cadres parisiens du CAI. Les dépenses liées au fonctionnement du bureau de Marseille n'apparaissent pas dans ces fonds secrets, mais dans un autre état comptable du même ordre¹⁶⁹. La production de ces documents ne donne le plus vraisemblablement lieu à aucun contrôle particulier. Par ailleurs, le vocabulaire employé répond à une logique interne difficile à décortiquer. Ainsi les indicateurs sont mentionnés par leur pseudonyme (agent Joe, agent Louis par exemple) tandis que quelques rares noms apparaissent en toutes lettres (Kouyaté et Ébelé notamment). Ceci peut sous-entendre une différence de fonction entre les uns et les autres. D'ailleurs, là où la mention des sommes versées aux agents est simplement mentionnée par leur pseudonyme ou par une mention de frais (« frais agent Joe » par exemple), le nom de Kouyaté est parfois accompagné de la mention « remis pour », ce qui peut sous-entendre que ces sommes ne sont pas « remises à », à l'exception du mois de mars 1939 où est mentionné face à « Kouyaté » un signe d'équivalence de la ligne supérieure

¹⁶³ Pierre Durand, *Cette mystérieuse section coloniale*, op. cit.

¹⁶⁴ Voir le compte rendu assassin de Charles-Robert Ageron, « Durand (Pierre) : Cette mystérieuse section coloniale. Le PCF et les colonies (1920-1962) », *Outre-Mers. Revue d'histoire*, 1988, vol. 75, n° 280, p. 363.

¹⁶⁵ Pierre Durand, *Cette mystérieuse section coloniale*, op. cit., p. 186.

¹⁶⁶ *Ibid.*

¹⁶⁷ ANOM, FM, 1SLOTFOM/5.

¹⁶⁸ Voir l'inventaire du SLOTFOM par Jacques Dion.

¹⁶⁹ ANOM, FM, 1SLOTFOM/5.

où il est noté « rémunération du mois de mars 1939 ». Autre précaution analytique : ces cahiers font bel et bien apparaître une mention de Kouyaté pour le mois d'octobre 1938, contrairement à l'exception relevée à tort par Pierre Durand¹⁷⁰. Contrairement aux mentions d'autres agents, celles concernant Kouyaté font généralement figurer une date précise relative au paiement (par exemple « 3 juillet¹⁷¹ » pour le mois de juillet 1939). Enfin, ce cahier brouillard ne concerne qu'une petite partie de l'existence du CAI, comprise entre le mois d'août 1938 et d'août 1939 et ne permet pas d'apprécier les rémunérations d'indicateurs ou les frais de fonctionnements du service sur un temps plus long. Kouyaté étant mentionné dès le mois initial du cahier, il n'est pas à exclure que si un tel document existait pour les mois voire les années précédentes, il ait pu y figurer.

Mais en eux-mêmes, et pour toutes ces limites et incertitudes inhérentes à cette documentation, il n'est pas possible d'en conclure que Kouyaté fut sur sa fin de carrière militante un indicateur du CAI. Il est nécessaire de trouver d'autres indices. Le fonds d'archives privées de Gaston Joseph conservé au ANOM peut ici être convoqué, en particulier le dossier d'investigation sur la déchéance de sa Légion d'honneur¹⁷². Dans ce fonds, deux documents attestent que Tiemoko Garan Kouyaté collabora avec le ministère des Colonies, probablement entre 1938 et 1942.

Le premier de ces documents est la sténographie de la première comparution de Gaston Joseph devant la commission chargée de l'examen de son cas¹⁷³. Dans ce cadre, Gaston Joseph explique ce en quoi consistait son travail à la direction des Affaires politiques durant la Seconde Guerre mondiale. Il témoigne de la difficulté à obtenir de bons renseignements politiques et à avoir des indicateurs loyaux parmi des indigènes sujets à l'attraction de la propagande nazie¹⁷⁴. Dans le détail, il revient sur le cas d'un « gremlin¹⁷⁵ » qui aurait trouvé des subsides aussi bien chez lui que chez les nazis :

un ou deux indigènes à qui nous ne pouvions pas donner beaucoup d'argent car nous n'en avions guère. Il y avait des misérables qui étaient des agents doubles et par qui nous risquions constamment d'être dénoncés et qui préféraient assurément le râtelier mieux approvisionné de l'ennemi que le nôtre. L'un de ces gremlins avait reçu,

¹⁷⁰ ANOM, FM, 1SLOTFOM/5, cahier brouillard d'octobre 1938, page 2. Les citations suivantes sont extraites de ce document.

¹⁷¹ ANOM, FM, 1SLOTFOM/5, cahier brouillard de juillet 1939.

¹⁷² En particulier ANOM, 83APOM/7 et 83APOM/8. Sur cette question, voir *supra*.

¹⁷³ ANOM, 83APOM/7, Audition de M. Gaston Joseph, 10 octobre 1944.

¹⁷⁴ Sur la tension entre anti-impérialisme et antinazisme, voir David Motadel, « The Global Authoritarian Moment and the Revolt against Empire », *The American Historical Review*, 2019, vol. 124, n° 3, p. 843-877 ; David Motadel, *Les musulmans et la machine de guerre nazie*, *op. cit.* ; et Aliénor Cadiot, « Vichy et les Algériens », *op. cit.*

¹⁷⁵ ANOM, 83APOM/7, Audition de M. Gaston Joseph, 10 octobre 1944, p. 8.

d'après nos estimations, 300 000 frs d'un capitaine allemand nommé Schneider, philologue soi-disant, chargé, en réalité, de créer un foyer de propagande pour les originaires. Il fut interné. Les perquisitions amenèrent la découverte de mon nom dans des carnets et des papiers. On trouva des articles du journal *Afrika* corrigés de ma main. Nous subventionnions ce journal anti-allemand ici, au début de la guerre et jusqu'à l'armistice.¹⁷⁶

Quelques pages plus bas, la commission revient sur cette question :

D. Pourriez-vous nous dire le nom de celui qui a soutiré de l'argent au capitaine Schneider ?

R. C'est Kouyaté.¹⁷⁷

Il n'est pas impossible que Gaston Joseph confonde plusieurs éléments ou que des documents aient été égarés : le journal *Africa* fondé par Kouyaté n'est publié qu'entre décembre 1935 et mars 1938¹⁷⁸. Philippe Dewitte, qui a remarqué et étudié avec nuance le cahier brouillard du CAI, avance de plus que « 1500 francs sont notoirement insuffisants pour permettre la parution mensuelle d'un journal de quatre pages¹⁷⁹ ». Le directeur des Affaires politiques évoque néanmoins de manière explicite le fait que Kouyaté était non seulement informateur de ses services, mais en plus peu fiable, et capable de produire une propagande servant les intérêts de l'administration coloniale, voire que sa production écrite était en partie celle d'un haut fonctionnaire du ministère des Colonies. En d'autres termes qu'une partie de la presse anticolonialiste était écrite par le directeur des Affaires politiques du ministère des Colonies lui-même.

Le second de ces documents est un courrier de Georges Tajasque, administrateur colonial et ami de Gaston Joseph – ils ont écrit ensemble le livre *L'âme d'un empire* – daté du 22 mai 1946¹⁸⁰. Georges Tajasque s'adresse alors au ministre (probablement des Colonies ou de l'Intérieur) pour exprimer son soutien à Gaston Joseph alors mis en cause. Pour contextualiser son témoignage, il revient sur l'activité du CAI pendant la guerre. Il précise que « l'un des agents secrets de notre Service, le journaliste sénégalais Kouyaté, a été arrêté en juillet 1942 et fusillé¹⁸¹ ». Les imprécisions – comme la catégorisation de « sénégalais¹⁸² » ou d'une fusillade

¹⁷⁶ *Ibid.*

¹⁷⁷ *Ibid.*, p. 11.

¹⁷⁸ ANOM, FM, VSL0TFOM/21.

¹⁷⁹ Philippe Dewitte, *Les mouvements nègres en France*, *op. cit.*, p. 383.

¹⁸⁰ ANOM, 83APOM/7, Georges Tajasque au ministre, 22 mai 1946.

¹⁸¹ *Ibid.*

¹⁸² *Ibid.*

en juillet 1942 – n'enlèvent rien à la qualification d'« agent secret¹⁸³ » employé pour désigner le militant anti-impérialiste.

La conception de Gaston Joseph ainsi que les termes employés par Georges Tajasque démontrent à nouveau les limites de la catégorie d'indicateur, d'autant plus lorsque celui-ci est mort et ne peut plus donner sa version des faits. D'une part, dans le contexte de la menace fasciste puis de la guerre et de l'occupation, les priorités politiques sont redéfinies et nombre de communistes et plus généralement de militants de gauche, y compris impérialisés, choisissent de prioriser la lutte antifasciste sur la lutte anticolonialiste. En ce sens, il n'était pas nécessairement contradictoire de passer des alliances tactiques et conjoncturelles avec le ministère des Colonies si celui-ci contribuait matériellement à la production d'un contenu antinazi et qu'une convergence d'intérêts prioritaires émergeait. D'autre part, Kouyaté, militant très aguerrri et habitué des manœuvres, peut aussi inscrire l'obtention de ces subventions françaises et allemandes dans une démarche pragmatique de financement de la lutte. Philippe Dewitte ajoute à ces sources la présence de rumeurs persistantes sur un financement allemand de Kouyaté¹⁸⁴. Il en conclut que « roublard, le militant africain pense se jouer des bailleurs de fonds¹⁸⁵ ». De fait, aucun document pro-allemand produit par lui n'a été retrouvé. Pire, il est arrêté en juillet 1942 par les nazis, déporté et tué à Mauthausen.

Enfin, même si la question ne se pose pas alors en ces termes pour Kouyaté, l'hypothèse d'une contre-intelligence communiste et de la pénétration des services de renseignements français par des agents bolchéviques est à considérer. Pour établir ceci, les archives en langue russe et allemande pourraient donner davantage de précisions que celles du PCF¹⁸⁶.

Conclusion : d'une position misérable à une position de dominé

La focalisation sur les fins de carrières, et plus généralement sur les moments de crises au sein d'une carrière d'informateur pour le CAI, a montré à nouveau les limites d'une telle catégorisation. L'éventualité ou l'effectivité d'une rupture est un révélateur des conditions matérielles et imaginaires dans lesquelles s'exerce cette activité. La fin d'une carrière d'indicateur peut être motivée par plusieurs motifs se combinant. Le fait de vivre « malgré » un

¹⁸³ *Ibid.*

¹⁸⁴ Philip Dewitte, *Les mouvements nègres en France, op. cit.*, p. 383, note 80.

¹⁸⁵ Philippe Dewitte, *Les mouvements nègres en France, op. cit.*, p. 385.

¹⁸⁶ ADSSD, Archives du Parti Communiste Français. Voir *supra*.

travail insuffisamment rémunéré peut pousser à la démission, mais aussi à la menace d'abandonner son poste pour améliorer ses conditions. Ceci peut aussi pousser à la mobilisation collective dans un environnement défavorable à l'organisation collective de revendications, notamment de la part d'impérialisés. Cette possibilité de la démission prend place à l'intérieur d'un cadre de contrainte dans lequel, précisément, les impérialisés travaillant au service du CAI sont objet d'une considération paradoxale. Les cadres du service se méfient d'une part des employés et des informateurs, vus comme perméables à l'anti-impérialisme environnant le service, et sont valorisés d'autre part pour leurs compétences difficiles à remplacer en cas de défection et leur adhésion à l'idéologie impériale dans un environnement hostile.

La fin d'une carrière au CAI a des enjeux psychologiques, sociaux et politiques délicats à appréhender, mais dont certains traits saillants peuvent être analysés. Pour les informateurs, la fin de ce travail peut consister en une rupture dans le train de vie économique et dans la sociabilité. Les entrées monétaires permises par le CAI, mais aussi la sociabilité militante à laquelle le service dispose peuvent être des éléments auxquels il est douloureux de renoncer. L'enjeu politique est quant à lui plus difficile à saisir encore, en témoigne l'exemple des cadres politiques également informateurs au CAI sur lesquels une documentation suffisamment consistante a pu être rassemblée. Les fins de carrières de Thomas Ramananjato (l'agent Joe)¹⁸⁷ ou de Pierre Kodo Kossoul (l'agent Paul ou Coco)¹⁸⁸, dont les parcours de cadres politiques et d'informateurs réguliers du CAI sont connus, restent ainsi dans l'ombre. Des traits communs sont certes saillants. Ces personnalités politiques sont multi-positionnées, voire ont des postes de cadres de plusieurs organisations d'un champ pourtant relativement concurrentiel. À l'initiative ou à la direction d'associations, de syndicats et de partis éphémères, de taille réduite, à forte capacité de production de propagande de campagnes ciblées, ces cadres sont amenés à un moment de leur carrière à collaborer avec le CAI, et ce à différent degré. Il va de soi qu'une différence de degré existe entre Thomas Ramananjato et Pierre Kodo Kossoul d'une part, qui produisent des milliers de rapports en une décennie, et les quelques entrevues de Lamine Senghor ou Tiemoko Garan Kouyaté avec les agents traitants du CAI.

Si une différence de degré est évidente, la différence de nature est plus discutable, relative aux catégories de pensée employées. Un militant communiste ayant connaissance des relations de Lamine Senghor ou Tiemoko Garan Kouyaté avec le CAI les aurait probablement

¹⁸⁷ Vice-président de la LDRN en janvier 1931, secrétaire-général de l'UTN entre septembre 1932 et janvier 1935 puis membre de sa commission de contrôle, membre de la commission coloniale du SRI à en 1934, président de l'Amicale des Malgaches de France, en 1936, participe à la création du Rassemblement colonial en 1937.

¹⁸⁸ Vice-président de la LDRN en mai 1927, président de la LDRN en janvier 1931, président de la commission de contrôle de l'UTN, membre de la section coloniale du PCF à partir de 1933, trésorier général de l'UTN en 1938.

publiquement dénoncés comme étant des « mouchards », des « balances », des « taupes » au même titre que les agents Paul ou Coco et Joe, que les employés impérialisés de Marseille, ou que les concurrents politiques à discréditer. Extensible, voire contradictoire, la catégorie de mouchard doit être comprise pour ce qu'elle est : une catégorie historique, c'est-à-dire un objet d'étude, mais certainement pas une catégorie d'analyse, c'est-à-dire l'instrument par lequel l'objet est étudié.

L'entrée au service du CAI pouvait être résumée à l'aspiration à s'extraire d'une situation de domination débouchant à une position misérable. La sortie du CAI peut quant à elle être qualifiée de retour à la domination, le regret et la honte en plus. Certes, quelques avancées, administratives notamment, ont pu être acquises pour certains des informateurs. Mais le militant cessant d'être indicateur n'arrête pas d'être suspect, et paie le prix économique et symbolique de sa rupture, plongeant parfois même dans la dépression.

Conclusion

Paris, janvier 1987

Le Havre, 2 février 1927. Au restaurant intercolonial de Đặng văn Thu, 5, rue Saint-Nicolas, « la section communiste annamite du Havre organise pour la fête du Têt – Nouvel An vietnamien – une grande réunion¹ ». À cette occasion, son frère, Đặng Dinh Tho, *alias* l'agent Thomas, doit y prendre la parole en tant que délégué de l'Association mutuelle des Indochinois². Mais, incapable d'honorer son mandat, il est remplacé au pied levé par son camarade Nguyễn Thế Truyên³. Au CAI, on s'intéresse de près à la préparation des festivités, investies par les révolutionnaires pour diffuser leurs idées.

Paris, 8 février 1936, 21h30. À la Salle aux Fleurs, 58, boulevard de l'Hôpital, 300 personnes « dont cent cinquante Européens parmi lesquelles on ne remarquait aucune personnalité marquante⁴ » se réunissent pour les festivités du Nouvel An vietnamien, à l'initiative de l'association d'entraide et de culture des Indochinois de Paris. Si « la soirée en question a remporté un vif succès et a laissé à l'association un joli bénéfice⁵ », aucun incident n'est noté par l'informateur, qui suit pourtant l'organisation de l'évènement depuis un mois. En revanche, il remarque *a posteriori* que le bal est l'occasion de nouer des liens, de faire la promotion de l'association et d'inviter les participantes et participants à l'assemblée générale de l'association, le 16 février suivant. Pour les organisateurs qui ont préparé la fête pendant des semaines, la soirée doit amener à des rencontres entre travailleurs et les étudiants, hommes et femmes. L'avant-veille, le 6 février, à la maison de l'Indochine située au 59, boulevard Jourdan, des étudiants organisaient un autre évènement pour célébrer le Nouvel An. Ici, on se livre à un autre type de mondanités : « comme chaque année, de nombreuses personnalités françaises avaient tenu à assister à cette cérémonie⁶ », parmi lesquelles « le président de la République, le président du Conseil, le ministre des Colonies, le député de la Cochinchine, le directeur de

¹ ANOM, FM, 15SLOTFOM/16/320, Đặng Dinh Tho, 25 janvier 1927.

² ANOM, FM, 15SLOTFOM/16/320, Đặng Dinh Tho, 4 février 1927.

³ ANOM, FM, 15SLOTFOM/16/320, Đặng Dinh Tho, 9 février 1927.

⁴ ANOM, FM, 1SLOTFOM/1, agents anonymes, 1936, 12 février 1936.

⁵ ANOM, FM, 1SLOTFOM/1, agents anonymes, 1936, 16 janvier 1936.

⁶ ANOM, FM, 1SLOTFOM/1, agents anonymes, 1936, 6 février 1936.

l'agence économique de l'Indochine, etc.⁷ ». Ici aussi la fête est l'occasion d'un message politique, mais, lui, en défense de l'empire français.

Paris, janvier 1987. Les Vietnamiens de la région s'apprêtent à célébrer la fête du Têt. L'évènement pourrait sembler anodin ; et pourtant, la Préfecture de police veille : « À cette occasion, les différentes communautés vietnamiennes de la capitale se réuniront, selon leurs options politiques, aux heures, dates et lieux ci-après⁸ ». Le rapport synthétise ensuite les festivités prévues par les anticomunistes d'un côté, et, de l'autre, les communistes. Les premiers organisent, les 24 janvier et 14 février, deux fêtes à la Maison de la Mutualité, 24 rue Saint-Victor, prévoyant de réunir à chaque fois 1 500 personnes. Les seconds, regroupés dans l'Union Générale des Vietnamiens en France, ont quant à eux le soutien de l'ambassade du Vietnam à Paris, et sont en mesure d'organiser le 31 janvier une fête réunissant 2 500 personnes. Les agents de renseignements craignent que les anticomunistes ne viennent s'en prendre à la cérémonie officielle. Il faut dire que l'année précédente, les deux groupes en étaient venus aux mains.

Les fêtes du Têt constituent en France, depuis la Première Guerre mondiale, un moment privilégié de surveillance politique et de production de rapports de renseignement sur les enjeux du moment. De la Première Guerre mondiale aux années 1980, une histoire de la fête du Têt en France est ainsi possible. Cette histoire serait à bien des égards celle de la surveillance de ces fêtes, et de leur intégration dans les stéréotypes de la suspicion politique en France. En ce moment de retrouvailles et de rencontres, se joue, se rejoue et se surjoue la construction impériale. Mouchards et ministres, étudiants et travailleurs, impérialisés ou non sont les protagonistes de ces instants. Les prises de parole des officiels, les applaudissements polis, les comptes qui se règlent au coin de la rue, la combativité festive des révolutionnaires organisés, tout semble concourir à cristalliser les tensions d'empire. Ces tensions, bien réelles, sont constituées par la surveillance impériale en métropole comme des lieux communs de la méfiance. L'étude de ce marronnier du renseignement sur le temps long pourrait permettre de mesurer les permanences de discours ou de pratiques administratives.

Si la continuité des conditions d'indigènes et d'immigrés est anhistorique, la juxtaposition de ces scènes de surveillance dans des contextes différents permet d'ouvrir la voie à une autre

⁷ *Ibid.*

⁸ APP, BA 2153, 46193/2, document de travail, 3 janvier 1987.

hypothèse, fondée sur la socio-histoire d'un service de renseignement impérial en France métropolitaine. Le renseignement sur la fête du Têt incarne la reconfiguration progressive, en dialogue avec les observations de terrain, d'un problème public, auquel est censé répondre... le renseignement lui-même.

Cet exemple de la surveillance de ces fêtes est mentionné car il cristallise les enjeux transversaux abordés dans cette thèse. La surveillance politique est constituée comme réponse à un problème public ; elle s'autonomise progressivement ; et elle est un champ spécifique de luttes et de déploiement des capitaux impériaux entre la métropole et les territoires sous domination française, qui se fonde sur un sens commun impérial.

La surveillance politique comme réponse à un problème public

La surveillance politique spécifiquement dédiée aux engagements des impérialisés en France est mise en place comme réponse à un problème public progressivement construit dans la deuxième moitié des années 1910 : celui de la présence en France métropolitaine de personnes originaires des territoires sous domination française. Les impérialisés deviennent relativement visibles en France à un moment où la légitimité impériale est remise en question. L'application d'un régime de droit colonial en métropole posant un problème, notamment du fait que la panoplie répressive y est moins vaste qu'outre-mer, la surveillance acquiert une centralité. Cette constitution d'un problème public présente plusieurs facettes. Le contrôle d'une sexualité qui, en elle-même et par la procréation qu'elle rend possible, transgresse l'hermétisme racial sous-tendant l'ordre impérial, en pleine métropole, en est l'un des éléments centraux. De plus, les relations interraciales, notamment les tensions et conflits, sont redoutées, et la surveillance est en ce sens conçue comme un moyen de protéger des individus numériquement minoritaires, et considérés comme fragiles. Loin de leur foyer d'origine, ces migrants impériaux dans l'Hexagone seraient en proie à l'instabilité, et constitueraient ainsi des proies privilégiées pour les ennemis de la France. Il conviendrait donc de veiller à leurs fréquentations. Des innovations institutionnelles sont donc faites afin que les impérialisés soient étroitement surveillés. Enfin, il faudrait veiller à ce que les impérialisés, par leur supposée incompétence aux activités industrielles tout d'abord, puis par leur propension au communisme, ne perturbent pas l'économie de guerre puis l'économie de marché impériale. En ce sens, la surveillance a une

fonction économique. Les institutions s'adaptent petit à petit pour répondre à ces réorientations dans le cadre des évolutions rapides du contexte de l'après-guerre. Le CAI est ainsi marqué par une professionnalisation de ses pratiques et une évolution du profil du personnel encadrant. À des contrôleurs ayant un passé d'administrateurs coloniaux, succèdent des policiers formés dans les services de Sûreté coloniaux. Le CAI s'ancre ainsi et, pendant dix-sept ans, il exerce une surveillance quotidienne sur les groupes anti-impérialistes de l'Hexagone et sur tous les individus que l'administration considère comme suspects. Ses réflexes de catégorisation raciale et politique trouvent des prolongements évidents sous Vichy.

La surveillance des impérialisés dans l'Hexagone acquiert aussi progressivement une importance professionnelle pour ses agents. Le passage par le CAI peut ainsi s'avérer une bonne stratégie de carrière, qui permet de continuer, pendant un passage en métropole, à entretenir ses réseaux professionnels et sociaux et d'affûter ses compétences. Plusieurs profils apparaissent ainsi comme pouvant s'épanouir dans cette activité, des plus politiques aux plus techniques. Si l'institution est majoritairement masculine, des femmes y travaillent aussi, dactylographes, traductrices et archivistes. Elles sont, elles aussi, choisies sur la base de capitaux impériaux, généralement non institutionnalisés, dont elles peuvent faire preuve, autant que sur leurs compétences professionnelles. Les bureaux du CAI fonctionnent au quotidien comme une administration quelconque : l'écriture de rapports, le tri des documents, l'enregistrement de requêtes, la dactylographie de notes sont la routine des employé·e·s du CAI. Pourtant, l'institution évolue en partie dans le secret, et sa réception fait l'objet d'un vaste éventail d'attitudes allant de la collaboration des employés impérialisés ou des indicateurs, à la résistance des révolutionnaires qui cherchent à démasquer ces derniers, en passant par l'évitement, l'ignorance ou la résignation. Plus fondamentalement, l'action du CAI n'est pas reçue par les surveillés de façon univoque ni même binaire.

À l'intersection de la position de surveillants et de surveillés, les indicateurs du service ont une position misérable. L'engagement en tant qu'indicateur au service du CAI se fait généralement pour sortir de la domination : obtenir des rémunérations, des faveurs administratives, ou encore l'estime des fonctionnaires et la position nécessaire pour se distinguer subjectivement des autres impérialisés. Le travail quotidien d'un indicateur est pourtant éprouvant : loin de le sortir automatiquement d'une position subalterne, ce travail

implique la répétition d'évaluations épuisantes, de remises en causes dégradantes, et une dissociation déprimante. Les risques du métier sont nombreux. Entre la stimulation de la haine et de la vengeance des militants épiés, et l'effondrement de l'estime de soi, l'activité d'indicateur est propice à la destruction des liens de solidarité qui ne sont pas remplacés par ceux que proposent le CAI, précaires et sans cesse renégociés. Ces caractéristiques impliquent des carrières généralement brèves pour ces indicateurs, et des sorties le plus souvent conflictuelles. Les promesses de la collaboration ne sont ainsi que le prolongement de la domination à laquelle contribue le service.

L'autonomie en question

Le CAI est bel et bien un service de renseignement que l'on peut qualifier, à plusieurs égards, de politique, alors même qu'il se drape d'une neutralité patriotique. Né de l'impulsion d'Albert Sarraut et de ses réseaux au sein du parti radical, le service utilise au quotidien des catégories d'appréhension du monde très chargées telles que celles de communiste, d'anti-français, ou encore de race. De plus, la fonction du service est de prévenir l'apparition de failles dans la construction impériale, et de renseigner les prises de décision politiques quant aux engagements des impérialisés.

Si politisé qu'il puisse apparaître de prime abord, il n'en est pas moins caractérisé par une relative autonomie à l'égard du champ politique. Celle-ci passe par plusieurs mécanismes. En premier lieu, l'institutionnalisation puis la professionnalisation progressive du renseignement impérial en métropole garantissent au CAI une mise à distance des injonctions politiques dans le travail quotidien de ses agents. Les routines des employé·e·s du service, la régulation de leurs pratiques, les protocoles qui entrent en vigueur pour normer leur activité, sont autant d'éléments qui permettent au CAI d'avoir un fonctionnement qui obéit à ses propres normes. Cette autonomie dans le travail est même une garantie, plus largement, que l'activité du service peut être menée à bien. À l'instar d'autres institutions du renseignement et d'autres administrations, les changements rapides et parfois brutaux au sein du champ politique, et notamment le défilé des ministres des Colonies, n'ont que peu de conséquences sur l'activité quotidienne des agents du CAI. Le service survit ainsi, malgré quelques modifications de son activité au changement de régime de 1940.

Cette autonomie est toutefois dynamique, et en renégociations régulières. C'est le rôle du directeur des Affaires politiques, et dans une moindre mesure des cadres du service, d'assurer l'intermédiation entre le CAI et le champ politique. Le gouvernement de Front populaire et la chute de la République en 1940 sont ainsi des moments de renégociation de cette autonomie, dans lesquels l'intermédiation de Gaston Joseph s'avère capitale pour faire perdurer, bon an, mal an, l'administration de la surveillance impériale en France.

L'une des caractéristiques de l'autonomie du CAI est sa liberté à décider lui-même l'objet de son activité. Conformément au sens commun partagé par les agents du service, les catégories de la suspicion sont ainsi suffisamment malléables pour permettre l'extension ou la réduction de sa focale. L'extensivité et l'intensivité de la surveillance exercée par le CAI sont ainsi largement déterminées par ses agents eux-mêmes, en fonction des retours de leurs informateurs. La surveillance est dans une certaine mesure autotélique : la définition du suspect est qu'il est suspecté, et pour être suspecté, il suffit d'avoir un comportement suspect selon des critères suffisamment implicites pour permettre au service une grande liberté. La circulation de la suspicion est elle-même circulaire : pour être suspect, il suffit de fréquenter d'autres personnes suspectes. Elle est aussi binaire : être ou ne pas être suspect, telle est la question pour le service de renseignements.

Cette approche constructiviste de la catégorie de la suspicion ne présuppose toutefois pas que celle-ci relève seulement de fantasmes et d'angoisses irrationnelles. Les insécurités des administrateurs impériaux trouvent des causes dans l'observation de terrain et entretiennent un rapport dialectique avec celle-ci. La suspicion est produite de manière relationnelle avec les acteurs observés, en prenant en compte les rapports de force politiques conjoncturels et les résistances rencontrées. Si toute observation a un prisme, l'objet perçu ne s'y résume pas.

Précisément, le prisme d'observation du CAI se construit socialement, au quotidien, dans des jeux de concurrences et de coopération entre des agents du maintien de l'ordre impérial qui, en métropole, entendent reconduire leurs savoirs et leurs savoir-faire au service de l'ordre impérial.

Une construction impériale ancrée dans le quotidien : impérialisés et capitaux impériaux

L'une des propositions de cette thèse, qui pourrait être éprouvée à l'avenir dans d'autres travaux, est la catégorie d'impérialisé·e. À l'intersection des catégories juridiques et raciales, théoriques et pratiques, organisant la domination impériale, cette notion cherche à dépasser l'insuffisance des catégories traditionnellement utilisées en histoire coloniale. Résolument une catégorie d'analyse, elle a l'avantage de ne pas répéter dans le discours savant des termes utilisés par les acteurs dans la situation étudiée. Objets de débats historiographiques souvent virulents, mais aussi d'incompréhensions et de rendez-vous manqués, les notions de race et d'indigénat ont une profondeur historiographique qui peut être synthétisée, voire dépassée⁹.

La proposition d'utiliser la notion dynamique d'impérialisation pourrait être appliquée à d'autres contextes et d'autres archives. Le concept permet de réintroduire au cœur de l'analyse l'idée de la construction impériale comme domination, tout en intégrant le caractère relationnel de la domination. Si les différentes modalités de réception de l'impérialisation – de la résistance à la collaboration, de l'évitement à l'adhésion, de l'indignation à la résignation – peuvent ainsi être observées, il s'agit aussi, dans la lignée des *Colonial Studies*, de porter un regard acéré sur le processus de production de la domination. S'ouvrent alors de multiples questionnements. Si l'une des caractéristiques du stigmaté impérial dans la métropole des années 1920 à 1940 est le fait d'être surveillé, joue-t-elle un rôle aussi prégnant hors de la métropole¹⁰ ? Et dans d'autres métropoles impériales¹¹ ? Du point de vue chronologique, la notion est-elle adaptée au premier empire colonial¹² ?

⁹ Pensons par exemple aux positions avancées par Stéphane Beaud, Gérard Noiriel, *Race et sciences sociales : essai sur les usages publics d'une catégorie*, Marseille, Agone, 2021. L'ouvrage a été l'occasion d'un débat et de la mise au point de certaines notions : Abdellali Hajjat, Silyane Larcher (dir.), « Intersectionnalité », *Mouvements.info*, 2019 [[en ligne](#)] (à propos d'un texte antérieur de Gérard Noiriel sur l'intersectionnalité, en partie repris dans le livre cité) ; Ugo Pallheta, Henri Maler, « À propos d'un texte de Stéphane Beaud et Gérard Noiriel : critique des impasses ou impasses d'une critique ? », *Contretemps*, 2021, [[en ligne](#)].

¹⁰ Kathleen Keller, *Colonial Suspects*, *op. cit.*

¹¹ La question est par exemple ouverte concernant le rôle de la *Polícia de Vigilância e Defesa do Estado* (PVDE) puis de la *Polícia internacional e de defesa do estado* (PIDE) au Portugal de 1933 à 1969 dans le maintien de l'ordre impérial en métropole et outre-mer. Victor Pereira, « Au cœur de l'archipel du renseignement. La PIDE et le renseignement dans les colonies portugaises (1945-1974) », in Jean-Pierre Bat, Nicolas Courtin, Vincent Hiribarren, *Histoire du renseignement en situation coloniale*, *op. cit.*, p. 57-75.

¹² Elsa Dorlin, *La matrice de la race*, *op. cit.*

La notion d'impérialisation peut être adossée à l'autre proposition transversale de cette thèse : celle de l'analyse de l'administration impériale comme un champ dont les acteurs sont inégalement dotés en capitaux impériaux. Objectivés et institutionnalisés ou incorporés, ces capitaux peuvent prendre différentes formes, allant de la filiation à l'expérience professionnelle, en passant par des titres scolaires, des compétences linguistiques ou des expériences personnelles en lien avec la construction impériale. En ce sens, se basant sur l'étude empirique toujours contextualisée, les agents de l'empire peuvent être considérés comme plus ou moins producteurs et bénéficiaires de l'empire. Au sein des États impériaux, les agents jouent des rôles distincts, plus ou moins conscients, parfois concurrents, souvent complémentaires, concourant à la production de la domination impériale. C'est le sens d'un travail entrepris récemment avec mes collègues Aliénor Cadiot, Emmanuel Dupit et Hugo Mulonnière portant sur les caractéristiques sociales des administrateurs impériaux en métropole. Cette même perspective pourrait être appliquée à l'étude du capitalisme impérial. Le secteur privé pourrait lui aussi être analysé en ces termes, qui seraient alors une façon de compléter les études existantes en dehors d'une perspective comptable, et d'analyser finement les interactions entre l'économie entrepreneuriale et l'administration en situation impériale¹³.

L'impérialisation est par ailleurs un processus géographique. Dans le domaine de l'étude des mobilités impériales, des travaux portant sur les normes de déplacement, les techniques de voyage, les effets de ces migrations sur les subjectivités, les accommodements individuels et collectifs face à ces normes constituent autant de chantiers de recherche à approfondir. Par exemple, pour le cas de la métropole française, des travaux sur les services coloniaux des ports mentionnés dans cette thèse ainsi que sur la sociabilité dans les bateaux impériaux seraient non seulement possibles, mais nécessaires.

Enfin, l'ensemble de ces outils analytiques pourrait être mis au service de travaux ayant pour objet l'administration du ministère des Colonies entre 1940 et 1944, afin de réinterroger les liens génétiques entre l'impérialisme français et le régime de Vichy.

¹³ C'est ce qu'entreprend Jean-François Klein, « Du patronat colonial au patronat impérial. Un changement de paradigme », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n° 114, vol. 2, 2012, p. 67-81. C'est aussi l'objectif du travail en cours d'Armel Campagne, « French colonizers and coal mining in Vietnam, 1873-1955 », Thèse de doctorat en histoire, European University Institute.

Une socio-histoire du ministère des Colonies sous Vichy

L'une des perspectives qu'ouvre ce travail est celle de l'étude de l'administration impériale en France entre 1940 et 1944. Une historiographie conséquente existe sur les enjeux stratégiques d'empire pendant la Seconde Guerre mondiale ou, dans une perspective d'histoire culturelle, sur l'idéologie et la propagande coloniale de l'État français, et sur les administrations coloniales dans ce contexte¹⁴. De plus, des travaux sur d'autres administrations vichystes ont été menés¹⁵. Une recherche exhaustive portant sur l'administration du ministère des Colonies à cette époque reste cependant à entreprendre. Plusieurs aspects de cette histoire mériteraient en effet d'être approfondis, à commencer par celui des archives du ministère. Si j'ai abordé ici la question de la disparition probable d'une partie des archives de la direction des Affaires politiques, ceci reste à confirmer, comme reste à éclairer le possible usage par l'administration nazie de ces documents. Les pistes évoquées à propos de l'histoire du déménagement de l'administration des Colonies à Bordeaux puis Vichy mériteraient d'être approfondies. Qu'est-ce que le mouvement fait à l'administration ? Quels changements concrets des pratiques administratives ce déplacement implique-t-il ? Que deviennent les concurrences sociales et la pluralité politique dans les premières semaines suivant la défaite ? Quelles furent les relations de cette administration avec celle des nazis ?

Du point de vue de l'historiographie, outre-Rhin, le débat sur les liens pratiques, sociaux et idéologiques entre l'expérience coloniale et le nazisme est ouvert, sur fond de fortes demandes sociales d'histoire. En France, un tel chantier de recherche reste à mener, et ce en d'autres termes. Le débat en Allemagne porte essentiellement sur les dynamiques historiques de l'extermination d'une population constituée comme étrangère à l'humanité, et sur les racines du fait génocidaire¹⁶. En France, c'est à l'aune de l'histoire de l'altérisation, de la racialisation de la francité, et des pratiques administratives de catégorisation qu'une approche comparative entre la colonisation républicaine et la politique raciale de Vichy pourrait être proposée, ou

¹⁴ Pascal Blanchard, Ruth Ginio, « Révolution impériale : le mythe colonial de Vichy », art. cit., Jacques Cantier, Eric Jennings, *L'empire colonial sous Vichy...*, op. cit. ; Edenz Maurice, Raberh Achi, « Le régime de Vichy face aux sociétés coloniales... », art. cit.

¹⁵ Notamment Marc Olivier Baruch, *Servir l'État français*, op. cit.

¹⁶ Elise Pape, « Les débats postcoloniaux en Allemagne. Un état des lieux », *Raison présente*, n° 199, vol. 3, 2016, p. 9-21.

poursuivie¹⁷. Cette question, déjà relativement balisée en ce qui concerne l'étude des discours, reste à mener dans la perspective d'une socio-histoire des administrations¹⁸. Sur le plan méthodologique, l'entrée dans cette problématique par les guichets spécifiquement dédiés aux impérialisés en métropole, initiée dans cette thèse avec l'étude de la délivrance par le SCCI des cartes d'identité, est porteuse.

Ces questionnements posent de plus la question de la perpétuation coloniale après 1944. À nouveau, si les recompositions de la politique coloniale pendant la Quatrième et la Cinquième Républiques sont connues, étudiées et revisitées, cette question peut être repensée à l'aune d'une prosopographie de l'administration impériale en France dans des décennies marquées par les indépendances¹⁹. L'étude de l'évolution des pratiques, des formes de sociabilité, des discours, et notamment de la conception de la francité portée par les administrateurs de l'empire en métropole peut éclairer des aspects encore peu connus de l'histoire de l'État-nation impérial français²⁰.

De manière transversale, ces questions peuvent être abordées à l'aune d'une histoire du renseignement cristallisant une histoire politique et sociale de l'État. Un aspect en particulier reste à approfondir : celui de la postérité du CAI. J'ai ainsi suggéré que, pour le CAI, même rebaptisé SCCI, Vichy constituait moins une rupture que la Libération et l'épuration administrative. En 1946, le SCCI est remplacé par le SLOTFOM, dans le contexte de la marche vers la guerre d'indépendance indochinoise. Au moment où la fonction du renseignement pourrait jouer un rôle décisif dans le maintien de l'ordre, il est désinvesti par le ministère des Colonies dans l'Hexagone. Le service n'a toutefois pas les moyens de ses ambitions, et le Bureau technique de liaison et de coopération (BTLC) créé, pour coordonner le renseignement à l'échelle impériale non plus. Des services militaires sont préférés à ces institutions. Qu'est-ce que cette histoire institutionnelle dit des relations au sein de l'État ? Qu'est-ce que ce choix

¹⁷ En ce sens, on pourrait tester l'hypothèse selon laquelle l'ordre racial voire impérial est ou non une dimension de l'ordre moral vichyste : Marc Boninchi, *Vichy et l'ordre moral*, Paris, Presses universitaires de France, 2005.

¹⁸ Cette question est relativement absente dans Gérard Noiriel, *Les origines républicaines de Vichy*, *op. cit.*

¹⁹ Pensons notamment aux travaux de Frederick Cooper, *Decolonization and African Society: The Labor Question in French and British Africa*, Cambridge, Cambridge University Press 1996 ; *Citizenship between Empire and Nation: Remaking France and French Africa, 1945-1960*, Princeton, Princeton University Press, 2014, et *Français et Africains ? Être citoyen au temps de la décolonisation*, Paris, Payot, 2014.

²⁰ C'est l'un des chantiers ouverts par le Groupe de recherches sur les ordres coloniaux à l'occasion de la journée d'étude « Surveiller les populations colonisées en métropole (XVIII^e – XX^e siècle) » aux archives nationales, 11 mars 2021, conclue en ce sens par Emmanuel Blanchard et Sylvain Pattieu.

indique quant à l'évolution des rapports entre les autorités impériales et les impérialisés à l'heure où les fissures et tensions d'empire deviennent de plus en plus évidentes ?

Une approche socio-historique et articulée à l'étude de la domination peut véritablement être féconde pour aborder des questionnements divers, en prise avec les débats contemporains, sans pour autant rien céder quant à l'autonomie de la recherche²¹.

²¹ Pour aller dans le sens de Robert O. Paxton, « Gérard Noiriel's Third Republic », *French Politics, Culture & Society*, n° 18, vol. 2, 2000, p. 99-103. Robert Paxton exprime son désaccord sur ce point avec Gérard Noiriel, qui reproche à Henry Rousso, en substance, de conformer ses problématiques à celles dominantes dans les sphères politico-médiatiques. Pour un point de vue plus récent sur la définition et les enjeux de l'autonomie scientifique, voir Julien Duval, « À propos de l'autonomie de la sociologie », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 243-244, vol. 3-4, 2022, p. 74-85.

TABLE DES FIGURES

Figure 1 : Le Chantilly à quai à Saïgon en 1925.	33
Figure 2 : Nguyễn Ái Quốc au congrès de Tours (25-30 décembre 1920).....	79
Figure 3 : Le général Pierre Famin, directeur des troupes coloniales.....	117
Figure 4 : Intérieur de l'hôpital auxiliaire n° 223 de Marseille novembre 1916.	121
Figure 5 : Sénégalais. Le docteur Bonnafous. [Légende d'origine]	122
Figure 6 : Le CATI en Gironde (hôpital indochinois de Bordeaux).....	127
Figure 7 : Photographies d'un club de football et d'une compagnie de théâtre au camp d'aviation du Pont-Long (Pau).	128
Figure 8 : Modèle de carte d'identité disposé par le décret du 10 novembre 1939 (pages extérieures suivies des pages intérieures).....	167
Figure 9 : Carte d'identité de Joseph Ebélé.	168
Figure 10 : Affiche de la station impériale de Vichy.....	175
Figure 11 : Carte de visite du bar restaurant indochinois : « Seine Ausservahnliche Reinlekeit, Seine Franzosich asiatische kuche, Seine belligen preise, Seine guter empfang sind seine, Einzigen versprechen an seine kundsdraft, Besitzer : Hoang-Van-Cap ».....	182
Figure 12 : Au fond à droite, Raphaël Rajaspera travaillant pour la radio.	186
Figure 13 : (de droite à gauche) Pierre Barraud (maire de Marseille), René Bousquet, Rolf Mühler (SS-Obersturmbannführer), Antoine Lemoine (préfet), Bernhard Griese (SS-Standartenführer).....	189
Figure 14 : Carte d'identité de Maria Vu Van, délivrée le 23 juillet 1947.....	211
Figure 15 : Carte d'identité de Maria Vu Van, délivrée le 16 juillet 1947.....	211

Figure 16 : Jules Bosc vers 1918.	224
Figure 17 : Pierre Guesde vers 1918.....	228
Figure 18 : Gaston Joseph en 1934.....	236
Figure 19 : Geoffroy du Coudret dans les années 1930.....	241
Figure 20 : Jeanne Vacher vers 1924.....	258
Figure 21 : Lise Caton en 1935.....	259
Figure 22 : « Carte d'identité valant permis d'embarquement ».....	281
Figure 23 : « Fiche d'identité concernant un indigène de l'AOF se rendant en France ».	282
Figure 24 : Le service colonial de Marseille (date inconnue).....	285
Figure 25 : Demande de Léopold Sédar Senghor.	288
Figure 26 : « Garde annamite rentrant au camp ».....	299
Figure 27 : Schéma du bureau de Marseille, 132 rue Paradis.....	304
Figure 28 : Façade intérieure (en haut) et extérieure (en bas) du nouveau ministère des Colonies, 27, rue Oudinot, en 1910.....	307
Figure 29 : File d'attente devant le ministère des Colonies, 6 septembre 1939.	309
Figure 30 : Répartition des dépenses modiques semestrielles (sommes exprimées en francs courants).	311
Figure 31 : Répartition des fonds secrets du CAI (valeurs exprimées en francs courants).	313
Figure 32 : Enveloppe destinée à Paul Arnoux et comprenant les coordonnées de l'agent Jean.....	317
Figure 33 : Signature d'Adrien Devèze suivie de la signature de l'agent Désiré.	319
Figure 34 : René Veyrenc à une date inconnue.	325
Figure 35 : Amadou Diop en 1926.	337
Figure 36 : Les employés indochinois du CAI de Marseille.	344
Figure 37 : Répartition des effectifs de personnes fichées par le CAI ou les polices d'Indochine et dont les fiches sont présentes dans les archives de la sous-série 15SLOTFOM en fonction de leur année de naissance.	363
Figure 38 : Nombre de dossiers individuels par carton.	364
Figure 39 : 1 298 individus fichés jusqu'en 1910 (inclus) répartis par espace de naissance (hors 6 634 nés en Indochine).	365
Figure 40 : 44 individus répartis par espace de naissance comprenant moins de dix individus fichés.	366

Figure 41 : Le dossier n°1 établi à partir de 1919 : Nguyễn Tất Thành.	384
Figure 42 : Portrait de Trần văn Thạch publié dans le premier numéro du bulletin de la Ligue contre l'oppression coloniale et l'impérialisme, juillet 1927.....	393
Figure 43 : Dénonciation publique de Narcisse Danaë comme informateur.....	416
Figure 44 : Tableau des agents réguliers du CAI dont l'identité a pu être connue.....	432
Figure 45 : Activité des agents du CAI.....	473
Figure 46 : Évolution des salaires mensuels de Trần văn Hy.	488
Figure 47 : Photographie de Gérard Avomassodo, date inconnue.	530
Figure 48 : Frais d'agents du CAI à Paris. Les valeurs sont exprimées en francs.....	540
Figure 49 : Đặng Dinh Tho, date inconnue.	541
Figure 50 : Lamine Senghor au congrès de la Ligue contre l'impérialisme et l'oppression coloniale, Bruxelles, février 1927.	546
Figure 51 : Fréquence d'établissement des rapports du CAI au sujet de l'UIC.	550
Figure 52 : De gauche à droite, James W. Ford, Willi Münzenberg et Tiemoko Garan Kouyaté, au congrès de Francfort en 1929.....	555

TABLE DES MATIÈRES

RESUME.....	5
SUMMARY	5
MOTS-CLES	6
KEYWORDS	6
CONVENTIONS D'ECRITURE	7
ÉCRIRE DANS UN MONDE QUI BRÛLE : REMERCIEMENTS	9
SOMMAIRE	13
INTRODUCTION.....	15
1. UNE HISTOIRE SANS INTRIGUE	17
2. SAISIR LA SURVEILLANCE IMPERIALE EN METROPOLE	21
2.1 <i>L'histoire du renseignement, une histoire politique ?.....</i>	<i>21</i>
2.1.1 Un champ confronté à des représentations fictionnelles et politiques réductrices.....	21
2.1.2 Des débats politiques aux discussions scientifiques	23
2.2 <i>Une histoire politique et sociale de l'État.....</i>	<i>24</i>
2.3 <i>Une histoire de l'État impérial.....</i>	<i>28</i>
3. LA METROPOLE DU XXI^E SIECLE COMME ESPACE IMPERIAL	31
3.1 <i>Innovations technologiques et connexions impériales</i>	<i>31</i>
3.2 <i>L'empire, unité interactive</i>	<i>33</i>
3.3 <i>Des catégories impériales en métropole</i>	<i>38</i>
4. OBJET, SOURCES ET METHODES.....	44
4.1 <i>Le Service de contrôle et d'assistance des indigènes des Colonies en France.....</i>	<i>44</i>
4.2 <i>Au cœur des archives impériales : ethnographie et sociologie historique.....</i>	<i>47</i>
4.3 <i>Problématique et annonce du plan.....</i>	<i>49</i>

PREMIERE PARTIE : POLITIQUES DU CONTROLE IMPERIAL EN METROPOLE 1915 A	
1945	53
CHAPITRE 1. LA SURVEILLANCE POLITIQUE DES IMPERIALISES COMME REPOSE A UN NOUVEAU	
PROBLEME PUBLIC (1915-1923)	55
INTRODUCTION	55
1. LA GENESE ADMINISTRATIVE DU CAI	58
<i>1.1 Histoire de l'histoire des archives du CAI</i>	<i>58</i>
<i>1.2 La progressive mise en place d'une administration du contrôle des Indochinois en France.....</i>	<i>62</i>
1.2.1 Le recours à la main-d'œuvre indigène.....	62
1.2.2 Le service d'organisation des travailleurs coloniaux en France (1).....	68
1.2.3 Le Contrôle général des travailleurs et tirailleurs indigènes.....	69
1.2.4 Le service de renseignement du CGTI contre l'anti-impérialisme	71
2. LA CONSTRUCTION D'UN PROBLEME PUBLIC DE LA PRESENCE INDIGENE EN FRANCE	75
<i>2.1 Les raisons politiques</i>	<i>76</i>
2.1.1 Le spectre du communisme.....	77
2.1.1.1 L'impulsion communiste de l'anti-impérialisme à la fin de la guerre.....	77
2.1.1.2 En défense du capitalisme impérial : la progressive constitution du péril indigéno-communiste	80
2.1.2 Maintenir les hiérarchies sexuelles et raciales d'empire en France	82
2.1.2.1 L'ordre sexuel impérial.....	82
2.1.2.2 La gestion de l'intimité impériale en France	84
2.1.2.3 Le rôle des administrations du contrôle dans la lutte contre les mariages entre impérialisés et	
Françaises en métropole	89
2.1.3 Les tensions raciales populaires	90
2.1.4 L'installation des Bureaux des affaires indigènes.....	94
<i>2.2 Les réseaux politiques : la centralité d'Albert Sarraut</i>	<i>97</i>
2.2.1 Albert Sarraut et ses réseaux de surveillance en Indochine	97
2.2.2 Albert Sarraut et la surveillance en France métropolitaine	98
2.2.3 Épilogue : la marque durable d'Albert Sarraut	100
CONCLUSION : LA SURVEILLANCE COMME REPOSE A UN NOUVEAU PROBLEME PUBLIC	101
CHAPITRE 2. LE CAI, PIVOT DU CHAMP DE LA SURVEILLANCE IMPERIALE PENDANT L'ENTRE-DEUX-	
GUERRES (1915-1940)	103
INTRODUCTION	103
1. LE PAYSAGE DE LA SURVEILLANCE POLITIQUE DANS L'EMPIRE A LA FIN DE LA PREMIERE	
GUERRE MONDIALE	106
<i>1.1 Le renseignement impérial dans le monde arabe (Maghreb, Proche-Orient)</i>	<i>106</i>
1.1.1 Le contexte	106
1.1.2 Sûreté et Service de renseignement.....	107
<i>1.2 Le renseignement impérial en Afrique occidentale française</i>	<i>109</i>
1.2.1 Le contexte	109
1.2.2 La création d'une Sûreté générale anticommuniste	111
<i>1.3 Le renseignement impérial en Indochine</i>	<i>113</i>

2. LE FOISONNEMENT DES INSTITUTIONS DE CONTROLER ET D'ASSISTANCE DES IMPERIALISEES EN FRANCE	115
2.1 <i>Le maillage de l'assistance en métropole : l'impulsion de l'initiative parapublique.....</i>	116
2.1.1 Comité d'aide et d'assistance coloniale (1914)	116
2.1.2 Le comité d'assistance aux troupes noires (1915)	118
2.1.2.1 La structure du CATN	118
2.1.2.2 Discours et pratiques du CATN.....	120
2.1.3 Le comité d'assistance aux travailleurs indochinois (1916)	124
2.1.3.1 La structure du CATI.....	124
2.1.3.2 Discours et pratiques du CATI	126
2.1.4 La sous-traitance des cours de français.....	129
2.2 <i>La surveillance en métropole : un champ concurrentiel ?.....</i>	130
2.2.1 Une concurrence interministérielle : Le CGTI puis le CAI contre le SOTC (2)	131
2.2.1.1 Le commissariat général aux troupes coloniales au ministère de la Guerre.....	131
2.2.1.2 Le contrôle postal de Marseille.....	134
2.2.2 Le foisonnement des institutions du contrôle.....	135
2.2.2.1 La surveillance des Nord-Africains et des musulmans.....	135
2.2.2.2 Le service d'assistance morale et intellectuelle des Indochinois en France	139
2.2.2.3 La surveillance des impérialisés par les services de la Sûreté générale puis nationale	142
2.2.2.3.1 La structuration des services du renseignement du ministère de l'Intérieur et de la PP ...	142
2.2.2.3.2 Le Carnet B et les archives du fichier central de la Sûreté nationale	144
2.2.2.3.3 Concurrences et collaborations institutionnelles	145
2.2.2.4 Le renseignement économique-politique.....	146
3. L'UNIFICATION : LE CAI AU CENTRE DE RESEAUX IMPERIAUX.....	148
3.1 <i>L'institutionnalisation du CAI.....</i>	148
3.2 <i>Le service de renseignement intercolonial.....</i>	150
3.2.1 La reconfiguration du contexte politique entre 1934 et 1938	150
3.2.2 Le service de renseignement intercolonial.....	152
3.2.3 Le rôle politique de la direction des Affaires politique sous le Front populaire.....	153
CONCLUSION : RELEGITIMER LE CAI	155
CHAPITRE 3. SURVEILLANCE IMPERIALE EN CONTEXTE FASCISTE : LE FERMENT COLONIAL DE VICHY (1940-1944)	159
INTRODUCTION	159
1. LES TRANSFORMATIONS INSTITUTIONNELLES ET L'ACTIVITE DU CAI PENDANT LA GUERRE	164
1.1 <i>La rue Oudinot comme guichet de l'identification impériale (10 novembre 1939).....</i>	165
1.2 <i>Le contrôle et l'assistance des impérialisés dans le régime de Vichy.....</i>	169
1.2.1 La défaite de juin 1940 et l'enjeu impérial : une compétition de propagande.....	169
1.2.1.1 La rhétorique stratégiquement anticoloniale des nazis	169
1.2.1.2 La propagande coloniale de Vichy	173
1.2.2 La réforme des services coloniaux par Vichy : la distinction du contrôle et de l'assistance.....	176
1.2.3 L'action du SCCI et du SCAMIO.....	179
1.2.3.1 La surveillance politique des individus	180
1.2.3.2 Le contrôle politique des organisations	183

1.2.3.3 Le problème de la coordination entre Vichy et Paris : le cas Raphaël Rajaspera.....	185
1.2.3.4 Une marginalisation politique ? Le cas de la rafle du Vieux-Port.....	188
2. LES ACTEURS DU CAI APRES LA DEFAITE FRANÇAISE.....	191
2.1 <i>Au secrétariat d'État aux Colonies : Gaston Joseph</i>	192
2.1.1 Les archives du renseignement colonial pendant la guerre.....	192
2.1.2 Le procès de Gaston Joseph.....	194
2.1.3 Le renseignement en guerre.....	197
2.1.4 L'inertie du renseignement impérial.....	198
2.2 <i>Au bureau de Marseille : Trần văn Hy et Henri Fouque</i>	199
2.2.1 Trần văn Hy : Un milicien au BII ?.....	199
2.2.2 Henri Fouque : la continuité des pratiques.....	201
2.2.2.1 « Mme Van Tao est une israélite d'origine polonaise ».....	202
2.2.2.2 « [...] maréchal Pétain, qu'il considère comme un dictateur ».....	203
2.3 <i>Quelle Résistance ? Catégories de l'entendement impérial et républicain</i>	205
2.3.1 Auguste Leboulanger, alias Félix.....	206
2.3.2 René Veyrenc.....	207
CONCLUSION : AU-DELA DE 1945.....	209
DEUXIEME PARTIE : LA SURVEILLANCE IMPERIALE EN ACTION.....	213
CHAPITRE 4. DES AGENTS DU MAINTIEN DE L'ORDRE IMPERIAL EN METROPOLE : LES USAGES	
METROPOLITAINS DU CAPITAL IMPERIAL.....	215
INTRODUCTION.....	215
1. LES CAPITAUX IMPERIAUX DES CADRES DU RENSEIGNEMENT IMPERIAL EN METROPOLE.....	219
1.1 <i>Une prosopographie, quelle prosopographie ?</i>	219
1.2 <i>L'invention d'un nouvel usage des capitaux impériaux en métropole : les contrôleurs généraux des travailleurs et tirailleurs indochinois en France (1915-1923).....</i>	223
1.2.1 Des cursus honorum impériaux en passant par la métropole.....	223
1.2.2 Des capitaux impériaux contestés dans un champ concurrentiel.....	227
1.3 <i>La reproduction des usages du capital impérial en métropole (1923-1945) : L'encadrement du CAI.....</i>	233
1.3.1 La direction des Affaires politiques : une élite d'État impériale.....	233
1.3.1.1 Un éthos administratif impérial.....	234
1.3.1.2 Théoriser et légitimer l'impérialisme :.....	237
1.3.2 À la tête du CAI : des bureaucrates impériaux.....	239
1.3.2.1 Les administrateurs parisiens : des intermédiaires entre les champs bureaucratiques et politiques.....	239
1.3.2.2 La délégation du CAI à Marseille : des techniciens impériaux ?.....	242
2. LA SOCIABILITE IMPERIALE EN METROPOLE : FONDEMENTS ET EXPRESSIONS.....	252
2.1 <i>Genre et capital impérial</i>	253
2.1.1 Être ou ne pas être « veuve de ».....	253
2.1.2 Être ou ne pas être « filles de » ?.....	257
2.1.3 Fiabilité politique et compétence administrative.....	259
2.2 <i>Maîtrise linguistique, maîtrise culturelle</i>	262

2.2.1 Capital culturel incorporé.....	262
2.2.2 Un capital d'autochtonie et capitalisation culturelle.....	263
2.2.3 Capital culturel institutionnalisé	264
2.3 <i>Un tout petit monde. Sociabilité, familiarité et intimité impériale au CAI</i>	267
2.3.1 La petite société des collègues : un microcosme des quatre coins de l'empire	267
2.3.2 Un petit monde dans un petit monde : sociabilité élitaire et capital impérial.....	269
CONCLUSION : DES (GRANDS) COMMIS DU MAINTIEN DE L'ORDRE IMPERIAL.....	273
CHAPITRE 5. COMMENT SURVEILLER ? LES ROUTINES DE LA SURVEILLANCE.....	275
INTRODUCTION.....	275
1. L'ADMINISTRATION DE LA SURVEILLANCE POLITIQUE	277
1.1 <i>À quoi sert le CAI ?</i>	277
1.1.1 <i>Un guichet de l'immigration ?</i>	277
1.1.1.1 Le cadre légal de la navigation et de l'immigration impériale en métropole.....	277
1.1.1.2 L'enregistrement de l'immigration impériale et la documentation des impérialisés.....	280
1.1.1.2.1 L'émigration : au départ de la Colonie	280
1.1.1.2.2 L'immigration : à l'arrivée en France.....	284
1.1.1.3 Un guichet contesté : la controverse de 1928.....	288
1.1.2 <i>Assister</i>	291
1.1.2.1 La chimère de l'assistance impériale	291
1.1.2.2 La question de la distribution des bourses scolaires	293
1.2 <i>Les lieux, le matériel, les gens</i>	296
1.2.1 <i>Le maillage territorial</i>	296
1.2.1.1 Les tournées d'information : entre pratique coloniale et enquête sociale.....	296
1.2.1.2 L'arlésienne de l'extension du CAI	300
1.2.2 <i>Géographie urbaine du CAI</i>	302
1.2.2.1 Le bureau de Marseille.....	302
1.2.2.1.1 Au 5, rue Noailles (1915-1923).....	302
1.2.2.1.2 Au 132, rue Paradis (1924-1928).....	303
1.2.2.1.3 Au 60, rue de la Joliette	305
1.2.2.2 Le bureau de Paris.....	306
1.2.3 <i>Les finances de la surveillance</i>	310
1.2.3.1 La surdétermination indochinoise des finances du CAI	310
1.2.3.2 Les fonds secrets	312
2. PRATIQUES (DES) PROFESSIONNEL(LE)S DE LA SURVEILLANCE IMPERIALE.....	314
2.1 <i>Une tension entre fonctions impériales et policières : le SR du CGTI (1919-1923)</i>	315
2.1.1 La marque de la Sûreté coloniale	315
2.1.2 La tentation métropolitaine	317
2.2 <i>Capitax impériaux et professionnalisation policière : des contrôleurs aux officiers traitants</i>	320
2.2.1 La fin des contrôleurs.....	320
2.2.2 ...et l'installation des inspecteurs	322
2.2.3 Une difficile professionnalisation : le cas de la surveillance des Africains	327
2.3 <i>Le répertoire des pratiques professionnelles, ou la routine de la surveillance politique</i>	329
2.3.1 La question de la violence physique	329

2.3.1.1 La déportation coloniale	330
2.3.1.2 L'usage de la torture en question	335
2.3.2 Le vaste éventail des pratiques professionnelles quotidiennes	339
2.3.3 L'usage des photographies par les officiers traitants	340
2.3.4 L'usage politique des données produites	341
2.4 <i>La solidarité impériale au travail</i>	343
CONCLUSION : UNE SURVEILLANCE PROFESSIONNELLE ET AUTONOME.....	346
CHAPITRE 6. « SIGNALÉ COMME SUSPECT ». OBJETS ET SUJETS DE LA SURVEILLANCE DU CAI ...	351
INTRODUCTION	351
1. LES CONTOURS DES OBJETS DE LA SURVEILLANCE.....	353
1.1 <i>Des catégories normatives au service d'un sens commun impérial</i>	354
1.2 <i>La catégorisation politique : un anticomunisme impérial</i>	356
1.3 <i>Impérialisés : Une racialisation structurante, mais insuffisante</i>	360
1.3.1 La surveillance individuelle : la sous-série 15SLOTFOM	360
1.3.2 Les contours généraux de la population ciblée par le CAI	362
1.3.3 La matérialité de la mise en fiche	369
1.3.4 Catégories de la pratique, arbitraire administratif et sens commun impérial.....	370
2. DES VIES SOUS SURVEILLANCE : FACE A LA SURVEILLANCE POLITIQUE	376
2.1 <i>Une approche qualitative de la surveillance : une surveillance intensive</i>	378
2.1.1 Des militants sous surveillance	378
2.1.2 Le dossier numéro 1 : Nguyễn Tấn Thành.....	384
2.1.2.1 Introduction : une surveillance intensive	384
2.1.2.2 La constitution empirique d'une surveillance étroite : l'agent Jean	385
2.1.2.3 Fin 1919-octobre 1920 : l'intensification de la surveillance	389
2.1.2.4 20 octobre 1920 : routinisation de la surveillance	391
2.1.3 Trần văn Thạch	393
2.2 <i>« Nous sommes surveillés » : réagir au renseignement</i>	396
2.2.1 La rumeur : « Ne savez-vous pas aussi qu'il existe un service d'espionnage à Marseille qui vous suit à chaque pas ».....	399
2.2.2 L'évitement : « se sentant surveillé par des inspecteurs de police, il ne sort plus guère »	401
2.2.3 Enquêter sur les enquêteurs : « s'informer comment fonctionne ce service ».....	407
2.2.4 Informer sur le renseignement : « Bien que très primaires dans l'art de Sherlock Holmes ».....	410
2.2.5 Chasser les mouchards : « il n'aura qu'à casser leur gueule ».....	412
2.2.6 Prendre les armes	420
2.2.7 Se résigner : « du moment qu'il existe des agents secrets, il n'y a rien à faire pour échapper à leur surveillance »	421
CONCLUSION : DES VIES SOUS SURVEILLANCE	424
TROISIEME PARTIE : ÊTRE OU NE PAS ETRE SURVEILLANT : DES CARRIERES	
D'INDICATEURS.....	427
CHAPITRE 7. ENTRER AU SERVICE DU CAI.....	429
INTRODUCTION	429
1. UNE PRECARITE ECONOMIQUE GENERALISEE	434

1.1 <i>L'agent Rousseau : un recrutement précipité pour faire face à l'urgence matérielle</i>	435
1.1.1 Une anomalie archivistique (1) : les traces des mailles d'un filet.....	435
1.1.2 Le recrutement de Trương Văn Nhu.....	437
1.2 <i>L'agent Thomas : le CAI « n'en a pas pour son argent »</i>	440
1.2.1 Une anomalie archivistique (2) : mettre en scène et conserver une belle prise	441
1.2.2 Đặng Đình Thọ : un jeune cadre du Komintern prometteur (1925 – 1929).....	443
1.2.3 L'entrée de Đặng Đình Thọ au service de la Sûreté générale et premiers contacts avec le CAI (été 1930 – avril 1931).....	445
1.2.4 L'agent Thomas, enrôlé au CAI (avril 1931 – 1933).....	447
1.3 <i>La rémunération des agents irréguliers</i>	449
2. UNE PRECARITE ADMINISTRATIVE	451
2.1 <i>L'agent Joe : collaborer pour être naturalisé</i>	452
2.1.2 Des sources diverses	452
2.1.3 Les besoins administratifs de Thomas Ramananjato (1922-1926)	453
2.1.4 Les débuts de l'agent Joe au service du CAI (1929).....	457
2.2 <i>L'agent Francophile (ou François) : l'information au service de la nation</i>	461
2.2.1 Les sources concernant François.....	461
2.2.2 À la croisée des précarités	462
2.2.3 Le parcours de Nguyễn Văn Toàn pour obtenir la citoyenneté française	463
CONCLUSION : UNE ENTREE DANS LE METIER A LA CROISEE DES PRECARITES	467
CHAPITRE 8. TRAVAILLER AU SERVICE DU CAI	469
INTRODUCTION	469
1. LE QUOTIDIEN D'UN INFORMATEUR	471
1.1 <i>La toile d'informateurs du CAI</i>	471
1.1.1 Panorama de l'infiltration des organisations révolutionnaires par le CAI.....	472
1.1.2 Capital d'autochtonie et problématique raciale du renseignement	475
1.2 <i>Les routines des agents du CAI</i>	477
1.3 <i>Relation de patronage et travail contraint</i>	480
1.3.1 L'établissement de la relation interpersonnelle entre l'agent et l'officier traitant	481
1.3.2 Comptes rendus, rétributions et sanctions.....	484
1.3.3 Travail, famille, parti : intimité et situations personnelles des employés impérialisés et des indicateurs du CAI	487
2. LES RISQUES DU METIER : UNE POSITION MISERABLE	490
2.1 <i>Face au service : se faire désirer ou se faire renvoyer</i>	490
2.1.1 L'agent Thomas : des capitaux militants indispensables au service	491
2.1.2 L'agent Rousseau : une compétence sans cesse remise en cause	494
2.2 <i>Face aux camarades, face aux compatriotes</i>	497
2.2.1 Dénonciation publique et représailles : le répertoire d'action militant face aux mouchards	497
2.2.2 Donner des gages aux camarades (1) : l'accès au terrain révolutionnaire	499
2.2.3 Donner des gages aux camarades (2) : utiliser la police	503
2.3 <i>Face à la police</i>	507
2.3.1 L'exposition aux violences policières (l'agent Guillaume)	507
2.3.2 Des surveillants surveillés.....	509

2.4 Face à soi-même : dévalorisation, angoisse et dépression	512
2.4.1 « Le diable m'a soufflé les idées les plus noires et s'il fallait l'écouter j'aurais commis les actes les plus fâcheux »	513
2.4.2 « Malgré les injures et les menaces de mort de nos compatriotes »	515
CONCLUSION : « NOTRE METIER, A NOUS, EST DE TROMPER LES GENS »	518
CHAPITRE 9. QUITTER LE SERVICE DU CAI.....	521
INTRODUCTION : DES RISQUES DU METIER A LA CRISE PROFESSIONNELLE	521
1. VIVRE DE OU VIVRE MALGRE ? LES ENJEUX MATERIELS DE LA RUPTURE	523
1.1 Vivre malgré le travail au CAI : des rémunérations insuffisantes, mais indispensables	524
1.1.1 Face à la vie chère, des rémunérations variables, mais globalement faibles pour vivre et faire vivre les siens	524
1.1.2 Se faire licencier d'un travail informel ? Rupture biographique et violence sociale	527
1.2 Démissionner : Le cas de Gérard Avomassodo	530
1.3 Des luttes sociales au CAI ? Les employés impérialisés de Marseille.....	532
1.3.1 Revendiquer collectivement auprès de la hiérarchie	533
1.3.2 Rencontrer la médiation du patron.....	534
1.3.3 Politiser les conditions de travail	535
2. MILITER ET S'ESTIMER. LES ENJEUX POLITIQUES ET PSYCHOLOGIQUES DE LA RUPTURE.....	538
2.1 Une rupture dans la sociabilité	538
2.2 Militer après avoir mouchardé, moucharder après avoir milité ? Le cas des cadres politiques indicateurs du CAI.....	541
2.2.1 Đặng Dinh Tho : l'hypothèse d'une rupture involontaire.....	541
2.2.2 Lamine Senghor : indicateur un jour, militant toujours.....	546
2.2.3 Tiemoko Garan Kouyaté : un usage stratégique du renseignement ?.....	555
CONCLUSION : D'UNE POSITION MISERABLE A UNE POSITION DE DOMINE	560
CONCLUSION.....	563
PARIS, JANVIER 1987	565
LA SURVEILLANCE POLITIQUE COMME REPOSE A UN PROBLEME PUBLIC	567
L'AUTONOMIE EN QUESTION	569
UNE CONSTRUCTION IMPERIALE ANCREE DANS LE QUOTIDIEN : IMPERIALISES ET CAPITAUX IMPERIAUX	571
UNE SOCIO-HISTOIRE DU MINISTERE DES COLONIES SOUS VICHY	573
TABLE DES FIGURES	577
TABLE DES MATIÈRES.....	581
ÉTAT DES SOURCES	591
SOURCES IMPRIMEES : LIVRES	593
<i>Bibliothèque coloniale.....</i>	<i>593</i>
<i>Écrits d'impérialisés en France</i>	<i>594</i>
<i>Écrits anticomunistes.....</i>	<i>594</i>
<i>Autres publications.....</i>	<i>594</i>

SOURCES IMPRIMEES : PRESSE ET PUBLICATIONS PERIODIQUES	595
<i>Presse coloniale</i>	595
<i>Presse quotidienne et politique</i>	595
<i>Périodiques administratifs et politiques.....</i>	596
ARCHIVES	596
<i>Archives nationales, Pierrefitte-sur-Seine.....</i>	596
<i>Archives nationales d'outre-mer, Aix-en-Provence</i>	597
<i>Archives de la Préfecture de police de Paris, Le Pré Saint-Gervais</i>	600
<i>Service historique de la défense, Vincennes.....</i>	601
<i>Archives départementales des Alpes-Maritimes, Nice</i>	601
<i>Archives départementales de l'Aude, Carcassonne</i>	601
<i>Archives départementales des Bouches-du-Rhône, Marseille.....</i>	602
<i>Archives départementales de la Seine-Maritime, Rouen.....</i>	603
<i>Archives départementales de Seine-Saint-Denis, Bobigny.....</i>	603
<i>Maison des sciences de l'Homme de Dijon.....</i>	604
<i>Bibliothèque Historique de la Ville de Paris, Paris.....</i>	604
BIBLIOGRAPHIE.....	605
HISTOIRE ET SCIENCES SOCIALES.....	607
HISTOIRE ECONOMIQUE, SOCIALE ET POLITIQUE DU PREMIER XX^E SIECLE.....	611
<i>Histoire du fascisme et de l'État français en France.....</i>	613
<i>Fascisme, colonialisme et extermination</i>	614
HISTOIRE DU FAIT COLONIAL ET IMPERIAL	616
<i>Histoire impériale et études coloniales</i>	616
<i>Sujétion et indigénat.....</i>	620
<i>L'empire dans les guerres mondiales.....</i>	621
<i>Technologies de communications et connexions impériales</i>	623
HISTOIRE DE LA METROPOLE, ESPACE IMPERIAL ET ANTI-IMPERIALISTE	623
HISTOIRE DES POLICES ET DU RENSEIGNEMENT POLITIQUE	628
HISTOIRE DU MAINTIEN DE L'ORDRE ET DU RENSEIGNEMENT IMPERIAL	630
SOCIO-HISTOIRE DE L'ADMINISTRATION	633
HISTOIRE DU MOUVEMENT OUVRIER ET DE LA QUESTION COLONIALE, RACIALE ET IMPERIALE ...	635

État des sources

Sources imprimées : Livres

Bibliothèque coloniale

- Bonnet Jean, *Dictionnaire Annamite-Français en deux volumes*, Paris, Imprimerie nationale, 1900.
- Jules Charles-Roux, *Fondation Lucien de Reinach*, Union coloniale française, 1912.
- De Reinach Lucien, *Le Laos*, Paris, Charles, 1901.
- De Reinach Lucien, *Notes sur le Laos*, Paris, Vuibert et Nony, 1906.
- Desanti Hyacinthe, *Du Dahomey au Benin-Niger*, Paris, Larose, 1945.
- Duchêne Albert, *Du régime législatif des colonies*, 1893.
- Duchêne Albert, « Le problème de l'origine des Peuls ramené à une question de linguistique », Actes du XIVe congrès international des orientalistes, Alger, 1905, deuxième partie, Paris, Ernest Leroux, 1907, p. 112-114.
- Duchêne Albert, *Les Banques coloniales des Antilles, de la Réunion et de la Guyane, ce qu'elles sont, ce qu'elles doivent être*, 1912.
- Duchêne Albert, *Gabriel Malès et la reconstitution financière de la France après 1789*, 1923.
- Duchêne Albert, *La politique coloniale de la France : le ministère des colonies depuis Richelieu*, Paris, Payot, 1928.
- Duchêne Albert, *Un ministre trop oublié : Chasseloup-Laubat*, 1932.
- Duchêne Albert, *Les Rêveries de Bernardin de Saint-Pierre*, 1935 ;
- Duchêne Albert, *Histoire des finances coloniales de la France*, Paris, Payot, 1938.
- Famin Pierre, *Armée coloniale et troupes de la marine*, Chartres, Imprimerie Garnier, 1885.
- Famin Pierre, *Au Tonkin et sur la frontière du Kwang-Si*, Paris, A. Challamel, 1895.
- Famin Pierre, *L'armée coloniale*, Paris, H. Charles-Lavauzelle, 1900.
- Famin Pierre, *À propos d'un colonial*, Plon-Nourrit et Cie, 1912.
- Hardy Georges, *Une conquête morale : l'enseignement en AOF*, Paris, Armand Colin, 1917.
- Joseph Gaston, « Sur la préhistoire en Côte d'Ivoire », *Bulletins et Mémoires de la Société d'anthropologie de Paris*, VI^e Série. Tome 4 fascicule 3-4, 1913, p. 384-388
- Joseph Gaston, *La Côte d'Ivoire, le pays, les habitants*, Paris, Émile Larose, 1917.
- Joseph Gaston, *Koffi, roman d'un vrai noir*, Paris, Éditions du Monde Nouveau, 1922.
- Joseph Gaston, préface à Maurice Besson, *Histoire des colonies françaises*, Paris, Boivin, 1931.
- Joseph Gaston, Tajasque Georges, Hyacinthe Desanti, *L'âme d'un empire*, Paris, La Nouvelle édition, 1944.
- Le Boulanger Paul, *Histoire du Laos français : essai d'une étude chronologique des principautés laotiennes*, Paris, Plon, 1931.
- Sarraut Albert, *La Mise en valeur des colonies françaises*, Paris, Payot, 1923.
- Sarraut Albert, *Servitudes et grandeurs coloniales*, Paris, Sagittaire, 1931.

Écrits d'impérialisés en France

Duong Van Giao, *L'Indochine pendant la Guerre de 1914-1918 : Contribution à l'étude de la colonisation indochinoise*, Paris, Budry, 1926.

Lâm Bui, Viêt Quốc Hoàng, Luong Van Lê, *Récits de la résistance vietnamienne (1925-1945)*, Paris, Maspero, 1966.

Maran René, *Batouala*, Paris, Albin Michel, 1921.

Maran René, préface à Lucie Cousturier, *Des inconnus chez moi* suivi de *Mes inconnus chez eux*, Les Belles Lettres, 1950.

Nguyễn Ái Quốc, *Le procès de la colonisation française*, Paris, Librairie du travail, 1924.

Phan Văn Truong, *Une histoire de conspirateurs annamites à Paris, ou la vérité sur l'Indochine*, Montreuil, l'Insomniaque, 2003.

Senghor Lamine, *La violation d'un pays*, Paris, l'Harmattan, 2012 (textes écrits jusqu'en 1927).

Écrits anticommunistes

Bésodovski Grégoir, *Oui j'accuse ! Au service des Soviets*, Paris, Librairie de la revue française, 1930.

Coty François, *Contre le communisme*, Paris, Grasset, 1928.

Coty François, *Sauvons nos colonies. Le Péril rouge en Pays noir*, Paris, Grasset, 1931.

Gautherot Gustave, *Le bolchévisme aux colonies et l'impérialisme rouge*, Paris, France, Librairie de la Revue française, 1930.

Laporte Maurice, *Espions rouges : les dessous de l'espionnage soviétique en France*, Paris, Librairie de la revue française, 1929.

Laporte Maurice, *Bouddha contre l'intelligence service*, 1933.

Petrus Blumberger John Theodoor, *Le communisme aux Indes néerlandaises*, Paris, Édition du Nouveau monde 1929.

Autres publications

Bernard Marc, *Les Journées ouvrières des 9 et 12 février*, Paris, Grasset, 1934.

Comité central du Parti communiste français, *Le manuel élémentaire de communisme*, 1929.

Cousturier Lucie, *Des inconnus chez moi*, Paris, Les Belles Lettres, 1920.

Cousturier Lucie, *Mes inconnus chez eux*, Paris, Les Belles Lettres, 1925.

Cousturier Lucie, *Des inconnus chez moi* suivi de *Mes inconnus chez eux*, Les Belles Lettres, 1950.

Doriot Jacques, *Les colonies et le communisme*, Paris, Éditions Montaigne, 1929.

Marguerite Duras, *Un barrage contre le Pacifique*, Paris, Gallimard, 1950.

Claude McKay, *Banjo: A Story Without a Plot*, New York, London, Harper & Brothers, 1929.

McKay Claude, *A Long Way From Home*, New York, Mariner Books, 1970.

McKay Claude, *Home to Harlem* (1928).

- McKay Claude, *Gingertown*, (1932).
 McKay Claude, *Banana Bottom* (1933).
 McKay Claude, *Romance in Marseille* (1933).
 McKay Claude, *A Long Way from Home* (1937).
 McKay Claude, *Harlem : Negro Metropolis* (1940).
 Lénine Vladimir, *L'impérialisme, stade suprême du capitalisme, ou L'impérialisme, dernière étape du capitalisme*, 1917 (première traduction en français en 1923).
 Lénine Vladimir, *Pages choisies* (quatre volumes), Paris Bureau d'éditions, de diffusion et de publicité, 1926-1929.
 Reed John, *Dix jours qui ébranlèrent le monde*, Paris, Éditions sociales internationales, 1927 (1919 pour l'édition originale en anglais).
 Serge Victor, *Ce que tout révolutionnaire doit savoir de la répression*, Paris, la Librairie du Travail, 1925.
 Staline Joseph, *Le Marxisme et la Question nationale*, 1913.
 Valtin Jan, *Sans patrie ni frontières*, Paris, Dominique Wapler, 1947.

Sources imprimées : Presse et publications périodiques

Presse coloniale

- L'Asie française : bulletin mensuel du Comité de l'Asie française.*
Les Annales coloniales : organe de la « France coloniale moderne ».
Bulletin de la Société française des ingénieurs coloniaux.
Bulletin de la Société des anciens élèves de l'École coloniale.
La Chronique coloniale : organe de l'Institut colonial français.
Le Colon français républicain. Journal de défense des intérêts français et annamites.
La Dépêche coloniale illustrée.
La Quinzaine coloniale.

Presse quotidienne et politique

- Africa.*
L'Action française : organe du nationalisme intégral.
Almanach de l'Action française.
L'Annam de demain.
L'Annam scolaire.
Bec et ongles.
Le Bulletin des Jeunes : organe de liaison des jeunes révolutionnaires nationaux.
Le Cri des Nègres : organe mensuel de l'Union des travailleurs nègres.
Les dernières nouvelles d'Alsace et de Lorraine.
Franc-jeu : organe bimensuel du Mouvement Jeunesse de France et d'outre-mer
L'Humanité.
La Race Nègre : organe de la ligue de Défense de la Race Nègre.

Le Populaire : organe de la Section française de l'Internationale ouvrière.
Marche : le magazine français.
Rouge-Midi : organe du Rayon communiste et des syndicats unitaires des Alpes-Maritimes.
La Voie des Nègres : Organe du Comité de Défense de la Race Nègre.

Périodiques administratifs et politiques

Annuaire général de l'Indo-Chine.
Bulletin administratif du Tonkin.
Bulletin officiel du Haut-commissariat de France en Indochine.
Bulletin officiel du Secrétariat d'État aux colonies.
Compte administratif du budget local du Tonkin.
Journal officiel de la République française. Lois et décrets.
Journal officiel de Madagascar et dépendances.
Le Bulletin législatif Dalloz : lois, décrets, arrêtés, circulaires.
La Revue politique et littéraire.

Archives

Archives nationales, Pierrefitte-sur-Seine

BB AA 7826 – Naturalisation de Thomas Ramananjato.

Fonds de Moscou :

(19)940434/404 – Max Bloncourt.
(19)940440/34 – Đặng Dinh Tho.
(19)940462/256 – Pierre M'Baye.
(19)940473/1 – Thomas Ramananjato.
(19)940474/231 – Lamine Senghor.
(19)940500/183

Série F/7, ministère de l'Intérieur :

F 7 13166-169
F 7 13948 – Union des Travailleurs Nègres, papiers saisis chez Tiémoko Garan Kouyaté (70, rue de l'Aqueduc, Paris (1933).
F 7 13405-410 – Surveillance des Indochinois en région parisienne : coupures de presse, rapports sur les partis et associations (1911-1933).
F 7 13513-517 – Surveillance d'associations communistes : le Secours rouge international, l'Internationale des marins (1928-1930).
F 7 13518 – Notes et renseignements confidentiels sur l'activité des étrangers en France, émanant des Préfets et commissariat spéciaux (1925).

F 7 14750 – Ressortissants étrangers en région parisienne ; agents du Komintern en France : Nguyễn Van Tao (1930-1931).

MIC/F/7/13166-13169 – Notes mensuelles du CAI sur la propagande révolutionnaire intéressant les pays d'outre-mer.

Base Léonore :

19800035/13/1650 – Albert Duchêne.
19800035/132/16663 – Gaston Budin.
19800035/153/19527 – Pierre Guesde.
19800035/217/28514 – Léon Touzet.
19800035/304/40855 – Jules Bosc.
19800035/367/49318 – Albert Sarraut.
19800035/433/57939 – Jules Morize.
19800035/1360/57384 – Jacques Robert Debord.
19800035/1428/65172 – Gaston Joseph.
LH//389/14 – Raoul Marie Buffel du Vaure.
LH//1662/43 Arnest Lotzer.
LH//2062/14 – Pierre Pasquier.

Archives nationales d'outre-mer, Aix-en-Provence

Fonds SLOTFOM :

- 1 SLOTFOM 1 – Institutions de contrôle pendant la Première Guerre mondiale.
- 1 SLOTFOM 2 – Notes d'Adrien Devèze/Désiré sur les révolutionnaires indochinois à Paris (1920-1922) ; coupures de presse sur les communistes et les colonies.
- 1 SLOTFOM 3 – Bureau de l'immigration indigène de Marseille (1943).
- 1 SLOTFOM 4 – Institutions de contrôle pendant la Première Guerre mondiale.
- 1 SLOTFOM 5 – Budget ; rémunérations ; frais de fonctionnements ; fonds secrets
- 1 SLOTFOM 6 – Dossiers des contrôleurs du CGTI.
- 1 SLOTFOM 7 – Traitements et fonctionnement du CAI.
- 1 SLOTFOM 8 – Rapports et correspondance du bureau de contrôle postal de Marseille (1916-1924)
- 1 SLOTFOM 9-10 – Rapports des contrôleurs du CGTI.
- 1 SLOTFOM 11-36 – Correspondance au départ et à l'arrivée du bureau de Marseille (1919-1939).
- 2 SLOTFOM 1 – Soldes du personnel (1921-1927) ; agents anonymes (1935-1936) ; agent Désiré (1931) ; agent Jacques (1927-1932) ; agent Thomas (1931-1932) ; agent Victor (1931-1932).
- 2 SLOTFOM 2 – Agent Joe (1937-1938) ; agent Coco (1937-1938).
- 2 SLOTFOM 3 – Agent Claude (1931) ; agent Moïse (1934) ; agent Nicolas (1931) ; agent Victor (1932) ; agent White (1932).
- 2 SLOTFOM 4 – Agent Désiré (1924-1926).
- 2 SLOTFOM 5 – Agent Désiré (1927-1928).
- 2 SLOTFOM 6 – Agent Dupont ; agent François (1927-1928) ; agent Jean (1919-1920) ; agent Lambert (1929) ; agent Léon (1929) ; agent Marius (1929-1931).
- 2 SLOTFOM 7 – Agent Thomas (1932).

- 2 SLOTFOM 8 – Agent Durand (1929-1933).
- 2 SLOTFOM 9 – Agent Étienne (1931) ; agent Lucien (1929-1930) ; agent Martin (1930-1931) ; agent Rousseau (1930-1931) ; agent Vincent (1929-1930) Nguyễn Than (1931).
- 2 SLOTFOM 10 – Agent Guillaume (1932-1933).
- 2 SLOTFOM 11 – Agent Désiré (1931-1932).
- 2 SLOTFOM 12 – Agent Désiré (1929-1930).
- 2 SLOTFOM 13 – Agent Guillaume (1929-1931) ; agent Henry (1929).
- 2 SLOTFOM 14 – Agent Désiré (1922-1924).
- 2 SLOTFOM 15 – Agent Jacques (1932-1933).
- 2 SLOTFOM 16 – Agent Joe (1932-1934).
- 2 SLOTFOM 17 – Agent Désiré (1927-1928).
- 2 SLOTFOM 18 – Agent Thomas (1932-1933)
- 2 SLOTFOM 19 – Agent Paul ou Coco (1929).
- 2 SLOTFOM 20 – Agent Guillaume (1932-1934).
- 2 SLOTFOM 21 – Agent Joe (1929-1931) ; notes manuscrites.
- 2 SLOTFOM 22 – Agent Thomas (1931-1932).
- 2 SLOTFOM 22 – Écoutes téléphoniques de l’ambassade japonaise en France (1937-1940).
- 3 SLOTFOM 1-151 – Rapports mensuels du CAI sur la propagande révolutionnaire intéressant les pays d’outre-mer ; dossiers de surveillance des organisations.
- 4 SLOTFOM 1 – Notes de Joe sur les Malgaches à Paris ; enquête sur les missionnaires dans les colonies.
- 4 SLOTFOM 2 – Requêtes parvenues au CAI en 1939-1940.
- 4 SLOTFOM 10 – Demandes de laissez-passer de sujets français pendant l’occupation allemande.
- 5 SLOTFOM 1-51 – Surveillance des publications.
- 6 SLOTFOM 1-6 – Surveillance et régime de circulation des navigateurs.
- 6 SLOTFOM 7 – Surveillance des mariages, décès de sujets français en France métropolitaine.
- 6 SLOTFOM 8-9 – Surveillance des navigateurs originaires d’AOF, de Madagascar et du Soudan.
- 6 SLOTFOM 10-13 – Listes de sujets français en France métropolitaine.
- 7 SLOTFOM 1-2 – Dossiers des contrôleurs du CGTI et du SR du CGTI.
- 8 SLOTFOM 1-15 – Surveillance des étrangers (notamment des Chinois), communications avec des services étrangers, notes d’informations sur des pays étrangers.
- 9 SLOTFOM 1-12 – Correspondance du CAI avec les Gouvernements généraux, les compagnies de navigation, le ministère de l’Intérieur.
- 10 SLOTFOM 1 – Questions écrites à l’Assemblée nationale impliquant le CAI.
- 10 SLOTFOM 2 – Rapport du contrôleur Jules Bosc sur les tensions raciales en France (1917).
- 10 SLOTFOM 3-4 – Rapports de contrôleurs du CGTI.
- 10 SLOTFOM 5 – Rapports sur le fonctionnement du CGTI.
- 10 SLOTFOM 6 – Rapports sur le fonctionnement du SR du CGTI.
- 11 SLOTFOM 1 – Recrutement de tirailleurs et travailleurs indigènes pendant la Première Guerre mondiale.
- 12 SLOTFOM 2 – Archives du CGTI.
- 12 SLOTFOM 3 – Requêtes adressées au CAI ; enquête sur la condition des sujets français dans les asiles psychiatriques.
- 13 SLOTFOM 1-2 – Rapports sur les activités anti-impérialistes en France
- 13 SLOTFOM 3 – Rapport Budin du le fonctionnement du CAI (1929).
- 14 SLOTFOM 1-2 – Correspondance au départ et à l’arrivée

14 SLOTFOM 3-6 – Surveillance ultérieure à la Seconde Guerre mondiale (notamment de la délégation vietnamienne à Paris en 1946).

15 SLOTFOM 1-314 – Dossiers individuels de surveillance. Notamment

15 SLOTFOM 1 – Nguyễn Ái Quốc.

15 SLOTFOM 2 – Phan Châu Trinh.

15 SLOTFOM 6 – Earl Kim Whang ; Yukanthor Heanh ;

15 SLOTFOM 9 – Trần Văn Hy ; Phan Van Mach ; La Phuong ; Jean Trần Quang Lâm ;

Nguyễn Trọng Loc.

15 SLOTFOM 13 – Nguyễn Văn Tú ; Nguyễn Thị Quý ; Lê Văn Chinh.

15 SLOTFOM 15 – Đặng Văn Thu.

15 SLOTFOM 16 – Đặng Đình Thọ ; Bùi Ái.

15 SLOTFOM 17 – Võ Thanh Long.

15 SLOTFOM 27 – Nguyễn Thế Truyền.

15 SLOTFOM 37 – Nguyễn Duy Nhạc ; Tjon Kok On ; Trần Quang Tru.

15 SLOTFOM 55 – Nguyễn Văn Sang.

15 SLOTFOM/68 – Rachid Ben Omar.

15 SLOTFOM 71 – Nguyễn Văn Toàn.

15 SLOTFOM 72 – Huỳnh Khương An.

15 SLOTFOM 73 – Phan Văn Nguyên.

15 SLOTFOM 75 – Bao Dai ; Trần Văn Thạch.

15 SLOTFOM 86 – Nguyễn-Văn-Dân.

15 SLOTFOM/96/2922 – Ben Sekehal.

15 SLOTFOM 104 – Henriette Anna Phúc ; Phạm-Văn-Triệu.

15 SLOTFOM 122 – Trương Văn Nhu.

15 SLOTFOM 157 – Trần-văn-Cai ; Lê-văn-Thê ; Phùng-Văn-Nghĩa ; Phạm-Ba ; Nguyễn-văn-Cảnh ; Nguyễn-văn-Quỳnh.

15 SLOTFOM 167 – Vũ-văn-Triều ; Mme Maria Vũ-văn ;

15 SLOTFOM 172 – Ngô-văn-Xuyết.

15 SLOTFOM 206 – Lê Văn Khánh.

15 SLOTFOM 209 – Trương Hữu Kỳ.

15 SLOTFOM 234 – Trần Văn Hy.

15 SLOTFOM 237-239 – Nguyễn Văn Vương.

15 SLOTFOM 255 – Nguyễn Văn Tân.

15 SLOTFOM 273 – Nguyễn Văn Tân.

15 SLOTFOM 282 – Lucie Cousturier ; Ibrahima Sow ; Lamine Senghor ; René Maran.

15 SLOTFOM 284 – Gerard Avomassodo ; Mamadou Diallo ; Amadou Diallo ; Alliou Diallo.

15 SLOTFOM 287 – Amadou Diop.

15 SLOTFOM/289/5721 – Saïdou ou Sadoum.

15 SLOTFOM 291 – Narcisse Danae.

15 SLOTFOM 295 – Marcus Garvey.

15 SLOTFOM 296 – Marie Edouard Bloncourt ; Menouer Abdelaziz ben Mohamed.

15 SLOTFOM 298 – Joseph N’Goko Ebelé.

15 SLOTFOM 299 – Alfred Marie Bacui Afené ; Francois-Xavier Tarpeau ; Alcambre ; Seykhou N’Diaye ; Dion Lopez ; Salinière ; Milleret ; Birama Serr ; N’Dené Soww ; Mathieu Daniel.

15 SLOTFOM 301 – Souleumane Diouff ; Mohammed Seglin Akias ; Maurice Akadé ; Pnalie Sine ; Gaston Kouame ; Paul Fiogbé ; Henri Charles Sarrotte.

15 SLOTFOM 302 – Pierre Kodo Kossoul ; Jazi ben Larbi.

15 SLOTFOM 303 – Léopold Sédar Senghor ; Rupper Gittens.

15 SLOTFOM 304 – Marcus Garvey.
15 SLOTFOM 309 – Thomas Ramananjato.
15 SLOTFOM 310 – Samuel Jean Ralaimongo ; Abdel Krim ; Jean de Dieu Randrianasy.

Affaires politiques :

1 AFPOL 859 – Sûreté en AOF et en AEF.
1 AFPOL 2516 – Note sur l'organisation des services du ministère des Colonies (1919).

Fonds privé Gaston Joseph :

83 APOM 1 – Correspondance de Gaston Joseph.
83 APOM 4-5 – Correspondance de Gaston Joseph.
83 APOM 7 – « Mon affaire », correspondance et notes au sujet du procès Gaston Joseph (1944-1947).
83 APOM 8 – Manuscrit des mémoires de Gaston Joseph, « Mes souvenirs », 1959.

Personnel :

EE I 7864 – René Veyrenc.
EE II 2196 12 – Léon Josselme.
EE II 3765 15 – Trần văn Hy.
EE II 4309 – Gaston Joseph.
EE II 3017 – Gaston Joseph.

Gouvernement général de l'Indochine :

GGI A 11 446 – Titularisation de René Veyrenc.
GGI A 11 449 – Détachement d'Adrien Devêze et de Geoffroy du Coudret au CAI.
GGI A 11 517 – Dossier professionnel de Mme Benoit.

Télégrammes à l'arrivée et au départ de l'administration centrale :

1 TEL 989 – Services coloniaux des ports de métropole.
1 TEL 963 – Services coloniaux des ports de métropole.

Archives de la Préfecture de police de Paris, Le Pré Saint-Gervais

BA 2029 – Surveillance d'Albert Sarraut par la Sûreté.
BA 2152 – Surveillance des Indochinois en France.
BA 2153 – Surveillance des Indochinois en France.
BA 1912 – Surveillance de la Ligue française pour l'accèsion aux droits de citoyens des indigènes de Madagascar. Surveillance du comité d'études colonial du PCF. Surveillance de la LAI. Note sur les révolutionnaires coloniaux, 1922.
BA 2170 – Surveillance de l'Étoile nord-africaine.
BA 2171 – Surveillance de l'Étoile nord-africaine.
BA 2293 – Surveillance du PCF.

BA 1585 – Surveillance relative à l’affaire Toqué-Gaud en France métropolitaine.
1 W 39 21823 – Dossier professionnel Devèze Raymond 1902.

Service historique de la défense, Vincennes

7 NN 9 1045 – Recrutement des travailleurs coloniaux, disposition. Note sur le recrutement de la main-d’œuvre Kabyle pour l’agriculture, 17 avril 1915. Rapport sur l’utilisation de la main-d’œuvre des musulmans nord-africains à Bordeaux, 15 janvier 1916. Note sur le contrôle des contingents indigènes de l’Afrique du Nord, en France

7 NN 9 1045 2 – Recrutement des travailleurs coloniaux, disposition. Note sur le recrutement de la main-d’œuvre Kabyle pour l’agriculture, 27 avril 1916.

Albert Samama-Chikli, série de photographies, négatif sur plaque de verre, 13x18cm, novembre 1916, SPA 34 L 1787, © Albert Samama-Chikli/ECPAD/Défense.

Archives départementales des Alpes-Maritimes, Nice

040 J 0078 – « Ni oubli ni opprobre », mémoires de René Veyrenc (tome 1).

040 J 0079 – « Ni oubli ni opprobre », mémoires de René Veyrenc (tome 2).

Archives départementales de l’Aude, Carcassonne

12 J 36-52 : 42 – Surveillance du Parti communiste français : rapports.

12 J 36-52 : 43 – Discours d’Albert Sarraut à Constantine, confiance au gouvernement Sarraut.

12 J 36-52 : 44 – Notes de synthèse du CAI conservées par Albert Sarraut.

12 J 64-85 : 70 – Surveillance des groupements et partis politiques et des syndicats ouvriers. Surveillance de l’Action française.

12 J 64-85 : 71 – Surveillance de l’extrême gauche et de l’extrême droite, du parti radical-socialiste, de la SFIO, du PCF, de la LDH, de groupements d’anciens combattants, de syndicats ouvriers, 1934-1936.

12 J 86 – Formation du cabinet Sarraut. Correspondance avec Léon Blum sur la situation internationale, vote de la confiance à Albert Sarraut en 1936.

12 J 88 – Rapport sur l’activité anticoloniale de Willi Münzenberg en France en 1936. Rapports de surveillance sur le Front populaire.

12 J 88 – Enquêtes sur les armements du PCF (1937-1938).

12 J 140 – Rapport sur le communisme international.

12 J 157 – Enquête sur la présence de communistes au gouvernement (1947).

12 J 162 – Politique coloniale (1920-1935).

12 J 172 – Note sur le CAI (1924). Plusieurs rapports sur le communisme et le fait colonial (entre 1922 et 1933).

12 J 178 – Note sur l’utilisation des Fonds secrets.

12 J 277 – Correspondance d'Alexandre Varenne, Gouverneur général de l'Indochine, à A. Sarraut, ministre de l'Intérieur, sur les réformes à faire en Indochine (1926).

12 J 300-311 : 301 – Note de Paul Arnoux sur l'organisation des services de renseignements en Indochine (1921).

12 J 300-311 : 303 – Surveillance des Indochinois à Paris et du Comité d'amnistie aux Indochinois.

1 M 670 – Instructions sur le recrutement et l'emploi de la main-d'œuvre indigène nord-africaine et coloniale en temps de guerre (1926).

Archives départementales des Bouches-du-Rhône, Marseille

15 Fi 565 – Hôtel du service colonial, boulevard de la Major : plan du 2^e étage, 1905.

15 Fi 566 – Hôtel du service colonial : façade du projet définitif, 1905.

1 M 759 1725 bis – Évènements politiques étrangers, documents généraux : Afrique du Nord et Territoires d'Outre-Mer ; Service des Affaires Indigènes et Nord-Africaines.

1 M 801 1817 – Activités de diverses associations politiques : mouvements « antifrçais » (1935-1939), mouvements musulmans et nord-africains (1934-1939), mouvements corses (1927-1939), mouvements indochinois (1928-1937), ligue contre l'impérialisme et l'oppression coloniale (1936).

1 M 816 1800 – Parti communiste : propagande auprès des coloniaux à Marseille ; propagande parmi les indochinois ; conférence Vaillant-Couturier contre la guerre au Maroc ; meeting du comité d'action antifasciste ; propagande en Afrique du Nord ; manifestations diverses et campagnes d'agitation (août-octobre) ; meeting organisé en faveur des évènements en Chine ; propagande coloniale ; section du travail parmi les étrangers : note sur l'immigration italienne en France ; secours rouge international (1926-1927).

1 M 817 1801 – Parti communiste : Club International des marins ; agitation contre la guerre en Chine (mai-juin) ; réunion communiste contre le fascisme ; Organe du PC « Al Raiat-Al-Hamra », n° 3 (avril) ; propagande communiste en Afrique du Nord ; amicale protectrice des Nord-Africains (affiliée au PC), (1927-1928).

1 M 818 1802 – Parti communiste : Secours rouge international ; espionnage et propagande de l'URSS en France (1928).

1 M 819 1803 – Parti communiste : Club International des marins ; Secours rouge international (1926-1929).

4 M 1 788 – Association Le Foyer colonial (1925).

4 M 2 365 – Surveillance des étrangers, correspondance du ministère de l'Intérieur, de la préfecture, de consulats de France, de consulats étrangers à Marseille.

4 M 2 322 – Colonies, protectorats et pays étrangers, information : états nominatifs des voyageurs (1865,1870) et rapports de la police spéciale des ports de Marseille et des Bouches-du-Rhône (1937-1938).

4 M 2 357 – Signalement d'Indochinois.

4 M 2 364 – Signalement de Sénégalais.

4 M 925-926 : 925 – Contrôle général des étrangers. Situations numériques semestrielles et tableaux récapitulatifs par communes et par nationalité (1910-1912).

4 M 925-926 : 926 – Dossiers nominatifs concernant diverses affaires (étrangers suspects, surveillance, renseignements individuels) instructions, correspondance.

3 O 58 48 – Hôtel pour le service colonial, 1906.

1 R 860-863 – Individus signalés par les Consuls et Gouverneurs de différents pays et colonies (1920-1940).

- 1 R 869-873 – États nominatifs des Algériens recrutés.
- 1 R 991 – Dossier n°7 : régime des étrangers et de la circulation intérieure : instructions et télégrammes du bureau central militaire de la circulation ; dossier n°8 : régime des transmissions en temps de guerre : contrôle postal.
- 1 W 1143 – Le Foyer colonial à Marseille, reconnu d'utilité publique le 4 décembre 1930, dissous le 6 avril 1954.
- 55 W 17 – Procès de Trần Văn Hy, 1944.

Archives départementales de la Seine-Maritime, Rouen

- 1 M 521 – Répertoire des individus inscrits au « Carnet B ».
- 1 M 523 – Carnet B, lettres D à H (dont Đặng Dinh Tho) (1907-1941).
- 1 M 543 – Carnet B : inscription d'étrangers au carnet B (enquête nationale), liste de suspects en Seine-Inférieure (1935-1939).
- 1 M 544 – Carnet B : inscription d'étrangers au carnet B (enquête nationale), liste de suspects en Seine-Inférieure (1935-1939).
- 1 M 545 – Surveillance de suspects, surveillance des agissements de personnalités et travailleurs (1900 – 1939) ; Surveillance d'Indochinois communistes.
- 1 M 549 – Dossiers de renseignements : consulats, colonies et protectorats (1831-1938).
- 1 M 557 – Propagande anticoloniale : rapports ministériels, LDRN, Indochinois, LAI (1926-1936).
- 11 R 229 – Santé, Nord-Africains dans les hôpitaux.
- 11 R 230 – Création et organisation du BAI.
- 11 R 231 – Organisation du BAI ; « tableau d'organisation du service des affaires indigènes dans la métropole » (1917-1919).
- 11 R 232 – Instructions relatives aux travailleurs et tirailleurs coloniaux.
- 11 R 234 – Hébergement (1917-1918). Organisation puis interdiction de la location de biens aux Marocains, baraquements.
- 11 R 235 – Surveillance « affaires indigènes diverses » (1917 – 1919) (Bureau des affaires indigènes du Havre).
- 11 R 236 – Réquisition (au nettoyage des rues notamment) et répression des Nord-Africains.
- 11 R 237 – Surveillance des déserteurs marocains.
- 11 R 238 – Action sociale et loisirs (1917-1918).
- 11 R 239 – Santé (nord africains dans les hôpitaux).
- 2 Z 51-52 – Sous-préfecture du Havre, formations politiques : Formations luttant contre le militarisme, la guerre et le colonialisme (1900 – 1940).
- 2 Z 51-53 – Sous-préfecture du Havre, formations politiques : Formations luttant contre le militarisme, la guerre et le colonialisme (1900 – 1940).

Archives départementales de Seine-Saint-Denis, Bobigny

- 3 MI 6 / 69 – PCF, commission coloniale.
- 3 MI 6 / 68 – PCF, commission coloniale.
- 3 MI 6 / 75 – PCF, commission coloniale.

Maison des sciences de l'Homme de Dijon

Fonds français de l'Internationale communiste :

517 1 1515-1518 – Compte rendu, rapports et lettres de la section coloniale du PCF au Comité central et au secrétariat du PCF, notamment correspondance de Tiémoko Garan Kouyaté (1927).

542 – Documents du Secrétariat, de la section de la LAI en France.

3 MI 6/ 80 541 – Matériaux de la section coloniale du PCF : rapports au Comité central, liste des employés de l'appareil de la section, rapports des instructeurs sur le travail des sections régionales, correspondance avec les directions du parti en Syrie, Afrique du Nord, Madagascar. Rapports et plan de travail sur les noirs (1932).

Bibliothèque Historique de la Ville de Paris, Paris

1-EST-01798 – Recueil iconographique, rue Oudinot (Paris), 6 septembre 1939.

Bibliographie

Histoire et sciences sociales

Akoka Karen, *L'asile et l'exil : une histoire de la distinction réfugiés/migrants*, Paris, La Découverte, 2020.

Alix Julie, « Répression administrative et répression pénale : l'émergence d'un continuum répressif », *Savoir/Agir*, n° 55, vol. 1, 2021, p. 41-48.

Anderson Benedict, *Imagined communities: reflections on the origin and spread of nationalism*, Londres, Verso, 1991.

Bakan Abigail, Dua Enakshi, *Theorizing Anti-Racism: Linkages in Marxism and Critical Race Theories*, Toronto, University of Toronto Press, 2014.

Balandier Georges, « La situation coloniale : approche théorique », *Cahiers Internationaux de Sociologie*, n° 11, 1951, p. 44-79.

Balazard Hélène, Carrel Marion, Hadj Belgacem Samir, Kaya Sümbül, Purenne Anaïk, Talpin Julien, *L'épreuve de la discrimination : enquête dans les quartiers populaires*, Paris, Presses universitaires de France, 2021.

Beaud Stéphane, Noiriel Gérard, *Race et sciences sociales : essai sur les usages publics d'une catégorie*, Marseille, Agone, 2021

Beaujard Philippe, Norel Philippe, Berger Laurent, *Histoire globale, mondialisations et capitalisme*, Paris, La Découverte, 2020.

Benjamin Walter, « Eduard Fuchs, collectionneur et historien », *Œuvres*, tome III, Paris, Gallimard, 2000, p. 170-225.

Bertrand Romain, « Histoire Globale, Histoires Connectées : Un "Tournant Historiographique" ? », in Alain Caillé, Stéphane Dufoix, *Le « Tournant Global » Des Sciences Sociales*, Paris, La Découverte, 2013, p. 44-66.

Bidart Claire, « Crises, décisions et temporalités : autour des bifurcations biographiques », *Cahiers internationaux de sociologie*, n° 120, vol. 1, 2006, p. 29-57.

Bidaseca Karina, Vazquez Laba Vanesa (dir.), *Feminismos y poscolonialidad: descolonizando el feminismo desde y en América Latina*, Buenos Aires, Ediciones Godot, 2011.

Bosa Bastien, Pagis Julie, Trépied Benoît, « Le passing : un concept pour penser les mobilités sociales », *Genèses*, n° 114, vol. 1, 2019, p. 5-9.

Bourdieu Pierre, « Les trois états du capital culturel », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n° 30, 1979, p. 3-6.

Bourdieu Pierre, « Le capital social », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n° 31, 1980, p. 2-3.

Bourdieu Pierre, « L'illusion biographique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 62, 1986, p. 69-72.

Bourdieu Pierre, *Réponses*, Seuil, 1992.

Bourdieu Pierre, *La misère du monde*, Paris, Seuil, 1993.

Bourdieu Pierre, *Lire les sciences sociales 1989-1992*, Paris, Belin, 1994.

Bourdieu Pierre, *Méditations pascaliennes*, Paris, Seuil, 1997.

Bozon Michel, Chamboredon Jean-Claude, « L'organisation sociale de la chasse en France et la signification de la pratique », *Ethnologie française*, n° 10, vol. 1, 1980, p. 65-88.

Brennan Timothy, « Subaltern Stakes », *New Left Review*, n° 89, 2014, p. 67-87.

Brun Solène, Cosquer Claire, *Sociologie de la race*, Paris, Armand Colin, 2022.

Brun Solène, « Trouble dans la race : construction et négociations des frontières raciales dans deux types de familles mixtes en France », Thèse de doctorat en sociologie, Paris, Institut d'études politiques, 2019.

Bureau Marie-Christine, Corsani Antonella, Giraud Olivier, Rey Frédéric (dir.), *Les zones grises des relations de travail et d'emploi*, Paris/Buenos Aires, Teseo, 2019.

- Butler Judith, *Gender Trouble*, New York, Routledge, 1990.
- Cacouault-Bitaud Marlaine, « La féminisation d'une profession est-elle le signe d'une baisse de prestige ? », *Travail, genre et sociétés*, n° 5, vol. 1, 2001, p. 91-115.
- Castro-Gómez Santiago, Grosfoguel Ramón Grosfoguel (dir.), *El giro decolonial: reflexiones para una diversidad epistémica más allá del capitalismo global*, Bogotá, Siglo del hombre editores, 2007.
- Cefai Daniel, « La construction des problèmes publics. Définitions de situations dans des arènes publiques », *Réseaux. Communication – Technologie – Société*, n° 14, vol. 75, 1996, p. 43-66.
- Cervulle Maxime, « La conscience dominante. Rapports sociaux de race et subjectivation », *Cahiers du Genre*, n° 53, vol. 2, 2012, p. 37-54.
- Chakrabarty Dipesh, *Provincializing Europe: postcolonial thought and historical difference*, Princeton, Princeton University Press, 2000.
- Chakrabarty Dipesh, *Provincialiser l'Europe : la pensée postcoloniale et la différence historique*, Paris, Amsterdam, 2009.
- Chapman Herrick, Frader Laura L. (dir.), *Race in France: interdisciplinary perspectives on the politics of difference*, New York, 2004.
- Chevandier Christian, Pigenet Michel, « L'histoire du travail à l'époque contemporaine, clichés tenaces et nouveaux regards », *Le Mouvement Social*, n° 200, vol. 3, 2002, p. 163-169.
- Chibber Vivek, *Postcolonial Theory and the Specter of Capital*, Londres, Verso, 2013.
- Chibber Vivek, *La théorie postcoloniale et le spectre du capital*, Toulouse, Éditions de l'Asymétrie, 2018.
- Citron Suzanne, *Le mythe national : L'histoire de France revisitée*, Ivry-sur-Seine, Éditions de l'Atelier, 2008.
- Citton Yves, Lordon Frédéric, *Spinoza et les sciences sociales : de la puissance de la multitude à l'économie des affects*, Paris, Amsterdam, 2008.
- Crenshaw Kimberle, « Demarginalizing the Intersection of Race and Sex: A Black Feminist Critique of Antidiscrimination Doctrine, Feminist Theory and Antiracist Politics », *The University of Chicago Legal Forum*, n° 140, 1989, p. 139-167.
- Delgado Richard, Harris Angela, Stefancic Jean, *Critical Race Theory: An Introduction*, New York, New York University Press, 2017.
- Deluermoz Quentin, Singaravélou Pierre, « Des causes historiques aux possibles du passé ? Imputation causale et raisonnement contrefactuel en histoire », *Labyrinthe*, n° 39, 2012, p. 55-79.
- Dorlin Elsa, *La matrice de la race : généalogie sexuelle et coloniale de la Nation française*, Paris, La Découverte, 2009.
- Doytcheva Milena, Gastaut Yvan (dir.), « Race, Racismes, Racialisations : Enjeux conceptuels et méthodologiques, perspectives critiques », *Émulations*, n° 42, 2022.
- Dumitru Speranta, « Qu'est-ce que le nationalisme méthodologique ? Essai de typologie », *Raisons politiques*, n° 54, vol. 2, 2014, p. 9-22.
- Dupray Arnaud, Moullet Stéphanie, « Le salaire moindre des femmes : une question d'individu ou de profession ? », *Travail et emploi*, n° 144, vol. 4, 2015, p. 81-107.
- Durand Corentin, « Construire sa légitimité à énoncer le droit. Étude de doléances de prisonniers », *Droit et société*, vol. 87, n° 2, 2014, p. 329-348.
- Duval Julien, « À propos de l'autonomie de la sociologie », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 243-244, vol. 3-4, 2022, p. 74-85.
- Eljach Matilde, « Antropológicas del sur: Voces de resistencia en la poética de Jorge Artel », *Utopía y Praxis Latinoamericana*, vol. 25, n° 4, 2020, p. 114-124.
- Eribon Didier, « Réponses et principes », *French Cultural Studies*, n° 23, 2012, p. 151-164.

Ernisse Gérard, Christine Martinez, « Archives, archivistes, et archivistique françaises, à l'épreuve des relations internationales », *Gazette des archives*, n° 204, vol. 4, 2006, p. 89-106, p. 90.

Fassin Didier, « La supplique. Stratégies rhétoriques et constructions identitaires dans les demandes d'aide d'urgence », *Annales. Histoire, Sciences sociales*, n° 55, vol. 5, 2000, p. 953-981.

Fleury Jean-Matthias, « Histoire contrefactuelle et nouvelles perspectives sur le déterminisme historique », *Matière première*, n° 2, 2012, p.169-197.

Galonnier Juliette, « Choosing faith and facing race: converting to Islam in France and the United States », Thèse de doctorat en science politique, IEP de Paris et Northwestern University, 2017.

Goffman Erving, *Stigma. Notes on the Management of Spoiled Identity*, Upper Saddle River, Prentice-Hall, 1963.

Gourgues Guillaume, Mazeaud Alice (dir.), *L'action publique saisie par ses « publics » : Gouvernement et (dés)ordre politique*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2019.

Gros Julien, « Relations d'emploi et domination personnalisée », *Genèses*, n° 105, vol. 4, 2016, p. 97-119.

Guha Ranajit, « Quelques questions concernant l'historiographie de l'Inde coloniale », *Tracés. Revue de Sciences humaines*, n° 30, 2016, p. 189-201 (traduction d'un article publié dans le premier volume de la série des *Subaltern Studies*).

Guillaumin Colette, *L'idéologie raciste : genèse et langage actuel*, La Haye, Mouton, 1972.

Gusfield Joseph M., *La culture des problèmes publics*, Paris, Economica, 2009.

Hajjat Abdellali, *Les frontières de l'« identité nationale »*, Paris, La Découverte, 2012.

Hajjat Abdellali, Larcher Silyane (dir.), « Intersectionnalité », *Mouvements*, 2019 [[en ligne](#)].

Haraway Donna, « Situated Knowledges: The Science Question in Feminism and the Privilege of Partial Perspective », *Feminist Studies*, n° 14, vol. 3, 1988, p. 575-599.

Joseph-Gabriel Annette K., *Reimagining Liberation: How Black Women Transformed Citizenship in the French Empire*, Urbana-Champaign, University of Illinois Press, 2019.

Kübler Daniel, de Maillard Jacques, *Analyser les politiques publiques*, Presses universitaires de Grenoble, 2016.

Larcher Silyane, « Troubles dans la "race". De quelques fractures et points aveugles de l'antiracisme français contemporain », *L'Homme & la Société*, n° 198, vol. 4, 2015, p. 213-229.

Laurent Sylvie, Leclère Thierry, *De quelle couleur sont les Blancs ?*, Paris, La Découverte, 2013.

Lazarus Neil, « On Postcolonial Theory and the Specter of Capital by Vivek Chibber » *Race&Class* n°3, vol. 57, 2016, p. 88-106.

Ledoux Sébastien, *La nation en récit*, Paris, Belin, 2021.

Lemercier Claire, Picard Emmanuelle, « Quelle approche prosopographique ? », in Laurent Rollet, Philippe Nabonnaud, *Les uns et les autres. Biographies et prosopographies en histoire des sciences*, Nancy, Presses Universitaires de Nancy – Éditions Universitaires de Lorraine, 2012, p. 605-630.

Lantoine Jacques-Louis, *Spinoza après Bourdieu : politique des dispositions*, Paris, Éditions de la Sorbonne, 2018.

Lépinard Éléonore, Mazouz Sarah, *Pour l'intersectionnalité*, Paris, Anamosa, 2021.

Lemercier Claire, Zalc Claire, *Méthodes quantitatives pour l'historien*, Paris, La Découverte, 2008.

- Ugo Palheta, Henri Maler, « À propos d'un texte de Stéphane Beaud et Gérard Noiriel : critique des impasses ou impasses d'une critique ? », *Contretemps*, 2021, [[en ligne](#)].
- Matonti Frédérique, Poupeau Franck, « Le capital militant. Essai de définition », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 155, vol. 5, 2004, p. 4-11.
- Maurel Chloé (dir.), « L'écriture de l'histoire dans les pays en développement », *Revue Tiers Monde*, n° 216, vol. 4, 2013.
- Mazouz Sarah, *Race*, Paris, Anamosa, 2020.
- Miers Suzanne, « Le nouveau visage de l'esclavage au XX^e siècle », *Cahiers d'études africaines*, n° 179-180, vol. 3, 2005, p. 667-688.
- Pierson Paul, *Politics in Time – History, Institutions, and Social Analysis*, Princeton, Princeton University Press, 2004.
- Pitti Laure, « Catégorisations ethniques au travail. Un instrument de gestion différenciée de la main-d'œuvre », *Histoire & mesure*, n° 3, 2005, p. 69-101.
- Pouchepadass Jacques, « Les *Subaltern Studies* ou la critique postcoloniale de la modernité », *L'Homme. Revue française d'anthropologie*, n° 156, 2000, p. 161-186.
- Rabier Christelle, « Savant·e·s et politiques contre l'«islamogauchisme». 1. Actions françaises (2020-2022) 2. Le fantôme de Raymond Aron », *Mouvements*, n° 109, vol. 2, 2022.
- Renahy Nicolas, « Classes populaires et capital d'autochtonie. Genèse et usages d'une notion », *Regards Sociologiques*, n° 40, 2010, p. 9-26.
- Retière Jean-Noël, « Autour de l'autochtonie. Réflexions sur la notion de capital social populaire », *Politix*, n° 16, vol. 63, 2003, p. 121-143.
- Ricoeur Paul, *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, Paris, Seuil, 2000.
- Sartre Jean-Paul, *Réflexions sur la question juive*, Paris, Gallimard, 1985.
- Sayad Abdelmalek, *L'immigration ou les paradoxes de l'altérité*, Bruxelles, De Boeck université, 1992.
- Sayad Abdelmalek, *La double absence : des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré*, Paris, Seuil, 1999.
- Scott James C., *Weapons of the Weak. Everyday Forms of Peasant Resistance*, New Haven, Yale University Press, 1985.
- Scott James C., *La domination et les arts de la résistance : fragments du discours subalterne*, Paris, Amsterdam, 2019.
- Seiller Pauline, Silvera Rachel (dir.), « Sales boulots », *Travail, genre et sociétés*, n° 43, 2020, p. 25-30.
- Stovall Tyler, « Universalisme, différence et invisibilité. Essai sur la notion de race dans l'histoire de la France contemporaine », *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*, n° 96-97, 2005, p. 63-90.
- Taylor Keeanga-Yamahtta, *From #Blacklivesmatter to Black Liberation*, Chicago, Haymarket Books, 2016.
- Tilly Charles, « Les origines du répertoire d'action collective contemporaine en France et en Grande-Bretagne », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n° 4, vol. 1, 1984, p. 89-108.
- Tribalat Michèle, *Statistiques ethniques, une polémique bien française*, Paris, L'artilleur, 2016.
- Traverso Enzo, « Marx, l'histoire et les historiens. Une relation à réinventer », *Actuel Marx*, n° 50, vol. 2, 2011, p. 153-165.
- Traverso Enzo, « De l'anticommunisme. L'histoire du XX^e siècle relue par Nolte, Furet et Courtois », *L'Homme & la Société*, n° 140-141, vol. 2-3, 2001, p. 169-194.
- Vigna Xavier, *L'espoir et l'effroi*, Paris, La Découverte, 2016.
- Wacquant Loïc, « For an analytic of racial domination », *Political Power and Social Theory*, n° 11, 1997, p. 221-234.

Histoire économique, sociale et politique du premier XX^e siècle

Clément Alain, « L'analyse du déclin dans la seconde moitié du XIX^e siècle. Le point de vue des économistes français », *Revue économique*, n° 66, vol. 5, 2015, p. 843-872.

Alary Éric, *Nouvelle histoire de l'occupation*, Paris, Perrin, 2019.

Attard-Maraninchi Marie-Françoise, Temime Émile, *Migrance : histoire des migrations à Marseille. Tome 3, Le cosmopolitisme de l'entre-deux-guerres*, Aix-en-Provence, Édisud, 1990.

Anizan Anne-Laure, « 1914-1918, le gouvernement de guerre », *Histoire@Politique*, n° 22, vol. 1, 2014, p. 215-232.

Cœuré Sophie, « Endiguer le bolchévisme ? La “double frontière” dans le répertoire de l'anticommunisme (1917-1941) », in Sabine Dullin et Sophie Cœuré, *Frontières du communisme*, Paris, La Découverte, 2007, p. 42-63.

Cœuré Sophie, Monier Frédéric, Naud Gérard, « Le retour de Russie des archives françaises. Le cas du fonds de la Sûreté », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n° 45, 1995, p. 133-139.

Coons Lorraine, Varias Alexander, *Tourist Third Cabin: Steamship Travel in the Interwar Years*, New York, St. Martin's Press, 2003.

Devaux Dominique, « Les archives de la direction de la Sûreté rapatriées de Russie », *La Gazette des archives*, n° 176, 1997, p. 78-86.

Didry Claude, « Les midinettes, avant-garde oubliée du prolétariat », *L'Homme la Société*, n° 189-190, vol. 3, 2013, p. 63-86.

Didry Claude, *L'institution du travail : droit et salariat dans l'histoire*, Paris, La Dispute, 2016.

Douzou Laurent, *La Désobéissance : histoire d'un mouvement et d'un journal clandestins, Libération-Sud, 1940-1944*, Paris, Odile Jacob, 1995.

Downs Laura L., *Manufacturing inequality: gender division in the French and British metalworking industries, 1914-1939*, Ithaca, Cornell University Press, 1995.

Dreyfus Michel, « De la naissance du PC à la Seconde Guerre mondiale » dans *PCF, Crises et dissidences de 1920 à nos jours*, Bruxelles, Complexe, 1989, p. 15-92.

Duiker William, *The Rise of Nationalism in Vietnam, 1900-1941*, Ithaca, Cornell University Press, 1976.

Frank Robert, *La hantise du déclin : le rang de la France en Europe, 1920-1960*, Paris, Belin, 1994.

Fournier Pierre, Mazzella Sylvie (dir.), *Marseille, entre ville et ports. Les destins de la rue de la République*, Paris, La Découverte, 2004.

Gacon Stéphane, Jarrige François, « Les trois âges du paternalisme. Cantines et alimentation ouvrière au Creusot (1860-1960) », *Le Mouvement Social*, n° 247, vol. 2, 2014, p. 27-45.

Geerkens Éric, Hatzfeld Nicolas, Lespinet-Moret Isabelle, Vigna Xavier, *Les enquêtes ouvrières dans l'Europe contemporaine : entre pratiques scientifiques et passions politiques*, Paris, La Découverte, 2019.

Hamelin David, « Pour une histoire du travail ! », *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*, n° 124, 2014, p. 147-158

Héran François, « Générations sacrifiées : le bilan démographique de la Grande Guerre », *Population & Sociétés*, n° 510, vol. 4, 2014, p. 1-4.

Jennings Éric T., *La France libre fut africaine*, Paris, Perrin, 2014.

Joyaux François, *Nouvelle histoire de l'Indochine française*, Paris, Perrin, 2022.

Kalifa Dominique, *L'encre et le sang : Récits de crimes et société à la Belle Époque*, Paris, Fayard, 1995.

Karila-Cohen Pierre, *L'État des esprits : L'invention de l'enquête politique en France*, Rennes, Presses universitaires Rennes, 2008.

Lazarovici Florent, « L'organisation du ministère de l'Armement sous Albert Thomas : une expérience socialiste ou technocratique ? », in Romain Ducoulombier (dir.), *Les socialistes dans l'Europe en guerre : réseaux, parcours, expériences, 1914-1918*, Paris, l'Harmattan, 2010, p. 55-71.

Le Jariel Yves, Malraux Clara, « Malraux et Monin : histoire d'une rencontre, histoire d'une rupture », *Présence d'André Malraux*, n° 13, 2016, p. 15-74.

Le Naour Jean-Yves, « Sur le front intérieur du péril vénérien (1914-1918) », *Annales de démographie historique*, n° 103, 2002, p. 107-120.

Leménorel Alain, *1914-1929 : de la guerre à la prospérité*, Paris, La Découverte, 1997.

André Loez, *14-18. Les refus de la guerre. Une histoire des mutins*, Paris, Gallimard, 2013.

Loez André, Mariot Nicolas, « Tous égaux devant "l'impôt du sang" ? L'approche spatiale de la mort de masse en 1914-1918 et ses enjeux. Un commentaire de "Géographie économique des morts de 14-18 en France" », *Revue économique*, n° 65, vol. 3, 2014, p. 533-542.

Manela Erez, *The Wilsonian Moment: Self-Determination and the International Origins of Anticolonial Nationalism*, New York, Oxford University Press, 2007.

Mayeur Jean-Marie, *Nouvelle histoire de la France contemporaine*, Paris, Seuil, 1973.

Metzger Chantal, *Le Maghreb dans la guerre, 1939-1945*, Paris, Armand Colin, 2018.

Michelin Franck, « Décider et agir. L'intrusion japonaise en Indochine française (juin 1940) », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n° 83, 2004, p. 75-93.

Michelin Franck, *Ebisu – Études Japonaises*, n° 27, vol. 1, 2001, p. 153-157.

Mourlane Stéphane, « La France et les « prétentions » italiennes en Tunisie au lendemain de la décolonisation », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, n° 99, vol. 3, 2010, p. 84-89.

Noiriel Gerard, *Ouvriers dans la société française (XIX^e – XX^e siècle)*, Paris, Seuil, 1986.

Noiriel Gérard, « Du "patronage" au "paternalisme" : la restructuration des formes de domination de la main-d'œuvre ouvrière dans l'industrie métallurgique française », *Le Mouvement social*, n° 144, 1988, p. 17-35.

Noiriel Gérard, *Le creuset français : histoire de l'immigration XIX^e – XX^e siècles*, Paris, Seuil, 1988.

Noiriel Gérard, « Les grèves de 1919 en France : révolution manquée ou mouvement d'humeur ? », *French Politics and Society*, n° 8, vol. 1, 1990, p. 48-55.

Noiriel Gérard, *Immigration, antisémitisme et racisme en France, XIX^e – XX^e siècle : discours publics, humiliations privées*, Paris, Fayard, 2007.

Noiriel Gérard, *Réfugiés et sans-papiers : La République face au droit d'asile, XIX^e – XX^e siècle*, Paris, Fayard, 2012.

Noiriel Gérard, *Réfugiés et sans-papiers : La République face au droit d'asile, XIX^e – XX^e siècle*, Paris, Fayard, 2012.

Roche Daniel, *La ville promise : mobilité et accueil à Paris (fin XVII^e – début XIX^e siècle)*, Paris, Fayard, 2000.

Schweitzer Sylvie, *Femmes de pouvoir. Une histoire de l'égalité professionnelle en Europe*, Paris, Payot, 2010.

Schweitzer Sylvie, *Les femmes ont toujours travaillé : Une histoire du travail des femmes aux XIX^e et XX^e siècles*, Paris, Odile Jacob, 2002.

Soavi Joseph, « La crise de stabilisation de 1927-1928 en France », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 2003, n° 77, p. 85-93.

- Stankova Marietta, *Georgi Dimitrov: A Biography*, New York, I.B. Tauris, 2010.
- Tonnesson Stein, *Vietnam 1946 – How the War Began*, Berkeley, University of California Press, 2009.
- Zazerskaia Tatiana, « Georges Dimitrov et la France », *Communisme*, n° 65, 2001, p. 193-206.
- Zuccarelli François, *La Vie politique sénégalaise (1) : 1789-1940*, Paris, Centre des hautes études sur l’Afrique et l’Asie modernes, 1987.

Histoire du fascisme et de l’État français en France

- Baruch Marc Olivier, « Qu’est-ce que le fascisme ? », *Critique*, n° 697-698, vol. 6-7, 2005, p. 535-548.
- Baruch Marc Olivier, *Le Régime de Vichy*, Paris, La Découverte, 1996.
- Burrin Philippe, *Fascisme, Nazisme, Autoritarisme*, Paris, Seuil, 2014.
- Capuano Christophe, *Vichy et la famille : Réalités et faux-semblants d’une politique publique*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2019.
- Cointet Michèle, *Vichy capitale (1940-1944)*, Paris, Perrin, 1993.
- Cointet Michèle, Cointet Jean-Paul, *Dictionnaire historique de la France sous l’Occupation*, Paris, Tallandier, 2000.
- Dard Olivier, « Les droites radicales et l’empire colonial au vingtième siècle », in Philippe Vervaecke (dir.), *À droite de la droite : Droites radicales en France et en Grande-Bretagne au XX^e siècle*, Villeneuve d’Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2017, p. 169-193.
- Debono Emmanuel, « Le visage de l’anti-France dans la France des années trente : l’exemple de la Ligue internationale contre l’antisémitisme (LICA) », *Revue d’Histoire de la Shoah*, n° 173, vol. 3, 2001, p. 113-136.
- Delporte Christian, *Philippe Henriot : la résistible ascension d’un provocateur*, Paris, Flammarion, 2018.
- Dray-Bensouan Renée, *Les Juifs à Marseille pendant la Seconde Guerre mondiale*, Paris, Les Belles Lettres, 2004.
- Eck Hélène, « La radiodiffusion nationale et la “culture française” », in Albrecht Betz, Stefan Martens (dir.), *Les intellectuels et l’Occupation, 1940-1944*, Paris, Autrement, 2004, p. 218-239.
- Eck Hélène, *La Guerre des ondes : histoire des radios de langue française pendant la Deuxième Guerre mondiale*, Paris, Armand Colin, 1985.
- Forlin Olivier, *Le fascisme : historiographie et enjeux mémoriels*, Paris, La Découverte, 2013.
- Gaillard Claire-Lise, « “Célibataire épouserait demoiselle avec dot” : histoire du marché de la rencontre en France (XIX^e au XX^e siècle) », Thèse de doctorat en histoire, Université Paris 1 Panthéon – Sorbonne, 2021.
- Gentile Emilio, *Qu’est-ce que le fascisme ? Histoire et interprétation*, Paris, Folio, 2004.
- Gervereau Laurent, Peschanski Denis, *La propagande sous Vichy, 1940-1944*, Nanterre, Bibliothèque de documentation internationale contemporaine, 1990.
- Giolitto Pierre, *Histoire de la jeunesse sous Vichy*, Paris, Perrin, 1991.
- Girardet Raoul, *Le nationalisme français : anthologie (1871-1914)*, Paris, Seuil, 1983.
- Grand Philippe, « Le Fichier Juif : un malaise », *Revue d’Histoire de la Shoah*, n° 167, vol. 3, 1999, p. 53-101.
- Griffin Roger, *The Nature of Fascism*, Milton Park, Routledge, 2015.

Hesse Philippe-Jean, Le Crom Jean-Pierre, *La protection sociale sous le régime de Vichy*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2001.

Jäckel Eberhard, *La France dans l'Europe de Hitler*, Paris, Fayard, 1968.

Joly Laurent, *L'État contre les juifs : Vichy, les nazis et la persécution antisémite*, Paris, Grasset, 2018.

Joly Laurent, *Xavier Vallat (1891-1972) : du nationalisme chrétien à l'antisémitisme d'État*, Paris, Grasset, 2001.

Klarsfeld Serge, « Le transfert des juifs de la région de Marseille vers les camps de Drancy ou de Compiègne en vue de leur déportation, 11 août 1942-juillet 1944 », *Fils et Filles des Déportés Juifs de France*, n° 24, 1992.

Le Clech-Charton Sylvie, « Sortie de guerre froide, le fonds de Moscou aux Archives nationales (1940-2010) », dans Patricia Gillet (dir.), *Sortir de la guerre*, Paris, CTHS, 2013, p. 97-110.

Marrus Michael R., Paxton Robert O., *Vichy et les juifs*, Paris, Le Livre de Poche, 2018.

Maurice Edenz, Achi Raberh (dir.), « Le régime de Vichy face aux sociétés coloniales : adaptations et recompositions locales », *Genèses*, n° 120, vol. 3, 2020.

Mencherini Robert (dir.), *Provence-Auschwitz : De l'internement des étrangers à la déportation des juifs 1939-1944*, Aix-en-Provence, Presses universitaires de Provence, 2017.

Mencherini Robert, « Violences et conflits dans les camps pour travailleurs indochinois à Marseille dans les années 1940 », in Stéphane Mourlane, Céline Regnard (dir.), *Les batailles de Marseille : Immigration, violences et conflits. XIX^e – XX^e siècles*, Aix-en-Provence, Presses universitaires de Provence, 2020, p. 95-103.

Milza Pierre, *Les Fascismes*, Paris, Seuil, 1991.

Paxton Robert O., « The Five Stages of Fascism », *The Journal of Modern History*, n° 70 1998, p. 1-23.

Paxton Robert O., « Gérard Noiriel, Les Origines républicaines de Vichy », *French Politics, Culture and Society*, n° 18, vol. 2, 2000, p. 99-103.

Paxton Robert O., *Le fascisme en action*, Paris, Seuil, 2007.

Paxton Robert O., *La France de Vichy*, Paris, Seuil, 1973.

Palheta Ugo, *La possibilité du fascisme : France, la trajectoire du désastre*, Paris, La Découverte, 2018.

Rajsfus Maurice, *La police de Vichy*, Paris, Cherche Midi, 1995.

Rajsfus Maurice, *La rafle du Vél' d'Hiv*, Bordeaux, Detour, 2021.

Rajsfus Maurice, *Opération étoile jaune*, Bordeaux, Detour, 2022.

Rosignol Dominique, *Histoire de la propagande en France de 1940 à 1944*, Paris, Presses Universitaires de France, 1991.

Ryan Donna F., *The Holocaust & the Jews of Marseille: The Enforcement of Anti-Semitic Policies in Vichy France*, Urbana-Champaign, University of Illinois Press, 1996.

Viet Vincent, « Le droit du travail s'en va-t-en guerre (1914-1918) », *Revue française des affaires sociales*, n° 1, 2002, p. 155-167.

Vigreux Jean, « Une riposte antifasciste pour défendre la République (1934-1935) », in *Histoire du Front populaire, L'échappée belle*, Paris, Tallandier, 2016, p. 39-81.

Fascisme, colonialisme et extermination

Ageron Charles-Robert, « Contribution à l'étude de la propagande allemande au Maghreb pendant la Deuxième Guerre mondiale », *Revue d'histoire maghrébine*, n° 7-8, 1977, p. 16-32.

- Ageron Charles-Robert, « Les populations du Maghreb face à la propagande allemande », *Revue d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale*, n° 114, 1979, p. 1-39.
- Arendt Hannah, *The Origins of Totalitarianism*, New York, Meridian Books, 1951.
- Arendt Hannah, *Les Origines du totalitarisme*, Paris, Fayard, 1984.
- Baida Jamaâ, « Le Maroc et la propagande du IIIe Reich », *Hespéris Tamuda*, n° 28, 1990, p. 91-106.
- Barenblatt Daniel, *A Plague upon Humanity: The Secret Genocide of Axis Japan's Germ Warfare Operation*, New York, Harper, 2004.
- Blanchard Pascal, Ruth Ginio, « Révolution impériale : le mythe colonial de Vichy », in *Culture impériale 1931-1961*, Paris, Autrement, 2004, p. 123-144.
- Bomholt Nielsen Mads, *Britain, Germany and colonial violence in South-West Africa, 1884-1919: the Herero and Nama genocide*, Londres, Palgrave Macmillan, 2022.
- Bruendel Steffen, « La Namibie et l'Allemagne, une relation postcoloniale », *Allemagne d'aujourd'hui*, n° 217, vol. 3, 2016, p. 166-181.
- Cadiot Aliénor, « Vichy et les Algériens : indigènes civils musulmans algériens en France métropolitaine (1939-1944) », Thèse de doctorat en histoire, Paris, École des hautes études en sciences sociales, 2020.
- Cantier Jacques, Jennings Eric T., *L'empire colonial sous Vichy*, Paris, Odile Jacob, 2004.
- Chapoutot Johann, « Le nazisme et les Noirs : histoire d'un racisme spécifique », in *Des soldats noirs face au Reich*, Paris, Presses Universitaires de France, 2015, p. 35-58.
- Colin Mariella, « Des colonies à l'Empire fasciste. La conquête de l'Afrique racontée aux enfants italiens », *Strenæ. Recherches sur les livres et objets culturels de l'enfance*, n° 3, 2012.
- Czech Herwig, « Santé publique, hygiène raciale et eugénisme sous le Troisième Reich : l'exemple de Vienne », *Revue d'Histoire de la Shoah*, n° 183, vol. 2, 2005, p. 423-440.
- Erichsen Casper, Olusoga David, *The Kaiser's Holocaust: Germany's Forgotten Genocide and the Colonial Roots of Nazism*, Londres, Faber & Faber, 2011.
- Gerwarth Robert, Malinowski Stephan, « L'antichambre de l'Holocauste ? À propos du débat sur les violences coloniales et la guerre d'extermination nazie », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n° 99, vol. 3, 2008, p. 143-159.
- Grange Daniel J., « La propagande arabe de Radio Bari (1937-1939) », *Relations internationales*, n° 5, 1976, p. 65-103.
- Guillemot François, « La tentation "fasciste" des luttes anticoloniales Dai Viet. Nationalisme et anticommunisme dans le Viêt-Nam des années 1932-1945 », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n° 104, vol. 4, 2009, p. 45-66.
- Hadhri Mohieddine, Pelletier François, « Le Moyen-Orient dans la Seconde Guerre mondiale : convoitises et rivalités des grandes puissances belligérantes », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, n° 262, vol. 2, 2016, p. 93-106.
- Harris Sheldon H., *Factories of Death: Japanese Biological Warfare 1932-45 and the American Cover-Up*, Londres, Routledge, 1993.
- Jennings Eric T., « Discours corporatiste, propagande nataliste, et contrôle social sous Vichy », *Revue d'histoire moderne & contemporaine*, n° 49, vol. 4, 2002, p. 101-131.
- Kundrus Birthe, « Kontinuitäten, Parallelen, Rezeptionen: Überlegungen zur "Kolonialisierung" des Nationalsozialismus », *Werkstatt Geschichte*, n° 43, 2006, p. 45-62.
- Kundrus Birthe « Von den Herero zum Holocaust ? Einige Bemerkungen zur aktuellen Debatte », *Mittelweg* 36, n° 14, vol. 4, 2005, p. 82-91.
- Labanca Nicola, « L'Italie fasciste et la violence coloniale : les camps de concentration en Cyrénaïque (1930-1933) », in *Nouvelle histoire des colonisations européennes (XIX^e – XX^e siècles)*, Paris, Presses Universitaires de France, 2013, p. 167-180.
- Metzger Chantal, *L'empire colonial français dans la stratégie du Troisième Reich (1936-1945)*, Bruxelles, PIE Peter Lang, 2002.

Motadel David, « The Global Authoritarian Moment and the Revolt against Empire », *The American Historical Review*, 2019, vol. 124, n° 3, p. 843-877.

Motadel David, *Les musulmans et la machine de guerre nazie*, Paris, La Découverte, 2019.

Pape Élise, « Les débats postcoloniaux en Allemagne. Un état des lieux », *Raison présente*, n° 199, vol. 3, 2016, p. 9-21.

Rothberg Michael, *Multidirectional Memory: Remembering the Holocaust in the Age of Decolonization*, Stanford, Stanford University Press, 2009.

Sarkin Jeremy, *Germany's genocide of the Herero: Kaiser Wilhelm II, his general, his settlers, his soldiers*, Cape Town, University of Capetown Press, 2011.

Traverso Enzo, *La violence nazie : Essai de généalogie historique*, Paris, La Fabrique, 2003.

Zimmerer Jürgen, « Holocauste et colonialisme. Contribution à une archéologie de la pensée génocidaire », *Revue d'Histoire de la Shoah*, n° 189, vol. 2, 2008, p. 213-246.

Histoire du fait colonial et impérial

Histoire impériale et études coloniales

Ageron Charles-Robert, *Les Algériens musulmans et la France (1871-1919)*, Paris, Presses universitaires de France, 1968.

Ageron Charles-Robert, *Histoire de l'Algérie contemporaine*, Paris, Presses Universitaires de France, 1979.

Ageron Charles-Robert, « La pétition de l'Émir Khaled au Président Wilson (mai 1919) », *Revue d'histoire maghrébine*, n° 19-20, vol. 7, 1980, p. 199-209.

Ageron Charles-Robert, Coquery-Vidrovitch Catherine, Meynier Gilbert, Thobie Jacques, *Histoire de la France coloniale tome 2. 1914-1990*, Paris, Armand Colin, 1990.

Amselle Jean-Loup, M'Bokolo Elikia, *Au cœur de l'ethnie*, Paris, La Découverte, 2005.

Amselle Jean-Loup, Sibeud Emmanuelle, *Maurice Delafosse : entre orientalisme et ethnographie*, Paris, Maisonneuve et Larose, 1998.

d'Andurain Julie, *Colonialisme ou Impérialisme ? Le Parti colonial en pensée et en action*, Paris, Hémisphères, 2017.

Auvergnon Philippe, Barragan Katia, Blonz-Colombo Dominique, Boninchi Marc, Le Crom Jean-Pierre (dir.), *Histoire du droit du travail dans les colonies françaises (1848-1960)*, [Rapport de recherche] Mission de recherche Droit et Justice, 2017.

Bat Jean-Pierre, « Les archives de l'AEF », *Afrique histoire*, n° 7, vol. 1, 2009, p. 301-311.

Bancel Nicolas, Blanchard Pascal, Vergès Françoise, *La République coloniale. Essai sur une utopie*, Paris, Albin Michel, 2003.

Bancel Nicolas, Blanchard Pascal, *De l'indigène à l'immigré*, Paris, Gallimard, 1998.

Bayart Jean-François, Bertrand Romain, « De quel "legs colonial" parle-t-on ? », *Esprit*, 2012, n° 12, p. 134-160.

Bertrand Romain, Saada Emmanuelle (dir.), « L'État colonial », *Politix*, n° 66, vol. 17, 2004.

Blais Hélène, *Mirages de la carte. L'invention de l'Algérie coloniale*, Paris, Fayard, 2014.

- Blais Hélène, Fredj Claire, Sibeud Emmanuelle (dir.), « Sociétés coloniales : enquêtes et expertises », *Monde(s)*, n° 4, 2013.
- Blanc Guillaume, *Décolonisations. Histoires situées d'Afrique et d'Asie*, Paris, Seuil, 2022.
- Branche Raphaëlle, *La Torture et l'armée pendant la guerre d'Algérie, 1954-1962*, Paris, Gallimard, 2001.
- Brocheux Pierre, Hémerly Daniel, *Indochine, la colonisation ambiguë*, Paris, La Découverte, 2001.
- Bührer Tanja, Eichmann Flavio, Förster Stig, Stuchtey Benedikt (dir.), *Cooperation and Empire: Local Realities of Global Processes*, New York, Berghahn Books, 2017.
- Burbank Jane, Cooper Frederick, *Empires in World History: Power and the Politics of Difference*, Princeton, Princeton University Press, 2011.
- Burton Antoinette M. (dir.), *Gender, Sexuality and Colonial Modernities*, Londres, Routledge, 1999.
- Chambarlhac Vincent, « Fragments du jeu académique postcolonial (à propos d'un collectif, l'Association pour la connaissance de l'histoire de l'Afrique contemporaine, ACHAC) », *Histoire@Politique*, n° 12, 2010.
- Chambru Cédric, Viallet-Thévenin Scott, « Mobilité sociale et Empire : les Gouverneurs coloniaux français entre 1830 et 1960 », *Revue d'histoire moderne & contemporaine*, n° 64-6, vol. 4, 2019, p. 53-88.
- Chathuant Dominique, « D'une République à l'autre : ascension et survie politique de Maurice Satineau (1891-1945) », *Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe*, n° 178, 2017, p. 9-85.
- Coquery-Vidrovitch Catherine, *Enjeux politiques de l'histoire coloniale*, Marseille, Agone, 2009.
- Chrétien Jean-Pierre, Prunier Gérard (dir.), *Les ethnies ont une histoire*, Paris, Karthala, 2003.
- Conklin Alice L., *A Mission to Civilize: The Republican Idea of Empire in France and West Africa, 1895-1930*, Stanford, Stanford University Press, 1997.
- Conklin Alice L., « Colonialism and Human Rights, A Contradiction in Terms ? The Case of France and West Africa, 1895-1914 », *The American Historical Review*, n° 103, vol. 2, 1998, p. 419-442.
- Cooper Frederick, Ann Laura Stoler, *Tensions of Empire: Colonial Cultures in a Bourgeois World*, Berkeley, University of California Press, 1997.
- Cooper Frederick, Ann Laura Stoler, *Repenser le colonialisme*, Paris, Payot, 2020.
- Cooper Frederick, *Français et Africains ? Être citoyen au temps de la décolonisation*, Paris, Payot, 2014.
- Coovi Anignikin Sylvain, *Les origines du mouvement national en Afrique noire : le cas du Bénin, 1900-1939*, Paris, l'Harmattan, 2014.
- Crawford Young Merwin, *The African colonial state in comparative perspective*, New Haven, Yale University Press, 1994.
- De Cock Laurence, « L'Achac et la transmission du passé colonial : stratégies entrepreneuriales et culturalisation de la question immigrée dans la mémoire nationale », *Cultures Conflits*, n° 107, vol. 3, 2017, p. 105-121.
- Deguilhem Randi, « Exporter la laïcité républicaine : la Mission laïque française en Syrie mandataire, pays multiconfessionnel », in Pierre-Jean Luizard (dir.), *Le choc colonial et l'islam*, Paris, La Découverte, 2006, p. 383-399.
- Descours-Gatin Chantal, *Quand l'opium finançait la colonisation en Indochine : l'élaboration de la Régie générale de l'opium, 1860 à 1914*, Paris, l'Harmattan, 1992.

- Devilleers Philippe, *Paris-Saïgon-Hanoi : Les archives de la guerre*, Paris, Gallimard, 1988.
- Dimier Véronique, « De la France coloniale à l’outre-mer », *Pouvoirs*, n° 113, vol. 2, 2005, p. 37-57.
- Donoghue John, Jennings Evelyn P., *Building the Atlantic Empires: Unfree Labor and Imperial States in the Political Economy of Capitalism, 1500-1914*, Leyde, Brill, 2015.
- Duclert Vincent, « La France coloniale », in Vincent Duclert et Henry Rousso, *1870-1914 : La République imaginée*, Paris, Gallimard, 2021, p. 596-648.
- Felix Germain, Larcher Silyane, *Black French Women and the Struggle for Equality, 1848-2016*, Lincoln et Londres, University of Nebraska Press, 2018.
- Franchini Philippe (dir.), *Saïgon 1925-1945. : De la « Belle Colonie » à l’éclosion révolutionnaire ou la fin des dieux blancs*, Paris, Autrement, 2008.
- Franchini Philippe, *Continental Saïgon*, Paris, Équateurs, 2015.
- Grondin Reine-Claude, « Les relais régionaux du fait colonial : “auxiliaires de la colonisation” et sociabilités autochtones », in *L’Empire en province : Culture et expérience coloniales en Limousin (1830-1939)*, Toulouse, Presses universitaires du Midi, Tempus, 2020.
- Genova James E., *Colonial Ambivalence, Cultural Authenticity, and the Limitations of Mimicry in French-Ruled West Africa, 1914-1956*, New York, Peter Lang, 2004.
- Girardet Raoul, « L’apothéose de la “plus grande France” : l’idée coloniale devant l’opinion française (1930-1935) », *Revue française de science politique*, n° 18, vol. 6, 1968, p. 1085-1114.
- Girardet Raoul, *L’idée coloniale en France de 1871 à 1962 : le mouvement des idées politiques dans la France contemporaine*, Paris, La table ronde, 1972.
- Goscha Christopher E., Jennings Eric T., *Going Indochinese: contesting concepts of space and place in French Indochina*, Copenhagen, NIAS Press, 2012.
- Grangaud Isabelle, Oualdi M’hamed, « Tout est-il colonial dans le Maghreb ? Ce que les travaux des historiens modernistes peuvent apporter », *Revue d’histoire moderne et contemporaine*, 2016, n° 63-2, p. 133-156.
- Guha Ranajit, *Elementary Aspects of Peasant Insurgency in Colonial India*, Delhi, Oxford University Press, 1983.
- Guha Ranajit, *Dominance without Hegemony. History and Power in Colonial India*, Cambridge, Harvard University Press, 1998.
- Howe Stephen, *The New Imperial Histories Reader*, Londres, Routledge, 2009.
- Keevak Michael, *Becoming Yellow: A Short History of Racial Thinking*, Princeton, Princeton University Press, 2011.
- Jean-François Klein, « Du patronat colonial au patronat impérial. Un changement de paradigme », *Vingtième Siècle. Revue d’histoire*, n° 114, vol. 2, 2012, p. 67-81.
- Klein Jean-François, Le Goff Fabrice, Singaravélou Pierre, de Suremain Marie-Albane, *Atlas des empires coloniaux, XIX^e – XX^e siècles*, Paris, Autrement, 2012.
- Larcher Silyane, *L’autre citoyen : L’idéal républicain et les Antilles après l’esclavage*, Paris, Armand Colin, 2014.
- Larcher Silyane, « Tu seras une personne, mon enfant ! La citoyenneté pour les “nouveaux libres” des Antilles françaises après 1848 », *Sociologie*, n° 5, vol. 2, 2014, p. 157-170.
- Larcher Silyane, « L’égalité divisée. La race au cœur de la ségrégation juridique entre citoyens de la métropole et citoyens des “vieilles colonies” après 1848 », *Le Mouvement Social*, n° 252, vol. 3, 2015, p. 137-158.
- Legrandjacques Sara, « Déliaer la langue ? Enseignement supérieur et enjeux linguistiques en Indochine française dans la première moitié du XX^e siècle », *Relations internationales*, n° 188, vol. 4, 2021, p. 27-41.

Le Jariel Yves, *Phan Bội Châu (1867-1940) : Le nationalisme vietnamien avant Hồ Chí Minh*, Paris, l'Harmattan, 2008.

Lamant Pierre-Lucien, *L'affaire Yukanthor, autopsie d'un scandale colonial*, Paris, Société française d'histoire d'outre-mer, 1989.

Lemaire Sandrine, « L'agence économique des colonies : instrument de propagande ou creuset de l'idéologie coloniale en France (1870-1960)? », Thèse de doctorat en histoire, Institut universitaire européen de Florence, 2000.

Leveau Arnaud, « Intrusions européennes et renforcement des communautés chinoises », in *Le Destin des fils du dragon : L'influence de la communauté chinoise au Viêt Nam et en Thaïlande*, Bangkok, Institut de recherche sur l'Asie du Sud-Est contemporaine, Focus, 2018, p. 119-143.

Marr David G., *Vietnam 1945: The Quest for Power*, Berkeley, University of California Press, 1997.

Marseille Jacques, « La gauche, la droite et le fait colonial en France. Des années 1880 aux années 1960 », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n° 24, vol. 1, 1989, p. 17-28.

Mbaye Ousmane, « Le CAOM : un centre d'archives partagées ? », *Afrique & histoire*, n° 7, vol. 1, 2009, p. 291-299.

Merle Isabelle, « "La situation coloniale" chez Georges Balandier », *Monde(s)*, n° 4, vol. 2, 2013, p. 211-232.

Meynier Gilbert, *L'Algérie révélée : la guerre de 1914-1918 et le premier quart du XX^e siècle*, Genève, Librairie Droz, 1981.

Montalbano Gabriele, « Les Italiens de Tunisie : la construction de l'italianité dans un contexte colonial français (1896-1918) », Thèse de doctorat en histoire, Paris Sciences et Lettres, 2018.

Morlat Patrice, « Projets coloniaux et mise en pratique : la politique des "fils" de Sarraut en Indochine dans les années vingt », *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*, n° 85, 2001, p. 13-28.

Morlat Patrice, « L'Indochine à l'époque d'Albert Sarraut », *Outre-Mers. Revue d'histoire*, n° 376-377, 2012, p. 179-195.

Newbury Colin, *Patrons, Clients, and Empire: Chieftaincy and Over-Rule in Asia, Africa, and the Pacific*, New York, Oxford University Press, 2003.

Rivet Daniel, *Lyautey et l'institution du protectorat français au Maroc : 1912-1925*, Paris, l'Harmattan, 1988.

Robinson David, *Paths of Accommodation: Muslim Societies and French Colonial Authorities in Senegal and Mauritania, 1880-1920*, Athens, Ohio University Press, 2000.

Saada Emmanuelle (dir.), « Regards croisés : Transatlantic Perspectives on the Colonial Situation », *French Politics, Culture and Society*, n° 2, vol. 20, 2002.

Saada Emmanuelle, *Les enfants de la colonie. Les métis de l'empire français entre sujétion et citoyenneté*, Paris, La Découverte, 2007.

Sidi Moussa Nedjib, « Devenirs messalistes (1925-2013) : Sociologie historique d'une aristocratie révolutionnaire », Thèse de doctorat en science politique, Université Paris 1 Panthéon – Sorbonne, 2013.

Sibeud Emmanuelle, *Une science impériale pour l'Afrique ? La construction des savoirs africanistes en France, 1878-1930*, Paris, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, 2002.

Sibeud Emmanuelle, « Post-Colonial et Colonial Studies : enjeux et débats », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n° 51-4, vol. 5, 2004, p. 87-95.

Sibeud Emmanuelle, « Une libre pensée impériale ? Le Comité de protection et de défense des indigènes (1892-1914) », *Mil neuf cent*, n° 27, vol. 1, 2009, p. 57-74.

Sibeud Emmanuelle, « Entre les empires : acteurs et pratiques de la protection des indigènes en Afrique, 1900-1930 », Habilitation à diriger des recherches, Université Paris 1 Panthéon – Sorbonne, 2014.

Singaravérou Pierre, *Professer l'Empire. Les « sciences coloniales » en France sous la Troisième République*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2011.

Singaravérou Pierre, « Les stratégies d'internationalisation de la question coloniale et la construction transnationale d'une science de la colonisation à la fin du XIX^e siècle », *Monde(s)*, n° 1, vol. 1, 2012, p. 135-157.

Singaravérou Pierre, *Les empires coloniaux, XIX^e – XX^e siècle*, Paris, Seuil, 2013.

George Steinmetz, « Le champ de l'État colonial », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 171-172, vol. 1, 2008, p. 122-143.

Stanziani Alessandro (dir.), *Le travail contraint en Asie et en Europe (XVII^e – XX^e siècles)*, Paris, Maison des Sciences de l'Homme, 2010.

Steinmetz George, « État-mort, État-fort, État-empire », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 201-202, vol. 1, 2014, p. 112-119.

Stoler Ann Laura, *Along the Archival Grain: Epistemic Anxieties and Colonial Commonsense*, Princeton, Princeton University Press, 2009

Stoler Ann Laura, *Au cœur de l'archive coloniale : questions de méthode*, Paris, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, 2019.

Stoler Ann Laura, *Carnal Knowledge and Imperial Power: Race and the Intimate in Colonial Rule*, Berkeley, University of California Press, 2010.

Surun Isabelle, *Dévoiler l'Afrique ? Lieux et pratiques de l'exploration (Afrique occidentale, 1780-1880)*, Paris, Éditions de la Sorbonne, 2018.

Lorin Amaury, Taraud Christelle, *Nouvelle histoire des colonisations européennes*, Paris, Presses universitaires de France, 2013.

Thénault Sylvie, *Les Ratonnades d'Alger, 1956. Une histoire de racisme colonial*, Paris, Seuil, 2022.

Tonnesson Stein, *Vietnam 1946: How the War Began*, Berkeley, University of California Press, 2010.

Trabendi Camille, « Sur la fonction de deuxième et de troisième couteau (de poche) », *Agone*, 2009, n° 41-42, p. 185-192.

Van den Avenne Cécile, « Bambara et français-tirailleur », *Documents pour l'histoire du français langue étrangère ou seconde*, n° 35, 2005, p. 123-150.

Woollacott Angela, *Gender and empire*, Londres, Palgrave Macmillan, 2006.

Zuniga Jean-Paul, « L'histoire impériale à l'heure de l'«histoire globale». Une perspective atlantique », *Revue d'histoire moderne & contemporaine*, n° 54, vol. 4-bis.5, 2007, p. 54-68.

Sujétion et indigénat

Blévis Laure, « L'invention de l'«indigène», Français non citoyen », in Abderrahmane Bouchène, Jean-Pierre Peyroulou, Siari Tengour Ouanassa, Sylvie Thénault, *Histoire de l'Algérie à la période coloniale*, Paris, La Découverte, 2014, p. 212-218.

Blévis Laure, « Citoyenneté et nationalité en Algérie coloniale (1865-1947) », Thèse de doctorat en science politique, Institut d'études politiques d'Aix, 2004.

De L'Estoile Benoît, « Au nom des «vrais Africains» », *Terrain. Anthropologie & sciences humaines*, n° 28, 1997, p. 87-102.

Fredj Claire, Sibeud Emmanuelle (dir.), « Quels citoyens pour l'empire ? La citoyenneté française à l'épreuve de la colonisation dans la première moitié du XX^e siècle », *Outre-Mers*, n° 404-405, vol. 2, 2019.

Le Cour Grandmaison Olivier, *De l'indigénat : anatomie d'un « monstre » juridique : le droit colonial en Algérie et dans l'Empire français*, Paris, Zones, 2010.

Merle Isabelle, « Retour sur le régime de l'indigénat : Genèse et contradictions des principes répressifs dans l'empire français », *French Politics, Culture & Society*, n° 20, vol. 2, 2002, p. 77-97.

Merle Isabelle, Adrien Muckle, *L'Indigénat. Genèses dans l'Empire français. Pratiques en Nouvelle-Calédonie*, Paris, CNRS éditions, 2019.

Thénault Sylvie, « L'indigénat dans l'Empire français : Algérie/Cochinchine, une double matrice », *Monde(s)*, n° 12, vol. 2, 2017, p. 21-40.

Urban Yerri, « Race et nationalité dans le droit colonial français (1865-1955) », thèse de doctorat en histoire du droit, université de Bretagne, 2009.

Urban Yerri, *L'indigène dans le droit colonial français 1865-1955*, Paris, Fondation Varenne, 2011.

L'empire dans les guerres mondiales

Antier Chantal, « Le recrutement dans l'empire colonial français, 1914-1918 », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, n° 230, vol. 2, 2008, p. 23-36.

Antier Chantal, *Les soldats des colonies dans la Première Guerre mondiale*, Rennes, Éditions Ouest-France, 2008.

Buton Philippe, Michel Marc, *Combattants de l'Empire : Les troupes coloniales dans la Grande Guerre*, Paris, Éditions Vendémiaire, 2018.

Daum Pierre, *Immigrés de force : les travailleurs indochinois en France (1939-1952)*, Arles, Actes Sud, 2009.

Dornel Laurent, « Les usages du racialisme. Le cas de la main-d'œuvre coloniale en France pendant la Première Guerre mondiale », *Genèses*, 1995, vol. 20, n° 1, p. 48-72.

Laurent Dornel, *La France hostile : histoire de la xénophobie en France au XIX^e siècle*, Paris, Hachette, 2004.

Dornel Laurent, « L'appel à la main-d'œuvre étrangère et coloniale pendant la Grande Guerre : un tournant dans l'histoire de l'immigration ? », *Migrations & Société*, n° 156, 2014, p. 51-68.

Dornel Laurent, « Les travailleurs chinois en France pendant la Grande Guerre », *Hommes et migrations*, n°1308, 2014, p. 174-178.

Dornel Laurent, « L'Empire au service de l'Arrière : les travailleurs coloniaux et l'économie de guerre. L'exemple du sud-ouest français », in Laurent Dornel et Sandrine Le Bras (dir.), *Les Fronts intérieurs européens : l'Arrière en Guerre, 1914-1920*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2018, p. 37-52.

Dornel Laurent, Céline Regnard, *Les Chinois dans la grande guerre : des bras au service de la France*, Les Indes savantes, 2019.

Duong Van Giao, *L'Indochine pendant la Guerre de 1914-1918 : Contribution à l'étude de la colonisation indochinoise*, Paris, Budry, 1926.

Fogarty Richard S., *Race and War in France: Colonial Subjects in the French Army, 1914-1918*, Baltimore, JHU Press, 2008.

Fogarty Richard S., « Race and Sex, Fear and Loathing in France during the Great War », *Historical Reflections/Réflexions Historiques*, n° 34, vol. 1, 2008, p. 50-72.

Frémeaux Jacques, *Les colonies dans la Grande Guerre : combats et épreuves des peuples d'outre-mer*, Paris, Soteca, 2006.

Grandhomme Francis, « 1914-1918, un avant-conflit en Indochine ? Effort de guerre français et revendications nationales », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, n° 256, vol. 4, 2014, p. 19-31.

Jagielski Jean-François, « Entre gratitude forcée, rejet et coercition : les travailleurs coloniaux de la Grande Guerre », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, n° 91, vol. 3, 2008, p. 84-89.

Jagielski Jean-François, « Entre fiction et réalité, la rumeur des Annamites massacrant les Parisiennes », in André Loez, Nicolas Mariot, *Obéir, désobéir*, Paris, La Découverte, 2008, p. 139-150.

Le Naour Jean-Yyves, *La Honte noire. L'Allemagne et les troupes coloniales françaises, 1914-1945*, Paris, Hachette, 2004.

Luguern Liêm-Khê, « Ni civil ni militaire : le travailleur indochinois inconnu de la Seconde Guerre mondiale », *Le Mouvement Social*, n° 219-220, vol. 2-3, 2007, p. 185-199.

Luguern Liêm-Khê, *Les « Travailleurs indochinois ». Étude socio-historique d'une immigration coloniale (1939-1954)*, Paris, Les Indes Savantes, 2021.

Luguern Liêm-Khê, « Les “travailleurs indochinois” étaient-ils toujours des Indochinois travailleurs ? », in Laure Teulières, Hélène Bertheleu, Marianne Amar (dir.), *Mémoires des migrations, temps de l'histoire*, Tours, Presses universitaires François-Rabelais, 2018, p. 51-69.

Michel Marc, *Les Africains et la Grande Guerre. L'appel à l'Afrique*, Paris, Karthala, 2014.

Nogaro Bertrand, Lucien Weil, *La main-d'œuvre étrangère et coloniale pendant la guerre*, Paris, Presses Universitaires de France, 1926.

Saletes Jean-Loup, « Les tirailleurs sénégalais dans la Grande Guerre et la codification d'un racisme ordinaire », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, n° 244, vol. 4, 2011, p. 129-140.

Smith David, « “French Like the Others”, Colonial Migrants in Wartime France, 1939-1947 », Thèse de doctorat en philosophie, université de Toronto, 2013.

Storm Éric, Al Tuma Ali (dir.), *Colonial Soldiers in Europe, 1914-1945: “Aliens in Uniform” in Wartime Societies*, Londres, Routledge, 2016.

Stovall Tyler, « Colour-blind France? Colonial Workers During the First World War », *Race & Class*, 1993, vol. 35, n° 2, p. 35-55.

Stovall Tyler, « The Color Line behind the Lines: Racial Violence in France during the Great War », *The American Historical Review*, n° 103, vol. 3, 1998, p. 737-769.

Stovall Tyler, « Love, Labor, and Race: Colonial Men and White Women in France during the Great War », in Tyler Stovall, Georges Van Den Abbeele (dir.), *French Civilization and Its Discontents: Nationalism, Colonialism, Race*, Lanham, Lexington Books, 2003, p. 297-322.

Tengour Ouanassa S., « La révolte de 1916 dans l'Aurès », in Bouchène Abderahman, Peyroulou Jean-Pierre, Tengour Ouanassa Siari, Thénault Sylvie (dir.), *Histoire de l'Algérie à la période coloniale*, Paris, La Découverte, 2014, p. 255-260.

Thomas Martin, *The French Empire At War, 1940-1945*, Manchester, Parlux, 2005.

Vu-Hill Kimloan, *Coolies into Rebels. Impact of World War I on French Indochina*, Paris, Les Indes savantes, 2011.

Znaïen Nessim, « Une généalogie coloniale des politiques prohibitives en France durant la Première Guerre mondiale ? », *Le Mouvement Social*, n° 278, 2022, p. 41-53.

Technologies de communications et connexions impériales

Blancheton Bertrand, « La baisse séculaire des coûts de transport XIX^e – XX^e siècle », in *Histoire de la mondialisation*, Louvain-la-Neuve, De Boeck Supérieur, 2008, p. 43-50.

Burgess Douglas R., *Engines of Empire: Steamships and the Victorian Imagination*, Stanford, Stanford University Press, 2016.

Chaillou-Atrous Virginie, Le Jeune Françoise, *Les circulations européennes à l'âge des empires coloniaux au XIX^e siècle. Une identité genrée ?*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2020.

Dufétel-Viste Fanny, « Télégraphe et téléphone dans les colonies allemandes : entre concurrence et complémentarité », *Flux*, n° 78, vol. 4, 2009, p. 76-83.

Headrick Daniel R., *The Tools of Empire: Technology and European Imperialism in the Nineteenth Century*, New York, Oxford University Press, 1981.

Headrick Daniel R., *The Invisible Weapon: Telecommunications and International Politics, 1851-1945*, New York, Oxford University Press, 2012.

Hongla Hamos, « Les communications postales et télégraphiques en AOF pendant la Première Guerre mondiale », *Outre-Mers. Revue d'histoire*, n° 306, vol. 82, 1995, p. 23-44.

Legrandjacques Sara, « Les mobilités étudiantes en Asie », mémoire de Master 2, Université Paris 1 Panthéon – Sorbonne, 2015.

Legrandjacques Sara, « Voies étudiantes. Pour une histoire globale des mobilités étudiantes en Asie (Inde britannique – Indochine française, années 1850-1940) », Thèse de doctorat en histoire, Université Paris 1 Panthéon – Sorbonne.

Markovic Sacha, « Le rôle de l'État dans la naissance de l'aviation commerciale française (1918-1933) », *Revue belge de Philologie et d'Histoire*, n° 78, vol. 3, 2000, p. 969-991.

Matasci Damiano, Miguel Bandeira Jerónimo, « Coopérations et circulations transimpériales en Afrique (fin du XIX^e siècle-années 1960) », *Revue d'histoire contemporaine de l'Afrique*, n° 3, 2022, p. 1-17.

Metcalf Thomas R., *Imperial Connections: India in the Indian Ocean Arena, 1860-1920*, Berkeley, University of California Press, 2008.

Patarin Pierre, *Messageries maritimes. Voyageurs et paquebots du passé*, Rennes, Ouest-France, 1997.

Ramona Philippe, *Paquebots vers L'Orient*, Tours, Éditions Sutton, 2001.

Sagna Olivier, « De la domination politique à la domination économique : une histoire des télécommunications au Sénégal », *tic&société*, n°2-3, vol. 5, 2012, p. 69-87.

Histoire de la métropole, espace impérial et anti-impérialiste

Ageron Charles-Robert, « L'immigration maghrébine en France : un survol historique », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n° 7, 1985, p. 59-70.

Amiri Linda, *La bataille de France : La guerre d'Algérie en métropole*, Paris, Robert Laffont, 2004.

Barrera Caroline, *Étudiants d'ailleurs : Histoire des étudiants étrangers, coloniaux et français de l'étranger de la Faculté de droit de Toulouse*, Albi, Institut fédératif de recherche, 2007.

Bat Jean-Pierre, « Le Centre des archives d'outre-mer (CAOM) n'est plus, vive les Archives nationales d'outre-mer (ANOM) ! », *Afrique & histoire*, n° 7, 2009, p. 281-282.

- Bancel Nicolas, Blanchard Pascal, Boëtsch Gilles, Lemaire Sandrine, *Culture coloniale en France : de la Révolution française à nos jours*, Paris, Autrement, 2008.
- Barzman John, Saunier Éric, *Migrants dans une ville portuaire : Le Havre (XVI^e – XXI^e siècle)*, Mont-Saint-Aignan, Presses universitaires de Rouen et du Havre, 2005.
- Blanchard Pascal, Lemaire Sandrine, *Culture coloniale 1871-1931 : La France conquise par son Empire*, Paris, Autrement, 2011.
- Blanchard Emmanuel, *Histoire de l'immigration algérienne en France*, Paris, La Découverte, 2018.
- Blévis Laure, Lafont-Couturier Hélène, Jacomijn Snoep Nanette, Zalc Claire, *1931 : Les étrangers au temps de l'Exposition coloniale*, Paris, Gallimard, 2008.
- Boittin Jennifer A., « In Black and White: Gender, Race Relations, and the Nardal Sisters in Interwar Paris », *French Colonial History*, n° 6, 2005, p. 119-135.
- Boittin Jennifer A., « Soleil Noir: Race, Gender and Colonialism in Interwar Paris », Thèse de doctorat en histoire, Yale University, 2005.
- Boittin Jennifer A., « Black in France: The Language and Politics of Race In the Late Third Republic », *French Politics, Culture & Society*, n° 27, vol. 27, 2009, p. 23-46.
- Boittin Jennifer A., *Colonial Metropolis: The Urban Grounds of Anti-Imperialism and Feminism in Interwar Paris*, Lincoln et Londres, University of Nebraska Press, 2010.
- Boittin Jennifer A., Christina Firpo, Emily Church, « Hierarchies of Race and Gender in the French Colonial Empire, 1914-1946 », *Historical Reflections*, n° 37, vol. 1, 2011, p. 60-90.
- Boittin Jennifer A., « The Militant Black Men of Marseille and Paris, 1927-1937 », in Tyler Stovall, Trica Danielle Keaton, T. Denean Sharpley-Whiting, *Black France – France Noire: the History and Politics of Blackness*, Durham, Duke University Press, 2012, p. 221-246.
- Boittin Jennifer A., « “Among them Complicit”? Life and Politics in France’s Black Communities, 1919-1939 », in Eve Rosenhaft, Robbie Aitken, *Africa in Europe: Studies in Transnational Practice in the Long Twentieth Century*, Liverpool, Liverpool University Press, 2013, p. 55-75.
- Bollenot Vincent, « Enquêter pour gouverner, les colonies sous le Front populaire. Le “Rapport Savineau” sur “la condition de la femme et la famille en Afrique occidentale française” », Mémoire de Master 1, Lyon, École normale supérieure, 2014.
- Bollenot Vincent, « À bas l’Exposition coloniale ! » Acteurs, réseaux, mobilisations (France, 1931) », Mémoire de Master 2, Lyon, École normale supérieure, 2015.
- Bollenot Vincent, « “Ne visitez pas l’exposition coloniale !” La campagne contre l’exposition coloniale internationale de 1931, un moment anti-impérialiste », *French Colonial History*, n° 18, 2019, p. 69-100.
- Bollenot Vincent, « Métropole et colonies », in Sébastien Cote, Emmanuelle Picard (dir.), *Regards Historiques sur... Nations, empires, nationalités de 1789 aux lendemains de la Première Guerre mondiale*, Paris, Nathan, 2019, p. 75-96.
- Bollenot Vincent, « Michael Goebel, Paris, capitale du tiers monde. Comment est née la révolution anticoloniale (1919-1939) », *Agone*, n° 63-64, vol. 1, 2019, p. 263-272.
- Brocheux Pierre, « Une histoire croisée : l’immigration politique indochinoise en France (1911-1945) », *Hommes & Migrations*, 2005, n° 1253, vol. 1, p. 26-38.
- Brocheux Pierre, *Hô Chi Minh*, Paris, Les Presses de Sciences Po, 2000.
- Camiscioli Elisa, *Reproducing the French race: immigration, intimacy, and embodiment in the early twentieth century*, Durham, Duke University Press, 2009.
- Celestine Audrey, *Une famille française*, Paris, Textuel, 2018.
- Célestine Audrey, *La fabrique des identités : L’encadrement politique des minorités caribéennes à Paris et New York*, Paris, Karthala, 2018.
- Chafer Tony, Sackur Amanda (dir.), *French Colonial Empire and the Popular Front: Hope and Disillusion*, Londres, Palgrave MacMillan, 1999.

- Cremadeills Jacques, « Le mot d'ordre de fraternisation pendant la guerre du Rif (1924-1926) », *Cahiers de la Méditerranée*, 1977, n° 14, p. 53-64.
- Crowe David, *Hemingway and Hồ Chí Minh in Paris: The Art of Resistance*, Minneapolis, Fortress Press, 2020.
- Decléty Lorraine, « Le ministère des colonies », *Livraisons d'histoire de l'architecture*, n° 8, vol. 2, 2004, p. 23-39, p. 34.
- Dieng Amady A., *Histoire des Organisations d'étudiants Africains en France 1900-1950*, Paris, l'Harmattan, 2012.
- Derderian Richard L., *North Africans in Contemporary France: Becoming Visible*, Londres, Palgrave Macmillan, 2004.
- Derlin Zinsou Émile, Zouménou Luc, *Kojo Tovalou Houénou : précurseur, 1887-1936*, Paris, Maisonneuve et Larose, 2004.
- Dewitte Philippe, *Les Mouvements nègres en France, 1919-1939*, Paris, l'Harmattan, 1985.
- Dewitte Philippe, « Le Rouge et le Nègre », *Hommes & Migrations*, n° 1257, 2005, p. 34-40.
- Dion Isabelle, Van Reeth Benoît (dir.), *Histoires d'outre-mer : les Archives nationales d'outre-mer ont 50 ans*, Paris, Somogy, 2017.
- Fall Mar, *Présence africaine à Bordeaux : De 1916 à nos jours*, Bordeaux, Pleine Page, 2011.
- Gastaut Yvan, « Violences envers les Maghrébins dans l'entre-deux-guerres », *RetroNews – Le site de presse de la BNF*, 2020, [[en ligne](#)].
- Gasteuil Quentin, « Socialistes français et travaillistes britanniques face aux questions coloniales (1919-1939) : une étude comparée », Thèse de doctorat en histoire, université Paris-Saclay, 2021.
- Goebel Michael, « Asian Pioneers: Chinese and Vietnamese Anti-Colonialists in Interwar Paris », *Paper for discussion at the meeting of the area of global history*, Motzener See, 2012.
- Goebel Michael, *Anti-Imperial Metropolis: Interwar Paris and the Seeds of Third World Nationalism*, New York, Cambridge University Press, 2015.
- Michael Goebel, *Paris, capitale du tiers monde*, Paris, La Découverte, 2017.
- House Jim, Macmaster Neil, *Paris 1961 : Les Algériens, la terreur d'État et la mémoire*, Paris, Folio, 2021.
- Janes Lauren, *Colonial Food in Interwar Paris: The Taste of Empire*, London, New York, Bloomsbury Academic, 2016.
- Journoud Pierre, « Paris 1917-1923 : l'entrée en politique du futur Ho Chi Minh, au prisme de la sûreté française », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, n° 273, vol. 1, 2019, p. 35-48.
- Kapor Vladimir, *Le Grand Prix de littérature coloniale 1921-1938 : lauréats, jugements, controverses 1930-1938 (deux tomes)*, Paris, l'Harmattan, 2018.
- Katz Ethan B., « Juif, musulman... et peut-être Français », in *Juifs et musulmans en France*, Paris, Belin, 2018, p. 49-97.
- Kololo Jean-Blaise, « Lamine Senghor, la défense de la race Nègre », *Cahiers de Léon Trotsky*, n°73, 2001, p. 61-84.
- Lagana Marc, « L'échec de la commission d'enquête coloniale du Front populaire », *Historical Reflexions*, n° 16, vol. 1, 1989, p. 79-87.
- Lebovics Herman, *True France: The Wars Over Cultural Identity, 1900-1945*, Ithaca, Cornell University Press, 1992.
- Lebovics Herman, *Bringing the Empire Back Home: France in the Global Age*, Durham, Duke University Press, 2004.

Legrandjacques Sara, « Des colonisés à la CIUP : la Maison des Étudiants de l'Indochine (1927-1939), *Traverse*, 2018, p. 85-96.

Le Guennec Nicole, « Le Parti communiste français et la guerre du Rif », *Le Mouvement social*, n° 78, 1972, p. 39-64.

Le Naour Jean-Yves, « La question de la violation de l'interdit racial en 1914-1918. La rencontre des coloniaux et des femmes françaises », *Cahiers de la Méditerranée*, n° 61, 2000, p. 171-186.

Le Van Ho Mireille, « Un milieu porteur de modernisation : travailleurs et tirailleurs vietnamiens en France pendant la Première Guerre mondiale », Thèse pour l'obtention du diplôme d'archiviste-paléographe, Paris, École nationale des chartes, Paris, 1986.

Le Van Ho Mireille, *Des Vietnamiens dans la Grande Guerre : 50 000 recrues dans les usines françaises*, Paris, Vendémiaire, 2014.

Le Van Ho Mireille, « Les Vietnamiens dans la Grande Guerre : des recrues pour l'industrie de l'armement », *Hommes & migrations*, n° 1309, 2015, p. 168-171.

Lewis Mary D., *The Boundaries of the Republic: Migrant Rights and the Limits of Universalism in France*, Stanford, Stanford University Press, 2007.

Liauzu Claude, *Aux origines des tiers-mondismes : colonisés et anticolonialistes en France 1919-1939*, Paris, l'Harmattan, 1982.

Liauzu Claude, *Histoire de l'anticolonialisme en France, du XVI^e siècle à nos jours*, Paris, Armand Colin, 2007.

Little Roger, « René Maran on Lucie Cousturier, a Champion of Racial Understanding », *Research in African Literatures*, n° 34, vol. 1, 2003, p. 126-136.

Little Roger, « Du nouveau sur le procès Blaise Diagne-René Maran », *Cahiers d'études africaines*, n° 237, 2020, p. 141-150.

MacMaster Neil, *Colonial Migrants and Racism: Algerians in France, 1900-1962*, Londres, Palgrave Macmillan, 1997.

Malon Claude, *Le Havre colonial de 1880 à 1960*, Mont-Saint-Aignan, Presses universitaires de Rouen et du Havre, 2018.

Maussen M. J. Marcel, « “French colonialism, Islam and mosques”, in Constructing mosques: the governance of Islam in France and the Netherlands », Thèse de doctorat en histoire, Université d'Amsterdam, 2009.

Massard-Guilbaud Geneviève, *Des Algériens à Lyon : de la Grande guerre au Front populaire*, Paris, l'Harmattan, 1995.

Mekki Ali, *De la vallée de la Soummam à la vallée de la Durance : Un siècle d'émigration kabyles. 1915-2015*, Aix-en-Provence, Presses universitaires de Provence, 2021.

Michel Marc, « René Maran et Blaise Diagne : deux négritudes républicaines », *Présence africaine*, 2013, n° 187/188, p. 153-166.

Milia-Marie-Luce Monique, « De l'outre-mer au continent : étude comparée de l'émigration puertoricaine et antillo-guyanaise de l'après-guerre aux années 1960 », Thèse de doctorat, Paris, École des hautes études en sciences sociales, 2002.

Miller Christopher L., « The (Revised) Birth of Negritude: Communist Revolution and “the Immanent Negro” in 1935 », *Publications of the Modern Language Association*, n° 125, vol. 3, 2010, p. 743-749.

Morando Laurent, « Les Instituts coloniaux de province (1893-1940) : une action efficace ? », *Publications de la Société française d'histoire des Outre-Mer*, n°6, 2008, p. 195-224.

Murphy David, « Tirailleur, facteur, anticolonialiste : la courte vie militante de Lamine Senghor (1924-1927) », *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*, n° 126, 2015, p. 55-72.

Ndiaye Pap, « Présence africaine avant “Présence africaine” : La subjectivation politique noire en France dans l’entre-deux-guerres », *Gradhiva. Revue d’anthropologie et d’histoire des arts*, n° 10, 2009, p. 64-79.

Oberon Garcia Claire, « Remapping the Metropolis: Theorizing Black Women’s Subjectivities in Interwar Paris », in Silyane Larcher, Germain Felix, *Black French Women and the Struggle for Equality, 1848-2016*, Lincoln et Londres, University of Nebraska Press, 2018, p. 215-236.

Pattieu Sylvain, « Souteneurs noirs à Marseille, 1918-1921 Contribution à l’histoire de la minorité noire en France », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, n° 64, vol. 6, 2010, p. 1361-1386.

Pattieu Sylvain, « Un traitement spécifique des migrations d’outre-mer : le BUMIDOM (1963-1982) et ses ambiguïtés », *Politix*, n° 116, vol. 4, 2016, p. 81-113.

Peabody Sue, “*There are No Slaves in France*”: *The Political Culture of Race and Slavery in the Ancien Regime*, New York, Oxford University Press, 1996.

Peabody Sue, Tyler Stovall, *The Color of Liberty: Histories of Race in France*, Durham, Duke University Press, 2003.

Pelletier Olivia, « Bougres de Nhà-Quê de Jules Guieysse : une pièce de théâtre anticolonialiste dans les années trente », *Revue d’Histoire du Théâtre*, n° 264, vol. 4, 2014, p. 485-502.

Peters Erica J., « Resistance, Rivalries, and Restaurants: Vietnamese Workers in Interwar France », *Journal of Vietnamese Studies*, 2007, vol. 2, n° 1, p. 109-143.

Reis Jehnie I., « L’identité indochinoise en question : Idéalisme français et dissidences à la Cité Universitaire de Paris dans l’entre-deux-guerres », *Migrance*, n°39, 2012, p. 7-19.

Reynaud-Paligot Carole, *La république raciale : paradigme racial et idéologie républicaine (1860-1930)*, Paris, Presses Universitaires de France, 2006.

Reynaud-Paligot Carole, *Races, racisme et antiracisme dans les années 1930*, Paris, Presses Universitaires de France, 2007.

Rosenberg Clifford, « Albert Sarraut and Republican Racial Thought », *French Politics, Culture & Society*, n° 20, vol. 3, 2002, p. 97-114.

Ruscio Alain, « 12 octobre 1925 : grève générale contre la Guerre du Rif », *Les cahiers de l’institut CGT d’histoire sociale*, n° 94, 2005, p. 6-11.

Ruscio Alain, *Hô Chí Minh : écrits et combats*, Paris, Le Temps des Cerises, 2019.

Sagna Olivier, « Lamine Senghor (1889-1927) : un patriote sénégalais engagé dans la lutte anti-colonialiste et anti-impérialiste », *Mémoire de maîtrise*, Paris 7, 1981.

Sagna Olivier, « Des pionniers méconnus de l’indépendance : Africains, Antillais et luttes anti-colonialistes dans la France de l’entre-deux-guerres (1919-1939) », *Thèse de doctorat en histoire*, Université Paris 7, 1986.

Sayad Abdelmalek, « Aux origines de l’émigration kabyle ou montagnarde », *Hommes & Migrations*, n° 1179, 1994, p. 6-11.

Schor Ralph, « L’opinion française et les immigrés nord-africains : l’image d’un sous-prolétariat (1919-1939) », *Cahiers de la Méditerranée*, n° 80, 2010, p. 237-248.

Shack William A., *Harlem in Montmartre – A Paris Jazz Story Between the Great Wars*, Berkeley, University of California Press, 2001.

Sharpley-Whiting Tracy Denean, Stovall Tyler, Keaton Trica Danielle, *Black France – France noire: the history and politics of blackness*, Durham, Duke University Press, 2012.

Slavin David H., « The French Left and the Rif War, 1924-25: Racism and the Limits of Internationalism », *Journal of Contemporary History*, vol. 26, 1991, p. 5-32.

Stokes Melvyn, « Kojo Touvalou Houénou: An Assessment », *Transatlantica. Revue d’études américaines. American Studies Journal*, n° 1, 2009.

Stora Benjamin, *Ils venaient d'Algérie : L'immigration algérienne en France*, Paris, Fayard, 1992.

Stora Benjamin, « La gauche socialiste, révolutionnaire et la question du Maghreb au moment du Front populaire (1935-1938) », *Aden*, n° 8, 2009.

Stovall Tyler, *Paris Noir: African Americans in the City of Light*, Boston, Houghton Mifflin, 1996.

Stovall Tyler, « National Identity and Shifting Imperial Frontiers: Whiteness and the Exclusion of Colonial Labor After World War I », *Representations*, n° 84, 2003, p. 52-72.

Tran Chau, *Trần Văn Thạch (1905-1945) : Une plume contre l'oppression*, Paris, Les Indes savantes, 2020.

Trang-Gaspard Thu, *Hồ Chí Minh à Paris, 1917-1923*, Paris, l'Harmattan, 2000.

Wilder Gary, *The French Imperial Nation-State: Negritude and Colonial Humanism between the Two World Wars*, Chicago, University of Chicago Press, 2005.

Histoire des polices et du renseignement politique

Andrew Christopher, Noakes Jeremy, *Intelligence and International Relations, 1900-1945*, Exeter, University of Exeter Press, 1987.

Andrew Christopher, Gordievskij Oleg, *KGB: the inside story of its foreign operations from Lenin to Gorbachev*, New York, Harper Perennials, 1991.

Arboit Gérald, *Des services secrets pour la France. Du dépôt de la Guerre à la DGSE (1856-2013)*, Paris, CNRS éditions, 2014.

Bean Hamilton, de Werd Peter, Ivan Cristina, « Critical Intelligence Studies: Introduction to the special issue », *Intelligence and National Security*, n° 36, vol. 4, 2021, p. 467-475.

Berlière Jean-Marc, « La professionnalisation de la police en France : un phénomène nouveau au début du XX^e siècle », *Déviance et société*, n° 11, vol. 1, 1987, p. 67-104.

Berlière Jean-Marc, « Ordre et sécurité. Les nouveaux corps de police de la troisième République », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n° 39, vol. 1, 1993, p. 23-37.

Berlière Jean-Marc, « Les archives de police, des fantasmes aux mirages », *Histoire et archives*, hors-série n° 2, numéro spécial « L'histoire contemporaine et les usages des archives judiciaires (1800-1939) », 1998, p. 291-304.

Berlière Jean-Marc, « Les “Brigades du tigre” : “La seule police qu’une démocratie puisse avouer” ? Retour sur un mythe », in Marc Olivier Baruch, Vincent Duclert, *Serviteurs de l'État, une histoire politique de l'administration française (1875-1945)*, Paris, La Découverte, 2000, p. 305-317.

Berlière Jean-Marc, « Archives de police/historiens policés ? », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n° 48, vol. 4-bis.5, 2001, p. 57-68.

Berlière Jean-Marc, Lévy René, *Histoire des polices en France : De l'ancien régime à nos jours*, Paris, Nouveau Monde Éditions, 2011.

Berlière Jean-Marc, Fournié Pierre (dir.), *Fichés ? Photographie et identification du second empire aux années soixante*, Paris, Archives Nationales et Perrin, 2011.

Berlière Jean-Marc, « Histoire de la police. Quelques réflexions sur l'historiographie française », *Criminocorpus. Revue d'Histoire de la justice, des crimes et des peines*, 2008 [[en ligne](#)].

Berlière Jean-Marc (dir.), *Métiers de police : Être policier en Europe, XVIII^e – XX^e siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2008.

Berlière Jean-Marc, *Polices des temps noirs*, Paris, Perrin, 2018.

- Blistène Pauline, « Cinquante nuances d'espions », *Inflexions*, n° 42, vol. 3, 2019, p. 113-120.
- Blistène Pauline, « Fictions du secret, secrets de la fiction », *Inflexions*, n° 47, vol. 2, 2021, p. 133-140.
- Bonelli Laurent, Rayner Hervé, Voutat Bernard, « Contestations et (re)légitimations du renseignement en démocratie », *Cultures & Conflits*, n° 114-115, vol. 2-3, 2019, p. 7-28.
- Brodeur Jean-Paul, Jobard Fabien (dir.), *Citoyens et Délateurs*, Paris, Autrement, 2005.
- Chopin Olivier, Oudet Benjamin, *Renseignement et sécurité*, Paris, Armand Colin, 2019.
- Cole Simon A., *Suspect Identities, A History of Fingerprints and Criminal Identification*, Cambridge, Harvard University Press, 2002.
- Crettiez Xavier, Piazza Pierre (dir.), *Du papier à la biométrie : Identifier les individus*, Paris, Les Presses de Sciences Po, 2006.
- De Graaff Bob, « Intelligence and Intelligence Studies. Time for a Divorce? », *Romanian Intelligence Studies Review*, n° 21, 2019, p. 5-30.
- De Graaff Bob, Nyce James M., Locke Chelsea (dir.), *Handbook of European Intelligence Cultures*, Lanham, Rowman & Littlefield, 2016.
- Dewerpe Alain, *Espion : Une anthropologie historique du secret d'État contemporain*, Paris, Gallimard, 1994.
- Dewerpe Alain, « La République a-t-elle besoin d'espions ? », in Marc Olivier Baruch, Vincent Duclert, *Serviteurs de l'État : une histoire politique de l'administration française*, Paris, La Découverte, 2000, p. 141-154.
- Faligot Roger, Guisnel Jean, Kauffer Rémi, *Histoire politique des services secrets français : De la Seconde Guerre mondiale à nos jours*, Paris, La Découverte, 2013.
- Forcade Olivier, Laurent Sébastien, *Secrets d'État – Pouvoirs et renseignement dans le monde contemporain*, Paris, Armand Colin, 2005.
- Forcade Olivier, *La république secrète : Histoire des services spéciaux français de 1918 à 1939*, Paris, Nouveau Monde Éditions, 2008.
- Foucault Michel, *Surveiller et punir : naissance de la prison*, Paris, Gallimard, 1975.
- Fry Michael G., Hochstein Miles, « Epistemic communities: Intelligence Studies and International Relations », *Intelligence and National Security*, n° 8, vol. 3, 1993, p. 14-28
- Holeindre Jean-Vincent, Oudet Benjamin (dir.), « Intelligence Studies in France. History, Structure and Proposals », *Research Paper*, n° 67, 2018.
- Laurent Sébastien, *Archives « secrètes », secrets d'archives ? L'historien et l'archiviste face aux archives sensibles*, Paris, CNRS Éditions, 2003.
- Laurent Sébastien, « Pour une autre histoire de l'État. Le secret, l'information politique et le renseignement », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n° 83, vol. 3, 2004, p. 173-184.
- Laurent Sébastien, « La naissance du renseignement étatique en France au XIX^e siècle, entre bureaucratie et politique », *Revue d'histoire du XIX^e siècle*, n° 35, vol. 2, 2007, p. 109-124.
- Laurent Sébastien, *Politiques de l'ombre : État, renseignement et surveillance en France*, Paris, Fayard, 2009.
- Laurent Sébastien, *De Gaulle, les services secrets et l'Algérie*, Paris, Nouveau monde, 2010.
- Le Page Jean-Marc, *Les services secrets en Indochine*, Paris, Nouveau Monde Éditions, 2014.
- Lyon David, *Surveillance Society: Monitoring Everyday Life*, Philadelphie, Open University Press, 2001.
- Lyon David, *The Culture of Surveillance: Watching As a Way of Life*, Cambridge, Polity Press, 2018.
- McCoy Alfred W., *A Question of Torture: CIA Interrogation, from the Cold War to the War on Terror*, New York, St. Martins Press, 2007.

Piazza Pierre, *Aux origines de la police scientifique. Alphonse Bertillon, précurseur de la science du crime*, Paris, Karthala, 2011.

Piazza Pierre, *Un œil sur le crime, Naissance de la police scientifique. Alphonse Bertillon de A à Z*, Bayeux, OREP Éditions, 2016.

Rigouste Mathieu, « L'invention de la BAC et le quadrillage sécuritaire des quartiers populaires », *Contretemps*, 2016 [[en ligne](#)].

Rigouste Mathieu, *La domination policière : Une violence industrielle*, Paris, La Fabrique, 2012.

Rios-Bordès Alexandre, *Les savoirs de l'ombre : La surveillance militaire des populations aux États-Unis*, Paris, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, 2018.

Thomas Stafford T., « Assessing current intelligence studies », *International Journal of Intelligence and CounterIntelligence*, n° 2, vol. 2, 1988, p. 217-244.

Torpey John, *The Invention of the Passport: Surveillance, Citizenship and the State*, Cambridge, Cambridge University Press, 1999.

Vidal Georges, « L'affaire Fantômas (1932) : Le contre-espionnage français et les prémices de la préparation à la guerre », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n° 119, 2013, p. 3-14.

Histoire du maintien de l'ordre et du renseignement impérial

About Ilsen, « Surveillance des identités et régime colonial en Indochine, 1890-1912 », *Criminocorpus. Revue d'Histoire de la justice, des crimes et des peines*, 2011.

About Ilsen, « Identités indigènes et police coloniale. L'introduction de l'anthropométrie judiciaire en Algérie, 1890-1910 », in Piazza Pierre, *Aux origines de la police scientifique*, Paris, Karthala, 2011, p. 280-301.

About Ilsen, Brown James, Lonergan Gayle (dir.), *Identification and registration practices in transnational perspective: people, papers and practices*, Londres, Palgrave Macmillan, 2013.

Alexanderson Kris, « "A Dark State of Affairs": Hajj Networks, Pan-Islamism, and Dutch Colonial Surveillance during the Interwar Period », *Journal of Social History*, 2014, vol. 47, n° 4, p. 1021-1041.

Alexanderson Kris, *Subversive seas: anti-colonial networks across the twentieth-century Dutch empire*, Cambridge, Cambridge University Press, 2019.

Anderson David M., Killingray David, *Policing the Empire: Government, Authority, and Control, 1830-1940*, Manchester, Manchester University Press, 1991.

Asseraf Arthur, « La société coloniale face à l'actualité internationale : diffusion, contrôle, usages (1881-1899) », *Revue d'histoire moderne contemporaine*, 2016, n° 63-2, n° 2, p. 110-132.

Aydin Cemil, *The Politics of Anti-Westernism in Asia: Visions of World Order in Pan-Islamic and Pan-Asian Thought*, New-York, Columbia University Press, 2007.

Becker Jean-Jacques, *Le carnet B*, Paris, Klincksieck, 1973.

Baker Donald N., « The Surveillance of Subversion in Interwar France: The Carnet B in the Seine, 1922-1940 », *French Historical Studies*, vol. 3, n° 10, 1978, p. 486-516.

Bakhle Janaki, « Savarkar (1883-1966), Sedition and Surveillance: the rule of law in a colonial situation », *Social History*, vol. 35, n° 1, 2010, p. 51-75.

Bat Jean-Pierre, Courtin Nicolas, *Maintenir l'ordre colonial : Afrique et Madagascar*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2012.

Bat Jean-Pierre, Courtin Nicolas, Hiribarren Vincent, *Histoire du renseignement en situation coloniale*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2021.

Bat Jean-Pierre, Courtin Nicolas, « Le renseignement français en Afrique », *Revue Défense Nationale*, n° 792, vol. 7, 2016, p. 65-69.

Bayly Christopher A., *Empire and information: intelligence gathering and social communication in India, 1780-1870*, Cambridge, Cambridge University Press, 1996.

Berlière Jean-Marc, « Brigade nord-africaine (BNA) de la préfecture de police », in *Polices des temps noirs*, Paris, Perrin, 2018, p. 148-156.

Blanchard Emmanuel, « La dissolution des Brigades nord-africaines de la Préfecture de police : la fin d'une police d'exception pour les Algériens de Paris (1944-1958) ? », *Bulletin de l'Institut d'histoire du temps présent*, n° 83, 2004, p. 70-82.

Blanchard Emmanuel, « Quand des soldats coloniaux se révoltaient », *Plein droit*, n° 69, vol. 2, 2006, p. 36-40.

Blanchard Emmanuel, « L'encadrement Des Algériens de Paris (1944-1954), Entre Contraintes Juridiques et Arbitraire Policier », *Crime, Histoire & Sociétés / Crime, History & Societies*, n° 11, vol. 1, 2007, p. 5-25.

Blanchard Emmanuel, « Encadrer des “citoyens diminués” : la police des Algériens en région parisienne (1944-1962) », Thèse de doctorat en histoire, Université de Bourgogne, 2008.

Blanchard Emmanuel, *La police parisienne et les Algériens (1944-1962)*, Paris, Nouveau monde, 2011.

Blanchard Emmanuel, Deluermoz Quentin, Glasman Joël, « La professionnalisation policière en situation coloniale : détour conceptuel et explorations historiographiques », *Crime, Histoire & Sociétés / Crime, History & Societies*, n° 15, vol. 2, 2011, p. 33-53.

Blanchard Emmanuel (dir.), « Ordre colonial », *Genèses*, n° 86, vol. 1, 2012.

Blanchard Emmanuel, « La Garde nationale « introuvable ». La formation de l'ordre urbain en situation coloniale (Algérie, 1830-1852) », *Revue d'histoire du XIX^e siècle. Société d'histoire de la révolution de 1848 et des révolutions du XIX^e siècle*, n° 50, 2015, p. 39-56.

Blanchard Emmanuel et Bloembergen Marieke, *Policing in Colonial Empires: Cases, Connections, Boundaries*, New York, Peter Lang, 2017.

Blanchard Emmanuel, « Ville-monde et histoire globale : Paris, 1919-1939 », *Métropolitiques*, 2018, [[en ligne](#)].

Bollenot Vincent, « Surveiller les mobilisations, se mobiliser sous surveillance. Articuler histoire du renseignement et histoire des mobilisations en situation impériale », *Genèses*, n° 120, vol. 3, 2020, p. 112-130.

Brückenhaus Daniel, « “Every stranger must be suspected” Trust Relationships and the Surveillance of Anti-Colonialists in Early Twentieth-Century Western Europe », *Geschichte und Gesellschaft*, 2010, vol. 36, n° 4, p. 523-566.

Brückenhaus Daniel, *Policing Transnational Protest: Liberal Imperialism and the Surveillance of Anticolonialists in Europe, 1905-1945*, New York, Oxford University Press, 2017.

Chanson-Jabeur Chantal, Forest Alain, Morlat Patrice, *Colonisation et répressions*, Paris, Les Indes savantes, 2015.

Cœuré Sophie, *La mémoire spoliée : les archives des Français, butin de guerre nazi puis soviétique (de 1940 à nos jours)*, Paris, Payot, 2006.

Charrier Émilie, Richard Damien, « Les archives de la Sûreté nationale : disparité des lieux de conservation, continuité des fonds ? » in Sylvie Le Clec'h, Christian Oppetit, Serge Wolikow (dir.), *Archives et communisme(s) : l'avant-guerre (1919-1943) : Nouveaux outils, nouvelles archives*, Pierrefitte-sur-Seine, Publications des Archives nationales, 2016, p. 25-33.

Chattopadhyay Suchetana, « The Bolshevik Menace: Colonial Surveillance and the Origins of Socialist Politics in Calcutta », *South Asia Research*, 2006, vol. 26, n° 2, p. 165-179.

Darnton Robert, « Literary Surveillance in the British Raj: The Contradictions of Liberal Imperialism », *Book History*, 2001, vol. 4, p. 133-176.

Denis Vincent, Denis Catherine (dir.), *Polices d'Empires : XVIII^e – XIX^e siècles*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2012.

Deschodt Jean-Pierre, « La preuve par le carnet B », *Les Cahiers du Centre de Recherches Historiques. Archives*, n° 45, 2010, p. 181-193.

Di Paola Pietro, « The spies who came in from the heat: the international surveillance of the anarchists in London », *European history quarterly*, vol. 37, n° 2, 2007, p. 189-215.

Frémeaux Jacques, *Les bureaux arabes dans l'Algérie de la conquête*, Paris, Denoël, 1993.

Glaes Gillian, « Policing the Post-Colonial Order: Surveillance and the African Immigrant Community in France, 1960-1979 », *Historical Reflections/Réflexions Historiques*, n° 36, vol. 2, 2010, p. 108-126.

Glasman Joël, « “Connaître papier”. Métiers de police et État colonial tardif au Togo », *Genèses*, n° 86, 2012, p. 37-54.

Goebel Michael, « Spokesmen, Spies, and Spouses: Anticolonialism, Surveillance, and Intimacy in Interwar France », *The Journal of Modern History*, vol. 91, n° 2, 2019, p. 380-414.

Gouven Florent, « Les acteurs ordinaires d'un anticomunisme inédit : surveillance, répression et “abjuration” en province (automne 1938-printemps 1940) », *Territoires contemporains*, n° 7, 2017.

Gremont Johann, *Maintenir l'ordre aux confins de l'Empire*, Paris, Hémisphères, 2018.

House Jim, « Contrôle, encadrement, surveillance et répression des migrations coloniales : une décolonisation difficile (1956-1970) », *Bulletins de l'Institut d'Histoire du Temps Présent*, n° 83, 2004, p. 144-156

Johnston A. J. B., *Control and Order in French Colonial Louisbourg, 1713-1758*, East Lansing, Michigan State University Press, 2001.

Keller Kathleen, *Colonial Suspects. Suspicion, Imperial Rule, and Colonial Society in Interwar French West Africa*, Lincoln et Londres, University of Nebraska Press, 2018.

Lieberman Robbie, Lang Clarence, *Anticommunism and the African American Freedom Movement: « Another Side of the Story »*, Londres, Palgrave Macmillan, 2009.

Laurent Sébastien, *Politiques de l'ombre : État, renseignement et surveillance en France*, Paris, Fayard, 2009.

Markovits Claude, « Chris A. Bayly, Empire and Information. Intelligence Gathering and Social Communication in India, 1780-1870 », *Annales*, n° 54, vol. 3, 1999, p. 784-786.

Morlat Patrice, « Pouvoir et répression au Vietnam durant la période coloniale (1912-1940) », Thèse de doctorat en histoire, Université Paris 7, 1986.

Morlat Patrice, *La répression coloniale au Vietnam (1908-1940)*, Paris, l'Harmattan, 1990.

Morlat Patrice, *Les Affaires politiques de l'Indochine, 1895-1923 : les grands commis du savoir au pouvoir*, Paris, l'Harmattan, 1995.

Prakash Amit, « Empire on the Seine: Surveillance, Citizenship, and North African Migrants in Paris (1925-1975) », Thèse de doctorat en histoire, Columbia University, 2010.

Prakash Amit, « Colonial Techniques in the Imperial Capital: The Prefecture of Police and the Surveillance of North Africans in Paris, 1925-1970 », *French Historical Studies*, vol. 36, n° 3, 2013, p. 479-510.

Prakash Amit, *Empire on the Seine: The Policing of North Africans in Paris, 1925-1975*, New York, Oxford University Press, 2022.

Rosenberg Clifford, « Une police de « simple observation » ? », *Genèses*, n° 54, vol. 1, 2004, p. 53-75.

Rosenberg Clifford, *Policing Paris: The Origins of Modern Immigration Control between the Wars*, Ithaca, Cornell University Press, 2006.

Satia Priya, *Spies in Arabia: The Great War and the Cultural Foundations of Britain's Covert Empire in the Middle East*, New York, Oxford University Press, 2009.

Scales Rebecca P., « Subversive Sound: Transnational Radio, Arabic Recordings, and the Dangers of Listening in French Colonial Algeria, 1934-1939 », *Comparative Studies in Society and History*, vol. 52, n° 2, 2010, p. 384-417.

Singha Radhika, « Punished by Surveillance: Policing “dangerousness” in colonial India, 1872-1918 », *Modern Asian Studies*, vol. 49, n° 2, 2015, p. 241-269.

Sohi Seema, « Race, Surveillance, and Indian Anticolonialism in the Transnational Western US-Canadian Borderlands », *The Journal of American History*, vol. 98, n° 2, 2011, p. 420-436.

Sohi Seema, *Echoes of Mutiny: Race, Surveillance, and Indian Anticolonialism in North America*, New York, Oxford University Press, 2014.

Thénault Sylvie, *Violence ordinaire dans l'Algérie coloniale : camps, internements, assignations à résidence*, Paris, Odile Jacob, 2012.

Thomas Martin, « Albert Sarraut, French Colonial Development, and the Communist Threat, 1919-1930 », *The Journal of Modern History*, vol. 77, n° 4, 2005, p. 917-955.

Thomas Martin, « Colonial states as intelligence states: Security policing and the limits of colonial rule in France's Muslim territories, 1920-40 », *Journal of Strategic Studies*, n° 28, vol. 6, 2005, p. 1033-1060.

Thomas Martin, *Empires of Intelligence: Security Services and Colonial Disorder After 1914*, Oakland, University of California Press, 2007.

Thomas Martin, « The Gendarmerie, Information Collection, and Colonial Violence in French North Africa Between the Wars », *Historical Reflections/Réflexions Historiques*, n° 36, vol. 2, 2010, p. 76-96.

Thomas Martin, *Violence and Colonial Order*, Reprint edition., Cambridge, Cambridge University Press, 2012.

Zinoman Peter, *The Colonial Bastille: A History of Imprisonment in Vietnam, 1862-1940*, Berkeley, University of California Press, 2001.

Socio-histoire de l'administration

Baruch Marc Olivier, Vincent Duclert, *Serviteurs de l'État : une histoire politique de l'administration française*, Paris, Éditions La Découverte, 2000.

Bloch-Lainé François, Gruson Claude, *Hauts fonctionnaires sous l'Occupation*, Paris, Odile Jacob, 1996.

Bourdieu Pierre, *Sur l'État. Cours au Collège de France*, Paris, Seuil, 2015.

Bruttman Tal, *Au bureau des affaires juives*, Paris, La Découverte, 2013.

Buton François, « L'observation historique du travail administratif » (dir.), *Genèses*, n° 72, vol. 3, 2008.

Cohen William B., *Empereurs sans sceptre : histoire des administrateurs de la France d'outre-mer et de l'École coloniale*, Paris, Berger-Levrault, 1973.

Couturier Alain, *Le Gouverneur et son miroir : Marcel de Coppet (1881-1968)*, Paris, l'Harmattan, 2006.

Jacques Dalloz, « Francs-maçons d'Indochine à l'épreuve du régime Decoux », *Outre-Mers. Revue d'histoire*, n° 342, vol. 91, 2004, p. 25-39.

d'Andurain Julie, « Réseaux politiques et réseaux d'affaires : le cas d'Eugène Etienne et d'Auguste d'Arenberg », *Outre-Mers. Revue d'histoire*, n° 6, vol. 1, 2008, p. 85-102.

d'Andurain Julie, « La méthode Lyautey », *Inflexions*, n° 41, vol. 2, 2019, p. 35-40.

Baruch Marc Olivier, *Servir l'État français, l'administration en France de 1940 à 1944*, Paris, Fayard, 1997.

Dimier Véronique, « Le Commandant de Cercle : un “expert” en administration coloniale, un “spécialiste” de l'indigène ? », *Revue d'Histoire des Sciences Humaines*, n° 10, 2004, p. 39-57.

Dubois Vincent, *La Vie au guichet. Administrer la misère*, Paris, Seuil, 2015.

Eadie Émile, « Émile Bougenot, un gadzart à la Martinique : 1838-1925. La vapeur dans la fabrication du sucre à la Martinique de 1860 à nos jours », Thèse de doctorat en histoire, École des hautes études en sciences sociales, 1994.

El Mechat Samia (dir.), *Les administrations coloniales, XIX^e – XX^e siècles : Esquisse d'une histoire comparée*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2019.

Eymeri Jean-Michel, « Pour une sociologie comparée des institutions et de l'action publiques », in Françoise Dreyfus, Jean-Michel Eymeri (dir.), *Science politique de l'administration*, Paris, Economica, 2006.

Fischer Nicolas, *Le territoire de l'expulsion : La rétention administrative des étrangers et l'État de droit en France*, Lyon, ENS Éditions, 2017.

Gojosso Éric, « Les réformes de l'administration territoriale en Indochine (1861-1945) », *Parlement[s], Revue d'histoire politique*, 2013, n° 20, vol. 2, 2013, p. 49-66.

Gojosso Éric, « Les institutions administratives de l'Indochine française avant 1945 : un vaste champ de réformes », *Outre-Mers. Revue d'histoire*, n° 396-397, vol. 2, 2017, p. 31-50.

Hmed Chroukri « L'impossible « capital colonial ». Les pratiques d'encadrement des Algériens par le logement dans les années 1960 », Communication à la journée d'étude Continuités du colonial. Transferts et usages métropolitains de savoirs et de savoir-faire coloniaux de gouvernement, CERI, 2006.

Laborier Pascale, Trom Danny, *Historicités de l'action publique*, Paris, Presses Universitaires de France, 2003.

Laurens Sylvain, *Hauts fonctionnaires et immigration en France (1962-1981) : socio-histoire d'une domination à distance*, Paris, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, 2006.

Laurens Sylvain, *Une politisation feutrée. Les hauts fonctionnaires et l'immigration en France*, Paris, Belin, 2009.

Lorin Amaury, « “Gouverner partout, n'administrer nulle part” : Paul Doumer, “Colbert de l'Indochine” (1897-1902) », in Samia El Mechat (dir.), *Les administrations coloniales, XIX^e – XX^e siècles : Esquisse d'une histoire comparée*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2019, p. 25-32.

Lorin Amaury, *Paul Doumer : La République audacieuse*, Ceyzérieu, Champ Vallon, 2022.

Mazouz Sarah, *La République et ses autres : politiques de l'altérité dans la France des années 2000*, Lyon, ENS Éditions, 2017.

Morlat Patrice (dir.), *Les grands commis de l'empire colonial français*, Paris, Les Indes savantes, 2010.

Morlat Patrice, *Le proconsulat socialiste d'Alexandre Varenne 1925-1928*, Paris, Les Indes Savantes, 2018.

Patrice Morlat, « La présence de l'Ordre au sein des grands commis de l'Empire », in *La République des Frères. Le Grand Orient de France de 1870 à 1940*, Paris, Perrin, 2019, p. 249-260.

Noiriel Gérard, *Les origines républicaines de Vichy*, Paris, Hachette, 1999.

Payre Renaud, Pollet Gilles, *Socio-histoire de l'action publique*, Paris, La Découverte, 2013.

Pierchon Jean-Baptiste, « Le Gouverneur général Martial Merlin », Thèse de doctorat en histoire du droit et des institutions, Université Montpellier 1, 2010.

Porte Rémy, « L’empreinte coloniale », in *Joffre*, Paris, Tempus, 2016, p. 55-78.

Rezzi Nathalie, « Les Gouverneurs généraux de la France coloniale (1880-1914) : servir la République aux colonies », in Amaury Lorin, Christelle Taraud, *Nouvelle histoire des colonisations européennes (XIX^e – XX^e siècles)*, Paris, Presses Universitaires de France, 2013, p. 77-90.

Rouquet François, *Une épuration ordinaire (1944-1949). Petits et grands collaborateurs de l’administration française*, Paris, CNRS éditions, 2011.

Spire Alexis, *Étrangers à la carte : l’administration de l’immigration en France*, Paris, Grasset & Fasquelle, 2005.

Spire Alexis, « L’application du droit des étrangers en préfecture », *Politix*, n° 69, vol. 1, 2005, p. 11-37.

Spire Alexis, *Accueillir ou reconduire : Enquête sur les guichets de l’immigration*, Paris, Liber, 2008.

Histoire du mouvement ouvrier et de la question coloniale, raciale et impériale

Abassade Élise, « Militantes communistes en Tunisie (1921-1963) », Thèse de doctorat en histoire, Université Paris 8, 2021.

Adi Hakim, « The Comintern and Black Workers in Britain and France 1919-37 », *Immigrants & Minorities*, vol. 28, n° 2-3, 2010, p. 224-245.

Adi Hakim, *Pan-Africanism and Communism: The Communist International, Africa and the Diaspora, 1919-1939*, Trenton, Africa Research & Publications, 2013.

Agnew Jeremy, McDermott Kevin, *The Comintern: A History of International Communism from Lenin to Stalin*, Londres, Macmillan Education UK, 1996.

Arnesen Eric (dir.), *Encyclopedia of US Labor and Working-Class History*, Londres, Routledge, 2007.

Barooh Nirode K., *Chatto: the life and times of an anti-imperialist in Europe*, Oxford University Press, Oxford, 2004.

Bernal Martin, « The Nghê-Tĩnh Soviet Movement 1930-1931 », *Past & Present*, n° 92, 1981, p. 148-168.

Bouju Marie-Cécile, « Les maisons d’édition du PCF, 1920-1956 », *Nouvelles Fondations*, n°3-4, vol. 7-8, 2007, p. 260-265.

Boukari-Yabara Amzat, *Africa Unite! Une histoire du panafricanisme*, Paris, La Découverte, 2017.

Brocheux Pierre, « L’implantation du mouvement communiste en Indochine française : le cas du Nghê-Tĩnh (1930-1931) », *Revue d’histoire moderne et contemporaine*, n° 24, 1977.

Caballero Manuel, *Latin America and the Comintern, 1919-1943*, Cambridge, Cambridge University Press, 2002.

Campbell Susan, « “The Negro Worker” », A Comintern Publication of 1928-1937. An Introduction », *Marxists.org* [[en ligne](#)].

Campbell Susan, « “Black Bolsheviks” and Recognition of African-America’s Right to Self-Determination by the Communist Party USA », *Science & Society*, vol. 58, n° 4, 1994, p. 440-470.

Carew Joy G., *Blacks, Reds, and Russians: Sojourners in Search of the Soviet Promise*, New Brunswick, Rutgers University Press, 2008.

Chase William J., *Enemies within the Gates? The Comintern and the Stalinist Repression, 1934-1939*, New Haven, Yale University Press, 2002.

Drachewych Oleksa, McKay Ian, *Left Transnationalism: The Communist International and the National, Colonial, and Racial Questions*, Montreal, McGill-Queen’s University Press, 2020.

Derrick Jonathan, *Africa’s « Agitators »: Militant Anti-Colonialism in Africa and the West, 1918-1939*, New York, Columbia University Press, 2011.

Djagalov Rossen, « The Communist University for Toilers of the East (KUTV) », *Global South Studies: A Collective Publication with The Global South*, 2020, [[en ligne](#)].

Dreure Éloïse, « Entre Paris, Alger et Moscou. L’émergence du communisme en Algérie coloniale (1920-1925) », *Le Mouvement Social*, n° 272, vol. 3, 2020, p. 129-143.

Dreure Éloïse, « Moscou- Paris- Alger, naissance et affirmation du Parti communiste algérien, 1920-1945 », Thèse de doctorat en histoire, Université de Bourgogne Franche-Comté, 2022.

Dreyfus Michel, « La Ligue contre l’impérialisme et l’oppression coloniale », *Communisme*, n° 2, 1982, p. 49-72.

Duiker William J., « The Red Soviets of Nghê-Tĩnh: An Early Communist Rebellion in Vietnam », *Journal of Southeast Asian Studies*, n° 4, vol. 2, 1973, p. 186-198.

Duiker William J., *The Comintern and Vietnamese communism*, Athens, Ohio University Center for International Studies, 1975.

Duiker William J., *Hồ Chí Minh: A Life*, New York, Hyperion, 2001.

Durand Pierre, *Cette mystérieuse section coloniale : le PCF et les colonies (1920-1962)*, Paris, Messidor, 1986.

Featherstone David, « Black internationalism, international communism and anti-fascist political trajectories: African American volunteers in the Spanish Civil War », *Twentieth Century Communism*, 2014, n° 7.

Featherstone David, *Resistance, Space and Political Identities: The Making of Counter-Global Networks*, Malden, Wiley-Blackwell, 2008.

Featherstone David, *Solidarity: hidden histories and geographies of internationalism*, Londres, Zed Books Ltd., 2012.

Finkelman Paul, Wintz Cary D. (dir.), *Encyclopedia of the Harlem Renaissance*, New York, Routledge, 2004.

Foner Philip S., Allen James S. (dir.), *American Communism and Black Americans: A Documentary History, 1919-1929*, Philadelphie, Temple University Press, 1987.

Foulon Dominique, « L’affaire du café Turquetti », *Carnets du Viêt Nam*, n° 36, 2013, p. 8-9.

Fowler Josephine, « From East to West and West to East: Ties of Solidarity in the Pan-Pacific Revolutionary Trade Union Movement, 1923-1934 » in *Japanese and Chinese Immigrant Activists*, New Brunswick, Rutgers University Press, 2007, p. 101-119.

Glenda Gilmore, *Defying Dixie: The Radical Roots of Civil Rights, 1919-1950*, New York, W. W. Norton & Company, 2008.

Guillemot François, *Dai Viêt, indépendance et révolution au Viêt-Nam : l’échec de la troisième voie (1938-1955)*, Paris, les Indes savantes, 2012.

Gunn Geoffrey C., *Hồ Chí Minh in Hong Kong: Anti-Colonial Networks, Extradition and the Rule of Law*, Cambridge, Cambridge University Press, 2021.

Häberlen Joachim C., « Between global aspirations and local realities: the global dimensions of interwar communism », *Journal of Global History*, vol. 7, n° 3, 2012, p. 415-437.

Hargreaves John D., « The Comintern and Anti-Colonialism: New Research Opportunities », *African Affairs*, vol. 92, n° 367, 1993, p. 255-261.

Hémery Daniel, « Révolutionnaires légaux et pouvoir colonial à Saïgon de 1932 à 1937 : le groupe et le journal La Lutte », Thèse de doctorat en histoire, Université Paris 7, 1973.

Hémery Daniel, *Révolutionnaires vietnamiens et pouvoir colonial en Indochine : communistes, trotskystes, nationalistes à Saïgon de 1932 à 1937*, Paris, Maspero, 1975.

Hémery Daniel, « Du patriotisme au marxisme : l'immigration vietnamienne en France de 1926 à 1930 », *Le Mouvement social*, n° 90, 1975, p. 3-54.

Hémery Daniel, « Aux origines des guerres d'indépendance vietnamiennes : pouvoir colonial et phénomène communiste en Indochine avant la Seconde Guerre mondiale », *Le Mouvement social*, n° 101, 1977, p. 3-35.

Hémery Daniel, « L'Indochine, les droits humains entre colonisateurs et colonisés, la ligue des Droits de l'Homme (1898-1954) », *Outre-Mers. Revue d'histoire*, n° 330, vol. 88, 2001, p. 223-239.

Henricksen Thomas H. (dir.), *Communist Powers and Sub-Saharan Africa*, Stanford, Hoover Institution Press, 1982.

Hue-Tam Ho Tai, *Radicalism and the Origins of the Vietnamese Revolution*, Londres, Harvard University Press, 1996.

Huỳnh Kim Khánh, *Vietnamese Communism, 1925-1945*, Ithaca, Cornell University Press, 1986.

Irina Filatova, « Indoctrination or Scholarship? Education of Africans at the Communist University of the Toilers of the East in the Soviet Union, 1923-1937 », *Paedagogica Historica*, vol. 35, 1999, p. 41-66.

James C. L. R., *World Revolution 1917-1936: The Rise and Fall of the Communist International*, Somerset, Purnell and Sons, 1937.

John Kesewa, « “The Thinkers of the Race”: The Pan-African Communities and Afro-Caribbean Radicals between Paulette Nardal and George Padmore (1918-1948) », Thèse de doctorat en histoire, University of Chichester, 2021.

Johns Sheridan, « The Comintern, South Africa and the Black Diaspora », *The Review of Politics*, vol. 37, n° 2, 1975, p. 200-234.

Kanet Roger E., « The Comintern and “the Negro Question”: Communist Policy in the United States and Africa, 1921-1941 », *Survey: a journal of Soviet and East European studies*, n° 19, 1973, p. 86-122.

LaPorte Norman, Morgan Kevin, Worleyet Matthew, *Bolshevism, Stalinism and the Comintern: Perspectives on Stalinization, 1917-53*, Londres, Palgrave Macmillan 2008.

Louro Michele L., *Comrades Against Imperialism: Nehru, India, and Interwar Internationalism*, Cambridge, Cambridge University Press, 2019.

Louro Michele, Stolte Carolien, Streets-Salter Heather, Tannoury-Karam Sana (dir.), *The League Against Imperialism: Lives and Afterlives*, Amsterdam, Leyde, Leiden University Press, 2020.

Makalani Minkah, *In the Cause of Freedom: Radical Black Internationalism from Harlem to London, 1917-1939*, Chapel Hill, University of North Carolina Press, 2011.

Makalani Minkah, « An Incessant Struggle against White Supremacy. The International Congress against Imperialism and the International Circuits of Black Radicalism », in Andrew Preston, Doug Rossinow (dir.), *Outside In: The Transnational Circuitry of US History*, New York, Oxford University Press, 2017, p. 182-203.

Margain Constance, « The International Union of Seamen and Harbour Workers (ISH) 1930-1937: interclubs and transnational aspects », *Twentieth Century Communism*, n° 8, 2015, p. 133-144.

Margain Constance, « L'Internationale des gens de la mer (1930-1937): activités, parcours militants et résistance au nazisme d'un syndicat communiste de marins et dockers », Thèse de doctorat en histoire, Université Le Havre Normandie, 2015.

Marangé Céline, « Le Komintern, le Parti communiste français et la cause de l'indépendance algérienne (1926-1930) », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n° 131, 2016, p. 53-70.

Marangé Céline, *Le communisme vietnamien (1919-1991): Construction d'un État nation entre Moscou et Pékin*, Paris, Presses de Sciences Po, 2012.

Marangé Céline, « De l'influence politique des acteurs coloniaux », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n° 131, 2016, p. 3-16.

Maxwell William, *New Negro, Old Left*, New York, Columbia University Press, 1999.

Mayer David, « À la fois influente et marginale: l'Internationale communiste et l'Amérique latine », *Monde(s)*, n° 10, n° 2, 2016, p. 109-128.

McClellan Woodford, « Africans and Black Americans in the Comintern Schools, 1925-1934 », *The International Journal of African Historical Studies*, vol. 26, n° 2, 1993, p. 371-390.

Ottaway David, Ottaway Marina, *Afrocommunism*, New York, Africana Publishing Company, 1981.

Solomon Mark, *The Cry Was Unity: Communists and African Americans, 1917-1936*, Jackson, University Press of Mississippi, 1998.

Petersson Frederik, « *We Are Neither Visionaries Nor Utopian Dreamers* ». *Willi Münzenberg, the League against Imperialism, and the Comintern, 1925-1933*, Turku, Åbo Akademi University, 2013.

Petersson Fredrik, *Willi Munzenberg, the League Against Imperialism, and the Comintern, 1925-1933*, Lewiston, Edwin Mellen Press Ltd., 2014.

Petersson Fredrik, « Hub of the Anti-Imperialist Movement », *Interventions*, n° 16, vol. 1, 2014, p. 49-71.

Quinn-Judge Sophie, *Hồ Chí Minh: The Missing Years, 1919-1941*, Berkeley, University of California Press, 2002.

Ravandi-Fadai Lana, « "Red Mecca" – The Communist University for Laborers of the East (KUTV): Iranian Scholars and Students in Moscow in the 1920s and 1930s », *Iranian Studies*, vol. 48, n° 5, 2015, p. 713-727.

Rettig Tobias (dir.), « Revisiting and Reconstructing the Nghê Tinh Soviets, 1930-2011 », *South East Asia Research*, n° 19, vol. 4, 2011, p. 677- 853.

Sherwood Marika, « The Comintern, the CPGB, Colonies and Black Britons, 1920-1938 », *Science & Society*, n° 60, vol. 2, 1996, p. 137-163.

Sokolov Anatoli A., « Le Comintern et le Vietnam. La formation des cadres politiques vietnamiens dans les universités communistes soviétiques (dans les années 20 et 30) », *Cahiers Léon Trotsky*, n° 74, 2001, p. 111-115.

Stevens Margaret, *Red International and Black Caribbean: Communists in New York City, Mexico and the West Indies, 1919-1939*, Londres, Pluto Press, 2017.

Studer Brigitte, *The Transnational World of the Cominternians*, Londres, Palgrave Macmillan, 2015.

Tosstorff Reiner, *The Red International of Labour Unions (RILU) 1920-1937*, Leyde, Brill, 2016.

Trebinjac Sabine, « L'université communiste des travailleurs de l'Orient à Moscou, une machine idéologique », in Michel Espagne, Svetlana Gorshenina, Frantz Grenet, Shahin

Mustafayev, Claude Rapin (dir.), *Asie centrale : transferts culturels le long de la route de la soie*, Paris, Vendémiaire, 2016, p. 617-631.

Văn Ngô, « Le mouvement IV^e Internationale en Indochine 1930-1939 », *Cahiers Léon Trotsky*, n° 40, 1989, p. 21-60.

Văn Ngô, *Au pays de la Cloche fêlée : tribulations d'un Cochinchinois à l'époque coloniale*, Montreuil, Insomniaque, 2000.

Weischedel Kristen, « “Je voulais être homme, rien qu’homme” : An Analysis of the Intersection of Communism and Masculinity In The Negritude Movement, 1930-1939 », *Senior Independent Study Theses*, paper n° 183, 2012.

Weiss Holger, « The Road to Moscow: On Archival Sources Concerning the International Trade Union Committee of Negro Workers in the Comintern Archive », *History in Africa*, 2012, vol. 39, p. 361-393.

Weiss Holger, « The Road to Moscow: On Archival Sources Concerning the International Trade Union Committee of Negro Workers in the Comintern Archive », *History in Africa*, vol. 39, 2012, p. 361-393.

Weiss Holger, *Framing a Radical African Atlantic: African American Agency, West African Intellectuals and the International Trade Union Committee of Negro Workers*, Leyde, Brill, 2013.

Weiss Holger, *International Communism and Transnational Solidarity: Radical Networks, Mass Movements and Global Politics, 1919-1939*, Leyde, Brill, 2016.

Weiss Holger, « Between Moscow and the African Atlantic », *Monde(s)*, n° 10, 2016, p. 89-108.

Weiss Holger, « “Negro Workers, Defend the Soviet Union and the Chinese Revolution!” : The International Trade Union Committee of Negro Workers and the Political Rhetoric of The Negro Worker », *Viewpoint Magazine*, 2018 [[en ligne](#)].

Weiss Holger, *A Global Radical Waterfront: The International Propaganda Committee of Transport Workers and the International of Seamen and Harbour Workers, 1921-1937*, Leyde, Brill, 2021.

Wilson Edward T., *Russia and Black Africa before World War II*, New York, Holmes & Meier, 1974.

Zumoff Jacob, *The Communist International and US Communism, 1919-1929*, Leyde, Brill, 2014.

Annexes

TABLE DES ANNEXES

ANNEXES.....	641
TABLE DES ANNEXES	643
LISTE DES ABREVIATIONS	645
<i>Institutions du contrôle des impérialisés en métropole.....</i>	<i>645</i>
<i>Organisations politiques</i>	<i>646</i>
TABLEAUX DES ACTEURS	649
<i>Indicateurs réguliers du CAI.....</i>	<i>649</i>
<i>Personnel régulier du bureau de CAI à Marseille.....</i>	<i>650</i>
<i>Personnel régulier du bureau de CAI à Paris.....</i>	<i>650</i>
<i>Ministres des Colonies</i>	<i>651</i>
<i>Gouverneurs généraux de l'AOF</i>	<i>652</i>
<i>Gouverneurs généraux de l'AEF.....</i>	<i>652</i>
<i>Gouverneurs généraux de Madagascar</i>	<i>652</i>
<i>Gouverneurs généraux de l'Indochine.....</i>	<i>653</i>
REPRODUCTION DE DOCUMENTS	654
1. <i>Outils de travail.....</i>	<i>654</i>
2. <i>Documents d'archive et extraits de publications scientifiques</i>	<i>658</i>
<i>Première section : les débuts d'un contrôle des impérialisés en métropole.....</i>	<i>658</i>
<i>Deuxième section : Résister à la surveillance.....</i>	<i>690</i>
<i>Troisième section : Les acteurs de la surveillance impériale en France.....</i>	<i>701</i>

LISTE DES ABREVIATIONS

Institutions du contrôle des impérialisés en métropole

BAMNA : Bureau des affaires musulmanes nord-africaines

BAI : Bureau des affaires indigènes

BASL : Bureau des affaires de statut local

BII : Bureau de l'immigration indigène de Marseille

BNA : Brigade nord-africaine

CAAC : Comité d'aide et d'assistance coloniale

CAI : Service de contrôle et d'assistance en France des indigènes des colonies

CATI : Comité d'assistance aux travailleurs indochinois

CATN : Comité d'assistance aux travailleurs noirs

CGTC : Commissariat général aux troupes coloniales

CGTI : Contrôle général des travailleurs et tirailleurs indochinois

MOI : Service de la main-d'œuvre indigène, nord-africaine et coloniales

SAINA : Service de surveillance, protection et assistance des indigènes nord-africains

SAMI : Service d'assistance morale et intellectuelle des Indochinois

SASM : Service d'assistance et de surveillance des Musulmans

SCAMIO : Service colonial d'assistance morale et intellectuelle aux originaires

SCANA : Service de coordination des affaires nord-africaines

SCCI : Service colonial de contrôle des indigènes

SIID : Service intercolonial d'information et de documentation

SLNA : Service des liaisons nord-africaines

SLOTFOM : Service de liaison avec les originaires des territoires français d'Outre-mer

SOTC : Service d'organisation des travailleurs coloniaux

SR du CGTI : Service de renseignement du Contrôle général des travailleurs et tirailleurs indochinois

SR de l'AGC : Service de renseignement de l'agence générale des colonies

SRI : Service de renseignement intercolonial

SSC : Service social colonial

SSPINA : Service de surveillance et de protection des indigènes Nord-Africains

Organisations politiques

AMI : Association mutuelle des Indochinois. Organisation créée en 1920, comportant plusieurs antennes locales dans les différentes villes du pays. Subventionnée par le ministère des Colonies, disposant de locaux pour la sociabilité des étudiants, l'AMI est conçue, et souvent perçue, comme un cadre propice au contrôle et à la surveillance.

AECIP : Association d'entraide et de culture des Indochinois de Paris. Organisation visant à grouper les travailleurs et étudiants indochinois à Paris. D'inspiration communiste, elle édite le journal *Lumières (Ánh-Sáng)*, diffusé en France, au Cambodge et au Vietnam.

AGEI : Association générale des étudiants indochinois. Organisation créée au début des années 1920 en France, subventionnée par le ministère des Colonies. Elle perd cette subvention à la fin de la décennie, lorsqu'elle prend un tour révolutionnaire, à la suite de l'entrée de plusieurs militants dans son conseil d'administration.

CDRN : Comité de défense des de la race noire. Groupe créé en 1926 à l'initiative de Lamine Senghor. Son organe est *La voix des Nègres*. Il s'agit d'un groupe censé être politiquement ouvert.

CES : Cercle d'études sociales des Indochinois de Paris. Créé en 1934, il s'agit d'un club de débats culturels et savants et de débats, qui exprime ne pas faire de politique. En fait, un tiers de ses membres se compose de trotskistes, qui se retirent de l'association en 1935, y mettant un terme.

CGT : Confédération générale du travail. Principal syndical du mouvement ouvrier jusqu'à 1921, date à partir de laquelle la CGT incarne le refus de perdre son indépendance syndicale par une affiliation au communisme.

CGTU : Confédération générale du travail unitaire. Après 1921, la CGTU est issue d'exclusions et d'une scission de la CGT des militants en faveur de l'intégration du Profintern.

ÉNA : Étoile nord-africaine. Organisation créée sur les bases de la section nord-africaine de l'UIC, le 20 juin 1926, afin d'organiser les révolutionnaires nord-africains en France. Elle compte, notamment, Abdelkader Hadj Ali et Messali El-Hadj. L'association est dissoute en 1927 et poursuit dans la demi-clandestinité. Après le tournant « classe contre classe » de 1928, le PCF rompt tout rapport avec ce qu'il reste de l'organisation.

IC : Internationale communiste, ou Komintern. Plateforme d'organisation de tous les partis communistes, créée en 1919 et dissoute en 1943.

ISR : Internationale syndicale rouge, ou Profintern. Plateforme d'organisation de tous les syndicats communistes.

LAI : Ligue anti-impérialiste. Association liée au Komintern, créée lors du congrès de Bruxelles en 1927, et dissoute en 1936. Dirigée par Virendranath Chattopadhyaya et Willi Münzenberg, son siège est à Berlin jusqu'à l'avènement des nazis, puis à Londres. Sa stratégie est tout d'abord de constituer un front large et ouvert anti-impérialiste pour que les réformistes s'y radicalisent au contact des révolutionnaires. Au tournant des années 1930, la LAI apparaît comme clairement liée au Komintern.

LDRN : Ligue de défense de la race nègre. Association anticolonialiste créée en 1927 à l'initiative des communistes du CDRN, notamment, de Lamine Senghor, Camille Sainte-Rose et Tiémoko Garan Kouyaté. Son organe est *La Race Nègre*.

LADCIM : Ligue française pour l'accession aux droits de citoyen des indigènes de Madagascar. Association fondée à Paris en 1920 avec le soutien de la LDH, notamment par Samuel Stéphany, vétéran et avocat malgache, et Max Clainville Bloncourt, avocat guadeloupéen.

LUDRN : Ligue universelle pour la défense de la race noire. Association, créée à Paris en 1924, notamment par Kojo Tovalou Houénou. La Ligue s'exprime en faveur de l'extension de la citoyenneté et critique les abus du colonialisme sans en rejeter le principe. La Ligue est proche du journal *Les continents*, de René Maran.

PAI : Parti annamite de l'indépendance. Créé en 1926 par les militants vietnamiens de l'UIC, notamment Nguyễn Thê Truỳền, le PAI appelle clairement à l'indépendance de l'Indochine. Son journal est *La nation annamite*. Le parti compte, en plus de son siège à Paris, des antennes au Havre, à Toulouse et à Bordeaux. Le PAI est dissous en mars 1929.

PCF : Parti communiste français. Créé à la suite du congrès de Tours en 1920, le PCF regroupe les militants de la SFIO souhaitant s'affilier au Komintern, majoritaires au congrès.

PCI : Parti communiste indochinois. Fondé en 1930, il regroupe les révolutionnaires indochinois souhaitant placer leur action sous la houlette du Komintern.

SFIO : Section française de l'Internationale ouvrière. Le parti regroupe la minorité qui, à la suite du congrès de Tours, refuse d'adhérer au Komintern.

UIC : Union intercoloniale. Créée en juillet 1921, l'UIC est une association ayant pour vocation de regrouper et d'organiser les personnes originaires de toutes les colonies en France. Son organe est *Le Paria*. L'UIC n'est tout d'abord par officiellement communiste, mais ses membres publient une chronique dans *l'Humanité*, et ses rangs comptent, par exemple, Nguyễn Ái Quốc.

UTN : Union des travailleurs nègres. Organisation créée en 1931, notamment par Tiémoko Garan Kouyaté. Son organe est *Le cri des Nègres*.

TABLEAUX DES ACTEURS

Les tableaux ci-dessous n'ont pas vocation à fournir une liste exhaustive du personnel du CAI, mais de lister ses principaux agents identifiés, et ce seulement après 1923.

Indicateurs réguliers du CAI

Identité civile	Pseudonyme(s)	Activité	Dossiers surveillés	Dossiers surveillant
Pierre Kodo Kossoul	Coco	1922-1931	15SL/299/5731	2SL/2 et /19
Nguyen Van Tan	Étienne	1931	15SL/255/ et/73	2SL/9
Nguyễn Văn Toàn	François, Francophile	1927-1928	15SL/71/2066	2SL/6
Nguyễn Văn Sang	Guillaume	1929-1934	15SL/79/2291	2SL/10 ; 13 et 20
Thomas Ramananjato	Joe	1927-1938	15SL/309/5741	2SL/2 ; 16 et 21
Nguyen Khac-Dan	Lucien	1930	15SL/86/2516	2SL/9
Nguyen Van Vuong	Martin	1929-1931	15SL/237-9/5671	2SL/9
Trương Văn Nhu	Rousseau, Roseau	1930-1931	15SL/122/3961	2SL/9
Đặng Đình Tho	Thomas	1930-1933	15SL/16/320	2SL/7 ; 18 et 22

Personnel régulier du bureau de CAI à Marseille

Identité civile	Fonction	Années d'activité
Léon Josselme	Délégué du bureau de Marseille	1923-1928
Henri Fouque	Délégué du bureau de Marseille, puis chef du BII	1929-1946
Giudicelli	Secrétaire dactylographe du bureau de Marseille	1923-1929
Ha Duy Thuc	Lecteur annamite au bureau de Marseille	1926-1928
Trần Văn Hy	Lecteur annamite au bureau de Marseille	1923-1944
Truong Ky	Lecteur annamite au bureau de Marseille	1923-1926
Phạm Văn Nguyễn	Planton au bureau de Marseille	1926-1944
La Phuong	Lecteur annamite au bureau de Marseille	1923-1926
Pierre Maestracci	En charge des Africains au bureau de Marseille	1926
Harlée	En charge des Africains au bureau de Marseille	?-1926

Personnel régulier du bureau de CAI à Paris

Identité civile	Fonction	Années d'activité
Albert Duchêne	Directeur des Affaires politiques	1920-1929
Gaston Joseph	Directeur des Affaires politiques	1929-1944
Gaston Budin	Chef du service	?-1928
Marcel Geoffroy du Coudret	Officier traitant (spécialiste Madagascar), Chef du service	1924-1929-1934
Raoul Buffel du Vaure	Officier traitant (spécialiste Indochine)	1925-1927
Pierre Ceccaldi	Officier traitant (spécialiste Indochine)	1929-1932
Jacques Robert Debord	Officier traitant (spécialiste Indochine)	1930- ?
Louis Lotzer	Officier traitant (spécialiste Indochine)	1925
Émile Minette	Officier traitant (spécialiste Afrique)	1933-1934
Georges Nadaud	Officier traitant (spécialiste Indochine)	1924, 1928
René Veyrenc	Officier traitant (spécialiste Indochine)	1931-1932
Georgette Guérault	Traductrice de vietnamien, secrétaire dactylographe	1924-1926
Caton	Secrétaire dactylographe	1927- ?
Roy	Secrétaire dactylographe	1924-1937
Vacher	Secrétaire dactylographe	1923-1927
Adrien Devèze	Officier traitant	1923- ?

Ministres des Colonies

26 août 1914 : Gaston Doumergue
21 mars 1917 : André Maginot
13 septembre 1917 : René Besnard
17 novembre 1917 : Henri Simon
20 janvier 1920 : Albert Sarraut
29 mars 1924 : Jean Fabry
14 juin 1924 : Edouard Daladier
17 avril 1925 : André Hesse
29 octobre 1925 : Léon Perrier
19 juillet 1926 : Adrien Dariac
23 juillet 1926 : Léon Perrier
11 novembre 1928 : André Maginot
3 novembre 1929 : François Piétri
21 février 1930 : François Piétri
13 décembre 1930 : Théodore Steeg
27 janvier 1931 : Paul Reynaud
20 février 1932 : Louis de Chappedelaine
3 juin 1932 : Albert Sarraut
6 septembre 1933 : Albert Dalimier
26 octobre 1933 : François Piétri
26 novembre 1933 : Albert Dalimier
9 janvier 1934 : Lucien Lamoureux
30 janvier 1934 : Henry de Jouvenel
9 février 1934 : Pierre Laval
13 octobre 1934 : Louis Rollin
24 janvier 1936 : Jacques Stern
4 juin 1936 : Marius Moutet
18 janvier 1938 : Théodore Steeg
13 mars 1938 : Marius Moutet
10 avril 1938 : Georges Mandel
18 mai 1940 : Louis Rollin
16 juin 1940 : Albert Rivière
12 juillet 1940 : Henry Lémery
6 septembre 1940 : Charles Platon
18 avril 1942 : Jules Brévié
26 mars 1943 – 20 août 1944 : Henri Bléhaut

Gouverneurs généraux de l'AOF

1916 : François Joseph Clozel
1917 à 1918 : Joost van Vollenhoven
1918 à 1919 : Gabriel Angoulvant
1919 : Auguste Brunet
1919 à 1923 : Martial Merlin
1923 à 1930 : Jules Carde
1930 à 1936 : Jules Brévié
1936 à 1938 : Marcel de Coppet
1938 à 1938 : Léon Geismar (par interim)
1939 à 1939 : Pierre Boisson
1939 à 1940 : Léon Cayla

Gouverneurs généraux de l'AEF

15 mai 1917 : Gabriel Angoulvant
16 mai 1920 : Maurice Lapalud (par intérim)
5 septembre 1920 : Jean-Victor Augagneur
21 août 1923 : Robert de Guise (par intérim)
8 juillet 1924 : Matteo Alfassa (par intérim)
16 octobre 1924 : Raphaël Antonetti
17 novembre 1934 : Georges Renard
20 mars 1935 : Marcel Marchessou (par intérim)
5 avril 1936 : Dieudonné Reste
21 avril 1939 : Léon Solomiac (par intérim)
3 septembre 1939 – 28 août 1940 : Pierre Boisson

Gouverneurs généraux de Madagascar

13 octobre 1914 : Hubert Auguste Garbit
24 juillet 1917 : Martial Merlin
1^{er} août 1918 : Abraham Schrameck
12 juillet 1919 : Marie Guyon (par interim)
22 juin 1920 : Hubert Garbit
13 mars 1923 : Auguste Brunet (par interim)
20 février 1924 : Marcel Olivier
30 janvier 1929 : Hugues Berthier (par interim)
1^{er} mai 1930 : Léon Cayla
22 avril 1939 : Léon Réallon (par interim)
10 juin 1939 : Marcel de Coppet
30 juillet 1940 : Léon Cayla
11 avril 1941 – 30 septembre 1942 : Armand Annet

Gouverneurs généraux de l'Indochine

26 janvier 1915 : Ernest Nestor Roume
26 avril 1916 : Jean Charles (par intérim)
7 novembre 1916 : Albert Sarraut
1er mai 1919 : Maurice Montguillot (par intérim)
10 décembre 1919 : Maurice Long
12 novembre 1920 : Maurice Le Gallen (par intérim)
12 avril 1922 : François Baudoin (par intérim)
20 février 1923 : Martial Merlin
21 avril 1925 : Maurice Montguillot
28 juin 1925 : Alexandre Varenne
11 septembre 1926 : Pierre Pasquier (par intérim)
17 mai 1927 : Alexandre Varenne
26 octobre 1927 : Maurice Montguillot (par intérim)
2 août 1926 : René Robin (par intérim)
23 août 1928 : Pierre Pasquier
25 novembre 1930 : René Robin (par intérim)
30 juin 1931 : Pierre Pasquier
15 janvier 1934 : Maurice Graffeuil (par intérim)
27 février 1934 : René Robin
9 septembre 1936 : Achille Sylvestre
14 janvier 1937 : Jules Brévié
20 août 1939 : Georges Catroux
25 juin 1940 – 9 mars 1945 : Jean Decoux

Tableau récapitulatif des principaux services évoqués

Service	Année de création	Sous l'autorité de
SOTC	1915	Guerre
CGTI	1917	Extrait du SOTC vers les Colonies
SR du CGTI	1919	Colonies
CAI	1923	Colonies
BII	1937	Colonies (Marseille)
SCCI	1941	Vichy

REPRODUCTION DE DOCUMENTS

1. Outils de travail

Comme expliqué en introduction, cette thèse mobilise trois bases de données : une base des surveillés, une base du personnel du CAI, une base des indicateurs du CAI.

La première a été réalisée par les ANOM, qui me l'ont confiée. J'ai recodé deux colonnes. D'une part, celle des dates de naissance, afin de pouvoir avoir une analyse générationnelle et chronologique de la population fichée, et réaliser des discriminations par année de naissance. La base initiale rendait ceci impossible, ne présentant pas de cohérence formelle. D'autre part, celle des lieux de naissance pour pouvoir, à grands traits, caractériser la population fichée en fonction de son origine géographique. J'ai donc réécrit à la place du lieu de naissance la fédération coloniale de naissance si possible, et ce pour chacun des dossiers.

Extrait de la base de données telle que fournie par les ANOM (23230 lignes, pour 23212 dossiers individuels).

A	B	C	D	E	F
COTE DU DOCUMENT	Code de communication	Nom, Prénoms	Surnoms	Lieu de naissance	Date de naissance
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					
13					
14					
15					
16					
17					
18					
19					
20					
21					
22					
23					
24					
25					
26					
27					
28					
29					
30					
31					
32					
33					

Extrait de la base de données après recodage.

	A	B	C	D	E	F
	COTE DU DOCUMENT	Code de communication	Nom, Prénoms	Surnoms	Lieu de naissance	Date de naissance
1	FR ANOM 4015 COL 117	15slotfom/117/3779	Nguyễn văn Bồn		Indochine	1807
2	FR ANOM 4015 COL 7	15slotfom/7/76	Dao quang Chinh		Indochine	1809
4	FR ANOM 4015 COL 101	15slotfom/101/3111	Giang thị Dao		Indochine	1856
5	FR ANOM 4015 COL 138	15slotfom/138/4779	Tôn thất Xuân		Indochine	1861
6	FR ANOM 4015 COL 110		Nguyễn Khắc Kiêm		Indochine	1863
7	FR ANOM 4015 COL 144	15slotfom/144/5076	Nguyễn duy Dương		Indochine	1864
8	FR ANOM 4015 COL 152	15slotfom/152/5480	Nguyễn văn Tui		Indochine	1866
9	FR ANOM 4015 COL 63	15slotfom/63/1766	Lê Văn Thiệp	Tam	Indochine	1866
11	FR ANOM 4015 COL 111	15slotfom/111/3470	Võ văn Chiểu		Indochine	1867
12	FR ANOM 4015 COL 133	15slotfom/133/4524	Doàn bá Lung		Indochine	1867
13	FR ANOM 4015 COL 6	15slotfom/6/50	Oum	Louk-Sak-Bey-	Indochine	1867
15	FR ANOM 4015 COL 139	15slotfom/139/4831	Nguyễn thị Chử		Indochine	1868
17	FR ANOM 4015 COL 55	15slotfom/55/1359	Dương Thị Nhung		Indochine	1869
18	FR ANOM 4015 COL 73		Nguyễn Chinh		Indochine	1869
19	FR ANOM 4015 COL 130	15slotfom/130/4409	Nam Bong Julien		Indochine	1870
20	FR ANOM 4015 COL 130		Trần đình Báo		Indochine	1870
21	FR ANOM 4015 COL 53	15slotfom/53/1241	Trần Văn Vương		Indochine	1870
23	FR ANOM 4015 COL 93	15slotfom/93/2726	Trần trình Trạch		Indochine	1870
25			Thị Hai Perinne		Indochine	1870
27	FR ANOM 4015 COL 141	15slotfom/141/4982	Vũ văn Quyền		Indochine	1871
28	FR ANOM 4015 COL 55		Nguyễn Thị Tám		Indochine	1871
30	FR ANOM 4015 COL 124	15slotfom/124/4043	Nguyễn thị Nguyễn		Indochine	1872
31	FR ANOM 4015 COL 156		Tan-Mau		Indochine	1872
33	FR ANOM 4015 COL 39	15slotfom/39/840	Trần văn Vinh		Indochine	1872
34	FR ANOM 4015 COL 47	15slotfom/47/1053	Vương Quang Giảng		Indochine	1872
35	FR ANOM 4015 COL 55	15slotfom/55/1330	Lê Thái Ất		Indochine	1872
36	FR ANOM 4015 COL 59	15slotfom/59/1538	Nguyễn Văn So	Hai	Indochine	1872
37	FR ANOM 4015 COL 66		Trần Thị Ong		Indochine	1872
38	FR ANOM 4015 COL 92	15slotfom/92/2702	Phan văn Thich		Indochine	1872
39	FR ANOM 4015 COL 103		Pham huu Ung		Indochine	1873
40	FR ANOM 4015 COL 111	15slotfom/111/3469	Vương tử Đại		Indochine	1873
41	FR ANOM 4015 COL 139	15slotfom/139/4855	Huyền Kim Long		Indochine	1873
42	FR ANOM 4015 COL 149	15slotfom/149/5323	Nguyễn thị Giàu		Indochine	1873
43	FR ANOM 4015 COL 19	15slotfom/19/372	Nguyễn Thị Năm		Indochine	1873
44	FR ANOM 4015 COL 22	15slotfom/22/435	Vương Như Thương		Indochine	1873
45	FR ANOM 4015 COL 47		Lý Thị Lương	Thị Năm	Indochine	1873
46	FR ANOM 4015 COL 59	15slotfom/59/1536	Nguyễn Như Học		Indochine	1873
47	FR ANOM 4015 COL 96	15slotfom/96/2929	Huỳnh-Ngoc-Binh		Indochine	1873

Extrait de la base de données telle que fournie par les ANOM (23230 lignes, pour 23212 dossiers individuels).

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q
	Nom	Prénoms	Sexe	Année de naissance	Année de décès	Fonction	Années au CAI	Commande	Expérience	LH	Œuvre	Langue	kp	bjr	1887	1888	1889
1	Baral		femme			Secrétaire cc	1919			NC							
2	Benoît		femme			Dame archiviste			Veuve d'un fc	NC			Oui				
3	Broni		femme			Sténo-dactyl	1920			NC							
4	Caton (née Descostier)	Lise Edmée	femme			Sténo-dactyl	1926-1939		Née à Saigon	NC			Oui				
5	Cosme		femme			Sténo-dactyl	1919-			NC							
6	Gazet		femme			Sténo-dactyl	1929			NC							
7	Giudicelli		femme				1920-1929			NC							
8	Guérout	Georgette Marie	femme	1901	1974	Traductrice cc	1923-1926		Veuve de Plei	NC		Traductric	Oui				
9	Kobus	Antoinette	femme			Sténo-dactyl	1923-1924			NC							
10	Lyardet	Jeanne	femme			Sténo-dactyl	1919-1920			NC							
11	Nicolas		femme			Secrétaire cc	1919			NC							
12	Roy		femme			Sténo-dactyl	ographe			NC							
13	Vacher	J	femme				1923-1927		File de l'anc	NC			Oui				
14	Arnoux	Paul Louis Marius	homme	1886	1978				Inspecteur de LH				Oui				
15	Blanchard de la Brosse	Paul	homme	1872	1945				Gouverneur c	NC		« La Mission Pavie et l'	Oui				
16	Bosc	Jules Théodore Gabriel	homme	1871	1959				Administrat	LH		Histoire du Laos frança	Oui				
17	Bourveau		homme						Secrétaire de NC				Oui				
18	Brocheton	Louis Jean Gaston	homme	1896	1981		1928	Pasquier et N	Commissaire	NC							
19	Budin	Gaston Alexandre	homme	1876	1956			Duchêne	Chef de bure	LH			Oui				
20	Buffel du Vaure	Raoul Marie	homme	1861	1927		1925-27		Administrat	LH		Yuan shi kai empereur	Oui				
21	Ceccaldi	Pierre	homme						Secrétaire de NC			Anglais et	Oui				
22	Debord	Jacques	homme	1901	1976				Commissaire	LH		Brevet de l	Oui				
23	Devèze	Adrien	homme	1866	1941				Inspecteur br	NC							
24	Duchêne	Albert	homme	1866	1948				Directeur de	LH		Gabriel Malès et la rec	Oui				
25	Eoche-Duval	Henri	homme						Adjoint princ	NC			Oui				
26	Fauconnier		homme						administrat				Oui				
27	Fouque	Marie Théodore Albert Hen	homme	1880					Administrat	NC		Parlant am	Oui				
28	Gasteuil		homme				1929-1944		Commissaire	NC							
29	Gaston Joseph	Adrien	homme	1884	1977												
30	Geoffroy du Coudret	Marcel Georges Marie	homme	1886	1974		1924		Administrat	NC		Manuel des Palabres	Oui				
31							1938										

2. Documents d'archive et extraits de publications scientifiques

Première section : les débuts d'un contrôle des impérialisés en métropole.

La mobilisation impériale de l'empire pendant la Première Guerre mondiale



La Dépêche coloniale illustrée, 1918, p. 2. Des Indochinois offrent leurs services militaires à la République symbolisée par Marianne. Dans les volutes des fumées du bateau, des scènes d'adieu. Aux pieds de Marianne, des obus et des outils de travail industriels.

Joseph Chailley, « Après la paix, ce que la France devra aux de populations indigènes colonies », *La Dépêche coloniale illustrée*, février 1917, p. 30-31.



**Après la paix
Ce que la France devra
aux populations indigènes
de ses colonies**

La France, jusqu'à cette guerre, ignorait ses colonies. Même des parlementaires ne savaient d'elles que ce qu'elles demandaient au budget. Pour beaucoup de Français, les colonies étaient une manie coûteuse à laquelle il avait fallu sacrifier, puisque le monde entier : Angleterre, Allemagne, États-Unis, Italie, Hollande, l'avait adoptée. Pour quelques-uns, c'était une espérance. Il était réservé à cette guerre de démontrer qu'elles sont, dès maintenant, un bien et une force, une ressource considérable en vivres et en soldats. Déjà Faidherbe, il y a plus d'un demi-siècle, avait prononcé cette parole prophétique : « L'Afrique est riche d'un produit qui s'appelle l'homme. » Il est apparu que non seulement ce qu'on appelle improprement le Sénégal (car c'est d'ailleurs que viennent la plupart des tirailleurs sénégalais), mais l'Afrique Occidentale et l'Afrique du Nord, l'Asie et Madagascar, les Antilles et les possessions d'Océanie, toutes nos colonies en un mot étaient propres et prêtes à envoyer à la Mère-Patrie leur contingent de combattants et de travailleurs. Même le Maroc, seulement aux deux tiers soumis, a donné au front plus de trois divisions. Au total, l'empire d'outre-mer nous a fourni — pour ne pas parler des secours en nature et en argent — près d'un demi-million d'hommes, répartis dans l'armée et les divers services qui collaborent à la guerre. Voilà un chiffre, quelque chose de précis.

Les nouvelles générations n'en peuvent pas sentir l'importance comme celles qui les ont précédées. Nous nous rappelons, nous, les anciens, les grands débats retentissants sur les entreprises coloniales et leurs dangers, à tout le moins leur inutilité. Nous ne pouvons avoir

ment dessinée sur le papier, une force ou une ressource qui puissent suppléer à celles qui nous ont été enlevées (l'Alsace et la Lorraine)... Ce serait se moquer du monde que de faire une telle question et l'ironie en pareille matière serait inconvenante. Les plus satis-



Dans la Somme. — Groupe de tirailleurs sénégalais devant la cuisine.

oublie la lutte entre ceux qui ne regardaient que la frontière de l'Est et les ouvriers de la plus Grande France. Nous avons encore dans les oreilles les sarcasmes de l'opposition et dans la mémoire des yeux le célèbre article du duc de Broglie, paru dans la *Revue des Deux-Mondes*. « Je ne demande pas, écrivait cet ancien et éminent président du Conseil, s'il est résulté pour nous de cette expansion, plutôt de cette enflure de puissance si large-

faits ne peuvent prétendre même à prévoir le jour où on pourra tirer de nos possessions nouvelles soit une recrue pour notre armée, soit une recette pour notre budget. » Or, ce jour est venu : l'article en question ne date pas de vingt ans, et voici que les colonies ont joint aux forces métropolitaines une force de 500.000 hommes. Cela répond aux critiques passées.

Cela répond à d'autres critiques encore. On ne contestait pas seulement la valeur de nos colonies ; on contestait aussi et davantage notre aptitude à les administrer. Et si l'on entendait par là notre inhabileté à tirer parti de leur sol fertile et des richesses de leur sous-sol, certes, jusqu'ici, la critique a beau jeu, et ce devra être la tâche impérieuse de demain de se mettre à exploiter tant de millions d'hectares incultes, tant de riches mines et gisements laissés inexploités. Mais la critique allait plus loin et portait plus haut : On nous déniait l'art de gouverner les peuples et de nous les concilier. Or, il s'est trouvé que, malgré une masse d'erreurs administratives et aussi malgré l'attitude, surtout durant une première période, de colons qui regrettaient évidemment l'esclavage, la masse de nos compatriotes, administrateurs, agriculteurs, commerçants, industriels, instituteurs, ont eu, envers nos sujets de toutes couleurs, une attitude de bienveillance et de sympathie telle que ces sujets en sont venus à considérer la France comme leur vraie et commune Patrie et que la plupart, ou spontanément ou sans résistance, ont offert ou admis de lutter avec elle contre des ennemis dont ils n'ignoraient certes ni le nombre, ni la puissance, ni même le prestige sur le terrain religieux. Et voilà encore qui fait taire les critiques et remplit de satisfaction les amis de la politique coloniale.

**

Il est évident que cette attitude des populations indigènes de nos Colonies a modifié, au fond, le contrat qui les liait à nous. Il ne peut plus être question de les considérer



Dans l'Oise. — Tirailleurs sénégalais devant un abri de bombardement.

DEUXIÈME PARTIE

LES INDOCHINOIS EN FRANCE



Organisation du Service
des Travailleurs Coloniaux



I

Lorsqu'à la fin de l'année 1915, la France fit appel à la main-d'œuvre coloniale pour assurer et intensifier la production des usines de guerre, il fallut s'occuper de l'installation et de l'organisation des travailleurs envoyés par nos diverses colonies dans la Métropole. Ceux-ci, étant militarisés, furent placés sous l'autorité du ministère de la Guerre, à cette époque le général Gallieni, qui confia au général Famin, directeur des Troupes coloniales, le soin d'installer le nouveau service.

Le général Famin choisit comme collaborateurs : MM. Boschetti, chef du bureau au ministère de la Guerre et le commandant Weil, de l'artillerie coloniale. M. Boschetti fut nommé chef du service et le commandant Weil sous-chef. Celui-ci, à son départ récent pour le front, a été remplacé par M. Bourgeois-Gavardin, sous-chef de bureau au ministère de la Guerre.

Le fonctionnement de cette nouvelle direction date du 1^{er} janvier 1916.

Le service des travailleurs coloniaux, dont le siège fut d'abord à Paris, 282, boulevard Saint-Germain, se trouve actuellement avenue de Labourennais, 9.

Il comprend six sections :

- 1^o La section indochinoise et malgache, dont le chef est M. Krauthimer, administrateur de 2^e classe des services civils de l'Indochine ;
- 2^o La section du Nord-Africain (Maroc, Tunisie, Algérie). Le chef de cette section fut d'abord le capitaine Lefrançois. Il a été remplacé par le capitaine Morbieu ;
- 3^o La section chinoise (le commandant Desfontaine, chef de section) ;
- 4^o La quatrième section traite les questions administratives et de contentieux. Elle est dirigée par M. Brodin, ancien capitaine d'artillerie coloniale, agent principal d'administration des travailleurs coloniaux ;
- 5^o Section-Comptabilité et finances, chef de section, le sous-intendant Baré ;
- 6^o Section-Personnel des groupements.

Les groupes des travailleurs coloniaux employés dans les usines de guerre sont commandés et administrés par des officiers et sous-officiers ou par des agents et sous-agents d'administration des travailleurs coloniaux, cadre qui fut créé au début de l'année 1916. Le ministère de la Guerre ne disposant pas d'un nombre d'officiers et de sous-officiers suffisant pour tenir tous les emplois.

En ce qui concerne l'Indochine, les agents et sous-agents d'administration des travailleurs coloniaux sont recrutés parmi les inspecteurs ou gardes principaux, les fonctionnaires des douanes, des travaux publics et d'autres administrations indochinoises retraités ou mobilisés en France et ayant, par conséquent, l'expérience des indigènes qu'ils sont appelés à commander.

CONTROLE. — Dès la création du service, des fonctionnaires coloniaux français et indochinois ont été chargés, au cours d'inspections fréquentes dans les diverses formations,

de constater si les travailleurs bénéficiaient des avantages matériels et moraux prévus par leur contrat, et de faire toutes propositions utiles en vue d'améliorer leur bien-être.

Ce contrôle, dépendant d'abord du ministère de la Guerre, a été rattaché, le 18 mars 1917, au ministère des Colonies, et nous verrons plus loin son organisation actuelle.

Toutefois, le service des travailleurs coloniaux a institué, pour compléter l'action des contrôleurs, une inspection permanente des groupements, confiée à des commandants régionaux, qui visitent périodiquement les divers contingents et s'assurent que toutes les prescriptions relatives aux mesures de discipline générales sont strictement observées.

II

DÉPÔT DE MARSEILLE

Les travailleurs coloniaux engagés dans nos diverses colonies, débarquant tous à Marseille, il a fallu installer dans cette ville un dépôt qui reçoit les nouveaux arrivants.

Ce dépôt se trouve au rond-point du Prado, dans les locaux considérablement agrandis de l'ancienne exposition coloniale.

Il a été successivement commandé par :

MM. Picard, agent principal d'administration, le lieutenant-colonel Roy Roux et le colonel Brun. Ce dernier est actuellement titulaire du poste.

Le commandant du dépôt de Marseille, chargé de la réception des ouvriers à leur arrivée en France, fait procéder à une visite sanitaire sévère de chaque détachement à l'immatriculation, au classement des ouvriers d'après leurs aptitudes, à leur habillement, à la constitution des divers groupements de travailleurs et à leur envoi dans les établissements où ils doivent être employés, après leur avoir fait signer au préalable un contrat définitif.

Il s'occupe également du rapatriement des travailleurs réformés pour raisons de santé, ou dont le contrat est expiré.

Le dépôt de Marseille possède, depuis le commencement de l'année, boulevard Maitland, par conséquent, à proximité des cantonnements, une infirmerie-ambulance bien aménagée.

Il est procédé ainsi qu'il suit à l'affectation des ouvriers coloniaux aux diverses usines.

L'établissement intéressé, aviation, poudre, arsenal, usine, etc., adresse une demande de main-d'œuvre coloniale au service dont il relève, qui fixe l'ordre de priorité d'exécution et prévient la direction des travailleurs coloniaux à Paris. Celle-ci passe un contrat avec ledit établissement, pour un premier groupe d'ouvriers, sans fixation du nombre d'hommes à lui fournir, afin qu'il soit possible de l'augmenter ou de le diminuer, suivant le cas.

Le mécanisme de cette organisation est donc simple ; on s'est appliqué d'ailleurs à en écarter toute complication.

La tâche accomplie en quelques mois est des plus considérables. Partout des constructions définitives et bien comprises à tous les points de vue, ont remplacé les installations de fortune du début. La nourriture, les soins médicaux et de propreté sont l'objet d'une attention constante, et ceux qui ont assisté à l'arrivée des premiers contingents sont éton-

nés des progrès réalisés en si peu de temps, pour le bien-être de nos auxiliaires des colonies, et pour leur rendre aussi agréable que possible leur séjour dans la Métropole.

Le général Famin, qui avait pris une si grande part à l'organisation du service des travailleurs coloniaux et qui avait compris tout le parti que l'on pouvait tirer de la main-d'œuvre coloniale, ayant résilié ses fonctions il y a quelques mois, a été remplacé, à la direction des troupes coloniales, par le général Mas. Celui-ci, dès sa prise de service, a tenu à marquer tout l'intérêt qu'il porte aux travailleurs originaires de nos diverses colonies.

CONTROLE DE LA MAIN-D'ŒUVRE
INDOCHINOISE

Pour les travailleurs indochinois, le contrôle organisé le 29 juin 1916, a été confié à M. Bose, administrateur de 1^{re} classe des Services civils de l'Indochine en résidence à Paris.

En raison de l'importance du contingent ouvrier fourni par l'Indochine et de la dispersion des travailleurs dans de nombreux établissements ou usines de la guerre et de l'industrie privée, des contrôleurs régionaux ont été institués en province, ayant chacun une sphère d'action déterminée.

M. l'administrateur Przytulski a été chargé du contrôle dans la région parisienne et les départements du Centre.

M. l'administrateur Lamarre a été désigné pour la région de Bordeaux et du nord-ouest, puis remplacé par M. Chassaing.

M. l'administrateur Pech, pour la région de Toulouse.

M. l'administrateur Dupuy, pour la région de Marseille et du bassin du Rhône, est remplacé par M. Eckert.

En outre, le gouverneur général de l'Indochine a envoyé en France des mandarins indochinois provenant des diverses parties de l'Union, dans le but de visiter fréquemment leurs compatriotes et de seconder l'action des agents chargés de la direction des divers groupements, en ce qui concerne surtout la discipline et la tenue morale des travailleurs indigènes.

Ces mandarins sont :

Le Quan-An Nguyen Van Hien, du cadre de l'Annam, désigné spécialement par la Cour de Hué ; le Tri-Phu Nguyen Van Vinh, du cadre de la Cochinchine, et le Tri-Phu Pham Gia Thy, du cadre du Tonkin.

Après accord intervenu entre la Guerre, l'Armement et les Colonies, le Service du contrôle a été rattaché à ce dernier.

Sur la proposition de M. Albert Sarraut, Gouverneur Général de l'Indochine, M. Bose a été nommé contrôleur général et chargé de centraliser toutes les questions intéressant non seulement le Contrôle des travailleurs, mais encore celui des tirailleurs en service au front.

Les contrôleurs sont accrédités par les ministres de la Guerre et de l'Armement et par le général commandant en chef, pour pouvoir pénétrer dans les usines, ateliers, hôpitaux de l'intérieur et dans la zone des armées. Des visites fréquentes sont faites par ces fonctionnaires, soit à l'arrière, soit au front ; leurs rapports d'inspection adressés au ministre des Colonies sont transmis, avec ses observations, s'il y a lieu, aux Services intéressés.

« Organisation du Service des travailleurs coloniaux », *La Dépêche coloniale illustrée*, 1918, p. 61-62.

Depuis sa formation, le Service du contrôle a donné d'excellents résultats. Son action s'est exercée de la manière la plus heureuse dans les milieux indochinois transplantés d'Indochine en France et se trouvant dans des conditions d'existence tout à fait nouvelles pour eux. Les contrôleurs choisis parmi des fonctionnaires ayant longtemps vécu en Indochine et possédant, par suite, une grande expérience du caractère et des mœurs de nos protégés, se sont rendus facilement compte des besoins réels de nos auxiliaires annamites ou cambodgiens dans les divers centres où ils étaient appelés à vivre et à travailler. Ces fonctionnaires ont pu ainsi signaler aux ministres intéressés les mesures dont l'application était susceptible d'améliorer le bien-être et la situation matérielle des travailleurs, de sauvegarder leur santé morale et d'obtenir d'eux, tout en ménageant leurs forces physiques, le meilleur rendement. L'institution du contrôle est appelée en outre à rendre de précieux services au gouvernement général en lui fournissant de sûrs éléments d'information en ce qui concerne les transformations dont la mentalité et l'état d'esprit des indigènes auront été l'objet pendant le séjour de ces derniers dans la métropole.

M. Bosc, nommé Résident Supérieur en Indochine, vient de quitter la direction du contrôle auquel il s'était consacré avec le plus complet dévouement. Les résultats qu'il a obtenus ont récompensé ses efforts.

Il est remplacé, dans ces délicates fonctions, par M. Guesde, Résident Supérieur en mission, ancien chef du cabinet des ministres des Colonies et de l'Instruction publique.

M. Guesde, qui avait repris du service en juillet 1915, fut affecté au front de Verdun en février 1916.

Il nous en revient avec la croix de guerre, la Légion d'honneur au titre militaire, et plusieurs citations.

LES TRAVAILLEURS INDOCHINOIS AU FRONT

Nous avons dit que depuis le 18 avril 1917, le Contrôle de la main-d'œuvre indochinoise avait été étendu à la zone des armées pour les tirailleurs constitués soit en bataillons de marche, soit en bataillons d'étape. Cette mesure nous conduit à relater ici, brièvement, le concours apporté par les bataillons indochinois à la Défense nationale.

Ces bataillons, recrutés en Indochine à la suite d'engagements volontaires ou à l'aide de réservistes indigènes, sont arrivés en France au commencement de l'année 1916. Leur première étape a été Saint-Raphaël où en même temps qu'ils se reposaient des fatigues d'une longue traversée, ils étaient instruits et entraînés progressivement en vue de leur participation aux opérations militaires.

Plusieurs bataillons ont été formés en unités de combat. D'autres ont constitué des formations d'étapes utilisées pour divers travaux exécutés sur le front.

Le premier essai d'utilisation des tirailleurs indochinois comme combattants, a été faite en octobre 1916, lors des combats qui eurent lieu dans la région de Verdun. Les résultats furent des plus concluants.

Malgré la violence du feu de l'artillerie ennemie, malgré les pertes sensibles qu'elles éprouvèrent, les compagnies de tirailleurs annamites firent preuve d'une endurance, d'une ardeur et d'une bravoure qui leur valurent, à maintes reprises, les éloges du

partie du front le même courage et le même mépris du danger que ceux qui les avaient précédés à Verdun. Les pertes furent également sensibles, mais elles n'eurent aucun effet sur le moral des tirailleurs qui est resté excellent. Ceux qui furent envoyés à l'hôpital à la suite de leurs blessures, n'ont qu'un désir : se rétablir au plus vite et retourner au front.

Des bataillons de tirailleurs ont été dirigés sur le front d'Orient où ils se sont distingués en maintes rencontres avec l'ennemi. A plusieurs reprises ils ont eu les honneurs du communiqué.

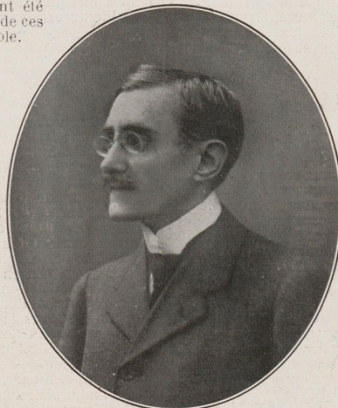
Il serait injuste d'oublier les précieux services rendus par les bataillons d'étapes qui ont été utilisés aux travaux les plus variés dans la zone des armées et souvent dans les secteurs violemment bombardés. Leur concours a été extrêmement apprécié par le haut commandement en raison de l'activité laborieuse de ces contingents, de leurs discipline et de leur tenue irréprochable. Construction ou répartition de routes et de chemins de fer, conduite de camions automobiles, ravitaillement des premières lignes, construction de baraques pour les troupes, de hangars pour avions, etc., etc., il n'est pas de travaux pour l'exécution desquels la main-d'œuvre indochinoise n'ait apporté l'appoint de son efficace collaboration.

INFIRMIERS INDOCHINOIS

De nombreux indigènes sont également employés dans les hôpitaux de France et d'Algérie comme auxiliaires du Service de Santé. Ici, comme ailleurs, leurs concours est très apprécié.

Les officiers du corps médical qui utilisent ces Indochinois n'ont qu'à se louer de la rapidité avec laquelle ils se sont mis au courant du service, de leur zèle et de leur dévouement. Les officiers ont pu, en très peu de temps, arriver à former parmi nos Annamites de bons infirmiers dont médecins et malades ont tout lieu d'être satisfaits.

Quand nous aurons enfin signalé les excellents résultats obtenus par l'utilisation des Indochinois dans les divers services de l'Intendance, nous aurons donné un aperçu trop succinct, à notre gré, mais fidèle, de l'importance de la contribution que nos sujets et protégés de l'Indochine française apportent, dans la métropole, à la Défense nationale.



M. Bosc

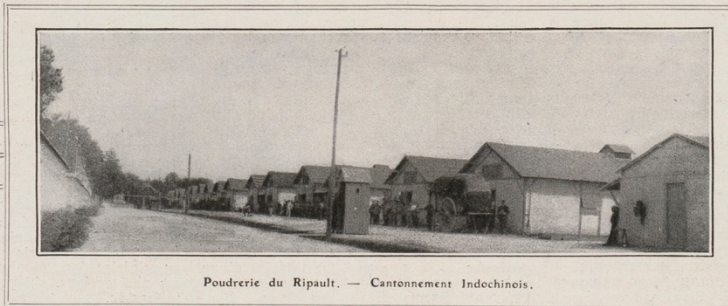


M. Pierre Guesde.

Contrôleurs généraux des contingents Indochinois en France.

commandement. Avec un calme et un sang-froid d'autant plus remarquable que ces troupes voyaient le feu pour la première fois, elles tinrent bon, sous les bombardements les plus meurtriers, et atteignirent, toutes, l'objectif qui leur avait été assigné. Leur brillante conduite est attestée par les nombreuses citations et croix de guerre obtenues par les tirailleurs à la suite des opérations auxquelles ils prirent part.

D'autres bataillons furent mis en première ligne lors des combats livrés en avril-mai sur le plateau de Craonne. Ils y montrèrent la même vaillance et affirmèrent sur cette



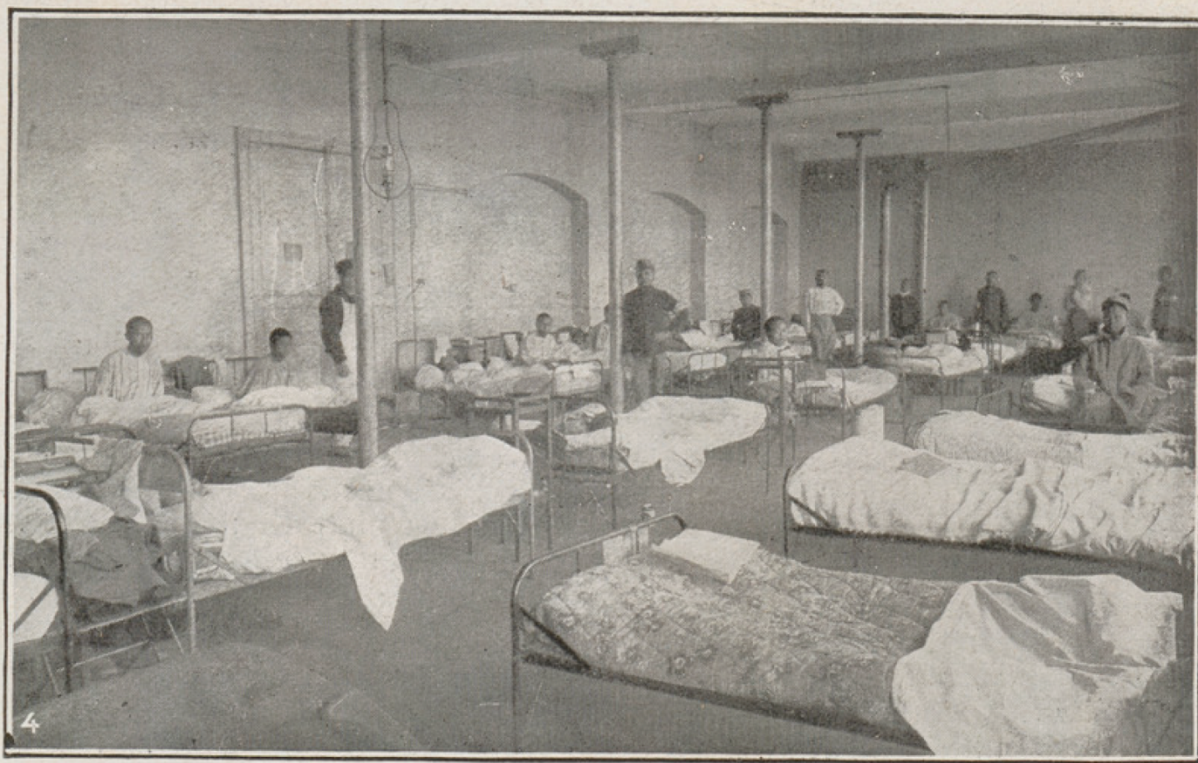
Poudrière du Ripault. — Cantonement Indochinois.

Le Comité d'assistance aux troupes indochinoises, La Dépêche colonial illustrée, 1918.



(Photographie de M. Detaille)

Hôpital Indochinois de Fréjus — Exécution de travaux de vannerie.



TOULOUSE. — Une salle de l'Hôpital indochinois.

Le Comité d'assistance aux troupes indochinoises, *La Dépêche colonial illustrée*, 1918.

espèces de climat tempéré. De sorte que si, par exemple, l'Hevea et le Cacaoyer, qui sont des plan-

que « toute la fabrique budgétaire et, par conséquent, l'œuvre même de la France dans ce pays, est pour



BERGERAC.

Groupe Franco-Indochinois.

Au centre, de gauche à droite : le lieutenant Jouanneux ; le capitaine Aublan, délégué ; MM. Pranget et Marot, directeur et sous-directeur ; Rougetet, commandant du groupement ; le lieutenant Tanguy. — Une salle d'école.

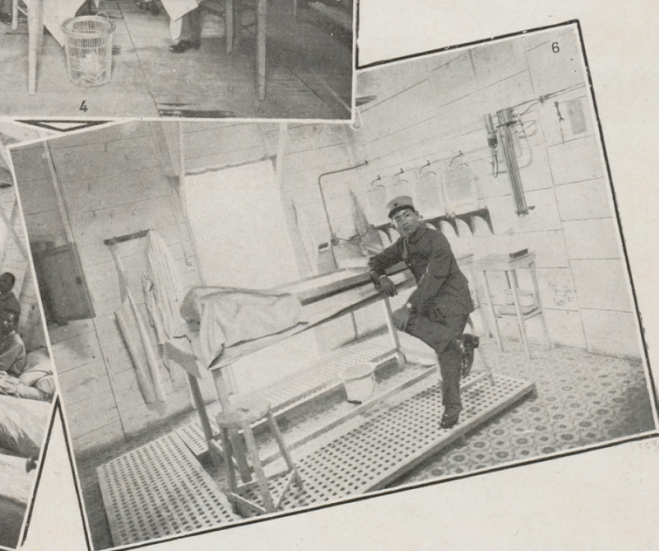
Cet avantage s'est encore accentué depuis.

Il est d'ailleurs intéressant de noter que ce rôle grandissant du pavillon japonais n'a pas eu pour conséquence d'augmenter tout d'abord sensiblement, au contraire, les importations japonaises en Indochine. Nous avons vu qu'elles étaient de 3 millions 1/2 de francs en 1913. En 1915, la douane relève le chiffre de 2.233.000 francs seulement. L'année 1916 fournirait évidemment un chiffre plus



production 4.000 tonnes, ce qui sera encore loin de satisfaire aux besoins de la France (18.500 tonnes, avant la guerre).

Un autre progrès intéressant a été, depuis trois ans (les chiffres pour 1917 nous manquent), celui de l'exportation du minerai de zinc du Tonkin. Il a atteint 39.400 tonnes en 1916 (maximum : 27.810 tonnes avant la guerre) ; mais il n'allait plus en France, ou plutôt en Belgique, mais au Japon (30.800 tonnes) en Angleterre et aux Etats-Unis.

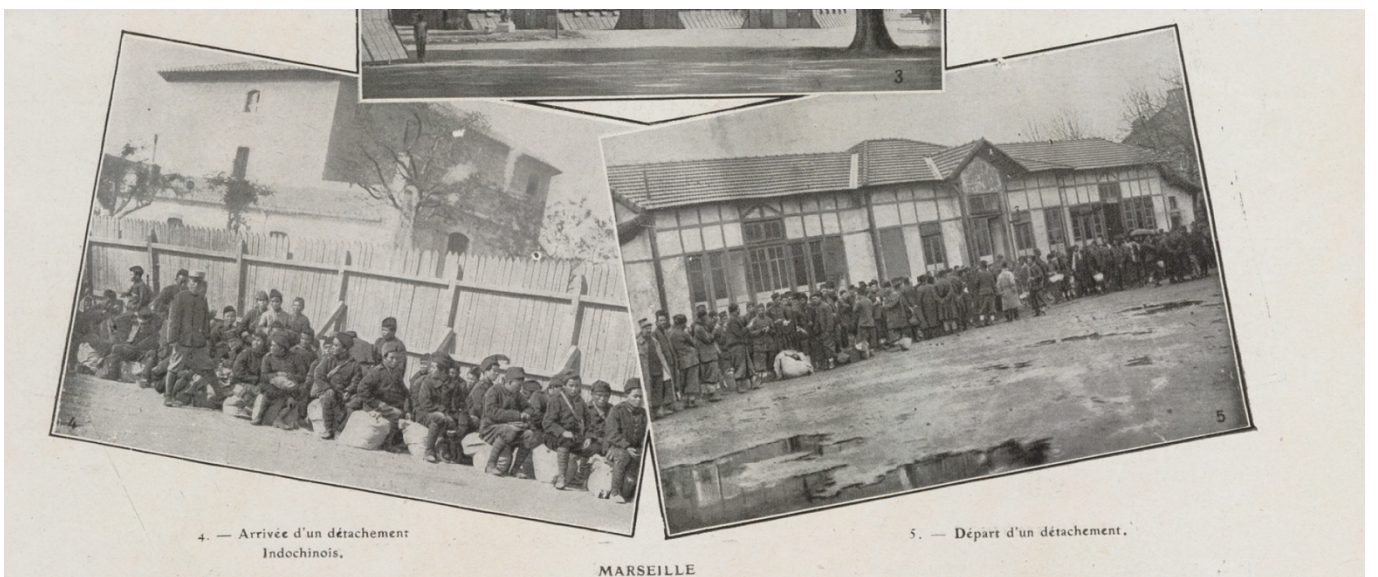


MARSEILLE. — Hôpital Indochinois n° 227. — La Pharmacie. — Une salle de malades. — La Salle de pansement.



1. — Direction du Camp du Prado

2 et 3. — Casernements.



4. — Arrivée d'un détachement Indochinois.

5. — Départ d'un détachement.

MARSEILLE

La Dépêche coloniale illustrée, 1918.



Dossier individuel de surveillance du CAI (sous-série 15SLOTFOM)

Dossier No 194 le _____ 19__

SERVICE DE CONTROLE
ET
D'ASSISTANCE EN FRANCE
DES
INDIGÈNES DES COLONIES
FRANÇAISES

MINISTÈRE DES COLONIES

NOTICE INDIVIDUELLE

Nom et Prénoms⁽¹⁾ Diallo Amadou

Surnoms _____

Titre d'identité N° _____

Race (nationalité) Sénégalaise
Age 24 ans en 1921 Né en 1897 le 21 juil.
Lieu de Naissance St. Louis

Profession ou qualité débardeur
Titres et grades _____
Domicile actuel _____

Domiciles antérieurs 17 rue Aubry de Bouches Paris
Célibataire, Marié,⁽²⁾ Veuf

Enfants vivants⁽³⁾
Noms, prénoms et surnoms du père et de la mère fil de Ousman Diallo
et de Madioune Thiou

Profession ou qualité du père _____

Domicile du père et de la mère _____

Autres liens de parenté⁽⁴⁾ _____

Correspondant en France⁽⁵⁾ _____

(1) Tous les noms propre et noms de lieu doivent être mentionnés en langues indigènes (Quê-ngu, Chinois, Cambodgien, etc.) et accompagnés, le cas échéant, de leur transcription en caractères.
(2) Indiquer, si elle est différente, la résidence de la femme ou des enfants.
(3) S'ils sont morts, l'indiquer par une (+), à la suite du nom.
(4) S'ils présentent un certain intérêt.
(5) S'il s'agit d'un étudiant.

Dossier individuel de surveillance du CAI en 1931 (sous-série 15SLOTFOM)

le 29/9/31 19

Dossier N° 1191

SERVICE DE CONTROLE
ET
D'ASSISTANCE EN FRANCE
DES
INDIGENES DES COLONIES
FRANÇAISES

MINISTÈRE DES COLONIES

NOTICE INDIVIDUELLE

Nom et Prénoms⁽¹⁾ Mamadou Diallo

Surnoms

Titre d'identité N°

Race (nationalité) *Guinéen*

Age Né en 1895

Lieu de Naissance *Dory (Sénégal)*

Profession ou qualité *Chauffeur à bord du 1/1 Eugène Péreire*

Titres et grades

Domicile actuel

Domiciles antérieurs

Célibataire, Marié,⁽²⁾ Veuf

Enfants vivants⁽³⁾

Noms, prénoms et surnoms du père et de la mère

Profession ou qualité du père

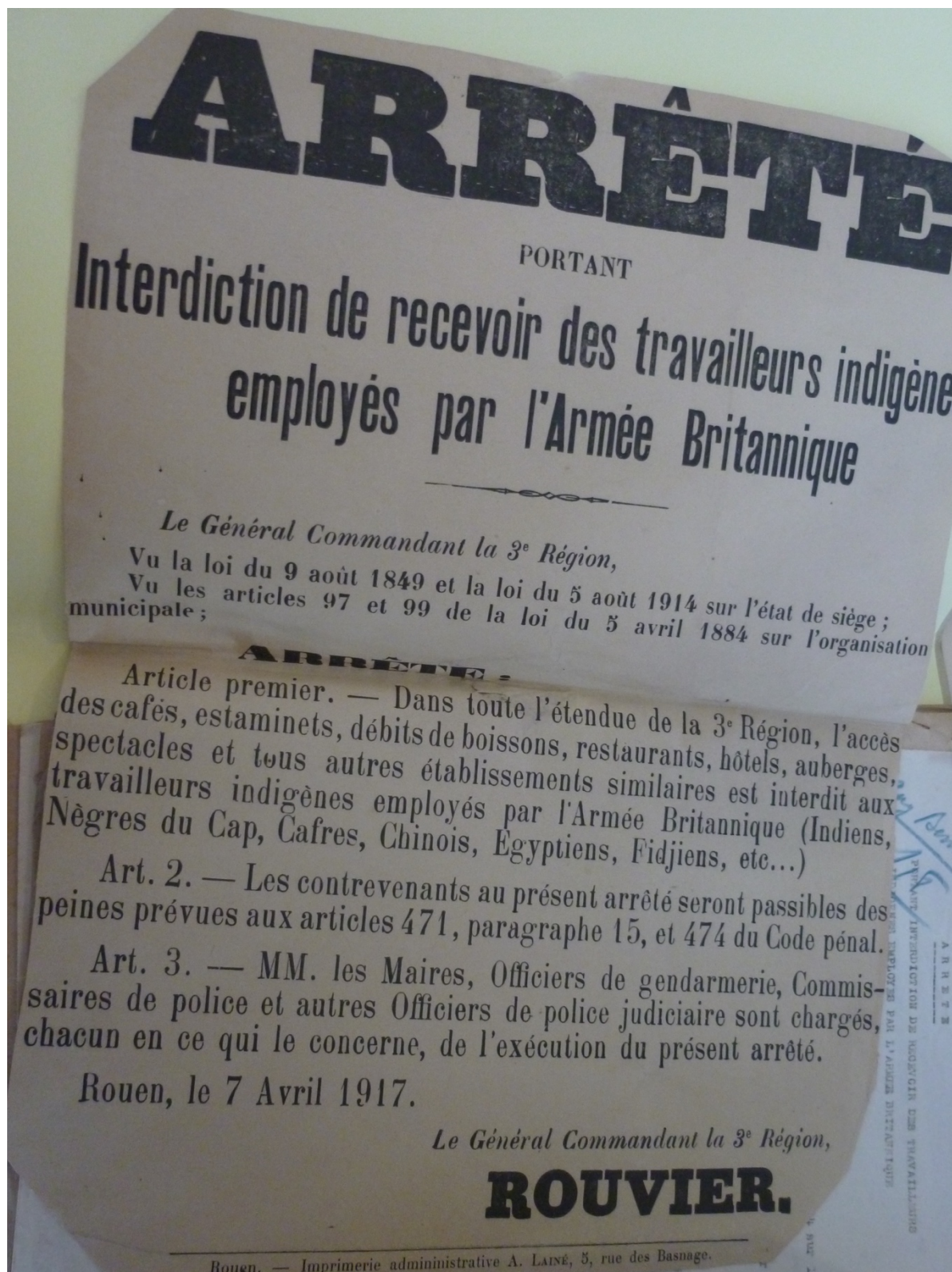
Domicile du père et de la mère *Dory (Sénégal)*

Autres liens de parenté⁽⁴⁾

Correspondant en France⁽⁵⁾

(1) Tous les noms propre et noms de lieu doivent être mentionnés en langues indigènes (Quôc-ngu, Chinois, Cambodgien, etc.) et accompagnés, le cas échéant, de leur transcription en caractères.
(2) Indiquer, si elle est différente, la résidence de la femme ou des enfants.
(3) S'ils sont morts, l'indiquer par une (+), à la suite du nom.
(4) S'ils présentent un certain intérêt.
(5) S'il s'agit d'un étudiant.

Arrêté pris par le Général commandant à Rouen et au Havre en 1914 (AD 76, 2Z53).



Au Havre, un travailleur marocain demande un carnet d'étranger et un permis de séjour en 1918 (AD 76, Z251).

VILLE DU HAVRE

Je, soussigné (nom) Caouhen Ben Ahmed

Prénoms _____

Nationalité marocaine Profession travailleur aux télégraphes

Adresse habituelle 16 rue St Nicolas Havre

Adresse momentanée _____

demande à l'Autorité Militaire compétente de la zone des Armées de me délivrer :

UN CARNET D'ÉTRANGER. (Indication à rayer si le demandeur a déjà obtenu un carnet.)

UN SAUF-CONDUIT POUR UN SEUL DÉPLACEMENT.

AVEC } retour à mon point de départ.

SANS } _____

pour me rendre à (localité, département) _____

Itinéraire _____ Mode de locomotion _____

Date de départ _____ durée _____

Motifs du déplacement _____

OU UN SAUF-CONDUIT TEMPORAIRE valable jusqu'au _____

pour circuler sur l'itinéraire _____

Mode de locomotion _____

Motifs de déplacement _____

UN PERMIS DE SÉJOUR pour résider à (localité, département) Havre

Durée du séjour définie

_____ enfants de moins de 15 ans devant résider avec le demandeur

_____ de l'extrait d'immatriculation (ou du récépissé de déclaration de résidence — ou de l'admission à domicile).

_____ sept.

_____ exemplaires d'une même photographie (4x4) vue de face et d'exécution récente.

Carnet d'étranger N° _____

Le 22 AVRI 1918 191

SIGNATURE : _____

_____ re de Police.

Le Havre, le 22 AVRI 1918 191

Le Commissaire Chef de la Sûreté.



Au Havre, documents d'identification de travailleurs nord-africains délivrés par le BAI en 1917 (AD 76, Z251).

Valable jusqu'au 31 Décembre 1917
Havre, le 30 Septembre 1917
 No 912

Main-d'œuvre indigène libre
employée dans la zone spéciale du Havre

Nom : *Saïl Mouloud*
 Nationalité et âge : *Algérienne*
 Par
 Etablissement : *32 Rue Bayardine*

Le Chef du Bureau Annexe des Affaires Indigènes
Valery

Le Contre-Amiral Gouverneur
 P. O. L'Officier délégué
Valery

Parti à Paris le 19-3-17.



Valable jusqu'au 31 Mars 1918
Havre, le 25 Janvier 1918
 No 96

Main-d'œuvre indigène libre
employée dans la zone spéciale du Havre

Nom : *Calista Solmay*
 Nationalité et âge : *Méridionale*
 Par
 Etablissement : *13, Quai Vidocq*

Le Chef du Bureau Annexe des Affaires Indigènes
Valery

Le Contre-Amiral Gouverneur
 P. O. L'Officier délégué
Valery

Parti à Rouen le 3-3-18.



Valable jusqu'au 31 Décembre 1917
Havre, le 30 Août 1917
 No 70

Main-d'œuvre indigène libre
employée dans la zone spéciale du Havre

Nom : *Ben Belkacen ben Koudoum ben Amour*
 Nationalité et âge : *Algérienne*
 Par
 Etablissement : *Poleauserger 29 - Havre*

Le Chef du Bureau Annexe des Affaires Indigènes
Valery

Le Contre-Amiral Gouverneur
 P. O. L'Officier délégué
Valery

Parti à Rouen le 6-9-17.



Au Havre, une notice individuelle de la Sûreté locale concernant un homme algérien en 1918 (AD 76, Z2 51).

Modèle n° 1.

Ministère de l'Intérieur
DIRECTION de la SÛRETÉ GÉNÉRALE
POLICE JUDICIAIRE
CONTROLE GÉNÉRAL DES SERVICES DE RECHERCHES

Notice Individuelle

Nom et prénoms *Cefiane Pirijs ben Loumisse ben Amar*
 Surnoms _____
 Date et lieu de naissance *18 ans né à Didi - Pich. Koustantine*
 Domicile *7 rue de l'Écu*
 Nom et prénoms du père *Loumisse ben Amar (décédé)*
 Nom et prénoms de la mère *Mira ben vie*
 Profession de ces derniers _____

SIGNALEMENT

Quel est leur domicile _____
 Profession de l'inculpé *journalier (int. les ouvrages en*
 Résidences antérieures *avis au Havre en 1916 en Marseille*
Chartre
 Est-il marié *non*
 Date et lieu du mariage _____
 Nom du conjoint _____
 Nombre des enfants vivants _____
 Situation de fortune *vit de son travail*
 Contribue-t-il à l'entretien de sa famille *non*
 Quel est son degré d'instruction *illettre*
 Situation militaire *n'a pas servi*
 Classe de recrutement _____ N° de tirage au sort _____
 Canton _____


Age *18 ans*
 Taille *1.67*
 Cheveux *bl m*
 Sourcils *ch m*
 Front *i*
 Yeux *noir oeil*
 Nez *r pel*
 Bouche *m*
 Menton *sa*
 Barbe *bl cl*
 Teint *m*
 Visage *ov*
 Corpulence *m*

Signes particuliers et Tatouages

*I air de 0.5/2/2
 air de 0.5/2/2
 II air de 0.5/2/2
 III air de 0.5/2/2*

Renseignements sur la moralité et la réputation

Carte verte

Cefiane
5840
30-10-18
Havre

1076

À Marseille, une notice individuelle de la Sûreté locale concernant un homme français originaire de Saint-Louis, en 1927 (AD 13 1 M).

PRÉFECTURE
des
Bouches-du-Rhône

NOTICE INDIVIDUELLE

COMMISSARIAT SPÉCIAL

CONFIDENTIEL

établie le 5 AOUT 1927

— * —

Nom DIOP

Prénoms Oumar

Surnoms

Domicile 12 rue de la Rose

Nationalité française

Résidence habituelle Marseille

Profession navigateur

Né le 6 janvier 1890 à St-Louis (Sénégal)

Fils de Abdon et de Sali Mada

Célibataire ou marié à

Situation militaire

SIGNALEMENT

Taille 1 m 70 Front moy Menton pointu

Cheveux brun Yeux noirs Visage allongé

Sourcils Nez rect Teint noir

Barbe Bouche petite Corpulence mince

DÉTAILS PARTICULIERS PROPRES A FACILITER LA CONSTATATION DE L'INDIVIDU

.....

.....

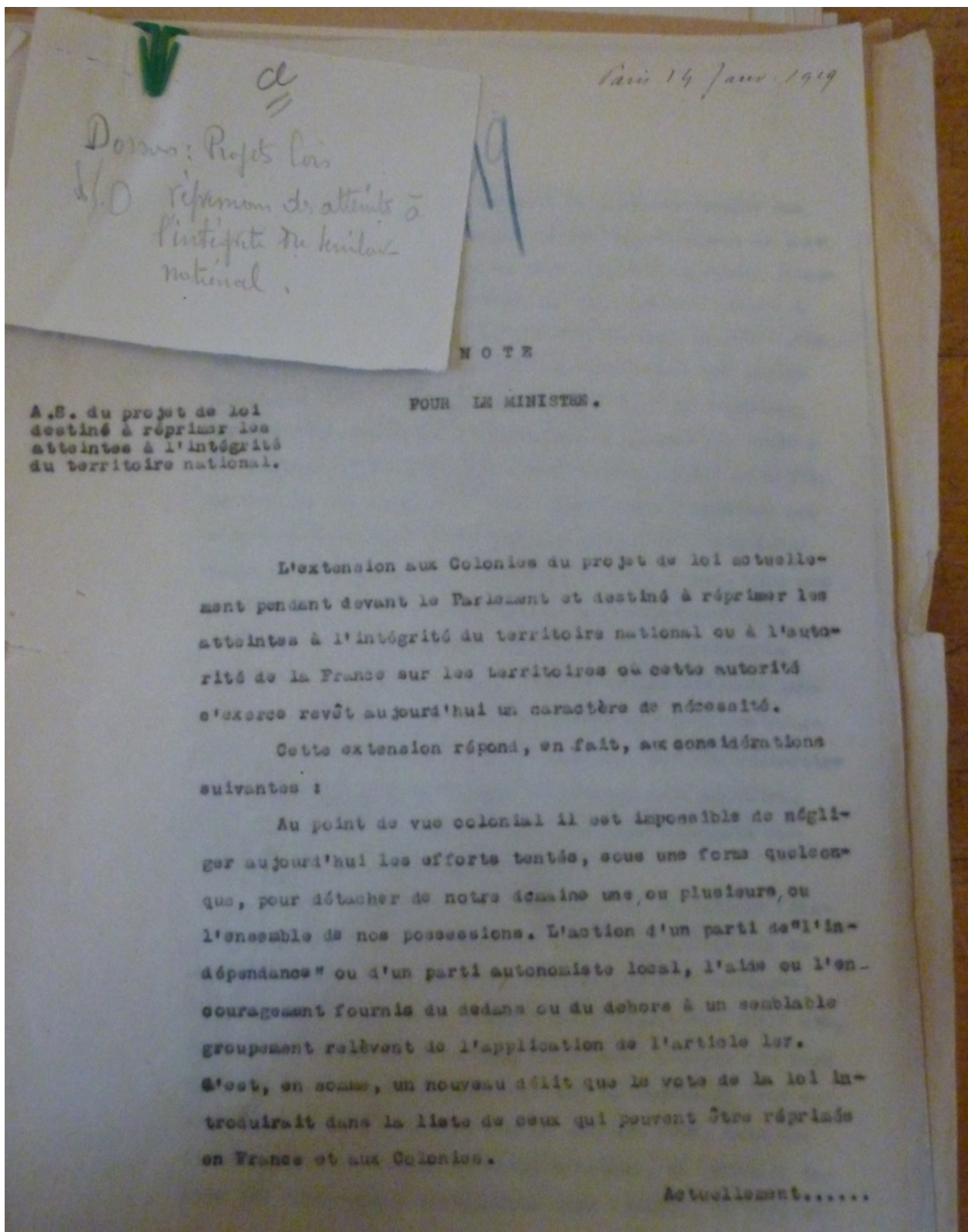
.....

RENSEIGNEMENTS DIVERS

..... Depuis plusieurs années à Marseille où il a toujours travaillé
à bord des navires de la marine marchande. Mutilé de guerre
avec le 10 % d'invalidité. Il est secrétaire général du Comité
de Défense de la Race Nègre, dont le siège est au n° 16 du bou-
levard Maritime.

.....

Note ministérielle sur l'expulsabilité des militants indochinois (ANOM FM, 3SLOTFOM/2), p. 1.



Actuellement, et toujours en fait, les menées des Annamites, résidant en France et qui appartiennent au parti constitutionnaliste ou au parti de l'indépendance échappent à toute répression, bien que les premiers tendent à préparer notre expulsion de l'Indochine dans un délai plus ou moins bref, et que les seconds recherchent les moyens d'assurer notre évacuation immédiate. Dans les Colonies, les indigènes naturalisés échappent la plupart du temps à la responsabilité des actes dirigés contre notre autorité, la législation répressive qui frappe leurs congénères non naturalisés ne leur étant pas applicable. Les métropolitains qui se livrent à des entreprises analogues, dans nos possessions, restent également le plus souvent impunis, leurs menées ne comportant pas les éléments juridiques exigés par le code pénal pour que la répression soit possible. Les appels à la révolte, enfin, adressés aux colons, de la Métropole ou de l'étranger, par des ressortissants français demeurent dans la réalité sans sanction, même quand, dans le dernier cas, ces ressortissants reviennent sur le territoire national.

Cette impunité de fait assurée aux agitateurs français ou assimilés qui organisent les indigènes en vue de la révolte peut être illustrée par de nombreux exemples. Nous en choisirons deux, concernant l'Indochine, parce que, pour cette colonie, il existe, comme nous l'avons dit plus haut, un parti de l'indépendance qui ne dissimule sous aucune réserve son programme. Le 31 Janvier 1926, dans une réunion tenue au Casino de Bakao à Saïgon, un Français incite les Annamites à reconquérir leur liberté; il fait mi-

roiter.....

faire à leurs yeux l'espoir d'une "libération venant du Nord" : il s'agissait du plan bolchevik prévoyant l'émancipation des Indochinois par l'intervention des armées révolutionnaires de Canton. A un banquet organisé en l'honneur de BUI QUANG CHIEU, chef du parti constitutionnaliste indochinois, en Mars de la même année, un Avocat-défenseur de Saïgon, après avoir attaqué le Gouvernement, conseillait aux assistants l'espoir qu'"avant peu, un autre drapeau flotterait sur l'Annam". On comprend aisément l'effet que produisent sur des simples de telles manifestations, surtout lorsqu'elles ne les voient suivies d'aucune conséquences désagréables pour leurs auteurs.

Ce ne sont pas là des craintes superflues. Au début de l'année 1923 des troubles, sous un motif futile, ont été déclanchés au Dahomey, à Porto-Novo en particulier. Les indigènes mi-civilisés de la Côte protestaient contre une augmentation de l'impôt de capitation et l'importance des effectifs réclamés par le recrutement : la capitation qui donnait au 1er Septembre 1922 un produit de 4.214.000 fra pour l'ensemble du pays était prévue pour 1923 au chiffre de 4.660.000 fra; le recrutement réclamait 800 hommes pour une population de 250.000 âmes et les 20.000 habitants de Porto-Novo avaient à fournir 20 recrues. Mais les meneurs étaient en relations avec le communisme métropolitain. Il fallut envoyer des troupes pour prévenir de plus graves désordres et le bâtiment de guerre "Cassiope" dut venir s'embosser devant Cotonou.

D'un autre côté, la formation de sociétés secrètes peut toujours mettre en danger notre occupation. Ici encore,

il.....

il suffit de laisser parler les faits. En 1913, il se constituait à Madagascar une association occulte sous le nom de VY, VATO; SAKELIKA : fer, pierre, ramification, (ce qui voulait dire : forte comme le fer, dure comme la pierre, la société entourera l'île d'un réseau de sections). La V.V.S. s'assignait pour but de préparer les esprits à l'affranchissement du pays et d'utiliser à cet effet tous les moyens de propagande. Lors de l'initiation, les nouveaux membres faisaient vœu d'obéissance à leurs chefs et juraient de s'enrôler pour la défense de la patrie, le moment venu. Une propagande active fut menée dans les écoles et auprès des fonctionnaires et employés de commerce indigènes. Un grand nombre d'adeptes se groupèrent autour des cinq étudiants, directeurs de l'association. La révolte fut préparée pour les derniers jours de 1915; un certain nombre d'Européens devaient être épargnés pour servir d'otages, en vue de négociations ultérieures avec le Gouvernement. L'intervention d'un missionnaire permit de saisir les fils de la conjuration, et les principaux chefs furent arrêtés quelques jours avant le soulèvement. Trente trois indigènes furent condamnés par application du code des 305, c'est-à-dire à l'aide de la législation locale régissant les indigènes. Si des Européens avaient été mêlés à l'affaire, - il n'y avait alors, heureusement pas de communistes, - la répression eût été pratiquement impossible en fait.

Il y a lieu de rappeler enfin tout un mouvement pan-noir, venu d'Amérique, et dont l'initiateur résume la tendance finale dans une formule qui, sur des populations sans défiance, se déforme en une sorte de nationalisme anti-

français.....

Note ministérielle sur l'expulsabilité des militants indochinois (ANOM FM, 3SLOTFOM/2), p. 5.

sujets ou protégés, et ceux-là sont même les plus évolués, et plus facilement accessibles à des invitations du dehors. Beaucoup d'anciens militaires ou d'agents indigènes, de chefs de cantons, sous ceux en définitive qui se sont distingués dans leur milieu, ne sont pas soumis aux sanctions purement administratives, au régime disciplinaire par où se caractérise le système de l'indigénat. De plus, par la voie d'une naturalisation spéciale beaucoup d'autres accèdent à la plénitude du droit de cité français. Il ne s'ensuit nullement que les uns et les autres, ceux qui, sans être naturalisés, ne sont pas soumis à l'indigénat, comme ceux qui ont bénéficié de la naturalisation, soient toujours animés envers la France et l'autorité qui la représente de sentiments ~~unanim~~ irréprochables. Il arrive même, spécialement en Indochine, que des Annamites, de leurs propres aveux, sollicitent la naturalisation afin de jouir, dans leur nouvelle situation, de toutes les immunités à leurs yeux désirables parce qu'elles leur permettront de combattre impunément l'autorité de la France. Quant aux habitants de nos possessions qui demeurent soumis au régime de l'indigénat, dans les menées hostiles où ils sont parfois engagés, ils n'agissent le plus souvent que de concert avec des compatriotes échappant à ce régime ou même à leur seule instigation. Les premiers sont alors/punis, ce qui est contraire à toute justice, ou bien, pour éviter cette inégalité de traitement, ni les uns ni les autres ne sont poursuivis, ce qui laisse apparaître dans ce cas l'inefficacité de la réglementation existante. La législation projetée est donc ici nécessaire, et l'on entrevoit aisément qu'elle.....

qu'elle aura, complétant le régime de l'indigénat, une sphère naturelle d'application.

Quant aux citoyens français, habitant nos colonies à quel titre se plaindraient-ils de dispositions qui doivent être prises pour leurs compatriotes de la métropole ? Ce n'est pas une loi d'exception qui sera prise contre eux mais ils bénéficieraient au contraire d'une exception si l'extension aux possessions françaises de la loi projetée était écartée. Or, ceux des citoyens français qui, au milieu de populations indigènes faciles à égarer, se rendent coupables d'entreprises contre l'autorité de la France, ne méritent aucune indulgence. Leur attitude est plus grave, plus grosse de conséquences, en même temps, que celle dont des citoyens français ne se garderaient pas dans un milieu plus familiarisé avec les coutumes de nos colonies. Ils oublient que, si les appels à la rébellion sont inadmissibles dans la métropole et, si même dans la législation actuelle, - par exemple quand il s'agit d'actes tendant à détourner les militaires de leur devoir, - le fait a dû être déjà réprimé, à plus forte raison des abus de ce genre ne peuvent être tolérés sur un sol français hors d'Europe. A vrai dire, c'est la défense même des indigènes que le projet de loi vise à assurer en permettant de protéger leur faiblesse, en face d'excitations malsaines qui pourraient les amener à commettre des fautes irréparables et susceptibles de les exposer à une répression peut-être sanglante.

Circulaire secrète de 1917 limitant les mariages entre indigènes et Françaises (ISL0TFOM/4).

MINISTRE DE LA JUSTICE.
Direction des Affaires
Villes et du Dessin.
N° 121
le 20 Mars 1917
C. 30. J. K.

NOUVELLE-FRANCOISE - PARIS, le 2 - 2 1917.
CONFIDENTIELLE

LE GÉNÉRAL DEN SCRAEK, MINISTRE DE LA JUSTICE
à Monsieur le PROCUREUR GÉNÉRAL.

Il n'a été signalé aux des projets de mariage auraient été formés entre des Femmes Françaises et des indigènes de nos Colonies d'Afrique ou d'Extrême Orient, venus en France comme militaires ou ouvriers pour occuper à la défense nationale.

Soit qu'en ce point de vue politique, soit qu'en envisage seulement l'intérêt particulier, de telles unions ne doivent pas être encouragées.

D'une part, en effet, pour des motifs sur lesquels je crois inutile d'insister, elles ne peuvent que porter atteinte à notre prestige dans les milieux indigènes et, d'autre part, elles sont de nature à causer à nos compatriotes les plus graves déceptions.

Dans nos possessions d'outre-mer et notamment en Indochine les mariages sont très rares et le nombre des célibataires âgés de dix huit ans est pratiquement des plus restreint. Tout indigène indochinois qui vient en France doit être présumé marié.

S'il contracte mariage avec une Française, celle-ci dans la plupart des cas, ne peut être à ses yeux et aux yeux de ses compatriotes qu'une "femme de second rang".

D'autre part s'il est célibataire, la loi française lui permet même après son mariage, d'introduire aux à son foyer une "femme de second rang" et même des concubines.

À Madagascar, dans la Nouvelle-Calédonie, dans l'Afrique du Nord, dans l'Afrique Occidentale et au Maroc la situation de la femme est également très inférieure à celle de la femme Européenne de la plus basse condition.

Il convient d'ajouter que les salaires que peuvent gagner les indigènes de retour dans leur pays sont, en général, insuffisants pour permettre à une femme Européenne de vivre décemment.

Pour ces divers motifs, il importe de protéger, dans la mesure du possible, nos compatriotes imprudentes ou trop crédules contre les dangers éventuels qu'elles ne soupçonnent pas.

Je vous prie, en conséquence, de vouloir bien faire connaître la situation que je viens de vous exposer aux maires des Communes de votre ressort où, par suite de la présence d'indigènes militaires ou civils des mariages mixtes pourraient être célébrés. Vous les inviterez à en faire part, le cas échéant, aux intéressés en appelant leur attention sur l'intérêt majeur qu'elles ont à être exactement renseignées sur la situation personnelle de leur futur.

En cas où elles persisteraient dans leur dessein, le maire devrait exiger strictement la production par l'indigène de toutes les pièces qui sont nécessaires en France à la validité du mariage. Ces pièces devraient être legalisées par le Ministre des Colonies qui pourra ainsi recueillir des renseignements précis en vue de les faire communiquer à la future et à ses parents.

J'appelle votre attention sur le caractère confidentiel des présentes instructions. Il importe, pour éviter tout froissement chez nos protégés indigènes qu'elles ne reçoivent aucune publicité; elles ne doivent donc être communiquées qu'aux maires qu'en cas de nécessité, et dans leur commune

En 1926, la limitation des mariages entre indigènes et Françaises est réaffirmée par le garde des Sceaux.

30 juillet 1926.

—•••(74)•••—

CIRCULAIRE.

Actes de l'état civil. — Actes de notoriété établis en vue du mariage en France d'indigènes des colonies ou pays de protectorat. — Homologation. — Rappel de la circulaire du 24 septembre 1924. (Direction des Affaires civiles et du Sceau.)

(30 juillet 1926.)

LE GARDE DES SCEAUX, MINISTRE DE LA JUSTICE,

à Monsieur le Procureur général près la Cour d'appel
d

Par circulaire en date du 24 septembre 1924, un de mes prédécesseurs vous a prié d'inviter les procureurs de la République de votre ressort à examiner avec la plus grande circonspection, les actes de notoriété établis en vue du mariage d'indigènes des colonies ou pays de protectorat et, au cas où les déclarations des témoins paraîtraient insuffisantes ou suspectes, à signaler le fait à M. le Ministre des Colonies (Service de contrôle et d'assistance en France des indigènes des colonies françaises).

Or, mon collègue m'avise que ces instructions paraissent être perdues de vue par de nombreux parquets.

Je vous serais obligé, en conséquence, de vouloir bien rappeler à vos substituts la circulaire précitée et leur prescrire de s'y conformer strictement.

M. le Ministre des Colonies ajoute qu'il serait même désirable pour éviter une fraude qui serait particulièrement regrettable en cas de mariage avec une Française, que les parquets donnent, d'une manière générale, communication à son département des témoignages produits aux fins de vérification, lorsque les tribunaux seront saisis de demandes en homologation d'actes de notoriété destinés à tenir lieu d'actes de naissance à des indigènes.

Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice,

LOUIS BARTHOU.

Le Conseiller d'État.

Directeur des Affaires civiles et du Sceau.

DONAT-GUIGUE.

Pierre Guesde accuse réception de fonds secrets pour organiser le SR du CGTI (AD 12 11 J 278.JPG)

Surveillance
Paris le 21 octobre 1919
Pierre Guesde

GOVERNEMENT GÉNÉRAL
DE
INDOCHINE
CABINET DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

*Reçu du Gouvernement
Général la somme de
deux mille cinq cents
francs pour organisation
du service de la sûreté
intérieure en France
et frais de*

Le 16 octobre 1925, Geoffroy du Coudret intervient auprès de la Sûreté en faveur de Lamine Senghor, expliquant qu'il s'agit d'un indicateur du CAI (ANF, 11940474/231).

M
A

N° 61

MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR

Paris, le 16 octobre 1925 nt

DIRECTION
DE LA SURETÉ GÉNÉRALE

CONTROLE GÉNÉRAL
DES SERVICES DE
POLICE ADMINISTRATIVE

Urgent

M^r Du Coudret, administrateur des Colonies, est venu ce matin de la part de M. Budin nous prier d'inviter la Préfecture de Police à donner un passeport au nom de Seynabou - N - Doye, pour Senghor (agent secret des Colonies)

J'ai répondu que la chose me paraissait très difficile - qu'en tout cas, je saisisserai M. le Directeur pour avoir une réponse définitive ce soir, vers 3 heures -

Senghor doit s'embarquer demain à Cherbourg pour se rendre au Congrès de Chicago.

J'ai eu droit faire observer à M. Du Coudret que Senghor prenait figure d'agent provocateur - -

le
ar
en
ll.
riq
es
co
l y
'il
n m
e Po

11/11

En 1933, le mariage de Samuel Ralaimongo et Mireille Gay est l'objet d'une surveillance du CAI et des réticences du Gouverneur général de Madagascar (ANOM, FM, 15SLOTFOM/310, Samuel Jean Ralaimongo).

S. Ralaimongo
D 139 M

Le 4 août 1933.

RAPPORT de JOE

Une nouvelle entrevue entre VITTORI, DIDIER, RAMANANJATO et Samuel RALAIMONGO s'est tenue avenue Mathurin-Moreau (au bureau de DIDIER du S.R.I.) jeudi 3 août à 19 heures. VITTORI n'est pas venu, il serait allé, paraît-il, assister à une réunion des dirigeants du Parti Communiste. Cette réunion se résume en un échange de vues entre VITTORI qui partira en U.R.S.S. le 10 août prochain, et les militants malgaches de Paris, afin que VITTORI puisse se présenter à Moscou au nom et après accord avec lesdits nègres. Cette proposition a provoqué de la part de RAMANANJATO une explication supplémentaire tendant à convoquer dans ce cas tous les militants nègres en général. Ladite proposition a été acceptée, KOUYATE et PADMORE seront également convoqués, car ce dernier, d'après DIDIER, doit partir sous peu en Russie.

Une nouvelle convocation de KOUYATE, PADMORE, RAMANANJATO et Samuel RALAIMONGO sera faite afin qu'ils puissent donner mandat et carte blanche à VITTORI pour parler à Moscou, au nom des nègres et organisations révolutionnaires nègres.

De grandes réunions se tiendront au retour en France de VITTORI et de l'avocat DELVALLE, parti pour Madagascar afin d'alerter l'opinion publique. Ce dernier, d'après DIDIER, serait un ancien capitaine des Troupes Coloniales et aurait fait de nombreuses colonies. Il paraît aussi que l'avocat MIRANDE annoncé précédemment pour partir à Madagascar, aurait été écarté, car les renseignements recueillis laissent supposer qu'il se serait laissé acheter par le Gouvernement !

Samuel RALAIMONGO s'est plaint des difficultés qu'il avait au sujet de son mariage avec Mlle Mireille GLAY aide-comptable à la maison Crépatte et Pillion (?) - cette personne habite rue Marcadet N° 238 (?) je crois.

En 1933, le mariage de Samuel Ralaimongo et Mireille Gay est l'objet d'une surveillance du CAI et des réticences du Gouverneur général de Madagascar (ANOM, FM, 15SLOTFOM/310, Samuel Jean Ralaimongo).

Je suis allé voir le Dr SAJOUS, qui m'a dit qu'il partait ce soir, vendredi à 20 heures, pour la Pologne où il parlera officiellement au nom du Gouvernement du Libéria. Il arrivera en Pologne dimanche prochain et fera une conférence en tant que délégué nègre à: Poznan, Varsovie et Dvinia. Il pense être de retour à Paris à la fin de ce mois et n'a pris personne pour remplacer à la clinique.

Sur votre demande, je suis allé aussi voir les deux malgaches chauffeurs à Paris. Je n'ai pu les voir mais à toutes fins utiles je vous donne leur adresse. Ce sont les seuls malgaches chauffeurs de la place de Paris :

Georges MONTOYA, 5 rue Sauffroy (17^e Arrt).

Jean RATSIRAVANA, 21 rue de la Roquette.

Je vous remets ci-inclus les deux derniers numéros de l'Aurore Malgache./.

En 1933, le mariage de Samuel Ralaimongo et Mireille Gay est l'objet d'une surveillance du CAI et des réticences du Gouverneur général de Madagascar (ANOM, FM, 15SLOTFOM/310, Samuel Jean Ralaimongo).

MINISTÈRE DES COLONIES

Service
de Contrôle et d'Assistance
en France des Indigènes des
Colonies françaises.

DECLARATIONS faites par un indigène originaire de Madagascar
qui sollicite la délivrance d'une pièce d'identité.

NOM et prénoms **RALAIMONGO Samuel**
surnom

Né en **1901** au village de **Andairika**
canton de **Mangidy** hâyen-eu-pha-eu-eerele
province de **Fianarantsoa** colonie **Madagascar**

Fils de **Jean RALAIMONGO**
et de **Marie HAVELONDILA** décédée

Domicile actuel **5 boulevard Serrurier - PARIS (XIV^e Art)**

Date et motif du
départ de la Colonie **En décembre 1923 pour faire ses études.**

Autres renseignements
fournis par l'intéressé **A obtenu en 1929 un acte de notoriété délivré
par le Gouverneur indigène de Diego-Suarez**

Pièces d'identité.

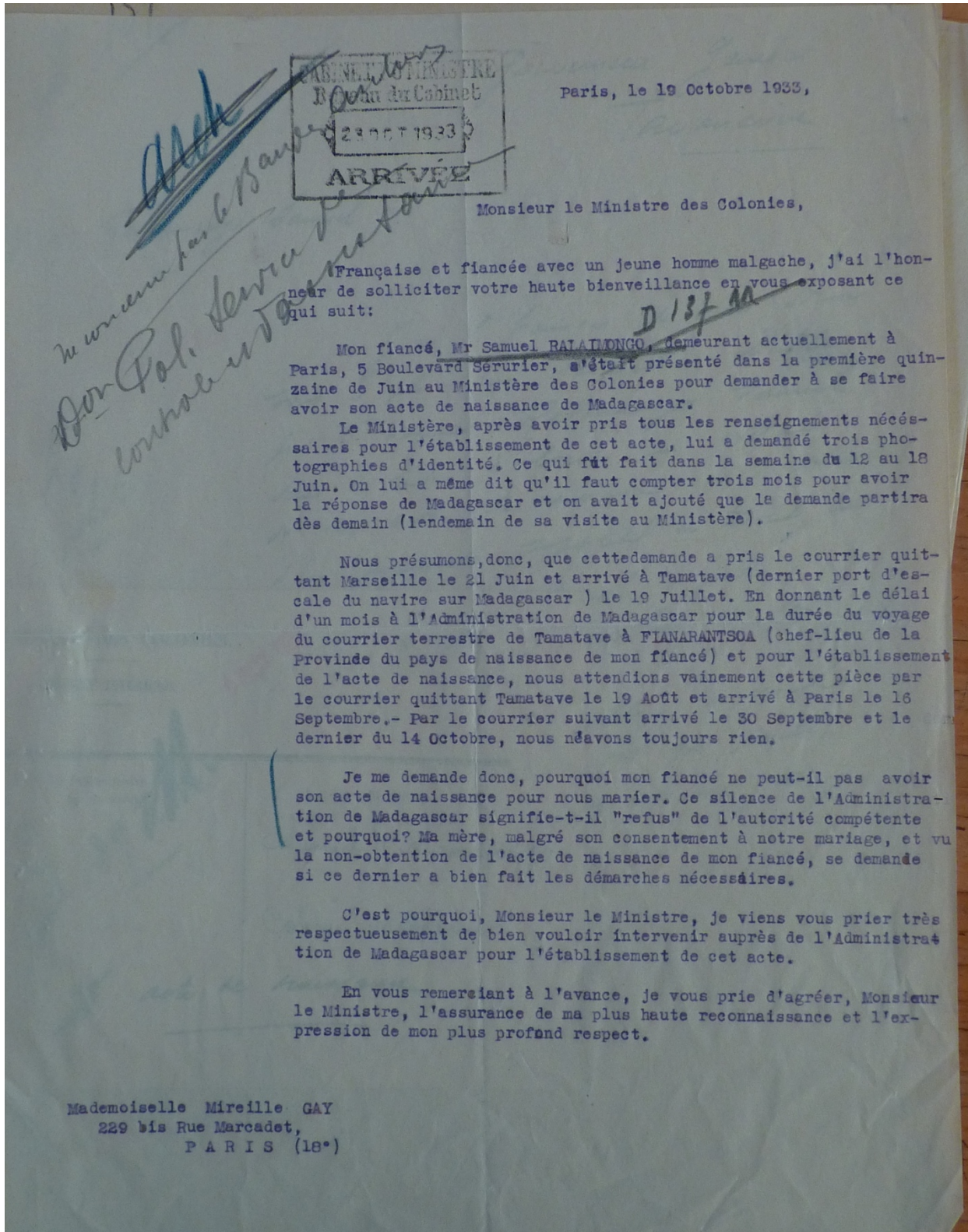
Profession: **comptable chez M. Jacquin assureur maritime.**

PARIS, le **8 juin 1933.**

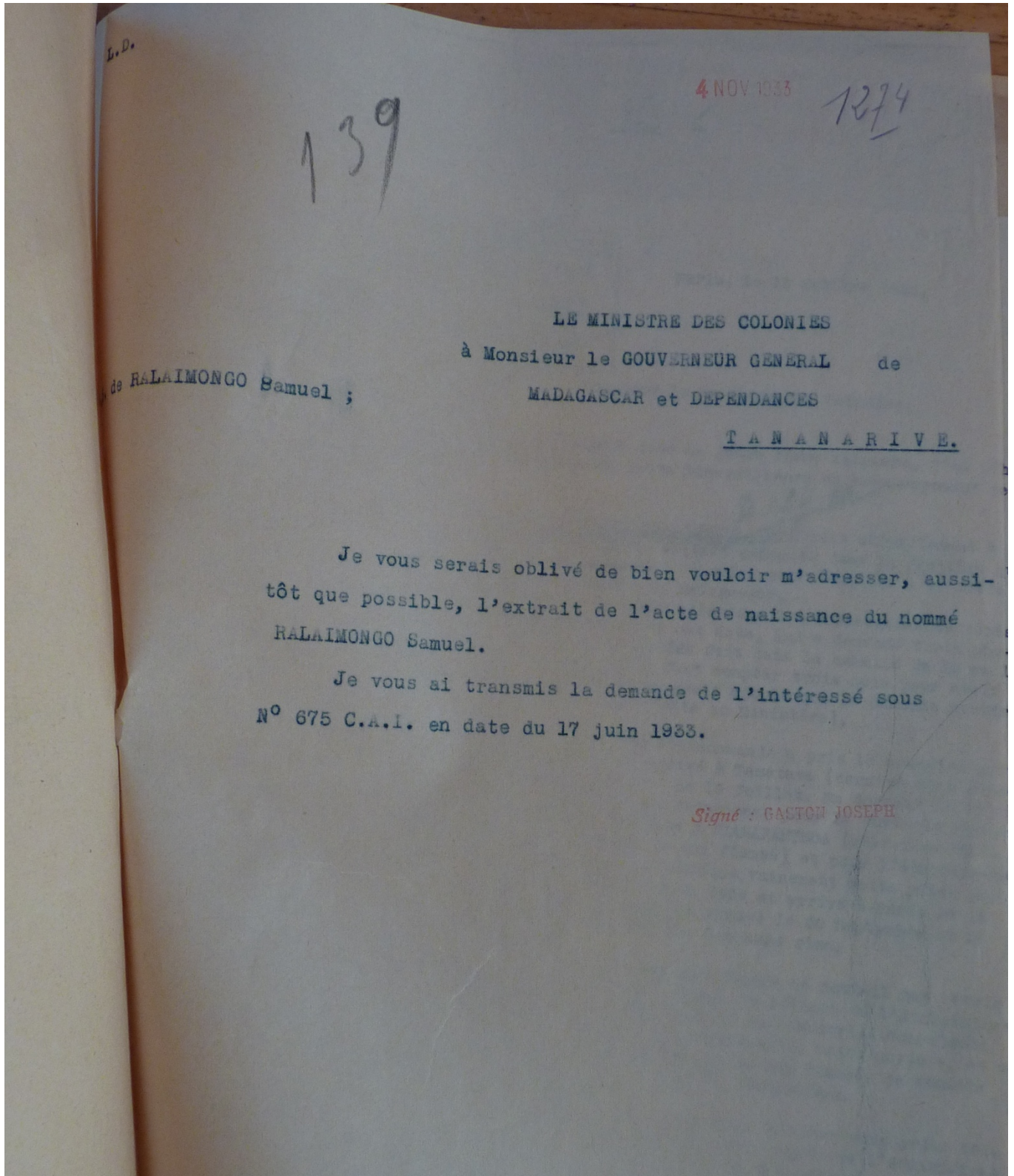
En 1933, le mariage de Samuel Ralaimongo et Mireille Gay est l'objet d'une surveillance du CAI et des réticences du Gouverneur général de Madagascar (ANOM, FM, 15SLOTFOM/310, Samuel Jean Ralaimongo).



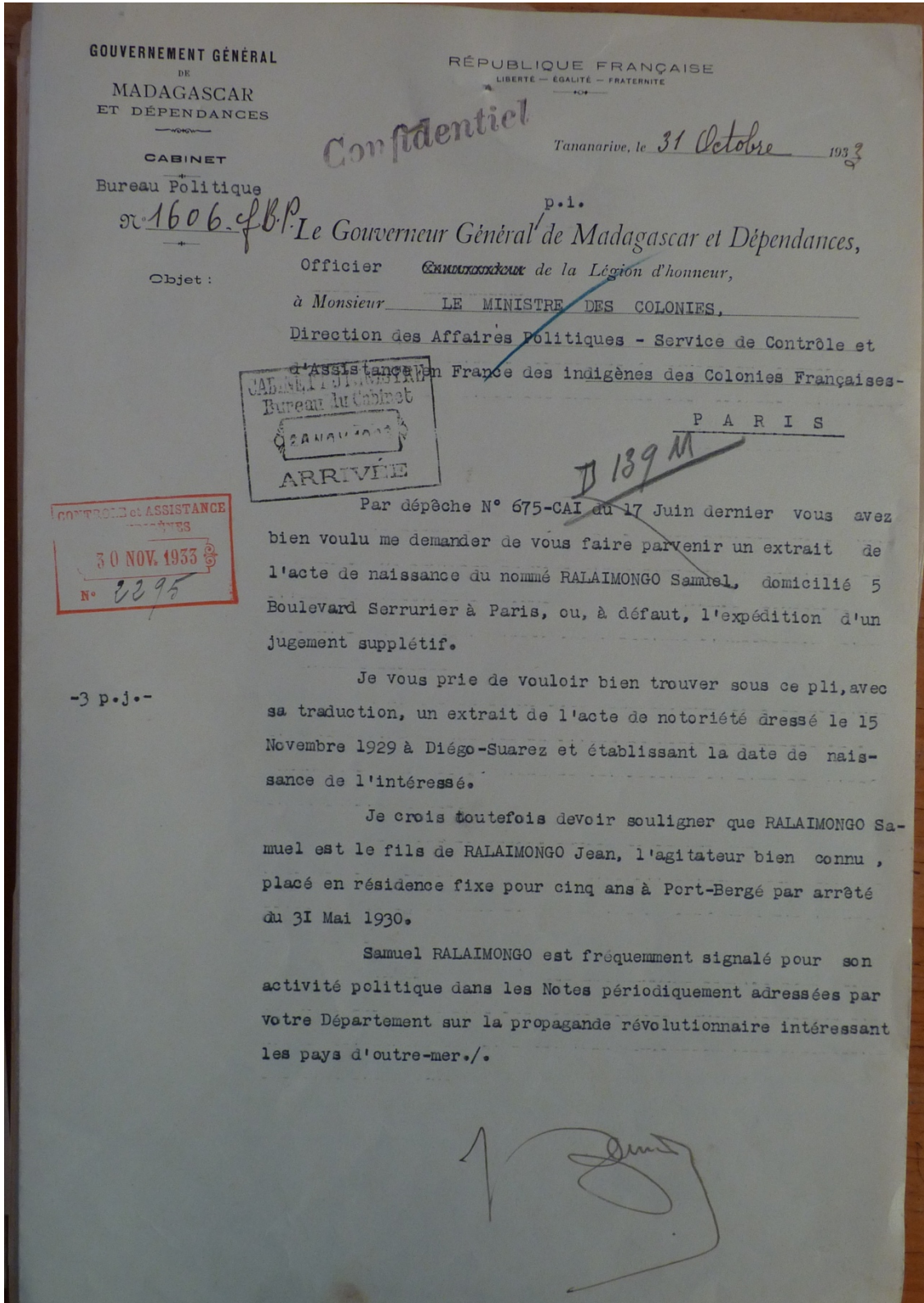
En 1933, le mariage de Samuel Ralaimongo et Mireille Gay est l'objet d'une surveillance du CAI et des réticences du Gouverneur général de Madagascar (ANOM, FM, 15SLOTFOM/310, Samuel Jean Ralaimongo).



En 1933, le mariage de Samuel Ralaimongo et Mireille Gay est l'objet d'une surveillance du CAI et des réticences du Gouverneur général de Madagascar (ANOM, FM, 15SLOTFOM/310, Samuel Jean Ralaimongo).



En 1933, le mariage de Samuel Ralaimongo et Mireille Gay est l'objet d'une surveillance du CAI et des réticences du Gouverneur général de Madagascar (ANOM, FM, 15SLOTFOM/310, Samuel Jean Ralaimongo).



Deuxième section : Résister à la surveillance.

Nguyễn Ái Quốc, « Lettre ouverte à M. Albert Sarraut, ministre des Colonies », publiée dans *L'Humanité* et dans *Le journal du Peuple*, 25 juillet 1922.

« Excellence,

Nous savons parfaitement bien que votre affection pour les indigènes des Colonies en générale, et en particulier pour les Annamites, est grande.

Sous votre proconsulat, le peuple d'Annam a connu la vraie prospérité et le réel bonheur, bonheur de voir pulluler dans tout le pays des débits d'alcool et d'opium qui, concurremment avec les fusillades, la prison, la démocratie, et tout l'appareil perfectionné de la civilisation moderne, rendent l'Annamite le plus avancé des Asiatiques et le plus heureux des mortels.

Cet acte de bienveillance nous évite la peine de retracer tous les autres, tels que le recrutement et l'emprunt forcé, les répressions sanglantes, le détronement et l'exil d'un roi, la profanation des lieux sacrés, etc.

Comme dit un poème chinois, « le vent de la tendresse suit le mouvement de votre éventail, et la pluie de la vertu précède la trace de votre voiture ». Devenu suprême chef de toutes les colonies, votre sollicitude particulière pour les Indochinois ne fait qu'augmenter avec votre grandeur. Vous avez créé, à Paris même, un service spécialement chargé – surtout pour l'Indochine, précise un organe colonial – de surveiller les indigènes résidant en France.

Mais « surveiller » seulement paraissait insuffisant à la pitié paternelle de votre Excellence, et elle a voulu faire mieux. C'est pourquoi, depuis quelque temps, elle a octroyé à chaque Annamite – Cher Annamite, comme dit V. E. – des aides de camps particuliers. Bien que très primaires dans l'art de Sherlock Holmes, ces braves gens sont très dévoués et particulièrement sympathiques. Nous n'avons que des louanges à faire à leur égard et des compliments à faire à l'égard de leur chef, votre Excellence.

Nous sommes sincèrement touchés de l'honneur que Votre Excellence a eu l'extrême bonté de nous faire et nous l'aurions accepté avec la reconnaissance la meilleure si cet honneur ne nous paraissait pas un peu superflu et s'il n'excite pas des envies et des jalousies.

Au moment où le Parlement cherche à faire des économies, à comprimer le personnel des administrations ; où le budget se trouve largement troué ; où l'agriculture et l'industrie manquent de bras, où l'on cherche à imposer les salaires des travailleurs et où la repopulation réclame toutes les énergies productrices, il nous semblait antipatriotique d'accepter, à un moment pareil, des faveurs personnelles qui occasionnent nécessairement le gaspillage des

forces des citoyens condamnés – comme les aides de camp – à l’oisiveté et à la dépense de l’argent péniblement sué par le prolétariat.

Par conséquent, tout en restant votre obligé, nous déclinons respectueusement cette distinction flatteuse pour nous, mais trop coûteuse pour le pays.

Si votre excellence voulait absolument connaître ce que nous faisons tous les jours, rien n’est plus facile : nous publierons chaque matin un bulletin de mouvement et Votre Excellence n’aura qu’à se donner la peine de le lire.

D’ailleurs, notre emploi du temps est tout à fait simple et presque invariable :

Le matin : de 8 à 12 à l’atelier.

L’après-midi : au bureau des journaux (de gauche, naturellement) ou à la bibliothèque.

Le soir : dans notre chambre où dans des conférences éducatives.

Dimanches et fêtes : visite de musées ou d’autres lieux intéressants.

Voilà !

En espérant que cette méthode commode et rationnelle donnera satisfaction à Votre Excellence, nous lui prions d’agréer, etc.

Nguyen Ai Quoc. »

**Préface
à l'Exposition impérialiste
de Vincennes**

**Trente étudiants
et ouvriers indochinois
révolutionnaires
ont été arrêtés hier**

Quelques jours avant l'ouverture de la foire impérialiste de Vincennes, le gouvernement a fait exécuter par ses flics, un odieux coup de force contre les étudiants et les travailleurs révolutionnaires Indo-Chinois.

Une trentaine de nos vaillants camarades s'étaient réunis dans une salle du café de la Source dans le 6^e arrondissement. A la sortie, tous les assistants de cette réunion, parmi lesquels le militant TAO, furent arrêtés par des flics en uniforme et des bourriques en civil et conduits au poste de police de la Monnaie.

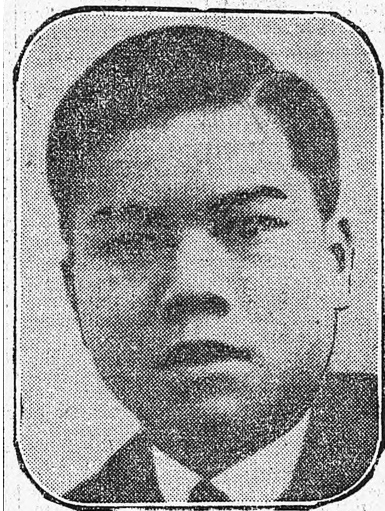
Après avoir été maintenus au commissariat pendant quatre heures, sous prétexte de vérification d'identité et de domiciliation, tous furent relâchés.

C'est par ces mesures de provocations inouïes que le gouvernement pense éviter les protestations des travailleurs indochinois, indignés des exhibitions barbares et chauvines qui se préparent à l'exposition coloniale !

C'est aussi avec l'espoir d'étouffer leur indignation contre la venue à Paris des conseillers coloniaux, traités à leur race, représentants la bourgeoisie indo-chinoise que l'impérialisme français ordonne de telles opérations policières !

Mais, les exploités indo-chinois résidant en France, unis à leurs frères de la métropole, dénonceront quand même, les méthodes colonialistes des capitalistes de ce pays.

Le mécontentement est grand parmi nos frères annamites, qui connaissent les procédés monstrueux du gouvernement, dans leur pays. Nos camarades considèrent comme une provocation, les exhibi-



Notre camarade TAO, qui a été arrêté hier.

tions de la foire de Vincennes. Malgré la répression des fascistes, ils relèveront ce défi.

Ils dénonceront le but de la parade colonialiste, qui se prépare et le caractère de la visite des valets de la bourgeoisie française en Indo-Chine, aux valets de cette même bourgeoisie de ce pays.

Les prolétaires de France et ceux des colonies accentueront leur action pour le soutien du mouvement révolutionnaire indo-chinois.

**Coups de presse sur les perquisitions à Paris
(l'Humanité, 20 et 21 avril 1931, p. 1 et p. 2)**

**Malgré le coup de force
policier les ouvriers
et étudiants annamites
accomplissent leur devoir**

L'Exposition coloniale de Vincennes ne sera ouverte au public que vers le 7 mai. Cependant déjà avant-hier quelques « pri-cilégés — les passants du quartier de la Monnaie — avaient pu connaître le sens véritable de l'Exposition coloniale.

Ce n'était pas à Vincennes qu'avait eu lieu l'ouverture, mais au commissariat de police de la Monnaie.

Ce n'étaient pas des négresses à plateaux ni d'« authentiques cannibales », mais des Indochinois en chair et en os, escortés par des bourres en civils et des flics en uniforme qui défilait devant les promeneurs.

Le coup de force odieux dont furent victimes les ouvriers et étudiants annamites, démasquait définitivement et clairement le bourrage de crânes que l'impérialisme français voulait organiser.

Le succès de la réunion de dimanche, convoquée par le Parti Communiste, dépassait nos espérances. Car depuis les événements du mois de mai de l'année dernière, les persécutions policières ne cessaient de s'exercer parmi les Indochinois.

Malgré tout, une flamme révolutionnaire ne cessait d'animer le cœur de nos frères opprimés. Les nombreux assistants acclamaient nos mots d'ordre avec enthousiasme et s'engageaient à démasquer, malgré la répression inouïe, l'Exposition impérialiste, à dénoncer la terreur sanglante en Indochine, l'exploitation honteuse des ouvriers et paysans des colonies et la platitude des bourgeois indigènes.

Ils avaient voté à l'unanimité le manifeste ci-dessous qu'ils décidaient d'envoyer à tous les Indochinois habitant en France :

**Aux ouvriers et étudiants
indochinois
résidant en France**

Depuis un an, les ouvriers et paysans luttent énergiquement contre l'impérialisme français pour leur émancipation.

Les paysans réclament du riz et de la terre ; les impérialistes leur répondent par le feu et le sang.

Les ouvriers exigent les augmentations de salaires, les diminutions d'heures de travail ; les colonialistes les emprisonnent et les massacrent.

La terreur sanglante dépasse toute imagination :

Trente quatre insurgés de Yen-Bay et de Vinh ont été sauvagement égorgés. Plus de six cents paysans ont été as-

sassinés par les bombardements et les fusillades.

Près de mille cinq cents villages ont été pillés et incendiés.

Les écoles ont été fermées pour loger les troupes répressives.

Telle est la « civilisation » qu'on apporte au peuple indochinois.

A l'heure actuelle, la moitié des ouvriers et des coolies sont réduits au chômage, tandis que les paysans des régions entières du Tonkin et de l'Annam sont frappés par la famine et ne mangent qu'une fois par jour.

Cependant, malgré les égorgements et les fusillades, la lutte des masses exploitées se développe avec rapidité.

Pendant ce temps, les impérialistes français organisent à Vincennes une exposition des produits de leurs pillages et de leurs rapines. Ils veulent masquer leurs barbaries sanglantes derrière les mensonges des « progrès de la mission civilisatrice ».

Ils font venir les coolies annamites pour traîner les pousse-pousse; ils veulent ridiculiser nos frères de misère devant le monde entier.

D'autre part, ils amènent à Paris, les bourgeois et les féodaux pour les faire parader au nom de tout le peuple indochinois et affirmer le « loyalisme » et « l'attachement » de celui-ci avec ses assassins.

Camarades et frères !

Les ouvriers et étudiants de Paris vous appellent à démasquer avec les opprimés des autres colonies et les travailleurs français, les brigands colonialistes et leurs valets indigènes.

Organisez partout des comités de lutte pour faire connaître aux ouvriers du monde entier l'état d'esclavage et la martyrisation que subit l'Indochine, pour dénoncer les hypocrisies et les mensonges de l'exposition impérialiste de Vincennes.

Unissez-vous dans un front unique de lutte avec les opprimés de tous les pays contre nos communs exploités et bourreaux impérialistes ! Rejoignez vos organisations révolutionnaires de classe !

A bas l'impérialisme français !
A bas l'exposition de Vincennes !

Honneur aux victimes des sanguinaires colonialistes !

Vive le P. C. Indochinois !
Vive la Révolution indochinoise !
Vive la Révolution mondiale !

« Les travailleurs annamites de Marseille protestent », *l'Humanité*, 1^{er} août 1925, p. 4

Les travailleurs maritimes annamites de Marseille protestent

Il y a, à Marseille, environ 500 Annamites qui travaillent à bord des bateaux comme cuisiniers, garçons, boys. Près de 300 se trouvent depuis un mois dans l'impossibilité de gagner leur vie, par suite de la confiscation de leur permis d'embarquement, opérée par un haut fonctionnaire colonial nommé Josselme, qui a le titre de « contrôleur général des troupes de l'Indochine », mais qui dirige en réalité un service de surveillance contre les Indochinois navigant, ou séjournant dans les ports français.

Exaspérés par l'arbitraire de ce fonctionnaire ambigu, un groupe de travailleurs maritimes annamites de Marseille ont saisi le préfet des Bouches-du-Rhône, le procureur de la République, la Ligue des Droits de l'Homme (?), le ministre de la marine et le ministre des colonies. Ce fut en vain ! Alors les Annamites se sont tournés vers le Parti communiste, parce qu'ils ont enfin compris que seul le Parti des ouvriers et des paysans se donne la peine de défendre les opprimés et les exploités coloniaux.

Le service de contrôle des Annamites à Marseille

C'est tout simplement un service de sûreté coloniale et un marché officiel d'esclaves coloniaux. Créé en 1923, pendant l'Exposition coloniale de Marseille, par l'empoisonneur Sarraut, alors ministre des colonies, ce service est aujourd'hui dirigé par le sieur Josselme, qui parle bien l'annamite, pour avoir vécu longtemps en Indochine où il exerçait la fonction de garde forestier. Ne riez pas ! Ce personnage a un bureau au numéro 132, rue Paradis, et quatre secrétaires annamites, les nommés Phuong, Hi et deux autres, tous filices comme lui.

Donc, le sieur Josselme a retiré aux travailleurs annamites de Marseille, les permis d'embarquement et les papiers d'identité, faute de quoi ils ne peuvent s'engager.

Le sieur Josselme, il est vrai, prétend les placer lui-même ; mais comment les place-t-il ? Il les envoie toujours à la Compagnie « des Messageries ».

Aussi, ceux qui acceptent de s'engager aux Messageries sont obligés d'attendre quand il n'y a plus d'emplois aux Messageries, alors qu'ils auraient pu trouver une place dans d'autres compagnies. Ceux qui refusent de s'engager aux Messageries ne pourront jamais trouver ailleurs ; viennent-ils à se raviser ? — Josselme les fait attendre quinze, trente jours pour les « punir » d'avoir refusé ; il leur donne « congé », pour qu'ils aillent « prendre une purge ». (Ce sont ses propres termes.)

Quant à ceux qui sont en train de travailler pour une autre compagnie, Josselme obtient de celle-ci qu'elle réduise leur salaire au tarif des « Messageries » et qu'elle ne renouvelle pas leur engagement, sans qu'ils aient une autorisation préalable de lui.

Ceux, enfin, qui travaillent à Nantes, à Bordeaux et au Havre, sont obligés de venir à Marseille pour renouveler leur permis, valable pour six mois. Mais à Marseille, Josselme leur retire à la fois leur permis et

leurs papiers d'identité, sans rien renouveler du tout, et alors les malheureux se trouvent dans le même dilemme que leurs compatriotes de Marseille, à savoir : ou bien travailler pour les Messageries, ou bien rester sans travail pour toujours.

Le résultat de tout cela c'est que, depuis un mois, plus de 300 travailleurs maritimes annamites sont sur le pavé, à Marseille.

Aux Messageries Maritimes

Parmi les protestataires, il y a surtout ceux qui refusent de s'engager aux Messageries, et leur refus n'est pas seulement motivé par le fait que le sieur Josselme leur enlève la liberté de travailler où cela leur plaît, mais encore par les conditions défectueuses de salaire et de vie qu'ils subissent dans les paquebots appartenant à la Compagnie des Messageries.

Dans les autres Compagnies « Transatlantique », « Paquet », etc..., les Annamites peuvent s'engager comme boulangers, cuisiniers, garçons, maîtres d'hôtel, et peuvent gagner de 400 à 500 francs par mois ; mais aux « Messageries », on ne les accepte que comme boys à tout faire ; parce que la Compagnie, desservant la ligne d'Extrême-Orient et ses paquebots faisant escale dans les ports indochinois, ce serait... diminuer le prestige français aux yeux des Annamites que de leur montrer, par exemple, des maîtres d'hôtel annamites donnant des ordres aux garçons français.

D'autre part, les Annamites engagés comme boys ne touchent que 150 francs par mois. Ils font le lit des garçons, se lèvent à 5 heures, alors que les garçons se lèvent à 7 heures, travaillent de 5 heures à 9 heures, astiquent le cuivre, lavent les cabinets. Pour se nourrir : 100 grammes de viande chacun, le jeudi et le dimanche ; le reste de la semaine, du riz et de la morue sèche. Pour se coucher : une peilasse sans drap comme sur le *Sphinx*, ou bien une planche de bois comme sur le *Paul-le-Cat*.

Avis à MM. Josselme, Merlin

Hesse et compagnie

Comprenez-vous pourquoi les Annamites ne veulent pas des Messageries ! Et maintenant, si vous me demandez pourquoi le contrôleur Josselme tient tant à ce que les Annamites triment pour cette firme, le moins que je puisse dire, c'est que le gouverneur général de l'Indochine, M. Merlin, d'accord avec le ministre des colonies, André Hesse, entreprend par l'intermédiaire du contrôleur Josselme, la double tâche de ne pas diminuer le prestige français tout en augmentant les bénéfices d'une Compagnie française, et cela, au détriment de la dignité, de la liberté de travail et du salaire des Annamites.

Les Annamites sauront s'organiser pour lutter ; ils s'uniront au prolétariat français et mondial pour vaincre. Avis à la clique coloniale française !

Notre camarade Doriot a adressé au ministre des colonies une lettre de protestation concernant ces faits scandaleux. Naturellement nous attendrons longtemps encore l'assurance qu'il est disposé à faire cesser cet ordre de choses.

Une nouvelle campagne

Contre les Mies Mmes — Contre
le gouvernement
Les travailleurs maritimes annamites de
Marseille protestent

Du Temps d'Asie

Il y a, à Marseille, environ 500 Annamites qui travaillent à bord des bateaux comme cuisiniers, garçons, boys. Près de 300 se trouvent depuis un mois, dans l'impossibilité de gagner leur vie, par suite de la confiscation de leur permis d'embarquement, opérée par un haut fonctionnaire colonial nommé Josselme, qui a le titre de « contrôleur général des troupes, de l'Indochine », mais qui dirige en réalité, un service de surveillance contre les Indochinois naviguant, ou séjournant dans les ports français.

Kaspéré par l'arbitraire de ce fonctionnaire ambigu, un groupe de travailleurs maritimes annamites de Marseille en a saisi le Préfet des Bouches-du-Rhône, le Procureur de la République, la Ligue des Droits de l'Homme (?), le Ministre de la Marine et le Ministre des Colonies. Ce fut en vain ! Alors les Annamites se sont tournés vers le Parti communiste parce qu'ils ont enfin compris que seul le Parti des ouvriers et des paysans se donne la peine de défendre les opprimés et les exploités coloniaux.

Le service de contrôle des Annamites à Marseille

C'est tout simplement un service de sûreté coloniale et un marché officiel d'esclaves coloniaux. Créé en 1923, pendant l'exposition coloniale de Marseille, par l'empoisonneur Sarraut, alors Ministre des Colonies, ce service est aujourd'hui dirigé par le sieur Josselme, qui parle bien l'annamite, pour avoir vécu longtemps en Indochine où il exerçait la fonction de garde forestier. Ne riez pas ! Ce personnage a un bureau au numéro 132, rue Paradis et quatre secrétaires annamites, les nommés Phuong, Hi et deux autres, tous fies comme lui.

Donc, le sieur Josselme a retiré aux travailleurs annamites de Marseille les permis d'embarquement et les papiers d'identité, faut de quoi ils ne peuvent s'engager.

Le sieur Josselme, il est vrai, prétend le placer lui-même ; mais comment les place-t-il ? Les envoie toujours à la Compagnie « de Messageries ».

Aussi, ceux qui acceptent de s'engager aux Messageries sont obligés d'attendre quand il n'y a pas d'emplois aux Messageries, alors qu'ils auraient pu trouver une place dans d'autres compagnies. Ceux qui refusent de s'engager aux Messageries ne pourront jamais trouver ailleurs ; viennent-ils à se raviser — Josselme les fait attendre quinze, trent jours pour les « pumir » d'avoir refusé ; il leur donne « congé », pour qu'ils aillent « prendre une purge ». (Ce sont ses propres termes).

Quant à ceux qui sont en train de travailler pour une autre Compagnie, Josselme obtient de celle-ci qu'elle réduise leur salaire au tarif des « Messageries » et qu'elle ne renouvelle pas leur engagement, sans qu'il aient une autorisation préalable de lui.

Ceux, enfin, qui travaillent à Nantes, Bordeaux et au Havre, sont obligés de venir à Marseille pour renouveler leur permis valable pour six mois. Mais à Marseille, on leur retire à la fois leurs permis et leurs papiers d'identité, sans rien renouveler du tout et alors les malheureux se trouvent dans le même dilemme que leurs compatriotes de Marseille, à savoir : ou bien travailler pour les Messageries, ou bien rester sans travail pour toujours.

Le résultat de tout cela c'est que depuis un mois plus de 300 travailleurs maritimes annamites sont sur le pavé à Marseille.

« Une nouvelle campagne », *l'Echo annamite*, 17 octobre, p. 4.

Aux Messageries Maritimes

Parmi les protestataires, il y a surtout ceux qui refusent de s'engager aux Messageries, et leur refus n'est pas seulement motivé par le fait que le sieur Josselme leur enlève la liberté de travailler où cela leur plaît, mais encore par les conditions défectueuses de salaire et de vie qu'ils subissent dans les paquebots appartenant à la Compagnie des Messageries.

Dans les autres Compagnies « Transatlantique », « Paquet », etc..., les Annamites peuvent s'engager cuisiniers, garçons, maîtres-d'hôtel, et peuvent gagner de 400 à 500 francs par mois ; mais aux « Messageries », on ne les accepte que comme boys à tout faire ; parce que la Compagnie, devant la ligne d'Extrême-Orient et ses paquebots faisant escale dans les ports indochinois, ce serait... diminuer le prestige français aux yeux des Annamites que de leur montrer, par exemple, des maîtres-d'hôtel annamites donnant des ordres aux garçons français.

D'autre part, les Annamites engagés comme boys ne touchent que 150 francs par mois. Ils font le lit des garçons, se lèvent à 5 heures, alors que les garçons se lèvent à 7 heures, travaillent de 5 heures à 9 heures, astiquent le cuivre, lavent les cabinets. Pour se nourrir : 400 grammes de viande chacun, le jeudi et le dimanche ; le reste de la semaine, du riz et de la morue sèche. Pour se coucher : une pailasse sans tap comme sur le *Sphinx*, ou bien une planche de bois comme sur le *Paul-Lecat*.

Avis à MM. Josselme, Merlin, Hesse et compagnie

Comprenez-vous pourquoi les Annamites ne veulent pas des Messageries ! Et maintenant, si vous me demandez pourquoi le contrôleur Josselme tient tant à ce que les Annamites triment pour cette firme, le moins que je puisse dire, c'est que le Gouverneur général de l'Indochine, M. Merlin, d'accord avec le ministre des Colonies, André Hesse, entreprend, par l'intermédiaire du contrôleur Josselme, la double tâche de ne pas diminuer le prestige français tout en augmentant les bénéfices d'une Compagnie française, et cela, au détriment de la dignité, de la liberté de travail et du salaire des Annamites.

Les Annamites sauront s'organiser pour lutter ; ils s'uniront au prolétariat français

Affiche annonçant la venue de Lamine Senghor à Marseille (AD 13 1 M 801).

COMITÉ de DÉFENSE de la RACE NÈGRE
SIÈGE SOCIAL : 43, Rue du Simplon - PARIS (18^{ème})
Fondé à Paris, le 26 Mars 1926, pour poursuivre sur tous les terrains la défense des intérêts de la race nègre.
Journal Officiel n° 74, du 30 Mars 1926

**A tous nos Sœurs et Frères Nègres
DE MARSEILLE
A tous les Humanitaires du Monde !!**

Considérant que, seuls, les Nègres sont inorganisés en FRANCE et aux Colonies, qu'ils tombent malades et meurent ignorés dans les hôpitaux ;
Que vous devez vous entraider d'abord, afin d'avoir droit à l'aide d'autrui ensuite ;
Que votre inaction est une des causes fondamentales de toutes vos misères :
Le Comité de Défense de la Race Nègre a pris l'initiative de nous grouper tous !!
C'est dans ce but qu'il vous a délégué son Président effectif pour que vous adhérerez à votre organisation de défense, pour créer votre Section des Bouches-du-Rhône et nommer votre Secrétaire.

Nègres conscients de Marseille, adhérez au COMITÉ DE DÉFENSE DE LA RACE NÈGRE.
Groupez-vous au sein de la Section des Bouches du Rhône, votre Union fera votre force !!!...

Nous faisons également appel à tous les Humanitaires du Monde, qui veulent bien nous aider en adhérant à notre Conseil consultatif.
Nous vous prions d'assister tous à la

CONFÉRENCE
qui vous sera donnée par notre Président :

M. SENGHOR LAMINE
Militant Nègre, très connu du Monde entier

Le Dimanche 12 Septembre 1926, à 9 heures du Matin
BAR COULOMB, 167, Avenue Camille-Pelletan
(Place Saint-Lazare)

Imprimerie du Midi, 17, Rue de la Grande-Croix - MARSEILLE

Le Bureau Central du Comité.

Des indicateurs de la Sûreté et du CAI (Pierre Kodo Kossoul, l'agent « Coco ») sont démasqués et dénoncés (ANOM, FM, 15SLOTFOM/310, Samuel Jean Ralaimongo, rapport de Joe, 12 mai 1933).

Le 12 mai 1933

RAPPORT de JOE

J. Ralaimongo
B 139 M

J'ai vu Samuel RALAIMONGO, hier 12 mai, qui m'a dit que lors de la visite qu'il avait faite mardi dernier 9 mai à GUILOT, secrétaire de la Ligue anti-impérialiste, 57 rue Charlot, celui-ci lui a beaucoup parlé du démasquage du policier nègre: EDOUARD-VICTOR, secrétaire d'organisation de l'Union des Travailleurs Nègres. Il paraît que ce travail a été fait de longue haleine malgré qu'il avait entraîné une grande perturbation chez les grévistes de chez Citroën et dans beaucoup d'organisations révolutionnaires où EDOUARD-VICTOR était connu.

Il paraît que c'est LACOMBE qui a démasqué et dénoncé EDOUARD-VICTOR et aussi d'autres soit-disant militants nègres et parmi ceux-ci, KOSSOUL figure en bonne place car les militants et les organisations révolutionnaires ne peuvent pas s'expliquer l'attitude équivoque de KOSSOUL qui a trouvé moyen de les quitter longuement il y a un ou deux ans, mais qui au moment de la découverte des agissements policiers de DANAE, n'a trouvé rien de mieux que de rentrer au plus vite dans les organisations qu'il avait quittées d'une façon incorrecte.

Un grand meeting organisé par le Comité d'Amnistie pour les Indochinois et les peuples opprimés, aura lieu, paraît-il, mardi prochain, 16 mai, à 20 heures 30, aux Sociétés Savantes. Samuel RALAIMONGO aurait été invité à y prendre la parole.

Quant à l'avocat pour Madagascar, Samuel RALAIMONGO m'a dit qu'il n'en avait pas connaissance./.

Noyau central du PCI (Kim Khánh Huỳnh, Vietnamese Communism, 1925-1945, Ithaca, Cornell University Press, 1986, p. 71-72).



Pham van Dong (1906–), ca. 1951; organizer of the Viet Minh Front.



Troung Chinh (1907–), ca. 1951; ICP secretary general, 1941–1951.



Vo Nguyen Giap and Nguyen Ai Quoc with a group of OSS officers in Kunming (China) in June 1945. Photograph from "Notre guerre d'Indochine," I: "Le Piège" (1945–1951), *Historia*, Hors serie, 24, p. 31.



Ngo Gia Tu (1908–1935), ca. 1930; founder of the ICP.



Vo Nguyen Giap (1910–), 1933, student in Hanoi; organizer of the Viet Minh guerrilla force. Photograph from Gerard Le Quang, *Giap, ou la guerre du peuple* (Paris: Denoël, n.d.).



Le Hong Phong (1902–1942), ca. 1930; Comintern representative with the ICP.



Tran Phu (1904–1931), ca. 1930; ICP secretary general, 1930–1931.

Noyau central du PCI, suite (Kim Khánh Huỳnh, Vietnamese Communism, 1925-1945, Ithaca, Cornell University Press, 1986, p. 73).

PHOTOGRAPHS OF ICP LEADERS



Nguyen Ai Quoc (1890–1969), in USSR ca. 1923; founder of the Communist movement in Vietnam.



Ho Tung Mau (1896–1951), ca. 1928; leader of Thanh Nien, 1925–1929.

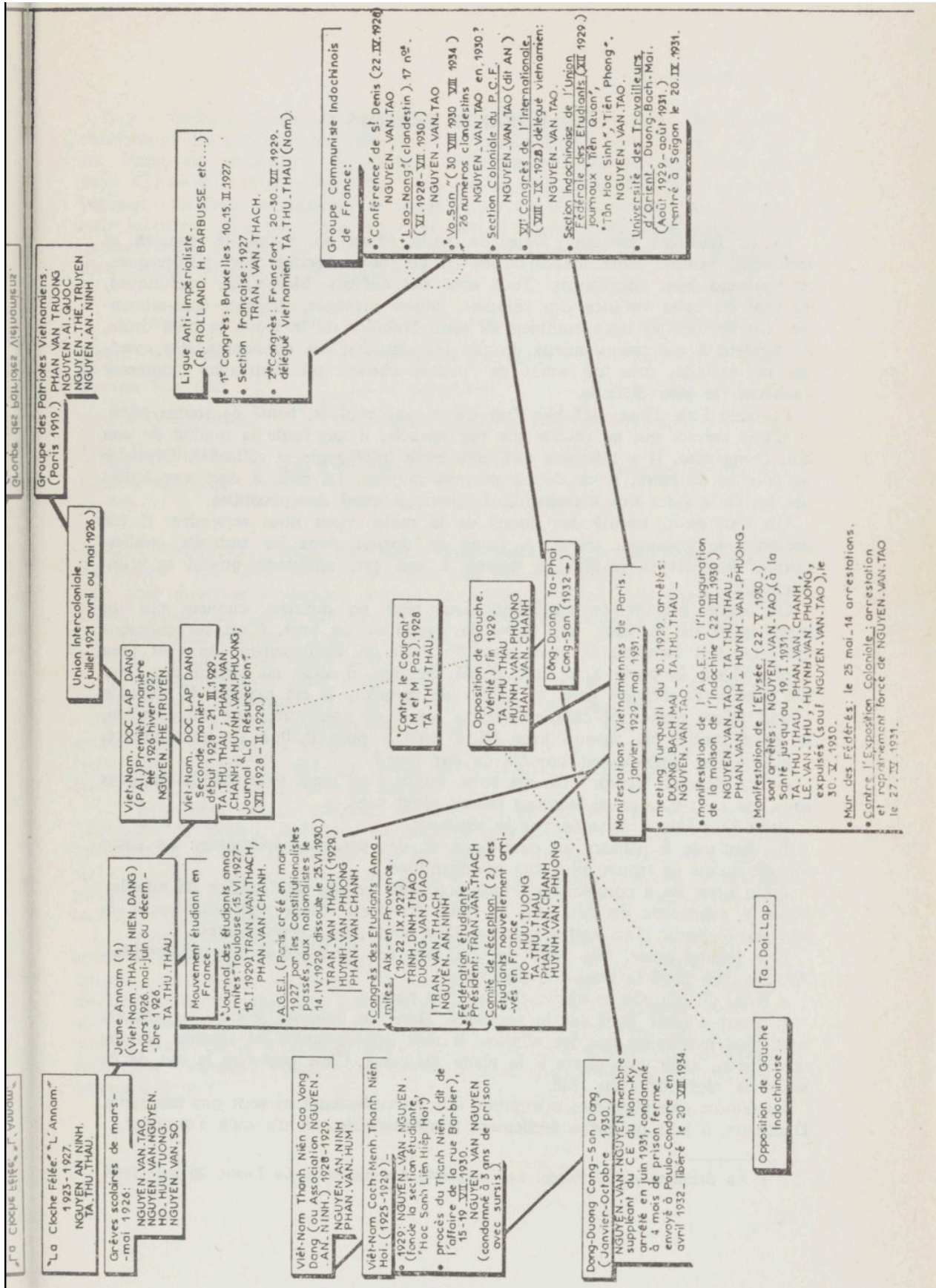


Nguyen Duc Canh (1908–1932), ca. 1928; founder of the ICP.

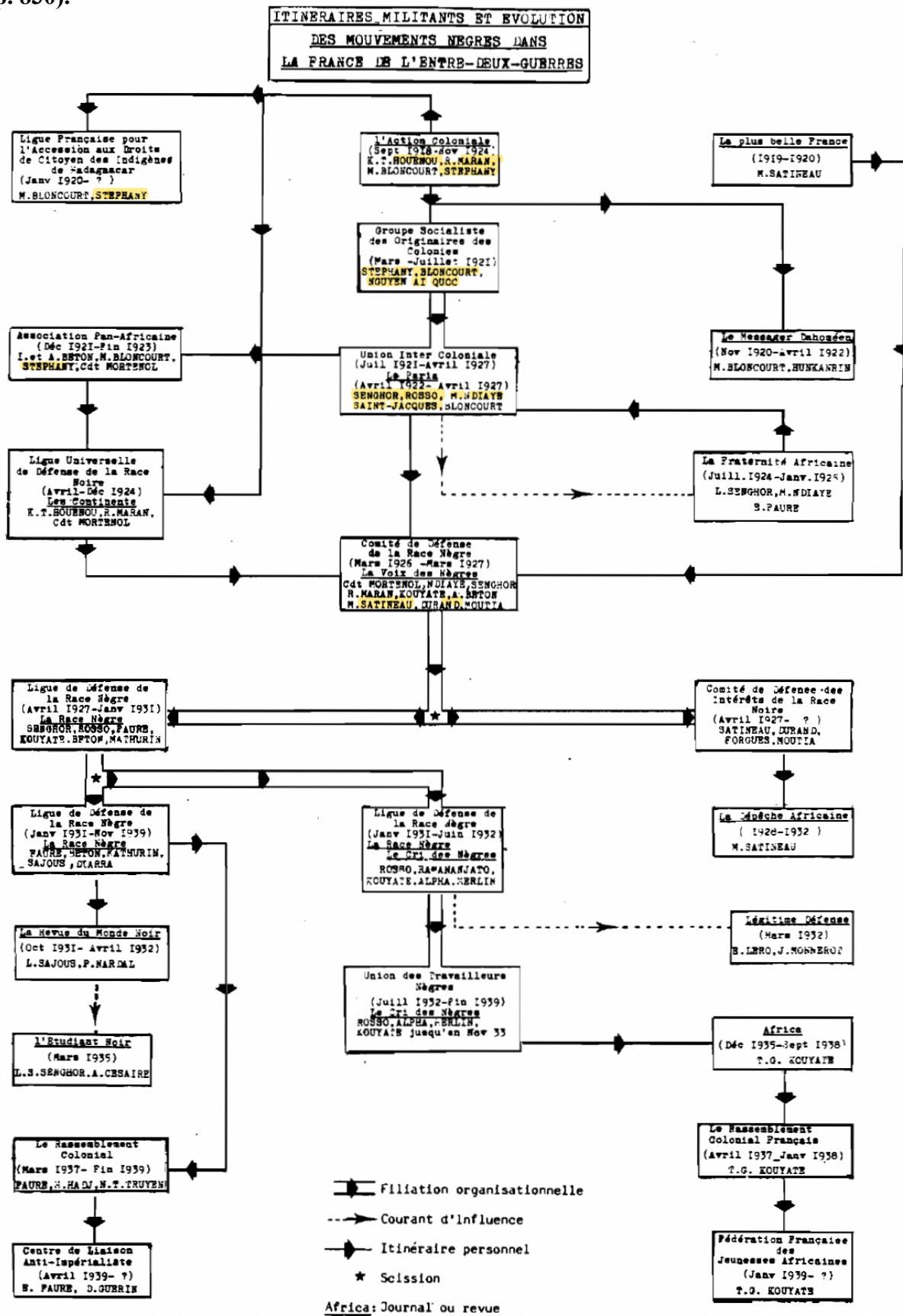


Le Hong Son (1899–1932), ca. 1928; leader of Thanh Nien, 1925–1929.

Organigramme du trotskysme Indochinois dans les années 1920-1930 (Daniel Hémery, « Révolutionnaires vietnamiens et pouvoir colonial en Indochine », p. 447).



« Itinéraires, militants et évolution des mouvements nègres dans la France de l'entre-deux-guerres » (Olivier Sagna, « Des pionniers méconnus des indépendances », p. 830).



Troisième section : Les acteurs de la surveillance impériale en France

René Veyrenc, Ni oubli, ni opprobre, dédicace (1990). AD06, 40 J 78/79.

« Je dédie ces pages.

À Paulette mon épouse. Ancienne infirmière diplômée de la Croix Rouge française en ex-Indochine française qui, bénévolement, à ses risques et périls, a participé au Tonkin, dans les villages situés dans le delta du fleuve rouge, à une longue campagne de vaccination contre une désastreuse épidémie de la maladie cérébrospinale qui décimait les populations indigènes, et qui a soutenu moralement, vaillamment mon action pendant la longue séparation qui m'a permis de remplir, au loin, ma mission et mon devoir, en des lieux périlleux de la frontière sino-tonkinoise envahis par l'armée japonaise durant la guerre mondiale de 1939-1945.

À Josette ma fille. Assistante sociale et infirmière diplômée, profondément dévouée à la chose publique qui, dans sa prime jeunesse, a subi au Tonkin des chocs émotionnels éprouvants, sous les effroyables bombardements des escadrilles japonaises, américaines et britanniques pendant ma longue absence du foyer familial et de mon séjour prolongé sur les lieux lointains des combats.

À ma famille. Aux nombreux neveux et nièces. Aux jeunes générations souvent exposées aux nuisances de la désinformation. Au jeune lieutenant A. Veyrenc de la glorieuse 13^o d.b.l.e., tué au combat à l'âge de 25 ans, dans la brousse indochinoise, pour la défense du territoire, des intérêts indochinois et métropolitains en Indochine, Chevalier de la Légion d'Honneur, Croix de Guerre, trois palmes (J.O. du 29 mai 1947). À mon neveu Daniel Veyrenc, né en ex-Indochine française, jeune capitaine décoré de la Croix de la Valeur Militaire au cours de durs combats dans le djebel pour la défense de l'Algérie française. À mon neveu Marcel Veyrenc, né en ex-Indochine française, jeune docteur en médecine qui prodigue ses soins éclairés et très dévoués aux patients français et indigènes qui lui font pleine confiance. À mes plus jeunes neveux et nièce : Laurent, Bernard, Jérôme et Maire-Cécile Veyrenc qui terminent leurs études en faculté, et futurs "Soldat de France". À ma nièce Denise Veyrenc, née en Indochine française qui a obtenu brillamment après son rapatriement, le diplôme d'ingénieur h.é.c. (Hautes Études Commerciales) à Paris et qui voyage parfois soit au Mexique, soit au Centre Afrique au pays des Touaregs, soit en Chine, soit à Hong-Kong dans le but d'élargir ses connaissances professionnelles et de rehausser le prestige français dans les pays d'outre-mer. À feu mon père officier de l'Ordre des Palmes Académiques qui a consacré près de cinquante années de son existence pour contribuer au rayonnement de la France en Extrême-Orient, en

installant, avec ma collaboration, l'assainissement des eaux, la production et la distribution de l'énergie électrique et des eaux potables, la force motrice et la glace alimentaire très appréciées par les populations indigènes, dans les régions reculées et insalubres du haut Tonkin et dans les régions du Delta tonkinois. À feu ma mère, qui a échappé de justesse à un lâche attentat provoqué le 8 décembre 1945 à Hanoi par les sicaires de la Kempetai (homologue japonaise de la Gestapo) qui me recherchaient. À mon plus jeune frère Roger qui, lui aussi, a connu les affres de l'internement dans un camp de concentration japonais à Saïgon. À mon frère cadet Marcel, ingénieur chimiste directeur des usines de Saïgon-Binh-Tay de la s.f.d.i.c. (Groupe Financier Fontaine), l'un des plus grands ensembles industriels de l'Indochine et de l'Extrême-Orient qui a subi et surmonté les plus formidables et les plus désastreux des bombardements aériens anglo-américains (bombes de 500 kgs) et qui a su déjouer toutes les intrigues japonaises visant à s'emparer de l'exploitation de ce vaste complexe industriel, prestige de la France en Indochine.

Et à tous ceux qui sont morts, pour rien, dans les camps japonais de concentration et d'extermination, dans les champs de batailles, dans les rizières, dans la jungle, dans les forêts d'Indochine, dans les camps d'intoxication Viet-minh et que, seuls, les anciens camarades et leurs familles pleurent, et n'oublieront jamais. »

Brevet de langue annamite de l'administrateur Guiraud, 1922. Guiraud est candidat pour un poste au CAI en 1928 (ANOM, FM, 1SLOTFOM/7).



Naturalisation de Thomas Ramananjato, l'agent Joe. Journal officiel de la République française, 23 novembre 1926, p. 12420.

Le Président de la République française,
Sur le rapport du garde des sceaux, ministre de la justice,

Décète :

Art. 1^{er}. — Est admis à jouir des droits de citoyen français, par application du décret du 3 mars 1909 :

NAVAVY (Joseph-Francis), employé de culture, né le 5 décembre 1894 à Androranga-Mahanoro (Madagascar), demeurant à Ilaka.

Art. 2. — Sont admis à jouir des droits de citoyen français, par application du décret du 26 mai 1913, modifié par celui du 4 septembre 1919 :

DUONG-VAN-HOA, commis indigène des services civils de l'Indochine, né le 20 avril 1898 à Longchau (Cochinchine), demeurant à Giadinh (même colonie), ayant un enfant mineur, Duong-Thi-Chung, né le 15 novembre 1922 à Daihuu (Cochinchine).

NGUYEN DUC LE (Paul), entrepreneur de travaux publics, né le 20 octobre 1881 à Tam-Hoi, province de Cholon (Cochinchine), demeurant à Baclieu (même colonie).

Art. 3. — Est admis à jouir des droits de citoyen français, par application de la loi du 25 mars 1915 :

RAMANANJATO (Thomas), employé de commerce, né le 25 juin 1889 à Tananarive (Madagascar), demeurant à Antibes (Alpes-Maritimes).

Art. 4. — Est admise à jouir des droits civils et sera régie à l'avenir par les lois françaises (décret du 26 mai 1913, modifié par celui du 4 septembre 1919) :

LAM THI PHUNG, femme DUONG VAN HOA, née le 11 février 1906 à Daihuu (Cochinchine), demeurant à Giadinh (même colonie).

Art. 5. — Aucun droit de sceau ne sera perçu pour l'accession des indigènes à la qualité de citoyen français.

Art. 6. — Le garde des sceaux, ministre de la justice, est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Paris, le 11 novembre 1926.

GASTON DOUMERGUE.

Par le Président de la République :
Le garde des sceaux, ministre de la justice,
LOUIS BARTHOU.

Lettre de démission de Truong Ky, (ANOM, FM, 1SLOTFOM/7).

Marseille, le 7 Mai 1926

Truong-Ky attaché au Service du Contrôle et
d'Assistance des Indigènes des Colonies
Françaises en France, 132 Rue Paradis à
Marseille
à Monsieur le Ministre des Colonies à
Paris

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous confirmer
ma demande en date du 20 Avril 1926 par
laquelle je vous ai demandé de vouloir bien me
faire rapatrier par le plus prochain courrier.

Deux courriers sont déjà partis
pour l'Indochine. Je n'ai reçu aucun ordre
au sujet de mon départ.

Ma mère et mes enfants en bas âge
réclament mon retour avec une insistance
pressante, je me permets de venir à nouveau
vous prier de vouloir bien assurer mon départ
pour la Colonie par le courrier l'"André Lebon"
de la Compagnie des Messageries Maritimes en
partance pour l'Indochine le 21 Mai 1926.

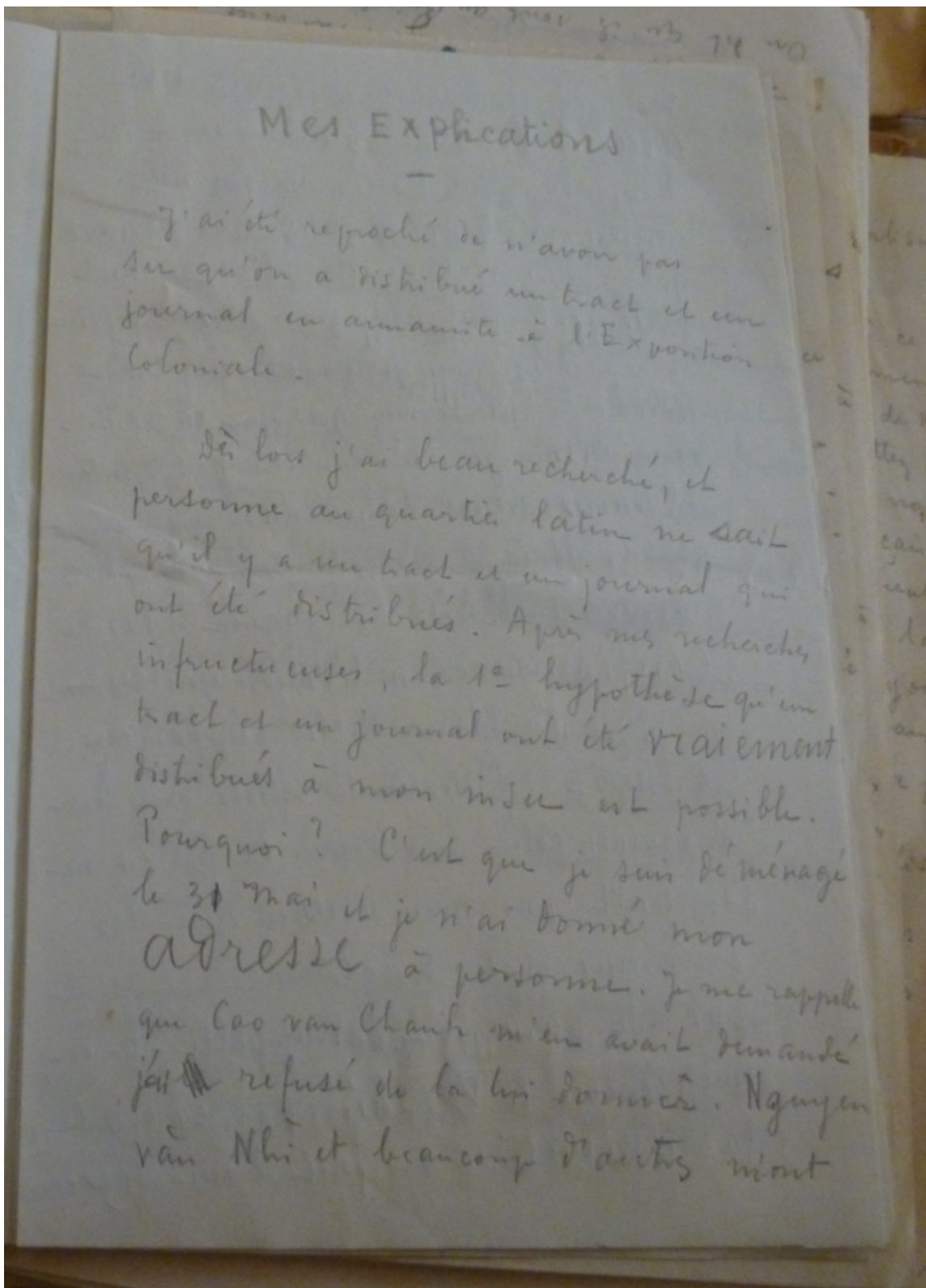
Veuillez agréer, Monsieur le Ministre,
l'hommage de mon profond respect.

Truong Ky

Rapport de Guillaume, 5 juillet 1931 (ANOM, FM, 2SLOTFOM/13).

Guillaume
lundi 5.7.31 1 Copie
Nguyen Van Sang a rencontré
- Luxembourg.
6.7.31 2 copies
Cao van Chau a déménagé.
Il habite maintenant avec
Tran van Thioung 19 rue Champollion
5^e arr.
Une question très significative:
Nguyen van Son, valet de chambre,
que j'ai rencontré aujourd'hui, me
demande :
Où étais-tu ? Où habites-tu
maintenant ? Qui est venu te
chercher 10 rue de la Sorbonne
l'autre jour ?

En deuxième ligne, correction de l'officier traitant : « J'ai rencontré » est remplacé par « Nguyen Van Sang a rencontré ».



extrêmement discrète. Le VSSan m'était arrivé sans savoir que c'était de lui. Et personne ne disait qu'il m'avait écrit. C'est même le VSSan. Tout le monde dit qu'il ne le connaît pas. Donc si le tract et le journal en question étaient distribués vraiment, la distribution ne faisait de la même façon que le VSSan. Puisque personne ne connaissait mon adresse depuis le 11 juin, ~~il n'y avait~~ il n'y avait ~~pas~~ journal et le tract ne pouvaient pas m'arriver. Pour repérer à mon tour, je me suis hâté de donner aujourd'hui mon adresse à tout le monde.

Maintenant, une autre hypothèse que ces tracts et journal, ne seraient pas beaucoup, est également possible.

Demander également. C'était un grand tract que j'ai refusé à tout le monde. J'ai tout refusé aussi. C'est que j'ai dit à tout le monde que je suis victime de flics qui ont persécuté mon chéri moi l'autre jour et que pour moi je ne donne mon adresse à personne qui que ce soit. Car, si oui, je, ce doit être par l'intermédiaire de mes camarades amicaux que les flics connaissent mon adresse. J'avais, par cela, à gagner plus de confiance de militants qui voyent que je suis victime de la répression abusive. Mais toutes choses ont leur mauvais côté. C'est par ce que on ne connaît pas mon adresse que les journaux et les tracts ne peuvent pas me parvenir. Je rappelle - t. on que, comme le VSSan par exemple, la distribution se fait d'une façon

car personne et personne n'en
sait rien au quartier latin. En tout
cas, on ne peut savoir qu'un journal
distribué, c'est toujours ma faute.

Mais quelle est la gravité de
cette faute ? Comme rien n'est parfait
dans le monde. Il n'y a pas de
balance sans tache. Si la police
poursuivait tous les vols, il n'y aurait
plus de vol dans le monde. Il est
par conséquent que l'informateur
marche tantôt avant, tantôt derrière
les faits, car il lui est absolument
impossible de marcher toujours
avant.

Enfin, s'il est vrai qu'un journal est
distribué en Communisme
meurt comme à titre de bon usage.

2) (suit)
Si je ne le aurais pas mes de mes
qu'un journal COMMUNISTE en amène
mité existe à mon avis -/.

Le recrutement du domestique de Pierre Famin, sur les conseils de Martial Merlin et Blanchard de la Brosse (ANF, F7, 13405, Dépêche télégraphique chiffrée, Hanoï à Paris, 2 novembre 1923).

DEPECHE TELEGRAPHIQUE CHIFFREE

1511

HANOI, le 2 Novembre 1923

COLONIES

M. DE LA BROSSE
D.P.

PARIS

1511 - Pour DeLa BROSSE - réponse lettre 30 Août et
télégramme 852 - Rapprochement de vos renseignements avec indices
relévés par Sûreté Colonies confirment grande activité déployée ac-
tuellement par agitateurs anti-français pour intensifier propagande
Indochine; Leur surveillance Europe plus nécessaire que jamais. Sug-
gerer demander police métropole exercer pendant quelque temps filatu-
re plus serrée, meneurs et leurs amis avec fréquentes communications
à votre service touchant déplacements et agissements. Faites refuser
ou retirer passeports pour Étranger PHAN CHAU TRINH PHAN VAN TRUONG
NGUAI QUOC. Signalez-nous télégraphiquement retour ce dernier et
nouvelle tentative sortie clandestine France. Utile conserver dans
vos archives original lettre PHAN CHAU TRINH à NGUAI VAN AI consti-
tuant menace sous condition et qui permettrait peut-être poursuivre
auteur si destinataire inquiété. Je vous signale comme susceptible
faire nouvel agent ancien domestique général FAMIN actuellement
employé Hotchkiss Levallois-Perret domicilié rue Poncelet et dont
dossier constitué votre service sous nom PONCELET.-

MERLIN.-

Gérard Avomassodo à une date inconnue (ANOM, FM, 15SLOTFOM/284/5716).

